This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ P 220.1

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817)

13 Feb. – 21 Jul. 1900.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-NEUVIEME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut. Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculte des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. FRANÇOIS PICAVET

TOME TRENTE-NEUVIÈME

Janvier à Juin 1900

PARIS

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT

1900

~~VIII. 187~~
Educ P 220.1

902
21

Sever fund -

Title page

VINGTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 1. — 15 JANVIER 1900.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 13 1900
CAMBRIDGE, MASS.

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

5 **E. Lelong.** — Les sciences auxiliaires de l'histoire du droit.
17 **Z. W.** — La chaire d'histoire des religions au Collège de France.
24 **Rafael Altamira.** — L'Enseignement en Espagne.
28 **L'Enseignement de l'électricité industrielle à l'Université de Grenoble.**
33 **A. E. Sayous.** — The London School of Economics and political science.
35 **Professeur Mossé.** — Le régime de l'agrégation dans les facultés de médecine.
44 **A. Croiset,** *de l'Institut.* — Les prix de l'Académie des Inscriptions.
50 **L'Extension universitaire, Grenoble, Nevers.**
56 **Congrès international d'enseignement supérieur en 1900.**
57 DOCUMENTS OFFICIELS
Conseil supérieur de l'Instruction publique (Juillet 1899). — *Discours de M. Leygues.*
69 NOTES ET DOCUMENTS
I. *La Société de biologie et Claude Bernard.* — II. *Université Hall.* — III. *Simplification de la grammaire.* — IV. *Etudes françaises en Russie* (Lannes). — V. *Notes pédagogiques sur la Hongrie* (Kont).
82 ANALYSES ET COMPTES RENDUS
Philosophie, science, éducation (Espinas, Pillon, Boirac, Rayot, Vaudouer et Lantoine, Joly. Jacob, Griveau); *Littérature et Grammaire* (Kont, Haguenin, M. Souriau, P. Regnaud, G. Lanson, Ed. Rod).
88 REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGERES
Educational Review (Butler); *Grande Revue de l'Exposition, Enseignement philosophique, Grande Encyclopédie.*

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1899

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.

AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cº, 812, Broadway, New-York

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE DU DROIT (1)

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 13 1900
CAMBRIDGE, MASS.

Messieurs,

Ma première parole doit être une parole de remerciement.

Je dois remercier tout d'abord M. le doyen de la Faculté de droit (2), qui a accueilli avec une particulière bienveillance l'offre que j'étais venu lui faire, il y a quelques mois, d'un cours de *Sciences auxiliaires de l'histoire du droit*.

Je dois remercier ensuite la Faculté et le Conseil général de l'Université, qui ont bien voulu, par un vote unanime, autoriser un enseignement dont le rapport avec les études juridiques aurait bien pu leur paraître un peu incertain.

Assurément, s'il revenait en ce monde, le législateur de l'an XII serait singulièrement surpris de voir ce qui s'enseigne aujourd'hui, sous couleur de droit — fût-ce même à titre purement complémentaire — dans l'enceinte de ces écoles restaurées par lui.

Il relirait l'article 2 de sa loi du 22 ventôse, organique des Écoles de droit : « On enseignera [dans les Écoles de droit] : 1° Le droit « civil français dans l'ordre établi par le Code civil, les éléments du « droit naturel et du droit des gens, et le droit romain dans ses « rapports avec le droit français ; 2° Le droit public français et le « droit civil dans ses rapports avec l'administration publique ; « 3° La législation criminelle et la procédure civile et criminelle » ; et, sa lecture terminée, il se demanderait quel rapport peuvent bien avoir avec le droit civil français, enseigné dans l'ordre établi par le Code ou considéré dans ses rapports avec l'administration publique, les enseignements si nombreux et si variés dont il lirait les titres et les programmes sur les affiches — grandes ou petites — placardées à l'entrée de cette École.

(1) Leçon d'ouverture (15 décembre 1897) d'un cours libre de Sciences auxiliaires de l'histoire du droit, autorisé à la Faculté de droit de Paris pour l'année scolaire 1897-1898.

(2) M. Garsonnet, qui avait montré beaucoup d'intérêt pour un enseignement dont il ne devait voir que les débuts, et à la mémoire regrettée duquel je tiens à témoigner encore une fois de toute ma gratitude.

Mais rien, j'imagine, ne l'étonnerait — et ne le scandaliserait d'avantage — que les quatre mots qu'il lirait en sous-titre sur la plus petite de ces affiches : *Bibliographie, Epigraphie, Paléographie, Diplomatique*,

Grands mots que Pradon croit des termes de chimie.

Messieurs, vous êtes venus nombreux à cette première leçon — et je veux vous en remercier tout de suite, d'autant que je n'ai pas la téméraire présomption d'espérer vous retenir tous aux suivantes — et votre seule présence témoigne que vous ne partagiez en rien les inquiétudes du législateur de 1804 ou de ses successeurs attardés. Vous n'ignorez pas que, depuis longtemps déjà, et particulièrement depuis un quart de siècle, un esprit nouveau a inspiré l'enseignement des Facultés de droit, pour les transformer d'écoles purement professionnelles qu'elles étaient au début de ce siècle en établissements de haute culture scientifique. Elles redoutent moins aujourd'hui qu'en 1804 de former des idéologues, et, sans sacrifier en aucune façon le vieux fonds des études de droit civil, qui doivent toujours demeurer le centre et comme le noyau solide de leur enseignement, elles estiment qu'il convient de vivifier ce qu'il pourrait y avoir d'un peu trop scolastique dans cet enseignement exclusif, d'une part, par l'étude des sciences politiques, économiques et sociales qui nous font pénétrer dans la vie de la société contemporaine, et, de l'autre, par l'étude de l'histoire qui, en nous faisant connaître la lente évolution des institutions du passé, nous prépare à mieux comprendre et à mieux juger celles du présent.

Pour m'en tenir à ce dernier ordre d'études, qui doit être le nôtre, il me suffira de rappeler quelques dates qui jalonnent, pour ainsi dire, la marche progressive des études de droit historique dans les Facultés de droit.

C'est sous la Restauration, au moment même où Guizot fondait, par ses premières leçons de la Sorbonne, l'enseignement de l'histoire moderne dans notre pays, que fut créée, en cette École, sous le titre d'*Histoire du droit romain et du droit français*, la première chaire d'histoire du droit qu'aient possédée nos facultés françaises : c'est aujourd'hui la chaire d'histoire du droit du doctorat de droit public. Ceci se passait en 1819, mais depuis plus de vingt ans déjà, Hugo et Savigny enseignaient l'histoire du droit dans les universités allemandes.

Quarante ans plus tard, en 1859, une seconde chaire, consacrée spécialement à l'histoire du développement du droit privé était instituée sous le titre d'*Histoire du droit français étudié dans ses ori-*

gines féodales et coutumières : c'est aujourd'hui la chaire d'histoire du droit du doctorat juridique.

La même année, une troisième chaire d'histoire du droit était créée dans une de nos facultés de province, à Toulouse, et confiée à l'un des rares hommes qui, à cette époque, s'occupaient en France de l'étude historique du droit, à Ginouilhac.

Tel est l'état de choses qu'ont connu les étudiants de ma génération. Deux cours d'histoire du droit, à Paris, pour les candidats au doctorat, un autre à Toulouse, rien dans les autres facultés de province.

Rien non plus, même à Paris, pour les candidats à la licence. Pour eux, l'histoire du droit français commençait aux travaux préparatoires du Code civil, et Cambacérès, avec ses trois projets, aurait risqué de passer à leurs yeux pour le plus ancien des jurisconsultes français et pour le successeur immédiat de Tribonien, si les professeurs de Code civil n'avaient eu, pour la plupart, l'habitude de combler une lacune trop criante par une large introduction historique consacrée à une vue d'ensemble sur l'évolution de notre ancien droit.

Il existait bien, il est vrai, en dehors des Facultés de droit, deux cours d'histoire du droit, l'un à l'École des Chartes, l'autre au collège de France (1). Mais les leçons si nourries et si lucides d'Adolphe Tardif, professées dans une école spéciale, loin du centre des études, ne profitaient guère qu'aux futurs archivistes, et la chaire du Collège de France était, par son titre même, une chaire d'*Histoire des législations comparées*, dont le brillant titulaire avait le droit, dont il usait, d'étudier à son gré et tour à tour les institutions de la vieille Égypte ou celles de la jeune Amérique, celles de la Grèce ou celles de Rome, et même celles de la France (2). Pendant les années où il m'a été donné de le suivre, le cours était professé plutôt par le mordant auteur de *Paris en Amérique* que par l'érudit historien du *Droit de propriété foncière en Occident* et de la *Condition civile et politique des femmes*. Aucun de ses auditeurs, du reste, ne s'en plaignait, et quand nous nous entassions dans la salle n° 8 pour applaudir la leçon de l'orateur libéral, nous savions bien que, ce jour là, il n'y serait pas question des destinées du sénatus-consulte Velléien. Tout cela n'empêche pas Laboulaye d'avoir été en France le véritable fondateur de l'enseignement historique du droit, et je ne regrette aucun de mes applaudissements.

(1) La conférence d'histoire du droit de l'École des Hautes Etudes que M. Thévenin dirige depuis sa création, n'a été établie qu'après 1870.

(2) Voy. *Trente ans d'enseignement au Collège de France* (*1849-1882*), Paris, 1888.

Mais revenons aux Facultés de droit. Elles sont bien changées de ce qu'elles étaient en 1870. Dans toutes, il existe maintenant deux cours d'histoire du droit pour les aspirants docteurs. Dans toutes également, on a institué, en 1879, un cours général d'histoire du droit français, placé avec juste raison au début des études de licence.

Pour être moins apparent dans l'enseignement du droit romain, le changement n'en est pas moins profond. Le nombre et le titre des chaires n'a pas varié, mais si vous ouvrez un des manuels qui servaient aux étudiants d'il y a cinquante ans, celui de Du Caurroy, par exemple, et si vous le comparez aux livres que vous avez maintenant entre les mains, vous ne serez pas longtemps à vous apercevoir que, sous le même titre, ce sont des choses toutes différentes qu'on vous apprend aujourd'hui. D'exégétique qu'il était alors, l'enseignement du droit romain est devenu surtout historique. Ce n'est plus, comme en l'an XII, dans ses rapports avec le droit français et comme source directe de quelques-unes des dispositions de nos Codes, ce n'est plus même seulement à un point de vue d'esthétique juridique et comme le monument le plus parfait élevé à la science du droit par la logique d'esprits à la fois pratiques et subtils, que le droit romain vous est enseigné dans cette Faculté ; c'est à titre de témoin et de débris grandiose d'une des plus remarquables civilisations qui aient paru dans le monde, d'une de celles qui, s'étendant sur le plus grand nombre de siècles, nous permet de suivre le développement et la transformation des institutions dans des milieux sociaux plusieurs fois renouvelés. Ainsi entendue, l'étude du droit romain doit servir de correctif à une tendance fâcheuse que risque de faire naître l'étude exclusive des textes d'un droit en vigueur, celle de regarder, par le seul fait qu'elles existent, les institutions du présent comme la forme définitive et, pour ainsi dire, nécessaire des choses, comme la formule *ne varietur* du droit.

C'est donc historiquement que le droit est maintenant enseigné dans nos Facultés, du moins en celles de ses branches qui comportent la méthode historique. La création récente d'une agrégation spéciale d'histoire du droit marque le dernier terme du progrès commencé par la modeste création de 1819.

C'est la part désormais considérable faite à l'élément historique dans l'enseignement et dans les concours qui est la raison d'être de ces leçons sur les sciences auxiliaires de l'histoire du droit que la Faculté a bien voulu m'autoriser à vous faire.

Il me reste à vous dire brièvement comment je conçois cet enseignement, quel en sera l'objet et quel but il se propose.

Disons tout d'abord ce qu'il ne sera pas.

Il ne sera pas un neuvième cours d'histoire du droit venant s'ajouter aux huit cours entre lesquels se partage, dans cette Faculté, l'enseignement historique du droit romain et celui du droit français. Ce n'est pas que, malgré les progrès si considérables réalisés à cette heure, on ne pût découvrir quelques provinces de l'histoire du droit sur lesquelles pourrait s'installer avec grand profit un enseignement complémentaire.

J'aurais plaisir pour ma part à pouvoir suivre dans cette École un cours de droit grec, un cours d'histoire du droit public romain (1), même un cours d'histoire du droit canonique, bien que ce dernier enseignement soit déjà donné à quelques pas d'ici et sous deux formes différentes par deux membres de cette Faculté, je n'ai pas à dire avec quelle autorité.

Mais je n'ai à aucun degré la compétence requise pour l'un quelconque de ces enseignements.

Mes intentions sont autres et beaucoup plus modestes.

Je suppose un jeune homme qui a suivi régulièrement les cours de cette École. Il a été particulièrement intéressé par ceux qui traitaient de matières historiques, et il a conçu le dessein de terminer par une thèse d'histoire du droit ses études de doctorat ; peut-être songe-t-il à se consacrer spécialement à cette branche des études juridiques et à préparer l'agrégation d'histoire du droit. Ou bien, plus simplement, c'est un étudiant qui, sans aucune arrière-pensée de grade ou de concours, se sent attiré par un goût particulier vers les recherches historiques. Ses années de droit terminées, il souhaiterait pouvoir employer les loisirs probables que lui laissera au début la profession qu'il a le dessein d'embrasser à étudier quelqu'une des institutions de sa province, de sa ville, de son village. Il a emporté de l'enseignement de cette École un fond solide de culture juridique, et des notions précises et exactes sur les grandes lignes du développement historique des institutions et du droit. Cependant, le jour où, quittant les sommets de l'histoire générale du droit, il veut aborder une question de détail, il se sent comme dépaysé. Il ne sait quels livres ouvrir, quels documents consulter. Il a bien aperçu sur les rayons inférieurs de quelque bibliothèque de longues rangées d'in-folios ; on lui a dit que c'était des recueils de sources : il n'a pas osé insister. Par les fenêtres grillées d'un dépôt d'archives, il a pu entrevoir de grandes salles garnies, du plancher au plafond, de cartons, de liasses, de registres. Il soupçonne vaguement que dans quelque recoin de ces vastes galeries se

(1) Depuis que ces paroles ont été prononcées, une chaire d'histoire du droit public romain a été créée à la Faculté de droit de Paris.

dissimulent des documents qui éclaireraient d'un jour nouveau la question encore obscure et mal élucidée qui le préoccupe, mais il ignore s'il existe quelque fil conducteur qui puisse le guider dans ce labyrinthe. Il se risque cependant à y entrer. On lui apporte sur d'imprécises indications un carton dont le titre paraît répondre en effet à ses désirs et à ses espérances. Il l'ouvre avidemment et le referme bientôt désespéré, abjurant à jamais la vaine prétention de faire jaillir une étincelle de vérité de ces vieux parchemins dont il n'est pas parvenu à déchiffrer une ligne.

Que de forces ainsi perdues, que de bonnes volontés inutilisées, que de vocations découragées à qui il n'a manqué, pour porter des fruits utiles à la science, pour faire une riche récolte dans un champ où la moisson est abondante et où il y a peu d'ouvriers, que quelques conseils de direction, quelques indications à la fois très simples, mais tout à fait indispensables, qu'un apprentissage très court des outils qu'un historien juriste doit apprendre avant tout à connaître et à manier.

Un indicateur, un alphabet, une grammaire, voilà tout le bagage, le viatique nécessaire, mais suffisant, dont doit se munir l'étudiant en histoire du droit avant de s'engager dans la voie des recherches personnelles et des travaux d'érudition. La *bibliographie* lui fournira l'indicateur, la *paléographie* l'alphabet, la *diplomatique* la grammaire.

La *bibliographie*, qui est, dans un sens large, la science des livres, s'entend, dans un sens plus restreint, de la connaissance des répertoires de livres. Qu'a-t-on écrit sur ce sujet? Telle est la première question que se pose celui qui aborde un problème quelconque; pour nous ce sera un problème d'histoire du droit. Or, sur tous les sujets, on commence à avoir passablement écrit. La Bibliothèque nationale possédait sur ses rayons, au 1er janvier 1897, 2.048.893 volumes, dont 515.097 se rapportaient à l'histoire et 160.459 au droit. Le British Museum en renferme presque autant, et il n'y a peut-être pas un volume sur trois qui soit commun à ces deux dépôts. Et par toute l'Europe, et au-delà de l'Atlantique, la production littéraire s'accroît d'année en année avec une vitesse accélérée. Rien que pour la France, le *Journal de la Librairie* enregistre chaque année près de 15.000 articles déposés au Ministère de l'intérieur, et ce chiffre ne comprend pas les revues, ni les autres périodiques par lesquels, à l'heure actuelle, la science se fait autant et plus que par les livres.

La production est presque aussi considérable en Angleterre; elle l'est plus encore en Allemagne. Comment se reconnaître et s'orienter au milieu de cet océan de littérature? Ce sont les répertoires bibliographiques, disposés suivant des plans et des méthodes diverses, qui serviront aux travailleurs de boussole et de cartes marines.

De ces répertoires, les uns sont généraux, d'autres nationaux, d'autres spéciaux. Ces derniers, qui sont les plus utiles, se rapportent soit à l'ensemble d'une science, soit à un point particulier de cette science.

Le nombre et la valeur des répertoires bibliographiques va chaque jour s'augmentant, et c'est un grand service que rendent à la science les auteurs consciencieux, patients et modestes de ces inestimables compilations. Rien de plus dangereux, en effet, pour un travailleur que de s'engager dans un sujet sans en avoir fait avec soin la bibliographie : il risque d'avoir ignoré le livre capital qui rendra son propre travail ou sans valeur, ou tout au moins inutile, au cas où il serait arrivé, avec beaucoup de peine, au même résultat que son devancier. Nous devrons donc avant toutes choses passer en revue et apprécier ceux des répertoires bibliographiques qu'un historien du droit ne peut ignorer sans péril.

Les répertoires bibliographiques font connaître les livres qu'il peut être utile de consulter sur une question donnée. Il est une autre catégorie d'ouvrages dont il est indispensable que l'apprenti historien possède familièrement, dès le début de ses études, la connaissance et le maniement. Ce sont ces grandes collections de textes et de documents, ces recueils de *sources*, comme on dit, qui doivent être dans les travaux d'histoire du droit ce que nos recueils de lois et de décisions de jurisprudence sont dans la pratique quotidienne des affaires.

Les sources ! Remonter toujours aux sources ! Ne pas se contenter d'ouvrages et de citations de seconde main ! Voilà un mot, voilà des conseils qui reviendront souvent dans nos entretiens. Le conseil au surplus n'est pas nouveau. La Bruyère le donnait déjà, il y a deux siècles : « L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée ; c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable pour tout genre d'érudition. Ayez les textes de la première main ; puisez à la source ; maniez, remaniez le texte ; apprenez-le de mémoire ; citez-le dans les occasions ; songez surtout à en pénétrer le sens dans toute son étendue et dans ses circonstances ; conciliez un auteur original, ajustez ses principes, tirez vous-même les conclusions » (1) — et la suite qu'il faudrait citer en entier.

Nous étudierons donc ces grands recueils d'érudition dans lesquels, depuis trois siècles, en France et hors de France, la science des Bénédictins et celle de leurs émules ou de leurs continuateurs ont accumulé les matériaux solides de tout travail historique. Il importe, en effet, que, dès le début de ces études, vous appreniez

(1) *Des ouvrages de l'esprit.*

à connaître autrement que de nom les œuvres de Du Chesne et de Du Cange, de Baluze et de Dachery, de Mabillon et de Martène, ce qu'est le *Recueil des historiens de la France*, celui des *Ordonnances*, la collection des *Documents inédits*, et, à l'étranger, Muratori, les *Monumenta Germaniae* et la Collection du Maître des rôles.

Trouverez-vous dans ces grands recueils et dans d'autres analogues tous les documents nécessaires à la solution de la question d'histoire du droit que vous vous proposez de traiter ? Vous en trouverez déjà beaucoup, plus peut-être que vous ne pourriez vous y attendre. Il ne faut pas avoir le fétichisme de l'inédit. On a déjà imprimé énormément de textes, et dont les historiens sont bien loin d'avoir tiré tout ce qu'ils contiennent. Il est arrivé, il y a quelques années, à un éminent écrivain de dire qu'en fait de documents, ce qu'il y avait de moins connu, c'était ce qui était imprimé — et il y a dans ce paradoxe une bonne part de vérité. Pour l'antiquité et pour le haut moyen âge, tous les textes ont été édités et d'une façon généralement satisfaisante. Ceux d'entre vous qui voudront entreprendre quelque travail sur l'histoire du droit romain ou sur celle du droit mérovingien n'auront rien à chercher en dehors des livres. Dans ce double domaine, en effet, le hasard à peu près seul aujourd'hui peut amener des découvertes. On a mis au jour récemment, sur un débris de papyrus, quatorze lignes mutilées d'un fragment d'un jurisconsulte classique, probablement de Pomponius, relatives au contrat de société. Il est licite cependant à tout le monde d'écrire sur les sociétés en droit romain sans aller fouiller préalablement les tombeaux égyptiens.

La situation est différente pour ceux qui voudront étudier le droit ou les institutions du moyen âge, à partir, si vous voulez, du XIIe siècle, et surtout les institutions des trois derniers siècles, moins connues peut-être, si singulier que cela puisse paraître, que celles du XIIIe siècle par exemple. Ici, la part de l'inédit est considérable. Elle le sera toujours, quelque zèle que puissent déployer les publicateurs de textes. Beugnot a imprimé *in extenso* les quatre plus anciens registres du Parlement, ceux qu'on appelle les *Olim* ; Boutaric en a analysé, arrêt par arrêt, une dizaine. Il en reste à dépouiller près de douze mille. Vous voyez qu'il y a encore pour les plus laborieux d'entre vous des registres sur la planche.

Ces documents inédits, il vous faudra les aller chercher là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans les bibliothèques et dans les archives. Aux bibliothèques appartiennent, par définition, les manuscrits, c'est-à-dire les copies exécutées à la main d'œuvres littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, théologiques. Dans les archives sont conservés les actes de l'autorité publique, les collections de

décisions judiciaires, les correspondances diplomatiques et administratives, enfin un nombre prodigieux d'anciens titres ou contrats entre particuliers qu'on appelle des chartes. Mais cette répartition des documents entre bibliothèques et archives est plus théorique que réelle. Par suite de circonstances diverses sur lesquelles je ne puis insister en ce moment, la plupart des grandes bibliothèques de manuscrits, et plus que toute autre notre incomparable Bibliothèque nationale, possèdent, en quantité considérable, des documents d'archives qui sont, par suite, absents des dépôts où la logique conduirait à les aller chercher. Dans ces grands dépôts même où, il y a un siècle, la Révolution a concentré pour le plus grand bien des études historiques, — mais non pas, il faut bien le reconnaître aussi, sans des pertes à jamais déplorables, — des millions de dépôts, de *fonds* particuliers jusque là isolés et souvent inaccessibles, aux archives nationales surtout, les idées qui dominaient alors en la matière ont amené des triages, des classements soi-disant rationnels, dont nous subissons encore actuellement les conséquences et qui rendent souvent difficile la découverte du document que l'on poursuit. L'histoire de la formation de nos dépôts de manuscrits et d'archives, le résumé des travaux qui y ont été exécutés en ce siècle, l'indication des règles qui y président aux communications, l'énumération des principaux catalogues ou inventaires qui permettent d'y trouver ce qu'on y cherche, voilà, avec l'étude des répertoires bibliographiques et des recueils de sources, ce qui fera l'objet de nos premiers entretiens.

L'ensemble des opérations préliminaires qui ont pour but la recherche des sources et la réunion des documents, préalable indispensable de tout travail historique, a reçu récemment un nom particulier. Ce nom, usité depuis quelque temps déjà en Allemagne, a obtenu chez nous droit de cité dans le livre que viennent de faire paraître MM. Langlois et Seignobos sous le titre d'*Introduction aux études historiques* : c'est celui d'*Heuristique*. La bibliographie, science des répertoires, n'est, dans cette terminologie, qu'une branche de l'heuristique.

Voilà donc, grâce aux opérations dont nous venons de prendre un aperçu, l'étudiant en histoire du droit en possession de ses documents tant manuscrits qu'imprimés. Il s'agit maintenant pour lui de les lire, de les interpréter et de les mettre en œuvre.

Mettons tout de suite à part une première catégorie de documents qui se rapportent exclusivement à l'antiquité, je veux parler des inscriptions grecques et latines. Laissons de côté les inscriptions grecques, puisque la Grèce doit demeurer en dehors de nos études. Les inscriptions latines — vous le savez déjà par vos

études de droit romain — sont la source principale de nos connaissances sur l'histoire du droit public romain, et une source encore de grande importance pour l'histoire du droit privé. Mais ici, il n'y a pas de longues recherches à faire. Toutes les inscriptions latines sont réunies ou le seront sous peu dans les quatorze volumes du *Corpus inscriptionum latinarum* que publie l'Académie de Berlin. Le tome XII qui contient les inscriptions de la Narbonnaise a paru, il y a quelques années. Le tome XIII, consacré aux inscriptions des trois Gaules et des deux Germanies, le dernier qui reste à publier, s'imprime en ce moment. D'autre part, les inscriptions latines, écrites dans cette belle capitale romaine dont vous avez tous vu des exemples au Louvre, ne présentent pas de difficultés matérielles de lecture. Toute la difficulté réside dans l'interprétation des abréviations, qui exige une connaissance sérieuse des antiquités et de l'organisation politique et administrative de l'Empire romain.

La science qui enseigne à déchiffrer les inscriptions s'appelle l'*Épigraphie*. J'ai inscrit son nom sur mon programme à la place qu'elle me paraît devoir logiquement occuper dans le groupe des sciences auxiliaires de l'histoire du droit. Mais, cette année du moins, je n'ai pas l'intention de l'aborder sérieusement. Tout au plus pourrai-je, en quelques conférences, vous faire connaître les règles essentielles les plus élémentaires applicables à tous les genres d'inscriptions, celles qui se rapportent aux noms des personnages qui figurent dans les inscriptions, à l'indication de leurs titres, des fonctions qu'ils ont successivement occupées — ce qu'on appelle le *cursus honorum*. L'épigraphie juridique, en effet, mériterait de faire à elle seule l'objet d'un cours pendant une année entière, et il serait très désirable que quelqu'un voulût bien se charger de vous en exposer les principes. Mon regretté ami Henry Michel en avait fait, en 1885, l'objet d'une conférence complémentaire. Le tome 1er du *Droit de cité romaine* est le résumé de cet enseignement : la mort nous a privés à jamais de la fin de l'œuvre.

Si la lecture des inscriptions ne présente, du moins pour l'œil, aucune difficulté, il en est autrement des écritures si variées que vous rencontrerez dans les documents du moyen âge, et aussi dans ceux du XVIe et même au commencement du XVIIe siècle. Ici, un apprentissage de l'œil est indispensable. Aussi est-ce à la *Paléographie* — c'est par ce nom qu'on désigne la science des anciennes écritures et l'art de les déchiffrer — que je compte consacrer la majeure partie de ces leçons. Nous étudierons ensemble la succession des diverses écritures depuis les premiers siècles de notre ère ; nous suivrons la série des changements qui ont insen-

siblement transformé le belle et robuste capitale romaine en l'écriture contournée et souvent décourageante du XVIe siècle ; nous apprendrons à résoudre les abréviations qui se rencontrent dans les manuscrits et dans les chartes ; nous dirons quelques mots des matières subjectives de l'écriture (papyrus, parchemin, papier), des instruments de l'écrivain, de la forme extérieure des livres dans l'antiquité et au moyen âge ; nous verrons comment ils étaient fabriqués et de quelle façon ils nous sont parvenus.

La difficulté de se procurer, en nombre suffisant pour les exercices de lecture, des fac-similés d'anciennes écritures est le principal obstacle que rencontre un enseignement pratique — le seul profitable — de la paléographie. La bienveillance de M. le Directeur de l'École des chartes et l'intérêt qu'il porte aux études paléographiques me donnent tout lieu d'espérer que cet obstacle pourra être surmonté, du moins pour les fac-similés de chartes. Pour les manuscrits juridiques, assez pauvrement représentés dans la collection de l'École, nous verrons à aviser, et, si ce cours peut se poursuivre pendant quelques années, je ne désespère pas que nous arrivions à lui constituer un petit matériel de paléographie juridique.

La paléographie apprend à lire les documents. Une science voisine, qu'à tort l'on confond parfois avec elle, la *Diplomatique*, apprend à les critiquer, à en vérifier l'authenticité, à en déterminer la date, à distinguer les actes vrais et sincères des actes faux ou tout au moins remaniés. L'étude paléographique du document, l'examen de l'écriture, de l'encre, du parchemin a déjà fourni à cet égard des indices précieux à l'historien. L'analyse des formules employées par le rédacteur de l'acte, des éléments qui constituent la date de cet acte, l'examen des caractères intrinsèques du document, comme l'on dit quelquefois, achèvent de former sa conviction. L'étude de toutes les parties de la science édifiée d'un seul jet au XVIIe siècle par le génie critique d'un Mabillon ne saurait évidemment se faire ici en détail. Je vous en ferai cependant connaître, soit par un exposé théorique, soit incidemment à l'occasion de la lecture des documents que j'apporterai devant vous, les parties essentielles, en insistant particulièrement sur la chronologie.

Ce programme, fort vaste déjà, comme vous pouvez en juger, de ce qui constitue les *Sciences auxiliaires de l'histoire du droit* pourrait sans doute s'élargir encore. Des notions sur les procédés de l'historiographie du moyen âge, des règles générales de critique des documents historiques et juridiques autres que les chartes — critique de restitution, critique de provenance — n'y seraient certainement pas déplacées. Le temps ne me permettrait pas d'entrer cette année

dans cet ordre sensiblement différent d'idées et d'études. Il me paraît préférable de le réserver complètement. Je me borne pour aujourd'hui à vous renvoyer aux chapitres excellents que MM. Langlois et Seignobos ont écrit sur ce sujet dans le volume dont j'ai déjà eu eu l'occasion de vous donner le titre.

Ce que nous pourrions peut-être faire dès cette année si, parmi vous, il s'en trouvait quelques-uns disposés à travailler un peu en dehors de nos réunions ordinaires, ce serait de nous retrouver de temps à autre dans une conférence supplémentaire qui pourrait être consacrée à l'examen critique de quelques-uns des travaux parus récemment dans le domaine de l'histoire du droit. Bien mieux qu'un exposé théorique, ces exercices vous initieraient aux procédés de la critique historique ; ils vous feraient, en outre, toucher du doigt l'utilité des notions que fournissent les sciences auxiliaires de l'histoire du droit. Les sujets ne vous manqueraient pas. Les Romanistes pourraient étudier, par exemple, la dissertation de M. Girard sur la date de la loi Æbutia. A ceux qu'intéresse plutôt l'histoire du droit et des institutions du moyen âge, je signalerai quelques-unes des *Questions mérovingiennes* de Julien Havet, ces modèles achevés de critique pénétrante, les mémoires en sens divers publiés depuis une quinzaine d'années sur la question des Fausses Décrétales, la dissertation d'Adolphe Tardif sur la date du Formulaire de Marculf, ou encore celle déjà ancienne, mais toujours si digne d'être étudiée, d'Henri Lot sur l'authenticité des *Olim* ; enfin, dans le domaine du droit coutumier, les travaux de M. Viollet sur les *Établissements de Saint-Louis* ou ceux qui se poursuivent en ce moment sur les coutumes de Bretagne, de Normandie et d'Anjou. Il est inutile d'ajouter à cette énumération les *Mélanges d'histoire du droit et de critique* de M. Esmein, qui sont connus de chacun de vous.

Un enseignement comme celui que nous inaugurons ensemble aujourd'hui, ne peut avoir la prétention, en une trentaine de leçons, de faire de vous des érudits. Ceux d'entre vous qui ont le désir de le devenir savent bien que c'est ailleurs qu'ils doivent aller chercher la science complète et approfondie. Le but de ce cours est plus modeste, et toute son ambition sera satisfaite si vous emportez de ces entretiens, avec une orientation générale dans un ordre d'études qui, jusqu'ici, vous était demeuré à peu près étranger, le goût, et déjà un peu la pratique des documents originaux.

E. Lelong.

LA CHAIRE D'HISTOIRE DES RELIGIONS

AU COLLÈGE DE FRANCE

C'est le 11 janvier 1880 que le *Journal officiel* publia le décret, signé la veille, en vertu duquel une chaire d'Histoire des Religions était créée au Collège de France. Suivait immédiatement la nomination du titulaire, M. Albert Réville.

La création de cette chaire avait été discutée dans les deux Chambres et, au Sénat particulièrement. M. Laboulaye, avec la double autorité de son mérite personnel et de son titre d'administrateur du Collège de France, l'avait combattue avec une certaine vivacité. Son principal argument était que la science historique des religions dépasse les forces d'un homme, quelque savant et capable qu'il puisse être. Il lui faudrait connaître toutes les langues, tous les peuples, toute leur histoire. A quoi M. J. Ferry, alors ministre de l'Instruction publique et partisan convaincu de cette fondation, répondit en faisant observer qu'il y avait une autre science historique, celle des législations comparées, qui, envisagée du même point de vue, supposerait également chez celui qui la professe des connaissances linguistiques, géographiques, ethnologiques, historiques, juridiques et critiques hors de proportion avec les capacités de n'importe quel spécialiste et avec la durée, même prolongée, d'une vie humaine. Comme il s'agissait précisément de la branche d'études cultivée avec la plus haute distinction au dit Collège de France par M. Laboulaye lui-même, cette réplique *ad hominen* réduisit au silence le spirituel auteur de *Paris en Amérique*. Le crédit demandé par le ministre fut voté.

Son choix tomba sur M. Albert Réville, connu surtout par une série d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* de 1859 à 1872 et aussi, dans l'estime d'un public beaucoup plus restreint, par sa collaboration à la *Revue de Théologie de Strasbourg* et par la publication de quelques ouvrages d'histoire et de critique religieuses. Dans l'espèce, le ministre avait le droit de créer la chaire *motu pro-*

prio. Cependant il tint à s'entourer des conseils de plusieurs professeurs du Collège dont les cours avaient quelque affinité avec celui qu'il s'agissait d'ouvrir et de plusieurs personnalités marquantes dont l'avis avait un poids incontestable dans une question par elle-même assez délicate. Le résultat de cette consultation le confirma dans l'intention qu'il avait déjà de nommer M. A. Réville. Ce qui le frappa surtout, c'est que ceux qui, pour diverses raisons, ne voyaient pas sans inquiétude l'érection de cette chaire nouvelle furent unanimes à lui déclarer que, si la chaire devait être fondée, M. Albert Réville serait leur candidat préféré. E. Renan fut de ceux-là.

Le fait est que cette création était désirée et réclamée par beaucoup d'hommes au courant de l'évolution scientifique contemporaine. Je citerai, par exemple, le critique littéraire Paul Albert, Dumont, alors directeur de l'enseignement supérieur, Gambetta, dont l'esprit merveilleusement intuitif était ouvert à tout ce qui pouvait contribuer à relever le renom scientifique de la France, Paul Bert qui croyait à la nécessité d'une telle étude pour guérir le mal d'étroitesse et d'ignorance superstitieuse en matière de religion dont il voyait la France atteinte, Gaston Paris très renseigné sur ce qui se passait à l'étranger, Desjardins, le géographe de la vieille Gaule, Berthelot, l'illustre chimiste, et bien d'autres dont le nom n'ajouterait rien à la diversité des tendances et des spécialités qui se réunissaient dans ce vœu commun.

Depuis 1880, par conséquent, M. Albert Réville occupe la chaire d'Histoire des Religions au Collège de France, et nous avons été curieux de recueillir de sa bouche à lui-même les impressions et les expériences qu'il a pu tirer de ces vingt années de professorat. Ce qui suit est le résumé fidèle de ce que nous avons entendu.

« Il n'est pas possible, » nous a-t-il dit, « d'être plus ému que je ne le fus lorsque des amis m'apprirent que l'on pensait sérieusement à moi pour introduire comme professeur au Collège de France cette histoire des religions à laquelle j'avais voué le meilleur de ma vie sans jamais songer à une pareille éventualité. Le Collège de France m'apparaissait depuis ma jeunesse comme une de ces hauteurs inaccessibles à d'humbles publicistes tels que moi, une sorte d'Olympe scientifique où ne pouvaient s'élever que des héros passés demi-dieux. Fils d'un pasteur vénérable qui dirigea pendant près de quarante ans l'église réformée de Dieppe, patrie de Richard Simon, longtemps pasteur moi-même d'une communauté wallonne (de langue française) à Rotterdam où m'avait attiré l'espoir de continuer mes études dans un pays de vieille et solide érudition, honoré

de l'estime de savants théologiens tels que Scholten, Kuenen, Tiele, etc., ayant dû quitter ce pays hospitalier parce que le climat de la Hollande, d'abord très bien supporté, avait fini par attaquer ma santé et aussi parce que, depuis nos malheurs de 1870, j'étais atteint d'une véritable nostalgie de la France, je n'aurais jamais cru qu'une pareille distinction pût m'être réservée. Je pouvais dire comme un des personnages de Shakespeare :

It is an honour that I dream'd not of !

Il me semblait que plus d'une barrière infranchissable s'élevait entre cette position et moi. Je savais combien les études d'histoire religieuse étaient cultivées dans les pays voisins du nôtre, mais j'avais eu lieu plus d'une fois de constater l'espèce d'indifférence, pour ne pas dire de défiance, dont elles étaient l'objet chez un grand nombre de nos compatriotes. Je ne dissimulerai pas que c'est avec une émotion juvénile que le jour d'ouverture de mon cours (14 février 1880) je gravis les degrés conduisant à la chaire de la salle 8 qui était bondée d'auditeurs. Leur accueil me rassura bientôt et je pus développer tout à l'aise ce que j'avais à dire sur la nature et l'esprit de l'enseignement nouveau qui m'était confié. »

« J'avais suivi attentivement les discussions suscitées par le projet de J. Ferry et si quelques-unes des attaques dirigées contre lui m'avaient paru dictées par l'effroi d'un parti qui, d'avance, quand il est question de religion, s'oppose comme d'instinct à tout ce qui s'appelle recherche libre et indépendance du jugement, d'autres m'avaient semblé d'une légitimité relative, tout au moins soutenues par des considérations dont il fallait tenir compte. »

« Ce qui inquiétait, en dedans comme en dehors du Collège, quelques esprits sagaces et dont le libéralisme ne faisait doute pour personne, c'était la facilité avec laquelle le professeur désigné pourrait, à l'abri de son titre, transformer sa chaire en mitrailleuse, criblant à jet continu les institutions religieuses et les églises existantes. D'autant plus que dans la presse réactionnaire du moment et dans le public lui-même, bien des gens n'admettaient pas qu'elle eût été fondée pour autre chose. Si les uns s'en indignaient, les autres s'en gaudissaient. Les hommes d'âge redoutaient la réapparition des scènes tumultueuses qui avaient troublé les éloquentes leçons de Michelet et de Quinet et qui avaient fourni au gouvernement de Louis-Philippe un prétexte spécieux pour les suspendre. Mon respect pour le Collège où j'avais l'insigne honneur d'entrer, mon vif désir de ne pas tuer sous moi l'enseignement qu'on me chargeait d'introduire, mon culte pour la science elle-même qui n'a rien à

gagner aux polémiques violentes et provoquant les violences, tout m'éloignait d'une telle manière de concevoir et de diriger mon cours. J'y perdrais peut-être en notoriété, en affluence d'auditeurs, cela m'était bien égal et je m'en étais expliqué d'avance avec J. Ferry qui m'avait entièrement approuvé. Il fallait faire de la science libre, et éviter le tapage.

« Puis il y avait en définitive du vrai dans ce qu'avait avancé au Sénat M. Laboulaye. La science des religions et leur histoire est un domaine immense, s'étendant presque à l'infini. Pour être à la hauteur de tout ce qu'elle requiert si l'on veut qu'elle soit élucidée jusque dans ses moindres replis, il faudrait posséder une effrayante accumulation de connaissances, effrayante à faire reculer un moderne Pic de la Mirandole. Chose curieuse ! L'opinion dans le monde que je fréquente était encore sur ce point si peu au courant qu'à mainte et mainte reprise des personnes bienveillantes m'exprimèrent cette appréhension que je n'en eusse pas pour plus de cinq ou six ans de leçons publiques. « Qu'aurez-vous à dire, quand vous serez au bout ? » Tranquillisez-vous, bons amis, devais-je leur répondre, ce bout, ni vous ni moi ne le verrons. Ce qui plus d'une fois au contraire m'alarma, ce fut le sentiment que sur bien des détails, bien des faits discutés, bien des théories proposées à droite et à gauche, la compétence technique me faisait défaut. Pourtant j'avais des monceaux de notes, fruit de plus de trente ans d'études persévérantes. Ce fut un soulagement réel pour moi et une vive satisfaction lorsque j'appris que, sous l'active et judicieuse initiative de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, on allait adjoindre aux quatre sections existantes de l'Ecole des Hautes Etudes une cinquième section spécialement consacrée à l'histoire religieuse répartie en conférences distinctes, roulant chacune sur une des grandes branches de cette histoire et pouvant, grâce à la méthode particulière à cette école, fournir à des auditeurs studieux un enseignement technique, documentaire, rigoureusement scientifique, tel en un mot qu'on ne peut le donner dans des leçons offertes au grand public comme celles du Collège de France. Je parle ici, bien entendu, des leçons roulant sur l'histoire et les littératures, et non des sciences mathématiques ou naturelles. Ce n'est pas que les leçons préparées en vue d'un public qui *s'intéresse*, mais où ceux qui *étudient* sont rares, soient inutiles, loin de là. C'est quand on a réussi à éveiller l'intérêt sur un domaine scientifique particulier que du nombre des simples intéressés se détache une élite de travailleurs qui *piochent* là où les autres se contentent d'écouter. Je regardai donc la constitution, en 1886, de cette cinquième section

des Hautes Etudes dont on me fit l'insigne honneur de me décerner la présidence, comme une consécration et en quelque sorte un épanouissement de mon cours du Collège de France. C'est de là que pouvaient sortir des élèves, et il en est sorti ».

« Le cours public doit rester comme l'introduction générale aux questions qui sont serrées et étudiées de plus près à la Sorbonne. Il est mieux fait qu'une conférence spéciale et technique pour les envisager d'un point de vue plus général et où la philosophie des religions, les lois qui président à leurs évolutions, leurs rapports avec l'aptitude religieuse qui est congénitale à l'esprit humain doivent ressortir de l'étude des faits puisés aux meilleures sources. Si je parvenais, après avoir terminé la revue que je fais successivement des religions historiques, à déterminer les lois générales de l'histoire religieuse, je croirais avoir achevé ma tâche — non sans prévoir qu'elle sera sans doute reprise et perfectionnée par d'autres, non sans le désirer par amour de la vérité, cette face intellectuelle de l'amour de Dieu. Que peut chacun de nous, si ce n'est d'apporter son moellon à l'édifice qui s'élève le long des siècles, et je suis trop historien de goût, d'habitude mentale et d'étude pour ne pas admirer — sans avoir la prétention de les imiter — ceux qui, en religion ou en philosophie, ont la bravoure de croire qu'ils ont apporté au monde un système définitif, qui ne changera plus. Πάντα ῥεῖ, dit le philosophe grec. Seulement il ne faut pas oublier que dans le fleuve qui coule et change à chaque instant d'aspect, il y a quelque chose de substantiel, de permanent, qu'il est difficile de saisir, mais sans lequel le fleuve ne coulerait et n'existerait pas ».

« Vous désirez savoir quels ont été les sujets traités pendant ces vingt années de leçons d'Histoire des Religions. La liste que je vous remets comme aide mémoire vous montrera d'abord que j'ai évité l'écueil redouté par certaines personnes, en prenant pendant les premières années comme objet de mes leçons des religions, très intéressantes, mais disparues, éteintes, et dont la critique ne pouvait éveiller les susceptibilités de personne. D'ailleurs la logique me donnait le même conseil que la prudence, puisqu'en tout il faut commencer par le commencement. J'y gagnais aussi d'habituer mon auditoire à la critique indépendante des faits religieux ainsi qu'à la méthode et aux procédés qu'il faut leur appliquer toujours. J'ai pu, dans les dernières années, aborder avec confiance l'histoire religieuse des temps rapprochés des nôtres. Je l'ai fait très librement, mais toujours avec le souci de ne blesser les convictions d'aucun de mes auditeurs, — à moins qu'il ne se trouvât parmi eux de ces gens qui aiment à être blessés et qui s'imaginent volon-

tiers qu'ils le sont. On m'accordera que je ne pouvais en tenir compte. Du reste et bien que dans l'auditoire qui se réunit deux fois par semaine devant ma chaire, il y ait des personnes dont les opinions diffèrent des miennes, je n'ai qu'à me louer de l'attitude calme et courtoise de ce public qui, je suppose, a compris les efforts que je faisais pour être consciencieusement véridique sans être jamais acerbe ou provoquant. Je suis d'ailleurs persuadé que l'histoire, religieuse ou politique, est la plus grande école de tolérance qui se puisse concevoir ».

Année scolaire 1880, premier et second semestres : Prolégomènes de l'histoire des religions.

1880-1881, premier et second semestres : Religions des peuples non-civilisés.

1881-1882, premier semestre : Les anciennes religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou.

1881-1882, second semestre : La religion chinoise (1).

1882-1883, premier et second semestres : Les religions de l'Inde.

1883-1884, premier et second semestres : Le Mazdéisme.

1884-1885, premier et second semestres : La religion de la Grèce antique.

1885-1886, premier semestre : L'évolution du polythéisme grec, institutions sacerdotales et divinatoires jusqu'à la mort de Socrate.

1885-1886, second semestre : Même sujet depuis la mort de Socrate jusqu'au temps de l'empereur Julien.

1886-1887, premier et second semestres : L'ancienne religion romaine, ses variations sous l'influence de la Grèce et de l'Orient.

1887-1888, premier semestre : Les religions de l'Egypte.

1887-1888, second semestre : Les religions dites sémitiques.

1888-1889, premier semestre : Continuation du même sujet.

1888-1889, second semestre : Sources de l'histoire religieuse d'Israël.

1889-1890, premier et second semestres : Développement historique du monothéisme d'Israël.

1890-1891, premier et second semestres : Continuation du même sujet, les Prophètes et la Loi.

1891-1892, premier et second semestres : Histoire du Judaïsme pendant les quatre derniers siècles av. l'ère chrétienne.

1892-1893, premier et second semestres : Etude de la vie de Jésus d'après les évangiles synoptiques.

1893-1894, premier semestre : La formation de l'Eglise chrétienne pendant le premier siècle et la première moitié du second.

1893-1894, second semestre : La fin de l'Etat juif, l'Apocalypse, le philonisme et le 4e évangile.

1894-1895, premier et second semestres : Histoire de l'Eglise chrétienne depuis le milieu du second siècle jusqu'au concile de Nicée (325).

(1) Ce singulier, qui paraîtra probablement paradoxal à plus d'un lecteur, provient de ce que M. A. Réville est d'opinion que, sous les diversités religieuses de noms divers qui se partagent la Chine, la religion chinoise autochtone se maintient et reparaît toujours.

1896-1897, premier et second semestres : Histoire de l'Eglise chrétienne depuis le concile de Nicée jusqu'aux premières conquêtes musulmanes.

1897-1898, premier semestre : Histoire de l'Islamisme jusqu'à la première Croisade.

1897-1898, second semestre : L'époque des Croisades.

1898-1899, premier et second semestres : Histoire de l'Eglise d'Occident depuis le VIIe siècle jusqu'à la mort de Grégoire VII (1085).

1899-1900, premier et second semestres : Evolution de l'idée religieuse chrétienne sous l'influence de l'hérésie et de la scolastique, de Grégoire VII à la mort de Boniface VIII (1303).

Ces cours successifs n'ont jamais été publiés dans leur teneur littérale. M. A. Réville est d'avis que les conditions de l'enseignement oral diffèrent de celles de l'enseignement par le livre. Dans le premier, le professeur ne doit pas craindre une certaine prolixité qui aide ses auditeurs à le bien comprendre, surtout quand il s'agit de matières souvent ardues. Dans le second, il doit s'en garder, parce qu'elle est inutile et se préoccuper surtout des citations, renvois aux documents, critiques de textes allégués à l'appui de ses dires, ce que l'enseignement public oral ne supporte que dans une faible mesure. Il y a aussi des parties entières de cette longue histoire qui, dans l'état actuel de nos connaissances, ne pourraient, sans imprudence scientifique, être présentées comme ayant atteint le degré de certitude voulu pour se prêter à une vue d'ensemble. Les livres dont les leçons d'histoire religieuse au Collège de France, ont fourni la substance sont, par ordre de dates :

1882. *Prolégomènes de l'histoire des Religions*, 4e édit., 1 vol. in-8.

1883. *Les Religions des peuples non civilisés*, 2 vol. in-8.

1885. *Les Religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, 1 vol. in-8.

1889. *La Religion chinoise*, 1 vol. en deux sections, in-8.

1897. *Jésus de Nazareth, études critiques sur les antécédents de l'Histoire évangélique et la vie de Jésus*, 2 vol. in-8 avec une carte (1).

On remarquera peut-être que dans l'énumération qui précède, le bouddhisme n'est pas mentionné. M. A. Réville en a toutefois fait une esquisse historique en parlant des religions de l'Inde et de la Chine, mais se réserve d'y revenir en traitant cette grande religion avec l'étendue et l'étude approfondie qu'elle mérite.

Z. W.

(1) Ces ouvrages se trouvent à la librairie-éditrice Fischbacher, rue de Seine, 33.

L'ENSEIGNEMENT EN ESPAGNE

La « regeneracion » espagnole et l'instruction publique. — Menaces du nouveau budget. — L'extension universitaire. — Nouvelle réforme de l'enseignement secondaire. — Projet d'autonomie universitaire.

A la suite de notre débâcle coloniale, tous les esprits sérieux et vraiment patriotes ont pensé qu'il s'imposait une réforme radicale des vices de notre organisation politique et de nos mœurs sociales, cause primordiale de nos malheurs en Amérique et aux Philippines. Logiquement, devait s'écouler de ces pensées une campagne analogue à celle qu'institua Fichte en 1808 pour la Prusse, et plusieurs vaillants patriotes français en 1871. Il fallait chercher le remède dans l'instruction et l'éducation publiques. Pas de réforme sans l'éducation d'une jeunesse non contaminée avec les défauts des générations qui nous ont gouvernés jusqu'ici et qui difficilement, pourront être redressées. Ces pensées n'ont pas été partagées par les politiques et par les associations des producteurs, commerçants, industriels, etc., qui ont combattu le plus pour la *regeneración* dans la sphère publique. On s'est préoccupé plutôt du côté économique : rabais des impôts, réduction du budget des dépenses ; et cette préoccupation a été portée si loin que les réductions ont atteint aussi l'enseignement de l'Etat. Les Chambres de Commerce, la Ligue des producteurs ont demandé la suppression d'Universités, au lieu de demander l'augmentation des écoles primaires. Le ministère de M. Silvela, pressé par l'opinion publique de faire des économies, a tâché de seconder cette manière bizarre de concevoir le relèvement d'un pays, et toutes les réductions qu'il n'a pas faites dans les départements de la Guerre, Marine et Cultes, il a menacé de les porter sur l'instruction publique ; et cela dans un budget qui, pour l'enseignement primaire, est seulement de 840.175 pesetas (1) et dans l'enseignement secondaire porte tous les ans un *superabit* de quelques milliers de *pesetas* en faveur de l'Etat !

Heureusement, on a reconnu bientôt l'erreur. Les prêcheurs d'économies ont biffé de leurs programmes celles qui concernaient l'enseignement, et sont arrivés même à demander des augmentations ; tandis qu'aux Cortès, la Commission du budget a rejeté presque toutes les réductions proposées par le Ministre. On est encore à discuter, nonobstant la quantité assez maigre destinée au

(1) C'est la quantité qui incombe au budget de l'Etat. Les communes doivent donner 24.940.944.

matériel d'enseignement (livres, cartes géographiques, instruments de physique, etc.) des Universités.

Les cercles intellectuels ont mieux compris ce qu'il fallait faire dans ces circonstances. L'Ateneo de Valence a porté à cette occasion la parole pour tous ceux qui s'intéressent à l'éducation populaire et après un *meeting* qui a eu l'adhésion des hommes les plus éminents, il a adressé aux pouvoirs publics une pétition pour l'établissement de l'instruction primaire intégrale et obligatoire en Espagne. La loi de 1857 visait déjà ce résultat. Mais l'obligation scolaire est impossible à instituer chez nous, tant que notre budget sera aussi pauvre qu'il l'est maintenant. Si tous les enfants en âge de scolarité demandaient à recevoir l'instruction publique, il se trouverait que nous n'aurions pas d'écoles suffisantes même pour la moitié. C'est pour cette raison que quelques-uns d'entre nous, professeurs à l'Université d'Oviedo, ont proposé au *meeting* de Valence de demander au gouvernement un budget pour l'instruction publique égal, ou à peu près, à ceux de la Guerre et des Cultes.

Il est à craindre, naturellement, que l'initiative de l'Ateneo soit entièrement perdue. Pour longtemps, les améliorations, dans tous les degrés de l'enseignement, resteront à la charge des efforts privés des professeurs.

L'Université d'Oviedo fait de son mieux en ce sens. En 1895, le doyen de la Faculté de droit, M. Buylla, l'économiste bien connu, proposa la création d'une école pratique d'études juridiques et sociales, espèce de séminaire pour les élèves. Secondé par le recteur, M. Aramburu et par les professeurs, MM. Posada, Sela et Alas, il réalisa son projet, et l'école pratique fonctionne régulièrement depuis quatre ans. Elle est divisée maintenant en quatre sections : Economie et finances, dirigée par M. Buylla ; Politique et Sociologie, par M. Posada ; Questions internationales, par M. Sela et Histoire du droit, dont je me suis chargé depuis 1897. Presqu'en même temps, l'Université instituait à Oviedo les colonies de vacances, pour des élèves pauvres des écoles primaires. Elle vient enfin d'organiser, pour la première fois en Espagne, l'extension universitaire.

M. Séla avait plaidé déjà au Congrès pédagogique tenu à Madrid en 1892, pour l'établissement de la nouvelle institution. En août 1897, il proposa dans un journal de Gijón l'organisation de conférences et leçons populaires pour les ouvriers de cette ville, d'Oviedo, Langreo et autres centres industriels. Une année plus tard, moi-même dans le discours de rentrée (octobre 1898), j'insistai sur le besoin d'établir chez nous l'extension universitaire. Cette fois la demande fut écoutée, et en novembre les cours commencèrent à

fonctionner (1). Voilà le programme de l'année scolaire 1898-99 :

Cours d'études supérieures : *Philosophie contemporaine*, par M. Alas, professeur de la Faculté de droit. — *La Géométrie à n dimensions*, par M. Mur, professeur de la Faculté des sciences.

Cours populaires : *Astronomie* (avec des projections), par M. Fernández Echevarria. — *Voyages en Europe* (avec des projections photographiques), par M. Sela. — *Industries des Asturies*, par M. Ayuso, professeur de l'Instituto (Lycée). — *Questions de cosmologie*, par M. Bayón, professeur du Séminaire conciliaire. — *Préhistoire des Asturies*, par M. Fernandez, professeur à l'Instituto. — *Archéologie des Asturies* (avec des excursions), par M. Redondo, professeur de l'Instituto. — *Légendes de l'histoire d'Espagne*, par M. Altamira.

Hors d'Oviedo, les professeurs donnèrent des cours dans les Cercles ouvriers d'Avilés et La Felguera. A Avilés, le programme fut celui-ci : *Institutions économiques modernes*, par M. Buylla. — *Les droits politiques*, par M. Jove. — *Les origines de l'Espagne moderne*, par M. Altamira. — A La Felguera on traite : *Le droit du suffrage*, par M. Posada. — *Géographie générale*, par M. Sela. — *Les produits industriels de la houille*, par M. Mur. — *Hygiène de l'ouvrier*, par M. Claveria, docteur en médecine.

Le programme pour l'année 1899-1900 comprend :

Cours d'études supérieures : *Géométrie*, par M. Mur. — *Systèmes de la Sociologie*, par M. Posada. — *Micrographie* (avec des projections), par M. Orueta, professeur à l'Ecole de mines de Mieres.

Cours populaires : *Origines du royaume d'Oviedo*, par M. Aramburu. — *Institutions locales de droit civil*, par M. Canella, professeur de la Faculté de Droit. — *Les Israélites*, par M. Alas. - *Voyages en Espagne* (avec des projections), par M. Sela. — *Récréations scientifiques* (avec des expériences), par M. Mur. — *Les animaux inférieurs* (avec des projections), par M. Rioja, professeur de la Faculté des Sciences. — *La Renaissance*, par M. Alvarez, professeur de la Faculté de Droit. — *La littérature romantique*, par M. Fernández. — *L'évolution de la musique dramatique allemande : Mozart, Beethoven, Wagner* (avec des exemples pratiques au piano), par MM. Altamira et Ochoa, celui-ci professeur de musique à l'Ecole Normale.

A l'Ecole des Arts et Métiers, fréquentée par les ouvriers ont été organisés les cours suivants : *Institutions économiques ouvrières*, par M. Buylla. — *Education civique*, par M. Posada. — *Droit usuel*, par M. Jove. — *Géographie politique*, par M. Sela. — *Leçons de choses*, par

(1) Il faut dire que les conférences publiques ou cours ouverts ont existé à diverses époques dans nos Universités. Dans ces dernières années, ils ont été repris avec succès par les Universités de Saragosse et de Barcelone, mais sans avoir la portée d'une institution d'extension universitaire.

M. Urios, professeur à la Faculté des Sciences. — *L'atelier et la fabrique*, par M. Redondo. — *Lectures choisies et expliquées des* « Episodios Nacionales », par M. Altamira. — *Hygiène des ouvriers*, par M. Buylla (Arthur), licencié en médecine.

A la Chambre de commerce commenceront bientôt deux cours : *Institutions de commerce*, par M. Buylla. — *Arithmétique universelle*, par M. Fernández Echevarria.

Au printemps seront repris les cours à Avilés, La Felguera et autres centres ouvriers.

Malgré l'opposition de certaines gens (en Espagne tout progrès dans l'enseignement trouve bien naturellement des ennemis acharnés dans le bigotisme et dans la paresse), l'extension universitaire d'Oviedo a eu un succès très encourageant. Le public bourgeois de la capitale (surtout les femmes) a répondu avec enthousiasme à l'appel et a rempli, tous les soirs de conférence, la salle de l'Université, mêlé à des éléments vraiment populaires. A l'Ecole d'Art, à Avilès et à La Felguera, l'assistance d'ouvriers a été nombreuse.

Une des choses qui caractérisent notre législation scolaire, c'est le changement continuel et arbitraire. On s'expliquera ainsi que la réforme de l'enseignement secondaire dont parlait, il y a peu de temps, M. Desdevises du Dézert (1), ait été remplacée déjà par une nouvelle réforme arrêtée par M. Pidal. Elle n'a fait qu'aggraver les maux de nos malheureux lycées. Comme il est bien sûr que le programme de M. Pidal tombera aussitôt que son auteur cessera d'être ministre, je crois inutile d'en parler. Il suffira de dire qu'il marque un recul extraordinaire vers l'enseignement classique et religieux, multipliant le cours de latin et de religion. La loi de 1857 était bien plus modérée.

Le gouvernement compte présenter aux Cortès un projet où il est reconnu aux Universités une personnalité dont elles manquent aujourd'hui. D'après ce projet, les Universités pourront posséder des biens propres et fonder avec eux des Facultés, des cours ou des laboratoires, augmenter les traitements des professeurs et nommer pour les cours nouveaux des spécialistes nationaux ou étrangers. Ces fondations seront gérées par un Comité administratif élu par les professeurs de l'Université et dont les certificats d'études seront valables pour l'Etat.

On ne peut rien conjecturer sur le succès de cette initiative assez maigre, mais pourtant recommandable chez nous.

RAFAEL ALTAMIRA,
Professeur de la Faculté de Droit à l'Université d'Oviedo.

(1) Voyez *Revue* du 15 janv. 1899.

NOTE

SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

A L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Placée au centre d'une des régions les plus industrielles de la France, la région des Alpes du Dauphiné et de la Savoie, où, par suite de l'abondance des puissances motrices hydrauliques, des installations électriques de tous genres se sont multipliées et continuent à se développer plus que partout ailleurs, la ville de Grenoble est, en matière d'électricité industrielle, un centre d'informations et d'études pratiques de premier ordre. Il n'existe pas une forme de production et d'utilisation industrielles de l'énergie électrique qui ne s'offre à Grenoble ou dans la région en exemples divers, nombreux et importants.

Cette situation privilégiée a décidé dès 1892 le Conseil municipal de Grenoble, le Conseil général de l'Isère et la Chambre de commerce de Grenoble à subventionner un cours public d'électricité industrielle brillamment inauguré par M. Janet, alors professeur de physique à la Faculté des sciences, appelé depuis à la direction de l'*Ecole supérieure d'électricité* fondée à Paris par la *Société centrale des électriciens*. Ce cours, continué par M. Pionchon qui succéda à M. Janet en 1894, a été le point de départ d'une organisation plus large.

Au mois de novembre 1898, l'Université de Grenoble, pour permettre aux jeunes gens, désireux de s'instruire en électricité industrielle, d'utiliser dans les meilleures conditions possibles les ressources toutes spéciales qu'offrait à cet égard la région, a organisé à la Faculté des sciences un enseignement complet de l'électricité industrielle.

Organisation de l'enseignement.

Tel qu'il est actuellement constitué, l'enseignement théorique et pratique de l'électricité industrielle, à la Faculté des sciences de Grenoble, est organisé de façon à comprendre :

1° Un *cours* (64 leçons) et une *conférence* (64 leçons) sur toutes les matières concernant la production et l'utilisation industrielles de l'énergie électrique ;

2° Une *conférence* (64 leçons) sur la mécanique industrielle et la construction du matériel électrique ;

3° Des *travaux pratiques* de laboratoire et d'atelier (150 journées) concernant les mesures électriques usuelles et comportant le maniement et la pose de tout l'appareillage électrique courant ;

4° Des *exercices d'établissement de plans et devis* d'installations électriques de tous genres ;

5° Des *visites d'usines et d'installations électriques* de tous genres à Grenoble et dans la région ;

6° Des *exercices de conduite de machines* et des *stages* dans des usines électriques.

Une large place dans cet enseignement est fait à l'électrochimie, en raison de l'importance particulière que présente dans la région dauphinoise cette branche de l'électricité appliquée. Les premiers dons qu'a reçus le Conseil de l'Université, en vue du développement de l'enseignement de l'électricité industrielle et qui consistent : 1° En une somme de 3.000 fr. offerte par M. Gueynard, doyen honoraire de la Faculté de droit ; 2° une somme de 1.000 fr. offerte par un anonyme — ont d'ailleurs comme destination spéciale indiquée par les donateurs, de contribuer à l'installation d'un laboratoire d'électrochimie.

Cours. — Le cours est bisannuel, une année (A) étant consacrée à l'étude de la production et de l'utilisation industrielle de l'énergie électrique par *courants continus*, et une autre (B) à l'étude de la production et de l'utilisation industrielles de l'énergie électrique par *courants alternatifs*. — Les élèves peuvent indifféremment commencer leurs études par l'année A ou par l'année B.

Travaux pratiques. — Les travaux pratiques ont lieu au laboratoire d'électricité industrielle de la Faculté, sous la direction du professeur, avec l'aide d'un préparateur spécial et d'un garçon de laboratoire. Ils comprennent un cours complet de mesures électriques et magnétiques usuelles, des exercices d'étalonnages et de

contrôle d'appareils industriels, des études de laboratoire donnant aux élèves l'occasion de se familiariser avec tous les détails des manipulations électriques courantes, ainsi que de s'exercer à la pose des canalisations électriques et de tous les appareils accessoires.

Plans et devis. — Les élèves sont exercés à l'établissement de plans et devis électriques par des projets d'installations qui leur sont donnés à étudier dans les intervalles des cours et manipulations et qu'ils doivent remettre comme devoirs au professeur.

Visites d'usines. — De nombreuses visites d'usines, choisies de façon à offrir des exemples variés de tous les modes possibles de production et d'utilisation de l'énergie électrique, sont faites chaque année par les élèves à Grenoble et dans la région sous la conduite et la direction du professeur, assisté du personnel de laboratoire. Chaque visite donne lieu, de la part des élèves, à la rédaction d'un compte rendu détaillé, la réunion de ces comptes-rendus devant constituer pour chaque élève une ample collection d'exemples de nature à lui fournir par la suite tous les modèles d'installation dont il pourra avoir besoin.

Exercices de conduite de machines et d'installations électriques. — Les élèves sont exercés, au laboratoire de la Faculté, à la conduite d'un moteur à gaz et de machines électriques appliquées soit à l'éclairage et au transport d'énergie, soit à la charge de batteries d'accumulateurs, à l'exécution de diverses opérations électrochimiques, etc. Ils peuvent, en outre, à la fin de leurs études, faire des stages plus ou moins prolongés dans les usines et les installations électriques que leurs propriétaires veulent bien mettre à cet effet à la disposition du professeur.

Conditions d'admission.

L'enseignement théorique et pratique de l'électricité industrielle organisé, d'après le plan qui vient d'être indiqué, à la Faculté des sciences de Grenoble, s'adresse à toutes les personnes qu'intéresse cette branche d'études, sans condition d'âge ni de grades. Il est notamment accessible aux anciens élèves des classes supérieures des écoles professionnelles, des écoles industrielles, aussi bien qu'aux élèves sortant des lycées et collèges.

Pour être admis à suivre, en qualité d'*étudiant*, les cours et travaux pratiques d'électricité industrielle, il suffit d'être *immatriculé* sur les registres de la Faculté.

Indépendamment du droit d'immatriculation, l'admission aux travaux pratiques comporte le versement (en deux fois) d'une somme annuelle de 100 francs.

Les personnes qui désirent simplement être admises à suivre, en qualité d'*auditeurs* les cours d'électricité industrielle, sans prendre part aux conférences et travaux pratiques, doivent adresser une demande à cet effet à M. le Doyen de la Faculté. A partir de l'année scolaire 1900-1901, la délivrance de la carte d'auditeur donnera lieu à la perception d'un droit de 10 francs.

Examens de fin d'année et Brevet d'études électrotechniques.

Examens de fin d'année. — A la fin de chacune de leurs deux années d'études, les étudiants en électricité industrielle sont admis à obtenir une sanction de leurs études en passant devant un jury spécial un examen portant sur les matières ayant fait l'objet des cours et travaux pratiques de l'année.

Cet examen comprend trois épreuves :

1° Une *épreuve écrite* consistant dans la rédaction d'un projet d'installation électrique usuelle, avec plans et devis ;

2° Une *épreuve pratique* consistant dans l'exécution de travaux de laboratoire accompagnés de mesures électriques ;

3° Une épreuve orale consistant en interrogations sur les notions fondamentales de l'électrotechnique.

Composition du jury. — Le jury chargé d'examiner chaque année les candidats à l'examen spécial d'électricité industrielle comprend trois membres, savoir :

1° Le Professeur d'électricité industrielle de la Faculté des sciences, président ;

2° Un Professeur de chimie de la Faculté des sciences ;

3° Un Ingénieur électricien désigné spécialement par M. le Doyen.

Ordre, durée et appréciation des épreuves. — Les épreuves de l'examen ont lieu dans l'ordre indiqué ci-dessus. Chacune des épreuves est éliminatoire.

Il est accordé 10 heures pour chacune des deux premières épreuves. La durée de l'épreuve orale est d'une heure au moins pour chaque candidat.

Brevet d'études électrotechniques. — Tout candidat ayant subi avec succès les examens de fin d'année correspondant aux deux parties du cours et des travaux pratiques est déclaré apte à recevoir un diplôme contenant l'attestation officielle du succès de ses études.

Ce diplôme, appelé *Brevet d'études électrotechniques*, est délivré au candidat, sur la proposition du jury, par l'administration universitaire.

L'institution qui vient d'être décrite fonctionne depuis la rentrée de 1898. Le nombre des étudiants inscrits a été de 10 la première année ; il est actuellement de 12. En outre, des cartes d'auditeurs bénévoles ont été délivrées en 1898-99 et en 1899-1900.

L'installation actuelle des services ne permet pas de recevoir un plus grand nombre d'élèves et d'auditeurs. Aussi l'Université, en présence du succès de ce nouvel enseignement, a-t-elle résolu d'en compléter l'organisation. Le Conseil de l'Université, soutenu par l'accord unanime des membres des trois Facultés, a décidé d'affecter la presque totalité des recettes du budget universitaire à la création d'un véritable Institut électrotechnique. Au mois de novembre 1900, le nouvel Institut sera installé dans un local distinct du Palais universitaire et tout proche de celui-ci. Les divers services y seront aménagés d'une façon spacieuse, et les inscriptions d'élèves pourront être reçues en plus grand nombre. Les travaux d'aménagement sont sur le point d'être achevés.

Tout permet d'espérer que l'Institut électrotechnique deviendra vite un des organes les plus actifs de l'Université dauphinoise. Sans doute il n'aura pas les larges ressources dont dispose l'*Ecole supérieure d'électricité*, créée à Paris et richement dotée par la *Société centrale d'électriciens* ; mais ses ressources limitées lui permettront encore de jouer un rôle utile à côté de ce puissant établissement. Si les électriciens français, trop longtemps tributaires des Instituts électriques de Belgique et de Suisse, trouvent désormais des maîtres en France, ils le devront à la *Société des électriciens* et à l'Université de Grenoble (1).

(1) Communiqué par le groupe grenoblois de la *Société d'enseignement supérieur* (*N. de la Réd*).

THE LONDON SCHOOL OF ECONOMICS AND POLITICAL SCIENCE

L'École des sciences économiques et politiques, fondée à Londres il y a plusieurs années, vient de reprendre le cours de ses travaux. Son nouveau programme est d'une extrême richesse. Dans la liste très longue de ses professeurs, on rencontre les noms de M. Foxwell, spécialiste éminent pour la question des banques, de M. Hewins, savant historien des théories et des faits économiques, et surtout de M. et Mme Sidney Webb. L'*Histoire du Trade-unionisme*, un des travaux les plus solides qui aient été publiés durant le dernier quart de ce siècle, et la *Démocratie industrielle* sont fort connues en France. Mais ceux qui savent par quel profond amour du bien le mari lutte énergiquement contre le *capitalisme* et a cru devoir accepter des solutions très nettement radicales ; avec quel esprit plus imaginatif et quel tempérament plus littéraire la femme reconstitue le passé et décrit le présent, pourront seuls comprendre tout l'intérêt de ce double enseignement. D'ailleurs, le désir d'une action commune porte chacun à faire des concessions, et l'union étroite des tendances plutôt « socialistes » et des tendances plutôt « coopératistes », est une source d'observations précieuses pour de jeunes étudiants.

L'Ecole de Londres n'est pas encore une vraie rivale pour sa sœur aînée de la rue Saint-Guillaume : elle n'a pas un aussi grand nombre d'étudiants, et n'exerce pas au dehors une aussi notable influence. Mais le même esprit préside de part et d'autre et donne à chacune sa vraie force : un esprit, scientifique et pratique à la fois, excluant tacitement tout dogmatisme.

Que M. et Mme Sidney Webb ne manquent pas dans leurs cours sur « les gouvernements locaux » et sur « les problèmes du trade-unionisme et la législation des fabriques » de louer les bienfaits du

« socialisme municipal » et de « l'association », nul ne saurait s'en étonner ; mais les étudiants sont assurés de trouver auprès de ces deux maîtres une extrême largeur d'esprit. Ce qui règne surtout à l'Ecole des sciences économiques et politiques, ce sont les tendances « historiques », et quiconque soutient la *relativité de la science économique* fait généralement preuve d'une plus grande tolérance que les socialistes et les libéraux, dans l'appréciation et le jugement des idées d'autrui.

L'enseignement est divisé en : enseignement des sciences économiques et politiques, comptant deux années d'études, et enseignements complémentaires. Ceux-ci comportent l'histoire économique, la banque et les monnaies, les chemins de fer, la géographie économique, le gouvernement central et local, les finances publiques, le droit commercial, le droit constitutionnel et international. Un archiviste professe également la paléographie et la diplomatique.

Le programme fait un *classement* des cours selon la direction que l'étudiant désire donner à ses études : 1° « économie politique » ; 2° « science économique »; 3° « statistique »; 4° « hautes études commerciales » ; 5° « chemins de fer »; 6° « municipalités » ; 7° « œuvres sociales et philanthropiques ». Mais ce ne sont là que des indications, car les Anglais, gens pratiques, pensent bien qu'il faut combiner les enseignements avec les besoins particuliers de chacun : une note, imprimée en gros caractères et plusieurs fois reprise, invite les étudiants « à demander conseil au directeur » avant de prendre une décision définitive sur le choix de leurs professeurs.

Des examens ont lieu à la fin de chaque année.

Disons encore qu'au siège de l'Ecole (Adelphi Terrace 11, Strand), se trouve une bibliothèque publique, qui s'enrichit sans cesse et qui possède les divers documents avec lesquels M. et Mme Sidney Webb ont composé leur *Histoire du Trade-unionisme* ; et que dans la salle de la bibliothèque, le directeur, assisté de la charmante Mme Sidney Webb, donne, deux ou trois fois chaque année, des soirées où il reçoit de la façon la plus cordiale ses élèves et les amis de son œuvre.

A. E. SAYOUS.

LE RÉGIME DE L'AGRÉGATION

DANS LES FACULTÉS DE MÉDECINE (1)

Les documents de l'enquête générale provoquée par M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, en 1890, à la suite du vœu de MM. Brouardel et Gaulard au Conseil de l'Instruction publique, contiennent l'exposé des critiques dont l'organisation actuelle est passible et les projets de réforme qu'elle paraît appeler. Suivant les Facultés consultées, ces projets portent sur des points particuliers ou sur l'ensemble du système ; mais une idée commune se retrouve dans tous les rapports : la nécessité d'assurer une stabilité plus grande à la situation des agrégés de médecine.

La question ainsi étudiée a-t-elle paru insuffisamment mûrie ? Les divergences d'opinion rendaient-elles trop difficile l'application des mesures proposées ? L'heure propice n'avait-elle pas encore sonné ? Quoi qu'il en soit, aucune solution ne fut prise et la question resta à l'étude. Portée plusieurs fois, depuis cette époque, devant l'Administration supérieure, agitée au Congrès de Lyon en 1894, elle devait naturellement s'imposer à l'opinion comme à la sollicitude des pouvoirs publics à l'occasion de la création des Universités. Si l'instauration des Universités offre une circonstance heureuse de faire droit aux revendications depuis longtemps formulées, on ne saurait oublier que de leur organisation même peut résulter, à cet égard, une élasticité qui manquait dans l'ancien état de choses: « Les conditions du recrutement des agrégés peuvent très bien varier d'une Université à l'autre, » — écrivait récemment M. Liard (*Lettre du 6 octobre 1897 à la Faculté de Lyon*), — appelant ainsi l'attention de toutes les Facultés de médecine sur les conséquences de la loi nouvelle.

La discussion des moyens destinés à constituer un programme de réformes pratiques pour le recrutement et le fonctionnement de l'agrégation, réformes assurant l'amélioration du statut personnel des agrégés en même temps que les intérêts de l'enseignement, c'est-à-dire l'avenir même des Universités, a donné conscience à votre Commission de la difficulté de la tâche que vous lui avez confiée. Le projet qu'elle vous soumet aujourd'hui est loin d'être complet, mais elle a pensé qu'elle devait se limiter aux chapitres essentiels : 1° Recrutement ; 2° Fonctions et prérogatives ; 3° Sanction. D'autres points (spécialisation, classement

(1) Rapport présenté au Conseil de la faculté de Toulouse au nom d'une commission composée de MM. Labéda, doyen, Abelous, Chalot, Dupuy, Saint-Ange, Gérard Morel, Soulié et Mossé, rapporteur.

des agrégés, transfert, etc.) qui ne sont pas sans importance pourront être étudiés ultérieurement.

Avant de vous donner connaissance des conclusions de son travail elle tient à faire la remarque générale suivante : Si dans l'intérêt supérieur de l'institution, il importe essentiellement de ne point différencier, à l'origine, par des concours distincts et séparés l'agrégation de Paris et celle des Universités de province, on peut par contre très bien admettre que les agrégés une fois nommés, le régime ne soit pas identique à Paris et en province. Les propositions que nous apportons — en dehors de celles relatives au recrutement, — ont naturellement pour objectif les Universités provinciales.

Recrutement.

A. — Concours

Jusque dans ces derniers temps, une seule voie ouvrait l'accès de l'agrégation : le concours. En 1894 ce principe parut sur le point d'être abandonné.

D'une part, le ministère de l'Instruction publique semblait disposé à confier, à Lyon, les fonctions d'agrégé aux chefs de service des hôpitaux; d'autre part, dans cette même ville, la section de médecine proposait et faisait adopter au Congrès de l'Enseignement supérieur le vœu suivant : « Le concours pour l'agrégation de médecine est supprimé. Chaque Faculté s'adjoint le nombre des agrégés qu'elle croit utile. » Cette proposition, suivant la demande exprimée par plusieurs membres de la section et acceptée par les promoteurs eux-mêmes, devait être considérée seulement comme une motion préalable émanée de l'initiative privée et sur laquelle les Facultés qui n'avaient pas délibéré seraient ainsi amenées à donner leur avis.

A l'unanimité, votre commission estime que le concours spécial pour l'agrégation des Facultés de médecine ou des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie doit être maintenu.

Ce concours doit-il rester commun pour toutes les Facultés de France et centralisé à Paris comme cela a lieu depuis vingt-cinq ans ? Au contraire la décentralisation serait-elle préférable, chaque Université nommant chez elle les agrégés par un concours local ?

Il est inutile de répéter, une fois de plus, les arguments donnés en faveur de l'un et l'autre de ces procédés. Ils sont résumés dans le rapport de M. le professeur Bondet, distribué à chacun de nous il y a quelques semaines à peine.

La Faculté de Paris, on le comprend, est favorable au système des concours particuliers, réclamé uniquement aujourd'hui en province par la Faculté de Lyon.

Le rapport de M. Bondet (1) nous montre les professeurs de cette Faculté de médecine toujours fidèles à leurs anciennes revendications du droit de choisir eux-mêmes et sur place, leurs agrégés. Par contre, les agrégés lyonnais ont saisi l'occasion de la lettre ministérielle du 6 octobre dont nous avons parlé plus haut pour émettre « *à l'unanimité* le vœu

(1) Le rapport de M. Bondet a été publié dans la *Revue internationale*, volume XXXVII, p. 233.

qu'un concours général d'agrégation soit maintenu en principe, sans préjudice de toutes les améliorations dont est susceptible le concours actuel. »

La Faculté de Montpellier qui avait autrefois chaudement sollicité, par la plume de M. le professeur Grasset le retour du concours dans chaque centre universitaire, a accepté, voici bientôt dix ans, par le rapport de M. le professeur Kiener, le concours commun centralisé à Paris.

Sans longs débats, ce système a rallié la presque unanimité des suffrages de votre Commission. Donc, sous réserve des améliorations de détail qui pourraient être apportées, elle propose *le maintien du concours centralisé à Paris, commun pour tous les candidats à l'agrégation.*

Dans l'intérêt des Universités naissantes comme pour l'avenir des hommes qui ambitionnent de s'élever au professorat, il importe de conserver ce système. Il enraye le particularisme sans faire obstacle à l'originalité, met au contact les uns des autres des hommes de science et de travail venus des divers points du pays et qui ont tout avantage à se connaître et s'apprécier.

Le concours en province ferait-il revivre *les traditions d'Ecole* là où l'on craint de les voir en péril ? La chose paraît peu probable. Au contraire le concours général qui, après une sélection plus large, introduit dans les Universités de jeunes professeurs prêts à remplir leur tâche en prenant pour guide la devise frappée sur la médaille du VIe centenaire de Montpellier, semble pouvoir apporter de plus utiles recrues aux Ecoles où, suivant l'expression de M. Liard, ils ont désormais leurs intérêts et leur honneur. D'ailleurs, malgré le concours à Paris, la doyenne et la plus illustre des Facultés de province n'a-t-elle pas vu les idées générales auxquelles elle est toujours restée jalousement fidèle reprendre, dans ces dernières années, leur traditionnel rayonnement ?

Tout autre est le point de vue auquel se sont placés récemment les agrégés de la Faculté de Lyon. Eux, se déclarent à l'unanimité partisans du concours général parce qu'il facilite « leur exportation » dans les autres centres universitaires. A Lyon même, on a jugé « fin de siècle » ce terme qui joint cependant au mérite de la concision celui de dire fortement ce qu'il veut faire entendre. Eh bien, soit ; abandonnons cette expression pittoresque, cherchons à la remplacer par une phrase à quartiers, disons que le concours central facilite les échanges, la pénétration réciproque des Facultés de médecine des diverses Universités, et nous énoncerons sous une autre forme un fait vrai, utile et dont les preuves commencent à n'être plus rares.

B. — Classement

La centralisation du concours doit-elle aboutir à faire dresser une liste de classement général permettant aux élus de choisir, à la fin des épreuves et d'après leur ordre de promotion, les places vacantes ? A première vue, cette conséquence paraît logique et séduisante. Il s'en est fallu de peu que votre Commission vous la proposât, à la suite des Facultés de Lille et de Montpellier. En réalité, elle est seulement avantageuse et applicable aux sections d'anatomie et sciences physiques.

En effet, l'adoption de cette mesure sous-entend la nécessité d'établir,

après les épreuves éliminatoires, une liste d'admissibilité commune pour tous les candidats. Or, dans les sections de médecine, chirurgie et accouchements, il est à prévoir que les candidats parisiens plus nombreux, plus âgés, ayant parfois déjà acquis au moment du concours une situation dans les hôpitaux de Paris, seront peu enclins à profiter d'une admissibilité pour la province. S'ils en profitent, ce sera uniquement pour tenter la chance des épreuves finales et probablement avec l'intention arrêtée de donner leur démission si le classément définitif ne leur a pas permis de toucher le but visé. En dernière analyse, des places qui auraient pu être honorablement occupées par des candidats de province resteront ainsi vacantes, la liste d'admissibilité ayant éliminé les candidats qui jusqu'à la fin auraient pu faire de très suffisantes épreuves. Pour les sections d'anatomie, physiologie, sciences naturelles, physico-chimiques et pharmacologiques, la pléthore de candidatures est beaucoup moindre, les conditions de travail et de succès moins différentes à Paris et en province. Au début du concours, la composition de la liste d'admissibilité ne comportera pas les inconvénients que nous venons de signaler. Plus tard, les candidats qui auront obtenu dans le classement général les premières places, auront l'avantage de se trouver connus, appréciés des membres du jury comme de leurs compétiteurs, et par là, s'ils ont continué leur vie laborieuse, d'être désignés à leur attention, au cas où une place de titulaire deviendrait vacante en dehors de l'Université à laquelle le concours les a d'abord attachés.

A l'unanimité, votre Commission vous soumet donc la proposition de demander seulement le classement général des candidats à l'agrégation dans les sections des sciences anatomiques et physiologiques et des sciences physiques.

C. — Jury du concours

Les considérations qui viennent de vous être soumises, sans parler d'autres considérations générales, établissent qu'il serait désirable, pour les candidats comme pour les Universités, que chaque Faculté de médecine fût représentée par un de ses membres dans les jurys d'agrégation. L'article 7 du statut de 1874 porte : « Le nombre des juges est de sept au moins et de neuf au plus, y compris le président. » Il permettrait donc de constituer le jury d'une façon fixe par trois membres de l'Université de Paris et un professeur de chacune des Universités de province. Toutefois, par raison d'économie d'une part, et considérant d'autre part, que les Universités de province sont plus spécialement intéressées à suivre les épreuves et à renseigner de près le jury des concours ouverts pour remplir les vacances déclarées chez elles, votre Commission a pensé qu'elle pouvait vous proposer d'émettre le vœu suivant : « Toute Faculté ayant mis une place d'agrégé au concours est représentée dans le jury par un professeur de la section dans laquelle la vacance a été déclarée. »

D. — Epreuves du concours

L'objection principale opposée à la centralisation du concours, c'est la longue durée des épreuves ; elle impose en effet des sacrifices aux juges comme aux candidats et peut causer quelque préjudice aux différents services des Facultés par l'absence prolongée des compétiteurs qui occupent

souvent des postes auxiliaires très utiles à l'enseignement. Pour obvier autant que possible à cette difficulté, tout en gardant aux épreuves du concours le caractère de garantie qu'elles doivent conserver, la majorité de vos commissaires proposerait de régler et limiter ces épreuves de la façon suivante :

1° *Epreuves d'admissibilité.* — 1° Composition écrite commune à tous les candidats d'une même section. Le sujet de cette composition serait choisi, pour chaque section, dans les matières faisant actuellement l'objet de la leçon orale de trois quarts d'heure ; 2° Epreuve de titres et travaux ; un coefficient assez élevé serait accordé à cette épreuve.

2° *Epreuves définitives.* — 1° Leçon d'une heure après quarante-huit heures de préparation ; 2° Épreuves pratiques à l'amphithéâtre ou au laboratoire, variables pour chaque section mais autant que possible les mêmes pour chaque candidat ; 3° Epreuve clinique comprenant l'examen d'un ou deux malades et une leçon sur les cas proposés, après un temps de réflexion fixé par le jury et pendant lequel le candidat pourrait avoir à sa disposition les moyens d'investigation usuels dans les laboratoires de clinique.

Pour les sections qui ne comportent pas d'épreuve clinique, celle-ci serait remplacée par une leçon après épreuve pratique ou recherches déterminées par le jury.

Il ne saurait vous échapper, Messieurs, que ce programme supprime une épreuve fort importante : la leçon de trois quarts d'heure après trois heures de réflexion, sans notes ou livres. Il conserve seulement une leçon orale d'une heure, après quarante-huit heures de préparation. Deux considérations ont déterminé la majorité de votre Commission (quatre voix contre trois) : 1° la composition écrite peut être considérée, jusqu'à un certain point, comme une leçon professorale offrant cet avantage d'être la même pour tous les candidats et de donner une idée du savoir et des aptitudes d'exposition des candidats ; 2° nécessité de diminuer la durée du concours.

Il n'appartient pas au rapporteur d'indiquer les objections que peut soulever le premier point. Quant au second, il y aurait peut-être un moyen simple de raccourcir de moitié la durée des épreuves : ce serait de faire deux séances par jour (1).

Fonctions. — Prérogatives. — Sanction.

Le candidat sorti victorieux d'un concours long, pénible, est-il assuré désormais d'une position stable ? Non. Et seulement dans les Facultés de médecine, l'agrégation n'est qu'une fonction temporaire ; elle n'est pas une carrière.

Les doléances contenues depuis 1872 dans les *cahiers des agrégés*, comme dans les rapports des Facultés, ont mis hors de doute l'exceptionnelle anomalie dont souffre l'agrégation et la réforme qu'elle appelle.

(1) Pour la section de médecine, il serait aussi très avantageux pour tout le monde que l'ouverture du concours fut fixée aux premiers jours d'octobre ; actuellement elle a lieu vers le 15 décembre, d'où première interruption forcée, à peine les épreuves commencées, par les jours fériés de Noël et du premier de l'an, puis bientôt après par les vacances de carnaval. En fixant la date du début au moment de la rentrée d'octobre, le concours pourrait être terminé à l'époque de Noël.

Dans un rapport présenté en 1886, au nom des agrégés de Montpellier, votre rapporteur d'aujourd'hui rappelait les lignes suivantes écrites quatre ans auparavant par le professeur Renaut : « Les neuf années de l'exercice passées, l'agrégé n'appartient plus à la Faculté, et pour beaucoup d'entre eux, la carrière universitaire sera terminée et fermée. Un agrégé de Droit sait qu'il deviendra professeur ou sera du moins agrégé toute la vie... ; celui de médecine ne cesse de songer à ce qu'il avait à faire pour devenir agrégé, que pour penser à ce qu'il devra faire pour vivre quand il ne le sera plus. »

Il était juste et nécessaire que cet état de choses fût changé. Depuis cette époque, il faut le reconnaître, il a été permis d'enregistrer une tendance à l'amélioration. Mais si plus d'une fois la règle a fléchi, grâce aux dispositions bienveillantes de la direction de l'Enseignement supérieur, en principe elle est restée la même. Or, il serait juste et profitable à tous que la sécurité du lendemain fût assurée aux agrégés de médecine, — comme aux autres agrégés, — de façon à développer chez eux le goût de se consacrer plus complètement à leurs fonctions qui sont de deux ordres : l'enseignement et les recherches scientifiques. L'intérêt des Facultés est étroitement lié aux intérêts du personnel enseignant: il faut donc que l'agrégation devienne dans les Facultés de médecine ce qu'elle est déjà dans toute l'Université : *une carrière.*

Assurément, pendant ces dernières années, plus que dans le passé, le Ministre a usé du droit que lui confère la charte de 1874 et a maintenu en fonctions, par période de trois ans, des agrégés arrivés à la fin des neuf années d'exercice. Votre Commission estime qu'il est désirable d'établir officiellement et de régulariser de façon générale, ce qui dès maintenant existe pour nombre d'agrégés.

Mais cette prorogation doit-elle être considérée comme un droit acquis par le seul fait du premier concours ? Quelle doit être sa durée ? Et en admettant que des circonstances défavorables ou un mérite insuffisant ne permettent pas aux intéressés d'atteindre un poste hiérarchiquement plus élevé, combien de fois la prorogation pourra-elle être renouvelée ?

Il est un premier point sur lequel l'accord est à peu près unanime : Les Universités doivent rester armées en faces des agrégés qui pourraient démériter, ou oublier, le premier échelon franchi, les devoirs et le labeur toujours imposés par leurs fonctions dans l'Enseignement supérieur. Seule la Faculté de Montpellier demande la *permanence de l'emploi jusqu'à cinquante ans*; elle croit qu'il ne conviendrait pas de dépasser cette limite ni de conserver à l'activité un agrégé qui, arrivé à ce terme, n'aurait pas su conquérir un grade plus élevé et propose qu'il soit alors admis à faire valoir ses droits à une retraite proportionnelle.

Les autres Facultés estiment, toutes, que la prorogation doit être accordée par le Ministre, à la fin de la période d'exercice, sur avis motivé du Conseil de la Faculté rendu après examen des titres, travaux, services des agrégés sortants.

La durée de la prorogation sera-t-elle de trois ans ? renouvelable jusqu'à ce que l'agrégé soit resté dix-huit ans en activité (Nancy) ou indéfiniment jusqu'à ce qu'il ait droit à la retraite (Bordeaux) ? de même durée que la période d'exercice (Lille) ? d'emblée égale à cette période ou autrement déterminée au prorata des intérêts du corps de l'agrégation et de

ceux de l'enseignement ? comme le demandait Lyon, qui a émis plus récemment, il est vrai, une conception sensiblement différente mais digne de sérieuse attention. Lyon demanderait aujourd'hui : trois ans de stage, neuf à dix ans d'exercice. et, à la fin de cette période, une nomination de chargé de conférences ou de cours, ou même de professeur adjoint pour les agrégés qui se seraient particulièrement distingués.

Après discussion votre Commission s'est prononcée, à la majorité, en faveur du renouvellement pour une période égale à celle de l'exercice et contre le rétablissement du stage. Elle soumet à votre approbation la proposition suivante : *A la fin de la période d'exercice qui reste fixée à neuf ans, les agrégés, sur avis motivé du Conseil de la Faculté rendu après examen de leurs titres, travaux, services, sont prorogés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de neuf années.*

Cette prorogation donnerait aux agrégés le temps d'accentuer ou même de révéler leur personnalité ; d'entreprendre et continuer des recherches de longue haleine. L'Université ne se séparerait plus désormais de jeunes maitres dans la force de l'âge, en pleine maturité scientifique, au moment où leur apprentissage terminé, ils peuvent donner tout leur rendement utile.

Une nouvelle investiture, favorable aux agrégés, serait donc favorable aussi aux intérêts de l'Université, qui, en retour, pourrait s'attacher d'une façon encore plus étroite ceux d'entre eux qui se seraient particulièrement distingués. A ceux-là devrait s'appliquer l'article 40 du décret de 1885, qui prévoit les nominations de professeur adjoint, *sur proposition du Conseil de la Faculté et après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique.*

La circulaire qui accompagne et commente ce décret a soin de faire remarquer au Conseil des facultés que c'est *sur leur proposition* que sera conféré le titre de professeur adjoint avec tous ses avantages. Le fonctionnement du statut actuel de l'agrégation ne permet guère aux Conseils des Facultés de médecine de profiter des dispositions libérales de cet article qui prévoit et règle, en quelque mesure, la titularisation des personnes, à côté de la titularisation des chaires, au cas où un agrégé réellement méritant ne pourrait occuper une chaire professorale. Si la réforme que nous proposons était accordée, les Facultés trouveraient plus facilement qu'elles ne peuvent le faire aujourd'hui, l'occasion de signaler au Ministre les agrégés dignes de bénéficier des dispositions de l'article mentionné. Quant à ceux qui n'auraient par des titres suffisants pour être mis sur les rangs, on peut calculer que après les dix-huit ans d'exercice, ils toucheraient à la cinquantaine ; pour quelques-uns cet âge serait même sensiblement dépassé. Durant toute la période d'activité et quelquefois dans les postes auxiliaires occupés avant d'arriver à l'agrégation, ces fonctionnaires ayant versé la retenue pour la retraite, votre Commission vous propose d'ajouter que, si possible et par faveur spéciale, ils soient admis à faire valoir des droits à une retraite proportionnelle, avec liberté pour eux de conserver leurs droits à cette demande pendant une période à déterminer, — six à dix ans par exemple — après qu'ils seront parvenus au terme de leurs fonctions.

Parmi les prérogatives du corps de l'agrégation, une des plus importantes est que, dans nos Facultés, l'agrégation constitue un acheminement naturel et en quelque sorte un droit de préoption pour le titulariat. Déjà

une Faculté a émis le vœu « que tout enseignement nouveau soit réservé aux agrégés. » Notre Commission a eu à s'occuper de cette revendication. Elle estime que les intérêts supérieurs de l'enseignement conduisent à ne pas demander la réforme des dispositions permettant d'appeler dans une Faculté, à titre de professeurs, les hommes d'un mérite reconnu et que la direction de leurs études ou leurs recherches incessantes n'auraient pas d'abord orienté vers le concours de l'agrégation. Quelle Faculté ne devrait s'estimer heureuse d'accueillir des hommes comme les Claude Bernard, les Brown-Sequard, les Ranvier, les Duchenne de Boulogne, les Pasteur, les Roux ? Toutes les fois que l'enseignement libre ou le laboratoire fait émerger un professeur de réel mérite ou un vrai savant, il est de l'intérêt bien entendu de l'enseignement officiel de l'appeler et le faire sien. Il faut donc que les règlements laissent cette latitude aux pouvoirs publics.

Mais en dehors de ces circonstances relativement rares, il reste désirable que les privilèges et prérogatives de l'agrégation sortent leurs entiers effets. En particulier, votre Commission se montre très favorable à l'idée de demander respectueusement au grand maître de l'Université de vouloir bien n'admettre qu'avec la plus grande sévérité et lorsque l'utilité en sera bien démontrée, la transformation du titre d'une chaire existante. Cette transformation pourrait en effet fournir le moyen de couvrir le favoritisme ou des influences locales contre lesquelles le nouveau régime laisse l'Université plus désarmée qu'elle n'était autrefois.

Conséquences de la prorogation au point de vue du recrutement.

La réforme du statut de l'agrégation, dans le sens d'une stabilité plus grande de la situation des agrégés obtenue par la prorogation des fonctions pendant une période plus ou moins longue, restreindra fatalement le nombre des places à mettre au concours. N'y a-t-il pas à craindre qu'il y ait de ce fait, une obstruction ? à tout le moins un arrêt préjudiciable aux intérêts de l'enseignement supérieur ? Ne sera-t on pas amené à éloigner encore plus la date des concours actuellement séparés par un espace de trois ans déjà bien considérable ? L'inconvénient d'une pareille mesure serait très réel ; il pourrait écarter ou décourager définitivement les candidats. Cependant ce danger n'est-il pas moins sérieux qu'on pourrait craindre ? Nous avons déjà dit plus haut que depuis quelques années les prorogations accordées ont été moins rares que par le passé. Le nombre des Facultés de médecine ayant augmenté, si pour une ou plusieurs d'entre elles isolément le nombre des places vacantes doit se trouver moindre que dans l'ancien système, du moins l'ensemble des places à mettre au concours sera encore suffisant pour que le renouvellement triennal reste possible. On peut même prévoir que les compétitions seront proportionnellement plus nombreuses et l'émulation scientifique plus grande en présence de l'amélioration réalisée dans la situation des agrégés. Les candidats, tout en ayant leurs préférences pour une Université, n'hésiteront pas en effet, comme cela se produit déjà, à se mettre sur les rangs et à se dépayser pour occuper un poste vacant dans une autre région puisque leur avenir sera désormais assuré, à la seule condition de la persévérance dans le travail et l'effort.

Une autre conséquence de l'adoption du projet serait que désormais les

Facultés de médecine ne compteraient présque plus d'agrégés libres pouvant être rappelés à l'exercice, pour combler les vides produits inopinément dans le cadre des professeurs et agrégés chargés d'un enseignement. A l'exemple de ce qui se fait pour les Facultés de droit, les jurys de l'agrégation de médecine pourraient dresser, à la fin du concours et par ordre de mérite, une liste supplémentaire de candidats qui seraient, suivant besoin, chargés des fonctions d'agrégés.

A l'unanimité, votre Commission a accepté ce système. Elle vous propose d'adopter la proposition suivante pour coordonner les résultats des dispositions réclamées dans le chapitre précédent :

Les concours pour l'agrégation ont lieu tous les trois ans. Le nombre des places vacantes est arrêté et annoncé à l'avance suivant les usages établis. Les candidats sont autorisés à se faire inscrire pour plusieurs Facultés. A la fin du concours, le jury dresse, par ordre de mérite, une liste supplémentaire de candidats auxquels pourraient être confiées, le cas échéant et jusqu'à l'époque du prochain concours, les fonctions de chargé d'agrégation.

Conclusions.

En résumé, la Commission vous soumet les propositions suivantes :

1° Maintien du concours comme mode de recrutement des agrégés ; maintien du concours général centralisé à Paris. Autorisation pour les candidats de se faire inscrire simultanément pour plusieurs Universités. Droit pour toute Faculté ayant une vacance à pourvoir d'être représentée dans le jury.

2° Dans les sections des sciences anatomiques et physiologiques et des sciences physiques, établissement d'une liste de classement général entrainant le droit de choisir par ordre de promotion les places mises au concours.

Dans chaque section, à la fin des épreuves, établissement d'une liste supplémentaire de candidats désignés en cas de besoin et à défaut d'agrégés libres, pour être chargés des fonctions d'agrégé jusqu'au prochain concours.

3° Sur avis motivé du Conseil de la Faculté, prorogation pour une nouvelle période de neuf ans, des fonctions des agrégés arrivés à la fin de la période d'exercice, la durée de celle-ci restant fixée à neuf années.

4° Nomination de professeurs adjoints, conformément à l'article 40 du décret de 1885.

5° Faciliter si possible, aux agrégés qui n'arrivent pas au professorat, les moyens de faire valoir des droits à la retraite ou à la retraite proportionnelle (1).

Professeur docteur Mossé.

(1) Ces conclusions ont été adoptées par le Conseil de la Faculté dans les séances du 4 et du 6 mai 1899.

De plus, le Conseil a voté les propositions de sa Commission sur la nature des épreuves définitives du Concours d'Agrégation et émis le vœu que les épreuves d'admissibilité comprennent : 1° Une leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation ; 2° L'épreuve dite de *Titres et travaux*.

Enfin quelques membres ont demandé que l'administration supérieure mette à l'étude la question de *la spécialisation* dans les divers genres d'enseignements que comporte chacune des quatre sections de l'agrégation.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

..... Au concours des antiquités nationales..... trente-cinq ouvrages ont été présentés.

..... La première médaille est attribuée à M. Givelet, pour son beau volume sur *l'Église et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims*. L'église de Saint-Nicaise, construite sous le règne de saint Louis, était un des chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge. Elle fut détruite par un agent de la bande noire, protégé de Santerre, aux derniers jours de la période révolutionnaire, malgré la municipalité, malgré le conseil général de la commune. Heureusement, des descriptions, des dessins, des gravures en avaient préservé des traces précieuses. Ces documents étaient épars dans vingt volumes. M. Givelet, avec une piété archéologique et patriotique dont on ne saurait trop le remercier, les a soigneusement recueillis, en les éclairant de sa consciencieuse érudition.....

La seconde médaille, décernée à M. Léon Maître, récompense en sa personne un chercheur des plus courageux et des plus méritants. Ses deux volumes, intitulés *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, sont un recueil de mémoires précédés d'une Introduction. Celle-ci nous donne l'histoire des *pagi* entre lesquels se divisait jadis le département, et nous rend, en quelque sorte, l'état civil des anciennes paroisses dépendant, pour la plupart, du diocèse de Nantes. Quant aux mémoires qui forment le corps du livre, ils représentent au moins quinze années de recherches et de fouilles relatives à l'époque gauloise, à la période romaine et à la première moitié du moyen âge. Une des difficultés d'un pareil travail vient de la diversité des connaissances nécessaires pour y éviter toute erreur. On ne peut affirmer que M. Léon Maître n'en ait jamais commis.....

La troisième médaille est décernée à M. Georges Dottin, pour son *Glossaire des parlers du Bas-Maine*. On sait avec quelle rapidité nos patois de France disparaissent. On sait aussi combien les études de linguistique sont aujourd'hui méthodiques et minutieuses, et quelles lenteurs en résultent. De là, pour un savant aussi exact que M. Dottin, une sorte de cas de conscience embarrassant : Si l'on veut trop bien faire, on risque de laisser s'évanouir à jamais l'objet même à étudier. M. Dottin s'est résigné, en pleine connaissance de cause, à ne pas poursuivre une perfection dangereuse. Il a consenti, sacrifice méritoire, à travailler sur des matériaux dont il savait aussi bien que personne l'insuffisance. La Société d'archéologie de la Mayenne avait entrepris, il y a trente-trois ans, un glossaire départemental qui ne fut pas imprimé. M. Dottin a été chargé de le revoir, de

le compléter et de le publier. Il a accepté cette tâche dans toute son étendue, complétant le premier recueil de faits par d'autres composés vers le même temps, et soumettant le tout à une critique aussi attentive que bien informée. Si l'œuvre est imparfaite, ce n'est pas la faute de M. Dottin qui a, en revanche, le double mérite d'en avoir mis au jour des matériaux intéressants malgré tout, et d'en avoir tiré tout le parti qu'en pouvait tirer, dans de pareilles conditions, un savant qui a fait ses preuves.

En dehors de ces trois médailles, l'Académie décerne encore six mentions.

La première revient à M. Legré, pour ses études sur *la Botanique en Provence au XVIe siècle*. M. Legré y restitue au Provençal Pierre Pena un ouvrage de botanique qui fut très célèbre au XVIe siècle, et dont l'honneur avait été attribué presque exclusivement à un collaborateur, le Flamand Lobel. A ce propos, M. Legré, qui est lui-même botaniste autant qu'historien, nous donne les indications les plus curieuses sur les recherches et les voyages scientifiques de son héros et nous ouvre ainsi tout un coin de la vie universitaire et savante du XVIe siècle.

M. Pagart d'Hermansart, titulaire de la seconde mention, est l'auteur d'une *Histoire du bailliage de Saint-Omer*, rédigée en grande partie d'après les Archives du Pas-de-Calais, et qui est remplie d'informations précises et neuves sur des institutions locales fort mal connues.

M. Dieudonné, dans son volume sur *Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours* (1056-1133), auquel l'Académie décerne la troisième mention, trace avec finesse, surtout d'après les lettres d'Hildebert, un portrait du personnage qui a de la vie et doit être ressemblant.....

Une quatrième mention a été méritée par M. Colomb, pour son travail sur *la Campagne de César contre Arioviste*, fruit d'une étude attentive des *Commentaires*, éclairée par de minutieuses recherches sur le terrain. Le lieu précis de la bataille est très controversé. La solution de M. Colomb n'est contredite qu'en apparence par les *Commentaires*, dont le texte, en ce passage, est suspect. Si ses recherches n'emportent pas une pleine certitude, elles méritent au moins une très sérieuse attention et ne sont pas sans vraisemblance.

M. Jules Coulet obtient une cinquième mention pour son livre sur *le Troubadour Guilhem de Montanhagol*. C'est une bonne édition des pièces peu nombreuses qui nous restent de ce poète du XIIIe siècle.

La sixième mention, enfin, est décernée à M. Charles Sellier pour son étude sur ce qu'il appelle le *Quartier Barbette*, c'est-à-dire cette partie du Marais où s'élevait jadis l'Hôtel Barbette, au sortir duquel le duc d'Orléans fut assassiné par ordre de Jean Sans Peur.....

Quelle que soit la longueur de cette énumération, elle n'épuise pourtant pas, Messieurs, la liste des ouvrages sur lesquels s'est particulièrement arrêtée, dans ce concours, l'attention de l'Académie. Il en est d'autres qu'elle a regretté de ne pouvoir récompenser : l'un, de M. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou*, parce que l'auteur, ayant déjà reçu la plus haute récompense, se trouvait en quelque sorte hors concours ; un autre, de M. l'abbé Clerval, sa belle monographie sur *l'Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, parce que la partie relative au moyen âge y était forcément trop restreinte pour que l'ouvrage ne parût pas sortir du cadre où nous renferme notre tradition ; un troi-

sième *l'Œuvre des peintres émailleurs de Limoges*, par MM. Bourdery et Lachenaud, parce que c'est seulement le premier volume d'une œuvre qui doit être continuée ; d'autres enfin, à propos desquels certains regrets devaient se mêler à l'éloge, comme *la Champagne souterraine*, de M. Léon Morel, où de fort belles planches en couleur semblaient appeler un texte plus à l'abri de tout reproche, et le *Catalogue des bronzes du musée de Troyes*, par M. Louis Le Clert, où la méthode de classement laisse quelque chose à désirer.

... Le prix fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, est décerné à M. Drouin, pour ses travaux de déchiffrement et de classification des monnaies de l'Asie centrale.

A côté de M. Drouin, un ancien lauréat du prix de numismatique, M. Jean Svoronos, se recommandait aussi à l'attention de l'Académie par le premier volume d'un ouvrage sur la numismatique de la Crète. L'Académie lui accorde une mention honorable.

J'arrive, Messieurs, aux prix fondés par M. le baron Gobert en faveur des deux ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. L'Académie attribue le premier prix Gobert à M. Robert Parisot pour son volume intitulé : *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923), et le second à M. Charles de la Roncière pour le tome Ier de son *Histoire de la marine française*.

M. Robert Parisot est arrivé à l'érudition par une voie qui n'est certainement pas la plus directe : il a débuté par la carrière des armes, comme officier de chasseurs à pied. Il est aujourd'hui professeur. C'est l'Université de Nancy qui a eu l'honneur de lui faire connaître à lui-même sa vocation historique et qui l'a muni des instruments de travail nécessaires. C'est son patriotisme lorrain qui lui a fait voir, dans l'étude du passé de sa province, une nouvelle manière de consacrer sa vie à la France....

L'ouvrage qui a obtenu le second prix n'est pas indigne, chose remarquable, d'être comparé au précédent. M. Charles de la Roncière, ancien membre de l'École française de Rome, s'y révèle, lui aussi, comme un savant d'une grande valeur, qui a eu le double mérite de traiter un sujet à peu près neuf et d'y jeter autant de lumière que s'il n'avait pas été le premier à en faire l'objet d'une étude générale et suivie.

Le prix biennal extraordinaire, institué par l'Académie sur les arrérages de la fondation Bordin, a dû être partagé entre deux ouvrages excellents : les *Etudes sur les Bucoliques de Virgile*, par M. Cartault, et le volume de M. Fougères sur *Mantinée* ; l'Académie attribue deux mille francs au premier et mille au second.

Parmi les nombreux lecteurs des *Bucoliques*, fort peu se doutent de la difficulté des problèmes qu'elles soulèvent. M. Cartault s'est donné la tâche méritoire de les examiner tous scrupuleusement et de confesser son ignorance quand il ne pouvait les résoudre. Un travail de ce genre exige beaucoup de savoir et beaucoup de vertu : il est plus agréable de lire vite de charmants poèmes en passant légèrement sur les problèmes embarrassants qu'ils soulèvent à chaque pas ; mais il faut savoir beaucoup de gré au savant consciencieux qui, pouvant écrire comme tant d'autres un aimable volume, a voulu tout scruter, tout approfondir, et y a pleine-

ment réussi. L'ouvrage de M. Cartault est un modèle de savoir précis et de méthode rigoureuse, qui rendra les plus grands services à la fois aux travailleurs et aux lecteurs soucieux d'émotion littéraire, mais désireux d'admirer à bon escient.

M. Fougères a préparé son livre sur *Mantinée* par plusieurs campagnes de fouilles aussi fructueuses que pénibles. Après avoir exhumé du sol, malgré la fièvre, malgré mille fatigues, les débris qui pouvaient, aujourd'hui encore, nous parler de l'antique cité, il a lu avec soin toutes les inscriptions et tous les textes, et il a fait revivre, dans un ample et solide ouvrage, l'histoire, les mœurs, l'activité politique, économique, littéraire de la capitale de l'Arcadie. Grâce à lui, nous connaissons mieux une de ces vieilles cités grecques dont l'individualité si originale et si variée compose l'unité harmonieuse de la plus belle civilisation de l'antiquité.

Le prix Lafons-Mélicoq est décerné tous les trois ans, selon les intentions du fondateur, au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France. La Société académique de Saint-Quentin avait envoyé au concours un magnifique volume intitulé *la Guerre de 1557 en Picardie*, œuvre collective de plusieurs de ses membres, aidés en outre par de nombreux collaborateurs bénévoles. Si les conditions mêmes dans lesquelles ce très beau et très savant ouvrage a été publié ne l'avaient mis, pour ainsi dire, hors concours, aucun peut-être n'aurait paru mieux répondre aux vues du fondateur. L'Académie ne pouvant lui donner le prix, exprime du moins sa très haute estime pour les savants auteurs de cette belle publication, qu'elle tient à mentionner avec honneur avant même ses lauréats.

Elle partage le prix, d'une valeur de dix-huit cents francs, par parties égales, entre M. le baron de Calonne, pour son *Histoire de la ville d'Amiens*, et M. Maugis pour son *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens, du XIVe au XVIe siècle*. Elle accorde en outre une mention à M. de Luçay, pour son *Histoire du comté de Clermont en Beauvoisis*...

Le prix Stanislas Julien, de quinze cents francs, est partagé entre le P. Pierre Hoang, pour son volume, sur *le Mariage chinois au point de vue légal*, et le P. Etienne Zi, pour son livre intitulé *Pratique des examens militaires en Chine*.

Le prix de La Grange est destiné à récompenser soit la publication d'un poème inédit du moyen âge, soit, à défaut d'une publication de ce genre, la meilleure étude sur un poète déjà publié. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient l'ouvrage auquel l'Académie décerne le prix de La Grange, le livre de M. Guy sur *Adan de le Hale*, le célèbre trouvère d'Arras au temps de saint Louis, l'auteur du Jeu de la *Feuillée*, du Jeu de *Robin et Marion*, et de beaucoup d'autres poèmes. Le nom d'Adan de le Hale est fort connu, mais on peut dire que sa vie, son caractère, et parfois la vraie nature de son inspiration étaient environnés de beaucoup d'obscurité. M. Guy s'est attaché à éclaircir ces problèmes avec une sûreté d'érudition, une finesse et une pénétration critiques, qui donnent à la plupart de ses solutions une extrême vraisemblance ; j'ajoute, avec un sens de la vie et une bonne grâce spirituelle qui font de son savant ouvrage un ouvrage fort amusant. Adan de le Hale était musicien en même temps que poète. M. Guy n'a pas voulu étudier en lui le musicien. Il ne

s'est occupé que du poète. mais il a rempli sa tâche à la complète satisfaction de ses lecteurs.

Sur la fondation Garnier, l'Académie attribue dix mille francs à M. Gentil, administrateur des Colonies, pour un voyage d'exploration linguistique et ethnologique dans le centre de l'Afrique, et huit mille francs à M. Saint-Yves, pour une mission dans l'Asie Centrale.

Sur la fondation Piot, elle attribue trois cents francs au R. P. Lagrange, pour des relevés topographiques en Palestine ; mille francs à M. Paul Gaudin, de Smyrne, pour des fouilles dans une nécropole de l'époque troyenne ; trois mille francs au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles si intéressantes dans la région de Carthage ; enfin, quinze cents francs à M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, pour de nouvelles recherches dans cette Espagne d'où il a déjà rapporté de si belles trouvailles...

Le prix Saintour, de trois mille francs, est partagé entre M. Marius Férotin pour son *Histoire de l'abbaye de Silos*, et M. le marquis de Méloizes, pour son volume intitulé *les Vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle*...

Le prix de Chénier est décerné à MM Riemann et Gœlzer pour leur *Grammaire comparée du grec et du latin*. M. Riemann, enlevé à la science il y a plusieurs années par un accident de montagne, a laissé à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un helléniste de rare mérite. Grâce à la pieuse fidélité de son collaborateur, il se survit aujourd'hui dans ce nouvel ouvrage, où deux esprits de même trempe et de même culture ont mis en commun leur dévouement à la science et leurs solides qualités. C'est un vif plaisir, pour un ami des lettres anciennes, de trouver dans ce gros volume tant de faits soigneusement vérifiés, clairement groupés, et éclairés par une si pénétrante intelligence des deux langues classiques (1).

Le prix Gabriel-Auguste Prost est destiné à récompenser l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins. L'Académie le décerne cette année pour la première fois. Sur la somme totale de douze cents francs dont elle disposait, elle en attribue mille à M. l'abbé Olivier, pour son ouvrage intitulé *Châtel-sur-Moselle avant la Révolution*. ...Les deux cents francs restants sont attribués à M. Louis Davillé, pour son mémoire manuscrit sur le *Pagus Scarponensis*....

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots des grandes Ecoles qui sont placées sous le patronage de l'Académie.

Ce sont d'abord les Ecoles d'Athènes et de Rome, bien connues du public, et une troisième qui vient seulement de naître, l'Ecole archéologique de Saïgon.

Grâce à l'heureuse initiative du gouverneur général de l'Indo-Chine, l'Académie a pu, cette année même, tracer le plan et rédiger les statuts d'une fondation destinée à assurer l'étude scientifique du passé de notre grande colonie, de ses mœurs, de ses religions.

...Nos Athéniens sont surtout des voyageurs et des fouilleurs. Les mémoires de M. Demargne et de M. Seure se rapportent aux fouilles qu'ils

(1) Voir, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, vol. XXXVII, p. 466, le compte rendu du livre par M. Am. Hauvette (*N. de la Réd.*).

ont entreprises. M. Demargne a choisi comme terrain la Crète, et il a obtenu, cette année même, une prolongation de séjour, pour mener à leur terme des recherches dont on peut bien augurer. M. Seure explore les *tumuli* de la Thrace ; il semble aussi en bonne voie, et l'appui aussi libéral que sympathique des autorités bulgares, lui a déjà facilité beaucoup l'accomplissement de sa mission. Le mémoire envoyé par M. Cahen est le seul qui se rapporte à des études faites uniquement dans les musées. Il a étudié les bas-reliefs des Dioscures, surtout au musée de Sparte.

...MM. Perdrizet et Laurent ont voyagé en Macédoine, M. Mendel en Bithynie, MM. Perdrizet et Mendel à Thasos, M. Cahen à Amorgos... M. Legrand, ancien membre de l'Ecole, est retourné à Trézène. M. Bourguet se rend à Delphes pour revoir avec M. Homolle les textes épigraphiques qu'on se prépare à publier. M. Laurent travaille activement au *Corpus* des inscriptions byzantines...

A Rome, ce sont surtout les bibliothèques qui attirent et retiennent nos jeunes savants. Mais les fouilles ne manquent pas non plus tout à fait, grâce au voisinage de la Tunisie. C'est ainsi que M. Homo, après diverses études topographiques faites à Rome même, a pu exécuter des fouilles à Dougga, avec l'appui bienveillant de M. Gauckler. M. Chaumeix se prépare, en rédigeant des catalogues, en faisant des études limitées et précises, à de futures recherches plus étendues. M. de Manteyer continue d'explorer le fonds de la reine Christine à la Vaticane. M. Delaruelle étudie les humanistes de la Renaissance. M. Déprez travaille aux registres des papes. M. Lauer prépare une histoire du Latran. M. Julien Luchaire, membre hors cadre, a étudié avec fruit les deux premiers siècles de l'histoire des Dominicains.

Lorsqu'il s'agit de l'Ecole d'Athènes, il y a peut être une raison de plus pour que l'Académie, pour que le pays lui-même s'intéressent à ses progrès. Nous ne saurions trop étudier la Grèce, non pour la copier, mais pour apprendre d'elle à aimer la raison. Il y a des imitations qui oppriment, il y en a d'autres qui libèrent l'intelligence. La Grèce est une grande école de liberté, parce que c'est une grande école de raison. Le temps n'est plus où les chefs-d'œuvre de la Grèce risquaient de paraître comme une sorte de canon immuable du beau auquel il ne fût pas permis de se soustraire. Nous savons qu'ils sont nés des besoins et des goûts d'une race particulière, et qu'ils ne sauraient nous contraindre. Mais cette race était admirablement douée par la nature, et ses qualités étaient de celles qui nous sont aisément accessibles et assimilables. Si la France a joué dans le monde un noble rôle, c'est qu'elle a été, comme autrefois la Grèce, la voix éloquente de l'humanité. En étudiant les œuvres grecques dans un esprit de libre et intelligente sympathie, nous revenons à notre vraie tradition, à notre vraie nature, qui est de découvrir, sous les apparences éphémères, l'Idée éternelle, et d'en être, à nos risques et périls, les hérauts et les messagers.

ALFRED CROISET,
Président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

I. — Grenoble : Cours public d'anatomie artistique. — Conférences publiques d'hygiène.

L'Ecole de médecine et de pharmacie de Grenoble suivant l'exemple donné déjà par la Faculté de droit, qui a fait pendant l'hiver une série de conférences destinées au public, a inauguré cette année un *cours public d'anatomie et de physiologie artistiques*, que la municipalité a bien voulu prendre sous ses auspices.

L'existence à Grenoble d'une école de sculpture, habilement dirigée par M. Urbain Basset, la réunion dans cette ville d'un grand nombre d'artistes, enfin le goût de la société grenobloise pour les arts assuraient le succès de ce cours, qui réunit chaque semaine un nombre considérable d'auditeurs, parmi lesquels un assez grand nombre de dames, que les démonstrations anatomiques sur nature ne semblent pas trop effrayer.

De nombreuses projections photographiques sont d'ailleurs jointes à ces démonstrations, que complètent des développements sur un modèle d'atelier.

M. le Dr Bordier, directeur de l'École de médecine, a commencé ce cours le 11 novembre et le continuera pendant tout le semestre d'hiver dans l'amphithéâtre des cours de l'école.

Voici le programme du cours :

Histoire de l'anatomie artistique. — L'antiquité. — Les Maîtres de la Renaissance.

Le geste. — La danse. — Théorie de la mimique et de l'expression.

Travaux de Gratiolet — de Darwin — de Marey — du colonel de Rochas.

Modifications suivant les races humaines, le sexe, l'âge.

La tête. — Proportions. — Canons artistiques. — Variations du type ethnique. — Squelette et muscles.

La face. — Physionomie. — Muscles. — Expression des passions. — Duchenne de Boulogne et Darwin.

Le cou. — Mouvements expressifs de la tête. — Le tronc. — Squelette et muscles. — Attitudes. — Canons.

Le membre supérieur. — Squelette et muscles. — Gestes des bras et des mains. — Canons.

Le membre inférieur. — Squelette et muscles. — La marche. — La course, — Travaux de Marey.

Figuration de la course dans l'art antique, à la Renaissance et dans les temps modernes.

La chronophotographie.

Allures du cheval.

En dehors de ce *cours public* fait à l'école même, des conférences sont faites par divers professeurs de l'école dans une des salles de la mairie.

M. le Dr Flandrin, chargé de la suppléance de la clinique obstétricale fait deux conférences sur l'*hygiène du premier âge*.

M. le Dr Porte, professeur de clinique médicale, deux conférences sur l'*hygiène de la croissance*.

M. le Dr Cibert, professeur suppléant de pathologie interne, deux conférences sur la *tuberculose*, au nom de la *ligue contre la tuberculose*.

M. le Dr Berlioz, professeur de bactériologie, deux conférences sur la *lutte sociale contre la tuberculose*, au nom de la même ligue.

II. — Nevers

M. Bohême, professeur agrégé de philosophie au lycée de Nevers, nous adresse la lettre suivante :

« Les professeurs du lycée viennent de fonder sous la présidence d'honneur de l'Inspecteur d'Académie et du Proviseur, une Société d'enseignement populaire qui donne ses conférences gratuites dans une école primaire mise à sa disposition par la Municipalité. Dès l'ouverture des cours, il y a quatre semaines, plus de cent jeunes gens ou hommes faits étaient inscrits comme auditeurs. C'est là certes, un début encourageant. Au reste, je vous adresse l'affiche des cours et des exemplaires du Journal de la Nièvre où vous trouverez le texte in-extenso de la conférence inaugurale faite par M. Pommeret, notre collègue de rhétorique, le dimanche 3 décembre,.. Voudriez-vous faire mention de cette tentative assez originale, en ce sens que notre société se compose exclusivement d'universitaires appartenant à l'enseignement secondaire et n'est sous le patronage d'aucun parti politique ? »

Le tableau des cours, donné par l'affiche est le suivant :

Lundi, 8 1/4 à 9 heures, soir, allemand, cours élémentaire et cours supérieur, MM. Fontaine et Schmitter.

Mardi, 8 h. à 8 h. 3/4, soir, arithmétique appliquée, géographie économique et coloniale, MM. Bouvet et Colin.

Mercredi, 8 h. à 8 3/4, soir, Littérature Française. MM. Pommeret, Voisin, Rousselle et Guérin ; anglais, 8 h. 3/4 à 9 1/2, M. Lavault.

Jeudi, 4 à 5 h. soir. Dessin appliqué aux travaux de dames, M. Sauze.

Vendredi, 8 h. à 8 3/4, soir, Histoire naturelle ou chimie, MM. Petit et Soudais ; 8 h. 3/4 à 9 1/2, conférence de morale, de littérature ou d'histoire, MM. Bohême et Brunet.

L'affiche nous apprenait, en même temps que l'ouverture des cours était fixée au 5 décembre, que ces cours, sauf celui de dessin, réservé aux dames, s'adressaient aux hommes et aux jeunes gens, que les premières conférences de littérature porteraient sur Victor Hugo, Les Pauvres gens (*Guérin*), sur la Farce de l'avocat Patelin (*Voisin*), sur les Femmes savantes (*Rousselle*), sur la Fontaine (*Pommeret*).

Le dimanche 3 décembre, à 4 heures, M. Pommeret faisait à l'Hôtel-de-Ville une conférence publique, pour exposer « le but et l'espoir de la Société d'enseignement populaire « La Conférence avait, dit le Journal de la Nièvre, attiré bon nombre d'auditeurs que la salle était trop exiguë pour contenir, et parmi lesquels figuraient le préfet, M. Rostaing, le maire, M. Pigalle, les adjoints, MM. Parent et Billiard, des conseillers municipaux, l'inspecteur d'Académie, le Proviseur, l'Econome et les professeurs du lycée, les instituteurs, des commerçants, des ouvriers, des dames.

Nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs les passages essentiels de l'excellente conférence de M. Pommeret.

« Quel est, dit-il, le principe de l'œuvre ? C'est le sentiment de la fraternité sociale. C'est lui qui doit être l'unique mobile de toutes les œuvres populaires. Une société bien pondérée, comme une famille en bonne harmonie, complète par un échange de services une communauté de droits et de devoirs. Mais comment peuvent se lier, comment peuvent créer une réciprocité

de bons offices, comment peuvent même être bien disposés l'un pour l'autre deux hommes qui ne se connaissent pas, qui ne se voient pas ? Or, la loi de la division du travail, que le progrès impose chaque jour davantage et qui est elle-même une cause de progrès, ne semble-t-elle pas emprisonner sinon chaque individu, au moins chaque groupe particulier, dans un cercle presque infranchissable ?...

Il ne faut pas, dans une république « bien policée », que les classes sociales continuent à vivre isolées, c'est-à-dire hostiles, que le souci, chaque jour plus pressant des intérêts particuliers, empêche la fusion si désirable des âmes et que l'égoïste solidarité de chaque groupe fasse méconnaître la solidarité naturelle de la grande famille nationale. Il est étrange de laisser se développer et s'agiter à l'écart, à l'abandon, les énergies populaires, et de se plaindre ensuite, si elles sont aveugles et brutales, si, naïvement idolâtre de la justice idéale, des hommes, dont la vie anormale a pu dévier l'instinct, réclamant avec indignation contre l'abus de la force, n'ont parfois raison eux-mêmes qu'à la façon du plus fort ! Il faut sortir de soi même, de son horizon familier et restreint ; il faut aller au-devant du peuple, lui tendre franchement la main, sans prendre un air de condescendance, sans lui parler du bout des lèvres.

Mais pour que ce rapprochement soit sérieux et que les résultats en soient durables, il faut que le peuple et ceux qui viennent à lui puissent se comprendre. La première condition d'entente est donc de souhaiter et de faciliter aux intelligences populaires une plus large et plus profonde culture. Il est nécessaire qu'une moyenne se fasse où le progrès trouve son compte, et que, sans d'ailleurs arrêter l'essor des talents supérieurs, le niveau des notions communes tende à s'établir non point dans le sens de l'ignorance, mais le plus haut possible.

.... A côté des cours ordinaires d'adultes, ouverts aux vétérans de l'enseignement primaire, et destinés à apprendre ou à rappeler l'indispensable, les éléments ignorés ou mal connus, un autre enseignement n'a-t-il pas une place légitime ?.... Avant que notre siècle utilitaire eût imposé aux édifices l'uniformité dans la laideur, toute l'habitation avait du style : dans la devanture de la plus chétive boutique, dans la façade du plus médiocre atelier, dans l'entrée, dans les fenêtres de la maison la plus humble, et, généralement, dans les objets les plus vulgaires, comme il y avait un artiste en plus d'un obscur artisan. C'est pour le passant curieux de lignes délicates et de formes harmonieuses une surprise charmante, que de voir dans votre ville, si nombreuses encore, ces élégances de lignes et de formes orner des logis pauvres où des pauvres, à coup sûr, se sont succédé depuis des siècles : il songe qu'un rayon d'art ou de poésie a dû illuminer ces demeures peu fortunées et que peut-être la misère y semblait moins rude ; que la fenêtre aux fines nervures s'éclairait, le soir, pour des veillées auxquelles n'obligeait pas la nécessité d'accroître le gain journalier. C'était l'heure des récits merveilleux, des rêves enchantés et les traditions de beauté se conservaient d'elles-mêmes. Car les gens du commun ne croyaient pas que les Muses fussent de trop grandes dames pour se plaire en leur compagnie. Je me reprocherais d'insister sur ce point à Nevers, où vivra toujours le souvenir d'Adam Billaut.

Non, Messieurs, l'instruction qui dépasse le besoin immédiat et professionnel n'est pas stérile. Elle développe parfois, pour l'honneur des sciences, des lettres ou des arts, de vigoureuses originalités, riches de sève populaire. Quand bien même elle ne servirait qu'à l'agrément, est-il donc

préférable de borner les visées du plus grand nombre au souci exclusif des intérêts matériels ? De quel droit le réduire à cette portion congrue ? Cette distraction n'est-elle pas meilleure que bien d'autres trop populaires ? N'a-t-elle aucune vertu d'affinement, de consolation, de relèvement ?

.... Croyons fermement, Messieurs, que l'ignorance est un danger terrible.

La société ne doit pas envisager avec défiance l'extension de l'enseignement populaire : si c'est un enseignement dans toute la force du terme, il doit être utile..... L'habitude de réfléchir, de peser, de comparer, de sortir de soi-même, de se placer à des points de vue différents pour se rendre un compte exact de la pensée des autres et de la sienne propre, forme un esprit à l'amour du vrai, au juste sentiment de la dignité personnelle et au respect des droits d'autrui, à l'équité, à la tolérance, à la sympathie. A cette discipline on se défie de l'absolu et on acquiert le sens du relatif, on dégonfle les grands mots qui font les grandes querelles et les grandes duperies, on devient plus perspicace, moins prompt à aliéner son indépendance, on calcule mieux les suites de ses actes, on prend une conscience plus personnelle et plus intime de ses devoirs et de leur hiérarchie, du rôle qu'on doit remplir comme homme et comme citoyen.

Cette école de sagesse pratique s'ouvre d'elle-même à la classe populaire. L'homme du peuple connaît mal les nuances · il est extrême en ses jugements ; il manque de sang-froid ; son bon sens, qui est sa sauvegarde naturelle, n'est pas toujours assez vigilant, et sa droiture le rend aisément victime de l'artifice. Il juge trop sur l'apparence ; les assertions hardies, le verbiage abstrait, les sonorités de voix et de vocabulaire le subjuguent ; la trivialité du langage et des manières est pour lui le signe ordinaire auquel il veut reconnaître les siens. Il est enclin à préférer non pas ceux qui lui présentent, dans leur genre de vie, des modèles d'une humanité supérieure, mais ceux qui abondent dans ses propres défauts. Il a beaucoup de cœur, mais avec sa générosité foncière, avec ses qualités sublimes de dévouement, d'abnégation, dont les témoignages sont si fréquents, il a son égoïsme de caste et méconnaît à ses heures le droit d'autrui ; sa logique expéditive résout trop simplement des problèmes complexes. Les gênes de sa condition le blessent ; il convoite la liberté, et quand il veut bondir pour s'en emparer, faute de mesurer son élan, il dépasse son but et retombe plus lourdement.

Esclaves, les gens simples le sont aussi de quiconque flatte leurs passions, pour retenir en troupeau servile des volontés dont son intérêt sera le berger.

Ils ont donc un impérieux besoin de discernement, de prudence, pour apprécier les hommes et les choses, pour admettre qu'il y a plusieurs sortes de mérites, pour passer de la réalité au possible, ponr soutenir, sans les compromettre, leurs revendications légitimes, pour que leur désir de justice ne soit point altéré par l'envie, par le parti-pris, par la violence. pour savoir toujours ce qu'ils veulent et pourquoi ils agissent dans tel sens ou tel autre. Ils ont à se garder des chutes qui les dégradent, à lutter contre les influences qui les dépriment, contre l'idée qu'ils n'ont que faire de délicatesse, de finesse, de cette distinction de pensée et de sentiment qui est le partage d'une élite, contre les passions mauvaises que leur besoin confus d'égalité leur suggère, contre l'imprévoyance, contre l'appétit des jouissances grossières et immédiates où s'oublient un

instant les peines quotidiennes et les devoirs domestiques, mais où se perd aussi, avec la santé, l'espoir d'un bien-être durable. Ils triompheront du vice et de l'erreur, ils seront vraiment libres si leurs esprits s'élargissent et ont pour se nourrir autre chose que la viande creuse et malsaine qu'étalent tant de publications ineptes ou immondes. Ils combattront l'alcoolisme moral qui se propage en même temps que l'autre, si l'on encourage leurs efforts, si l'on ne laisse pas se dévoyer et s'enliser leurs bonnes dispositions.

Voilà ce que pensent tous les sincères amis du peuple et ils sont convaincus que l'instruction plus approfondie, le contact des méthodes scientifiques, la révélation du Beau doivent avoir à cet égard des résultats efficaces.....

... Que sommes-nous donc ? D'abord, nous ne sommes pas des hommes politiques ; nous ne sommes les serviteurs ni d'un parti, ni d'une coterie. Nous ne demandons rien, nous n'obligeons à rien. Nous venons aux humbles sans déclamation, sans charlatanisme, tout simplement. Que nous aimions le peuple, cela, en vérité, n'a rien de surprenant. Au sentiment de fraternité sociale s'ajoute pour nous comme un devoir de piété filiale. Enfants du peuple, nous n'oublions pas nos origines. Nous ne nous sommes pas donné que la peine de naître : il est bien naturel que nous nous intéressions à ceux qui travaillent ; notre passé nous donne quelque droit de parler à la jeunesse laborieuse, de lui recommander l'effort, la persévérance, de lui faire apprécier le mérite personnel. Nous tenons à honneur d'être de notre temps et de notre pays.

Dans sos rapports avec nos élèves nous étudions leurs aptitudes, nous éclairons leurs goûts. Nous faisons en sorte qu'ils prennent de l'initiative, que leur originalité se dégage, qu'ils reconnaissent le sérieux de la vie et l'importance de leurs obligations envers la patrie. C'est ce rôle d'éducation que nous voulons prolonger, auprès de ceux qui ne peuvent recevoir intégralement l'enseignement secondaire.

Il y a depuis quelques temps, Messieurs, une grande émulation d'enseignement populaire ; de tous côtés, sous des inspirations diverses, des tentatives se succèdent. Nous avons voulu, sans sortir de notre réserve professionnelle, montrer qu'elles ne nous laissaient pas indifférents ; et puis, c'est peut-être une idée assez originale que celle d'une association d'enseignement qui n'ait le dessein que d'enseigner, et dont les membres ne soient pas suspects de se prodiguer parce qu'ils en attendant autre chose qu'une satisfaction morale. Aussi est-ce à l'unanimité que les professeurs du lycée de Nevers ont décidé de constituer une société qui, formée d'eux seuls, sans aucune attache étrangère, viendrait gratuitement en aide aux adultes désireux de travailler sous leur direction. Nous accueillerons tous les jeunes gens, tous les hommes qui voudront utiliser nos efforts. Nous ne leur ferons promettre que d'être assidus et attentifs : il ne sera point remis de devoirs.

Quant à la matière de nos cours, chacun dans sa spécialité fera de son mieux pour n'ennuyer personne et pour bien employer son temps. Il se mettra de plain-pied avec ses auditeurs, sans préoccupation d'amour-propre, sans chercher le moins du monde à briller..,

Nous ne ferons pas de conférences proprement dites ; le mercredi et le vendredi nous entremêlerons d'explications claires et de renseignements utiles des lectures capables par elles-mêmes non seulement d'intéresser, mais d'instruire et de moraliser. La morale pratique. l'histoire

de notre pays et de nos institutions, les ouvrages anciens et modernes de prose et de poésie qui, par leur beauté littéraire et leur haute portée, forment le trésor inestimable du génie français, collaboreront à cette œuvre d'éducation rationnelle et nationale. Le mardi et le vendredi, une place importante sera laissée aux connaissances usuelles, aux sciences mathématiques, physiques et naturelles dont les applications sont si diverses. L'organisation des cours de langues vivantes rendra des services très sensibles : outre un cours d'anglais le mercredi, il y aura, le lundi de chaque semaine, deux cours d'allemand dont l'un s'adressera principalement aux commençants. Nous ne doutons pas que cette proposition ne soit bien accueillie par les jeunes gens qui se destinent aux carrières commerciales. Ils ne se féliciteront pas moins de pouvoir suivre un cours hebdomadaire de géographie coloniale. L'importance de notre empire colonial croît de jour en jour et les problèmes qu'il pose passionnent les esprits : il faut les approfondir. Peut-être ce cours suscitera-t-il des vocations et révélera-t-il à quelqu'un des auditeurs un emploi plus judicieux de ses facultés et de sa vie. Le jeudi, un cours de dessin tout pratique fournira des modèles variés d'ouvrages de dames, et c'est aux dames qu'il sera réservé : encore une innovation qui se recommande d'elle-même.

A tous ces cours ne seront admises que les personnes qui se seront fait inscrire avec l'intention formelle d'y assister régulièrement.

Nous voulons faire une œuvre utile, une œuvre de bonne foi et de bonne volonté. Au peuple qui a besoin de voir clair et juste, qui ne peut tendre efficacement au progrès moral, qui ne doit pas être inférieur aux responsabilités que lui crée son rôle naturel dans notre démocratie républicaine, nous offrons de le servir sans nous servir de lui. Étendant et affermissant ses connaissances pratiques, apprenant à scruter les principes et à peser les conséquences, à ne point fournir, par sa conduite. d'arguments contre lui-même, il ne saurait manquer de prendre une intelligence plus nette de ce qu'il peut et de ce qu'il doit, d'avancer, dans l'amour de l'honnête et du vrai, vers la paix sociale. Aussi, dussions-nous n'y pas sacrifier que notre superflu, nous abordons avec joie cet enseignement : dans une œuvre locale, nous nous plaisons à remplir une tâche patriotique et largement humaine. Notre récompense, ce sera l'heureuse influence qu'exerceront sur des âmes sincères la sérénité de la science désintéressée des plaisirs élevés ».

L'exemple donné par les professeurs de Nevers est excellent. Si l'on veut bien se reporter au rapport sur l'extension universaire fait par notre regretté collaborateur, M. Bonnerot, au nom de la Société d'enseignement supérieur, comme à l'article de M. Max Leclerc, intitulé *Cours ou conférences*, on comprendra aisément que nous soyons tout disposés à applaudir à leur initiative et à souhaiter bon succès à leur entreprise. Et nous voudrions un succès si complet qu'il fût possible de faire payer une entrée aux auditeurs, car nous craignons toujours que, dans notre pays, l'on n'estime trop peu ce qui ne coûte rien.

Congrès international d'enseignement supérieur en 1900

ADHÉRENTS (4e liste).

BARBIER DE MEYNARD, de l'Institut, administrateur de l'Ecole des Langues orientales vivantes, Paris.

Docteur Barral Etienne, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

Boudhors, professeur au Lycée Henri IV.

Bonnet Edouard, Lyon.

Bovet Ernest, professeur à l'Université de Rome.

R. P. Bulliot, professeur de philosophie à l'Institut catholique, Paris.

Buquet Paul, directeur de l'Ecole centrale, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Paris.

Cestre, professeur au Lycée de Dijon.

Clédat Léon, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Dupont, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Dietz Jules, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, Paris.

de Foville, membre de l'Institut.

J. Gavanescu, Jassy.

Giard Alfred, professeur à la Faculté des sciences de Paris.

Hartog Philip, secretary to the Victoria University Extension University.

Hegelbacher, sous-directeur de l'Ecole centrale, Paris.

José Mª Castilla, catedratico del Instituto de Oviedo.

Howe Henry Marion, New-York City.

Huvelin Paul-Louis, professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon.

Edmund Janes James, A. M. Ph. D. Professor of Public Administration and director of the Extension Division of the University of Chicago.

Leonardesco Constantin, professeur à l'Université de Jassy.

Malapert Paulin, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand.

Melon Paul, secrétaire général du Comité de patronage des étudiants étrangers, Paris.

Moreau Félix, professeur à la Faculté de droit d'Aix.

Morel Ennemond, Lyon.

Olagnier, président de la Chambre des Notaires, Paris.

Petrascu Nicolas, directeur de la Revue *Literatura si Arta Româna*, Bucarest.

Procureur, professeur au Collège de Sancerre.

Puech Aimé, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Ribéry Charles-Joseph-Pierre, professeur au Lycée de Tourcoing.

Rosenthal, professeur au Lycée de Dijon.

Jean Sawas Pacha, Paris-Passy.

Charles H. Thurber, Université de Chicago. (*A suivre*).

En raison du nombre des adhérents, il sera possible de publier un volume où prendront place, avec les rapports et les discussions, les plus importantes des communications faites au Congrès. Ce volume sera envoyé à tous les adhérents, présents ou non, qui auront fait parvenir leur cotisation à M. Larnaude, secrétaire général du Congrès à la Sorbonne.

La *Société d'enseignement supérieur* se réunira à l'Ecole des sciences politiques, rue Saint-Guillaume, 27, pour examiner quelles communications pourraient être faites par ses membres ou en son nom. La première réunion aura lieu le vendredi 19 janvier à 8 h. 1/2 du soir. Les membres des groupes départementaux et tous les adhérents sont invités à y assister.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Compte rendu de la session de juillet 1899.

SÉANCE DU 19 JUILLET.

Présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le Ministre déclare ouverte la deuxième session ordinaire de 1899. Il rappelle que depuis la dernière session un grand vide s'est fait dans les rangs du Conseil par suite de la mort de M. le comte Henri Delaborde, délégué de l'Académie des Beaux-Arts. M. le Ministre est certain d'être l'interprète des sentiments unanimes du Conseil en saluant la mémoire de ce savant, de cet artiste, de ce philosophe qui a servi avec enthousiasme l'idéal de pure beauté qu'il avait assigné à sa vie.

M. le Ministre souhaite ensuite la bienvenue à M. Larroumet, successeur de M. H. Delaborde.

Il est donné lecture du bordereau des affaires soumises au Conseil.

MM. Liard, Rabier et Bayet rendent successivement compte de la suite donnée aux propositions présentées par divers membres du Conseil.

MM. Chalamet, H. Bernès, Sigwalt et Mathieu ont déposé un vœu tendant à ce que : 1° il soit institué dans chaque département, une commission chargée d'examiner et de classer les demandes ou propositions de décorations universaires concernant des personnes étrangères à l'Université : 2° nul ne puisse être nommé officier d'Académie ou de l'Instruction publique qu'après avis favorable de la Commission.

La section permanente,

Considérant que si, en principe la règlementation des décorations univesritaires est matière de la Compétence du Conseil supérieur, elle ne l'est que dans la limite où elle ne porte pas atteinte aux prérogatives du Gounement;

Qu'en matière de distinctions honorifiques, la liberté du Gouvernement doit être entière; qu'elle l'est dans la Légion d'honneur où le Conseil de l'Ordre n'intervient que pour vérifier si les nominations sont faites conformément aux lois et règlements, et non pour examiner

les titres et la valeur des candidats présentés au Président de la République :

Considérant que les deux dispositions proposées par les auteurs du vœu auraient incontestablement pour effet de limiter et même de supprimer l'initiative du Ministre de l'Instruction publique;

A été d'avis,

Qu'elles excédaient la compétence du Conseil.

En conséquence, la proposition a été renvoyée à M. le Ministre sans avis sur le fond, conformément au règlement du Conseil.

MM. Chalamet, Belot, Henri Bernès, Paul Clairin, P. Mathieu et Sigwalt ont déposé un vœu tendant à faire présenter au Conseil supérieur un rapport annuel sur l'état de l'enseignement, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 5 de la loi du 15 mars 1850, reproduit textuellement par le paragraphe 7 de l'article 4 de la loi de 19 mars 1873, sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La Section permanente, après avoir constaté en fait que la disposition dont il s'agit, qui, dans la pensée des auteurs de la loi de 1850. n'était pas restreinte à l'enseignement public, mais s'étendait à l'enseignement libre, n'a jamais été appliquée, ni sous l'empire de la loi de 1850, ni sous l'empire de la loi de 1873 ;

Qu'une tentative faite en 1875 par le Conseil supérieur lui-même pour l'appliquer, ne put aboutir, faute de moyens pratiques d'exécution ;

Considérant, en droit, que cette disposition a été implicitement abrogée par la loi du 27 février 1880; qu'en effet, cette loi ayant modifié la composition et l'essence même du Conseil supérieur de l'instruction publique, il en résulte que le Conseil n'a et ne peut avoir d'autres attributions que celles que lui a reconnues expressément la loi nouvelle;

A été d'avis :

Que la proposition excédait la compétence du Conseil et qu'elle ne pourait être réalisée que par une loi ;

En conséquence, conformément au règlement du Conseil, la proposition a été renvoyée à M. le Ministre sans avis sur le fond.

MM. Villey et Glasson ont déposé une proposition tendant à une réforme du certificat de capacité en droit.

La section permanente s'est montrée favorable au principe de la réforme, au sujet de laquelle l'Administration avait ouvert depuis longtemps déjà une enquête auprès des facultés de droit.

Mais cette enquête pour aboutir exige une entente entre les divers ministères intéressés spécialement avec le Ministère de la Justice; de plus, pour la résoudre, un projet de loi est nécessaire, à l'effet de modifier les conditions de nomination à certaines fonctions publiques ;

La proposition a été renvoyée à M. le Ministre avec prière de poursuivre une entente entre les divers départements ministériels intéressés, et aboutir s'il y a lieu, au dépôt d'un projet de loi.

MM. Sigwalt et Bernès ont émis le vœu que les candidats à la licence de

langues vivantes fussent admis à subir en deux sessions différentes : 1° les épreuves communes; 2° les épreuves spéciales.

La Section permanente a donné un avis favorable.

Un projet de décret conforme est soumis au Conseil supérieur.

M. Belot a déposé une proposition demandant que les examens de la session d'octobre-novembre du baccalauréat classique, première partie, soient terminés au plus tard le 1er novembre.

La session permanente a été d'avis que la réalisation de cette propotion serait désirable.

Elle a renvoyé le vœu à M. le Ministre en le priant d'étudier les voies et moyens qui permettraient de le réaliser.

MM. Henri Bernès, le frère Exupérien, M. E. Girard, Mlle Salomon ont déposé un vœu tendant à ce que : 1° au baccalauréat classique, devant toutes les Universités où est donné l'enseignement de l'italien et de l'espagnol, l'une de ces deux langues puisse être substituée par les candidats à l'anglais ou à l'allemand : 2° au baccalauréat moderne, partout où existe le personnel enseignant nécessaire, l'italien ou l'espagnol puisse être choisi par les élèves comme langue principale,en admettant, si l'on veut que la seconde langue soit, en ce cas, l'allemand ou l'anglais.

La section permanente à émis un avis favorable à la proposition.

Deux projets de décrets conformes à cet avis sont soumis au Conseil supérieur.

MM. Bernès, Clairin, Jullian ont émis le vœu qu'au baccalauréat classique le règlement qui a substitué le lexique au dictionnaire pour la compositon latine soit abrogé.

La section permanente a été d'avis qu'il y avait lieu d'accueillir cette proposition.

Un projet de décret conforme est soumis au Conseil supérieur.

M. Barthélémy a déposé les propositions suivantes :

1° Vœu tendant à ce que des instructions soient données pour que chaque professeur soit seul admis à régler la question des leçons ou répétions complémentaires à donner à ses élèves;

2° Vœu tendant à la suppression de l'intermédiaire des chefs hiérarchiques dans la correspondance entre le Ministre et les fonctionnaires :

3° Vœu demandant une élévation très nette de la situation des professeurs de collège, de façon que leur carrière puisse faire suite à celle des répétiteurs, au lieu de constituer une équivalence;

4° Vœu, renouvelant un vœu précédemment émis,relatif à l'inspection générale et demandant subsidiairement : 1° une réduction très notable, dans la proportion des promotions accordées au choix; 2° la création d'un comité consultatif spécial formé pour déterminer les promotions au choix;

5° Vœu tendant : 1° à ce qne M. le Ministre veuille bien exclure le choix des promotions faites sur les annuités de péréquations ; 2° à ce que les ressources dont M. le Ministre est libre de disposer, dans le chapitre 44. soient réunies en un fonds commun et consacrées à titre permanent aux promotions annuelles.

La section permanente a été d'avis que ces diverses propositions n'étaient pas de la compétence du Conseil supérieur et qu'il y avait lieu de les renvoyer au Ministre par application de l'article 7 du décret du 11 mars 1898.

M. Bernès a émis le vœu que la version et le thème de langues anciennes soient désormais au concours général des lycées de Paris, pour la classe troisième classique, représentés comme ils l'étaient de 1889 à 1894 par des compositions distinctes.

La section permanente.

Considérant que la question n'intéresse pas les lycées de toutes les académies, mais seulement dans l'académie de Paris, les lycées de la Seine et de Seine et Oise, puisque les élèves seuls de ces lycées participent pour la classe de troisième au concours général; que dans ces conditions il convient de tenir grand compte de l'avis du Conseil académique de Paris, qui dans sa séance du 2 décembre dernier, s'est prononcé contre un vœu identique;

Considérant qu'il serait injuste de supposer qu'on ne saurait obtenir des élèves de troisième des lycées de Paris un travail suffisant pour le thème ou la version, si un prix distinct n'est pas décerné au concours général pour chacun de ces exercices, alors qu'on est bien obligé d'admettre que, dans les lycées et collèges de province, ce travail suffisant de la part des élèves de la même classe peut être obtenu sans aucune participation aux récompenses du concours général;

Considérant qu'en fait il n'est pas constaté et que d'ailleurs il n'a pas été soutenu que la fusion des deux épreuves au concours général — alors surtout que, pour les prix ordinaires, la distinction des épreuves a été rétablie — ait fait baisser le travail et porté un préjudice réel dans la classe dont il s'agit, à l'étude du latin et du grec; que cette fusion a, au contraire, l'avantage de marquer une méthode et d'indiquer une direction, à savoir que, dans le début de l'étude des langues classiques, pour en bien établir les fondements et en assurer les progrès ultérieurs, le thème et la version sont deux exercices inséparables qui doivent marcher de pair;

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Clairin et Bernès ont émis un vœu relatif à certaines peines disciplinaires et demandant :

1° Que le sens de l'expression « mutation pour emploi inférieur » en ce qui concerne les professeurs de l'enseignement sucondaire soit précisé et que la rétrogradation de classe personnelle soit indiquée comme une des formes de cette mutation;

2° Que la mutation pour emploi inférieur soit considérée comme une des peines qui ne peuvent être prononcées que par le Conseil académique et avec appel devant le Conseil supérieur;

3° Que le retrait d'emploi ne soit jamais prononcé sans qu'on fixe en même temps une date plus ou moins éloignée (un an, deux ans) à laquelle le fonctionnaire frappé de cette peine sera admis de droit à demander de droit qu'on statue de nouveau sur son sort.

La section permanente a été d'avis que les propositions n° 2 et 3 constituent des modifications ou des additions au texte de la loi, et comme

telles excèdent la compétence du Conseil supérieur; que la proposition n° 1 soulève une question d'interprétation de la loi, qui est également en dehors de la compétence du Conseil, et qu'il y avait lieu, en conséquence de renvoyer au Ministre ces propositions par application de l'article 7 du décret du 11 mars 1898.

Le ministre a décidé, sur la question d'interprétation, de prendre l'avis du Conseil d'État compétent en la matière.

MM. Bichat et Fournier ont émis un vœu tendant à ce qu'une situation spéciale soit faite, au point de vue du traitement, aux professeurs de l'Enseignement secondaire qui, sans être agrégés, sont possesseurs d'un diplôme de docteur de l'ordre littéraire ou scientifique.

La section permanente a été d'avis que cette question n'était pas de la compétence du Conseil supérieur, et qu'il y avait lieu de la renvoyer au Ministre. Ayant été invitée, par application de l'article 4, § 7, de la loi du 27 février 1880, à se prononcer sur le fond, la Section a émis l'avis suivant :

Considérant que les crédits inscrits au budget ne sont pas suffisants pour permettre d'accorder aux professeurs agrégés, même les plus méritants les promotions pour lesquelles ils sont proposés, et de leur assurer ainsi un avancement en rapport avec les services qu'ils rendent à l'enseignement secondaire;

Considérant que, si des crédits nouveaux étaient votés par le Parlement, l'Administration aurait le devoir strict de se préoccuper avant tout d'améliorer la situation dont il s'agit,

Est d'avis que la proposition ne peut être adoptée en l'état mais qu'il convient, afin d'encourager chez les professeurs l'habitude des recherches et des travaux personnels, qui est une des conditions de la valeur de leur enseignement, d'inviter le Comité consultatif de l'enseignement secondaire à tenir compte, d'une manière générale, dans ses propositions, des titres littéraires ou scientifiques des maîtres agrégés ou non agrégés, dont le mérite professionnel a déjà été constaté. et, en particulier, des thèses de valeur produites par eux dans les examens du doctorat ès lettres ou ès sciences.

Le Ministre a adopté cet avis.

MM. Devinat et Quénardel ont déposé une proposition tendant à la suppression de l'épreuve d'orthographe à l'examen du certificat d'études primaires.

La section permanente :

Considérant qu'il paraît difficile d'adopter en ce qui concerne le certificat d'études primaires, une réforme aussi grave, si on ne l'étendait pas immédiatement aux examens subséquents de l'Enseignement primaire ;

Considérant qu'en diminuant l'importance de l'orthographe à l'école primaire, avant que cette réforme n'ait été introduite dans tous les programmes de l'instruction publique, on mettrait, dès l'origine, dans un état d'infériorité marquée les élèves des écoles primaires qui voudraient entrer ensuite dans d'autres établissements, et que l'on créerait ainsi de véritables inégalités ;

Considérant que les enfants qui auraient suivi le régime nouveau d'études trouveraient peut-être difficilement à se placer, non seulement dans

les carrières libérales, mais aussi dans les maisons de commerce et d'industrie, où les connaissances en orthographe sont exigées;

Considérant enfin, qu'une enquête ayant été ouverte à ce sujet en 1890, la plupart des réponses ont été défavorables à la réforme projetée ;

Tout en reconnaissant qu'il faut éviter, dans les épreuves du certificat d'études primaires, la recherche des difficultés orthographiques, ainsi que le prescrit la circulaire du 27 avril 1891, n'a pas cru devoir prendre en considération le vœu présenté par MM. Devinat et Quénardel.

Le Ministre a adopté cet avis.

Il est procédé en fin de séance à la nomination des diverses commissions.

SÉANCE DU 21 JUILLET

Présidence de M. Boissier, *Vice-président*,

Le conseil adopte sans modifications les projets suivants :

Projet de décret relatif aux aspirants au diplôme de pharmacien de 2e classe. — Rapporteur : M. Planchon.

Projet de décret relatif au doctorat en médecine. — Rapporteur : M. Brouardel.

Projet de décret fixant la durée du délai d'ajournement aux examens probatoires pour le grade de pharmacien, — Rapporteur : M. Planchon.

Projet de décret relatif à la licence ès lettres, mention, Langues vivantes. — Rapporteur : M. Sigwalt.

Projet de décret portant que le directeur de chacun des observatoires des départements fait partie du Conseil de l'Université à laquelle l'observatoire est rattaché. — Rapporteur : M. Bichat.

Projet d'arrêté relatif à l'agrégation du droit. — Rapporteur : M. Glasson.

Projet d'arrêté relatif aux agrégations de l'ordre des sciences. — Rapporteur : M. Bichat.

Sur les rapports qui lui sont présentées par MM. Bernès, Chalamet et Fournier, le Conseil se prononce sur un projet de concession à un établissement libre d'enseignement secondaire et sur diverses demandes de dispense de stage.

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Chalamet, le Conseil émet un avis tendant à l'interdiction d'un livre dans les écoles libres.

Le Conseil, en fin de séance, statue sur un certain nombre d'affaires disciplinaires et contentieuses : Appel du sieur Caron, rapporteur : M. Bichat. — Appel du maire de Saint-Louis de Montferrand, rapporteur. M. Bouchard. — Appel du maire de Rochecorbon, rapporteur, M. Pitres. — Appel de la demoiselle Bailleul, rapporteur M, Villey.

PREMIÈRE SÉANCE DU 22 JUILLET

M. Clairin donne lecture d'un rapport sur un projet de décret autorisant l'usage du dictionnaire pour l'épreuve de la version latine au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Un membre fait remarquer qu'en matière d'examen il convient de chan-

ger le moins possible; or les raisons invoquées en faveur du projet ne lui paraissent pas concluantes. Sans doute pour le devoir ordinaire, qui permet à l'élève d'apprendre à travailler et à s'instruire, le dictionnaire est utile. Mais pour le devoir l'examen qui sert à montrer ce que sait le candidat, le lexique qui donne le sens des mots, est suffisant. Il suffit contre les hasards de l'examen et mieux que le dictionnaire, il permet de reconnaître les élèves forts.

Dans le même sens, on fait valoir que l'introduction du lexique au baccalauréat n'a pas eu pour résultat, comme on le dit, d'éliminer des classes le dictionnaire. D'autre part, si le lexique est insuffisant pour éclaircir les difficultés d'une version, la faute en est non pas au lexique, mais au texte choisi. Enfin, la version latine n'est pas plus faible qu'elle ne l'était autrefois et l'usage du lexique a, sur le dictionnaire, l'avantage de laisser au travail la supériorité à laquelle il a droit.

Pour l'adoption du projet, on dit que l'usage du lexique a fait de la version un exercice banal, qu'on ne désire pas changer pour changer, que la version latine doit être un exercice d'intelligence, de logique, d'interprétation d'un texte et de traduction de ce texte ; que cet exercice ne peut être mené à bonne fin sans le dictionnaire, que si celui-ci est bon pour la classe, et tout le monde s'accorde sur ce point, il s'impose encore davantage pour l'examen, car seul, il permet à l'élève de prouver son intelligence.

Un membre propose de supprimer au baccalauréat l'usage du lexique, mais sans rétablir celui du dictionnaire. On les remplacerait par l'indication du sens des mots principaux figurant au texte.

Un autre membre fait remarquer que la question qui domine le débat est celle de savoir si, en fait, le lexique s'est substitué au dictionnaire dans les classes.

Après un nouvel échange d'observations, le Conseil renvoie le projet à l'Administration pour supplément d'informations.

Le Conseil statue, en fin de séance, sur une affaire disciplinaire : Appel de la dame Jugé, rapporteur M. Devinat.

SECONDE SÉANCE DU 22 JUILLET.

Présidence de M. Boissier, *Vice-Président*.

Le Conseil statue, au début de la séance, sur deux affaires contentieuses; Appel du maire de Condrieu, M. Esmein, rapporteur. — Appel de la dame Beucher, rapporteur M. Brouardel.

M. Bernès donne lecture d'un rapport sur deux projets de décrets relatifs l'un à l'interrogation de langue vivante à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ; l'autre, aux épreuves de langue vivante au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

Un membre fait remarquer que l'adoption du deuxième projet qui permet de substituer l'italien et l'espagnol comme langues principales à l'anglais et à l'allemand, aurait pour conséquence d'introduire une aisance excessive dans l'examen du baccalauréat moderne. Dans les régions où ces langues sont familières, on délaissera l'anglais et l'allemand. On ajoute que dans la région méditerranéene la connaissance de l'anglais est

indispensable pour les jeunes gens qui se destinent au commerce; sans cette langue, tout débouché leur sera fermé à l'Orient. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la colonisation allemande se développe de plus en plus; qu'en conséquence, à tous les points de vue, le maintien du *statu quo* pour le baccalauréat moderne est désirable, alors surtout que le décret de 1893 a introduit dans l'enseignement des langues vivantes la variété que l'on désire.

On réplique que le deuxième projet répond à des nécessités locales dont il est juste de tenir compte. Croit-on, d'ailleurs, que la culture générale y perdra parce que l'on aura substitué l'italien et l'espagnol à l'anglais et à l'allemand. Cette culture générale était autrefois ce qu'elle est aujourd'hui, et pourtant le baccalauréat n'a pas toujours comporté d'épreuves de langues vivantes.

Après un nouvel échange d'observations, le premier projet est adopté par le conseil sans modifications. Le deuxième projet relatif au baccalauréat moderne n'est pas adopté, le Conseil est d'avis de maintenir le *statu quo*.

M. le président déclare close la session de juillet 1899.

Discours prononcé par M. Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le samedi 8 avril 1899, à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, à Toulouse (1).

MESSIEURS,

Au nom du Gouvernement de la République, je salue les membres des Sociétés savantes. Je salue l'Université de Toulouse et la cité dont nous sommes les hôtes.

MESSIEURS,

C'est la première fois, depuis bientôt un demi-siècle, que le Congrès des Sociétés savantes se réunit ailleurs que dans l'amphithéâtre de la Sorbonne. Cette inovation était dans la force des choses. Les recherches se multiplient, les documents surgissent sur tous les points du territoire. Chaque région, chaque département, chaque ville dépouille ses archives, dégage ses monuments, écrit son histoire. De toutes parts on fouille la terre, on sonde les eaux, on interroge le ciel.

La science ne peut plus se contenter de silence et de recueillement. Pour satisfaire sa passion de vérité, pour tout voir et tout savoir, il faut qu'elle descende de sa tour d'ivoire et se fasse voyageuse.

Vous l'avez compris, Messieurs, et vous avez décidé que vous tiendriez alternativement vos assises à Paris et dans une grande ville de province. Ces déplacements auront les plus heureuses conséquences. Ils élargiront le champ de vos investigations. Ils rendront à nos provinces un service inappréciable en stimulant le zèle des initiatives individuelles, si nombreuses et si précieuses, et en développant l'activité de nos associations régionales.

(1) Nous reproduisons seulement aujourd'hui ce discours, dont le texte a paru au *Bulletin administratif* du 23 septembre (N. de la Réd.).

Toulouse devait recevoir votre première visite. Son passé la désignait à notre choix.

Toulouse a eu, en effet, le rare privilège dans notre France, si fortement unifiée et sitôt centralisée, de conserver longtemps son autonomie morale et politique. Elle a connu la vie féconde et orageuse des cités libres, les élans de patriotisme et de dévouement, la tension des âmes que provoquent les grandes entreprises, les grands espoirs et les grands deuils mis en commun.

Comme Athènes, Venise et Florence, elle a été un centre exquis de civilisation élégante et raffinée. Comme elles, elle a resplendi de la gloire des sciences, des lettres et des arts.

Les Sociétés savantes connaissaient le midi de la France. Maintenant elles le connaissent mieux, car elles n'ont pas seulement étudié sur place ses bibliothèques, ses musées, ses collections, ses palais et ses églises; elles ont étudié dans son milieu la race elle-même, par laquelle tout s'explique et s'éclaire.

Cette race est ardente et mobile ; mais la douceur de son climat et la beauté de son ciel lui ont fait une raison droite et une conscience tranquille.

Son génie est fait d'enthousiasme et de clarté.

Les Méridionaux ne sont ni des pessimistes, ni des rêveurs ; ce sont des idéalistes. Ils ignorent cette philosophie qui veut que l'homme soit son propre bourreau et qui ne voit dans le monde que haine, violence et perversité. Ils croient l'humanité meilleure. Ils aiment la vie pour le mouvement, pour l'action, pour le bien, pour elle-même.

On a dit qu'ils étaient légers, parce qu'ils savent rire, insouciants parce qu'ils savent chanter. On les jugeait mal. Ils savent simplement allier le travail et la joie.

Ils aiment tout ce qui est beau et bon, et ils vont du même pas écouter les savantes leçons de leurs docteurs ou cueillir l'églantine dans le jardin de Clémence Isaure.

Leur force, c'est leur bonne humeur.

Le seul rayon qui perce la nuit du moyen âge vient du Midi. Ici les chevaliers donnent de beaux coups de lance, les artistes travaillent et pensent, les troubadeurs riment et festoient lorsque partout on désespère. Si bien que dans le sombre hiver féodal, Toulouse apparaît à l'horizon comme le seul point brillant où il reste encore un peu de chaleur et de soleil.

Nous devions bien, Messieurs, à la cité qui garda dans les mauvais jours le culte de la beauté et de l'esprit, et qui conserva pour le monde ce trésor de joie mis en péril par la barbarie universelle, l'hommage reconnaissant que nous lui rendons aujourd'hui.

L'adoption de Toulouse comme siège du Congrès a été dictée par une autre raison. Votre réunion dans la Salle des Illustres marque un pas nouveau dans la voie ouverte par la création des Universités provinciales.

En créant les Universités, nous avons voulu créer des centres intellectuels, distincts et rivaux, semblables, autant que la marche du temps le permet, aux Universités du XIIIe et du XIVe siècle. Nous avons voulu donner à

nos Universités nouvelles et aux Facultés qui les composent plus d'indépendance, plus de cohésion et plus de force.

J'ai parlé des Universités provinciales. J'insiste sur ce mot.

Les Universités s'affaibliraient en restant isolées et comme étrangères dans les régions où elles sont établies Il faut qu'elles participent à la vie locale, qu'elles s'incorporent à la cité, qu'elles recueillent les traditions et les idiomes, qu'elles défendent les monuments, qu'elles fassent revivre, en un mot, tout ce qui constitue le caractère propre de nos provinces.

Elles ne doivent pas seulement faire œuvre d'initiative, elles doivent aussi faire œuvre de décentralisation. La science universelle n'y perdra rien : l'histoire nationale et le pays y gagneront beaucoup.

Fixer la physionomie de nos provinces que la nature a marquées d'empreintes si fortes et si variées, en faire sentir le charme et la beauté sans rivale, c'est les faire mieux connaître ; c'est faire mieux aimer la France.

Un grand problème préoccupe en ce moment l'opinion ; c'est le problème de l'instruction et de l'éducation. L'avenir du pays en dépend. Les Sociétés savantes pas plus que les Universités ne peuvent s'en désintéresser. Les unes et les autres nous aideront à le résoudre en dissipant les malentendus et les erreurs qui pourraient égarer l'opinion, en éclairant le pays sur ses véritables intérêts.

Le plus grand danger qui puisse menacer la démocratie, c'est l'affaiblissement des études et l'abaissement de l'esprit national.

Le seul moyen de conjurer ce danger, c'est de maintenir à notre enseignement public son caractère de haute culture.

Ils se trompent, ceux qui croient que dans une démocratie l'instruction doit être surtout technique et professionnelle. Ainsi comprise, l'instruction compromettrait le progrès social lui-même qu'elle prétendrait servir, en supprimant les études libérales et les hautes spéculations qui n'aboutissent pas à des fins immédiates, mais qui habituent l'esprit à voir de haut et de loin, qui stimulent les ambitions généreuses et qui forment le véritable capital moral d'une nation.

L'instruction doit être philosophique, scientifique, littéraire et esthétique. C'est dire qu'elle doit être classique, parce que les études classiques, joignant à l'enseignement des faits l'enseignement des idées, ont seules une portée humaine et une valeur éducatrice.

Or, l'éducation importe plus que l'instruction. Savoir raisonner et juger importe plus que savoir lire et compter. Des têtes bien faites valent mieux que des têtes bien remplies.

Mais, dit-on, les démocraties ont l'esprit pratique et positif.

Si cela est vrai, c'est une raison de plus pour fortifier en elles le goût de la culture désintéressée et l'amour du beau philosophique qui n'est que le beau, c'est-à-dire qui est le bien.

L'Etat, surtout l'Etat démocratique, doit développer chez l'individu ce sentiment que l'intérêt général prime l'intérêt particulier.

Donner à l'enseignement public le caractère d'un enseignement utilitaire, ce serait préparer la ruine des humanités qui ne tarderaient pas à devenir le privilège d'une élite de plus en plus restreinte, bientôt suspectée et impuissante. Ce serait non seulement la destruction de l'esprit national et des grandes énergies productrices, mais encore la fin de l'in-

fluence intellectuelle et morale que la France exerce dans le monde.

Développons notre puissance économique ; créons des écoles professionnelles; fortifions notre enseignement scientifique ; encourageons de plus en plus l'étude des langues vivantes. Que chacun sache où il trouvera l'instruction appropriée à ses goûts et à ses besoins. Mais conservons à notre enseignement public son caractère d'enseignement désintéressé et libéral et ne privons personne de sa part légitime de connaissances générales et d'idéal.

Egalisons les esprits en élevant leur niveau, non en l'abaissant. Elargissons les horizons au lieu de les rétrécir.

L'éducation de la collectivité est le premier devoir de l'Etat. C'est là son œuvre vraiment nationale et sociale. Gardons-nous, pour la satisfaction des intérêts individuels, de perdre de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays, si lointains même qu'ils puissent paraître. Entretenons avec un soin jaloux « cette atmosphère de moralité supérieure » dont parle le philosophe, qui seule fait les esprits clairs et les âmes fortes et hors de laquelle il n'y a pour les démocraties que désordre, aveuglement et décadence.

J'ai dit que l'enseignement, pour être complet, devait être esthétique en même temps que philosophique, scientifique et littéraire.

Eh ! oui, esthétique.

Les arts ne nous apprennent pas seulement à sentir et à juger la beauté des lignes et des formes, l'harmonie des rythmes et des sons, ils nous font aussi connaître la pensée humaine, et souvent dans sa manifestation la plus sincère et la plus éloquente.

L'art confirme et précise ce que les lettres et l'histoire nous apprennent sur la marche de la civilisation.

Les artistes parlent aussi clairement que les écrivains. Ils les précèdent dans l'ordre chronologique. Des siècles sans nombre ont trouvé leur expression dans l'œuvre des architectes et des sculpteurs, bien avant que la première œuvre écrite ait vu le jour.

Il y a, en outre, dans l'œuvre d'art une part d'émotion anonyme et de collaboration collective qui en élargit le caractère et en augmente la portée.

L'artiste ne traduit pas seulement sa pensée personnelle. Il est presque toujours l'aboutissant de sensations éparses et lointaines. Il parle au nom des foules. Il est la voix d'une époque, d'un milieu et d'une race.

Les temples assyriens et égyptiens, les marbres grecs, les monuments de la Rome impériale, l'art roman, l'art gothique et la Renaissance marquent les grandes étapes de l'humanité.

Nul manuscrit n'en raconte plus long sur le dogmatisme et le symbolisme chrétien, sur l'état d'âme de la France d'alors que la cathédrale de Chartres, que les porches et les verrières de Saint-Gilles de Paris, d'Amiens, de Rouen ou de Bourges.

Et que dire de ce monde dont on vous parlait tout à l'heure, de ce monde que vous avez entrevu à Martres-Tolosanes et qui soulève son linceul de poussière et se dresse devant vous sur tant de points de l'Afrique du Nord ?

Voici Tebessa avec son arc de Caracalla, son temple de Minerve et son

monastère ; voici Timgad au pied de l'Aurès avec son arc de Trajan, son théâtre, ses thermes, son forum, son capitole, sa voie triomphale où se voient encore dans le roc les ornières creusées par la roue des chars.

Et Carthage que l'on croyait perdue ! La Carthage punique découverte par le P. Delattre et à laquelle un de nos jeunes maîtres, M. Gauckler, vient d'arracher de nouveaux secrets !

La ville de Tanit et d'Echmoun est là, couchée au bord de son golfe bleu, en face des collines qui virent passer les galères d'Hamilcar, les cavaliers d'Hannibal et l'armée grondante des mercenaires. Allez à Carthage ! Ne craignez ni déception, ni désenchantement. Vous ne verrez qu'un monceau de débris et de cendres, des pans de murs croulants, des colonnes brisées, des tombeaux entr'ouverts ; mais c'est le même ciel, la même mer, le même horizon, et de si grandes voix planent sur ce sol bouleversé, montent de ces ruines, que vous serez saisis d'une émotion indicible et que vous garderez de ces lieux un impérissable souvenir !

Oui, tout cela vit, tout cela parle ; mais il faut savoir écouter, il faut comprendre.

La haute culture nous enseigne le langage mystérieux des choses. Ne la point défendre ce serait renier nos traditions, trahir notre passé, renverser de nos propres mains le temple où s'est formé le génie de la France. Ce serait un crime contre la patrie et contre l'esprit.

MM. Gaston Paris, Héron de Villefosse et Baillaud viennent de démontrer la puissance et le charme de la science en nous communiquant les résultats de leurs recherches.

Impossible d'imaginer des sujets plus variés ni d'entendre de plus éloquents discours.

Nous avons fait avec ces orateurs une promenade admirable à travers le monde. Je les en remercie au nom de tous.

Messieurs les membres du Congrès, vous venez de prouver, vous aussi, une fois de plus par la diversité et l'importance de vos travaux l'utilité de vos réunions périodiques et la vitalité de votre association. Chercheurs infatigables épris de beauté et de vérité, gardiens jaloux des traditions et des monuments de la France, vous augmentez chaque jour le trésor scientifique de la nation, vous défendez contre l'indifférence et l'oubli le patrimoine légué par les aïeux, vous maintenez pieusement le lien qui unit le présent au passé. Par vos publications ininterrompues, par les documents dont vous enrichissez nos collections et par vos méthodes vous préparez les transmissions nécessaires entre le présent et l'avenir.

Votre œuvre est une protestation perpétuelle contre l'ignorance et les préjugés et une affirmation éclatante de ce que vaut la haute culture et de ce qu'elle peut pour le progrès de la civilisation et pour la grandeur de la Patrie !

NOTES ET DOCUMENTS

I. La Société de biologie et Claude Bernard

Le cinquantenaire de la fondation de la *Société de biologie* a été célébré à la Sorbonne et au Collège de France. Au Collège de France, on a posé une plaque, avec l'inscription suivante : « Dans ce laboratoire a travaillé de 1847 à 1878. Claude Bernard, professeur de médecine au Collège de France ». M. Gaston Paris a dit, en quelques mots excellents, ce que fut Claude Bernard, le travailleur ; M. d'Arsonval, titulaire de la chaire occupée autrefois par Claude Bernard, a prononcé le discours suivant :

« Ce n'est pas devant cette assemblée, ce n'est pas davantage dans ce lieu plein de son souvenir que j'ai besoin de rappeler ce que fut Claude Bernard.

Le créateur de la physiologie générale, le fondateur de la médecine expérimentale a laissé un nom qui, après avoir franchi les frontières, peut défier l'indifférence des siècles.

Chaque jour, en effet, son œuvre nous apparaît plus grande, semblable à ces monuments gigantesques, dont la vue découvre plus nettement l'harmonieux ensemble par un recul suffisant.

On peut dire, sans exagération, que l'illustre savant est entré vivant dans l'immortalité.

Vers la fin de sa carrière, à l'époque où j'ai eu le bonheur de le connaître, tous ses contradicteurs, en effet, se trouvaient réduits au silence. Claude Bernard ne comptait plus que des admirateurs, et quels admirateurs, messieurs !

L'un d'eux disait : « Claude Bernard n'est pas seulement un physiologiste, c'est la physiologie ! »

Un autre poussait l'admiration jusqu'à la vénération, au point de douter de lui-même quand il n'avait pas l'entière approbation de celui qu'il appelait : « Le Maître ».

Ces admirateurs se nommaient : Jean-Baptiste Dumas ; ces élèves s'appelaient : Pasteur !

Au lendemain de la mort de Claude Bernard, j'ai vu Pasteur pleurer de douleur et navré à la pensée que le maître avait pu douter d'un point particulier de son œuvre, alors que nous dépouillions ensemble les notes posthumes que vous connaissez sur la fermentation alcoolique.

Quel éloge pourrait valoir cette douleur et cette admiration du génie par le génie ?...

Si Claude Bernard était un maître — à la fois le plus grand et le plus simple des maîtres — il ne voulait pas qu'on le prît pour un chef d'école, faiseur de systèmes et de théories... L'illustre physiologiste avait une qualité bien rare : le respect plus qu'exagéré de la personnalité de ses élèves...

C'est pourquoi il suivait avec tant d'assiduité les séances de la Société de biologie, espérant surprendre chez quelque jeune l'étincelle révélatrice du feu sacré.

Il avait pour cette Société une affection toute paternelle, égale à son amour pour le Collège de France...

La pieuse initiative de cette Société, qui a voulu l'apposition de cette plaque, a répondu au vœu secret du Collège de France et de la famille scientifique de Claude Bernard, que je représente en ce moment.

Qu'elle reçoive donc nos remerciements, ainsi que le gouvernement qui s'honore en honorant ce nom glorieux.

Cette plaque est ici bien à sa place, et ce petit laboratoire a le droit d'attirer l'attention du passant par les souvenirs illustres qui s'y rattachent.

En revivant les souvenirs glorieux, cette plaque apprendra :

Aux étrangers, qu'une nation qui peut inscrire de tels noms sur ses monuments n'est pas une nation en décadence ;

Aux indifférents et aux sceptiques du dedans, que la science médicale ne fit jamais faillite au Collège de France ;

Enfin, à ceux qui auront pour mission de continuer cet enseignement, cette plaque rappellera que leur modeste laboratoire fut toujours le sanctuaire consacré à la science pure et désintéressée, une sorte de temple où jamais le vendeur ne pénétra ».

A la Sorbonne, nous avons entendu les discours de MM. Bouchard, président, et Gley, secrétaire-général de la Société de biologie. Nous y reviendrons quand la *Revue rose* en aura achevé la publication.

II. Université Hall (1)

Sous ce titre sont groupées des œuvres créées dans l'intérêt des travailleurs intellectuels de tous les pays.

Le *Comité des Voyages d'études* procure à toute personne désireuse de faire un séjour à Paris des renseignements précis sur les cours, conférences, bibliothèques, examens, programmes. èpoques de séjour favorables, ressources de tout genre. Le Comité se charge aussi de l'envoi de livres et de matériaux sur un sujet donné, et de la correction de travaux écrits. Secrétaire général du Comité : M. Louis Jadot.

La *Résidence universitaire* offre aux étudiants, professeurs, savants, artistes français et étrangers, l'hospitalité intellectuelle et l'atmosphère de cordialité d'un foyer, en même temps qu'une installation matérielle très simple et de prix fort accessible, mais familiale, soignée, tranquille et gaie. Table, aux repas de midi et de 7 heures, salon-bibliothèque et tea-room, de 2 à 6 heures, ouverts aux non-résidents pourvus de recommandations. Mme R.-El. Chalamet, Secrétaire de la Résidence universitaire, est assistée par un Conseil amical de perfectionnement dont font partie MM. Michel Bréal, de l'Institut, professeur au Collège de France ; Dr Delbet, député, directeur du Collège libre des Sciences sociales ; E. Duclaux, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur ; P. Melon, secrétaire général du Comité de patronage des étudiants étrangers à la Sorbonne; G. Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure, etc.

Le *Home universitaire* est destiné à être pour les dames qui étudient à Paris ce que la Résidence est depuis près de trois ans pour les étudiants et les professeurs. Les deux maisons ont même organisation, chacune ayant sa vie propre, mais bénéficiant de ressources communes quant à la bibliothèque, aux journaux, aux réunions, etc. Comme les « University Settlements », le Home pourra devenir le centre d'une action sociale utile aux familles de travailleurs du voisinage. Tea-room, ouvert dans la semaine de 2 à 6 heures, réservé le dimanche après-midi, avec l'adhésion des résidentes, à une réception amicale de jeunes ouvrières. Secrétaire du home : Mlles Lisy Armand et H. Higginson.

La *Colonie d'été*, à Vaugeron, près Vernoux d'Ardèche (Cévennes), est le complément de la Résidence et du Home universitaire ; elle est ouverte aussi surtout aux membres français et étrangers de l'enseignement. Les personnes dont la santé réclame l'air de la compagne et qui désirent limiter leurs dépenses, peuvent, à peu de frais, les unes continuer à la colonie leurs études de français, les autres prendre le repos des vacances en jouissant de tous les avantages d'une calme et confortable demeure au milieu des bois et des prairies.

(1) Paris, Boulevard Saint-Michel, 95.

Les *Classes de français* organisées pour les étrangers par le Comité ont le double but : 1° de favoriser par des cours méthodiques, et grâce à la répartition des élèves en petits groupes, de rapides progrès dans notre langue ; 2° de mettre d'emblée les étrangers en contact avec un milieu propice à l'échange des idées, à l'étude vivante de la France contemporaine et à la formation de bonnes relations.

III. Pour la simplification de la grammaire française.

On sait les réclamations, déjà anciennes, et souvent répétées en ces derniers temps, qu'a suscitées, pour l'enseignement secondaire et primaire, la tyrannie trop pesante de certain dogmatisme grammatical et orthographique. Il était nécessaire, pour aboutir à des solutions pratiques, que l'initiative des réformes vînt de ceux même qui connaissent parce qu'ils le donnent, cet enseignement. En ce qui concerne l'orthographe dans les examens primaires, M. Devinat, directeur de l'école normale d'Auteuil et membre du Conseil supérieur, a entrepris une vive campagne et vient de ramener à des formules acceptables pour tous, des vœux qui avaient d'abord pris une allure un peu inquiétante. M. Clairin, représentant des professeurs de grammaire au Conseil supérieur, prend en ce qui concerne la grammaire française, une initiative plus importante encore, par la proposition suivante, qu'il vient d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique, et que son collègue des lettres a signée avec lui.

Proposition relative à la simplification de la syntaxe française enseignée dans les classes.

La syntaxe française telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, contient un grand nombre de règles inutiles et compliquées, dont l'application exacte rend quelquefois impossible l'emploi des expressions les plus naturelles et la construction correcte des phrases les plus simples.

Les auteurs classiques, des académiciens de notre temps et des siècles précédents ou ont ignoré nombre de ces règles, ou se sont affranchis de leur tyrannie. Il en résulte une conséquence au moins étrange, c'est qu'après avoir passé beaucoup de temps à enseigner cette partie de la grammaire aux enfants, on doit leur montrer dans la lecture et l'étude des textes que les prétendues règles de la syntaxe ne sont pas observées par les meilleurs écrivains. D'autre part si les auteurs de livres classiques et les maîtres veulent débarrasser leurs livres ou leur enseignement de ces inutilités, ils risquent de faire du tort aux élèves, puisque ceux-ci seront considérés comme ignorants et condamnés aux examens de tous les degrés, s'ils ne connaissent pas ces règles et s'ils ne les observent pas.

Sans porter aucune atteinte au génie de la langue française, en rendant au contraire plus accessible et plus agréable l'étude de notre littérature, il serait facile de supprimer beaucoup de règles subtiles, inutiles, même ridicules, fondées quelquefois sur l'autorité de grammairiens oubliés aujourd'hui, qui a fini par prévaloir sur celle des auteurs les plus français.

Le temps qui pourrait être ainsi gagné sur l'étude de la grammaire serait avantageusement donné à la lecture et à l'explication des textes.

En outre, cette simplification faciliterait l'étude de notre langue à l'étranger.

En conséquence, les membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique soussignés émettent le vœu :

Qu'une commission soit chargée de préparer la simplification de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires ;

Que cette commission, composée de deux membres appartenant à l'enseignement supérieur, de deux membres appartenant à l'enseignement secondaire, de deux membres appartenant à l'enseignement primaire, se mette à l'œuvre sans retard, de manière à pouvoir soumettre son travail au Conseil supérieur de l'Instruction publique à la session de juillet 1900 ».

P. Clairin, Henri Bernès.

IV. Les études françaises en Russie.

Je regrette d'ignorer si le livre du professeur Koschwitz : *Anleitung zum studium der franz. Philologie* a jamais été analysé en français, et je ne voudrais pas avoir l'air, dans ce doute, de le faire moi-même, d'après la traduction russe qui vient de paraître (Saint-Pétersbourg 1899) (1), et dont la *préface* va me fournir le sujet des remarques bibliographiques suivantes.

Cette préface est due à M. Th. Batiouchkof, à l'Université de Pétersbourg. M. B. est venu en France en 1888 faire un voyage d'études et il y a préparé les éléments de sa thèse : *Le débat du corps et de l'âme* d'après les textes du moyen-âge. Il a assisté aux leçons de M. Gaston Paris et de M. Paul Meyer, et il est surtout agréable de voir qu'il parle de ces maîtres avec autant de respect que de gratitude.

Il est intéressant aussi de connaître le jugement qu'il porte sur les méthodes respectives des professeurs français et allemands. Tandis qu'en Allemagne, en général, une importance exagérée est donnée à la bibliographie du sujet au détriment du fond de la question, ce qui entraîne les auditeurs à se contenter de répéter les jugements d'autrui au lieu de se faire une opinion personnelle, les professeurs français, négligeant cet étalage de détails bibliographiques, aiment au contraire à poser avec précision et clarté les problèmes et à les soumettre à un examen critique dans toutes leurs données.

Mais M. Batiouchkof n'approuve pas le caractère trop général et le souci trop oratoire de la forme dans les cours de la Sorbonne (2).

En 1895, M. Batiouchkof a été nommé *lecteur* en langue française et, dans sa leçon d'ouverture, il a exposé ses idées sur l'enseignement de cette langue dans les Universités (3).

Dans la préface de la traduction du livre allemand il énumère les principaux travaux publiés en Russie dans ces dernières années sur la littérature française, ou plutôt sur ce que les Allemands appellent « philologie française », ou ensemble des productions de l'esprit (langue et littérature), considérées non isolément, mais dans leur rapport avec la vie du peuple (4).

Puisque ce livre est destiné à montrer ce qu'un étranger, qui se prépare à enseigner le français à ses compatriotes, est tenu de savoir dans ce domaine, M. Batiouchkof n'a eu garde, pour ceux qui se livrent à cette

(1) Par M. N Strouve, qui a été auditeur des cours d'été de l'Alliance française. Intéressant article sur ces cours à Paris et à Marburg (en appendice).

(2) Remarques sur l'enseignement de la philologie romane et de la littérature française à Paris (1889).

(3) D'abord dans le *Journal du Min. de l'Inst. publique*, puis dans une brochure à part. — A lire aussi les articles suivants, *le Cid* de Corneille ; *les caractères de femmes* dans Racine ; et différentes analyses relatives à la littérature française dans le *journal cité*.

(4) Les *cours d'été* faits à Paris sous les auspices de l'*Alliance française* correspondent admirablement à ce programme.

étude dans son pays, de passer sous silence les livres qui y ont été composés à cet effet.

Malheureusement cette production ne présente généralement à l'usage des classes que de médiocres compilations, dont les maîtres de français un peu ambitieux se sont piqués d'enrichir la littérature pédagogique.

Hâtons-nous, du reste, d'exclure de ce jugement d'intéressants travaux, conçus dans un esprit scientifique, et qui appartiennent à de dignes représentants du corps enseignant en Russie. La distinction que M. Batiouchkof fait lui-même de ces travaux est très méritée pour leurs auteurs.

Tout d'abord il faut citer les recherches originales de M. J. Bastin, dont le nom fait autorité dans les questions de grammaire : *Grammaire française basée sur le latin* (1878-1879), (épuisée). — *Le verbe et les principaux adverbes dans la langue française* (2 parties : *Lexicologie* et *Syntaxe*, Saint-Pétersbourg, 1896 (1). — *Dictionnaire français-russe étymologique et comparé* (726 pages in-8°, 1894. — *Etude historique des participes*. — *Etude historique des principaux adverbes*.

Le distingué littérateur Jean Fleury, qui était *lecteur* à Pétersbourg, a laissé d'estimables livres de classe. Citons encore la brochure : *Les aspects et les temps*, *La conjugaison russe et la conjugaison française*, etc. à propos de discussions philologiques sur le même sujet, (cf. 1881 et 1891 : *Journal du Min.* et *Filolog. zapiski*). (2)

Il faut aussi mentionner le *Dictionnaire français-russe et russe-français* de Makarof, le plus complet qui existe actuellement.

M. Tacchella a publié en 1894 un *Dictionnaire étymologique*, mais il apparait d'après les critiques qui ont été faites à ce travail que l'auteur ne possédait pas toujours une érudition philologique suffisante pour remplir avec un entier succès cette difficile tâche.

Nous regrettons que M. Batiouchkof n'ait pas nommé ici un travail, sans doute postérieur à l'impression de la préface, d'un maître de gymnase, M. Pachalery : *Thesaurus linguæ gallicæ*, et en sous-titre : *Dictionnaire phraséologique de la langue française*, (Odessa, chez Raspopof), travail immense si l'on juge que la lettre *A*, qui a seulement paru jusqu'à présent, est contenue dans 176 pages d'un texte très serré et de très petits caractères d'imprimerie. L'auteur a fait précéder le premier fascicule de son travail « *d'approbations* » très flatteuses, signées du nom d'éminents philologues français et russes. M. Pachalery est encore l'auteur d'une bonne monographie à l'usage des classes sur *les verbes irréguliers* (avec préface de M. Auguste Chapellon, lecteur à l'Université d'Odessa) et d'un *précis de grammaire française*.

Autres ouvrages ou manuels scolaires : Bougeault : *Difficultés et finesses de la langue française* (Pétersbourg, 1853) ; le *manuel-prototype* de Margot (plusieurs éditions), balbutié par tant de générations d'écoliers russes; les précis d'histoire de la littérature française de M. Nalis (*XIX*e *siècle*, Kief, 1895), de M. Anspach (Heidelberg et St-Pétersbourg, 1892), etc., etc.

On ne niera certainement pas après ces exemples qu'il n'y ait évidemment progrès depuis le moment où quelque émigré français enseignait, dans un style affadi et pompeux, aux générations russes de la fin du dernier siècle, les subtiles distinctions de l'accord des participes passés sur

(1) Voir l'analyse de ce livre dans la *Revue* du 15 février 1899, p.
(2) Nous n'avons pas à nommer ici les ouvrages de Fleury parus en France.

des exemples qui célébraient la gloire et les vertus du gouverneur de la province russe.

L'influence de la littérature française qui régnait sans conteste dans la société russe au temps de Catherine fut détrônée sous le règne d'Alexandre Ier, par d'autres grands génies littéraires de l'humanité passée et présente : Homère, Cervantes, Shakspeare, Gœthe, Schiller. Plus tard Bélinski prépara les esprits aux discussions littéraires générales et forma le goût de ses contemporains par sa manière de comprendre le vrai et le faux classicisme, le romantisme du moyen âge et le romantisme allemand, le sentimentalisme et le réalisme. Le professeur Chevyref, dans ses leçons célèbres à l'Université de Moscou, étudia principalement la littérature italienne, Dante, le Tasse, mais en s'en tenant à des développements trop généraux. Bouslaef, professeur à la même Université, devait enfin fonder l'histoire des littératures étrangères. Lorsque en 1863 cet enseignement fut introduit dans les Universités russes, deux de ses élèves, M. Alexandre Veselovski et M. Nicolas Storojenko, furent nommés à Pétersbourg et à Moscou. Le premier a acquis une juste notoriété par ses travaux sur la littérature italienne et le second sur l'histoire du drame anglais (1).

La littérature française, sauf des excursions dans le moyen âge et l'intérêt des idées remuées par le XVIIIe siècle étant réservé, restait en dehors des préoccupations du monde universitaire. Figée pour lui dans les moules conventionnels de ce qui lui apparaissait, sous l'influence allemande et à mesure que la littérature nationale de la Russie s'était développée, comme la fausse imitation de la nature antique, la littérature du XVIIe siècle ne méritait pas l'admiration que les Français avaient pour elle. Le génie des Corneille et des Racine était étranger à ces intelligences d'une constitution mentale différente. Surtout, les théories de Lessing et de Schlegel, l'influence du romantisme alors en vogue avaient fait leur œuvre.

Comme les Allemands, dit M. Batiouchkof, il est naturel que nous ayons nos sympathies littéraires pour tel écrivain français et nos antipathies pour tel autre : c'est en cela que s'exprime la conscience individuelle de notre nationalité. Mais il ne veut pas que ce goût *sui generis* laisse supposer l'ignorance de la conception d'une vie sociale différente et autorise le critique à se payer de mots ou à appliquer à la littérature d'un pays un jugement fondé sur des préventions trop exclusives et arbitraires. Il faut qu'il sache découvrir dans une œuvre ce qu'elle contient de vérité générale et ne se laisse pas uniquement prendre par ses caractères contingents.

M. Batiouchkof a appliqué ces principes excellents dans son article sur *le Cid*, caractérisé de tragédie « *pseudo-classique* » par l'auteur d'un travail sur le drame (2). Dans un autre endroit, M. Batiouchkof, ayant à juger la traduction russe de *Phèdre* par M. Polivanof (3), remarquait que, grâce aux mérites que cette traduction présentait, les lecteurs seraient sans doute à même de concevoir la fausseté du préjugé enraciné dans la

(1) *Bouslaef, fondateur de l'histoire de la littérature générale*, par M. A. Kirpitchnikof, (conférence du 10 déc. 1897), très curieuse conférence, aussi, dans un esprit de pieuse gratitude à celui qui fut son maître, faite à Odessa le 26 nov. 97 sur *un professeur idéal des années soixante*.

(2) *Razsoujdenita o drame*), par Averkief, 1893.

(3) Nous comptons comme de très intéressants événements littéraires les traductions suivantes de l'auteur : *Athalie, Phèdre, Horace, le Misanthrope*, avec les études des principaux critiques : Patin, Emile Deschanel, Brunetière, Faguet, etc. Ces traductions ont été couronnées par l'Académie Impériale des sciences. (prix Pouchkine).

société russe, par lequel le caractère de « pseudo-classique » était accolé au nom du pur poète classique français Racine.

D'autre part, dans la traduction d'*Athalie* publiée en 1892, trois ans avant celle de *Phèdre,* l'auteur, qui est un fin lettré en même temps, écrivait ces paroles significatives : « La tragédie française contient en assez grand nombre des éléments de beauté et de vérité poétique, pour que notre époque n'ait pas le droit de s'en détourner avec tant de dédain. Aussi Pouchkine (1),qui comprenait à merveille les caractères faux de cette poétique, a-t-il porté ce jugement qu'à côté de Calderon et de Shakspeare, « Corneille et Racine se tiennent à une hauteur où nous ne pouvons pas atteindre, et leurs œuvres forment l'objet éternel de nos études et de notre admiration » (*préface*, p. IV). M. Polivanof rappelle en même temps à la pudeur de la reconnaissance ses compatriotes qui oublient que la tragédie française a élevé la noblesse du sentiment chez les spectateurs du dernier siècle et du commencement du nôtre et servi d'inspiration aux premiers auteurs dramatiques de la Russie.

Il faut être reconnaissant en particulier à M. Polivanof et à M. Batiouchkof de restaurer le culte classique des lettres françaises par une interprétation plus consciente de leur signification. Par son action sur la jeunesse universitaire et par l'autorité de son esprit très versé dans notre littérature, M. Batiouchkof la fera mieux connaître et apprécier dans ses œuvres éternelles. Pascal, Bossuet, l'auteur de *Polyeucte* y sont-ils lus ? M. Batiouchkof ne nous contredira pas, car il souscrit à ce jugement d'un Français : « On connaît en Russie les œuvres isolées des auteurs français, mais aucune vue d'ensemble, aucune notion exacte sur les relations des œuvres littéraires ; on confond généralement les livres de second, troisième rang et même presque sans valeur, avec les talents de premier ordre ; on ne se rend nullement compte de ce qu'il y a de vrai et de faux dans notre littérature ».

Les historiens allemands ont préparé en une certaine mesure ce retour d'opinion favorable à la littérature française, et de même qu'autrefois la critique des Schlegel et des Lessing avait déterminé les jugements des Russes, les travaux des Allemands leur inspirent aujourd'hui une appréciation plus équitable (*l'Histoire de la littérature* de Lotheissen, par exemple).

Terminons ces réflexions trop longues en faisant connaître maintenant au lecteur quelques travaux consacrés par les savants russes à la littérature française et prévenons que dans ces simples notes il ne peut être question de notre part d'une analyse systématique présentée avec tous les développements. En dehors d'ailleurs de la partie consacrée à la littérature française dans l'*Histoire générale de la littérature*, commencée sous la rédaction de V. Korsch et continuée sous la direction de M. le professeur Kirpitchnikof, et en dehors de quelques autres études d'ensemble, nous aurons surtout à signaler des articles divers dans les *revues russes* : ils auront du moins l'avantage de montrer que le public russe est tenu très au courant des œuvres contemporaines de notre pays.

M. Kirpitchnikof a étudié les principales époques de la littérature française : moyen âge, renaissance, « époque du pseudo-classicisme » (XVIIe siècle), XIXe siècle. Cette dernière partie, qui date de 1891-1892, est composée avec beaucoup de clarté et exposée d'une manière vive et rapide, qui n'enlève rien à la sûreté des jugements et à la vérité des détails. Elle

(1) Nous comptons prochainement étudier les rapports de Pouchkine avec la littérature française.

est intéressante pour nous par l'exotisme de quelques aperçus et marque bien par où les principes de la poétique française en général restent étrangers aux autres peuples. Il est à remarquer que les sources auxquelles l'auteur a eu recours sont pour une bonne part allemandes (les histoires de Schmidt, Julian, Brandès, Lotheissen).

Un professeur de talent prématurément enlevé à l'étude de la littérature française, M. Chakhof, a laissé des essais remarqués sur le mouvement littéraire en France dans la première moitié du XIXe siècle (St-Pét. 1894).

M. Ivanof a publié en 1895 (Moscou) une étude sur le rôle politique du théâtre français dans ses rapports avec la philosophie du XVIIIe siècle.

Molière a trouvé dans M. Alexis Veselovski un savant et fin interprète. Ch. Livet le cite dans son édition du *Misanthrope* (Paris, Dupont, 1888) « comme un des écrivains qui ont le mieux parlé de Molière ». « Un homme qui a beaucoup réfléchi sur les destinées perverses de l'humanité, qui a beaucoup souffert, dit le critique russe, peut seul reproduire le type du *Misanthrope*... Voilà pourquoi dans certaines pièces de Shakspeare et de Molière nous avons le droit de chercher un reflet de l'existence de leurs auteurs, leurs propres aveux et leur individualité » (trad. inédite du russe, par Mme la baronne Wœhrmann, née princesse Sophie Ourousoff). L'étude sur le *Misanthrope* est de 1881 ; en 1879 avait paru l'histoire de *Tartufe*. Le même auteur a encore écrit : *Influence occidentale sur la littérature russe moderne* (2e édition, 1896) ; *Etudes et caractéristiques* (1894), essais dont quelques-uns sont consacrés à la littérature française (Beaumarchais, Voltaire, Alceste et Tchatski) ; un article sur Alphonse Daudet dans *Cosmopolis* (janv. 1898).

M. Storojenko a écrit dans le *Vestnik Evropy* (juil. 1878) un essai sur *Mme de Staël et ses amis* et sur *l'avènement du roman réaliste* dans le *Séverny Vestnik* (déc. 1891).

M. Guerrier, professeur d'histoire à l'Université de Moscou, a étudié Taine, Michelet, et termine maintenant une étude sur A. Comte dans les *Voprosy*. Il a écrit une étude en français sur « L'abbé de Mably » (Paris, 1886).

M. Chepelevitch, professeur à Kharkof : Essais sur Bourget, Maupassant, etc.

M. Guiliarof (étude d'ensemble sur la littérature française contemporaine, jugée très sévèrement du point de vue philosophique dans les *Voprosy filosofii*).

M. Radlof (*Voltaire et Rousseau*, dont le travail a été indiqué par M. de Roberty dans une analyse des *Voprosy* à la *Revue philosophique*); M. Kareline (sur *G. Sand*) ; les critiques des grands périodiques : M. Arsenief (*V. Hugo, Flaubert, les Goncourt*) ; M. Veinberg (V. Hugo, etc ; M. Mikhaïlovski (*Voltaire, le roman expérimental en France*) ; — enfin des analyses abondantes ou des traductions de romans et d'ouvrages littéraires dont l'énumération, sans un fil conducteur, serait fastidieuse. Disons toutefois que la belle *Histoire de la littérature* de M. Lanson, vient d'être traduite.

Si l'on voulait donc avoir une idée de la manière dont les Russes comprennent et sentent notre génie littéraire, on voit quelles données nombreuses nous fourniraient tous ces articles et travaux épars, un peu de circonstance peut-être quelques-uns, mais reflétant tout de même une impression moyenne, générale, et indiquant bien la communauté ou la diversité des goûts d'un peuple comparé à nous. Il faudrait en outre

rechercher si, dans les moments principaux où la pensée française a pu exercer quelque influence sur le développement de la pensée russe (XVIIIe siècle, années quarante et soixante, enfin depuis 1880 environ), cette importation du goût littéraire français a été subie ou reconnue comme bienfaisante, si elle n'a pas été diversement jugée et exposée aux caprices de la mode ou adaptée aux besoins de la société. Quels jugements ont été portés sur les mœurs littéraires et sur les lettres françaises par Catherine, Von Vizine, Karanzine, Pouchkine, les Slavophiles Khomiakof et Kiréevski, des Occidentaux comme Herzen, enfin par le critique Bélinski, par Dostoievski, Tolstoï, voilà sans doute ce que nous savons déjà un peu et ce qui doit certainement nous intéresser pour apprendre à nous mieux connaître. F. LANNES.

V. Notes sur le mouvement pédagogique en Hongrie.

Un récent voyage à Budapest nous a fourni l'occasion d'étudier sur place les réformes que l'instruction publique en Hongrie a subies depuis le Millénaire. Dans deux articles précédents (1) nous avons exposé l'état de l'enseignement à tous les degrés et nous avons esquissé brièvement l'œuvre scolaire telle qu'elle est sortie du dualisme. Sans doute, l'époque des grandes réformes, des refontes complètes est passée pour la Hongrie. La loi de 1868 sur l'*Enseignement primaire*, œuvre immortelle de Joseph Eötvös, reste toujours la charte qui peut encore être modifiée dans quelques détails, mais qui, dans son ensemble, demeure la base de tout cet enseignement. Nous avons pu constater dernièrement que le *Paedagogium* de Bude, cette école normale primaire modèle, qui forme non seulement des instituteurs pour le comitat de Pest, mais aussi des professeurs pour les autres écoles normales du pays, est dans un état prospère. Fondé un an après le vote de la loi Eötvös, cet établissement loin du bruit de la ville, dans un site pittoresque sur les hauteurs de Bude, à proximité d'un champ d'expérience pour l'agriculture et pour la viticulture, répond à merveille aux intentions de son fondateur. Le *Paedagogium* prépare la section de l'enseignement primaire pour l'Exposition de 1900.

Mais si le recrutement du personnel est ainsi assuré, il reste encore assez à faire pour l'amélioration des écoles primaires qui sont éloignées du centre. Le ministre actuel, M. Jules de Wlassics qui est à la tête de son département depuis 1895 a, dans l'enseignement primaire, moins à s'occuper des programmes, de la marche des études et de l'inspection de l'État que de la pénurie des écoles dans certains comitats et du problème du traitement des instituteurs. Le petit nombre d'écoles dans les comitats du Nord et du Nord-Est est un grand obstacle à la réalisation de cette idée du ministre, de faire prévaloir à tous les degrés de l'enseignement l'idée de la patrie commune, l'idée de la nation unifiée. Nos lecteurs savent les énormes difficultés contre lesquels tous les ministres de l'instruction publique et des cultes ont à lutter, à cet égard, en Hongrie. Si, au point de vue religieux, l'apaisement est en train de se faire, grâce aux lois politico-ecclésiastiques de 1896 qui ont couronné si dignement les fêtes du Millénaire, il n'en est pas de même au point de vue national. La population slave du Nord et du Nord-Est est extrêmement pauvre. Cependant les communes, au lieu de s'adresser au pouvoir central qui les aiderait à subvenir aux frais des écoles et les mettrait ainsi sous l'inspection de l'Etat, préfèrent les négliger et laisser des milliers d'enfants sans

(1) Voy. la *Revue*, janvier et février 1897.

instruction. L'intervention de l'Etat, dans ces conditions, s'impose. On ne peut pas laisser dépérir intellectuellement des contrées entières, quand on montre dans la capitale et dans les grands centres des écoles qui feraient honneur à n'importe quel pays de l'Europe. Le ministre s'est ému de cette situation. Il a adressé, tout dernièrement, une circulaire à ces communes délaissées, aux comtes et aux barons auxquels ces villages appartiennent et dont plusieurs ne sont même pas citoyens hongrois. Il les a exhortés à ouvrir des écoles là où elles manquent. Ainsi dans le Comitat Bereg les villes où l'Etat concourt au frais de l'instruction primaire. peuvent montrer 230 écoles primaires, tandis que des centaines de petites communes qui veulent conserver leur autonomie complète, ou qui se soucient peu de l'instruction, n'en possèdent que 30. L'Etat leur promet son concours, et ne leur impose nullement sa langue, comme ses ennemis héréditaires — enfants du même pays — l'affirment. Il demande seulement l'enseignement du hongrois dans les classes supérieures à côté de la langue maternelle. C'est vraiment dépasser les bornes de la justice que de dénier à un Etat le droit de faire enseigner sa langue, reconnue légalement officielle, dans les écoles qui se trouvent sur son territoire et à l'entretien desquelles il contribue.

Beaucoup de communes pauvres ont donné jusqu'ici un traitement tellement dérisoire à leurs instituteurs que ceux-ci ne pouvaient pas en vivre. Une récente loi a fixé le *minimum* dans les écoles primaires à 400 florins (environ 840 francs); là où la commune est incapable de payer cette somme, l'Etat complète le traitement, se réservant uniquement le droit de faire inspecter régulièrement ces écoles.

Fortifier le sentiment national, faire disparaitre l'antagonisme entre les enfants du même pays, les élever dans l'amour commun de la patrie dont la force et l'unité sont l'appui le plus sûr de toutes les nationalités et de toutes les confessions qu'abrite la Couronne de Saint-Etienne : telle est la politique suivie sur le terrain de l'enseignement primaire. L'Etat ne recule pas devant les sacrifices et il demande seulement aux communautés trop indifférentes au sort de leurs enfants, de ne pas les laisser croupir dans l'ignorance.

Dans l'*enseignement secondaire*, le terrain est moins hérissé de difficultés. Au lieu de divergences nationales et religieuses, nous nous trouvons ici en face de questions de programme. La difficulté de faire marcher parallèlement l'enseignement classique et l'enseignement moderne, l'esprit utilitaire qui voudrait faire table rase de la culture latine et grecque tendance qui se manifeste même dans des pays dont la littérature s'est nourrie de la moelle de l'Antiquité, sont autant de problèmes à résoudre. Le grec a été sacrifié de bonne heure ; rendu facultatif sous le ministère Csaky (1890), il est encore maintenu grâce au zèle de certains professeurs, surtout dans les établissements ecclésiastiques qui, en Hongrie, sont reconnus par l'Etat et délivrent le certificat de *maturité* sous la présidence d'un commissaire royal nommé à cet effet. Malgré tout, un danger sérieux menace les études grecques qui, peu à peu, ne seront guère cultivées que dans les Facultés. Par contre, la culture latine a des racines si profondes, le passé de la nation y est si intimement lié que tout enseignement secondaire serait d'avance frappé d'inanité, si on voulait y toucher. Aussi le but de M. Wlassics en modifiant partiellement, cette année, les programmes des deux sortes d'enseignement (*gymnases* et *écoles réales*) était de rendre moins difficile le passage d'un établissement à l'autre. L'idéal

poursuivi est l'école secondaire *unifiée* (*egységes Középiskola*), c'est-à-dire un seul type de *gymnase* pour tout le pays où dans les classes inférieures (quatre années) tous les élèves apprendraient le latin avec une langue étrangère, et après la quatrième année une instruction latine d'un côté, et une instruction de langues vivantes (français et allemand) de l'autre. Mais puisque, dans l'état actuel des choses, cette réforme radicale se heurte à de grandes difficultés, le conseil supérieur a essayé du moins, par des changements très adroits aux anciens programmes (1), de préparer cette unité et de fortifier, en même temps, l'étude de la littérature nationale. En ôtant quelques heures au latin et en les ajoutant à l'enseignement du hongrois, le Ministère a voulu que les élèves fassent plus ample connaissance avec les chefs-d'œuvre de la littérature hongroise. Une place relativement importante a été attribuée à l'étude de l'histoire de l'art. Ceux qui connaissent le mouvement artistique en Hongrie savent la part prépondérante que le ministre actuel a pris à son essor. Si la peinture, la sculpture et l'architecture peuvent montrer des maîtres éminents qui ne sont plus forcés de chercher à l'étranger le terrain de leur activité ; si les musées se multiplient, c'est grâce à l'initiative intelligente de M. Wlassics. Coïncidence bizarre ! Ce que M. Perrot a demandé naguère dans un article de la *Revue des deux mondes* pour notre enseignement secondaire est réalisé en Hongrie par la récente réforme des gymnases. M. Wlassics a même réuni dernièrement une conférence où l'on a établi la liste des quarante tableaux historiques, littéraires et ethnographiques que les meilleurs artistes exécuteront pour les écoles primaires.

Voulant élever une génération robuste, le ministre a eu soin d'accorder une place importante aux jeux scolaires. Il a recommandé aux professeurs de ne pas charger les élèves de devoirs tellement longs, qu'ils doivent passer même la journée du dimanche chez eux pour les faire. Il veut qu'une partie de cette besogne se fasse dans les classes qui ne doivent pas servir uniquement à faire réciter des leçons, afin que quelques après-midi restent pour les jeux en commun.

Grâce aux nouveaux programmes l'enseignement du français a gagné du terrain. On voit maintenant paraître des « Bibliothèques des auteurs français » (comme à Presbourg chez Stampfel) et le gouvernement s'occupe depuis plusieurs années très sérieusement de former de bons professeurs pour cet enseignement. Non seulement il envoie régulièrement des boursiers à la Sorbonne, mais il accorde encore des subventions aux professeurs déjà en fonction pour qu'ils puissent suivre soit les cours de l'Alliance française à Paris, soit les cours de vacances à Grenoble. Dans les discussions pédagogiques le type d'enseignement opposé à celui du *latin*, ne s'appelle plus le type de *langues vivantes*, mais le type *français*. M. Wlassics a compris, ce que d'ailleurs les écrivains hongrois ont vu depuis le renouveau littéraire vers 1770 que la culture française ne menace nullement la culture nationale, qu'elle ne peut que l'affiner et lui servir de modèle, tandis que l'influence allemande dégénère vite en oppression, oppression qui menaçait longtemps la langue magyare elle-même. Si l'étude de l'allemand est importante à cause du lien avec l'Autriche, elle doit toujours être maintenue dans de strictes limites, car la culture allemande, aujourd'hui uniquement prônée par les journaux de Budapest rédigés en allemand, n'est qu'un élément dissolvant en Hongrie. On n'a qu'à voir le rôle perfide joué par quelques-uns de ces journaux que mal-

(1) Voy. ceux-ci dans : *La Hongrie littéraire et scientifique*, 1896, Livre III, chap. II.

heureusement nos hommes politiques prennent pour les représentants de l'opinion publique, ne sachant pas lire les journaux magyars qui sont animés de tout autres sentiments envers la France. Et nos autorités scolaires feraient bien de ne pas abandonner ce pays où les sympathies pour tout ce qui est français, sont encore très vives et où il ne s'agirait que de quelques actes de bonne volonté pour renouer une tradition plus que séculaire.

L'influence française toujours si accentuée dans la littérature se manifeste maintenant dans quelques établissements scolaires que nous avons visités dernièrement. L'internat inconnu jusqu'ici dans les écoles de l'Etat — il n'y a que les jésuites qui le maintiennent dans quelques lycées et les réformés au *convict* de Cassovie — s'il n'est pas encore en train de se répandre partout a, du moins, son institution modèle dans *l'Internat François-Joseph*, à Budapest. Cet établissement à la tête duquel se trouve M. Michel Demeczky, docteur ès sciences, ancien élève de la Sorbonne, est animé du plus pur esprit français. On n'y reçoit qu'une élite (le nombre des élèves en 1899 était de 75), pour la plupart enfants de la noblesse destinés à remplir les hautes situations administratives ou diplomatiques. Ils vont au lycée du IIe arrondissement (1) auquel leur bâtiment est adossé et reçoivent à l'internat tous les soins aptes à développer l'esprit et le corps. Un professeur de français, licencié ès-lettres de la Faculté de Paris, est attaché à l'établissement pour la conversation et les lectures. L'an dernier les progrès dans cette langue, parlée d'ailleurs couramment dans les familles des élèves de l'internat, étaient tellement remarquables qu'ils ont pu jouer, lors de la matinée donnée en avril, une bonne partie de *Cyrano de Bergerac*. La vie intérieure est celle de nos lycées dont M. Demeczky a étudié l'organisation. Les réfectoires, les dortoirs, les salles communes, les études rappellent un de ces lycées modèles, où le proviseur n'aurait qu'une centaine d'élèves à diriger et qu'il connaitrait tous. Le maintien militaire des ces jeunes gens, leurs manières distinguées, les succès remportées aux examens de *maturité* (2) font honneur à la direction intelligente et au corps enseignant.

L'*enseignement supérieur* jouit en Hongrie d'une grande autonomie. Les facultés sont très jalouses de leurs prérogatives et s'administrent pour ainsi dire elles-mêmes. Les avantages, mais aussi les abus de ce self-gouvernement éclatent aux yeux de tous ceux qui connaissent intimement le centre intellectuel que forme l'Université de Budapest Mais si l'action du gouvernement est souvent entravée par la résistance des professeurs, il est un domaine où il peut librement exercer ses droits : c'est la formation des professeurs qui ne dépend qu'en partie de la *Faculté de philosophie*. Puisque cette faculté vise plutôt l'avancement des sciences que la préparation méthodique aux examens, le Ministre a complètement réorganisé l'établissement destiné à la préparation des candidats et qui porte le nom de : *Tanarképzö intézet*. Il faut lire sa lettre du 6 juillet 1899 adressée au baron Laurent Eötvös, fils de Joseph Eötvös et professeur de physique à l'Université (3), pour se rendre compte de la haute idée que se fait M. Wlassics de l'éducation des futurs professeurs. Jusque dans ces dernières années cette éducation a laissé fort à désirer. Les professeurs de l'Université ayant uniquement en vue leurs travaux personnels

(1) L'administration hongroise devrait donner à chaque lycée de la capitale — il y en a 14 — le nom d'un homme illustre au lieu de les désigner par l'arrondissement où ils se trouvent.

(2) Voy. le programme de cet Internat : *Magyar Kiralyi Ferencz Jozsef nevelœ intézet évi értesitœje*. Budapest, 1899.

(3) Voy. *Magyar Paedagogia*, octobre 1899.

se souciaient fort peu des besoins réels des candidats qui souvent perdaient leur temps en tâtonnements. Sans doute, il y avait *l'Ecole pratique* (*gyakorlo iskola*) qui sous la direction de M. Kármán guidait les candidats après leurs études à la Faculté, dans les méthodes d'enseignement : mais pour les quatre années d'études la direction manquait. C'est pourquoi le Ministre, en prenant comme modèle l'École normale supérieure de Paris, a créé dès 1895, le *Collège Joseph-Eœtvœs*. Cet établissement qui a déjà montré sa grande utilité par la façon remarquable dont elle prépare les candidats aux divers examens et en fait des professeurs à la hauteur de leur tâche, deviendra dorénavant le centre où les élèves en lettres et en sciences se réuniront. Le *Curateur* actuel, M. Laurent Eötvös est chargé des fonctions de président et le directeur actuel M. Bartoniek, élève distingué de M. Eötvös et qui a étudié à plusieurs reprises sur place l'établissement de la rue d'Ulm, dirigera, comme jusqu'ici, les élèves d'une façon paternelle, mais ferme. Un conseil de sept membres élaborera le programme que les élèves devront suivre à l'Université. Le *Collège Joseph-Eœtvœs*, en effet, n'est pas encore une école normale complète. Il n'a pas encore sa maison à lui ; installé dans la rue Csillag dans une maison de rapport, il n'est pas suffisamment isolé du bruit de la rue. Tous les élèves suivent les cours de l'Université ; ce n'est que le soir entre 5 et 7 heures que les maitres de conférences choisis parmi l'élite des professeurs d'enseignement secondaire de la capitale, leur font soit des cours, soit des conférences. Cependant les élèves logent dans l'établissement quatre par quatre dans des chambres très spacieuses, et prennent leurs repas dans un réfectoire commun. Actuellement il n'y a que quarante places au collège, mais on espère pouvoir porter leur nombre à cent quand l'Ecole aura sa maison, ce qui n'est qu'une question budgétaire.

Les futurs professeurs auront ainsi l'Université pour les cours théoriques ; le Collège Eötvös pour les travaux en commun, pour les conférences supplémentaires, pour les exercices pratiques dans les langues vivantes, notamment le français et l'allemand. — le français enseigné par un ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Paris, M. Tharaud, — pour les arts d'agrément ; finalement le gymnase annexe à l'Ecole normale dont nous avons déjà fait connaitre le fonctionnement (1), pour l'année pendant laquelle tout candidat doit enseigner avant de subir la dernière épreuve du professorat : l'épreuve pédagogique. Instruits et préparés de la sorte, les futurs professeurs pourront mieux remplir la tâche qui les attend. Et cette préparation n'est pas limitée aux seuls élèves boursiers. Tout étudiant de la Faculté de philosophie s'il est méritant peut *hospitaliser* au Collège Joseph-Eötvös, c'est-à-dire prendre part, de 5 à 7 heures du soir, aux conférences des maitres qui se mettent entièrement à la disposition des élèves, et profiter de la bibliothèque qui, grâce aux dons du baron Mednyánszky et du Mécène Semsey, forme d'ores et déjà une collection très appréciable.

Nous pouvons donc constater avec plaisir que pour l'Internat François-Joseph, comme pour l'Ecole normale supérieure c'est la France qui a donné le modèle, et nous espérons que l'administration supérieure de l'Instruction publique hongroise s'inspirera encore dans d'autres occasions de l'esprit de la France et de ses institutions. J. Kont.

Professeur au Collège Rollin

(1) Voy. *Revue*, janvier, 1898.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

PHILOSOPHIE, SCIENCE, ÉDUCATION

Alfred Espinas, *La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, 1 vol. in-8, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan.

Notre collaborateur, M. Espinas, chargé du cours fondé à la faculté des lettres de Paris par le Comte de Chambrun, a dans le présent volume, publié quelques-unes de ses leçons et quelques-uns des résultats auxquels il est arrivé par les recherches qu'il a faites depuis 1894. Successivement il traite, *de la politique nationale et de la politique humanitaire, des Crises sociales, de la Philosophie sociale du XVIIIe siècle en France, de Babœuf et du Babouvisme : 1° Avant la Révolution, 2° Pendant la Révolution jusqu'à Thermidor, 3° de Thermidor jusqu'à la fin de la Convention, 4° de la Conjuration, 5° des Principes, 6° de la Société future, 7° du Procès de Vendôme.*

L'auteur de l'*Histoire des doctrines économiques* et des *Sociétés animales* a fait ses preuves comme historien et comme psychologue. En s'occupant du XVIIIe siècle, il s'est montré aussi bien informé qu'impartial. Peut-être même a-t-il été un peu sévère pour ceux dont il serait voisin par les doctrines ou les tendances. Et c'est une garantie de plus pour le lecteur qui tient à être exactement renseigné. L'étude sur Babeuf, très documentée, très complète est d'un très grand intérêt, par elle-même et par les jugements qui l'accompagnent.

En somme, c'est un livre dont on doit se borner à recommander la lecture, parce que toute analyse risquerait d'en laisser dans l'ombre un des côtés les plus caractéristiques et surtout la méthode qui a servi à le préparer.

Pillon, *L'année philosophique*, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Paris, Alcan, 1898. — Pillon, *L'année philosophique*, 1 vol. in-8, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Paris, Alcan, 1899.

Le huitième et le neuvième volumes de l'*Année philosophique*, par laquelle M. Pillon a remplacé la *Critique philosophique*, contiennent comme les précédents, deux parties distinctes : des articles de fond et une Bibliographie.

Les articles du premier volume sont les suivants ; *Renouvier*, De l'idée de Dieu ; *Dauriac*, La philosophie de M. Paul Janet ; *F. Pillon*, La critique de Bayle, critique de l'atomisme épicurien. M. Renouvier, par son « argumentation du genre le plus précisément et le plus rigoureusement logique » se croit obligé à se demander si l'évolution de l'idée e Dieu dans le monde moderne ne doit pas s'appeler une révélation progressive de l'athéisme latent des philosophies de l'absolu. M. Dauriac signale,

dans les deux derniers volumes de M. Paul Janet, des points de rencontre assez nombreux entre la doctrine néocriticiste et le spiritualisme, rajeuni par M. Paul Janet. M. Pillon expose avec pénètration la critique que Bayle a faite de la cosmologie et de la théorie de la liberté chez Epicure. L'article est à étudier de près par les candidats à l'agrégation de philosophie. Dans le second volume, M. *Renouvier* traite du principe de relativité, M. *Hamelin*, de la philosophie analytique de l'histoire de M. Renouvier; M. *Dauriac*, de l'esthétique criticiste; M. *Pillon*, de la critique par Bayle du panthéisme spinoziste.

La bibliographie philosophique française est tout entière de M. Pillon. Elle porte sur la métaphysique, la psychologie et la philosophie des sciences, sur la morale, l'histoire et la philosophie religieuse, la philosophie de l'histoire, la sociologie et la pédagogie, l'histoire de la philosophie, la critique et l'esthétique. Une centaine d'ouvrages sont analysés dans chacun des deux volumes. Ce qui fait l'originalité et l'intérêt de ces analyses, c'est que M. Pillon s'efforce d'indiquer aussi exactement que possible le contenu de chaque ouvrage, puis le juge du point de vue criticiste, De sorte que la lecture de l'*Annee philosophique* renseigne tout à la fois, sur les livres parus et sur la façon dont ils sont jugés par une école, dont les représentants sont nombreux actuellement dans l'Université de France. Sans compter que par les articles dont est précédée la bibliographie, M. Pillon et ses collaborateurs prouvent que l'école est vivante et qu'on peut en attendre encore des recherches intéressantes et originales.

Emile Boirac, *Recueil de morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains pour la classe de philosophie*, 1 vol. de 572 pages. Paris, Alcan.

On sait quel a été le succès, dans nos lycées et collèges, du *Cours élémentaire de philosophie* et de la *Dissertation philosophique* : le deuxième en est à la sixième édition, le premier, à sa quatorzième. Le présent recueil est destiné à en être le complément. Les extraits ont une certaine étendue, parce que l'auteur a souvent entendu ses anciens collègues regretter l'excessive brièveté des fragments contenus dans les *Lectures philosophiques* d'Emile Charles. Tout commentaire critique ou doctrinal a été écarté ; les notes, aussi peu nombreuses que possible, n'ont été mises que pour l'éclaircissement des termes qui pouvaient paraître obscurs au lecteur.

Ce volume de M. Boirac sera accueilli avec reconnaissance par les professeurs de philosophie, qui y trouveront le complément indispensable de leurs leçons et la meilleure lecture à recommander à leurs élèves, pour son étendue et sa variété. Il rendra des services tout aussi marqués aux étudiants de nos Facultés, auxquels il fournira d'excellentes pages de Fouillée, de Taine, de Ribot, de Renouvier, de Guyau, de Boutroux, de Brochard, de Marion, de Liard, de Cournot, etc., qui ne sont pas déplacées à côté de celles qui ont été empruntées aux philosophes, anciens et modernes, devenus depuis longtemps classiques.

Rayot, *Les auteurs philosophiques grecs, études analytiques et critiques*. Paris, Delaplane.

M. Rayot, professeur de philosophie à Saint-Etienne, est l'auteur de *Leçons de morale pratique*, de *Leçons de psychologie*, de la *Composi-*

tion de philosophie. C'est pour compléter ce dernier ouvrage qu'il a entrepris une collection sur les auteurs prescrits par le programme officiel de la classe de philosophie. Le volume que nous annonçons est le premier de la collection. Il porte sur Xénophon, *Mémorables* ; sur Platon, *Gorgias, République, Phédon* ; sur Aristote, *Morale à Nicomaque, Politique*; sur Epictète, *Manuel.* M. Rayot s'est attaché à donner de chacun d'eux une idée générale et une vue d'ensemble, à replacer chaque livre dans l'ouvrage d'où il est extrait pour en faire saisir le sens et la portée, à dégager de l'œuvre les vues justes, les idées définitives, tout ce qui doit en subsister. Son livre servira non seulement à donner aux élèves une idée précise de ce qu'ils auront à expliquer et à commenter pour l'examen oral, mais encore il leur laissera, pour l'avenir, quelques idées justes et l'amour des choses antiques.

J. Vaudouer et L. Lantoine, *La philosophie morale au XVIIIe siècle.* Paris, A. Picard et Kaan.

Mademoiselle J. Vaudouer, professeur au Lycée Fénelon, et Mademoiselle L. Lantoine, professeur au lycée Racine, ont entrepris, pour les élèves de nos lycées de jeunes filles, une collection couronnée par la Société d'encouragement au bien où ont déjà paru des pages choisies de Bossuet, de Nicole, de Montaigne, de Pascal, de Socrate, de Marc Aurèle et d'Epictète. Elles en donnent aujourd'hui sur la philosophie morale au XVIIIe siècle. Vauvernagues, Montesquieu, Voltaire, d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau et Condorcet leur ont fourni 150 pages bien propres à faire connaître aux jeunes lectrices en quoi le XVIIIe siècle a contribué au progrès des idées morales. Qu'il suffise de rappeler les passages de Vauvenargues sur le courage, sur la vertu, sur la tolérance ; de Montesquieu sur les lois, sur l'éducation, sur les peines, sur l'esclavage et la tolérance en fait de religion ; de Voltaire, sur la tolérance universelle, sur les délits et les peines, sur la justice et l'humanité ; de d'Alembert, sur la morale des législateurs, du citoyen et du philosophe ; de Condorcet sur les progrès futurs de l'esprit humain. On souhaiterait que ce petit volume, où est présenté ce que le XVIIIe siècle nous a laissé de meilleur et de plus généreux, fût mis dans toutes nos bibliothèques populaires et même dans les autres.

Henri Joly, *Montesquieu, Esprit des lois, Livre I.* — J.-J. Rousseau, *Contrat social, livre I et II.* Paris, Lecoffre.

Edition classique, précédée d'une notice sur la société et la nature au XVIIIe siècle, accompagnée de notes destinées à expliquer et à juger. M. Joly a consulté pour J.-J. Rousseau « la grande et belle édition donnée par M. Dreyfus-Brisac ».

B. Jacob, *Pour l'Ecole laïque, conférences populaires avec une préface de M. Ferdinand Buisson.* Paris, Cornély.

Recueil de conférences faites à Brest ou dans les environs, sur les sujets suivants : *Le Péril clérical, Religion et cléricalisme, L'éducation laïque, La liberté des pères de famille et l'enseignement national, La déclaration des droits de l'homme, La pensée libre, Le progrès social de la classe ouvrière, Un programme Politique.* M. Buisson a dit, dans la préface, tout l'intérêt que présente ce livre où « sujet, plan, ton et style,

tout concorde, où tout est à la fois très simple et très sérieux... où rien ne sent la polémique, où rien ne sent non plus la rhétorique... où sont exposées avec justesse et force les raisons profondes de notre législation républicaine sur l'instruction primaire... où la question sociale se mêle sans cesse aux questions politiques et religieuses ». Ce petit livre, ajoute M. Buisson, sera utile à tous ceux qui voudront prendre une part, si humble qu'elle soit, à ces modernes œuvres pies dont l'école est le foyer. On le rapprochera fort utilement des conférences de M. Gérard-Varet sur l'Ecole laïque.

MAURICE GRIVEAU, *Les Feux et les Eaux*, 1 vol. des *Livres d'or de la science*. Paris, Schleicher.

Le volume de M. Griveau est le onzième d'une collection qui doit entrer sous le nom de *Livres d'or de la science*, dans une petite encyclopédie populaire illustrée. Les illustrations sont remarquables, le livre est écrit dans une langue nette et expressive, les préoccupations esthétiques y trouvent place comme les préoccupations scientifiques. La collection, si elle ressemble au livre de M. Griveau, mériterait d'être répandue dans nos Universités populaires.

LITTÉRATURE ET GRAMMAIRE

J. KONT, *La littérature hongroise et le protestantisme de langue française aux XVIe et XVIIe siècles*.

Notre collaborateur, M. J. Kont, a publié, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, un chapitre détaché d'une *Histoire de la littérature hongroise*, qui paraîtra prochainement à Paris et à Budapest. Il y montre qu'en Hongrie la littérature proprement dite est née avec la Réforme, puis que le mouvement intellectuel subit l'influence profonde des réformateurs français, enfin qu'un des chefs-d'œuvre poétiques de la littérature hongroise fut une adaptation des Psaumes de Clément Marot et de Bèze.

E. HAGUENIN, *Perse a-t-il attaqué Néron ?*

Notre collaborateur, M. E. Haguenin, a examiné, dans la *Revue de philologie*, la question de savoir si Perse a attaqué Néron. Voici ses conclusions : « Une raison de vraisemblance littéraire et une phrase de Dion Cassius tendent à établir que Perse... a fait allusion à Néron considéré en tant que poète. Pourtant, rigoureusement, on peut refuser de tenir compte d'une simple raison de vraisemblance, et la rencontre du texte de Dion Cassius avec celui de Perse n'est pas absolument probante. Quant à tout autre genre d'attaque, il est infiniment peu vraisemblable, toute l'œuvre de Perse montre son dédain de la politique ; l'anecdote produite par la troisième phrase du dernier paragraphe de la *Vita*, anecdote sur laquelle on s'appuie pour démontrer l'hostilité de Perse contre Néron, paraît devoir être rejetée et, si on la conserve, prouverait au contraire que Perse n'avait jamais eu l'intention d'attaquer Néron. »

MAURICE SOURIAU, *La Versification de Lamartine*.

Notre collaborateur, M. Maurice Souriau, a résumé, pour la *Revue des Cours et Conférences*, une quinzaine de leçons sur la Versification de

Lamartine, qui n'avait jamais été spécialement étudiée. Il y traite successivement des théories, de la quantité, de l'hiatus et de la cacophonie, de la rime, de la césure, de l'enjambement, des licences, inversions, chevilles, des stances, strophes, vers libres. La conclusion est sévère pour Lamartine : « Rarement homme avait été aussi richement doué ; il a gâché son génie, comme sa fortune : il a jeté ses vers, comme son argent, par la fenêtre. Il a atteint très vite son point de perfection relative, parce qu'il a cessé de travailler sérieusement, une fois ses premiers succès obtenus. Les *Méditations* resteront son chef-d'œuvre, parce qu'elles appartiennent à l'époque où il travaillait encore. Les ébauches de l'*Immortalité*, du *Lac*, de l'*Homme*, du *Crucifix* montrent avec quel scrupule il se corrigeait alors. Il a eu trop vite l'horreur de l'effort. Malgré son prodigieux génie lyrique, malgré une facilité surprenante à rimer, Lamartine ne s'est approché de la perfection que dans les pièces qu'il a laissées longtemps sur le métier. Nul ne justifie mieux que lui l'arrêt sévère que Boileau a porté, dans son intransigeante probité d'artiste :

> Sans la langue en un mot l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Ajoutons ceci : sans le labeur artistique, le poète le mieux doué est un faible versificateur. Tel est Lamartine. »

Henry Bérenger, *La France intellectuelle*, 1 vol. in-18, Paris, Colin.

Le nouveau volume de l'auteur de l'*Ame moderne*, de l'*Effort*, de la *Proie*, de l'*Aristocratie intellectuelle*, de la *Conscience nationale*, a été fort loué et fort attaqué. Il est d'une lecture très intéressante, qu'il s'agisse des critiques, des romanciers et conteurs, des poètes, des philosophes ou des écrivains sociaux. M. Bérenger s'est parfois montré sévère pour l'Université et on le lui a vivement reproché. Mais il a essayé de dire nettement sa pensée sur les hommes, sur les choses et sur les œuvres. On ne peut que lui en savoir gré, à une époque où la critique manque trop souvent de sincérité. Et on reste libre d'ailleurs de ne pas être de son avis, même de combattre les jugements qu'il y a émis. Nous nous bornerons, pour notre part, à appeler l'attention sur les pages où il a fort bien parlé de Daudet, de Zola, de Buisson, de Michelet.

Paul Regnaud, *Eléments de grammaire comparée des principaux idiomes germaniques*, Paris, Le Soudier.

Le présent ouvrage, nous dit M. Paul Regnaud, est conçu sur le même plan et d'après les mêmes principes que ses *Eléments de grammaire comparée du grec et du latin*, que sa *Phonétique historique et comparée du sanscrit et du zend*. Son but étant de suivre les variations des phénomènes dans les principaux idiomes germaniques — de la langue mère à l'allemand et à l'anglais actuels — il a emprunté la plupart de ses exemples aux intermédiaires les plus importants, d'un côté au vieux, au moyen haut allemand ; de l'autre à l'anglo-saxon et au vieux nordique. L'ouvrage comprend les divisions suivantes : *Alphabet des idiomes germaniques*, *Première partie*, Vocalisme ; *Deuxième partie*, Consonnantisme ; *Troisième partie*, Dérivation ; *Appendice*, *Index alphabétique*. Il sera suivi à bref délai d'un *Lexique étymologique de l'allemand*, dont il est en quelque sorte la préface. L'un et l'autre intéressent, comme le

dit M. Regnaud, tous ceux qui étudient la phonétique historique de l'une et l'autre langues.

GUSTAVE LANSON, *Sainte-Beuve, Causeries du lundi, Portraits littéraires et Portraits de femmes, Extraits publiés avec une introduction*. Paris, Garnier.

L'étude biographique que M. Lanson a consacrée à Sainte-Beuve est de tous points excellente, comme on pouvait l'attendre de l'auteur de la très remarquable *Histoire de la Littérature française*. « Il faut toujours en revenir là, dit-il, Sainte-Beuve est un esprit qui a eu l'idée et le besoin du vrai... Le goût du vrai a été sa vertu, son génie. Le vrai a fait le but constant, l'unité interne de sa vie. » Et l'on souhaite, avec M. Lanson, « qu'il nous donne et qu'il donne aux générations prochaines la leçon essentielle », car le vrai est « l'objet premier de toute activité morale, la condition universelle qui donne valeur à toute pensée, sans laquelle aucune pensée ne vaut. »

M. Pichon a publié, à la même librairie, des extraits qui contiennent les jugements littéraires de Sainte-Beuve sur nos principaux écrivains. M. Lanson a voulu faire connaitre « la méthode de Sainte-Beuve, le don éminent qu'il a eu de démêler et de saisir, de rassembler les traits d'une individualité morale... comment, d'un écrit quelconque, poésies, mémoires et lettres, il savait dégager la physionomie de l'écrivain et trouver dans l'œuvre le principe vivant qui l'avait créé en sa forme singulière. » Et il y a fort bien réussi.

EDOUARD ROD, *Morceaux choisis des littératures étrangères*. Paris, Hachette.

M. Rod s'est proposé de donner aux lecteurs un aperçu synthétique du développement des littératures modernes. « On ne peut demander à un homme cultivé, dit-il dans l'Essai mis en tête du volume, de connaitre les langues des nations diverses, du moins doit-il posséder des notions suffisantes sur le mouvement général dont sa culture est le fruit. » Et M. Rod s'estimerait heureux si le livre dont la seule ambition est d'être modestement utile, pouvait servir à préparer un tel résultat.

L'œuvre est considérable. Une première partie est donnée au moyen âge : Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne, Scandinavie. La seconde porte sur la Renaissance, avec une première période, Italie, Angleterre, Allemagne, Espagne, avec une seconde, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne. La période classique occupe la troisième partie avec deux divisions : 1° Espagne, Angleterre, Allemagne, Italie, Hollande ; 2° Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Danemark. Enfin viennent la Renaissance romantique, Allemagne, Angleterre, Italie, Espagne, la période contemporaine, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Russie, Pays scandinaves, Etats-Unis d'Amérique. Les extraits sont courts, mais bien choisis ; ils pourront être lus avec grand plaisir par d'autres que par les écoliers et leurs maitres.

F. P.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Educational Review

Edited by Nicholas Murray Butler. — Année 1898, New-York, Henry Holt and Co.

Le rédacteur en chef de l'*Educational Review*, M. Nicholas Murray Butler, professeur de philosophie et de science de l'éducation à l'Université Columbia, a su donner à cette importante publication, un caractère très scientifique et très élevé, un ton libéral et progressif qui en ont fait à l'occasion un organe de combat et de satire contre les autorités municipales qui, depuis 1898, administrent la grande cité américaine, en ce qui regarde au moins l'éducation, d'une façon honteuse et charivaresque. M. Butler a d'ailleurs su réunir autour de lui des collaborateurs tout à fait remarquables, MM. Ch. W. Eliot, président de l'Université Harvard, Andrew ; S. Draper, président de l'Université d'Illinois, William H. Payne, chancelier de l'Université de Nashville, Earl Barnes, professeur de science de l'éducation à l'Université Leland Stanford ont donné, dans le cours de l'année 1898, un certain nombre d'intéressants articles à l'*Educational Review*.

Quelques théories socialistes et anarchistes de l'éducation. — *L'Educational Review* a demandé à deux anarchistes et à deux socialistes de marque d'exposer chez elle leurs idées sur l'éducation. Les deux anarchistes sont M Benjamin R. Tucker, le rédacteur en cherf du journal *Liberty* et une femme médecin, la doctoresse Gertrude B. Kelly. Pour le premier, l'éducation ne devrait pas plus être une fonction d'Etat qu'aucun autre service public, toute action collective étant par nécessité ignorante, brutale et oppressive. Ce devrait être chose d'initiative privée soumise à la loi de l'offre et de la demande. Plus opportuniste, miss Kelly pose que, dans les conditions présentes, le régime de l'éducation obligatoire est une nécessité à laquelle l'anarchiste ne peut se refuser de croire, bien qu'il soit opposé à son idéal individualiste et libertaire. Elle se déclare en faveur d'un enseignement très scientifique. — Les idées socialistes sur l'éducation sont exposées par MM. Charles H. Matchett, le candidat socialiste à la dernière élection présidentielle et M. Lucien Sanial, un français nationalisé, également candidat du parti aux élections à la première magistrature municipale de New-York. Tous deux exposent la théorie de l'éducation intégrale, dispensée gratuitement par l'Etat.

Snyder. — **L'art de la construction scolaire à New-York.** — L'auteur, directeur des constructions scolaires à New-York, donne, en même temps qu'un résumé des principes qui y sont adoptés maintenant lors de l'élévation d'une nouvelle école, une photographie et plusieurs plans d'écoles publiques récemment bâties.

Thwing. — **Une profession nouvelle.** — Il s'agit de la profession de *superintendant of schools*. Le *superintendant* est le directeur de l'enseignement public, secondaire et primaire, dans un Etat déterminé. Son initiative, quant aux programmes et aux choix des maîtres, est à peu près illimitée, et son influence est aisément soupçonnée. Il est difficile de voir comment on peut s'y préparer. L'auteur réclame la création, comme une annexe à la faculté de pédagogie qui existe déjà dans la plupart des

universités américaines, de cours d'administration scolaire destinés aux futurs *superintendants* et à ceux qui les seconderont dans leur tâche. Et il fait un beau portrait du *superintendant* idéal, tel que le Dr Harris l'a montré au monde du temps où il exerçait cette fonction à Saint-Louis.

ANDREW S. DRAPER. — **Du rôle de l'État en ce qui concerne l'éducation.** — Le président de l'Université d'Illinois proteste ici contre la municipalisation à outrance, dans plusieurs Etats de la république américaine, des rouages administratifs et pédagogiques de l'enseignement. L'éducation n'est pas, à son avis, une affaire locale, mais un intérêt national, et il doit y avoir un contrôle général assurant l'unité et l'efficacité des programmes élaborés par les autorités municipales. Un tel contrôle profiterait à la fois à la nation et à l'éducation en imprimant une direction réfléchie et unique à certains ordres d'enseignement d'un caractère plus particulièrement civique, et aussi en sauvegardant les professions libérales de l'invasion des incapables frauduleusement préparés par des établissements sans dignité ni valeur scientifique,

STUART H. ROWE. — **La vie d'étudiant à Iéna.** — Intéressante et pittoresque description de la vie universitaire à Iéna, avec des informations financières très pratiques. Des études de ce genre expliquent en grande partie l'affluence des étudiants américains dans les universités d'Outre-Rhin.

MISS LUCY E. SALMON. — **L'Enseignement de l'histoire dans les gymnases allemands.** — Miss Salmon a consacré plus de trois mois à étudier sur place l'enseignement de l'histoire en Allemagne. Elle a visité trente-deux gymnases dans dix-huit villes différentes. Elle a en outre étudié soigneusement les programmes et les règlements scolaires des vingt-six Etats de l'Empire. Les neuf années d'étude au gymnase (de neuf à dix-huit ans) se divisent au point de vue de l'enseignement historique, en trois groupes : le premier, qui comprend deux années, est donné aux légendes de mythologie classique et germanique ; le second, avec les quatre années qui suivent, est consacré à l'étude de l'histoire ancienne et moderne, des origines à nos jours ; le troisième, enfin, qui comprend trois années, est une révision complète de l'ensemble du programme historique. Il y a là, on le voit, un programme concentrique revenant trois fois sur les mêmes sujets, mais en les considérant de trois points de vue différents. Dans le premier cercle, *les héros*, dans le second, *les états*, et particulièrement les états germaniques, et dans le troisième *le monde* forment les points centraux d'intérêt. L'avantage d'un tel système est que, à la fin de la sixième année d'études, les élèves ont terminé un cours d'histoire complet, et que ceux qui quittent alors les gymnases, comme sont obligés de le faire 40 p. 100 des élèves (les élèves des *oberrealschule*, en particulier, que Miss Salmon assimile à ceux des *gymnases* et des *real-gymnases*) n'ont pas eu une instruction historique écourtée. Le temps donné à l'enseignement historique est, en y comprenant celui qui est attribué à la géographie généralement de trois heures par semaine pendant les neuf années du cours, soit un neuvième du temps total et vingt-sept heures pour les neuf ans. Dans quelques établissements, ce dernier chiffre est porté à vingt-huit, trente, trente-deux, et même trente-quatre heures, comme au gymnase de Brême. De plus on

fait correspondre les cours de littérature et les auteurs à expliquer avec le programme d'histoire. En outre, les trois années de large revision qui couronnent le cours sont considérées comme une préparation idéale à l'enseignement de l'Université.

N. M. Butler. — **L'incorporation du Collège pédagogique de New-York à l'Université Colombia.** — Cette incorporation a doté Colombia du plus important établissement d'enseignement pédagogique du monde. Les bâtiments de la nouvelle faculté spéciale ont coûté 6.250.000 francs et des cours nombreux, portant spécialement sur la préparation professionnelle des maîtres de tout ordre, y ont été ouverts en grand nombre.

H. T. Lukens. — **L'étude de la fatigue des écoliers en Allemagne.** — Lucide analyse des travaux publiés récemment sur le sujet, en particulier par le professeur Kraepelin, d'Heidelberg et le professeur Griesbach. Leur effort a porté sur la distinction de deux sensations voisines et différentes, celle de fatigue, causée par l'exertion, et celle de lassitude, très voisine de l'ennui, et résultant de la monotonie d'une même tâche trop longtemps prolongée. Les conclusions de Griesbach sont les suivantes : 1° Pas de travail scientifique l'après-midi ; 2° Ne jamais commencer les classes avant huit heures du matin ; 3° Abolition aussi complète que possible des examens ; 4° Réduction du travail dans la famille, et spécialement de la quantité des leçons à apprendre par cœur.

Oscar Chrisman. — **La pédologie, ou science de l'enfant.** — Cet important article est une étude générale, très sérieusement philosophique des divisions de la science nouvellement baptisée, qui est considérée ici, non seulement en elle-même, mais dans ses rapports avec la psychologie générale, la médecine, l'anthropologie, l'histoire et la sociologie.

L'enseignement historique. — Rapport sur ses méthodes présenté par le Comité spécial de l'Association des professeurs d'histoire de la Nouvelle Angleterre. Le point de départ et l'esprit de ce rapport sont définis par la phrase du début : « Le mouvement actuel en éducation considère l'histoire comme une étude tendant à discipliner l'esprit et à en développer les divers pouvoirs, bien plutôt que comme un amas de faits destiné à alourdir la mémoire. » Au point de vue purement méthodologique, le rapport insiste très fortement sur l'utilité et la nécessité de l'enseignement par les choses, sous deux formes principales : 1° par l'image sous tous ses aspects ; 2° par le spectacle des institutions et des événements présents, qui, commentés avec intelligence, peuvent être si précieux pour donner l'intelligence du passé.

Earl Barnes et M. Sheldon Barnes. — **Collections de sources et documents originaux pouvant servir à l'enseignement de l'histoire.** — Etude bibliographique complémentaire de l'article précédemment analysé.

La question des cours d'études individuels et facultatifs dans les écoles secondaires. — Rapports lus à l'Association des professeurs anciens élèves d'Harvard par N. S. Shales, Samuel Thurber, John Tetlow, Ch. W. Eliot, G. H. Martin. — Ces divers travaux considèrent la même ques-

tion de différents points de vue. Est-il bon de permettre à chaque élève, dans une école secondaire, de s'arranger à lui-même son propre cours d'études ? Le régime scolaire doit-il être individuel ou collectif, anarchiste ou collectiviste ? On rêve assez peu d'ailleurs de le rendre absolument anarchiste, mais une importante fraction du public enseignant américain voudrait y introduire une liberté et une élasticité qu'il n'a pas encore en généralisant une combinaison de ce genre : 1° Un certain nombre de sujets seront obligatoires pour tous, comprenant, par exemple, dans une école de caractère plutôt scientifique, la langue maternelle, une langue vivante, l'histoire, l'algèbre et la géométrie; 2° Les autres sujets seront facultatifs, mais chaque élève devra en choisir au moins un dans chaque groupe et deux dans l'un d'eux. Les groupes sont : 1° sujets littéraires (langues mortes et vivantes, histoire); 2° sciences de raisonnement (mathématiques et mécanique) ; 3° sciences d'observation (physique, chimie et histoire naturelle); 4° dessin et travail manuel. Un système de ce genre fonctionne à l'école secondaire préparatoire de Harvard depuis 1867, et le témoignage du président Eliot est suffisant pour nous assurer qu'il est capable de donner d'excellents résultats. Il est d'ailleurs en voie d'extension dans un grand nombre d'écoles secondaires américaines, et il régit les *local examinations* que font passer en Angleterre les universités d'Oxford et de Cambridge aux élèves des écoles secondaires d'Outre-Manche.

Des fondements psychologiques de l'éducation, étude sur le livre récent du docteur Harris, par John Dewey. — M. William Harris, commissaire général du bureau national d'éducation à Washington, a publié dernièrement un ouvrage important dont le titre donne une idée assez imparfaite. L'auteur a d'ailleurs clairement défini ses intentions dans la préface de l'ouvrage : « J'ai essayé de montrer le fondement psychologique des plus importants facteurs ayant contribué et contribuant encore à déterminer les systèmes d'éducation dans les diverses sociétés. » M. John Dewey, en une étude longue et pleine, analyse avec sympathie le livre du docteur Harris.

N. M. Butler. — **L'avenir et le rôle de l'enseignement secondaire.** — Celle belle étude commence par un paragraphe où l'auteur met en lumière l'importance universellement attachée à l'heure actuelle, dans tous les pays du monde où l'activité nationale est en éveil, aux questions d'enseignement secondaire. Et il insiste plus particulièrement sur l'importance spécialement américaine de ces questions. Les écoles secondaires des Etats-Unis avaient en 1895-96, une population totale de 600.000 élèves, dont plus de 320.000 jeunes filles. Les deux tiers reçoivent l'enseignement secondaire dans les écoles publiques gratuites administrées par les Etats. Ces écoles sont au nombre de 5.000, et chaque Etat ou Territoire en possède un nombre variable ; l'Ohio vient en tête avec 558, suivi par 343 dans l'Etat de New-York, 329 dans l'Iowa, 319 en Illinois, 219 en Massachussets ; l'Utah ferme la liste avec *deux* écoles secondaires seulement. Et l'enseignement secondaire augmente chaque année en popularité : il a gagné 189.000 élèves en six années, de 1890 à 1896, dont 177.000 pour les écoles secondaires publiques et gratuites. Cette énorme croissance dicte des devoirs impérieux au pédagogue américain. Et M. Nickolas Murray Butler s'efforce de lui montrer la voie. A son avis, les études secondaires doivent être caractérisées par deux traits essentiels :

il leur faut servir à discipliner les intelligences et à aider la sélection des esprits. Pour atteindre cette double fin elles doivent accorder un temps convenable à un nombre limité de sujets pour le choix desquels il est souhaitable de laisser une liberté relative aux élèves M. Butler, on le voit, est, comme le président Eliot, un partisan décidé des cours d'études individuels ; et son système est analogue à celui que nous avons exposé à ce sujet un peu plus haut. L'uniformité des programmes qui s'imposent indifféremment à tous les esprits ne peut qu'être une cause d'appauvrissement des facultés individuelles et de médiocrité générale. Ce n'est que par hasard qu'ils s'adapteront à tel ou tel esprit. Pour tous les autres ils seront une routine à la fois pénible et dangereuse, conduisant à l'incapacité d'initiative et de travail par la mauvaise utilisation ou la destruction des facultés naturelles. « C'est le cours d'études uniforme de ses gymnases, dit M. Butler en parodiant un mot célèbre, qui, poursuivi à travers trois générations, a donné à l'Allemagne ce que Bismarck lui-même a baptisé un prolétariat de bacheliers. »

Oscar Chrisman. — **Les crises religieuses de l'enfance et de l'adolescence.** — M. Chrisman distingue plusieurs de ces crises, en utilisant pour ses inductions un grand nombre de travaux sur l'adolescence et les conversions dus à l'école de M. Stanley Hall et publiés à diverses reprises dans le *Pedagogical Seminary*. Il semble que la plus importante de toutes prenne place entre dix et treize ans chez les filles, entre dix et quinze chez les garçons.

W. L. Hewey. — **La science et l'éducation dans les universités allemandes.** — Au point de vue de l'enseignement pédagogique, l'auteur divise les principales universités allemandes en deux catégories, les premières, où cet enseignement est uniquement théorique (Berlin, Göttingen, Strasbourg), les secondes où il est pratique et théorique à la fois (Leipzig, Iéna, Giessen, Heidelberg et Halle). Mais les plus intéressantes sont, d'après lui, Berlin, avec les cours de Paulsen et Münich, Leipzig, avec ceux de Barth, Volkelt et Richter, Iéna, avec ceux du recteur Richter et du professeur Rein, et Halle, avec le directeur Fries. Leipzig, dans l'opinion de l'auteur, semble, de toutes les universités allemandes, celle où un long séjour devrait de préférence être fait par l'étudiant en pédagogie.

Annie E. P. Searing. — **Pourquoi nos gradués ignorent l'anglais.** — Très sévère réquisitoire contre la négligence générale du public américain dans sa manière de parler et d'écrire l'anglais. A propos de la langue écrite, notamment, l'auteur critique avec raison le peu d'attention apporté dans les écoles secondaires et même dans les universités à l'enseignement de la composition et à la correction des travaux écrits par les élèves. Et certains des exemples cités, spécimens de corrections et citations diverses, ont quelque chose de scandaleusement comique. Elles justifient parfaitement le souhait, d'ailleurs modeste, de l'auteur, qui convie les universités américaines de s'assurer, avant de conférer à un étudiant le grade de bachelier ès-arts, qu'il est au moins capable d'écrire une page, matériellement, sinon littérairement élégante.

Arnold Tompkins. — **La pédagogie de Herbart** — J. Lewis Mac Intyre. — **La pédagogie de Kant.** — Ces deux intéressantes études

présentent sous une forme simple et concise ce qu'il y a d'essentiel dans les théories sur l'éducation des deux grands philosophes allemands.

E. E. Brown. — **L'éducation est un art.** — Les travaux de M. Stanley Hall et de son école à Clark University, les études plus ou moins indépendantes de pédagogues tels que MM. Earl Barnes et William Monroe, les patientes recherches publiées par le *Pedagogical Seminary* et une douzaine d'autres revues spéciales, l'attention générale donnée aux publications psychologiques et aux problèmes de *Child-Study* par le personnel enseignant américain, et enfin la création dans la plupart des universités d'outre-mer et en particulier à Columbia, d'une faculté pédagogique importante et bien organisée, ont fait des Etats-Unis la terre par excellence de la pédagogie scientifique, baptisée *pédologie* par quelques-uns. Sans contester l'intérêt, la légitimité et l'utilité d'une pareille tendance, l'auteur de cet article croit opportun de rappeler que l'éducation, qui est sans doute une science, mérite aussi une place parmi les arts, et qu'elle ne peut être vraiment féconde que si tous les éducateurs s'habituent à considérer leur tâche de ce double point de vue.

W. Payne. — **Gabriel Compayré.** — M. William Payne, le traducteur américain des ouvrages de M. Compayré, accompagne le beau portrait du recteur de l'Université de Lyon que publie *l'Educational Review* d'une très sympathique et très exacte notice biographique et bibliographique.

La condition matérielle du professeur américain, par l'un d'eux. — Protestation pleine d'humour et de véhémence contre la situation pécuniaire des professeurs de l'enseignement secondaire aux Etats-Unis. Ils sont à la fois, prétend l'un d'eux, trop peu payés et trop chargés de besogne, en vertu, prétend-il, de la survivance obstinée d'un préjugé séculaire qui considère ces maîtres comme des sortes de moines voués à un travail sans merci et à une vie étroite et difficile. Et il essaie de tuer ce préjugé une fois pour toutes.

A. W. Edson. — **L'instruction publique dans le Massachussets, sa force et sa faiblesse.** — M. A. W. Edson, directeur-adjoint de l'enseignement public dans l'Etat de New-York, donne, des règlements et des institutions scolaires du Massachussets, en vingt-cinq pages pleines de faits et de chiffres, une analyse complète et précise. Ses critiques s'adressent à la vanité et au conservatisme pédagogique du Massachussets, qui, en vertu d'un aphorisme qui fut une vérité, se croit par grâce divine, le plus avancé, au point de vue scolaire, de tous les Etats de l'Union et ne se décide qu'à grand peine à accomplir un progrès quelconque.

Maurice Kuhn.

La Grande Revue de l'Exposition

La *Revue des Revues* publie, en supplément illustré, la Grande Revue de l'Exposition, dont deux numéros, novembre et décembre ont déjà paru. En voici les principaux articles : F. Passy, *l'Exposition de 1900* ; F. Loliée, *Au Palais des Congrès* ; Paul Adam, A. Leroy-Beaulieu, Emile Bergerat, Funck-Brentano, Yves Guyot, Harduin, Colonel Lausse-

DAT, etc., *Notre enquête sur l'Exposition de 1900* ; MARC LEGRAND, *l'Art à l'Exposition* ; E. GAUTIER, *La Science en 1900*, etc.

L'Enseignement Philosophique

Un jeune professeur de philosophie, qui a cru devoir garder l'anonyme, a fait paraître à la librairie Thomas, plusieurs numéros d'une Revue hebdomadaire, où il se propose d'indiquer les réformes que comporte l'enseignement de la philosophie dans nos établissements d'enseignement secondaire. Pour organiser pratiquement les discussions futures, l'auteur prendra, pour chaque grande question, un spécimen emprunté au même auteur, de chacune des grandes théories précédemment envisagées, le manuel philosophique de l'abbé Durand, les œuvres de Kant, l'empirisme de M. Ribot, les Bases de la Croyance de M. Balfour, etc. Notons ce qui est dit p. 21, de la tolérance : « Il est une idée si indispensable pourtant dans notre vie moderne, si raffinée et compliquée à l'excès et qui a une peine inouïe à faire son chemin dans nos cerveaux... C'est l'idée de tolérance. Nous voulons à tout prix que tout le monde pense comme nous. Voyons-nous tout le monde agir de la même façon ? Et pourquoi n'y aurait-il pas la même variété dans la pensée que dans l'action ? » Nous souhaitons à notre nouveau confrère les lecteurs qu'il mérite et les contradicteurs qu'il désire.

La Grande Encyclopédie

Livraisons 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655.

ART. *Phare* (Léon Sagnet), *Pharmacie* (G. Planchon), *Phénicie* (Ph. Berger et R. Dussaud), *Phénol* (Matignon et Potel), *Phidias* (A. Baudrillart), *Philanthropie* (Parodi), *Philippines* (Ch. Delavaud), *Philon d'Alexandrie* (E. Blum), *Philosophie* (Delbos, Laurent, G. Lyon et Parodi), *Phonographie* (A. Joannis), *Phosphore* (Matignon et M. Potel), *Phosphorescence* (A. Joannis), *Phoques* (E. Trouessart), *Phocide* (A. Berthelot), *Photius* (Vollet), *Photographie* (A. Londe), *Phylloxera* (Tertrin, Viala et E. Peyre). *Physiocrate* (Bourgin), *Physique* (Joannis), *Piano* (Quittard), *Picardie* (Chantriot), *Pichegru* (Monin) ; *Les Papes Pie* (Vollet), *les Pierre*, *Pierres Précieuses* (de Mély, *Piété* (Vollet), *Pigeon voyageur*, *Pile électrique* (Joannis), *Piquier* (Maindron), *Pisciculture* (E. Sauvage), *les Pitt* (R. Samuel), *Christine de Pisan* (Barroux), *Piété* (Mélinand), *Plain-Chant* (Quittard), *Plaisir* (Mélinand), *Planète*, *Plantation* (Boyer), *Plancher métallique* (Maglin), *Plate-forme*, *Platon* (P. Tannery), *Plaute*, *Pline*, *Plutarque* (Toutain), *Plotin* (Rodier), *Platine* (Matignon et de Launay), *Plomb* (Bourion, Delaunay), *Pneumatique* (Joannis), *Poirier* (Boyer et Sagnet), *Poissons* (Hahn et Sauvage), *Poitiers*, *Poitou* (Kergomard), *Poincaré*, *Pola* (A. Berthelot), *Régions polaires* (Levasseur), *Polder* (Troude), *Polarisation* (Joannis), *Droit de Police* (Lépine), *Police* (Paul Robiquet, Schrameck, Courcelle), *Politien* (Jeanroy), *Politique* (Lichtenberger), *Polo* (Fabiens), *Pologne* (Louis Leger, Trawinski), *Pombal* (Léonardon), *Poméranie* (A. Berthelot), *Pomérium* (Toutain), *Pomme* (de Mély), *Pomme de terre* (Troude), *Pommier* (Boyer, Sagnet), *Pompe* (Maglin), *Pompée* (A. Berthelot), *Pompéi* (O. Reclus), *Pompes funèbres*, *Ponsard* (R. Samuel), *Pompiers* et *Pompes à incendie* (Sagnet).

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

PAUL FREDERICQ, *L'enseignement supérieur de l'histoire*, Paris, Alcan.

The Study of History in Schools Report to the American historical Association by the Committee of Seven, New-York, Macmillan Company.

JOHN GARRETT UNDERHILL, *Spanish Literature in the England of the Tudors*, New-York, Macmillan Company.

J. ELIAS SPINGARN, *A history of literary Criticism in the Renaissance*, Macmillan Company.

W. I. CHAMBERLAIN, *Education in India*, Macmillan et Cie.

GIOVANNI BERTOLA, *Trattato di Educazione per le scuole normali*, Turino.

A. SPIR, *Nouvelles esquisses de philosophie critique*, Paris, Alcan.

Dr JULES GUÉRIN, *Les différentes manifestations de la pensée*, Paris, Alcan.

CARLO CANTONI, *L'insegnamento filosofico e l'educazione delle classi dirigenti*, Pavia, Fusi.

GIOVANNI CESCA, *I Corsi filosofici nelle Universita germaniche nel due semestri dell' anno accademico 1898-98*, Pavia, Fusi.

PROF. J. G. MACGREGOR, *On the utility of Knowledge-Making as a Means of Liberal Training*, Halifax.

W. MORROW WASHINGTON, *The formal and material Elements of Kants Ethics*, New-York, Macmillan et Cie.

A. LEROY JONES, *Early American Philosophers*, New-York, Macmillan et Cie.

N. MURRAY BUTLER, *Educational Progress of the year*.

CH. BARTLETT DYKE, *The Economic Aspect of Teachers Salaries*, New-York, Macmillan et Cie.

EUGÈNE GUILLAUME, *Etudes sur l'histoire de l'art*, Paris, Perrin.

Dr J. GRASSET, *L'évolution médicale en France au XIXe siècle*, Montpellier, Coulet.

M. DOUHERET, *Idéologie, Discours sur la philosophie première*, Paris, Alcan.

JOST, *Annuaire de l'Enseignement primaire*, Paris, Colin.

M. HUISMAN, *Essai sur le règne du prince évêque de Liège, Maximilien Henri de Bavière*, Bruxelles, H. Lamertin.

A. GIARD, *Coup d'œil sur la faune et note sur la flore du Boulonnais*, Boulogne-sur-mer, A. Baret.

BRIÈRE ET CARON, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine*, Paris, G. Bellais.

G. L. DUPRAT, *Science sociale et Démocratie*, Paris, Giard.

H. MONIN, *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, à Montmartre*.

E. BESSON, *Le Contrôle des budgets en France et à l'étranger*, Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

LUDOVIC BEAUCHET, *Traité de l'Extradition*, Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

RICHARD KLEEN, *Lois et usages de la neutralité*, Paris, Chevalier-Maresq et Cie.

GEORGES COMPAYRÉ, *Des juridictions universitaires*, Paris, Rousseau.

BOUGLÉ, *Les idées égalitaires, Etude sociologique*, Paris, Alcan.

MARCEL PLANIOL, *Traité élémentaire de droit civil*, t. I, Paris, Cotillon.

A. E. SAYOUS, *De la création en Suisse d'une banque centrale d'émission*, Paris, Rousseau.

TWENTY-FIFTH ANNUAL REPORT, *of the Minister of State for Education for the Thirtieth year of Meïji (1897), translated and published by the Department of Education*, Tokyo 1899.

R. ALTAMIRA Y CREVEA, *Historia de España y de la Civilizacion Española*, tomo I, Barcelona, Juan Gili.

PAUL H. HANUS, *Educational Aims and Educational values*, New-York, Macmillan Company.

EMILY JANEP, *The Englishwoman's year Book and Directory 1900, second year of new issue*, London, Adam et Charles Black.

BRAUN, *Ueber Physikalische Forschungsart*, Strassburg, Heitz.

Dr ALEXANDER GOETTE, *Das Stiftungsfest der Kaiser-Wilhelms-Universität*, Strassburg, Heitz.

FÉLIX LE DANTEC, *Lamarckiens et Darwiniens*, Paris, Alcan.

J. SAVEY-CAZARD, *Conférences pour les lycéens et collégiens des classes supérieures*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

LÉON ROSENTHAL, *Venise Reine de la Couleur*, Paris, bibliothèque de la Vie moderne.

DANIEL BRUNE, *Du pouvoir réglementaire du chef de l'Etat*, Bordeaux, Demachy.

LA QUESTION DES ÉTUDES SOCIALES ET POLITIQUES *et le projet de création d'un doctorat en droit public devant les Conseils généraux des Facultés*, Paris, Vve Lourdot.

DANIEL BRUNE, *de la Condition juridique de la femme*, Bordeaux, Demachy.

ÉTIENNE BARTIN, *Etudes de droit international privé*, Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

CHARLES ENGEL, *L'Ecole latine et l'ancienne Académie de Strasbourg 1538-1621*, Strassbourg, Schlesier et Schweikhardt.

F. CORRÉARD, *La France sous le Consulat*, Paris, Société française d'éditions d'art, Henry May.

EDME CHAMPION, *Introduction aux Essais de Montaigne*. Paris, Colin.

UNIVERSITÉ DE BESANÇON, *Annuaire pour l'année scolaire 1899-1900, Programme des Cours et Conférences*.

TH. WECHNIAKOFF, *Savants, penseurs et artistes, biologie et pathologie comparées*, Paris, Alcan.

ANTON MENGER, *Le droit au produit intégral du travail*, Paris, Giard et Brière.

P. JOSEPH BURNICHON, *Du lycée au Couvent*, Paris, Retaux.

P. MALAPERT, *Aux jeunes gens, quelques conseils de morale pratique*, Paris, Colin.

M. QUILLARDET, *Suédois et Norvégiens*, Paris, Colin.

A. LUCHAIRE, *Etudes sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, Paris, Alcan.

PETIT, GAVRILOVITCH, MAURY ET TEODORU, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris*, Paris, Alcan.

BELOT, BERNÈS, BRUNSCHVICG, BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, GIDE, KOVALESWKY, MALAPERT, R.P. MAUMUS, DE ROBERTY, SOREL, WAGNER, *Morale sociale avec Préface d'*EMILE BOUTROUX, Paris, Alcan.

G. BRAGAGNOLO, *Storia di Francia*, Milano, Hœpli.

E. JOYAU, *La chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Clermont, 1855-1893*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis.

FRANÇOIS BENOIT, *Expériences d'enseignement et d'éducation réalistes*, Paris, Masson.

J. COSTANTIN, *La nature tropicale*, Paris, Alcan.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT, *Histoire du Musée de Bordeaux*, tome I, Bordeaux, Feret et fils.

ALFRED RÉBELLIAU, *Bossuet*, Paris, Hachette.

PAUL FESCH, *L'année sociale en France et à l'étranger*, Paris, Lecoffre.

EMILE LEGOUIS, *Shakespeare, traduction nouvelle et introduction*, Paris, Colin.

J. A. PEYTRAL ET MARIE PEYTRAL, *Eléments simplifiés de chronologie algérienne*, Alger, Jourdan.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie.

)NSEIL DE LA SOCIÉTE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

ɔUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
IBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
ıNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
ıVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
x, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des ciences politiques.
ANES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
ITHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
CHOPFSHEIM, de l'Institut.
BLONDEL, docteur ès lettres.
ITMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences ɔlitiques.
TROUX, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
RPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction ıblique.
RED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
CIN, secrétaire-général de la Société de législation ɔmparée.
TRE, professeur à la Faculté des Sciences.
ES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de ıssistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

quis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
BEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philoso-ie de *Berlin*.
h. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Min-ɔsota* (Etats-Unis).
ACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
WNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
CHLER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
UCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne ɔptiqué à l'industrie*, à *Vienne*.
UISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
HRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
AES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
REIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Ita-, à *Rome*.
ZIELARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
Y, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
n DUMREICHER, Conseiller de section au ministère l'Instruction publique, à *Vienne*.
an den EB, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secon-re à *La Haye*.
SCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
DURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
IEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
ACDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
ILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
ermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art mo-ne à l'Université de *Berlin*.
RÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
R DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
L (van), professeur à l'Université de *Groningue*
. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
ARZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
TZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
G, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
I LENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
HOLLAND, Professeur de droit international à l'U-ersité d'*Oxford*.
NOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
OHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
AD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REINER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE JURISPRUDENCE CIVILE CONTEMPORAINE

I

MÉTHODE D'INTERPRÉTATION
ET SOURCES
EN DROIT PRIVÉ POSITIF

ESSAI CRITIQUE
Par FRANÇOIS GENY
Professeur de droit civil à l'Université de Dijon

Précédé d'une Préface de M. Raymond SALEILLES
Professeur de droit civil à l'Université de Paris
Un volume in-8° raisin. . . . . 10 fr.

II

ÉTUDES
DE
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
Par ÉTIENNE BARTIN
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.
Un volume in-8° raisin. . . . . 4 fr.

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut.
Une brochure in-8°. . . . . 2 fr.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT
INTRODUCTION
DE
L'ENSEIGNEMENT DE L'ART
DANS LES PROGRAMMES DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE
Par M. G. PERROT
Directeur de l'Ecole normale supérieure.
Un vol. in-18. . . . . .

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

INGTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 2. — 15 FÉVRIER 1900.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAR 16 1900
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

97 **R. Beudant**, E. Garsonnet.
109 **Petit de Julleville**, Note sur la chaire de littérature française a la Faculté des lettres de Paris.
113 **R. Moniez**, Le Budget de l'Instruction publique, rapport de M. Maurice Faure.
119 **H. Froidevaux**, Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales.
128 **Bruyant**, La station limnologique de la Faculté des sciences de Clermont.
132 **F. Larnaude**, L'Université d'Aix-Marseille, La question du transfert.
142 **Congrès international d'enseignement supérieur en 1900** : Rapports de MM. Larnaude, Caudel, Thaller, Schéfer.
151 **Extension universitaire : Nancy, Montauban, projet républicain sous l'Empire.**

156 CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
Lyon, *Institut de chimie.* — Grenoble, *Rentrée de l'Université.* — Clermont-Ferrand, *Rentrée de l'Université.* — Régence de Tunis, *L'enseignement public en 1898-99.* — Berlin, *L'avenir de la fête de Pâques.*

169 DOCUMENTS OFFICIELS
Nominations (mai à juillet 1899).

176 NÉCROLOGIE
I. Charles Lévêque (*Discours de MM. Himly, G. Paris, J. Girard*). — II. M. Charpentier.

179 ANALYSES ET COMPTES RENDUS
A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque* (P. Monceaux) : A. Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque* (A. Puech) ; Marqueron, *Campagne de Russie* (M. Fallex) ; Fredericq, *L'enseignement supérieur de l'histoire* (Seignobos) ; Menger, *Le droit au produit intégral du travail* (Cuche) ; Brière et Caron, *Répertoire méthodique* (Hauser).

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1899

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.

AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cie, 812, Broadway, New-York

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . 200 francs

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAR 16 1900
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

E. GARSONNET [1]

Le 7 novembre 1896, M. Garsonnet, nommé Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, prenait possession de sa charge et remerciait ses collègues de l'avoir choisi pour leur chef : « En portant vos suffrages, leur disait-il, sur l'un d'entre vous qui n'est « ni le plus ancien ni, à coup sûr, le plus éminent, vous avez « compté sans doute sur son attachemement filial à l'Université de « France dans laquelle il est né, et sur son zèle passionné et exclu- « sif pour les intérêts de la Faculté. J'ose dire qu'en cela du moins « vous ne vous êtes pas trompés. »

La vie de M. Garsonnet tient toute entière dans ces quelques mots, où il exprime avec une simplicité si forte les sentiments qui dominent toute sa carrière.

Lorsqu'il naquit à Caen, le 18 novembre 1841, son père était professeur au Lycée de cette ville. M. Garsonnet père avait été l'un des plus brillants élèves de l'Ecole normale supérieure. Il enseigna la rhétorique d'abord à Reims, puis à Caen, bientôt à Limoges et finalement à Bordeaux, où il était en 1833 lorsqu'il fut appelé à Dijon comme Inspecteur d'académie. Dijon devenait ainsi la patrie d'adoption du jeune Garsonnet. Il y fit ses études classiques et prit sa première inscription à la Faculté de droit au mois de novembre 1859. Deux ans plus tard, l'Inspecteur de l'Académie de Dijon était nommé Maître de conférences de Littérature française à l'Ecole normale, et

(1) Notice lue le 18 décembre 1899, à la réunion annuelle des anciens Secrétaires de la conférence des avocats, à Paris. — Voir dans la *Revue*, XXXVIII, p. 443 les discours de MM. Gréard et Gérardin (*N. de la Réd.*).

la Faculté de droit de Paris prenait à celle de Dijon son meilleur élève de troisième année.

Le nouvel étudiant parisien se fit bientôt remarquer de ses maîtres par son intelligence et par son travail. Il obtint une première mention au concours de doctorat en 1863 et fut reçu docteur le 15 décembre 1864, avec une thèse sur *La révocation des actes faits par le débiteur en fraude des droits de ses créanciers*. Il venait d'avoir vingt-trois ans.

Le choix d'une carrière ne fut pas pour lui, comme pour tant d'autres, un choix difficile. Au sortir du lycée, l'exemple et les désirs de son père avaient failli le diriger vers l'Ecole normale. Le droit l'attira davantage, mais ne devait pas l'enlever à l'Université. Il avait toujours vécu dans un milieu de professeurs et de lettrés ; dès qu'il prit conscience des aptitudes qu'il avait pour les études juridiques, la carrière de l'enseignement lui apparut comme étant sa voie naturelle. Il était né professeur et n'attendit pas d'avoir soutenu sa thèse pour se préparer à l'agrégation des facultés de droit.

Il avait l'ardeur au travail, la passion du droit, la possession déjà complète des principes, en un mot les qualités de fond. Mais les dons naturels lui faisaient défaut. Ceux qui ont été ses émules se souviennent encore de l'aspect un peu étrange qu'il avait en 1864, au moment où il achevait sa thèse. La taille était petite et le visage haut en couleur, tranchant sur des cheveux blonds déjà rares ; les yeux, très myopes, étaient parfois inquiets et comme voilés de timidité ; la voix enfin était sourde et rauque (1). Dans des épreuves surtout orales, où il faut plaire à ses juges et manifester qu'on possède, avec le savoir, les qualités externes qui font le professeur, M. Garsonnet n'allait-il pas rencontrer des déboires ?

Il était trop intelligent pour ne pas savoir quel était son point faible, assez énergique aussi pour lutter opiniâtrement et pour corriger, à force de travail, jusqu'aux défauts de sa nature physique.

Ce fut une véritable métamorphose. En quelques mois à peine, les contrastes un peu heurtés de son visage s'atténuèrent ; sa voix, mieux conduite, devint plus nette, plus souple, mieux timbrée. A mesure qu'il se façonnait de la sorte, se sentant moins gêné, plus confiant en lui-même, il prenait plus d'aisance dans l'attitude, d'autorité dans la parole et d'assurance dans le regard.

(1) Ces renseignements précieux m'ont été communiqués par M. Cauwès. Je le prie d'agréer mes remerciements.

La transformation fut si prompte qu'il se fit inscrire comme candidat au concours d'agrégation qui devait s'ouvrir à Paris le 1er mars 1865. Ou plutôt il sollicita la faveur d'être inscrit, car il n'avait pas les vingt-cinq ans réglementaires. Malgré son âge et quoique docteur depuis deux mois et demi, il fut admissible et classé sans conteste parmi les candidats d'avenir.

A peine sorti du concours, il reprend ses travaux, parle à la conférence des avocats et devient secrétaire au mois de juillet 1865. Il faisait partie d'une promotion brillante où figuraient M. Ribot, M. Laferrière, M. Griolet, et aussi Lanusse, qui devait être professeur à Strasbourg, puis à Bordeaux, et dont il a retracé la carrière dans une élégante notice (1).

M. Garsonnet ne fit d'ailleurs que traverser le stage, pour en cueillir les lauriers. L'année même où il était secrétaire, en 1866, un nouveau concours d'agrégation était annoncé pour le 1er mars, et l'admissible de 1865 se préparait avec ardeur à la lutte. Les candidats d'alors n'ont pas perdu le souvenir de ses efforts énergiques, de ses progrès surprenants et de sa forte préparation. Il faisait admirablement la leçon, rédigeant toujours des notes qui contenaient tout le développement, mais dont il savait s'affranchir une fois en chaire au point qu'il paraissait improviser. Ses concurrents le regardaient comme assuré de la victoire et ne se trompaient pas, car il obtint le troisième rang, distancé seulement par MM. Boistel et Mabire.

Le nouvel agrégé, portant à son père la nouvelle de son succès, ne le faisait pas sans un serrement de cœur. Ce succès était le signal de la séparation pour ces deux hommes qui étaient tout l'un pour l'autre, l'un veuf depuis longtemps, l'autre ayant à peine connu sa mère. Ils vivaient en amis, et M. Garsonnet se plaisait à dire quels avaient été pour lui la douceur et le profit d'un pareil commerce.

M. Garsonnet père, a dit M. Gréard, « était un humaniste consommé, un lettré exquis, d'une mémoire inépuisable, d'un goût « délicat et sûr, plein de belle humeur et de verve, familier de « Sainte-Beuve qui l'attendait le soir, après dîner, à son heure de « relâche, et qui aimait à l'entendre raconter la nouvelle du jour ou « enlever l'anecdote d'autrefois, avec l'aisance brillante et fine des « causeurs du XVIIIe siècle » (2).

(1) Voir cette notice dans l'*Annuaire de l'Association des anciens secrétaires*, année 1880.

(2) Discours prononcé le 19 février 1899 sur la tombe de M. le doyen Garsonnet.

M. Bersot le peint sous les mêmes couleurs. « Hors de sa classe, « dit-il, Garsonnet n'était plus professeur ; il n'était qu'un causeur, « toujours de bonne humeur, plein de gaieté, de verve, d'entrain..., « sans l'ombre de méchanceté. On le rencontrait dans les théâtres « et dans tous les lieux où il se faisait de bonne musique, dont il « jouissait avec délices, possédant par cœur opéras, sonates, sym- « phonies, et il était très répandu dans les relations de société, par- « tout fêté (1). »

Qui pourrait lire ces deux portraits sans être frappé de la ressemblance entre le père et le fils ? Il faut que la pénétration de leurs vies ait été bien grande. Et grand dut être aussi le déchirement pour tous deux quand il fallut se séparer. M. Garsonnet père avait été nommé Inspecteur de l'Académie de Paris en janvier 1865. Son fils fut attaché à la Faculté de Douai, comme agrégé, le 20 mai 1866.

Il devait y rester quatre ans. Chargé d'un cours de Droit romain, appelé à inaugurer l'enseignement de l'Histoire du droit, il ne se laissait pas absorber par l'étude du droit ancien. C'est à Douai qu'il écrivit, en 1868, son importante monographie : *De l'influence de l'abolition de la contrainte par corps sur la législation commerciale.*

Ces travaux divers, joints aux souvenirs du concours de 1866, le désignaient pour le poste d'agrégé à Paris. Il y fut appelé le 4 juillet 1870.

Heureux d'une distinction si flatteuse, joyeux de retrouver son père, il avait à peine eu le temps de s'installer à Paris quand la guerre éclata.

Il avait deux raisons pour n'y pas prendre part : sa qualité de professeur et sa vue très basse. Mais il était de ceux qui ne connaissent pas les causes de dispense devant l'ennemi. Jeune et robuste, il pensa que sa place était sous les armes plutôt que sous la robe. Aussi le vit-on s'engager, dès le début du siège, dans les bataillons de marche de la garde nationale. Il n'a pas seulement connu les longues factions d'hiver sur les remparts glacés. A Buzenval il s'est battu en vrai soldat et s'y est conduit de telle sorte qu'il a été mis à l'ordre du jour de l'armée de Paris (2). Il avait été, sous le feu de l'ennemi, ramasser un camarade blessé. Et telle était sa modestie

(1) Notice sur M. Garsonnet père, lue à la réunion des anciens élèves de l'Ecole normale, le 14 janvier 1877.

(2) Voy. le *Journal officiel* du 31 janvier 1871.

qu'il éludait toute conversation sur ce sujet. Il a fallu l'insistance d'un parent pour lui faire dire à quelle cause il avait dû cette citation (1).

A la fin de la guerre, M. Garsonnet reprend sa place à la Faculté et ne tarde pas à être chargé d'un cours, celui de Procédure civile, qui lui est attribué le 18 novembre 1871. Enseignement nouveau pour lui, auquel il se donne avec ardeur, et d'où devait sortir son principal ouvrage.

La lourde charge de ce cours ne l'absorbe pas tout entier. En 1872, l'Académie des sciences morales et politiques met au concours l'*Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée dans l'Europe occidentale depuis les Romains jusqu'à nos jours*. M. Garsonnet se laisse tenter par ce beau sujet, prend part au concours et obtient le prix en 1874. Comment faire mieux ressortir la valeur de son mémoire qu'en citant le jugement du rapporteur autorisé de l'Académie, M. Charles Giraud? « Le mémoire..., dit-il, se « recommande par une maturité juridique, une abondance d'éru- « dition et une éminente clarté de points de vue... Son ouvrage ne « forme pas moins d'un gros volume in-folio, d'écriture assez « serrée, y compris un apparatus de notes très savantes, bien distri- « buées et remarquables d'exactitude. Elles sont puisées aux sources « les plus variées, les plus accréditées, et l'auteur s'y montre au « courant de l'érudition européenne... En vous proposant de cou- « ronner le mémoire..., la section de législation ne croit être que « l'interprète d'un sentiment profond de stricte justice et d'estime « véritable pour un travail très remarquable et très complet, fruit « d'un labeur exceptionnel, ouvrage d'un homme parvenu à toute « la maturité du talent (2). »

Ce beau succès académique fut bientôt suivi d'une série d'événements heureux qui comblèrent tous les vœux de M. Garsonnet.

Le 18 janvier 1875, il épousait une jeune fille de famille universitaire comme lui, dont le souvenir, aujourd'hui encore, n'est jamais évoqué sans une sympathie profonde et très douce par ceux qui l'ont connue. Elle ne voulut pas que son beau-père fût privé de vivre auprès d'un fils qu'il aimait tant et vint prendre place à leur foyer commun, leur apportant la grâce de son sourire.

(1) Je remercie M. Hilaire d'avoir bien voulu me communiquer cette précieuse indication.

(2) Voy. les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, collection nouvelle, tome II, 1874, p. 91 et suiv.

Cinq mois plus tard, le 14 juin 1875, M. Garsonnet père fut nommé Inspecteur général de l'instruction publique. Ç'à avait été l'ambition de toute sa vie ; il ne lui restait plus rien à espérer que de goûter longtemps son bonheur et celui des siens.

Tout ce bonheur, hélas! allait être balayé par une de ces tempêtes du malheur devant lesquelles l'esprit reste confondu. Le 26 octobre 1875, Madame Garsonnet était enlevée à l'affection des siens, ne survivant que deux jours à la naissance d'une enfant ; et moins de quatre mois après M. Garsonnet père mourait à son tour, brisé par sa douleur et par celle de son fils.

Quand la tourmente fut dissipée, M. Garsonnet sut se ressaisir avec une rare énergie. Sa fille et son travail le sauvèrent du désespoir.

Pour élever sa fille, le Providence avait placé près de lui une femme de grand sens et de grand cœur, la mère de sa femme, qu'il aima comme un fils. Vingt ans il vécut près d'elle, dans une intimité touchante, tout entiers l'un et l'autre à cette enfant qu'ils adoraient et qui devait être leur consolation. Ce que la fille fut pour son père, elle me reprocherait de le dire ici. Tous ceux qui ont connu M. Garsonnet le savent assez, et nul d'entre eux jamais ne pourra songer à celui qui n'est plus sans revoir près de lui la compagne dévouée qui sécha ses larmes et refit son bonheur.

C'est dans le travail que M. Garsonnet retrouva la force de vivre. Esclave de ses devoirs professionnels, il remonte en chaire deux jours après les obsèques de son père et reprend, en même temps que son cours, ses travaux personnels.

Il accomplit d'abord une œuvre de piété filiale en sauvant de l'oubli quelques articles épars, publiés par son père dans divers journaux ou revues ; il les réunit en volume sous ce titre : *Essais de critique et de littérature* (1). On ne peut lire ces *Essais* sans regretter que l'auteur ait écrit si peu et sans y retrouver l'origine de beaucoup des idées et des sentiments de son fils.

M. Garsonnet s'occupe, à la même époque, de refondre et de publier son mémoire sur les locations perpétuelles. Le volume paraît en 1878, et son apparition — il n'y a pas d'exagération à le dire — marque vraiment une date dans l'histoire de la littérature juridique contemporaine.

(1) 1 vol. in-12, Paris, Thorin, 1877.

Il collabore enfin, par des annotations d'arrêts, aux grands recueils de jurisprudence (1).

Mais c'est surtout son cours qui remplit sa vie et le préoccupe. Chargé du cours de Procédure depuis la rentrée de 1871, il le conserve jusqu'au mois d'août 1880 et passe alors au Droit romain. Puis une chaire de Droit romain devient vacante par la mort du professeur Machelard, et M. Garsonnet en est nommé titulaire le 27 novembre 1880.

Il ne faudrait pas être le profane que je suis pour faire apparaître quels ont été les mérites du professeur de Droit romain. Si grande que soit mon incompétence, il me semble que la méthode de son cours mérite d'être citée comme exemple. Il était trop de son temps pour ne pas répugner au dogmatisme suranné des vieux cours d'Institutes ; mais il était aussi trop rempli de bon sens, trop pénétré des nécessités de l'éducation juridique pour adopter la pure méthode historique. Sans perdre de vue l'évolution des institutions, il ne négligeait pas l'étude de la technique juridique des Romains, estimant qu'un cours de Droit romain ne doit pas seulement ouvrir à l'esprit des horizons sur l'histoire des civilisations primitives, mais être une école où se façonne et se développe l'esprit juridique.

Cette méthode tempérée ne rallie pas tous les suffrages. Mais qui pourrait ne pas rendre hommage à la conscience et au zèle avec lesquels M. Garsonnet remplissait son office de professeur? Il ne se résignait à supprimer une leçon qu'à la dernière extrémité, même au moment des plus rudes épreuves, et ne croyait pas avoir assez fait quand il avait donné régulièrement ses trois leçons chaque semaine. Il aimait à réunir familièrement ses élèves dans des conférences privées pour causer avec eux, les interroger, les provoquer à faire des travaux écrits. Tantôt c'étaient des débutants, dont il ne dédaignait pas de diriger les premiers pas, besogne ingrate entre toutes. Tantôt c'étaient des candidats à l'agrégation, auxquels il offrait spontanément de venir chez lui chaque semaine pour être dirigés dans la préparation du concours, direction lourde pour qui la donne et qui exige un long travail. La Faculté de Paris compte aujourd'hui des maîtres qui ont été de la sorte les élèves particuliers de M. Garsonnet (2). Ils n'oublieront jamais la valeur de ses

(1) Voy. par exemple la note insérée dans D. P. 1876. I. 97.

(2) MM. Beauregard, Léon Michel, Larnaude, auxquels il fait joindre M. Féder, professeur à la Faculté de Lille. Je remercie M. Larnaude d'avoir bien voulu me faire connaître ces détails.

conseils et gardent surtout le pieux souvenir de la bonté charmante avec laquelle il les accueillait. Il n'était pas un maître pour eux, ni même seulement un ami, mais un camarade, sans que jamais la familiarité fît disparaître chez lui la distinction.

Sa bonté, d'ailleurs, n'avait rien de banal et n'allait jamais jusqu'à la faiblesse. Ce maître si bienveillant n'avait pas le renom d'un examinateur indulgent. Homme de devoir avant tout, il n'oubliait pas qu'un examinateur est un juge, et prenait ses fonctions trop au sérieux pour en remplir jamais une partie quelconque avec laisser-aller. Les étudiants le savaient, mais il leur inspirait une sympathie si profonde que la réputation de l'examinateur ne faisait pas tort à celle de l'homme. On l'aimait malgré tout et l'on avait raison, car jamais professeur ne se dépensa davantage pour ses élèves.

La carrière de l'enseignement, quand on la comprend de la sorte, suffit à remplir l'existence la plus laborieuse. Mais M. Garsonnet était un travailleur infatigable. Ses occupations universitaires n'étaient qu'une partie de sa vie.

Il a beaucoup écrit.

Son *Traité théorique et pratique de procédure civile* est une œuvre considérable, dont l'éloge n'est plus à faire. Avec une souplesse d'esprit merveilleuse, il en commença la publication au moment même où les hasards de sa carrière le faisaient passer du cours de Procédure au cours de Droit romain. Le premier fascicule parut en 1881 et sept volumes se succédèrent jusqu'en 1897. Le dernier n'était pas en vente que déjà les premiers étaient épuisés, et c'est assez dire quel cas le public avait fait de l'ouvrage. L'Académie des sciences morales et politiques ne le jugea pas avec moins de faveur ; avant même qu'il fût achevé, en 1894, elle décernait à l'auteur le prix Wolowski pour les quatre premiers volumes.

Quel effrayant labeur que ces sept volumes compacts, savamment ordonnés, bourrés de notes, et contenant un exposé complet de la jurisprudence avec des renvois à tous les auteurs de quelque importance ! C'est un vrai travail de bénédictin. Et M. Garsonnet l'a fait seul, sans jamais recourir à l'aide d'un secrétaire ou d'un copiste.

Il a fait plus encore. De son grand ouvrage il a tiré deux livres pour les étudiants : un *Précis de procédure civile*, paru en 1885 et qui a eu trois éditions en douze ans, — un *Traité élémentaire des voies d'exécution*, paru en 1892 et qu'il a fallu rééditer deux ans plus tard.

Tandis que la procédure paraît absorber tout le travail qu'il ne donne pas à son cours, il écrit aussi pour ses élèves de droit romain. Il sait qu'ils sont rebelles à la lecture du Digeste. Afin de les encourager à lire les textes, il publie à leur usage les plus importants, d'après un plan aussi heureux que nouveau. Les textes, tant juridiques que littéraires, sont coupés en fragments et groupés dans un ordre logique, suivant le plan habituel des cours de droit romain. Le livre est original. M. Garsonnet l'a composé en 1888, au milieu de la publication du *Traité de procédure* et comme en se jouant.

Entre temps, il était un des membres les plus actifs de la Commission extra-parlementaire de révision du Code de procédure civile et l'un des plus zélés administrateurs du Bureau de bienfaisance du Ve arrondissement.

La charité était chez lui une habitude de jeunesse. Quand il entra comme agrégé à la Faculté de Paris, les maîtres les plus en vue, Valette et Demante, étaient administrateurs du Bureau de bienfaisance de la Mairie du Panthéon ; ils y firent entrer M. Garsonnet en qualité de commissaire, autrement dit de visiteur des pauvres. A son tour, il devint administrateur en 1881 et le resta dix ans, recrutant lui aussi ses commissaires parmi ses jeunes collègues ou parmi ses élèves. J'ai été l'un de ceux dont il voulut bien accepter ainsi l'aide et je me souviens avec émotion du zèle avec lequel il s'occupait des pauvres.

Tous les mercredis, il les recevait à la maison de secours de la rue de l'Epée-de-Bois, au fond du quartier Mouffetard, près du Jardin des Plantes, et ne manquait pas plus ce rendez-vous que celui de son cours. Les malheureux allaient à lui sans crainte, contaient leurs infortunes et demandaient une petite augmentation de leurs secours mensuels. Il les connaissait tous par leur nom, trouvait pour tous un sourire affable, un mot réconfortant ; ceux qu'il avait reçus ne parlaient pendant des semaines que des bontés de « Monsieur l'Administrateur ». La charge était lourde, et comme je m'étonnais un jour qu'il eût le loisir de s'en acquitter : « Voyez-vous, « me répondit-il, il n'y a que les gens occupés qui aient du temps « libre. »

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dirigeaient alors les maisons de secours du Ve arrondissement. Souvent menacées d'être congédiées, elles n'avaient pas de défenseur plus ferme que M. Garsonnet. Il leur avait promis de ne pas quitter le Bureau tant qu'on les garderait, et il n'en sortit qu'avec elles en 1891. Après huit ans pas-

sés, les pauvres, disait l'une d'elles récemment, ne l'ont pas oublié.

Comment faisait-il pour mener à bien tant de choses? Comment surtout pouvait-il accorder tant d'occupations avec la vie mondaine qu'il menait?

Ce grand travailleur n'était pas de ceux que le travail absorbe et auxquels la société des livres fait oublier ou dédaigner celle des hommes. Il aimait la musique, avait le goût du théâtre, dînait souvent en ville et recevait beaucoup. Rempli de gaieté, d'esprit et de simplicité, c'était le plus aimable des hôtes. Quel charmant accueil ses amis ont reçu dans la villa de Montmorency où il passa plusieurs étés! Il contait volontiers qu'elle avait appartenu à Rachel et qu'il y était voisin de Baron. Il goûtait peu la solitude et la paix des champs. La campagne ne lui plaisait que pour y recevoir à une époque de l'année où les réunions mondaines font trêve dans la canicule parisienne. Il restait à Montmorency depuis le printemps jusqu'au début des vacances, allant et venant pour ses cours, pour les examens. Puis, quand ses amis étaient dispersés, il partait lui-même et voyageait.

Il le faisait par raison plutôt que par goût, s'éloignant de son cabinet pour interrompre un peu ses travaux. Il voyageait un mois, quelquefois deux, et revenait bien vite à ses livres.

Existence vraiment épuisante, où jamais il ne semble avoir connu la fatigue. Il marchait d'un pas vif, léger, un peu saccadé, la tête toujours droite, l'œil ferme et franc, plein de vie derrière le lorgnon qu'il ne quittait pas. Sa physionomie, mobile et très animée, marquait l'activité jamais interrompue de la pensée. Son abord était simple, cordial; rien n'était plus loyal que sa poignée de main. Sa parole tombait, rapide et martelée, de ses lèvres minces, qui auraient été pincées et peut-être dures si un sourire bienveillant et fin ne les avait sans cesse égayées. L'intelligence et la bonté éclairaient son visage.

Les qualités de son esprit et de son cœur ne furent nulle part mieux connues et plus appréciées qu'à la Faculté, dont il avait fait le centre de sa vie. Il en connaissait l'histoire et les traditions, qu'il se plaisait naguère à évoquer devant vous dans une notice que vous n'avez point oubliée sur M. Vuatrin (1). Fidèle au souvenir des vieux professeurs dont il avait été l'élève, il aimait aussi le présent et re-

(1) Voyez cette notice dans l'Annuaire de 1894.

gardait sans défiance vers l'avenir. Maître juriste, il n'approuvait pas tous les changements introduits dans le programme des études, mais ne s'attardait pas en vains regrets du passé ; il s'intéressait aux efforts des plus hardis novateurs et jamais esprit ne fut plus ouvert que le sien. C'était le plus obligeant, le plus dévoué des collègues ; on le savait soucieux des intérêts de chacun, et il était le confident, le conseil de tous. Sa situation personnelle était considérable.

Aussi sa carrière allait-elle se développant de la manière la plus brillante. Deux fois membre du jury d'agrégation, en 1883 et 1895, chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1891, il fut désigné par ses collègues, au mois de novembre 1895, pour les représenter au conseil de l'Université de Paris.

A la fin de l'année scolaire, un plus grand honneur lui était réservé. M. le doyen Colmet de Santerre étant atteint par la limite d'âge, la Faculté présenta M. Garsonnet pour lui succéder, et ce choix fut ratifié par un décret du 31 juillet 1896. Il n'avait pas sollicité les suffrages de ses collègues ; il n'avait ni fait ni laissé faire aucune propagande directe ou indirecte. Jamais témoignage de haute estime ne fut donné plus spontanément.

Celui qui le reçut pouvait en être d'autant plus fier. Il en fut très heureux et ne le cacha point.

Installé dans ses fonctions au mois de novembre 1896, il les occupa deux ans et demi et fut l'un des chefs les plus respectés, les plus vigilants que la Faculté ait jamais connus. Pour occuper dignement le décanat, qu'avait-il à faire, d'ailleurs, que de continuer à être ce qu'il avait toujours été dans le rang : le meilleur des collègues, le professeur le plus soucieux des intérêts de l'enseignement ? Pendant sa trop courte magistrature, il a été vraiment un maître de maison, veillant à tout, prévoyant tout, n'oubliant personne et ne négligeant aucun des services dont il avait charge. Aimé de ses collègues, il ne l'était pas moins des employés de toute sorte dont il avait le gouvernement, auxquels il commandait avec fermeté, mais dont il connaissait les besoins et dont il sut plaider la cause quand il le crut possible et juste. Il fut un doyen dans toute la force du terme.

C'est l'apogée de sa carrière. Il devient membre du Comité consultatif de l'enseignement public. Il préside le concours d'agrégation de droit privé en 1898. Il est élu vice-président du conseil de l'Université en 1899. Il commence enfin la réédition de son *Traité de pro-*

cédure dont il publie trois volumes en moins d'un an (1). L'Académie des sciences morales et politiques avait couronné la première édition ; la publication de la seconde ne pouvait manquer d'ouvrir à l'auteur les portes de l'Institut.

Tout souriait à M Garsonnet. Aux satisfactions de carrière s'ajoutaient des joies d'ordre plus intime. Un mariage vivement souhaité renouvelait son existence et son bonheur était complet lorsqu'une mort épouvantable vint tout anéantir.

Vous avez tous présent à l'esprit l'horrible accident où périt M. Garsonnet. Une trappe reste ouverte par mégarde, la nuit, dans une petite gare mal éclairée ; il y tombe et se brise le crâne sur l'angle d'une pierre, pendant que le train part, emportant Madame Garsonnet. On l'a retrouvé là, mort sur place, sans agonie et sans souffrance. C'était à Feignies, dans le département du Nord, le 15 février 1899. Il revenait à Paris, où l'on attendait son retour, et n'y devait rentrer que dans un cercueil, ramené dans sa chère Faculté par l'ami qui avait été son collaborateur de tous les jours depuis qu'il était doyen (2).

Pour retracer une vie comme la sienne, il aurait fallu la plume d'un de ses égaux, et j'ai décliné d'abord l'offre qui m'était faite de rédiger cette notice sur mon ancien maître. L'affectueuse insistance de sa fille a dissipé mes scrupules en faisant appel au souvenir de l'affection toute paternelle que M. Garsonnet eut toujours la bonté de me témoigner. Je n'ai pas su donner un portrait digne du modèle. Du moins l'ai-je esquissé avec les sentiments de profonde reconnaissance et de respectueux attachement que je garde pour la mémoire de M. Garsonnet.

R. Beudant,
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Grenoble.

(1) Les cinq volumes qui restent à paraître seront publiés sous la direction de M. César-Bru, professeur à la Faculté de droit d'Aix.
(2) M. Petit, secrétaire de la Faculté.

NOTE SUR LA CHAIRE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

La chaire de « Littérature française du moyen âge et histoire de la langue française » fut créée par décret du 15 janvier 1883. Le professeur qui l'occupa le premier, Arsène Darmesteter, fut nommé le même jour. Il était, depuis près de six ans (juin 1877), maître de conférences de langue et de littérature française du moyen âge à la Faculté des Lettres. Cette conférence (1) fut supprimée lorsqu'on institua la chaire.

Jusqu'au mois de juin 1877, l'enseignement de la langue et de la littérature française du moyen âge n'avait pas de représentant spécial en Sorbonne. Les professeurs de littérature française (*poésie française, éloquence française*) comprenaient le moyen âge dans leur domaine ou pouvaient l'en exclure à leur choix. Villemain a publié un « *Tableau de la littérature du moyen âge* » qui fut très goûté ; les pages brillantes y abondent, et même les traits justes ; mais toutefois l'œuvre était née prématurément. Saint-Marc-Girardin fit, au cours de ses voyages à travers la littérature comparée, quelques incursions heureuses dans le moyen âge. M. Lenient a donné une histoire de la *satire au moyen âge*. Quant à l'ancien français, personne ne s'en occupait alors en Sorbonne, hormis le doyen, M. Joseph-Victor Leclerc, professeur d'éloquence latine de 1824 à 1865. Suppléé dans sa chaire pendant trente-deux ans, il écrivit de savantes notices dans l'*Histoire Littéraire de la France* ; l'étude sur les *Fableaux* (t. XXIII) le *Discours sur l'état des lettres au XIV siècle* (t. XXIV) sont l'œuvre de J.-V. Leclerc. Grâce à lui, la Sorbonne eut sa part dans le large développement qu'ont pris, entre 1840 et 1870, les études littéraires et philologiques concernant le moyen âge en France.

Après la guerre, quand on commença de s'occuper sérieusement de réformer l'Enseignement supérieur, tout le monde fut d'accord à penser que le moyen âge devait avoir sa place distincte dans les cadres de la Faculté des lettres. On créa la chaire d'histoire du moyen âge (donnée à Fustel de Coulanges) en 1878 ; et la chaire de littérature française du moyen âge et histoire de la langue française (confiée à Darmesteter) en 1883.

On ne pouvait tout faire à la fois, ni tout demander. Autrement il eût été préférable de ne pas réunir dans une seule chaire et con-

(1) Elle avait été créée pour lui en juin 1877, pour essayer le nouvel enseignement, et en attendant qu'on eût obtenu le vote des fonds nécessaires à l'institution de la chaire. Beaucoup d'esprits doutaient, doutent peut-être encore, dans les Chambres et ailleurs, si les choses du moyen âge valent la peine d'être enseignées.

fier à un seul professeur deux enseignements aussi nettement distincts que la littérature française du moyen âge, d'une part ; et l'histoire de la langue française, d'autre part. Mais je pense que plusieurs, en 1883, pensaient encore que l'histoire de la langue française finit avec la Renaissance ; et que la langue française est fixée depuis Malherbe. Aujourd'hui même tout le monde sait-il assez qu'une langue vivante évolue sans cesse, et change avec une rapidité singulière ; que son histoire se fait et se continue sous nos yeux ? Des deux enseignements qu'on juxtaposait, l'un s'arrête au XVe siècle l'autre embrasse le jour où nous sommes ; et il faut bien se persuader que l'étude des phénomènes philologiques de ce jour est tout aussi scientifique, aussi intéressante, aussi féconde, que peut l'être l'histoire de la vocalisation de *l* au onzième siècle. En réalité la littérature du moyen âge est un domaine bien défini ; l'histoire de la langue en est un autre. Il est à souhaiter qu'un jour l'un et l'autre enseignement aient chacun en Sorbonne, un professeur distinct (1).

Darmesteter, qui était un savant du premier ordre, doué d'une intelligence hors ligne et d'une merveilleuse capacité de travail, se trouvait bien armé pour donner également bien l'un ou l'autre enseignement. Toutefois ses goûts et la pente de son talent de plus en plus l'entraînaient vers les études purement philologiques ; il s'occupa surtout de l'histoire de la langue et, en particulier, traita de la phonétique avec une rare distinction et des vues très ingénieuses et très personnelles. Au reste la Sorbonne le garda trop peu ; il mourut le 16 novembre 1888, à peine âgé de quarante-deux ans ; avant d'avoir pu donner, du moins au public, toute la mesure de sa valeur exceptionnelle. Car ses amis et tous ceux qui l'avaient approché surent bien, en le perdant, quelle grande perte faisait la science (2).

Son successeur (nommé le 8 mars 1889) a traité de préférence l'histoire de la littérature française au moyen âge, et son enseignement a surtout tendu à rechercher dans les monuments écrits tout ce qu'ils peuvent apporter de lumière et de documents précis à l'histoire des mœurs, des sentiments et des idées. Il pense que l'histoire littéraire, à quelque époque qu'on l'applique, est une partie de l'histoire générale, et non pas celle qui nous informe le moins pour la connaissance du passé. Les cours professés, depuis 1889, se sont ainsi succédé :

(1) Déjà la langue et la littérature française du moyen âge sont étudiées en Sorbonne (en dehors de la chaire dont nous parlons ici), dans le *cours complémentaire* de *philologie romane* et dans la *conférence de grammaire et de philologie*.

(2) Voir dans cette *Revue* (15 mai 1889), *Arsène Darmesteter*, par L. Petit de Julleville.

1889 (2e semestre) : Des études relatives à l'histoire de la littérature française au moyen âge (depuis 1830 jusqu'à notre temps).

1889-90 : Histoire de la littérature française pendant la première moitié du xve siècle.

1890-91 : Histoire de la *Grammaire française* jusqu'à la fin du xvie siècle.

1891-92 : Froissart.

1892-93 : Histoire de la littérature française de l'avènement des Valois à la fin du xive siècle (1re partie).

1893-94 : Les chansons de gestes.

1894-95 : Charles d'Orléans et François Villon.

1895-96 : Les origines de la Renaissance au moyen âge.

1896-97 : Les Mystères.

1897-98 : Le théâtre comique au moyen âge.

1898-99 : Histoire de la littérature française de l'avènement des Valois à la fin du xive siècle (2e partie).

1899-1900 : L'épopée courtoise (romans bretons).

1900-1901 : (Le professeur traitera des Chroniqueurs et Historiens français du moyen âge).

La *conférence* est consacrée à des explications de textes. Les principaux textes expliqués ont été les suivants : Farce de *Pathelin* ; *Le grand Testament* de Villon ; *Remarques* de Vaugelas ; *Chanson de Roland* ; *Conqueste de Constantinople* de Geoffroi de Villehardouin ; *Aimeri de Narbonne* ; *Raoul de Cambrai*. Le second semestre est généralement consacré à l'étude philologique des auteurs du xvie siècle portés au programme annuel de l'agrégation des lettres. On a expliqué ainsi depuis dix ans : Marot (*Epitres* et *Psaumes*) ; Ronsard (*Discours des misères du temps* et *Odes*) ; Du Bellay (*Défense et illustration de la langue française ; Olive ; Regrets ; Antiquités de Rome*) ; La Boëtie (*Servitude volontaire*) ; Montaigne (*Apologie de Rémond de Sebond*) — *Satire Ménippée*.

Le cours est ouvert au public ; les auditeurs sont nombreux et réguliers. La conférence est réservée aux étudiants ; elle est suivie surtout par les candidats à l'agrégation des lettres, au nombre de cinquante à soixante. Une explication grammaticale d'un texte d'ancien français figure en effet, depuis douze ans, au programme d'agrégation, et tous nos jeunes maîtres possèdent aujourd'hui les éléments au moins de l'ancien français.

Ces résultats acquis sont déjà estimables. Mais sont-ils suffisants ? Nous sommes loin de le penser. Existe-t-il en Sorbonne une école de jeunes philologues, voués à l'étude approfondie de notre littérature française du moyen âge ? Non, pas encore. Que faudrait-il pour qu'elle existât ? Simplement que la littérature française du

moyen âge pût occuper une place importante dans l'un des examens professionnels auxquels on se prépare près la Faculté des lettres. Il est aisé de répéter aux jeunes gens : qu'ils doivent travailler d'une façon désintéressée sans se soucier des examens. La force des choses, la nécessité de vivre et de suivre une carrière qui les conduise quelque part, ne leur permet pas beaucoup de profiter de cet excellent conseil. Quel remède à cela ? Il est aisé. Il suffirait de leur proposer des examens qui eussent un caractère nettement scientifique, et qui toutefois leur ouvriraient l'accès à des titres professionnels. C'est ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici pour la littérature. On l'a fait pour l'histoire et on s'en est bien trouvé. On a institué le *diplôme d'études supérieures d'histoire*, qui est une épreuve scientifique, mais qui ouvre l'accès de l'agrégation d'histoire. Qu'on fasse de même pour les lettres, qu'on crée un *diplôme d'études supérieures de philologie et de littérature ;* nos études médiévales recruteront aussitôt un petit nombre d'étudiants zélés qui se donneront tout entiers à elles, pendant un an ou deux. C'est assez pour prendre au moins le goût et l'usage des bonnes méthodes, pour les appliquer dans un premier essai et se mettre en état de continuer plus tard dans la même voie des recherches savantes et personnelles.

Puisque nous sommes en train de formuler des vœux, souhaitons autre chose encore. Tout fait espérer que le baccalauréat va enfin redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, un pur certificat d'études secondaires. Alors nous supposons que la partie commune de la licence ès-lettres recevra le nom de baccalauréat, et deviendra le premier grade d'enseignement supérieur. On le prendra à la Faculté, soit à l'entrée, soit au cours de la première année d'études. Qui empêcherait que la partie spéciale de la licence fut ensuite partagée en un certain nombre (une vingtaine environ) de certificats distincts d'*études supérieures*, et que le titre de licencié fût décerné, sans examen, à l'étudiant qui aurait obtenu deux ou trois de ces certificats ? (Une réforme analogue, accomplie à la Faculté des sciences, a donné d'excellents résultats.) L'un de ces certificats, je suppose, aurait pour objet : *La langue et la littérature française du moyen âge*. N'y eût-il tous les ans qu'une vingtaine d'étudiants pour rechercher ce certificat, n'y en eût-il, dans ce nombre, que cinq ou six qui eussent vraiment le goût sérieux de ces études difficiles, ce serait assez pour fonder en Sorbonne une école qui y manque encore. Il nous faut des étudiants qui soient tout à nous et à nos études, pendant deux ans. Nous les aurons, quand on voudra.

PETIT DE JULLEVILLE.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapport de M. Maurice-Faure

Le rapport que M. Maurice-Faure consacrait, l'an dernier, au budget de l'Instruction publique, témoignait d'une haute compétence, en même temps que d'une sollicitude très grande pour les intérêts de l'enseignement. Cette année, l'honorable rapporteur a tenu à faire mieux encore. Il ne s'est pas contenté d'une vue d'ensemble sur tous les services de l'Instruction publique, il a examiné en détail le fonctionnement des écoles primaires, des lycées et des facultés, et c'est en se documentant, surtout, directement auprès des trois ordres d'enseignement, qu'il peut nous montrer le tableau fidèle des progrès accomplis et ceux qu'il reste à réaliser.

Malgré les avantages très grands que les lois de 1889-1893 ont apportés aux instituteurs, leur situation reste susceptible de bien des améliorations et M. Maurice-Faure nous les énumère avec une précision d'autant plus grande, que c'est principalement dans les journaux spéciaux, en contact direct avec le personnel primaire, qu'il a voulu s'enquérir de ses besoins. Pour l'enseignement secondaire, une enquête à laquelle tous les professeurs des lycées, aussi bien que leurs chefs, ont apporté le résultat de leur expérience, se poursuit depuis un an : c'est dans ces longues et minutieuses consultations, que M. Maurice-Faure a cherché des atténuations au malaise de l'enseignement secondaire. Enfin, depuis 1896, les Universités sont des organismes auxquels on a accordé la personnalité civile et une dotation : il était intéressant de voir comment elles ont profité des avantages que la loi leur avait apportés. C'est ce que le rapporteur du budget s'est appliqué à rechercher particulièrement dans les rapports des conseils des Universités, avec ce souci de la vérité qui l'a guidé dans tout le cours de son consciencieux travail.

M. Maurice-Faure constate tout d'abord la disproportion qui existe entre les budgets des grandes et des petites Universités. La loi de 1896, en décidant qu'il serait fait recette, au budget de chaque Uni-

versité des droits d'études, inscriptions, bibliothèque, travaux pratiques, ne leur a pas apporté à toutes les mêmes éléments de vie et d'action. Et c'est précisément parce que l'Administration supérieure avait entrevu ce résultat, que le remarquable exposé des motifs du projet de loi de 1890, proposait la création de quelques grands centres seulement, pour lesquels les produits universitaires eussent été vraiment une source d'émulation et de prospérité. Ces produits étant, en effet, proportionnés au nombre des étudiants, les petites Universités ont été, naturellement, moins favorisées que les autres au point de vue des ressources. D'autre part, la perte subie par le Trésor du chef de l'abandon des droits universitaires, ayant dû être compensée par le retrait des crédits inscrits aux chapitres 61 et 62 pour les constructions scolaires, toutes les Universités doivent procéder désormais, sur leurs propres ressources, à leurs constructions et aménagements. Il en résulte que, dans certaines petites Universités, l'installation définitive des laboratoires se poursuit avec beaucoup de lenteur. M. Maurice-Faure constate cet état de choses avec un regret qui témoigne du vif intérêt qu'il porte à toutes les questions d'enseignement supérieur. Mais, comme il le faisait déjà remarquer l'année dernière « le système d'une subvention fixe est seul compatible avec les idées qui ont présidé à la constitution de ces organismes et qui doivent continuer de présider à leur développement ». Et M. Maurice-Faure ajoutait : « Si chaque année le chiffre de la subvention de l'Etat était remis en question et modifié, les Universités n'auraient ni la sécurité, ni la possibilité d'action, que le législateur a voulu leur donner ».

On ne peut qu'applaudir à ces sages considérations : il est d'ailleurs parfaitement équitable que l'Etat s'en tienne au contrat intervenu et se refuse à apporter un nouvel aide pécuniaire aux Universités, pour les services mis désormais à leur charge, et auxquels elles doivent pourvoir grâce à la dotation qui leur a été accordée en même temps que la liberté financière (1). D'ailleurs toutes les Uni-

(1) Faisons remarquer, cependant, que le Parlement pourrait, s'il le voulait, continuer à s'associer aux efforts des petites Universités et servir les intérêts de la décentralisation intellectuelle, en relevant les crédits du chapitre 7 (Personnel des Universités). M. Maurice-Faure l'a si bien compris que, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, il a fait rejeter un amendement de M. André Berthelot qui relevait le seul traitement des garçons de laboratoire, de service, etc., des Facultés. Si digne d'intérêt que soit ce petit personnel, M. Maurice-Faure a jugé que les professeurs de Faculté ne l'étaient pas moins et il s'est opposé à ce qu'on morcelât la réforme, afin de pouvoir l'accomplir l'année prochaine dans son intégralité. Il est donc certain que, lorsque la question sera de nouveau discutée à la Chambre, l'Administration supérieure pourra compter sur son éloquent concours.

versités, même les plus petites, font passer l'intérêt général de l'Enseignement supérieur avant leurs intérêts particuliers et elles ne songent donc pas à remettre en discussion un état de choses qu'elles considèrent comme définitivement établi. C'est de l'initiative des villes, des départements et des amis de l'Université, qu'elles attendent ce qui leur manque. Même dans de petits centres comme Besançon, Clermont, cet aide a déjà permis d'établir des enseignements nouveaux. Dans son rapport de l'année dernière, M. Maurice-Faure signalait la création d'une centaine de cours ou de conférences, comme résultat de la nouvelle organisation : le mouvement ne s'est nullement ralenti, car il a été établi, en 1899, trois chaires magistrales, 18 cours complémentaires, 5 conférences et 3 emplois nouveaux d'agrégés. Comme le fait remarquer l'honorable rapporteur, ces nombreuses créations témoignent d'un « véritable renouveau scientifique et littéraire en province » et il faut se féliciter avec lui que le « caractère décentralisateur de la loi de 1896 ait groupé autour de nos jeunes Universités ces générosités et ces bonnes relations, qui leur ont permis de répondre au témoignage de confiance de l'Etat, par de nouveaux services rendus au pays ».

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, M. Maurice-Faure enregistre une augmentation de 1.301 élèves pour nos lycées et collèges (1). Les limites d'une analyse nous empêchent de nous arrêter aux pages intéressantes dans lesquelles le rapporteur étudie les conditions d'équilibre du budget de ces établissements, les modifications à apporter à la comptabilité, etc. ; c'est à ce propos qu'il jette l'idée d'une certaine autonomie budgétaire des lycées. Bornons-nous à relever quelques points de détail, parmi les plus importants.

Tandis que le nombre des élèves de nos établissements secondaires est plus élevé d'un millier qu'il y a 20 ans, la situation financière de ces maisons a cessé d'être prospère et la différence entre les recettes et les dépenses va s'accentuant depuis quelques années (2). Cet état de choses est dû à la diminution progressive du nombre des internes, phénomène général, d'ailleurs, qui n'a pas sa cause dans la nature de l'éducation collégiale, ni dans les conditions matérielles qu'offrent nos établissements secondaires, mais bien dans une certaine hostilité, contre l'internat, dans la création de différentes écoles, dont les diplômes procurent une exemption du

(1) Ce chiffre a notablement augmenté depuis la dernière statistique officielle.

(2) C'est ce que par une conception étrange des choses, on appelle *le déficit* comme s'il était vraiment surprenant qu'un service d'Etat de cette importance ne puisse faire « ses frais ».

service militaire, et surtout dans la facilité, de plus en plus grande, des communications. Ce « déficit » nécessitait l'allocation de crédits supplémentaires : on a très justement pensé qu'il était préférable d'inscrire au budget l'intégralité des crédits nécessaires, d'où l'augmentation de un million de francs sur ce chapitre.

Il faut espérer que les Chambres, ne négligeant rien de ce qui peut assurer le succès de l'enseignement secondaire, voteront sans hésiter cette augmentation.

La situation des maîtres répétiteurs continue à être l'objet de la sollicitude du rapporteur, comme elle l'est, d'ailleurs, de l'Administration. M. Maurice-Faure revient, en particulier, sur l'importante question de la retenue à effectuer sur les 1.000 fr. qui représentent les avantages matériels de l'internat, et il la tranche, naturellement, en faveur des intéressés.

Mentionnons encore, à propos du chapitre 61, l'augmentation de 30.000 fr. adoptée par la commission, qui a ainsi fait un acte d'humanité dont on lui saura gré dans l'enseignement secondaire : cette somme sera appliquée aux professeurs empêchés par leurs infirmités physiques de continuer leurs fonctions, soit à la veille de leur retraite, soit, en cours de service, par suite de maladies de très longue durée.

Dans un autre ordre d'idées, signalons les pages documentées et suggestives, dans lesquelles le rapporteur montre une des causes de l'accroissement du nombre des élèves dans les écoles congréganistes, du fait des fonctionnaires qui y placent leurs enfants et « mènent ainsi la lutte contre les établissements universitaires », ce en quoi les aident, d'ailleurs, les professeurs de l'Etat qui prêtent leur concours à ces établissements rivaux.

Une très intéressante étude sur les petits séminaires qui, grâce à leurs privilèges (1) font à l'enseignement secondaire de l'Etat une concurrence redoutable, a longuement retenu M. Maurice-Faure. « Dans l'état actuel, dit-il, la plupart des petits séminaires ont cessé d'être exclusivement des écoles préparatoires à l'état ecclésiastique. Ils sont devenus de véritables maisons d'enseignement libre... La plupart ont des externes et des demi-pensionnaires. Il en est qui ont une maison à la campagne, pour les futurs ecclésiastiques et une maison à la ville, pour les enfants qui veulent suivre simple-

(1) Ces établissements, au nombre de 147 en France, comptaient 23.500 élèves en 1898 ; ils ont la personnalité civile, ce qui leur permet de recevoir les dons et legs ; ils jouissent de l'exemption des impôts ; leurs directeurs et professeurs ne sont astreints à aucune condition de grade ; ils échappent à tout contrôle universitaire, ne sont soumis à aucune formalité d'ouverture.

ment leurs études secondaires. Certains ont ouvert des cours d'enseignement moderne, d'autres ont créé une classe enfantine tenue par des religieuses. Tous préparent au baccalauréat. Il n'est pas possible de violer plus ouvertement la loi, dans ses termes comme dans son esprit. On n'attenterait nullement à la liberté et on ne ferait que suivre une politique adoptée par tous les Gouvernements en rentrant dans la légalité, en attendant qu'une loi spéciale vienne régler avec précision la situation des petits séminaires ».

Enfin, la sollicitude du rapporteur n'a pas oublié les collèges communaux, dont il proclame l'impérieuse nécessité et fait valoir les services ; c'est à propos du renouvellement des engagements décennaux avec les villes qui a lieu, presque partout, cette année même, que M. Maurice-Faure revient et insiste fortement sur une question si importante « au point de vue de l'éducation nationale et républicaine ».

L'heureuse caractéristique du rapport du budget pour l'instruction primaire est le vote de l'amendement Rolland, qui entraînerait un relèvement de crédit de 3.811.300 fr. au chapitre 67. On sait que cet amendement a pour but de modifier le pourcentage du personnel des instituteurs primaires : à l'heure actuelle, un petit nombre d'entre eux, seulement, peut atteindre la 3e classe, très peu seront appelés à la dépasser et l'accès aux classes supérieures leur est à peu près interdit.

En abaissant de 25 à 20 p. 0/0 la proportion de l'effectif de la 5e classe et en élevant de 10 à 15 0/0 celle de la 2e, l'amendement Rolland dégage la 5e classe et rend plus facile l'accès à la seconde. Si, comme le propose la commission du budget, cet amendement est voté par les Chambres, il permettra de promouvoir

2.722	instituteurs	de 3e en 2e	classe,
5.445	»	de 4e en 3e	»
5.445	»	de 5e en 4e	»

et l'on pourrait ainsi procéder à 2.722 titularisations. L'amendement Rolland ferait donc bénéficier les instituteurs d'environ 16.000 promotions. Comme, d'un autre côté, les admissions à la retraite permettront d'opérer 750 promotions de la 2e à la 1re classe, 1.075 promotions de 3e en 2e classe, 1.250 de la 4e à la 3e, 1.250 de la 5e à la 4e, et 1.250 titularisations, c'est donc un total de 21.500 promotions dont bénéficierait, l'année prochaine, le personnel des instituteurs primaires. Dans l'avenir, le plus grand nombre d'entre eux pourraient espérer accéder au moins à la 2e classe et tous verraient leur avancement devenir plus rapide et plus régulier. En résumé, le vote de l'amendement Rolland, que M. Maurice-Faure

soutiendra à la Chambre de sa parole convaincue, entraînerait donc une amélioration de situation pour 54.000 familles d'instituteurs français.

***

Les crédits alloués en 1899 pour le service de l'Instruction publique s'élevaient à la somme de 201.797.006 fr. La commission du budget propose pour l'exercice 1899 une augmentation de 2.852.882 fr. Cette augmentation, qui résulte surtout de l'application de lois antérieures, se décompose ainsi :

	fr.
Chapitre 1. — Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	6.000
Chapitre 32. — Observatoire d'astronomie physique de Meudon (matériel)	15.000
Chapitre 56. — Lycées nationaux	1.108.200
Chapitre 57. — Collèges communaux de garçons	62.400
Chapitre 58. — Enseignement secondaire des jeunes filles	23.298
Chapitre 59. — Bourses nationales	5.000
Chapitre 61. — Services généraux de l'enseignement secondaire	30.000
Chapitre 64. — Ecoles nationales d'enseignement primaire supérieur et professionnel	5.500
Chapitre 62. — Enseignement primaire. — Inspecteurs	16.000
Chapitre 65. — Enseignement supérieur	145 450
Chapitre 67. — Traitement du personnel de l'enseignement primaire élémentaire en France	974.340
Chapitre 69. — Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement élémentaire et supérieur dans les villes de plus de 150.000 âmes	56.694
Chapitre 72. — Enseignement primaire. — Examens. — Cours d'adultes. — Bibliothèques scolaires. — Annuaire des instituteurs	33.000
Chapitre 76. — Service des constructions scolaires (Enseignement primaire)	200.000
Chapitre 78 *bis*. — Participation du Ministère de l'Instruction publique à l'Exposition universelle de 1900	191.000
Chapitre 78 *ter*. — Indemnités aux agents de l'Etat à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900	85.000
Chapitre 78 *quater*. — Frais de représentation du Ministre à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900	100.000
Total des augmentations proposées	2.986.882

Les augmentations sont atténuées par les diminutions suivantes :

	fr.
Chapitre 43. — Institut français d'archéologie au Caire	125.000
Chapitre 54. — Souscriptions scientifiques et littéraires	3.000
Chapitre 75. — Subventions aux départements, villes ou communes, destinées à faire face au payement de partie des annuités dues par eux	6.000
Total des diminutions proposées	134.000

Si on déduit ce chiffre de celui des augmentations on obtient le total indiqué plus haut.

R. Moniez.

LEÇON D'OUVERTURE
D'UN COURS LIBRE DE SCIENCES AUXILIAIRES
DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE COLONIALES

Messieurs,

C'est un devoir pour moi, au début de cette série de conférences, de remercier les professeurs de la Faculté des Lettres et le Conseil de l'Université de Paris d'avoir bien voulu accueillir favorablement ma requête et me donner l'hospitalité dans cette salle. Je sens tout le prix de cette bienveillance, et je suis plus sensible que je ne saurais dire à l'honneur que mes maîtres ont bien voulu me faire en m'autorisant à professer, dans une des salles dépendant de la Faculté des Lettres, un cours de *Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales ;* mais je sais aussi, pour avoir été, il y a quelques années, un des élèves de cette Faculté, combien périlleux est cet honneur, et quelles obligations il impose. A remplir ces obligations, à vous dire des choses utiles et dont vous puissiez tirer parti au cours de vos études postérieures, soyez sûrs, Messieurs, que je consacrerai tous mes efforts et tous mes soins.

I. — Il y a déjà longtemps qu'on professe, dans cette Faculté même, un cours de *Sciences auxiliaires de l'histoire.* Celui qui en fut chargé le premier fut un maître dont nous déplorons la perte toute récente, M. Arthur Giry ; c'est lui qui, il y a déjà vingt ans, au mois de décembre 1881, inaugura — dans des bâtiments qui ont aujourd'hui disparu, mais dont tous ceux qui y ont fréquenté conservent un souvenir attendri, dans les baraquements Gerson — une série de conférences sur ce sujet. Je fus un des premiers élèves de M. Giry à la Faculté des Lettres ; et c'est dans son enseignement et dans celui de son successeur, M. Luchaire, que j'ai été chercher le modèle de ce cours de Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales.

Mais, avec les sujets et les époques, les éléments d'un cours sont susceptibles de se modifier sensiblement. Bibliographie, chronologie, paléographie, diplomatique, voilà ce qu'enseignait M. Giry, et voilà aussi ce qu'enseigne encore actuellement, en même temps que l'archéologie médiévique, M. Charles. V. Langlois à ses élèves.

Les matières que comporte un cours de *Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales* sont loin d'être toutes les mêmes. Il n'y a pas, en effet, à s'occuper de paléographie ni de diplomatique, au sens rigoureusement exact du mot, quand il s'agit des questions coloniales ; et la chronologie elle-même est loin de présenter pour de pareils sujets une importance égale à celle qu'elle offre pour les documents relatifs à l'histoire du moyen-âge. Par contre, il convient d'étudier soigneusement les cartes anciennes susceptibles dans la circonstance de fournir de précieux renseignements à l'historien des colonies, et plus encore à l'historien de la géographie des colonies ; de cette étude, même le géographe pourra tirer profit. Ce qu'est susceptible de fournir de renseignements la lecture attentive et critique d'une ancienne carte est en effet vraiment incroyable ; et plus d'une fois déjà l'examen d'un document de ce genre a amené la découverte de faits nouveaux, confirmé de façon indiscutable des faits controversés, permis de critiquer avec succès des assertions erronées, mais généralement acceptées. C'est ainsi qu'une minutieuse étude comparée des différentes cartes de l'explorateur Louis Jolliet fournit de très précieuses indications pour l'histoire encore si mal connue de la découverte du Mississipi ; les biographes de Cavelier de la Salle ont le devoir d'en tenir grand compte, et de recourir sans cesse à ces documents quand ils font l'histoire des explorations du grand voyageur rouennais (1). Certaines de ces cartes sont même susceptibles de fournir des indications complémentaires, des traits nouveaux, grâce auxquels se complète et se précise notre connaissance d'un des plus remarquables gouverneurs de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac (2) Pour la préparation de la désastreuse expédition du Kourou, d'autres documents cartographiques, encore inédits, fournissent des informations nouvelles ; ils montrent de curieuse manière quelle influence les récentes théories de Buache ont exercée sur l'esprit de quelques conseillers du chevalier de Turgot ; ils expliquent comment ces théories ont contribué à faire prendre certaines résolutions, inexplicables autrement, au chef de l'expédition, lequel n'avait garde d'aller, en Guyane même, se rendre compte par lui-même de ce qu'il convenait de décider. Il serait facile de multiplier ces exemples, et de faire une démonstration analogue pour les possessions et les anciennes possessions françaises

(1) V. les cartes de Louis Jolliet publiées par M. Gabriel Marcel dans ses *Cartes et Globes relatifs à la découverte de l'Amérique du XVIe au XVIIIe siècle*, pl. 7, 17 et 27 ; cf. encore les planches 30 et 36.

(2) Par exemple la carte de Louis Jolliet publiée par M. Gabriel Gravier dans la *Revue de Géographie* en février 1880.

de l'Afrique Occidentale et de l'Océan Indien ; mais ce que nous venons de dire suffit, semble-t-il, pour montrer quel intérêt l'étude des cartes anciennes présente pour le géographe et pour l'historien des colonies.

Il est donc nécessaire de s'en occuper dans un cours de Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales ; il convient également, dans un cours de ce genre, de tenir compte de certains documents figurés, tout à fait rudimentaires, absolument naïfs et grossiers, que les indigènes de nos possessions ont exécutés à une époque ou à une autre, et qui fournissent des renseignements intéressants sur la civilisation de leurs auteurs, et sur leurs rapports avec les Européens. Certaines ceintures en *wampums* sont à cet égard, particulièrement intéressantes. On sait quel rôle important ces *colliers* (pour parler comme nos anciens voyageurs) ont joué dans les relations des tribus indiennes, soit entre elles, soit avec les blancs ; « on ne saurait conclure aucune affaire, a très exactement écrit le baron de La Hontan, ni entrer en négociations avec les sauvages du Canada sans l'entremise de ces colliers, qui servent de contrat et d'obligation parmi eux, l'usage de l'écriture leur étant inconnu ». Nous possédons plusieurs de ces wampums, soit au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, soit dans certaines églises telles que la cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Ces derniers fournissent la preuve de la conviction religieuse et de l'ardeur néophyte des sauvages ; ce sont des offrandes envoyées par les Hurons et les Abénaquis, à l'instigation de leurs missionnaires jésuites, à des sanctuaires renommés (1). Certains autres ont certainement été donnés à nos anciens administrateurs de la Nouvelle-France dans des circonstances solennelles, et commentés par de longs discours ; c'est le cas en particulier pour celui qui représente les quatre nations des Hurons, et qui a peut-être été remis à M. de Frontenac au mois de juillet 1673, lorsqu'il négocia la paix entre nos alliés et leurs féroces ennemis, les Iroquois (2). S'il y a donc lieu, dans un cours comme celui-ci, de faire ce qu'on pourrait appeler (si toutefois l'expression ne paraît pas trop ambitieuse) de la *paléographie cartographique*, il faut également y faire de l'ethnographie coloniale, de l'archéologie coloniale. Il faut enfin, avant toute chose, il faut surtout y faire de la bibliographie.

(1) E.-T. Hamy : *Galerie américaine du Musée d'Ethnographie du Trocadéro*, pl. I.

(2) C'est l'opinion très vraisemblable qu'énonce M. le Dr E.-T. Hamy dans sa *Note sur un wampum représentant les Quatre-Nations des Hurons* (*Journal de la Société des Américanistes de Paris*, t. I, p. 163-166. Cf. *Decades Americanae*, 3e et 4e décades, p. 182-185).

II. — Dès mon arrivée à la Faculté des Lettres, Messieurs, j'ai entendu nos maîtres communs faire l'éloge de la bibliographie, en affirmer l'utilité et en recommander chaleureusement l'étude. Mais c'est dans l'enseignement de M. A. Giry que j'ai vraiment puisé l'amour de la bibliographie et la conviction de son utilité absolue pour des études sérieuses d'histoire et de géographie. C'est grâce à son enseignement, plein de faits précis et d'indications multiples et indispensables pour eux, que ses auditeurs ont pu coordonner, relier les unes aux autres, classer d'une façon systématique les notions bibliographiques qu'ils puisaient d'autre part aux cours et aux conférences de leurs maîtres d'alors, MM. Lavisse, Pigeonneau et Berthold Zeller.

Pour la géographie, il semble bien qu'un cours de bibliographie serait aussi indispensable que pour l'histoire; il n'existe malheureusement pas de cours de ce genre à la Faculté des Lettres. Aussi, en dépit des précieuses indications rudimentaires contenues dans des *Notes sur la bibliographie géographique* publiées il y a quelques années par la Faculté (1), ai je vu bien des fois des étudiants venir me trouver à l'Office Colonial, et me demander de leur fournir les premières notions qui leur étaient nécessaires pour préparer une leçon choisie par eux. Au cours d'une conversation plus ou moins longue, je constatais — le plus souvent bien vite — qu'ils ne connaissaient l'existence d'aucun des répertoires géographiques les plus usuels; ou si par hasard ils les connaissaient, ils ne songeaient point à les consulter! Même ignorance, même inexpérience en matière de bibliographie coloniale, malgré les efforts de notre maître commun, M. Marcel Dubois; son enseignement est beaucoup trop chargé pour qu'il lui soit possible de faire autre chose, à cet égard, que de donner, à propos de ses propres leçons ou des leçons faites devant lui, des indications bibliographiques précises et complètes. Mais comme il est impossible de traiter à la fois, au cours d'une ou même de deux années, de toutes les colonies françaises et étrangères, les renseignements fournis par M. Marcel Dubois ne concernent fatalement que certaines contrées; les cadres dans lesquels classer ces notions bibliographiques, et celles que vous recueillez vous-mêmes au cours de vos lectures personnelles, vous font donc complètement défaut. Voilà pourquoi, Messieurs, il m'a paru utile de débuter par m'occuper avec vous de la bibliographie coloniale.

Il y a plusieurs façons de comprendre un cours de bibliogra-

(1) Sous la signature L. G., in-8 de 10 p., s. l. n. d.

phie. Il ne s'agit naturellement pas de faire de vous des bibliographes érudits, d'encombrer votre mémoire de longues listes de noms et de titres ; agir de la sorte, ce serait la meilleure façon de vous inculquer l'horreur d'une science indispensable, il est vrai, mais qui n'est et ne doit demeurer pour vous qu'une science *auxiliaire*. D'ailleurs, à mesure que vos études iront s'approfondissant, vous accroîtrez vous-mêmes, insensiblement pour ainsi dire, vos connaissances bibliographiques, et rien, soyez-en bien assurés, ne vaudra pour vous la pratique directe des ouvrages dont vous aurez à vous servir. Mais il est possible de vous fournir des notions essentielles sur les grands ouvrages que toute personne s'occupant d'une manière approfondie de géographie ou d'histoire coloniales doit savoir manier, sur les collections de textes ou de cartes dont elle doit se servir, sur les catalogues bibliographiques et cartographiques qu'elle doit consulter, sur les principaux périodiques qu'il lui faut régulièrement dépouiller et sur la meilleure façon d'en connaître les articles antérieurement publiés. Il est encore possible de vous parler des dépôts d'archives les plus importants au double point de vue de l'histoire coloniale et aussi — ce qui est fort loin d'être sans intérêt — de l'histoire de la géographie coloniale ; il est possible de vous faire connaître le classement, si rudimentaire soit-il, de ces dépôts d'archives, de vous en indiquer les inventaires imprimés ou manuscrits, quelque incomplets qu'ils soient. C'est à remplir, sinon tout ce programme, — très vaste en réalité, — du moins une partie de ce programme que nous nous attacherons dans notre cours de cette année.

Ce qu'il faut faire avant tout, c'est vous faire connaître, non pas les meilleurs ouvrages qui ont été écrits sur les grandes périodes et sur les principales questions de l'histoire coloniale, ainsi que sur la géographie des colonies françaises et étrangères, mais seulement les répertoires susceptibles de vous être utiles. Comme on l'a dit excellemment en tête d'un *Manuel de bibliographie historique* dont la seconde partie est attendue avec impatience, « la bibliographie, au sens étroit de l'expression, est cette partie spéciale de la science des livres qui traite des répertoires, et qui fournit les moyens de se procurer aussi promptement et aussi complètement que possible des renseignements sur les sources. » Cette définition, Messieurs, constitue le programme même de la première partie de ce cours ; vous indiquer, pour la géographie et pour l'histoire coloniales, les instruments bibliographiques qui existent, vous en dire l'espèce et la valeur, vous enseigner la manière de vous en servir, voilà ce que, cette année, je me propose de faire d'abord, et pour les colonies françaises

anciennes et actuelles seulement. J'aurai naturellement, au début de cette première partie du cours, à énumérer un certain nombre d'instruments bibliographiques généraux et spéciaux susceptibles de vous être utiles dans bien des cas ; mais je ne les envisagerai ici qu'au point de vue particulier de la géographie et de l'histoire coloniales. Ensuite il nous faudra passer en revue des répertoires bibliographiques plus particuliers, ceux qui ont trait immédiatement et exclusivement à l'objet même de ce cours ; et cela nous amènera à constater combien rudimentaire et défectueux est encore en ces matières notre outillage scientifique. Nous terminerons enfin en parlant brièvement des périodiques spéciaux, ainsi que des périodiques généraux les plus utiles à consulter pour les études de géographie et d'histoire coloniales, et en indiquant, quand il y aura lieu, l'existence des tables susceptibles d'en faciliter le maniement.

Il nous faudra de huit à dix leçons pour parcourir le programme que je viens de tracer devant vous ; les leçons suivantes seront consacrées à une brève énumération des principaux dépôts d'archives susceptibles d'être visités par ceux d'entre vous qui voudraient s'occuper plus spécialement d'histoire coloniale. Ces dépôts sont encore assez peu explorés par les travailleurs, et la plupart d'entre eux sont très mal connus, à débuter par les archives du Ministère des Colonies. Mais ces archives ne sont pas les seules que doivent consulter les historiens de nos possessions d'outre-mer ; les archives de la Marine, naguère encore rue Royale, actuellement au palais des Archives Nationales, les archives du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, celles des dépôts de la Guerre et des Affaires Étrangères contiennent des documents de première importance pour l'histoire coloniale. Vous en pourrez trouver d'autres encore aux archives du Dépôt des Fortifications des Colonies, aux Archives Nationales, à la section des Cartes et Plans et à la section des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Quels répertoires, quels inventaires manuscrits ou imprimés peuvent faciliter les recherches dans ces différents établissements, je me propose de vous le faire connaître rapidement ; je compte même vous retracer brièvement l'histoire de quelques dépôts spéciaux, vous en indiquer les cadres de classement, signaler certains fonds particulièrement intéressants à votre attention. Ce sera un moyen de remédier — dans une très faible mesure, sans aucun doute — à l'absence de tout inventaire publié ; ce sera un moyen de vous aider à vous reconnaître plus rapidement dans ces dépôts. Sans doute, vous arriveriez peu à peu, par vous-mêmes, en tâtonnant, à vous initier à leur mode de classement ; mais ce ne serait pas sans perte de temps, ni peut-être même sans déboires et

sans découragements, — et voilà ce que, dans la mesure de mes forces, je serais désireux de vous éviter.

Non seulement les établissements dont il vient d'être question, mais toutes les autres bibliothèques de Paris possèdent, en petite quantité, des documents intéressants d'histoire coloniale ; et certains dépôts d'archives départementales en possèdent aussi. Il me sera naturellement impossible de vous indiquer les richesses des unes et des autres ; c'est par l'étude des catalogues et des inventaires publiés que vous vous en rendrez un compte exact. Je me propose toutefois de vous entretenir d'un ou deux dépôts départementaux plus particulièrement importants au point de vue colonial ; ce sera pour moi une occasion de compléter les indications, forcément sommaires, contenues dans l'excellent ouvrage de MM. Henri Stein et Charles-V. Langlois sur les *Archives de l'Histoire de France*, et de vous montrer quel vif intérêt présente, pour nos études mêmes, ce travail d'une exactitude et d'une conscience remarquables.

Il me faudrait, pour être complet, vous entretenir des archives qui peuvent exister dans nos colonies elles-mêmes ; mais force m'est d'avouer que je suis fort mal renseigné sur elles. A différentes reprises et de différents côtés, il m'a été affirmé qu'il en existait ; mais je n'ai jamais pu obtenir de renseignements positifs sur les documents conservés dans les archives de nos différentes colonies. Je sais cependant, grâce au catalogue imprimé de M. Vinson, qu'il existe des séries intéressantes de documents dans l'Inde française ; je sais aussi que des documents d'une réelle importance subsistent à l'île de la Réunion. Qu'y a-t-il ailleurs, dans la plupart de nos possessions actuelles et anciennes ? Bien peu de chose, ou parfois, j'en ai peur, rien du tout. On ne sera exactement renseigné à cet égard, selon toute vraisemblance, que le jour où une enquête sérieuse aura été faite dans nos différentes colonies, et aussi dans les pays qui se sont naguère trouvés sous notre domination.

Dans certains dépôts étrangers aussi, il existe des documents utiles pour l'histoire de nos colonies ; dans d'autres, il doit en exister. Mais sur la plupart de ces dépôts, comme sur les richesses documentaires de nos territoires d'outre-mer, nous sommes le plus souvent trop mal renseignés pour qu'il me soit possible de vous en parler en pleine connaissance de cause. Là encore, par conséquent, je me bornerai à de très brèves indications, susceptibles d'exciter votre curiosité et destinées à vous signaler certains endroits où vous devrez faire des recherches. A l'heure actuelle, il me sera impossible de vous en dire plus.

III. — De la sorte, Messieurs, se trouvera remplie la plus grande partie de notre cours de cette année; et il ne nous restera plus assez de temps pour aborder d'une façon approfondie l'étude de ce que nous appelions tout à l'heure, en termes peut-être un peu emphatiques, la paléographie cartographique et l'archéologie coloniale. C'est donc à une autre année qu'il conviendra de renvoyer cette partie de notre programme ; et nous nous bornerons, dans les quelques leçons qui nous resteront, à lire soigneusement différents textes publiés ou inédits, à les commenter d'une façon rigoureuse, à en faire la critique, et à en donner l'explication, à tous les points de vue, après les avoir placés dans leur époque, dans leur milieu. Ce sera un moyen de suppléer au temps qui nous manque, et de donner à propos de ces textes, un certain nombre d'indications essentielles sur les points que nous n'aurons pas eu cette année la possibilité d'approfondir ni même d'effleurer. Ainsi, par des exercices pratiques, se terminera notre cours de « sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales ».

IV. — Quelque vaste que soit ce programme, — puisque nous aurons besoin de plusieurs années pour en parcourir les différentes parties, en nous occupant des seules colonies françaises, — il serait encore incomplet si nous n'y devions joindre un peu plus tard la critique des sources géographiques et historiques relatives aux territoires français d'outre-mer. Pour l'histoire de l'antiquité et du moyen-âge, il existe à la Faculté des Lettres, à l'Ecole des Hautes-Etudes, à l'Ecole des Chartes, des cours de ce genre qui présentent une très grande utilité et le plus vif intérêt ; il nous faudra entreprendre un jour quelque chose d'équivalent pour cette partie de l'histoire moderne et contemporaine qui est l'histoire coloniale. Ce sera là, Messieurs, une tâche extrêmement complexe et délicate, mais aussi très utile, voire même indispensable ; cette œuvre, personne encore ne l'a tentée, pour le plus grand malheur des études coloniales, et j'en attends, pour ma part, de très heureux résultats. Grâce à elle, et grâce à l'exploration systématique de nos archives, notre connaissance des origines de la France coloniale, de son passé ; deviendra vraiment précise et scientifique ; et peut-être, — dans une certaine mesure, — l'étude de notre empire actuel d'outre-mer sera-t-elle susceptible d'en tirer un certain bénéfice. Un Flacourt, un P. Dutertre, un La Hontan, un P. Labat ont tout autant besoin d'être étudiés de près, rigoureusement contrôlés et minutieusement critiqués que les auteurs de l'antiquité et du moyen âge ; combien plus encore la chose est-elle nécessaire quand il s'agit de textes

comme celui du P. Hennepin ou comme certaines *Lettres curieuses et édifiantes* ! Comme les copistes anciens, les imprimeurs modernes commettent des fautes qui altèrent, parfois d'une manière grave, le texte qu'ils publient; et ce n'est pas que dans l'antiquité ou au moyen âge que des documents ont été falsifiés, tronqués, fabriqués. Voilà pour le point de vue historique. — Au point de vue géographique, il n'est pas moins utile de pouvoir convaincre de mensonge un Leguevel de Lacombe, et d'exagération un Paul du Chaillu, ou encore de bien apprécier la minutieuse et rigoureuse exactitude d'un René Caillé ou d'un Henri Duveyrier.

Tout cela, nous le ferons plus tard, en adaptant à nos études spéciales les méthodes préconisées par nos maîtres, en nous inspirant en particulier des admirables leçons que le grand Fustel de Coulanges a professées naguère, à quelques pas d'ici, sur les sources de l'histoire mérovingienne et carolingienne. Plus complexes seront, sans aucun doute, nos recherches critiques ; mais elles ne seront certainement pas plus délicates.

Voilà comment se complètera dans l'avenir ce cours de « Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales ». Pourrons-nous appliquer ce vaste programme à l'étude des colonies étrangères ? Pourrons-nous même le remplir de manière complète en nous tenant aux seules colonies françaises ? C'est ce que le temps seul nous permettra de dire un jour. Tel que va être notre cours cette année, malgré ses imperfections et ses lacunes, en dépit de son caractère essentiellement élémentaire, il pourra (je me plais du moins à l'espérer) rendre quelques services à ceux d'entre vous qu'intéressent particulièrement les questions coloniales. C'est aux élèves de la Faculté des Lettres qui préparent un mémoire de licence ou de diplôme d'études sur un sujet de géographie ou d'histoire coloniales, c'est aussi aux élèves de l'Ecole coloniale que cet enseignement est plus spécialement destiné. Mais il s'adresse encore à tous ceux qu'attirent et que retiennent les études relatives à notre empire d'outre-mer, et vise aussi à leur rendre service. Si les uns et les autres y trouvent quelque profit, s'ils y reconnaissent quelque utilité, s'ils en retirent quelques notions scientifiques, si surtout ils y puisent l'amour des études coloniales, et la résolution de se livrer avec méthode à ces études, ce sera pour moi la meilleure et la plus douce des récompenses.

HENRI FROIDEVAUX.

UNIVERSITÉ DE CLERMONT

LA STATION LIMNOLOGIQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Dans la préface de son magistral ouvrage sur les *Lacs français*, M. Delebecque insiste sur l'indifférence qu'on a longtemps montrée en France à l'égard de l'étude des lacs. « Les levers des topographes s'arrêtaient rigoureusement à la ligne des rivages des lacs et ceux-ci n'étaient représentés sur nos cartes les plus détaillées que par des taches grises ou bleues, suivant que le travail était fait par tel ou tel ministère. Les géologues, même les plus habiles, ne parlaient des lacs qu'avec un certain dédain. Chose étrange ! De grandes expéditions s'organisaient pour explorer les mers les plus éloignées, et nous ignorions la profondeur du lac de Genève et du Lac du Bourget... Sans doute, beaucoup de Lacs étaient le bien de la France ; mais ce bien était singulièrement délaissé ; on le considérait comme une propriété sans valeur dont personne ne s'occupait ; en un mot, au point de vue scientifique, les lacs étaient comme s'ils n'existaient pas » (1).

Les travaux de M. Delebecque ont comblé une partie de cette large lacune. Joints à ceux de MM. Thoulet, Belloc, Magnin, etc., ils ont établi les bases précises et solides, sur lesquelles s'appuiera désormais toute étude générale des lacs français. — L'organisme du lac est ainsi connu dans sa structure, dans son anatomie : il reste à en éclaircir la physiologie. Certes, pour emprunter encore les termes de M. Delebecque, la flore et la faune lacustres « ont été et sont encore l'objet d'études très importantes de la part de naturalistes distingués tels que MM. de Guerne, Chevreux, Richard,

(1) A. Delebecque, *Les lacs français*. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, Paris 1898.

R. Blanchard, Magnin, Berthoule, Belloc, etc. » Il ne semble cependant pas que le sujet soit épuisé (1). Les recherches biologiques exigent un laps de temps considérable et doivent être poursuivies sans interruptions. Une exploration passagère permet seulement de noter la composition actuelle de la population vivante ; il faut un laboratoire installé à proximité, des matériaux de travail, pour rendre abordable la question de la biologie du lac.

Le professeur Ward, de l'Université de Nebraska, a dressé récemment la statistique des stations biologiques d'eau douce. La Suisse, la Bohême, la Finlande, la Russie, la Hongrie, l'Allemagne et surtout les Etats-Unis possèdent des laboratoires spécialement outillés (2). Les résultats acquis remplissent des volumes ou des périodiques très importants parmi lesquels se placent en première ligne les *Monographie de Forel*, les *Forschungberichte aus der biologische station zu Ploïr* publiés par le Dr Laccharias depuis 1893, les travaux des *Fish-Commissions* aux Etats-Unis, etc. Au point de vue de la biologie nous ne pouvons mettre en regard que des recherches isolées, si remarquables soient-elles.

Cependant, le nombre des lacs français s'élève à près d'un millier (Delebecque) et il existe des régions où ces lacs sont groupés comme à dessein pour la facilité de l'étude. — L'Auvergne n'est-elle pas une de ces contrées privilégiées ? Il n'existe pas moins d'une vingtaine de nappes d'eau, d'étendue variable et de profondeur parfois excessive, disséminées sur les pentes orientales et méridionales du Massif du Mont-Dore. L'énumération en serait fastidieuse. On trouvera d'ailleurs tous les documents relatifs à ces lacs dans la *Monographie* de Berthoule, dans un travail que nous avons publié en 1894, enfin dans le grand ouvrage de Delebecque (3).

La pittoresque petite ville de Besse, toute riche encore des souvenirs du passé, occupe le centre de la région lacustre. Située d'autre part à proximité de Clermont, elle offre les conditions les plus favorables à l'établissement d'une station biologique. Le projet de cette fondation, conçu en 1893 par le professeur Girod et M. Berthoule, a été réalisé depuis peu par l'Université de Clermont.

(1) Cf. Ward. *Fresh-water investigations during the last five years. Studies from the zoological Laboratory. The University of Nebraska.* Lincoln 1899. — Consulter également : *Année biologique*, 1897, article de Pruvôt, Paris 1899.

(2) *The fresh-water biological stations of the World. Annual adress of the President before the Nebraska Academy of science at Lincoln.* November 25, 1898.

(3) Berthoule. *Les lacs d'Auvergne*, Paris 1890. — Bruyant. *Bibliographie raisonnée de la Faune et de la Flore limnologiques de l'Auvergne*, Paris 1893. — Ces deux travaux contiennent le résumé ou l'indication de toutes les recherches antérieures de Girod, Richard, Henneguy, Eusebio, Heribaud.

Le laboratoire limnologique est aujourd'hui complètement installé.

Le préau de la monumentale école de garçons a été aménagé en salle de laboratoire, vaste et parfaitement éclairée. La station est pourvue de l'outillage indispensable, instruments de pêche aussi bien que d'élevage et d'étude. — Les lacs les plus accessibles sont Savin et Chauvet. Sur la rive de ce dernier est construite une maison de pêche, d'installation modèle, que l'obligeance de M. Berthoule met à l'entière disposition des travailleurs du Laboratoire.

L'organisation actuelle permet ainsi de poursuivre les habituelles recherches qualitatives et quantitatives concernant le Plankton ; — recherches rendues particulièrement intéressantes par la profonde diversité de régime, de structure, de profondeur, d'origine, qui caractérise la série de nos lacs.

Le rôle et l'utilité de la station biologique ont été excellemment définis par Ward (1), dont nous ne pouvons nous empêcher de citer ce véritable plaidoyer.

« All that has been said of the advantages of marine stations applies equally well to fresh-water laboratories, together with the added advantages that their accessibility brings these advantages to considerable regions wich would otherwise be entirely without them by virtue of their distance from the sea. It is unnecessary that I schould emphasize further this phase of the question, or dwell upon the greater simplicity of biological conditions in fresh-water over those which exists in the Ocean. These factors have been forcibly presented by many Writers... Finally, the fresh-water station should be above all things au experimental one, and in this direction the most valuable results are to be looked for, both from the general scientific and from the technical standpoint. To the scientist, this needs no demonstration ; but it is essential that the importance of such work, especially for fish culture, be more widely understood the advance in agricultural methods in the United States is unquestionably due in large part tho the development of a splendid series of agricultural experiment stations in which agricultural problems have been subjected to intensive experimentation. Contrasted with this, conditions in fish culture present almost the opposite extreme. Fish eggs have been hatched in enormous numbers, but now what is known of their subsequent history or what has been done to insure the safe development to the maturity of the fish ? Present methods have reached their limit and the subject

(1) Ward. *The fresh-water biological station of the World*, p. 11.

must be attacked from a different standpoint. Fish culture should receive by the liberality of state and nation the same favors that have been extended to agriculture, the use of permanent and well-equipped experiment stations where trained workers shall devote their time and energy to the solution of its problems. Thoroughness and continuity are essential, for these problems really deal with all conditions of existence in the water. Of what does the food of each fish consist, where is it found and in what amount, how may it be increased and improved ; to what extent and how can the number of fish be multiplied, and how far is this profitable ; what are the best kinds of fish and what new varieties can be produced ? These are a few of the many questions to be solved ».

Les applications pratiques de l'étude scientifique des eaux ne sauraient être négligées à l'heure même où de toutes parts s'élèvent des plaintes touchant le dépeuplement des rivières ou des fleuves, et dans une région où l'aquiculture a toujours son importance en même temps que sa raison d'être. Sans même parler de la mise en valeur de ces gigantesques viviers naturels, qui, pour la plupart, peuvent être comparés à des terres incultes, et à ne considérer que l'exploitation générale des cours d'eau, la création d'une centre piscicole à Besse s'impose avec instance. La région de Besse, dépendance immédiate du massif culminant de la France centrale, est un véritable pays hydrographique. Des vastes plateaux environnants, s'irradient les *couzes* qui vont livrer aux fleuves voisins avec le tribut de leurs eaux le surcroît de leur faune. C'est dans le cours supérieur des principales rivières de l'Auvergne, dans la Dore, dans l'Allier, dans la Dordogne, que les grands salmonides établissent leurs frayères. Où donc trouver un centre mieux situé et plus riche, d'où il soit aussi facile de repeupler les eaux d'une immense région, tant en espèces sédentaires comme la truite, qu'en espèces migratrices, comme le saumon ?

Le laboratoire de Besse n'est point encore suffisamment aménagé pour les grands travaux de pisciculture, malgré l'inépuisable libéralité de M. Berthoule qui le dote d'une excellente installation d'élevage. Il est à souhaiter que le développement normal de la station biologique amène la création d'une station aquicole modèle et qu'il soit possible d'allier l'expérimentation et l'application rationnelles, à la pure recherche scientifique.

C. Bruyant,
Professeur suppléant à l'Ecole de médecine
Sous-directeur de la station limnologique
de la Faculté des Sciences.

L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

La question du transfert (1)

1. La loi du 10 juillet 1896 a créé des Universités régionales. L'esprit de cette loi et le caractère des Universités exigent le groupement dans une même ville de toutes les Facultés qui dépendent d'une même Université. L'enquête première, destinée à préparer les projets futurs, avait indiqué le but dans une formule précise : « Constituer un jour des Universités rapprochant les enseignements les plus variés, pour qu'ils se prêtent un mutuel concours » (circulaire ministérielle du 17 novembre 1883). On sentait depuis longtemps que l'unité de l'esprit humain dans la recherche était devenue une loi nécessaire. On fait un premier pas dans cette voie en 1885 et la législation de cette époque établit le conseil général des Facultés. Le décret de 1885, disait M. Bourgeois en 1889, a établi déjà entre les Facultés de nos différentes villes des liens et une vie commune; ces Universités, qu'il s'agit de créer, sont déjà tout entières en puissance tout au moins, dans ces groupes de Facultés auxquels le décret de 1885 avait assuré l'existence. » C'était une première étape. La loi du 10 juillet 1896, en créant les Universités régionales, leur a donné une vie propre, une personnalité civile, leur permettant de mieux réaliser leurs fonctions scientifiques.

Et tout d'abord, la *personnalité civile !* Les Facultés ont donc désormais un budget commun, des intérêts communs de nature diverse: leur réunion forme un corps, dont la personnalité ne peut vivre et

(1) La *Revue* a publié en 1897 (XXXIV, p. 69) le discours de M. Bouge qui se prononçait pour le transfert, en annonçant qu'elle publierait avec la même impartialité les bonnes raisons des défenseurs d'Aix. Elle n'a rien reçu (*N. de la Réd.*).

se développer que dans un centre unique. Or, l'Université d'Aix-Marseille présente encore, alors que la loi nouvelle est appliquée depuis deux ans, ce singulier spectacle de Facultés isolées, qui ne sont réunies que par un nom, par un lien purement factice. La Faculté des sciences est à Marseille, les Facultés de droit et des lettres sont à Aix. Comment pourraient-elles discuter leurs intérêts communs ? Elles ne se connaissent pas. Les délégués de ces Facultés se réunissent à Aix de temps en temps et chaque réunion nouvelle ne fait que mieux sentir la situation fausse et dérisoire que subissent ces groupes isolés de Facultés. Les réunions sont rares afin d'éviter aux professeurs de Marseille des déplacements trop fréquents et au budget de l'Université des frais dont il a la charge. Ce n'est que difficilement que les commissions de finances, de discipline, de bibliothèque peuvent se constituer et se réunir.

La vie scientifique ! L'exposé des motifs des décrets de 1897 qui sont une conséquence de la loi nouvelle, nous dit qu'entre les Facultés, qui dépendent d'une même Université, tous les enseignements doivent être coordonnés en vue du bien et de l'intérêt des étudiants, que, pour suivre le mouvement de la science, il faut établir des contacts intimes entre toutes les branches du haut enseignement (M. Liard, exposé des motifs des décrets de 1897).

Le fait est tellement vrai que le doyen de la Faculté de droit d'Aix citait, dans son rapport pour l'année 1898, ces paroles d'un étudiant étranger qui, après une première année d'études, quittait la Faculté d'Aix pour aller s'inscrire dans un centre universitaire : « Nous ne venons pas en France uniquement pour apprendre le droit, mais pour nous mettre au courant de tout ce qui constitue la civilisation française, de son industrie, de son commerce, de l'ensemble des connaissances que nous trouvons dans une Université. »

Les pouvoirs publics songent à instituer un doctorat ès-sciences économiques. Son mode de fonctionnement justifie bien les paroles que je viens de transcrire. C'est à la Faculté de droit que les enseignements doivent se donner avec le concours de professeurs appartenant aux trois Facultés : droit, sciences et lettres. Est-il possible d'organiser pratiquement un tel doctorat avec des Facultés dispersées ?

On ne peut songer à demander le transfert à Aix de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine qui sont à Marseille. En 26 ans, de 1870 à 1896, les villes où se trouvent des Facultés, ont dépensé 50 millions au profit de l'enseignement supérieur. Alors que Lyon figure dans cette somme pour 5 millions 1/2, Montpellier pour 2 millions, Caen pour 1 million, Poitiers pour 400.000 fr , Besançon

pour 200.000 fr., Aix n'arrive qu'à une contribution de 32.000 fr., qui s'est réalisée par des annuités peu importantes. Le doyen de la Faculté de droit demandait, il y a quelques années, à un ancien maire d'Aix, en même temps conseiller général des Bouches-du-Rhône, 1.500 fr. pour la création d'un nouvel enseignement. « Oh ! n'espérez rien de la ville, mais du conseil général, c'est différent, je me charge de l'obtenir ». C'est ce qui fut fait.

La ville de Marseille a déjà fait d'énormes sacrifices pour l'enseignement supérieur. Elle subventionne la Faculté des sciences pour des cours nombreux ; elle votait l'année dernière 400.000 fr. pour un musée colonial ; elle donne 45.000 fr. annuellement à sa Faculté libre de droit. Les largesses et la générosité de son passé sont une garantie certaine pour l'avenir. Le public marseillais s'intéresse lui-même, dans une large mesure, à la prospérité de l'enseignement supérieur ; une somme de 75.000 francs était, il y a quelques années, souscrite en fort peu de temps, au profit de la Faculté des sciences.

On ne peut donc songer à faire vivre à Aix une Faculté des sciences et une école de médecine, alors que les Facultés qui s'y trouvent déjà ne peuvent qu'y végéter. Le groupement que la loi de 1896 et que le caractère des Universités exigent, ne peut se faire qu'à Marseille. Et, sans ce groupement, il n'y a pas de vie commune, pas de personnalité civile, pas de vie scientifique.

2. Il est facile de comprendre la situation fausse que présente l'Université d'Aix-Marseille, si l'on se reporte au jour même où la loi du 10 juillet 1896 a créé les Universités régionales. A ce moment, toutes les Facultés, groupées dans une même ville, entraient dans la vie universitaire, avec une personnalité civile, avec un nom : Université de Paris, de Lyon, de Grenoble. Un seul groupe de Facultés n'avait pas de nom et ne pouvait constituer une Université, c'était le groupe des Facultés dispersées à Aix et à Marseille. Il fallait que la commission permanente du Conseil supérieur se réunît pour donner une dénomination à ce groupe de Facultés et l'on a créé l'Université d'Aix-Marseille. Où est elle donc cette Université ? Elle n'est pas à Aix, elle n'est pas à Marseille, elle n'est nulle part. Elle n'existe pas et n'a qu'une étiquette trompeuse.

La situation de cette Université est donc illégale et exceptionnelle ; il est juste de la faire rentrer dans le droit commun des Universités.

3. Les professeurs de ces différentes Facultés n'ont cessé de protester contre la situation qui leur est faite au milieu de toutes les

autres Universités françaises. Dès le 4 juin 1886, le conseil général des Facultés émettait un vœu en faveur du transfert des Facultés à Marseille. Ce vœu était renouvelé, au lendemain de la loi du 10 juillet 1896, par le conseil de l'Université et pendant que toutes les Universités françaises célébraient solennellement leur naissance, ce même conseil décidait qu'il n'y avait pas lieu, pour des Facultés dispersées, de consacrer, par une fête quelconque, une situation fausse, qui ne pouvait être que provisoire. Fidèle à sa pensée, il a décidé, il y a quelques mois à peine, que l'Université d'Aix-Marseille ne participerait pas à l'Exposition universelle à côté des autres Universités. Il lui en a coûté sans doute de prendre cette décision, mais il a pensé que la probité intellectuelle, comme la probité commerciale, ne pouvait s'accommoder de contrefaçon.

Par deux fois différentes, le conseil académique, siégeant à Aix, a demandé aux pouvoirs publics de constituer à Marseille une Université normale et régulière et de faire cesser la situation exceptionnelle, contraire à l'esprit de la loi, que présente la dispersion des Facultés dans deux villes distinctes. Le dernier vote de ce conseil, le 29 novembre 1899, a une portée considérable. Il a été émis à l'unanimité, moins les voix des hommes politiques représentant les intérêts de la ville d'Aix. Ce sont donc, avec les doyens et les délégués des Facultés, les représentants des lycées et collèges et les inspecteurs de toute une région, qui ont demandé, au nom de l'intérêt de l'enseignement supérieur, le transfert à Marseille des Facultés d'Aix. Une telle persévérance et une telle unanimité montrent que le transfert, que la constitution à Marseille de l'Université provençale, répond à une nécessité urgente et impérieuse.

4. Pourquoi les pouvoirs publics n'ont-ils pas déféré jusqu'ici à un désir qui se manifeste avec cette puissance et cette unanimité ? Pourquoi le conseil supérieur n'a-t-il pas été saisi des vœux présentés par les conseils de l'Université et académique de la région provençale ? N'est-il pas l'organe suprême, destiné à éclairer les pouvoirs publics sur une question d'une si haute importance ? Nous savons qu'il a été plusieurs fois à la veille d'être saisi et que des influences occultes sont venues se jeter en travers.

Des Facultés ne sont pas inféodées à une ville ; l'intérêt général doit passer avant des intérêts privés, d'autant plus qu'on peut, par des compensations, dédommager ces intérêts en souffrance. On ne peut arrêter la marche du temps, empêcher dans une région l'application large et équitable d'une loi de progrès, qui convient à nos sociétés démocratiques et qui veut grouper, dans un même centre,

tous les éléments susceptibles de féconder la science sous toutes ses formes, d'assurer le progrès intellectuel et moral.

Quel est donc le but de la loi qui a institué les *Universités régionales*? N'est-ce pas de faire naître dans certains centres une vie intellectuelle plus intense, une culture littéraire et scientifique dont le charme ou la puissance viendront des ressources différentes et variées que peuvent offrir des provinces de nature diverse. Or, la Provence serait-elle donc la seule région qui n'aurait pas d'Université? Pays à la fois agricole et industriel, possédant sur son littoral l'une des premières villes commerçantes du monde, susceptible de développer l'influence maritime et coloniale, la Provence offre bien au savant et au penseur, par son histoire comme par ses richesses présentes, les éléments féconds de recherche et d'action intellectuelles.

On a parlé, dans ces derniers temps, d'une *Université commerciale*, qui serait créée à Marseille, pendant qu'on laisserait à Aix ses deux Facultés. Ce n'est pas une solution, c'est simplement créer un mot et une étiquette de plus. Il ne suffit pas d'accoler le mot d'Université à une épithète quelconque pour avoir une réalité. Pourquoi pas aussi une Université industrielle ou coloniale, comme il y a des Université populaires. Le commerce a ses écoles supérieures, il n'a pas besoin d'Universités spéciales. L'Université n'existe réellement que là où se trouve groupé l'ensemble du savoir humain. L'idée d'une Université commerciale ne repose sur aucun fondement sérieux; elle n'est peut-être qu'un expédient destiné à endormir les justes revendications des hommes politiques qui veulent, pour Marseille, une véritable Université. Le commerce, l'industrie, les questions coloniales sont étudiés à l'Université. Mais c'est elle qui est le fondement, la raison d'être des enseignements. Il faut réunir dans une même ville toutes les Facultés qui la composent et non spécifier, par une épithète, une institution qui accuserait plus encore la fausseté de ce qui existe actuellement.

5. Mais voyons de plus près le milieu que nous présentent les deux villes où sont dispersées les Facultés de l'Université d'Aix-Marseille.

Marseille est une ville de quatre cent mille âmes qui, par son importance, peut prétendre à la solidarité des moyens intellectuels. Outre son école de médecine qui, depuis quelques années, est magnifiquement installée, elle a une Faculté des sciences dont la vitalité scientifique est remarquable. Elle a, pour l'année scolaire actuelle, 160 étudiants immatriculés, dont 62 pour le P. C. N. 72, dont 2 femmes, aspirent aux certificats d'études supérieures ; 14

ne préparent aucun grade ; 6 sont candidats au doctorat, 3 à l'agrégation des sciences mathématiques, 3 à celle des sciences physiques. Le local de cette Faculté est toutefois insuffisant, il peut à peine recevoir les élèves qui viennent s'y inscrire et les laboratoires sont confinés dans des caves. La ville de Marseille n'attend que le transfert pour donner à sa Faculté des sciences un palais digne d'elle. Les terrains sont déja nivelés, les plans préparés ; Marseille prend toutes les dépenses à sa charge, mais elle ne peut pas s'imposer de tels sacrifices pour une Faculté isolée ; elle réclame avant tout l'Université, et nous comprenons ces raisons.

Depuis quatre ans, il s'est fondé à Marseille une *Faculté libre de droit*. On lui donne vulgairement le nom de « *Faculté municipale* », parce que la ville lui alloue annuellement une subvention de 45.000 francs. Cette Faculté est prospère et attire à elle, en dehors des contingents considérables que lui donne Marseille, de nombreux étudiants de Toulon et de Nice. Elle n'a aucun caractère confessionnel, et est appelée à disparaître le jour où les Facultés de l'Etat, qui sont à Aix, seraient transférées à Marseille. Après le transfert, la concurrence cesserait et la ville reporterait sur l'Université toutes les libéralités dont elle dispose actuellement en faveur d'une Faculté libre.

Elle offre, en effet, au gouvernement, pour l'Université, une dotation annuelle de 50.000 francs ; elle offre de prendre à sa charge presque tous les frais de construction et d'installation ; c'est une donation de plusieurs millions (1).

En refusant de réaliser le transfert, de déférer aux vœux réitérés des conseils universitaires, de suivre les indications de la loi nouvelle, l'Etat prive chaque année l'Université d'une somme de plus de quatre-vingt mille francs : les 50.000 fr. qui constitueraient la dotation annuelle de Marseille et les 30.000 fr. que donneraient les inscriptions des étudiants faisant actuellement partie de la Faculté libre et auxquels s'ajouterait bientôt une nombreuse colonie d'élèves étrangers.

Les pays d'Orient envoyaient autrefois à Aix de nombreux étudiants, mais, depuis la constitution des Universités, les Facultés isolées sont délaissées et ce ne sont pas les centres universitaires français qui ont profité de tout l'héritage ; les pays étrangers en ont pris la plus grande part.

Marseille ferait revivre la tradition, elle deviendrait, en peu d'années, un vaste foyer scientifique. S'ouvrant sur l'Orient, elle

(1) Délibérations du conseil municipal de Marseille, juillet 1896, mars et décembre 1899.

contribuerait puissamment au développement de l'influence française. Refuser d'y réunir en Université les Facultés disséminées, ce n'est pas seulement compromettre un intérêt régional, c'est sacrifier un intérêt national.

Le journal *le Temps*, du 11 décembre 1899, disait avec raison : « Si les Universités doivent devenir le moteur puissant du progrès sous toutes ses formes, du progrès industriel et économique, du progrès intellectuel et moral, alors elles doivent s'élever là où la vie sociale est la plus intense, là où les échanges peuvent être les plus actifs entre équipes d'ouvriers vouées à des tâches convergentes. »

Nous ajouterons que l'Université ne peut prendre toute son ampleur, affirmer sa vitalité, revêtir le caractère démocratique et populaire, exercer son influence sur les masses que dans des centres où toutes les Facultés se trouvent groupées. Ce sont uniquement de tels foyers qui peuvent contenir la chaleur et faire jaillir autour d'eux et sur tous les points d'une région la vie intellectuelle. Il y a quelques années, les professeurs des Facultés d'Aix ont voulu faire, à Marseille, sur l'appel des étudiants qui s'y trouvaient, des conférences sur l'objet habituel de leur enseignement. Ces conférences étaient organisées et marchaient très bien ; elles n'avaient pas enlevé à Aix un seul étudiant et ne compromettaient nullement la marche des études. Mais les hommes politiques d'Aix y virent un transfert déguisé ; et la ville d'Aix, jalouse d'enseignements qu'elle considère comme sa propriété, fit interdire ces conférences. L'extension universitaire, permise partout ailleurs, est interdite aux professeurs des Facultés d'Aix. C'est bien l'isolement de Facultés qui doivent se cantonner, et la défense de toute aspiration noble et légitime qui ne peut appartenir qu'à une Université.

Le rédacteur du *Temps*, auquel j'empruntais une pensée, ajoutait : « Peut-être ne songerait-on pas à placer aujourd'hui une *Université* à Aix ; *mais puisqu'elle y est...* » En cela, il se trompait, il n'y a pas d'Université à Aix, il n'y a, dans cette ville, que des Facultés isolées, qu'une moitié d'Université.

6. Quel milieu présente donc à son tour la ville d'Aix à cet embryon d'Université ? Avant la création de la Faculté libre de Marseille, la Faculté de droit d'Aix avait plus de 350 étudiants. Elle perdait, dans l'année qui a suivi cette création, 100 élèves et, à mesure que les années se succédaient, la diminution ne faisait que s'accroître. Elle ne s'est jamais arrêtée pour les élèves de licence. Un instant, la Faculté d'Aix avait pu espérer que le contingent scolaire se maintiendrait pour le doctorat; mais l'année dernière la Faculté libre de

Marseille a inauguré les enseignements du *doctorat juridique* et faisait perdre à Aix la moitié des aspirants à ce grade. Cette année, cette Faculté libre a créé les cours destinés au *doctorat politique*. Le résultat s'est accusé aussitôt pour Aix sous l'influence du patriotisme marseillais qui est un auxiliaire actif du dépeuplement de la Faculté de l'Etat. Celle-ci n'a que deux élèves pour le *premier examen* de doctorat politique et les cours du *deuxième examen* ne peuvent se faire faute d'étudiants.

Voici maintenant le bilan pécuniaire actuel. Dans le courant de l'année scolaire 1898-1899, la Faculté de droit d'Aix perdait 193 inscriptions, ce qui constitue une perte de 6.000 francs pour l'Université. Au mois de novembre 1899 et au 15 janvier 1900, le registre des inscriptions accuse une diminution de 50 élèves, en comparant les chiffres actuels à ceux que la Faculté avait l'année dernière aux mêmes dates. Il y aura donc, à la fin de la présente année scolaire, une diminution de 200 inscriptions environ. Si l'on ajoute ce chiffre au chiffre de 193, qui représente les pertes de l'année dernière, la Faculté subira, en deux ans, une diminution de 393 inscriptions ; ce sera une perte totale de 12.000 francs pour l'Université.

Tableau comparatif.

Faculté de droit d'Aix			Faculté libre de Marseille		
Années	Nombre d'élèves	Excédent pour Aix	Années	Nombre d'élèves	Excédent p. Marseille
1897-98	265	83	1897-98	182	—
1898-99	243	51	1898-99	192	—
1er trim. 1899	201	1	1er trim. 1899	200	—
2e trim. 1900	195	—	2e trim. 1900	205	10

Il est facile de voir quelle sera la situation de l'Université d'Aix-Marseille ! Les allocations de l'Etat ne varient pas, les recettes de l'Université diminuent et les Facultés, surtout la Faculté des sciences qui a de plus grands besoins, auront des ressources insuffisantes. Tous les services, les enseignements, la bibliothèque universitaire en souffriront.

Il ne faut pas compter sur des libéralités. On en dispose au

profit d'une Université, et non en faveur d'une Faculté isolée sans vie et sans avenir. L'Etat ne perdra rien, il est vrai. Si les Facultés ont moins d'inscriptions et moins d'élèves, s'il y a des cours qui ne se font pas, il y aura autant d'examens grâce à la prospérité de la Faculté libre de Marseille et c'est l'Etat qui profite des droits d'examens. Il nous semble que l'Etat ne peut pas admettre plus longtemps qu'il y ait en France une Université qui ne profite pas de la loi nouvelle du 10 juillet 1896, et qui contribue à grossir le budget de l'Etat, tout en subissant la ruine pour elle-même. C'est une question d'équité.

La Faculté des lettres d'Aix était classée la dernière, d'après une statistique récente. Elle s'est relevée depuis quelques mois, grâce aux étudiants marseillais qui sont venus à elle, car elle n'a pas à lutter contre la concurrence d'une Faculté libre ; son chiffre d'élèves inscrits au 15 janvier ne dépasse pas toutefois 35. Dans ce nombre, il faut compter une dizaine d'étudiants en droit, qui peuvent se faire immatriculer gratuitement à la Faculté des lettres et qui ne figurent que sur le papier. 5 répétiteurs au lycée et 15 marseillais forment la plus grosse part de ce contingent scolaire. La licence d'histoire compte 5 étudiants, dont 1 répétiteur et 4 marseillais. Ce grand nombre d'élèves venant de Marseille obligent les professeurs à accumuler les conférences sur 2 jours de la semaine, afin que la majorité des étudiants ne passe pas son temps sur la voie ferrée. Un fait digne de remarque. Dans tous les centres universitaires où les Facultés des sciences et des lettres vivent l'une près de l'autre, c'est la Faculté des lettres qui a le plus d'élèves, le double en moyenne, en laissant de côté, bien entendu, les étudiants en P. C. N. Dans l'Université d'Aix-Marseille, c'est le contraire, la Faculté des sciences de Marseille a un chiffre d'élèves double de celui que réunit la Faculté des lettres d'Aix. Voilà un exemple frappant de l'influence du milieu.

Depuis plusieurs années, les doyens et professeurs chargés de faire un rapport annuel au conseil de l'Université exposaient sincèrement la situation et proposaient les améliorations qu'ils jugeaient convenables, les vœux dont la réalisation leur semblait nécessaire pour le progrès de l'enseignement supérieur. C'était leur droit, leur devoir strict.

Or, qu'est-il arrivé ? Lorsqu'on ne peut s'en prendre aux choses qui sont inéluctables, on s'attaque aux personnes. Les intérêts universitaires et les intérêts municipaux se sont trouvés en conflit. Les professeurs qui, les premiers, étaient victimes de la situation fausse qu'ils subissaient, se trouvaient en butte aux injures et aux calomnies. On les rendait responsables du déclin de leurs Facultés ;

on les accusait de chasser leurs propres élèves par leur attitude à leur égard, par leur injustice aux examens. Ces accusations, que la presse locale de toutes nuances répandait, trouvaient créance dans la population et trouvaient même un écho dans la séance du conseil académique du 29 novembre 1899. La situation des professeurs est devenue par là même fort pénible et ils n'ont plus, dans le milieu où se trouvent placées leurs Facultés, l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de la mission qui leur est confiée. Ils m'en voudraient d'insister sur ce point, j'en ai dit assez pour montrer que la vieille cité « aux pavés ouatés d'herbe et de silence », comme on disait naguère (1), n'offre pas toujours, surtout au moment des luttes électorales, une atmosphère paisible et recueillie, infiniment propice aux travaux des maîtres et des étudiants.

Ce qu'il faut retenir surtout de cet exposé, c'est que les Facultés disséminées de cette Université d'Aix-Marseille sont en dehors de la loi, du droit commun de toutes les Universités, et qu'elles présentent une situation anormale, qui est unique non seulement en France, mais dans le monde entier.

Le transfert s'impose au nom de la loi, de la justice et du bon sens. Il ne faut pas que de mesquines raisons de politique locale ou de relations personnelles retardent plus longtemps la solution d'une question qui est et doit être uniquement universitaire. Il appartient au ministre compétent de prendre une décision qui est désormais urgente. Il appartient au conseil supérieur chargé des intérêts et de l'honneur universitaires, de contribuer par ses vœux, dans la limite de l'initiative qui lui est laissée, à mettre fin à une situation équivoque et fâcheuse.

F. Larnaude,

Ancien Chargé de cours de la Faculté de Droit d'Aix
Professeur à la Faculté
de Droit de l'Université de Paris.

(1) Le journal *le Temps*, du 11 décembre 1899.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1900 (1)

Rapport sur l'extension universitaire

La Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur n'a pas à regretter d'avoir mis à l'étude en 1898 la question de l'*Extension universitaire*. Comme une traînée de poudre l'idée a fait un chemin exceptionnellement rapide. Des documents nombreux, venus des pays les plus divers : Angleterre, Etats-Unis, Russie, Hongrie, etc., ont été réunis et centralisés par la société, et, ce qui vaut mieux encore, des applications de l'*Extension universitaire* se sont faites un peu partout en France. Des formes relativement nouvelles de l'extension universitaire ont même subitement surgi, des *Universités populaires* se sont créées sous l'œil étonné et bienveillant de la vieille et grande Université de Paris.

Le mouvement est en pleine activité à l'heure actuelle en France. Le *congrès international d'Enseignement supérieur* ne pouvait s'en désintéresser. Les nombreux adhérents qu'il a réunis lui apporteront certainement des renseignements précieux sur l'organisation, le rôle, les formes que l'*Extension* prend dans leurs pays respectifs.

Je voudrais, dans ce court rapport, marquer par quelques traits sous quels points de vue des communications pourraient être utilement faites et des discussions fructueusement engagées.

L'*Extension universitaire* a ses adversaires. Ils sont d'ailleurs clairsemés. Ne conviendrait-il pas de s'expliquer une fois pour toutes sur cette question de principe ? Les Universités et les établissements d'enseignement secondaire, doivent-ils s'adresser seulement à un petit nombre d'initiés, ou plutôt convient-il qu'ils sollicitent de nouveaux auditeurs et que, comme Mahomet, ils aillent à la montagne puisque la montagne ne peut pas venir à eux ? La science doit-elle entrer en lice avec le *journal*, avec la *chaire* ? doit-elle essayer de s'emparer, elle aussi, de l'âme popu-

(1) La Commission d'organisation du Congrès international d'enseignement supérieur, diverses sections et la Société d'enseignement supérieur se sont réunies en plusieurs séances dont il sera rendu compte dans notre prochain numéro, en même temps que seront publiés les derniers rapports sur les questions mises à l'étude pour le Congrès.

laire, de la façonner? doit-elle faire pénétrer partout sa lumière, la clarté et la vérité scientifiques ?

Si l'*Extension universitaire* doit se développer, et il semble qu'elle démontre son existence et sa raison d'être comme celui qui prouvait le mouvement en marchant, dans quel sens doit-elle s'orienter ?

Faut-il préférer aux conférences isolées, sans lien entre elles, ressemblant à un brillant article de journal qui amuse et auquel on ne pense plus après l'avoir lu, les cours sur un sujet ou une matière déterminés, comprenant le développement assez complet d'une idée, d'une théorie, d'un problème littéraire artistique, scientifique ou social ? La question divise les meilleurs esprits, et, suivant les pays, on donne une prédominance à l'une ou à l'autre forme. Le congrès pourrait utilement formuler ses désidérata sur ce point d'un intérêt capital.

Il importe aussi de distinguer les différents rôles que peut jouer l'*Extension universitaire*.

En fait, dès à présent, elle ne se borne pas à ce rôle éducateur qui a été en Angleterre, son pays d'origine, son point de départ. Elle n'est plus seulement une facilité offerte aux classes moyennes pour compléter leur instruction générale ou se tenir au courant des progrès de la science.

Dès à présent, en Angleterre et en France, le rôle social et politique de l'*Extension universitaire* s'affirme. C'est le côté saillant de l'organisation des Universités populaires de Paris, des settlements de Londres.

L'un de ces rôles doit-il détrôner l'autre ? Peuvent-ils être poursuivis tous deux utilement ? Le congrès ne peut manquer de nous apporter sur ce point des renseignements précieux.

Il nous dira aussi quels maîtres doivent coopérer à l'*Extension universitaire* et les auxiliaires précieux que les professeurs des Universités et des établissements d'enseignement secondaire peuvent trouver parmi les étudiants et aussi dans le personnel si dévoué de l'enseignement primaire. Comment coordonner cette armée de l'*Extension universitaire*, comment former les cadres, comment organiser les directions et les subordinations nécessaires ? Encore une question à étudier et à discuter.

Ce n'est pas tout ; si l'*Extension universitaire* veut réaliser tout ce que renferme le programme contenu dans son nom même, il faut qu'elle songe aux multiples moyens par lesquels elle peut prendre contact avec ce public qu'elle veut et doit conquérir de haute lutte : conférences s'adressant dans les Universités elles-mêmes à la généralité des étudiants et que les Sociétés des amis de l'Université de Paris et d'ailleurs ont inaugurées avec un si éclatant succès ; cours de vacances, *sommer meetings*, dont l'Angleterre nous fournit des modèles presque parfaits et qui attirent des auditeurs de tous les points du pays et de l'Etranger ; cours et conférences dans les différentes villes d'une circonscription universitaire ; cours et conférences comme ceux qui s'organisent pour notre Exposition et qui sont destinés à former un complément indispensable du concours pacifique auquel la France convie le monde entier.

Telles sont les principales formes qu'a prises jusqu'à présent l'*Extension universitaire*. Il peut s'en révéler de nouvelles. L'essentiel est de pratiquer celles qui semblent le mieux adaptées au but qu'elle poursuit et que le *Congrès international d'Enseignement supérieur* l'aidera certainement à atteindre.

D'autres questions encore viendront solliciter l'attention du Congrès ;

celles de la *méthode*, des *rétributions*, des *examens* (il en existe en Angleterre), des *rapports avec les pouvoirs publics*. Il me suffit de les indiquer. Que nos adhérents de France et de l'Etranger nous envoient des communications, qu'ils nous apportent des faits et des idées : le *Congrès* et la *Société d'Enseignement supérieur* leur en seront profondément reconnaissants.

F. LARNAUDE.

De l'introduction des matières coloniales, agricoles et industrielles, dans l'enseignement des Universités.

Le développement économique des nations modernes a fait entrer dans leurs préoccupations journalières des questions d'ordre très divers qui, il y a cinquante ans, existaient à peine et n'intéressaient que de rares spécialistes. — Beaucoup d'Etats ont maintenant des colonies et cherchent les moyens de les mettre en valeur ; les territoires, en se resserrant sous des populations dont les besoins croissent plus rapidement que le chiffre, exigent une culture plus intelligente que celle du passé, qui assure un rendement plus considérable ; l'industrie voit les concurrences surgir de toutes parts sur un marché démesurément étendu, que l'abondance et la variété des offres rendent chaque jour plus exigeant.

Tandis qu'autrefois une humeur aventureuse, une belle audace, l'ardeur au travail, le goût des affaires, la finesse mercantile, l'esprit inventif, toutes qualités ou facultés assez vagues, qu'on estimait au résultat acquis, suffisaient pour faire un colon, un agriculteur, un commerçant, un industriel, il faut, aujourd'hui, à ces hommes, des connaissances techniques. L'énergie, la finesse, l'invention n'ont plus de valeur que si elles sont soutenues et servies par un réel savoir. Ce savoir est le fruit d'études théoriques plus ou moins longues. Aussi voyons-nous, dans chaque nation, la masse des hommes jeunes, entreprenants et vigoureux, se préoccuper des questions économiques, coloniales, agricoles et industrielles, et délaisser souvent pour elles les études spéculatives qui sollicitaient jadis toute leur attention.

Ceci doit préoccuper, en tous pays, les Universités. C'est pour elles, en effet, une question capitale que celle de savoir si elles se cantonneront dans leurs programmes classiques, purement théoriques, étroitement limités à certaines branches de la science auxquelles je ne sais quelle noblesse réserverait les privilèges de l'enseignement cathédral, ou si elles se soucieront de ce qui intéresse tout le monde, et élèveront jusqu'à la hauteur de leur enseignement les questions nouvellement écloses. La réponse sur ce premier point ne paraît pas douteuse. Les Universités, en se désintéressant des sujets actuels, manqueraient à leur devoir ; elles tiendront, au moins en France, à le remplir. Reste à savoir comment.

Les « études nouvelles » ne sont pas encore, quelques-unes ne seront peut-être jamais des *sciences*. Leurs principes sont vagues ou n'existent pas, leurs méthodes sont en voie de formation, et l'expérience de chaque jour les met à de cruelles épreuves. Tout conspire pour leur donner l'allure d'observations juxtaposées, de monographies éphémères, d'où un esprit solide ne pourra dégager les propositions fondamentales et les règles de critique qui font une science qu'à très grand-peine, en travaillant,

en quelque sorte, sous le feu de l'ennemi, puisque, dans son enseignement il développera, au fur et à mesure, sa pensée devant un auditoire.

L'avenir de ces études et, par un contre coup qui n'est peut être pas aussi lointain qu'on le pourrait croire, celui de tout l'enseignement des Universités, dépendra de l'orientation donnée au départ. L'enseignement supérieur veut-il élever à lui, plier à ses méthodes, soumettre à la commune mesure de ses hautes spéculations les matières nouvelles, il atteindra, à n'en pas douter, après un long effort, un très beau résultat : il aura splendidement enrichi son domaine et éclairé du même coup des régions aujourd'hui mal connues et défigurées par l'empirisme. L'enseignement supérieur veut-il traiter, au point de vue uniquement pratique les questions économiques, agricoles, coloniales, industrielles, en se mettant au niveau d'un auditoire spécial, de qualité médiocre, préoccupé de tirer parti d'un diplôme de second ordre hâtivement conquis, non-seulement il ne pourra élever au niveau de ses autres études les enseignements nouveaux, mais il est fort à craindre qu'en vertu du vieux principe économique qui veut que, là ou deux monnaies se rencontrent, la mauvaise chasse la bonne, on ne voie dans certains pays, ou dans certaines régions d'un pays déterminé, où les préoccupations matérielles seraient plus vives qu'ailleurs, l'enseignement supérieur tout entier baisser d'un degré, puis d'un autre, sous la pression de l'opinion, et faillir à sa tâche en voulant la mieux remplir. En notre temps où l'opinion semble tout gouverner, les Universités ne doivent pas oublier qu'elles sont faites pour la diriger, et non pas pour la subir.

Le congrès pourrait se poser utilement, sur ce sujet, les deux questions suivantes :

1° *Les Universités doivent-elles s'occuper, dans leur enseignement, des questions coloniales, agricoles et industrielles ?*

2° *Doit-on faire de cet enseignement un exercice complémentaire de haute culture intellectuelle, ou une préparation plus ou moins spéciale, directe et pratique aux entreprises coloniales, agricoles et industrielles ?*

CAUDEL.

SECTION DES SCIENCES SOCIALES

I. — Sous-section de droit

La Commission d'organisation, chargée de préparer le Congrès d'enseignement supérieur pour l'Exposition universelle de 1900, a décidé que ce Congrès se composerait de plusieurs sections. L'une de ces sections aura pour objet le droit ainsi que les sciences politiques et sociales. La Commission l'a subdivisée à son tour, afin de faciliter la distribution des travaux et les discussions qui en seront la suite.

Il n'a pas été dans sa pensée d'établir entre le droit et les sciences politiques une séparation de principe, contre laquelle protesterait tout ce qui s'est accompli dans les Facultés depuis une dizaine d'années.

L'enseignement du droit ne se cantonne plus dans l'interprétation des textes. Il a son complément dans toutes les études se rapportant aux relations de l'homme avec la société, soit à l'époque contemporaine, soit

dans le passé, et ces études deviennent ainsi des sciences auxiliaires du droit, indépendamment de l'intérêt qu'elles présentent par elles-mêmes. Il faut renoncer à une démarcation de rigueur entre le champ de la législation et le domaine de ces connaissances si voisines d'elle et où elle puise son propre aliment. Si le Congrès doit être saisi de communications concernant des sujets mixtes, les deux sous-sections se réuniront ensemble afin de les examiner. Il en serait ainsi, par exemple, de la discussion des avantages qu'on pourrait trouver soit à faire plus de place dans les Facultés à la philosophie du droit, soit à exiger des candidats avant leurs inscriptions de licence un certificat d'aptitudes générales aux connaissances d'ordre économique ou social.

Sous ces réserves, l'enseignement supérieur du droit comporte un groupement de matières assurément variées, puisqu'il y entre de la critique, de l'histoire des institutions, l'exégèse des textes et bien d'autres éléments encore. Ce corps d'enseignement, détaché d'une façon un peu factice des sciences politiques, possède assez d'unité pour que l'on puisse juger de ses résultats et aviser aux moyens de le perfectionner. Il y a là matière à un échange de vues profitable dans un Congrès qui appelle à lui, de l'étranger comme de France, toutes les personnes désignées pour y prendre part par leurs fonctions professionnelles ou par leur souci de l'intérêt public.

Le droit prépare à certaines carrières d'Etat exigeant des diplômes déterminés ou ayant des concours à leur base. Il dirige vers la connaissance des affaires des jeunes gens qui entreront dans la banque ou dans l'industrie. Une partie de la clientèle des Facultés ou des autres établissements supérieurs recherche le droit comme un appoint d'éducation, destiné à communiquer à l'esprit plus de vigueur et plus de distinction. Qu'on se place sous l'un quelconque de ces aspects, professionnel ou non, personne ne peut se désintéresser de la manière dont s'acquittent de leur rôle les établissements où le droit est enseigné. S'il y a des insuffisances ou des vices d'organisation, c'est ce que les débats d'un Congrès feront connaître. Les expériences tentées dans les pays étrangers, ainsi que leurs résultats, serviront de thème à des discussions dans lesquelles chacune des nationalités présentes pourra éclairer les autres sur ce qui s'est fait de bon chez elle ou, tout à l'inverse, sur les côtés défectueux du régime qui est le sien.

Le programme des sujets à traiter par le Congrès n'est pas limité. Aux questions énoncées à la suite de cet exposé s'ajouteront toutes celles que les adhérents soumettront à la Commission avant l'ouverture du Congrès, pourvu que l'auteur de chaque proposition l'accompagne d'un rapport plus ou moins étendu. On peut rattacher à trois chefs de délibérations les problèmes de toute espèce que soulève l'enseignement supérieur du droit, et cette division est susceptible de mettre un peu plus d'ordre dans l'enchaînement des discussions : ces trois chefs concernent le régime de travail, le régime des examens, l'institution de nouveaux cours.

S'occuper du régime du travail, c'est se demander s'il convient de soumettre les élèves à une discipline d'études par des épreuves susceptibles de répondre de l'avancement de leur préparation : c'est là une des questions qui intéressent le plus vivement l'avenir de l'enseignement, lorsqu'on l'envisage par son côté professionnel lequel n'est point à

dédaigner. Nous avons conscience que nos jeunes gens ne sont pas pliés à des exercices suivis et surveillés, que beaucoup d'entre eux manquent d'entrainement et perdent le profit de leurs études, parce qu'elles ne commandent pas de leur part un effort continu.

N'y aurait-il pas avantage à modifier le fonctionnement de la licence qui, par la nature élémentaire des connaissances que suppose le grade, se sépare si visiblement du doctorat, et exige une méthode pédagogique toute différente ? L'enseignement général peut être remplacé pour des étudiants appliqués par la lecture de bons manuels. Le temps qu'emploie le professeur à donner cet enseignement ne serait-il pas mieux utilisé sous la forme de conférences d'interrogations et d'éclaircissement des matières du programme, au besoin ? Il y aurait à ce plan de réforme des difficultés d'exécution dans les Facultés populeuses. Il s'agirait de pourvoir à la maîtrise de ces conférences sous la direction du professeur ainsi qu'à la répartition des étudiants en nombreuses séries. Ces difficultés sont-elles insurmontables ? Le professeur ne tiendrait-il pas mieux ses élèves sous la main, en contrôlant de cette manière leur assiduité, leurs efforts, leur aptitude pour le droit ? Encore une fois, nous ne parlons pas des conférences de doctorat qui répondent à une toute autre pensée et dont on pourrait même renforcer l'esprit scientifique par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Des conférences de licence constituées sur de pareilles bases ne donneraient-elles pas les éléments de notes périodiques d'après les réponses faites au professeur ? Ces notes entreraient avec un coefficient dans la cote d'examen de la fin de l'année. A côté de ces exercices, de caractère plutôt théorique, pourraient s'en développer d'autres, en vue du dépouillement des dossiers, du maniement des pièces. Pour les organiser, on songerait à faire appel au personnel des offices ministériels. Les Facultés ne prétendent point, sans doute, façonner leurs auditeurs à la pratique immédiate des affaires. La pratique s'apprend dans les études d'avoués et par la fréquentation des audiences. Et cependant, suivant le tour donné aux exercices scolaires, il y a moyen de réduire les difficultés avec lesquelles on se trouvera plus tard aux prises pour passer de la doctrine aux applications.

D'autre part, déchargé d'un cours inutilement encyclopédique, le professeur serait en mesure de spécialiser son enseignement. Il consacrerait une ou deux heures par semaine à un sujet qui varierait d'une année à l'autre, et c'est par là qu'il affirmerait sa place dans l'enseignement supérieur. Des auditeurs bénévoles, disposés à s'engager plus avant dans la voie qu'il leur aurait tracée, propageraient ses méthodes, composeraient pour lui un public de choix.

La Commission n'a pas à prendre parti d'avance sur ces innovations. Le programme ne procède que par indications générales et sous forme d'exemples. Une deuxième série de questions, concernant encore plus particulièrement les Facultés de droit, serait celle qui se rapporte au régime des examens. Les compositions écrites ne tiennent jusqu'ici qu'une place modeste dans les épreuves de la licence, elles sont absentes du doctorat, où on les voit remplacées par la thèse, une publication de tout autre caractère. Convient-il de multiplier ces exercices, comme étant de nature autant ou mieux que les épreuves orales à faire ressortir la valeur du

candidat ? Et faut-il, pour relever le niveau de la thèse la rendre facultative, retoucher les règlements en ce qui la concerne ? Au surplus, l'organisation des examens ouvre un champ d'observations extrêmement étendu.

La troisième partie de l'ordre du jour de la section du droit aurait vraisemblablement pour objet de déterminer les cours qu'il serait bon d'ajouter à l'enseignement actuel. Il existe des connaissances connexes au droit, se prêtant à l'enseignement de la chaire : le notariat et l'enregistrement, la propriété industrielle, le droit comparé, l'épigraphie juridique etc., dont l'absence se fait vivement sentir dans un grand nombre de centres universitaires. Cette remarque est particulièrement vraie des dépendances de celui des droits qui ouvre les aperçus les plus larges et les plus féconds sur la condition de l'individu dans la vie sociale, nous parlons du droit public. Elle est vraie encore de la condition des Etats, les uns par rapport aux autres, du droit international. Aussi longtemps que nous ne posséderons pas un groupe d'enseignements compacts prenant le droit public sous ses multiples aspects, la solidité de l'outil de travail manquera à ceux qui veulent connaître les sciences d'Etat, moins encore par curiosité pure que parce qu'ils seront appelés à les exercer un jour. Faut-il compter sur l'appui des Universités pour fournir les dotations nécessaires ? Et au lieu de concentrer uniformément tous ces cours éventuels dans les Ecoles de droit, ne faut-il pas en établir quelques-uns dans des établissements différents qui seraient jugés plus aptes à les recevoir, comme déjà s'est trouvé affecté à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole des Hautes-Etudes l'enseignement du droit canonique. Il n'est pas besoin de remarquer ici, même d'une manière incidente, que la multiplication de ces cours ne peut se faire à tort et à travers, que le Congrès sera amené à établir une synthèse des enseignements en les raccordant logiquement entre eux, et que c'est dans ce travail de répartition méthodique des sciences concernant le droit que les conseils des étrangers lui seront le plns particulièrement profitables.

Voici la liste des questions qui, au sentiment de la Commission, pourraient faire l'objet de communications et de discussions dans la sous-section du droit, sans préjudice de toutes autres qui viendraient à être soulevées plus tard :

1° *L'enseignement doit-il forcément embrasser chaque année toute l'étendue du programme ?*

2° *La forme d'enseignement* ex cathedra *est-elle la seule admissible ?*

3° *N'y aurait-il pas lieu d'établir dans les Facultés des interrogations fréquentes, périodiques et sanctionnées ?*

4° *Du régime des travaux écrits qui peuvent être considérés comme sanctions. — De celui de la thèse.*

5° *Du régime des examens.*

6° *Y a-t-il lieu de créer dans les établissements supérieurs, des enseignements préparant spécialement aux fonctions de l'Etat ?*

E. Thaller.

II. Sous-section des sciences politiques et économiques.

Les deux points sur lesquels vous avez bien voulu me demander de vous faire un rapport sont les suivants :

I. — *Quelles matières doivent faire l'objet de l'enseignement supérieur des Sciences économiques et politiques ?*

II. — *Comment et sous quelle forme cet enseignement doit-il être donné ?*

I. — Le premier de ces deux points soulève un petit problème préjudiciel assez délicat. Que faut-il entendre par « Sciences politiques » ? L'expression est, en elle-même assez flottante et son emploi habituel étant relativement récent elle ne se trouve pas implicitement précisée par des usages constants et des traditions invétérées. La discussion qui s'est produite dans le Comité, au sujet des divisions à choisir, a montré déjà que des définitions diverses sont admissibles. Le mot « politique » indique qu'il s'agit de sciences ayant trait au gouvernement des hommes. Mais, si l'on s'en tenait à cette remarque et si l'on voulait entendre par l'expression « Sciences politiques », toutes celles qui ont des rapports avec un tel objet, on leur assignerait un domaine presque sans limites : toute l'histoire, notamment, et à sa suite, toutes les sciences historiques, tout ce qui se rattache à l'Economie politique et aux finances, tout le Droit lui-même y rentreraient bientôt.

La décision prise de constituer pour les Sciences politiques une sous-section, distincte de celle du Droit et de la Section d'histoire, montre bien que nous ne devons pas entendre les mots dans un sens aussi large. De fait, il est permis de leur donner une signification, non pas, à vrai dire, beaucoup plus restreinte, néanmoins un peu plus précise, et qui offrirait l'avantage de laisser déterminer certaines limites. On peut convenir de désigner par le terme « Sciences politiques », non plus telles ou telles Sciences prises dans leur ensemble et considérées en elles-mêmes, mais des Sciences rapportées à la politique, appliquées à son étude et à ses besoins. Toute l'histoire, par exemple, et tout le droit cesseraient alors d'être en tous cas des Sciences potitiques, pour le redevenir dès que l'on s'attacherait à telle ou telle de leurs parties pour y découvrir les lois ou les règles qui importent au gouvernement des citoyens et à la conduite des Etats. S'occuper de Sciences politiques serait alors simplement considérer sous un certain angle et dans un but spécial des Sciences qui conservent d'autre part leur individualité propre et leur indépendance absolue.

Une telle définition présenterait, semble-t-il, certains avantages, mais il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des objections. Or, bien que l'importance des questions de mots soit toujours secondaire, on peut trouver cependant un intérêt pratique sérieux à essayer de fixer le sens de l'expression qui nous occupe ici. Son emploi tend à se répandre de plus en plus sans que nul soit jamais assuré de l'entendre de la même manière que ses interlocuteurs. Il y aurait donc avantage évident à essayer de préciser les idées sur ce point.

D'autre part, si l'on admet qu'il s'agit, dans l'enseignement supérieur des Sciences politiques, d'étudier d'une façon scientifique, c'est-à dire en

recherchant les causes, les phénomènes de la politique, étude d'où se dégageront des lois ou des règles susceptibles d'applications pratiques, il importe évidemment de mettre en lumière l'influence des circonstances et des milieux, de se rendre compte des résultats obtenus par tels ou tels moyens, dans telles ou telles conditions de fait ; de là, un grand intérêt à rapprocher sans cesse ce qui se passe à la même époque dans des pays différents et ce qui s'est passé, dans un même pays à des époques diverses ; d'où, enfin, l'importance capitale, en pareilles matières, de la législation comparée et de l'histoire.

Deux questions pourraient dès lors être proposées au Congrès touchant le premier des points que je rappelais en commençant.

1° Quel sens convient-il d'attribuer, en matière d'enseignement, à l'expression « Sciences politiques » et quelles doivent être les matières fondamentales de leur enseignement ?

2° Quelle place relative convient-il de faire dans cet enseignement aux diverses sciences appelées à y concourir et notamment, à la législation comparée et à l'histoire, soit à l'histoire politique, intérieure ou diplomatique, soit à l'histoire des législations et des doctrines ?

II. — Touchant le second point que nous devons examiner, une remarque générale s'impose également, si nous maintenons le point de vue que je vous indiquais. Etant donné son objet même, et aussi les habitudes modernes qui font participer un plus grand nombre de citoyens au maniement des affaires et qui placent des concours à l'entrée des carrières officielles, beaucoup de jeunes gens verront nécessairement dans l'enseignement des Sciences politiques une préparation directe à la vie publique active et à la haute administration. Vouloir les y préparer uniquement serait évidemment très fâcheux ; ne leur donner que des connaissances abstraites et sans applications immédiates serait également impossible ou mauvais.

D'autre part, les sciences politiques étudiant des questions actuelles et vivantes, pratiques par certains côtés, leur enseignement ne saurait demeurer trop exclusivement théorique. L'enseignement cathédral devrait se doubler d'exercices pratiques ; les cours auraient besoin de s'appuyer sur des conférences. Mais quelle importance attribuer à ces dernières ? La chose vaut d'être examinée.

Deux questions paraissent dès lors pouvoir être proposées, touchant la forme et les conditions de l'enseignement supérieur des sciences politiques :

1° Dans quelle mesure convient-il d'envisager cet enseignement comme une préparation directe à la vie publique et aux carrières de l'Etat ?

2° Quelle importance convient-il de donner dans cet enseignement aux Conférences et quelle part faire dans ces dernières à des exercices pratiques ?

CHRISTIAN SCHEFER

EXTENSION UNIVERSITAIRE

I. Université populaire de Nancy (1).

Une Université populaire est fondée à Nancy. Son but est de réunir des hommes de toute condition et de toute profession pour penser et travailler en commun.

Les uns y trouveront des exemples de courage et de solidarité qui leur donneront des raisons de se dévouer. Les autres y apprendront à réfléchir et à comparer, à se défier des affirmations bruyantes, des formules creuses et des mots sonores. Tous en développant chez eux l'esprit critique qui met à nu les sophismes et n'est satisfait que par la vérité démontrée et comprise, tendront à se libérer de l'esclavage intellectuel que trop souvent le journal impose, à se dépouiller des préjugés de métier ou de milieu.

Nous ne craindrons pas de nous entretenir de questions économiques et sociales, afin que chacun apporte plus d'intelligence dans la compréhension des intérêts de la cité et de la patrie, désire introduire dans les lois plus de justice et dans les rapports sociaux plus de générosité.

Pour cela nous étudierons les faits sans parti pris, sans vouloir les forcer à être favorables à telle ou telle doctrine ; en un mot, avec cette méthode scientifique qui a fait ses preuves dans l'étude de la nature et qui, par ses applications, a si complètement transformé les conditions de la vie humaine.

Nous développerons encore l'éducation générale par des expositions où le goût se formera à la vue du beau, par des réunions amicales, des fêtes où la gaieté, bonne conseillère, rapprochera les cœurs.

Nous sollicitons pour cette œuvre de haut enseignement le concours de tous ceux qui veulent faire triompher les idées de liberté, de justice, de solidarité qu'évoque le mot de république.

Nous n'attendons rien de ceux dont la prétendue habileté est toujours prête à abandonner la défense des principes pour la satisfaction d'ambitions personnelles ou la conservation de privilèges.

Aux ouvriers, aux employés, à tous les travailleurs de comprendre que leur intérêt est de s'instruire, que l'amélioration matérielle de leur sort dépend de l'élévation de leurs pensées, que l'éducation est le premier et le dernier mot de toute politique de progrès social.

LE COMITÉ.

STATUTS

Titre I

But de la Société.

Article premier. — Une Université populaire est fondée à Nancy, pour organiser et développer l'enseignement supérieur du peuple et l'éduca-

(1) Nous avons reçu communication de ces documents par notre collaborateur M. Rigout, professeur d'histoire au lycée. M. le professeur Bernheim, de la Faculté de médecine, est le Président du comité. (*N. de la Réd.*)

tion morale, sociale, mutuelle en France, en établissant une bibliothèque ouverte tous les soirs, en organisant des causeries et conférences, des expositions avec cours professionnels, un cabaret de tempérance, un cabinet de consultations médicales, juridiques, économiques, et, en général, tout ce qui lui permettra d'atteindre son but. — Elle s'interdit toute propagande électorale.

Art. 2. — Pour faire partie de l'Association il suffit d'adhérer aux présents statuts et de concourir dans la mesure de ses moyens et de ses facultés à sa prospérité et à la réalisation du but qu'elle se propose.

Art. 3. — Chaque demande d'admission doit être apostillée par deux membres au moins de l'Association. L'admission est prononcée par le Conseil d'administration, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des membres présents.

Titre II

Administration.

Art. 4. — L'Association est dirigée par un Comité d'administration de 21 membres, dont les deux tiers seront choisis parmi les ouvriers et employés. Le Comité se renouvelle par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Les deux premières années le sort désignera les membres sortants. Le Comité a le droit de se compléter lorsque des vacances se produisent dans l'année d'exercice.

Art. 5. — Les membres du Comité d'administration sont élus par l'assemblée générale, au scrutin secret, et à la majorité absolue des membres présents.

Art. 6. — Le Comité d'administration nomme le bureau pour une année. Le bureau est composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de deux secrétaires-adjoints.

Art. 7. — Le Comité d'administration fait rédiger chaque année par le secrétaire général un rapport sur la situation morale et par le trésorier un rapport sur la situation matérielle de l'Association ; les deux rapports sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Huit jours avant l'assemblée générale annuelle, les rapports sont à la disposition des sociétaires, au siège social.

Art. 8. — Le secrétaire général a la garde des archives, il est chargé de la correspondance, reçoit et transmet au Comité les demandes d'admission, fait les convocations, rédige les ordres du jour et les procès-verbaux, en un mot exerce, par lui-même ou par les sociétaires adjoints toutes fonctions utiles à la bonne administration de la Société sous le contrôle du Comité.

Art. 9. — Le trésorier est comptable et chargé des recouvrements. Il a la charge des livres, de la caisse, des comptes courants, etc.

Art. 10. — Le Comité d'administration se réunit au siège social aussi souvent qu'il est nécessaire.

Il est tenu registre des procès-verbaux de ses séances.

Titre III

Recettes. — Fonds social.

Art. 11. — Les recettes de l'association sont les suivantes

1° Les cotisations annuelles ;

2° Les produits des fêtes, conférences, représentations, etc., données au profit de la société ; les recettes des universités et des groupes ;

3° Les dons, concessions et autres libéralités ;

4° Les revenus du fonds de réserve.

Art. 12. — Le minimum de la cotisation annuelle est fixé à 2 francs pour chaque sociétaire et sa famille. Elle peut être payée en deux fois.

La cotisation est due intégralement pour l'année de l'admission,

Les sociétaires peuvent s'exonérer définitivement de cette cotisation en versant en une fois une somme de 50 francs.

Titre IV

Dépenses

Art. 13. — Les dépenses de l'administration sont les suivantes :

1° Les frais d'administration.

2° Les frais de propagande, publications diverses, locations de locaux, salles de conférences, organisation et construction de tous établissements utiles au fonctionnement de la Société.

Art. 14. — Il est constitué un fonds de réserve composé d'un prélèvement sur les recettes fixé chaque année par l'assemblée générale.

On ne pourra toucher au fonds de réserve qu'après délibération de l'assemblée générale.

Art. 15. — Le Comité d'administration décide seul des dépenses à engager.

Titre V

Comptabilité

Art. 16. — Au mois de décembre de chaque année, le Comité d'administration arrête le budget des recettes et dépenses prévues pour l'année suivante.

Le trésorier présente au Comité, dans le mois de janvier, son compte de gestion pour l'année expirée.

Dans la quinzaine qui suivra la constitution de la Société, le Comité arrêtera le budget de la première année.

Titre VI

Assemblées générales

Art. 17. — Les membres de l'Association se réunissent en assemblée générale ordinaire une fois par an, dans les trente jours qui suivront le dépôt du rapport du trésorier.

Art. 18. — Le Comité peut convoquer, par lettres adressées quinze jours à l'avance aux sociétaires, une assemblée générale extraordinaire. — Les lettres devront porter l'ordre du jour.

Sur demande motivée et signée de cinquante sociétaires au moins, le Comité est tenu de convoquer, dans le délai maximum d'un mois, une assemblée générale extraordinaire.

Toute révision des présents statuts ne peut être faite que par une assemblée générale extraordinaire convoquée expressément à cet effet, soit sur l'initiative du Comité, soit sur demande signée de cinquante

membres au moins et ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. — Toute question proposée par un ou plusieurs sociétaires, pour être portée à l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire, doit être envoyée au Comité au moins trois semaines avant la date de cette assemblée.

Ces questions sont mises à la suite de l'ordre du jour du Comité.

Titre VII

Démission. — Radiation. — Réintégration — Dissolution

Art. 20. — La démission de membre de la Société doit être adressée au secrétaire-général qui la transmet au Comité.

Art. 21. — Aucune radiation ne peut être prononcée que par le Comité d'administration qui convoquera par lettre recommandée le membre incriminé.

Tout membre radié aura le droit d'appeler de la décision du Comité à l'assemblée générale.

Art. 22. — Tout ancien membre de la commission qui, ayant été radié pour quelque cause que ce soit, demanderait sa réintégration serait soumis aux mêmes formalités que le candidat qui se présente pour la première fois.

Art. 23. — La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que dans les mêmes conditions qu'une révision de statuts. En cas de dissolution, l'actif social est versé à des Sociétés d'instruction et d'éducation populaire, désignées par l'assemblée générale.

II. Université populaire de Montauban.

Une affiche de la mairie de Montauban, qui nous a été transmise par M. Lehr, professeur au lycée, nous apprend qu'un groupe de professeurs du lycée Ingres a constitué une Université populaire à Montauban. Des conférences gratuites seront données à tous les jeunes gens âgés de 14 ans au moins et principalement à ceux qui suivent les cours d'adultes des écoles de la Commune. Elles auront lieu tous les mercredis, à 8 h. 1/4 du soir, dans le local des Cours municipaux, près de l'École de l'Ancien Collège et seront faites à tour de rôle par MM. *Auréjac, Corone, Cucuat, Desgranges, Flayac, Lehr et Rigal*, professeurs au lycée Ingres. M. l'Inspecteur d'Académie prêtera également son concours à l'œuvre. La séance d'inauguration fixée au 17 janvier, sera terminée par une conférence de M. Auréjac. Les sujets des séances suivantes seront annoncés de semaine en semaine, à la fin des réunions hebdomadaires. Nous espérons être à même de renseigner plus complètement nos lecteurs sur l'Université populaire de Montauban.

III. Un projet d'enseignement populaire sous l'Empire.

L'enseignement du peuple, qui est en train de s'organiser aujourd'hui avec les cours d'adultes et les Universités populaires, a toujours préoccupé les républicains. Sous l'Empire, plusieurs d'entre eux essayèrent d'en montrer la nécessité ou d'en tracer le programme ; nul ne l'a mieux fait que Vacherot dans son admirable livre sur *La démocratie* (l. I, chap. 3 et 4). Il n'est peut-être pas inutile de signaler le plan d'enseignement

publié en 1862 par Ernest Lebloys, républicain qui avait porté le drapeau des étudiants à la manifestation du 13 juin 1849 et qui fut proscrit après le coup d'Etat. Ce plan se trouve dans un opuscule intitulé *Critique du gouvernement français* (1).

L'Etat se charge de l'instruction et de l'éducation à tous les degrés.

Il y a un instituteur et une institutrice par quinze cents âmes ; en outre, des leçons seront donnés aux élèves, et des conférences de perfectionnement faites aux instituteurs, par les universitaires les plus instruits, afin de vulgariser le haut enseignement. L'enseignement de la morale est la base de l'enseignement démocratique.

L'Etat organise l'enseignement professionnel, après entente avec les corps de travailleurs, et le divise pour chaque spécialité en 4 degrés : 1° *Ecoles pratiques*, dans la commune ; 2° *Ecoles normales*, dans le département ou la région ; 3° *Ecole normale centrale ;* 4° *Institut* ou *conservatoire national.*

Le gouvernement chargera l'élite des savants, des artistes et des écrivains, aides de spécialistes, de rédiger : une *Bibliothèque communale*, contenant les notions à répandre dans les écoles communales ; une *Bibliothèque départementale*, destinée aux écoles normales ; une *Bibliothèque nationale*, s'adressant aux écoles normales centrales ; une *Bibliothèque universelle.* Dans celle-ci on rééditera tous les grands écrivains français ou étrangers, anciens ou modernes, avec des commentaires inspirés par l'esprit démocratique. Le gouvernement complètera cette œuvre en faisant copier les manuscrits rares, en envoyant de nombreuses missions scientifiques ou économiques à l'étranger, en faisant reproduire par la gravure et surtout par la photographie les chefs-d'œuvre de l'art aussi bien que les modèles utiles pour l'industrie. La photographie deviendra l'instrument essentiel de la vulgarisation ; chaque commune aura ses collections, sans cesse accrues, de photographies artistiques, historiques, géographiques ; chacune aura ses bibliothèques alimentées par l'Etat ; chacune recevra quelquefois la visite de troupes d'acteurs venant représenter les chefs-d'œuvre du drame ou de l'opéra, et entretenues par l'Etat.

Pour faire avancer la science et l'art, on consacrera 5 millions par an à faire des pensions viagères de 5.000 francs à des Français ou à des étrangers occupés de travaux d'intérêt général ; on pourra ainsi permettre à mille personnes d'y prétendre. Enfin le budget annuel consacré à l'instruction publique, à l'éducation démocratique, à l'enseignement professionnel, aux beaux-arts, sera d'au moins cinq cents millions.

Voilà les grandes lignes du projet de Lebloys. L'enseignement populaire préoccupa souvent aussi les fondateurs des sociétés coopératives instituées en grand nombre entre 1864 et 1868. Pour n'en donner qu'un exemple, le projet de règlement de l'Association générale d'approvisionnement consacre une partie des bénéfices « à la création et au développement de tous établissements ayant pour but d'éclairer l'intelligence, d'agrandir le sens moral et de donner à l'homme toute sa puissance de production, tels que : bibliothèques, cours divers, établissements d'éducation, etc. » (2).

GEORGES WEILL

(1) Cité par Flotard dans un article du journal *L'Association*, décembre 1865.

(2) C'est paru sous le pseudonyme d'Etienne Marcel (*Bibliothèque nationale*, Lb. 56 1257).

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LYON

Institut de Chimie. — L'Institut de chimie de la Faculté des sciences de Lyon est aujourd'hui terminé. Le 7 janvier il a été solennellement inauguré. Le matin à 9 heures, MM. Compayré, recteur, Caillemer, doyen de la Faculté de droit, Barbier, administrateur de l'Institut, recevaient MM. Leygues, ministre de l'Instruction publique et Lanessan, ministre de la marine, Liard, directeur de l'enseignement supérieur, Le Roux, préfet du Rhône, etc. On découvrait le buste de M. Raulin, mort en 1896, après avoir assuré la construction du nouvel établissement. M. Compayré a prononcé une courte allocution, dont nous extrayons les passages suivants :

« S'il est vrai que le mérite de la conception dépasse encore celui de l'exécution, c'est bien en effet à notre cher et regretté Raulin que revient l'honneur d'avoir été le principal ouvrier de cette importante entreprise.

Dès les premiers jours de mon administration, qui ont été les derniers de sa vie, j'ai été mêlé à la préparation du projet que Raulin caressait depuis des années, et j'ai pu juger par moi-même avec quelle douce obstination, avec quelle ingénieuse persévérance, malgré des difficultés de toute sorte, il en poursuivait l'accomplissement.

Son idée, aujourd'hui réalisée, était d'assurer aux applications de la chimie, à l'école de chimie industrielle qu'il avait fondée en 1883, et qu'il a magistralement dirigée pendant plus de douze ans, l'espace, l'outillage qui lui manquaient dans le recoin étroit de la Faculté des Sciences, où elle était confinée : mais il voulait aussi appeler au bénéfice de l'agrandissement des locaux, et d'une installation meilleure, les autres enseignements chimiques des deux Facultés de médecine et des sciences. Quelle que fût sa prédilection pour les applications, il n'oubliait pas qu'elles ont leur principe dans les théories et il voulait servir à la fois, les associant dans un même culte, les intérêts de la science et les besoins de l'industrie.

Un destin cruel n'a point permis que Raulin assistât à l'achèvement de son rêve. Du moins, dans une pensée de pieuse gratitude, l'Université de Lyon a voulu que son buste, placé dans le vestibule de cet Institut, y conservât son souvenir ; que son ombre, immobilisée dans le marbre, y présidât, en quelque sorte, aux travaux où se développera sa pensée scientifique, qu'on le saluât, à l'entrée, comme le génie bienfaisant, comme le Dieu protecteur de cette maison de science et d'études. »

Le soir eut lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine une cérémonie à laquelle assistaient tous les représentants de l'Université

et de la cité lyonnaise (1). M. le Recteur Compayré prit le premier la parole :

« Il y a cinq ans de cela, le 4 juillet 1894, M. le ministre de l'Instruction publique écrivait à mon prédécesseur.

« La réunion de tous les services de chimie dans un même bâtiment permettrait de réaliser à Lyon une institution unique digne de cette ville savante et industrielle, digne de son Université florissante ».

Et M. le Ministre ajoutait :

« Il ne sera nullement nécessaire d'édifier un monument : la ville de Lyon a doté ses Facultés de fort beaux édifices : ce dont elles ont besoin maintenant, ce sont des ateliers ».

Cette lettre officielle, c'est de votre propre nom qu'elle était signée, M. le Ministre : et le programme si sage que vous traciez alors, nous sommes heureux que ce soit vous encore qui veniez aujourd'hui constater s'il a été bien rempli.

L'Université de Lyon a de belles façades qu'elle doit à d'habiles architectes : — je ne parle pas seulement de celles qui décorent les bords du Rhône, nous espérons avoir un jour l'honneur de vous en montrer une autre fort jolie, sur le rivage de la Méditerranée. — Mais ici, dans son Institut de Chimie, l'Université n'a voulu construire que des ateliers appropriés à la recherche scientifique et au travail technique. Le temple qu'elle a élevé à la Science n'est pas un palais de marbre, ni même de pierres de taille ; c'est une construction de matériaux démocratiques, en mâchefer et en ciment.

Un maître de la chimie, M. Moissan, parodiant le dicton plaisant : « Pour faire un canon, il faut prendre un trou et mettre du bronze autour », disait plaisamment : « De même, pour faire un Institut chimique idéal, il faut avoir un jardin et l'entourer de beaucoup de laboratoires... » Le jardin, nous l'avons, un peu en raccourci, il est vrai, car il a fallu le rogner, pour installer les amphithéâtres, deux grands *auditoria*, dans chacun desquels 300 étudiants seront à l'aise. Mais, du moins, rien n'a été retranché de l'espace que réclamaient pour leur légitime ampleur les salles réservées au travail, soit des maîtres, soit des élèves. Des laboratoires, nous en avons partout, au rez-de-chaussée, au premier étage, jusque dans les sous-sols. Sur un terrain dont la superficie est d'environ 5.000 mètres carrés, on a établi plus de 3.000 mètres de construction : ce qui, avec trois étages, donne plus de 9.000 mètres d'espace, d'espace machiné et outillé.

Nos constructeurs et nos professeurs sont allés étudier sur place à l'étranger les installations les plus renommées. Nos amphithéâtres et nos laboratoires rappellent ceux de Zurich, de Strasbourg et d'Heidelberg. Rien enfin n'a été négligé de ce qui pouvait, dans le détail de l'aménagement, nous rapprocher de la perfection. Et c'est avec confiance que nous ouvrons aux travailleurs ce vaste champ où nous espérons bien que la moisson sera abondante et brillante, soit pour l'étude et pour l'enseignement, soit pour la science et pour la découverte.

L'entreprise longue et laborieuse dont nous vous remercions d'être venu consacrer l'achèvement, aura été une des premières manifestations de la vie nouvelle des Universités. Et à ce titre déjà, elle doit réjouir tous ceux qui, comme vous, M. le Ministre, et comme votre éminent collaborateur, M. Liard, ont été les inspirateurs et les ouvriers de la loi du 10 juillet 1896. Sans doute, nous n'oublions pas ce que nous devons à l'Etat, les 650.000 fr. de subvention qu'il nous a accordés, ni ce que nous devons aussi, soit à la ville de

(1) Le *Courrier de Lyon* signale la présence de M. Gailleton et Le Roux, Leygues, Lanessan, Liard, du général Zédé, et des généraux de la place, de délégations des Facultés, du Conseil municipal, des étudiants, de MM. Bianconi, Thévenet, Genet, Fleury-Ravarin Gourd, Autrin, etc.

Lyon — le terrain, d'une valeur de 150.000 fr., qui supporte l'édifice, — soit au Conseil général du Rhône qui nous est venu en aide par une allocation de 50.000 fr. Mais une part considérable de l'œuvre n'en revient pas moins à l'Université de Lyon elle-même, puisqu'elle a réalisé sur ses ressources propres environ la moitié des frais de construction et d'aménagement, puisqu'elle s'est endettée, puisqu'elle s'est appauvrie pour de longues années, en contractant un emprunt de près de 600.000 fr. Elle ne le regrette pas : elle a conscience d'avoir fait œuvre utile, d'avoir fait œuvre d'Université, en affectant un gros morceau de sa fortune collective aux besoins de quelques-uns de ses professeurs et d'une partie de ses étudiants, et en affirmant ainsi par le premier de ses actes la solidarité matérielle et morale qui doit unir l'une et l'autre, dans une collaboration féconde, les diverses Facultés dont elle se compose.

Les dépenses ont été importantes — 1.300.000 fr. environ.— Elles auraient été plus fortes encore si nous n'avions pas eu la bonne fortune de trouver pour constructeurs des hommes qui, à l'habileté professionnelle, à l'entente de l'économie, joignaient un dévouement personnel à l'Université de Lyon. M. Mangini, président de la Société des logements économiques, s'est rappelé qu'il était en même temps président de la Société des amis de l'Université lyonnaise. Et il nous l'a prouvé, une fois de plus, en acceptant de comprendre l'Institut de chimie dans le programme de ses constructions philanthropiques, en se chargeant, avec son distingué collaborateur, M. Germain, d'une entreprise délicate, sans y chercher d'autre profit que la satisfaction de nous avoir rendu service, et en apportant à cette coopération généreuse, avec le zèle de l'amitié, le souci de ménager les finances un peu frêles d'une Université naissante.

Malgré cet effort manifeste d'économie, alors que le programme a été : « Toutes les dépenses utiles, aucune dépense superflue, dira-t-on que l'opération a été encore trop coûteuse ? Mais l'exemple de ce qui s'est fait ailleurs est de nature à nous rassurer. Rappellerai-je qu'à Berlin, lors de la récente reconstruction de l'Institut chimique, créé par Hofmann en 1868, on a dépensé près de 150.000 fr. Et en France, l'Institut de chimie de Lille, qui n'a été aménagé, nous dit-on, que pour une centaine d'élèves, a coûté, construit en briques, environ 500.000 fr. L'Institut de Lyon aura coûté trois fois plus : mais aussi il est destiné, dès ses débuts et sans parler des progrès futurs, à recevoir bien près de 600 élèves, dont il est facile de faire le compte : pour le certificat P. C. N., 150 en moyenne ; pour les différents certificats préparatoires aux licences scientifiques, une cinquantaine au minimum ; à l'école de chimie industrielle, 36 l'année dernière, cette année 52 ; et dans un avenir prochain peut-être une centaine ; en outre, du côté de la médecine, au moins 200 étudiants de deuxième année, 100 étudiants de pharmacie de première et de deuxième années.

Assurément, on aurait pu concevoir autrement l'organisation de cette usine scientifique en la réservant tout entière à la chimie industrielle et aux applications de la science. Mais la conception qui a prévalu, outre qu'elle nous était imposée par la nécessité de donner un peu d'air aux autres services de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences, qui étouffaient dans leurs locaux devenus trop étroits, avait sa raison d'être. On a pensé qu'il ne fallait pas séparer dans l'espace ce qui est uni dans la logique des choses et dans la réalité des faits : la source et les ruisseaux qu'elle alimente, le principe et les conséquences, la théorie et la pratique. Loin qu'il y a ait opposition, il y a des rapports intimes, il y a filiation et connexité entre la chimie générale et théorique et la chimie appliquée. Des critiques un peu pressés qui nous ont condamnés avant même que notre œuvre fût terminée, ont prétendu que nous faisions fausse route, que ce serait en vain que nous dirions aux quatre professeurs de deux Facultés différentes : « Réunissez-vous », qu'ils ne se réuniraient pas. La réunion est faite et nous en attendons les meil-

leurs résultats. Nous comptons que de cette réunion sous le même toit résultera une sorte de pénétration réciproque, une émulation de travail et de recherche, et comme une âme commune rayonnant dans la diversité des organes multiples qui restent distincts et séparés.

Dans cet Institut, en effet, il n'est pas question, comme nos critiques ont paru le croire, d'appeler à travailler dans les mêmes laboratoires des étudiants d'origine diverse. Non, chacun des services demeure indépendant l'un de l'autre. La maison est une, mais la division du travail y est complète. Le but a été, non de poursuivre une fusion qui aurait tourné à la confusion, mais tout au contraire d'attribuer à chaque professeur et à ses élèves des locaux spéciaux, image de la spécialité de leurs travaux et de leur assurer une pleine indépendance.

D'une part, on enseignera ici tout ce que la spéculation scientifique, dans les diverses branches de la chimie, a déjà conquis de vérités générales, le devoir d'un homme d'Université étant avant tout « de se tenir sur la crête la plus avancée des vagues de la pensée scientifique », ces vagues qui s'avancent toujours plus près du rivage de l'inconnu et de l'inconnaissable. Mais on ne négligera point l'autre fonction d'une Université moderne, qui est d'utiliser les connaissances déjà acquises. Ce n'est pas ici qu'on s'imaginerait que la valeur de la science s'accroît à proportion qu'elle est moins utile, ni qu'on applaudirait à ce propos étrange d'un savant américain qui, ayant démontré un nouveau théorème original de hautes mathématiques, s'écriait ; « Ce théorème est vrai, et Dieu merci il ne servira à personne ! » Non, à chaque progrès de la pensée et de la recherche, il faut que corresponde un progrès de la pratique. La connaissance accrue doit accroître la puissance. L'enseignement théorique ne vaut pas seulement parce qu'il découvre de vérités, mais parce qu'il rend possibles de réalités nouvelles. Seul l'enseignement théorique peut préparer le renouvellement de l'outillage, le perfectionnement des méthodes, la solution des questions nouvelles, et empêcher la perpétuité néfaste et l'immobilité ruineuse de la routine industrielle.

Jamais plus qu'aujourd'hui, Messieurs, il n'a été nécessaire de rappeler à la science ses devoirs envers l'industrie, l'obligation stricte qui lui est imposée de démontrer toujours davantage son efficacité économique, son action pratique. L'exemple de l'Allemagne n'est-il pas là pour nous instruire, en nous prouvant que la première des nations philosophiques peut être aussi la première des nations industrielles ? Sur la foi de quelques métaphysiciens transcendants, nous avions imaginé une Allemagne idéaliste, perdue dans les nuages de la contemplation ; — de même que sur la foi de quelques-uns de nos littérateurs, les étrangers jugent parfois la France légère et corrompue ; — l'Allemagne nous a durement détrompés, et sur tous les terrains. Loin de s'égarer dans les rêveries, elle s'est enfoncée dans les recherches positives. Elle s'est montrée éminemment pratique. Son industrie témoigne d'une prospérité croissante, et cette prospérité tout le monde est d'accord pour l'attribuer à la direction imprimée aux études, à une meilleure organisation du travail scientifique. Sans négliger le développement des connaissances théoriques approfondies, l'Allemagne a fondé par centaines des Ecoles techniques, d'où sont sortis des milliers de chimistes qui aujourd'hui peuplent les teintureries, les usines de produits chimiques, les fabriques de tissus imprimés. Comment ne pas entendre le cri d'alarme jeté par M. Moissan, par M. Haller, pour ne citer que ceux-là, quand ils nous disent l'infériorité manifeste de nos établissements d'enseignement chimique comparés à ceux de l'Allemagne ?

C'est de ces préoccupations, c'est de la pensée de venir en aide à l'industrie chimique française dont M. Haller disait « que son avenir est loin d'être rassurant », qu'est sortie en partie la pensée créatrice de l'Institut lyonnais, et nous ne saurions réserver trop de reconnaissance à l'homme qui en a le premier conçu la création, qui a été l'ouvrier de la première heure, à notre cher et regretté Doyen de la Faculté des sciences, M. Jules Raulin, mort trop tôt

pour voir réaliser le rêve de sa vie, l'œuvre qu'il avait poursuivie avec une infatigable activité ; et qui méritait bien que l'Université de Lyon, dans sa gratitude, inscrivît sur le socle de son buste que nous avons inauguré ce matin, ces mots qui disent tout : « A M. le Professeur Raulin, fondateur de l'Institut de Chimie ».

Il avait rêvé, lui, d'une autre inscription. Dans un appel qu'il projetait d'adresser à la libéralité des Lyonnais, il disait : « Vous encouragez une foule d'œuvres de bienfaisance ; vous donnez des millions pour construire d'admirables cathédrales ; aujourd'hui nous vous demandons une obole pour élever un temple en l'honneur de la chimie à laquelle Lyon doit une partie de sa richesse, un temple qui servira à l'enrichir encore, et sur lequel il faudra écrire : « A la Chimie, l'Industrie lyonnaise reconnaissante. »

Cet appel, nous le renouvelons, Messieurs, surtout pour dire qu'il a déjà été entendu et avec l'espoir qu'il le sera encore. Un bienfaiteur nouveau, dont je tairai le nom pour ne pas offenser la noblesse de ses sentiments, a bien voulu, tout récemment, par l'intermédiaire de notre bienfaitrice ordinaire, la Société des Amis de l'Université, faire don à l'Institut chimique d'une somme de 20.000 fr., dont le revenu est destiné à acheter d'abord des instruments de laboratoires, ensuite à constituer des bourses de voyage à l'étranger pour de jeunes étudiants chimistes. Puisse cet exemple être suivi ! Quelque effort qui ait été accompli, en effet, pour doter nos laboratoires de tout ce qu'exigent des recherches délicates, des expériences minutieuses, il s'en faut que nous n'ayons plus rien à souhaiter. La science, dans ses conditions actuelles, ne suppose pas seulement des cerveaux qui pensent et qui raisonnent ; elle exige de plus en plus des outils pour l'observation, pour l'expérimentation, des instruments matériels. Et, malgré des accroissements incessants. notre outillage ne sera jamais complet. Sans compter que de nouvelles applications aux industries si nombreuses dépendantes de la chimie — comme, par exemple, l'école de tannerie qui vient de s'ouvrir, — réclameront un matériel nouveau. Dès à présent, nous constatons qu'il nous manque un musée industriel, pour lequel la place sans doute est toute trouvée dans les deux grandes salles situées au-dessus des amphithéâtres ; mais, ces salles, il reste à les remplir...

Tel qu'il est, pourtant, et sans escompter les espérances de l'avenir, l'Institut de chimie de l'Université de Lyon possède tous les organes essentiels de ses multiples fonctions. Ni l'air, ni la lumière ne lui manquent : par de larges baies ouvertes sur le dehors, il puise dans le ciel lyonnais tout ce que ce ciel peut donner de clarté matérielle. Et, au dedans, avec quatre professeurs éminents, aidés par quatre maîtres de conférences, par une vingtaine de chefs de travaux et de préparateurs, il constitue une force enseignante remarquable qui ouvrira les intelligences de plusieurs centaines de jeunes hommes à la lumière intellectuelle de l'esprit scientifique.

Ouvert sous d'heureux auspices, puisque vous aurez, M. le Ministre, présidé à sa naissance, l'Institut de chimie complètera heureusement le groupe imposant de nos quatre Facultés. Il joint à toutes ses autres bonnes fortunes celle d'un heureux voisinage. Séparé des Facultés dont il dépend par une distance d'une centaine de mètres à peine, il est ou il sera le centre de tout un quartier scientifique. Déjà, il a pour voisine, à sa droite, l'Ecole du Service de santé militaire. Demain, en vertu de l'affinité secrète qui tend à rapprocher toutes les institutions savantes, il verra s'installer à sa gauche l'Ecole Centrale lyonnaise, qui lui enverra quelques-uns de ses élèves. Après demain ou un peu plus tard, s'élèvera un peu plus loin l'Institut Pasteur de Lyon.,. De sorte que par ce vaste ensemble de constructions, ce sera sur cette rive du Rhône, déserte et couverte d'herbe il y a vingt-cinq ans, un rapide et brillant épanouissement d'une grande cité universitaire !...

L'Institut de chimie n'est, d'ailleurs, qu'un des fleurons de la couronne universitaire de Lyon Cette jeune Université dont vous disiez vous-même, M. le

Ministre, en 1894, lors d'un voyage que nous n'avons pas oublié, « qu'elle vous étonnait par la vigueur de son développement », a essayé, depuis qu'elle est légalement constituée, de justifier la bienveillance de vos éloges. Elle a manifesté son activité par la création de plus de trente enseignements nouveaux. Elle tend de plus en plus, comme c'est son devoir, à embrasser l'universalité du savoir humain.

Parmi toutes ces fondations qu'il serait trop long d'énumérer, je demanderai la permission à M. le ministre des Beaux-Arts, de lui signaler celle d'une conférence de l'histoire de l'art, complément nécessaire d'un beau musée de moulages. Et pour donner les nouvelles de la dernière heure, je signalerai aussi, cette fois à M. le ministre de la Marine dont nous sommes heureux de saluer la présence dans cette solennité, la création d'une conférence de chinois. Grâce à la générosité du gouverneur actuel de l'Indo-Chine — vous ne désavouerez certainement pas, monsieur le Ministre, l'acte de votre successeur — grâce à la bienveillance de notre puissante amie, la Chambre de Commerce de Lyon, qui ne se contente pas d'être la bienfaitrice de notre Ecole de chimie industrielle, et qui veut bien reconnaître que nous pouvons collaborer avec elle sur d'autres terrains, l'enseignement du chinois (1), en attendant celui de l'arabe, va être ajouté à ceux que nous possédions déjà, pour les langues sanscrite et égyptienne ; afin qu'il soit bien établi que la ville de Lyon ne donne pas seulement ses capitaux pour le développement de la puissance coloniale de la France, qu'elle sait aussi outiller intellectuellement ceux de ses enfants qui s'expatrient, qui vouent leur vie aux affaires commerciales dans le monde entier, parce qu'ils veulent « une France plus grande ».

Messieurs, l'alliance de la science avec le commerce et l'industrie se réalisera de plus en plus, parce qu'elle est la condition nécessaire du progrès matériel d'une grande et laborieuse nation. Mais cela n'est qu'un point de notre programme et nous poursuivons une autre alliance encore, qui n'est pas moins souhaitable : celle de la science et de l'action morale et sociale. Nous souhaitons que l'Université de Lyon ne soit pas « la tour d'ivoire » où le savant, où le lettré s'enferment dans la contemplation de la beauté idéale, dans la méditation de la vérité abstraite. Nous voulons qu'elle soit une des éducatrices de l'esprit public, un foyer de rayonnement d'idées pratiques, de vérités concrètes, afin que, pour sa part, elle fasse de la cité lyonnaise et de la région, une province aussi puissante dans le domaine des forces morales que dans celui de la richesse économique, et qu'encouragée dans ses ambitions par votre précieuse visite, monsieur le Ministre, elle contribue, comme toutes les autres Universités de France, dans le siècle nouveau où nous allons entrer, à l'organisation d'une démocratie libérale et au maintien des hautes destinées de la patrie française.

Puis M. le professeur Barbier a rappelé les transformations subies par l'enseignement de la chimie générale à Lyon depuis 1833, avec les professeurs Tabareau, Boussaingault et Bineau, Loir, Raulin, etc. A son tour, M. le professeur Cazeneuve, au nom de l'enseignement chimique de la Faculté de médecine et de pharmacie, indique le profit pour l'avenir de la médecine, des larges ressources mises à la disposition de la chimie médicale. M. Leygues fait ensuite l'éloge de l'Université lyonnaise.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE.

Séance solennelle de rentrée. — M. le Recteur Boirac a ouvert l'année scolaire à l'Université par un discours où il a d'abord rappelé ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, MM. Zeller et Benoist dont il a repris les pro-

(1) Cet enseignement a été confié à notre collaborateur, M. Maurice Courant (*N. de la Réd.*).

grammes, puis les changements qui se sont produits dans les diverses facultés et écoles, en insistant sur la création d'un enseignement de l'espagnol, confié à notre collaborateur M. H. Hauvette déjà chargé de celui de l'italien, sur la création d'un cours d'anatomie artistique, confié à M. le docteur Bordier (1); sur les progrès du Comité de patronage des étudiants étrangers, sur les cours de vacances qui constituent une des initiatives les plus heureuses de l'Université dauphinoise (2). Il a ensuite marqué ce qui reste à faire.

« Avouons que l'organisation de notre Université, à ce point de vue particulier, est encore bien imparfaite, bien rudimentaire en comparaison de celle de ses voisines et rivales, les Universités de Lausanne et de Genève. Celles-ci, vous le savez, ont institué à l'usage des étudiants étrangers tout un enseignement complémentaire de l'enseignement des Facultés ; et cet enseignement a ses programmes, son personnel, ses sanctions propres. Au lieu des douze heures de cours qu'on leur donne là-bas, nous ne pouvons encore offrir à nos hôtes qu'un cours de langue et de littérature française de deux heures par semaine, professé par MM. Besson et Hauvette ; et si jamais la valeur peut suppléer au nombre, personne au monde n'est plus capable qu'eux d'en donner la preuve. Il ne me paraît pas douteux cependant que tôt ou tard notre Faculté des Lettres se verra conduite à compléter cet enseignement pour faire face à ces nécessités nouvelles. Là encore se vérifieront ces axiomes physiologiques où s'expriment les lois mêmes de la vie : le besoin crée la fonction et la fonction crée l'organe.

Sans parler du certificat d'assiduité délivré par le Comité de patronage aux auditeurs des cours de vacances, deux diplômes ont été institués par notre Université auxquels les étrangers peuvent prétendre, l'un et l'autre encore soumis à l'approbation ministérielle et qui sans doute ne tarderont guère à la recevoir C'est d'abord un certificat d'études françaises spécialement institué à l'usage des étudiants étrangers ; c'est ensuite un triple doctorat de l'Université de Grenoble dans les trois ordres du droit, des sciences et des lettres ; mais si nous considérons principalement le doctorat d'ordre littéraire, peut-être serons-nous amenés à regretter qu'entre ce titre supérieur et le précédent, il ne s'en intercale pas un troisième, à peu près comme dans la série des grades d'Etat, la licence s'intercale entre le baccalauréat et le doctorat. — J'ai du moins entendu exprimer ce regret par des étudiants de nationalité étrangère qui, venus à Grenoble avec l'espoir de se présenter à ce grade intermédiaire, ont dû repartir pour quelque Université suisse où ils étaient sûrs de trouver ce qu'ils avaient cherché vainement auprès de nous.

Je ne vous ai encore parlé, Messieurs, que d'une moitié, et non la plus importante peut-être, des projets qui sollicitent votre légitime ambition. Si cette Université de Grenoble, que je voudrais pouvoir appeler en toute vérité l'Université du Dauphiné et de la Savoie, est appelée en effet, comme nous l'espérons tous, à vivre, à grandir, à s'étendre de toutes parts pour le plus grand bien matériel et moral, non seulement de notre cité et de la région dont elle est le centre, mais encore de notre pays tout entier, il me semble que les deux directions principales dans lesquelles peut et doit se faire sa croissance, celles où nous devons la diriger en y réunissant tous nos efforts, c'est d'un côté l'attraction des étudiants étrangers, du moins de tous ceux qui peuvent nous venir de l'Europe orientale et centrale avec laquelle notre situation géographique nous met surtout en rapport et c'est, de l'autre l'organisation et le développement d'un puissant enseignement électro-technique. Tel est, en effet, notre double programme qui, si nous réussissons à le réaliser, fera tout à la

(1) Cf. *Revue int. de l'Ens.*, janvier 1900.
(2) Cf. *Revue int. de l'Ens.*, année 1899, *passim*.

lois la prospérité et l'originalité de l'Université de Grenoble. C'est par là que cette petite université, comme on affecte quelquefois de l'appeler, non sans quelque dédaigneuse compassion, pourra lutter victorieusement contre les grandes Universites qui l'avoisinent, et, gardant à leur côté sa place au soleil, se réserver même, dans le vaste organisme de l'enseignement supérieur de notre pays, avec sa physionomie propre, une fonction spéciale et privilégiée. Les efforts tentés, les résultats obtenus dans l'exécution de la première partie de ce programme, vous les connaissez déjà : il me reste à vous dire ce que nous avons fait, ce que nous comptons faire pour exécuter la seconde....

Pour créer cet enseignement nécessaire, tout vous manquait à la fois, le terrain, les constructions et l'argent. Je me trompe, Messieurs. La ville de Grenoble, toujours généreuse, toujours prête à seconder les efforts de l'Université avait mis à sa disposition un immense terrain pour y construire l'Institut projeté. Un moment même on vit, en rêve, des millions apportés, comme en Amérique, par la trivalité, peut-être vaniteuse, mais à coup sûr bienfaisante, des capitalistes, amis de notre Université, qui se disputaient entre eux, comme à Philadelphie ou à Chicago, l'honneur de donner leur nom à notre nouvel Institut. Malheureusement, le rêve ne dura guère, et les secours financiers qu'on attendait du dehors ne venant pas, la libéralité de la ville demeura hélas ! sans effet.

Loin d'être déconcertée par cet échec, l'Université reprit son projet avec une nouvelle ardeur. Mais, instruite par cette dure expérience, elle vit clairement qu'il lui fallait d'abord ne compter que sur elle-même et s'inspirer de la devise de nos voisins d'outre-mont *Fara da se*, ensuite limiter ses vues à des fins plus étroites et plus pratiques. Elle se préoccupa donc, non plus de nouveaux et superbes palais, mais de trouver des bâtiments, si vieux et si modestes qu'ils pussent être, qu'on voulût bien lui louer ou lui céder à telles conditions qu'il lui fût possible de remplir, et elle eût l'heureuse chance de les rencontrer dans le voisinage, à l'ancien lycée de garçons, devenu aujourd'hui le lycée de filles.

... Mais ce domicile, il s'agit maintenant de l'aménager. Grosse affaire pour un petit budget comme le nôtre ! Cette première appropriation dont je vous parlais tout à l'heure, on a pu y pourvoir avec les ressources dont nous disposions déjà, bien qu'elle ne laissât pas d'être passablement onéreuse. Il a fallu, en effet, transporter la classe enfantine hors des locaux cédés dans ceux où elle était autrefois installée et qui avaient été, depuis lors, affectés à la Faculté des sciences ; il a fallu élever un long mur intérieur pour séparer le nouvel Institut de la cour du lycée, où se font les récréations de l'école enfantine ; sans parler d'autres travaux moins importants, qui n'en ont pas moins contribué à absorber toutes les disponibilités de votre caisse pour l'année courante.

L'année qui va s'ouvrir sera employée à des travaux infiniment plus considérables et plus coûteux, Il va falloir mettre ces bâtiments, fort vieux, abandonnés depuis assez longtemps, peu ou point entretenus, en état de recevoir toute l'installation matérielle de l'enseignement électro-technique....

.... Les financiers de votre Conseil évaluent à soixante mille francs environ la somme nécessaire pour mener à bien tous ces travaux. C'est donc un capital de soixante mille francs que l'Université de Grenoble se propose d'emprunter dans le cours de l'année 1900 à l'un de nos grands établissements de crédit public, et elle en paiera les intérêts et l'amortissement sur ses revenus annuels, administrés, est-il besoin de le dire ? avec la plus stricte économie.

Si donc toutes choses marchent selon ses prévisions et ses souhaits, l'an prochain, à pareille époque, elle espère pouvoir ouvrir les portes du nouvel Institut, d'autant plus justement fière de son œuvre qu'elle lui aura coûté plus d'efforts et de sacrifices. Ce jour-là, en présence des représentants de l'Etat, du département et de la ville, conviés à cette solennelle inauguration, elle pourra dire

avec une noble joie et un légitime orgueil : « Voilà, chers concitoyens, l'œuvre à laquelle j'ai travaillé et que j'ai réussi à mettre debout, non dans mon intérêt propre : si j'écoutais mes seules préférences, peut-être m'isolerais-je délicieusement, comme beaucoup me le conseillent, sur les sereines hauteurs de la science pure ; mais dans votre intérêt, dans l'intérêt de votre pays, pour transformer au profit de tous, patrons et ouvriers, producteurs et consommateurs, les vérités scientifiques en instruments de puissance et de richesse, pour affranchir vos industries électriques de leur servitude déjà longue à l'égard des écoles étrangères de Liège et de Zurich, pour faire enfin de votre ville la capitale de l'électricité française ! Ma création est encore bien incomplète, bien imparfaite : mais elle existe. Il dépend de vous qu'elle vive, qu'elle grandisse, qu'elle acquière tous les organes nécessaires à son développement progressif, qu'elle devienne enfin capable de remplir toutes ses fonctions et scientifiques et industrielles pour le plus grand profit de notre ville et de notre pays. Si je vous demande maintenant de m'aider à conserver et à perfectionner ce qui est désormais votre propriété commune, le bien de votre province et de votre cité, me refuserez-vous votre concours ? »

Un tel appel, Messieurs, j'en ai la ferme assurance, ne pourra manquer d'être entendu dans ce pays du Dauphiné, où les coopérations enthousiastes n'ont jamais fait défaut aux courageuses initiatives. Notre plus douce récompense à nous, membres de l'Université de Grenoble, sera de voir nos concitoyens s'intéresser tous les jours davantage à notre œuvre, à mesure qu'ils en sentiront mieux la grandeur et l'utilité ; et pour ma part, je considérerai comme le plus grand honneur de ma vie d'avoir pu, en qualité de Recteur et de Président du Conseil de l'Université, employer mon activité et attacher mon nom au succès d'une si belle entreprise ! » (1).

Université de Clermont-Ferrand

Séance de rentrée. — M. le Recteur Zeller, dans son discours de rentrée, affirme que l'année 1898-1899 a été sinon très brillante, du moins très rassurante pour la jeune Université :

.... « Après une expérience de trois années, nous avons la joie de constater que l'Université de Clermont, obligée par les circonstances de débuter dans des conditions si défavorables, a déjà réuni un nombre respectable d'étudiants ; nous avons le droit d'espérer qu'elle en possèdera un nombre très considérable dès qu'elle sera pourvue des organes qui lui font encore défaut. Si l'on consulte les dernières statistiques officielles et si l'on compare l'Université de Clermont avec les autres Universités qui ne sont point situées dans les grands centres depuis longtemps florissants de l'enseignement supérieur, on trouve que l'Université de Clermont occupe le premier rang pour le nombre et l'ensemble des étudiants ayant pris des inscriptions dans les Facultés des sciences et les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Nos étudiants en médecine et en pharmacie font plus que remplir les locaux qui leur ont été assignés ; ils les débordent. Les étudiants du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ont dû être entassés dans les sous-sols de notre Faculté des sciences. Nos laboratoires d'études et de recherches ne sont pas moins remplis que ne l'avaient été les amphithéâtres de nos Facultés au temps des plus grands succès des cours publics. Il est maintenant établi que les Facultés de Clermont ne seront plus seulement un brillant Athénée, qu'elles sont devenues d'ores et déjà une Université dans le véritable sens et la pleine acception du mot et qu'elles deviendront une Université florissante dès que les pouvoirs

(1) Sur l'organisation de cet enseignement électro-chimique, voir la *Revue Internationale* du 15 janvier 1900.

locaux seront disposés à faire en leur faveur les sacrifices qui nous sont encore nécessaires et que commande l'intérêt bien entendu du pays. »

M. le Recteur Zeller a ensuite montré comment l'Université de Clermont s'est appliquée dès le premier jour à orienter son enseignement dans le sens des intérêts régionaux :

« De toutes les sciences que l'on enseigne dans notre Université, celles qui peuvent rendre le plus de services et qui trouvent le plus de ressources dans ce pays, sont, sans contredit, les sciences naturelles qui sont en quelque sorte indigènes chez nous....

.... Depuis le commencement de ce siècle et bien longtemps avant l'installation de ses Facultés, qui datent de 1854 seulement, Clermont entretenait une chaire d'histoire naturelle qui a été occupée par des savants honorables et parfois illustres. L'Etat qui, après la fondation des Facultés, avait pris chez nous charge d'âmes en matière d'enseignement supérieur, n'oublia point que la loi de la division du travail doit présider au progrès scientifique non moins qu'au développement industriel. Il ne tarda pas à créer dans notre Faculté des sciences des chaires spéciales de botanique et de zoologie. Mais un seul maître restait chargé de la géologie et de la minéralogie.

.... Notre jeune Université, non moins soucieuse des intérêts de l'Auvergne que des progrès de la science, s'est appliquée à combler cette grande lacune ; et elle a eu le bonheur d'y réussir, pour ainsi dire, avec ses seules ressources. La ville de Clermont (et nous lui en sommes profondément reconnaissants), a bien voulu voter une subvention annuelle de mille francs pour la création d'une maîtrise de conférences de minéralogie et la pourvoir d'un modeste laboratoire. Mais c'est l'Université qui fournit les trois quarts du traitement du professeur et qui supporte tous les frais du cours. Avec les revenus, hélas ! toujours trop restreints, mais en somme inespérés, que lui a valu le nombre croissant de ses étudiants, notre jeune Université, en attendant les agrandissements qu'elle espère toujours obtenir de la ville de Clermont, a eu la bonne fortune de pouvoir lui payer d'avance les arrhes des services qu'elle en attend, en contribuant pour la plus grande part à la création de la chaire spéciale de minéralogie depuis si longtemps désirée.

Dans un autre ordre d'études, beaucoup plus modestes, mais qui sont loin d'être pour ce pays dénuées d'importance et d'intérêt, l'Université de Clermont a tenté de donner un témoignage non moins effectif de son dévouement au département du Puy-de-Dôme qui lui a montré, en maintes circonstances, une si bienveillante sollicitude. Elle vient de fonder à Besse-en-Chandesse, avec ses propres ressources et le concours de la municipalité, une station limnologique qui sera peut-être appelée un jour à contribuer, dans une large mesure, à la mise en valeur des lacs naturels et au repeuplement des cours d'eau du Puy-de-Dôme (1).

Il nous reste, Messieurs, nous ne l'ignorons pas, à fonder et à organiser beaucoup d'autres œuvres, et d'une importance plus grande encore, pour répondre aux vœux de l'Auvergne et apporter au développement de sa prospérité le concours qu'elle a le droit d'espérer. Nous rêvons toujours d'une chaire d'hydrologie médicale qu'il nous sera peut-être permis d'installer un jour avec le concours des établissements balnéaires de cette région, non moins riche en eaux minérales qu'en filons minéraux. L'enseignement pratique de l'électricité industrielle que nous avons établi l'an dernier, avec le concours du Département, de la Ville et de la Société des Amis de l'Université, a porté les fruits que l'on pouvait attendre de son organisation rudimentaire. Trois de nos professeurs veulent bien consentir à faire encore cette année, à titre gra-

(1) Sur cette station limnologique, voir l'article du professeur Bruyant dans ce numéro de la *Revue*, p. 128.

cieux, un cours de zoologie, de botanique et de chimie agricoles ; mais, pour que cet enseignement fût moins incomplet et nous permît de conférer une licence spéciale, il nous faudrait une chaire uniquement consacrée à la chimie agricole et un laboratoire agronomique mieux installé. Nos trois professeurs de mathématiques, imitant l'exemple et le désintéressement de leurs collègues naturalistes, vont entreprendre, au même titre, c'est-à-dire sans indemnité d'aucune sorte, des conférences préparatoires à l'agrégation des mathématiques, dont la valeur ne saurait être contestée, si l'on songe que l'un des conférenciers, mathématicien déjà renommé et membre du jury d'agrégation, a été l'année dernière, pour la seconde fois, couronné par l'Académie des sciences.

Pour donner à notre enseignement scientifique l'importance qu'il devrait avoir dans ce pays si favorisé pour l'étude de la nature, il ne nous manque plus que d'obtenir un concours plus large des autorités locales et des marques plus effectives de la générosité des Mécènes de l'Auvergne. Nous y comptons toujours, et nous sommes heureux de pouvoir enregistrer aujourd'hui le don d'une importante collection de conchyliologie fait à la Faculté des sciences par Mlle Mathilde Ledru, au nom de son père M. Emile Ledru, ce qui nous permet d'inscrire en tête du *Livre d'Or* de nos donateurs, dont les pages étaient restées blanches jusqu'à ce jour, le nom de l'une des familles les plus populaires et les plus justement estimées de l'Auvergne.

Notre Ecole de médecine possède des praticiens éminents et des savants justement renommés en Auvergne, qui sont connus bien au-delà des limites de cette province. Elle a franchi le dangereux défilé où la suppression des officiers de santé et des pharmaciens de seconde classe semblait devoir enfermer les Ecoles préparatoires de médecine. Elle compte déjà une clientèle considérable de candidats au doctorat et au grade de pharmacien de première classe, qui ne tardera pas à s'accroître encore, si les heureux symptômes que j'ai pu constater ne me font point illusion.

La Faculté des lettres possédait depuis longtemps un cours florissant d'histoire d'Auvergne. Elle y a joint cette année un cours public sur l'art roman auvergnat auquel elle vient d'annexer une collection de vues photographiques des principaux spécimens de l'architecture qui a contribué, pour une si large part, à la renommée de l'Auvergne. Désormais l'histoire de l'Auvergne et l'histoire de son architecture si originale seront comprises parmi les matières à option de la licence ès-lettres et feront partie intégrante de cet examen, qui ne sera plus seulement recherché par les candidats au professorat, mais encore par les jeunes gens qui voudront s'initier à l'histoire de leur pays tout en perfectionnant leurs connaissances littéraires.

La Faculté est autorisée, depuis plusieurs années déjà à conférer un diplôme d'études supérieures d'histoire. Cet examen pourrait rendre de précieux services à tous ceux qui désirent s'adonner à l'étude de l'histoire locale. Il pourrait grandement contribuer à remettre en honneur parmi nous l'étude de cette province d'Auvergne, si riche en documents, si fertile en grands événements, qui a le précieux avantage d'occuper une place à part et souvent glorieuse dans presque tous les chapitres de notre histoire nationale ».

Régence de Tunis

M. Machuel prépare, pour l'Exposition universelle de 1900, une monographie sur l'enseignement public dans la régence de Tunis, qui permettra de marquer les progrès accomplis depuis 1889. En attendant l'apparition de cette très intéressante publication, il nous a semblé bon de donner à nos lecteurs quelques indications statistiques sur l'enseignement public pendant l'année scolaire 1898-99.

Il y a actuellement (au 15 juillet 1899) 129 établissements scolaires,

113 étant des écoles publiques, 16 des écoles privées. Parmi les 113 écoles publiques, on compte 108 écoles primaires, une école professionnelle, 4 établissements d'enseignement secondaire, 70 écoles primaires dont 64 laïques et 6 congréganistes sont destinées aux garçons, 26 dont 17 laïques et 9 congréganistes, aux filles, 12 dont 11 laïques et 1 congréganiste, sont mixtes. Dans 20 écoles laïques de garçons et 8 écoles mixtes, les instituteurs sont chargés d'assurer le service postal et télégraphique. Les écoles secondaires, dont un lycée de jeunes filles, sont laïques.

Les 16 écoles privées comprennent un séminaire et un collége congréganiste de garçons, 14 écoles primaires, dont 4 de garçons, deux laïques et deux congréganistes ; 9 de filles dont 3 laïques et 6 congréganistes, 1 laïque et mixte.

En somme 80 établissements scolaires sont destinés aux garçons, 36 aux filles, 13 sont mixtes ; 102 sont laïques et 27 congréganistes.

Si nous examinons la nationalité des élèves nous trouvons, sur 10.490 garçons, 1.662 Français, 1.710 Italiens, 751 Maltais, 3.698 Musulmans, 2.531 Israélites-indigènes, 138 rangés sous la rubrique « Divers ». De ces 10.490 garçons, 8.742 appartiennent aux établissements publics, 1.748 aux établissements privés. Les filles, au nombre de 5.875 comprennent 1.100 Françaises, 1.573 Italiennes, 751 Maltaises, 33 Musulmanes, 1.999 Israélites, 113 « Diverses ». Il y en a 4.027 dans les établissements publics. 1.248 dans les établissements privés. En tout ceux-ci comptent 3590 élèves, tandis que les écoles publiques en ont 12.765. En divisant par nationalités on trouve, dans les 16.365 élèves, 3.731 Musulmans, 4.530 Israélites, 3.289 Italiens, 3.062 Français, 1.502 Maltais, 251 « Divers ». La population scolaire a augmenté, pendant l'année 1898-99, de 92 unités dans les écoles publiques, de 32 dans les écoles privées, en tout de 124 unités.

On sait qu'une chaire publique d'arabe a été créée à Tunis en 1884 pour faciliter aux Européens et principalement aux Français qui viennent s'installer dans la Régence l'étude de la langue parlée par les indigènes. Il y a eu, en moyenne, pour 1898-1899, 32 auditeurs (1ère année) et 22 (2e année) au cours élémentaire, 22 au cours supérieur d'arabe parlé. Pour l'arabe écrit, le cours élémentaire a eu 31 auditeurs, le cours de droit musulman en a compté 17.

Personnel. — 425 dont 282 laïques hommes, 76 laïques femmes, 32 congréganistes hommes, 34 congréganistes femmes. Les 282 laïques hommes se décomposent de la façon suivante : 8 professeurs agrégés, 17 licenciés, 2 pourvus du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles Normales, 3 du certificat d'aptitude des classes élémentaires des lycées, 4 du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin, 9 bacheliers, 6 pourvus du diplôme supérieur d'arabe, 1 du certificat d'aptitude à l'inspection et à la direction des Ecoles Normales, 1 bibliothécaire, 104 maîtres pourvus du brevet supérieur, 51 du brevet élémentaire, 6 moniteurs, 15 chargés de cours divers, 55 maîtres indigènes. Les 76 laïques femmes comptent 4 professeurs pourvues du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles Normales, 1 du certificat d'aptitude à l'Inspection et à la Direction des Ecoles Normales, 32 pourvues du brevet supérieur, 31 du brevet élémentaire, 3 monitrices, 3 chargées de cours divers. Des 33 congréganistes hommes, 4 ont le brevet supérieur, 28 le brevet élémentaire, 1 n'est pas breveté. Sur les 34 congréganistes femmes, 21 ont le brevet élémentaire, 13 n'ont aucun brevet.

Examens. — 1° certificat d'études primaires élémentaires, 346 aspirants, 251 reçus, 109 aspirantes, 93 reçues ; 2° certificat d'études primaires supérieures (pas de candidats) ; 3° brevet élémentaire 28 aspirants, 6 reçus ; 33 aspirantes, 22 reçues ; 4° brevet supérieur, 4 aspirants, 1 reçu ; 21 aspirantes, 5 reçues ; 5° baccalauréat classique, rhétorique 35 candidats, 13 reçus ; philosophie, 15 candidats, 10 reçus ; lettres mathématiques, 3 candidats, 2 reçus ; 6° baccalauréat moderne, 1re partie, 16 candidats, 7 reçus ; lettres-philosophie, 1 candidat non reçu ; lettres-mathématiques, 4 candidats, 3 reçus ; 7° diplôme d'études secondaires commerciales, 2 candidats, 2 reçus ; 8° certificat d'arabe parlé, 49 candidats 22 reçus ; 9° brevet élémentaire d'arabe, 21 candidats, 9 reçus ; 10° diplôme supérieur d'arabe, 5 candidats, 1 reçu.

Il faut noter en outre que des cours d'adultes ont été faits dans différentes localités, que des cantines scolaires fonctionnent dans quatre grandes écoles de Tunis ; que 32.786 portions dont 19.262 gratuites ont été distribuées durant l'année. Et surtout que, parmi les immeubles, 42 seulement appartiennent à l'Etat ; 11 ont été prêtés par des sociétés ou des particuliers, sans location ; 16 sont loués qui ont été construits pour servir d'école, 36 le sont qui n'ont pas été construits en vue de l'enseignement. L'argent qu'on n'a pas employé à construire des maisons d'école sert à payer les maîtres. Il serait à souhaiter qu'il en eût été de même dans la métropole.

Et l'on se demande, après avoir relevé ces chiffres, aprés avoir constaté ce qu'ont fait en Tunisie le directeur de l'enseignement public et ses collaborateurs s'ils n'ont pas contribué dans une très large mesure à la prospérité du pays.

BERLIN

PROF. DR. WILHELM FOERSTER, directeur de l'Observatoire de Berlin. — *L'Avenir de la Fête de Pâques* (article publié par la *Revue die Woche*).

La fête de Pâques est une des plus populaires dans tous les pays civilisés ; pour remédier aux nombreux inconvénients qui résultent de sa trop grande mobilité, M. Foerster propose de la fixer au troisième dimanche qui suit l'équinoxe de printemps ; elle ne varierait plus qu'entre le 4 et le 11 avril. Le moment lui paraît favorable, et cette réforme, contre laquelle ne s'élève aucun scrupule religieux, pourrait, si elle était bien accueillie par Rome, contribuer à l'unification toujours plus désirée du calendrier « oriental » avec le calendrier « occidental ». M. Foerster espère que, dès les premières années du nouveau siècle, la Fête de Pâques sera célébrée le même jour par tous les peuples civilisés.

M. P.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Nominations (mai à juillet 1899).

Paris : M. Troost, professeur de chimie à la faculté des sciences, est nommé assesseur du doyen (4 mai). — *Amiens* : M. d'Hardivillier est nommé professeur d'histologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (8 mai). — *Aix-Marseille* : M. César-Bru, agrégé est nommé professeur de droit civil (8 mai). — *Dijon* : M. Sauvageau est nommé professeur de botanique à la faculté des sciences (8 mai). — *Grenoble* : M. Hitier, agrégé, est nommé professeur adjoint à la faculté de droit (8 mai). — *Lille* : M. Jacquelin, agrégé est nommé professeur de droit administratif, M. Peltier, chargé de cours, professeur adjoint (8 mai). — *Lyon* : M. Appleton est nommé professeur de droit administratif (8 mai). — *Montpellier* : M. Valéry, agrégé, est nommé professeur de droit commercial (8 mai). — *Poitiers* : M. Girault, agrégé, est nommé professeur d'économie politique; M. Chéneaux, professeur-adjoint à la faculté de droit (8 mai). — *Rennes* : M. Bodin, agrégé est nommé professeur d'économie politique, M. Grandmoulin, professeur de droit commercial (8 mai). — *Tours* : M. Bodin, est nommé professeur de clinique médicale à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie (8 mai). — *Laboratoire de la villa Thuret* : M. G. Poirault est nommé directeur du laboratoire d'enseignement supérieure institué à la villa Thuret d'Antibes pour les études de culture et de botanique (9 mai). — *Paris* : M. Coutière est nommé chef des travaux pratiques du laboratoire de zoologie anatomique de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, section des sciences naturelles (29 mai). — *Toulouse* : M. Montagerand, aide astronome, est nommé astronome adjoint (26 mai). — *Toulouse* : M. Audry est nommé professeur de clinique des maladies cutanées et syphillitiques, M. Guiraud, professeur d'hygiène ; M. Lamic, professeur d'histoire naturelle; M Guilhem est chargé jusqu'au 31 mars 1903, d'un cours de médecine légale ; M. Vieusse est de même chargé d'un cours de clinique ophtalmologique (26 mai) à la faculté mixte de médecine et de pharmacie ; M. Sabatier, professeur de chimie à la faculté des sciences, est nommé assesseur du doyen (31 mai). — *Paris* : M. Lévy-Bruhl est chargé de la direction des études pour la philosophie ; M. Lafaye, pour les lettres et la philolo-

gie à la faculté des lettres ; M. Michel, est nommé maître de conférences de minéralogie à la faculté des sciences (10 juin). — *Lyon* : M. Depéret, professeur de géologie est nommé doyen de la faculté des sciences pour trois ans, à partir du 19 juin 1899. — *Clermont* : M. Cavalié est institué pour 9 ans, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie (22 juin). — *Tours* : M. Parisot, chef des travaux physiologiques est chargé en outre pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours d'histologie ; M. Delagenière est nommé professeur de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie (22 juin). — *Paris* : M. Lesne, préparateur de la chaire de zoologie au muséum d'histoire naturelle, en est nommé assistant (26 juin). — *Paris* : M. Brisacq, agrégé, est nommé professeur d'histoire de la médecine et de la chirurgie à la faculté de médecine (27 juin). — *Nancy* : M. Niklès, chargé d'un cours de géologie ; M. Muller, maître de conférences de chimie, physique et d'électro-chimie, sont nommés professeurs-adjoints à la faculté des sciences (27 juin). — *Aix-Marseille* : M. Masson est nommé professeur d'histoire et de géographie économiques à la faculté des lettres (27 juin).— *Bordeaux* : M. Lorin est nommé professeur de géographie coloniale à la faculté des lettres (27 juin).— *Paris* : MM. Espinas, Thomas sont nommés professeurs adjoints à la faculté des lettres ; M. Zachariadès est délégué dans les fonctions de répétiteur-adjoint au laboratoire d'histologie de l'Ecole des Hautes Etudes (27 juin et 3 juillet). — M. Newcomb, dont la *Revue internationale de l'Enseignement* a publié un article sur la *France comme champ d'études pour les Américains* (15 juillet 1897), est nommé correspondant du Bureau des longitudes pour l'étranger (3 juillet).— *Paris*: M. Noé est nommé du 1er juillet au 31 octobre 1899, chef-adjoint du laboratoire des travaux bactériologiques et cliniques à la Charité (10 juillet). — *Montpellier* : M. Massol, professeur de physique, est nommé pour trois ans, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie (12 juillet). — *Amiens* : M. Labarrière est institué, pour neuf ans suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie (12 juillet, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. — *Angers* : M. Tabuteau est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (12 juillet).— *Paris* : M. Dlcrocq (droit), M. Riche (pharmacie) sont admis à la retraite et nommés professeurs honoraires (22 avril). — *Aix-Marseille* : MM. Reboul (sciences) et Joret (lettres) sont admis à la retraite et nommés professeurs honoraires (22 avril). — *Bordeaux* : M. Chéneaux, agrégé à Poitiers est transféré à Bordeaux (17 juillet). — *Marseille* : M. Chapplain, (Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie) est admis à la retraite et nommé professeur honoraire (30 juin). — *Rennes* : MM. Delacour, Aubrée, Macé, de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie sont admis à la retraite et nommés professeurs honoraires (30 juin). — *Paris* : Congé à M. Faure, professeur de statistique ; M. Garçon est chargé des fonctions d'agrégé et du cours de droit criminel; MM. Cauvès, Léveillé, Le Poittevin, professeurs, sont autorisés à faire au lieu et place de leur enseignement, des cours d'économie politique, d'économie coloniale. de législation pénale comparée; M. Souchon, agrégé, est chargé d'un cours d'économie politique en l'absence de M. Beauregard, député ; MM. Deschamps et Pédelièvre, agrégés, sont chargés de cours complémentaires pour l'histoire des doctrines économiques

et pour le droit romain ; M. Estoublon est autorisé à faire un cours de législation coloniale pendant le second semestre de 1899-1900 (24 juillet).

Sont chargés de cours pour 1899-1900 (24 juillet) :

MM. Blondel, philosophie (Aix-Marseille).— Fournier, géologie et minéralogie ; Guiraud, histoire et géographie de l'antiquité et du moyen âge (Besançon). — Marion, histoire moderne ; Masqueray, Langue et littérature grecques (Bordeaux). — Hullevigue, physique ; Barbeau, anglais, Rainaud, géographie (Caen). — Gérard-Varet, philosophie (Dijon). — Léger, zoologie ; Chabert, littérature latine et institutions romaines (Grenoble). — M. Fockeu, botanique ; Deroide, pharmacie; Piquet, langue et littérature allemandes (Lille). — Holleaux, antiquités grecques et latines, Lespagnol, géographie (Lyon). — Bosc, anatomie pathologique (Montpellier). — Souriau, philosophie ; Millot, météorologie (Nancy). — Bertrand, géologie et minéralogie (Toulouse).

Sont nommés à partir du 1er novembre 1899, maîtres de conférences :

MM. Seignobos, pédagogie, sciences historiques, (Paris). — Saint-Rémy, zoologie ; Minguin, chimie ; Perreau, physique (Nancy).

Sont nommés pour 1899-1900, chargés de cours complémentaires :

MM. Denucé, pathologie externe ; Rondot, pathologie interne ; Chambrelent, accouchements ; Dupouy, chimie (Bordeaux) ; Carlier, médecine opératoire et clinique des maladies des voies urinaires; Phocas, clinique chirurgicale des maladies des enfants ; Ausset, clinique médicale des maladies des enfants et syphillis infantile ; Oui, accouchements (Lille) ; A. Polosson, accouchements ; Beauvisage, botanique (Lyon) ; Raymond, pathologie générale ; Lapeyre, pathologie chirurgicale ; Vires, clinique des maladies des vieillards ; Puech, accouchements (Montpellier) ; Haushalter, clinique des maladies des enfants ; Février, clinique des maladies cutanées et syphillitiques ; Schuol. accouchements ; P. Parisot, clinique des maladies des vieillards (Nancy).

Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des enseignements ci-après désignés : MM. Morel, cours de bactériologie ; Gérard, cours de chimie biologique ; Garrigou, cours complémentaire d'hydrologie ; Ribaut, conférences de pharmacie (Toulouse) ; Legueu, pathologie externe ; Lepage, accouchements ; Varnier, enseignement des élèves sages-femmes (Paris).

Sont nommés chargés de cours complémentaires dans les Facultés des Universités ci-après désignées, pour l'année scolaire 1899-1900 : MM. Egger, philosophie ; Chatelain, paléographie classique (Paris) ; Vandaele, philologie classique (Besançon) ; Foucart, antiquités orientales ; Bouvy, Paléographie (Bordeaux) ; Besnier, Histoire ancienne ; Kleinclausz, histoire de la Bourgogne, histoire des Beaux-Arts (Dijon) ; Hauvette, langue et littérature italiennes (Grenoble) ; Benoit, archéologie et histoire de l'art (Lille) ; Gonnessiat, astronomie (Lyon) ; Joubin (André), archéologie (Montpellier) ; Jordan, histoire ancienne ; de Martonne, géographie (Rennes) ; Westphal, théologie biblique (Montauban) ; Delassus, mathématiques (Toulouse).

Sont nommés, pour l'année scolaire 1899-1900, maîtres de conférences dans les Facultés des Universités ci-après désignées : MM. Andoyer, mathématiques ; Le Duc, physique ; Boutan, zoologie ; Haug, géologie ; Matruchot, botanique ; Daguillon, botanique ; Perrier, zoologie ; Hadamard, mathématiques ; Matignon, chimie minérale ; Michel, minéra-

logie ; Hérouard, anatomie ; Lévy-Brühl, philosophie ; Fougères, langue et littérature grecques ; Rieffel-Schirmer, géographie (Paris) ; Fabry, physique ; Jumelle, botanique ; de Ridder, langue et littérature grecques (Aix-Marseille) ; Marchis, physique ; Vigouroux, chimie industrielle ; Goguel, minéralogie ; Rouge, allemand ; Fournier, grammaire (Bordeaux) ; Guinchant, physique et minéralogie ; Léger, botanique (Caen) ; Dubois, chimie ; Drach, mathématiques ; Audollent, langue et littérature latines (Clermont) ; Bagard, physique ; Lambert, grammaire (Dijon) ; Cousin, mathématiques ; Beaulard, physique ; Chavastelon, chimie (Grenoble) ; Padé, mathématiques ; Camichel, physique ; Swyngedauw, physique ; Bouveault, chimie ; Pélabon, chimie ; Queva, botanique ; Malaquin, zoologie ; Chamard, littérature française ; Jouguel, grammaire et philologie ; Dautremer, littérature latine ; Derocquigny, langue et littérature anglaises (Lille) ; Cartan, mathématiques ; Autonne, mathématiques ; Hélier, chimie générale ; Caullery, zoologie ; Ray, botanique ; Legrand, langue et littérature grecques ; Renel, philologie classique (Lyon) ; Bouglé, philosophie ; Malavialle, géographie ; Bourguet, langue grecque (Montpellier) ; Baldensperger, langue et littérature allemandes ; Cousin, grammaire ; Couve, langue et littérature grecques (Nancy) ; Audouin, philologie et antiquités classiques (Poitiers) ; Le Roux, mathématiques ; Lesage, botanique ; Guitel, zoologie ; Thomas, langue et littérature anglaises (Rennes) ; Cotton, physique ; Bourget, mathématiques ; Jammes, zoologie ; Navarre, langue et littérature grecques ; Guy, littérature française ; Thouverez, philosophie (Toulouse).

Les professeurs, les chargés de cours, les maîtres de conférences de Facultés et les professeurs de lycées dont les noms suivent sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des enseignements complémentaires ci-après désignés : MM. Jamet, mathématiques ; Clerc, histoire ancienne ; de Ridder, archéologie (Aix-Marseille) ; Genvresse, chimie ; Joubin, physique ; Charrot, langue et littérature latines ; Kontz, allemand (Besançon) ; Gossart, électricité industrielle ; Jullian, histoire ; Waltz, métrique (Bordeaux) ; Lelieuvre, mathématiques ; Huguet, langue et littérature latines (Caen) ; Lugol, Physique ; Colardeau, grammaire ; Mahieu, anglais (Clermont) ; Duport, astronomie ; Lame, littératures française et latine (Dijon) ; Collet, astronomie ; Pionchon, électricité industrielle ; Morillot, histoire de la langue française et explication des vieux textes ; de Crozals, géographie ; Mathias, anglais (Grenoble) ; Dufour, grec ; Langlois, paléographie ; Lefèvre, science de l'éducation ; Piquet, allemand (Lille) ; Barbier, chimie ; Gruber, allemand ; Depéret, géographie physique (Lyon) ; Meslin, physique ; Curie, physique ; de Forcrand, chimie ; Œschner de Coninck, chimie ; Pavillard, botanique ; Raynaud, langue et littérature latines (Montpellier) ; Perreau, physique industrielle ; Krantz, littérature française ; Etienne, littérature française du moyen âge (Nancy) ; Schneider, zoologie ; Delvalez, physique ; Maillard, astronomie (Poitiers) ; Loth, langue et littérature celtiques (Rennes) ; Graillot, histoire de l'art (Toulouse) ; M. Ehrhardt est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900 : 1° Chargé de cours de morale évangélique ; 2° Maître de conférences de langue et littérature théologiques allemandes (Paris) ; Sont nommés, pour l'année scolaire 1899-1900, maîtres de conférences : MM. Réville (J.), patristique et histoire de la philosophie ; Berger (Samuel), histoire ecclésiastique (Paris) ; M. Bouchard, professeur de pathologie et

thérapeutique générales, est dispensé du service des examens pendant l'année scolaire 1899-1900 ; Un congé, pour le premier semestre de l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Grancher, professeur de clinique des maladies des enfants ; M. Marfan est chargé d'un cours complémentaire de clinique des maladies des enfants ; Les maîtres de conférences de la Faculté des sciences dont les noms suivent sont chargés, en outre, pendant l'année scolaire 1899-1900, des cours complémentaires ci-après désignés : MM. Raffy, éléments d'analyse et de mécanique ; Riban, analyse chimique quantitative ; Andoyer, astronomie mathématique et mécanique céleste ; M. Blutel est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, de faire par semaine une conférence préparatoire à l'agrégation des sciences mathématiques ; M. Denis est chargé d'un cours d'histoire contemporaine, pendant l'absence de M. Rambaud, sénateur ; M. Colligxon, docteur ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours d'archéologie ; M. Edet est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, des fonctions de maître de conférences de latin (Paris) ; Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, de conférences : MM. Baret, langue anglaise ; Lange, langue allemande (Paris) ; M. Reboul, doyen, est nommé, à partir du 1er novembre 1899, doyen honoraire ; M. Charve, professeur de mécanique rationnelle et appliquée, est nommé doyen pour trois ans, à partir du 1er novembre 1899, de la Faculté des sciences (Aix-Marseille) ; Un congé d'inactivité, pour l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande, à M. Mabilleau, professeur de philosophie ; Un congé d'inactivité, pour l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande, à M. Couturat, chargé de cours de philosophie (Caen) ; Un congé d'inactivité, pour l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Roujou, ancien chargé de cours à la Faculté des sciences ; M. Rouchon, licencié ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire d'histoire de l'Auvergne (Clermont) ; M. Verdun est chargé d'un cours de parasitologie, pendant l'absence de M. le professeur Barrois, député (année scolaire 1899-1900) ; M. Boulanger est chargé de faire, par semaine, pendant l'année scolaire 1899-1900, deux conférences de mathématiques (Lille) ; Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des enseignements ci-après désignés. — *1° Cours* : MM. Jadin, pharmacie galénique ; Fonzes-Diacon, chimie organique et toxicologie. — *2° Cours complémentaires* : MM. Planchon, matière médicale ; Imbert, chimie minérale ; Belugou, minéralogie et hydrologie ; Sont nommés pour l'année scolaire 1899-1900, chefs de travaux : MM. Belugou, chimie ; Gaucher, histoire naturelle ; Lamouroux, physique ; M. Giran est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, des fonctions de maître de conférences de chimie et, à ce titre, de la direction des travaux pratiques de chimie ; M. Berthelé, archiviste-paléographe, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de paléographie (Montpellier) ; Sont nommés, pour l'année scolaire 1899-1900, chefs de travaux : MM. Brunotte, histoire naturelle et micrographie ; Favrel, chimie et pharmacie (Nancy). — M. Delacour, directeur, est nommé, à partir du 1er novembre 1899, directeur honoraire ; M. Perrin de la Touche, professeur d'histologie, est nommé directeur pour 3 ans, à partir du 1er novembre 1899, de l'Ecole de plein exercice (Rennes), M. Malbot est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire

de chimie.— Les professeurs de l'Ecole de sciences d'Alger dont les noms suivent sont chargés, en outre, pour l'année scolaire 1899-1900, des conférences supplémentaires ci-après désignées : MM Müller, chimie ; Thomas, physique ; M. Flamand, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles, préparateur, est chargé en outre de faire, par semaine, pendant l'année scolaire 1899-1900, deux conférences de minéralogie : M. Basset, est chargé d'un cours complémentaire de dialectes berbères (enseignement théorique) ; M. Fagnan est chargé, d'un cours complémentaire de littératures arabe et persane ; M. Belkassem-ben-Sedira est chargé, d'un cours complémentaire d'arabe vulgaire ; M. Belkassem-ben-Sedira fera, en outre, un cours de dialectes berbères (répétitions pratiques (Alger).— Sont nommés, pour l'année scolaire 1898-1899, chefs de travaux et de laboratoires dans les facultés ci-après désignées : MM. Bédart, travaux de physiologie ; Cousin, chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques ; Deroide, travaux de pharmacie : Carrière, laboratoires des cliniques ; Fockeu, travaux d'histoire naturelle : Demeure, travaux de physique ; Louis, travaux de chimie minérale: Carette, travaux de chimie organique (Lille) ; Guérin, laboratoire des cliniques ; Guilloz, travaux du laboratoire de physique médicale; Bouin, travaux d'histologie ; Lambert, travaux de physiologie ; Michel (Louis), travaux chimiques du laboratoire de chimie; Hoche, travaux d'anatomie pathologique (Nancy) ; Mouret, chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques; Delezenne, chargé des fonctions de chef des travaux de physiologie ; Moitessier, laboratoire de clinique (chimie) ; de Girard, laboratoire de clinique (chimie pathologique) ; Vedel, chargé des fonctions de chef des travaux d'anatomie pathologique ; Grynfeltt, chargé des fonctions de chef des travaux d'histologie ; Gagnière, préparateur chargé de la direction des travaux de physique biologique ; Descomps, préparateur chargé de la direction des travaux de chimie ; Bertin-Sans, laboratoire de clinique (physique) (Montpellier) ; Cassaët, travaux d'histologie ; Auché, travaux d'anatomie pathologique ; Sellier, travaux de physiologie ; Lasserre, chef des travaux d'histoire naturelle (Bordeaux); Ribaut, travaux de pharmacie, de chimie ; Daunic, travaux d'anatomie pathologique ; Bardier, travaux de physiologie ; Laborde, travaux de chimie ; Cestan, travaux de médecine opératoire ; Mlles Caubet, sage-femme en chef à la clinique d'accouchements ; Sabathé, sage-femme adjointe à la clinique d'accouchements ; M. Cluzet, est maintenu jusqu'au 31 mars 1900 dans les fonctions de chef des travaux de physique ; M. Gérard, agrégé, est nommé, du 1er novembre 1899 au 31 mars 1903, chef des travaux de chimie, laboratoire des cliniques (Toulouse). — Un congé, du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900, est accordé, sur sa demande, à M. Braquehaye, agrégé ; Un congé, du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900, est accordé, sur sa demande, à M. Ouvré, professeur de langue et de littérature grecques (Bordeaux) ; Un congé, du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Prouho, maître de conférences de zoologie (Lille). — Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des fonctions ci-après désignées, à l'école préparatoire : *1° Cours* : MM. Sarazin, suppléant, physique ; Brin, suppléant, pathologie externe. — *2° Cours complémentaire* : M. Lemesle, chef de travaux, physique. — *3° Chef de travaux* : MM. Thézée, professeur, histoire naturelle ; Martin, docteur en médecine, anato-

mie (Angers) ; M. Perrin de la Touche, professeur d'histologie, est chargé, en outre, pendant le premier semestre de l'année scolaire 1899-1900, d'un cours de médecine légale; Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des fonctions de chef de travaux : MM. Castex, professeur, travaux de physique ; Topsent, chargé de cours, travaux d'histoire naturelle (Rennes).

Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des enseignements ci-après désignés : MM. Guende, cours clinique d'ophtalmologie ; D'Astros, cours clinique des maladies des enfants ; Perrin, cours clinique de dermatologie ; Escat, cours complémentaire des maladies des organes génito-urinaires ; Berg, cours complémentaire de chimie biologique (Marseille).

Sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, des cours ci-après désignés : MM. Labatut, chimie et toxicologie ; Perriol, pathologie externe et medecine opératoire; M. Dodereau, chef des travaux de chimie, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1899-1900, des fonctions de suppléant des chaires de physique et de chimie (Grenoble).

Sont nommés, pour l'année scolaire 1899-1900, chefs de travaux : MM. Bert, anatomie ; Regaud, anatomie générale et histologie ; Devic, anatomie pathologique ; Doyon, physiologie ; Courmont, médecine expérimentale et comparée ; Rochet, médecine opératoire ; Boyer, médecine légale ; Causse, chimie organique et toxicologie ; Barral, chimie médicale ; Bardier, physique ; Genoud, zoologie ; Bretin, matière médicale et botanique ; Mondan, clinique chirurgicale ; Dor, clinique médicale ; Bret, clinique médicale ; Moreau, pharmacie (Lyon).

M. Bonafous, professeur de langues et de littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des lettres, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de littérature étrangère à la Faculté des sciences (Marseille) ; M. Weiss, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de physique, en remplacement de M. Houllevigue, appelé à d'autres fonctions (Lyon) ; M. Bornecque, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de littérature latine (Rennes) ; M. Maurain, docteur ès science, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de physique, en remplacement de M. Weiss, appelé à d'autres fonctions (Rennes) ; M. Goblot, docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée de Toulouse, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours de philosophie (Caen).

M. Jacob (Alfred-François-Guillaume), directeur adjoint d'études pour la philologie grecque, à l'Ecole pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques), est nommé directeur d'études pour le même enseignement en remplacement de M. Tournier, décédé (17 juillet).

(*A suivre*).

NÉCROLOGIE

I. — Charles Lévêque

Discours de M. Himly.

... « Né à Bordeaux le 7 août 1818, élève de l'Ecole normale en 1839, Jean-Charles Lévêque enseigna, de 1841 à 1853, la philosophie dans les collèges ou lycées d'Angoulême, de Besançon et de Toulouse, sauf pendant l'année 1847 à 1848, où il fit partie de la première promotion de l'Ecole française d'Athènes. Docteur ès lettres en 1852, il entrait l'année suivante dans l'enseignement supérieur comme chargé de cours à Besançon, et, à peine nommé titulaire à Nancy, il était, en 1854, appelé à suppléer Damiron dans le cours d'histoire de la philosophie de la Sorbonne. En 1857, il passait au Collège de France comme chargé du cours de philosophie grecque et latine, et devenait en 1862 titulaire de la chaire. Trois ans plus tard, en 1865, l'Académie des Sciences morales et politiques lui ouvrait ses rangs ; il a été notre doyen pendant trois mois, après la mort de Janet.

L'Institut et le Collège de France — je pourrais ajouter le *Journal des Savants* — ont été, pendant la seconde moitié de sa vie, les grandes préoccupations et les grands bonheurs de notre confrère. C'est là qu'il a cherché un dérivatif aux afflictions cruelles qui auraient accablé un esprit moins bien trempé que le sien. Il avait eu le bonheur de trouver une compagne digne de lui, et de cette union étaient nés deux enfants. L'un d'eux mourut en bas âge ; la santé de l'autre, une fille, était gravement compromise. Les parents, pour la sauver, renoncèrent à Paris, allèrent s'établir dans cette maison de Bellevue que nous venons de quitter, et, grâce à des soins de tous les instants, Lia devint la charmante jeune fille dont le souvenir est présent à tous ceux qui l'ont connue. Mais un jour la maison hospitalière des Tybilles accueillit l'enfant d'une famille amie qu'on voulait soustraire à une maladie contagieuse. Elle vécut, mais Lia prit le mal et succomba : elle avait vingt-cinq ans. La malheureuse mère la pleura pendant vingt-trois ans...

L'activité scientifique de Lévêque a été comme une collaboration perpétuelle du professeur et du philosophe...

... Comme philosophe, il a étudié de préférence les parties de la *science* qui lui paraissaient les moins avancées. C'est ainsi qu'il a embrassé avec ardeur la science du beau, demeurée chez nous, malgré les beaux travaux de Cousin, de Jouffroy, de Garnier, flottante et fragmentaire. Son séjour à Athènes lui avait d'ailleurs fourni de précieux éléments pour aborder cette étude. Il la conduisit suivant une triple méthode. Pour point de départ il prit les données de la conscience et une observation psychologique minutieuse ; puis il fit appel à l'analyse métaphysique des concepts, telle que l'avaient pratiquée Platon et Aristote ; en troisième lieu il confronta ses vues théoriques avec les beautés de la nature et les chefs-d'œuvre de l'art. Mais ce n'est pas tout : il vivifiait ces diverses méthodes par l'émotion toujours fraiche d'une âme d'élite qui a eu l'intuition et la sensation de la beauté. Quel beau livre résulta de cette œuvre de logique et d'enthousiasme, avec quelle harmonie s'y mêlent l'érudition historique, la

précision scientifique, l'imagination, le jugement, la splendeur ou la grâce du langage, c'est ce que dit assez le succès toujours jeune de la *Science du Beau*, cet ouvrage couronné par trois académies, l'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie française et l'Académie des beaux-arts.

Le second domaine exploré par Lévêque fut une partie de la philosophie que les idées régnantes en France depuis Royer-Collard et Cousin tendaient plutôt à faire délaisser : la philosophie de la nature.

... Il ne se contenta pas de travailler pour son compte à la rajeunir, il encouragea aussi ceux qu'il jugeait doués pour cet ordre d'études. C'est ainsi qu'il publia, précédée d'une belle et touchante notice, l'Histoire de la philosophie moderne dans ses rapports avec les sciences de la nature, par le regretté Fernand Papillon.... »

Discours de M. Gaston Paris.

« Nous perdons en Charles Lévêque le doyen de notre maison, doyen d'âge et doyen d'ancienneté. Il était entré au collège de France dès 1857, chargé, après Saisset, du cours de philosophie grecque et latine, la chaire n'étant ni occupée ni vacante. Le professeur, Barthélemy Saint-Hilaire, avait refusé, en 1852, le serment exigé par le gouvernement nouveau ; pendant dix ans on ne voulut pas le remplacer, lui laissant toujours ouverte une porte qu'il était résolu à ne point repasser; en 1861 seulement, on se décida à lui donner un successeur, et Lévêque, régulièrement présenté, fut nommé le 28 décembre.

Il s'était déjà fait apprécier et aimer d'un public qui se renouvela sans cesse pendant près de quarante ans. Son enseignement avait une grande élévation et un attrait tout personnel.

... Ou bien Lévêque exposait ses convictions, fermement établies en lui dès sa jeunesse, avec une sincérité, une simplicité et une chaleur auxquelles on restait difficilement insensible ; ou bien, et c'était là l'objet propre de son cours, il faisait revivre, avec une sympathie très intelligente et très informée, les pensées des sages d'autrefois, dont il se sentait le frère autant que le disciple. Dans diverses séries de leçons, il a passé en revue toutes les doctrines de la philosophie antique, depuis les premières origines jusqu'à Plotin et à Proclus, s'attachant surtout aux Grecs, avec lesquels il avait une naturelle affinité. Il a traité ainsi de la métaphysique, de la théodicée, de la philosophie naturelle et morale. Mais le sujet préféré de ses leçons, celui auquel il trouvait moyen de revenir même quand il n'en faisait pas son thème principal, c'était l'esthétique...

... Le mot d'harmonie, qu'il a mis dans le titre d'un de ses livres, revient toujours en parlant de lui. Le monde, en passant dans son âme, se transformait vraiment en musique : on sent dans tous ses écrits, de même qu'on sentait dans sa parole, comme la joie contenue d'une musique intérieure qu'il écoutait sans cesse, et qu'il aimait à répandre au dehors.

C'est par son enseignement qu'il la répandait le mieux. Aussi aimait-il de tout son cœur et cet enseignement, et le grand établissement qui, avec sa liberté souveraine, lui permettait de le donner comme il l'entendait. Jusque dans ces dernières années, malgré sa fatigue croissante et l'état toujours précaire, souvent misérable, de sa santé, il a rempli sans défaillance les devoirs, doux pour lui, de sa fonction. Il ne s'était décidé que très tard à se faire remplacer pendant la saison d'hiver,

et ce n'est que cette année, après quarante-trois ans d'exercice, qu'il s'était décidé à prendre un suppléant. Et cette séparation, qu'il sentait bien devoir être définitive, d'avec son cher auditoire, avait été pour lui un vrai déchirement.

Il n'aimait pas moins le Collège de France. On le voyait toujours, quand la maladie ne l'en empêchait pas absolument, assidu à nos assemblées. Il prenait à toutes les questions qui touchaient la bonne organisation ou le bon recrutement du Collège un intérêt passionné ».

Discours de M. Girard.

« L'Ecole française d'Athènes doit son hommage à son doyen, au moment où elle a la douleur de le perdre. Je l'apporte ici, avec la profonde émotion d'un vieil ami. La distinction de son esprit, la droiture et la délicatesse de ses sentiments, l'amabilité de son caractère lui avaient fait une place à part dans cette période incertaine des débuts de la nouvelle institution. A la légation française, il avait tout de suite été particulièrement distingué par le ministre, M. Piscatory, un des fondateurs de l'Ecole, et par le premier secrétaire, M. Thouvenel, bientôt ministre lui même. Il était, comme dit l'historien de l'Ecole d'Athènes, M. Radet, « le diplomate » de cette première promotion ; qualité précieuse dans ce monde nouveau où ces jeunes gens, tirés de leur vie studieuse de professeurs, étaient tout à coup jetés, et où il leur fallait autant de tact que de zèle. A l'Ecole, son ascendant s'était établi naturellement. Il y était aimé et respecté de tous comme un modèle de dignité et de bonne grâce.

On conçoit que les liens qui l'y attachaient lui soient restés chers entre tous. Il l'a montré dans le très intéressant article sur *la Fondation et les débuts de l'Ecole française d'Athènes*, que publiait, il n'y a pas deux ans, la *Revue des Deux Mondes*, et ses amis savent qu'il n'y avait pas de sujet dont il s'entretînt avec plus de plaisir. Son séjour en Grèce avait laissé dans son esprit une profonde empreinte et même exercé une influence décisive sur la direction de ses travaux. C'est à Athènes, dans cette atmosphère de pureté et d'harmonie, œuvre commune de la nature et de l'art, dont plusieurs des premiers membres de l'Ecole d'Athènes furent comme enivrés, que s'est formé le germe de cette *Science du Beau*, qui devait être son œuvre capitale. Une *Histoire philosophique de la Minerve grecque* et un *Essai sur les causes physiques de la perfection de l'art dans la Grèce ancienne* étaient ébauchés par lui en vue de l'Acropole, de la mer et du Pentélique, et bientôt les noms de Phidias et de Platon allaient être rapprochés dans l'étude qu'il présentait à la Sorbonne comme thèse latine... »

Il nous a été permis d'approcher souvent M. Lévêque et nous avons éprouvé sa bienveillante affection en plus d'une circonstance. Nous nous associons de tout cœur aux regrets exprimés par MM. Himly, G. Paris et J. Girard (F. P.).

II. — M. Charpentier

Nous nous bornons à annoncer aujourd'hui la mort de notre regretté collègue et confrère, M. Charpentier, professeur honoraire de philosophie au lycée Louis-le-Grand. La *Revue* rappellera, dans son prochain numéro, les services qu'il a rendus à la science, à l'enseignement et à l'Université (F. P.).

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

A. et M. Croiset. — *Histoire de la Littérature grecque.* — Tome V : *Période alexandrine*, par Alfred Croiset ; *Période romaine*, par Maurice Croiset. — Paris, Fontemoing, 1899 ; 1 vol. in-8 de 1096 pages.

Avec ce gros volume de plus de mille pages, que termine un *Index général*, s'achève le monument élevé à la littérature grecque, par MM. Alfred et Maurice Croiset. L'éloge de l'ouvrage n'est plus à faire. Remercions seulement les deux auteurs du grand service qu'ils ont rendu aux hellénistes comme au public lettré ; et arrivons à ce tome V, qui mérite une attention particulière. On y retrouve les qualités qui ont déterminé le succès des précédents volumes : la sûreté de l'information, la rigueur de la méthode, le goût, l'agrément de la forme, surtout l'art de dominer un sujet si riche et si vaste. Pour des raisons étrangères au talent des auteurs, cette partie de l'ouvrage sera peut-être moins lue que les autres ; et pourtant, à certains égards, c'est peut-être la plus neuve de toutes. C'est la première fois qu'on explore cet immense domaine, dans son ensemble, avec une méthode critique qui n'est point celle de la pure érudition.

L'évolution littéraire de l'hellénisme pendant près de dix siècles, depuis le temps d'Alexandre jusqu'au règne de Justinien, tel est l'objet de ce dernier volume. Fidèles à leur système, les auteurs se sont proposé, non point d'être absolument complets, de dresser le répertoire de tous les noms connus et de toutes les œuvres, mais d'écrire une véritable histoire de la littérature grecque pendant cette période. Ils n'ont, d'ailleurs, rien omis d'important, en aucun genre ; ils ont réservé même une petite place, dans les coins, aux pauvres compilateurs du temps, si tristement nombreux, féconds et médiocres. Mais ils ont laissé cette fausse érudition à son rang, qui est le dernier, au moins pour l'historien de l'art littéraire. Ils ont voulu, avant tout, mettre en pleine lumière la physionomie et l'œuvre des principaux écrivains, gens de talent ou novateurs ; marquer le rôle de chacun dans cette longue évolution ; suivre enfin les destinées de l'hellénisme dans le monde alexandrin, puis dans le monde gréco-romain, jusqu'aux confins de la littérature byzantine.

Comme dans le reste de l'ouvrage, les deux auteurs ont ici associé leurs efforts, plutôt qu'ils n'ont vraiment collaboré. Et ils ont eu raison, car on n'imagine guère une personnalité à deux ; d'autant mieux qu'ils n'ont pas du tout le même tour d'esprit. Jusqu'ici, sauf à s'entendre sur la méthode, ils avaient composé, chacun de son côté, des volumes distincts. Cette fois, ils se sont partagé le volume, mais sans mêler davantage leur travail. M. Alfred Croiset s'est chargé de la littérature alexandrine ; M. Maurice Croiset, de la littérature grecque d'époque romaine.

L'hellénisme alexandrin, quoique déjà bien différent du véritable hellénisme, en est cependant plus voisin que l'hellénisme de l'Empire. Pour un fin lettré, qui subordonne toujours l'érudition à la littérature, c'était assurément, des deux tâches, la plus séduisante. Le domaine est moins démesuré, mieux circonscrit. D'ailleurs, il avait été partiellement exploré par Couat, sans parler d'assez nombreuses monographies ; et il avait été bien déblayé, il y a quelques années, par Susemihl dans sa *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*. M. Alfred Croiset a repris le sujet d'ensemble et l'a traité avec sa maîtrise ordinaire. Son

histoire de l'hellénisme alexandrin achève d'éclairer, autant que le permettent les œuvres conservées, la physionomie de cette curieuse littérature.

En six chapitres, où abondent les observations neuves et intéressantes, il étudie successivement les caractères généraux de la période alexandrine (chap. I), la philosophie au IIe siècle (chap. II), la rhétorique, l'histoire, l'érudition (chap. III), la poésie (chap. IV), Polybe (chap. V), les derniers Alexandrins (chap. VI). La méthode qu'il emploie ici diffère légèrement de celle qu'il avait adoptée pour ses volumes antérieurs. Quand il parlait soit des lyriques, soit des grands prosateurs de l'époque classique, il les étudiait surtout en eux-mêmes, s'efforçant avant tout de dégager leur personnalité. Il procède encore de même, chaque fois qu'il rencontre un talent original : nous citerons en ce genre ses jolies pages sur Théocrite (p. 180), et son analyse si pénétrante du génie de Polybe (p. 261). Mais la personnalité devient plus rare aux temps hellénistiques ; elle se dérobe chez la majorité des auteurs, dont nous possédons seulement des fragments ; elle disparait presque entièrement dans les ouvrages d'érudition, qui dès lors se multiplient. En face des débris de cette littérature incolore, M. Croiset change de système, non sans regret. Ne pouvant plus s'attacher aux personnes, il s'attaque aux choses. Il se préoccupe surtout de caractériser les groupes, les écoles, les tendances communes. D'ailleurs, les deux méthodes se combinent aisément ici, puisque chacune d'elles s'impose, tour à tour, suivant la nature des choses. Cette combinaison a même l'avantage de donner plus de vérité et de relief au tableau. Les hommes de talent sont au premier plan, comme c'est leur droit ; derrière eux s'agite la foule indistincte de la gent lettrée. Celle-ci n'est pas sacrifiée autant qu'on pourrait le croire. Elle a pour elle le nombre, qui est une force, même en littérature ; et, par le nombre seul, elle s'impose à l'attention du spectateur. Citons comme exemple le tableau de la philosophie au IIe siècle. On y rencontre bien des noms illustres dans l'histoire de la pensée ; mais, aux yeux du lettré, aucune figure ne mérite le premier rang. C'est l'impression que nous laisse M. Alfred Croiset ; son tableau n'en rend pas moins la vie intense de ces écoles philosophiques.

Naturellement, nous ne pouvons suivre l'auteur dans le détail de ses analyses. Nous serions sûr de le trouver partout le même, avec son érudition loyale et sobre, son adresse à déblayer une question sans s'y empêtrer, son art de ne pas tout dire sans rien omettre d'essentiel, son goût délicat, sa finesse aiguisée d'esprit. Ces dons de l'écrivain et du critique frappent surtout dans l'étude magistrale qui ouvre le volume. Décadence de presque toutes les institutions et des mœurs qui avaient fait la grandeur de l'ancienne Grèce, et de son art ; effacement progressif d'Athènes et des autres vieilles cités helléniques, de plus en plus réduites au rôle de musées ou de conservatoires ; développement de nouveaux centres, Alexandrie, Antioche ou Pergame ; transformations de la langue elle-même, et abus des dialectes purement littéraires ; recrutement nouveau de la gent lettrée, où se rencontrent des hommes de toute race, où s'affaiblissent le sens de l'hellénisme, le goût de l'action et du réel ; progrès de l'érudition, de la science, de la philosophie morale ; conception nouvelle de la littérature, qui de nationale devient cosmopolite, individuelle et pédante, qui s'enferme dans les écoles ou les cénacles, qui tantôt dédaigne l'art et tantôt le raffine à l'excès, qui de plus en plus s'éloigne

d'un public à moitié barbare, pour s'adresser seulement aux lettrés ou aux cours : tous ces traits de la littérature alexandrine sont ici ramassés en quelques pages, et mis sobrement en relief, avec un rare bonheur.

Nous ne quitterons point M. Alfred Croiset sans lui adresser une petite critique : nous l'avons trouvé bien sévère pour la littérature alexandrine. Sans doute, on s'explique cette sévérité ; quand on vit dans le commerce des purs attiques, on est porté naturellement à dédaigner un peu tout ce qui ne leur ressemble pas. D'ailleurs, nous devons reconnaître que l'auteur a justifié amplement ses appréciations. Peut-être, cependant, a-t-il eu le tort de ne pas marquer assez fortement les nouveautés de cette littérature.

L'hellénisme alexandrin a le malheur de ne pas ressembler à celui de l'époque précédente; aux yeux des purs hellénistes, il arrive trop tard. J'ai peur qu'il n'y ait là une petite injustice. Rien d'admirable comme le développement logique du génie grec jusqu'au IVe siècle; mais c'est un spectacle unique. Si l'on rapporte tout à cet idéal, autant vaut dire que l'histoire de la littérature s'arrête à la mort d'Alexandre. Par bien des côtés, l'hellénisme alexandrin est sans doute très inférieur à l'hellénisme national du VIe au IVe siècle. Il a pourtant son originalité et sa grandeur. Il apporte bien du nouveau, une curiosité intellectuelle plus large et plus exigeante, une idée plus nette des conditions de la science, une conception plus précise et peut-être plus haute du rôle de la philosophie, une intelligence plus profonde de l'histoire avec Polybe, et, chez les poètes, un sens aiguisé de l'art. Une période de la civilisation où l'on rencontre les grands stoïciens, Théocrite et Polybe, à côté d'Archimède, d'Euclide, d'Hipparque et d'Eratosthène, n'est point, à proprement parler, une période de décadence. — En réalité, c'est un autre monde qui s'ouvre, et où apparaît un nouvel état d'esprit. C'est surtout à l'école des Alexandrins que s'est formé, en littérature, le génie romain. Et cet hellénisme alexandrin, bien plus que l'hellénisme national de l'ancienne Grèce, annonce nos littératures modernes, même classiques, qui assurément n'ont pas eu un développement harmonieux ni logique, et qui ne sont guère nationales ni populaires, et qui cependant ont bien leur prix. Ne médisons pas trop des Alexandrins : presque tous nos lettrés ou artistes modernes, et les plus grands, sont plus ou moins des Alexandrins. On naissait attique, on ne le devenait pas ; et il n'est plus né de vrais attiques depuis Alexandre.

Arrivons à M. Maurice Croiset. Et d'abord, on ne peut s'empêcher d'admirer sa vaillance, l'étendue de ses lectures et de ses recherches. Son enquête s'étend sur sept siècles ; elle comprend à peu près tous les ouvrages écrits en grec depuis le milieu du premier siècle avant notre ère jusqu'au règne de Justinien. La première de ces limites est comme imposée par un grand fait historique : la conquête définitive de l'Orient grec par les Romains. Mais pourquoi s'arrêter au règne de Justinien ? D'abord, parce qu'il faut bien s'arrêter. Ensuite, parce que ce règne marque vraiment une époque très importante dans la littérature de langue grecque. En fait, l'hellénisme du temps de l'Empire est si confus et si divers, qu'on ne saurait dire où il cesse d'être lui-même. Il se prolonge, en un certain sens, jusque dans la période byzantine ; et, d'autre part, bien des œuvres antérieures au VIe siècle annoncent déjà le byzantinisme. En somme, ce que l'auteur a voulu surtout marquer en terminant, c'est la transition

entre l'hellénisme impérial et l'hellénisme byzantin. Et il nous paraît y avoir bien réussi.

Son plan est très simple ; il a adopté résolument l'ordre chronologique. En une série de huit chapitres copieux, riches de faits et d'idées, il étudie successivement les phases de cette littérature (chap. I) ; l'âge de transition, d'Auguste à Domitien (chap. II) ; la renaissance de l'hellénisme sous Nerva et Trajan (chap. III) ; la sophistique et son influence, sous les Antonins (chap. IV) ; la fin du second siècle, qui met en présence le christianisme et l'hellénisme (chap. V) ; le IIIe siècle (chap. VI) ; le IVe siècle (chap. VII) ; la fin de l'hellénisme, aux Ve et VIe siècles (chap. VIII).

La difficulté principale était d'ordonner les matériaux à l'intérieur de chaque groupe chronologique. Tout en réservant à l'érudition sa part légitime, l'auteur s'est placé, avant tout, au point de vue du lettré. Il passe vite sur les écrivains secondaires, ou sur ceux qui n'intéressent pas directement la littérature ; il s'arrête devant les grandes figures ou les hommes de talent ; et toujours il se préoccupe de marquer les étapes de l'hellénisme. Ainsi compris, le sujet était presque entièrement neuf ; il n'existait guère jusqu'ici, sur cette période, que d'innombrables monographies ou de soi-disant histoires de la littérature qui étaient, en réalité, d'utiles compilations, des répertoires de noms et de livres. Pour la première fois, on nous montre nettement, dans une vue d'ensemble, quel a été le rôle des grands écrivains grecs de l'Empire. Replacés dans leur milieu, à côté de leurs contemporains, ils se comprennent mieux ; ils reprennent leur rang et leur taille. — Nous citerons notamment les études suggestives, aussi neuves que solides, sur Dion Chrysostome (p. 466), sur Plutarque (p. 484), sur Lucien (p. 583), sur l'empereur Julien (p. 893) ; ou encore, sur les apologistes du IIe siècle (p. 727), sur Origène (p. 845), sur Athanase (p. 917), sur Basile, Grégoire de Nazianze et Jean Chrysostome (p. 929, 939, 951). De plus, en rapprochant certaines parties du livre, isolées par les exigences de la chronologie, on composerait aisément une histoire de plusieurs grands mouvements de l'hellénisme au temps de l'Empire : une histoire de la sophistique du IIe au IVe siècle (p. 547, 761, 867), une histoire de la philosophie, où nous relevons particulièrement de pénétrantes études sur Philon (p. 421), sur Epictète (p. 457), sur Plotin et le Néo-Platonisme (p. 820, 887, 1027). Nous ne pouvons ici que signaler les pages maîtresses de l'ouvrage.

L'auteur ne s'est pas contenté de passer en revue et d'analyser cette littérature ; il a entrepris aussi de l'expliquer. Il y distingue avec raison trois courants très divers. D'abord, chez la plupart des Grecs de ce temps, la manie de l'érudition pour elle-même ; un retour de plus en plus marqué aux vieilles traditions helléniques, souvent mal comprises et faussées par une admiration inintelligente ; une imitation de plus en plus étroite, servile et stérile ; bref, une littérature mort-née, accessible seulement aux gens d'étude, vrai régal de pédants. Ensuite, chez un certain nombre de païens, les seuls qui comptent, un réveil de la pensée philosophique, surtout des préoccupations morales. C'est là ce qui fait pour nous l'intérêt d'un Epictète, d'un Dion Chrysostome, d'un Plutarque, d'un Marc-Aurèle, des Néo-Platoniciens, de Julien. C'est cela encore qui donne un peu de vie à la sophistique, à l'œuvre d'historiens comme Arrien, Appien ou Dion Cassius ; et c'est un des éléments essentiels de la charmante fantaisie d'un Lucien. Enfin, le christianisme, dont la force et

l'attrait augmentent à chaque génération, et dont la puissante vitalité anime, par réaction, la philosophie et la polémique païennes.

M. Maurice Croiset va plus loin ; il dessine l'évolution de cette littérature complexe. Il croit à une alternative de décadences et de renaissances : au ier siècle, un âge de transition, qui est au fond une décadence ; sous les Antonins, une première renaissance ; au iiie siècle, nouvelle décadence ; au ive siècle, seconde renaissance, et très brillante ; aux ve et vie siècles, décadence définitive (p. 317 et suiv.). La théorie est ingénieuse, et vraie en partie ; mais elle nous parait trop compliquée. On ne peut nier la renaissance du iie siècle, ni l'éclat littéraire du ive. Mais nous avons peine à admettre que le iiie siècle ait été un âge de décadence. C'est au contraire le temps où se produisent les plus vigoureux efforts de pensée : le néo-platonisme avec Plotin, la théologie et la grande polémique chrétienne avec Origène. La valeur du fond rachète amplement des négligences de forme ; et la qualité des œuvres remplace heureusement la quantité.

S'il n'y a pas eu décadence au iiie siècle, l'évolution devient beaucoup plus simple. Pendant le premier siècle de l'Empire, les écrivains grecs continuent la tradition des derniers Alexandrins ; ils vivent sur le passé. En bien des genres, la décadence ne s'arrêtera plus, jusqu'à l'époque byzantine, et au-delà. Mais en d'autres genres, dès la fin du ier siècle, se dessine une véritable renaissance, qui durera trois cents ans. Le sentiment de l'art reparait ; le souci de la vie morale ranime une partie de l'histoire et de la sophistique, surtout la philosophie avec les Néo-Stoïciens et les Néo-Platoniciens ; les nécessités de la lutte contre la religion nouvelle suscitent de nombreux polémistes. En même temps, la littérature chrétienne de langue grecque poursuit sa marche ascendante. Avec le ve siècle s'ouvre l'ère de la décadence définitive.

Ainsi, ce qui est vraiment vivant dans l'hellénisme de l'Empire, c'est, d'une part, la littérature morale et philosophique des païens, et, d'autre part, la littérature chrétienne. En lisant M. Maurice Croiset, on regrette un peu qu'il n'ait pas mis franchement et toujours au premier plan les œuvres nées de cette double inspiration. Il en parle fort bien, sans doute, mais au milieu de longs chapitres très complexes. Il objecterait, évidemment, qu'il suit l'ordre chronologique, et qu'il note en même temps toutes les manifestations de l'hellénisme. — Mais cet hellénisme de l'Empire, sauf la langue et l'influence de la tradition, n'a presque aucun rapport avec l'hellénisme national des anciens temps. Appliquée à cette nouvelle période, la méthode purement chronologique a encore cet avantage de grouper les œuvres du même temps et de traduire aux yeux la réalité historique dans toute sa confusion ; mais elle a le grand inconvénient de mêler des choses très divergentes. Elle laisse sur le même plan deux littératures parallèles, mais très inégales, et qui n'avaient guère de points communs : la littérature d'imitation, souvent insipide et toujours médiocre, vraie nécropole ; et la littérature d'action, très vivante chez les païens comme chez les chrétiens, la seule qui mérite l'attention de l'historien.

Dans le brillant tableau que M. Maurice Croiset trace de la littérature chrétienne, on voit nettement le danger de sa méthode. Il a fort bien marqué les phases de cette littérature, et l'importance relative des écrivains ; il s'attache aux plus grands, dont il esquisse de vivants portraits. Mais son système chronologique l'a contraint de morceler cette histoire,

où tout se tient, et, par suite, de laisser dans l'ombre la filiation des œuvres. De plus, pour juger cet hellénisme si nouveau, il ne se dégage point assez de la conception profane du vieil hellénisme. Il reconnaît que la vie est du côté du christianisme : « La vraie littérature grecque, dit-il, au IVe siècle, est la littérature chrétienne » (p. 326). Il n'en continue pas moins de suivre, à travers ce nouveau monde, les destinées de l'antique hellénisme, dont il se contente d'enregistrer les gains ou les pertes. Pour tout dire, son enquête est ici trop littéraire. Lui-même l'avoue implicitement, à propos d'Athanase (p. 924). Il s'est condamné à laisser de côté tout le fond de la littérature chrétienne ; car ce fond est étranger à l'hellénisme. Tout rapporter à l'art, n'est-ce pas fausser un peu l'histoire de cette littérature, où la préoccupation de l'art est, sinon toujours absente, du moins subordonnée toujours au dogme et à l'action ? A sujet nouveau, méthode nouvelle. Pour nous, ce qui conviendrait ici, c'est la méthode historique, celle qui explique les œuvres par les idées, les croyances, les hommes et les faits.

Notons en terminant que M. Maurice Croiset a démêlé très finement les causes profondes qui ont entraîné la ruine de l'hellénisme à partir du Ve siècle. Après le triomphe du christianisme, qu'elle avait en vain combattu, la philosophie profane perd sa vitalité, et comme sa raison d'être. D'autre part, la littérature chrétienne, « n'ayant pas su se faire un art qui lui fût propre, voit décliner celui qu'elle a emprunté, à mesure que décline l'hellénisme lui-même » (p. 329). L'union du christianisme et de l'hellénisme, chez les grands orateurs et les Pères de l'Eglise du IVe siècle, devait être éphémère, parce qu'elle était accidentelle et contradictoire; il y avait opposition entre les deux tendances, les deux esprits. Le divorce fut prononcé dès le début du Ve siècle. Désormais, la littérature chrétienne, à son tour, fut frappée à mort ; elle se dessécha de plus en plus sous l'action meurtrière du despotisme politique et de la tyrannie ecclésiastique, qui défendait jalousement l'orthodoxie en étouffant toute liberté de la pensée. Elle devint une littérature toute technique, au service de mesquines discussions théologiques.

On voit combien ce livre soulève de questions intéressantes. Ce n'est pas seulement une série de monographies, aussi élégantes que solides, et souvent neuves. C'est encore une véritable histoire de l'hellénisme à l'époque romaine, où se marque un vigoureux effort pour ramener à l'unité sept siècles de littérature. PAUL MONCEAUX.

A. BOUCHÉ-LECLERCQ. — *L'Astrologie grecque*, Paris. E. Leroux, 1899.

M. Bouché-Leclercq n'avait pas oublié l'astrologie dans son *Histoire de la Divination*, mais l'étude qu'il en avait faite, dans une œuvre d'ensemble aussi vaste, était nécessairement limitée. « Je n'avais pas cru, nous dit-il, devoir m'engager à fond dans cette *selva oscura*. Je me contentai alors d'en faire le tour, et d'y pratiquer provisoirement quelques éclaircies. Une nouvelle poussée de curiosité m'y ramène au bout de vingt ans, avec le ferme propos de débrouiller enfin cette étrange association — unique dans l'histoire de la pensée humaine — de raisonnements à forme scientifique et de foi masquée ». C'est la marque des vrais savants de s'attacher passionnément aux mêmes études, de n'être jamais satisfaits d'eux-mêmes, et de voir ainsi leurs recherches les plus originales devenir le point de départ d'autres travaux non moins importants.

Il semble qu'ici la matière fût faite pour rebuter dès l'abord un curieux

moins intrépide ; elle est obscure par elle-même, et par les méthodes subtiles et arbitraires auxquelles elle a servi d'application ; elle est une sorte de scandale pour l'esprit moderne, qui n'y voit qu'un amas de folies et d'absurdités ; elle a été tout à fait négligée depuis plus de deux siècles, et non seulement il nous faut un effort pour la comprendre, mais il n'est déjà pas facile de réunir les documents et de s'y débrouiller. Ce sont précisément ces difficultés qui paraissent avoir aiguillonné M. Bouché-Leclercq, et on ne saurait lui être trop reconnaissant de s'être senti ainsi provoqué par elles, et non pas découragé. L'étude d'importance capitale qu'il nous donne aujourd'hui n'a pas seulement le mérite de la nouveauté, mais du premier coup elle éclaire d'une vive lumière tout ce champ d'études qui était jusqu'à présent si malaisément abordable.

Donnons d'abord une idée de tout ce que contient ce livre si riche de faits et d'idées; nous verrons ensuite quelles thèses générales s'en dégagent. Après avoir défini, en résumé, l'astrologie « comme une religion orientale qui a pris en Grèce des allures de science », M. Bouché-Leclercq montre que les principes d'où elle dérive peuvent se ramener à un seul, qui est celui de l'unité essentielle du monde et de la dépendance mutuelle de ses parties. Il commence ensuite par rechercher dans la philosophie grecque depuis Thalès et les premiers physiciens jusqu'à Aristote les théories qui pouvaient servir de points d'attache aux dogmes astrologiques. C'est reconnaître en quelque sorte le terrain sur lequel la doctrine s'est développée. Mais le germe est venu d'ailleurs, et c'est bien en Chaldée qu'il faut le chercher. Toutefois, M. Bouché-Leclercq s'applique à montrer ce que l'astrologie orientale paraît avoir eu encore de rudimentaire et de routinier, et ce que les Grecs ont dû y ajouter pour la systématiser. Après cette introduction historique, il nous donne par avance, pour plus de clarté, un exposé des dogmes astrologiques fondamentaux qui peut se résumer ainsi (voir la page 87) : En vertu de la solidarité universelle, les astres exercent sur la terre, et notamment sur l'homme, une action produite par des courants de forces ou effluves qui tendent à assimiler le patient à l'agent ; cette action dépend de la position des astres par rapport à la Terre et aux autres astres ; il en résulte des opportunités diverses utilisables par nous, quand nous devons agir ; c'est d'elle que dépend au moment de la naissance la destinée ultérieure de chacun. Viennent ensuite une série de chapitres où sont étudiées les principales données astronomiques dont les astrologues se sont servis, et le sens qu'ils y ont attaché : les planètes et les types planétaires (ch. IV) ; le Zodiaque, dont l'origine égyptienne est écartée, et qui est considéré, malgré les éléments chaldéens qu'il peut contenir, comme l'œuvre des Grecs (ch. V) ; les combinaisons des signes du Zodiaque ; celles des signes du Zodiaque et des Planètes (ch. VI et VII) ; les rapports de position des planètes entre elles (ch. VIII). Les chapitres suivants nous disent comment, partant de ces données, les astrologues se font une méthode pour construire le thème de géniture ; nous les suivons dans toutes les déductions subtiles et les combinaisons alambiquées par lesquelles ils déterminent les multiples influences astrales, et fixent les lois de l'apotélesmatique universelle (qui concerne les événements intéressant des êtres collectifs) ou de la génethlialogie (relative aux individus), ou descendent même à des applications plus particulières, comme l'iatromathématique, ou médecine astrologique (ch. IX à XV). Enfin l'ouvrage se termine par un dernier chapitre historique intitulé : l'Astrologie dans le Monde Romain ; nous y voyons comment elle le péné-

tra, de quelle vogue elle y jouit, et aussi à quelles préventions elle se heurta, quelles objections lui furent faites, soit par les philosophes (autres que les Stoïciens, qui l'adoptèrent), soit par les chrétiens. Mais elle était solidement établie ; elle avait réussi à se donner l'air et le prestige de la science ; elle fit bonne résistance aux attaques des dialecticiens et des moralistes ; et elle ne fut vraiment ruinée que bien plus tard, par le génie de Galilée. « Le mouvement de la terre a rompu comme fils d'araignée tous les liens imaginaires qui la rattachaient aux astres ».

Il se dégage de cet exposé, dont je n'ai pu indiquer que les grandes lignes, certaines idées directrices qu'il faut signaler. La question la plus délicate qu'avait d'abord à se poser M. Bouché-Leclercq, était celle des origines de l'astrologie : dans quelle mesure celle-ci est-elle grecque ? Quels éléments orientaux renferme-t-elle ? Ces éléments sont-ils plutôt chaldéens ou plutôt égyptiens ? M. Bouché-Leclercq a pris nettement parti, tout en reconnaissant les difficultés que présente le problème. Il écarte très résolûment les prétentions de l'Egypte, en ce qui concerne les origines proprement dites ; il ne la fait intervenir que beaucoup plus tard, par les écrits pseudépigraphes des Néchepso et des Pétosiris, et reconnaît comme sa part dans l'apport commun la doctrine des *chronocratories*. Aux Chaldéens il accorde beaucoup plus ; il rejette, il est vrai, le témoignage insuffisant de Diodore et s'en tient aux documents que les fouilles nous ont fournis ; mais cela lui suffit pour établir que le système a bien ses origines en Chaldée, et il admet que c'est Bérose qui vers 280 l'importa en Grèce. Mais ce sont bien les Grecs qui, selon lui, ont seuls créé l'astrologie savante, qui en ont fait cet ensemble de théories assez fortement liées, assez habilement développées au moyen d'un certain nombre d'observations astronomiques mises à la base, et grâce à l'application des méthodes mathématiques, pour en imposer si longtemps aux hommes. C'est ce qu'il paraît en effet difficile de contester. Quant à l'importance des emprunts faits à l'Egypte ou à la Chaldée, il est naturellement très délicat de la doser avec exactitude. M. Bouché Leclercq n'a-t-il pas quelque tendance à la restreindre ? Ne trahit-il pas lui-même une certaine incertitude à ce sujet lorsque d'une part on le voit tant insister sur le profit que l'astrologie a retiré de l'adhésion du stoïcisme, et que de l'autre il n'insiste pas moins (peut-être trop) sur l'origine orientale de plusieurs des maîtres du Portique ? Je pose seulement la question, il faudrait être assyriologue et égyptologue, ou tout au moins s'être mis aussi bien au courant qu'il l'a fait lui-même de l'état actuel des études orientales, pour engager la discussion avec lui sur ce point.

Ce qui distingue tout particulièrement ce livre, c'est l'esprit vraiment scientifique qui l'a inspiré partout. L'auteur ne s'étonne pas plus qu'il ne faut des folies que débitent « ses astrologues ». Il veut comprendre et faire comprendre comment ils en sont venus à ne pas les trouver si déraisonnables. Il est convaincu que les superstitions sont en général des survivances d'un état d'esprit qui a eu à l'origine sa raison d'être ; il s'applique à retrouver cet état d'esprit. C'est la méthode qu'il avait suivie déjà dans son *Histoire de la Divination*. Elle convenait ici mieux que jamais, puisque l'astrologie a prétendu être une science, et que quelques-uns de ses représentants ont été au nombre des savants les plus notables de l'antiquité. C'est ainsi que Ptolémée tient naturellement dans ce livre une grande place, la première place. Comment l'auteur de l'*Almageste* peut-il être en même temps celui de la *Tétrabible* ? Ptolémée scandalise à la fois

M. Bouché-Leclercq et l'intéresse. L'étude qu'il lui consacre sera à comparer à celle de Franz Boll, qu'il qualifie lui-même de magistrale. Quelques autres figures d'astrologues se détachent avec un relief intéressant de l'exposé général. Signalons aux historiens de la littérature latine les pages disséminées que M. Bouché-Leclercq consacre à Manilius. Manilius l'attire comme un néophyte qui laisse souvent apercevoir, mieux que de plus savants, la raison déterminante qui a fait adopter telle ou telle doctrine, la raison assez plate que les théoriciens ont masquée ensuite de leurs dissertations subtiles ; mais il n'est qu'un néophyte. « Manilius, médiocre élève d'Uranie, n'a fait que traverser les mathématiques sur les ailes de Pégase ».

On sort bien de la lecture de ce livre, avec cette impression, conforme au sentiment de l'auteur, que l'astrologie a joué dans la vie des peuples antiques un rôle essentiel qu'on est parfois tenté aujourd'hui d'oublier, et que, sous la forme que lui avaient donnée les Grecs, elle avait acquis assez de cohérence et de solidité apparentes pour en imposer à beaucoup. Est-ce à dire qu'elle n'ait pas eu ses incrédules ? M. Bouché-Leclercq a fait lui-même, d'une façon très intéressante, dans son dernier chapitre, la revue des polémiques qu'elle a suscitées. Par la force des choses, puisque cette revue ne peut tenir que quelques pages et que l'exposé des dogmes astrologiques prend tout le reste du volume, peut-être les proportions apparaissent-elles un peu faussées.

Ajoutons enfin que, si abstruse que fût la matière, la lecture de ce volume compact est facile et agréable. M. Bouché-Leclercq excelle à débrouiller les conceptions les plus saugrenues de ses astrologues ; rien de plus clair et plus méthodique que son exposé, dont l'intelligence est encore facilitée par de nombreuses figures. Le ton, tantôt de curiosité intéressée, tantôt de bonhomie narquoise qu'il prend tour à tour, pique le lecteur et lui fait parcourir sans qu'il s'en doute quelques chemins un peu arides. M. Bouché-Leclercq exprime le vœu que son œuvre soit, sur bien des détails, rectifiée, et complétée ; elle le sera sans doute, tant la matière est abondante et difficile ; mais il n'est pas probable qu'en son ensemble elle soit reprise de sitôt. A. Puech.

Commandant Margueron, de la section historique de l'Etat-major de l'armée. *Campagne de Russie.* Première partie. Préliminaires de la campagne de Russie, ses causes, sa préparation. Organisation de l'armée du 1er janvier 1810 au 31 janvier 1812. — Ch. Lavauzelle, s. d. 2 vol. in-8, VII-333 et 408 pages.

La publication du commandant Margueron est une œuvre de longue haleine, d'une importance capitale.

L'auteur n'a pas eu le dessein d'écrire une histoire militaire de la campagne de Russie ; il s'est proposé d'en réunir méthodiquement les matériaux : ordres donnés chaque jour par l'Empereur, rapports d'exécution des maréchaux, généraux, etc., dépêches diplomatiques... De cet ensemble copieux de documents, les historiens tireront les conclusions qui leur paraîtront les plus voisines de la vérité.

La matière est riche et le plan immense.

La première partie a pour titre : *Préliminaires de la Campagne de Russie, ses causes, sa préparation. Organisation de l'armée en 1810 et 1811.* Les deux volumes actuellement parus ne la comprennent pas tout entière : le second s'arrête au mois de juin 1811.

La deuxième comprendra la *Période de tension politique et de concentration sur la frontière*; elle exposera la marche de la Grande Armée à travers l'Allemagne et sa réunion sur le Niémen,

Enfin la troisième contiendra les documents relatifs aux opérations : *Marche sur Moscou, retraite sur le Niémen.*

C'est aux militaires d'abord que cette publication s'adresse. On reste confondu, même quand on la connaît déjà, de la prodigieuse intelligence de Napoléon, de son immensité et de sa minutie. Taine dans une page célèbre, a dit qu'il y avait en lui, à demeure, trois atlas, chacun d'eux composé d'une vingtaine de gros livrets, distincts et perpétuellement tenus à jour : M. Margueron nous fait toucher du doigt le volume énorme, et toujours renouvelé, qu'était l'atlas militaire. Cette étude rétrospective du passé contient en outre plus d'un enseignement pratique pour le présent : les masses humaines mises en mouvement par la campagne de Russie formaient un ensemble de 620.000 hommes et de 150.000 chevaux ; or « cet effectif équivaut sensiblement à celui qui sera mis en action sur un théâtre d'opérations dans les guerres futures ».

Quant à l'historien, qui n'est pas un spécialiste en art militaire, il trouvera ici, *in extenso*, plus d'un document d'ordre général. Les intentions réelles de Napoléon sur la Pologne ressortent aussi bien des dépêches échangées avec Alexandre, du projet d'acte diplomatique, élaboré en 1810, projet qui avorta par suite de l'intransigeance irréductible du tsar, que des lettres adressées à nos représentants, aux diplomates, aux généraux, à plusieurs cours de l'Europe. Sur le blocus continental les documents abondent, ordres donnés, à tout moment complétés, pour assurer sa stricte exécution en tout lieu, en Allemagne, en Hollande, sur la mer du Nord, sur la Baltique, etc. Les projets d'un débarquement sur les côtes de l'Angleterre sont destinés à retenir chez elle les troupes qu'elle ne cesse de déverser par le Portugal sur l'Espagne ; de là aussi des préparatifs d'escadre pour reprendre les colonies dont elle s'est emparée sur le globe, le Cap par exemple. Les annexions successives à l'Empire, l'affaire du duché d'Oldenbourg, d'autres encore d'importance moindre peuvent être suivies dans toutes les phases de leur développement.

En général M. Margueron adopte l'ordre chronologique : mais il a bien senti qu'à le suivre servilement il fatiguerait sans raison et disperserait l'attention du lecteur. Aussi n'a-t-il pas hésité à grouper dans un chapitre spécial les documents qui ont trait à des sujets spéciaux ; il l'a fait surtout au premier volume. L'étude d'une question est ainsi abrégée et facilitée : tous les textes qui s'y rapportent se trouvent rassemblés. Et toujours des titres marginaux signalent le contenu des pièces reproduites, leur objet. Le maniement devient aisé ; il le sera plus encore quand un Index s'ajoutera à la fin de chacune des trois grandes divisions de l'ouvrage.

En quelques mots d'explications préliminaires, en quelques lignes d'un style sobre, et toujours reconnaissables, matériellement, à certain signe typographique, le lecteur est préparé, initié à l'intelligence des textes qui suivent. Parfois des explications plus longues ont été nécessaires : elles précisent le sens de termes techniques, comme régiments provisoires, régiments de marche, corps hors ligne, troupes auxiliaires, termes qui ont plus d'une fois rendu inintelligible, faute d'interprétation, la lecture des mémoires et souvenirs militaires, dont l'éclosion a été dans ces dernières années, si abondante. Signalons encore pour son intérêt très vif le chapitre qui traite des conscrits réfractaires : on y verra combien Napoléon

sait les répartir habilement dans des régiments distincts, à effectifs indéterminés, et surtout hors de tout contact : une fois leur instruction achevée, une fois qu'on leur a inculqué les habitudes et l'esprit militaires, ils vont par petits détachements grossir les armées hors de France. Dans les six premiers mois de l'année 1810, ce fut plus de 44.000 combattants que l'Empereur gagna par ce procédé : le chiffre est éloquent.

Que de paroles enfin à relever parmi ces textes, pour nourrir et documenter une étude sur le caractère, la psychologie de l'Empereur. Les dépêches dictées ont le mouvement de la vie, et le geste se devine : formules impératives, brèves, roides et cassantes, colère, emportements et menaces, reproches dardés en un trait qui blesse profondément..., il faudrait en citer beaucoup. De tous ses correspondants, plusieurs sont vivement aiguillonnés, vertement redressés : mais la correspondance de l'Empereur avec Davout forme un contraste frappant : Davout est l'administrateur apprécié, le chef d'armée méthodique, hors ligne, le confident de la pensée napoléonienne, et si une fois une mesure de lui n'est point approuvée, c'est en termes d'indulgente bonté que son erreur lui est signalée.

Tout ce que peut le génie pour assurer le succès d'une aussi gigantesque expédition, Napoléon l'avait fait : aux gens du métier de dire ses conceptions militaires, sa science consommée et minutieuse des préparatifs. Quant à nous, nous suivrons avec intérêt l'ouvrage de M. Margueron : il s'impose à l'attention par la rigueur de la méthode, par la sincérité scrupuleuse ; l'histoire est traitée ici comme une science exacte. Une telle publication fait le plus grand honneur à la section historique de l'Etat-Major tout entière, mais principalement à M. Margueron qui en fut le chef pendant plusieurs années. Qui sait si quelque jour il ne sera point appelé de nouveau à une direction où il a fait si brillamment ses preuves ?

M. Fallex.

La création des exercices pratiques d'histoire dans les Universités belges.

P. Fredericq, *L'enseignement supérieur de l'histoire* (1), Gand et Paris, 1899. — Les professeurs d'histoire des Universités de Belgique ont souvent déploré la situation subalterne faite à leur enseignement dans ce pays ; l'histoire n'était jusqu'en 1890 qu'une matière accessoire de l'examen de candidature (correspondant à la licence ès lettres) et, faute d'étudiants réguliers, il était impossible d'organiser un enseignement scientifique ; les étudiants venaient au cours d'histoire obligatoire, mais pour y lire des romans et jouer aux cartes.

La première tentative fut faite à Liège en 1875 par M. God. Kurth dans des conditions très défavorables, sans bibliothèque, avec deux élèves seulement. C'est pourtant cette modeste entreprise qui a été en Belgique l'origine et le premier modèle des exercices pratiques et c'était justice qu'une manifestation faite par tous les professeurs d'histoire rendit offi-

(1) Les parties I à V de cet ouvrage sont la réimpression d'études publiées antérieurement sur l'enseignement supérieur de l'histoire dans différents pays (en Allemagne 1881 — à Paris 1882 — en Ecosse et en Angleterre 1884 — en Hollande 1888), et d'un avant-propos sur l'état de cet enseignement en Belgique (1883). Les parties neuves sont : VI. « Origine et développement des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique » 1874-1898 (rapport présenté au nom des professeurs d'histoire à M. Godefroi Kurth). VII. » Les cours pratiques d'histoire et leurs conséquences en Belgique.

ciellement hommage à M. Kurth comme à l'initiateur de la réforme des études historiques.

La méthode introduite à Liège était celle des séminaires des Universités allemandes ; M. Kurth réunissait ses élèves une fois par semaine ; il les avait divisés en deux sections. La section des commençants, après quelques leçons générales de critique et de bibliographie, était occupée à des exercices préparatoires de lecture et de critique de textes. La deuxième section abordait le travail personnel sous forme de monographie, les sujets étaient pris dans l'histoire du moyen âge.

L'exemple de M. Kurth avait été suivi en 1877 par M. Vanderkindere à Bruxelles, en 1880 par M. Fredericq qui dès cette époque a dirigé les travaux de ses élèves vers l'histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas et a commencé avec eux cette collaboration féconde d'où sont sorties les publications si utiles du *Corpus documentorum Inquisitionis neerlandicæ* et de l'histoire de l'Inquisition aux Pays-Bas (Commencées à Liège, ces études ont été continuées à Gand).

Cette nouvelle pratique donna des résultats si évidemment heureux que le gouvernement se décida à lui donner une consécration officielle, très timide d'abord en créant à l'Ecole normale des humanités de Liège en 1880 une section d'histoire, puis en 1884 en inscrivant les exercices historiques au programme des sections normales flamandes créées à Gand, enfin en créant (1890) un nouveau doctorat en sciences historiques, avec exercices pratiques et dissertation obligatoires.

La loi de 1890, en faisant de l'histoire une branche spéciale d'études, a donné enfin à la Belgique ce qu'avaient déjà les Universités d'Allemagne et de France, un personnel d'étudiants en histoire. Désormais l'enseignement scientifique de l'histoire par les travaux pratiques est constitué, et les publications des Universités belges depuis dix ans rendent témoignage de l'activité de ces laboratoires historiques.

Un coup d'œil sur ces listes de travaux données par M. Fredericq suffit à montrer qu'en Belgique comme en France et en Allemagne, le principal champ d'opérations est le moyen âge. Toutes les tentatives pour organiser des exercices pratiques sur l'antiquité ont échoué, M. Fredericq l'attribue à la faiblesse des études classiques dans l'enseignement secondaire belge ; peut-être y a-t-il une raison plus simple, la difficulté de trouver des sujets neufs dans l'antiquité.

La période moderne ne semble pas non plus attirer les étudiants belges ; M. Philippson lui-même (opérant il est vrai avant la réforme de 1890) n'a guère pu obtenir que des travaux médiocres et M. Hubert qui s'est spécialisé dans la période autrichienne s'est heurté à la difficulté matérielle de se procurer les documents d'archives inédits. L'histoire contemporaine n'a été abordée dans aucune Université. CH. SEIGNOBOS.

Dr ANTON MENGER. — *Le droit au produit intégral du travail.* — 1 vol. in-18, Paris, Giard et Brière.

La Bibliothèque internationale d'économie politique publiée sous la direction de M. Alfred Bonnet vient de s'enrichir d'une nouvelle traduction qui ne passera pas inaperçue. M. Anton Menger n'est pas seulement un historien du socialisme comme le révèle la présente étude, il est aussi théoricien (1) : c'est une raison sérieuse pour éviter de le confondre,

(1) Sa doctrine sociale est en partie exposé dans son livre sur « le *Droit civil et les classes déshéritées* « *Das Bürgerliche Recht und die Besitzlosen Volksklassen*

comme on le fait parfois, avec son frère Karl, également professeur à l'Université de Vienne, l'un des écrivains les plus en vue de l'Ecole économique autrichienne et dont l'orientation scientifique est toute différente.

Dans une préface de 40 pages, M. Charles Andler s'est chargé de présenter aux lecteurs ce petit livre si condensé, où tient tout entière l'histoire des doctrines et des aspirations socialistes depuis la fin du XVIIIe siècle. Cette préface dont l'opportunité n'est pas contestable pour rendre plus facilement intelligible la conception que se fait l'auteur de la société future et de la législation de l'avenir, aurait pu être légèrement abrégée dans la partie relative aux critiques que soulève notre organisation économique actuelle. Ces critiques que M. Menger avait groupées dans un de ses précédents ouvrages mais qu'il n'a point reproduites dans celui-ci sont sensiblement les mêmes dans toutes les écoles socialistes : c'est un aspect négatif qui leur est commun. Il était dès lors inutile de s'y appesantir.

L'auteur dès le début cherche à dégager le terrain et la formule du mouvement socialiste. Le terrain ce sont les droits patrimoniaux (droits réels, droits d'obligation, régime successoral) : tous les systèmes visent à leur réforme : quelques-uns, il est vrai, dépassent ces limites et tendent aussi à la modification des relations sexuelles, à l'abolition de l'Etat, de la religion, etc., mais ces revendications supplémentaires et infiniment variées ne sauraient se couvrir du nom de socialisme.

Voici maintenant la formule, elle est contenue dans trois postulats essentiels : le droit à l'existence, le droit au travail, le droit au produit intégral du travail. Si je faisais ici une analyse critique au lieu d'un sommaire compte rendu, il me serait facile de démontrer que le socialisme ne commence qu'avec la reconnaissance de ce dernier droit. C'est d'ailleurs ce qui peut expliquer que M. Menger, bien que limitant son étude au droit au produit intégral du travail ait en réalité résumé l'histoire du socialisme moderne. Ce droit, qui peut être compris avec plus ou moins d'ampleur, trouve sa consécration implicite, dans toutes les aspirations ou les efforts tendant soit à la restriction, soit à la suppression radicale du revenu sans travail (arbeitsloses Einkommen), ce que Karl Marx et Sismondi, avant lui (1), appelaient plus-value (Mehrwert) et que les Saints-Simoniens désignaient sous le nom de Rente. Or il n'est pas un écrivain socialiste chez lequel ces aspirations ne se rencontrent, et M. Menger se trouve ainsi amené à passer chronologiquement en revue les principaux d'entre eux pour relever tout ce qui, dans leurs œuvres, peut être considéré comme une adhésion expresse ou implicite à ce postulat fondamental. A chacun d'eux il consacre un court chapitre mais vigoureusement touché, je citerai notamment ceux qui concernent Proud'hon, Rodbertus, Marx et Lassalle. En terminant, l'auteur présente, sous forme de conclusions, l'ensemble des concessions faites par les législations modernes au droit à l'existence et au droit au produit intégral du travail. Cette partie de son étude, relativement ancienne, mériterait d'être mise au courant.

L'impression qui se dégage de la lecture de ce livre est un sentiment de double satisfaction intellectuelle et morale. La satisfaction intellectuelle provient de la rare précision du langage et de la pensée : la précision est une véritable bonne fortune dans la littérature des sciences sociales.

paru en 1890 (Tübingen) et aussi dans quelques articles de la *Zukunft* de Maximilien Harden, année 1899.

(1) Voir dans la *Revue d'économie politique*, 1899, p. 547. Sismondi par Hitier.

Quant à la satisfaction morale, elle est produite par la parfaite honnêteté scientifique de l'auteur « toujours s'efforçant, comme il le dit lui-même, de rapporter les idées socialistes à celui qui les a le premier découvertes et défendues ». Ce souci s'affirme principalement à propos de la doctrine de la plus-value (Mehrwert) dont M. Menger refuse la paternité à Marx ou à Rodbertus pour l'attribuer à W. Thompson ou même à Sismoudi.

P. Cuche.

G. Brière et P. Caron. — *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898*. Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 1899, in-8° de XXII-119 p.

Le répertoire publié par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1) (sur le modèle de celui de M. Vidier pour le moyen âge) rendra aux travailleurs les plus grands services. On sait combien il est difficile, actuellement, de se tenir au courant de la littérature historique. On trouvera dans le répertoire non seulement l'indication de tous les livres et articles importants parus en 1898 sur l'époque moderne et sur l'époque contemporaine (2), sur l'histoire militaire, religieuse (3), économique et sociale, de l'art, locale et généalogique, mais même, ce qui est extrêmement précieux, l'indication des principaux articles critiques parus sur ces travaux.

Le maniement de ce répertoire est rendu très commode par une triple table : des noms d'auteurs, des noms de personnes, des noms de lieux.

Quelques sections ont été l'objet d'un soin tout particulier ; exemples : *l'Histoire économique et sociale* (p. 58-69, 219 nos) *l'Histoire de l'Art*, *l'Histoire locale* (4), qui a imposé aux auteurs le dépouillement fastidieux d'une multitude de revues provinciales. Nous ne pouvons que souhaiter la continuation de cette œuvre si utile (5). H. Hauser.

(1) Ont collaboré à ce travail : MM. Sée, Sagnac, Bourrilly, Cahen, Rosenthal, Dacier, Fauiquier, G. Gazier, de Lacombe, Lesort, Privat, Galabert.

(2) S'arrête à l'année 1871. Mais les répertoires suivants iront jusqu'à nos jours. Le n° 963, Blum, *Die Heiligen unserer Sozialdemokratie* est de trop cette année.

(3) Pourquoi mettre dans un seul paragraphe *Juifs, Francs-maçons?* Certains numéros qui sont à *Protestants* pourraient aussi bien être à *XVIe siècle* et réciproquement ?

(4) Là aussi quelques confusions inévitables entre l'histoire locale et l'histoire générale. Cette section (classée par nom de lieux) n'est-elle pas un peu trop une section *omnibus*.

(5) Quelques chicanes, pour n'en pas perdre l'habitude. Omission de Louis Clément *Henri Estienne et son œuvre française*, Paris, Picard in-8, 1898, utile aux historiens malgré son titre. Madival pour Mavidal, p. 17. Noter que le n° 347 a paru dans la *Revue d'Auvergne*. 708 Bleibtren pour Bleibtreu. 763 Rombert pour Romberg (correctement écrit deux lignes plus bas). Pourquoi mêler l'histoire intérieure et l'histoire extérieure sous Louis Philippe ? Pour le 1260, renvoyer à la *Revue hist.*, ce qui dispensera le lecteur d'ouvrir le livre. Dans la table des Revues, je constate avec étonnement l'absence de *l'Historische Zeitschrift*, pourtant citée au 672.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheles, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Storck, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE DE L'ART
DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Par M. G. PERROT
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'Ecole normale supérieure.
Un vol. in-18 . . . . . 3 fr.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres
de l'Université de Paris, membre de l'Institut.
Une brochure in-8°. . . . . 2 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE JURISPRUDENCE CIVILE CONTEMPORAINE

I
MÉTHODE D'INTERPRÉTATION
ET SOURCES
EN DROIT PRIVÉ POSITIF
ESSAI CRITIQUE
Par FRANÇOIS GENY
Professeur de droit civil à l'Université de Dijon

Précédé d'une Préface de M. Raymond SALEILLES
Professeur de droit civil à l'Université de Paris
Un volume in-8° raisin. . . . . 10 fr.

II
ÉTUDES
DE
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
Par ÉTIENNE BARTIN
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.
Un volume in-8° raisin. . . . . 4 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

NGTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 3. — 15 MARS 1900.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY APR 20 1900 CAMBRIDGE, MASS.

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

193 **Maurice Prou.** — Leçon d'ouverture du cours de diplomatique a l'Ecole des Chartes.

220 **A. Deschamps.** — L'Enseignement des doctrines économiques a la Faculté de droit de Paris.

237 CONGRÈS INTERNATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1900

A. Hauvette, *Rapport sur les créations d'œuvres en faveur des étudiants, les moyens d'éviter leur isolement, les institutions déjà existantes en France et à l'étranger.* — R. Saleilles, *Des rapports à établir entre les facultés des lettres et les facultés de droit.* — G. Blondel, *Des rapports à établir entre les Universités des divers pays et les professeurs de ces diverses Universités ; des institutions propres à les favoriser ; d'une union internationale des membres de l'enseignement supérieur.* — Georges Coulon, *Les programmes de l'enseignement supérieur doivent-ils être dressés suivant une méthode rationnelle et quelle doit être cette méthode ?* — F. Picavet, *De la formation par les Universités, des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire.* — Eugène Guillaume, *Rapport pour la section des Beaux-Arts.* — Brunot, *Rapport pour la section de philologie.* — Adhérents (*5e liste*).

261 RÉUNIONS POUR LE CONGRÈS

Groupe bourguignon de la Société d'enseignement supérieur (Rosenthal et Desserteaux). *Sections d'histoire et de géographie* (A. Malet). — *Section des Beaux-Arts* (Bertaux, Mâle). — *Section de philosophie.* — *Sections du droit et des sciences sociales.* — *Commission d'organisation et groupe parisien de la Société.*

269 CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Genève. — *Grenoble* (cours de vacances). — *Universités françaises,* Boursiers de Facultés.

275 NÉCROLOGIE

M. T. V. Charpentier.

276 ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Corréard, La France sous le Consulat ; *Georges Perrot,* L'Histoire de l'Art dans l'Enseignement secondaire ; *Kleffler,* Science et conscience ; *Bohême,* Le mariage de Pierrot ; *Douhéret,* Idéologie ; *Seixas,* Principios generaes de philosophia ; *Daumet,* Alliance de la France et de la Castille ; *Jourdan et Dumont,* Ecoles de commerce en Allemagne, en France, en Autriche-Hongrie.

REVUES ÉTRANGÈRES

Educational Review, London.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Elections pour le conseil de direction.

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1900

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.

AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cº, 812, Broadway, New-York

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. La livraison, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
APR 20 1900
CAMBRIDGE, MASS.

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE DIPLOMATIQUE

A L'ÉCOLE DES CHARTES

le 25 janvier 1900

Le plus grand honneur que des maîtres puissent faire à leur ancien élève est de l'appeler au milieu d'eux pour lui confier le soin de transmettre à de nouvelles générations la tradition scientifique qu'il tient de leur enseignement. Que MM. les membres du Conseil de perfectionnement et MM. les professeurs de l'Ecole des Chartes me permettent donc de leur adresser des remerciements, avec un témoignage spécial de reconnaissance envers ceux qui m'ont formé à la méthode historique et dont je suis heureux de retrouver quelques-uns ici, prêts à me soutenir de leur expérience. Je ne remercie pas moins l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, M. le Directeur de l'Enseignement supérieur et M. le Ministre de l'Instruction publique qui ont daigné ratifier le choix du Conseil.

La mission d'un professeur est délicate et entraîne avec elle des devoirs que l'on peut toujours craindre, quelque conscience qu'on y apporte, de ne pas remplir entièrement. Si la responsabilité qui m'incombera vis-à-vis de vous, Messieurs, et vis-à-vis de l'Ecole, est pour me troubler, mon émotion s'augmente encore quand ma pensée se reporte vers celui dont toute l'Ecole pleure la perte inattendue et cruelle. J'aurais certes le droit de redouter la comparaison qui s'établira entre les leçons qu'il a données à vos aînés avec tant d'autorité et celles que vous allez recevoir. Ce serait d'une vanité mal séante, car si je ne puis hausser mon enseignement jusqu'au point où il l'avait porté, au moins ferai-je pour suivre ses traces et continuer sa doctrine des efforts qui mériteront quelque

indulgence. Mais mon émotion est d'une autre nature ; elle est toute de douleur. M. Giry avait été, à l'Ecole des Hautes Etudes, l'un de mes premiers maîtres; la direction qu'il avait bien voulu me donner dès le moment que j'abordai les études historiques, il me l'avait continuée, tout en m'honorant de son amitié. Je pouvais espérer que ses conseils et son affection me suivraient jusqu'à la fin de ma carrière. Sa mort, deuil public pour notre Ecole, a été pour ses disciples et ses amis un deuil privé. Aussi quelque satisfaction que je puisse éprouver aujourd'hui à prendre la parole devant vous, elle ne va pas sans un profond chagrin. Et c'est le cœur serré de tristesse que je rendrai ici hommage à la mémoire de M. Giry.

Ce n'est pas mon intention de vous retracer sa vie, qui cependant pourrait vous être proposée en exemple. Il suffira de marquer dans son œuvre (1) les points saillants qui lui ont mérité l'estime de tous les historiens et lui ont valu d'être élevé à la plus haute dignité à laquelle un savant français puisse prétendre, et de retenir de son caractère de professeur ce besoin de dévouement qui l'a fait plus particulièrement regretter ici.

Son activité scientifique a donné des résultats considérables dans les deux parties du domaine historique qu'il a spécialement explorées : l'histoire municipale et la diplomatique. Aussi bien, il semble que ce soit la dernière de ces sciences qui l'ait amené à l'étude des institutions urbaines. La thèse qu'il soutint à l'Ecole des Chartes en 1870 se rattachait à la fois à la diplomatique et aux institutions, puisqu'elle consistait en prolégomènes au Cartulaire de Notre-Dame de Saint-Omer. L'histoire de cette ville lui était donc connue dans ses traits généraux quand il fut appelé à en classer les archives. Il trouva là un véritable trésor de documents qu'il utilisa dans son livre intitulé *Etude sur les institutions municipales. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle* (2). Ce livre tient une place exceptionnelle dans notre littérature historique. Il importe peu qu'on y ait relevé quelques fautes de détail! L'auteur avait envisagé l'histoire d'une ville à un point de vue nouveau. C'est de sa publication que date en France le renouvellement de l'histoire des communes ou, pour mieux dire, de l'histoire municipale.

Ce qui dans le mouvement communal des XIe et XIIe siècles avait surtout éveillé et retenu l'attention d'Augustin Thierry, c'était

(1) La *Bibliographie des travaux d'Arthur Giry* a été dressée par M. Henri Maître, dans *la Correspondance historique*, déc. 1899, pp. 363 et suiv.

(2) Paris, 1877, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 31e fascicule).

le côté pittoresque, la lutte du Tiers-Etat contre les seigneurs. Il l'avait envisagée comme un soulèvement subit sans préparation dans le passé. Les causes lointaines et aussi les causes immédiates lui avaient échappé ou tout au moins il avait fait erreur quand il avait cru retrouver dans les municipes romains les germes du régime municipal du moyen-âge. S'il avait analysé quelques-uns des privilèges concédés aux villes, il n'avait pas rattaché leurs dispositions à l'état social et juridique antérieur ni à celui de l'époque contemporaine. D'un mot, Augustin Thierry s'était arrêté à la surface des choses. Il n'avait fait que montrer l'introduction d'un nouvel élément dans la constitution française. C'était déjà beaucoup. N'est-il pas nécessaire que dans l'étude d'un phénomène l'on s'arrête d'abord aux caractères externes ?

Il restait, les groupes urbains une fois appelés à la vie, à déterminer leur place dans le monde féodal, à pénétrer leur vie intime, à montrer leur évolution et comment par des causes économiques plus que politiques ils avaient perdu leur autonomie. Les villes qui ont eu le droit de commune et auxquelles une insurrection contre le seigneur a donné l'existence, sont les moins nombreuses ; il convenait d'élargir le cadre du tableau pour y faire rentrer les villes de bourgeoisie et substituer à l'histoire des communes proprement dites, celle de toutes les villes. C'est là ce qu'a fait M. Giry.

Le mouvement d'études provoqué par les travaux d'Augustin Thierry était épuisé. Son école avait donné tout ce qu'on était en droit d'en attendre. Les érudits, sous l'impulsion de M. Giry, allaient porter leurs efforts sur l'organisme même des villes. Le terrain avait été quelque peu préparé par les inventaires d'un petit nombre d'archives municipales et la publication de documents de certaines de ces archives. C'est en dressant l'inventaire des archives, particulièrement riches, de Saint-Omer, que M. Giry, aperçut dans quelle direction l'on pouvait désormais orienter les recherches d'histoire municipale. Son histoire même de Saint-Omer en donnait le programme : étudier les origines de la ville, la formation du lien communal, l'évolution des institutions caroligiennes et la position prise par les fonctionnaires investis d'ancienneté de l'autorité publique vis à-vis des nouveaux organes de la commune, la naissance même de ces organes et leur fonctionnement, les métiers, l'industrie, le commerce au développement desquels est intimement lié celui de la ville. De même qu'il avait considéré la commune non pas comme un corps isolé mais obligé de s'accommoder avec les pouvoirs préexistants, de même il porta ses regards au-delà des murs de Saint-Omer et compara la situation de cette ville avec celle

des villes voisines, prenant de là occasion pour présenter un tableau de l'organisation municipale dans le nord de la France.

Ce livre fit école. M. Giry, nommé maître de conférences à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, en 1877, y poursuivit avec ses élèves, ses recherches sur les communes.

Ne se bornant plus à la région flamande, il entreprit de tracer le tableau de la France municipale. Si le temps lui manqua pour l'achever, au moins en fixa-t-il les grandes lignes et comme l'esquisse. Augustin Thierry l'avait essayé avant lui, mais suivant un plan géographique. M. Giry montra que ce plan ne permettait pas de saisir l'ensemble de la vie municipale. Il convenait de substituer à un groupement factice des constitutions municipales, un groupement fondé sur la nature même des choses et leur mode de développement. Des villes très éloignées les unes des autres avaient reçu ou s'étaient donné des « établissements » analogues. Les chartes de commune après avoir rayonné autour de leur point de naissance ont parfois étendu au loin leurs ramifications, soit que se propageant de proche en proche elles aient élargi le cercle de leur influence, soit que pour des raisons politiques ou économiques elles aient été transportées tout d'une pièce dans un pays éloigné de leur lieu d'origine. Ainsi, la charte de Soissons a été appliquée à diverses villes du domaine royal, qui, bien qu'appartenant à une autre région, se trouvaient tant en elles-mêmes que par rapport au pouvoir royal dans une situation identique à celle de Soissons. Cette charte a été copiée à Sens; elle a inspiré les rédacteurs de la charte de Dijon, et les statuts dijonnais, à leur tour, ont servi de modèles à ceux de plusieurs villes de la Bourgogne. Est-il besoin de rappeler la propagation de la loi de Beaumont et celle des coutumes de Lorris ?

Il y a donc entre les chartes municipales des liens de filiation. C'est dans cette généalogie que devaient être cherchés les principes d'une classification des institutions municipales. M. Giry appliqua cette méthode dans le livre magistral des *Etablissements de Rouen* (1), consacré à la charte de Rouen, rédigée au XIIe siècle et qui devint le statut communal des villes de Normandie et de celles de l'Ouest : « Rechercher les origines de ces *Etablissements*, interpréter chacune de leurs dispositions, les comparer à d'autres constitutions analogues, énumérer les villes dont ils ont réglé l'organisation, détermi-

(1) *Les Etablissements de Rouen. Etudes sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oleron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc.*. Paris, 1883-85, 2 vol. in-8 (55e et 59e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).

ner à quelle époque et dans quelles circonstances chacune d'elles les a adoptés, étudier, comment ils se sont transmis de proche en proche, quelles transformations ils ont subies, les suivre dans les diverses villes depuis l'époque de leur adoption jusqu'à celle de leur disparition ; enfin, faire suivre toutes ces considérations d'un texte complet et critique de ce document », tel était le programme que s'était tracé M. Giry et qu'il remplit complètement.

M. Giry travaillait de concert avec ses élèves. Il aimait à le répéter. Et dans la crainte de manquer à rendre ce qu'il devait à leur jeune activité, il exagérait même leur part dans la préparation de ceux de ses ouvrages qui ont été élaborés à l'Ecole des Hautes Etudes.

Cette union entre le professeur et les élèves a porté ses fruits. L'enseignement de M. Giry enfanta toute une série de monographies communales qui ont renouvelé en France cette partie de notre histoire. C'est d'autant plus le lieu d'en rappeler ici les titres que beaucoup ont été présentées comme thèses à l'Ecole des Chartes : l'*Histoire des institutions municipales de Senlis*, par J. Flammermont (1), l'*Histoire de la ville de Noyon*, par M. A. Lefranc (2), l'*Histoire de Beauvais*, par M. Labande (3), et d'autres encore. Les auteurs de ces ouvrages ne me contrediront pas si j'affirme que leur regretté maître a été leur initiateur, leur guide, et je dirais volontiers leur collaborateur. Que de fois n'avons-nous pas trouvé M. Giry revisant les manuscrits de ses élèves, corrigeant leurs épreuves, plus souvent occupé aux travaux des autres qu'aux siens propres ! Il faisait encore œuvre de professeur quand il formait un recueil de *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France* (4). « Il serait temps, disait-il, de composer pour les étudiants, de ces manuels, de ces répertoires, de ces éditions *in usum scholarum*, qui abondent en Allemagne et que nous devrions posséder aussi, à présent qu'il existe en France un public pour les utiliser. C'est une tentative dans ce sens que je fais aujourd'hui. » La tentative fut suivie de succès. Car le livre de M. Giry fut l'amorce d'une collection de textes à laquelle le maître a consacré une grande part de son temps pendant les dernières années de sa trop courte existence : croyez-en un témoin oculaire. Et si vous vouliez un autre témoignage, j'invoquerais celui d'un de vos maîtres, M. A. Molinier, à qui sont échus de droit

(1) Paris, 1881, in-8 (45e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).
(2) Paris, 1888, in-8 (75e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).
(3) Paris, 1892, in-8.
(4) Paris, 1885, in-8.

l'honneur et la lourde tâche de continuer l'œuvre de M. Giry dans ce sens.

Si M. Giry suffisait à tant de travaux divers, c'est qu'il puisait la force nécessaire dans l'idée élevée qu'il se faisait de ses devoirs de professeur. Il pensait qu'un maître doit former des disciples, et qu'une intelligence éveillée et mise en valeur vaut mieux que la rédaction d'un livre et profite davantage à la science. Il pensait aussi qu'un professeur n'a pas rempli tout son rôle quand il a exposé des notions scientifiques du haut d'une chaire. Son enseignement ne saurait être fructueux que s'il entre en communion d'idées, ou plutôt de sentiments, avec ses élèves ; il faut qu'il veuille donner et l'élève recevoir ; de façon à ce que ces deux forces partant de deux points opposés convergent vers un même but. M. Giry s'efforçait de tenir son âme dans un contact incessant avec celle de ses auditeurs. On n'a pas d'exemple qu'il n'ait accueilli avec bienveillance ceux qui lui demandaient conseil. A ceux qui étaient animés du désir d'apprendre il accordait un entier dévouement. Mais parce qu'il désirait ne pas retirer une affection qu'il avait une fois donnée, il ne nouait de relations qu'avec une certaine réserve. De là une froideur qui n'était qu'à la surface. Son amitié était profonde, sûre et constante. L'estime qu'il faisait des hommes ne se fondait pas sur la similitude et le parfait accord des idées et des opinions, bien plutôt sur une communauté de sentiments et une égale foi dans la science. Ce qu'il voulait, ce n'était pas que ses élèves admissent ses théories sans contrôle, mais seulement qu'ils apportassent dans la recherche de la vérité la même conscience et la même ardeur que lui. Jaloux de l'indépendance de sa pensée, il respectait celle des autres, demandant à la persuasion et non à l'autorité le triomphe de ses idées. Aussi la plupart de ses amis avaient-ils commencé par être ses élèves.

Tel qu'il s'était montré à l'Ecole des Hautes Etudes, tel il apparut à l'Ecole des Chartes. Il avait pris dans les conférences familières de la première de ces écoles l'habitude d'une continuelle conversation avec ses élèves, et, autant que le permettait la nature de l'enseignement de l'Ecole des Chartes, il y transporta l'usage des travaux pratiques et de la collaboration des élèves à la leçon du maître. Après avoir suppléé en 1883 et 1884 le regretté M. de Mas Latrie dans la chaire de diplomatique, il en devint titulaire le 27 mars 1885.

Les études de diplomatique n'étaient pas nouvelles pour M. Giry. Comme la plupart des historiens il avait fait de la diplomatique pratique, mais peut-être plus que d'autres ; car le renouvellement

de l'histoire municipale reposait sur les chartes. De plus, au cours de ses nombreux voyages, de ses visites multipliées dans les archives départementales en vue de préparer son livre sur les Etablissements de Rouen, il avait tenu dans ses mains et étudié un grand nombre de documents originaux. Enfin, dès 1881 il consacrait à la diplomatique l'une de ses conférences de l'Ecole des Hautes Etudes. Cette année même il abordait un sujet neuf (il l'est encore en France), la diplomatique des actes privés. Et notez-le, il n'était pas question alors du manuel du Dr Otto Posse, *Die Lehre von den Privaturkunden*, qui n'a paru qu'en 1887. Puis, revenant aux actes royaux, il conçut un grand projet, à la réalisation duquel il commença de travailler avec ses élèves en 1888, et que ceux-ci tiendront à honneur de mener à un prompt achèvement : celui de dresser un catalogue des actes des souverains de la France de 840 à 987. En 1896 le plan primitif de l'œuvre fut modifié et amplifié ; dès lors il s'agit non plus d'un simple catalogue, mais d'une publication intégrale des diplômes émanés des Carolingiens français pendant la période visée, et complétant le recueil entrepris par les éditeurs des *Monumenta Germaniæ*. L'Académie des Inscriptions, ayant décidé de reprendre la publication des *Diplomata*, accueillit la proposition d'y faire entrer le recueil préparé par la Conférence de l'Ecole des Hautes Etudes sous la direction de M. Giry, qui s'était réservé pour sa part le morceau le plus difficile et le plus considérable, les actes de Charles-le-Chauve.

Mais dès que M. Giry eut entrepris cette collection de diplômes, il s'aperçut que leur authenticité ne pouvait être discutée et leur ordre chronologique fixé sans le secours des écrits historiques du même temps, qu'en un mot il était nécessaire pour comprendre ces actes et en déterminer la portée de les remettre dans leur milieu. Il mena parallèlement l'étude des diplômes et celle des chroniques et commença avec les membres de sa Conférence la rédaction des *Annales* de notre histoire de 840 à 987. Ce travail a déjà donné des résultats, M. Ferdinand Lot a consacré un volume aux derniers Carolingiens (1). M. Edouard Favre a publié un volume sur *Eudes, comte de Paris et roi de France* (882-898) (2). Les annales de Charles le Simple, rédigées par M. Eckel, viennent de paraître (3). Un livre

(1) Ferdinand Lot, *Les derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine* (954-991). Paris, 1891, in-8. (87e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).

(2) Paris, 1893, in-8. (99e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).

(3) A. Eckel, *Charles le Simple*. Paris, 1899, in-8 (124e fasc. de la Biblioth. de l'Ecole des Hautes Etudes).

de M. Lauer où seront relatées les annales du règne de Louis IV est sous presse.

Si en parlant de M. Giry nous sommes toujours ramenés à l'Ecole des Hautes Etudes, ce n'est pas que le maître ait eu une prédilection pour la première chaire qu'il eût occupée, c'est que cette Ecole par son caractère pratique donne des résultats plus tangibles et que sa *Bibliothèque* offre un débouché naturel à des travaux qui, toutefois, ne sont pas exclusivement le fruit de son enseignement, mais celui des enseignements parallèles de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des Hautes Etudes, et qui le plus souvent sont présentés comme thèses pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Grâce à la reprise par la Société de notre Ecole, de la publication de volumes de *Mémoires*, nous aurons moins souvent recours à l'hospitalité de nos voisins. C'est sous le patronage de l'Ecole des Chartes que paraîtra le livre de M. Octave Morel sur la chancellerie royale au XIVe siècle ; et nous espérons que la collection de nos *Mémoires* pourra accueillir le volume consacré par M. Léon Levillain à l'examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie : l'un et l'autre sortis directement des leçons de M. Giry à l'Ecole des chartes et qui, au jugement du maître, marquent un progrès dans les études diplomatiques. D'ailleurs, les deux enseignements de M. Giry étaient connexes ; ils se complétaient, l'un théorique, l'autre pratique, et ils s'adressaient aux mêmes personnes.

La doctrine diplomatique professée ici même par notre regretté maître a eu un résultat direct et matériel ; vos aînés n'en sont pas les seuls dépositaires, car il l'a consignée dans un livre admirable, le *Manuel de Diplomatique* (1), qui sera pour vous comme pour moi un livre de chevet, et dont on peut dire sans banalité qu'il était attendu.

Car le dernier ouvrage d'ensemble sur la matière était celui de Natalis de Wailly, paru en 1838. Or, c'est précisément depuis cette époque que l'étude et la publication des chartes ont pris un nouvel essor. De nombreuses dissertations sur des points particuliers de la diplomatique ont été publiées en France et en Allemagne, complétant et rectifiant les règles posées par Mabillon et les Bénédictins. Il était nécessaire de coordonner les résultats acquis et d'en présenter la synthèse. Se fût-il borné à cette mise au point dans un tableau général que c'eût été déjà une œuvre de mérite ; mais il a fait plus. S'il est des questions qui ont été, à plusieurs reprises,

(1) Paris, 1894, in-8.

l'objet d'études approfondies, il en est d'autres que personne n'a examinées. Comme il arrive quand une science ne donne lieu qu'à des monographies, une dissertation en appelant une autre, il se produit sur un même sujet une foule de mémoires, tandis que tel autre problème, peut-être plus important, reste inabordé. M. Giry, et ce n'est pas là une des moindres qualités de son livre, a su mettre chaque chose en sa place ; il a mesuré à chaque question son développement, non en raison du nombre de dissertations qu'elle a provoquées, mais en raison de son importance propre et relative. Les problèmes, dont personne n'avait cherché la solution, il les a le premier posés et examinés, parce qu'il importait que dans un traité général tous les problèmes fussent indiqués sinon résolus. Le *Manuel de Diplomatique* n'est pas une compilation ; il est le fruit de recherches minutieuses, variées, longuement poursuivies dans les archives de la France et même de l'étranger. C'est tout ensemble un livre d'érudition et de pédagogie.

Vous en retracer les grandes lignes ce sera vous indiquer le plan du cours de diplomatique de l'Ecole des Chartes. Après avoir précisé l'objet de la diplomatique, énuméré et défini les principaux termes employés à la désignation des documents, indiqué les procédés de recherche de ces documents, dressé la bibliographie du sujet, l'auteur retrace l'histoire de la diplomatique. Voilà qui constitue le premier livre. Avant de faire usage d'un document, l'historien doit en fixer la date. Il importe donc qu'il possède la connaissance des divers systèmes chronologiques employés en Occident depuis le commencement du moyen âge. M. Giry a exposé avec clarté la théorie des ères et des périodes. Il a expliqué les principes des divers calendriers. A cette partie de son traité se rattachent une table chronologique donnant les concordances de l'ère chrétienne avec les autres notations du temps, une suite de sept calendriers dont la réunion forme un calendrier solaire et liturgique perpétuel, un glossaire des dates et une liste des saints qui permettent de ramener au nouveau style tous les éléments de datation qui se rencontrent dans les textes anciens. Dans le livre III sont réunis les éléments de la teneur des chartes, qui en permettent la critique : titres et qualités des personnes, noms de personne, noms de lieu, poids et mesures, monnaies, langue. Autant de notions qui, si elles sont indispensables à un diplomatiste et peuvent trouver place dans un livre, ne sauraient être données dans le cours de diplomatique de l'Ecole des Chartes, au moins méthodiquement, parce que ce serait empiéter sur le domaine d'autres cours où elles sont exposées avec plus d'autorité. Le livre IV traite au contraire de matières qu'on est habitué à

considérer comme l'essence même de la diplomatique : formulaires et manuels à l'usage des rédacteurs des chartes, formules du protocole initial et final, texte, signes de validation. A la suite de cette étude d'ensemble vient une série de chapitres, consacrés aux actes émanés des diverses chancelleries des souverains de l'Europe : papes, rois de France, empereurs, rois d'Angleterre, monarques de la péninsule ibérique. Ces chapitres forment le livre V. Le livre VI est consacré aux actes privés, et dans le livre VII sont passées en revue les principales espèces de faux.

Tel est ce livre qui est la dernière expression d'une science dont j'essaierai de vous esquisser l'histoire (1).

La diplomatique a pour objet l'étude des actes. Elle tire son nom d'une catégorie de documents longtemps considérés comme les plus importants, ceux qu'on a tout d'abord tirés des archives, et qui sont les plus solennels dans leur forme. On entend par actes des écrits, authentiques ou sous seing privé, destinés à faire connaître l'accomplissement d'un acte juridique, que cet acte se réfère au droit public ou au droit privé. Les mandements émanés des souverains sont donc des actes au même titre que des contrats de vente ou de donation, des testaments, des inventaires, etc., puisqu'ils reposent sur un principe de droit public et ont pour but d'assurer l'exécution de la volonté du souverain et peuvent entraîner des conséquences juridiques.

Les diplomatistes considèrent ces actes comme des témoignages historiques dont ils ont à déterminer la valeur. Tout d'abord, ils doivent se demander et établir s'ils sont vrais ou faux. Un acte faux est celui qui se donne pour quelque chose d'autre que ce qu'il est réellement. Ainsi, un diplôme mis sous le nom de Charlemagne et qui en réalité a été rédigé ou postérieurement à la mort de cet empereur, ou contemporainement mais en dehors de sa chancellerie, est un faux, quand même les faits qu'il relate seraient vrais. Au contraire, un acte rédigé au nom de ce souverain dans sa chancellerie et souscrit par lui, alors même qu'il se ferait l'écho d'une imposture et affirmerait la réalisation d'un fait qui en réalité n'a pas eu lieu, est un acte diplomatiquement authentique. Par exemple, une charte scellée du sceau du roi de France Philippe Ier rapporte que l'église de Saint-Léonard de Bellême, a été fondée par Guillaume de Bellême, que sa dédicace a eu lieu en présence du roi Robert et que le fondateur a

(1) H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 11-40. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 51-77. — R. Rosenmund, *Die Fortschritte der Diplomatik seit Mabillon* ; Munchen und Leipzig, 1897, in-8°.

obtenu du pape Léon, pour la dite église, l'exemption de l'ordinaire : ce sont là des faits qui n'ont pas eu lieu, comme on peut l'établir par des considérations historiques et juridiques, mais de l'exactitude desquels le roi Philippe s'est porté garant ; son acte est donc diplomatiquement authentique, bien que la vérité y ait été altérée.

Ce sera donc la première préoccupation d'un diplomatiste de rechercher si un acte est vraiment émané du personnage, souverain, fonctionnaire ou particulier, sous l'autorité duquel il se présente. Mais je ne veux pas insister sur l'objet de la diplomatique, dont une voix plus autorisée vous a déjà fait ressortir le but et l'utilité.

Les documents d'archives — ainsi nomme-t-on encore les actes, de la nature des dépôts où ils sont conservés — ont été utilisés par les historiens dès l'antiquité. Du moment qu'il y a eu des annalistes ils ont songé à faire servir ces documents à la reconstitution du passé. Bon nombre d'actes ne nous sont connus que par la transcription qu'en ont faite les historiens.

Pour nous en tenir au moyen-âge, le traité d'Andelot serait perdu pour nous si Grégoire de Tours n'en avait inséré le texte dans son histoire des Francs (1). L'auteur des *Gesta Dagoberti* ayant à rappeler les donations de Dagobert à Saint-Denis a recherché dans les archives de l'abbaye les diplômes de ce roi pour les analyser dans son ouvrage (2). A la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe siècle, le biographe de saint Didier, évêque de Cahors, insérait dans son livre les actes royaux relatifs à l'établissement de l'évêque sur son siège et une partie du testament dudit évêque (3). Les clercs et les moines qui ont écrit l'histoire de leur église ont fait aux archives le plus grand nombre d'emprunts. Ils se proposaient de glorifier leur communauté : tout naturellement ils devaient rappeler les privilèges et bienfaits dont elle avait été l'objet. Ainsi fit Flodoard qui puisa dans les archives les éléments de son histoire de l'église de Reims. Ainsi encore Hariulfe, qui, outre un grand nombre de chartes d'évêques et de comtes, a reproduit dans sa chronique de l'abbaye de Saint-Riquier des diplômes royaux de Louis le Pieux à Henri Ier.

Pour l'utilisation de ces actes la méthode des chroniqueurs différait grandement de celle des historiens modernes depuis le XVIe siè-

(1) *Histor. Franc.*, IX, 20.
(2) *Gesta Dagoberti*, c. 35, 39, 49, éd. Krusch, *Monumenta Germaniæ histor., Scriptores rerum merowingic.*, II, p. 396-425.
(3) *La vie de saint Didier*, éd. Poupardin, p. 12 à 16 et p. 41.

cle et surtout depuis la fin du XVIIe siècle. En effet il n'entrait pas dans leurs vues de critiquer ces documents ; ils ne s'inquiétaient pas de leur authenticité ; sans compter qu'ils se trompaient souvent sur leur date, attribuant à un roi un diplôme d'un autre roi homonyme. En second lieu, comme l'a remarqué M. Giry, ils « n'ont guère cité les chartes que pour relater les faits mêmes qu'elles avaient eu pour objet de constater (1). »

De nos jours, au contraire, on demande aux chartes des renseignements de toute nature, très différents de ceux que les rédacteurs ont voulu fournir. Les chartes ont permis de renouveler l'histoire du droit, d'établir les généalogies, de préciser la date des événements. Elles ont livré aux philologues de précieux jalons pour déterminer les formes dialectales de la langue et restituer aux textes littéraires leur physionomie primitive, pour retrouver l'étymologie des noms de lieux et par là même plonger au plus profond de notre histoire.

Le chroniqueur, même témoin oculaire, et peut-être surtout quand il a été témoin oculaire et qu'il a pris part aux événements qu'il raconte, ne peut se défaire de ses passions personnelles; souvent il écrit *ad probandum*. Le notaire rédacteur d'une charte, non-seulement est témoin oculaire, mais il consigne un acte juridique sur lequel il n'a pas intérêt à se tromper ni à nous tromper, et le voulût-il qu'il en serait empêché ou par les parties intéressées ou par les témoins qui l'assistent. « Il ne saurait, disent les Bénédictins (2), énoncer quoique ce soit d'inexact ou de contraire à la vérité qu'il ne se voie obligé sur-le-champ de recommencer son travail ou de corriger son erreur. Les princes, les juges, les parties contractantes, les témoins dont il est éclairé sont autant de surveillants intéressés à ne pas permettre qu'il altère la vérité ni dans les faits ni dans leurs circonstances ».

De sorte que d'une façon absolue, les documents d'archives sont, par leur nature même, des témoignages historiques de premier ordre, et dont l'affirmation doit valoir généralement contre celle des chroniqueurs. Mais leur valeur est encore augmentée du fait même que nous les faisons servir à un autre objet que celui pour lequel ils ont été rédigés.

La critique diplomatique n'a pas été, cependant, ignorée du moyen âge. Du moment que les actes ont un caractère juridique et que la preuve par écrits était admise devant les tribunaux, il ne se

(1) A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 53.
(2) *Nouveau traité de diplomatique*, p. VIII.

pouvait pas que le premier soin du juge à qui une partie présentait un acte pour soutenir sa cause, ne fût d'en discuter l'authenticité. Jamais l'on n'a forgé plus de faux qu'au moyen âge ; les contemporains ne l'ignoraient pas, puisque les lois portaient contre les faussaires les peines les plus sévères. La loi des Ripuaires condamnait le chancelier qui avait falsifié un acte à perdre le pouce de la main droite (1), et un capitulaire de Charlemagne prononce une peine plus grave : l'amputation de la main.

Voici quelques exemples de discussions d'actes devant les tribunaux. En 590, l'évêque de Reims, Egidius, était accusé d'avoir conspiré contre le roi Childebert ; le roi lui reprochait entre autres choses, d'avoir reçu de son rival Chilpéric, des biens fiscaux dans des villes sur lesquelles ce dernier avait mis la main contre tout droit. L'évêque se défendait en disant qu'il tenait ces biens de Childebert lui-même, et il présentait la charte de donation ; le roi fit appeler le référendaire dont le nom se lisait au bas de la charte, et celui-ci nia l'avoir souscrite attestant qu'on avait contrefait sa signature (2).

Le débat qui s'éleva au IXe siècle entre les moines de Saint-Calais, d'une part, et les évêques du Mans, d'autre part, ces derniers prétendant que le monastère faisait partie du domaine de leur église, est célèbre ; il se termina par un jugement de la cour du roi daté de Verberie le 29 octobre 863. Le roi déclara que les instruments invoqués par l'évêque seraient détruits comme faux. La sentence n'a pas relaté les motifs de suspicion contre ces actes ; et il a été nécessaire qu'un érudit de notre temps, Julien Havet, suppléât à leur silence (3).

D'autres jugements sont plus explicites. Ainsi, en 1125, la cour de l'empereur d'Allemagne Henri V invoquait contre un acte de Conrad II un argument auquel ont souvent recours les diplomatistes modernes ; il y avait contradiction entre la date et d'autres données du même acte : le diplôme de Conrad était daté de 1025 et cependant le souverain y prenait le titre d'empereur ; or les juges, s'en référant aux chroniques avaient cru pouvoir en conclure que Conrad II n'était pas encore empereur en cette année (4).

Il s'en fallait que les experts du moyen âge fussent suffisamment instruits des usages de chancellerie antérieurs à leurs temps pour juger sainement des actes anciens. Dans un procès en cour de

(1) *Lex Ribuaria*, LIX, 3.
(2) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, X, 19.
(3) Julien Havet, *Les chartes de Saint-Calais*, dans *Œuvres de Julien Havet*, t. I, p. 103 et suiv.
(4) Cité par Bresslau, *Handbuch*, p. 15.

Rome, en 1171, l'une des parties invoquait un privilège de Zacharie; le pape Alexandre III le rejeta à cause du style, des fautes de grammaire et de l'état du parchemin qui paraissait avoir à peine cent ans : un diplomatiste moderne aurait su que sous Zacharie les lettres pontificales étaient écrites sur papyrus. Alexandre III ajoutait que l'acte contenait un contrat simoniaque, la vente d'une église, et qu'il n'était pas croyable qu'un aussi saint homme que Zacharie eût confirmé pareille cession ; voilà encore un piètre argument. Dans le même procès on invoquait un privilège de Léon IX muni de sa bulle ; Alexandre III se fit présenter un certain nombre de bulles de plomb du même pape et constata que toutes, semblables entre elles, différaient de celle qui pendait au privilège discuté. Cette méthode comparative serait encore employée ; avec cette différence, comme le remarque M. Bresslau (1), qu'un diplomatiste tiendrait compte d'un changement possible dans le type des bulles d'un même pape, et ne croirait pas que nécessairement la fausseté du sceau entraîne celle de l'acte.

Quand il s'agit d'examiner la valeur d'un acte, l'on doit tout d'abord s'arrêter aux dispositions matérielles, aux signes de validation et aux formes de rédaction, c'est-à-dire aux caractères qui ont varié d'une chancellerie à l'autre et dans une même chancellerie suivant les époques, mais qui pour un temps et un lieu donnés, ont été soumis à des règles déterminées. C'est la critique diplomatique proprement dite. Mais si celle-ci est suffisante à former une opinion définitive sur un acte original, elle ne l'est pas toujours en présence de documents dont nous n'avons que des copies, spécialement des copies transmises par les cartulaires ; car ceux qui les ont transcrits ne se sont pas fait faute d'altérer les formules. La critique historique doit alors intervenir, c'est-à-dire que nous devons éprouver les données mêmes de l'acte, en examiner le fond historique et juridiqne.

Vers 1205 un procès fut débattu, dans un synode tenu à Metz par l'évêque Bertrannus, entre les moines d'Hastières et ceux de Vaulsors (2). Les premiers appuyaient leurs prétentions sur des lettres apostoliques de Clément III. L'évêque assisté d'hommes instruits, examina les lettres et les déclara fausses pour les raisons suivantes : la formule de salutation faisait défaut ; les évêques y étaient qualifiés *domni* : deux choses contraires aux usages de la chancellerie romaine. En outre, il était question d'un certain Pierre, abbé d'Has-

(1) Bresslau, *Handbuch*, p. 16.
(2) Martène et Durand, *Amplissima collect.*, t. I, col. 1065-1066.

tières, alors qu'il était constant que jamais le monastère n'avait eu d'abbé; le pape Clément déclarait avoir reçu des lettres d'Etienne, évêque de Metz, lequel était mort depuis plus de quarante ans, c'est-à-dire bien avant le pontificat de Clément. Ainsi les juges messins avaient appliqué au document, qui leur était soumis, la double critique, formelle et historique.

Dans un procès qui se déroula à Florence (1) en 1216, des juges ecclésiastiques ayant eu à se prononcer sur une lettre d'Innocent III, la rejetèrent parce qu'elle était scellée d'une bulle enlevée à un autre document pour être rattachée à celui qu'on leur présentait ; de plus certaines expressions n'étaient pas de celles dont se servait la chancellerie romaine; la graphie même était incorrecte, offrant des abréviations inusitées dans cette chancellerie. Les considérations émises contre la bulle de plomb prouvent que ces juges connaissaient une lettre d'Innocent III, du 4 septembre 1198, adressée au clergé de Milan, et qui énumérait les divers procédés auxquels avaient recours les faussaires (2).

On pourrait multiplier ces exemples. Dans la plupart des procès les actes invoqués étaient ou contemporains ou peu anciens, de façon qu'il suffisait pour décider de leur authenticité ou de leur fausseté, d'invoquer le témoignage oral, celui d'un notaire, d'un chancelier, d'un témoin. Nous avons cité quelques exemples où les actes visés étaient anciens ; alors les procédés d'examen employés par les juges devaient nécessairement se rapprocher de ceux des historiens. On peut y découvrir les germes de la diplomatique.

Et de fait la diplomatique est sortie de débats judiciaires. Avant d'être invoqués comme documents historiques, les diplômes les plus anciens l'ont été comme documents juridiques, d'une utilité pratique et sur lesquels on fondait la possession et l'exercice de certains droits. En Allemagne, de nombreux procès s'élevèrent au XVIIe siècle, surtout après la paix de Westphalie, entre les princes, les villes et les églises au sujet de leurs privilèges et spécialement du privilège d'immédiateté. Les parties appuyaient leurs prétentions sur des diplômes émanés soit des rois mérovingiens, soit des souverains carolingiens, soit encore des Otton. Ces causes ne restèrent pas dans les prétoires mais furent portées devant l'opinion publique et donnèrent lieu à des mémoires innombrables rédigés par les juristes les plus célèbres. L'ardeur était la même de chaque côté pour attaquer ou défendre l'authenticité des pièces produites. De là

(1) R. Davidsohn, *Process wegen Fälschung einer päpstlichen Bulle*, dans *Neues Archiv.*, t. XIX, p. 232-235.

(2) Migne, *Patrolog. lat.*, vol. 214, col. 322, n° 349.

le nom de *Bella diplomatica* sous lequel Ludewig, en 1720, désigna ces contestations (1). L'abbaye de Saint-Maximin de Trèves prétendait se soustraire à la juridiction temporelle de l'archevêque de Trèves et relever directement de l'Empereur, invoquant des privilèges des rois mérovingiens et carolingiens. Un diplôme faux de Charlemagne servait de base aux prétentions du monastère de Reichenau sur la ville d'Ulm. La ville de Magdebourg réclamait l'immédiateté, présentant contre le prince archevêque un diplôme d'Otton de l'an 940. Les évêchés de Brême, Verden, Osnabrück, se référaient à une fondation et des privilèges de Charlemagne. Un autre procès eut pour objet les immunités de l'abbaye de Kempten. Les Ordres de la Frise orientale invoquaient en faveur de leur autonomie un diplôme de Charlemagne. Il n'était pas jusqu'aux monastères cisterciens qui ne voulussent, à l'aide de diplômes impériaux et de lettres pontificales, se soustraire à l'avouerie et à la supériorité des princes territoriaux. La plus notable de ces guerres, tant par sa durée (depuis 1640 environ jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle), que par l'ampleur du débat et l'importance des savants qui entrèrent en lice, fut celle que soutint l'abbaye de Lindau contre la ville, et qui reposait sur un acte faux, forgé en faveur de l'abbaye, sous le nom d'un empereur Louis. La ville sollicita l'opinion du professeur Hermann Conring qui, en 1672, écrivit un mémoire (2) dans lequel il formula pour la première fois un principe général de critique : la comparaison des actes suspects avec des actes non douteux émanés de la même autorité.

Les *bella diplomatica*, si elles n'ont pas institué la science diplomatique, l'ont singulièrement préparée, ne serait-ce que pour avoir fait sortir du secret des archives un grand nombre de pièces anciennes.

La critique des actes ne pouvait devenir scientifique que si, se soustrayant aux débats judiciaires, elle passait des hommes de loi aux historiens, si en d'autres termes les actes perdant leur caractère originel n'étaient plus considérés que comme documents historiques, si à la pratique se substituait la spéculation.

Le premier écrivain qui, considérant les chartes au seul point de

(1) Ludewig, *De usu et præstantia diplomatum et diplomaticæ artis, Porro de bellis diplomaticis*, dans *Reliquiæ manuscriptorum*, t. I. — Cf. Baring, *Clavis diplomatica* (Hannover, 1754), p. 26 et suiv.; Namur, *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale*, t. I, p. 56 et suiv.

(2) *Censura diplomatis quod Ludovico imperatori fert acceptum cœnobium Lindaviense*. Helmstadt, 1672, in-4. Réimprimé dans les œuvres de Conring, t. II, p. 567-698.

vue historique « *ad historicam probationem* », ait tenté de poser des règles générales de critique, « *constitutis semel generalibus quibusdam discriminis inveniendi principiis* », est le jésuite Daniel van Papenbroeck, communément appelé Papebroch, qui, après la mort de Bolland, avait pris, avec Henschen, la direction du recueil des *Acta Sanctorum* à Anvers. Il fut amené à l'étude des diplômes mérovingiens par celle des vies de saints des VIIe et VIIIe siècles fondateurs de monastères. Le pape Alexandre VII avait encouragé son entreprise ; un appui aussi considérable n'était pas superflu en présence de la défiance de ses collaborateurs qui, confondant la crédulité avec la foi, redoutaient pour les légendes les attaques de sa critique.

Le traité de Papebroch parut en 1675 en tête du tome II d'avril, des *Acta Sanctorum* sous le titre *Propylæum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis*. La première partie seule est diplomatique.

Le point de départ de Papebroch fut un prétendu diplôme de Dagobert I, conservé dans les archives du monastère d'Œren ou de Saint-Irmine de Trèves (*monasterium Horreense*). La dissertation de Papebroch est bien conduite ; les règles qu'il indique pour juger de l'authenticité des diplômes sont en soi judicieuses et de celles que nous suivons encore : il faut connaître les formules des notaires, variables suivant les temps et les lieux, étudier la forme des lettres, comparer les chartes discutées avec d'autres qui soient hors de tout soupçon. Papebroch fait même sur le diplôme de Dagobert d'excellentes remarques comme celle-ci qu'il est daté de l'année de l'Incarnation, ce qui n'était pas l'usage au VIIe siècle, et cette autre que l'invocation à la Trinité n'apparaît qu'au IXe siècle. Il prend occasion du monogramme pour faire une étude sur les monogrammes royaux. Puis après avoir condamné le diplôme de Saint-Irmine, il cherche à fixer la date de la falsification. La conclusion de Papebroch se trouvait être bonne, bien qu'assise sur des arguments dont la plupart devaient s'effondrer. Son raisonnement était vicié dans son principe, attendu que la méthode comparative ne saurait donner des résultats certains que si les termes de comparaison sont pris de documents indiscutables. Or Papebroch, ne connaissait que deux originaux, un privilège de Dagobert pour Saint-Maximin de Trèves et un privilège de Henri IV, de 1087, pour Saint-Servais de Maastricht, l'un et l'autre faux. Les matériaux qu'il avait à sa disposition étaient insuffisants quant au nombre et à la valeur pour en tirer des règles générales de critique et spécialement déterminer les véritables caractères des actes mérovingiens. Il n'est donc pas surpre-

nant qu'il soit arrivé à cette singulière affirmation, erronée, mais heureuse dans ses conséquences, que dans le monastère de Saint-Denis, dont les archives sont riches en diplômes des rois mérovingiens, il n'y en a pas un seul qui soit original, et un très petit nombre qui soient authentiques (1).

Les Bénédictins français chez qui s'était éveillé le goût des études littéraires, s'émurent d'une pareille condamnation de leurs origines L'un d'eux, Dom Jean Mabillon, de la Congrégation de Saint-Maur, conçut le projet de répondre à Papebroch, et laissant la question sur le terrain des principes généraux, l'élargissant même, il prépara en six ans un livre où, du premier coup, et d'une façon définitive il posa les fondements de la diplomatique. A l'œuvre de Papebroch il ne reste qu'un mérite, celui d'avoir provoqué la rédaction du livre de Mabillon. Papebroch avait bien intitulé son mémoire *Propylæum* : véritable parvis du monument qu'éleva Mabillon.

L'ouvrage de Mabillon qui parut en 1681 est intitulé *De re diplomatica libri sex*. Vous y aurez souvent recours. Je dois donc vous en indiquer le plan, excellement exposé par l'auteur de l'*Histoire des contestations sur la diplomatique* (2). Il « est partagé en six livres. Dans le premier il (Mabillon) fait voir que l'usage des diplômes est très ancien : et il nous apprend à ce sujet sur quoy on les a écrits en divers temps et quelle sorte d'écriture on y a employé. Il montre dans le second quel en était le stile et la manière d'y souscrire, d'y apposer le sceau, d'y marquer la datte. Dans le troisième, après avoir résolu diverses difficultez du P. Papebroch, de Conringius et de quelques autres, il examine de quelle autorité sont les anciennes Notices et les Cartulaires. Il donne dans son quatrième livre une liste des anciens Palais de nos Rois, où les chartres ont été faites. Le cinquième contient un grand nombre de très belles planches, où le P. Mabillon a fait graver de l'écriture de tous les siècles, quelques lignes des diplômes de presque tous les Rois, et certains Diplômes entiers, etc. Le sixième livre enfin est un recueil de plus de deux cents pièces que le P. Mabillon croit incontestables et dont il a tiré les règles et les principes qu'il établit dans tout son ouvrage. Les trois ou quatre premiers livres contiennent ces règles et ces principes et les deux derniers en renferment les preuves. » .

Au jugement d'un de mes illustres prédécesseurs dans cette chaire, Benjamin Guérard, Mabillon éleva sur des bases inébran-

(1) « Nam in Sandionysiano prope Parisios monasterio, quamvis multa sint, tum Dagoberti fundatoris, tum subsequentium primæ stirpis regum, nullum est tamen quod originale, pauca quæ possint sincera credi ».

(2) P. 39 ; Paris, 1708, in-12 ; sans nom d'auteur.

lables un monument accompli d'érudition et de critique que les attaques les plus vives n'ont pu atteindre et qui doit rester à jamais comme un guide et une autorité infaillibles pour tous les savants » (1). On a pu toutefois perfectionner son ouvrage, dans le détail, mais, comme l'écrivaient les auteurs du *Nouveau traité*, en 1750, « son système est dans le vrai, et quiconque voudra se frayer des routes contraires à celles qu'il nous a tracées ne peut manquer de s'égarer : quiconque voudra bâtir sur d'autres fondements bâtira sur le sable » (2). L'apparition de la diplomatique de Mabillon eut dans l'Europe savante un immense retentissement ; et bien qu'elle ait suscité une vive polémique, il ne reste rien des écrits de ses adversaires, tandis qu'elle demeure. Papebroch lui-même reconnut son erreur et se rallia à la doctrine de Mabillon. Il écrivait à celui qui avait annulé son œuvre : « Je vous avoue que je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière que celle de vous avoir donné occasion de composer un ouvrage si accompli. Il est vrai que j'ai senti d'abord quelque peine en lisant votre livre où je me suis vu réfuté d'une manière à ne pas répondre. Mais enfin l'utilité et la beauté d'un ouvrage si précieux ont bientôt surmonté ma faiblesse ; et pénétré de joie d'y voir la vérité dans son plus beau jour, j'ai invité mon compagnon d'étude, de venir prendre part à l'admiration dont je me trouve tout rempli. C'est pourquoi ne faites pas difficulté, toutes les fois que vous en aurez l'occasion, de dire publiquement que je suis entièrement de votre avis (3) ». Admirable exemple d'abnégation scientifique !

Il y avait rivalité entre les deux puissants ordres des Bénédictins et des Jésuites. Et si celui qui avait ouvert le feu contre les antiques diplômes des Bénédictins abandonnait la lutte, un autre membre de la Société de Jésus ramassa ses armes. Le P. Germon publia une réfutation de Mabillon (4). Il suffira de citer l'un de ses arguments, celui sur lequel il insista pour donner la mesure des autres : à savoir qu'il n'est guère croyable que des documents écrits sur papyrus aient pu si longtemps échapper aux souris et se défendre de la corruption. D'ailleurs à quels caractères reconnaîtra-t-on les vraies

(1) Guérard, *Discours d'ouverture*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, p. 2.

(2) *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. XXI.

(3) Cette lettre du 20 juillet 1683 a été publiée dans la préface du *Supplementum* de Mabillon. J'emprunte la traduction du passage cité ici au *Nouveau Traité*, t. I, p. 16.

(4) P. Germon, *De veteribus regum Francorum diplomatibus et arte secernendi antiqua diplomata a falsis ad r. p. J. Mabillonium disceptatio*. Paris, 1703, in-12.

chartes des fausses ? On aurait pu lui répondre que lorsqu'une série de mêmes documents d'une même chancellerie offre constamment les mêmes caractères, il y a toute vraisemblance qu'ils sont authentiques. Mais les adversaires de Mabillon exigeaient des preuves positives de l'originalité des diplômes, appliquant comme le diront plus tard les Bénédictins, « à des sujets qui ne sont susceptibles que d'une certitude historique ou morale, des principes du ressort de la certitude métaphysique ou mathématique » (1). Cependant au milieu du fatras et de l'inanité des arguments du P. Germon, nous trouvons indiqué un critère qui mérite d'être signalé; on doit vérifier les prétendus originaux d'une charte par d'autres chartes faites vers le même temps et signées par les mêmes personnes surtout si elles ont été faites en des lieux éloignés les uns des autres. Différentes chartes signées d'un même prince ou d'un même chancelier en différents pays passeront pour véritables si l'on trouve que la signature en est la même, parce qu'on ne supposera pas aisément que ces chartes soient l'ouvrage d'un même faussaire (2). Evidemment le mot signature est impropre Mais il suffit de modifier légèrement les expressions pour obtenir la règle de critique à laquelle le professeur Sickel a donné sa formule définitive. Cette règle, ni Germon ni ses partisans n'en firent l'application.

Mabillon, dans un supplément (3), confirma par de nouveaux exemples et raisonnements les principes qu'il avait posés. Le P. Germon répliqua dans une seconde dissertation (4) qui lui attira une réponse de Dom Ruinart (5), disciple de Mabillon. Dom Coustant (6) vint à la rescousse et provoqua une troisième dissertation de Germon (7), également dirigée contre les italiens Fontanini (8), Lazzarini (9) et Gatti (10).

(1) *Nouveau Traité*, t. I, p. XII.

(2) *Histoire des contestations*, p. 26.

(3) Mabillon, *Librorum de re diplomatica supplementum*. Paris, 1704, in-fol.

(4) P. Germon, *De veteribus regum Francorum diplomatibus disceptatio II*. Paris, 1706, in-12.

(5) *Ecclesia Parisiensis vindicata adversus Barth. Germonii duas disceptationes de antiquis Francorum diplomatibus*. Paris, 1705, in-12. Sans nom d'auteur.

(6) P. Coustant, *Vindiciæ manuscriptorum codicum a R. P. B. Germon impugnatorum*. Paris, 1706, in-8, et *Vindiciæ codicum veterum confirmatæ*. Paris, 1707, in-8.

(7) P. Germon, *De veteribus regum Francorum diplomatibus... disceptationes adversus Th. Ruinarti et J. Fontanini vindicias atque epistolas D. Lazzarini et M. A. Gatti*. Paris, 1707, in-12.

(8) J. Fontanini, *Vindiciæ antiquorum diplomatum adversus B. Germonii disceptationem*. Rome, 1705, in-4.

(9) D. Lazzarini, *Epistola ad amicum Parisiensem pro vindiciis antiquorum diplomatum J. Fontanini*. Rome, 1706.

(10) M. H. Gatti, *Epistola ad J. Bernardum pro vindiciis antiquorum diplomatum J. Fontanini*. Amsterdam, 1707. in-8.

Cependant un autre adversaire plus redoutable était entré en lice, l'anglais Hickes (1), qui, s'il admettait dans son ensemble la théorie de Mabillon, y faisait quelques objections de détail; je ne parle pas de la malice avec laquelle il accusait le savant bénédictin d'avoir voulu enseigner aux moines des artifices pour défendre leurs actes faux. Aux arguments sérieux de Hickes, Dom Ruinart répondit dans la préface de la seconde édition du *De re diplomatica* (2), qu'il publia après la mort de Mabillon. En bien des points, Hickes s'était montré léger; sur d'autres il avait raison, et Ruinart chercha à donner plus de précision à certaines règles que son maître avait laissées dans le vague.

Le travail de Mabillon était désormais éprouvé. La Congrégation de Saint-Maur pouvait établir sur de solides fondements l'œuvre historique, vraiment gigantesque, qu'elle poursuivit avec une ardeur toujours égale jusqu'à la Révolution et dans des sens divers, la chronologie, l'histoire ecclésiastique, l'histoire provinciale, l'histoire des institutions, y employer scientifiquement, avec méthode et critique, les documents d'archives et par eux compléter, contrôler et rectifier les données des écrits annalistiques.

Car si l'on veut juger en toute équité l'œuvre des Bénédictins, et plus généralement celle des diplomatistes français, il faut n'y pas comprendre seulement les travaux de pure diplomatique, les dissertations sur tel ou tel point particulier de critique des actes, d'un mot « le développement et le perfectionnement de la doctrine elle-même » (3), mais aussi et surtout la publication et l'utilisation des matériaux. Il n'a jamais paru aux Français que la diplomatique eût sa raison d'être en elle-même; elle n'est qu'un moyen. A ce point de vue elle est bien une des sciences dites auxiliaires de l'histoire. Cependant, les Bénédictins ne se désintéressèrent pas de la théorie. Des documents recueillis dans toutes les archives monastiques de la France et centralisés à Saint-Germain-des-Prés, Dom Toustain et Dom Tassin tirèrent un *Nouveau traité de diplomatique*, publié en 6 volumes de 1750 à 1765, qui, si au regard de la méthode ne marque aucun progrès sur le traité de Mabillon, a du moins amplifié les pièces justificatives. Il y a là une compilation si considérable d'observations, une telle accumulation d'exemples qu'aujourd'hui encore nous pouvons y puiser à pleine main des renseignements qu'il ne reste qu'à mettre en meilleur ordre. C'est en effet par le plan que

(1) Hickes, *Linguarum septentrionalium thesaurus grammatico-criticus et archæologicus*. Oxford, 1703-1705, in-fol.
(2) Paris, 1709, in-fol.
(3) A. Giry, *Manuel*, p. 66.

pèche cet ouvrage dont l'influence n'a pas été moindre que celle du *De re diplomatica*.

Mabillon d'abord, et plus tard Dom Toustain et Dom Tassin, furent les introducteurs des savants allemands dans la diplomatique et leurs guides jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Aussitôt après la publication du *De re diplomatica*, l'Allemagne se jeta avec ardeur dans l'étude de la nouvelle science. L'enseignement en fut même organisé dans les Universités : et c'est là ce qui a donné à la science allemande un caractère didactique qu'elle n'a pas eu chez nous, où l'enseignement de la diplomatique n'a été institué qu'en 1821 lors de la fondation de notre Ecole, dont il est resté l'apanage exclusif jusqu'à ces dernières années que des chaires de sciences auxiliaires de l'histoire furent créées dans les Universités. Nous ne saurions énumérer ici les nombreux ouvrages de diplomatique parus en Allemagne au cours du XVIIIe siècle. Il ne faut guère les citer que pour mémoire, car la plupart ont été annulés par les diplomatistes de notre temps. Cependant une mention spéciale est due à Jean Nicolas Hertius (1), professeur de droit à Giessen, le premier érudit allemand dont les recherches aient été provoquées par la lecture de Mabillon et qui appliqua les principes posés par le savant Bénédictin à l'étude des diplômes des rois et empereurs de Germanie.

Les ouvrages de diplomatique allemands du siècle dernier se répartissent en deux groupes. Tout d'abord une série d'abrégés et de manuels où sont synthétisés les résultats acquis et dans lesquels sont envisagés non seulement les besoins de l'historien mais ceux des archivistes et des juristes ; car les actes anciens avaient encore une utilité pratique. Tels sont la *Clavis diplomatica* de Baring (2), l'introduction d'Eckhard (3), les divers ouvrages de Gatterer (4) et le manuel de Schönemann (5). Gatterer s'appliqua, sans succès d'ailleurs, à transporter dans la diplomatique, les classifications de Linné. Spécialement sa répartition des écritures en classes, familles genres, ne pouvait engendrer que la confusion ; les planches qu'il a

(1) Hertius, *De fide diplomatum Germaniæ imperatorum et regum*, dans *Opuscula Hertiana*, t. II, p. 589 et suiv.

(2) Hanovre, 1737, in-4 ; 2e édit. en 1754.

(3) Chr. H. Eckhard, *Introductio in rem diplomaticam præcipue germanicam*, Iéna, 1742, in-4.

(4) J. Chr. Gatterer, *Oratio de artis diplomaticæ difficultate*. Nuremberg, 1757, in-4 ; *Elementa artis diplomaticæ universalis*. Göttingen, 1765, in-4 ; *Abriss der Diplomatik*, Göttingen, 1798, in-8 ; *Praktische Diplomatik*. Göttingen, 1799, in-8 ; *Epitome artis diplomaticæ*. Salzbourg, 1806, in-8.

(5) Schönemann, *Versuch eines vollstandigen Systems der allgemeinen, besonders ältern Diplomatik*. Hambourg. 1801-1802, 2 vol. in-8.

données ne font que rendre plus sensible l'inanité de sa classification. L'œuvre de Schönemann laissa au contraire des résultats ; le premier il prétendit à séparer la paléographie et la chronologie de la diplomatique et leur donner l'indépendance.

Une seconde série d'ouvrages comprend les traités particuliers consacrés soit à l'étude d'un point spécial, soit à un groupe d'actes d'une même chancellerie, ou rédigés dans une même région. L'une des plus notables parmi ces monographies est celle de Bessel (1), abbé de Gottweig en Autriche, qui ayant projeté d'écrire une chronique de son monastère, rédigea en guise d'introduction, une étude sur les actes des rois et empereurs de Germanie de Conrad I à Frédéric II. Heumann (2) reprit le même sujet en remontant jusqu'à Charlemagne.

La fondation de la Société pour l'étude de l'ancienne histoire de l'Allemagne, en 1819, marque le début d'une nouvelle phase dans l'histoire de la diplomatique. Le plan des *Monumenta Germaniæ historica* comprenait la publication des diplômes des souverains allemands. La direction de cette partie de l'œuvre fut confiée à J. F. Böhmer. Celui-ci n'ayant pu s'entendre avec G. H. Pertz au sujet du mode de publication des diplômes, cessa de collaborer aux *Monumenta*. Cependant la Société fit continuer le travail de recherche et de transcription. Les matériaux s'accumulèrent. Enfin, en 1872, parut le premier volume des *Diplomata* (3) dont la rédaction avait été attribuée à M. Karl Pertz, et qui comprenait les diplômes des rois mérovingiens. Malheureusement le résultat obtenu n'était pas en rapport avec la longueur de l'attente. Ce recueil a été l'objet de vives critiques en Allemagne même, de la part de MM. Sickel (4) et Stumpf (5), en France de la part de M. A. Longnon (6). C'était un recul dans la critique et l'édition des textes, bien loin que l'auteur eût tenu compte des progrès accomplis depuis quarante ans dans

(1) G. Bessel, *Chronicon Gottwicense... Tomus prodromus.* Tegernsee, 1732, in-fol.

(2) J. Heumann, *Commentarii de re diplomatica imperatorum ac regum Germanorum.* Nuremberg, 1745-1753, 2 vol. in-4 ; *Commentarii de re diplomatica imperatricum ac reginarum Germaniæ.* Nuremberg, 1749, in-4.

(3) *Monumenta Germaniæ historica. Diplomatum imperii tomus I.* Hannoveræ, 1872, in-fol.

(4) *Monumenta Germaniæ. hist. Diplomatum imperii t. I, besprochen von Th. Sickel.* Berlin, 1883, in-8.

(5) K. F. Stumpf, *Ueber die Merowinger Diplome in der Ausgabe der Monumenta Germaniæ historica*, dans *Sybels historische Zeitschrift*, t. XXIX (1873), p. 345-407.

(6) A. Longnon, *Examen géographique du tome I des Diplomata imperii.* Paris, 1873, in-8 (Extr. du t. XIV de la *Revue critique*).

les études diplomatiques spécialement en Allemagne, progrès dont les travaux de Böhmer avaient été le point de départ. Böhmer avait en effet entrepris de dresser un catalogue des actes des souverains germaniques de 911 à 1313, dont le premier volume parut sous le titre de *Regesta* (1) en 1831. Les regestes de Böhmer ont été réédités, corrigés et continués par Chmel et MM. Mühlbacher, Ficker, Stumpf et Huber. Ils ont fait école et servi de modèle aux regestes des lettres pontificales dressés par Jaffé (2) et Potthast (3), et à un grand nombre de regestes des princes laïques et ecclésiastiques de l'Allemagne les ducs de Bavière, les margraves et ducs d'Autriche, les archevêques de Trèves, de Mayence, de Salzbourg, de Magdebourg, les évêques d'Eichstädt, de Breslau, etc. (4).

Le classement chronologique des actes d'une même chancellerie, s'il a permis d'établir des règles pour la critique de ces actes en déterminant la suite des usages de cette chancellerie, a, d'autre part, amené à rejeter comme faux, surtout pour des raisons tirées d'éléments chronologiques en apparence inconciliables, des documents parfaitement authentiques qui ne rentraient pas dans la série (5). Il y avait là abus d'un critérium utile, mais qui ne doit pas être exclusif et contre lequel ont réagi M. Th. von Sickel et M. Ficker.

Le professeur Sickel qui depuis un demi-siècle est le maître incontesté de la diplomatique en Allemagne, a sorti cette science du cercle vicieux dans lequel elle évoluait. En effet, l'on ne peut se prononcer sur l'authenticité d'actes qui nous sont parvenus seulement sous forme de copies qu'en les comparant à des actes originaux. Mais à quoi reconnaîtra-t-on les originaux vraiment authentiques? Si plusieurs actes d'un même souverain pour différents destinataires n'ayant entre eux aucun lien, par exemple des privilèges accordés par un empereur à une église d'Italie et à une église d'Allemagne, ont été écrits par une même main, l'expédition de ces deux actes par une même chancellerie peut seule expliquer cette similitude d'écriture. A la comparaison d'écriture s'ajoutera celle du style. Voilà une des règles formulées par M. Th. von Sickel. Il a appliqué

(1). J. F. Böhmer, *Regesta chronologico-diplomatica regum atque imperatorum Romanorum inde a Conrado I usque ad Heinricum VII* (911-1313). Francfort, 1831, in-4. Voy. la liste des *Regesta*, dans Giry, *Manuel*. pp. 714 et 787.

(2) Ph. Jaffé, *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad ann. p. C. natum 1198*. 1851, in-4 ; 2e éd.. Berlin, 1885-1888, 2 vol. in-4.

(3) A. Potthast, *Regesta pontificum romanorum indè ab a. post Christum natum MCXCVIII ad. a. MCCCIV*. Berlin, 1874-1875, 2 vol. in-4.

(4) Voy. la liste de ces regestes dans H. Pirenne, *Sur l'état actuel des études de paléographie et de diplomatique*. p. 16. (Extr. de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXIX, 2e livr. de 1886).

(5) Bresslau, *Handbuch*. p. 36-37.

sa méthode aux diplômes des quatre premiers Carolingiens (1). En outre, placé depuis 1873 à la tête de la section des *Diplomata* du recueil des *Monumenta Germaniæ* il a exposé dans des instructions magistrales la méthode à suivre pour la publication des textes diplomatiques (2).

Il faut prendre garde que M. Th. von Sickel n'a eu affaire qu'à des chancelleries bien organisées, ayant leurs notaires et leurs scribes propres. Les principes de critique qui reposent sur l'étude du style et de l'écriture pourraient ne pas trouver place s'il s'agissait de porter un jugement sur des actes émanés de souverains n'ayant pas de chancellerie ou une chancellerie d'une activité limitée ou encore sur des actes privés. Dans ce cas la méthode préconisée par M. J. Ficker (3), en dépit de sa subtilité et de la difficulté de son application, paraît devoir être plus fructueuse. Car sa critique est fondée moins sur l'observation de règles de chancellerie que sur la genèse même de l'acte. Il a montré que les diverses phases par lesquelles passait l'établissement d'un acte rendaient compte très souvent d'irrégularités apparentes, de contradictions entre la date et d'autres éléments.

Enfin, profitant des travaux de ses devanciers, et y ajoutant le fruit de ses observations personnelles M. Harry Bresslau a donné le premier volume d'un Traité de diplomatique allemande et italienne (4) qui est un modèle de synthèse scientifique, de critique pénétrante, et dont, en raison de l'importance du sujet, de l'ampleur avec laquelle la matière est traitée et des considérations générales qui y sont introduites, la portée est beaucoup plus grande que ne l'indique le titre.

Ce qui caractérise l'érudition allemande, c'est l'unité de discipline, la convergence d'efforts multiples dans un même sens, vers un même but. En France, au contraire, il semble que depuis la dissolution de la Congrégation de Saint-Maur, l'activité scientifique se soit exercée plus librement en des œuvres individuelles. Cependant à la même époque où se constituait la société de l'histoire allemande, l'Ecole des Chartes était créée, en 1821, et bientôt elle reprenait la tradition des Bénédictins. La diplomatique y fut pro-

(1) Th. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*. Vienne, 1867-1868, 2 vol. in-8.

(2) Th. von Sickel, *Programm und Instruction der Diplomata-Abtheilung*, dans *Neues Archiv*, t. I (1876), p. 429-482.

(3) J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*. Innsbruck, 1877-1878, 2 vol. in-8.

(4) H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*. Erster Band. Leipzig, 1889, in-8.

fessée successivement par Benjamin Guérard, Jules Quicherat, L. de Mas Latrie et A. Giry. L'Ecole a continué les investigations commencées au siècle dernier dans les archives françaises. Elle a lancé sur toutes nos provinces des légions d'archivistes qui, avec un zèle incomparable, suivant les principes reçus de leurs maîtres, se sont efforcés de réunir, classer, cataloguer et publier un nombre infini de documents. L'Ecole des Chartes peut revendiquer la plus grande part dans la publication des inventaires d'archives et des cartulaires, instruments indispensables pour l'étude des actes anciens. La plupart des recueils de documents sont précédés de considérations diplomatiques. Quant aux catalogues chronologiques d'actes émanés d'une même autorité, ou se rapportant à une même région, ils ne manquent pas en France et peuvent soutenir la comparaison avec les registres allemands. Le modèle a été donné par le savant dont l'influence a été prépondérante sur l'érudition française contemporaine, et même au-delà de nos frontières. En 1856, M. Léopold Delisle publiait le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*. Ces mots « l'importance historique » me paraissent donner le caractère des études de diplomatique en France, poursuivies non comme un but mais comme un moyen pour atteindre un résultat concret. C'est sur le plan du *Catalogue* de M. L. Delisle qu'ont été conçus les ouvrages du même genre, ceux de M. Luchaire (1) pour Louis VII, de M. Pflster (2) pour le roi Robert, de M. d'Arbois de Jubainville pour les comtes de Champagne (3) et les comtes de Brienne (4), de M. A. Molinier (5) pour Simon et Amauri de Montfort, de M. L. Lex (6) pour Eudes de Blois, de M. E. Petit (7) pour le duché de Bourgogne, et d'autres encore.

Quant à la critique même des actes elle s'est exercée en tout sens dans des dissertations où les auteurs ont fait preuve d'un esprit aiguisé et souple. Citerai-je la dissertation de Jules Quicherat sur

(1) A. Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*. Paris, 1885, in-4.

(2) Pflster, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. LXII et suiv.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* t. III et suiv.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Catalogue des actes des comtes de Brienne*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIII, p. 141-186.

(5) A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon et d'Amauri de Montfort*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIV, p. 153-203 et 445-501.

(6) L. Lex, *Eudes comte de Blois* (Troyes, 1892, in-8), p. 99 et suiv.

(7) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* ; à la fin de chaque volume.

les plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés (1), les mémoires de M. L. Delisle sur les bulles de Saint-Bénigne de Dijon (2) et sur les registres d'Innocent III (3), les remarquables questions mérovingiennes du très regretté Julien Havet (4), qui ont renouvelé l'étude des diplômes des rois de la première race, la dissertation de M. R. de Lasteyrie sur la *Charte de donation du domaine de Sucy à l'Eglise de Paris* (5). Les progrès de la diplomatique pontificale sont dus à des érudits français, spécialement à M. Elie Berger (6), qui a entraîné à sa suite les membres de l'Ecole de Rome dans la publication des registres pontificaux du XIIIe siècle.

La France n'a donc pas laissé diminuer l'héritage de Mabillon et des Bénédictins. S'il a paru à quelques observateurs superficiels que son œuvre diplomatique pendant le XIXe siècle, n'était pas comparable à celle de l'érudition allemande, c'est d'abord qu'elle s'est exprimée en des ouvrages indépendants les uns des autres et en des mémoires disséminés dans un grand nombre de revues, qu'en un mot cette œuvre ne fait pas masse ; c'est, en outre, que le but des érudits français, marchant dans la route frayée par les Bénédictins, a été moins de disserter sur les règles de chancellerie et de faire de la pure diplomatique que de publier et d'utiliser les documents d'archives, en d'autres termes de donner à la pratique le pas sur la doctrine. Mais ce dernier reproche frappe dans le vide depuis que nous possédons le *Manuel* de M. A. Giry, qui présente un exposé systématique, livre tel qu'aucun autre pays, au jugement d'un maître autorisé (7), ne peut en offrir de pareil, et qui restera la base de l'enseignement de l'Ecole des Chartes.

MAURICE PROU.

(1) *Critique des plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 513.

(2) *Les bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne*, dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 37.

(3) *Les registres d'Innocent III*, dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XLVI. p. 84.

(4) *Questions mérovingiennes*, dans *Œuvres de Julien Havet*, t. I. Paris, 1896, in-8.

(5) *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XLIII, p. 60.

(6) *Les registres d'Innocent IV*. Paris, 1884 et suiv., in-4.

(7) G. Monod, dans *Revue historique*, t. LXXII (1900), p. 105.

L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS (1)

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, dans le plus bref délai, un article sur l'enseignement de l'*Histoire des doctrines économiques* à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Pour donner satisfaction à votre désir de célérité, j'ai estimé que ce que j'avais de mieux à faire — en tout cas ce devait être le plus vite fait — était de rédiger les notes de la leçon d'ouverture de mon cours de cette année-ci même (1899-1900). Ce que vous désiriez, m'avez-vous dit, c'est une exposition de la manière dont cet enseignement est compris et délimité. Ma leçon d'ouverture de cette année répond précisément à cet objet.

Vos lecteurs voudront bien ne pas chercher, dans les pages qui suivent, autre chose que le souci de déterminer, en tenant compte des conditions d'un enseignement qui ne dispose que d'une année scolaire, l'objet et la nature du cours dont j'ai la grande satisfaction d'être chargé.

Bien d'autres choses pourraient et devraient être dites, notamment sur les leçons qui se dégagent de l'histoire des doctrines et, malgré la première apparence, sur leur vertu pacificatrice. Mais je ne veux pas abuser de l'hospitalité que vous m'avez offerte si aimablement.

Messieurs,

L'objet officiel de cet enseignement est l'*Histoire des doctrines économiques*.

1. — I. — L'expression *doctrines* délimite à un premier point de vue le champ de nos études : elle nous invite à nous placer dans le monde des idées. « Doctrines économiques », cela s'oppose à « événements, institutions, faits, organisation économiques ». On conçoit distinctement une histoire des faits et une histoire des idées relati-

(1) Une note complémentaire sur les conditions dans lesquelles l'enseignement de l'histoire des doctrines économiques est donné dans les Facultés de droit paraîtra dans le n° du 15 avril (*N. de la Réd.*)

ves à ces faits : l'*Histoire économique* (par exemple, l'histoire de la propriété, de l'industrie, du commerce, du régime du travail, de la monnaie, du crédit, des banques, etc.) et l'*Histoire de la pensée économique*, c'est-à-dire l'histoire de la pensée humaine s'appliquant à l'étude, à l'analyse, à l'interprétation de ces faits ou de ces institutions pour en tirer une connaissance scientifique et utiliser les notions ainsi acquises dans la conduite des affaires publiques.

C'est, bien évidemment, de l'*Histoire de la pensée économique* que relève notre enseignement.

2. — Mais devra-t-il embrasser toute l'histoire de la pensée économique? L'*Histoire des doctrines*, ne serait-ce pas seulement une partie, ou encore un certain aspect de l'histoire de la pensée dans l'ordre des choses économiques?

D'autre part, dans quelle mesure l'histoire de la pensée ou des doctrines et l'histoire des faits peuvent-elles être séparées l'une de l'autre sans subir une sorte de mutilation ?

Avant de répondre à ces deux questions, je délimiterai dans une nouvelle direction l'objet de nos études.

3.— II. — Les idées, les doctrines que j'ai à vous exposer en elles-mêmes et dans leur histoire, ce sont les idées, les doctrines *économiques*..

A quoi reconnaître le caractère économique d'une doctrine ? A ce qu'elle a pour objet principal l'objet même de l'Economie politique, à savoir les rapports des hommes vivant en société *en tant que* ces rapports tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels et au développement de leur bien-être.

Nous avons donc à envisager, non pas toutes les doctrines relevant des différentes branches de la science sociale, mais seulement celles qui relèvent de cette branche : l'Economie politique Par conconséquent, les idées ou doctrines philosophiques, morales, juridiques, religieuses ou politiques, bien qu'elles aient (comme le droit) ou puissent avoir (comme la philosophie, la morale, la religion ou la politique) pour objet ces mêmes rapports des hommes vivant en société, ces idées ou doctrines ne sont pas de notre domaine.

4. — Il pourrait paraître que la ligne de démarcation dût rester ici, dans l'application, quelque peu incertaine et flottante. N'y a-t-il pas de nombreux points de contact, ou même d'interdépendance, entre les différentes doctrines relevant de la science sociale ? Isoler de toutes les autres les doctrines économiques, ne serait-ce point risquer de dénaturer au moins certaines d'entre elles et se condamner à n'en point apercevoir l'origine ou à n'en pas comprendre l'évolution ? En sorte que, quand bien même il serait théorique-

ment possible de s'en tenir à une ligne de démarcation absolument nette, l'on ne devrait pas toujours en profiter et ce serait un devoir de ne pas s'abstenir par principe de toute incursion sur le domaine des autres groupes de doctrines sociales ?

Assurément ; et c'est là une observation dont il faut tenir compte, ne serait-ce que parce que toute doctrine doit être présentée dans le milieu, aussi bien intellectuel que matériel, dans lequel elle s'est formée ou transformée. Mais, comme pour ce qui est, ainsi que je vous le montrerai, de la relation des faits et des doctrines, en ceci tout est forcément nuance et proportion. Une ligne de démarcation idéale est à tracer, dont on doit s'efforcer de se tenir aussi près que possible et que l'on ne doit jamais perdre de vue, sous peine de noyer notre sujet propre ou d'en briser l'unité. Dans la mesure où des doctrines philosophiques, morales, juridiques, religieuses ou politiques ont eu quelqu'influence sur les doctrines économiques, il est indispensable de le faire connaître ; mais nous n'avons pas à étudier ces doctrines pour elles-mêmes, d'un point de vue critique, mais simplement à les rappeler dans la mesure strictement nécessaire à l'intelligence de la doctrine économique. A chacun son métier ou, si l'on veut, sa compétence (1). Les doctrines philosophiques ou autres ne relèvent de la critique de l'économiste que dans leurs données ou leurs conclusions économiques. Que si la critique économique infirme ou corrige la doctrine philosophique, morale, juridique, religieuse, dans ses conséquences ou conclusions proprement économiques, ce n'est point pour cela à l'économiste à en déduire l'invalidité de ces doctrines dans leur ensemble : c'est au philosophe, au moraliste, au juriste, au théologien à profiter, s'il y a lieu, de la critique économique pour modifier sa doctrine, en tout ou seulement dans ses conclusions économiques. Les économistes ne prétendent d'ailleurs en aucune façon que toutes les questions doivent être tranchées ni toutes les doctrines sociales jugées du point de vue purement économique. Mais ce point de vue est celui qui rentre dans leur compétence, et les doctrines sociales en sont justiciables en tant qu'elles ne se bornent pas à prétendre que leur thèse est la meilleure conception générale de la vie sociale, ou la plus conforme au juste et à la morale, ou la plus habile politiquement, ou la seule expression d'une foi religieuse

(1) Et cela n'est point pour nier la possibilité de compétences cumulées dans un même homme. Mais il faut cependant bien convenir que si l'on peut avoir des vues de tout — et si cela est d'ailleurs désirable —, il est difficile de posséder également la technique des différents ordres de connaissances, fût-ce d'un même groupe.

déterminée, mais vont jusqu'à se présenter comme étant la doctrine la plus favorable au progrès de la richesse sociale et à l'accroissement du bien-être matériel des individus.

5. — Aussi bien les doctrines économiques ne sont-elles pas autant qu'on paraît le croire parfois *dans la dépendance* des idées philosophiques, morales, religieuses ou politiques qui en ont été ou paraissent en avoir été le germe ou l'occasion. Quelle que soit historiquement leur source, qu'elles qu'aient été les circonstances de leur apparition, elles ne méritent d'être retenues par l'historien des doctrines économiques que si elles sont parvenues à se constituer sur une base vraiment économique. Or, de ce moment, elles ont une existence propre, une vie autonome. Et, de fait, on voit chacune d'elles, soit dans le même temps, soit dans la suite des temps, attirer à soi les esprits les plus divers et même les plus opposés par la race, la nationalité, les convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses. Rien ne saurait mieux montrer la structure propre des doctrines économiques une fois formées que cette diversité des esprits qui les professent. Il y a là, en même temps, une sorte de critère empirique du caractère économique des doctrines. — Doutera-t-on, par exemple, qu'on puisse être à la fois libéral en économie et partisan de la monarchie absolue en politique ? Les Physiocrates ne permettent point d'en douter longtemps. Pense-t-on que cette grande doctrine physiocratique, si étrangement dénaturée, si méconnue, du moins par nous Français, bien qu'elle soit dans son origine et dans ses fondateurs essentiellement française, d'une envergure et d'une profondeur telles (1), malgré ses lacunes et ses parties caduques, que le grand ouvrage d'Adam Smith, malgré sa supériorité à de certains points de vue, ne saurait lui être comparé, cette doctrine dont Adam Smith a cru ruiner la base économique (2) alors que, par une concession qui infirme sa critique, il ne ferait plutôt que la renforcer, dont il s'approprie d'ailleurs les conclusions générales, c'est à-dire la supériorité du système de liberté économique, cette doctrine enfin qui forme, bien plus complètement que l'œuvre d'Adam Smith et de ses successeurs, la structure de la doctrine individualiste contemporaine (3), pense-t-on, dis-je, que cette doctrine ne soit, comme on le répète sans cesse, qu'un produit de la philosophie rationaliste du XVIIIe

(1) J'ai en vue la doctrine physiocratique parvenue à son complet développement.

(2) C'est-à-dire la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture, thèse que l'on réfute toujours sans réfuter le moins du monde ce que les Physiocrates entendaient par là.

(3) J'entends l'individualisme *économique*.

siècle, un système fondé *à priori* sur une conception arbitraire du droit naturel et qui ne pouvait survivre à la philosophie de cette époque ? On le pensera peut-être si l'on n'en croit que ce qu'on en dit trop généralement, non pas si l'on prend la peine d'étudier sérieusement les œuvres de cette école ; car on verrait alors que son droit naturel et sa thèse d'un ordre essentiel des sociétés, loin d'être un point de départ, ne sont au contraire que le point d'arrivée d'une analyse essentiellement positive, au moins dans ses intentions. Et puis, comment la philosophie du XVIIIe siècle aurait elle été la condition d'apparition de la doctrine des Physiocrates, si les idées essentielles du système de Quesnay se trouvent déjà chez Boisguilbert ? Parce qu'ils admirent, discrètement d'ailleurs, la Providence qui a créé les lois naturelles telles qu'ils croient les avoir découvertes, d'autres font, avec une singulière légèreté, de leur doctrine générale une doctrine d'inspiration théologique. Et pourtant, parmi ceux qui l'ont professée ou la professent de nos jours (1), on voit aussi bien des positivistes, des matérialistes, des athées que des déistes. Il est même évident que parmi ses adversaires d'aujourd'hui figurent au premier rang beaucoup de ceux, non pas tous, qui veulent introduire dans la vie économique les inspirations de la foi religieuse. Je dirais volontiers qu'il n'est point peut-être de doctrine sociale plus exclusivement utilitaire et économique que la doctrine des Physiocrates. Son fondateur n'a-t-il pas été secrétaire de l'Académie de chirurgie et ne s'était-il point exclusivement adonné jusqu'à l'âge de 60 ans à l'étude des sciences physiques, qu'il considérait comme le fondement de la biologie ? Ne préconisait il point la méthode d'observation, et n'est-ce point son *Essai physique sur l'économie animale* qui fut le germe de ses études sur l'économie des sociétés et lui fit envisager l'Economie politique comme étant une science *physique* (2)?

Tout cela n'est certes point pour dire que la doctrine des Physiocrates soit le dernier mot de la science et de l'art économiques, ni

(1) Sinon intégralement, du moins dans ses lignes générales et dans ses conclusions d'art.

(2) C'est une des illusions chères à notre temps que de croire qu'avant nous l'on ne songeait point, dans l'ordre des connaissances sociales, à employer l'observation. J.-J. Rousseau et Malthus, par exemple, se réclamaient tout comme nous de cette méthode et la décrivaient en d'excellents termes. Quesnay n'usait-il pas de la méthode comparative quand il écrivait sur le *Gouvernement des Incas* et sur le *Despotisme de la Chine* ? Pourquoi notre observation serait-elle moins faillible que la leur? Et, parmi ceux qui ne jurent aujourd'hui que par la méthode d'observation, combien ont voyagé autant que Malthus en application de cette méthode? Les théories de Rousseau, de Quesnay, de Malthus n'en sont pas moins par nous journellement taxées d'*à priorisme*. Les observateurs de l'avenir ne traiteront-ils pas de même les observateurs d'aujourd'hui ?

même pour vous montrer, dès à présent, l'importance de cette doctrine. Je n'ai eu d'autre but, en la prenant pour exemple, que d'illustrer mon assertion que les doctrines économiques — même celles au sujet desquelles s'est formée la légende la plus contraire — ne sont pas autant qu'on le dit souvent *sous la dépendance* de doctrines philosophiques, morales, politiques ou religieuses déterminées. La même expérience sur les autres doctrines économiques actuellement en conflit donne le même résultat.

Au reste, si cela est vrai d'une époque où la pensée économique ne faisait que commencer à se rendre pleinement maîtresse d'elle-même et à constituer son autonomie, à plus forte raison cela doit-il être vrai d'une époque où cette pensée est, en quelque sorte, devenue majeure et n'a besoin, pour se mettre en mouvement, d'aucun excitant autre que celui des faits et des doctrines déjà existantes. La grande question, purement technique, de l'harmonie ou de l'antagonisme des intérêts économiques individuels et sociaux, posée par les Physiocrates, par Adam Smith, par Ricardo et Malthus, par Carey et Bastiat, est à la base de toutes les doctrines économiques de ce siècle.

6. — III. — J'ai délimité l'objet de mon enseignement en opposant d'abord *doctrines* à *faits*, puis en opposant *doctrines économiques* à *doctrines philosophiques, morales, juridiques, politiques, religieuses*. J'ai déterminé la portée de cette seconde opposition. Revenons maintenant à la question, ou plutôt à l'une des deux questions posées dès le début : celle de savoir dans quelle mesure l'histoire de la pensée économique peut être séparée de l'histoire des institutions, événements et faits économiques et sociaux. C'est la question de la relation entre les doctrines et les faits.

Doctrines se prend, avons-nous dit, par opposition à *faits*. Cela n'est pas douteux. Mais, bien évidemment, cela ne veut pas dire que ces deux objets d'histoire sont sans relation. Il s'opère un échange continu des faits aux doctrines et des doctrines aux faits.

7. — En premier lieu, il est clair que la pensée économique ne s'exerce pas dans le vide, à propos de rien. Cela est vrai même de la métaphysique ; à plus forte raison d'un ordre de pensées dont l'objet est si pratique, si positif, si intimement et si nécessairement mêlé à notre vie matérielle quotidienne, qu'il en occupe de beaucoup la plus grande partie et constitue le souci le plus général et le plus constant de l'humanité.

La pensée économique prend donc son objet des faits, des circonstances, du milieu économique et social. C'est *sur* ce milieu

qu'elle s'exerce, c'est *à l'occasion* de ces faits que s'élaborent et se forment les doctrines. Or, ces faits sont changeants, ce milieu se modifie et se transforme : c'est pourquoi précisément il y a matière à une histoire économique. Mais c'est aussi pourquoi l'histoire des doctrines ne peut faire abstraction de l'histoire des faits. Les doctrines reposent sur une interprétation des faits ; ce serait donc s'exposer gravement à ne pas les comprendre dans leurs origines, leurs mobiles, leur portée et leur valeur pratique, que d'ignorer ces faits. Ce serait là une histoire sèche et sans vie, par là même sans vertu éducatrice, alors que les doctrines sont pleines de vie dans leurs origines et par leurs mobiles.

C'est dire que l'histoire des doctrines doit se bien garder de rompre communication avec l'histoire des faits. Mais, comme les doctrines sont notre objet propre, l'histoire des faits ne doit intervenir que comme support de l'histoire des doctrines. Nous n'avons pas à exposer l'histoire économique de façon directe et pour elle-même, mais seulement à faire connaître avec précision, dans leurs traits caractéristiques et au moment le plus opportun pour l'intelligence des doctrines, les faits essentiels dont elles sont l'interprétation ou qui paraissent les avoir suscitées (1).

8. — On présente parfois la relation entre les doctrines et les faits en l'exagérant singulièrement, jusqu'à la dénaturer, pour aboutir à cette conclusion que l'histoire des faits est tout, ou du moins que l'histoire des doctrines doit être principalement l'histoire des faits. Cela, parce que les faits ne seraient pas seulement l'occasion et l'objet des doctrines, mais qu'ils *commandent*, dit-on, les doctrines, c'est-à-dire les déterminent dans leur sens et dans leurs conclusions. Et, de là, l'on est assez naturellement amené à déclarer que toute doctrine est la bonne au moment où elle se constitue.

Il est piquant d'entendre exprimer cette idée, issue du matérialisme historique, au moment où la doctrine marxiste est en voie de reconnaître elle-même l'exagération de sa philosophie économique et de s'apercevoir, à son tour, que l'idée est une force capable de transformer les faits, — force que le socialisme aurait bien tort de négliger dans sa lutte contre le régime social existant (2).

(1) Tous les ouvrages quelque peu récents d'histoire des doctrines, *même ceux de l'école historico-réaliste*, prennent bien soin de marquer cette place nécessaire, mais subordonnée, de l'histoire économique dans l'histoire des doctrines économiques.

(2) Au reste, ne pourrait-on invoquer ce fait même que certaines personnes croient les doctrines *commandées* par les faits, pour le retourner contre leur thèse ? Elles obéissent évidemment, qu'elles s'en rendent compte ou non, à

Sans avoir le moins du monde besoin de discuter le matérialisme historique — dont tout n'est certes pas à rejeter — ne suffit-il point, pour notre thèse particulière, de considérer que les mêmes faits, les mêmes circonstances, le même milieu, sont l'occasion de doctrines concurrentes en radicale opposition, et que c'est même là le cas ordinaire? La doctrine individualiste et libérale, d'une part, et, d'autre part, la doctrine socialiste et autoritaire, en lutte si ardente au cours de ce siècle, et aujourd'hui plus que jamais, sont deux interprétations foncièrement divergentes des mêmes faits, du même milieu économique et social, par des hommes de même race, de même nationalité, du même temps et souvent de même éducation et de même instruction. Dans le domaine des doctrines plus spéciales (1), la doctrine libre-échangiste et la doctrine protectionniste, la doctrine monométalliste et la doctrine bimétalliste ne sont-elles pas en conflit dans le même temps et dans les mêmes pays?

L'autonomie relative des doctrines par rapport aux faits n'est-elle point, par là, suffisamment démontrée? Les faits, si nombreux et si précis qu'on les puisse assembler, ne parlent pas d'eux-mêmes; s'ils ont un langage, c'est celui que leur prête la pensée humaine. La relation des doctrines et des faits est donc bien celle que j'ai posée. La nécessité de la connaissance des faits n'a nullement besoin de s'appuyer sur l'exagération — disons l'erreur certaine — que je viens de critiquer.

9. — La question de la relation des doctrines et des faits a une autre face, et ici va nous apparaître la haute utilité de la connaissance critique et de l'histoire des doctrines économiques. « La théorie « elle-même, écrivait Marx, devient une puissance matérielle, aussi- « tôt qu'elle s'est emparée des masses (2) ». Il est incontestable, en effet, que les doctrines, suscitées par les faits, ont une action modificatrice des faits, dans la mesure où la modification est dans le pouvoir de l'homme (3). N'est-ce point, en définitive, pour agir que

l'influence d'une doctrine, et non des faits, puisque, comme je vais le montrer, les faits les plus évidents démentent complètement la thèse. Une doctrine peut donc venir de ce qu'on ferme les yeux à l'évidence de certains faits.

(1) ..... qui ne rentreront d'ailleurs pas dans notre histoire des doctrines économiques telle que nous la limiterons bientôt, si ce n'est comme éléments parfois des doctrines générales.

(2) Marx était donc moins marxiste peut-être que ne le furent beaucoup de ses disciples. C'est précisément contre leurs exagérations que réagissent aujourd'hui quelques-uns des marxistes autorisés, dans l'intérêt même du progrès pratique de la politique socialiste.

(3) Aussi a-t-on pu faire cette observation très juste, que les historiens des faits économiques ont, pendant trop longtemps, « insuffisamment compris que,

l'homme veut savoir (sciences) et se construit des doctrines (arts)? Il se crée des doctrines comme principes d'action, surtout dans l'ordre des choses sociales et plus spécialement encore dans l'ordre économique. Et cela, précisément parce qu'il sent ou qu'il croit que son action modificatrice peut être considérable. Ses doctrines économiques ont pour but pratique d'inspirer et de diriger la politique sociale. Et nous n'avons pas besoin de savoir si oui ou non, et dans quelle mesure, l'homme est libre dans la formation de ses idées. Suivant que, dans nos pays, la majorité des citoyens sera imbue de la doctrine individualiste ou au contraire de la doctrine socialiste, un fait est certain : c'est que la politique économique et sociale ne sera pas la même, les lois votées ne seront pas les mêmes, les institutions sociales seront modifiées de façon très divergente. Et c'est bien là ce qui rend si ardentes, parfois si âpres, les discussions doctrinales. Si elles ne devaient pas avoir leur répercussion, leur prolongement dans les faits, dans les institutions, elles ne passionneraient pas le pays tout entier, ne donneraient pas naissance à des partis politiques. Qu'est-il besoin, maintenant, de m'arrêter à vous faire comprendre l'intérêt pressant que doit présenter pour vous l'étude des doctrines économiques? Ce n'est pas d'intérêt qu'il faudrait parler, mais de devoir, devoir de citoyens appelés à prendre part aux affaires publiques et, mieux encore, à exercer autour d'eux quelqu'influence.

10. — Mais le caractère même et la portée pratique de ces divergences doctrinales impose un devoir aussi à l'historien des doctrines, un double devoir, plus strict encore pour le professeur que pour l'écrivain. Quels que soient ses sentiments ou plutôt ses convictions scientifiques, il doit exposer toutes les doctrines dans leur entière vérité, même je dirai avec complaisance, comme si chacune d'elles était successivement la sienne. La confiance des auditeurs est à ce prix. Mais, cela fait, il ne saurait abdiquer l'expression de sa pensée personnelle; les étudiants ont le droit de la connaître. L'histoire des doctrines économiques doit être un exposé historique d'abord, et une histoire critique ensuite — sans que, bien entendu, la chaire soit jamais, même dans la critique, transformée en tribune.

« très souvent, l'histoire des doctrines aurait pu les aider à bien saisir les « transformations successives du fonds même de la vie économique ». (Souchon : *Les Théories économiques dans la Grèce antique*, Préface). Je recommande la lecture de cette courte préface à ceux qui désirent se rendre compte de l'importance du mouvement scientifique en Europe vers l'histoire des doctrines économiques.

11. — IV. — Il me reste à traiter d'une dernière question, qui est peut-être bien la plus délicate. Je l'ai posée, comme la précédente, dès le début de cette leçon. C'est celle de savoir si l'*Histoire des* DOCTRINES *économiques* doit être considérée comme étant toute l'histoire de la *pensée* économique, ou si elle n'en est pas seulement une partie, ou encore un certain aspect. Quelques propositions, déjà émises incidemment, laissent prévoir dans quel sens je vais la résoudre, du moins en tant qu'il s'agit de mon enseignement dans les conditions de temps où je suis appelé à vous le donner. Je ne vous dissimule pas que ce fait brutal, à savoir que nous ne devons passer ensemble qu'une année scolaire, influe peut-être plus sur ma solution que les considérations proprement scientifiques.

12. — Une *Histoire de la pensée économique* serait, en effet, quelque chose de plus large et de plus compréhensif que l'*Histoire des doctrines économiques* telle que je vais la délimiter.

L'objet n'en serait certes pas de relever toutes les manifestations de la pensée dans cet ordre, même les plus minces soit par leur objet, soit par leur valeur, soit par le peu d'influence qu'elles ont eue, — ce qui serait fastidieux et parfaitement inutile. Il ne s'agirait en aucune façon de faire œuvre de curiosité archéologique ou même d'érudition. Non ; l'objet d'une *Histoire de la pensée économique* serait la reconstitution de la pensée économique et de son évolution dans le temps, aux différentes étapes de la civilisation et dans la variété des états sociaux. Et l'utilité d'une pareille entreprise serait des plus hautes. Beaucoup, parmi les plus compétents, estiment que ce serait là, en quelque sorte, la science économique elle-même. Je vous montrerai plus tard comment ils le comprennent. Sans aller, pour ma part, jusque-là, je suis fermement convaincu que la science économique contemporaine, et surtout future, n'a pas moins à gagner à l'histoire de la pensée économique ainsi comprise qu'à l'étude historique des faits et des institutions dans les temps même éloignés et dans les états sociaux les plus différents du nôtre. N'en croyez pas ceux qui vous disent qu'il ne saurait y avoir aucune utilité ni aucun profit à remonter au delà de ce siècle ou du moins — car personne, je suppose, n'oserait exclure les Physiocrates et Adam Smith — au delà de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'étude du système dit mercantile, qui domina la politique européenne pendant deux siècles au moins, est peut-être l'une des plus profondément instructives. Ce système, très cohérent et d'ailleurs « doctrinalisé » jusqu'à un certain point, on n'en fait, d'ordinaire, en quelque sorte que la caricature, comme on fait d'ailleurs de la doctrine physiocratique. Adam Smith a en ceci une

lourde responsabilité ; c'est lui qui, par un dédain insuffisamment justifié, a détourné de l'étude de ces systèmes l'attention de ceux qui n'éprouvent pas assez impérieusement le besoin de se rendre compte par eux-mêmes. C'est tôt fait, pour se justifier de la limitation qu'on apporte au champ de ses études historiques, d'intituler le premier chapitre de son livre, comme le fait tel historien allemand : « *Naive Periode* », et de ranger sous cette rubrique, en ne lui consacrant que quelques pages, « *Das Mercantilsystem* » (1). Mais ne serait-ce point plutôt la naïveté de l'auteur qu'il faut admirer ? Il est vrai qu'il consent ensuite à présenter le système mercantile comme une première manifestation de la science, et qu'au fond sa conception de l'histoire de l'Economie politique est dominée par sa conception éthique de la science économique. Mais est-ce une raison pour classer le système mercantile dans la catégorie des naïvetés économiques ? La doctrine contemporaine de l'Economie nationale, qui n'est pas précisément naïve, ne se donne-t-elle pas comme le prolongement et l'adaptation aux circonstances nouvelles du système mercantile ? Je n'en veux ici pour preuve que ces paroles de son plus éminent théoricien en France, mon excellent maître M. P. Cauwès : « Aux siècles passés, l'Economie nationale a pour nom : le mercantilisme, tenu « aujourd'hui en si médiocre estime..... C'est encore à l'aventurier de génie que fut Montchrétien (1615) qu'il nous convient de « demander le plus d'enseignements (2) ». Et, certes, l'on peut différer d'avis ; mais il n'en reste pas moins qu'un pareil système a droit de cité dans l'histoire de la pensée économique et vaut la peine d'être pris au sérieux. — Je vais plus loin. Le Moyen-âge ni même — je dirais volontiers : ni surtout — l'Antiquité, du moins l'Antiquité grecque, ne doivent être exclus d'une histoire de la pensée économique. Pour le moyen-âge, d'intéressants travaux ont déjà été faits. Quant à l'antiquité grecque — et j'ai surtout en vue la *République* et les *Lois* de Platon, et la *Politique* et la *Morale* d'Aristote — je considère comme impardonnable qu'on n'en ait pas plus communément tiré les merveilleux enseignements *économiques* qu'elle

(1) H. Eisenhart : *Geschichte der Nationalökonomik*, — Iena, zweite Aufl., 1891.

(2) P. Cauwès : L'*Economie politique nationale*, discours prononcé, en qualité de président de la *Société d'économie politique nationale*, à la séance d'ouverture de cette Société, sous la présidence d'honneur de M. Méline, le 12 janvier 1898. (V. ce discours dans la *Revue d'économie politique*, février 1898). Pour l'année 1898, le comité de direction de cette Société était ainsi composé : M. Cauwès, président ; MM. Marcel Dubois et Tisserand, vices-présidents ; M. Jules Domergue, secrétaire général.

contient (1) (et que Marx, lui, a bien su y puiser). J'espère le démontrer un jour, mais ailleurs que dans mon enseignement (2).

13. — Ailleurs que dans mon enseignement.... Je ne le dis pas sans regret. Mais il m'en faut bien revenir à ce fait que nous disposons seulement d'une année scolaire, et c'est ce qui va m'amener à prendre l'*Histoire des doctrines économiques* comme n'étant qu'une partie ou un certain aspect de l'histoire de la pensée économique.

Assurément, la ligne de démarcation n'est point ici facile à tracer ; elle comporte une forte part d'arbitraire. Aussi bien, comme je l'ai dit, s'agit-il pour moi d'obéir à une considération pratique — je pourrais dire à une considération de métier — bien plus qu'à des considérations scientifiques. Et, en ceci, je m'inspirerai, en m'y attachant de façon quelque peu étroite, de l'expression même DOCTRINES *économiques*. Peut-être sera-ce d'ailleurs l'exacte interprétation du sens qu'on a voulu donner à ce mot en instituant un enseignement de l'histoire des *doctrines*.

N'a-t-on pas pris cette expression dans le sens qu'elle a depuis quelque temps acquis dans le langage courant ? En Economie politique, on entend de plus en plus communément par « doctrines », non pas proprement les théories scientifiques (ou qui veulent l'être) sur les phénomènes économiques, sur les divers points de la science, théories qui n'ont directement d'autre but que d'analyser, de décrire, de systématiser, ni même les théories d'art particulières et spéciales, mais bien les grandes théories d'art, appuyées, certes, plus ou moins solidement, sur une interprétation des faits, sur les données de la science, mais visant à proposer une direction générale à la politique sociale ou même des types d'organisation économique d'ensemble. On dit : la doctrine individualiste, la doctrine socialiste et, avec plus de précision, la doctrine collectiviste, les doctrines de nationalisation du sol, la doctrine de l'Economie nationale, la doctrine « socialiste d'Etat », la doctrine du christianisme

(1) Il va de soi que je n'en fais reproche qu'aux historiens économistes, et sans ignorer d'ailleurs les essais qui en ont été tentés, surtout en Allemagne. Je suis heureux de me trouver d'accord avec mon collègue M. Souchon sur l'intérêt de l'histoire des doctrines économiques dans l'antiquité. Et son livre est une excellente démonstration du bien-fondé de notre opinion commune (*Les Théories économiques dans la Grèce antique* 1898).

(2) L'indifférence pour l'histoire économique et l'histoire de la pensée économique des temps éloignés et l'idée que cette histoire serait sans utilité pour nous viennent peut-être de ce que l'on ne se rend pas assez compte de la puissance d'enseignement que renferme la méthode d'opposition. On ne peut bien saisir les traits essentiels des organisations économiques contemporaines et des directions de la pensée économique d'aujourd'hui que par contraste avec des organisations et des directions de pensée très différentes.

Et puis, n'est-ce pas dans l'étude des organisations sociales primitives que la sociologie va chercher ses principaux points d'appui ?

social (celle qu'on a appelée quelque temps le socialisme chrétien), la doctrine solidariste.....

En sorte que ce qu'on a voulu, par l'histoire des doctrines, c'est vous faire connaître, en eux-mêmes et historiquement, les grands courants qui, en politique économique, ont partagé et *continuent* de partager les esprits. Et vraiment, ainsi comprise, l'*Histoire des doctrines économiques* forme bien un tout par elle-même, un objet suffisamment distinct de l'histoire de la science économique et, pourrait-on dire, désencombré de l'objet propre de cette dernière.

On a pensé sans doute que l'histoire de la science économique et des théories d'art particulières, dans ce que cette histoire a d'utile et possède de vertu enseignante, relève de l'enseignement approfondi de la science économique elle-même. C'est bien, du moins, ce qu'il nous faudra admettre tant que nous ne disposerons que d'une année pour l'enseignement historique (1).

14. — Mais tout n'est pas dit quand nous avons ainsi limité le domaine de notre enseignement. Encore faut-il en indiquer la méthode — en dehors des points déjà traités.

Ces doctrines économiques qui divisent aujourd'hui les esprits dans tous les pays civilisés, il ne vous suffit pas de les connaître dans leur forme présente, dans leurs caractères externes et dans leurs conclusions — ce qui serait en somme assez vite fait. Outre que le nom d'*histoire* risquerait alors de n'être pas justifié, si des gens du monde peuvent se contenter de ce genre de connaissance, il est inadmissible que des docteurs ès sciences politiques et économiques bornent là leur savoir. Il leur faut connaître la genèse de ces doctrines, leurs fondements scientifiques, les éléments internes et techniques de leur constitution, les principales œuvres qui les ont fondées, développées ou modifiées, les critiques qu'on leur a adressées ou qu'on peut leur adresser. En un mot, il vous faut avoir une connaissance scientifique de ces doctrines.

15. — Or, les grandes doctrines économiques, les grandes théories d'art qui règnent aujourd'hui et se partagent les esprits, datent en somme, dans leurs données et dans leur formes actuelles, d'un siècle et demi environ. Je ne dis pas, certes, que toutes remontent aussi loin. Mais toutes, comme je vous le montrerai, procèdent.

(1) Il suffit, au reste, de lire les programmes annuels des professeurs chargés de l'enseignement économique du doctorat à la Faculté de droit de Paris, *pour* se rendre compte de leur souci de suppléer, par une entente amicale, aux lacunes que peut présenter encore l'organisation de cet enseignement. Et, dans la mise en œuvre de l'ensemble, l'histoire des faits, notamment, tient une place que les programmes ne révèlent que faiblement, parce que leur rédaction procède naturellement de l'objet propre et direct de la rubrique officielle de chaque enseignement.

directement ou par réaction, de la doctrine individualiste ou système de la liberté naturelle, fondée par les Physiocrates, par Adam Smith et ses successeurs. La doctrine de l'Economie nationale elle-même, bien qu'elle se relie au mercantilisme des XVIIe et XVIIIe siècles, ne s'est formée, en tant que doctrine parfaitement consciente et appuyée sur une base scientifique, que par réaction contre l'individualisme et ce qu'on appelle le cosmopolitisme de l'école d'Adam Smith et de Bastiat. Le temps me manque, aujourd'hui, pour vous exposer comme il conviendrait les conditions de formation d'une doctrine consciente ; mais n'est-il pas clair qu'une doctrine consciente ne peut guère se former que par réaction contre un système, conscient ou non, régnant dans les faits, ou contre une doctrine déjà née et prétendant à l'application ? Un simple aperçu est peut-être nécessaire à la précision de ma pensée, en même temps qu'il justifiera la méthode d'exposition que j'adopterai.

16. — L'interventionnisme économique fut la règle en Europe à partir de l'époque où l'Etat prit des forces. Du XVIe siècle à la fin du XVIIIe domina un système de gouvernement tutélaire de tous les rapports économiques. Dans tous les Etats civilisés, les relations économiques subissaient un régime de contrainte et de réglementation officielle, directe ou médiate. Mais on ne parlait point pour cela d'une doctrine interventionniste, d'une doctrine économique Etatiste, ni, bien entendu, de socialisme d'Etat (1). Et c'est, sans doute, justement parce que l'interventionnisme était trop le principe et la règle, qu'il n'y avait point de doctrine interventionniste. L'Etat intervenait parce que cela allait de soi pour tout le monde ; on ne discutait pas sur le principe, mais seulement sur les applications. Le souverain était considéré, et se considérait lui-même, comme le grand régisseur de l'activité de ses sujets, chargé d'assurer leur bonheur. Les publicistes qui traitent des questions économiques appellent le roi « l'Administrateur ». C'était la monarchie patronale, admise de tous sans discussion et, pour ainsi dire, inconsciemment. On n'éprouvait donc pas le besoin de justifier et de systématiser le principe de l'intervention de l'Etat.

Les doctrines ne se forment et ne se dégagent que par opposition. Celle qui devait se dégager, tôt ou tard, par opposition au système ou plutôt à la pratique réglementaire, ne pouvait être qu'une doctrine de non-intervention, une doctrine individualiste et de liberté. Mais, pour avoir chance de s'emparer des esprits, elle était tenue de

(1) Pour ce qui est du socialisme d'Etat, le mot même de « socialisme » y aurait d'ailleurs fait défaut. Mais, si l'on n'en parlait point, même par synonymie, la raison, outre celle que je vais en donner au texte, est que la direction *socialiste* de l'interventionnisme est chose contemporaine.

donner ses motifs, de s'édifier en théorie raisonnée, en un mot de se constituer en *doctrine*. C'est ce qui se produisit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, avec les Physiocrates, et se continua avec Adam Smith et ses successeurs. De ce moment, l'on sera en présence de véritables doctrines économiques *générales*, pleinement conscientes. — L'individualisme et la liberté économique ayant passé de la doctrine dans les faits, dans la politique, dans la législation, au cours du XIXe siècle, la situation est renversée. Désormais, l'Etatisme économique, s'il veut lutter, est tenu à son tour de se justifier théoriquement, de donner ses raisons, de se constituer en doctrine. — Et puis, le principe de l'intervention de l'Etat une fois posé doctrinalement, de graves questions sont à résoudre. La liberté, l'abstentionnisme d'Etat, c'est une solution simple et qui paraît se suffire. Mais il en est différemment de l'intervention : intervenir, c'est agir. Or, dans quel sens agir ? Et pourquoi dans tel sens ? La doctrine interventionniste se fractionne alors en plusieurs écoles.

17. — Cette brève esquisse de la formation *externe* des doctrines économiques depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle nous dicte la méthode qu'il convient de suivre dans leur exposé. La doctrine individualiste et « libériste » (qu'on veuille bien me pardonner ce néologisme, qui exprime mieux la position théorique de cette doctrine que le mot « libérale ») est celle qui est à la base, aussi bien du point de vue dogmatique que du point de vue historique. Elle est, à l'égard des autres doctrines, quelque chose comme leur mère malgré elle (1). C'est donc par elle qu'il est indispensable de commencer. On pourrait, sans rompre l'unité du sujet, traiter de toutes les autres à propos d'elle. Peut-être même ce procédé n'offrirait-il que des avantages.

Mais, de toute façon, la connaître d'abord est la condition absolue pour aborder l'étude des doctrines subséquentes — doctrines de réaction plus ou moins profonde contre les différents aspects de sa position théorique. Or cette doctrine s'attribue comme assises scientifiques la science économique elle-même. Elle prétend représenter la science. Sa théorie d'art ne serait que la conclusion logique et irrésistible de la science économique, au point qu'en elle science et art ne feraient qu'un (c'est aussi la prétention de l'école historico-réaliste).

Il suit de là que la connaissance vraiment sérieuse de cette doctrine-mère implique absolument la connaissance de ses théories scientifiques fondamentales. — Et, par un retour naturel, les doc-

(1) Cela est vrai du socialisme dans sa forme contemporaine comme des doctrines intermédiaires entre l'individualisme et le socialisme.

trines de réaction ou, si l'on préfère, d'opposition, comme elles sont bien forcées de s'attaquer aux thèses scientifiques de celle qu'elles combattent, elles ont, elles aussi, leur technique, leur interprétation divergente des phénomènes économiques.

C'est dire que l'histoire des doctrines ne saurait aller sans l'histoire de la *science* elle-même, sauf à déterminer dans quelle mesure et sous quel rapport.

18. — Et c'est le dernier point sur lequel j'aie à m'expliquer. Ne pourrait-il paraître, en effet, qu'après avoir limité l'objet de mon enseignement, je travaille maintenant à l'étendre et à lui restituer une bonne partie de ce que je lui ai d'abord enlevé ?

En aucune façon.

D'abord — et pour la raison que vous pouvez induire de ce que j'ai dit tout à l'heure — dans l'histoire de la *science* nous n'aurons pas à remonter au delà des Physiocrates (1).

Ensuite, et surtout, nous n'aurons pas à faire l'histoire de la science directement et pour elle-même. L'histoire des idées purement scientifiques ne devra être touchée que du point de vue de l'histoire des doctrines, c'est-à-dire dans la mesure nécessaire à l'intelligence des doctrines. Il en sera de ceci comme de la relation des doctrines et des faits, comme de la relation des doctrines économiques et des doctrines relevant principalement des autres branches de la science sociale. Je l'ai déjà dit : tout, en ceci, est forcément nuance et proportion, question délicate de dosage, de titre et d'alliage. Ainsi nous n'aurons pas à rechercher la genèse et les progrès des notions économiques et des théories particulières, pas à discuter, par exemple, quel est, parmi les nombreux pères qu'on lui donne, le vrai père de l'Economie politique, ou dans quelle mesure Ricardo est original dans sa théorie de la rente, ou si Malthus a eu de nombeux précurseurs (à vrai dire, des questions de ce genre devraient rester en dehors même d'une histoire de la pensée économique, pour peu qu'on la conçut avec quelque largeur d'es-

(1) On pourrait dire : mais, pourquoi pas une rapide esquisse, un résumé très condensé de l'histoire de la *pensée* économique depuis l'Antiquité jusqu'à la 2e moitié du XVIIIe siècle ? — Evidemment, on peut faire cela ; mais je ne crains pas de dire que l'on ne peut que le faire mal et que peut-être il vaudrait mieux ne pas le faire du tout, si ce n'est peut-être comme croquis sans prétention des grandes phases du développement *externe* de la pensée économique. Les raisons que j'en ai seraient trop longues à exposer ici et les preuves peut-être un peu délicates à présenter. Je me borne à déclarer qu'à mon avis un exposé de ce genre et de cette brièveté ne possède aucune vertu enseignante. Quand on ne dispose pas du temps ou du nombre de pages nécessaires, mieux vaut adopter franchement le type d'Histoire des *doctrines* que de prétendre à présenter une histoire de la pensée économique dont une partie sera forcément sans valeur éducatrice.

prit) (1). Non ; nous n'aurons à nous attacher aux théories que dans leur âge adulte, dans leur expression la plus complète et en tant seulement qu'elles ont servi de fondement aux doctrines que nous devons étudier. — Quand nous aurons à parler des fondateurs ou des principaux représentants de la science, nous aurons garde de nous livrer à une analyse intégrale de leurs écrits, même de ce qui peut s'y trouver de neuf et d'original, si cette nouveauté, si ces parties originales, intéressantes au point de vue de la formation des théories particulières, sont sans rapport nécessaire avec la doctrine générale que ces œuvres ont fondée ou dont elles ont été la source. — De nos jours, la question de méthode en Economie politique divise profondément — du moins en apparence — les économistes et les partage en plusieurs écoles. Mais ce sont là, dans le principe, des discussions purement scientifiques, sur la conception même de la science et sur la meilleure manière de la faire progresser. Elles relèvent, en elles-mêmes, de l'enseignement approfondi de l'Economie politique, non de l'histoire des doctrines telle que je me propose de la traiter. Toutefois, ces divergences de méthode, par les divergences qu'elles entraînent parfois dans la conception même de la science et dans l'interprétation des phénomènes économiques, ont conduit — du moins leur attribue-t-on cet effet — à des doctrines d'art opposées. C'est ainsi que l'école historique prétend que la doctrine individualiste n'est due qu'à l'abus de la méthode déductive dans la science des classiques, et qu'en sens inverse la méthode historique conduit à la doctrine interventionniste ou même au socialisme d'Etat (2). De ce point de vue et dans cette mesure, l'histoire des doctrines ne peut ignorer ce débat.

Bref, nous ne ferons de l'histoire de la science que du point de vue de l'histoire des doctrines, de ces doctrines contemporaines qui ont fait se constituer plusieurs écoles, plusieurs partis de politique sociale, et dans la mesure où il ne saurait y avoir autrement une véritable connaissance scientifique de ces doctrines.

A. Deschamps
Professeur-adjoint à la Faculté de Droit
de l'Université de Paris,
chargé du cours d'Histoire
des doctrines économiques.

(1) Jusqu'ici, l'histoire des doctrines économiques a peut-être un peu trop donné dans ce petit travers. Au reste, la plupart des ouvrages ont été conçus plutôt comme histoire de la pensée économique que comme histoire des doctrines, même lorsqu'ils ont pour titre Histoire des doctrines. Certains, même, éliminent, au rebours de ce que je me propose de faire, l'exposé des doctrines contemporaines.

(2) Ceci n'est pas vrai d'ailleurs de tous les adeptes de la méthode historique.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1900

Création d'œuvres en faveur des étudiants ; moyens d'évitér leur isolement ; institutions déja existantes en France et à l'étranger.

Une Université ne se contente par d'offrir à ses étudiants des cours, des conférences, des bibliothèques, des laboratoires ; elle se préoccupe à bon droit de leur intérêt moral, et, dans une certaine mesure, de leurs intérêts matériels eux-mêmes ; elle souhaite qu'ils ne restent pas isolés, qu'ils apprennent à se connaître les uns les autres, qu'ils pénètrent même un peu dans la société qui les entoure, soit pour profiter eux-mêmes des ressources intellectuelles que cette société peut leur fournir, soit pour faire profiter le peuple du haut enseignement qu'ils reçoivent. La question est de savoir dans quelle mesure l'Université peut et doit intervenir dans ces groupements d'étudiants, ce qu'elle peut et doit faire pour favoriser ces Associations et leurs œuvres, sans gêner l'initiative et l'indépendance nécessaires à chacune d'elles.

Ainsi posé, le problème est vraiment international : il intéresse également les vieilles Universités, que le respect de traditions séculaires n'empêche pas de se plier aux nécessités présentes, et les jeunes Universités, qui, n'ayant pas d'histoire, peuvent créer de toutes pièces un organisme nouveau. La solution proposée ici, sous la seule responsabilité du rapporteur et soumise aux délibérations du Congrès, semble donc être d'une application générale ; mais il va sans dire qu'elle se réclame surtout de l'état d'esprit propre à une démocratie libérale comme est la France.

Le premier principe à établir est que tout élève d'une Faculté est, par là même, aux yeux de cette Faculté et de l'Université toute entière, un *étudiant* au même titre que le Membre d'une Association. Le droit pour un jeune homme de ne s'associer à aucun groupe est absolu, et, sous le toit universitaire, tous les étudiants sont égaux. Mais, comme l'Université tient cet isolement pour mauvais, elle fournit elle-même à ses élèves l'occasion de se rapprocher et de s'unir : à tous ceux qui suivent les mêmes cours, qui se rencontrent journellement sur les mêmes bancs, elle souhaite de pouvoir offrir chez elle des salles communes, soit pour le travail, soit pour la causerie ou le repos. Elle ne songe pas à ouvrir un cercle, encore moins un café, à côté de ses amphithéâtres ; mais elle désire que les étudiants sachent où se rencontrer avant ou après les cours, quand ils n'ont pas le temps de commencer un travail à la bibliothèque ou au laboratoire. Réservées aux élèves d'une même Faculté, ces salles deviennent naturellement un lieu de rendez-vous pour des camarades, un centre de réunion, qui attire peu à peu les timides, les entraîne bientôt et les confond dans la société de leurs condisciples.

Ce groupement des étudiants par Faculté a ses inconvénients, puisqu'il ne fond pas ensemble les éléments divers de la jeunesse universitaire ; mais il est indispensable, et les intérêts communs aux étudiants de droit ou de médecine, de lettres ou de sciences, exigent que le Conseil ou l'Assemblée de chaque Faculté puisse entrer en communication directe avec ses propres élèves. S'agit-il en effet de *bourses de voyage* ou d'*études*, destinées aux élèves les plus capables ? de *prêts* aux plus méritants? Ce n'est pas à des Associations d'étudiants que l'autorité universitaire peut s'en rapporter pour faire ces répartitions ou ces choix. L'étudiant, quel qu'il soit, même isolé, qui offre par son travail les garanties les plus sûres, doit pouvoir être, grâce à l'intervention directe de ses professeurs, l'objet des secours ou des faveurs dont l'Université dispose pour le progrès des études.

Mais le rapprochement passager des élèves si nombreux d'une Faculté, dans les salles mêmes de l'Université, ne peut manquer de rester superficiel. Aussi bien n'est-ce pas là que se forme vraiment la vie de l'étudiant. Les influences qui agissent avec le plus de force sur le développement de sa vie morale, de son caractère et de son esprit même, c'est au dehors qu'elles se font sentir. « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ». L'étudiant, après trois ou quatre années d'Université, vaudra ce qu'aura valu le milieu où il aura vécu. Rien n'est donc plus important, d'abord, que l'organisation de son existence matérielle ; car de là dépend en quelque mesure le choix des personnes et des camarades dont il subira l'influence. Mais ici la règle suprême paraît devoir être la liberté : c'est à chacun de choisir, selon ses ressources, ses habitudes, son éducation. L'Université ne peut rien imposer. Est-ce à dire qu'elle doive se désintéresser des ressources qu'offre à l'étudiant la vie d'une grande ville? Assurément non, et elle voudrait avec raison lui épargner le contact immédiat de la rue, la chambre garnie dans un hôtel louche. Deux sortes de moyens se présentent : de grandes agglomérations d'étudiants dans des maisons spéciales, construites à cet effet, ou bien de petits groupements, autour d'un foyer et d'une table hospitalière, avec quelque chose de la vie de famille et de société. Ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes n'existe encore, d'une façon régulière et définitive, dans nos récentes Universités françaises. Mais l'un et l'autre, également appliqués à l'étranger, tendent à s'implanter chez nous. Le premier séduit et plaît par sa simplicité même : on conçoit sans peine, par exemple, soit une Université propriétaire d'un grand immeuble pour ses étudiants, soit une Association, nombreuse et puissante, installée chez elle, dans des conditions appropriées à ses besoins. L'écueil du système est facile à entrevoir : si l'Université loge et nourrit ses élèves sous son toit, elle ne peut se soustraire au devoir d'y exercer la discipline, d'y imposer des règles de conduite, toutes choses qui rappellent un peu trop le collège ; si c'est une Association d'étudiants qui s'administre elle-même, les mêmes règles sans doute paraîtront moins lourdes, mais elles manqueront d'une sanction sérieuse. L'autre méthode, fort en honneur à l'étranger, pourrait être avantageusement essayée en France : elle consiste à réunir quelques étudiants, de toutes provenances, autour d'une table de famille, dans un intérieur bourgeois, où un maître et une maîtresse de maison entretiennent parmi leurs pensionnaires le goût des conversations délicates, élevées même, l'habitude des discussions courtoises, des distractions modérées.

Cette atmosphère intellectuelle et morale contribuerait à élever quelques étudiants au-dessus même de leur condition sociale, et achèverait utilement l'œuvre de l'Université. De telles maisons se rencontreraient sans peine, surtout si l'Université elle-même encourageait dans cette voie des familles de professeurs. Ce genre de *résidence universitaire* (*University hall*) admettrait d'ailleurs les formes les plus diverses, selon les circonstances, et aussi selon les ressources des étudiants.

Mais, de quelque manière que s'organise sa vie matérielle, le jeune homme, dès son entrée dans le monde, éprouve le besoin de fortifier sa vie morale, en exerçant son activité selon ses idées, ses opinions, ses principes. Etudiant, il ne fait pas de politique, il n'en doit pas faire, et toute Association politique se met, par cela même, en dehors de l'Université. Faut-il cependant que l'Université ne reconnaisse d'autres groupements que des Associations résolument étrangères à toute tendance morale ou religieuse? Certes, on peut imaginer, comme un idéal, une Association générale qui réunirait toute la jeunesse universitaire dans une commune entente sur le terrain de la science et de la patrie. Mais, en réalité, une telle Association, exempte de toute doctrine, peut-elle vraiment exister? Une société de gymnastique s'enferme sans peine dans une absolue neutralité, parce que l'objet propre de sa formation n'a aucun rapport avec le monde des idées, des théories sociales et politiques; mais peut-on forcer des jeunes gens, dont la première vertu est la franchise, à étudier la philosophie ou l'histoire, le droit ou l'économie sociale, sans faire de ces études une application immédiate, sans incliner vers l'une ou l'autre des grandes doctrines qui divisent les hommes? On peut leur demander de faire pour un temps, dans des circonstances exceptionnelles, dans une fête universitaire ou patriotique, le sacrifice de leurs préférences: dans la vie de chaque jour les obliger à se taire, à s'abstenir de toute manifestation, de toute action même qui trahisse leur pensée, est chose impossible. Disons mieux, exercer une telle contrainte, ne serait-ce pas paralyser les forces vives de la jeunesse? Une Association ainsi mutilée resterait nécessairement étrangère aux plus généreuses, aux plus légitimes inspirations: officiellement enfermée dans son rôle passif, elle serait réduite à assurer à ses membres des avantages matériels, toujours inquiète de voir diminuer le nombre de ses adhérents si elle venait à violer, par une démarche, par un discours, par un mot même, la convention qui lui imposerait une imperturbable impartialité. L'Université n'a pas intérêt, ce semble, à voir tarir ainsi dans ses étudiants les sources les plus pures du dévoûment, de l'action sincère et désintéressée: ce qu'elle leur demande, c'est de s'aider les uns les autres dans leurs études et dans leur vie morale; c'est de travailler ensemble au développement normal de leur activité physique et intellectuelle; quel meilleur moyen, pour atteindre ce but, que de favoriser les groupements les plus naturels, ceux qui se fondent sur la communauté des sentiments les plus intimes? Peu importe que tous ne pensent pas de même, si tous accomplissent une œuvre également bonne de dévoûment et de solidarité! Si les protestants comme les catholiques trouvent avantage à se grouper pour une action commune, pourquoi d'autres ne suivraient-ils pas une inspiration exclusivement libérale? Pourquoi encore la pensée d'un Auguste Comte, par exemple, ne présiderait-elle pas à la constitution d'un groupe d'étudiants, tandis que d'autres se rattacheraient à une doctrine diamétralement opposée? L'Uni-

côté des Facultés de droit, la science sociale est envisagée en vue surtout de l'interprétation et de l'évolution du droit positif, qu'elle doit inspirer et diriger. A côté des méthodes d'observation, qui ont pour mission d'étudier les faits sociaux et d'en constater les résultats, doivent intervenir des méthodes d'adaptation ou d'interprétation, destinées à faire passer ces résultats dans la pratique même de la vie juridique.

De ces rapprochements, d'une part, et de ces divergences de l'autre, doit ressortir la formule même du problème, de nature absolument générale, et, par suite, de nature essentiellement internationale, puisqu'il tient à l'essence même des choses, des rapports entre les Facultés des lettres et les Facultés de droit.

Ce problème doit être étudié à un point de vue théorique et à un point de vue pratique.

***

Au point de vue théorique, il s'agit d'établir, sur le terrain des méthodes, les points de contact et de différenciation qui viennent d'être esquissés entre les deux domaines, et d'en déduire, sinon une délimitation des frontières, mais une conception des programmes, tirée de la diversité des buts et des fonctions scientifiques. Il en résultera, puisqu'aucun des deux domaines n'a droit à un monopole, et que tous deux doivent jouir de la plus absolue liberté en ce qui touche les créations scientifiques qui leur sont propres, que, loin d'aboutir à une ligne séparative, on constatera un développement, et comme une floraison, parallèles d'enseignements similaires, donnés dans chacun des groupes, suivant les méthodes distinctes spéciales à chacun d'eux.

Il serait donc intéressant, au point de vue international, de constater dès l'abord quels sont, dans les différents pays et par suite dans les différentes Universités, les enseignements qui se rencontrent à la fois dans les deux groupes, et quels sont ceux qui se prêtent à une sorte de transposition, établis, tantôt dans le groupe des lettres ou de la philosophie, tantôt dans le groupe du droit. Cette étude devra viser spécialement les enseignements historiques, tels que ceux relatifs à l'histoire des institutions, droit romain, ou droit national étudié dans l'ensemble de son évolution successive, également les enseignements économiques et sociaux, et enfin ceux relatifs à la science du droit comparé. Il ne sera pas sans utilité de faire remarquer, par exemple, que des cours de législation comparée ont pu être donnés dans des établissements d'enseignement supérieur, Facultés ou autres, et quel que soit le nom qu'ils portent, qui n'étaient nullement des Facultés de droit proprement dites, alors que ces dernières, dans le même groupe universitaire, n'avaient aucun enseignement de ce genre.

Et peut-être de cette enquête comparative pourra-t-on conclure, à ce point de vue essentiellement théorique, mais susceptible déjà de certaines conséquences pratiques, qu'entre les deux domaines les frontières sont forcément imprécises et qu'il n'est aucun enseignement que l'on puisse, *a priori*, exclure d'aucun des deux groupes, en tant du moins qu'il se réfère, à titre principal ou accessoire, aux sciences sociales, entendues au sens large du mot, mais que le point essentiel par où se traduira la différenciation des deux domaines est, non pas celui des programmes, mais celui du but et des méthodes.

Des rapports à établir entre les Facultés des lettres et les Facultés de droit.

Pendant longtemps on a considéré les différentes Facultés, et entr'autres les Facultés des lettres et les Facultés de droit, comme devant correspondre à des domaines scientifiques essentiellement distincts, entre lesquels aucun point de contact n'était possible.

Cette conception, qui s'explique en réalité par l'histoire, répondait, en outre, à l'idée très spéciale que l'on se faisait alors des différentes disciplines scientifiques. Le droit était envisagé surtout au point de vue de l'interprétation de textes positifs ; et il n'était besoin pour cela d'aucun emprunt fait aux Facultés voisines. Dans le domaine des lettres, on ne sortait guère de la sphère des idées pures, que l'on s'attachait à traduire sous les formes les plus châtiées. Les méthodes d'observation étaient un peu partout reléguées au second plan.

Actuellement, elles ont pris le premier rôle ; et il en est résulté une transformation générale.

Le droit, sans perdre de vue à coup sûr l'interprétation des textes, a pris une conscience plus nette, et de sa valeur scientifique et de sa fonction sociale. Intimement lié à la vie des sociétés, et comme préposé en quelque sorte aux rapports des individualités qui les composent, il a compris que ces rapports eux-mêmes devaient s'adapter à l'évolution collective de la vie sociale, et que l'interprétation des textes ne pouvait plus se désintéresser de cette orientation positive des lois qui gouvernent la société. La méthode dogmatique, qui jusqu'alors l'avait dominé presque exclusivement, devait s'assouplir et s'élargir, pour faire place aux méthodes d'observation. C'est ainsi que les enseignements historiques et économiques, et, si l'on peut ainsi dire, tout l'ensemble des branches de la science sociale, allaient pénétrer dans les cadres de l'enseignement juridique et s'y faire une place désormais prépondérante.

D'autre part, les Facultés des lettres tendent de plus en plus à justifier le nom qui leur est donné en Allemagne de Facultés de philosophie, en prenant le mot, nullement au sens de l'ancienne méthaphysique, mais à celui, très moderne, de la science de l'homme moral et social ; de sorte que les lettres proprement dites apparaisssent comme une étude des manifestations de la pensée, dans son développement historique ; l'histoire, comme une étude de la vie collective de l'humanité, prise dans son évolution successive ; et la philosophie, comme la recherche des lois qui président à cette psychologie, tant individuelle que sociale. Aussi a-t-on pu dire parfois, non cependant sans une certaine exagération, que ces Facultés de philosophie, ainsi définies, devenaient de plus en plus des Facultés de sciences sociales. Que le mot dans son ensemble soit un peu excessif, le point n'est guère douteux, mais il exprime une tendance certaine ; et, par là, les deux domaines, qu'il s'agisse du droit ou des lettres, se rapprochent, en convergeant vers l'unité de la science universelle.

Mais, à côté de ces points de contact et de ces tendances par où les deux domaines se rapprochent, il reste encore à chacun d'eux des fonctions essentiellement différentes, par où leurs méthodes et leurs disciplines se distinguent.

Tandis que, du côté des lettres, la science est étudiée d'une façon plus désintéressée, en dehors de toute application pratique immédiate ; du

côté des Facultés de droit, la science sociale est envisagée en vue surtout de l'interprétation et de l'évolution du droit positif, qu'elle doit inspirer et diriger. A côté des méthodes d'observation, qui ont pour mission d'étudier les faits sociaux et d'en constater les résultats, doivent intervenir des méthodes d'adaptation ou d'interprétation, destinées à faire passer ces résultats dans la pratique même de la vie juridique.

De ces rapprochements, d'une part, et de ces divergences de l'autre, doit ressortir la formule même du problème, de nature absolument générale, et, par suite, de nature essentiellement internationale, puisqu'il tient à l'essence même des choses, des rapports entre les Facultés des lettres et les Facultés de droit.

Ce problème doit être étudié à un point de vue théorique et à un point de vue pratique.

***

Au point de vue théorique, il s'agit d'établir, sur le terrain des méthodes, les points de contact et de différenciation qui viennent d'être esquissés entre les deux domaines, et d'en déduire, sinon une délimitation des frontières, mais une conception des programmes, tirée de la diversité des buts et des fonctions scientifiques. Il en résultera, puisqu'aucun des deux domaines n'a droit à un monopole, et que tous deux doivent jouir de la plus absolue liberté en ce qui touche les créations scientifiques qui leur sont propres, que, loin d'aboutir à une ligne séparative, on constatera un développement, et comme une floraison, parallèles d'enseignements similaires, donnés dans chacun des groupes, suivant les méthodes distinctes spéciales à chacun d'eux.

Il serait donc intéressant, au point de vue international, de constater dès l'abord quels sont, dans les différents pays et par suite dans les différentes Universités, les enseignements qui se rencontrent à la fois dans les deux groupes, et quels sont ceux qui se prêtent à une sorte de transposition, établis, tantôt dans le groupe des lettres ou de la philosophie, tantôt dans le groupe du droit. Cette étude devra viser spécialement les enseignements historiques, tels que ceux relatifs à l'histoire des institutions, droit romain, ou droit national étudié dans l'ensemble de son évolution successive, également les enseignements économiques et sociaux, et enfin ceux relatifs à la science du droit comparé. Il ne sera pas sans utilité de faire remarquer, par exemple, que des cours de législation comparée ont pu être donnés dans des établissements d'enseignement supérieur, Facultés ou autres, et quel que soit le nom qu'ils portent, qui n'étaient nullement des Facultés de droit proprement dites, alors que ces dernières, dans le même groupe universitaire, n'avaient aucun enseignement de ce genre.

Et peut-être de cette enquête comparative pourra-t-on conclure, à ce point de vue essentiellement théorique, mais susceptible déjà de certaines conséquences pratiques, qu'entre les deux domaines les frontières sont forcément imprécises et qu'il n'est aucun enseignement que l'on puisse, *a priori*, exclure d'aucun des deux groupes, en tant du moins qu'il se réfère, à titre principal ou accessoire, aux sciences sociales, entendues au sens large du mot, mais que le point essentiel par où se traduira la différenciation des deux domaines est, non pas celui des programmes, mais celui du but et des méthodes.

***

Reste le côté pratique de la question, qui peut être envisagé lui-même à trois points de vue différents, en ce qui touche ce qu'on pourrait appeler, en premier lieu l'initiation, en second lieu les emprunts réciproques, et en troisième lieu le cumul des enseignements.

En ce qui concerne l'initiation, il y a lieu de se demander s'il ne conviendrait pas d'établir à l'entrée de chaque groupe d'enseignement supérieur, sinon des examens spéciaux à proprement parler, mais tout au moins des modes de constatation qui supposent des études faites en vue de la Faculté où l'on veut pénétrer, et servant d'introduction à l'enseignement spécial que l'on veut suivre. Et, forcément, s'il en était ainsi, la question des rapports des Facultés des lettres et des Facultés de droit se trouverait engagée sur le terrain des faits et de l'organisation pratique ; car il y aurait lieu de se demander qui serait chargé de ces études préparatoires et où se ferait cette initiation, quelle serait donc enfin la part de chaque Faculté dans cette phase intermédiaire de la formation scientifique et intellectuelle.

Cette question, d'ailleurs, pourrait se présenter quel que soit le régime adopté comme mode de constatation finale des études d'enseignement secondaire.

A supposer un régime uniforme, comme celui du baccalauréat, tel qu'il existe en France, on peut se demander, précisément parce que le système est celui d'une formation encyclopédique et d'un diplôme à prétention universelle, s'il ne conviendrait pas, lorsqu'il s'agit d'une branche de l'enseignement supérieur nettement spécialisée, comme celle du droit, d'imposer une année d'introduction spéciale, destinée à faire acquérir au futur étudiant en droit les connaissances préparatoires que suppose l'étude de la science juridique, et en particulier la connaissance de l'histoire générale, quelques notions de philosophie et une conception assez complète de la sociologie. Il va de soi, s'il en était ainsi, que, ces connaissances ayant un caractère absolument général, et restant encore entièrement étrangères aux méthodes propres de l'enseignement juridique, il faudrait aller les demander, en grande partie tout au moins, à la Faculté des lettres, qui, seule, a pour mission, dans ces différents domaines, de présenter un enseignement de science pure et non spécialisée. Dans un système de ce genre, la Faculté des lettres, justifiant ainsi son rôle de Faculté de philosophie, deviendrait le vestibule par où devrait passer quiconque aurait besoin d'une formation générale, orientée en vue de l'enseignement supérieur, et en vue même de la pratique, des sciences sociales.

Cependant, on pourrait concevoir aussi, si l'on dût admettre cette année préparatoire, que la Faculté des lettres ne fût pas seule chargée de cette initiation et que la Faculté de droit fût appelée à collaborer avec elle à cette formation spéciale de ses futurs étudiants. C'est qu'à côté des enseignements généraux dont il vient d'être question, on pourrait comprendre que l'on instituât certains cours d'introduction à l'étude du droit, cours d'encyclopédie juridique, ou, comme on disait jadis, de philosophie du droit, pour lesquels les professeurs des Facultés de droit se trouveraient plus spécialement qualifiés. Ce sont là précisément des questions de principes et de méthodes qui pourront être soumises au Congrès.

Il ne convient pas dans ce rapport préparatoire de prendre parti sur

aucune d'elles ; car il ne s'agit pas ici de présenter un exposé d'idées personnelles, tant s'en faut, mais uniquement de grouper dans un ordre méthodique les problèmes qui devront venir en discussion.

Mais la même question peut encore être examinée, et à plus forte raison, peut être, sous le régime opposé à celui qui vient d'être décrit d'un mode uniforme de constatation d'études.

Il est bien certain que, si l'on devait se contenter, en ce qui touche l'enseignement secondaire, d'un certificat d'études ne correspondant à aucun programme fixe et uniforme, il serait plus urgent encore de se demander si, pour chaque groupe d'enseignement supérieur, il n'y aurait pas à exiger, et par suite à constater, le minimum de connaissances spéciales reconnues comme indispensables pour recevoir une culture scientifique plus approfondie.

Sous un régime de ce genre, les Facultés de droit renonceraient difficilement, sans doute, à exiger que leurs futurs étudiants fissent preuve d'études suffisamment sérieuses en histoire, en philosophie et en langue latine.

Les Facultés des lettres, elles-mêmes, seraient peut-être tentées de vouloir constater de tout aspirant à leurs différentes licences que celui-ci, avant d'entreprendre des études supérieures, possède déjà le bagage scientifique minimum, exigé pour aller de l'avant.

Quoi qu'il en soit, dans ce système encore, les Facultés des Lettres se trouveraient appelées à prendre à leur compte l'initiation et la préparation des futurs étudiants en droit, et appelées par le fait même à constater l'existence de cette formation spéciale. Et de même y aurait-il lieu de préciser, comme dans le cas précédent, si la collaboration des Facultés de droit ne devrait pas être exigée, et dans quelle mesure elle le serait.

Peut-être aussi, pourra-t-on constater en passant que ce régime se trouverait être celui qui donnerait à la question de l'enseignement secondaire la solution la plus conforme aux principes un peu contradictoires qu'elle comporte ; d'une part la nécessité de rendre aux établissements d'enseignement secondaire la liberté d'allure et l'esprit d'initiative que leur enlève la préparation d'un diplôme unique à programme uniforme et imposé, et de l'autre le droit que possède l'Etat de garantir, en vue de la préparation aux différentes carrières et fonctions d'Etat, une initiation suffisante.

Sur tous ces points, il y aurait encore à provoquer des communications qui pussent éclairer le Congrès sur la façon dont ces différentes questions sont résolues à l'étranger, et principalement en ce qui concerne les justifications préparatoires, et constatations d'études, qui pourraient être exigées à l'entrée des Facultés de droit.

***

Il importe de se placer ensuite en présence d'un second groupe de questions.

L'initiation est achevée, le cycle d'études d'enseignement supérieur est en cours, soit à la Faculté des lettres, soit à la Faculté de droit : n'y a-t-il pas, au point de vue surtout des sciences auxiliaires qui confinent au domaine direct de chacune de ces deux Facultés, des enseignements que l'on pourrait rendre communs aux étudiants des deux groupes ?

La question en soi n'est guère douteuse ; pour prendre, par exemple, le concours que la Faculté des lettres pourrait prêter à la préparation du doctorat en droit, il est certain qu'il est de nombreux enseignements qui pourraient être empruntés au domaine voisin : toutes les disciplines auxiliaires de l'histoire, pour ne parler que de celles-là, paléographie, épigraphie, diplomatique ; de même en serait-il de certains cours de géographie politique ou commerciale qui seraient utilisés avec profit pour l'enseignement des sciences économiques. On peut ajouter qu'en matière de droit public, il est des enseignements, tels que le droit public, le droit constitutionnel et le droit international public, qui peuvent difficilement se passer de certaines études historiques, en ce qui touche plus spécialement le développement de l'histoire moderne et également l'histoire diplomatique. Sans cette substance féconde, destinée à vivifier l'enseignement juridique, les études de droit public risqueraient de prendre un caractère purement théorique, au lieu de s'appuyer sur les faits historiques qui en sont la réalité et la démonstration vivante. Ne peut on pas concevoir que ces données purement historiques, même sous leur forme d'actualité, soient distribuées à la Faculté des lettres ?

A l'inverse, les candidats à la licence d'histoire auraient utilité à suivre à la Faculté de droit les cours de droit romain et d'histoire du droit ; de même que ceux qui étudient à la Faculté des lettres l'ensemble des sciences sociales trouveraient à la Faculté de droit des cours complémentaires d'une importance capitale, tel que l'enseignement des doctrines économiques, et celui de l'histoire du droit public. Dans quelques Facultés de droit existe un cours d'histoire des traités, ailleurs on projette de créer un enseignement des faits économiques. Dans quelques-unes, la sociologie est étudiée d'une façon spéciale ; enfin, il n'est pas douteux que, pour les candidats à la licence philosophique, les cours de criminologie, tels qu'ils sont donnés dans certaines Facultés en vue du doctorat en droit, seraient d'une utilité incontestable.

D'autre part, à côté de la question des enseignements communs, il y a celle des grades et des diplômes à préparation mixte ; car, si certaines épreuves doivent officiellement emprunter leurs éléments à plusieurs Facultés, il sera de toute évidence que les professeurs de ces Facultés différentes devront constituer ensemble le jury d'examen : toutes questions d'une actualité et d'une généralité tout à fait évidentes.

Sur tous ces points encore, il n'y a là que des combinaisons possibles et des problèmes posés, sans qu'aucune solution soit présentée ici même comme étant celle à laquelle on doive donner la préférence.

Mais déjà l'on peut pressentir, d'après les développements qui précèdent, le principe d'une distinction. Parmi ces enseignements communs, il en est qui, tout en étant fort utiles pour la préparation de l'un des deux doctorats, ne seront jamais créés dans la Faculté à laquelle ce doctorat correspond : ce sont vraiment là les cours communs au sens exact du mot, ceux qui doivent réunir forcément les deux catégories d'étudiants, parce que l'une d'elles ne les trouverait pas dans la Faculté à laquelle elle appartient. Ainsi, dans la mesure où des cours de géographie seraient offerts, ou imposés, aux candidats au doctorat économique, il est à peu près certain que ceux-ci devraient aller les emprunter à la Faculté des lettres ; et de même, si des cours de criminologie se trouvaient rentrer, pour une part tout au moins, dans un des programmes de licence ès lettres, il n'y

a guère qu'à la Faculté de droit qu'ils pourraient être donnés d'une façon pratique et utile, en tenant compte des résultats acquis, plus que de l'idéologie abstraite des doctrines. C'est sous cette forme, par conséquent, que se présenterait et s'organiserait la préparation aux diplômes mixtes qui devraient être créés, si le Congrès était d'avis qu'il dût en être créé.

Mais, à côté de ces enseignements purement auxiliaires ou complémentaires, qui appartiennent vraiment à un autre domaine, il en est d'autres, et ce sont les plus nombreux parmi les enseignements communs, qui auront grand'chance de se trouver en double, et, par suite, d'exister avec un programme presque identique dans les deux Facultés : tous ceux, par exemple, touchant à la sociologie, à l'histoire des doctrines, tant économiques que politiques, à l'histoire des institutions. Les étudiants de chaque catégorie les trouvant dans la Faculté dont ils font partie, quelle nécessité y aurait-il d'organiser pour eux ce que l'on pourrait appeler le cumul des enseignements?

Et c'est ainsi que se trouve amené le troisième ordre de questions qu'il reste à examiner.

***

S'agissant d'enseignements similaires existant dans les deux Facultés, y a-t-il lieu, sinon d'exiger qu'ils fussent suivis par les deux catégories d'étudiants, tout au moins d'encourager ce programme d'études parallèles ? Et bien entendu la question ne peut se poser que pour le haut enseignement, celui qui correspond au doctorat.

Il y a là un point qui devra être sérieusement examiné par le Congrès. Mais dès maintenant il peut n'être pas inutile de présenter certaines observations sur lesquelles il serait bon d'appeler l'attention et de provoquer la réflexion.

La première, et la plus importante, est que tous ces enseignements similaires, suivant qu'ils seront donnés à la Faculté des lettres ou à la Faculté de droit, obéiront à des disciplines différentes et se présenteront sous un angle essentiellement distinct. Cela tient à la divergence de points de vue et de méthodes dont il a déjà été question.

On pourra être tenté de dire qu'il n'y a pas deux manières d'enseigner l'histoire des institutions ; et il en serait ainsi s'il s'agissait uniquement de vérifier des faits et de constater des résultats. Mais il n'est pas de phénomène juridique qui n'ait suscité des doctrines ou qui ne soit la conséquence d'un système. Pour qui étudie l'histoire du point de vue du juriste, c'est l'enchaînement des déductions, telles qu'elles se seront présentées à l'esprit des professionnels de l'époque, qui occupera le premier plan ; de sorte que la méthode juridique, dans ce qu'elle a de plus dogmatique, puisqu'il s'agira de raisonner comme on a raisonné dans le passé, devra s'infiltrer et trouver place dans la méthode historique elle-même.

Est-il donc inutile même à de purs historiens d'être initiés à cette reconstitution de la pensée juridique de l'époque qu'ils étudient ? et comment sans cela comprendre la genèse et le fonctionnement des institutions ?

A l'inverse, les juristes, peut-être trop absorbés par la préoccupation même de l'évolution des principes, seront impuissants à relier le développement des institutions à la complexité de l'histoire générale ; et sur ce

point ils auraient tout à gagner à voir, à la Faculté voisine, les mêmes faits sociaux présentés sous un angle différent et avec des méthodes plus élargies.

La même opposition, ou plutôt la même comparaison, pourrait être utilement présentée à propos des sciences économiques et des sciences politiques.

Il sera donc important de se demander si cette opposition, ou ce conflit de méthodes, pour des étudiants qui se spécialisent à un point de vue plus ou moins professionnel, doit être profitable ou nuisible; s'il peut en résulter un élargissement de l'esprit ou un trouble, et comme un flottement, dans les disciplines spéciales nécessaires à chaque catégorie.

La question doit être nettement posée et sérieusement étudiée.

Et alors se présentera, sous forme de conciliation peut-être, le dernier problème, et non le moins important, à formuler, celui des conférences mixtes, ou de la collaboration commune. Car enfin, il n'a guère été question jusqu'alors, sous prétexte d'enseignements communs, que d'études parallèles ; ne pourrait-on pas songer à une sorte de compénétration des méthodes au moyen de directions collectives ou de directions combinées provenant des deux Facultés ?

Ici encore l'exemple pratique pourrait être utilement emprunté au domaine des sciences historiques; mais il faut qu'il soit bien entendu qu'un raisonnement similaire pourrait être fait à propos des sciences économiques et politiques.

Voyons donc, comment, à propos de l'histoire des institutions, la chose pourrait se concevoir.

Rien ne serait plus facile, en effet, pour une institution particulière, de réunir en un même groupe les étudiants des deux Facultés sous la direction, soit simultanée, soit alternative, de deux de leurs maîtres appartenant chacun à une Faculté différente, et apportant ainsi chacun ses méthodes propres et son esprit particulier ; le travail pourrait se répartir entre tous les étudiants, chacun suivant ses aptitudes. Aux juristes on donnerait à étudier le côté purement juridique de la matière ; les autres auraient à dépouiller les auteurs purement littéraires ; tous mettraient en commun le résultat de leurs recherches. Et de cette façon les différentes méthodes, au lieu de s'opposer et d'accentuer leurs divergences, arriveraient à se combiner et à se prêter assistance mutuelle, pour le plus grand profit de la formation scientifique. Car la science totale, si elle exige de ceux qui veulent en pénétrer les compartiments divers des disciplines différentes, est une dans son essence et dans sa vérité finale.

***

Voilà donc bien des points sur lesquels pourrait être attirée l'attention du Congrès, non pour arriver à des votes de principe, ce qui ne serait guère le cas, s'agissant d'organisation pratique et de relations à établir suivant l'initiative de chacun, mais pour obtenir, ce qui vaudrait peut-être beaucoup mieux, que l'on formulât des vœux et que chacun dans sa sphère prît des résolutions : car il s'agit d'un angle un peu différent sous lequel, dans chaque branche de l'enseignement supérieur, il s'agirait de regarder et de concevoir les disciplines employées dans le compartiment voisin, de façon à renverser les barrières, et à réaliser vraiment, dans l'Université, qui représente l'unité d'organisme scientifique, l'unité de la science elle-même.

Et alors, s'il était permis de terminer par un vœu qui semblera peut-être inutile, tellement la chose devrait aller de soi, peut-être serait-il bon, puisqu'il est question des rapports entre Facultés, de commencer par établir des rapports entre les personnes elles-mêmes et entre les maîtres des deux Facultés. Il doit être parlé au Congrès des relations à établir entre professeurs étrangers ; n'y aurait-il pas à commencer par les rapports, et avant tout les rapports scientifiques, entre professeurs de la même Université ? Si l'on veut assurer la compénétration des méthodes, il faut d'abord que ceux qui les représentent apprennent à se mieux connaître et à échanger leurs vues. Ce sont choses personnelles sur lesquelles un congrès sans doute n'a pas à discuter : il est cependant des points d'une nature très positive sur lesquels des vœux pourraient être émis.

Par exemple, ne devrait-on pas poser en principe que, dans une même Université, chaque Faculté ne devrait pas être installée dans un palais à part qui l'isolât des autres ; que, tout au moins, là où la réunion est matériellement impossible, un centre de rapprochement devrait être ménagé, au moyen de la bibliothèque qui devrait être commune.

Mais, il y a surtout d'autres institutions dont l'idée pourrait être sérieusement étudiée au Congrès.

Nous sommes à une époque où les hommes de même profession tendent à se créer des centres de réunion qui les rapprochent, et qui leur permettent de rassembler leurs efforts en vue de leurs intérêts communs. Sans aller jusqu'à parler de syndicats, ce qui serait quelque peu déplacé, là où il ne s'agit que d'intérêts scientifiques, au moins peut-on songer aux grands cercles institués déjà pour différentes professions. L'armée, par exemple, a les siens, qui réunissent officiers de toutes les armes et qui ont eu le grand avantage de rapprocher les différents corps. A un degré beaucoup plus modeste, mais qui s'éloigne un peu moins de la question qui nous occupe, nos étudiants des différentes Facultés ont fondé leurs associations, où tous se rencontrent sans distinction de catégories. Pourquoi les professeurs des différentes Facultés n'auraient-ils pas un centre de réunion de caractère professionnel, qui serait comme le prolongement de l'Université elle-même au point de vue des relations personnelles ?

La question, pour être de caractère un peu moins théorique que les autres, n'en mérite pas moins d'appeler l'attention du Congrès ; car, des relations entre les hommes, naissent bien vite l'échange de vues et la collaboration des esprits : ce qui est un moyen de travailler dans l'intérêt de la science et de la vie collective des Universités.

***

Si, des relations personnelles, nous passons à ce qui en serait le but principal, les rapports scientifiques, nous entrevoyons bien des horizons nouveaux, dont il importe encore de dire quelques mots ici ; car il s'agit cette fois, non plus d'idées vagues ou de vœux à formuler, mais d'œuvres à créer, et pour lesquelles le concours international offert par le Congrès fournira une occasion qui ne se retrouvera plus.

Ne reste-t-on pas frappé, en effet, de l'isolement scientifique d'hommes qui tous poursuivent le même but ? Peut-être le poursuivent-ils par des voies différentes ; ce serait, ou ce devrait être, une raison de plus pour eux de se communiquer le secret de leurs méthodes et le profit des résultats obtenus.

C'est le cas de toutes les sciences économiques et sociales. Que les maîtres qui les représentent se retranchent dans leurs Facultés respectives, en tant qu'il s'agit de la préparation même des étudiants qui leur sont confiés, rien n'est plus légitime. Il s'agit là, en définitive, d'une fonction éducationnelle, qui reste ou doit rester différente, d'après la distinction même des buts professionnels ou scientifiques auxquels chaque Faculté se trouve correspondre.

Mais, pour des hommes de science, à côté de la fonction d'enseigner, il en est une autre, d'un caractère plus nécessaire encore et plus élevé, s'il est possible, c'est celle qui consiste à concourir au développement de la science elle-même, et qui doit en réaliser les progrès successifs. Sur ce point la diversité des buts s'efface, la divergence des disciplines s'atténue, les méthodes arrivent à se confondre, car toutes ne peuvent tendre qu'à l'unité des résultats ; en matière scientifique, il n'y a pas de voies parallèles, il n'y a que des routes convergentes. Les méthodes sont distinctes, les solutions ne peuvent être qu'identiques.

Et alors, si l'on s'élève au-dessus de la fonction purement enseignante, pour réaliser en quelque sorte la fonction créatrice, il importe, par delà les Facultés qui sont des établissements où l'on professe, de constituer des groupements collectifs plus élargis, où l'on cherche en commun, où l'on travaille ensemble, et où l'on fonde des solutions, qui participent moins de l'individualisme intellectuel de chacun que de la pénétration réciproque des efforts de tous.

C'est à cela que répondent les grandes sociétés scientifiques où se rencontrent des hommes attelés aux mêmes besognes, bien qu'appartenant à des compartiments professionnels très divers. Les sociétés d'économie politique nous en présentent de merveilleux exemples.

Pourquoi n'en serait-il pas de même en matière d'histoire et en matière de droit proprement dit ?

En ce qui touche l'histoire des institutions, le monopole de l'enseignement, et encore moins le monopole de la science, n'existe nulle part ; pourquoi ne fonderait-on pas une société scientifique internationale, dont certains instituts actuellement existants, comme serait par exemple la Société de législation comparée, peuvent fournir le modèle, et qui aurait pour but de rapprocher et de réunir sur un terrain commun de recherches et d'études, non seulement les Facultés des lettres et les Facultés de droit, mais les représentants de la science universelle, se prêtant ainsi mutuellement leur concours, et s'aidant réciproquement, ne serait-ce qu'au point de vue même des études locales, des instruments de travail et de la documentation ?

A plus forte raison, une société analogue devrait-elle exister en ce qui touche le droit proprement dit, Société d'études sociales juridiques, dont le but serait de rapprocher enfin, autrement que sur le terrain des aspirations parallèles et des conflits permanents, des hommes qui, loin de se combattre, ne devraient chercher qu'à s'entendre, ceux qui font de la sociologie et ceux qui font du droit. Le droit devrait être issu de la sociologie, et cette dernière ne devrait avoir d'autre objectif que de se traduire en institutions juridiques.

Il est question un peu de tous côtés aujourd'hui, pour ce qui est du droit, par exemple, d'en orienter les méthodes d'interprétation du côté des études d'observation, des constatations de fait, coutumières et locales,

de tenir compte surtout de l'évolution des phénomènes économiques et sociaux, de s'inspirer des données sociologiques. Comment donner une réalité à ces tendances, si l'on ne cherche pas à unir, par delà les frontières élevées entre chaque Faculté d'abord, entre chaque pays ensuite, les hommes qui travaillent dans les deux directions parallèles?

On l'a déjà fait, par exemple, en matière de criminologie, et les résultats en sont excellents ; ils ont abouti à créer, en dehors des écoles extrêmes, cantonnées dans leurs compartiments un peu fermés, telles que l'école purement juriste et l'école purement sociologique, des tendances mixtes et convergentes, comme l'école désignée en Allemagne sous le nom d'Ecole de politique criminelle, ou encore la *Terza scuola* italienne qui vont droit aux résultats les meilleurs, sans s'occuper de l'intolérance des doctrines, et qui sont de nature à donner un élan merveilleux au développement du progrès pénologique.

Mais le cas du droit criminel est loin d'être isolé ; ce qui s'est fait dans ce domaine spécial doit et peut se faire partout ailleurs, et surtout sur le terrain du droit civil. Il n'en est pas qui touche plus directement aux couches profondes de l'histoire et de la sociologie : organisation de la famille et de la propriété, ce sont les bases mêmes de toute la constitution sociale. Comment en livrer l'étude aux seuls juristes, et comment surtout concevoir qu'une science se fonde, qui les concerne, comme serait un peu la sociologie pure, sans avoir souvent la moindre notion, ou plutôt tout en ayant parfois le dédain et comme le mépris, du droit ? Tout cela est inacceptable.

Il est temps de faire converger ces disciplines qui s'égarent ; il est temps peut-être de fonder une société commune qui les rapproche.

Ce sera l'œuvre des efforts combinés des Facultés des lettres et des Facultés de droit, l'œuvre surtout d'un Congrès international d'enseignement supérieur.

Si la chose se fait, on pourra dire que la question des rapports des Facultés des lettres et des Facultés de droit sera à peu près résolue.

R. Saleilles.
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

Des rapports entre les Universités des divers pays et les professeurs de ces diverses Universités, des institutions propres à les favoriser ; d'une union internationale des membres de l'enseignement supérieur.

Le développement des rapports intellectuels entre les peuples semble devoir, aujourd'hui plus que jamais, être la contre-partie nécessaire du développement incessant des relations d'ordre matériel et économique.

A l'âpreté de ces dernières qui, sous des apparences pacifiques, recouvrent presque toujours des luttes, des rivalités ou au moins de vives compétitions, doivent répondre des efforts d'un ordre plus idéal et plus élevé.

Plusieurs tentatives en ce sens ont été faites récemment : c'est ainsi que les 9 et 10 octobre 1899 s'est réunie à Wiesbaden une conférence dans laquelle étaient représentées un certain nombre de sociétés savantes : les académies de Berlin, de Munich, de Leipzig, de Göttingen, celles de Londres, de Vienne, de St-Pétersbourg, de Washington, ainsi que l'Académie des sciences de Paris.

On y a décidé sous le nom de *Internationale Association der Akademien*, la fondation d'une « union internationale des grandes sociétés savantes.» dont le but principal serait de préparer des publications scientifiques d'un intérêt général.

Cette création doit aussi permettre de mieux s'entendre à l'avenir « sur les institutions propres à favoriser les relations scientifiques entre les peuples ». On doit à cet effet organiser des assemblées générales ou Congrès, auxquels les Académies faisant partie de l'Association enverront des délégués, et on a résolu de créer un *Comité permanent.*

Les Assemblées générales doivent se réunir tous les trois ans dans une ville où existera une Académie. Elles doivent se diviser en deux sections, une section des lettres et une section des sciences.

Ne semble-t-il pas que les Universités, qui tiennent aujourd'hui une place de plus en plus considérable dans la vie générale des nations, doivent, plus naturellement encore, développer entre elles des relations qui ne peuvent tourner finalement qu'au profit de la science et de la civilisation ?

L'accueil fait partout à un professeur d'Université dans une autre Université, ne laisse sans doute rien à désirer, comme courtoisie et cordialité. Mais ces visites sont rares et ne peuvent suffire à créer un lien durable entre les corps universitaires eux-mêmes.

Le seul trait d'union permanent qui existe actuellement est la *Revue internationale de l'Enseignement* qui s'efforce — et chaque année elle fait en ce sens de nouveaux progrès — de tenir ses lecteurs au courant de la vie universitaire dans le monde entier. Elle est à cet égard unique en son genre. Et on ne peut qu'exprimer ici le vœu de voir tous les professeurs des Universités devenir membres de la société dont elle est l'organe.

L'échange des publications universitaires, qui se fait maintenant d'une façon très complète, crée aussi un lien excellent entre les Universités et permet à ceux qui le désirent de se renseigner passablement sur l'intensité de vie intellectuelle et scientifique de chacune.

Mais deux autres moyens de développer les relations entre Universités pourraient être recommandés :

1° L'organisation de Congrès se réunissant à des époques bien choisies, et pas trop rapprochées, (à intervalles de trois ans ou de cinq ans) au moment des vacances, dans une ville universitaire offrant par elle-même quelque charme et permettant d'organiser aisément des excursions intéressantes, où l'agréable se mêlerait à l'utile. Car il s'agit ici après tout, beaucoup moins de faire une œuvre scientifique que de multiplier les relations personnelles entre des hommes faits pour s'entendre et qui ne se connaissent pas assez.

2° Les nombreux voyages de votre rapporteur à travers l'Europe lui ont suggéré une autre idée. Aujourd'hui où l'on parle tant d'extension universitaire, ne pourrait-on concevoir aussi cette extension sous la forme d'un échange de cours et de maîtres entre diverses Universités, non seulement du même pays, mais de nations étrangères. La pensée de faire faire une série de conférences par un professeur d'Université dans une autre Université n'est nullement irréalisable. Une idée analogue s'est déjà traduite pratiquement avec le plus grand succès dans les cours de vacances qui se sont multipliés depuis cinq ou six ans.

Il s'agirait ici d'un projet plus strictement universitaire, de cours faits *à des étudiants*, par des professeurs d'une autre université, venant entretenir pendant quelques semaines des élèves qui ne sont pas les leurs, de questions sur lesquelles ils ont une compétence particulière.

Quelques expériences récentes permettent de répondre par avance du succès qu'aurait une semblable tentative. Les conférences qui ont été faites au Collège libre des sciences sociales par des étrangers n'ont-elles pas admirablement réussi ?

Cet échange de professeurs serait un excellent moyen de développer entre les Universités des relations d'un caractère à la fois amical, pédagogique et scientifique. L'échange serait particulièrement facile entre les pays qui sont en tout ou en partie des pays de langue française (France, Belgique, Suisse) mais on peut croire qu'aujourd'hui où la connaissance des langues étrangères est de plus en plus répandue la tentative que nous préconisons, ne serait pas, même en pays de langues différentes, complètement irréalisable. Les cours de vacances fournissent un argument décisif à cet égard. Il y a bien des professeurs soit étrangers, soit français, qui pourraient faire un cours dans leur langue maternelle aussi bien dans une de nos Universités que dans les Universités étrangères : ils y seraient assurés d'un certain succès.

Un comité permanent pourrait être aisément constitué dans le cas où cette proposition semblerait acceptable. Il serait chargé de centraliser les offres et les demandes : — offres des professeurs — et je crois qu'ils seraient nombreux parmi les jeunes, — qui seraient disposés à aller passer quinze jours dans une autre Université pour y faire une série de 6 ou 8 leçons sur un sujet rentrant dans leurs études particulières ; — demandes des Universités qui recevraient avec plaisir le surcroît de vie scientifique et d'intérêt pour les hautes études que la présence d'un professeur étranger ne pourrait manquer de provoquer.

D'un autre côté on pourrait se demander s'il y a lieu d'autoriser les étudiants qui font régulièrement leurs études dans une Université à passer un ou plusieurs trimestres dans une autre Université du même pays ou dans une Université d'un pays étranger. Il faudrait examiner à quelles conditions cette circulation des étudiants dans les Universités leur serait réellement avantageuse, et voir surtout s'il ne serait pas nécessaire que leurs études fussent déjà fort avancées pour qu'ils en retirent un réel profit.

Enfin ne serait-il pas utile d'établir entre les diverses Universités des échanges de publications qui feraient connaître sommairement, chaque trimestre, par exemple, les ouvrages ou articles livrés à l'impression par leurs professeurs et par leurs collaborateurs ?

GEORGES BLONDEL.

Les programmes de l'enseignement supérieur doivent-ils être dressés suivant une méthode rationnelle et quelle doit être cette méthode ?

Les établissements d'enseignement supérieur délivrent à l'étranger comme en France des diplômes de plusieurs degrés. Les matières qu'il faut connaître pour obtenir ces diplômes sont énumérées dans des programmes. Ces programmes peuvent-ils sans inconvénient être rédigés sous l'empire soit de la tradition, soit de considérations accidentelles,

ou bien, au contraire, doivent-ils être le résultat d'une conception générale qui en inspire l'ordre et le développement ? Telle est la première question que la commission d'organisation se propose de soumettre au futur congrès.

S'il est désirable et possible de dresser les programmes suivant une méthode rationnelle, comme conséquence de cette solution se pose la question de savoir en quoi consistera cette méthode. Cette seconde question en soulève d'autres fort nombreuses. Nous nous bornerons à en suggérer quelques-unes :

I. — Les programmes doivent-ils être *sériés* dans un ordre scientifique déterminé de façon à ce que la série des diplômes soit la constatation de connaissances différentes successivement acquises ?

II. — Ou bien, au contraire, doivent-ils être *gradués* dans un ordre scientifique déterminé de façon à ce que la série des diplômes soit la constatation non plus de connaissances différentes, mais d'une même nature de connaissances atteignant successivement des degrés plus élevés ?

III. — Ces deux méthodes peuvent-elles être appliquées indistinctement dans tous les ordres d'enseignement ?

IV. — Dans tous les cas, quel est l'esprit qui doit inspirer les programmes ? Doivent-ils s'efforcer de développer le goût des applications utiles et des recherches expérimentales ou se borner à des indications purement théoriques ?

V. — La progression des diplômes répond-elle toujours à des nécessités sociales nettement déterminées ? Aux programmes indécis et flottants qui encouragent beaucoup d'ambitions et produisent beaucoup de déclassés, n'y a-t-il pas lieu d'en substituer d'autres comportant des notions très générales au premier degré, très techniques au second, d'une haute portée scientifique au troisième et correspondant à trois catégories distinctes, les gens du monde, les praticiens et les savants ?

GEORGES COULON,
Vice-président du Conseil d'Etat.

De la formation par les Universités des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire.

Dans la connaissance humaine, les divisions sont de plus en plus nombreuses et, dans chacune de ces divisions, les acquisitions définitives sont plus étendues, plus précises, plus approfondies. Il faut donc des maîtres instruits, capables de transmettre aux jeunes gens tout ce qu'ils savent, capables de travailler à l'augmentation du savoir, comme d'en faire sortir des applications utiles à l'homme et à la société.

D'un autre côté, l'individu est obligé souvent de se diriger par lui-même, de prendre une part indirecte, parfois même directe et incessante, au gouvernement de son pays. Les maîtres doivent donc être formés de telle façon qu'ils puissent faire l'éducation, comme l'instruction de ceux qu'on leur confie.

Il semble ainsi qu'il soit nécessaire d'instruire les futurs maîtres, de leur apprendre à instruire les autres, d'en faire des éducateurs.

Mais ces maîtres appartiendront à l'enseignement supérieur, secondaire, ou primaire.

Une première série de communications, d'un caractère essentiellement

positif et d'un grand intérêt, pourraient apprendre, aux adhérents de notre Congrès international d'enseignement supérieur, la manière dont on prépare, en divers pays, les maîtres des Universités et des Facultés, des lycées et des collèges, des écoles primaires ; en quelle mesure et comment on s'efforce de faire de certains d'entre eux des savants, de tous des hommes prêts à enseigner et à donner à leurs élèves l'éducation qui leur convient. Ces communications indiqueraient les établissements où l'on forme les maîtres, la méthode qu'on y suit, le but qu'on s'y propose, les résultats qu'on y obtient.

Les membres du Congrès sauraient ainsi comment la question est posée et résolue dans les milieux les plus différents, comment les solutions se rapprochent ou s'éloignent des conceptions diamétralement opposées entre lesquelles elles peuvent prendre place. En Amérique, à l'Université Columbia, par exemple, les maîtres des divers ordres d'enseignement sont préparés dans le même établissement, par les mêmes professeurs, par une méthode à peu près identique, à des fonctions qui demanderont, de leur temps et de leur travail, un emploi tout différent. Au contraire, on peut concevoir et l'on a, dans certains pays, créé des écoles spéciales pour former les professeurs de droit, de théologie, de médecine, de sciences, de lettres des Universités et Facultés, d'autres écoles où sont reçus et préparés les maîtres des lycées, collèges et établissements du même genre, d'autres enfin où l'on s'occupe des instituteurs primaires, de telle sorte que l'on voit sortir d'écoles relevant de ministères différents, des maîtres qui auront à donner à leurs élèves le même enseignement élémentaire.

On arriverait au même résultat en ce qui concerne, non plus les établissements où se forment les maîtres, mais le but même qu'on se propose d'y atteindre. Ici, en effet, on estime qu'il suffit de donner les connaissances à transmettre, parfois la méthode à suivre pour les augmenter, et l'on refuse de se placer à un point de vue pédagogique ou éducateur. Là on pense qu'il faut fournir aux futurs maîtres une méthode d'enseignement, plus encore que des matières à enseigner. Pour les uns, il convient de les munir d'une psychologie pédagogique, qui les renseigne sur l'enfant et sur l'adolescent, dont ils pourront plus aisément ensuite se faire obéir et écouter ; pour les autres, c'est au maître de se constituer, quand il enseigne et en présence des élèves, une méthode appropriée à ses moyens d'action et aux conditions où il se trouve. Enfin l'instruction a été souvent prise pour la chose essentielle, d'où découle nécessairement et infailliblement l'éducation ; mais souvent aussi on s'est plaint que si l'instruction était excellente, l'éducation était négligée et que l'œuvre du maître était ainsi tronquée et incomplète.

A ces communications pourraient s'en joindre d'autres, qui auraient pour objet de montrer comment on tirerait, de chaque organisation, le meilleur parti possible, comment on formerait le mieux, au triple point de vue que nous avons indiqué ou même à un seul, les professeurs de droit, de médecine, de sciences, de lettres des Universités, ceux des lycées et collèges, ceux des écoles normales et des écoles primaires.

Voici quelques-unes des questions que la Commission d'organisation croit bon de soumettre à l'examen du Congrès.

Enseignement supérieur.

1° Comment sont recrutés les professeurs des Universités.

2° Quelles sont leurs études générales et spéciales, quels sont les titres qu'on exige d'eux.

3° Reçoivent-ils une éducation pédagogique spéciale, ayant pour objet la manière de donner l'instruction et l'éducation ?

Enseignement secondaire.

1° Les maîtres sont-ils formés dans les Universités ou dans des écoles spéciales ? Comment sont organisées ces écoles ?

2° Quel rôle jouent dans leur formation, l'enseignement historique et théorique de la pédagogie générale, celui de la méthodologie spéciale à chaque matière enseignée ?

3° Les maîtres de l'enseignement secondaire collaborent-ils à la formation de leurs futurs collègues ?

4° Exige-t-on un stage des futurs professeurs ? Quelle en est l'organisation ?

Enseignement primaire.

Les Universités interviennent-elles dans la formation des maîtres de l'enseignement primaire, avant qu'ils commencent à enseigner ou après qu'ils ont déjà commencé à enseigner ?

F. Picavet.

Section des Beaux-Arts

Au moment où nos jeunes Universités se réorganisent, on se préoccupe de développer dans leurs programmes un enseignement supérieur de l'art. Cette idée n'est pas nouvelle et si elle n'a pas encore été appliquée partout en France, elle a été réalisée dans d'autres pays. Déjà en 1802, Schelling, en traçant le plan d'une Université idéale, couronnait les études qui devaient y trouver place, par ce qu'il nommait « la science de l'art », science qui devait se relier, par sa métaphysique, aux autres enseignements académiques.

Il semble, en effet, que l'art étant une activité de l'intelligence qui ne peut se confondre avec aucune autre et n'ayant au-dessus de lui rien qui le contienne, affirme ainsi son indépendance ; et que l'idéal qu'il poursuit, s'identifiant avec le bien absolu, il mérite d'occuper une place dans le concert des enseignements publics et même que, pour beaucoup, le rang qu'il doit y tenir sera le plus élevé.

Si, maintenant, on cherche à le constituer comme science de l'art, il est clair que l'histoire de l'art lui-même en formera une partie essentielle, et peut en être la base. Certes, il ne s'agirait point ici d'une simple nomenclature des faits. Il faudrait prendre occasion de ceux-ci pour s'élever à des considérations supérieures ayant, dans leur généralité, un caractère scientifique. D'ailleurs, l'étude des faits serait stérile si elle ne provoquait pas un examen critique.

Tout savoir intelligent doit être accompagné d'un jugement. Non seulement les sources de cette histoire doivent être sévèrement contrôlées, mais encore les époques, les écoles et les œuvres ont besoin d'être appréciées. A ce point de vue, une connaissance approfondie de la théorie des arts, est seule capable de donner de l'autorité à l'historien.

A bien prendre, l'œuvre de l'artiste est une sorte de compromis entre l'idée et certaines fatalités. Les lois de la statique, de l'anatomie, de la perspective, de l'harmonie, qui aident à donner aux créations de l'art un caractère normal, veulent être prises en considération.

En même temps s'établissent des catégories. Elles naissent d'elles-mêmes si l'on observe soit les matériaux qui sont mis en œuvre par le peintre, par le sculpteur et par l'architecte et leurs ressources, soit les instruments auxquels le compositeur de musique fait appel. Chacun de ces éléments modifie les conditions matérielles de l'œuvre et son expression. Enfin les dispositions de celle-ci doivent répondre aux besoins de l'organe qui les perçoit.

Sans doute, une pareille critique peut sembler compliquée. Mais comment indiquer plus tard les lois générales de toute représentation, si l'on est étranger à ces questions particulières de théorie ? Au fond, les œuvres qui remplissent les conditions normales arrivent à produire des impressions variées en apparence, mais qui sont d'un ordre identique. C'est la philosophie qui les ramène à l'unité. Là le réel fait place à l'idéal, le fini à l'infini, le contingent à l'absolu. De la sorte, la métaphysique complète l'idée que l'on peut se faire de la science de l'art.

Pour suivre les idées dans l'ordre où elles viennent d'être présentées, le professeur d'histoire de l'art et d'esthétique doit avoir à sa disposition les documents propres à l'aider dans son enseignement : livres, gravures, photographies, modèles en relief, collection de moulages exécutés sur les chefs-d'œuvre de la plastique et, s'il est musicien, des partitions qui, grandies quand il serait nécessaire, fourniraient des projections. Grâce à ces ressources, il soutiendrait l'attention de ses auditeurs, les intéresserait au côté réel de l'art et, partant de là, s'élèverait plus facilement aux considérations qui font pénétrer la pensée jusqu'aux sources de l'inspiration, jusqu'au foyer fécond où les productions s'élaborent.

Un semblable matériel répondrait aux besoins du cours. On peut consulter le Congrès sur ce point. Nul doute qu'il n'ajoute encore à nos desiderata.

Mais ici une question se présente. Bien que le philosophe-historien ne soit pas nécessairement artiste, néanmoins l'on s'est demandé s'il ne devrait pas être initié à la technique des arts. Dans l'organisation d'un cours d'histoire de l'art et d'esthétique que nous venons d'indiquer il ne s'est jamais agi, pour le maître, d'entrer dans la technique. La théorie de l'architecture, de la sculpture dans les différents modes qui lui appartiennent, et aussi de la peinture dans ses acceptions variées existe dans de savants ouvrages. Cela pourrait suffire. Néanmoins nous savons que dans des Universités étrangères il y a, par exemple, des professeurs qui sont musiciens et qui, à bout de mots et d'expressions pour dégager l'idée esthétique, s'interrompent au cours de leurs spéculations pour rapprocher les deux termes de la science, l'expérience et la métaphysique, avec la pensée de mieux faire sortir ensuite du réel et du fini le sentiment de l'idéal et de l'absolu. A ce sujet, il serait intéressant de connaître les idées du Congrès.

Ce qu'il est désirable de voir s'établir dans les Universités, doit avoir son retentissement ou sa préparation dans l'enseignement secondaire. L'étude complémentaire de l'art y suivrait pas à pas les études classiques ; quelques livres, quelques photographies, quelques plâtres choisis y suffi-

raient. Mais tout dépendrait des professeurs. Le soin qu'ils apporteraient à faire apparaître à propos la figure des monuments, et des hommes serait aussi d'un puissant attrait. Il faudrait, croyons-nous, donner aux élèves une notion exacte de la mythologie. Les deux derniers siècles l'ont vraiment profanée. Il faudrait en faire ressortir l'esprit et au besoin la moralité. Par là on ferait comprendre la signification des types divins créés par les artistes grecs et déjà si bien caractérisés dans Homère. La galerie homérique d'Inghirami, la galerie héroïque d'Owerbeck, l'Achilléide, l'Orestéide, l'Odysséide tirées des Monuments inédits de Raoul Rochette seraient un commentaire naturel des auteurs grecs. Mais quelle source d'intérêt dans l'Iconographie grecque et romaine ! Periclès, Euripide, Demosthène revivraient devant nos écoliers; de même quel sujet d'observation que ces têtes romaines dans lesquelles s'unissent l'énergie du soldat, la gravité du pontife, la dureté du publicain. L'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, qui nous fournirait des exemples analogues, aurait sa place marquée dans les leçons de littérature ou d'histoire.

A l'aide de quelques bas-reliefs, le professeur de rhétorique ferait voir comment le même principe préside chez les anciens à toutes les œuvres de l'esprit. Et enfin le professeur de philosophie préparerait utilement des auditeurs au cours d'esthétique de l'Université.

En résumé, on peut présenter au Congrès les questions suivantes :

1° Quelle est l'organisation actuelle de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les universités ?

2° Quelle est l'organisation actuelle de l'enseignement de l'esthétique dans les universités ?

3° Quel est le développement qu'il convient de donner dans les Universités aux enseignements qui se rapportent à l'art et à son histoire ?

4° Est-il utile et possible d'établir des rapports entre les Universités où s'enseignerait l'histoire de l'art et l'esthétique, et les écoles des beaux-arts où s'enseigne la technique des arts ?

5° Quels sont les moyens d'introduire ou de développer l'enseignement de l'art et de l'histoire de l'art dans les établissements d'enseignement secondaire et autres écoles où il pourrait être admis ?

EUGÈNE GUILLAUME,
Membre de l'Institut,
Directeur de l'Académie de France à Rome.

Section de philologie

1° Quelle organisation comporte l'enseignement complet des langues et littératures, anciennes ou modernes, dans une Université ?

2° Que doit-on introduire, dans l'enseignement secondaire, des langues et littératures anciennes ou modernes ?

Il semble que sur une des deux questions posées, l'expérience ait fourni assez de données pour qu'il soit superflu d'instituer une discussion. Néanmoins les progrès faits par la philologie comparée dans ce siècle ne paraissent pas avoir exercé sur l'enseignement des langues anciennes l'influence qu'on aurait attendue. N'est-il pas visible, d'autre part, que les périodes étudiées sont trop courtes et que l'histoire des langues, du latin par exemple, est trop négligée par suite de la survivance consciente ou

inconsciente des idées qui prévalaient autrefois, où l'on avait pour but principal, moins de faire connaître l'antiquité que de former des cicéroniens. Comment peut-on concilier, de façon que l'enseignement secondaire éprouve à son tour les bienfaits de ce changement, les préoccupations d'enseignement éthique et esthétique avec la nécessité de présenter l'antiquité dans son évolution historique ?

En ce qui concerne les langues modernes, les questions se pressent en foule, au point que le congrès ne devra sans doute retenir que les principales. Quelle serait par exemple l'organisation idéale de l'enseignement des langues et littératures germaniques ou des langues et littératures romanes dans une Université ? Quelles chaires, quelle série de laboratoires, comporterait cette organisation qui devrait embrasser à la fois les textes passés et les dialectes vivants et qui n'existe nulle part ? Comment l'Université pourrait-elle et devrait-elle se rattacher les travailleurs isolés des provinces ?

Quelle part faut-il attribuer dans l'enseignement supérieur à l'enseignement pratique des langues vivantes ? Quels sont les moyens de parachever à cet égard l'œuvre commencée par l'enseignement secondaire ? Dans quelle mesure se pourrait effectuer un échange régulier d'étudiants qui viendraient par exemple d'Italie compléter en France leur connaissance pratique du français en même temps qu'ils continueraient leurs études, tandis que des Français iraient chercher le même avantage en Italie ?

Sans prétendre en aucune façon établir une hiérarchie des langues ou des littératures, quelle est l'importance relative que provisoirement il semble utile d'attribuer à chacun des groupes, et ne peut on dès maintenant en prévision des humanités futures qui seront la base de l'éducation du monde de demain, tracer à grands traits le programme minimum de ce qu'un étudiant de langues modernes devrait savoir, en dehors de sa spécialité, des autres groupes de langues et de littératures européennes de premier ou de second ordre, pour équivaloir à la connaissance générale de l'antiquité qu'on demande à l'étudiant en lettres anciennes ?

Soit qu'on considère l'enseignement supérieur dans son essence même, qui est de faire et d'enseigner la science, soit qu'on s'attache au devoir qu'il a de former le personnel des autres enseignements, il paraît très nécessaire qu'à la fin de ce siècle où s'est constituée définitivement la science des langues, on se concerte pour étudier si les organisations ont été suffisamment mises en harmonie avec une situation toute nouvelle et si elles répondent à des besoins qui croissent tous les jours ; d'autre part, il semble qu'il y ait lieu de préparer dès maintenant l'évolution nécessaire des études secondaires et de former le personnel, de déterminer les programmes, de préciser les méthodes en vue d'une succession qui doit s'ouvrir et qui sera lourde à recueillir.

F. Brunot,
Maître de conférences à la Faculté
des lettres de Paris.

Adhérents au Congrès international d'enseignement supérieur.

(5e LISTE) (1).

FÉLIX ALCAN, éditeur, Paris.

BAEUMKER, professeur à l'Université de Breslau.

BLANCHET, censeur du lycée Hoche, Versailles.

BONDOIS, PAUL, professeur d'histoire au lycée Buffon, Paris.

BOUTMY, EMILE-GASTON, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, Paris.

BOYER, PAUL, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, Paris.

CAPUS, GUILLAUME, docteur ès sciences, directeur du commerce et de l'agriculture, représentant du gouvernement général de l'Indo-Chine français, Saïgon.

PROFESSEUR EDWIN-CHARLES CLARK, Neconham House, Cambridge, Angleterre.

COTELLE, AMÉDÉE, conseiller à la Cour de cassation, Paris.

GEORGES COULON, vice-président du Conseil d'Etat, Paris.

MAURICE COURANT, chargé d'un cours de chinois, Lyon.

LIONEL DAURIAC, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.

DEREUX, HECTOR, professeur de philosophie au lycée Henri IV, Paris.

DUPUY, ERNEST, inspecteur général de l'Instruction publique.

ELISTRATOFF, ARCADE, professeur agrégé de procédure criminelle à l'Université impériale de Kazan, Russie.

EVELLIN, FRANÇOIS, inspecteur d'Académie, Paris.

FAVRE, LOUIS, ingénieur agronome, Paris.

GILMAN, DANIEL, Johns Hopkins University, Baltimore, Maryland, U. S. A.

GRAUX-DOLLÉ, HENRI, membre de la Société d'enseignement supérieur, Vervins.

HAGUENIN, EMILE, de la Société d'enseignement supérieur, Château-St-Julien, Caen.

SPIRU C. HARET, docteur ès sciences, professeur à l'Université de Bucarest, Roumanie.

HAUVETTE, HENRI-EUGÈNE, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université, Grenoble.

ALFRED FOUILLÉE, de l'Institut, Menton.

Dr HENRI HENROT, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Reims.

PROFESSEUR Z. LANFIRESCU, Faculté de médecine de Jassy, Roumanie.

LECHARTIER, GEORGES, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

LEFÈVRE, GEORGES, professeur de science de l'éducation à l'Université de Lille.

LEVASSEUR, de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.

(1) Dans la liste publiée le 15 décembre, lire *W. T.* Harris, au lieu de *J.* Harris, U. S. Commissioner of Education (Washington).

LYON, GEORGES, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, Paris.

MANFREDI SIOTTO PINTOR, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Urbino, Italie.

MORLET, censeur des études au collège Rollin, Paris.

PAULSEN FRIEDRICH, professeur de philosophie à l'Université de Berlin.

PARMENTIER, JACQUES, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Dr LÉON PHILIPPE, chef de travaux au laboratoire de psychologie physiologique, à la Sorbonne.

REINACH, THÉODORE, docteur ès lettres.

CAMILLE SÉE, conseiller d'Etat, Paris.

ALEXANDRE ZAWODSKI, professeur agrégé de procédure civile à l'Université impériale de Kazan.

(*A suivre*).

***

La Grande Encyclopédie

Livraisons 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664.

ART. *Ponts* (LE ROND), *Pont*, *Pontife* (TOUTAIN), *Ponts et Chaussées*, *Population* (E. LEVASSEUR), *Porc* (TROUESSART et TROUDE), *Porcelaine* (E. GARNIER et LAYE), *Porphyre* (BERTRAND), *Port* (L. SAGNET), *Port-Royal* (GAZIER), *Portsmouth* (A. BERTHELOT), *Portugal* (A. BERTHELOT, de VASCONCELLOS, KERGOMARD, PAWLOWSKI), *Poste* (BORDELOUGUE), *Potassium* (MATIGNON), *Poterie* (E. GARNIER), *Poudre* (BERTHELOT et BARRAL), *Poule* (TROUDE), *Pouls* (P. LANGLOIS), *Poumon* (P. LANGLOIS et HAHN), *Pouchkine* (L. LÉGER), *Poussin* (BRICON), *Pragmatique-Sanction* (PETIT-DUTAILLIS et VOLLET), *Préfet* (TOUTAIN, DIEHL, SAMUEL), *Préjugé* (DA COSTA), *Prémotion*, *Prescience* (LUGUET), *Presse* (DAURELLE, LE SUEUR, BÉZARD-FALGAS), *Prestidigitation* (ALBER). *Prêt* (ANDRÉ, CHAMPEAUX, L. LEVASSEUR, G. MAY), etc. etc.

RÉUNIONS POUR LE CONGRÈS

Groupe bourguignon de la Société d'enseignement supérieur.

Le groupe bourguignon de la Société d'enseignement supérieur s'est réuni le samedi 10 février, à cinq heures du soir, dans la salle du conseil académique, sous la présidence de M. Desserteaux, président du groupe.

L'ordre du jour portait : communications à faire au Congrès de l'Enseignement supérieur.

M. Desserteaux annonce qu'un professeur de la Faculté de droit fera une communication sur les matières qui doivent faire l'objet de l'enseignement supérieur des sciences sociales et politiques et la forme sous laquelle cet enseignement doit être donné.

M. Dorison se propose d'étudier le rôle social des Universités au point de vue de la formation des maîtres de l'enseignement primaire.

M. Cestre, les rapports entre professeurs et étudiants, et les œuvres en faveur des étudiants.

M. Rosenthal fera une communication à la section des Beaux-Arts.

Enfin MM. Desserteaux et Rosenthal enverront à la Commission, chargée d'étudier la question de l'extension universitaire une note statistique sur les faits d'extension universitaire accomplis à l'Université de Dijon.

Le groupe bourguignon se réunira de nouveau pour entendre lecture des communications qui lui seront soumises.

Le Secrétaire,
Léon Rosenthal.

NOTE AU POINT DE VUE DES FAITS, SUR L'EXTENSION UNIVERSITAIRE A DIJON.

J'entends par extension universitaire tout ce qu'une Université fait en dehors de ses enseignements réguliers et de son fonctionnement normal.

En prenant le mot dans cette large acception, voici le tableau résumé de ce qui a été fait à Dijon.

I. *Société des Amis de l'Université.* — Cette société a été fondée le 18 mars 1891, et à partir de 1898, elle a constitué un groupe particulier à Beaune; elle compte plus de 300 adhérents à Dijon et plus de 60 à Beaune.

La Société procède par voie de subventions à l'Université, qui organise des conférences et des cours.

a) Chaque année une douzaine de conférences sont faites à Dijon et trois ou quatre à Beaune, sur les sujets les plus variés; le succès de cette tentative a dépassé les espérances les plus hardies, et par le nombre des auditeurs, et par leur attention zélée à suivre les conférences; enfin chaque année, la Société fait entendre un conférencier en renom ; c'est ainsi que sont venus tour à tour MM. Mandat de Grancey, Paul Desjardins, Brunetière, Larroumet, de Mahy, Guimet, Binger, A. Hallays.

b) Grâce aux subventions de la Société, l'Université a pu, avant d'avoir des ressources à elle propre, faire des essais d'enseignements nouveaux, en 1892, quatre essais pratiques de droit commercial (M. Bailly), de géographie commerciale (M. Gaffarel), d'économie politique (M. Mangin) et de chimie agricole (la partie scientifique de l'industrie du vin : M. Margottet) étaient organisés : en 1893, il y était adjoint un cours d'économie et de législation rurales (M. Deslandres) et un cours d'hygiène pratique (M. le

Dr Collette). Cette tentative a eu un double résultat : 1° Amener l'Université à créer elle-même sur ses propres ressources et à faire entrer dans ses enseignements réguliers, ceux de la physique industrielle (M. Bayard) et de la chimie industrielle et agricole (M. Pigeon), 2° faire naître le projet de fonder à Dijon une école supérieure du commerce, et un institut sociologique, ces projets sont en voie de réalisation.

La Société des Amis de l'Université de Dijon a également aidé, de ses subventions, la création à la Faculté des Lettres, d'un cours d'histoire de la Bourgogne et d'histoire de l'art bourguignon (M. Kleinclaucz) ; enfin depuis 1895 la Société subventionne un cours d'histoire contemporaine fait par M. Gaffarel.

Pour les Etudiants, la Société donne une subvention à leur association générale, et depuis 1893 elle a institué des prix de thèses de doctorat (Faculté de droit) et des prix pour les meilleurs élèves des Facultés des sciences, des Lettres, et de l'école de médecine et de pharmacie.

II. *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.* — Fondée en 1891, la *Revue* publie chaque année un volume de 800 à 1.000 pages. Elle échange ses publications avec les Sociétés savantes de Bourgogne, et nombre de Revues étrangères. Elle est envoyée aux Bibliothèques des lycées et collèges du ressort académique, et aux écoles de la ville de Dijon.

III. *Cours et Conférences.* — En dehors des conférences et cours subventionnés par la Société des Amis de l'Université de Dijon, l'Université a organisé les cours et conférences suivants :

1° Un cours de langue russe (M. Legras).

2° Des conferences sur les maladies mentales (M. le Dr Garnier).

3° Des conférences de pédagogie (M. Gérard-Varet).

4° et d'explication de textes français (M. Lame), destinées aux instituteurs de la ville de Dijon.

IV. *Etablissements annexes de la Faculté des Sciences.* — 1° La station agronomique qui, par ses analyses de terrains rend les plus grands services à la région et aide à la reconstitution du vignoble bourguignon.

2° Le laboratoire d'analyses bactériologiques et du service des eaux, où toutes les communes du département peuvent faire analyser leurs eaux.

V. *Université populaire.* — (M. Rosenthal enverra une note sur ce sujet, dont la *Revue internationale* a déjà entretenu ses lecteurs).

F. Desserteaux.

Sections d'histoire et de géographie.

La Commission préparatoire de la section d'histoire et de géographie du Congrès de l'enseignement supérieur, s'est réunie le 1er février à la Sorbonne, sous la présidence de MM. Gabriel Monod et Vidal de Lablache. Des convocations avaient été adressées aux professeurs d'histoire et de géographie des établissements d'enseignement supérieur et secondaire. Etaient présents : MM. Aulard, Bloch, Bondois, Bougier, Chalamet, Gallois, Hauser, Hentgen, Himly, Kaeppelin, Lemonnier, Albert Malet, Meuriot, Moniot, Monod, Roy, Salomon, Thévenin, Vélain, Vidal de la

Blache, G. Weill, Wiriath, etc. Excusés : MM. Bourgeois, Marcel Dubois, Fénal, Malet, Meyer, Toutain, Schirmer, etc.

M. Monod fait observer que l'assemblée n'est pas assez nombreuse pour qu'on puisse distribuer le travail en vue du congrès, l'on doit se borner à préparer un programme provisoire des questions qui pourraient y être traitées. Ce programme sera transmis à tous les adhérents de la France et de l'étranger pour que ceux qui désireraient traiter une des questions posées ou voudraient en proposer d'autres puissent en aviser le bureau.

M. Picavet appuie la proposition de M. Monod ; il fait savoir à l'assemblée que d'après la décision de la commission centrale, les textes des communications devraient parvenir au bureau de la Commission avant le 31 mai.

M. Monod estime que les questions les plus importantes qui devront être traitées au Congrès sont les suivantes :

I. En ce qui concerne l'enseignement supérieur :

1) Organisation de l'enseignement historique dans les Universités des divers pays ; en particulier, quelle est l'organisation des séminaires et instituts historiques ?

2) Quelles sont les parties de l'histoire dont l'enseignement est le plus indispensable dans les Universités ? Dans quelle proportion l'enseignement général de l'histoire par larges périodes, les cours spéciaux sur des sujets restreints, les exercices de critique historique, et les sciences auxiliaires de l'histoire doivent-ils être combinés ?

3) Quelle part convient-il de faire dans les études historiques à l'étude d'autres branches du haut enseignement, telles que le droit, l'économie politique, la géographie, l'archéologie, l'histoire de l'art. la philosophie ? Quelles sont celles de ces études qui sont le plus indispensables à l'étudiant en histoire ? Quelle est à cet égard la pratique des divers pays ?

II. En ce qui concerne les rapports de l'enseignement supérieur avec l'enseignement secondaire :

1) Dans quelle mesure l'enseignement de l'histoire, dans les établissements secondaires, peut-il et doit-il être une préparation à l'enseignement supérieur donné dans les Universités et les écoles spéciales (Écoles Normales, Ecoles militaires, etc.) ? Quelle est à cet égard la pratique dans les divers pays ?

2) Comment l'enseignement de l'histoire, dans les établissements secondaires, doit-il être conçu pour suffire à l'éducation intellectuelle des élèves qui n'iront pas aux Universités ? Quelle part y faut-il faire à des études ordinairement réservées aux Universités, telles que l'histoire de la civilisation, l'histoire de l'art, etc. ? Quels sont à ce point de vue les programmes de l'enseignement historique dans les divers pays ?

M. Bloch propose les questions suivantes :

De quelle manière dans les divers pays l'enseignement supérieur prépare-t-il les candidats aux fonctions de professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire ? Quels examens servent à constater leur instruction scientifique et leurs aptitudes pédagogiques ? Y a-t-il utilité à confier l'enseignement dé l'histoire dans les établissements secondaires à des professeurs spéciaux ? Quels sont à ce point de vue les usages des divers pays ?

Pour la géographie, aux questions adoptées dans la précédente séance, MM. Vidal de Lablache, Bougier, Salomon et Albert Malet proposant d'ajouter la question suivante :

Quels sont dans les divers pays, pour l'enseignement secondaire, les rapports entre l'enseignement de l'histoire et celui de la géographie ! Les deux enseignements devront-ils être confiés à des professeurs distincts ? Quel est à cet égard la pratique des divers pays ?

Le Secrétaire,
ALBERT MALET.

Section des Beaux-Arts

Une première réunion de la Commission, formée pour préparer l'étude des questions relatives à l'Enseignement des Beaux Arts qu'il convient de poser devant le prochain Congrès de l'Enseignement supérieur, a été tenue à la Sorbonne le 16 février. Etaient présents : MM. Eugène Guillaume, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de l'Académie de France à Rome, professeur au Collège de France ; G. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; Pascal, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts ; Nénot, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut ; F. Jullien, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Ravaisson-Mollien, membre de l'Académie des Inscriptions et des sciences morales et politiques ; Lemonnier, professeur à la Faculté des Lettres et à l'Ecole des Beaux-Arts ; E. Révillout, conservateur des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre ; Picavet, maître de conférences à l'Ecole pratique des Hautes Etudes ; Romain Rolland, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure ; E. Mâle, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand ; E. Bertaux, ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître surveillant à l'Ecole Normale.

MM. G. Perrot, directeur de l'Ecole Normale supérieure, Ludovic Halévy, de l'Académie française, Benjamin Constant, de l'Académie des Beaux-Arts, L. Dauriac, professeur honoraire de l'Université de Montpellier, chargé d'un cours libre à la Faculté des Lettres, et Rosenthal, professeur d'histoire au lycée de Dijon, s'étaient excusés par des lettres, où la plupart d'entre eux exprimaient un avis sur les questions relatives à l'enseignement des Beaux-Arts.

M. Guillaume, président, ouvrit le débat en rappelant la doctrine de Schelling qui, dès l'année 1802, avait reconnu clairement la nécessité de doter les Universités d'un enseignement de la « Science des Arts ». L'éminent professeur au Collège de France exposa ensuite l'idéal que lui-même se formait d'un tel enseignement. La discussion fut reprise successivement, par MM. Pascal, Nénot, Larroumet et Lemonnier, Jullien, Rolland, Ravaisson. Enfin, d'un commun accord, on décida de rédiger une série de questions qui seraient proposées aux adhérents du Congrès et qui permettraient aux partisans des opinions diverses, défendues au cours de la réunion, d'exposer leurs vues avec les développements nécessaires (1).

Une seconde réunion de la Commission formée pour préparer l'étude des questions relatives à l'enseignement des beaux-arts a été tenue à la Sorbonne le 23 février. Etaient présents : MM. E. Guillaume, Bayet, Pascal, Nénot, Ravaisson, Jullien, Lemonnier, Révillout, Picavet,

(1) Ces questions se trouvent à la fin du rapport de M. Guillaume.

Cagnat, Peyre, Larnaude, Mâle. Excusés: MM. Perrot, Rosenthal, Ludovic Halévy, Bertaux.

Après la lecture du procès-verbal, M. Guillaume, président, lit un travail où il développe les idées qu'il a présentées à la première séance. M. Lemonnier juge cette étude si intéressante, qu'il demande qu'elle soit imprimée et communiquée à toutes les personnes qui composent la Commission préparatoire. Chacune pourra y trouver matière à réflexions et observations qui seront présentées dans une prochaine séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Une discussion s'engage, qui porte sur l'enseignement de l'histoire de l'art, dans les lycées. M. Picavet fait connaître un vœu émis dans ce sens par MM. Perrot, A. Croiset, Ravaisson, Lavisse, Violle, C. Jullian, Thomas, P. Meyer, devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique (1).

La proposition de MM. Perrot, Croiset, etc., est unanimement approuvée. Elle pourra être présentée à la discussion du Congrès.

M. Bayet remarque qu'il ne sera possible d'enseigner l'histoire de l'art dans les lycées, que quand cet enseignement aura été organisé dans les Universités. Les professeurs des lycées ne sont pas préparés actuellement à donner cet enseignement.

M. Lemonnier est du même avis ; il croit toutefois que les professeurs des Universités n'auront pas à faire un cours d'histoire de l'art, mais à apprendre les méthodes.

M. Bayet émet une opinion différente. Au début, tout au moins, il est nécessaire que des étudiants qui ne savent presque rien de l'histoire de l'art assistent à des cours suivis, qui pourraient être faits, sinon par les professeurs, au moins par des maîtres de conférences.

Revenant à l'enseignement de l'histoire de l'art dans les lycées, M. Peyre émet l'avis que, jusqu'en philosophie, l'histoire doit être enseignée, en passant, à propos d'un auteur, d'une explication, et ne pas faire l'objet d'un cours suivi. En philosophie ce cours pourrait être proposé aux élèves qui voudraient le suivre et qui ne manqueraient pas d'être nombreux, comme le prouve l'expérience faite au collège Stanislas.

MM. Larnaude, Pascal, Jullien reviennent sur la question des rapports à établir entre l'Ecole des Beaux-arts, le Conservatoire et l'Université — question qui sera examinée au Congrès.

Une troisième réunion du Comité a eu lieu dans l'amphithéâtre Michelet le jeudi 1er mars à cinq heures. Le but de cette réunion était l'examen du rapport de M. Guillaume, président et la rédaction définitive des questions qui devaient être posées au Congrès. Etaient présents MM. Guillaume, Perrot, Pascal, Jullien, Ravaisson-Mollien, Révillout, Dauriac, Collignon, Lemonnier, Peyre, Picavet, Mâle et Bertaux.

Dès que M. Guillaume a ouvert la séance, M. Ravaisson-Mollien prend la parole pour montrer la nécessité de préciser les vœux qui ont été formulés dans les deux séances précédentes et qui tendaient à introduire dans les Universités un enseignement de la technique des Arts, uni à celui de leur histoire. S'agit-il d'introduire les Arts dans les Universités au même titre que les Sciences et les Lettres ? Est-il question de créer une Faculté des Arts ? Ce serait transporter à la Sorbonne l'Ecole des Beaux-

(1) Le vœu est reproduit dans le volume de M. Perrot, *L'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire*, p. 146.

Arts et le Conservatoire, et il serait imprudent de s'engager dans une tentative où sans doute on ne serait pas suivi.

M. Guillaume, après avoir rappelé que les artistes ont souhaité que l'enseignement supérieur des Arts prît place dans toutes les Universités sur le même rang que la philosophie, invite M. Pascal à développer les motions dont il avait été l'instigateur.

M. Pascal montre que l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts est un véritable enseignement supérieur, destiné moins à faire voir aux élèves tout un programme des connaissances qui sont utiles à leur art, qu'à leur apprendre à travailler d'après l'exemple du maître. Il faudrait donner aux étudiants de lettres ou de sciences le goût de savoir ce qui se passe à l'Ecole des Beaux-Arts, et aux élèves de cette dernière Ecole, le désir de fréquenter les leçons des Universités. Déjà le rapprochement des érudits et des artistes dans les Ecoles d'Athènes et de Rome a donné d'heureux résultats.

M. Peyre fait remarquer que si l'on introduit dans les Universités, l'enseignement de l'art appliqué, il faudrait y faire place également à l'enseignement pratique de la médecine, de la pharmacie, de l'art de l'ingénieur. Ce serait le transfert à la Sorbonne de l'Ecole Polytechnique, aussi bien que de l'Ecole des Beaux-Arts.

M. Perrot observe que l'on prend parti dans les questions qui doivent être discutées pendant le Congrès ; il propose de s'en tenir à la rédaction des questions.

M. Collignon fait différentes remarques au sujet de cette rédaction. Il est nécessaire de diviser les questions. Par exemple on doit examiner à part ce qui concerne l'enseignement de l'art dans les Universités et dans l'enseignement secondaire, puisque dans les Universités cet enseignement est déjà constitué depuis longtemps, au moins pour l'histoire de l'art antique, tandis que dans l'enseignement secondaire tout reste à faire; de plus il importe de distinguer dans l'œuvre des Universités l'enseignement de l'histoire de l'art et celui de l'esthétique qui ont des méthodes absolument différentes.

MM. Perrot, Lemonnier et Larnaude s'associent à ces observations et y ajoutent quelques remarques de détail.

Enfin les membres présents à la réunion s'accordent pour voter la rédaction définitive des cinq questions posées à la suite du rapport de M. Guillaume.

Les secrétaires,
BERTAUX, MALE.

Section de philosophie.

Réunion du 18 janvier. — Convocation pour examiner, sous la présidence de M. Boutroux, les questions posées par la section et présentées par un rapport de M. Boutroux, qu'a publié la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 novembre 1899, p. 417. Les professeurs du Collège de France, de la Faculté des lettres, de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole des Hautes-Etudes, les professeurs des lycées, les administrateurs, les publicistes que pouvaient intéresser les deux questions déjà placées au programme de la section :

1° Quelles sont les conditions essentielles de l'étude et de l'enseignement de la philosophie dans les Universités ?

2° En quoi doit consister l'enseignement de la philosophie dans les lycées ?

Présents. — MM. Boutroux, Marcel Bernès, Darlu, Delbos, Dunan, Mlle Dugard, Evellin, Lalande, Xavier Léon, Georges Lyon, Malapert, Dr Jean Philippe, Picavet.

Excusés. — MM. Blanchet, Couturat, Dereux, etc.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Boutroux, Lyon, Evellin, Darlu, etc., on convient d'ajouter une troisième question au programme de la section :

3° Quels doivent être les rapports de l'enseignement philosophique des Universités avec les écoles primaires de tout ordre ?

Des communications pour le Congrès sont annoncées par MM. Boutroux, Georges Lyon, Evellin, Couturat, Malapert.

Sections du droit et des sciences sociales.

Séance du 18 janvier. — Une première réunion a eu lieu à laquelle avaient été convoqués les professeurs des Facultés de droit et des lettres de Paris, de l'Ecole des sciences politiques, du Collège de France, des conseillers d'Etat, des membres de la Cour de cassation, les doyens et les professeurs des Facultés de droit des départements, des avocats, les présidents de la chambre des avoués et des notaires, etc. Elle était présidée par M. Glasson, assisté de M. Larnaude. Après une discussion très nourrie à laquelle prennent part MM. Thaller, Lefèvre, Coulon, Schéfer, A. Leroy-Beaulieu, Girard, Gérardin, Larnaude, Glasson, Schéfer, Jay, Hauser, Deschamps, Boistel, etc., etc., la réunion prie M. Thaller de préparer un rapport pour la sous-section de droit, M. Schéfer d'en préparer un pour la sous-section des sciences politiques et économiques, M. G. Coulon d'exposer par écrit les diverses questions qu'il voudrait proposer à l'examen du Congrès.

Séance du 25 janvier. — Réunion à la Sorbonne, amphithéâtre A, 4 heures 1/4. Présents, MM. Caudel, Cotelle, Georges Coulon, H. Hauser, Larnaude, Levasseur, Picavet, Chr. Schéfer, Thaller, René Worms.

Présidence de M. Levasseur, assisté de M. Larnaude ; MM. Coulon, Ch. Schéfer et Thaller donnent lecture des rapports dont ils avaient été chargés par la section dans la séance du 18 janvier. Les rapports sont adoptés. Les deux derniers ont paru dans la *Revue* du 15 janvier, celui de M. Coulon paraît dans le présent numéro.

Commission d'organisation du Congrès international et groupe parisien de la Société d'enseignement supérieur.

Réunion du 19 janvier. — Réunion à l'Ecole des sciences politiques à 8 heures 1/2 du soir, sur convocation adressée par l'Exposition aux membres de la Commission d'organisation. Les membres de la Société d'enseignement supérieur avaient été invités, par le bureau, à assister à la réunion. Présidence de M. Brouardel, assisté de M. Larnaude. Présents, MM. Bernès, Blondel, Brouardel, Buisson, Caudel, Am. Hauvette, F. Larnaude, Lyon-Caen, Malapert, Picavet, Pounelle (Beaune), Saleilles, Toutain.

Excusés. — MM. Lemercier, Perrot, Bichat, Angellier.

A l'unanimité, la réunion décide de demander la nomination de MM. Liard et Gréard, comme présidents d'honneur de la Commission d'organisation, de demander la nomination, par les gouvernements étrangers, de délégués appelés à prendre part aux travaux du Congrès. Les deux demandes ont été transmises à M. Gariel, délégué principal aux Congrès.

M. Picavet donne lecture de son rapport sur la formation, par les Universités, des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Un questionnaire, proposé par M. Bernès, y est adjoint. L'un et l'autre paraissent dans ce numéro de la *Revue*.

Séance levée à 11 heures.

Réunion du 26 janvier. — Présents, MM. Bernès, Brouardel, Caudel, A. Croiset, Dejob, Larnaude, Nénot, Perrot, Picavet, Saleilles. Excusés, MM. Angellier, Blondel, Compayré, Cons, Daguin, Desserteaux, Dietz, Gasquet, Larroumet, Poincaré, Ponnelle, Ch. Picot, Ribot, Sabatier, Simonin, Vallas, Villey, etc.

Présidence de M. Brouardel, assisté de M. Larnaude.

M. Larnaude donne lecture de son rapport sur l'extension universitaire, qui est adopté et qui a été publié dans la *Revue* du 15 février.

M. Caudel donne lecture du rapport sur l'introduction de l'enseignement des matières coloniales, industrielles et agricoles dans les Universités. Le rapport, adopté, a été publié dans la *Revue* du 15 février.

Séance levée à 11 heures.

Réunion du 9 février. — Réunion à 8 1/2 du soir, à l'Ecole des sciences politiques. *Présents*, MM. Georges Blondel, Boyer, Caudel, Am. Hauvette, F. Larnaude, Nénot, Picavet, Saleilles. *Excusés*, MM. Boutroux, Brouardel, Darboux, Larroumet, H. Monod, Morel, Pascal, Perrot, Ponnelle.

Présidence de M. Larnaude.

M. Saleilles donne lecture de son rapport sur les relations à établir entre les Facultés des lettres et les Facultés de droit.

Reunion du 23 février. — Réunion à l'Ecole des sciences politiques, à 8 heures 1/2 du soir. *Présents*, MM. Brouardel, Larnaude, Charles Tranchant, Georges Perrot, Vaschide, A. Croiset, Am. Hauvette, F. Picavet. *Excusés*, MM. Poincaré, Ponnelle, Caudel, Boyer, Blondel.

Présidence de M. Brouardel, assisté de M. Larnaude.

M. Hauvette lit son rapport sur les œuvres à organiser dans les Universités en faveur des étudiants. M. Bernès est d'avis, comme M. Hauvette, que les associations variées sont préférables aux associations trop générales.

MM. Brouardel et Larnaude souhaiteraient que les associations ne soient pas confessionnelles ; M. Perrot estime, comme qu'il n'y a aucun danger à constituer de telles associations. M. Croiset voudrait que les étudiants apprissent dans leurs associations, à devenir tolérants.

Lecture est donnée du rapport de M. Georges Blondel. MM. Brouardel, Croiset, Picavet, Larnaude, Tranchant, demandent l'addition de quelques questions, qui est faite séance tenante.

L'un et l'autre rapport sont publiés dans le numéro actuel de la *Revue*.

Il est décidé qu'il y aura réunion du Conseil de direction et Assemblée générale de la Société, le dimanche matin, 25 mars, à l'Ecole libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume

Les discussions qui ont eu lieu dans les diverses réunions, soit générales, soit de sections, nous permettent de prévoir l'intérêt que présentera le Congrès.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Université de Genève

Distribution des prix universitaires. — Cette cérémonie a eu lieu dans la grande salle de l'Université, décorée pour la circonstance des drapeaux des différentes sociétés. Quelques sociétés (Zofingue, Belles-Lettres, Minerva et Etudiants français), comités en écharpes, prennent place dans le bas de la salle. Un peu après 2 heures, le corps des professeurs fait son entrée.

M. le recteur Soret donne d'abord lecture de son rapport. L'année qui vient de s'écouler a été consacrée à réparer le dommage causé par l'incendie : l'aile atteinte est sur le point d'être terminée ; on entreprendra la transformation de l'autre aile au commencement de février. Les travaux sont sous la direction de M. l'architecte Fulpius. La Faculté de Droit a été transférée au Palais Eynard, les cours de vacances au Conservatoire de Musique.

M. le recteur rappelle la perte qu'a faite l'Université avec la mort de M. le professeur Mayor, les démissions de MM. les professeurs Revilliod et Johannès Martin. Après avoir cité les diverses nominations, remplacements et l'admission de nombreux privat-docents dans les diverses facultés, l'orateur constate la marche ascendante du nombre des étudiants et auditeurs, qui est supérieur de 29 à l'année précédente.

L'Université a assisté à l'inauguration des bustes de Carl Vogt et de Pictet de la Rive et au jubilé du 75e anniversaire des Belles-Lettres. Une institution du patronage pour les étudiants a été créée sur l'initiative de M. le professeur Bouvier et une loi a été votée par le Grand Conseil pour subvenir à une caisse de prévoyance des professeurs.

L'*Hymne à la Patrie* (tiré du Festpiel pour les fêtes de Calvin), d'Otto Barblan, a été exécuté par un chœur d'étudiants, dirigé par son auteur.

Avant de procéder à la distribution des prix, M. le recteur a annoncé que le prix Chenevière ne serait pas décerné, un seul travail, jugé irrecevable, ayant été envoyé.

Prix Davy. — Rapporteur : M. le professeur Yung. Prix : M. le docteur Jean Roux pour un travail sur la *Faune infusorienne des eaux stagnantes du canton de Genève.*

Prix Humbert. — Rapporteur : M. le pasteur Ehni. Prix 2.000 fr. : M. Joseph Duproix, licencié ès lettres, pour un *Essai sur Leibnitz.*

Prix Hentsch. — Rapporteur : M. Alfred Dufour. Prix 300 fr. : M. Franck Grandjean, pour une collection de pièces poétiques.

Prix de la Faculté de médecine. — Rapporteur : M. le professeur Laskowsky. Prix : M. le docteur Kresteff.

M. le professenr Nicole a ensuite fait une intéressante et savante com-

munication sur un papyrus latin qu'il a examiné et déchiffré avec la collaboration de M. Charles Morel.

Après le *Gaudeamus*, joyeusement enlevé par le même chœur d'étudiants, toujours sous la direction de M. Barblan, la cérémonie a été clôturée.

Université de Grenoble

On sait quel a été l'an dernier et l'année précédente, le succès des cours de vacances à Grenoble. Ils comprendront pour 1900, des *Cours pratiques* et des *Conférences*. Chaque jour, sauf le lundi, jour réservé pour les excursions, il y aura au moins une heure de cours et une heure de conférence. Pour les exercices pratiques de lecture et de diction, il sera fait deux divisions, l'une pour les professeurs et l'autre pour les étudiants.

Les *Cours pratiques* porteront sur la lecture et la prononciation, la grammaire, l'analyse littéraire d'auteurs français, la correction d'exercices écrits et la traduction de textes allemands, anglais et italiens. Ces cours seront dirigés en juillet et octobre par MM. Morillot, Besson et Hauvette, professeurs à la Faculté des Lettres, et en août et septembre par MM. Varenne, Galland, Lacuire et Roux, professeurs au Lycée et à l'Ecole normale. L'horaire indiquera ultérieurement le détail des leçons. Nous nous bornerons aujourd'hui à faire connaître le sujet des *Conférences*.

MOIS DE JUILLET

La Graphologie, conférence avec projections photographiques par M. Boirac, recteur, président du Conseil de l'Université.

Ernest Renan « Souvenirs de Jeunesse », par M. J. de Crozals, doyen de la Faculté des Lettres (2 leçons).

Théâtre d'Emile Augier, par M. Morillot, professeur à la Faculté des Lettres (3 leçons).

Le Cartésianisme et le « Discours sur le style » de Buffon, par M. Dumesnil, professeur à la Faculté des Lettres (3 leçons).

Napoléon à Grenoble, en 1815, par M. Chabert, professeur à la Faculté des Lettres (2 leçons).

Cousin et Jules Simon, par M. Charaux, professeur honoraire à la Faculté des Lettres (3 leçons).

La législation ouvrière, par M. Capitant, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

Le Socialisme en France et à l'étranger, par M. Hitier, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

L'Impérialisme Anglo-Américain et le Droit international, par M. Geouffre de Lapradelle, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

Les Monuments romains de la vallée du Rhône, conférence avec projections photographiques, par M. Collet, professeur à la Faculté des Sciences.

Histoire de l'Art italien (le XVe siècle), par M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage (4 leçons et une visite des monuments de la ville).

MOIS D'AOUT

La législation civile de la France, par M. Tartari, doyen de la Faculté de Droit (2 leçons).

La Législation pénale et pénitentiaire, par M. Cuche, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

Le Système monétaire français, pur M. Reboud, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

La Sérothérapie en France, par M. le docteur Berlioz, professeur à l'Ecole de Médecine (2 leçons). — L'une de ces deux leçons sera une visite à l'Institut sérothérapique.

Les Eaux minérales du Dauphiné, par M. le docteur Porte, professeur à l'Ecole de Médecine (2 leçons). M. le docteur Porte fera en outre avec les élèves une visite à l'Etablissement thermal d'Uriage.

Savinien de Cyrano-Bergerac, par M. Pierre Brun, docteur ès lettres, censeur des études au Lycée de Grenoble (2 leçons).

Les Romanciers contemporains, par M. Arren, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des langues vivantes (4 leçons).

Les Ateliers de charité à Grenoble, par M. Jules de Beylié, président du Tribunal de commerce (1 leçon et une visite de la ville).

Les Débuts de la Révolution française, par M. Jules de Beylié, président du Tribunal de commerce (1 leçon et une visite au château de Vizille).

Organisation de l'Enseignement supérieur, secondaire et primaire en France, par MM. Hauvette, professeur à la Faculté des Lettres, Varenne, professeur au Lycée, et Roux, professeur à l'Ecole normale de Grenoble (3 leçons).

Histoire de l'Art italien (xve siècle), par M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage (4 leçons et une visite du Musée de la ville).

MOIS DE SEPTEMBRE

Organisation des Pouvoirs publics en France, par M. Michoud, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

La Constitution française, par M. Beudant, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

La Radiographie et la Chirurgie, par M. le docteur Perriol, professeur à l'Ecole de médecine (1 leçon suivie d'une visite à l'établissement radiographique du docteur Jourdanet, à Grenoble).

L'Hygiène à Grenoble, par M. le docteur Pegoud, professeur à l'Ecole de médecine (2 leçons).

Henri Beyle Stendhal, par M. Pierre Brun, docteur ès lettres, censeur des études au Lycée de Grenoble (2 leçons).

Le Théâtre contemporain, par M. Arren, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des langues vivantes (4 leçons).

La Bienfaisance publique et privée en France et spécialement en Dauphiné, par M. Jules de Beylié, président du Tribunal de commerce (1 leçon et une visite de la ville).

Histoire de l'Art, par M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage (4 leçons et une visite des monuments de la ville).

MOIS D'OCTOBRE

Les Races qui se sont succédé en Dauphiné. — Anthropologie de la région, par M. le docteur Bordier, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie (2 leçons et une excursion aux Balmes de la Buisse).

Les Mémoires d'Outre-tombe de Chateaubriant, par M. Morillot, professeur à la Faculté des Lettres (4 leçons).

Les Impôts en France, par M. Balleydier, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

Les Principes de 89, par M. Beudant, professeur à la Faculté de Droit (2 leçons).

Le Discours de la Méthode de Descartes (2 leçons) et la *Monadologie de Leibnitz* (2 leçons), par M. Sautreaux, professeur de philosophie au Lycée de Grenoble.

Les Monstruosités dans le monde organique, par M. Picaud, chargé de suppléance à l'Ecole de Médecine (1 leçon).

L'Esprit d'association dans les Alpes, par M. Jules de Beylié, président du Tribunal de commerce (1 leçon).

Causeries sur les montagnes du Dauphiné, par M. Henri Ferrand, ancien président de la Société des Touristes du Dauphiné (4 leçons).

Histoire de l'Art, par M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage (4 leçons et une visite du Musée de la ville).

***

Le *Comité de patronage* se charge de recevoir les Etudiants étrangers, de les aider dans leur installation, de les mettre en relations avec des familles de la ville, de leur fournir les plus grandes facilités possibles pour se perfectionner dans l'étude de la langue française. Il se met tout à leur disposition pour leur donner les renseignements qui pourraient leur être utiles, tant au point de vue de leurs études que de la vie matérielle.

Les étrangers sont priés de s'adresser au Président du Comité (4, place de la Constitution).

Le Secrétaire,
CAPITANT,
Professeur à la Faculté de Droit.

Le Président,
MARCEL REYMOND.

Universités françaises : Les Boursiers des Facultés

La pétition suivante, dont le texte a été communiqué, avant l'impression à l'administration supérieure a été adressée aux doyens des facultés des sciences et des lettres, aux principaux et aux proviseurs, avec prière de la communiquer à leurs administrés.

Monsieur le Ministre,

Les soussignés, *anciens boursiers de licence, d'agrégation ou de doctorat des Facultés des Lettres et des Sciences*, ont l'honneur de vous adresser la requête suivante :

L'article 32 de la loi des finances du 29 mars 1897 et l'article 71 de la loi de 1898 ont établi que les années passées à partir de 20 ans à l'Ecole normale supérieure ou à l'Ecole normale de Cluny, aux Ecoles normales

de Fontenay-aux-Roses, de Saint-Cloud et de Sèvres, seraient comprises dans le nombre des années de service lors de la liquidation de la pension de retraite. Cette mesure avait pour objet, suivant les expressions de M. Descubes, député de la Creuse, d'établir l'assimilation, en ce qui concerne les retraites, entre cette catégorie de fonctionnaires et les anciens élèves des écoles normales primaires, qui jouissent de cet avantage en vertu de la loi du 17 août 1876.

Les anciens boursiers des Facultés, à qui le même droit n'a pas été reconnu, se trouvent de ce fait dans un état d'infériorité manifeste au point de vue de la retraite.

D'une part le bénéfice de la retraite proportionnelle accordé à la veuve ou aux orphelins d'un fonctionnaire décédé après 25 ans de service (loi du 28 avril 1893) ne leur est pas assuré dans les mêmes conditions qu'à leurs collègues, anciens élèves de l'Ecole normale supérieure. Ces derniers ont accompli leurs 25 ans de services à l'âge de 45 ans ; les autres ayant poursuivi les mêmes études auprès des Facultés, subi les mêmes concours, ne laisseront à leur veuve aucun droit à la retraite, s'ils meurent à 45, 46, 47 ans.

D'autre part, les anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, à 60 ans, auront une retraite égale aux 40/60 du traitement moyen des 5 dernières années, tandis que les anciens boursiers des Facultés ayant passé le même nombre d'années dans l'Université, occupé les mêmes chaires et touché les mêmes traitements, n'auront droit qu'aux 37/60 de ce traitement moyen.

A plusieurs reprises, les professeurs, administrateurs et répétiteurs intéressés ont émis le vœu que le Parlement voulût bien faire cesser cette choquante inégalité et décidât que les années passées à partir de 20 ans, en qualité de boursier des Facultés, fussent comptées — jusqu'à concurrence de 3 années — comme années de service lors de la liquidation de la pension de retraite. M. Maurice Faure, rapporteur du budget de l'Instruction publique pour l'exercice 1899, signalait ce vœu « au bienveillant examen du gouvernement ». Il ajoutait : « Pourquoi les années de bourse ne compteraient-elles pas pour la retraite comme les années d'Ecole normale ! La plupart des élèves boursiers des Facultés sont, comme les normaliens, de futurs professeurs. Il ne paraît pas juste d'établir entre eux une distinction » (pp. 46-47).

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre en main et soutenir auprès du Parlement une cause dont il a lui-même, par l'organe de la commission du budget, proclamé la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de profond respect.

***

La pétition était accompagnée de la lettre suivante :

« Nous avons l'honneur de vous adresser le texte d'une pétition adressée à M. le Ministre, en faveur des *Boursiers et anciens Boursiers des Facultés des Lettres et des Sciences*. Nous vous prions de bien vouloir la communiquer aux fonctionnaires de l'établissement que vous dirigez. Ceux qu'elle concerne y apposeraient leur signature et renverraient la feuille à M. Picavet, président de l'Association, 6, rue Sainte-Beuve.

Nous ne doutons pas, M. le...., que vous ne consentiez volontiers à nous rendre ce léger service, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

LE COMITÉ
de l'Association des Anciens Elèves
de la Faculté des Lettres de Paris.

***

Nous avons déjà reçu un grand nombre de réponses et plus de trois cents signatures. M. Loiseleur, membre du Conseil académique de Bordeaux, a même fait émettre par le Conseil un vœu sur lequel nous reviendrons. Nous engageons les intéressés qui n'auraient pas reçu le texte de la pétition, à nous le demander. Nous rappelons encore une fois que ce texte, comme l'article de la *Revue* (vol. XXXVI, p. 525) sur la question des Boursiers, ont été communiqués à l'administration de l'enseignement secondaire.

NÉCROLOGIE

M. T. V. Charpentier

M. Charpentier avait joint à ses études philosophiques, des études mathématiques. Aussi sa thèse française, *Essai sur la méthode de Descartes*, fut-elle une œuvre forte et d'interprétation originale. Elle rompait avec les commentaires empruntés à la psychologie biranienne ou tirés du sens commun, que les éclectiques avaient pris coutume de joindre à une méthode d'origine mathématique, étendue par Descartes et ses successeurs, à la physique, à la médecine, à la chimie. On lui doit en outre, des éditions classiques, des comptes rendus, mais surtout deux articles sur la *Logique du hasard*, d'après M. John Venn (*Rev. ph.*, VI, p. 23, 146), et un remarquable travail sur M. Cournot (*Rev. ph.*, XI, 494), qui mériterait d'être réimprimé, comme la meilleure introduction aux œuvres de Cournot, dont un mathématicien philosophe devrait bien prendre l'initiative.

M. Charpentier a été pendant 25 ans, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. M. Delbos a rappelé, dans la *Revue universitaire*, qu'il eut dans sa classe, où se mêlèrent longtemps les vétérans et les nouveaux, des succès extraordinaires, d'où résultait sa grande autorité ; qu'il y fut avec ses élèves dans un rapport naturel d'amitié, voulant être à tous et se défendant contre la tendance à abandonner les plus faibles au profit de l'élite.

Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, après MM. Rabier et Marion, il s'acquitta de ses fonctions avec le plus grand zèle et le plus grand dévouement. Non seulement, il était toujours prêt à défendre ou à proposer les mesures qu'il croyait propres à rendre l'Université plus prospère, mais il connaissait tous ses électeurs et au besoin insistait autant qu'il était nécessaire, auprès de l'administration, pour faire triompher leurs justes réclamations.

Enfin nous l'avons vu à la *Société d'enseignement supérieur* se mêler aux discussions et fournir, sur bon nombre de questions, des renseignements précis, des indications pleines de bon sens, de finesse et d'expérience. Nous eussions tous souhaité qu'il nous fût permis longtemps encore de compter sur ses conseils affectueux.

F. P.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

F. Corréard. — *La France sous le Consulat.* — Bibliothèque d'Histoire illustrée. — May, éditeur, 300 pages.

Taine usait volontiers de comparaisons matérielles, afin de mieux faire comprendre une abstraction, et il les poursuivait avec une accumulation de termes inépuisable. En maint passage de son *Régime moderne*, il a assimilé la France du Consulat à un colossal édifice : depuis les fondements jusqu'aux combles, tout, le dedans comme le dehors, est calculé pour satisfaire la raison, pour contribuer par l'agencement ingénieux des détails à la solidité générale. Les moindres parties s'harmonisent avec la symétrie de l'ensemble, chacune dépend de sa voisine et toutes ensemble s'ajustent dans des proportions si exactes que la magnificence du corps central en est toute rehaussée.

Cette ordonnance parfaite, cet équilibre logique commandaient à M. Corréard le plan de son travail et sa méthode. Pièce à pièce, mathématiquement, il a décomposé la France d'alors, et son livre reflète la régularité rectiligne, la symétrie savante de son original : constitution et institutions, ordre social, renaissance économique, mouvement intellectuel. Il nous promène d'étage en étage à travers tous les compartiments de l'édifice, mesurant la durée de l'arrêt dans chacun d'eux à ses dimensions ou à son contenu. Une fois la visite achevée, il prend du champ et se recule à une distance qui lui permette d'embrasser l'ensemble de l'œuvre : et alors il lui apparaît, comme à Taine, que la France nouvelle « porte l'empreinte indestructible » d'un puissant architecte : de sa main souveraine il l'a coulée dans le moule classique, de type romain.

Au cours de son analyse, minutieuse, fidèle, correcte comme son modèle, M. Corréard nous tient volontairement, pour user aussi d'une comparaison, à flanc de coteau, ou, s'il s'élève par instant, bien vite il y ramène son lecteur novice : il redoute pour son inexpérience le vertige des hauts sommets et des larges horizons. Cette prudence pourrait bien paraître excessive, mais à ceux uniquement à qui ce livre n'est pas destiné. Ils réclameraient ici plus de force et de vigueur, là plus d'éclat, de brillant même : M. Corréard s'est interdit de parti pris tout essor, et par ce sacrifice volontaire, il a composé un des livres les plus solides de la collection, des mieux appropriés au public qu'il vise. Toujours il a le souci de renseigner très exactement ; il évite d'éblouir par ses idées personnelles : il sait bien du

reste que les plus belles ne paraissent telles souvent que parce qu'elles sont moins intelligibles.

M. Fallex.

Georges Perrot. — *L'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire.* 1 vol in-8° de la *Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur.* — Paris, Chevalier-Marescq et Cie, 1900.

Nous annoncions, dans le volume XXXVII (p. 376) de la *Revue*, que la librairie Chevalier-Marescq et Cie avait entrepris de publier une *Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur* et nous avait prié de la diriger. Parmi les recherches que l'on se proposait de provoquer nous indiquions : 1° l'histoire des Universités et des établissements d'enseignement supérieur, considérée surtout au point de vue des matières enseignées, des méthodes employées, des résultats obtenus ; 2° l'histoire des Maîtres qui les ont illustrés et des travaux qu'ils ont produits ; 3° l'exposition des réformes importantes, faites ou à faire, dans l'enseignement supérieur; 4° les progrès réalisés ou à réaliser, au quadruple point de vue de la recherche scientifique, de la préparation technique, de la formation pédagogique des différents maîtres, de l'action exercée par l'enseignement supérieur sur le développement intellectuel et moral de la nation. Et nous ajoutions que nous ne saurions, pas plus dans cette collection que dans la *Revue*, oublier les peuples qui nous ont précédés, qui sont nos contemporains, nos amis, nos rivaux.

Le premier volume de la collection était signé de M. Luchaire, dont la *Revue* faisait connaître récemment l'enseignement à la faculté des lettres de Paris. Il portait sur l'*Université de Paris sous Philippe-Auguste* et montrait que ce n'est, à cette époque, ni le roi de France, ni l'évêque de Paris, mais le pape qui règne sur l'Université.

Le second volume est de M. Georges Perrot, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris, directeur de l'Ecole normale supérieure. Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs, M. Georges Perrot, qui a été un des membres fondateurs de la Société d'enseignement supérieur, qui a publié chez Hachette, en collaboration avec M. Chipiez, sept volumes de *l'Histoire de l'art dans l'antiquité* (1).

Voici le contenu de l'ouvrage : Ch. I. *Les programmes actuels et l'histoire de l'art au lycée.* — Ch. II. *L'histoire de l'art, son utilité, ce qu'elle ajoute à la connaissance et à l'intelligence du passé.* — Ch. III. *Comment l'histoire de l'art a été enseignée depuis qu'elle est inscrite au programme de l'enseignement moderne.* — Ch. IV. *Des mesures à prendre pour introduire l'histoire de l'art dans l'enseignement classique. Le personnel et le matériel à créer.* — Ch. V. *Des moyens de trouver le temps nécessaire pour l'enseignement de l'art dans les hautes*

(1) Un passage de la page 81 a fait naître en nous des inquiétudes qui, ne seront probablement pas justifiées. « Les historiens qui ont eu les plus hautes ambitions, dit M. Perrot, se sont contentés d'explorer et de défricher une partie du champ, et encore, malgré l'effort qu'ils se sont imposé, n'ont-ils pu jusqu'à présent atteindre le terme qu'ils s'étaient fixé. L'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, que j'ai entreprise avec M. Charles Chipiez *est et demeurera probablement inachevée* ». Nous espérons, pour notre instruction et pour le bon renom de la librairie Hachette, que M. Perrot, aura « le nombre d'années qui lui est nécessaire pour achever son œuvre ».

classes de nos Lycées. — Ch. VI. *Ce que l'on peut attendre et espérer de la réforme proposée.*

Les appendices suivants y ont été adjoints. I. *Extrait du programme de l'enseignement secondaire moderne, programme du cours d'histoire de l'art*; II. *Extrait du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles, programme du cours d'une histoire sommaire de la civilisation* ; III. *Vœu présenté au conseil supérieur dans sa séance du 14 janvier 1899* ; IV. *Les collections allemandes destinées à l'enseignement de l'histoire de l'art.*

On a vu, dans le compte rendu des réunions de la Commission d'organisation du Congrès d'enseignement supérieur, que la section des Beaux-Arts a décidé de soumettre aux discussions du Congrès le vœu présenté par MM. Perrot, Ravaisson, A. Croiset, Ernest Lavisse, Violle, C. Jullian, Thomas, Paul Meyer. La *Revue des Deux-Mondes*, du 17 mars, constate que l'auteur a traité avec la haute compétence dont il a donné tant de preuves, une question qui lui tient au cœur; qu'aucun des aspects du problème ne lui échappe, soit qu'il donne en quelques pages une esquisse éloquente des grandes périodes de cette histoire, soit qu'il se préoccupe de la création du personnel et du matériel nécessaires à l'enseignement nouveau. Elle souhaite que le livre de M. Perrot suscite le mouvement d'opinion sans lequel ne peuvent aboutir, en France, les réformes le plus vivement souhaitées. Dans la *Revue bleue*, M. André Beaunier, trouve « aussi aisées que fécondes » les réformes demandées par M. Perrot. Enfin, dans les *Débats*, M. André Michel estime que la cause « prise en main par un tel défenseur, est bien près d'être gagnée ».

Et de fait, quand on donne déjà une place à l'histoire de l'art dans l'enseignement moderne et dans l'enseignement secondaire des jeunes filles, pourquoi ne lui en ferait-on pas une dans l'enseignement classique? M. Perrot aurâ contribué plus que personne à réaliser cette innovation, dont les conséquences seront heureuses pour l'enseignement supérieur, car si les recherches des maîtres de nos facultés ont, comme l'écrit M. Eugène Guillaume, leur retentissement dans nos lycées et nos collèges, ceux-ci préparent à leur tour des élèves pour les Universités. Et puis, supposez qu'on ait donné à nos futurs bacheliers le goût des belles choses et l'amour des chefs-d'œuvre, on pourrait s'essayer à développer les mêmes sentiments dans les classes populaires, sinon à l'école, du moins dans les cours d'adultes et surtout dans les organismes divers qui relèvent de l'extension universitaire. Les raisons invoquées par M. Perrot, en faveur des Universités et des lycées, vaudront pour l'éducation de tous, car l'art, comme l'a montré le regretté Guyau, est un excellent moyen d'unir tous les hommes dans un même sentiment de solidarité et de désintéressement. C'est pourquoi son livre aura, nous l'espérons, un grand succès et exercera une action des plus heureuses.

F. P.

Henri Kleffler. — *Science et conscience*, ou *Théorie de la Force progressive*. — 3 vol. de XVIII-377, 419, 392 pp., Paris, F. Alcan.

L'auteur se propose, ainsi que l'indique le titre même de l'ouvrage, d'établir l'indissoluble union qui doit exister entre la raison et l'idée morale, la science et la conscience. Il s'attaque tout ensemble à l'étroitesse d'esprit

des matérialistes et des positivistes, qui mutilent la réalité et la pensée humaine, en prétendant supprimer l'idée de Dieu, et à l'obscurantisme des hommes d'Eglise, épouvantés par toute tentative d'émancipation intellectuelle, et qui enfouissent l'idée de Dieu sous des formules théologiques en contradiction avec les plus légitimes revendications de la conscience moderne.

Dans un 1er volume (*La méthode naturelle*) il cherche à établir que la vraie méthode doit partir de cette hypothèse absolue : les lois de l'objet et celles du sujet doivent se ramener à une loi unique qui explique à la fois les phénomènes des deux ordres. Il s'agit ensuite de poursuivre la vérification de cette hypothèse. Le 2e volume (*L'esprit de la Loi*) est consacré à développer la conception de l'Univers et de l'homme à laquelle conduit la « méthode spiritualiste ». L'Univers apparaît comme la manifestation de plus en plus harmonique et consciente d'une Force éternellement en progrès. Ce n'est pourtant pas la cause suprême. Pour s'y élever, il faut interroger l'âme, l'esprit, et tout d'abord en affirmer la réalité. Il faut surtout étudier la conscience morale et religieuse de l'homme. Et c'est ainsi que dans un 3e volume (*La morale universelle*) seront abordés les problèmes de la morale et de la religion. La doctrine qui s'en dégage est un spiritualisme, très éloigné de tout dogme religieux, qui ne manque pas d'élévation au surplus, mais qui paraîtra peut-être moins nouveau qu'on aurait pu l'espérer d'un si long et si sincère effort.

P. Malapert.

Charles Bohême. — *Le Mariage de Pierrot*, fantaisie en un acte et en vers. — Genève, Reymond.

J'ai gardé souvenance, écrit M. Bohême, d'une pantomime dont les premiers rôles étaient le vieux Cassandre et sa fille, Pierrot, Arlequin et un pâtissier. Celui-ci voulait toucher le cœur de la jeune fille et était le préféré de Cassandre. Mais Pierrot, aidé d'Arlequin, dressait mille embûches au pâtissier, et épouvantait Cassandre, qui finissait par consentir au mariage de sa fille avec Pierrot. Il y a quelques années, ajoute M. Bohême, alors que j'habitais Valenciennes, un de mes amis me rapporta le dialogue suivant qui s'échangea, dans une soirée, entre un notable commerçant de Lille et un autre invité : « — Quel est ce monsieur là-bas ? — C'est un professeur de faculté. — Combien gagne-t-il par an ? — Environ huit mille francs, je crois. — Peuh ! mon premier commis en gagne douze mille. » — C'est ce double souvenir qui lui a fourni le canevas de sa bluette. Cassandre veut marier sa fille à un banquier, mais Pierrot et Pierrette, qui revendiquent les droits de l'idéal et de l'amour désintéressé tiennent bon et finissent par vaincre les résistances paternelles. Par cela même l'auteur soutient « que l'artiste a sa fonction sociale, ni plus ni moins que l'industriel ou que l'homme d'affaires et que, par conséquent, nul n'est admis à le traiter comme une non valeur. »

A Cassandre qui s'écrie :

« *Beau métier pour enrichir son homme !* »

Pierrot répond :

Musset vous répondra que métier pour métier,
Poète vaut au moins avocat ou portier.
Aussi bien, croyez-vous que ceux-là sur terre

Seuls aient place qu'on dit gens positifs : notaire,
Industriel, comptable, ou gros marchand de bœufs?
Non qu'il entre en mon plan de faire mépris d'eux,
Chaque être ayant son lot et son office au monde.
Mais nous tomberions vite en misère profonde,
Si, pour calmer nos maux qu'eût aigris la raison,
L'art n'ouvrait à nos yeux un splendide horizon.
Or les musiciens, les peintres, les poètes
Sont du Beau tour à tour disciples et prophètes.
Tout rempli de son dieu, comme un prêtre à l'autel,
L'artiste appelle à lui l'Idéal immortel,
Il l'incarne en son œuvre, et, pur de toute envie,
Le partage à tous ceux qu'a mutilés la Vie ;
S'il comprend comme il doit ses nobles fonctions,
Il ravive le goût des grandes actions,
Réchauffe l'espérance au foyer de son âme
Et du courage éteint peut rallumer la flamme.
Telle est, pour qui du moins aime les beaux combats,
La haute mission de l'artiste ici-bas.
C'est pourquoi Dieu, créant les âmes inégales,
Fit les unes fourmis et les autres cigales.

Toute la fantaisie se lit avec grand plaisir et serait agréablement écoutée au théâtre.

M. Douhéret. — *Idéologie, Discours sur la philosophie première.* — Paris, Alcan.

Voici comment M. Douhéret, professeur agrégé de philosophie, présente sa brochure aux lecteurs :

« La philosophie, disait Jouffroy, est une science dont l'idée est encore mal fixée; et il ne semble pas qu'il ait eu tort, à voir les différentes définitions qui en sont données et les diverses manières dont elle est traitée. Il est donc permis d'essayer à son tour d'expliquer l'idée qu'on s'en fait. Que ce soit là l'excuse de ce petit ouvrage !

J'aurais désiré, à cause de ma profession, qu'il pût être utile aux élèves. Mais il est possible que l'enseignement ne puisse se passer des formes scholastiques, bien qu'elles traînent avec elles des difficultés inutiles et faussent les questions. D'ailleurs, le but dont je parle est rempli par un grand nombre de longs et savants traités. On peut les trouver compliqués.

J'y verrais une simplification à faire. Depuis l'école éclectique, il est assez d'usage de faire commencer les manuels de philosophie par une science prétendue descriptive, appelée psychologie, qui serait l'histoire naturelle de l'âme. Je vois même que pour compléter l'analogie, on emploie aujourd'hui l'expression de faits ou de phénomènes psychologiques. Mais en réalité, ce que je trouve sous le nom de psychologie, ce sont des controverses subtiles bien plutôt que des descriptions ou des observations. C'est donc là une conception que je retrancherais de la philosophie. Et moi aussi, je veux que la science de l'esprit humain soit à certains égard, au début du moins, une histoire, non une thèse, mais c'est l'histoire de ce qui demeure, non de ce qui passe : ce n'est donc pas une histoire de faits.

Oubliée parfois dans nos traités de philosophie, où se mêlent tant d'éléments de nature différente, l'unité est une qualité que je voudrais donner à cet ouvrage. Il est mince ; mais il s'agit d'un sujet où il y a tant à désapprendre ! »

Le livre lui-même comprend trois parties : *l'Analyse* expose la vie de la pensée, étudie rapidement le sentiment, l'entendement, la passion, le

sentiment, l'homme moral ; le *Problème* indique les *desiderata* que posent la science, l'art, la vertu ; la *Synthèse* montre comment l'esprit et l'âme essaieront d'atteindre à la vérité et par celle-ci à la religion et à Dieu. Il se termine par une prière au « Dieu de nos pères ».

« Seigneur, que peut demander une de vos créatures, à laquelle n'a point été départie la puissance, qui rendrait son action efficace pour l'œuvre pratique du bien, et que vous n'avez sans doute point choisie pour ce grand ouvrage ? Après la consolation de penser que son passage n'a point été cause d'affliction pour ceux qui l'entourent, ni de ressentiment pour aucun de ses semblables, que peut demander cette créature, sinon d'être appelée à coopérer du moins, si faiblement que ce soit, à la recherche de votre vérité ? Que cette vérité illumine complètement mon intelligence, c'est ce qu'il serait téméraire de vouloir : mais ce que j'implore de votre grâce, c'est que dans mon âme ne se trouve fermée aucune des voies par lesquelles votre raison, supérieure à la nôtre, peut avoir accès jusqu'à notre cœur ; et qu'en moi règne un esprit assez droit pour rester accessible à tout ce qui peut et doit toucher ou convaincre l'humanité, tout en réservant et en demandant à la puissance souveraine l'inspiration qui saura trancher les difficultés entre lesquelles se débat légitimement, mais douloureusement, l'humaine pensée ».

Nous avons cité le début et la fin de cette brochure pour montrer qu'elle est d'un chrétien, dont on pourrait discuter certaines conceptions, mais avec lequel on se trouverait plus d'une fois d'accord sur le terrain de la pensée libre ; pour indiquer en outre une fois de plus qu'il est impossible de ranger tous nos professeurs de l'enseignement secondaire, en particulier ceux de philosophie, comme on le dit parfois, parmi les adversaires des idées religieuses.

Georges Daumet. — *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècles* (118e fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes). — Paris, Bouillon, 1898, in-8, XI-273 p.)

M. Daumet a résumé l'histoire des rapports amicaux de la France avec la Castille, aux XIVe et XVe siècles ; il en a montré la continuité et il a mis toute son exactitude soigneuse d'érudit à publier les documents les plus importants qui l'établissent. Son livre est une excellente contribution à l'étude de la diplomatie et des relations étrangères de la France sous les Valois. La plupart des textes sur lesquelles il s'appuie sont inédits, et l'exposé historique qui en donne la substance nous permet de suivre clairement toutes les phases de l'accord franco-castillan depuis le règne d'Alphonse XII (1312) jusqu'à l'avénement d'Isabelle (1474). Ce fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes est donc, par l'intérêt et la nouveauté du contenu, digne de la collection dont il fait partie. M. Daumet, qui a été membre de l'Ecole française de Rome, a puisé une partie importante de ses pièces justificatives dans un registre des Archives du Vatican ; mais nos Archives nationales lui ont fourni aussi beaucoup de textes curieux. Un recueil de 68 pièces justificatives et un bon index des noms de lieux et de personnes terminent la publication.

Achille Luchaire,
de l'Institut.

J.-M. Da Cunha Seixas. — *Principios geraes de philosophia.* — Lisboa. Imprensa Lucas, 1898, 1 vol. in-8° de XLVII — 186 p.

Sous ce titre a été publiée, par les soins du Dr Ferreira-Deusdado, la première partie d'une œuvre posthume qui, dans la pensée de l'auteur(1), devait s'intituler : *Cours général de philosophie pantithéiste. — Mathématique, mécanique, physique et chimie. — Fondement d'un nouveau système et d'une réforme consécutive des sciences.*

M. Ferreira-Deusdado, dont quelques idées sur le même sujet ont été exposées ici même (2) par M. Delbœuf, a fait précéder cet ouvrage d'une « esquisse historique » de la philosophie en Portugal au XIXe siècle et d'une notice biographique sur l'auteur. Il énumère, suivant leur ordre chronologique, les diverses publications philosophiques parues en Portugal depuis la fin du siècle dernier. Parmi les auteurs qu'il cite, il faut signaler Antonio Genovesi dont les *Instituiçoês de logica e de metaphysica* furent adoptées dans les écoles sur l'ordre du marquis de Pombal et dominèrent la philosophie classique jusqu'au milieu de notre siècle. Puis, viennent Sylvestro Pinheiro, Ferreira, Heinecio, Joh, Sousa Doria, Maria da Silva, J. Soriano de Sousa, le R. P. Rondina, Th. Braga, Emygdio Garcia, Tiago Sinibaldi, Clemente Pereira, B. Aug. de Madureira, etc.

Tous ces philosophes offrent peu d'originalité et se rattachent, les uns au sensualisme condillacien, les autres à l'éclectisme, soit encore au positivisme ou au thomisme. Seul le pantithéisme de Da Cunha Seixas représente, suivant M. Ferreira-Deusdado, un système nouveau.

Le pantithéisme est une forme de spiritualisme qui, en unissant toutes les sciences, établit une synthèse harmonieuse de lois universelles sous l'unité de l'absolu. C'est ainsi que M. Cunha Seixas définit sa philosophie éminemment éclectique. Son livre se recommande par quelques aperçus intéressants, notamment sur la classification des sciences et sur la perception extérieure. Mais on y remarque, comme d'ailleurs, dans la plupart des ouvrages de philosophie écrits au-delà des Pyrénées, un abus excessif du formalisme scolastique.

AMÉDÉE PAGÈS.

E. JOURDAN et G. DUMONT. — *Les écoles de commerce en Allemagne et en France, en Autriche-Hongrie.* — Paris, Nony.

Ces deux opuscules un peu rapides à vrai dire sur une si grosse question, seront peut-être grâce à leur concision même lus par un nombre plus considérable de personnes, et ce sera encore tout profit pour la science.

Tels qu'ils sont d'ailleurs, ils offrent de nombreux et utiles renseignements, car ils sont écrits sur des statistiques récentes, et par deux hommes que leur haute compétence sur des questions d'enseignement commercial met à même de tirer d'une semblable enquête les conséquences immédiatement profitables.

L'enseignement commercial en Allemagne doit attirer particulièrement l'attention, car il est assurément l'un des facteurs les plus importants de cet essor commercial et économique de l'Allemagne, qui préoccupe à juste titre chez nous les penseurs au même titre que les hommes d'action.

Certes d'autres causes profondes imputables au caractère même et à la civilisation des peuples allemands ont activé cette expansion extraordi-

(1) Mort en 1895.
(2) No du 15 Avril 1890.

laire, et l'œuvre des Associations par exemple mériterait sur ce point une mention toute particulière.

Mais outre que les plus puissantes parmi ces Associations sont celles des commerçants, et qu'en apportant à l'enseignement commercial un soutien moral et souvent pécuniaire, les corporations confondent dans une large mesure leur action féconde avec celle de ce dernier, on peut affirmer que l'orientation nouvelle de l'enseignement allemand en ces dernières années a été pour la plus grande part dans les résultats obtenus.

Les auteurs, dans une revue rapide de l'organisation scolaire allemande, ont montré la place de plus en plus importante qu'y tiennent les Real Schulen, c'est à dire les Ecoles d'enseignement moderne. La progression si rapide en ces derniers temps du nombre de ces Ecoles et de leur population fournissait déjà une indication précieuse sur les tendances nouvelles de la nation allemande.

Ces Ecoles en effet, qui sont de plus en plus fréquentées par des jeunes gens de familles très aisées, tendent à donner plus complètement aussi l'enseignement pratique et à préparer directement aux Ecoles de commerce.

En outre, par la grande souplesse de leurs programmes, et par la division même de leur enseignement, qui permet aux élèves de venir chercher ici le plus ou moins d'instruction générale nécessaire pour une spécialisation utile, elles préparent des recrues excellentes aux Ecoles moyennes de Commerce ou même aux Ecoles primaires supérieures commerciales.

Il n'est pas rare en effet de rencontrer dans ces dernières Ecoles dont le type se répand de plus en plus en Allemagne, des jeunes gens qui après avoir accompli les années obligatoires d'Ecole primaire ont suivi pendant trois ou quatre années les cours d'une *Real Schule*, pour lui demander l'instruction primaire supérieure que dispensent les classes inférieures des Ecoles Reales jusqu'à la 4e année. Ils ont alors abordé leur apprentissage commercial vers la quatorzième ou la quinzième année, avec un fonds plus solide et plus étendu, mais sur lequel ils peuvent de ce fait même plus facilement et plus rapidement bâtir.

C'est la *Kauffmännische Fortbildung Schule*, Ecole primaire supérieure ou mieux Ecole de perfectionnement commercial, qui commence et achève cet édifice pour un grand nombre de jeunes gens qui ne vont pas au-delà. Il est vrai que la méthode, l'enseignement de ces Ecoles sont de tous points excellents, et conviennent très exactement au but qu'on se propose là-bas, et qui est d'y préparer des cadres solides de sous-officiers et d'officiers subalternes du commerce, pour employer une expression typique, d'ailleurs très figurative de cette forme quasi-militaire que revêt presque toute organisation allemande.

On aurait peut-être souhaité ici quelques plus longs développements sur ces *Ecoles moyennes* de commerce, qui par leur nombre, par la souplesse et la variété de leurs programmes, font la plus grande force de l'Allemagne sur le terrain commercial.

Avec un budget souvent minime, avec un nombre très restreint de professeurs salariés, les *Ecoles de perfectionnement* reçoivent dans les grandes villes surtout une clientèle fort nombreuse de jeunes apprentis de commerce, qui viennent le matin avant et le soir après l'atelier lui demander un complément d'instruction.

Et c'est encore au développement de semblables écoles que se trouve. rait liée l'action de ces associations puissantes auxquelles nous faisions tout à l'heure allusion. Ce sont elles, en effet, qui avec les municipalités interviennent pour une grande part dans les dépenses, recrutent aussi parmi les membres de leur comité le conseil de direction, et même un certain nombre de professeurs volontaires, pour les parties plus essentiellement pratiques, la comptabilité ou le calcul commercial.

Je le répète, ce genre d'Ecoles mériteraient une étude toute spéciale, car elles forment la base solide de cet enseignement moyen qui est le plus utile et le plus fécond, parce qu'il prépare directement à des professions très déterminées, où le jeune homme ne risque ni de trouver toutes les places prises, ni d'avoir un surplus de connaissance dont il ne trouverait pas l'emploi, ce qui est le grave inconvénient de certaines Ecoles Supérieures. Enfin pour terminer sur l'Allemagne, il serait bon d'insister sur la cohésion même de cet enseignement commercial qni est arrivé à organiser d'une façon désormais complète tous les degrés de l'enseignement depuis le primaire jusqu'au supérieur.

Il existe en effet depuis bientôt deux ans, à Leipzig, une sorte d'Université commerciale, qui dès son origine a réuni près de deux cents étudiants et qui paraît donner les meilleurs résultats.

Je sais bien qu'en Allemagne même cette tentative n'a pas rencontré partout la même approbation, et qu'à Hambourg en particulier, une des villes où l'enseignement commercial est le plus développé, on juge inutile et presque dangereux cet enseignement d'Université surajouté à celui des Ecoles supérieures de commerce. Je crois cependant, et toute part faite aux objections, qu'il faut voir dans le couronnement des études commerciales à l'Université une sorte de consécration officielle qui marque tout au moins l'intérêt qu'on leur manifeste là-bas et la place prépondérante qu'elles occupent dans le cadre de l'enseignement allemand.

***

L'Enseignement en Autriche-Hongrie, des mêmes auteurs, et qui fait naturellement suite au précédent opuscule, témoigne des mêmes qualités d'observation et de la même justesse de vues que nous avons déjà louée dans le précédent exposé.

Les auteurs ont bien mis en relief cet extraordinaire développement de l'enseignement commercial en Autriche-Hongrie dans ces vingt dernières années, et en ont exposé les causes déterminantes.

La principale est sans contredit l'action du gouvernement, beaucoup plus sentie ici qu'en Allemagne, sans être d'ailleurs tracassière. Car l'Etat laisse à chaque école le soin de fixer son programme, et ne s'intéresse guère que pour la fixation des programmes et surtout pour l'attributions d'encouragement pécuniaires de différentes sortes.

A ce propos il eût été peut-être utile de noter les efforts nombreux accomplis en ces dernières années pour donner au personnel enseignant une instruction plus solide, et les encouragements accordés à cet effet sous la forme de bourses de voyage à l'étranger, voyages d'études en groupes de professeurs choisis dans les Écoles commerciales, etc.

Il faut ajouter enfin que l'enseignement de la langue française est particulièrement développé pour l'enseignement commercial. Il commence dès la première année de la *Real Schule*, qui est plus fréquentée peut-

être encore en Autriche qu'en Allemagne et surtout offre un programme d'enseignement plus pratique, et se continue avec une méthode fort bien conçue et des exercices appropriés et gradués jusqu'à la fin des études commerciales.

En Autriche plus qu'en Allemagne encore, l'enseignement des langues étrangères forme la base solide autant que le point d'arrivée de toute éducation commerciale. L'observation est tout au moins à retenir, puisque nous nous trouvons en présence d'un enseignement commercial très prospère, et qu'il faut peut-être chercher dans cette conception la cause de cette prospérité.

Et puisqu'il s'agit encore du développement de l'enseignement commercial en Autriche-Hongrie, il faudrait noter la place qu'y prennent les Ecoles commerciales de femmes. Il semble bien que les pouvoirs publics voient d'un œil favorable cette direction nouvelle donnée à l'activité de celles-ci, peut-être parce qu'ils y reconnaissent un dérivatif utile à d'autres aspirations féminines qui ne sont pas sans causer là-bas quelque inquiétude.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement commercial des femmes que nos auteurs ont signalé comme existant en germe en Allemagne (et sur ce point déjà ils ne tiennent pas suffisamment compte des progrès accomplis en ces dernières années) est en tous cas très développé dans les principales villes d'Autriche et de Hongrie.

Ces sortes d'écoles commerciales répondent la plupart du temps à un double objet et présentent, pour ainsi parler, deux faces d'enseignement. D'une part elles donnent des cours pratiques, la plupart du temps le soir, et destinés particulièrement à des jeunes filles qu'une situation modeste a contraintes d'entrer dans le commerce dès la sortie de l'Ecole primaire et qui viennent chercher un supplément d'instruction théorique et professionnelle qui leur assure pour l'avenir une situation meilleure.

D'autre part ces Ecoles donnent un enseignement complet de deux et quelquefois trois années à des jeunes filles qui peuvent consacrer encore trois années après la *Bürger Schule* (Ecole primaire supérieure), pour apprendre sérieusement les sciences commerciales et débuter après cet enseignement et avec d'excellentes conditions dans les maisons de commerce les plus importantes.

Tout compte fait, malgré l'augmentation proportionnellement très considérable d'élèves qu'accusent les Ecoles commerciales d'Autriche sur celles d'Allemagne, et en faisant exception pour l'enseignement commercial des femmes, je ne me rallierai pas entièrement à l'opinion de nos auteurs qui concluent à la prospérité plus grande de l'enseignement commercial en Autriche-Hongrie.

Sans compter que cet enseignement s'étant presque tout à coup développé dans ce pays, il se produit forcément en sa faveur et pour le moment une poussée très forte, mais quelque peu anormale et temporaire, je pense que l'enseignement commercial en Allemagne a pour lui cet avantage d'être mieux établi à tous ses degrés, et de compter surtout un nombre bien plus considérable de ces *Ecoles primaires supérieures, commerciales* que nos auteurs n'ont je crois pas fait entrer dans leurs statistiques comparées, et qui sont pourtant, je le répète, la véritable force et l'un des facteurs les plus intéressants dans l'expansion commerciale de cette dernière nation.

MAURICE WOLFF.

REVUES ÉTRANGÈRES

Educational Review

New Series, vol. I, nos 1-6, pp. 400. — London, 203, Strand, W. C.

Ces premiers nos sont consacrés avant tout à des questions d'éducation générale. Quelques titres d'articles donneront idée de la teneur générale : L'Education nouvelle. — Quelques dangers de l'éducation moderne. — Le maître d'école et la paix internationale. — Inconvénients du bon goût. — De la colère. — La logique dans les écoles secondaires, etc.

Examen de l'utilité des Sports. - Lyttelton avait déjà soutenu qu'ils n'inclinent nullement aux bonnes mœurs, quoi qu'on en ait dit ; certains physiologistes ajoutent que ce n'est pas un délassement pour l'intelligence, mais une fatigue pour tout l'organisme. C'est le sommeil seul (?) qui élimine les déchets de fatigue du cerveau : d'où résulte qu'il faudrait, comme en Allemagne, réserver spécialement la matinée aux travaux intellectuels (p. 95).

A l'Université de Londres, on se plaint que le français ou l'allemand, autrefois obligatoires pour les candidats ne présentant pas le grec, soient devenus facultatifs : par contre, on demande de ne plus considérer comme éliminatoires pour le B. A. les mathématiques et la philosophie (133).

Le *General Medical Council* a demandé qu'on exige des étudiants l'anglais, le latin et une troisième langue, ancienne ou moderne : cette dernière langue n'était pas nécessaire jusqu'à présent pour l'immatriculation. Les intéressés ont demandé qu'on suspende l'application de cette mesure jusqu'en 1900 : il est douteux que ce comité médical, chargé de relever les études, y consente (p. 134).

— Avis à un professeur éloigné de Londres, qu'il a droit, sans y résider, d'y prendre les inscriptions nécessaires pour ses examens.

La fondation d'une université Irlandaise, distincte de l'Université royale d'Irlande, a ses partisans et ses adversaires. La *Gazette de Westminster* propose, comme moyen terme, d'autoriser une Université sur le modèle de celle de Tubingue : *Educational Rev.* s'y oppose, parce que ce serait un centre de propagande politique et religieuse (p. 150).

Coéducation. — Elle ne peut donner de bons résultats, parce que les filles y sont toujours dépassées par les garçons, elles ont moins d'aptitude au travail et plus d'occupations étrangères à l'école (178).

L'Education religieuse à l'école. — Conclusion d'une série d'articles qui a soulevé de violentes polémiques. Ed. Lyttelton propose un certain nombre de réformes, entre autres : que les maîtres de *Board School* soient astreints à un examen certifiant qu'ils possèdent des notions religieuses suffisantes pour enseigner à leurs élèves telle religion que choisira la famille (183).

En raison des polémiques, ces articles ne seront pas continués.

— Un syndicat de professeurs vient de publier un rapport sur les examens avec les remarques faites par les examinateurs (195).

Législation. — Un père met son fils en pension et peu après demande au chef d'institution de le lui envoyer pour une fête de famille. Refus

motivé par le danger d'interrompre les études : insistance du père. L'enfant est envoyé, mais le chef d'institution refuse de le reprendre, arguant la nécessité de maintenir l'ordre dans sa maison, et exige néanmoins le prix de la pension. Le jury lui donne entièrement raison (p. 208).

Pédagogie. — « Nous n'approuvons pas votre projet de faire apprendre à vos élèves la table de logarithmes, pour fortifier leur mémoire, jusqu'à ce que ce pensum donne des résultats » (208).

Education secondaire. — Critique violente du nouveau règlement, dont on ne donne malheureusement pas le texte ; on se plaint surtout du nombre exagéré des inspecteurs de cet enseignement : « que d'argent pour favoriser les lords, protéger les monopoles et faire de coûteuses et cruelles expériences ! » (p. 215).

Une école en Australie. — C'est à 400 milles au nord de Sidney : le maître d'école a fait planter tout autour des fleurs, des arbustes d'ornement : la grande salle est propre comme un salon de lecture mondain, avec des livres intéressants, des tableaux, des œuvres d'art ; la cour même n'est plus un Sahara... et tout cela est l'œuvre des élèves, qui y travaillent et en profitent avec délices (p. 217).

Le travail manuel dans l'Enseignement secondaire. — Plaidoyer en faveur d'une idée qui ne date pas de Rousseau, mais que l'on applique rarement. (Reichel, p. 235).

L'*Université d'Oxford* examine s'il convient d'admettre certains diplômés des Universités américaines au grade B. C. L. après deux ans d'étude et sans qu'ils aient fait leur cours des arts. Les Anglais pourraient alors profiter de l'équivalence en Amérique (257).

Les Inspecteurs des collèges se plaignent que le *français* soit enseigné parfois « sans se préoccuper de l'accentuation ni de la prononciation » : on oublie que c'est une langue vivante, faite pour être comprise, et on la traite « comme du latin et du grec » (278).

A partir d'avril paraîtra trois fois par an une revue de *pédagogie psychologique* (the Paidologiest) (p. 284).

Le rapport de la sous-commission technique pour l'éducation commerciale a demandé la création d'un examen largement oral, avec des programmes aussi libres que possible, dans le genre du baccalauréat français ou de l'*Abiturienten examen* allemand. La revue ne se dissimule pas que cette mesure, qui a toute chance d'être adoptée, produira une transformation complète du système ancien (340).

Les écoles marocaines : Etude rapide sur leur organisation et leur fonctionnement (353).

M. E. Watson demande que l'on réimprime les plus importants ouvrages de pédagogie ancienne, et signale les traités du XVIe et XVIIe siècles pour lesquels ce travail a déjà été fait (377).

Cambridge. — La première liste de dons, pour l'Université, vient d'être close : elle a produit 51.260 livres (386).

Londres. — Une réunion de professeurs, demande que l'on réduise de deux à une les épreuves écrites de science, et qu'on laisse le candidat opter à son choix pour une seconde épreuve scientifique ou pour une langue vivante (relativement à la question d'inscription signalée plus haut) (p. 387).

Dr J. Philippe.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Elections pour le conseil de direction.

Membres sortants : MM. Friedel, Charpentier, Giry, décédés. MM. Brouardel, Berthelot, Mascart, les trois membres les plus anciens du Conseil. MM. Berthelot, ancien président, Brouardel, président actuel de la Société, deviennent de droit membres du Conseil.

D'après les statuts, le Conseil doit présenter une liste de douze noms, parmi lesquels les membres de la Société ont à faire le choix des six nouveaux membres du Conseil. Voici la liste qui a été dressée :

M. Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure.
M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine.
M. Flach, professeur au Collège de France.
M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.
M. Larroumet, professeur à la Faculté des lettres.
M. Boyer, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes.
Albert Sorel, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
M. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante.
M. Le Docteur Regnard.
M. Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
M. Mortet, professeur à l'Ecole des Chartes.
M. Bloch, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Les votes par correspondance doivent être adressés, avant le 25 mars, à M. Brouardel Président de la Société d'enseignement supérieur, Ecole des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, à Paris. Le dépouillement aura lieu le dimanche 25 mars à 9 heures 1/2, à la réunion pour laquelle seront convoqués les membres du groupe parisien et à laquelle sont priés d'assister les membres des groupes départementaux, qui seraient présents à Paris.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
E. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Aschersson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
E. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czislarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
A. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Tinerde los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Lamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Storck, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE DE L'ART
DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Par M. G. PERROT
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Un vol. in-18 . . . . . 3 fr.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut.

Une brochure in-8°. . . . . 2 fr.

Vient de paraître

LA PLAIDOIRIE
DANS LA
LANGUE FRANÇAISE
DE SÈZE, BELLART, BONNET, BERRYER, CHAIX-D'EST-ANGE, JULES FAVRE
La Prise de la Bastille et le baron de Bésenval
L'Adultère de Madame Boulonnois. — La Conspiration du Général Moreau
L'Évasion du comte de Lavalette
Le Mariage de Paul-Louis Courier. — Marie de Morell et l'hystérie en 1836
Blanche de Jeufosse. — Une Cour au cor de chasse. — Le Miracle de la Salette, etc.

COURS LIBRE
PROFESSÉ A LA SORBONNE
PAR
M. MUNIER JOLAIN
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
TROISIÈME ANNÉE
XIXe Siècle

Troisième et dernier volume in-8 . . . . . 6 fr.
L'ouvrage complet formant 3 volumes in-8 . . . . . 18 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

INGTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 4. — 15 AVRIL 1900.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

MAY 18 1900

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

289. **G. Rayet**, *correspondant de l'Institut*, L'Observatoire de Bordeaux.
296. **Dr Elophe Bénech**, L'Enseignement de la chimie dans les Universités de province.
303. **Sarthou, Drouin, Hervé, Ruthon**, Les humanités nouvelles.
309. **Boulogne**, Histoire d'un Collège, le Collège de Semur.
322. **Universités populaires** : Savoie (Corcelle), XIIIe arrondissement, Paris (Halser).
328. **Parmentier**, Bibliothèque de la pédagogie chrétienne.
337. **F. P.**, Réorganisation de l'enseignement de la géographie en Belgique.
342. **Congrès internationaux en 1900** : Enseignement supérieur, Sociologie coloniale, Education physique, Psychologie, Philosophie.

360 ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Nominations et Concours.

372 NOTES ET DOCUMENTS

375 NOUVELLES, INFORMATIONS, REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Université de Cambridge, Muséum d'histoire naturelle, Association des professeurs de l'Académie de Paris, Troisième Congrès des professeurs, Union universitaire, Elections au Conseil supérieur, Annales de Bordeaux. Université de Lyon, Cours de chinois, Photo-Revue, Revue d'électrothérapie, Revue d'histoire ecclésiastique, Revue de l'Université de Bruxelles, Bulletin de la Société d'éducation de Lyon. Annales de Grenoble.

380 ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Ch. Guerlin de Guer, Essai de dialectologie normande ; *E. de Faye*, Clément d'Alexandrie ; *E. Naville*, Les philosophies négatives ; *Blondel*, L'Essor du peuple allemand ; *Lagrésille*, Sociologie et morale ; *Eliade*, Influence française en Roumanie.

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1900

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.

AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cie, 812, Broadway, New-York

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . **200** francs

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'OBSERVATOIRE DE BORDEAUX

« La situation de Bordeaux au 45e degré, c'est-à-dire dans le « milieu même de la zône que nous habitons a, dit Lalande (1), « quelque chose de remarquable et qui semble appeler les astronomes ». Cependant l'observatoire ne peut se réclamer d'ancêtres illustres et sa création remonte à vingt ans à peine ; elle date officiellement du 11 mars 1878 et les premières constructions n'ont été entreprises qu'au printemps de 1879.

Ce n'est point d'ailleurs que les savants de Bordeaux n'aient été, de tout temps, frappés de l'utilité scientifique d'un observatoire astronomique et de l'importance des services qu'un établissement de cette nature pouvait rendre à la marine et à la navigation ; mais, chaque fois que leurs rêves ont paru devoir se réaliser, une circonstance imprévue est venue ajourner la création pour laquelle ils semblaient avoir tout préparé.

Les premiers astronomes bordelais sont : Le P. Pardies qui observa les comètes de 1664 et 1665 ; les Pères Faux et Bonnin qui, de 1710 à 1726, ont calculé, ou observé, les principales éclipses de Soleil ou de Lune visibles à Bordeaux.

Plus tard, MM. Larroque et Desmarets observent sur les remparts du Château-Trompette, et avec des instruments prêtés par l'Académie des Sciences de Paris, le passage de Vénus sur le Soleil du 6 juin 1761. Huit ans après, l'abbé Faugère et le même M. Larroque suivent, le premier au château de Labrède, le second à Bordeaux même, le passage de Vénus du 3 juin 1769.

Ces deux passages successifs de Vénus sur le Soleil, et le zèle que M. Larroque avait déployé dans ces circonstances pour les études astronomiques avaient fait sentir à l'Académie de Bordeaux qu'il était de nécessité absolue pour elle d'avoir dans son hôtel un local destiné à renfermer les instruments de physique ou d'astronomie appartenant à la Compagnie et une terrasse suffisamment élevée pour se prêter à l'examen des Astres. Elle fit donc construire sur

(1) Lalande, *Astronomie*, t. IV, p. 588.

l'hôtel que lui avait légué le président J.-J. Bel une tour de 20 pieds dans œuvre et de 75 pieds de haut terminée par une plateforme.

Peu de temps après (17 février 1771) l'Académie entrait en relations avec Cassini de Thury dans le but d'acquérir quelques instruments. Les négociations n'aboutirent pas, car Lalande écrivait en 1781 : « à Bordeaux l'observatoire est au-dessus de la maison que « M. Bel avait léguée à l'Académie près des Jacobins.... L'observa- « toire a un assez bel horizon, mais il manque d'instruments. « M. Larroque a un télescope et un quart de cercle de bois qui suffi- « rait à régler la pendule s'il y en avait une ».

En août 1793 les Académies sont supprimées ; les quelques appareils qui existaient à Bordeaux se trouvent relégués dans des greniers et ils disparaissent bientôt.

De 1793 à 1825 la tour de l'observatoire est inutilisée. De 1825 à 1860 elle est mise à la disposition du professeur d'hydrographie qui y exerce ses élèves à quelques observations purement nautiques. De 1876 à 1879 on y place l'un des équatoriaux acquis pour l'observation du passage de Vénus de 1874.

Le mouvement d'opinion en faveur de l'instruction publique qui suivit les malheurs de 1870-1871 ramena l'attention sur la question toujours pendante de la création de l'observatoire de Bordeaux : « Le « gouvernement, écrit Jules Simon le 21 octobre 1871, est désireux « de voir se relever nos établissements scientifiques qu'une négli- « gence regrettable a laissé périr ; il est résolu à demander à « l'Assemblée nationale une allocation de fonds dans ce but, mais « à la condition que les municipalités intéressées y contribueront « de leur part. Sur cinq ou six villes qui, par leur importance, leur « position ou leur industrie, méritent de posséder un observatoire, « Bordeaux occupe un des premiers rangs ».

Le 11 décembre de la même année, à la suite d'une note de M. G. Lespiault et d'un rapport de M. V. Raulin, tous les deux professeurs à la Faculté des sciences, le Conseil municipal de Bordeaux acceptait la proposition de M. le ministre de l'instruction publique relative à la création d'un observatoire astronomique et météorologique et s'engageait à fournir une subvention annuelle de dix mille francs.

Les années 1872, 1873 et 1874 furent employées à des négociations relatives à la fixation de l'importance de l'établissement et à la détermination de la part que la ville prendrait dans les dépenses de premier établissement.

Le 17 octobre 1876, après un important rapport de M. Lespiault, la municipalité décidait que Bordeaux contribuerait pour 100.000 francs à la création de l'observatoire. Bientôt après (6 mai 1877) le

choix du terrain était remis à une commission extra municipale et à la fin de l'année il était acquis par l'Etat. Enfin le 11 mars 1878, le ministre de l'instruction publique chargeait une commission spéciale d'organiser l'observatoire (1).

C'est des délibérations de cette commission que résulte l'observatoire actuel.

L'observatoire de Bordeaux est situé dans la commune de Floirac, sur le sommet de l'une des collines de la rive droite de la Garonne, à une altitude de 73 mètres ; il domine ainsi la rade et la ville, qui s'étendent à l'ouest en forme d'un vaste croissant, et se trouve au-dessus des brouillards qui, en décembre surtout, envahissent le soir les terrains bas qui limitent le cours de la rivière. Le parc qu'il occupe est d'ailleurs assez étendu pour que, suivant l'usage moderne, les pavillons qui abritent les différents instruments aient pu être séparés les uns des autres par un espace suffisant pour assurer la tranquillité des astronomes qui travaillent dans chacun d'eux et l'homogénéité de l'atmosphère au-dessus des divers appareils.

Un premier groupe de constructions renferme un cercle méridien d'Eichens dont l'objectif a 8 pouces (0 m. 190) d'ouverture et 2 m. 320 de distance focale ; les cercles divisés, au nombre de deux, ont 1 mètre de diamètre et les distances polaires sont obtenues à l'aide de six microscopes micrométriques fixés sur une roue en fonte de fer. Le tube et l'axe de la lunette étant, eux aussi, en fonte, l'instrument tout entier se trouve fait d'un même métal et reste toujours semblable à lui-même, quelle que soit la température. Cette disposition adoptée la première fois en France, et à ma demande, pour le cercle méridien de Bordeaux a donné les meilleurs résultats au point de vue de la stabilité de l'appareil. Les trappes méridiennes formées de deux volets horizontaux, mobiles sur des rails, donnent une ouverture de 4 mètres de largeur qui assure une aération complète de la salle et évite toute réfraction anormale.

Au sud du bâtiment méridien, à 100 mètres environ, une tour de 10 mètres de diamètre intérieur, recouverte d'une coupole en tôle d'acier revêtue d'un doublage en bois et *linoleum*, abrite un équatorial de 14 pouces (0 m. 379) d'ouverture et de 6 m. 820 de distance

(1) La commission était composée de : MM. Abria, doyen de la Faculté des sciences ; Dumoulin, adjoint au maire pour l'instruction publique ; Bayssellance, ingénieur de la marine, adjoint au maire pour les travaux publics ; Lespiault, professeur de mécanique et d'astronomie à la Faculté des sciences ; G. Rayet, professeur d'astronomie physique à la Faculté des sciences ; Marc Maurel, membre de la Chambre de Commerce ; Hautreux, lieutenant de vaisseau, directeur des mouvements du port ; Ed. Boutan, ingénieur des mines.

focale. L'objectif sort des ateliers de Merz, à Munich, et sépare des étoiles distantes de 0"25. La monture, de forme dite allemande, et la partie mécanique ont été faites à Paris par MM. Eichens et P. Gautier.

Au grand équatorial sont joints des séries de micromètres et de spectroscopes pour les études d'astronomie physique.

A l'est de la salle méridienne une tour plus petite, de construction analogue à la précédente, renferme un équatorial de 8 pouces (0 m. 216) d'ouverture dont l'objectif est dû aux frères Henry et la partie mécanique à MM. Eichens et P. Gautier.

Enfin dans une autre partie du terrain un pavillon spécial, avec chambre photographique et tour de 6 m. 30 de diamètre, donne asile à un équatorial photographique de 12 pouces (0 m. 330) d'ouverture, identique à ceux qui sont employés à Paris, Toulouse et Alger pour la photographie de la carte du ciel. Bordeaux est en effet chargé de la photographie de la zone céleste de 11° à 17° de déclinaison boréale. L'objectif photographique est des frères Henry.

Les sommes dépensées pour la construction de l'observatoire de Bordeaux-Floirac s'élèvent à 510.084 francs.

Acquisition du terrain		106.000 fr.
Construction des bâtiments méridiens	82.595	119.395 »
Instrument méridien, pendules et accessoires	36.800	
Construction de la tour de l'équatorial de 8 pouces	20.784	43.334 »
Equatorial de 8 pouces et pendule	22.550	
Construction de la tour de l'équatorial de 14 pouces	50.955	140.205 »
Equatorial de 14 pouces et pendule	89.250	
Construction de la tour photographique	34.000	76 000 »
Equatorial photographique	42.000	
Pavillons et instruments magnétiques		6.950 »
Boussole de déclinaison et inclinaison		3.400 »
Chronomètres et chronographes		6.800 »
Instruments divers		8.000 »
		510.084 »

Pour utiliser cet ensemble d'instruments, qui peuvent compter parmi les meilleurs, des astronomes assez nombreux sont nécessaires. Le personnel comprend aujourd'hui : un directeur ; un astronome adjoint, docteur ès-sciences mathématiques ; un aide astronome, agrégé des sciences mathématiques ; un aide astronome licencié ès-sciences ; un photographe ; deux calculateurs, bacheliers ès-sciences. Enfin nous sommes aidés pour les calculs relatifs au catalogue de la carte du ciel par une série de jeunes institutrices dont le zèle est vraiment digne d'éloges.

Le budget normal de l'observatoire, aujourd'hui administrativement rattaché à l'Université de Bordeaux, s'élève à 49.000 fr. dont 10.000 fournis par la ville.

Lorsque l'observatoire a été créé, la principale préoccupation des astronomes était d'obtenir, à l'aide d'observations méridiennes, les positions exactes d'un grand nombre d'étoiles destinées à devenir plus tard les points de repères indispensables à l'observation des comètes et des astéroïdes situés entre Mars et Jupiter, dont le nombre allait sans cesse en croissant et dont quelques-uns ont une importance majeure pour la détermination de la distance de la terre au Soleil. L'Astronomische Gesellschaft faisait depuis 1860 poursuivre avec activité la revision systématique des coordonnées des étoiles boréales. L'observatoire de Bordeaux entreprit à son tour la revision du catalogue de la zone comprise entre 15° et 20° de déclinaison australe ; les étoiles de cette région, observées par Argelander, à Bonn, de 1849 à 1852, avaient en effet des positions quelque peu incertaines.

Ce premier travail commencé en 1881, et qui n'a pas exigé moins de 55.700 observations, a été terminé en 1896 dans des conditions d'exactitude hautement satisfaisantes. J'ose espérer qu'avec quelques secours en personnel et en argent la publication du premier catalogue de Bordeaux ne se fera pas trop attendre.

La réobservation des étoiles d'Argelander était à peine achevée qu'il est devenu nécessaire et indispensable de déterminer, avec toute la précision des instruments modernes, l'ascension droite et la déclinaison des nombreuses étoiles qui doivent servir de points de repères pour les calculs du catalogue de la carte du ciel. Ces étoiles sont « les points géodésiques de premier ordre » de la carte céleste que donnent les clichés photographiques. C'est à ce second travail que se consacrent depuis deux ans les astronomes du service méridien ; il marche à souhait.

L'obligation de satisfaire à un service méridien des plus chargés, n'a point d'ailleurs empêché les astronomes bordelais d'observer au grand équatorial, depuis son installation en 1883, la plupart des comètes ou petites planètes qui se sont montrées depuis cette époque et dont le faible éclat exige l'usage de lunettes capables de montrer aisément les étoiles de 13e et 14e grandeur. Ici encore la moisson a été abondante, soit quant au nombre d'observations, soit en ce qui concerne l'étude physique de ces astres.

Les observations photographiques régulières, commencées en 1891, ont déjà donné de nombreux et importants résultats pour l'étude des nébuleuses, des amas stellaires et de la distribution des étoiles. Pour la photographie astronomique il faut d'ailleurs une atmosphère calme et transparente et un ciel sans Lune. Dès que notre satellite est sur l'horizon les plaques ultra sensibles, nécessaires pour obtenir en vingt minutes les images des étoiles de 14e gran-

deur, se voilent et les clichés deviennent impropres aux mesures de haute précision auxquelles ils sont destinés.

Les travaux précédents, auxquels l'observatoire s'est surtout consacré, n'ont guère d'applications immédiates, mais l'établissement n'a pas pour cela négligé les objets d'un intérêt plus pratique. Depuis sa fondation il fournit l'heure exacte à ceux des horlogers de Bordeaux qui règlent les chronomètres des compagnies de navigation ayant leur point d'attache dans le port et aux quelques navires de l'Etat qui se montrent parfois sur la rade. C'est aussi l'observatoire qui centralise le service météorologique de la Gironde, discute et publie, dans des rapports annuels, les observations que fait relever la commission météorologique départementale, observations d'un grand intérêt pour l'agriculture et les travaux de ceux qui étudient l'action des agents atmosphériques sur la végétation des plantes de grande culture.

Je crois donc que si l'établissement a déjà rendu quelques services à l'astronomie il n'est pas non plus inutile à la région du Sud-ouest.

Les observations astronomiques, météorologiques et magnétiques de l'observatoire, les mémoires originaux de ses astronomes sont publiés dans des *Annales* dont IX volumes ont déjà paru. Ce serait certainement dépasser les limites possibles de cette notice que de donner la table complète de ces volumes, mais j'indiquerai cependant les principaux travaux qu'ils renferment.

Tome I (1885).

G. Rayet. — *Notice historique sur la fondation de l'observatoire de Bordeaux. Description de l'observatoire.*

G. Rayet et Salats. — *Détermination de la longitude de l'observatoire de Bordeaux.*

Tome II (1887).

G. Rayet. — *Mémoire sur la latitude de l'observatoire.*

J.-B. Flamme. — *Recherche des expressions approchées des termes très éloignés dans le développement du mouvement elliptique des planètes.*

Tome III (1889).

G. Rayet. — *Recherches sur les erreurs accidentelles de passage par la méthode de l'œil et de l'oreille.*

G. Rayet. — *Influence de la réfraction dans les observations méridiennes des passages d'étoiles.*

G. Rayet. — *Notes sur l'Histoire de la photographie astronomique.*

G. Rayet. — *Observations physiques de la comète de Pons (1812. I) à son retour de 1883-1884.*

Tome V (1894).

L. Picart. — *Recherches sur la désagrégation des essaims météoriques.*

Tome VI (1896).

F. Khomm. — *Détermination de l'orbite de la comète Rordame-Quenisset (1893. II).*

G. Rayet. — *Recherches sur le climat de Bordeaux d'après les observations anciennes et récentes.*

Tome VII (1897).

L. Picart. — *Recherches sur la rotation d'un corps variable.*

A. Féraud. — *Mémoire sur la valeur approchée des coefficients d'ordre élevé dans les développements en série.*

Tome VIII (1898).

A. Féraud. — *Sur le développement de la fonction pertubatrice.*

Tome IX (1900).

G. Rayet. — *Instructions pour la réduction des clichés photographiques.*

Ces publications ont permis à l'observatoire d'entrer en relation d'échange avec les principaux observatoires d'Europe et d'Amérique et d'arriver, en peu d'années, à former une bibliothèque qui, jointe à celle de son directeur, renferme presque tous les ouvrages dont peut avoir besoin un astronome observateur ou calculateur. Les plus mathématiciens d'entre nous trouvent d'ailleurs tous les secours possibles dans la très riche bibliothèque de la Faculté des sciences autrefois formée par les soins de Abria, Hoüel et de M. Lespiault.

Les neuf volumes, déjà publiés, des *Annales de l'observatoire de Bordeaux* n'ont pas épuisé les archives de l'établissement. Il reste aujourd'hui à mettre au jour les observations méridiennes de 1894 à 1899, à les discuter, à en déduire les conséquences qui se présenteront en foule quand nous aurons les moyens de les comparer aux observations plus anciennes. Pour cela quelques secours spéciaux sont nécessaires et je n'hésite pas à m'approprier les dernières lignes de la préface que Kepler a mise en tête du *de motibus Stellae Martis* (Prague 1609) « Unum hoc M^tem^ V^am^ rogat, ut quia magnas « in regionibus æthereis clientelas habet (est quippe pater ipsi « Jupiter, avus Saturnus, Venus soror eademque amica et jam olim « præcipuum vinculorum lenimentum, Mercurius frater fidusque « caduceator) eorumque ipse et ipsius illi desiderio tenentur propter « morum similitudinem : velletque et illos secum inter homines « converseri honorisque, quo afficitur ipse, fieri una participes ; « M^tas^ V^a^ quamprimum illos sibi reddat, expeditionis hujus reli- « quiis, quae se jam dedito nihil habent porro periculi, strenne « confectis. Quam ad rem M^ti^ V^æ^ operam non inutilem (quippe exer- « citatus in pugnacissimo, gnarusque locorum) nec minus quam « antea fidelem promptus offero : hoc unice orans atque obsecrans « (quando hanc vocem, perinde ut orationem reliquam, crebra cum « militibus, centurionibus ducibusque per hos novem annos in hac « aula conversatio mihi suppeditavit) C^a^ M^tas^ V^a^ aerarii præfectis « imperet, ut de nervis belli cogitent, novamque mihi pecuniam ad « militem conscribendum suppeditent ».

G. Rayet
Correspondant de l'Institut
Directeur de l'observatoire de Bordeaux

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE

DANS LES UNIVERSITÉS DE PROVINCE

A l'heure actuelle et en présence des progrès immenses réalisés dans les laboratoires allemands, il y a deux manières bien distinctes de concevoir la réorganisation de l'Enseignement de la chimie en France, suivant que l'on veut fonder un véritable Institut de chimie générale ou seulement créer dans une Université un enseignement spécial. Dans le premier cas, le professeur se propose d'organiser un enseignement général, très complet, avec une série de trois ou quatre années d'études pendant lesquelles l'élève est familiarisé successivement avec toutes les parties de la chimie, ce qui le met plus tard à même de se spécialiser à sa guise. Le professeur, directeur de l'Institut, trace alors un programme que ses collègues, aidés des chefs de laboratoire, font exécuter bien scrupuleusement et ce n'est qu'après cette préparation générale que l'élève est admis dans le laboratoire des recherches où les mêmes conseils éclairés le guident au début. C'est le but que poursuit M. le professeur Fischer à Berlin ; c'est le projet que réalisera certainement M. le professeur Haller à Paris.

Mais un tel programme est vaste. Nous croyons sa réalisation possible à Berlin, absolument urgente à Paris et dans quelques grandes universités ; nous estimons qu'on aurait tort de chercher à l'étendre à toutes. Il y a, actuellement, un but bien meilleur, bien plus immédiat à poursuivre pour la plupart des Universités de la province.

Nous ne voudrions pas, en effet, qu'il arrivât pour la chimie ce qui arrive actuellement pour la médecine dans quelques Universités où, sous prétexte d'organiser un enseignement complet, on tend à dépasser la mesure en créant chaque année de nouvelles chaires pendant que les chaires anciennes manquent de ressources suffisantes et ne donnent pas à l'Enseignement les résultats qu'on était

en droit d'attendre. Ne voyons-nous pas en effet que de plus en plus l'étudiant en médecine s'abstient d'assister aux Cours ? Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse et de dire d'où vient d'après nous le mal dans les Facultés de médecine.

Les Universités, une fois réorganisées sous l'impulsion de M. Liard, chacune d'elles fut invitée à exprimer ses desiderata. Dès lors, chaque professeur ou agrégé se mit en devoir d'étudier consciencieusement soit l'Université de Paris, soit les Universités étrangères pour y découvrir ce qui manquait à la sienne. Le Conseil universitaire fut réuni et comme chacun était heureux d'appuyer la proposition d'un collègue dont il tenait à s'assurer la voix, on décida de demander immédiatement au Ministère la création d'un nombre fabuleux de chaires ; tout dernièrement l'Université de Bordeaux n'en demandait-elle pas encore une trentaine ? Et le raisonnement tenu par MM. les professeurs était très simple : à Marbourg, disaient-ils, petite Université perdue au fond de la Prusse, existe une chaire d'otologie très connue, occupée par un profeseur qui a une célébrité universelle. Cette chaire rend de grands services à l'Université de Marbourg, puisqu'on y accourt de tous côtes pour y étudier l'otologie; il est presque scandaleux qu'elle existe dans une petite ville allemande comme Marbourg et qu'elle n'existe pas chez nous ; il est donc absolument nécessaire de créer cette chaire dans notre Université. Eh bien, ce raisonnement est absolument faux. Pour les élèves ordinaires, un enseignement simple suffit amplement, étant donnée surtout la facilité scandaleuse des examens de médecine. Quant aux chaires spéciales on ne doit pas les créer à profusion pour caser M. X. bien apparenté, M. Y..., ancien agrégé ou simplement parce qu'elles feront bien sur la liste des chaires de l'Université. On ne doit les créer que parce qu'on a sous la main un homme qu'on est heureux d'encourager dans ses travaux et qui par ses recherches contribuera à la grandeur de l'Université. Si les Universités mal conseillées persistent dans leurs errements actuels où les appétits personnels font éparpiller sur cent têtes l'ensemble des ressources, leur enseignement continuera à végéter sans rien produire qui vienne les relever aux yeux de l'étranger et leurs meilleurs revenus continueront à être gaspillés en pure perte. En d'autres termes, les cours spéciaux comme les laboratoires spéciaux ne s'adressent qu'à une élite d'élèves et ne s'imposent pas dans toutes les Facultés à la fois. C'est le professeur qui fait seul toute la valeur d'un enseignement spécial. Si le professeur d'otologie de Marbourg groupe autour de lui beaucoup d'élèves, c'est à cause de son mérite personnel, de ses travaux antérieurs, de sa réputation universelle. Qu'on

crée demain une chaire d'otologie pour un professeur ordinaire de médecine à Heidelberg et personne n'ira l'entendre, pas même l'étudiant d'Heidelberg. On aurait dû par conséquent en médecine songer beaucoup plutôt à créer suivant les besoins et les personnes quelques chaires spéciales richement dotées qu'à constituer à côté de l'enseignement général un ensemble de chaires où toutes les spécialités soient représentées.

Ce que je viens de dire pour la médecine, je vais l'appliquer à l'enseignement de la chimie. Sans doute un enseignement général, embrassant toutes les parties de la chimie, depuis la chimie physique jusqu'à la chimie biologique, s'impose à Paris et dans quelques grands centres. Mais, en revanche, je ne crois pas qu'une pareille organisation doive être immédiatement généralisée dans toute la France : ce serait l'histoire des Facultés de médecine qui demain recommencerait. Je crois beaucoup plutôt que la création d'Instituts spéciaux semblables aux Instituts allemands contribuera davantage à déterminer enfin une décentralisation qui devient de jour en jour plus nécessaire pour notre pays et c'est cette manière de concevoir l'organisation des laboratoires qu'il me reste à présenter maintenant parce que c'est dans cette voie que d'après moi devraient s'engager immédiatement nos jeunes Universités.

La chose importante devient alors, je le reconnais, le choix du professeur et ce qu'il faut éviter avant tout ce sont ces petites compromissions qui tendent à transformer chez nous en corps héréditaires tous les corps qui se recrutent au concours. Cet écueil est facile à éviter quand l'Université a besoin de compter pour prospérer sur le succès des quelques chaires spéciales qu'elle dote largement et c'est ainsi par exemple qu'une ville comme Marbourg, qui ne vit que par son Université, cherche avant tout à s'attacher des hommes capables de maintenir la vieille renommée de son enseignement : c'est pour elle en effet une question de vie ou de mort.

Les Universités allemandes recherchent les hommes de valeur : c'est là tout le secret de leurs succès et, tandis qu'en ce moment en France, sous prétexte de décentralisation, on tendrait à pousser chaque Université à recruter dans son sein le personnel de ses professeurs, ce qui serait une erreur néfaste, une Université allemande qui a une place vacante va disputer aux autres Universités et quelquefois même à l'étranger l'homme qu'elle sera heureuse de s'attacher demain. Ce n'est pas que le nouveau venu doit faire aux élèves un cours bien compliqué ; on n'attend pas cela de lui. Mais cet homme s'est déjà spécialisé dans une partie de sa science et ses travaux sont connus : c'est cette spécialité qu'il continue à approfondir,

A côté de collaborateurs dévoués il consacre le meilleur de son temps à son nouveau laboratoire et là, devant une élite de travailleurs venus de toutes les parties du monde, il expose ses découvertes et le lendemain elles sont répétées dans tous les laboratoires? Eh bien, ce sont ces auditeurs qui venus de France ou de l'étranger consacrent la gloire du professeur et ce sont eux qui de retour dans leur pays vont grossir la renommée de l'Université.

Telle est la conception qu'on a du laboratoire dans les Universités allemandes et voici ce qu'on y observe couramment. L'étudiant finit rarement ses études dans l'Université où il les a commencées. Une fois muni d'une préparation générale, il parcourt les diverses Universités de l'Empire pour étudier dans chacune d'elles la spécialité qui la distingue. Il est heureux de travailler encore six mois à Leipzig auprès du professeur Ostwald pour mieux apprendre la chimie physique, il va passer un semestre à Aix-la-Chapelle auprès du professeur Classen pour étudier l'électro-chimie et il demeure volontiers un an auprès du professeur Fischer à Berlin pour y apprendre la Tenue générale d'un laboratoire.

S'il fait de la physiologie, il vient à Marbourg étudier l'albumine auprès du professeur Kossel ; il se rend à Heidelberg pour connaître les beaux travaux du professeur Kühne sur la digestion ; il va à Strasbourg auprès des professeurs Minkowski et Schmiedeberg pour approfondir la science que nos voisins désignent sous le nom de pharmacologie. Et voilà quel genre de laboratoires spéciaux je rêve de voir créer dans nos universités de province.

Les professeurs qui seront à leur tête seront dispensés de ces cours par trop spéciaux qui, neuf fois sur dix, passent par dessus la tête des élèves. C'est là une conception de nos Universités françaises qui ne répond plus aux besoins de la société moderne. Ces cours seront désormais relégués au Museum et au Collège de France. Le professeur fera un cours simple et consacrera le meilleur de son temps à ses travaux personnels et à ses élèves. Il veillera à ce que les chefs de laboratoire dirigent effectivement les jeunes gens venus là pour travailler et il ne négligera pas de rappeler aux premiers qu'un chef de laboratoire allemand ne déroge pas à sa grandeur en aidant un élève à faire une analyse élémentaire.

C'est cette nouvelle conception du laboratoire de recherches qui s'impose dès ce jour en France, c'est elle qui fait la grandeur actuelle du laboratoire allemand. La diversité aujourd'hui si grande des connaissances, les exigences d'une industrie qui ne peut lutter avec les industries étrangères que si on la tient au courant des derniers progrès faits dans chaque partie, nous imposent cette

réforme ; c'est l'avenir de la France scientifique et industrielle qui est en jeu.

On a bien créé, il est vrai, depuis quelques années en France des laboratoires de recherches et certes c'était là une création absolument indispensable. Nous ne voulons pas les juger ici de crainte de paraître trop sévères, mais nous n'hésitons pas à dire que cette dénomination même de laboratoire de recherches a été très malheureuse en ce que quelques personnes ont pu croire que l'élève qui y est admis possède déjà toutes les connaissances nécessaires pour exécuter seul des travaux, des recherches. C'est là une erreur d'interprétation très grave, contre laquelle nous devons protester énergiquement dans l'intérêt de l'avenir de nos laboratoires et si nous ne voulons pas que l'étranger délaisse de plus en plus notre pays pour aller étudier chez nos voisins. L'élève vient dans un laboratoire de recherches pour parfaire son instruction, pour y approfondir un ordre spécial de questions et cela avec les conseils d'un maître célèbre ou du moins sous la direction d'un chef de laboratoire qui soit à la hauteur de sa tâche. Un laboratoire de recherches sans chef de laboratoire qui s'occupe effectivement de l'élève qui y travaille est un corps sans âme. Du Bois-Reymond était à la tête de l'Institut de physiologie de Berlin et il avait avec lui comme collaborateurs des hommes comme Baumann et Kossel qui travaillaient à côté des élèves, les dirigeaient et leur prodiguaient leurs conseils éclairés. Allez aujourd'hui chez le professeur Fischer à Berlin et vous verrez quels hommes distingués sont à la tête des laboratoires et avec quel dévouement ils s'occupent à chaque instant des élèves. Il faut absolument que nous introduisions ces mœurs dans les laboratoires français : le chef de laboratoire doit travailler au milieu des élèves et les guider dans leurs recherches.

D'ailleurs, le principe que l'élève doit payer une certaine rémunération dans le laboratoire lui donne certains droits et j'estime que si les Conseils Universitaires ont adopté partout avec enthousiasme le principe de l'élève payant, ils ont dû envisager aussi la question des nouveaux droits qui lui étaient ainsi acquis. On dira peut-être que la rémunération demandée est insignifiante : cela est vrai, mais elle n'est pas supérieure dans les laboratoires allemands puisque à Marbourg chez M. le professeur Kossel on ne paie que 46 m. pour le semestre d'été.

Cette question des frais m'amène à établir un parallèle entre les dépenses que fait une Université allemande, Marbourg, par exemple, pour l'enseignement de la physiologie et les dépenses que fait dans le même but une Université française comme celle de Bordeaux. Ce

parallèle sera intéressant à plusieurs points de vue et si je choisis ces deux villes, c'est d'abord parce que je les connais bien et en outre, parce que ces deux Universités ayant à peu près le même nombre d'étudiants, ont par suite les mêmes besoins.

A Marbourg, il n'y a qu'un professeur de physiologie aidé de deux assistants dont l'un est privat-docent et a le titre de chef de laboratoire. Le professeur donne à la fois l'enseignement de la physiologie pure et de la chimie biologique. Il fait cours tous les jours, en hiver comme en été, sauf le samedi, dirige les travaux pratiques quatre fois par semaine de 4 h. à 6 h. et le laboratoire des recherches est ouvert du commencement d'octobre jusqu'au 15 août. Le professeur a un traitement moyen de 15.000 fr. ; il est logé dans l'Institut. Chacun des assistants a 1.500 fr. ; le laboratoire dispose d'un crédit de 7.500 fr. dont 1.200 sont consacrés à la bibliothèque. Le reste sert à payer un mécanicien, deux garçons de laboratoire, l'eau, le gaz, etc. enfin les expériences du professeur s'il reste encore des crédits. Le chef de laboratoire lui-même doit payer comme les élèves tous les produits non usuels nécessaires à ses recherches personnelles. Donc l'Institut de physiologie coûte à l'Université de Marbourg pour les frais de l'enseignement environ 25.000 fr. par an.

A Bordeaux, on a un professeur de physiologie au traitement de 10.000 fr. il fait cours trois fois par semaine pendant quatre mois ; un agrégé de physiologie chargé d'un cours complémentaire reçoit 4.000 fr. ; un professeur de chimie biologique a 8.000 fr.; le chef de laboratoire de physiologie 2.400 fr. ; un préparateur de physiologie 1.200 fr. ; un préparateur de chimie 1.200 fr. Donc trois personnes à Marbourg suffisent à l'enseignement de la physiologie et de la chimie biologique ; il y en a six à Bordeaux. Le personnel allemand reçoit 18.000 fr. environ ; le personnel français 27.000 fr. Le laboratoire allemand a un crédit de 7.500 fr., les deux laboratoires de Bordeaux ont ensemlbe 5.677 fr. Les conclusions sont faciles à tirer. Nous ferons seulement un vœu, c'est que dans un avenir prochain l'enseignement de la physiologie à Bordeaux atteigne le degré de prospérité qu'a su lui donner le professeur Kossel à Marbourg.

Acceptons donc résolument ce principe que si dans l'intérêt de nos Universités nous pouvons avoir à demander parfois la création de chaires nouvelles, nous aurons surtout à l'avenir à favoriser l'établissement d'Instituts spéciaux à la tête desquels nous placerons des hommes de valeur que nous chercherons à nous attacher. C'est dans ce sens que devra se faire sentir l'action bienfaisante des Sociétés des Amis de l'Université. Jusqu'à présent les ressources de ces Sociétés ont été consacrées à créer des prix pour des étudiants

qui ne travaillent pas huit jours pour les acquérir ou bien ont servi à doter de sommes dérisoires quelques cours spéciaux dont nous ne voulons pas apprécier l'utilité. Notre avis est que cet argent serait bien mieux utilisé à favoriser les travaux originaux dans les laboratoires, à doter les bibliothèques de publications modernes pour que professeurs et élèves puissent se tenir au courant, à encourager des voyages d'études à l'étranger et surtout à constituer des traitements supplémentaires pour les hommes que l'Université serait fière d'attirer chez elle.

Les Sociétés des amis de l'Université ont dès le début commis une faute en cherchant à partager également leurs ressources entre les différentes Facultés pour ménager tout le monde. Leur but doit être tout autre. Dans une Université tel enseignement doit l'emporter sur les autres suivant les besoins de la région, suivant aussi l'homme qu'on a sous la main et qu'on sent capable de créer une œuvre originale. Ce sera cet enseignement, ce sera cet homme que la Société des amis de l'Université devra favoriser et ses ressources portées en bloc sur cette partie de l'enseignement viendront lui permettre de se développer. Puis à mesure que la Société verra avec le temps croître ses ressources, elle pourra venir en aide à d'autres tentatives.

De son côté le professeur français ainsi encouragé se consacrera tout entier à son enseignement. Comme le professeur allemand on le verra vivre du matin au soir dans son laboratoire, heureux d'encourager les élèves venus auprès de lui pour travailler, fier des travaux qu'il aura inspirés et on ne le verra plus comme aujourd'hui, réduit parfois à courir après les analyses commerciales ou après une place de pharmacien d'un hôpital. Et demain l'Université qui aura eu le courage d'aborder ces réformes verra les étudiants laborieux accourir de tous les points de la France et même de l'étranger.

Telles sont les impressions que m'a laissées un voyage en Allemagne et telles sont les réflexions qu'a fait naître en moi la fréquentation des laboratoires allemands. Je voudrais que tous ceux qui se destinent à l'enseignement supérieur en France fissent le même voyage ; ils souffriraient sans doute de la comparaison, mais ils reviendraient convaincus que de grandes réformes sont nécessaires chez nous.

Dr Elophe Bénech.

LES « HUMANITÉS NOUVELLES »

Bientôt va s'ouvrir, devant la Chambre, le grand débat sur la réforme de l'enseignement secondaire. D'accord avec le gouvernement, la commission doit, paraît-il, proposer un plan nouveau et hardi. Il semble que le moment soit opportun pour examiner avec précision et en s'appuyant sur les faits dans quel sens cette réforme doit être dirigée pour être vraiment efficace, et pour donner à l'Université une vitalité nouvelle.

Il y a, en art militaire, un principe bien connu : pour vaincre, il faut choisir soi-même son champ de bataille. Or, qu'avons-nous fait depuis un siècle ? Nous avons suivi nos adversaires sur leur propre terrain : l'enseignement classique n'est-il pas encore aujourd'hui, en son fond, l'enseignement des Jésuites ? Mais, puisque, grâce aux programmes et aux examens, nous sommes maîtres de désigner le terrain de la lutte, sachons-en désigner un où nos concurrents ne puissent nous suivre sans une mortelle contradiction. La connaissance du latin est traditionnelle dans l'Eglise : c'est la langue sacrée par excellence, qui, elle seule, symbolise le passé. Les écrivains latins n'alarment point la foi romaine : ils sont si loin de nous ! leurs préoccupations sont si différentes des nôtres ! leurs croyances religieuses ont si peu de chances d'être prises au sérieux ! Déjà, l'histoire inquiète. La littérature française est dangereuse : que de noms peu orthodoxes parmi nos grands écrivains ! Rabelais, Montaigne, Voltaire, Rousseau, Hugo et Renan : ne sont-ce point là les champions hardis de la pensée émancipée ? Le XVIIe siècle seul semble inoffensif ; pourtant Pascal, Molière et La Fontaine n'échappent point au soupçon. Mais l'Eglise suspecte surtout la science, qu'on a trop souvent, à tort ou à raison, opposée à la foi, et qui incarne l'esprit de libre examen, toujours rebelle au principe d'autorité. Aussi n'encourage-t-elle pas ses membres à s'y livrer. Eux-mêmes, souvent froissés par la franchise scientifique, ne sauraient s'y trouver à l'aise ; la science est chose essentiellement laïque. Il semble donc que l'atteinte la plus rude et la plus légitime à la fois que nous puissions porter à l'enseignement religieux, c'est d'éliminer le latin de nos programmes. Et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas d'une suppression absolue ; rien ne s'oppose à ce que le grec et le latin soient maintenus dans quelques grands lycées de province, et dans un ou deux lycées de Paris, pour les jeunes gens qui voudraient se préparer aux examens universitaires, à l'école des Chartes, ou à des études simplement désintéressées ; nous ne souhaitons pas abolir l'érudition et la philologie françaises, et nous ne parlons ici que pour la grande majorité des établissements et des élèves. Pour ceux-là, et sans vouloir entrer à nouveau dans une querelle toujours renaissante, et toujours entretenue;

dans les deux partis, par les mêmes arguments, ne pouvons-nous pas dire que, s'il n'est pas absolument prouvé que le latin soit indispensable à former un homme, il est certain que l'enseignement du latin est celui dans lequel les rivaux de l'Université ont le plus de chances en leur faveur, et que, par contre, s'ils se trouvent un jour réduits à la littérature, aux langues vivantes, à l'histoire et à la science, il ne leur sera guère possible de lutter avantageusement contre elle ?

Nous savons que cette suppression du latin soulève bien des oppositions. Si l'on abandonne volontiers le grec — que personne n'attaque plus, puisque personne ne le soutient — le latin, au contraire, a ses partisans nombreux et convaincus. Leurs raisons sont sans doute excellentes : il ne nous semble pas nécessaire de les discuter ici (1). Mais, peut-être, sous ces raisons — qu'ils se donnent à eux-mêmes et aux autres — se cachent des répugnances instinctives et héréditaires. Les parents, élevés dans l'enseignement classique, veulent que leurs fils y soient élevés aussi ; ainsi les traditions se pérpétuent. De loin, ces études, qui les ont si souvent ennuyés jadis, leur apparaissent teintes des couleurs de la jeunesse et du passé. Enfin, savoir le latin est une distinction : les pères — et surtout les mères — ne rêvent-ils pas pour leurs enfants toutes les distinctions et toutes les supériorités ? Dans l'Université, les résistances s'expliquent plus aisément encore. On s'y défie des utopies ; on craint les transformations radicales qui désorganisent les études pour longtemps ; on aime le latin, auquel on a consacré de longues années ; on a peine à s'avouer que c'est là une fausse science, une science des mots qui doit laisser la place à la science des choses et des idées. Et puis, l'homme n'est pas parfait ! le « *statu quo* » est chose si aisée ! il est si doux de se laisser glisser sur la pente des traditions séculaires ! il est si pénible de renouveler profondément son enseignement, de changer ses méthodes et d'aborder

(1) Dans un article de la *Revue Universitaire* du 28 novembre 1898, M. Paul Crouzet, professeur au lycée de Toulouse, résume les principales raisons qui ont été données, dans les discours de distribution de prix, en faveur du latin. La plupart d'entre elles, basées sur la confusion du latin et des humanités, ne peuvent porter sur notre programme, qui, loin de sacrifier les humanités, tend à leur donner plus de valeur et plus de force : « 1° Les lettres seules peuvent satisfaire les besoins supérieurs du pays ; 2° L'éducation ne doit pas être uniquement utilitaire ; 3° Les études classiques sont une sorte de gymnastique intellectuelle ; 4° Elles font des êtres éminemment sociaux ; 5° Elles donnent le goût du beau. En somme, on combat surtout l'enseignement purement utilitaire. Ce n'est pas non plus un tel enseignement que nous voudrions inaugurer. D'autres arguments portent sur la question même du latin : 1° Les langues vivantes sont impuissantes à donner la force de la pensée, car, « du moule français, dit M. Bréal, on peut verser une phrase dans le moule anglais, allemand ou italien sans s'être rendu compte exactement du contenu, au lieu qu'il faut d'abord laisser la lettre et aller au sens pour faire la même opération en latin. » Ceci peut être juste pour l'exercice ordinaire de traduction. Mais, pour le commentaire constant et étendu de longs passages anglais ou allemands, croit-on qu'il en soit de même, croit-on que l'on puisse expliquer à fond une page d'anglais, et en tirer, comme nous le demandons, toute la pensée, sans en avoir nettement pénétré toutes les phrases, toutes les propositions et tous les mots ? Cette gymnastique intellectuelle ne vaut-elle pas bien celle qui consiste à faire sans goût des versions ou des thèmes latins ? 2° La connaissance seule du latin peut donner la connaissance du français. Mais de quelle connaissance parle-t-on ? De la connaissance théorique nécessaire à l'érudit et au philologue ? C'est incontestable, mais nos lycées ont-ils pour but de former des philologues et des érudits ? De la connaissance pratique ? Mais les élèves des écoles normales primaires (filles et garçons) qui n'ont jamais fait de latin et qui se présentent au brevet supérieur, écrivent un français plus correct et plus élégant que la plupart de nos bacheliers.

des sujets inaccoutumés ! Certains craignent aussi — bien à tort, sans doute (1) — dans un remaniement profond des programmes, des conséquences fâcheuses pour leur situation personnelle. Mais enfin, et surtout, on tient aux humanités. Depuis tant de siècles on s'est habitué à les confondre avec les langues anciennes qu'on a peine à les en distinguer ; et on croit qu'elles périront du même coup.

Oui, certes, en un temps où la pensée française s'élevait presque seule en Europe, où tous les regards se tournaient vers l'antiquité comme vers la source de tout savoir et de toute beauté, où les régions et les civilisations orientales étaient à peine connues de quelques voyageurs — les langues anciennes étaient vraiment les humanités : elles établissaient le courant entre l'âme moderne et l'âme antique. Mais les temps ont marché : la science s'est créée ; des littératures ont paru à côté de la nôtre ; des peuples et des civilisations se sont révélés à nous ; des problèmes politiques, philosophiques et sociaux se sont posés que ne soupçonnaient pas nos pères. Le latin ne peut plus prétendre seul au beau nom d'humanités ; à côté de lui, bien d'autres études ont droit de cité. C'est un symbole vide, si on ne sait le compléter ; c'est un inutile embarras, si on sait le remplacer.

Que sont donc les véritables humanités ? C'est, semble-t-il, un ensemble de connaissances générales qui font communier chacun avec l'humanité tout entière. Cette humaine sympathie ne doit donc point se borner à notre propre nation ou aux races dont elle est issue : elle doit être aussi large, aussi compréhensive que possible. Or, pour bien comprendre un peuple, il faut connaître : sa pensée, traduite par sa littérature ; son idéal esthétique, manifesté par ses arts ; ses conceptions politiques, exprimées par son organisation sociale et par ses institutions. Donc, trois parties dans les humanités véritables : histoire des littératures française et étrangères ; notions d'esthétique et histoire de l'art ; histoire des mœurs, des religions et des institutions, et étude sommaire des principales questions politiques et sociales. Au sommet, la philosophie essaiera d'expliquer l'homme et l'univers.

Sous le régime actuel, ces études, qui devraient être la base de tout développement intellectuel et moral, sont, ou entièrement négligées, ou parcimonieusement mesurées pour laisser au grec et au latin une place excessive. Si nous supprimons l'un et l'autre, quel libre terrain s'ouvre devant nous ! que de fécondes semences y pourront germer ! La littérature française est enseignée dans les classes ; mais le XVIIe siècle a tous les honneurs. Pourtant, que d'œuvres intéressantes de notre Moyen-Age ou du XVIe siècle (2) sont laissées dans l'ombre ! combien surtout, les deux derniers siècles, si décisifs dans l'histoire du progrès humain, mériteraient d'être mieux connus ! On a bien ajouté, sur les programmes, quelques œuvres des XVIe, XVIIIe et XIXe siècles : mais où trouver le temps

(1) Il est certain que si le nombre des élèves augmente, comme tout nous porte à le croire, le nombre des professeurs ne saurait assurément diminuer. Il suffirait d'un court apprentissage et d'une légère adaptation pour que chacun devînt propre à sa fonction nouvelle.

(2) Qu'on n'objecte pas, qu'ignorant le latin, les élèves comprendront difficilement nos écrivains du Moyen-Age ou de la Renaissance. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on traduise les plus difficiles en français moderne, et qu'on les rende accessibles en les débarrassant de cette orthographe pédantesque qui les fait paraître si rébarbatifs.

d'approfondir ces œuvres, pourtant si pleines d'idées ? — Plus de latin, et nous pourrons découvrir à nos élèves tout le trésor littéraire de notre pays. Des lectures nombreuses et variées, soigneusement commentées au double point de vue de la forme et du fond, de courts et substantiels exposés d'histoire littéraire, esquissant le développement des genres et leurs lentes transformations ; la récitation en classe, avec intelligence et avec goût, de quelques morceaux poétiques propres à éveiller le sens du rythme et le désir du beau, — il n'en faut pas plus pour faire comprendre et aimer nos grands écrivains. — Mais, autour de nous, des hommes ont vécu, ont pensé, ont écrit. Si nous voulons donner une culture vraiment humaine, n'est-il point indispensable que nous fassions connaître les principales productions de leur génie ? De là, la nécessité d'enseigner les langues vivantes et les littératures étrangères. Tous les élèves apprendront donc, de manière à les lire et à les parler, l'anglais et l'allemand, qu'ils ignorent aujourd'hui. Dans les classes élémentaires et de grammaire on fera de ces langues un usage usuel, pour les rendre très familières à l'enfant, et pour lui composer un riche vocabulaire : ainsi il s'habituera très vite à penser en anglais ou en allemand ; et il saura la grammaire par surcroît et sans effort. Dans les classes supérieures, tout en continuant l'étude des langues elles-mêmes, on aborderait, en des cours spéciaux, les textes avec commentaires explicatifs : et, à propos des textes, on fera l'histoire des littératures anglaise et allemande (1). On y joindra un exposé sommaire, mais précis, des littératures italienne et espagnole, considérées surtout dans leur rapport avec la littérature française, et quelques notions sur les principaux écrivains slaves et scandinaves, dont s'inspirent si fréquemment nos auteurs contemporains. Enfin, et surtout, les littératures anciennes, grecque et latine, auxquelles les lettres françaises ont dû tant de choses. Pour ces œuvres, dont les élèves ne possèdent pas la langue, voici comment on pourra procéder : on leur mettra entre les mains le plus grand nombre possible de traductions — grecques, latines, italiennes, espagnoles, russes ou norvégiennes, — on leur en fera lire en classe de longs passages, de manière à en dégager les idées maîtresses ; on fera remarquer la composition de ces morceaux ; on appréciera l'idée qui y est contenue ; on exposera, à ce propos, la vie et les travaux de leurs auteurs, tout en donnant le plus possible d'aperçus sur les mœurs, les institutions, les religions et les arts des peuples auxquels ils appartiennent ; enfin on ouvrira à l'enfant le vaste champ de la pensée humaine, et, en le rendant capable de la comprendre, on le fera plus apte à sympathiser avec elle.

A côté de la littérature il y a l'art. Les professeurs d'histoire sont censés traiter aussi l'histoire de l'art. En réalité, ni leurs études, ni leurs goûts généralement, ne les y préparent. En tout cas, le temps leur ferait défaut. Par acquit de conscience, ils s'arrêtent quelquefois pour jeter un rapide regard sur les productions artistiques d'une époque ; mais quelques noms, quelques appréciations vagues, quelques descriptions fantaisistes, cela suffit-il à montrer ce qu'une race a mis d'idéal dans ses monuments, dans ses tableaux ou dans ses statues ? Nous voudrions qu'on donnât aux

(1) Le rôle des professeurs de langues vivantes se trouvera ainsi considérablement augmenté. Et il est à croire que, plus tard, les langues vivantes remplaçant entièrement le grec et le latin, le professeur de langues deviendra le professeur principal de la classe, et enseignera en même temps la langue et la littérature françaises.

élèves — non pas une vaste nomenclature de noms et d'œuvres — mais des notions élémentaires d'esthétique ; qu'on leur fît sentir quelle conception du beau se fait chaque peuple ou chaque siècle, et dans quelle mesure et par quels moyens il a su la réaliser. Les arts plastiques tiendraient naturellement la première place dans cet enseignement. Quelques albums photographiques, composés avec soin, et reproduisant les principaux monuments, les meilleurs tableaux, les plus célèbres statues des temps anciens et modernes, feraient peu à peu l'éducation de l'œil. La musique serait nécessairement un peu sacrifiée : la vulgarisation n'en est point aisée ; mais, outre qu'il y a, dans chaque lycée, des professeurs spéciaux qui en sont chargés, il est peu de familles qui ne fassent apprendre à leurs fils le violon ou le piano. Et puis, pour compléter cette éducation purement pratique, les professeurs de physique ne pourraient-ils pas donner aux élèves quelques éléments scientifiques grâce auxquels la technique et l'histoire de la musique leur deviendraient dans la suite plus facilement accessibles, tandis que les professeurs d'histoire ou de lettres leur en montreraient le développement et les progrès ?

Enfin, cette éducation littéraire et artistique se complètera par une éducation civique : l'histoire en sera chargée. De plus en plus, en effet, l'histoire tend à n'être plus un répertoire de dates et de noms, de plus en plus elle cesse de s'intéresser uniquement aux conquérants, aux guerres, aux batailles et aux traités, pour s'attacher à la civilisation, aux mœurs, aux institutions. Elle refuse de passer plus longtemps sans les voir à côté des grands problèmes de la vie ancienne et moderne, d'ignorer que demain les élèves seront des hommes et des électeurs, qu'ils auront à prendre parti dans les luttes de chaque jour, à adopter un idéal politique et à faire acte de citoyens. Elle veut faire servir le passé à éclairer le présent, en décrivant les divers gouvernements, leurs rapports avec l'état intellectuel et moral des peuples, leur influence sur le progrès ou la décadence des nations. Enfin, l'étude du sentiment religieux, de ses transformations et de ses manifestations diverses, est encore un domaine qu'elle réclame. Aussi devons-nous donner à l'histoire ainsi comprise une place et une importance plus considérables : il n'est point d'étude plus instructive et plus féconde pour les fils d'une démocratie (1).

Il ne s'agit donc pas, on le voit, de supprimer les humanités, de créer un enseignement utilitaire, et propre à former uniquement des spécialistes. Il faut, au contraire, restituer, pour tous, les vraies humanités, dans toute leur essence et dans toute leur vigueur : nous n'en avons plus que l'ombre : il faut en avoir la réalité. En éliminant le grec et le latin, nous laissons le champ libre à des études littéraires plus propres à élargir et à fortifier l'esprit. Ce n'est pas tout : nous donnons enfin à la science — la grande conquête de notre siècle — la place à laquelle elle a droit. — Est-il besoin de rappeler à quel point nos élèves de lettres l'ignorent ? Mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, — qu'ils sont censés posséder : autant de mystères pour la plupart d'entre eux.

1. Un tel programme ne fait plus aucune différence entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Les élèves et les professeurs de l'un et de l'autre seront nécessairement confondus, et nos lycées retrouveront l'unité qui leur manque tant aujourd'hui.

Les admirables théories qui ont renouvelé notre conception même de l'Univers et les ingénieuses applications qui ont créé toute la vie moderne, ils ne savent rien de tout cela. A peine, en philosophie, dans un cours sommaire et hâtif, on leur ouvre quelques perspectives sur la science. Et pourtant, après l'homme lui-même, est-il un problème plus passionnant que celui de la nature ? Enseignons donc les sciences à nos élèves, c'est le meilleur moyen de leur faire l'esprit droit, propre aux raisonnements serrés et rigoureux, hostile aux sophismes et aux déclamations creuses ; c'est le seul moyen, surtout, de créer en eux une âme vraiment moderne. — Il convient donc de maintenir les mathématiques, d'accorder plus de temps à la physique, à la chimie, surtout à l'histoire naturelle ; d'ajouter un cours complet de paléontologie, et même — vers la fin des études — quelques notions d'embryologie. Nous sommes sûrs que cette réforme serait bien accueillie des élèves eux-mêmes. Il n'est rien, en effet, de plus ingrat, pour un enfant, que l'étude des langues mortes. Il ne peut en comprendre l'utilité ; malgré ses efforts incessants, malgré de longues années passées sur une grammaire et un dictionnaire, il ne prend pas conscience de ses progrès — s'il en fait. — Tandis qu'en science, c'est chaque jour une conquête nouvelle qui passionne sa curiosité ; à la fin d'une année studieuse, il peut aisément dresser le bilan de ses acquisitions : est-il un plus vif stimulant à l'application et au travail ?

Pour tous ces enseignements nouveaux ou renouvelés, l'Université trouvera aisément en elle-même les ouvriers nécessaires. Professeurs d'histoire, de lettres, de langues vivantes, auront vite fait de se remettre au courant d'études un peu négligées ou de combler les lacunes inévitables : leur modestie seule peut causer leur inquiétude. Et ce sera double profit — pour les élèves et pour les maîtres. Bientôt tous seront prêts à faire face aux programmes futurs. Alors, quand la concurrence portera, non plus sur la connaissance des mots, mais sur la connaissance des choses ; quand les études se seront imprégnées tout entières de l'esprit démocratique et moderne, la différence sautera aux yeux entre l'enseignement de l'Université et celui de ses rivaux. Ce jour-là sans doute les Lycées délaissés se peupleront de nouveau, grâce à leur supériorité que tous pourront alors apprécier ; et on y préparera à l'aise des hommes vraiment trempés pour l'action et pour la pensée. Quelle moisson plus belle saurions-nous souhaiter à la République de l'avenir ?

MARCEL SARTHOU,
Agrégé des lettres,
Professeur de rhétorique au Lycée d'Alençon.

MARCEL DROUIN,
Agrégé de Philosophie,
Professeur au Prytanée militaire de La Flèche.

GUSTAVE HERVÉ,
Agrégé d'histoire,
Professeur au Lycée de Sens.

VICTOR RUTHON,
Agrégé des science physiques et naturelles,
Professeur au Lycée d'Alençon.

HISTOIRE D'UN COLLÈGE

(LE COLLÈGE DE SEMUR)

Tandis que l'enquête récente sur l'enseignement secondaire soulève des débats théoriques et met à l'ordre du jour une foule de réformes générales dont l'urgence ne s'impose parfois guère, l'année qui s'ouvre ramène une question d'intérêt immédiat et pratique à laquelle il est impossible de se dérober. Les villes vont être appelées dans quelques mois à discuter le renouvellement des traités décennaux par lesquels elles s'engagent à subvenir aux frais des collèges municipaux. Le retour de cette échéance fait une actualité de la situation administrative propre aux collèges. Celle-ci est bien connue : on ne réfléchit pas toujours à ses conséquences. Le style officiel a coutume d'accoupler les lycées et collèges, les uns suivant les autres ainsi que des cadets emboitant le pas derrière leurs aînés, et on se représente trop les collèges comme des ébauches ou des réductions de lycées. La similitude des programmes et l'identité de la direction supérieure ne justifient qu'à demi cette façon de voir. Le collège a plus d'originalité. Ce n'est pas une création artificielle, il ne doit pas tout à l'empreinte d'un moule uniforme, il n'a pas surgi un beau jour sous la baguette magique d'un pouvoir lointain, il n'est pas dépaysé dans sa région. Tout l'y rattache, au contraire : les liens de la bienfaisance et de la reconnaissance unissent directement la municipalité et le personnel du collège ; de part et d'autre, on ne peut ni s'ignorer ni se méconnaître, et l'intérêt commun recommande la bonne entente.

L'importance locale d'un collège grandit d'ordinaire par la médiocrité même de la ville où il est établi, et, comme la population est d'autant plus stable qu'elle est moins agglomérée, dans une petite ville, en général, presque tous les notables sont anciens élèves du collège ; aussi, les habitants tiennent à lui, les uns par leurs souvenirs, les autres par leurs enfants, un plus grand nombre enfin des deux manières. Cette intimité entre les villes et les collèges communaux est d'autant plus étroite que souvent ces collèges sont fort anciens. Les collèges font alors partie intégrante des villes où leur caractère traditionnel leur assigne une fonction

particulière dont on ne saurait s'exagérer l'utilité nationale. Cette considération peut donner quelque intérêt de circonstance à la modeste histoire d'un vieux collège de province qui servira, si l'on veut de type en l'espèce.

Il est une ville de Bourgogne qui, par un rare privilège, a gardé tout le charme original de son passé : à l'ombre antique de son imposante église, avec les tours massives de son château féodal, les ogives de ses portes et la ceinture verdoyante de ses remparts maintenant pacifiques, Semur-en-Auxois semble se dresser dans le calme d'un site agreste, comme l'évocation romantique d'une époque disparue. Cette vieille cité a joui autrefois d'une renommée littéraire qui a dépassé les limites de la province. C'est le centre d'un pays illustré par le souvenir de Madame de Sévigné et de Buffon. Il est donc bien naturel que Semur ait possédé depuis longtemps un collège. L'origine de celui-ci comme celle de la ville elle-même se perd dans la nuit des temps ; c'était, sous l'ancien régime, le plus beau titre de noblesse. L'antiquité de la ville, l'humeur studieuse de ses habitants laisse le champ libre à bien des conjectures. Quelque rhéteur gallo-romain venu d'Autun ou de Lyon enseigna-t-il l'éloquence latine sur le rocher semurois ? Charlemagne y fonda-t il quelque école par le ministère des *missi dominici* ? Tout ce qu'on peut faire, c'est de le supposer. La ville possède de vaillants chercheurs qui s'intéressent à son passé ; elle renferme notamment une société des sciences historiques dont le zèle infatigable n'est pas rebuté par le chaos poudreux des plus anciennes archives municipales, mais sait en faire sortir l'ordre et la lumière. Cependant, les résultats acquis ne permettent pas de dire quel fut le premier enseignement régulier dont on retrouve assez tôt la trace authentique à Semur. On ne découvre guère de distinction précise, rappelant celle qui sépare aujourd'hui l'enseignement primaire de l'enseignement secondaire, avant le XVIe siècle.

Le désir de s'instruire fut la passion de cet âge et les habitants de Semur ne restèrent pas indifférents au mouvement général de la Renaissance : c'est vers l'époque où François Ier établissait le collège de France que le collège de Semur paraît s'être définitivement constitué. Cette institution encore précaire fut consolidée par la libéralité d'un homme de bien qui aimait les lettres et la ville de Semur. Le 9 avril 1573, Nicole Frolois, prêtre mépartiste de Notre-Dame de Semur, assurait l'entretien du collège par une donation faite de son vivant en un acte dont la rédaction révèle une âme noble et un esprit cultivé. En voici les points principaux :

« ...Comme l'institution des jeunes enfants aux premières lettres, que « l'on dit humaines, est la chose la plus requise et nécessaire pour l'ins- « truction des jeunes enfants, à quelque état où il plait à Dieu de les « appeler, soit pour la connaissance des saintes lettres, que autres civiles « et humaines, et que, pour cette sainte considération, cette ville de « Semur-en-l'Auxois ait érigé et fait bâtir un collège près le pont Pinard, « où il y a quelque commencement de précepteurs aux gages de la dite « ville ; pour l'entretenement duquel collège... je, Nicole Frolois, prêtre, « bachelier ès-droit, demeurant à Semur, de pure, franche et libérale « volonté... donne à la dite ville... les deux tiers de tous et chacun de « mes biens présents immeubles...

« Et afin que la dite ville ait souvenance de mon salut, je veux que « les précepteurs et enfants qui seront instruits au collège, le soir, avant « que de partir d'icelui, soient tenus de dire pour le salut et remède de « mon âme un *De profondis* avec les collectes accoutumées d'être dites « pour le salut et repos des âmes des trépassés ; et que en ladite collecte « soit faite principale et expresse commémoration de mon nom, afin « qu'ils en aient tant meilleure dévotion et souvenance de ma bonne « volonté... »

On devait enseigner au collège la grammaire, les humanités et la rhétorique : c'est encore le résumé du programme actuel. La direction supérieure appartient à la Chambre de ville qui désormais protège et subventionne deux établissements divers, aux attributions nettement définies : le collège, placé entre les mains du recteur principal, et les petites écoles où le maître écrivain apprend aux enfants à lire, à écrire et à compter. Grâce à un privilège garanti par la ville, l'enseignement de la langue latine ne pouvait y être professé qu'au collège. Un siècle plus tard, il est vrai, le maître écrivain des petits écoles fut chargé de faire connaître les principes de cette langue à ses élèves, mais c'était uniquement pour les préparer à entrer en sixième au collège.

La date de 1573 marque le moment où l'histoire du collège commence à se préciser ; elle se divise dès lors en quatre parties principales : c'est d'abord une période d'incertitude et de tâtonnements où le collège semble manquer d'une direction stable (1573-1652), puis le collège reste longtemps entre les mains des Carmes (1652-1790). Avec la Révolution s'ouvre une nouvelle phase de rapides changements (1790-1808). En dernier lieu vient se placer l'âge universitaire qui dure toujours (1808-1900).

La mort de Nicole Frolois vint encore ajouter aux libéralités dont le collège lui était déjà redevable ; aussi, pour rendre un hommage public et durable à tant de générosité, la Chambre de ville institua, le jour de la Saint-Nicolas d'été, une procession annuelle dont l'usage se perpétua jusqu'au XVIIIe siècle : les mépartistes de Notre-Dame, les maîtres et les élèves du collège devaient y figurer et assister ensuite à une grand'messe pendant laquelle un écolier était chargé de prononcer une déclamation latine en l'honneur de l'homme qui mérite d'être vénéré à Semur comme le patron légendaire des études.

Les magistrats municipaux ne se contentèrent pas des marques extérieures de la reconnaissance, ils poursuivirent l'œuvre de Nicole Frolois. Grande fut leur sollicitude pour le collège et ses régents qu'ils exemptent libéralement de toute taxe, taille et droit d'octroi. Maire et échevins vont parfois visiter l'établissement pour s'assurer de la « doctrine et des bonnes mœurs des écoliers ». Ils se préoccupent aussi de confier le collège à des mains capables de le diriger et même ils y réussissent difficilement à leur gré. Nous nous représentons volontiers l'ancien régime comme le temps de l'immutabilité ; c'est un préjugé que l'histoire du collège de Semur n'est pas faite pour justifier. Vers les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, la Chambre de ville se fatigue vite de ses recteurs principaux : ce ne sont que plaintes et résiliations de traités. Un « sieur » du Chêne ne réussit guère mieux qu'un sieur Bordot dans la direction du collège ; un sieur Pinot, qui avait précédemment régi le collège de Châtillon, ne

fut pas plus heureux ; un sieur Le Ledier, docteur ès-arts en l'Université de Paris, sous-principal au collège d'Harcourt, amené à grands frais de la capitale par les soins d'un échevin semurois, ne fit pas plus long feu. Mais abrégeons la liste, et laissons dormir en paix ces victimes séculaires des déboires administratifs.

Il importe davantage de rechercher les causes de cette inquiétude persistante. Elles paraissent souvent assez confuses ; toutefois, il semble qu'il y en ait trois principales qui se perpétuent jusqu'à l'établissement de l'Université. C'est d'abord l'absence d'une haute juridiction capable d'apprécier les griefs réciproques et de régler les différends. Le collège dépend uniquement des magistrats municipaux : ceux-ci sont à la fois les administrateurs financiers de l'établissement, les inspecteurs et même les directeurs des études. On les voit tour à tour se préoccuper de l'hygiène du collège, fixer le taux de la rétribution pour les écoliers, prescrire jusqu'aux livres qui devaient être mis entre leurs mains, et faire passer une sorte d'examen aux régents choisis par le principal. Sans doute, les magistrats municipaux sont d'ordinaire des hommes éclairés ; le souci constant qu'ils montrent pour la culture des lettres anciennes, les jugements précis et motivés qu'ils portent sur l'état des études en sont la preuve. Cependant, ils n'ont pas toujours le loisir ou la compétence nécessaires pour des attributions si variées : leur surveillance est inconstante, trop facilement distraite, mais aussi trop prochaine, exposée aux influences capricieuses des rumeurs ambiantes et dépourvue de l'impartialité indispensable à qui juge sans appel. Ce qui manque ensuite, c'est un enseignement méthodique, un programme détaillé pour les études, un emploi du temps pour les heures des classes. Jusqu'en 1652, la Chambre de ville conclut d'ordinaire avec le recteur principal un traité de six ans, renouvelable, mais elle y spécifie rarement des conditions précises et s'en tient à demander dans de vagues formules que le chef de l'établissement s'engage à « gouverner et instruire la jeunesse qui lui sera commise au collège, au contentement tant du général que du particulier de la ville, et à fournir au dit collège des régents capables pour enseigner tant la piété que les langues grecque et latine. » Presque entièrement livrés à leur propre discrétion, les recteurs principaux et les régents paraissent en avoir agi bien à leur aise avec les écoliers, s'il faut ajouter foi aux plaintes réitérées dont leurs absences fréquentes et arbitraires sont l'objet. Leur inexactitude avait, il est vrai, pour excuses les embarras d'une situation aussi modique que peu sûre, car on leur faisait parfois longtemps attendre les maigres émoluments accordés à leurs services. Enfin, le recrutement même du personnel enseignant laissait à désirer et c'était un problème difficile que de savoir où trouver des maîtres bien préparés à leur tâche par leur carrière antérieure, leurs titres ou leurs connaissances.

L'insuffisance des maîtres devait se faire sentir surtout au lendemain des guerres civiles qui avaient ensanglanté la France vers la fin du XVIe siècle et avaient jeté les études dans un désarroi dont on souffrait au début du XVIIe ; aussi la crise que subit à cette époque le collège de Semur n'était pas une disgrâce particulière. Au contraire, même durant cette première période d'instabilité, le collège se distinguait par ses lumières et formait de bons élèves, comme Charles Févret, un enfant de

Semur, l'auteur du traité de l'Abus, l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'école bourguignonne. On n'en sera pas surpris si on se souvient qu'à la demande générale des magistrats municipaux, le grec même était enseigné au collège dans une époque où l'étude de cette langue était presque exclusivement réservée aux érudits : Corneille n'apprend que le latin au collège de Rouen, et les Petites Ecoles de Port-Royal font exception parce que Racine et ses condisciples y sont initiés à la langue d'Homère.

Tel était l'état des études lorsque, en 1652, la Chambre de ville décida de confier aux Carmes le soin de diriger le collège. Une première convention de ce genre, conclue en 1618, avait été résolue au bout de dix ans ; celle de 1652 durera jusqu'à la Révolution. Le collège va participer pendant longtemps à la vie de ces vieux monastères, si nombreux dans l'ancien Semur, à qui la ville devait en partie son origine et ses agrandissements, et dont on y retrouve encore la trace presque partout aujourd'hui. Outre les considérations religieuses qui les engageaient à placer le collège à l'ombre d'un couvent, les magistrats municipaux fatigués de chercher vainement le recteur principal de leur rêve n'étaient pas fâchés d'en finir avec un souci sans cesse renaissant ; or ils trouvaient à leur portée, dans la communauté des Carmes un élément de stabilité qui avait fait défaut chez les séculiers, laïques ou ecclésiastiques, avec lesquels ils avaient traité jusqu'alors. Ils auraient préféré avoir affaire aux jésuites, religieux plus réputés pour l'instruction, et ils firent des démarches en 1642 afin de les établir dans la ville, mais ils n'y étaient pas parvenus, faute d'une installation convenable à leur offrir. Au contraire, les Carmes, fixés à Semur depuis le XIVe siècle, y possédaient de spacieux bâtiments entourés de vastes dépendances où le collège pouvait être à l'aise et subsister à moins de frais. C'était déjà la principale raison qui, trente-quatre ans auparavant, avait invité la Chambre de ville à demander aux Carmes de recevoir le collège chez eux. Mais alors, elle n'avait pas eu à se louer de leur zèle. En 1652, leur communauté venait d'adopter une réforme austère, garantie nouvelle de régularité.

Le traité de 1652, où les magistrats municipaux insistent surtout sur la ponctualité avec laquelle devront s'accomplir les exercices de piété à l'intérieur du collège, ne renferme pas les dispositions précises dont les études auraient eu besoin. Les Carmes s'engageaient seulement à fournir à perpétuité trois régents pris dans leur ordre et capables d'enseigner le grec et le latin jusqu'à la rhétorique inclusivement. Les régents devaient s'abstenir de toute absence non autorisée par les magistrats, enfin, on fixait définitivement pour l'époque des vendanges, date fort importante en Bourgogne, l'échéance des grandes vacances qui, d'abord de quinze jours, avaient été étendues depuis quelque temps à trois semaines ; cette durée parait courte aujourd'hui, mais il y avait aussi beaucoup de fêtes chômées dans l'ancien régime, le savetier de La Fontaine trouvait même qu'il y en avait trop.

La Chambre de ville ne renonça nullement à la surveillance qu'elle avait toujours exercée sur le collège. D'abord, tout va bien : l'établissement prospère sous sa nouvelle direction et les échevins sont si satisfaits qu'ils accroissent l'allocation accordée aux Carmes ; le personnel enseignant est augmenté : en 1660, un professeur de philosophie est installé au collège, c'est en même temps un professeur de sciences, il est chargé

d'enseigner « la logique, la morale, la physique et la métaphysique ». Mais l'ère des difficultés n'est pas close. Soudain, des discussions financières éclatent entre la Chambre de ville et les Carmes. Ceux-ci font même une sorte de grève et ferment l'établissement. Il est rouvert, cependant, et la concorde se rétablit ; les échevins se signalent par des libéralités nouvelles et défendent les Carmes contre toute concurrence. En 1675, les Minimes qui étaient venus à Semur longtemps après les Carmes, essayèrent d'enseigner la rhétorique ; la Chambre de ville coupa court à cette tentative en interdisant aux Minimes de recevoir les écoliers qui étaient sortis du collège.

Trop confiants dans la vertu d'un privilège qui semblait leur assurer sans peine la clientèle de toute la ville, les Carmes finirent par négliger le collège et cessèrent d'y placer des régents capables : les élèves désertèrent en foule, si bien qu'il n'en restait pas même une quarantaine vers 1680 ; les familles, jugeant que les enfants perdaient leur temps, préféraient s'en séparer et les envoyer étudier à Dijon ou dans d'autres villes. Cette situation critique remplit d'inquiétude la Chambre de ville ; les échevins multiplient alors leurs visites au collège. L'impression rapportée de ces tournées d'inspection semble plutôt favorable, en général. Un jour, les magistrats municipaux trouvent les écoliers occupés à traduire Justin et Varron, et se retirent satisfaits des réponses obtenues ; une autre fois, ils sont reçus avec une solennité inaccoutumée : on leur adresse dans chaque classe des compliments composés en latin, politesse érudite qui semble les avoir vivement touchés. Bref, après avoir sérieusement songé à résilier le traité de 1652, la Chambre de ville oublia ses griefs et revint même aux anciennes libéralités. Le XVIIe siècle s'acheva ainsi au milieu des querelles et des réconciliations. La guerre de la succession d'Espagne et les embarras qu'elle leur suscita ne permit guère aux magistrats municipaux de songer au collège ; ils eurent cependant le loisir d'instituer des examens de passage d'une classe à l'autre, en 1708, et ils s'en constituèrent les juges. Enfin, ils furent heureux de retourner solennellement au collège, en 1713, à la veille du traité d'Utrecht pour voir les écoliers jouer une pièce de circonstance, une « Pastorale sur les vœux de la Paix ». Ainsi déjà, la vie intime du collège participait aux maux et aux joies de la patrie. Les représentations de ce genre étaient depuis longtemps en usage, elles devinrent plus fréquentes dans le cours du XVIIIe siècle, siècle souriant et léger qui se plaisait aux divertissements de société.

Avec la prospérité publique, le calme avait été rendu au collège redevenu florissant, et, depuis longtemps, sa direction était exempte de reproche quand, en 1742, un acte royal vint confirmer d'une manière définitive les privilèges que le traité de 1652 assurait aux Carmes. Les lettres patentes expédiées par le Conseil d'Etat déclaraient qu'un établissement de « cette importance » devait être revêtu du sceau de l'autorité royale, bien qu'il se soutint avec avantage depuis près d'un siècle entre les mêmes mains, sans le bénéfice d'une aussi haute approbation. Cette intervention du pouvoir central est assez intéressante et semble annoncer déjà la mesure générale par laquelle Napoléon placera les collèges communaux sous la sauvegarde de l'Etat. Les Carmes s'étaient recommandés à l'administration supérieure par une sorte d'enquête préalable

qui leur avait valu des certificats signés par presque tous les notables les plus en vue dans la ville et à la rédaction desquels les échevins mêmes n'étaient pas étrangers. Mais la Chambre de ville n'avait nullement sollicité en corps une sanction dont les Carmes recueillaient tout le profit ; aussi protesta-t-elle énergiquement contre l'arrêt qui amoindrissait son autorité jusqu'alors souveraine sur le collège. Elle appuya ses revendications sur des plaintes qui prouvent, d'ailleurs, son intérêt constant pour les études : les magistrats municipaux représentaient que la langue grecque n'était plus enseignée au collège depuis vingt cinq ans ; le latin qu'on y parlait, disaient-ils, était rempli de gallicismes, et le génie de la langue complètement méconnu. La confirmation des prérogatives accordées aux Carmes laissait aux magistrats municipaux toutes leurs attributions d'administrateurs et de surveillants. Ils en profitent pour visiter les classes vers cette époque. Les élèves de rhétorique et de seconde étudiaient alors les Commentaires de César et les Odes d'Horace ; les juges se déclarèrent peu satisfaits des explications entendues et blâmèrent également la gaucherie avec laquelle les écoliers tournaient le vers latin.

Il est difficile de vérifier l'exactitude de critiques quelque peu intéressées. Quoi qu'il en soit, les réclamations des magistrats municipaux restèrent sans effet et l'acte de 1742 fut définitivement enregistré. D'ailleurs il ne semble avoir entrainé que d'heureuses conséquences : l'entente fut vite rétablie entre la Chambre de ville et la direction du collège et on ne voit guère qu'elle ait été troublée jusqu'à la disparition des Carmes. Le collège y gagna ; en 1755, il comptait soixante élèves, ce qui passait alors pour un beau chiffre. Cependant, la nécessité d'un réglement général se faisait toujours sentir ; le provincial, dont les Carmes de Semur dépendaient, en rédigea un que les magistrats avaient demandé et qu'ils approuvèrent. Le principal était engagé à une surveillance continuelle sur tous les écoliers, mais l'autorité des régents restait entière dans leur classe respective. La discipline devait être douce et paternelle, mais la tenue irréprochable. Il ne fallait admettre au collège aucun élève sans lui avoir fait faire une composition sous les yeux du principal qui pouvait juger ainsi de sa capacité. Le réglement préconise aussi une sorte d'enseignement mutuel et ordonne que les élèves se récitent leurs leçons les uns aux autres et même se donnent des notes. Mais les régents devaient procéder personnellement tous les samedis à une révision générale de ce qu'on avait fait durant la semaine. A la fin de l'année, il était prescrit d'entourer l'examen de passage d'un certain apparat ; la communauté des Carmes devait y assister en corps, le prieur en tête, avec le personnel enseignant. C'était le moyen d'apprécier les progrès accomplis dans l'année et les bons élèves devaient se contenter, pour récompense, des éloges qui leur étaient accordés à cette occasion. Quant à la distribution des prix, elle n'a lieu que tous les trois ans, à l'époque où le provincial des Carmes venait visiter la communauté de Semur. Toutes ces mesures parfois assez minutieuses visent l'emploi du temps et la méthode, mais le réglement n'indique aucune réforme touchant le fond même des études ; seul l'enseignement du français est l'objet d'une mention intéressante dans un temps où le latin formait encore la base de toute éducation littéraire : il est recommandé au principal de faire apprendre aux élèves des morceaux tirés de bons auteurs français, parmi lesquels Racine, Bossuet, Fléchier et Massillon sont particulièrement désignés.

Le réglement de 1786 ne fut pas longtemps en vigueur; en effet, la Révolution était proche, et le collège de Semur comme tout en France allait être profondément transformé. En 1790, les Carmes durent se retirer et le collège se trouva délaissé. Les habitants de Semur ne consentirent pas à la disparition d'un établissement aussi utile à leurs enfants. Quelques hommes actifs et dévoués se réunirent pour diriger provisoirement le collège et la ville favorisa quelque temps ce généreux effort. Mais, aux vieux sujets de discorde, s'ajouta bientôt le ferment nouveau des luttes politiques: le principal du collège provisoire est emprisonné pour avoir tenu « des propos inciviques » ; et les classes sont suspendues. Le conseil général de la ville s'efforce de reconstituer le personnel enseignant : vaine tentative ! Désormais, les circonstances deviennent trop difficiles et, tandis que le canon gronde à Valmy et à Jemmapes, le souci de la défense nationale absorbe toutes les préoccupations. Aussi, après 1792, le collège subit une éclipse d'une dizaine d'années. Toutefois, il n'est pas oublié, et dès que le traité de Lunéville, en assurant à la France sa frontière naturelle du Rhin, lui a rendu les loisirs nécessaires à l'établissement d'institutions pacifiques, le Conseil municipal de Semur, en exposant avec regret « qu'une génération entière » avait été privée d'instruction par la ruine du collège, s'adresse aux Consuls pour en solliciter la reconstitution. La loi du 1er mai 1802 sur l'enseignement vint répondre à ce désir et faciliter à Semur la fondation d'une Ecole secondaire qui fonctionna quelques mois après. Ses débuts furent modestes : un directeur et deux professeurs composaient tout son personnel. La ville ne tarda pas à l'installer définitivement dans l'ancien couvent des Capucins reconstruit en 1758.

Que de courses errantes le collège avaient faites avant de trouver un asile fixe ! La tente du nomade est moins vagabonde. Autant d'époques, autant d'emplacements divers ! Au XVIe siècle, le collège est relégué au fond d'un quartier rural, rue des Bordes, dans une ancienne chapelle ; puis il descend au bord de l'Armançon, près du pont Pinard, pour remonter au XVIIe siècle dans le Bourg-Voisin, le faubourg commerçant ; il fait une longue halte à la communauté des Carmes, d'abord dans un bâtiment spécial qui avait une cour particulière, et après 1776 dans l'intérieur même du couvent ; en 1792, il apparait pour la première fois aux Capucins qu'il partage fraternellement avec les Assemblées de ville. En 1803, le collège obtient un refuge dans une dépendance des Ursulines et c'est de là qu'il retourne aux Capucins en avril 1807. On doit se féliciter qu'il y ait mis fin à sa vie ambulante. Nul local ne répondait mieux à une semblable destination. L'édifice est près du centre, mais isolé par une guirlande de promenades et de jardins. Sa silhouette altière sort de la verdure ; ses grands murs austères, ses fenêtres à plein cintre, son toit pointu à la française respirent je ne sais quel air de grandeur. Les cours sont vastes et l'aspect varié des classes n'a rien d'une ennuyeuse monotomie. Celle-ci, plus large, présente un double rang de colonnes élancées ; celles-là, plus resserrée, avec ses voûtes aux vives arêtes, semble inspirer le recueillement d'un sanctuaire ; cette autre enfin, conserve encore les courbes capricieuses et les riants motifs d'une décoration Louis XV que le temps a mutilée : ici, le plâtre figure une gerbe de blé, là des pampres, plus loin une corbeille de fleurs champêtres, symbole de la prairie, comme si l'architecte de l'ancien couvent avait pu songer à met-

tre sous les yeux des futures écoliers l'image des triples productions de leur terre dont l'universelle fécondité enfle l'épi, gonfle les raisins, engraisse les troupeaux avec une égale complaisance. Il n'est pas banal, le vieux collège de Semur, tout y est clair, spacieux, aéré, mais en même temps, tout y parle à l'imagination et à la mémoire.

Le collège avait une demeure assurée, on voulut aussi lui donner un nom. Au lendemain de son couronnement, Napoléon Ier, pour se rendre à Milan, était passé par Semur, escorté de l'impératrice Joséphine et du pape Pie VII, avec tout l'éclat de sa dignité nouvelle. Eblouis, quelques notables de Semur songèrent à faire attribuer à l'école secondaire le nom de l'empereur. Ce projet n'eut pas de suite : le collège n'aura pas d'autre nom que celui de la ville dont il est le nourrisson privilégié. Cependant, Napoléon groupait tous les organes de l'enseignement dans une vaste corporation : l'Université. L'école secondaire de Semur fut appelée à entrer dans cette grande famille et devint le collège actuel. Des programmes uniformes rendirent aux études classiques leur ancienne prépondérance et furent appliqués partout ; le personnel enseignant dépendit de l'autorité universitaire et le conseil municipal délivré de préoccupations embarrassantes ne garda que l'administration financière de l'établissement. Ainsi s'évanouirent les vieilles causes de dissension : le recrutement de maîtres capables fut désormais assuré, leur compétence soumise à l'examen de juges toujours à même de l'apprécier, et leur zèle encouragé par une surveillance supérieure et plus large, mais sans cesse en éveil et que ne pouvait distraire l'obstacle de soucis étrangers. La loi générale mettait un terme à la mobilité de l'arbitraire particulier. Le régime des coutumes était aboli : l'enseignement secondaire avait, lui aussi, sa constitution.

La situation nouvelle ne pouvait pas, sans doute, empêcher le retour de toute épreuve et de tout désordre, et le collège traversera encore des des heures critiques, mais les incidents d'intérêt purement local deviennent plus rares dans son histoire. Est-ce à dire que l'originalité du collège va être sacrifiée tout entière au culte intransigeant d'une rigoureuse uniformité ? C'est un excès qu'on a souvent reproché aux mesures dictées par Napoléon, mais s'il est vrai que l'enseignement secondaire ait eu à en souffrir, ce ne fut guère dans les collèges. Ceux-ci eurent pour sauvegarde outre leur organisation spéciale, leur modestie même : les jugeant moins importants, on les laissa plus libres. L'histoire du collège de Semur en est la preuve : la transformation exigée par les ordres du grand maître de l'Université s'y accomplit sans brusquerie, presque d'une manière insensible. Le 17 septembre 1808, le bureau d'administration préposé à l'école secondaire se réunit en séance extraordinaire pour appliquer les nouveaux décrets; en fait, il se contente d'en prendre connaissance sans accomplir sur le champ aucune modification appréciable. Il est vrai que l'uniforme est bientôt imposé aux élèves : l'empereur veut habituer de bonne heure les jeunes gens à la tenue militaire ; mais ce n'est là qu'un détail extérieur. Au reste, le collège garde assez longtemps encore ses anciens usages, entre autres celui des exercices publics : on y retrouve un souvenir du règlement de 1786 ; avant la distribution des prix, qui dès lors avait lieu chaque année, les élèves passaient une sorte d'examen solennel, en présence des invités. Sans doute, les questions étaient prévues

et les réponses quelque peu préparées d'avance car les élèves se tiraient toujours d'affaire à leur honneur. La fête ne s'achevait pas sans une représentation donnée par les élèves sur quelque sujet de morale courante, tel que « la Vanité punie » ou « l'Enfant prodigue ». Le personnel enseignant n'est pas changé ; le bureau d'administration se contente de le présenter au recteur de l'Académie. Le directeur de l'école secondaire, M. Tisserand, conserve ses attributions.

On respecte même l'organisation spéciale à l'école secondaire touchant l'internat. C'était une question nouvelle ; l'ancien collège n'était par lui-même qu'un simple externat : il n'est parlé d'internat ni dans les traités conclus par la ville soit avec des séculiers, soit avec les Carmes, ni dans le règlement de 1786. Or en 1807 M. Darnaud, instituteur d'une école primaire à Semur, avait été désigné pour tenir provisoirement un pensionnat près l'école secondaire ; M. Tisserand avait été exempté de ce soin en raison de son âge et de ses infirmités, on ne voulut pas davantage le lui imposer même après la réunion du 17 septembre 1808, et, pendant deux ans encore, le pensionnat et le collège demeurèrent deux administrations connexes, mais séparées.

Cette dualité s'explique parfaitement en elle-même, elle peut produire les résultats les plus heureux, mais, dans le cas particulier, elle était funeste au bon ordre du collège ; aussi, le régime universitaire n'y fut sérieusement observé, tout en laissant place à l'initiative d'un organisateur habile, qu'au jour où l'abbé de Calonne, ancien membre de l'Université de Paris, vint, en 1810, réunir les fonctions de principal à celles d'administrateur du pensionnat. Dans ces conditions, le collège fait de rapides progrès, 50 élèves y entrent en quelques mois, un petit nombre d'entre eux, particulièrement dignes d'intérêt y sont instruits d'une manière gratuite. Une école primaire spéciale est attachée à l'établissement pour les enfants qui se destinent à y faire leurs études, l'instituteur est chargé de leur apprendre les éléments de la grammaire latine. Les classes des commençants, celles de grammaire, d'humanité et de rhétorique sont confiées à cinq régents ; il y a deux maîtres d'étude ; enfin, une charge de sous-principal est créée pour M. Darnaud. Outre le grec et le latin, les élèves apprennent l'italien, par manière de récréation. M. de Calonne a l'idée d'établir à côté de la rhétorique classique une rhétorique purement française, sorte de première ébauche de l'enseignement moderne. L'histoire, les mathématiques, la botanique même ne sont plus négligées. Les succès répondaient à l'activité déployée. Aussi, le préfet de la Côte-d'Or, M. de Cossé-Brissac, très satisfait d'une première visite au collège, vint en 1813 présider la distribution des prix où l'on se mit en frais d'éloquence pour célébrer la régénération de l'établissement. Soudain survinrent des difficultés administratives devant lesquelles M. de Calonne et M. Darnaud se retirèrent. On était arrivé à la chute retentissante de Napoléon et la France abaissée dut subir en quelques mois trois gouvernements différents ! les troubles nationaux s'ajoutant à des inquiétudes particulières le collège connut quelques mauvais jours. Plusieurs principaux s'y succédèrent rapidement.

Enfin, le collège sortit de cette période d'instabilité avec M. Marchand : les études sont rétablies dans leur intégrité première, la rhétorique est reconstituée ; une classe de philosophie et mathématiques est fondée

grâce à la générosité de la ville. Aussi, quand M. Marchand, récompensé de son zèle par un poste supérieur dut quitter Semur, au début du règne de Louis-Philippe, il laissa derrière lui des sympathies et des regrets. Son successeur, M. Œuf Laloubière fut moins heureux. Son installation avait eu lieu, cependant, avec une solennité presque inaccoutumée : on s'était attendri en des adresses de bienvenue, et néanmoins des dissentiments intimes ne tardèrent pas à éclater : l'établissement en souffrit; il ne comptait plus qu'une cinquantaine d'élèves en 1833. M. Œuf Laloubière se retira, M. Gresley réussit mieux à sa place. Sous sa direction, le collège renferma une centaine d'élèves. Une bibliothèque particulière y fut fondée, elle s'est enrichie peu à peu des ressources instructives et récréatives qu'elle renferme aujourd'hui. L'établissement fut doté à la même époque d'une horloge et on inscrivit au-dessous un de ces adages que l'on aimait autrefois et qui, en rappelant d'une manière un peu naïve la brièveté du temps, invitaient les hommes à le bien employer. La mort de M Gresley dont les funérailles furent pour toute la ville une occasion de manifester son attachement au collège, n'interrompit pas le cours de ces années prospères. Le nouveau principal, M. Martin vit le nombre des élèves grossir plus que jamais. L'enseignement prit alors un caractère plus pratique : un cabinet de physique fut créé. Vers 1840, les langues vivantes, anglaise et allemande, commencent à prendre place dans les programmes. Les cours destinés aux élèves qui ne faisaient pas d'humanités sont réorganisés. Malgré ces améliorations, l'effectif du collège se trouva sensiblement réduit aux approches de 1848, sans doute par suite des préoccupations politiques, car la direction était la même. Ainsi le collège de Semur a subi différentes vicissitudes, mais le ressort avec lequel toujours il a triomphé de ses passagères décadences prouve sa vitalité.

Avec MM. Léger, Sirot et Joly, successeurs de M. Martin, le collège reste stationnaire. MM. Léger et Sirot ne firent qu'un rapide passage ; l'administration de M. Joly remplit la république de 1848 et les premières années du second empire. La ville se signale alors par ses libéralités pour le personnel enseignant dont elle veut améliorer la situation matérielle, et pour le collège où elle fait faire d'importantes réparations : soins prévoyants qui, sans doute, facilitèrent singulièrement la prospérité future du collège ; par malheur, on songe surtout aux conditions physiques du bien-être et l'instruction même est négligée : un seul professeur est chargé de la logique, qui a remplacé la philosophie, de la rhétorique et de la seconde. On juge à propos de supprimer le professeur d'allemand ; un simple maître d'étude suffira pour s'acquitter de cette tâche, quand il en aura le loisir. Ces réformes restrictives étaient inspirées, il est vrai, par le louable désir d'augmenter, avec le service de chacun, la rétribution à laquelle il avait droit ; encore aurait-il fallu discerner avec plus de soin les hommes d'une capacité assez étendue et d'un dévoûment assez éprouvé pour remplir ces rôles multiples. En tous cas, il est certain que l'effectif du collège n'arrivait guère à dépasser une soixantaine d'élèves, et, ce qui était plus grave et plus significatif, la discipline et la tenue des élèves, même au dehors, laissait beaucoup à désirer.

Mais tout change lorsque, en 1859, M. Pion devient principal. Sa mémoire est restée populaire à Semur. M. Pion appartenait depuis 25 ans environ au personnel enseignant du collège. Il eut la bonne fortune de

faire successivement toutes les classes ; nul ne pourrait mieux connaître l'établissement qu'il allait diriger. C'est sous son administration que le collège parvint au comble de sa prospérité: il possède alors une moyenne d'au moins 150 élèves. Il faut adjoindre un nouveau professeur de français, créer un cours supplémentaire de mathémathiques. M. Pion se multiplie malgré la surveillance constante qu'exigent de lui plus de 80 pensionnaires, il s'est chargé de la philosophie, de la rhétorique, de la seconde et d'un cours d'anglais. Le local même devient trop étroit : de nouveaux aménagements sont indispensables. Les arts sont cultivés, l'étude du dessin rendue obligatoire, celle de la musique établie. L'enseignement annexe qui existait depuis longtemps au collège fut régularisé lorsque en 1863, M. Duruy créa l'enseignement spécial. Celui-ci répondait bien aux besoins de la région semuroise, car, à lui seul, il comptait 75 élèves à Semur en 1867 :

Cet état de prospérité fut compromis par les événements de 1870 : mais, après ces jours de deuil, une foule d'élèves plus compacte encore vient se presser au collège. On tirait une leçon de l'année terrible et on songeait que le salut de la France était dans l'éducation, dans l'éducation autrement comprise. Les nécessités de la vie moderne avaient été méconnues, le corps trop sacrifié à l'esprit. Une inspiration nouvelle souffle au collège de Semur : dès 1872, des exercices physiques et militaires y sont introduits : on y fait des cours d'hygiène ; un gymnase y est établi quelques années après. Quant aux études, les langues vivantes sont enseignées avec plus de sérieux. La géographie n'est plus une science aride et abstraite ; les élèves ont des cartes et des sphères. Une chaire de physique et chimie est créée en 1877. Une méthode nouvelle est appliquée à l'enseignement des langues anciennes : les vers latins sont supprimés sans pitié et la version est préférée au thème. Enfin la langue française obtient la place prépondérante qui lui convient, Telles sont les réformes qui furent adoptées au collège, après la guerre, sous les auspices de M. Pion.

Il y avait vingt ans que cet administrateur expérimenté régissait le collège et près d'un demi-siècle qu'il y professait, quand l'âge le contraignit à prendre sa retraite. Il avait eu dans les derniers temps, presque 200 élèves et jusqu'à 130 pensionnaires. Ce qui vaut mieux encore, c'est sous sa direction que s'étaient préparés à jouer un rôle important dans les sciences, dans les lettres et dans l'armée, des hommes qui sont la gloire du collège de Semur, MM. Siredey, Mouchot, Coquillon, Lecomte, Bertrand. enfin le général Gresley, un ministre de la guerre, et tant d'autres. M. Pion ne quitta pas le collège, sans avoir reçu la récompense de ses travaux. Sa longue et glorieuse carrière, lui avait valu l'estime générale, et sa dernière distribution des prix, celle du 4 août 1879, où il reçut la croix de la légion d'honneur fut pour lui un véritable triomphe. Avant de mourir, il devait encore présider la distribution des prix en 1883, à la fois comme ancien principal et comme maire de Semur, double titre dont l'assemblage représentait l'étroite union du collège et de la ville.

Le départ de M. Pion n'arrêta pas le cours des réformes qu'il avait entreprises. L'impulsion générale, qui partout en France, a été imprimée aux études, a influé d'une manière particulièrement heureuse sur les collèges, dont le personnel, par exemple, s'est fort amélioré, à en juger simplement, d'après les titres des professeurs. Aussi la ville, a-t-elle montré qu'elle appréciait la situation actuelle de son collège, lorsque, il y a

une douzaine d'années, le conseil municipal fut appelé à se prononcer sur une proposition tendant à transformer le collège de Semur en collège d'enseignement spécial. Dans sa réunion du 20 juin 1887, l'assemblée défendit énergiquement l'intégrité des études, en des termes où l'on croit retrouver l'esprit généreux qui remplissait déjà la vieille donation de 1573. Les voici textuellement : « la municipalité doit s'imposer de grands sacrifices (en faveur du collège) : l'instruction est une chose tellement nécessaire et obligatoire qu'il n'est guère permis de la restreindre sans s'arrêter dans la voie du progrès..., d'ailleurs un collège est une cause de prospérité et d'orgueil pour une ville : en conséquence, le conseil municipal est d'avis de maintenir le collège tel qu'il est actuellement. »

Ces paroles ne font que résumer un sentiment commun dans le pays : presque tous les habitants de Semur, ceux surtout dont l'esprit est assez cultivé pour comprendre les bienfaits des études libérales, à quelque opinion qu'ils appartiennent, professent une sorte de culte pour le collège, l'amour du collège y devient un élément indispensable au patriotisme de clocher, toujours plus sensible loin des grands centres. Nul sentiment ne mérite mieux d'être encouragé. Une uniformité envahissante menace de recouvrir la nation tout entière sous les vastes replis de son manteau incolore et, avec les costumes de pays disparaissent les mœurs provinciales et l'amour du sol natal. Il est vrai que la décentralisation est à la mode depuis quelque temps, mais c'est qu'on constate avec trop d'évidence les ravages d'un mal auquel il est urgent de remédier. Le fléau sévit en particulier sur les régions agricoles et les villes qui en sont les petites capitales. Par une conséquence nécessaire, beaucoup de collèges communaux sont atteints à leur tour : l'attrait des grands centres est tel que si l'on ne peut y vivre soi-même, du moins on croit préférable d'y faire instruire ses enfants. Comment s'étonner après cela si, malgré tant de progrès réalisés, nombre de collèges ne comptent plus aujourd'hui autant d'élèves qu'il y a une vingtaine d'années ? Il y a lieu de se demander avec quelque inquiétude ce que va donner le prochain renouvellement décennal, et si le début du vingtième siècle, ne verra pas péricliter avec les collèges communaux un des derniers éléments de la vie provinciale ?

Or, il est de l'intérêt commun que l'originalité des différentes parties de la France ne s'anéantisse pas. L'union des citoyens, l'équilibre général ont tout à gagner à cette persistance. Notre patrie n'est pas une conception chimérique dont chacun ait le droit de se forger une idée particulière au gré de ses opinions personnelles, c'est une réalité tangible qui doit son existence à un ensemble de conditions actuelles et de causes lointaines. Ainsi c'est du faisceau des qualités propres à chaque province que se forme l'esprit français : laisser s'affaiblir celles-ci, c'est énerver le caractère national, c'est émousser le sentiment de la patrie.

Il faut donc réveiller partout l'esprit local pour sauver le génie de la France. Mais il est évident que cette tâche réclame une intelligente discrétion ; il s'agit de mettre en valeur les énergies régionales et non de ressusciter un particularisme mesquin. Qui ne voit que l'influence des collèges ne peut engendrer cette fâcheuse confusion ? Leur situation mixte les met à l'abri de deux excès contraires ; rattachés directement au pouvoir supérieur et au centre intellectuel de la France, ils ne peuvent déprécier les bienfaits de l'unité ; obligés des villes, ils seront toujours

les agents d'une décentralisation éclairée. Mais il importe que l'équilibre soit maintenu entre ces deux extrêmes opposés. Avant la création de l'Université, la dépendance absolue des collèges à l'égard des villes n'allait pas sans de graves difficultés que fait assez voir l'histoire du collège de Semur. L'excès contraire ne vaudrait guère mieux et s'il était possible que l'Etat consentît aujourd'hui à subvenir à tous les frais des collèges, peut-être leur rendrait-il un médiocre service. Les villes se désintéresseront d'autant plus des collèges qu'elles auront moins à s'en occuper.

Mais il ne faut pas se dissimuler que les charges d'un collège sont lourdes pour une petite ville qui n'a pas de gros revenus. Le zèle des villes a donc besoin d'être encouragé ; il peut l'être de bien des manières sans parler même des secours matériels. Plus les collèges seront visiblement honorés, plus les villes auront à cœur de les conserver ; il n'y a donc rien à négliger pour relever leur prestige et celui de leur personnel. Il faut encore que l'administration de chaque collège ait assez d'autorité et de souplesse pour répondre aux vœux légitimes des villes, respecter les goûts des populations et s'adapter à leurs besoins. C'est ce qu'on a essayé de réaliser en partie à Semur depuis 1894, en organisant dans l'enseignement moderne une section spéciale, dite d'agriculture. Enfin, il faut ne pas isoler le collège, mais en faire un centre et grouper autour de lui toutes les créations similaires qui peuvent vivre à son ombre. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle, les petites écoles, placées à côté du collège, semblaient presque en être une annexe.

Cependant, l'indispensable, c'est que le vieux collège communal conserve le caractère essentiel sans lequel il cesserait d'être lui-même, qu'il ne subisse pas une de ces transformations qui sont des suppressions déguisées, une de ces réformes servilement utilitaires qui lui enlèveraient la couronne de ses plus nobles études. L'élément traditionnel est nécessaire et la chaîne des temps ne doit pas être brisée : tout en s'adaptant aux besoins du présent, il faut que le collège garde l'auréole du passé.

La France a le respect de ses vieux édifices. L'Etat prend sous sa sauvegarde ceux que l'art ou l'ancienneté recommande à sa sollicitude et il est bien vénérable ce culte qui protège contre la ruine les murs caducs où nous retrouvons la poussière de nos aïeux. Mais nos ancêtres ne nous ont pas légué que des monuments de pierre : il y a un peu de leur âme dans ces institutions vivaces que les années ont consacrées sans les épuiser et qui sont capables d'un perpétuel rajeunissement ; ainsi, l'intérêt public est bien dû à ces vieux collèges dont l'histoire est le résumé de l'histoire provinciale, l'écho lointain de l'histoire nationale.

PAUL BOULOGNE,
professeur au collège de Semur.

Sources principales de l'histoire du collège de Semur : les *Archives* de l'Hôtel de Ville de Semur, les archives du collège ; — le *Mémoire historique sur la ville de Semur*, par le marquis de Thyard, écrit au siècle dernier ; — La *Notice historique* sur les écoles de Semur. (*Bulletin de la Société des sciences de Semur*, 1872), par G. Leleu.

LES UNIVERSITÉS POPULAIRES

I. — Savoie.

Les œuvres post-scolaires se sont rapidement développées en Savoie et font preuve d'une forte vitalité. Cela n'est pas pour étonner ceux qui connaissent l'esprit de cette province française. De tous temps l'instruction y a été à la fois très goûtée et très recherchée. Dans les pays de montagne où l'on vit un peu à l'écart, où l'hiver est fort long, on utilise les loisirs forcés à lire des livres de piété d'abord, des livres d'histoire ensuite. Au début de ce siècle, la Savoie fournissait aux pays voisins, ces maîtres d'écoles qui s'installèrent dans les villages, en une modeste chaumière et moyennant une faible rétribution enseignaient les rudiments de l'écriture, de la grammaire et de l'arithmétique. Les Savoyards émigraient beaucoup, allaient dans des pays très divers, ouvraient leur esprit à une foule d'idées nouvelles: beaucoup mieux que les sédentaires, ils comprenaient l'utilité d'une instruction étendue.

Ce sont là du reste des faits connus et sur lesquels je ne veux pas insister. Ce que l'on sait moins, c'est que la Savoie possède la plus vieille académie et la plus ancienne *université populaire*. La plus vieille académie française, c'est l'Académie florimontane fondée en 1606, par deux personnages éminents: François de Sales, évêque d'Annecy et A. Favre, savant jurisconsulte, qui fut président du Sénat de Chambéry. « La cité d'Annecy, dit un chroniqueur, était alors semblable à celle d'Athènes et était habitée d'un grand nombre de docteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versés en lettres humaines. C'est pourquoi il entra dans l'esprit tant du bienheureux François que du président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux esprits. Le dessein étant proposé fut généralement approuvé d'un chacun. Et parce que les muses fleurissaient parmi les montagnes de Savoie, il fut trouvé à propos de l'appeler Florimontane et de lui donner pour emblême un oranger avec cette devise « Fleur et fruit. »

Cette académie et c'est là son originalité, ne cherche pas à être une compagnie fermée, composée de gens de noble condition et de haute provenance. Elle veut agir sur le public comme nous dirions aujourd'hui, former l'opinion et inspirer à tous le goût des belles choses. Ses fondateurs avaient prévu l'organisation de *conférences* publiques sur sujets variés, auxquelles seraient conviés tous ceux qui seraient désireux de cultiver leur esprit et de s'initier aux merveilles du beau langage. Il ne s'agit pas de cours suivis, composés d'une longue série de leçons. C'est un enseignement complet en une ou deux séances qu'on exige des maîtres. Voici le réglement : « Chaque leçon comprendra, autant qu'il se pourra faire, un sujet entier de quelque matière, sinon on conclura dans la

leçon suivante de ce qui aura été commencé dans la première leçon, soit en parlant, soit en écrivant. Le style sera grave, poli et plein, sans se ressentir en aucune façon de la pédanterie. Les leçons se feront sur l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la philosophie, la rhétorique, ou sur la théologie, ou sur la politique. On y traitera de l'ornement des langues et surtout de la langue française. On mettra à la porte de l'Académie une affiche où seront marqués la matière, le lieu et le temps des leçons. Les lecteurs ou professeurs feront tous leurs efforts pour enseigner bien et dire beaucoup de choses en peu de temps. » Ce sont là de sages conseils, et si les conférenciers de 1607 les ont mis en pratique, ils ont dû inspirer confiance à leurs auditeurs.

Ces auditeurs du reste, devaient avoir force qualités et vertus. Ecoutez plutôt le règlement que nous analysons : « Les auditeurs apporteront toute leur attention et tous leurs soins à ce que l'on enseignera, sans permettre à leurs pensées de se divertir ailleurs. S'il y a quelque chose qu'ils n'entendent point, ils s'en feront instruire par le professeur quand la leçon sera faite. On n'y admettra point d'hérétiques, de schismatiques, d'infidèles, d'apostats, d'ennemis de la patrie ou des sérénissimes princes, des perturbateurs du repos public ou des gens notés de quelque infamie. » Ce qu'il faut surtout retenir, c'est la largesse d'esprit qui a présidé à l'organisation de l'Académie nouvelle. On ne voulait pas en faire une parlotte fermée, ouverte à de rares privilégiés. L'Académie faisait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les talents et à sa manière organisait en Savoie, l'enseignement supérieur populaire. On se mit immédiatement à l'œuvre, et la petite faculté ouvrit ses cours avec un fort beau programme. On commença le cours d'arithmétique, par l'arithmétique de Jacques Pelletier du Mans, les éléments d'Euclide, la sphère, la cosmographie avec ses parties, la géographie, l'hydrographie, la corographie. La cosmographie était alors regardée comme une sorte de science universelle, comprenant l'étude des phénomènes terrestres et célestes. On enseigna encore l'art de naviguer, la théorie des plantes et enfin la musique.

Tout cela était fort nouveau à cette époque lointaine où l'instruction n'était pas très répandue, aussi les cours furent-ils suivis avec admiration et respect : « Certes, il ne se pouvait rien voir de plus beau et de plus suave que ces exercices et la ville d'Annecy, se vit en peu de temps, habitée des plus beaux esprits, non seulement de Genève, mais encore de toute la Savoie. » L'Académie florimontane eut une première existence assez courte. Les deux fondateurs disparurent, et elle cessa bientôt de faire parler d'elle. Elle reparut sur la scène en 1851 : et pour bien marquer qu'elle était héritière de son ainée, elle eut comme en-tête de ses lettres de convocation un portrait de Favre et de saint François de Sales avec les deux dates 1606-1851. La société s'occupa d'organiser le musée qui est fort remarquable et par ses collections générales et surtout par ses collections locales. Les Savoyards adorent leur petit pays et s'intéressent avec passion à sa vieille histoire. Elle reprit ensuite les traditions de l'Académie de 1606, et se préoccupa des questions d'éducation. Elle voulut doter Annecy d'un enseignement dont elle était dépourvue, l'enseignement professionnel. Elle s'en occupa dès sa première réunion. Une communication fut faite par Despine, inspecteur des mines et député, sur les écoles des arts et métiers des différents pays. « Dans toutes ces éco-

les, disait-il, l'étude des langues, de la physique, de la chimie, du dessin linéaire et de la mécanique, est la base de l'enseignement. » La ville demandait alors la création d'une de ces écoles des arts et métiers où les commerçants peuvent utilement s'instruire. La société prit une décision hardie : elle créa « des cours spéciaux destinés à répandre les connaissances qui manquent généralement ». Le début fut modeste : les ressources de la société étaient très restreintes, on ne pouvait songer à accorder aux professeurs de gros traitements ; on préféra s'adresser à leur dévouement absolu. Des hommes se rencontrèrent qui, bénévolement, firent des cours dans une grande salle de l'Hôtel de Ville. Le gouvernement piémontais accueillit avec bienveillance cette heureuse initiative. La société s'adressa aux pouvoirs publics, pour obtenir les subsides nécessaires au développement de ces cours destinés dans l'esprit de leurs fondateurs, à remédier à l'insuffisance notoire de l'instruction populaire à cette époque. La demande de l'association fut très bien accueillie. Une somme de 4.000 francs lui fut accordée « pour être appliquée au développement des cours publics, ouverts par cette association, dans l'intérêt de la classe ouvrière » ; entière liberté était laissée aux organisateurs, on les priait seulement d'employer les fonds avec circonspection et intelligence.

Cette sollicitude du gouvernement dès la première heure, montre qu'on avait répondu à un besoin véritable. A côté de l'enseignement classique trop élevé pour la petite bourgeoisie qui formait la majorité de la population d'Annecy, la nouvelle académie florimontane, avait placé une sorte de collège des arts et métiers propre à fournir aux commerçants les connaissances spéciales dont ils avaient besoin. La somme allouée par le gouvernement fut consacrée à l'achat du matériel pour les cours ; il y avait pénurie de livres élémentaires, de cartes de géographie et surtout d'instruments de physique et de chimie : de ce côté tout était à créer et il y avait urgence à le faire. Les sciences appliquées ne peuvent se passer de démonstrations pratiques. Le rapport des commissaires chargés d'indiquer les achats à faire, constate le succès de l'enseignement et le doux réconfort qu'ont reçu les fondateurs des cours se voyant officiellement protégés. Mais il ne peut cacher l'instabilité même de l'institution, tant que les professeurs ne seront pas rétribués. « Le dévouement se lasse quelquefois ; si la moindre défection se produit, les conséquences peuvent en être terribles ». Aussi le rapport conclut à une fondation définitive et régulière d'une école d'arts et métiers

Les cours furent extrêmement variés, j'en citerai deux : droit commercial par l'avocat Magnin : opérations de banque par Betrix père. Nous ferons remarquer la hardiesse de ces deux cours en 1854. L'enseignement de l'économie politique est encore une nouveauté en France. Il s'est glissé très timidement dans nos facultés de droit depuis 30 ans. Il existait avant à Annecy sous une forme simple et pratique. L'affiche portait cette mention qui marque bien le caractère de l'enseignement : « Cours élémentaire et pratique sur la forme, les règles, les usages et le mécanisme des lettres de change, mandats, billets à ordre et autres effets de circulation, les opérations ». Ces cours étaient fréquentés assidûment par des avocats, des clercs de procureur, de jeunes collégiens et quelques ouvriers. Aussi non seulement on avait crée un enseignement spécial tel que le concevra V. Duruy, mais encore on avait organisé une petite université populaire, et établi des conférences sur des sujets élevés.

J'ajoute que ces cours ont disparu après une existence fort brillante de quelques années. Ils viennent pour ainsi dire de renaître sous des formes diverses, dont il nous reste à dire quelques mots. Il faut observer qu'en Savoie il existe beaucoup de sociétés savantes très actives, publiant de gros volumes, organisant des congrès, fournissant par conséquent un élément très appréciable d'activité intellectuelle. Il en existe dans chacun des pays qui composent la province et qui, malgré tout, ont gardé leur individualité, leur physionomie, c'est-à-dire dans la Savoie propre, en Maurienne, en Tarentaise, dans le Genevois et le Chablais.

La Savoie a aussi une manière d'enseignement supérieur, qui n'a pas l'aspect imposant des universités voisines, mais elle tient avant tout à sa personnalité dans la patrie française et cela nous explique pourquoi, de peu de chose, elle a su tirer un organisme qui a sa valeur propre et qui d'ores et déjà est intimement lié à la province.

Chambéry possède une école préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, école à laquelle on a construit une habitation plutôt somptueuse et dont la ville est fière à juste titre. Son origine est cependant assez modeste. A Jarrier en Maurienne naquit Jean-Baptiste Marcoz, qui prit son diplôme de docteur en médecine à Turin. Il se voua ensuite exclusivement aux mathématiques et à l'astronomie. Il publia de nombreux ouvrages fort appréciés sans doute en leur temps et maintenant bien oubliés. J'en cite quelques-uns : *Des équations* dont s'évanouissent deux termes affectés de l'inconnu. — *La vraie durée de l'année solaire et du mois lunaire*, d'Hipparque et de Ptoléméc, Chambéry, Bergoin 1803. — *L'astronomie ancienne*, discutée dans ses principaux points ; *Illégimité des tables solaires* d'Hipparque, avouée par lui-même. — *Erreur des astronomes* et des géomètres d'avoir admis l'accélération séculaire de la lune. Il fut professeur pendant cinq ans à l'Ecole centrale du Mont-Blanc, député à la Convention et aux Cinq Cents. Et il mourut en 1834.

Il était riche et fort économe. Il habita trente années une maison modeste, sur le chemin du Petit-Barbaraz. Il fit un testament un peu singulier ; il légua à la ville de Chambéry, à charge de créer un « cours de mathématique appliquée à l'art de la navigation de la marine marchande, de stéréotomie et de dessin linéaire » ses propriétés qui étaient fort vastes. Ce fut là l'origine de l'école dont j'ai indiqué le titre. L'ancienne capitale des ducs de Savoie voulait avoir non pas une simple école professionnelle, mais une institution d'un ordre plus élevé. On lui conserva son caractère pratique, mais à côté des leçons destinées à perfectionner l'éducation des jeunes ouvriers d'art, on plaça des cours de littérature, d'histoire et de géographie, de chimie, de physique, de botanique, etc. Le décret d'institution est du 16 février 1861. Un des historiens de l'école, M. Revoil, nous dit que déjà en 1890 plus de mille personnes, pendant l'hiver, venaient chaque hiver suivre les cours. Les uns, ceux qui suivent les cours fondés par Marcoz, en emportent comme le désirait cet homme de bien, les connaissances théoriques nécessaires aux métiers de la construction, les autres en retirent des connaissances générales, littéraires et scientifiques, qui élèvent la culture intellectuelle dans la cité, d'autres enfin, assistant à des conférences plus abstraites, se préparent aux examens difficiles de l'enseignement supérieur ». D'une façon générale l'école est surtout pour les cours littéraires fréquentée par tous ceux qui,

dans nos villes de province, cherchent à échapper au niveau uniforme des conversations ordinaires, et à se rattacher autant que faire se peut, à la haute culture intellectuelle. Et ceux-là sont plus nombreux qu'on ne le croit.

A côté de cette université populaire, la Savoie a vu se développer d'autres organismes fort intéressants et par eux-mêmes et par les résultats auxquels ils ont abouti. Elle a vu de simples particuliers s'organiser en cercle littéraire ; cela s'est produit à Albertville. Ils ont choisi chacun un sujet de conférence à traiter en une ou plusieurs séances, et bravement ils ont convoqué les auditeurs et ceux-ci se sont présentés avec un très grand empressement. A Faverges, un simple chef-lieu de canton, on a tenté avec succès la même expérience pendant un an.

Puis on a créé d'autres associations qui, sous des noms divers, sont allées porter dans les coins les plus reculés la bonne et instructive parole. A Chambéry s'est organisé le cercle savoisien de la ligue de l'enseignement. Ce cercle, a donné dans le chef-lieu des lectures de chefs-d'œuvre de notre littérature dramatique, de notre poésie lyrique, épique ou didactique. Il a agrémenté ces distractions d'ordre un peu sévère de chansonnettes, de morceaux de musique, de farces du guignol lyonnais. La salle était invariablement pleine. Puis, ce qui avait une très grande importance, des apôtres convaincus, je veux dire des conférenciers, ont parcouru le département, et devant des chambrées choisies ont traité des sujets variés. A Aix-les-Bains, les sujets traités ont été les suivants : De l'électricité et de ses applications les plus récentes. Le lac du Bourget, étude de géographie physique. La jeunesse de Michelet. La moyenne des auditeurs a été de trois cents personnes.

A Annecy s'est fondée la société d'enseignement populaire qui suit à peu près le même programme. Elle rayonne dans tout l'ancien Genevois. Voici quelques sujets traités : De la morale démocratique. Victor Hugo. Les principes de 1789. A. de Musset. Bérangèr. L'Algérie. Les maladies de la vigne. Chaque orateur promène sa conférence un peu partout, pour le plus grand profit des auditeurs. A Bonneville et à Thonon, des sociétés similaires suivent l'exemple de leurs aînés. Il y a là un effort méritoire qu'il importe de signaler et qu'on ne saurait trop louer. Travailler à élargir l'horizon intellectuel de tous c'est vraiment faire œuvre civique. En 1848 Lamartine disait déjà : « Les lumières et la liberté sont inséparables, nous devons faire descendre la lumière partout où nous avons institué la liberté ».

J. Corcelle,
Professeur d'histoire à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur de Chambéry.

II. — Paris, XIIIe arrondissement.

La *Solidarité* (Université populaire du XIIIe arrondissement) s'est constituée difinitivement le 1er avril ; elle a pour président M. F. Buisson, pour secrétaires généraux Mlle Dick May et M. Ledantec. Elle s'est fondée en février comme une *extension* du Collège libre des sciences sociales et de l'Ecole de morale ; elle est née d'une entente préalable et directe entre quelques professeurs de ces écoles et quelques ouvriers et employés du quartier, appartenant à des groupements syndicaux ou coopératifs. La caractéristique de cette Université, c'est que l'enseignement y est donné sous forme de *cours* suivis, et non seulement de conférences isolées. Il y

a des cours hebdomadaires de sciences naturelles (*l'Homme dans la nature* ; directeur M. Duclaux, sous-directeur M. Ledantec) et d'histoire (*Histoire de la Révolution*, MM. Seignobos et Hauser), et des cours bimensuels d'*Histoire de la morale* (M. Buisson), de géographie (*Colonies françaises*, MM. Vidal de la Blache et Granger), de littérature française (*Littérature française au XIXe siècle*, MM. Faguet, Ed. Rod et Estaunié), d'économie politique et de droit public (MM. Ch. Gide et Tarbouriech), d'hygiène (M. le Dr Poirrier) et même de cuisine (M. Driessens). Ce système a pleinement réussi, puisque les *leçons* sont régulièrement fréquentées par un public qui n'est jamais inférieur à 70 personnes et qui monte souvent à 100 ou 150. La leçon est *toujours* suivie d'un entretien entre les professeurs et auditeurs sur les points importants de la leçon ; cet entretien se prolonge souvent aussi longtemps que la leçon même, dont la durée moyenne est de trois quarts d'heure. Les leçons sont faites tantôt par les directeurs et sous-directeurs d'études, tantôt par des professeurs du dehors qui veulent bien nous prêter leur concours, mais qui s'astreignent à traiter un des sujets inscrits dans le programme général établi en février. Il y a ainsi, malgré les changements de personnes, continuité dans l'enseignement.

Le *cours* n'est d'ailleurs nullement exclusif des autres modes d'enseignement : *conférences* sur des sujets d'actualité (le samedi), soirées musicales et littéraires (le dimanche), promenades artistiques (organisées par MM. Lemonnier et Vitry) et scientifiques. La *Solidarité* offre en outre à ses adhérents une bibliothèque et un service de consultations médicales et juridiques.

Le 25 mars, elle comptait déjà (après un mois seulement de fonctionnement) 463 adhérents, dont 159 cartes de famille, ce qui donne un minimum de 632 membres participants. Les ouvriers et petits employés forment au moins les deux tiers du total. Les professions les plus fortement représentées sont celles des mécaniciens, des employés de chemin de fer, et des artistes tapissiers (Gobelins) ; il faut y ajouter une dizaine d'instituteurs et une vingtaine d'étudiants, qui assurent le service de la bibliothèque, l'organisation des soirées, les conférences complémentaires, etc. Le conseil d'administration, élu par l'Assemblée, est en grande majorité composé d'ouvriers. Le conseil d'enseignement, uniquement formé de professeurs (MM. Buisson, A. Croiset, Duclaux, Faguet, Gide, Poirrier, Richet, Seignobos, Tarde, Vidal de la Blache) se recrute lui-même. Il dresse les programmes des cours, mais les soumet pour ratification au conseil d'administration. La coopération est donc constante entre les divers organes de la *Solidarité* (1).

H. HAUSER.

III

La *Revue* donnera, dans son prochain numéro, des renseignements sur le *Cercle laïque* de Beauvais, l'Université populaire de Dijon, l'Extension universitaire à Angoulême, sur l'enseignement populaire à Nevers, sur l'Association universitaire de Bordeaux (M. Despagnet).

(1) 4 rue Vèronise (place d'Italie).

BIBLIOTHÈQUE DE LA PÉDAGOGIE CATHOLIQUE [1]

Une société d'écrivains allemands, amis de l'éducation, a commencé en 1888 la publication d'œuvres de pédagogie dues exclusivement à des plumes catholiques. Elle fait paraître en moyenne un volume par an, de sorte qu'en ce moment elle travaille au tome XI (2). J'ai à ma disposition les dix volumes qui sont dans le commerce. Avant de les examiner l'un après l'autre, je dois jeter un coup d'œil sur l'œuvre prise dans son ensemble et exposer les vues des éditeurs.

Voici, en abrégé, le contenu des dix volumes.

T. I. — *L'Education chrétienne,* exposée sur l'ordre de saint Charles Borromée par le cardinal Silvio Antoniano.

T. II. — 1° *Doctrine de l'éducation* de Mapheus Vegius. — 2° *De l'éducation des enfants,* par Æneas Sylvius.

T. III. — *Extraits choisis* des œuvres de Colomban, d'Alcuin, de Dodona, de Jonas, de Raban Maur, de Notker Balbulus, d'Hugues de Saint-Victor et de Peraldus.

T. IV. — 1° *Premier essai pédagogique* de Michel Sailer, considéré comme introduction à sa *Doctrine de l'éducation.* — 2° *François de Fürstenberg,* sa vie et ses œuvres.

T. V. — *Livre de méthode* de Jean-Ignace de Felbiger.

T. VI. — *Œuvres choisies de pédagogie* de François-Michel Vierthaler.

T. VII. — 1° *Doctrine de l'éducation* du cardinal Jean Dominici. — 2° *Du vrai but et du vrai ordre de l'instruction,* par le chartreux Nicolas Kemph.

T. VIII. — 1° *Œuvres choisies de pédagogie* d'Erasme. — 2° *Œuvres pédagogiques* de Jean-Louis Vivès.

T. IX. — *L'Ordre des études* de la Société de Jésus.

T. X. — *Eclaircissements sur l'Ordre des études de la Société de Jésus,* par les jésuites Sachini, Jouvency et Kropf.

Les volumes suivants contiendront entre autres :

1° La pédagogie de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'Eglise (saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, saint Anselme, etc.) en un volume ;

2° Paul Vergerius (*De ingenuis moribus,* etc.), François Patricius (*De litterarum ratione et utilitate*), Jacques Sadolet (*De liberis recte instituendis*) ;

3° Rodolphe Agricola (*De formando studio*), Jean Wimpheling (*Isidoneus Germanicus* et *Adolescentia*) ;

(1) Publiée sous la direction de F. X. Kunz, chez Herder, à Fribourg en Brisgau.
(2) Voir la note à la fin de cet article.

4° *Acta conciliorum paedagogica* ;
5° Madame de Maintenon (extraits de ses écrits sur l'éducation des filles) ;
6° Rollin (*Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*) ;
7° Michel Charbonneau (*Cours de pédagogie*) ;
8° V.-A. Achille (*Traité de méthodologie*) ;
9° Tommaso Pendola (*L'insegnamento dei Sordo-Muti*, ou l'enseignement des sourds-muets) ;
10° J.-B. Girard ou le Père Grégoire (*De l'enseignement régulier de la langue maternelle*), etc., etc.

On le voit, la moisson est grande. Les ouvriers sont à la hauteur de la tâche ; ce sont des hommes versés dans l'histoire de l'éducation en même temps que dans l'art d'élever et d'instruire l'enfance et la jeunesse. Leur connaissance du latin et des langues modernes leur permet de traduire en allemand toutes les œuvres de la collection qui ne sont pas dans cette langue. Ils accompagnent chacune d'une introduction biographique sur l'auteur et d'éclaircissements sur l'état de l'éducation au temps dont il traite. Malgré la diversité des écrits, on y trouve un caractère d'unité à travers les siècles dû à l'unité de la doctrine chrétienne qui est la base de tous ; dans leurs principes il y a quelque chose de fixe et d'invariable qui manque parfois à la pédagogie subjective moderne.

En passant en revue les dix volumes qui ont paru, je proportionnerai mon rapide examen à l'importance de la matière.

I. — Aucune des nombreuses histoires de l'éducation publiées en Allemagne n'a encore mentionné Silvio Antoniano. Son traité de l'*Education chrétienne* (1583) se compose de trois livres. Dans le premier est examinée la haute mission des parents d'élever leurs enfants. Le second se compose de conseils et d'avis sur la manière d'expliquer les vérités de la religion telles que les donne le Symbole des Apôtres, d'y conformer sa vie d'après les dix Commandements de Dieu, et de prier d'après les sept demandes du Pater. Le troisième traite d'abord de la nourriture, du vêtement, des punitions ; il passe ensuite à l'instruction et en examine tous les grands traits : l'école — comment on la fait aimer à l'enfant ; les maîtres — quelles qualités ils doivent avoir ; les auteurs anciens — dans quelle mesure il convient de les faire étudier ; l'émulation — quelles en sont les conditions ; les récréations — en quoi elles doivent consister ; la compagnie — comment il faut la surveiller. Il finit par l'examen des différents états auxquels peuvent se destiner les enfants : l'agriculture, les métiers, le commerce, la médecine, la magistrature, l'administration, la vie militaire, le sacerdoce.

Bien des points sur lesquels insiste Antoniano se trouvent traités dans les œuvres pédagogiques d'écrivains plus récents. Il y en a un de frappant qu'a développé Locke dans ses *Pensées sur l'éducation* : c'est l'âge auquel le jeune homme devrait se marier ; pas trop tôt, en tout cas, et cela pour deux raisons, dont l'une tient à la santé du père et de l'enfant, l'autre à l'autorité du premier sur le second. C'est aussi dans Antoniano qu'est le tableau si séduisant de l'amitié de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, qu'on retrouve plus tard à la fin du *Traité des études* de Rollin. Ces passages et d'autres feraient presque croire que Locke et Rollin connaissaient Silvio Antoniano.

II. — Deux Italiens aussi, mais l'un et l'autre antérieurs à Antoniano, fournissent la matière du deuxième volume.

Mapheus Vegius (1406-1458) expose en six livres les devoirs des parents, au point de vue du corps et de l'esprit, envers leurs enfants, garçons et filles. Il étudie, dans leur essence et dans les moyens de les faire pratiquer, la bonne tenue, la pureté, la décence, le respect de soi-même et des autres. La question des exercices corporels et des jeux est traitée avec une sagesse et un sens pratique qu'on ne rencontre pas toujours chez les éducateurs modernes.

Les principes d'Æneas Sylvius (1405-1464), qui devint pape sous le nom de Pie II, sont à peu près ceux de Mapheus Vegius. On y remarque des considérations aussi fines que délicatement présentées sur la nécessité et les moyens de former les jeunes gens à un langage net et correct, et sur le profit de la lecture des bons écrivains, historiens, poètes et orateurs.

III. — Ce volume pourrait être intitulé: *Variétés pédagogiques du sixième au treizième siècle.* Le premier des huit auteurs dont il donne les œuvres ou des extraits, est Colomban (545-615). Le traducteur, il est vrai, ne lui fait point la part bien large ; il se borne à donner de lui une lettre à un élève. Sans doute, Colomban préférait les actes aux paroles: il fonda beaucoup d'écoles et de monastères en Irlande, en France, en Suisse, en Italie, sans prendre la peine de transmettre par écrit à ses disciples les principes qui le guidaient. Il laissa pourtant un petit traité de mathématiques, dont l'éditeur de notre troisième volume, M. Gabriel Meier, a cru ne devoir rien donner ici parce qu'il l'avait publié antérieurement dans un Programme intitulé: *Les sept arts libéraux.* C'est dans la *Pédagogie catholique* une lacune fâcheuse que M. Meier fera bien de combler dans une seconde édition.

Il a été mieux inspiré en passant à Alcuin. De celui-ci il donne : 1° un dialogue entre ce maître et Pépin, le second fils de Charlemagne ; 2° un écrit sur l'âme, sous forme de lettre à Gondrade, cousine de Charlemagne ; 3° une lettre sur la confession adressée aux maîtres et aux élèves de l'école claustrale de Tours ; 4° une lettre à Egfried, roi de Mercie. La plus curieuse des quatre pièces est le dialogue. Il est un échantillon de l'enseignement en un temps où, par suite de l'absence de livres, la transmission des connaissances se faisait par des exercices oraux. D'un côté, ce sont des questions posées de façon à éveiller et à rendre pénétrant l'esprit de l'élève ; de l'autre, des réponses qui attestent une façon de procéder par des idées concrètes. La monotomie est évitée par l'intercalation d'énigmes.

Après Alcuin, c'est le tour d'une femme de haut rang, presque sa contemporaine, Dodona, duchesse de Septimanie. Elle écrivit, de 841 à 843, pour son fils Guillaume, un traité de morale d'une haute valeur. Ce qui y frappe le plus, c'est la profonde connaissance, non seulement de l'Ecriture Sainte, mais encore des auteurs païens, chez une femme forcée de vivre dans un monde agité et peu favorable au recueillement qu'exige l'étude. Dodona est une de ces figures d'élite du moyen âge qui peuvent prendre place à côté de Hrotsvitha et de Herrade de Landsberg.

Dans le même temps environ, sous le roi Louis le Pieux, Jonas, un des

évêques les plus remarquables d'Orléans, composait deux livres d'éducation : *De Institutione laicoli* et *De Institutione regia*. Le premier, d'un intérêt plus général, entre dans des considérations morales et religieuses sur les devoirs réciproques des parents envers les enfants et des enfants envers les parents ; M. Meier en donne ici les plus beaux passages. L'autre, d'un caractère plus spéccial, fut fait en vue de l'éducation de Pépin d'Aquitaine, fils de Louis. Les deux cadrent en plus d'un endroit et montrent une grande parenté avec les actes du synode de Paris de 829.

Hrabanus Maurus (776-856) fut disciple d'Alcuin ; il suivit son enseignement à Tours. Né à Mayence, il avait reçu sa première éducation à l'école de Fulda. Dans la suite, il fut mis à la tête de cette école et y eut pour élève Otfrid de Wissembourg, l'auteur du fameux poème du *Christ*. Le plus important de ses écrits relatifs à l'éducation est l'*Institution du clergé*, dans le troisième livre duquel il développe ses vues sur les sept arts libéraux. Ces pages rectifient ou complètent les notions qui ont cours sur une question d'une grande importance dans l'enseignement du moyen âge.

Notker (840-912) est un des moines qui ont jeté du lustre sur l'école de Saint-Gall. Son nom est inséparable de celui d'Eckehart, l'auteur du poème *Waltharius Manufortis*. On a de lui, entre autres, une série de lettres à ses élèves, où éclate sa sollicitude pour leur bien-être corporel et spirituel. Elles insistent particulièrement sur la perfection de la composition en prose et en vers. On sait que c'est là un des traits des œuvres des moines de Saint-Gall.

Hugues, dit de Saint-Victor (1097-1141), et qu'on croit né aux environs d'Ypres, reçut sa première éducation dans une école de Saxe organisée sur le modèle de celle qui, sous le vocable de Saint-Victor, occupait une partie de l'emplacement actuel du Jardin-des-Plantes. Il étudia plus tard dans cette même école de Paris, et puis y enseigna avec éclat. Il se fit une grande renommée comme théologien. Ses œuvres furent assidûment transcrites dans les bibliothèques claustrales. Quelques-unes ont été contestées. Une de celles dont l'authenticité est reconnue est le *Didascalion*, qui l'a fait mettre au nombre des écrivains pédagogiques. Quoique moine, il envisage l'éducation à un point de vue pratique : il voit dans celle de l'enfant ce que l'on doit y voir en effet, c'est-à-dire la préparation, tant au point de vue manuel qu'au point de vue moral et intellectuel, à la vie d'homme. Ce n'est pas sans une certaine surprise qu'à côté de la grammaire et de la logique on voit figurer l'art de tisser les étoffes, de forger le fer, de conduire un vaisseau, de cultiver la terre.

Hugues de Saint-Victor est souvent cité par les écrivains ecclésiastiques du moyen âge. Peraldus, avec qui se termine notre troisième volume, lui fit de nombreux emprunts. Cet auteur, dont le nom semble venir du château Petra Alta, entouré par un bras du Rhône près de Vienne, doit avoir été lié avec saint Thomas d'Aquin ; comme lui, il était dominicain. Son livre *De Eruditione principum* a été conservé précisément dans le recueil des petites œuvres de l'*Ange de l'Ecole*. Il n'est pas, comme le titre semblerait le dire, pour les princes seulement. La qualification de *princeps* s'y applique à quiconque peut être le premier dans n'importe quelle classe d'hommes et exercer une autorité sur autrui. Il est divisé en sept livres, dont le cinquième seul a un véritable caractère pédagogique.

Ce livre traite de la manière dont les *principes*, autrement dit les *potestatem habentes*, doivent se comporter vis-à-vis de leurs enfants. Il mériterait d'être imprimé à part et formerait un petit volume renfermant ce qui peut être dit de plus essentiel sur l'éducation des garçons et des filles, à savoir : le temps où elle doit commencer, le choix d'un maître, la méthode à suivre dans l'enseignement, l'obéissance, la conduite au dehors, la décence dans les vêtements, la tenue à table, la modération dans le boire et le manger, la nature des aliments, le choix des amis, celui d'un époux ou d'une épouse, et ainsi de suite. Peraldus est aussi versé dans la lecture des auteurs profanes que dans celle de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'Eglise ; les textes sur lesquels il base ses avis et ses conseils sont pris dans Térence, Cicéron, Sénèque et Valère-Maxime, tout aussi bien que dans Salomon, saint Paul, saint Jérôme et saint Augustin.

IV. — Au commencement de ce volume nous trouvons Sailer (1751-1832) appelé le Fénelon allemand. Il appartient à ce groupe d'éducateurs qui, pour les principes, se rattachent à Rousseau, mais qui, dans l'application de ses idées, ont suivi des voies différentes des siennes.

Sailer était fils d'un cordonnier d'Augsbourg. Il entra dans le sacerdoce et fut d'abord jésuite. Après la suppression de son ordre en 1773, il se fit prêtre séculier, enseigna la théologie dans différents établissements, principalement à l'université d'Ingolstadt, puis devint évêque de Ratisbonne. Les questions d'éducation le préoccupaient aussi vivement que celles de théologie. Son livre intitulé *Ueber Erziehung für Erzieher* est très répandu en Allemagne ; il est postérieur au traité qui est donné ici et qui a pour objet les devoirs des parents dans l'éducation de leurs enfants, en tant qu'ils ont à faire d'eux des hommes, des citoyens et des chrétiens. Les réflexions et les conseils de Sailer ont quelque chose d'élevé qui les met bien au-dessus des théories terre à terre des pédagogues dont en Allemagne il y a foison après lui.

A Sailer succède dans ce quatrième volume François de Fürstenberg, qui fut ministre de l'évêché de Münster dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Son nom est resté attaché aux réformes et aux créations scolaires qui firent de ce petit Etat un des premiers centres scientifiques de l'Allemagne. A la fois érudit, philosophe et croyant, il tourna son activité vers les écoles de tout ordre. Il fut secondé par un éducateur dont le nom est inséparable du sien, Bernard-Henri Overberg. Ses écrits pédagogiques sont des pièces administratives accompagnées d'instructions sur le but qu'elles visent et sur les moyens de l'atteindre. Leur ensemble constitue un véritable cours d'éducation et d'enseignement depuis l'école de village jusqu'à l'université.

V. — Ici nous avons affaire à un pédagogue depuis longtemps connu en Allemagne, plus par son nom, il est vrai, que par ses œuvres ; c'est Jean-Ignace de Felbiger.

Il naquit en 1724 à Gross-Glogau, dans la Silésie, alors à l'Autriche. En 1742 la principauté de Glogau passa à Frédéric II, et Felbiger devint sujet prussien. Il entra dans les ordres et devint chef de l'abbaye de Sagan. Dans cette situation, il concentra ses efforts sur le relèvement des basses classes par la religion et la culture intellectuelle. Les réformes qu'il fit dans les écoles dépendant de l'abbaye et dans celles des districts envi-

ronnants, attirèrent l'attention du roi, qui les fit adopter dans les écoles catholiques de toute la Silésie. Marie-Thérèse se souvint alors que Felbiger était son sujet par la naissance. En 1774 elle le pria d'accepter à Vienne la direction de l'école normale des instituteurs, afin de répandre dans les Etats de l'Autriche les réformes faites en Silésie. Elle resta sa protectrice tant qu'elle vécut. Son fils et successeur, Joseph II, trouva le système de Felbiger trop pénétré de l'idée religieuse. Il enleva à l'éducateur la direction de l'école normale de Vienne et le relégua à Presbourg. Là Felbiger fit pour les écoles magyares ce qu'il ne pouvait plus faire pour les écoles autrichiennes. Il mourut en 1788. Le titre de son principal ouvrage, qui est publié dans ce cinquième volume, est passablement long, mais il en donne le sommaire: *Livre de méthode pour les maîtres des écoles allemandes dans les Etats impériaux royaux héréditaires, où est exposée avec précision, non seulement la façon d'enseigner en générale prescrite par l'ordonnance scolaire, mais aussi la voie à suivre pour l'enseignement de chaque matière à part, et où se trouve l'indication exacte de la manière dont doivent se comporter les maîtres des écoles dans toutes les parties de leur ministère, comme aussi les directeurs, les inspecteurs particuliers et généraux pour satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance scolaire.*

Ce beau livre n'a pas seulement un intérêt historique ; bien des pages auraient aujourd'hui encore leur côté pratique.

Felbiger eut dans son œuvre de réforme deux collaborateurs dont les noms doivent rester attachés au sien : c'est Ferdinand Kindermann et Alexis-Vincent Parzizek. L'éditeur du 5e volume leur a donné une place dans son intéressante notice sur Felbiger.

VI. — C'est un Autrichien aussi, François-Michel Vierthaler, qui fournit la matière du 6e volume. Il fut à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle le restaurateur des écoles de Salzbourg. Nous avons ici de lui deux traités : *Eléments de la méthode et de la pédagogie* et *Esquisse de l'éducation par l'école sous forme d'une série de conférences.* Le premier est une direction pratique pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du dessin, du calcul, de l'histoire naturelle, de la géographie, de l'histoire et de la religion. Le second se compose de 242 paragraphes plus ou moins longs, très serrés dans la forme et pleins de sens, qui seraient plutôt des matériaux pour des conférences que des conférences mêmes. Ils doivent un de leurs attraits aux nations historiques sur les principaux penseurs de tous les temps et de tous les pays qui ont eu à cœur l'éducation de l'enfance.

VII. — Ce volume contient les œuvres, les pensées ou les actes de dix-huit pédagogues italiens du quatorzième et du quinzième siècle, et est une preuve de la préoccupation dont l'éducation était l'objet en Italie déjà avant la Renaissance. Deux figures sont dominantes : ce sont celles du cardinal Jean Dominici et du chartreux Nicolas Kemph, qu'à cause de l'étendue plus considérable de leurs écrits on pourrait appeler les grands prophètes de la liste, comme les seize autres en seraient les petits prophètes. Tous s'accordent à faire de la famille, et non de l'école, le foyer de l'éducation des enfants ; c'est là qu'elle doit commencer, se continuer

et s'achever; c'est là qu'est le bon pasteur, au lieu qu'ailleurs ce ne sont que des mercenaires.

Dominici naquit à Florence en 1357. A dix-sept ans, il se fit dominicain, puis alla compléter ses études théologiques à Paris. Il devint dans la suite le confident de Grégoire XII. Martin V l'envoya en qualité de légat en Bohême pour apaiser les troubles excités par les Hussites. Il accompagnait l'empereur Sigismond en Hongrie, quand la mort le surprit à Bude en 1419. Il a été canonisé par Grégoire XVI en 1832.

L'écrit traduit ici est sous forme de lettre à une mère qui avait demandé à Dominici des conseils pour l'éducation de ses enfants. On y voit : 1° comment les enfants doivent être élevés pour la gloire de Dieu ; 2° comment ils sont formés à l'accomplissement de leurs devoirs envers les parents ; 3° comment on fait d'eux des hommes capables de se gouverner eux-mêmes ; 4° comment on les prépare à se rendre utiles à l'Etat; 5° comment on les dresse à la lutte contre le sort et les épreuves de la vie.

Ceux des éducateurs d'aujourd'hui dont la devise est : *non des bacheliers, mais des hommes*, se sentiraient réconfortés s'ils venaient à lire ces pages.

Kemph était de Strasbourg ; la vraie orthographe de son nom semble être *Kempf*. Né en 1397 et mort en 1497, il est l'homme du quinzième siècle mieux qu'aucun autre. Son grand soin fut de se tenir à l'écart, même dans l'ordre des chartreux, où il entra. La postérité lui a longtemps continué la faveur de l'oubli. Aujourd'hui ses œuvres sont connues. Celle qui l'a fait mettre au nombre des pédagogues est intitutée : *Dialogus de recto studiorum fine ac ordine*. C'est un entretien entre la théologie et son élève. La maîtresse ne se borne point à se recommander, elle seule, aux assiduités du pupille ; elle l'invite à s'attacher également au droit, à la médecine, aux mathématiques, à l'astronomie, et l'exhorte à poursuivre, à côté de ces études, son perfectionnement moral.

Les seize petits prophètes, placés entre les deux grands, sont :

Morelli [1371-1403 (?)], Vergerius [1356-1445 (?)], *Victorin de Feltre* [1378-1446], Grégoire Correr [1412 (?)-1464], Nicolas Perotti [1430-1480], Warin de Verona [1376-1440], François Barbaro [1398-1454], François Filelfo [1398-1481], Augustin Dati [1421-1479], Léonard Bruni d'Arezzo [1369-1444], Léon Battista Alberti [1404-1472], Antoine Ivani [seconde moitié du quinzième siècle], Matthieu Palmiery [1400 (?)-1475], François Patrizi [mort en 1494], Jacques Parzia [seconde moitié du quinzième siècle], Angelus Poliziano [1454-1494].

La plupart de ces noms ont été tirés de l'oubli par l'éditeur de notre septième volume. Un de ceux qui figurent depuis plus longtemps dans les histoires de l'éducation, est celui de Victorin de Feltre. C'est comme maître et non comme écrivain, que Victorin s'est illustré ; il était un homme d'action. Professeur à l'université de Padoue, il fonda dans cette ville un *pedagogium* où les enfants de toutes les classes trouvaient l'instruction et l'éducation. De là il passa à Venise, puis à Mantoue comme précepteur des enfants du duc Jean-François de Gonzague. Ce prince lui vint généreusement en aide pour la création d'une école qui attirait non seulement les enfants, mais encore les adultes et même des hommes. L'exemple et l'activité pratique de Victorin firent surgir des écoles meilleures et en plus grand nombre que n'eussent fait de belles théories et de savantes doctrines.

VIII. — La première partie de ce volume est un choix des écrits pédagogiques d'Erasme ; la seconde, de ceux de Vivès. Ainsi est mis à la disposition des Allemands, en belle langue vulgaire, ce qu'en latin ces deux auteurs ont dit de meilleur sur l'éducation. Désormais ils continueront, comme par le passé, d'être loués ; mais, ce qui sera mieux, ils seront lus.

A signaler, comme savante et substantielle, est la notice en tête du volume sur l'enseignement au moyen âge et dans les premiers temps de la Renaissance, jusqu'à Erasme et Vivès, comme aussi la biographie de chacun des deux écrivains.

IX et X. — Ces deux volumes sont les derniers publiés jusqu'à ce jour. Ils se tiennent et se complètent ; leur objet commun est l'éducation des jésuites.

Le premier contient, traduit avec une rigoureuse fidélité par le jésuite Bernard Duhr, le texte comparé du *Ratio atque Institutio Studiorum Societatis Jesu*, tel qu'il parut la première fois en 1599 et la deuxième en 1832.

Jusqu'ici, l'Allemagne avait trois traductions de ce code. La première parut en 1835 dans le t. II du livre de Hayd intitulé : *Der Societät Jesu Lehr = und Erziehungsplan*. Elle est tronquée en ce sens que l'auteur ne donne que les règles concernant les écoles supérieures et moyennes, et d'après le *Ratio* seulement de 1832. Pour les études inférieures, il traduit, non le *Ratio atque Institutio Studiorum Societatis Jesu*, mais le *Ratio et Via recte atque ordine procedendi in litteris humanioribus aetati tenerae tradendis* du P. Kropf (t. I, p. 423-516).

La seconde traduction, moins incomplète, mais de l'ancien *Ratio* seulement, se trouve dans le tome Ier de l'œuvre de Buss, publiée en 1853 sous le titre de : *Die Gesellschaft Jesu, ihr Zweck, ihre Satzungen*, etc.

La troisième, plus complète et plus fidèle que les précédentes, est celle du P. Pachtler (1887) dans les *Monumenta Germanica Pædagogica*, t.V. Elle donne à la fois le texte latin et la traduction allemande de l'un et l'autre *Ordo*. Elle a été mise à profit, il est vrai, par le P. Duhr, mais avec des précautions telles, au point de vue de la langue et du style, que de nombreux passages se trouvent changés et impriment à son travail le cachet d'une traduction de première main.

La disposition adoptée par le P. Duhr pour la comparaison des textes de 1599 et de 1832 est commode. Chaque page est divisée dans le sens horizontal en deux parties. Celle d'en haut donne la traduction du texte de 1599 d'après l'édition de 1616 ; celle d'en bas ajoute la traduction du texte de 1832. Les additions et suppléments de 1832 sont entre crochets ; les passages de 1599 biffés en 1832 sont conservés entre parenthèse.

Voilà pour le 9e volume. Le 10e contient des éclaircissements, des interprétations et des explications en vue de la mise en pratique de l'*Ordo*. Ce sont les travaux de trois jésuites Sachini, Jouvency et Kropf.

Sachini naquit dans l'Ombrie en 1570 et mourut à Rome en 1625. Ses écrits pédagogiques sont au nombre de cinq. Quatre seulement sont traduits ici. Ils commentent et développent des points de l'*Ordo* d'une importance spéciale, mais trop brièvement indiqués. Deux s'adressent aux maîtres de la Société de Jésus, et deux aux élèves. Aux maîtres Sachini s'efforce de faire comprendre la véritable grandeur de leur mission ; par des considérations de l'ordre le plus élevé, il les encourage à un dévoue-

ment absolu à leur devoir. Pour les élèves, son principal but est de les diriger dans la lecture des auteurs, en les prémunissant contre l'usage des mauvais, et en leur indiquant les moyens de retirer le plus de fruit possible de l'usage des bons.

Sachini écrivit une histoire de la Société de Jésus qui fut continuée par Jouvency. Unis sur le terrain historique, les deux Pères le sont encore sur le terrain pédagogique.

Jouvency était Français. Il naquit à Paris en 1643 et mourut à Rome en 1719. Il enseigna la rhétorique à Caen, à la Flèche et à Louis-le-Grand. L'œuvre traduite ici est intitulée : *De Ratione discendi et docendi*. Elle se divise, comme l'indique son titre, en deux parties : 1° Que doit apprendre le futur maître? 2° Comment doit-il transmettre à ses élèves ce qu'il a appris? Les écoles de Jésuites de tous les pays l'ont adoptée; elle y a exercé une influence qui peut être comparée à celle du *Ratio Studiorum* lui-même.

A l'Italien Sachini et au Français Jouvency s'attacha, comme disciple, l'Allemand Kropf, né dans le Haut-Palatinat bavarois en 1694 et mort à Munich en 1746. Comme eux, il travailla à l'histoire des jésuites ; comme eux aussi, il s'appliqua à développer, au point de vue de la pratique, pour le corps enseignant, les préceptes et les prescriptions du *Ratio Studiorum*. Il le fit dans l'ouvrage mentionné plus haut, *Ratio et Via recte atque ordine procedendi in litteris humanioribus aetati tenerae tradendis*. La traduction qu'on a ici de cet ouvrage n'est pas la première. Il en avait paru une anonyme à Landshut en 1833-1835 ; mais elle était surchargée de notes explicatives et apologétiques où le texte disparaissait sous un inutile apparat scientifique.

Le 10e volume étant le dernier qui ait paru, mon compte rendu s'arrête ici. Je me propose de le continuer après la publication d'un certain nombre d'autres volumes (1). Si le plan que se sont tracé les éditeurs se réalise, nous aurons affaire alors à quelques traités sortis de plumes françaises, tels que le *Cours de pédagogie* de Michel Charbonneau, le *Traité de méthodologie* de V.-A. Achille, l'*Enseignement régulier de la langue maternelle* de Grégoire Girard, l'*Ecole paroissiale de 1651*, un *Choix des écrits de Madame de Maintenon sur l'éducation des filles*, le *Traité des études* de Rollin, etc.

L'étendue du domaine de la Bibliothèque pédagogique de Herder est aussi vaste que sa matière est riche. Cette collection prend place avec honneur à côté des autres collections semblables dont se glorifie l'Allemagne ; sans la consulter, il ne sera plus possible désormais d'écrire sur l'histoire de l'éducation.

JACQUES PARMENTIER.

(1) Depuis l'achèvement de ce compte rendu ont paru les tomes X et XII.

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE EN BELGIQUE

M. Cyr. van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres en Belgique, a bien voulu nous adresser les documents suivants :

1° Une note sur un avant-projet d'arrêté royal ;

2° L'arrêté royal ;

3° Un article intitulé *La Géographie et la plus grande Belgique*, et publié en mars 1900 dans la *Revue Générale*.

La *note* présentée par M. C. van Overbergh au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur est des plus intéressantes et nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, la reproduire en entier. Une enquête fut faite sur l'enseignement de la géographie dans les Universités étrangères, dont le résultat fut mis entre les mains de tous les membres du Conseil. Puis le Conseil discuta l'avant-projet d'arrêté royal présenté par M. le Directeur et en adopta l'économie générale. Dès le commencement de janvier 1900, le travail était soumis au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Voici le rapport adressé au Roi et l'arrêté royal qui a créé un doctorat en géographie dans les Universités belges.

Sire,

S'il est vrai que « le monde appartiendra à celui qui le connaîtra le mieux », la Belgique, plus que toute autre nation, a un grand intérêt à cultiver la connaissance de la terre ; car, plus que toute autre, elle a besoin de créer sans cesse de nouveaux débouchés à son industrie, à son commerce et à ceux de ses enfants qui veulent émigrer.

Plus que toute autre nation, par conséquent, la Belgique doit organiser solidement à tous les degrés de son enseignement, et tout d'abord dans ses Universités, l'étude de la science qui lui facilitera la connaissance du monde.

C'est dans ces vues que Votre Majesté a jugé utile d'attribuer au concours international du Prix du Roi pour 1885, une somme de 25.000 francs à accorder « au meilleur ouvrage exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements des divers degrés ».

Le caractère scientifique de cette branche de nos connaissances n'a plus besoin de justification. Les progrès de la géographie se sont affirmés en ces dernières années avec un éclat incomparable.

Si la géographie fait de nombreux emprunts aux autres sciences physiques et naturelles, morales et politiques, elle transforme et adapte ce qu'elle emprunte et, par sa méthode comme par ses applications immédiatement pratiques, elle n'en constitue pas moins, personne ne le conteste plus, une science absolument distincte.

C'est comme telle qu'elle est traitée depuis longtemps dans la plupart des Universités autrichiennes et allemandes (1).

(1) Qu'il nous soit permis de faire remarquer que la France a devancé sur ce point l'Autriche et l'Allemagne. Nous espérons que nos lecteurs pourront bientôt en juger par les articles que nous ont promis MM. Levasseur et Himly (*Note de la Réd.*).

Dans le programme des universités belges, la géographie n'a occupé jusqu'ici qu'une place secondaire. Elle y est traitée, en effet, comme une science auxiliaire de l'histoire, du commerce, de l'industrie et des sciences botaniques, zoologiques et minéralogiques ; elle est morcelée en conséquence et répartie par tronçons entre plusieurs Facultés, cependant que dans aucune d'elles, elle n'est enseignée d'une manière complète.

C'est pour remédier, dans la mesure du possible, à cette lacune et préparer peu à peu à tous les degrés de notre enseignement la renaissance des études géographiques que, d'accord avec le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, j'ai l'honneur de soumettre à la haute approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-après.

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

J. DE TROOZ.

8 février 1900.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 6 de la loi du 15 juillet 1849, portant que « les Universités pourront conférer des diplômes scientifiques en observant les conditions qui seront prescrites par les règlements. Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique » ;

Vu notre arrêté du 29 juillet 1869, réglant d'une manière générale la collation des diplômes scientifiques et honorifiques par les Universités de l'Etat ;

Considérant qu'il est opportun de compléter l'enseignement dans les Facultés des sciences des Universités susdites par un programme d'études supérieures conduisant à la connaissance des sciences géographiques ;

Vu le projet élaboré par le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. — Sont institués, dans les Facultés des sciences des Universités de l'Etat, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

Il est procédé aux examens pour la collation de ces grades et la délivrance de ces diplômes, conformément aux prescriptions des articles 6 à 12 inclus de Notre arrêté prérappelé du 29 juillet 1869.

ART. 2. — Si ce n'est dans le cas prévu par l'article 5 du même arrêté, nul n'est admis à l'examen de docteur s'il n'a obtenu le grade correspondant de licencié ; à l'examen de licencié, s'il n'a obtenu le grade correspondant de candidat ; à l'examen de candidat, s'il ne satisfait à l'une des conditions suivantes :

A. Être porteur de l'un des certificats homologués d'études moyennes prévus par les articles 5 à 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des

grades académiques et le programme des examens universitaires, ou à défaut de ce certificat, avoir subi, avec succès, l'une des épreuves préparatoires déterminées par les articles 10 et 12 de la dite loi ; ou

B. Avoir obtenu, soit un diplôme ou un certificat universitaire, soit le diplôme d'ingénieur agricole ou celui de licencié en sciences commerciales, ou avoir satisfait aux épreuves pour l'obtention du grade de sous-lieutenant à l'école militaire ; ou

C. Etre porteur du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ; ou

D. Être porteur du diplôme de sortie d'une section commerciale d'humanités modernes délivré par un athénée du royaume, un collège communal ou un établissement libre du même degré, ou, à défaut de ce diplôme, avoir subi, avec succès, devant une commision d'examen instituée par la faculté des sciences, une épreuve sur les matières à déterminer par un arrêté spécial.

Art. 3. — L'examen pour le grade de candidat en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1° Des notions élémentaires de physique, de chimie, de botanique, de zoologie, de minéralogie et de géographie physique ;

2° Les éléments de mathématiques supérieures ;

3° Les éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et de la philosophie morale ;

4° L'histoire contemporaine ;

5° L'économie politique ;

5° Des notions de statistique ;

7° Des exercices pratiques de géographie.

Les récipiendaires porteurs de diplômes ou de certificats universitaires sont dispensés de l'interrogatoire sur les matières ayant fait partie des examens qu'ils ont subis antérieurement.

Pour les candidats en philosophie et lettres, les candidats en sciences naturelles, les candidats en sciences physiques et mathématiques, les candidats ingénieurs et les officiers de l'armée, l'examen fera l'objet d'une épreuve unique et d'une année d'études seulement.

Art. 4. — L'examen pour le grade de licencié en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1° La géographie physique générale ;

2° La géographie physique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc., à titre d'application) ;

3° La géographie botanique ;

4° La géographie zoologique ;

5° La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie) ;

6° La géographie politique générale ;

7° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.) ;

8° La géographie industrielle et commerciale ;

9° La géographie coloniale ;

10° La géographie ethnographique ;

11° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques ;
12° La méthodologie géographique ;
13° Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.

Art. 5. — La répartition, entre les deux épreuves, des matières des examens de candidat et de licencié est arrêtée par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, sur la proposition de la faculté des sciences. Les exercices seront compris à la fois parmi les matières de la première et celles de la seconde épreuve.

Art. 6. — L'aspirant au grade de docteur en géographie devra présenter et défendre publiquement une dissertation manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières reprises sous les nos 1 à 11 inclus de l'examen de licencié, ainsi que cinq thèses se rattachant à ces matières.

La dissertation et l'énoncé des thèses seront transmis au jury un mois au moins avant la date qui sera assignée pour la séance publique.

L'aspirant qui se destine au professorat de l'enseignement moyen, devra faire, en outre, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées.

Art. 7. — Les frais d'inscription générale aux cours et aux examens sont les mêmes que pour les cours et les examens légaux de la Faculté des sciences.

Art. 8. — Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 20 février 1900.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique :

J. de Trooz.

L'article de M. C. Van Overbergh, *La géographie et la plus grande Belgique*, explique très nettement ce qu'on a voulu obtenir en réorganisant l'enseignement géographique. Il s'agit, d'un côté, d'apprendre aux Belges dans quel pays iront de préférence ceux qui veulent ou doivent émigrer, de l'autre, de chercher de nouveaux débouchés pour des industries sans cesse plus productives. « Si la Belgique, dit M. Van Overbergh, a pu butiner utilement par le vaste monde, si sa ruche débordante s'est peu à peu garnie du miel de l'Univers, si elle a su découvrir les fleurs les plus riches et les plus précieuses, c'est que mieux que ses voisines, elle a connu les ressources et les utilités du globe, c'est que, plus que les autres, elle s'est imprégnée de science géographique, de la connaissance de la Terre par rapport à l'homme ».

Il y a matière à réflexion pour les Français dans ce que disent et surtout dans ce que font nos voisins du Nord, comme dans ce que font ceux du nord-est et de l'est (1).

F. P.

(1) Voyez les articles sur le *Polytechnikon* de Zurich, sur la Géographie dans les universités allemandes, etc., et celui de Bénesch dans le présent numéro.

CONGRÈS INTERNATIONAUX EN 1900

I. Congrès d'Enseignement supérieur

La lettre suivante a été adressée par les présidents d'honneur : M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, M. Gréard, vice-recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université de Paris, avec la seconde circulaire relative au Congrès, aux Universités étrangères et françaises :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister au Congrès d'Enseignement supérieur dont l'organisation est complètement terminée. Les rapports préparatoires, indiqués par la circulaire ci-jointe, seront envoyés immédiatement à tous les adhérents ; le volume qui contiendra les principales communications et les discussions sera expédié à ceux mêmes qui, ne pouvant venir au Congrès, auront envoyé leur cotisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les Présidents d'honneur de la Commission d'organisation,
LIARD, GRÉARD

Les rapports préparatoires sont dès maintenant envoyés aux adhérents avec la lettre ci-jointe :

Monsieur,

Nous vous envoyons les Rapports préparatoires aux discussions pour le Congrès d'enseignement supérieur (30 juillet-4 août) en vous priant de les communiquer, comme la circulaire ci-jointe, à tous ceux que les questions posées peuvent intéresser.

Nous vous rappelons que les communications doivent, autant que possible, comprendre quatre à cinq pages d'impression, analogues à celles des Rapports, être suivies d'un court résumé — une dizaine de lignes environ — de propositions propres à être soumises au Congrès et être transmises, avant le 31 mai, à *M. Larnaude, Secrétaire général de la Commission d'organisation, à la Sorbonne.*

Nous vous rappelons également que le volume où seront réunis les Rapports, les principales communications et les discussions, sera adressé à tous les adhérents, présents ou non, qui auront envoyé la cotisation minimum de dix francs.

Les cartes, l'ordre du jour des séances du Congrès, les résolutions à

discuter, d'après les Mémoires envoyés, seront mis à la disposition des adhérents dès leur arrivée à Paris.

Des adhésions continuent à nous arriver de la France et de l'étranger. M. le docteur Paul von Salvisberg, directeur des *Hochschul-Nachrichten* a bien voulu se charger de nous venir en aide pour l'Allemagne. Notre collaborateur, M. le docteur Wychgram, directeur de la *Deutsche Zeitschrift für Ausländisches Unterrichtswesen* nous a également assuré de son concours. Le professeur Geddes d'Edinburg, en ce moment à Paris, veut bien nous aider pour les Universités anglaises et américaines. D'Italie, de Belgique, d'Amérique, de Russie, nous recevons aussi des encouragements et de l'assistance. Nous rappelons à tous nos adhérents de France et de l'étranger, que nous pouvons mettre à leur disposition des invitations pour ceux que le Congrès serait de nature à intéresser. La cotisation *minimum* est fixée à dix francs. Le volume, qui sera distribué gratuitement à tous les adhérents, présents ou non, dont la cotisation aura été acquittée, sera probablement vendu un prix plus élevé en librairie.

MM. Emile Boisacq, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, Léon Leclère, président de la même Faculté, ont été délégués par le gouvernement belge pour le représenter à notre Congrès. M. le docteur Bogdan, professeur à l'Université de Jassy, représentera officiellement le gouvernement royal de Roumanie, M. le Marquis de Salisbury a informé notre ambassadeur à Londres que des délégués officiels seraient envoyés au Congrès international d'enseignement supérieur.

II. — Congrès de sociologie coloniale (6-11 août 1900) (1).

Rapport de M. Leseur, secrétaire général.

Pendant trop longtemps, on n'a envisagé dans la colonisation que son côté matériel, étudié dans l'œuvre coloniale que ce qui semblait correspondre plus directement au développement économique des colonies, à l'augmentation de la prospérité et de la richesse de la métropole. Conception singulièrement étroite, défaut regrettable de méthode. C'était considérer la colonisation comme un phénomène simple, alors que, par la diversité des questions qu'elle soulève, par la multiplicité des conséquences qu'elle entraîne, elle constitue un phénomène complexe, participant tout ensemble du phénomène économique et du phénomène social, tenant du premier par la mise en valeur de richesses nouvelles, tenant du second par cet ensemble de forces humaines qui en constituent l'un des facteurs essentiels. Ne convenait-il pas, dès lors, de rendre à l'étude du côté social de la colonisation la place qui doit lui revenir, et de profiter précisément de cet admirable spectacle de progrès matériels que sera l'Exposition de

(1) *Président*, M. Le Myre de Vilers; *Vice-présidents*, MM. le prince Roland Bonaparte Descours-Desagres, Flandin : Secrétaire général, M. Leseur, professeur de législation coloniale à la faculté de droit de Paris, secrétaire général adjoint, M. Grodet, gouverneur des colonies. Parmi les membres de la Commission d'organisation figurent MM. Marcel Dubois, Foncin, Garcel, Guy, Himly, Lavisse, Leroy-Beaulieu, Levasseur, Leveillé, Monod, Siegfriod, Vidal de la Blache, etc. Cotisation fixée à 10 francs. Les adhésions doivent être envoyées à M. Lepel-Cointet, rue de Choiseul, 21, les communications à M. Leseur, 4, bd Raspail, Paris.

1900 pour affirmer, qu'en matière coloniale, la question économique n'est pas tout, et que la prospérité des colonies elle-même dépend, dans une large mesure, de la façon dont sera résolu cet ensemble de questions morales et sociales que leur création fait naître.

Telle est, Messieurs, la pensée qui a guidé un certain nombre d'esprits généreux au premier rang desquels il convient de placer notre zélé vice-président, M. Descours-Desacres. Et c'est ainsi qu'est née, grâce à son heureuse initiative, l'idée d'un Congrès spécial, le *Congrès de sociologie coloniale*, Congrès dont l'objet exclusif serait l'étude des questions morales et sociales se rattachant à la colonisation.

Programme encore très vaste dans sa formule cependant limitée.

C'est tout d'abord le problème si complexe de l'organisation juridique des colonies qui se pose. C'est aussi celui de la colonisation pénale, sinon dans tous ses aspects, du moins dans son côté véritablement social, l'influence que peut exercer sur des natures avariées un changement de vie et de milieu.

Il n'est pas de colonisation qui n'implique, dans une mesure qui varie avec les conditions géographiques de la colonie, un déplacement d'individus ; pas d'entreprise coloniale qui ne comprenne la reconstitution sur ces terres nouvelles d'un groupement plus ou moins compact d'éléments européens. Comment établir un courant d'émigration entre la métropole et ses colonies ? Comment réaliser, dans ces groupements nouveaux, ce qui est une condition essentielle de leur moralité, l'action bienfaisante de la famille ? A quelles sources convient-il de puiser pour les constituer ? Faut-il faire appel exclusivement aux ressources sociales de la métropole? Quelle part faut-il attribuer à l'élément étranger? Par quels procédés peut-on opérer, dans des conditions de sécurité et de prudence suffisantes, sa fusion dans l'élément métropolitain ?

Dans cette crise que traversent nos sociétés européennes et qui frappe si cruellement les classes laborieuses de la population, la colonisation n'a-t-elle pas à apporter son remède ? Ces énergies, victimes des conditions économiques de la métropole, ne peuvent-elles pas espérer trouver des débouchés et des emplois dans les colonies ? Sans verser dans ce qu'on a appelé la colonisation philanthropique, ne peut-on pas chercher, sur le terrain colonial, précisément parce qu'il est un terrain neuf, des combinaisons permettant de réaliser, dans une harmonie féconde, l'union de ces forces humaines sans emploi avec des capitaux en quête d'une rémunération plus élevée ?

A prendre l'expansion des Puissances européennes dans ces trente dernières années, elle présente cette particularité d'avoir presque exclusivement porté sur des contrées habitées par des populations indigènes qui se trouvent à des distances plus ou moins éloignées de notre civilisation occidentale. Et alors s'est posé un problème dont, pendant deux siècles, on ne s'était pas préoccupé, qui est peut-être la plus sociale des questions que la colonisation soulève : quelle doit être dans les colonies proprement dites, c'est-à-dire soumises d'une manière exclusive à leur souveraineté, la conduite des Puissances colonisatrices à l'égard de ces populations indigènes avec qui elles entrent en contact ?

Telles sont, Messieurs, les principales questions que comprend l'étude du côté moral et social de la colonisation. Convenait-il de les inscrire indistinctement au programme du Congrès, votre bureau ne l'a pas pensé.

Il lui a semblé qu'à vouloir embrasser des problèmes aussi nombreux et aussi divers, on risquait de ne les examiner que d'une manière insuffisante et superficielle, et que les travaux du Congrès ne pouvaient que gagner en intérêt et en autorité à être concentrés sur une matière limitée mais qui pourrait ainsi être traitée à fond, étudiée dans tous ses aspects. Or, parmi ces problèmes qui rentrent dans la sociologie coloniale, il en est un qui, par son actualité, par les difficultés qu'il soulève, l'urgence des solutions qu'il réclame, se plaçait en quelque sorte au premier rang c'est celui des devoirs que l'expansion coloniale impose, dans les colonies proprement dites, aux puissances colonisatrices à l'égard des populations indigènes.

Il ne faut pas oublier que le Congrès dont vous avez à fixer les travaux est un Congrès international ; qu'il s'agit de dégager d'un échange de vues comme un ensemble de directions destinées à guider, nou pas telle ou telle puissance, mais bien toutes les puissances qui ont cru devoir donner à leur développement la forme de l'expansion coloniale. Or, s'il est un problème qui soit international par essence, c'est bien celui de la condition des populations indigènes. Il ne l'est pas seulement par les circonstances dans lesquelles il se présente, il l'est aussi par certaines manifestations auxquelles il a déjà donné lieu. Il me suffira de vous rappeler ces déclarations si curieuses d'un document international par nature, l'acte africain de Berlin de 1885 : cet aveu du préambule, que les puissances se sont préoccupées « des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel « des populations indigènes » ; cet engagement pris par les puissances, dans l'article 6, de veiller « à la conservation des populations indigènes « et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'exis- « tence ». Démonstrations significatives et qui, malgré le démenti que certains faits ont paru leur donner. n'en ont pas moins au point de vue de l'histoire morale de la colonisation, une portée considérable. Elles sont la condamnation de cette politique de destruction et d'asservissement qui a été, pendant des siècles, la politique suivie par les peuples colonisateurs à l'égard des natifs de leurs colonies. Elles sont l'aveu que pour être d'une civilisation plus ou moins attardée, ces populations indigènes n'en sont pas pour cela en dehors du domaine du droit. et que, de la part des puissances colonisatrices, c'est seulement par un juste sentiment et une exacte observation des devoirs envers les races inférieures, que peuvent se justifier ces faits de conquête brutale qui sont le plus souvent l'acte initial des entreprises coloniales.

D'autre part, il n'est pas de question qui s'harmonise mieux avec le cadre dans lequel elle sera traitée, avec ce merveilleux décor de progrès matériels que promet d'être notre Exposition universelle de 1900. Il n'en est peut-être pas en effet qui fasse apparaitre d'une façon plus nette la connexité qui existe entre les intérêts matériels et l'amélioration morale des individus. Ces colonies où les puissances colonisatrices se trouvent en contact avec des populations indigènes, ce sont des colonies situées la plupart dans la zone intertropicale, c'est-à-dire des colonies dont normalement l'exploitation ne peut pas se faire au moyen de travailleurs européens. C'est donc à la population indigène que les capitaux européens devront s'adresser pour trouver les bras dont ils ont besoin. Toute considération philanthropique mise de côté, à ne se placer que sur le terrain utilitaire, le souci de leur intérêt doit conduire les métropoles à conserver les populations indigènes, à améliorer leurs conditions morales et maté-

rielles d'existence, et par suite leur capacité de travail ; car elles sont un des facteurs essentiels de la mise en valeur de la prospérité de la colonie.

Enfin, — et c'est là une considération dont il y avait lieu de tenir compte, — le problème de la politique à suivre à l'égard des indigènes a ce double mérite d'être suffisamment ample pour alimenter les séances d'un Congrès, et suffisamment varié pour en diversifier les travaux. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, qu'on se place dans l'ordre politique, juridique, matériel ou moral, ce sont les questions les plus délicates qui se posent. Dans l'ordre politique, convient-il de se servir, pour l'administration des indigènes, des organismes administratifs qui existaient avant que la métropole établit son autorité, dans quelle mesure et dans quelles conditions ? Comment, d'autre part, maintenir l'équilibre entre l'élément indigène et l'élément colon, comment empêcher que le premier ne devienne matière à exploitation de la part du second, comment, en un mot, donner à la population indigène les moyens de défendre ses droits et de faire valoir ses doléances auprès des autorités locales ?

Les questions ne sont pas moins importantes dans l'ordre juridique. Faut-il orienter dans le sens de l'assimilation juridique le régime de ces populations ? N'est-il pas au contraire d'une politique prudente, d'une psychologie sociale avisée, après avoir enlevé aux populations indigènes leur indépendance politique, de leur laisser, en matière civile tout au moins, la jouissance de leurs législations et de leurs coutumes ? Il ne faut pas perdre de vue que les législations locales, en présence desquelles les peuples colonisateurs se trouvent, sont en général des législations coutumières, c'est-à-dire précisément des législations auxquelles les individus sont d'autant plus attachés qu'elles ont une origine traditionnelle, qu'elles font corps avec le développement social de la race, qu'elles sont le produit spontané de ses mœurs et de son instinct juridique. Politique d'indifférence, dira-t-on, que cette politique qui consiste à laisser les natifs sous l'empire de leurs coutumes ! Rien de moins fondé qu'un pareil reproche. Il y a, dans ces législations indigènes, des institutions qui sont en désaccord tellement choquant avec nos idées de justice et de respect de la personnalité humaine, qu'il n'est pas possible à une Puissance colonisatrice d'en tolérer le maintien. Et c'est ainsi que, par ce travail de réforme partielle, nous revenons au côté moral de la colonisation, à cette action civilisatrice des races supérieures à l'égard des races inférieures qui est, tout autant que la mise en valeur des richesses du sol, de l'essence de toute colonisation.

Admet on comme principe directeur le maintien en matière civile des coutumes indigènes, qu'on n'est pas encore au bout des difficultés. Convient-il de conserver, en même temps que la législation, les juridictions indigènes qui fonctionnaient dans le pays avant que la Puissance colonisatrice y établît son autorité, sauf à cette dernière à introduire les réformes et les modifications de détail nécessaires pour en améliorer le fonctionnement ? Ne peut-il pas paraître préférable que la métropole prenne directement en mains l'administration de la justice ? Mais alors comment adapter ces tribunaux d'origine et de création métropolitaines au milieu dans lequel ils doivent fonctionner, comment surtout mettre le juge européen en contact direct tout à la fois avec la législation qu'il s'agit d'appliquer et avec les justiciables auxquels il s'agit d'en faire application ? Comment empêcher, en un mot, qu'entre le juge européen et la population

indigène ne viennent s'interposer de ces intermédiaires choisis on ne sait comment et dont l'intervention est d'autant plus fâcheuse que c'est en somme la justice organisée par la métropole qui se trouve endosser la responsabilité des abus qu'ils peuvent commettre ?

Les questions ne sont ni moins nombreuses ni moins intéressantes, lorsqu'on se demande quel doit être, au point de vue de la législation répressive, le régime des populations indigènes. Il est incontestable que la condition essentielle de la prospérité d'une colonie, c'est que l'ordre y règne d'une manière absolue. Ce n'est qu'autant qu'ils trouvent dans ces terres lointaines une sécurité complète, que les colons européens consentent à s'y établir, que des capitaux européens consentent à s'y engager. Comment réaliser cette sécurité des personnes et des biens ? Faut-il chercher exclusivement dans l'intimidation et dans l'emploi de la force le moyen d'assurer l'ordre de la part des populations indigènes ? On peut concevoir un système — et je m'abstiens à dessein de toute allusion pratique — qui investit les administrateurs des pouvoirs les plus étendus, les transforme en autant de despotes créant des peines, les infligeant directement à leurs administrés sans se soucier autrement de ne les faire porter que sur les véritables coupables. De pareils procédés ne risquent-ils pas d'aller contre leur but ? N'est-il pas à craindre qu'un pareil arbitraire dans la répression n'éveille chez les indigènes des ressentiments dont les colons européens seront à l'occasion les malheureuses victimes ?

Il semble que la première préoccupation d'une métropole devrait être sinon d'étendre purement et simplement à ses sujets indigènes sa législation répressive, tout au moins d'établir à leur usage une législation spéciale, tenant compte dans l'incrimination et dans les pénalités des mœurs et des institutions sociales, présentant cet avantage de faire connaître d'une manière très nette aux indigènes quels sont les actes dont ils doivent s'abstenir, quel sera le châtiment encouru dans le cas où ils viendraient à les commettre. N'est-ce pas ce même souci de prévenir et d'écarter tout arbitraire qu'il convient de transporter dans l'organisation des juridictions répressives, chargées de réprimer les infractions commises par les délinquants indigènes ? Si les races inférieures ont le respect de la force, elles ont aussi, développé parfois beaucoup plus qu'on ne le croit, le sentiment de la justice. Etre ferme, mais juste, telle est la pensée constante dont toute métropole devrait s'inspirer dans ses relations avec les natifs de ses colonies. Et c'est dans cet esprit de justice que doit être résolue une des questions les plus délicates que soulève la présence d'un élément indigène, parce qu'on y trouve aux prises les intérêts contraires du natif et du colon : la question de savoir comment concilier le respect de la propriété indigène avec les besoins et les nécessités de la colonisation.

Protéger ses sujets indigènes contre toute oppression, assurer le respect de leurs droits de propriété, leur donner les garanties d'une bonne législation et d'une bonne justice, ce ne sont pas là les seuls devoirs que l'expansion coloniale impose à une métropole. La condition des populations indigènes est susceptible de se présenter sous deux aspects nouveaux, l'un matériel, l'autre moral. Il est même à noter que c'est à ce double point de vue que la conférence africaine de Berlin s'en est occupée : c'est en se plaçant sur le double terrain de la condition morale et de la condition matérielle, qu'elle a cru devoir affirmer l'existence d'obligations incombant aux Puissances colonisatrices. La diplomatie a donc en quel-

que sorte tracé sa voie à la sociologie coloniale. Et celle-ci, à son tour, peut, espérer, grâce au précédent de 1885, voir la diplomatie recueillir certaines de ses conclusions, pour leur donner une consécration officielle et les faire passer dans la pratique. Perspective bien faite, on en conviendra, pour provoquer l'attention et pour encourager le zèle d'un Congrès international.

Parmi les questions que soulève la condition matérielle et morale des populations indigènes, il en est une que je ne fais que citer pour mémoire : c'est celle des mesures à prendre pour faire disparaître ce qui peut rester de cet odieux trafic qui est la traite des esclaves. Elle fait l'objet d'un Congrès spécial. Cette question mise de côté, il n'en subsiste pas moins de nombreux et très intéressants sujets d'études. Dans notre conception moderne de la colonisation, une métropole ne peut pas se considérer comme étant en règle avec sa conscience par cela seul qu'elle s'est abstenue à l'égard des populations indigènes de ces faits de destruction systématique. de gaspillages de vies et de forces humaines, dont, par malheur, l'histoire coloniale nous offre de si douloureux exemples. Il lui faut se préoccuper de conserver ces populations sur lesquelles s'est étendue son autorité, empêcher tout ce qui est de nature à diminuer leur force physique, à amener l'étiolement progressif de la race. Il lui faut aussi développer chez ces peuples imprévoyants et inexpérimentés le goût du travail, les habitudes d'hygiène, les sentiments de prévoyance et d'épargne, qui ne peuvent qu'augmenter leur bien-être et, par suite, multiplier leurs chances vitales. Comment et par quelles mesures assurer la conservation des populations indigènes, empêcher leur dégénérescence physique, améliorer leurs conditions matérielles d'existence ?

Comment, d'autre, part, réaliser sur ces races d'une culture plus ou moins inférieure cette action éducatrice qui rentre parmi les données morales de la colonisation ? S'il ne peut pas y avoir de désaccord sur le principe, on peut par contre se diviser sur son application, lorsqu'il s'agit de déterminer les moyens propres à élever le niveau moral et intellectuel de ces populations. A quelles influences convient-il d'avoir recours ? Quelles tendances faut-il imprimer à l'enseignement donné aux indigènes ? D'après quelles méthodes le faut-il concevoir, de quel esprit le faut-il animer ? Toutes questions, dont il est à peine besoin de souligner l'importance. Elles ne sont pas seulement d'ordre moral. Elles ont une portée politique considérable, à raison de l'influence que la manière dont elles sont résolues peut avoir sur l'affermissement de l'autorité de la métropole dans la colonie. Créer entre le peuple colonisateur et ses sujets indigènes un courant de sympathie morale, substituer à une domination imposée et maintenue par la force une tutuelle politique qu'on accepte parce qu'on la sent basée sur la justice, parce qu'on a la conscience des avantages qu'elle procure et des services qu'elle rend, n'est-ce pas asseoir sur des bases indestructibles l'autorité de la métropole, assurer de la manière la plus efficace l'ordre et la sécurité dans la colonie, et contribuer encore, par une voie indirecte, mais qui n'en est pas moins certaine à sa richesse et à sa prospérité.

Par ce rapide tableau, vous avez pu juger, Messieurs, de l'intérêt que présente l'étude des rapports entre Puissances colonisatrices et populations indigènes. Joignez à cette considération cette autre qui a sa valeur, que, jusqu'à présent, le problème n'a été examiné dans toute son ampleur par aucun Congrès colonial : qu'en 1889, à Paris, on ne l'a envisagé que

dans un de ses éléments, l'instruction des indigènes ; qu'en 1897, à Bruxelles, on n'y a fait que quelques allusions incidentes. Et vous comprendrez les raisons qui ont décidé votre bureau à vous proposer d'en faire l'objet du Congrès dont vous êtes chargés d'arrêter l'organisation. Afin de bien marquer l'esprit qui a inspiré les promoteurs du Congrès, nous vous demandons de prendre comme thème général : des devoirs que l'expansion coloniale impose aux Puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des populations indigènes. Le programme pourrait être établi dans les termes et sur les bases que voici :

Des devoirs que l'expansion coloniale impose aux Puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des populations indigènes.

I. Condition politique des indigènes. Dans quelles mesures et dans quelles conditions y a-t-il lieu de maintenir les organismes administratifs indigènes ? Comment et par quels moyens peut-on mettre la population indigène à même de défendre ses droits et de faire valoir ses doléances auprès des autorités locales ?

II. Condition juridique des indigènes. Condition des populations indigènes au point de vue de la législation civile et criminelle et de la distribution de la justice. Respect de la propriété indigène et moyens de concilier ce respect avec les besoins de la colonisation.

III. Condition morale des indigènes. Moyens auxquels il convient d'avoir recours pour élever leur niveau intellectuel et moral.

IV. Condition matérielle des indigènes. Mesures propres à assurer la conservation de la race, à prévenir sa dégénérescence physique, à améliorer ses conditions d'existence.

Nul doute, Messieurs, que l'intérêt, que l'importance de ces questions ne vaille au Congrès de Sociologie coloniale des adhésions nombreuses. Quoi que puissent en penser certains sceptiques, ces idées de justice et d'humanité à l'égard des races indigènes sont au cœur de nombre de personnes que les questions de colonisation passionnent. Notre Congrès aura donc l'avantage de venir à son heure, de répondre à un état d'esprit, de fournir à des sentiments qui ne demandent qu'à se manifester l'occasion de s'affirmer au grand jour. Alors même que ses travaux n'aboutiraient pas à des conclusions fermes, il ne pourra manquer de s'en dégager comme des directions dont l'influence se fera sentir sur la pratique coloniale. Et ce sera un grand honneur pour notre pays, après avoir semé il y a un siècle ces idées de liberté qui ont si puissamment agi sur l'évolution politique des nos sociétés occidentales, que de proclamer, à l'aube du siècle nouveau, sur le terrain colonial, ces idées de justice et d'humanité qui seront pour les races indigènes le point de départ d'une ère de prospérité matérielle et de progrès moral.

III. — Histoire des religions.

Sur l'initiative des professeurs de la Section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des Hautes-Études, à la Sorbonne, et avec l'autorisation de la Direction de l'Exposition universelle de 1900, un *Congrès international d'histoire des religions* se réunira à Paris du 3 au 9 septembre 1900.

La Commission d'organisation officiellement constituée a l'honneur de vous prier de prendre part à ce Congrès et de témoigner ainsi de l'intérêt que vous portez à l'étude scientifique des religions.

Le Congrès projeté est exclusivement de nature historique.

L'histoire des religions, qui a pris au XIXe siècle son plein développement, a sa place marquée dans la grande revue des conquêtes de l'esprit humain, où sera dressé pour le XXe siècle le bilan du siècle finissant.

Elle est appelée à fournir des contributions chaque jour plus importantes à notre connaissance du passé de l'humanité et à jeter une lumière toujours plus vive sur les problèmes moraux et sociaux.

Il est à désirer que tous ceux qui ont à cœur ses progrès apprennent à se connaître réciproquement.

Il est de leur intérêt de se concerter sur les voies et moyens de lui donner une plus large place dans l'enseignement des Universités et de traiter ensemble certaines questions qui sont spécialement à l'ordre du jour. Il y aurait profit pour tous ceux qu'isolent les uns des autres leurs études particulières, à se trouver pour quelques instants réunis sur ce terrain commun de recherches scientifiques.

La Commission espère que les amis de l'histoire des religions, historiens, théologiens, philologues, sociologistes, ethnographes, folkloristes, etc., répondront en grand nombre à son appel et que les maîtres de tous pays apporteront un concours efficace à la réunion.

On est prié d'adresser les adhésions à MM. Jean Réville et Léon Marillier, secrétaires de la Commission, *à la Sorbonne*, et de faire connaître le plus tôt possible à quelle section on se propose d'apporter un concours actif.

Les cotisations devront être adressées à M. Philippe Berger, trésorier du Congrès, quai Voltaire, 3, à Paris.

Règlement du Congrès

Art. 1er. Le Congrès d'histoire des religions se réunira à Paris, le lundi 3 septembre 1900. Il durera une semaine.

Art. 2. Les séances d'ouverture et de clôture auront lieu au Palais des Congrès à l'Exposition. Les autres séances se tiendront, à la Sorbonne.

Art. 3. Les travaux du Congrès compteront des séances générales et des séances de sections.

Art. 4. Les sections seront au nombre de huit, qui pourront, suivant les circonstances, être groupées ou subdivisées en sous-sections, savoir ;

I. Religions des non-civilisés. — Religions des civilisations américaines précolombiennes; II. Histoire des religions de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, Indo-Chine, Mongols, Finnois); III. Histoire des religions de l'Egypte; IV. Histoire des religions dites sémitiques : A. Assyro-Chaldée, Asie antérieure; B. Judaïsme, Islamisme; V. Histoire des religions de l'Inde et de l'Iran; VI. Histoire des religions de la Grèce et de Rome; VII. — Religions des Germains, des Celtes et des Slaves. — Archéologie préhistorique de l'Europe; — VIII. Histoire du Christianisme (A sous-sectionner en : Histoire des premiers siècles, du moyen âge et des temps modernes);

Art. 5. Les déclarations d'adhésion au Congrès devront être adressées aux Secrétaires à la Sorbonne.

Art. 6. La souscription est fixée à un minimum de 10 francs.

Les adhérents au Congrès recevront gratuitement les comptes rendus imprimés des séances et les publications qui pourront être faites par le Congrès.

Art. 7. Les travaux et les discussions du Congrès auront essentiellement un caractère historique. Les polémiques d'ordre confesionnel ou dogmatique sont interdites.

Art. 8. Un programme de questions relatives à chaque Section sera distribué à l'avance aux adhérents du Congrès pour servir de base aux discussions, sans préjudice des communications libres.

Art. 9. Toutes les communications destinées au Congrès devront être envoyées aux Secrétaires avant le 1er juillet 1900. Elles devront être écrites en caractères latins.

Art. 10. Dans les communications et dans les discussions seront admises, en dehors du français, les langues latine, allemande, anglaise et italienne.

La Commission d'organisation

Président ; M. Albert Réville, président de la Section des sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Études, professeur au Collège de France; *Vice-Présidents* : MM. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain; Michel Bréal, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Guimet, fondateur-directeur du musée Guimet; Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Oppert membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Senart, membre de l'Institut; *Secrétaires* : MM. Léon Marillier, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Études, directeur de la *Revue de l'histoire des religions*; Jean Réville maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, directeur de la *Revue de l'histoire des religions*: *Trésorier* : M. Philippe Berger, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; *Trésorier adjoint* : M. Toutain, chargé de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes.

Membres :

MM. Amélineau, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes; Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clemont-Ferrand; Bérard (Victor), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes; Berthelot (André), maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes ; Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris; Bruston, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban ; Carra de Vaux (le baron), professeur à l'Institut catholique de Paris; Chavannes, professeur au Collège de France; Decharme, professeur à la Faculté des lettres de Paris; Derenbourg (Hartwig), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes; Durckheim, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux ; Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes; Faye (de) maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes; Foucher, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes; Henry (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris; Hild, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers; Huart (Clément), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes; Leger (Louis), professeur au Collège de France; Leroy-Beaulieu (Anatole), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques ; Lévi (Israël), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes; Lévi (Sylvain), professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes ; Paris (Pierre), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux ; Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Hautes- Etudes, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*; Regnaud, professeur à la faculté des lettres de Lyon; Rubens-Duval, professeur au Collège de France; Rosny (Léon de), professeur à l'école des langues orientales vivantes, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes; Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes; Vernes, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la Commission d'organisation a l'honneur de proposer aux membres du Congrès un certain nombre de questions qui, dans chaque Section, lui paraissent particulière-

ment utiles à étudier et de nature à provoquer des rapports. Ce programme n'est ni exclusif, ni limitatif. Les communications sur des sujets qui n'y sont pas portés seront admises également sous les conditions énoncées à l'article 9 du règlement.

Dans l'intérêt même de la bonne tenue du Congrès, la Commission recommande expressément aux Congressistes de réduire aux proportions les plus succinctes les communications destinés à être lues en séance de section.

Section I : Religions des non-civilisés. — Religions des civilisations américaines précolombiennes.

A. 1° Le totémisme ; 2° Les fonctions du sacrifice ; 3° Conditions des âmes après la mort ; *B*. 1° Tableau des fêtes mobiles dans l'Amérique centrale précolombienne, notamment chez les Mayas ; 2° Représentations figurées des divinités mexicaines et des divinités de l'Amérique centrale, principalement d'après les Codices et les monuments.

Section II : Histoire des religions de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, Indo-Chine ; Mongols, Finnois).

1° Les rapports des religions avec l'Etat en Chine (religions d'Etat ; politique du gouvernement à l'égard du Bouddhisme, du Taoïsme, de l'Islamisme et du Christianisme) ; 2° La morale de Tchoang-tse ; 3° Evolution historique du Bouddhisme en Chine, en Corée et au Japon (propagation ; écoles diverses ; relations avec la société civile ; état actuel) ; 4° Organisation, doctrines et rituel des sectes bouddhistes actuelles au Japon : 5° Répartition du Bouddhisme pali et du Bouddhime chinois dans l'Indo-Chine.

Section III : Histoire des religions de l'Egypte.

1° Les rites des funérailles aux époques dites thinites, tels qu'on les connaît par les découvertes les plus récentes (Petrie, Amélineau, Morgan). Les différences qu'ils présentent avec les rites de l'époque postérieure et ce qui se rapporte à leur pratique dans les écrits funéraires connus jusqu'à présent (Livre des morts ; Textes des Pyramides ; Livre de l'Hadès ; Rituel de l'embaumement) ; 2° Le dieu Phtah de Memphis. Son caractère premier ; son développement théologique et politique ; ses rapports avec les dieux Sokaris, Osiris, Nophirtoumou, Imhotpou, Sokhit ; ce qu'il est au bœuf Apis ; comment et pourquoi les Grecs l'identifièrent avec leur Hephaestos ; 3° Les cultes et les religions populaires de l'Egypte, plus spécialement ceux de Thèbes. Les dieux animaux, les dieux oiseaux (l'hirondelle, l'oie, le héron, etc.) ; les dieux serpents (Ramoult, Maritsokhou). Les ex-voto après guérison ou bienfait reçu ; les amulettes contre les serpents, contre les crocodiles, contre le mauvais œil ; 4° Pourquoi le dieu Khnoumou, surtout celui d'Eléphantine, devint populaire à la basse époque et comment sa personne et son culte se répandirent dans la période romaine pour former le Chnouphis-Kneph des sectes gnostiques et des écrits hermétiques ou magiques ;

Section IV : Histoire des religions dites sémitiques. I. Assyro-Chaldée. Asie antérieure. — II. Judaïsme ; Islamisme.

A. 1° Comment concilier la croyance à l'éternité du monde chez les Chaldéens avec les données sur la création du ciel, de la terre, des dieux et des astres ? Quelles étaient au juste les idées sur l'abîme primordial et le chaos enfantant l'univers ? Quelle était la relation de ces croyances avec la tradition juive d'un dieu créateur sans commencement ? 2° Quelles étaient les conceptions chaldéennes sur la fin de l'univers existant ? 3° Quelles étaient les divinités primitivement sumériennes et quelles étaient celles qui ont été assimilées aux divinités sémitiques, par un procédé analogue à celui qui a été employé dans l'assimilation des dieux italiques avec les dieux grecs ? 4° Existait-il en Chaldée une croyance à la survivance de l'âme après la mort et à sa préexistence avant la naissance ? *B*. 1° Le totémisme dans le paganisme arabe. 2° Les dieux du Yémen d'après les inscriptions sabéennes et himyarites. Equi-

valences des objets et des phénomènes naturels. Histoire des croyances et du culte; *C.* 1° De la contribution que les découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie sémitiques apportent à la connaissance de la religion du peuple d'Israël pour les périodes antérieures à Esdras et à Nèhémie; 2° Indiquer et décrire, d'après les sources bibliques et profanes et les monuments épigraphiques, les sanctuaires, tombeaux, lieux de culte et de pélérinage en Palestine et dans les régions voisines (Syrie, Phénicie, Idumée, Péninsule sinaïtique); 3° Réaction du Christianisme sur le Judaïsme; 4° Valeur documentaire du Talmud et de ses annexes pour l'histoire des idées religieuses et des rites chez les Juifs et pour l'histoire du Christianisme naissant; *D.* 1° Influence exercée par la Perse vaincue sur l'Islamisme vainqueur : le Chiisme. — Développement du Chiisme officiel sous la dynastie persane de Çafawis; ses rapports avec les sectes antérieures, notamment celle des Imamiens; 2° Quelles influences religieuses ont fait passer le khalifat des Omayyades aux Abbassides? 3° Les origines du Soufisme. Ce qu'il doit au néoplatonisme. La vie monacale des Soufis dans l'Islamisme; 4° La légende d'Alexandre le Grand chez les Arabes; 5° Doctrines et action politique des Ismaëliens; 6° Les origines du Bâbisme. Ses livres saints, ses variations après la mort du Bâb; 7° Les associations musulmanes actuelles dans l'Afrique du Nord. Histoire et géographie de la propagande musulmane en Afrique.

Section V : Histoire des religions de l'Inde et de l'Iran.

A. 1° La théorie qu'on est convenu d'appeler « naturisme » trouve-t-elle sa justification dans les données des hymnes védiques? 2° La liturgie des Brahmanas et des Sutras correspondants peut-elle être considérée, dans ses traits principaux, comme antérieure ou postérieure aux hymnes du Rig-Véda? 3° Déterminer les rapports des Ecritures bouddhiques du Nord (sanscrit, chinois tibétain) avec les ouvrages correspondants en langue pâli; 4° Origines et histoire de l'iconographie religieuse dans l'Inde; 5° Le culte des ancêtres dans l'Hindouisme; 6° L'institution des pèlérinages dans l'Hindouisme; *B.* 1° Chercher à préciser les rapports qu'il y a entre la religion des Perses au temps des Achéménides et le culte avestique adopté par les Sassanides; 2° Préciser par la critique des textes quelles sont les parties les plus anciennes des Gâthâs et de l'Avesta pouvant être considérées comme remontant aux époques antérieures à l'empire sassanide.

Section VI. Histoire des religions de la Grèce et de Rome.

1° Quels sont les procédés méthodiques les plus sûrs à appliquer à l'étude de l'histoire des religions grecques? 2° Les poèmes homériques comme sources de mythes, de légendes et de cultes; 3° Le culte d'Apollon à Delphes; 4° Contributions des récentes découvertes archéologiques à la connaissance de la religion étrusque; 5° Diffusion des cultes païens d'Orient dans les provinces occidentales et septentrionales de l'empire romain (Afrique, Espagne, Gaule, Bretagne, pays rhénans et danubiens); 6° De la survivance et de l'adaptation des mythes, rites, traditions et lieux de culte du paganisme italique et grec dans les usages et lieux de culte actuels de l'Italie et de la Grèce.

Section VII : Religions des Germains, des Celtes et des Slaves. — Archéologie préhistorique de l'Europe.

1° L'eschatologie celtique; 2° Origines de l'Eglise celtique en Irlande, en Ecosse, dans le pays de Galles et en Gaule; 3° La combinaison d'éléments mythiques, historiques et poétiques dans les légendes héroïques des Germains, à étudier dans une légende en particulier; 4° De l'origine des principales divinités germaniques : Wodan, Donar, Tiu, etc. Proviennent-elles du panthéon indo-germanique ou sont-elles le développement de démons de la nature? 5° Du caractère originel ou dérivé des principaux mythes de l'Edda; 6° Le dieu de la foudre chez les peuples germains et slaves; 7° Quels sont, dans l'Allemagne du Nord, les monuments encore existants du paganisme

slave ? 8° Quelles indications peuvent fournir les noms de lieu dans l'Allemagne du Nord pour l'étude du paganisme slave ?

Section VIII. Histoire du Christianisme

A. Les premiers siècles : 1° L'essénisme peut-il être considéré comme un des facteurs du Christianisme originel ? 2° Quelle contribution à la connaissance de l'évolution des idées et des rites du Christianisme primitif ont pu apporter les nouveaux textes chrétiens découverts depuis trente ans environ ? 3° Quelle est la part des antécédents grecs et celle des antécédents juifs dans l'élaboration de l'ancienne eschatologie chrétienne ? 8° Quelle est aujourd'hui notre connaissance positive des origines et de l'histoire du gnosticisme ? 5° Est-il possible de concilier l'exposé du système de Basilide d'après Irénée et l'exposé parallèle d'Hippolyte ? *B. Le moyen-âge* : 1° Les sources antiques (grecques, latines, arabes, juives et byzantines) auxquelles ont puisé le plus les théologiens et les philosophes de l'Occident au moyen âge ; 2° Des rapports de Byzance avec la Russie païenne au IXe siècle et en particulier de la fondation des premières églises chrétiennes en Russie ; *C. Temps Modernes* : L'influence de la philosophie de Kant et de celle de Hegel sur la critique historique appliquée aux origines du Christianisme.

IIIe Congrès de l'éducation physique (30 août, 6 septembre) (1)

PROGRAMME GÉNÉRAL

Section : Philosophie,

1° Problème idéal de l'éducation physique ; indiquer sa réalisation dans le milieu actuel ;

2° Equilibre de l'Etre humain dans sa triple activité, physique, intellectuelle et morale.

Circonstances qui détruisent cet équilibre, conséquences individuelles et sociales ;

3° Causes de dégradation physique de la race humaine ;

4° But élevé de l'éducation physique opposé à la recherche de la force brutale ;

5° Unité de plan des méthodes d'éducation basées sur les lois naturelles et conformes à l'organisation humaine ;

6° Importance de l'éducation, comme moyen de lutter contre les tares héréditaires de l'enfance.

7° Importance économique de l'éducation physique au point de vue social ;

8° Relations intimes entre l'éducation physique, intellectuelle et morale ;

9° Nécessité de l'intervention des pouvoirs publics, pour constituer de nouvelles habitudes et lutter contre les préjugés et les erreurs actuellement répandus en matière d'éducation physique ;

10° Moyens de convaincre les hommes d'action et d'amener les procédés d'éducation dans la vraie direction scientifique :

11° Dans quelle mesure doit-on tenir compte des préjugés actuels et des imperfections des méthodes existantes dans la réforme de l'éducation et dans son évolution scientifique ?

(1) *Président*, M. Léon Bourgeois ; *Vice-Présidents*, le général Bonnal, docteur Bouchard, MM. Buisson, baron Pierre de Coubertin ; secrétaire général M. Georges Demeny. Montant de la cotisation, 10 fr. ; adhésions et communications à M. Demeny, avenue de Versailles, 95, Paris.

12° La discipline est la base de l'éducation, mais c'est à la condition qu'elle soit la subordination aux lois naturelles et non à des conventions sans portée.

Section II : Sciences biologiques appliquées.

1° Les sciences biologiques, en déterminant les effets exacts de l'exercice sur le corps humain doivent assurer l'accord entre les moyens employés et le but de l'éducation ;

2° Toutes les fonctions de la vie sont solidaires et dépendent du système nerveux. Les muscles ne sont que des instruments commandés par les centres nerveux ; comme conséquence en éducation, l'étude des phénomènes psychiques doit être placée avant celle des autres fonctions ;

Réaction réciproque des fonctions psychiques sur les fonctions de la vie ;

3° *Hygiène et éducation des fonctions dans leur rapport avec l'exercice ;*

Education des sens, des perceptions et des sensations.

4° *Lois de l'évolution des individus et des races humaines ;*

5° Influence de l'hérédité, des milieux, de l'alimentation et du régime, de l'activité, du repos et des habitudes professionnelles sur l'individu ;

Limites de la modificabilité de l'individu ; types caractéristiques des spécialités professionnelles.

Emprunts à la zootechnie :

6° *De l'homme considéré comme producteur d'énergie ;*

Coefficient personnel d'énergie ; moyens de l'augmenter ;

Formes différentes de l'énergie humaine : effort statique et travail musculaire ; énergie nerveuse ;

Excitants de l'énergie : aliments et poisons du système nerveux ;

Etude des procédés d'entraînements ; résultats.

7° *Etude de la forme, des proportions, du volume et de la densité du corps* suivant son adaptation à un travail donné, en particulier à la locomotion avec les mains ;

8° Parallèle des effets des exercices spontanés et des exercices rythmés et commandés ;

9° Fatigue nerveuse et fatique musculaire. De la dépense nerveuse et de la dépense musculaire ; leur équivalence.

10° *Direction et utilisation de l'énergie humaine ;*

Vérification de la loi du moindre effort ;

11° *Mécanisme et coordination des mouvements ;*

Mesure du travail mécanique et physiologique ; comparaison du travail dépensé dans les différents mouvements ;

12° Réalisation de l'économie du travail dans les actes de la locomotion et dans les divers mouvements professionnels ;

Influence prépondérante du rythme sur la quantité de travail dépensé ;

13° Effets différents de l'exercice suivant la quantité de travail dépensé, la nature des mouvements et le mode d'exécution.

Section III : Technique.

1° Comment, dans un milieu donné, l'éducateur peut s'emparer des modificateurs de l'homme au bénéfice de l'individu et de la race ;

2° Règles d'éducation destinées à obtenir le meilleur résultat de l'exer-

cice au point de vue de l'hygiène, du développement normal du corps, de l'adresse et de la meilleure utilisation de la force musculaire dans les applications utiles ;

3° Application des règles d'éducation aux apprentissages des métiers manuels ainsi qu'aux professions artistiques : dessin, musique, danse, etc.;

4° Moyens d'augmenter le rendement en travail et de reculer les limites de la fatigue chez l'individu ;

5° Correctifs gymnastiques des défauts inhérents aux professions diverses ;

6° Application des règles d'économie à la gymnastique générale, à la locomotion normale et à l'instruction militaire ;

7° Moyens de rendre attrayants les procédés de l'éducation physique ;

8° Rôle de la musique, du chant et de la danse ;

9° Etablissement des cours, préaux, gymnases, champs de jeux, piscines, etc. — Appareils et vêtements de jeux et de gymnastique.

10° Matériel et technique de laboratoire de recherches sur les effets des mouvements et les résultats de l'éducation ;

11° Notations graphiques et statistiques des résultats obtenus.

Section IV : Pédagogie.

1° La pédagogie doit être basée sur la connaissance des effets de l'exercice sur le corps humain ;

2° Application des règles d'éducation à l'individu, dans la famille, à un groupe scolaire et à toute une population ;

3° Dans le cas d'un pays étendu, où les coutumes, la langue et le climat diffèrent, l'enseignement doit-il être uniforme ?

4° Faut-il centraliser la direction de l'éducation physique et dans quelle mesure doit-on laisser l'initiative locale intervenir dans l'application des principes généraux aux cas particuliers ?

5° Formes de l'éducation physique aux différents âges ; préceptes à enseigner à la mère de famille ; différences entre l'éducation de la jeune fille et celle du jeune homme ;

Pratiques destinées à conserver les qualités physiques dans l'âge mûr et dans la vieillesse ;

6° Plan d'une éducation physique normale ;

Nature, choix et progression des exercices ;

Programmes scolaires des divers degrés ;

Recrutement du personnel enseignant : examens, concours, cours temporaires, écoles normales, spéciales, inspections.

7° Contrôle des résultats, statistiques, musées pédagogiques spéciaux ;

8° Etablissement d'un enseignement supérieur ;

Cours dans les facultés aux étudiants de l'Université ;

9° Erreurs des systèmes basés sur des spécialités, en particulier des systèmes basés sur la locomotion sur les mains ou avec les bras ;

Avantages d'un système mixte comprenant les jeux et les exercices méthodiques.

Section V : Propagande.

1° Publications et revues spéciales ;

2° Œuvres post-scolaires ;

Société de sport et de gymmastique ;

3° Organisation de concours, subventions et récompenses ;

4° Moyens d'intéresser la famille à l'œuvre de régénération et d'introduire les saines pratiques de l'exercice dans la vie intime ;

5° Moyens de se procurer des ressources pour la propagande de l'Œuvre de l'éducation physique.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Section I : Philosophie.

1. — *a*. Montrer l'unité de plan des méthodes d'éducation basées sur les lois naturelles et conformes à l'organisation humaine (§ I, n° 5).

2. — *b*. De la nécessité d'introduire la méthode scientifique dans l'éducation physique et de la subordonner aux lois de l'évolution individuelle (§ II, n° 10).

Section II : Sciences biologiques appliquées.

3. — *a*. Etudes des réactions réciproques des phénomènes psychiques sur les principales fonctions de la vie (II, n° 2).

4. — *b*. Etude de la forme, des proportions, du volume et de la densité du corps suivant son adaptation à un travail musculaire donné (§ II, n° 7).

5. — *c*. Quelle est la part de dépense nerveuse et de dépense musculaire dans la production générale de travail (§ II, n° 9).

6. — d. Indiquer quelles sont les lois d'économie du travail dans les différents actes musculaires (§ II, n° 12).

Section III : Technique.

7. — *a*. Règles de l'éducation physique au point de vue de la santé, de la beauté, de l'adresse et de la meilleure utilisation de la force musculaire (§ III, n° 2).

8. — *b*. Moyen de rendre attrayants les procédés de l'éducation physique et de satisfaire aux exigences esthétiques (III, n°s 7 et 8).

9. — *c*. Recherches expérimentales sur les effets et les résultats de l'éducation physique (III, n°s 10 et 11).

Section IV : Pédagogie.

10. — *a* Faut-il, dans l'État, centraliser la direction de l'éducation physique? Dans quelle mesure doit-on laisser l'initiative locale, intervenir dans l'application des principes généraux aux cas particuliers? (§ IV, n° 4).

11. — *b*. Forme de l'éducation physique selon les différents âges (§ IV, n° 5).

12. — *c*. Formation du personnel enseignant; établissement d'un enseignement supérieur de l'éducation physique (§ IV, n° 8).

13. — *d*. Montrer les avantages d'un système mixte comprenant les jeux et les exercices méthodiques (§ IV, n° 9).

Section V : Propagande.

14. — *a*. Y a-t-il lieu de créer une revue internationale de l'éducation physique?

15. — *b*. Moyens d'intéresser les familles à l'œuvre de régénération et d'introduire les saines pratiques de l'exercice dans la vie intime.

IVe Congrès de Psychologie (22-25 août) (1).

Les travaux du Congrès se feront soit dans des séances générales, soit dans des séances de sections dirigées par les présidents des sections.

Les sections seront au nombre de sept, et auront les titres suivants : 1° *Psychologie dans ses rapports avec l'anatomie et la physiologie* (*président*, M. Mathias Duval) ; 2° *Psychologie introspective dans ses rapports avec la philosophie* (*président*, M. Séailles) ; 3° *Psychologie expérimentale et psycho-physique* (*président*, M. Binet) ; 4° *Psychologie pathologique et psychiatrie* (*président*, M. Magnan) ; 5° *Psychologie de l'hypnotisme, de la suggestion et questions connexes* (*président*, Bernheim) ; 6° *Psychologie sociale et criminelle*, (*président*, M. Tarde) ; 7° *Psychologie animale et comparée, anthropologie, ethnologie* (*président*, M. Yves Delage).

Les langues admises dans les discussions sont : l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

La durée d'une communication dans les sections est fixée à vingt minutes au plus.

Les personnes qui désirent faire une communication sont instamment priées d'indiquer le plus tôt possible le titre de leur étude et d'envoyer au secrétariat un extrait succinct, un résumé ne dépassant pas deux pages imprimées.

Ces extraits seront imprimés et distribués avant chaque séance à l'auditoire afin de rendre plus facile l'intelligence de la communication.

Une exposition de documents et d'appareils de précision ayant rapport à la psychologie sera peut-être annexée au Congrès ; les personnes qui désireraient présenter des documents ou des appareils sont priées de nous en faire part le plus tôt possible.

Congrès international de Philosophie (2-7 août 1900).

1re Section : Philosophie générale et métaphysique.

1° Science et métaphysique ; les sciences peuvent-elles se ramener à l'unité ? 2° La nature du fait psychique fondamental. 3° L'unité et l'identité du Moi. 4° Rapport de l'intuition spatiale avec les représentations intellectuelles. 5° La liberté et le déterminisme. 6° Monisme et dualisme. 7° La relativité de la connaissance. 8° De l'inconnaissable. 9° Le problème de la finalité. 10° Les différentes formes de l'idéalisme contemporain. 11° Rationalisme et fidéisme : la part de la volonté dans le jugement. 12° D'un système de catégories. 13° Possibilité d'une terminologie commune pour tous les philosophes.

2e Section : Morale.

1° Une doctrine morale peut-elle être constituée en dehors de toute métaphysique ? 2° L'éducation morale peut-elle suffire pour la masse du peuple sans le secours des croyances religieuses ? 3° Rapport de la morale chrétienne avec la conscience contemporaine. 4° Une sanction morale est-elle possible, est-elle nécessaire ? 5° Les fins de la civilisation. 6° La guerre et la paix ; est-il possible de supprimer la guerre ? 7° Le bonheur

(1) *Président*, M. Th. Ribot ; *Vice-président*, M Charles Richet, *Secrétaire général*, M. Pierre Janet. *Trésorier*, M. Félix Alcan. Cotisation, 20 francs. adhésions à adresser à M. Pierre Janet 21, rue Barbet-de-Jouy.

de l'Individu et l'intérêt social. 8° Morale et politique. 9° Le fondement de la justice est-il individuel ou social ? 10° La solidarité. 11° Du cosmopolitisme. 12° La casuistique en morale. 13° Dans quelle mesure la question sociale est-elle une question morale ? 14° Sociologie philosophique et sociologie scientifique. 15° Conditions de la responsabilité dans l'ordre social et dans l'ordre moral.

3e Section : Logique et histoire des sciences.

I. — 1° Algèbre de la logique et calcul des probabilités. — Théorie des ensembles; théories des chaînes; théories des groupes. — Le transfini. 2° Principes de l'analyse: le nombre, le continu ; théorie des fonctions. 3° Les postulats de la géométrie ; leur origine et leur valeur. — L'intuition en mathématiques. — Géométries non-euclidiennes. 4° Méthodes de la géométrie ; géométrie analytique; géométrie projective; calcul géométrique (les Quartenions). 5° Principes de la mécanique, leur nature et leur valeur. 6° Méthodes de la physique mathématique; théorie des erreurs et des approximations. 7° Hypothèses générales de la physique : la théorie mécanique et l'énergétique. 8° Hypothèses de la chimie ; constitution de la matière. — La théorie atomique ; stéréo-chimie. 9° Le problème de l'origine de la vie. 10° Théories de l'évolution des espèces; transformisme ; hérédité.

II. — 1° Les origines du calcul infinitésimal. 2° La genèse de la notion d'imaginaire et l'élucidation progressive de la théorie des fonctions. 3° Histoire de la découverte de la gravitation newtonienne et de son influence sur le développement de la mécanique et de la physique. 4° Exposé des nécessités qui ont amené peu à peu à fonder la thermodynamique et, avez elle, toute la partie de la science sur des principes autonomes, principe de la conservation de l'énergie ; principe de Carnot-Clausius. 5° Histoire des idées successives de la méthode de biologie.

4e Section : Histoire de la philosophie.

1° L'objet et la méthode dans l'histoire de la philosophie. 2° Le progrès dans l'histoire de la philosophie. 3° L'étude de la philosophie ancienne peut-elle avoir pour nous une utilité théorique ? 4° La place de la sophistique dans la philosophie grecque. 5° Peut-on déterminer l'évolution historique des idées de Platon ? 6° Des principes de la science de la nature chez Aristote. 7° L'idée du mal dans Plotin. 8° Valeur de la scolastique. 9° Place de Descartes dans l'histoire générale de la pensée. 10° Spinoza et Leibnitz. 11° Rôle de la philosophie de Hume dans le développement de la pensée moderne. 12° La critique kantienne et la psychologie. 13° La morale de Fichte. 14° L'hégélianisme dans la philosophie actuelle. 15° Les directions principales de la philosophie contemporaine (1).

*
* *

Nous ferons connaître, dans les prochains numéros, les programmes des autres Congrès qui touchent à l'enseignement supérieur, comme les discussions auxquelles ils donneront lieu.

(1) *Président*, M. Boutroux; *vice-président*, M. Darlu; *secrétaire*, M. Xavier Léon; *trésorier*, M. Elie Halévy ; *membres de la commission d'organisation*, MM. Andler, Bergson, Buisson, Couturat, Desjardins, Espinas, Pierre Janet, Le Roy, Lyon, Michel, Picavet, Rauh, Séailles, Weber. Adresser les adhésions à M. Xavier Léon, rue des Mathurins, 39, Paris. Cotisation fixée à 10 francs.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Nominations.

Paris : M. Audibert est nommé professeur de droit romain ; M. Haller, professeur de chimie organique ; M. Pellat, professeur de physique ; M. Chatin, professeur d'histologie ; M. Lichtenberger, professeur de littérature étrangère ; M. Lemonnier, professeur d'histoire de l'art (28 juillet). — *Aix* : M. Moreau, est nommé professeur de droit administratif. — *Nancy* : M. Carré de Malberg est nommé professeur de droit public et constitutionnel. — *Bordeaux* : M. Cannien est nommé professeur d'anatomie. — *Nancy* : M. Rohmer (Joseph) est nommé professeur de clinique ophtalmologique. — *Bordeaux* : M. Kunstler est nommé professeur d'anatomie comparée et d'embryogénie. — *Lille* : M. Picard est nommé professeur d'astronomie ; M. Ardaillon est nommé professeur de géographie ; M. Petit-Dutaillis est nommé professeur d'histoire du moyen-âge. — *Rennes* : M. Guitel, maître de conférences de zoologie, est nommé professeur adjoint (28 juillet). — *Paris* : M. Castex est chargé, du 1er novembre 1899 au 30 octobre 1902, d'un cours complémentaire de clinique annexe des maladies du larynx, des oreilles et du nez ; M. Diehl est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire d'histoire byzantine (2 juillet). — *Paris* : Par arrêtés du Vice-Recteur ; M. Jacquelin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, a été nommé agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Paris, à dater du 1er novembre 1899 ; M. Pillet, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Paris, est chargé du cours d'histoire des traités à ladite faculté, pendant l'année scolaire 1899-1900 ; M. Revon (Michel), est chargé d'un cours complémentaire d'histoire des civilisations de l'Extrême-Orient, à la Faculté des lettres pendant l'année scolaire 1899-1900 (24 juillet) ; M. Jacquelin est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de législation financière et droit administratif (juridictions et contentieux) (28 juillet) ; M. Béhal, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de chimie organique (1er août). — *Nancy* : M. Vautrin, agrégé libre, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de pathologie externe (30 juillet). — *Rennes* : Un congé, du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900, est accordé, sur sa demande, à M. Macé, maître de conférences de littérature latine (24 juillet). — *Angers* : M. Thibault est nommé professeur de pathologie interne ; M. Boquel est nommé professeur de clinique obstétricale (29 juillet). — *Clermont* : M. Billard est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours de physiologie (28 juillet). — *Marseille* : M. Cousin est nommé professeur de pathologie externe et de médecine opératoire à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie. — *Rennes* : M. Follet est nommé professeur de clinique médicale ; M. Le Moniet, professeur de clinique chirurgicale ; M. Lenormand, professeur de pharmacie à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (29 juillet).

Paris : Sont nommés, pour l'année scolaire 1899-1900, chefs de travaux et de laboratoires : *1° Travaux pratiques* : MM. Hanriot, chef, chimie ; Weiss, chef, physique ; Guiart, chef, histoire naturelle ; Retterer, histologie ; Brault, chef, anatomie pathologique ; Laborde, chef, physiologie ; Camus, chef-adjoint, physiologie. — *2° Laboratoire de recher-*

ches et d'enseignement : MM. Langlois, chef, physiologie; Héricourt, chef-adjoint, physiologie; Gilbert, chef, thérapeutique; Desgrez, chef, pathologie et thérapeutique générales; Descoust, chef des travaux, médecine légale; Ogier, chef du laboratoire de chimie, médecine légale; Vibert, chef du laboratoire d'anatomie pathologique, médecine légale; Fiquet, chef des travaux biologiques, chimie; Lamy, chef, pathologie expérimentale et comparée; Achard, chef, pathologie externe; Gaillard, chef-adjoint, pathologie externe; Wurtz, chef-adjoint du laboratoire de chimie, hygiène; Bourges, chef du laboratoire de bactériologie, hygiène; Brisse-Morel, chef, pharmacologie et matière médicale.— *3° Laboratoires de cliniques* : MM. Teissier, chef des travaux de bactériologie, clinique médicale (Charité); Suchard, chef des travaux d'anatomie pathologique, clinique médicale (Charité); Boix, chef de laboratoire d'anatomie pathologique, clinique chirurgicale (Charité); Noé, chef adjoint de laboratoire des travaux bactériologiques et chimiques, clinique chirurgicale (Charité); Jolly, chef, clinique médicale (Hôtel-Dieu); Gandy, chef des travaux chimiques, clinique médicale (Hôtel-Dieu); Cazin, chef, clinique chirurgicale (Hôtel-Dieu); Hallion, chef-adjoint, clinique chirurgicale (Hôtel-Dieu); Mangin-Bocquet, chef des travaux anatomiques, clinique médicale (Pitié); Fauquez, docteur en médecine, chef des travaux chimiques, clinique médicale (Pitié); Besançon, chef, clinique chirurgicale (Pitié); Bensaude, chef des travaux d'anatomie pathologique, clinique médicale (Saint-Antoine); Winter, chef des travaux de chimie, clinique médicale (Saint-Antoine); Fabre-Domergue, chef, clinique chirurgicale (Necker); Huet, chef, maladies du système nerveux; Philippe, chef des travaux d'anatomie pathologique, maladies du système nerveux; Galippe, chef, Accouchements (rue d'Assas; Macé, chef adjoint, accouchements (rue d'Assas); Funck-Brentano, chef, Accouchements (Baudelocque); Sauvineau, chef des travaux ophthalmologiques, maladies mentales; Gellé, chef des travaux otologiques, maladies mentales; Rabaud, chef des travaux d'anatomie pathologique, maladies mentales; Dumas, chef du laboratoire de psychologie, maladies mentales; Serveaux, chef du laboratoire de physiologie pathologique, maladies mentales; Gastou, chef, maladies cutanées et syphilitiques; Cathelineau, chef-adjoint, maladies cutanées et syphilitiques; Druault, chef adjoint, clinique ophtalmologique; Veillon, chef, maladies des enfants; Hallé, chef (section de bactériologie et d'histologie), maladies des voies urinaires; Chabrié, chef (section de chimie), maladies des voies urinaires.— *Bordeaux* : Par arrêté du recteur : M. Cheneaux, est chargé pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire annuel de droit civil comparé; M. Duguit est chargé, pendant l'année scolaire 1899-1900 d'un cours complémentaire semestriel de droit administratif (juridictions et contentieux); M. Bencazar est chargé, pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de législation française des finances et science financière; M. Cheneaux est chargé pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de droit civil approfondi; M. Pachon est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de physiologie; M. Cannieu est maintenu pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire d'embryologie; M. Lagrange est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900 dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire d'ophtalmologie; M. Carles est chargé pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un

cours complémentaire d'hydrologie et minéralogie ; M. Dubourg est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de chimie physiologique appliquée à l'agriculture ; M. Gruvel est maintenu pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de zoologie ; M. de Tannenberg est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de mathématiques préparatoires ; M. Marchis est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de physique théorique ; M. Devaux est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'une conférence de botanique ; M. Biard est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'une conférence d'anglais ; M. Cirot est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de maître de conférences d'études hispaniques (22 juillet) ; M. Pitard est nommé chef des travaux de botanique ; M. Rouge est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'une conférence d'allemand (1er août).— *Lyon* : M. Couturier est nommé pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de chime appliquée (24 juillet) ; M. Vautier, professeur adjoint, sous-directeur du laboratoire de physique (section de photométrie), est nommé directeur dudit laboratoire (1er août). M. Caillemer, professeur de Code civil, est nommé doyen pour trois ans à dater du 29 octobre 1899 (1er août).— *Nancy* : M. Ancel est nommé pour l'année scolaire 1899-1900 chef du laboratoire d'anatomie normale (1er août) — *Montpellier* : M. Astre, professeur de chimie, membre du conseil de l'Université, est nommé assesseur du directeur (2 août). — *Poitiers* : M. Hild, professeur de littérature latine et institutions romaines, est nommé doyen pour trois ans, à partir du 11 décembre 1899 (1er août). *Rennes* : Par arrêté du Recteur ; M. Bodin, professeur, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de législation rurale et industrielle ; M. Grandmoulin, professeur, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de droit commercial comparé ; M. Fettu, professeur, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire sur les principes du droit public ; M. Perrier est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de chimie ; M. Lapie est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de philosophie ; M. Philipot, maître de conférences de philologie romane, continuera d'être suppléé, pendant l'année scolaire 1899-1900, par M. Coulet, agrégé des lettres (31 juillet).— *Alger* : M. Grimal est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de physique et de chimie (1er août).— *Besançon* : Un congé pour l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande, à M. Saillard, professeur de pathologie externe et médecine opératoire ; M. Baigue, suppléant des chaires de pathologie et de clinique externes, et de clinique obstétricale, est chargé en outre, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours de pathologie externe et de médecine opératoire (1er août).— *Clermont* : Un congé pour l'année scolaire 1899-1900, est accordé, sur sa demande, à M. Blatin, professeur de physiologie (1er août).— *Limoges* : M. Gahraud est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale (1er août).— *Nantes* : M. Bonnel, est institué pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle (1er août).

Rouen : M. Lecaplain, professeur de physique, est nommé directeur pour trois ans à partir du 8 octobre 1899 (1er août).

Muséum d'histoire naturelle : M. Martin est nommé préparateur de la chaire zoologique, insectes et crustacés, M. Lhotte, délégué dans les fonctions de préparateur temporaire d'entomologie (29 juillet) ; M. Gaubert est nommé assistant de la chaire de minéralogie ; M. Rath, préparateur de la chaire de culture (16 août). — *Observatoire de Toulouse* : M. Caubet est nommé calculateur (16 août). — *Besançon* : Par arrêté du Recteur, M. Parmentier est maintenu, pendant l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé de cours de botanique agricole (13 septembre). — *Dijon* : Par arrêté du Recteur, M. Lucas (Louis), professeur de droit civil, est maintenu, pour l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'un cours de droit civil comparé et approfondi ; M. Pigeon, professeur adjoint, est maintenu, pour l'année scolaire 1899 1900, dans les fonctions de chargé d'un cours de chimie industrielle et agricole ; M. Lambert, maître de conférences, est maintenu, pour l'année scolaire 1899-1900, dans les fonctions de chargé d'une conférence de littérature grecque (13 août). — *Lyon* : Par arrêté du Recteur sont chargés, pour l'année scolaire 1899-1900, de cours complémentaires, MM. Mabire, Droit civil approfondi ; Lambert, Droit civil comparé ; Appleton (Jean), Droit administratif, juridiction et contentieux ; Cohendy, Droit commercial spécial ; Appleton (Charles), Epigraphie juridique ; Garraud, Sciences pénitentiaires ; Lacassagne, Médecine légale spéciale ; Lameire, Principes généraux du droit public ; Josserand, Législation et économie rurales ; Cohendy, Législation notariale ; Garraud, Engistrement ; Flurer, Droit civil spécial ; Pic, Droit commercial spécial ; Dumaz, Exercices pratiques ; Lannois, Maladies des oreilles, du nez et du larynx ; Durand, Anatomie topographique ; Roque, Propédeutique médicale ; Gangolphe, Propédeutique chirurgicale ; Flamme, Mathématiques spéciales ; Vessiot, Mathématiques spéciales ; Rigollot, Physique ; Couvreur, Physiologie ; Riche, Géologie ; Bertrand, Psychologie ; Hannequin, Logique ; Holleaux, Histoire romaine ; Legouis, Anglais ; Coville, Diplomatique ; Régnaud, Histoire de la civilisation indo-européenne ; Renel, Herméneutique et critique des textes ; Jullien, Bibliographie latine et grecque ; Morat, Physiologie ; M. Lechat, est nommé pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon (24 juillet). M. Causse, est chargé, pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire d'hydrologie et matières alimentaires à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (18 août). — *Rennes* : Par arrêté du Recteur, sont chargés. pour l'année scolaire 1899-1900, des cours complémentaires ci-après désignés : MM. Seunes, Minéralogie et géologie ; Moreau, Physique (agrégation) ; Maurain, Physiqne (agrégation) (5 août) délégué. — *Muséum d'histoire naturelle* : M. Guignard (Georges-Ferdinand), dans les fonctions de préparateur de la chaire de mammalogie et d'ornithologie au Muséum d'histoire naturelle, est nommé titulaire de cet emploi. — M. Gaucher est chargé d'un cours complémentaire de botanique cryptogamique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier (18 septembre). — Chardon du Ranquet, chargé pendant l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire d'art roman à la Faculté des lettres de Clermont (29 septembre). — Delatour, chef des travaux à l'Institut électro-technique de la Faculté des sciences de Nancy (26 juillet). — Huchon,

maître de conférences d'anglais et de littératures modernes comparées à la Faculté des lettres de Nancy (27 septembre). — CHRÉTIEN, professeur, chargé d'un cours de droit civil approfondi ; GAVET, professeur, chargé d'un cours d'histoire du droit et des institutions juridiques de l'Etat (2 octobre). — BOUTROUX, professeur d'histoire de la philosophie moderne (Paris), est nommé membre du Comité consultatif de l'enseignement public, 1re section (10 octobre). — LABBÉ, chef des travaux de zoologie à la Faculté des sciences de Paris (9 octobre). — BARON, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont, en congé du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900 (9 obtobre). — CHAVANIÉ, secrétaire des Facultés des sciences et des lettres à Grenoble, de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (5 et 6 octobre). — GARIEL, professeur de physique médicale à la Faculté de médecine de Paris, en congé pour 1899-1900; BROCA, agrégé, chargé du cours (9 octobre). — GUÉRIN, chef des travaux pratiques de micrographie, GUERBET, chef, et COUSIN sous-chef des travaux pratiques à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (9 octobre). — PERDRIX, maître de conférences, est chargé d'un cours de chimie, CAVALIER, chargé d'un cours de chimie à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille ; DE RIDDER, maître de conférences à la Faculté des lettres, en congé du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900 (14 octobre). — SABRAZÈS, agrégé, chef du laboratoire des cliniques pour 1899-1900 à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux (9 octobre). — FEUILLERAT, professeur au Lycée, est chargé de deux conférences d'anglais par semaine à la Faculté des lettres de Clermont (9 octobre). — TARTARI, est nommé pour trois ans, à dater du 8 novembre, doyen de la Faculté de droit de Grenoble (9 octobre). — GIRARD, prosecteur, est chargé pour 1899-1900, des fonctions de chef des travaux anatomiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (16 octobre). — PARISET, est chargé pour 1899-1900 d'un cours d'histoire, LAURENT est nommé, pour 1899-1900, maître de conférences d'histoire ancienne, un congé est accordé du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900 à M. COUVE, maître de conférences de langue et littérature grecques, remplacé par M. PERDRIZET, à la Faculté des lettres de Nancy (14 octobre). — JOB, maître de conférences de chimie à Rennes (14 octobre). — DUJARIER, professeur, chargé des cours de procédure civile, voies d'exécution, MORAND, COLIN, VINCENT, GÉRARD, CHARPENTIER, professeurs, des cours complémentaires d'économie politique, d'histoire du droit et droit constitutionnel, de droit maritime et législation financière, de droit français à l'usage des indigènes et droit international public, de droit français civil et pénal, à l'Ecole de droit d'Alger (16 octobre). — LABARRIERE, institué, pour 9 ans, chef des travaux d'anatomie et d'histologie à Amiens ; CHÉNIEUX, directeur pour 3 ans à partir du 1er novembre 1899, de l'Ecole de Limoges, BERLAND, prorogé chef des travaux d'anatomie et d'histologie pour un an à Poitiers (9 octobre). — LE PARQUIER, professeur au Lycée est nommé, en outre, professeur de géographie générale et commerciale à l'Ecole préparatoire de l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen (26 octobre). — BONNES, chef du laboratoire institué à l'hôpital des enfants malades pour le service de la diphtérie, Paris (20 octobre). — SCHOEN est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix (23 octobre). — HOBBS, agrégé, est nommé, en outre, chef des travaux du laboratoire d'hygiène à

la Faculté de médecine et de pharmacie, FÉRAUD, astronome adjoint, est chargé, pour 1899-1900, d'un cours complémentaire, BRUNEL, professeur, d'une conférence de mathématiques à la Faculté des sciences de Bordeaux (18 octobre). — COLIN est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont (19 octobre). — LOHET est chargé d'un cours d'égyptologie à la Faculté des lettres, AURAND, nommé pour 1899-1900, chef des travaux de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon (17 octobre). — MILHAUD est chargé d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier (24 octobre). — Congé à M. DUFOUR, chef des travaux de physique, remplacé pour 1899-1900, par M. GUITON, à la Faculté des sciences de Nancy (9 octobre). — VOGT et MOLK, professeurs, sont chargés de l'enseignement des parties pratiques des mathématiques à la Faculté des sciences de Nancy (17 octobre). — Congé pour 1899-1900 à M. TRÉPANT, professeur de pathologie interne à Amiens ; M. DÉCAMPS, chargé du cours (9 octobre). — BOUSQUET, nommé directeur pour trois ans, à partir du 24 octobre 1899, de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont (23 octobre). — Congé du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900 à M. DODERO, Grenoble (12 octobre). — SAUVAGE, suppléant des chaires de physique et de chimie est chargé, en outre, pour 1899-1900, d'un cours de chimie et toxicologie à l'Ecole préparatoire de Poitiers (18 octobre). — BODIN, suppléant des chaires de pathologie et de clinique internes, est chargé en outre, pour 1899-1900, d'un cours d'anatomie pathologique à Rennes (9 octobre). — CORCELLE, professeur au Lycée est délégué pour 1899-1900, dans les fonctions de cours d'histoire à l'Ecole préparatoire de Chambéry, ALABERNADE y est délégué dans les fonctions de préparateur de physique, de chimie et d'histoire naturelle (9 octobre). — Congé, pour 1899-1900, à M. DUPERRAY, professeur de chimie, à l'Ecole préparatoire de Nantes (12 octobre). — DUPUY, Pierre Adrien est nommé inspecteur général de l'Instruction publique (20 octobre). — MOISSAN, de l'Académie des sciences, est chargé de la direction du laboratoire de chimie pratique à la Faculté des sciences de Paris (25 octobre). — CAHEN, est chargé, pour 1899-1900, des fonctions de maître de conférences de langue et littérature grecques à Aix (27 octobre). — DENUCÉ et VILLAR, agrégés libres, sont appelés à l'exercice pour 1899-1900, à la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux (30 octobre). — M. BOULUD est nommé chef des travaux chimiques du laboratoire de clinique médicale, pour 1899-1900, à la Faculté de médecine ; M. CLÉDAT, doyen de la Faculté des lettres est chargé d'une conférence de paléographie latine et française à la Faculté des lettres de Lyon (30 octobre). — M. DAURIAC est nommé professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier (24 octobre). — M. KLOBB, professeur de pharmacie est chargé, pour 1899-1900, d'un cours complémentaire de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy (28 octobre). — M. BODROUX, préparateur de chimie, est chargé, pour 1899-1900, des fonctions de maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de Poitiers (30 octobre). — M. AUDINET, chargé des fonctions d'agrégé, est chargé des cours de droit civil comparé et de droit international public ; M. PRÉVOT-LEYGONIE, professeur, est chargé d'un cours de principes du droit public à Poitiers (21 septembre). — Sont autorisés à faire, aux lieu et place de leur enseignement pour 1899-1900, les cours ci-après désignés : MM. CAPITANT, droit civil, Grenoble ; JACQUEY,

droit international public, principes de droit public et droit constitutionnel comparé, Lille ; JARNO, éléments du droit constitutionnel, Rennes (28 octobre). — Sont chargés de cours, pour 1899-1900, MM. FERRON, procédure civile et voies d'exécution, Aix-Marseille ; BENCAZAR, économie politique, Bordeaux ; ASTOUL, droit romain ; DEBRAY, code civil, Caen ; CUCHE, procédure civile , GEOUFFRE DE LAPRADELLE, droit international, Grenoble ; PERCERON, droit criminel ; MARGAT, code civil ; COLLINET, droit romain, Lille ; JOSSERAND, procédure civile et voies d'exécution, Lyon ; MICHON, droit civil, Poitiers ; THÉLOHAN, droit romain, Rennes (28 octobre). — Congé, pour 1899-1900, à M. LAURENS, professeur de code civil à Montpellier ; M. AUDINET, professeur à Aix-Marseille, est chargé, pour 1899-1900, des fonctions d'agrégé près la Faculté de droit de Poitiers (28 octobre). — Sont chargés, pour 1899-1900, de cours complémentaires : *Aix-Marseille*, MM. VERMOND, droit maritime, licence : JOURDAN, histoire des doctrines économiques, LACOSTE, legislation financière ; BRY, législation et économie industrielles, doctorat ; *Bordeaux* : MM. DESPAGNET, droit international privé ; DIDIER, législation financière, licence ; MONNIER, histoire du droit public français ; DUGUIT, principes du droit public et droit constitutionnel comparé ; DE BOECK, histoire des doctrines économiques ; SAUVAIRE-JOURDAN, économie politique, législation et économie coloniales, doctorat ; *Caen* : MM. BIVILLE, histoire générale du droit français ; LE FUR, éléments du droit constitutionnel, législation financière ; DANJON, droit maritime, licence ; COLIN, histoire du droit français ; LE FUR, histoire du droit public français ; VILLEY, principes du droit public et droit constitutionnel comparé ; TOUTAIN, droit administratif ; WORMS, économie politique, histoire des doctrines économiques ; CABOUAT, législation et économie industrielles, doctorat ; *Dijon* : MM. MOULIN, droit international public ; TISSIER, droit international privé ; TRUCHY, législation financière ; ROUX, histoire générale du droit français, licence ; ROUX, histoire du droit français, histoire du droit public français ; MOULIN, droit administratif, droit international public ; TRUCHY, économie politique, histoire des doctrines économiques ; MONGIN, législation et économie industrielles, doctorat ; *Grenoble* ; MM. HITIER, histoire générale du droit français ; BALLEYDIER, législation financière, licence ; HITIER, histoire du droit public français, histoire des doctrines économiques ; CAPITANT, législation et économie industrielles ; MICHOUD, droit administratif, doctorat ; *Lille* : MM. LACOUR, droit maritime ; WAHL, législation financière ; JACQUEY, droit international privé ; PELTIER, éléments du droit constitutionnel, histoire générale du droit français, licence ; FÉDER, histoire du droit français ; PELTIER, histoire du droit public français ; BOURGUIN, législation et économie rurales ; VALLAS, législation et économie industrielles, doctorat ; *Lyon* : MM. LAMBERT, histoire générale du droit français ; APPLETON, éléments du droit constitutionnel ; BARTIN, droit international privé ; BOUVIER, législation financière, licence ; LAMBERT, histoire du droit français ; LAMEIRE, histoire du droit public français, droit administratif ; BOUVIER, principes du droit public et droit constitutionnel comparé, science financière ; PIC, législation et économie industrielles ; ROUGIER, législation et économie coloniales, doctorat ; *Montpellier* : MM. GLAIZE, législation financière ; VALÉRY, droit international privé, licence ; BRÉMOND, droit administratif ; DECLAREUIL, histoire du droit public français ; LABORDE, législation et économie industrielles, doctorat ; *Nancy* : MM. MAY, droit

international public ; Garnier, législation financière, licence ; Liégeois, histoire des doctrines économiques ; Gardeil, législation et économie industrielles ; Beauchet, législation et économie coloniales ; Bourcart, droit administratif, doctorat ; *Poitiers* : MM. Michon, histoire générale du droit français et éléments de droit constitutionnel ; Audinet, droit international public ; Arthuys, doit maritime ; Petit, législation financière, licence ; Surville, histoire du droit français ; Barilleau, droit administratif ; Girault, législation et économie coloniales, doctorat ; *Rennes* : MM. Thélohan, législation financière ; Chatel, droit maritime ; Ferradou, histoire du droit français, droit civil comparé, histoire du droit public français ; Artur, droit administratif ; Blondel, principes du droit public et droit constitutionnel comparé ; Aubry, droit international public ; Viguerte, législation et économie coloniales, doctorat ; *Toulouse* : MM. Gheusi, droit maritime, licence ; Gheusi, droit civil comparé ; Maria, histoire du droit public français ; Hauriou, droit administratif ; Mérignhac, droit international public ; Houques-Fourcade, économie politique ; Maria, histoire des doctrines économiques ; Despiau, législation et économie rurales, doctorat (28 octobre). — Sont chargés, pour 1899-1900, de cours facultatifs : MM. de Pitti-Ferrandi, enregistrement et notariat, Aix-Marseille ; Tartari, enregistrement ; Guétat, législation notariale, Grenoble ; Barde, droit civil dans ses rapports avec le notariat ; Charmont, législation notariale ; Vigié, enregistrement, Montpellier ; Binet, enregistrement, Nancy (28 octobre). — M. Colléatte, professeur agrégé au Lycée est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de physique à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon (28 octobre). — M. Gauthier, professeur à la Médersa, est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de philosophie à l'Ecole des lettres d'Alger (30 octobre). — M. Tissier, est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de chimie, préparatoire au P. C. N., à l'Ecole préparatoire de Rouen (3 novembre). — M. Binger, directeur des affaires d'Afrique, au Ministère des Colonies, est nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'Ecole des langues orientales vivantes (3 novembre). — M. Lutz est nommé chef des travaux du laboratoire de botanique de l'Ecole supérieure de pharmacie à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (25 octobre). — Sont chargés de cours, pour 1899-1900, M. Brouillet, histoire des doctrines économiques et économie politique, Lyon ; Reboud, économie politique, Grenoble ; Brocard, économie politique, Aix-Marseille ; Gariel, économie politique, Montpellier ; de cours complémentaires : MM. Guernier, économie politique, histoire des doctrines économiques, Lille ; Rist, économie politique, histoire des doctrines économiques, Montpellier ; Dubois, économie politique, histoire des doctrines politiques, Poitiers (11 novembre). — MM. Garçon, Piédelièvre, Souchon, sont nommés professeurs adjoints ; Sauzet, professeur à la faculté de droit ; Berger, professeur d'opérations et appareils ; Terrier, professeur de clinique chirurgicale ; Pettit, chef de laboratoire de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris (9 novembre). — M. Kirmisson est chargé d'un cours de clinique ; Congé à M. Raymond, pour 1899-1900 ; M. Gilles de la Tourette est chargé pour 1899-1900 d'un cours de clinique des maladies du système nerveux à la faculté de médecine de Paris (14 novembre). — MM. César Bru, Moreau, sont chargés de cours complémentaires pour la législation civile approfondie et comparée, pour le droit administratif approfondi ; M. Brenous, d'une conférence de gram-

maire et de métrique à Aix (9 novembre). — M. Chéneaux est nommé professeur adjoint à la faculté de droit de Bordeaux (9 novembre). — M. Dugit est nommé doyen honoraire; M. Caudrillier, chargé de deux conférences d'histoire ancienne et antiquités grecques et latines à la faculté des lettres d'Aix (13 novembre). — Sont chargés d'enseignements complémentaires à la faculté mixte de médecine et pharmacie : MM. Chandelux, maladies des voies urinaires ; Doyon, physiologie ; Regaud, embryologie (16 octobre). — M. Vincent, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale est chargé en outre. pour 1899-1900, d'un cours de pharmacie et matière médicale à l'Ecole de Dijon (10 novembre). — M. Pasquier, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé en outre, pour 1899-1900, d'un cours de pharmacie et matière médicale à l'Ecole de Tours (10 novembre). — M. Balland est nommé bibliothécaire à l'Université de Dijon ; M. Saude, à Clermont ; MM. Vanrycke et Mis, sous-bibliothécaires à Lille (7 et 11 novembre). — M. Mestre est chargé d'un cours de droit administratif, Lille ; MM. Jèze, d'un cours de droit public et constitutionnel ; Politis, de cours de droit international public (licence et doctorat), Aix-Marseille ; M. Moye, d'un cours de droit international public (licence et doctorat), Montpellier (22 novembre). — M. Gentil est chargé, pour 1899-1900, de conférences de pétrographie, à la faculté des sciences de Paris (20 novembre). — M. Babled, agrégé, est chargé en outre d'un cours complémentaire d'économie politique, doctorat, à Aix-Marseille (11 novembre). — M. Jèze est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de droit administratif à la faculté des sciences de Marseille (22 novembre). — M. Jullian est nommé assesseur du doyen à la faculté des lettres de Bordeaux (18 novembre). — M. Marie est chargé, pour 1899-1900, d'un cours complémentaire semestriel de droit administratif approfondi à Lille (20 novembre). — M. Krantz est nommé, pour 5 ans, doyen de la faculté des lettres de Nancy (18 novembre). — M. Thomas est chargé, pour 1899-1900, des cours complémentaires de droit international privé, de droit romain à Alger (16 novembre). — M. Lefèvre est institué, pour 9 ans, suppléant de la chaire de physique à l'Ecole de plein exercice de Nantes (18 novembre). — Sont chargés, pour 1899-1900, de cours complémentaires à l'Ecole de plein exercice de Marseille : MM. Gauthier, pathologie et bactériologie des maladies exotiques ; Reynaud, hygiène, climatologie et épidémologie coloniale ; Jacob de Cordemoy, histoire naturelle coloniale (20 novembre). — M. Cibert est institué, pour 9 ans, chef des travaux d'anatomie et d'histologie à l'Ecole préparatoire de Grenoble (22 novembre). — M. le contre-amiral Aubry de la Noe est nommé membre du conseil de l'Observatoire de Paris (29 novembre). — M. Gazin est nommé inspecteur d'Académie à Foix (20 novembre). — M. Brunel est nommé doyen de la faculté des sciences ; M. Radet, doyen de la faculté des lettres (25 novembre), M. Lafite-Dupont, chef des travaux anatomiques, pour 9 ans, à la faculté mixte de Bordeaux (27 novembre). — M. Lemercier est nommé, pour trois ans, doyen de la faculté des lettres de Caen (25 novembre). — M. Bailly est nommé, pour 3 ans, doyen de la faculté de droit de Dijon (25 novembre). — M. de Crozals est nommé pour 3 ans doyen (25 novembre), M. Chabert, chargé de deux conférences de grammaire et métrique à la faculté des lettres de Grenoble (27 novembre). — M. Lefèvre est nommé professeur de science de l'éducation (25 novembre), M. Sagnac, chargé pour 1899-1900, d'un cours

complémentaire d'histoire à la faculté des lettres de Lille (28 novembre). — M. Blaise est nommé, pour 1899-1900, maître de conférences de chimie à Nancy (30 novembre). — M. Casters est nommé doyen pour trois ans de la faculté des lettres de Montpellier (24 novembre). — M. Martre, délégué dans les fonctions de préparateur pour la chimie à la faculté de médecine (27 novembre), M. Muller est nommé professeur de chimie physique (25 novembre), M. Bouveault, chargé d'un cours complémentaire de chimie organique (28 novembre), à la faculté des sciences de Nancy. — M. Audinet est nommé professeur adjoint à la faculté de droit de Poitiers (25 novembre). — M. Durocher est nommé secrétaire des facultés des lettres et des sciences de Rennes (17 novembre). — M. Marsan est maintenu dans ses fonctions de maître de conférences (29 octobre), M. Thouverez est nommé professeur adjoint à la faculté des lettres (25 novembre), M. Leclerc du Sablon, doyen de la faculté des sciences (28 novembre), de Toulouse. — Sont chargés de cours pour 1899-1900 : MM. Lefas, histoire générale du droit français, licence et doctorat, Aix-Marseille ; Duquesne, droit romain, Grenoble; Huvelin, droit romain, Lyon ; Roman, cours de droit romain, Alger (26 novembre). — M. Peugniez est nommé directeur honoraire de l'Ecole préparatoire d'Amiens (28 novembre). — M. Coudrain est institué, pour 9 ans, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire d'Angers (24 novembre). — M. Devaux est prorogé pour trois ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de Limoges (28 novembre). — M. Soulié est institué, pour 9 ans, chef des travaux anatomiques à l'Ecole de plein exercice de Marseille (30 novembre). — M. Brédif est nommé recteur honoraire (16 novembre). — M. Abraham est chargé, pour 1899-1900 de la conférence de 3e année de la section de physique et de chimie à l'Ecole normale supérieure (22 novembre). — Sont autorisés à se faire suppléer, au Collège de France, pour 1899-1900, MM. Lévêque, Bertrand, Marey, Mascart, Maspéro, Lévy, Guillaume, Meyer, Ribot, par MM. Mabilleau, Marcel Deprez, François Franck, Brillouin, Bénédite, Hadamard, Lafenestre, Morel Fatio, Pierre Janet ; à se faire remplacer pendant le 1er semestre : MM. Berthelot, Bréal, Foucart, d'Arsonval par MM. Matignon, Meillet, Haussoullier, Charrin (9 novembre). — M. Tugault est chargé, pour 1899-1900, d'un cours de langue malaise, le Cheikh Ahmed El Tabely, des fonctions de répétiteur pour l'arabe vulgaire (22 novembre), Lorgeon, professeur de siamois (23 novembre), le père Sébire, chargé du cours de dialectes soudanais (27 novembre), à l'Ecole des langues orientales vivantes. — M. Moret est chargé des conférences d'archéologie et d'antiquités égyptiennes à l'Ecole des Hautes Etudes, pendant la durée de l'absence de M. Maspéro (22 novembre). — Congé à M. Hauser du 1er décembre au 31 octobre 1900, Clermont (1er décembre). — M. Vallas est nommé doyen, pour 3 ans, de la faculté de droit de Lille (4 décembre). — M. Charléty est nommé, pour 1899-1900, maître de conférences d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise à la faculté des lettres de Lyon (1er décembre). — M. Bourguet est nommé maître de conférences de langues et littératures grecques à Montpellier (4 décembre). — M. Arth est chargé, sous l'autorité du doyen, de la direction de l'Institut chimique de Nancy (30 novembre). — Sont chargés de cours, pour 1899-1900 : MM. Gaudemet, droit international privé, Aix-Marseille ; Degois, droit criminel, Caen ; Lévy-Ullmann, droit civil,

Montpellier; LARCHER, droit civil, Alger; MONDET, droit criminel, Alger (2 décembre). — M. VISSIÈRE est nommé professeur titulaire de la chaire de chinois à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes (1er décembre). — M. LARONZE, recteur de Chambéry, est nommé recteur de Besançon (17 novembre). — M. Danjon est nommé assesseur du doyen à la faculté de droit de Caen (13 décembre). — M. BRÉHIER est chargé, pour 1899-1900, d'un cours d'histoire et de géographie de l'antiquité et du moyen-âge à Clermont (9 décembre). — M. VIGNES est chargé d'un cours complémentaire de législation française des finances et science financière à la faculté de droit de Dijon (9 décembre). — M. MORILLOT est nommé assesseur du doyen de la faculté des lettres de Grenoble (9 décembre). — M. DE CAQUERAY est nommé doyen pour trois ans de la faculté de droit de Rennes (13 décembre). — M. MALOSSE est institué, pour 9 ans, chef des travaux physiques et chimiques à l'Ecole de plein exercice d'Alger (7 décembre). — M. ALLAIRE est prorogé, pour 3 ans, chef des travaux chimiques à l'Ecole de plein exercice de Nantes (9 décembre). — M. MOULONGUET est nommé, pour 3 ans, directeur de l'Ecole préparatoire d'Amiens (8 décembre). — MM. BIDE, suppléant; BRUYANT, suppléant; BILLARD, chargé de cours, sont chargés, pour 1899-1900, des fonctions de chefs de travaux, médecine opératoire, histoire naturelle, physiologie, à l'Ecole préparatoire de Clermont (7 décembre). — M. BONNARIC est nommé directeur départemental à Lille, en remplacement de M. PIERRE, nommé directeur de l'Ecole de Saint-Cloud (14 décembre). — Congé du 16 décembre au 31 octobre 1900, à M. PANAS, professeur de clinique ophtalmologique; M. DELENS, agrégé libre, rappelé à l'exercice, est chargé, du 16 décembre 1899 au 31 octobre 1900, d'un cours de clinique ophtalmologique, à la faculté de médecine de Paris (15 décembre). — MM. RAFFY et RIBAN sont nommés professeurs adjoints à la faculté des sciences de Paris (9 décembre). — Chargés de cours complémentaires : MM. DUQUESNE, histoire du droit français; REBOUD, économie politique, Grenoble, (18 décembre). — M. VALLÉE est, jusqu'à la fin de l'année scolaire, nommé chef des travaux de chimie organique à la faculté mixte (20 décembre). — M. LEFÈVRE est chargé de faire une conférence supplémentaire de philosophie (29 décembre) à la faculté des lettres de Lille. — M. BARD est nommé professeur de clinique médicale à la faculté de Lyon et un congé d'un an lui est accordé, à partir du 1er janvier 1900 (9 décembre). — M. PÉLISSIER est nommé professeur d'histoire, Montpellier (8 décembre). — M. MARTIN est institué, pour 9 ans, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole d'Angers (18 décembre). — M. LARRE est institué, pour 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de Poitiers (20 décembre). — M. WEN-HONEI est chargé, pour 1899-1900, des fonctions de répétiteur pour la langue chinoise à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes (12 décembre). — M. RADAU est nommé titulaire du bureau des longitudes (18 décembre). — Sont nommés, pour 3 ans, membres du Conseil du bureau central météorologique de France : MM. BOUQUET DE LA GRYE, DARBOUX, DE CAZOTTE, ANTHOINE, général BASSOT, capitaine de frégate SIMART, BERTHELOT, LIARD, BROSSELIN, WUNSCHENDORFF, DAUBRÉE, docteur KERMORGANT, MASCART (16 décembre). — M. MACÉ DE LÉPINAY est nommé assesseur du doyen à la faculté des sciences de Marseille (22 décembre). — M. CONS, recteur de Poitiers, est promu à la 2e classe (24 décembre).

— M. Stapfer est nommé doyen honoraire, Bordeaux (26 décembre). — M de Saint-Etienne, est chargé des fonctions de chef des travaux pratiques de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie, à la faculté des sciences de Lille (22 décembre). — M. Milhaud est nommé professeur de philosophie à Montpellier (24 décembre). — M. Baron est institué, pour 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de Dijon (22 décembre). — Sont nommés, pour 3 ans, membres du Conseil de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon : MM. Moissan, Becquerel, Marcel Deprez, général Bassot, contre-amiral Nabona, Angot, commandant Hartmann, Darboux, Liard, Janssen (20 décembre).

(*à suivre*).

Concours.

Angers (21 septembre). — Un concours s'ouvrira, le 26 mars 1900, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Angers et Limoges (10 octobre). — Un concours s'ouvrira, le 24 avril 1900, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers pour l'emploi de chef des travaux anatomiques à ladite École.

Un concours s'ouvrira, le 24 avril 1900, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges, pour l'emploi de chef des travaux physiques et chimiques à ladite Ecole.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Besançon (28 octobre). — Un concours s'ouvrira, le 7 mai 1900, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon, pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie et d'histologie à ladite École. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Amiens (8 novembre). — Un concours s'ouvrira, le 14 mai 1900, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie. Registre d'inscription clos un mois avant l'ouverture du concours.

Dijon (11 novembre). — Un concours s'ouvrira, le 14 mai 1900, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, pour l'emploi de chef des travaux de physiologie. Registre d'inscription clos un mois avant l'ouverture.

Sociétés savantes. — Le 38e Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements aura lieu à la Sorbonne du 5 juin au 9 juin (25 septembre).

Dijon (9 décembre). — Un concours s'ouvrira, le 11 juin 1900, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie et d'histologie. Registre d'inscription clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

NOTES ET DOCUMENTS

I. — L'Association Franco-Anglaise : Diplôme d'études Anglaises.

Épreuves écrites. — 1° Thème. — 2° Version. — 3° Composition de littérature anglaise. — 4° Composition d'histoire d'Angleterre. — 5° Composition de grammaire anglaise.

Les textes à traduire, ainsi que les sujets de composition, sont pris dans les auteurs du programme. — Le thème et la version sont faits sans l'aide d'un dictionnaire. — Les compositions de littérature et d'histoire sont rédigées en anglais. — La composition de grammaire est rédigée en français.

Épreuves orales. — 1° Thème pris dans les auteurs du programme, avec commentaire littéraire et grammatical. — 2° Version prise dans les auteurs du programme, avec commentaire littéraire et grammatical. — 3° Interrogations en anglais sur l'histoire d'Angleterre. — 4° Traduction improvisée d'un court passage anglais et d'un court passage français tirés d'auteurs non inscrits au programme.

L'examen aura lieu dans la dernière quinzaine du mois de juin.

Le Jury se composera de deux professeurs de l'Université de Paris et d'un gradué d'une Université anglaise.

MM. Beljame, professeur à l'Université de Paris, et Baret, chargé de cours à l'Université de Paris, feront partie du Jury d'examen en 1900.

PROGRAMME POUR 1900

Auteurs anglais. — Shakespeare, The Winter's Tale, 4e et 5e actes; Milton, Sonnets; Dryden, Alexander's Feast; Lamb, Essays of Elia, 1re partie; Tennyson, Geraint and Enid; Jane Austen, Pride and Prejudice (Volume the Second); Trackeray, The English Humourists, Addison.

Auteurs français. — Boileau, Epître VI, Les Plaisirs des Champs; Voltaire, Discours sur la Tragédie à Milord Bolingbroke (en tête de la tragédie de Brutus); Châteaubriand, Génie du Christianisme, seconde partie, livre Ier, chapitre III « Paradis perdu »; Pailleron, Le Monde où l'on s'ennuie.

Histoire (examen écrit et oral). — 1° Le règne de la reine Elisabeth; 2° La Révolution de 1688.

Nulle aspirante ne pourra être admise à se présenter à cet examen sans avoir suivi, pendant deux trimestres au moins, les cours de préparation à l'examen qui ont lieu à l'Association Franco-Anglaise.

Les jeunes filles qui ne sont pas munies de diplômes universitaires pourront être autorisées à concourir pour le diplôme d'étude anglaises (1).

II. — Université Hall.

La Résidence universitaire reçoit, 95, boulevard St-Michel, étudiants et professeurs; le Home universitaire, 18 *bis*, rue Denfert-Rochereau sera un logis familial pour les dames qui suivent les cours de l'Université de Paris.

L'Ecole de français s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir une connaissance complète de la langue et en particulier aux étudiants qui se préparent à l'examen du *Certificat d'études françaises* institué par le Conseil de l'Université de Paris (délibération du 26 juin 1899). L'enseignement comprend deux parties : leçons pratiques et conférences d'information.

(1) Pour les inscriptions s'adresser à Mlle Blanc, Secrétaire de l'Association, 6, rue de la Sorbonne, le mardi, le jeudi, le samedi, de 2 à 5 h., ou par lettre.

Leçons pratiques. — Les élèves sont groupés, selon leur force par trois ou quatre seulement.

Exercices oraux. — Élocution et lecture. Phonétique, prononciation, intonation. Diction. Lectures et récitations dialoguées.

Explication d'auteurs et plus particulièrement des auteurs inscrits au programme de la Licence.

Traduction à livre ouvert. Reproduction de lectures. Narrations parlées, exposé de sujets indiqués.

Résumé des cours de l'Université suivis par les étudiants.

Exercices écrits. — Etude méthodique du vocabulaire et des acceptions. — (Etude spéciale pour les jeunes médecins, juristes, etc., du vocabulaire médical, juridique, etc.). — Lexiques d'auteurs de la Licence. — Dictées. Correction des notes prises aux Cours. — Revision des règles de grammaire. Thèmes d'application. — Traduction, spécialement des auteurs de la Licence. — Reproductions instantanées, résumés de lectures ou de leçons faites devant les étudiants. — Compositions.

Les leçons pratiques ont lieu tous les jours sauf le jeudi. Inscription, par semaine : 6 fr. 25 (5/. M. 5.). Tout étudiant reçoit avec son groupe 5 heures de leçons particulières par semaine et peut en outre assister aux leçons des autres groupes.

Conférences d'information. — Dans ces conférences, des licenciés et agrégés de la Faculté des Lettres, ou d'autres personnes désignées par leurs études spéciales, élucident d'une manière générale et rapide, dans leur ensemble, les sujets portés au programme de l'examen, sujets qui souvent ne sont traités qu'en une de leurs parties dans les cours beaucoup plus étendus que suit l'étudiant à la Sorbonne. Le dernier tiers de la conférence est consacré à une discussion qui oblige de nouveau l'auditeur à parler, comme dans les leçons pratiques.

Principaux sujets traités. — Géographie de la France. Formation territoriale. — Vue générale de l'histoire de la France. — Histoire archéologique de Paris (excursions). — Institutions. Organisation administrative. — Transformations sociales. — Education et méthodes d'éducation en France. — Histoire de la littérature française et particulièrement de la littérature du XIXe siècle. — Histoire de l'art (visite des musées). — Bibliographie des cours de semestre (indication des ouvrages dont la lecture est de nature à faciliter l'intelligence des cours, état des questions), etc., etc.

Inscription, par série de 5 conférences : 6 fr. 25 (5/. M. 5). Les heures des leçons pratiques sont fixées, ainsi que les jours et l'ordre des conférences d'information, d'après les jours et heures des cours suivis par les étudiants et étudiantes à l'Université (1).

III. — Hommage à Lamartine.

Dans le but de rendre un légitime hommage à LAMARTINE, la *Revue des Poètes* fait appel à tous les admirateurs du grand écrivain, ouvre en son honneur un Concours littéraire et prépare un numéro spécial dans lequel seront publiés les manuscrits particulièrement remarqués. — Le

(1) M. Louis Jadot, secrétaire général du Comité des voyages d'étude, et Mme E. Chalamet, secrétaire, professeurs à l'Ecole de français, sont à la disposition de leurs collègues et des étudiants pour tous renseignements sur l'Ecole et sur le programme du Certificat d'études françaises.

Adresser les lettres : Université Hall, 95, boulevard Saint-Michel, Paris.

programme de ce Concours comprend un sonnet ou une pièce de vers à Lamartine ; un récit en vers d'un épisode ou d'une anecdote empruntés à la vie de Lamartine ; une étude sur l'une de ses premières œuvres poétiques ; et enfin une dernière section fort intéressante : montrer comment Lamartine comprenait le rôle du poète et comment il s'est efforcé de le remplir.

Les manuscrits doivent être adressés à M. le Directeur de la *Revue des Poètes*, 13, rue Monsieur, à Paris.

IV. — Le dîner des Universités américaines

Les étudiants américains restent toute leur vie attachés à l'Université où ils ont fait leurs études ; même après leur mort, ils témoignent encore de leur reconnaissance par des legs, parfois fort importants, à l'établissement où ils ont travaillé. Les Américains de tous âges et de toutes professions qui se trouvent à Paris, ont fondé une association nommée le « Dîner des Universités américaines » qui réunit plusieurs fois par an, autour de la table d'un banquet, tous les citoyens des Etats-Unis qui ont fait des études supérieures.

Jeudi 22 février, jour de naissance de Washington, ce dîner a eu lieu sous la présidence de M. le général Porter, ambassadeur des Etats-Unis, assisté de M. Woodward, commissaire à l'Exposition de 1900 et de plusieurs autres célébrités américaines, parmi lesquelles un des membres de la famille Astor. Ainsi que de coutume, des représentants des Universités françaises avaient été conviés à cette réunion : M. Leygues, ministre de l'instruction publique, M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, avaient répondu à l'invitation des Universités américaines. Dans un discours fort éloquent, M. Leygues a rappelé le développement toujours grandissant des Universités françaises et s'est félicité des relations qui s'établissent entre elles et les Universités américaines.

Puis M. Liard a parlé des progrès accomplis par l'Enseignement supérieur aux Etats-Unis et a remercié le Comité franco-américain de l'œuvre de rapprochement qui fait fraterniser les étudiants français avec leurs camarades américains : il a rappelé l'origine de ce mouvement dû à l'initiative d'un professeur de Chicago, M. Furber, et dont les heureuses conséquences se révèlent chaque jour davantage.

V. — Imagerie Artistique Populaire.

Désirant faire pénétrer un peu de beauté et de joie dans les humbles logis, nous publions l' « Imagerie Artistique Populaire ».

Cette publication comprend en première série : 1. *Fleurs d'Automne* ; 2. *Ondine* ; 3. *Rêverie* ; 4. *Feuilles d'Automne.*

Lithographies de Daniel Hennequin, d'après les compositions de Alexandre Séon.

Prix d'une gravure : 2 fr.

Un très petit nombre d'épreuves avant la lettre, signées de l'Artiste, » 10 fr. l'une.

Ces lithographies artistiques mesurant, marges comprises, 0,65 sur 0,50, peuvent, par leur variété, concourir à l'ornementation du home.

Souscriptions et lettres doivent être adressées à Paris : Daniel Hennequin, 38, rue Mathurin-Régnier.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Université de Cambridge. — Un meeting d'extension universitaire sera tenu du 2 au 27 août. Les conférences porteront sur la *Vie et la Pensée en Angleterre au* XIXe *siècle.* On peut en demander le programme à M. R. D. Roberts, M. A. Secretary for Lectures, Syndicate Buldings, Cambridge. *La Revue* publiera un article sur ce sujet dans un de ses prochains numéros.

Muséum d'histoire naturelle. — L'enseignement spécial pour les voyageurs naturalistes commencera le 24 avril et durera jusqu'au 23 mai. Il portera sur l'anthropologie, les Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons, Mollusques, Zoophytes, Insectes, Crustacés et autres arthropodes, sur l'anatomie comparée, les plantes phanérogames, cryptogames, vivantes, la géologie, la minéralogie, la paléontologie, l'hygiène des voyageurs. On s'inscrit au secrétariat, de 10 heures à 4 heures.

Association régionale des professeurs de l'académie de Paris. — Les membres de l'Association se sont réunis le jeudi 12 avril au collège Rollin. Il a été décidé que l'Association publierait un *Bulletin trimestriel.*

Troisième Congrès des professeurs de l'Enseignement secondaire public. — Le rapport général sur le 3e Congrès publié par les soins de la Commission d'organisation du Congrès de 1900 vient de paraître chez Armand Colin et Cie. Il contient l'*Introduction* du rapport de M. Louis Weill, empêché par son état de santé de continuer son travail, les résolutions votées par le Congrès, l'article de M. Malapert paru dans la *Revue universitaire,* les Discours de MM. Chauvelon et Dontenville, les procès-verbaux, les rapports, la liste des établissements représentés au Congrès, le budget du Congrès.

Union universitaire. — Sous la direction de M. Stéphane Arnoulin, paraît, sous ce titre, une *Revue mensuelle, organe indépendant de l'enseignement secondaire* (33, rue des Petits-Champs, Paris) qui sera envoyée gratuitement à tous les fonctionnaires des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles. Elle ouvre ses colonnes à tout le personnel, enregistre les communications de tous ceux qui ont un débat utile à soulever. Le premier numéro présente le sommaire suivant : *A tous les membres de l'enseignement secondaire, Un mot personnel, Le professeur, Les prochaines élections au Conseil supérieur, Les candidats, Notre referendum,*

La loi sur le stage scolaire, Le Congrès national, Dissidence et Solidarité, Le rapport général du Congrès, Une circulaire malheureuse, Nouvelles Universitaires, Société de secours mutuel, Revue de la presse, Le mois scientifique, Le mois dramatique, Le mois artistique, Nécrologie. — Nous souhaitons bon succès à notre nouveau confrère.

Elections au Conseil supérieur de l'Instruction publique. — C'est le 26 avril qu'ont lieu les élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Pour l'Enseignement supérieur, une question très importante est posée, sur laquelle sont d'accord tous les représentants des Universités. Il s'agit de faire aboutir les propositions de la commission de revision des traitements du personnel des Facultés (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 mars, p. 336, 15 juillet 1899, p. 152). Nous n'avons reçu aucune circulaire des candidats. Nous croyons savoir que MM. Alfred Croiset et Camille Jullian, délégués des Facultés des lettres, ont décidé de se représenter sans envoyer de circulaires.

Pour l'Enseignement secondaire, l'enquête récemment faite par la Chambre, les résolutions qui suivent le rapport de M. Ribot, la loi sur le stage scolaire soulèvent des questions importantes sur lesquelles la plupart des candidats seront amenés à donner leur avis. Nous n'avons pas les circulaires de MM. Mathieu, Mangin, Clairin, qui se portent à nouveau pour représenter les agrégés des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de grammaire. M. Chalamet, délégué des agrégés d'histoire, réclame que le Conseil soit tenu régulièrement au courant de l'état de l'enseignement, qu'il soit appelé à donner son avis sur les conclusions de la commission d'enquête et les modifications qui peuvent en être la conséquence pour les lycées et les collèges. M. Henri Bernès, délégué des agrégés des lettres, examine ces conclusions en ce qui concerne l'organisation générale, le budget des lycées, l'enseignement, les examens, le répétitorat, la formation du personnel enseignant, les agrégations. Il regrette de n'y rien trouver sur les examens d'entrée des Ecoles spéciales, pour lesquels les programmes devraient être librement discutés par l'Université ; il ne voudrait pas que l'enseignement de la pédagogie, de son histoire ou de ses méthodes, reçu dans les Facultés, puisse devenir pour les aspirants au professorat, matière à épreuves obligatoires, sanctionnées ou non par un diplôme spécial ; il espère que ce sera au Ministre et au Conseil supérieur à faire, dans l'important travail de la commission d'enquête, le triage entre les idées pratiques et les solutions utopiques ou dangereuses. Pour les agrégés de philosophie, il y a deux candidats, MM. Belot, membre sortant, et P. Malapert, tous deux professeurs de philosophie au lycée Louis-le-Grand. M. Belot, partisan de la loi sur le stage scolaire, se propose de défendre l'enseignement universitaire classique, philosophique. M. Malapert, qui fait des réserves expresses sur la plupart des conclusions de la commission d'enquête, veut donner à l'élection une autre signification. « Une question de principes s'est trouvée posée, dit-il, au sujet de laquelle il me paraît nécessaire qu'aucun doute ne subsiste : je veux parler du retour direct ou indirect au monopole universitaire, et du stage scolaire. Convaincu... que toute mesure restrictive de la liberté d'enseignement serait inefficace et dangereuse, contraire aux véritables intérêts de l'Université comme à son esprit de libéralisme, menaçante enfin pour l'indépendance intellectuelle du professeur, particulièrement du professeur de

philosophie, pour qui la liberté de doctrine est le premier droit, étant le premier devoir, je considère comme un devoir de poser nettement sur ce terrain ma candidature »... (1)

Pour l'enseignement primaire, nous avons reçu la circulaire de M. Jost, inspecteur général, qui siège au Conseil depuis 1889. M. Jost voudrait dix représentants pour l'enseignement primaire ; il souhaite que l'école et l'instituteur soient placés sous l'autorité de leurs chefs naturels, par l'institution de directeurs départementaux choisis parmi les inspecteurs d'Académie, les inspecteurs primaires et les directeurs d'école normale ; que l'on conserve aux écoles normales le caractère fondamental qu'elles ont depuis leur fondation, qu'on développe l'institution des bourses de séjour et qu'on consolide les œuvres post-scolaires.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi. — Dans le n° de juillet-septembre 1899, M. Imbart de la Tour a publié un intéressant article intitulé « Une entente intellectuelle avec l'Espagne », où il rappelle tout ce qui a été fait et indique ce qui reste à faire pour que les deux pays entrent en relations intimes.

Université de Lyon : Cours de Chinois. — Une subvention est versée par le gouvernement général de l'Indo-Chine à la Chambre de commerce pour concourir aux frais des cours coloniaux ouverts au mois de novembre dernier et spécialement pour permettre la formation d'un enseignement chinois. D'autre part la Chambre de commerce s'est entendue avec l'Université pour créer à la faculté des lettres une maîtrise de conférences pour la langue chinoise. Les cours sont organisés de la façon suivante :

1° Tous les jeudis, à 9 heures du soir, cours au Palais du Commerce sur les mœurs et les institutions de la Chine (calendrier, poids et mesures, monnaies, famille chinoise, associations communales, propriété foncière, impôts fonciers, propriété et exploitation du sous-sol, associations commerciales, principaux genres de commerce, impôts indirects, fonctionnaires locaux et provinciaux, justice, finances, concessions étrangères, chemins de fer, etc.). Ce cours a eu chaque semaine une quarantaine d'auditeurs, parmi lesquels une quinzaine suivant régulièrement ; il a été ouvert au milieu de janvier. 2° Les mercredis et samedis à 5 heures 1/2, cours de langue moderne parlée et écrite à la faculté des lettres ; 13 auditeurs ont donné leurs noms pour subir des interrogations et faire des exercices ; de plus quelques-uns suivent régulièrement sans prendre part aux exercices pratiques. Ce cours a été ouvert en mars.

Photo-Revue. — La *Photo-Revue*, de mensuelle qu'elle était, va devenir hebdomadaire. Cette publication, dirigée par M. Charles Mendel, 118 rue d'Assas, Paris, sera vendue comme précédemment au prix de dix centimes chez les libraires, dans les gares et dans les kiosques.

Revue Internationale d'électrothérapie et de radiothérapie, publiée par les docteurs Gautier et Larat, octobre 1899. — Numéro consacré à Duchenne de Boulogne. Le Dr Gautier avait réuni le 27 juin 1899 les discours prononcés à l'inauguration du buste de Duchenne à la Salpêtrière. Il donne aujourd'hui la conférence que M. le Professeur Brissaud a faite

(1) L'*Enseignement secondaire* du 12 avril donne les circulaires de MM. Mathieu, Mangin, Belot, Malapert, Chalamet, Clairin, Jost ; le *Manuel général* du 14 avril, celles des candidats de l'enseignement primaire.

au théâtre Montigny, de Boulogne, avant l'inauguration du monument élevé à Duchenne sur la place du Prince-Albert. Il y joint les discours de M. le docteur Ovion, de M. le docteur Aigre, maire de Boulogne, de M. le docteur Buret, une dépêche de M. le Professeur Benedik de Vienne à M. le professeur Brouardel « chef reconnu de la profession médicale française » pour s'excuser de n'avoir pu lui-même déposer une couronne aux pieds du monument élevé au « créateur de l'électrothérapie ».

Revue d'histoire ecclésiastique. — MM. les Professeurs Cauchie et Ladeuze, de l'Université catholique de Louvain feront paraître à partir du 15 avril au prix de 12 francs pour la Belgique, de 15 pour les autres pays une *Revue trimestrielle*, formant un volume d'environ 650 pages, qui embrassera l'histoire de tous les peuples chrétiens.

Revue de l'Université de Bruxelles. — René Sand. — *Les laboratoires maritimes de zoologie.* — Le premier laboratoire maritime permanent fut fondé à (Ostende), en 1843, par P. J. van Beneden. En 1857 un laboratoire beaucoup plus vaste et plus confortable fut édifié à Concarneau par Coste. Puis viennent Arcachon, 1867 ; Sébastopol, 1871 ; Naples, 1872 ; Roscoff, 1872 ; Wimereux, 1873 ; (Penikese) (1), 1873 ; Luc-sur-Mer, 1874 ; Trieste, 1875 ; le Helder, 1876 ; Kristineberg, 1877 ; Villefranche, 1880 ; Solovetsky, 1881 ; Banyul, 1883 ; Saint-Andrews, 1884 ; (Granton), 1884 ; (Tarbert), 1885 ; Puffin-Island, 1887 ; Wood's Holl, 1887 ; Misacki, 1887 ; Marseille, 1888 ; Dunbar, 1888 ; Le Portel, 1888 ; Plymouth, 1888 ; Copenhague, 1890 ; Tamaris, 1891 ; Rovigno, 1891 ; Tatihou, 1892 ; Port-Erin, 1892 ; Helgoland, 1892 ; Bergen, 1892 ; Jersey, 1893 ; False-Bay, 1898. M. Sand ne connaît pas les dates de fondation des laboratoires de (Tromsoë) (1), Drobak, Kiel, Flöderig, Millport, Liverpool, Boulogne, Dieppe, les Sables-d'Olonne, Santander, Cette, Messine, Alger, Newport, Palo-Alto, Cold-Spring Harbourg. — Goblet d'Alviella. — *Le devoir social des générations futures.* — « Science oblige, comme noblesse et fortune. Les supériorités du savoir, comme celles de la richesse, ne se justifient au point de vue moral, que si l'on cherche à en faire profiter autrui ». — Léon Devogel. — *Etude sur la latinité et le style de Paulin de Pella.* — J. Capart. — *Une page de l'histoire de l'égyptologie d'après des documents inédits.* — (Lettres de Chabas, d'Egger, etc. et historique d'une discussion célèbre entre Egyptologues français en 1865).

Bulletin de la Société nationale d'éducation de Lyon. — 31 janvier 1900. — Adhésion de la Société nationale d'éducation de Lyon à la protestation de MM. de Mun et de Marcère en faveur de la liberté d'enseignement. — Notice biographique sur Louis Vismara, secrétaire général de la Société et l'un des plus anciens chefs d'institution. — Résumé d'une communication faite par notre collaborateur M. Chabot à la Société. M. C. demande que l'étude de l'enfant, on emploi à l'observation depréférence à l'expérimentation. Les compositions françaises lui semblent être une occasion excellente d'observer les enfants. — Le 20 Novembre 1899 ont été inaugurés les cours suivants d'enseignement colonial, organisés par la Chambre de commerce de Lyon : 1° Cours d'histoire et de géographie

1. Les cinq laboratoires dont les noms sont entre parenthèses sont abandonnés.

coloniale par M. Zimmermann, 2° Cours de productions et de cultures coloniales, par M. Douxami, professeur au lycée Ampère, 3° Cours d'hygiène et de climatologie coloniale par M. le Dr Navarre, 4° Cours d'anglais par M. Browne. — Reproduction des statuts du Syndicat professionnel de l'enseignement libre laïque de la région lyonnaise dont l'objet général est « l'étude et la défense des intérêts professionnels, tant moraux qu'économiques de l'enseignement libre laïque ». — Le supplément est un hommage à la Mémoire de M. J. B. Pictet où est rappelée la situation prospère de la Société sous l'Empire, où elle comptait parmi ses membres les plus hautes autorités de l'Université, de la magistrature, du clergé, de la préfecture et de la municipalité.

Annales de l'Université de Grenoble, t. XII, n° 1. — Michoud, *La création des personnes morales.* — N'admet pas la personnalité morale pour les branches de l'administration qui représentent des services d'intérêt général ne correspondant à aucun groupement, distinct du groupement national ou territorial, armées de terre et de mer, cours et tribunaux, Sénat et Chambre des députés, Conseil d'Etat, départements ministériels, Caisse des dépôts et consignations, administration des Ponts et Chaussées, Imprimerie nationale, manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais, administration des chemins de fer de l'Etat. L'admettrait pour les asiles départementaux d'aliénés, pour les lycées et autres établissements d'instruction publique, pour les fabriques, menses curiales et épiscopales, chapitres, séminaires, consistoires protestants et israélites, même pour les diocèses. En somme article à lire tout entier sur une question fort discutée. — Hitier, *Notice sur Edouard Beaudouin.* — Précis et documenté sur le professeur dont la mort prématurée a été un deuil, non seulement pour ses amis, mais pour ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge, entendu au sens très large de ce mot—suivi d'une *Bibliographie.* — G. Dumesnil, *Touroude.*— Notre collaborateur donne d'excellentes raisons pour soutenir que l'auteur de la *Chanson de Roland* est bien le Touroude qui se nomme au dernier vers : « *Ci falt la Geste que Turoldus declinet* ». — Beaulard, *Sur les formules de Mossotti-Clausius et de Betti relatives à la polarisation des diélectriques.* — Louis Vidal, *Recherches sur le sommet de l'axe dans la fleur des Gamopétales.* — Bardot, *Les acquisitions de la France en Alsace en 1648* (1er article). — Ion Simionescu, *Synopsis des Ammonites Néocomiennes.*— Dr Fernand Berlioz, *La nutrition dans la tuberculose.* — Le tuberculeux est un « organisme à nutrition retardante ou ralentie, puisque nous constatons une diminution des matériaux solides, de l'urée, des phosphates, un abaissement du coefficient azoté et du coefficient d'oxydation ».

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Ch. Guerlin de Guer. — *Essai de dialectologie normande, La palatalisation des groupes gl, kl, fl, pl, bl étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados* (123e fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes). — Paris, Bouillon, 1899. 154 p. et 8 cartes.

Les groupes consonantiques dont le second élément est *l* subissent dans un grand nombre de patois une transformation curieuse ; l'*l* devient *l* mouillé ; cet *l* mouillé se décompose en *l* + *i* consonne et l'*l* ou l'*i* consonne peut absorber la consonne précédente ou être absorbé par elle ; par exemple : *gl* aboutit à *gly, gy, ly, y, g, l*. M. Guerlin de Guer a étudié la répartition de ces phénomènes dans environ trois cents parlers du Calvados.

Les mots choisis pour déterminer le traitement des groupes consonantiques en *l* sont au nombre de 16 pour *gl* ; 12 pour *cl* ; 8 pour *fl* ; 14 pour *pl* ; 11 pour *bl*. L'auteur, après avoir étudié les étapes de l'évolution de *cl, gl, pl, bl, fl* (p. 14-71), résume le détail de cette évolution dans une suite de tableaux qui donnent les noms des communes étudiées et en regard la forme dans ces communes des mots sur lesquels a porté l'enquête. Ce résumé est complété par huit cartes phonétiques où le traitement le plus commun des groupes *gl, cl, fl, pl, bl* est indiqué par quelques signes conventionnels ; le nom de chaque commune est souligné d'un ou plusieurs traits, d'un pointillé, d'un mélange de traits et de points, ou inscrit dans un rectangle ou dans une ellipse. On peut ainsi d'un coup d'œil distinguer dans le Calvados des zones et des îlots phonétiques.

Le mémoire précis et exact de M. G. de G. est une importante contribution à l'étude des patois de la Normandie. Il peut être donné comme exemple aux travailleurs, trop rares encore, qui explorent nos parlers provinciaux.

G. Dottin.

Eugène de Faye, Clément d'Alexandrie. — *Etude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au IIe siècle* (Paris, Leroux 1898, gr. in-8 de IV-320 p.).

L'étude de M. de Faye est le douzième volume de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, section des Sciences religieuses. Elle n'est à proprement parler, dit l'auteur lui-même (préface, p. III), qu'une simple introduction à l'étude de Clément, par la solution de quelques-unes des difficultés inhérentes au sujet. La première est le problème littéraire des

Stromates, quel en est le plan et le dessein. Là-dessus M. de Faye émet une hypothèse nouvelle : les Stromates seraient une sorte de traité de l'utilité de l'étude de la philosophie (p. 104) destiné à réconcilier le public chrétien d'alors avec la tentative, propre à Clément, de forger tout un ensemble de doctrines ou dogmes chrétiens à l'aide des méthodes de la philosophie grecque. Il ne nous appartient pas de discuter cette vue : signalons l'examen judicieux qu'en fait M. Paul Lejay dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, n° de janvier-février 1900, pp. 70 et 71. Dans les deux autres parties de son travail, M. de F. étudie la question historique et la question dogmatique : à savoir la position exacte que faisaient à Clément ses opinions, parmi les chrétiens de son temps, et l'influence qu'exerça sur lui la philosophie grecque. L'auteur remarque avec raison que des trois questions qu'élucide son livre, celle-ci est la plus importante, et la solution qu'il en donne commande la conclusion de tout l'ouvrage. Il y définit la pensée de Clément comme une philosophie de provenance hellénique, inspirée et orientée (p. 297) par un christianisme authentique, selon une sorte d'animation interne et organique (p. 298). Elle s'oppose en cela à la pensée de Tertullien, norme extérieure et statutaire, sorte de code brutal qui élimine et condamne au lieu de recueillir et assimiler. Cette vue est juste, et il est juste encore de dire que le procédé de Tertullien a été adopté par l'Église catholique, mais il est exagéré d'affirmer que c'est au détriment absolu de celui de Clément, qui s'est trouvé non exclu et renié, mais hiérarchisé en quelque sorte, ou plutôt différencié et laissé à des initiatives non officielles que les conciles ont pris à tâche de régler précisément parce qu'elles existaient. De telle sorte qu'entre les deux procédés se trouverait établi un rapport, non de contradiction, mais de subordination. Mais c'est ici une question d'histoire générale du catholicisme, qui sortait du cadre que M. de Faye s'était tracé.

L'étude de M. de Faye s'ouvre par une introduction historique, biographique et littéraire sur l'Église chrétienne à la fin du IIe siècle, la personne de Clément, l'école catéchétique d'Alexandrie, et les écrits de Clément. Elle se clôt sur un appendice bibliographique classé, documenté et raisonné avec compétence. C'est en somme un excellent ouvrage, qui fait honneur à l'École des Hautes Études et confirme la réputation déjà solide de ses travaux.

A. L.

Ernest Naville. — *Les Philosophies négatives* (Paris, Alcan, 1900, in-8, 263 p., prix 5 fr.).

L'auteur rappelle d'abord dans une « Introduction » les conclusions de son récent ouvrage sur la définition de la philosophie (objet et méthode), et annonce une étude prochaine où il essayera de résoudre cette question : laquelle accepter des diverses solutions proposées pour le problème universel. Mais il veut auparavant mettre en garde ses lecteurs contre les fins de non-recevoir, plus ou moins motivées et justifiées, opposées au problème lui-même par les « philosophies négatives », qui sont le *Scepticisme*, le *Traditionalisme*, le *Positivisme*, le *Dualisme*, le *Criticisme*, le *Mysticisme*, et l'*Eclectisme*. L'énoncé de cette série coïncide avec la division en sept chapitres du présent travail. Chacun de ces chapitres étudie chacune de ces philosophies dans leur histoire, leur nature

et leurs conséquences, un peu rapidement peut-être au gré de plusieurs, mais il ne s'agit en somme que de bien faire saisir l'esprit général de chacune d'elles et il suffit à l'auteur de définir la portée de chacune de ces attitudes philosophiques, en relation avec la définition de la philosophie que son Introduction rappelle, et aussi en préparation du système dont il nous promet l'exposé. Aussi le livre se termine-t-il sur une conclusion où se trouvent sommairement indiqués les apports positifs que fournissent cependant les philosophies négatives pour la constitution ultérieure d'un système vrai. Il était facile de prévoir, dès un premier coup d'œil sur le présent ouvrage, que ce système vrai serait le spiritualisme, mais l'auteur lui-même le donne clairement à entendre (258). Et donc ce livre n'épuise pas à lui seul son propre intérêt, il nous en fait attendre et presque imaginer par avance un autre de conclusions prévues sans doute, mais dont le corps dialectique saura certainement attirer et fixer l'attention.

A. L.

Georges Blondel. — *L'Essor industriel et commercial du peuple allemand.* — 3e édition, Paris, Larose, 1900, XX-504 pages in-12.

Peu de questions méritent plus que celles traitées dans ce petit volume de préoccuper l'attention des bons Français. Deux éditions successives ont été rapidement épuisées. La nouvelle édition que notre collaborateur, M. Blondel vient de publier, a été considérablement augmentée, et mise au courant des dernières statistiques. L'année 1899 est la plus brillante que l'Empire allemand ait eue jusqu'ici.

Henry Lagrésille. — *Vues contemporaines de sociologie et de morale sociale.* — Giard et Brière, 1899, 264 p., 5 fr.

On accuse quelquefois les sociologues de faire de la métaphysique sans le savoir. M. Lagrésille, du moins, a le courage de sa métaphysique. Il estime que, sans elle, la sociologie serait comme une « science sans couronne ». « Biopsychologie rationnelle, téléologique et morale », la sociologie doit découvrir les principes, grâce auxquels s'équilibrent les diverses fonctions de la société « concert plus ou moins harmonieux d'*idées vivantes*, lesquelles après avoir moulé les cerveaux en chaque individu moulent toutes les choses humaines pour ainsi dire par leurs vibrations ». L'auteur tire les conséquences de ces principes une fois posés pour résoudre quelques problèmes de morale sociale, politique, économique et internationale. Comme l'auteur l'indique lui-même, avec modestie, l'ouvrage apporte plus de « vues personnelles » que d'acquisitions scientifiques.

C. Bouglé.

Pompiliu Eliade. — *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Etude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes.* — 1 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1898, XI-436 p.

M. Pompiliu Eliade, ancien élève de l'Ecole normale Supérieure, s'est proposé dans sa thèse pour le doctorat ès lettres d'exposer et d'étudier l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Il traite des orignes et ce premier volume, qui dans l'esprit de l'auteur sera suivi d'autres, concerne la société roumaine à l'époque des Phanariotes (1).

(1) Princes Grecs (La Phanar arrondissement de Constantinople) envoyés comme princes

L'influence française en Roumanie s'est exercée de bonne heure et elle a le caractère particulier d'être lointaine et inconsciente. Les relations directes et fréquentes ne sont établies entre la France et la Roumanie que depuis une cinquantaine d'années, depuis l'année 1848, où le public français commençait à s'intéresser un peu à l'état des provinces danubiennes. A partir de cette époque l'influence commence à devenir consciente et les relations politiques de ces deux pays favorisent de plus en plus cette sympathie et affinité intellectuelle, qui avait imprégné toute la vie sociale roumaine. L'influence française s'est introduite en Roumanie sous toutes les formes, tout en continuant pendant de longues années — l'époque inconsciente — de n'avoir que des notions vagues, incertaines sur le peuple français. Avant 1848, à partir du milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1804, quoique les Roumains ne se connussent pas à proprement parler, l'influence française s'exerçait dans le pays et chose assez curieuse elle s'exerçait grâce aux Grecs et aux Russes qui la subissaient directement. L'intérêt psychologique de cette influence, comme le fait bien remarquer M. Pompiliu Eliade, c'est précisément ce fait de subir l'influence française par l'intermédiaire d'autres peuples, aussi orientaux et presque aussi arriérés que le peuple roumain. L'auteur signale cette particulière évolution qui, par certains côtés, semble tenir du merveilleux. Un autre trait qui caractérise cette influence, c'est qu'elle s'est exercée d'une façon fondamentale, qui fait dire à l'auteur que « rarement action d'un peuple sur un autre, fut plus complète, plus envahissante, plus enveloppante que l'influence française en Roumanie ». Et chose assez bizarre, nulle part cette influence ne s'est fait sentir plus profondément et plus intimement qu'en Roumanie, et pourtant la civilisation française a suggéré dans tout le monde les premiers lambeaux d'une nouvelle vie sociale, d'une vie civilisée. On reconnaît, continue à dire M. Eliade, l'influence de la civilisation française dans toutes les manifestations de l'esprit roumain, dans toute la pensée roumaine. Tout a été et y est imprégné des idées françaises, enseignement, législation, conception administrative, littérature, etc., et le nouvel horizon dévoilé par la civilisation française, un peu autre que la vraie, il est juste, a contribué pour une large part à modifier même l'état moral du paysan roumain. Même dans les grands actes et les mouvements intellectuels de la vie nationale roumaine, comme les agitations des Roumains transylvains, l'action intellectuelle des Grecs, le réveil de la nationalité roumaine, partout on peut suivre les traces profondes de l'influence française, qui a alimenté, fortifié et dirigé la conscience nationale vers un idéal nouveau, l'idéal de la Révolution française.

Le volume est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur fait une description très minutieuse de la société roumaine sous l'ancien régime et étudie particulièrement chaque classe sociale, paysan, église, boyar, hospodar (prince). Dans la seconde, il traite des intermédiaires de l'influence française : Phanariotes et Russes. Dans la troisième, il parle des idées politiques et des principautés sous l'influence de la Révolution française. Nous relevons dans cette partie quelques chapitres particulièrement intéressants, comme la création du consulat français, Napoléon et les Principautés, les émigrés français. La dernière partie concerne l'agi-

régnants dans les principautés danubiennes par les Turcs, qui avaient mis le trône des principautés roumaines aux enchères.

tation des Roumains de Transylvanie, et le réveil de la conscience latine.

Le volume est suivi d'un appendice bibliographique assez complet, mais qui pèche par ses critiques un peu déplacées des plus remarquables ouvrages de la littérature historique roumaine.

L'ouvrage de M. Eliade est des plus remarquables et il faut le féliciter d'avoir eu l'heureuse idée de se charger d'écrire cette page si intéressante de l'histoire de la civilisation française. Il est agréable à lire et il aurait gagné davantage en profondeur si l'auteur avait fait plus souvent une critique plus scientifique que littéraire et s'il avait su se contenter de faire la tâche d'un historien. Ses références sont parfois inexactes et demandent un contrôle permanent. M. Seignobos lui a adressé les mêmes critiques lors de sa thèse et il faut croire que M. Eliade, qui s'annonce si brillamment, tiendra compte d'observations aussi justes, que celles du réputé professeur de la Sorbonne, dans la publication des autres volumes. Je tiendrais à ajouter qu'il devrait s'intéresser aussi à la structure de la langue roumaine et à l'influence qu'a exercée sur elle la syntaxe française, ne fût-ce que pour contenter son maître M. Brunot, « cet amoureux de la syntaxe », comme il l'a dit lui-même. Quant à la méthode employée, on pourrait adresser à M. Eliade les mêmes reproches qu'il a faits, d'ailleurs sans raison suffisante, à M. Xenopol au sujet de son *Histoire des Roumains* et que nous reproduisons textuellement : « Malheureusement l'auteur accepte sans discernement tout ce que lui présentent les sources auxquelles il puise ».

N. Vaschide.

Le prochain numéro donnera le compte rendu de l'assemblée annuelle de la Société d'enseignement supérieur.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darby, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooks Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche *Zeitschrift* fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE DE L'ART
DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Par M. G. PERROT
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Un vol. in-18 . . . . . 3 fr.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres
de l'Université de Paris, membre de l'Institut.

Une brochure in-8°: . . . . . 2 fr

Vient de paraître

LA PLAIDOIRIE
DANS LA
LANGUE FRANÇAISE
DE SÈZE, BELLART, BONNET, BERRYER, CHAIX-D'EST-ANGE, JULES FAVRE
La Prise de la Bastille et le baron de Bésenval
L'Adultère de Madame Boulonnois. — La Conspiration du Général Moreau
L'Évasion du comte de Lavalette
Le Mariage de Paul-Louis Courier. — Marie de Morell et l'hystérie en 1836
Blanche de Jeufosse. — Une Cour au cor de chasse. — Le Miracle de la Salette, etc.

COURS LIBRE
PROFESSÉ A LA SORBONNE
PAR
M. MUNIER JOLAIN
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
TROISIÈME ANNÉE
XIXe Siècle

Troisième et dernier volume in-8 . . . . . 6 fr.
L'ouvrage complet formant 3 volumes in-8 . . . . . 18 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

VINGTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 5. — 15 MAI 1900.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY JUN 11 1900 CAMBRIDGE, MASS.

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

385. **Ch. Seignobos.** — La réforme de l'Enseignement secondaire de l'histoire aux États-Unis.
389. **Van Hamel,** *de l'Université de Groningue.* — L'Enseignement supérieur du français en Hollande.
395. **Le Problème de l'Enseignement secondaire.** — I. E. Bourgeois, *Le Problème de l'Enseignement secondaire devant les Conseils généraux.* — II. Léon Marillier, *Les Réformes proposées par la Commission d'enquête parlementaire.* — III Gérard-Varet, *Les Etudes dans la démocratie, de M. A. Bertrand.* — IV. — *Conclusions adoptées par la Commission d'enquête parlementaire.* — V. *L'Association régionale des professeurs de l'Académie de Paris.*
425. **Universités populaires et extension universitaire** : I. Delvaille, *Angoulême*; II. Bioche, *Belleville*; III. *Cercle laïque d'éducation morale de Beauvais*; IV. Rosenthal, *Université populaire de Dijon*; V. Despagnet, *Association universitaire de Bordeaux*; VI. Université de Cambridge : *Summer Meeting de 1900*; VII. F. Picavet, *Universités populaires et extension universitaire.*
436. **Congrès internationaux en 1900** : *Enseignement supérieur, Enseignement secondaire, Bibliographie, Histoire comparée, Philosophie, Presse de l'Enseignement.*

439 SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
440 NÉCROLOGIE
J. Bertrand, Milne-Edwards, Planchon, Berlœw, Deloche.
441 ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS
463 ANALYSES ET COMPTES RENDUS
Université de Louvain; Schopfer, *Voyage idéal en Italie*; Lapie, *La justice par l'Etat*; Golron, *Législation de l'Enseignement*; Générès, *Lois et règlements*; Hacks, *die volkswirtschaftliche Bedeutung der Abrüstung*; Lemercier, *Le Gorgias*; Filon, *De Dumas à Rostand*; Bertola, *Educazione*; B. Dyke, *Teacher's salaries*; *La question des études sociales*; Breton, *Nos peintres*; E. Guillaume, *Etudes sur l'histoire de l'art*; Macdonald, *Study of Children*; *Scuola d'applicazione*. Roma, Zivy, *Le 13 vendémiaire.*

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1900

AVIS. — Les quittances d'abonnement pour 1900 seront présentées à partir du 1er Avril.

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. ALFRED CROISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. SOUCHON, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.

AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cie, 812, Broadway, New-York

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . **200** francs

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUN 11 1900
CAMBRIDGE, MASS.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE L'HISTOIRE
AUX ÉTATS-UNIS

Le grand mouvement pour la réforme de l'étude de l'histoire dans les écoles des Etats-Unis, commencé sous la direction de l'*American historical association*, vient d'aboutir à une entente sur les principes de la réforme. Le comité des Sept, chargé en 1896, par l'Association d'étudier la question et de rédiger un plan, après avoir tenu cinq réunions de plusieurs jours chacune a publié (1) le résultat de son enquête en Amérique et de ses études en Europe.

Le recueil, d'une dimension modeste, (255 pages in-16), mais très plein de substance, se compose de quelques rapports sur l'enseignement secondaire de l'histoire dans quelques pays étrangers (2), d'une bibliographie critique des ouvrages de pédagogie historique, d'une bibliographie des livres scolaires pour l'enseignement de l'histoire, d'une enquête sur l'état de l'enseignement aux Etats-Unis et d'une longue étude sur les conditions de l'enseignement et les principes de la réforme proposée par le comité. Bien que les notices sur l'enseignement à l'étranger soient remarquables par la précision des vues et l'exactitude des informations, ce sont évidemment surtout l'enquête et le projet de réforme qui font de ce recueil un monument d'une valeur tout à fait exceptionnelle. La réforme, — ou pour parler franchement — la création d'un enseignement historique rationnel, dans la démocratie la plus puissante, la plus riche, la plus civilisée du monde serait un évènement d'une assez grande portée pour que les lecteurs de cette Revue m'excusent de leur en exposer le projet avec quelque détail.

(1) *The Study of History in schools*, New-York, 1899. — Rapport de l'*American historical association*, présenté par le Comité des Sept.

(2) Allemagne (Mlle L. Salmon). — France (M. Ch. Haskins). — Angleterre. (M. G. L. Fox). — Canada (M. G. M. Wrong).

L'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires des Etats-Unis, bien que les progrès depuis dix ans soient certains, est encore assez misérable. Les questionnaires envoyés par le Comité chargé de l'enquête ont reçu des réponses satisfaisantes de 210 écoles ; d'où il semble résulter que l'enseignement de l'histoire tient plus de place dans les pays neufs du centre et de l'Ouest qu'dans les Etats de New England restés plus attachés à la routine anglaise. A la question sur le nombre des classes d'histoire, 70 écoles ont répondu, dont les 3/4 déclarent avoir au moins 400 classes par an, ce qui ferait 5 par semaine pendant deux ans. Mais il est fort probable que ces écoles sont des exceptions et que l'histoire est encore dans la grande majorité des établissements traitée comme une matière tout à fait subalterne.

En se bornant aux 210 écoles sur lesquelles l'enquête a pu aboutir — et qui sont probablement une élite — on constate que la moitié seulement des écoles enseignent l'histoire générale, la moitié l'histoire ancienne, un tiers l'histoire d'Europe. L'enseignement le plus habituel se borne à l'histoire d'Angleterre et d'Amérique, qui est évidemment tout à fait insuffisante pour donner à un élève une idée de l'évolution humaine et même pour lui donner une idée juste du rôle des peuples anglo-saxons dans le monde.

Un tiers seulement des écoles enseignent l'histoire dans l'ordre chronologique ; un cinquième commence par l'Amérique ou l'Angleterre et finit par l'histoire ancienne ; un quart commence par l'Amérique, continue par l'histoire ancienne et termine par l'histoire générale. Ces variations semblent indiquer un grand désarroi sur les questions les plus élémentaires de la pédagogie historique.

Les livres scolaires employés dans les classes d'histoire « sont légion » ; en général, les professeurs préfèrent les plus courts ; c'est dire qu'on ne fournit guère aux élèves que de maigres résumés insuffisants pour leur faire connaître les faits. Une moitié environ des professeurs consultés sont théoriquement d'avis que l'enseignement doit être aidé par de larges lectures. Mais les bibliothèques, même des meilleures écoles, sont à peu près dépourvues de livres lisibles.

On engage les élèves à lire, sans contrôler s'ils suivent ce conseil et sans leur donner les moyens de le suivre. Quant aux exercices écrits, qui sont en usage dans presque toutes les écoles, l'enquête ne permet pas de se rendre compte en quoi ils consistent et il est à craindre que le travail mécanique n'y tienne encore une grande place.

Dans près de la moitié des établissements l'enseignement de l'histoire est abandonné à des professeurs qui n'ont aucune préparation; dans les Etats de l'Est surtout on s'habitue mal à « l'idée que nul ne peut enseigner l'histoire que celui qui sait l'histoire ». Bref, si étrange que cela puisse paraître à des Français, l'enseignement historique aux Etats-Unis, un peu moins nul qu'en Angleterre, est certainement inférieur à l'enseignement en France et en Allemagne.

Le comité estime avec raison qu'une méthode pédagogique ne peut pas se transplanter d'un pays dans un autre et la seule leçon qu'il prétend demander au continent européen, c'est qu'il est nécessaire de faire enseigner l'histoire par des hommes qui la savent, autrement dit par des professeurs d'histoire. L'Angleterre, plus semblable aux Etats-Unis, ne fournit guère d'exemple digne d'être imité. Il faut donc que l'Amérique se fasse à elle-même son système, en tenant compte des différences locales entre ses différentes régions, et le comité très sagement s'est borné à établir des principes généraux. Voici les principaux :

L'histoire doit être regardée comme un instrument de culture générale, on doit l'enseigner pour donner aux élèves l'intelligence du milieu social et politique, le sentiment des devoirs et des responsabilités des citoyens, l'aptitude à comprendre les questions de gouvernement et l'esprit de tolérance qui naît de la connaissance du passé. Elle peut servir aussi à donner l'habitude de classer des faits et une aptitude de pensée scientifique.

L'enseignement de l'histoire doit être continu pendant une durée de 4 ans au moins, à une leçon par semaine, et s'étendre sur le champ entier de l'histoire. Il serait divisé en quatre périodes qu'on étudierait dans un ordre à peu près chronologique :

1° Histoire ancienne, grecque et romaine prolongée jusqu'à Charlemagne (800 ou 814) ou même jusqu'à 843.

2° Histoire d'Europe du IXe siècle à nos jours.

3° Histoire d'Angleterre.

4° Histoire et institutions politiques des Etats-Unis.

L'histoire de l'antiquité serait enseignée de façon à montrer l'influence réciproque des peuples anciens les uns sur les autres, les caractères de la vie antique, la diffusion de la civilisation. — L'histoire d'Europe, forcément un peu écourtée, devrait s'attacher surtout aux grands événements d'importance internationale : on pourrait aussi prendre pour centre une nation, de préférence la France. —

L'histoire d'Angleterre devrait porter sur l'évolution de la Constitution, sans négliger, comme on le fait trop, l'histoire de l'Ecosse, de l'Irlande, du Pays de Galles et de l'Empire britannique. — L'histoire d'Amérique devrait passer rapidement sur la période coloniale et insister sur l'histoire politique et économique du XIXe siècle. Il serait avantageux d'y fondre ce qui correspond à notre « enseignement civique ».

Le professeur devra se servir d'un livre de classe (*text. book*) ; mais il fera bien de mettre ses élèves en contact avec d'autres livres, par des lectures qu'il fera lui-même en classe pour les élèves les plus jeunes. Il y aura dans chaque classe des exercices écrits qui pour les élèves inexpérimentés se réduiront à un résumé ou un récit. Les interrogations orales seront intermittentes. Il sera bon de faire rédiger aux élèves des cahiers de notes, (*analyses* de textes, notes sur les sujets traités en classe, résumés de lectures).

« La bibliothèque devrait être le centre et l'âme de toute étude en histoire ». — « La première nécessité d'une bibliothèque *d'école* est d'être accessible ». Elle devra contenir des atlas, des manuels et dictionnaires, une bonne provision de grandes histoires (Holm, Mommsen, etc.), des collections de sources, une bonne encyclopédie, des annuaires politiques.

Le Comité ne doit pas devoir recommander l'étude directe des sources, elle sera mieux à sa place dans l'enseignement supérieur. Mais les sources pourraient servir d'étude accessoire pour les bons élèves.

Si les 2.000 écoles secondaires des Etats-Unis se conforment à ces sages instructions, la prochaine génération d'Américains en portera certainement la trace.

CH. SEIGNOBOS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU FRANÇAIS EN HOLLANDE

Le gouvernement néerlandais remet toujours d'une année à l'autre l'organisation universitaire de l'enseignement des langues vivantes. Il a fondé, à l'Université de Groningue, trois chaires, une pour le français, une pour l'allemand, une pour l'anglais, et il désigne régulièrement les titulaires de ces chaires pour présider les travaux des jurys d'examen, qui, une fois par an, délivrent les diplômes de français, d'allemand ou d'anglais aux futurs professeurs de langues vivantes dans les lycées. Mais, c'est à cela, c'est-à-dire à un calme laisser aller, qui est presque de l'indifférence, que se borne son action en cette matière. Il est vrai que, dans le courant de l'année dernière, le ministre a invité les trois professeurs de Groningue à présenter un rapport collectif sur cette matière. Mais il est tout aussi vrai que, si les professeurs se sont empressés de répondre à l'appel de leur chef, leur rapport n'a, jusqu'ici, pas eu de suite et que rien ne fait prévoir le moindre changement dans la situation actuelle.

Ce que réclament les professeurs, c'est que l'étude des langues vivantes soit organisée sur le même pied que celle des langues classiques et de la langue nationale, c'est-à-dire que les examens d'état soient remplacés par des examens de faculté, que des grades universitaires (celui de « candidat » et de « docteur ») puissent être conférés à ceux qu'attirent ces études, que des conditions sérieuses de préparation antérieure soient exigées des jeunes gens qui s'y livrent et que des « lecteurs » ou des maîtres de conférences, convenablement salariés, soient adjoints aux professeurs pour être chargés de l'enseignement de la littérature moderne et des exercices pratiques de composition, de lecture et de diction.

L'an dernier, M. Van Hamel avait engagé à ses frais un jeune élève de l'Université de Paris, pour faire à Groningue, sous ses auspices et sous sa direction, un cours de littérature du XIXe siècle et pour lire avec ses auditeurs des pièces de nos auteurs classiques. M. Amédée Vulliod, licencié ès lettres et licencié des langues vivantes, avait rempli les fonctions de « chargé de conférences » à la

satisfaction de tout le monde. Aussi M. Van Hamel adressa-t-il, l'an dernier, une requête au ministre tendant à faire créer officiellement, du moins pour l'année 1900, une place de professeur adjoint, d' « assistant » ou de « lecteur ». Mais quoique la demande eût été chaudement appuyée par les « curateurs » de l'Université, le ministre n'a pas cru devoir inscrire cette dépense au budget.

M. Van Hamel continue donc à être chargé seul de toutes les branches de l'enseignement et à devoir mettre son enseignement à la portée des jeunes gens, sortis pour la plupart de l'enseignement primaire, qui cherchent dans ses cours un des moyens de préparation pour l'examen qu'ils auront à passer.

[Voici les différentes branches qui ont été traitées cette année par le titulaire de la chaire de Groningue : Phonétique et morphologie historique du français; versification française; interprétation de textes du moyen âge, notamment du *Cligès* de Chrétien de Troyes ; histoire de la littérature didactique du moyen âge, histoire de la littérature du XVIe siècle ; lecture et interprétation de *Cinna* et de *Britannicus* ; exercices pratiques de syntaxe française. M. Van Hamel fait, en outre, un cours d'italien, dont profitent des étudiants appartenant à différentes Facultés, et admet volontiers ses auditeurs aux expériences de phonétique expérimentale qu'il fait, une fois par semaine, dans sa salle de cours, au moyen des appareils inventés par l'abbé Rousselot].

La cause de ces retards et de cette situation anormale, dont les deux collègues de M. Van Hamel, le professeur de philologie allemande, et le professeur de philologie anglaise, se plaignent autant que lui, doit être attribuée sans doute en grande partie au fait que la Hollande ne possède pas de ministère spécial de l'Instruction publique, mais que les intérêts de l'enseignement, depuis les écoles primaires jusqu'aux Universités, sont confiés au ministre de l'Intérieur. Celui-ci, étranger en général aux questions universitaires, appelé à veiller aux intérêts les plus divers, et étant avant tout un homme politique, ne peut pas, en matière d'enseignement supérieur, déployer l'activité, ou du moins l'initiative indispensable. Comme il n'y a, en outre, au ministère de l'Intérieur qu'un seul chef de division pour les trois branches de l'enseignement, et que le chef actuel est un administrateur très capable et intelligent, mais qui n'a pas d'attaches personnelles avec les Universités, il lui manque l'autorité qu'il faudrait pour pouvoir intervenir utilement en cette matière. Ce qui manque, autant qu'un ministre spécial, c'est un directeur de l'Enseignement supérieur comme l'est en France l'éminent M. Liard.

Etant donné cet état de choses, il n'est pas étonnant que M. Van

Hamel, dans sa leçon d'ouverture de cette année, rappelant à ses auditeurs qu'il y avait juste quinze ans, jour pour jour, qu'il avait pris possession de la première chaire de français en Hollande, se soit longuement étendu sur les espérances et les promesses dont on l'avait bercé, lui faisant entrevoir, à cette époque, la prompte réalisation de ses vœux légitimes, et sur les déceptions dont ces espérances et ses promesses ont été malheureusement suivies.

« Je me demande, disait-il, puisque l'histoire de cette chaire coïncide avec celle de nos fêtes universitaires, combien de *lustres* devront s'écouler encore avant que le Recteur de notre Université, lorsqu'il racontera, à la fin de l'année scolaire, les faits et gestes de son règne éphémère, puisse mémorer un vote des Chambres ou un Décret royal, accordant enfin droit de cité, avec tous les privilèges que confère le titre de citoyen, à des études qui n'ont obtenu jusqu'ici qu'un *permis de séjour*.

« J'ai hâte, ajoutait-il, de quitter cette partie de mon sujet, non sans tirer des vaines attentes et des mécomptes dont je vous ai entretenus, une leçon qui peut se formuler ainsi : qu'un enseignement universitaire n'est pas comme un arbre dont il suffirait de semer le germe pour que, poussant et se développant de lui-même, il arrive tout seul à offrir un abri à ceux que tenterait l'ombrage de ses branches, mais plutôt comme une maison, dont il ne suffit pas de jeter les fondements, mais dont il faut achever soigneusement la construction si on veut en faire réellement une habitation pour les hommes ».

Puis, après avoir développé le programme des études de philologie et de littérature française auxquelles il conviait ses élèves, après avoir montré que, sous l'influence évidente de la chaire de Groningue, les examens de français en Hollande, sans être encore universitaires, ont cependant peu à peu pris le caractère d'enquêtes sérieusement scientifiques qui leur manquait autrefois, après avoir insisté sur l'importance qu'une chaire de français peut avoir, à un point de vue plus large, pour la connaissance et l'appréciation de la littérature française en pays étranger, le professeur terminait son discours par cet appel à la bonne volonté de ses auditeurs : « Mettons toutes nos bonnes volontés ensemble, Messieurs, pour arriver à quelque chose de bien en attendant que le mieux, le très bien, nous vienne du Ministre. Aimons ensemble, dans leur portée scientifique et dans leur variété attrayante, ces études si pleines de charme et de promesses. Il s'agit de l'étude d'une langue qui me paraît toujours encore ce que disait d'elle Brunetto Latini, « la parleüre la plus délitable ». Il s'agit de l'étude d'une littérature qui n'a pas fini

d'étaler ses inépuisables richesses devant l'Europe étonnée et ravie, devant l'étranger avide de posséder ces trésors et de les refondre dans le moule de son génie national. Il s'agit de contempler et d'approfondir la vie intellectuelle et artistique d'une nation qui n'a pas seulement la réputation d'être le peuple le plus spirituel et le plus brillant, mais qui — ah ! je le désire de tout mon cœur ! — retrouvera aussi avec l'idée de vérité et de justice, qui ne lui avait jamais manqué jusqu'ici, d'être en même temps le peuple le plus idéaliste, le plus généreux, le plus désintéressé.

« Si j'ose inviter l'Université tout entière à s'associer à nos espérances, à nos ambitions, à nos désirs de réorganisation et de réforme, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de satisfaire les besoins d'un petit groupe d'étudiants et de leur professeur. Il s'agit, en somme, de faire avancer la science, de relever le niveau des études, d'étendre les limites de l'enseignement national. C'est en songeant aux travaux qui nous appellent et à la sympathie dont elles méritent qu'on les entoure, que j'ose dire à tous, directeurs, professeurs, élèves de cette Université : Aimer un peu la France, c'est aimer beaucoup la Patrie ».

*
* *

Nous publions, en guise de renseignement intéressant et utile, les programmes des examens d'état actuellement en vigueur en Hollande. La préparation à l'examen B ne se fait pas seulement à Groningue. Quelques professeurs de français des lycées d'Amsterdam, d'Utrecht et de La Haye s'en chargent aussi : ils se font généralement aider, pour la partie linguistique, par M. Salverda de Grave, le savant éditeur d'*Enéas*, professeur libre de vieux français à l'Université de Leyde.

PROGRAMMES

des Examens pour les brevets A et B de professeur de français (Enseignement secondaire) dans le Royaume des Pays-Bas tels qu'ils ont été arrêtés, dans leurs grandes lignes, par le Décret Royal du 14 octobre 1884 et tels qu'ils sont actuellement appliqués, dans le détail, par les jurys chargés de délivrer les brevets.

Brevet A.

Épreuves écrites : 1. Une traduction du hollandais en français ; le texte de cette épreuve est rédigé avec soin en vue des difficultés de syntaxe et d'équivalence idiomatique ; les étrangers qui déclarent ne pas savoir suffisamment le hollandais sont autorisés à remplacer cette épreuve par l'analyse et la mise

en prose (paraphrase) d'un poème. — 2. Une composition française sur un sujet choisi par le candidat parmi trois sujets ; le jury propose, en général, un sujet descriptif, un sujet d'actualité et un proverbe ou autre sujet philosophique.

Épreuves orales : 1. Lecture, analyse et explication (au point de vue d'une classe d'élèves) d'une fable de Lafontaine ; le candidat peut choisir parmi six fables. — 2. Examen de morphologie ; on demande une étude détaillée et sérieuse de la formation des mots par composition et par dérivation (Manuels recommandés ; la troisième partie de la *Grammaire historique* d'Arsène Darmesteter, p. p. M. Léopold Sudre, Paris, Delagrave ; Gautier et Pessonneaux, *Lexicologie française*, Paris, Nathan.) — 3. Examen de syntaxe ; le candidat peut être interrogé sur tous les chapitres de la syntaxe, mais a, en outre, le droit d'indiquer un chapitre spécial sur lequel il désire être plus particulièrement examiné. (il sera utile de consulter la *Grammaire comparée* d'Ayer.) D'ordinaire, après l'exposition didactique des faits de syntaxe, l'examinateur invite le candidat à lui expliquer des constructions remarquables ou curieuses qu'il a relevées dans la prose d'écrivains contemporains, notamment dans les périodiques et les journaux. — 4. Examen d'idiome : emploi et explication de quelques synonymes, et connaissance d'un certain nombre d'expressions idiomatiques (Manuels recommandés : pour les synonymes, Bourguignon et Bergerol *Dictionnaire des synonymes français*, Garnier frères, pour les expressions idiomatiques, *Selection of french idioms*, de Plan et Roget, Londres, Macmillan ; J.-. F. Rode, *Varia*, Amsterdam, de Bussy, 1898. — 5. Quelques questions de méthodologie et de pédagogie [1] ; sont dispensés de cette partie de l'examen les candidats qui sont en possession d'un brevet néerlandais d'instituteur, d'institutrice ou de professeur. — 6. Examen de phonétique ; il faut que le candidat soit renseigné d'une manière générale sur les phénomènes phonétiques et qu'il sache analyser plus spécialement les sons du français (Manuels recommandés : Bourquin et Salverda de Grave, *Précis de phonétique française à l'usage des Néerlandais*, Leide, Kapteyn 1899 ; Paul Passy, *Les sons du français*, Paris Didot, 5e édition). — 7. Une bonne prononciation, une diction soignée et une facilité suffisante d'élocution.

Brevet B.

Épreuves écrites : 1. Une traduction du hollandais en français, un peu plus difficile d'ordinaire que celle du brevet A (voyez plus haut, pour la dispense accordée aux étrangers). — 2. Une composition française sur un sujet littéraire ; les candidats ont le choix entre 6 ou 7 sujets. Voici ceux qui ont été proposés en 1898 et 1899 : L'épopée spontanée et l'épopée artificielle : comparez une chanson de geste à *La Franciade* ou à *La Henriade* ; Que faut-il penser de ce mot de M. Marty-Laveaux : « Rabelais est un Gil-Blas de génie ? » Rapprochez, pour caractériser le tempérament et la manière des deux poètes, *Le Menteur* de Corneille et *Les Plaideurs* de Racine ; La famille dans Molière ; En quoi le poète Sully-Prudhomme rappelle-t-il Alfred de Vigny ? Caractérisez, par l'analyse de deux de leurs ouvrages, le génie d'Honoré de Balzac et celui de Flaubert ; Caractérisez la méthode critique de Sainte-Beuve en la comparant à celle de M. Brunetière ; montrez leur différence par un ou deux exemples. — Dans quel sens le roman de Renart mérite-t-il le nom d'Epopée animale ? Mathurin Regnier ; Analysez, en les rappochant l'un de l'autre, les caractères de Monime et de Pauline ; Comment se fait-il que l'histoire de Don Juan, qui paraît plutôt un sujet de drame, soit devenu un sujet de comédie, et jusqu'à quel point Molière lui a-t-il conservé ce caractère ? Les innovations que Vol-

[1] Ces questions portent, entre autres, sur : les méthodes appelées directes, l'utilité du thème, de la dictée, de la récitation, la valeur de l'enseignement systématique de la grammaire, les exercices de prononciation, l'emploi de la langue nationale et de la langue étrangère dans les différentes classes du lycées et des écoles secondaires.

taire a essayé d'apporter au théâtre ; Le roman personnel au commencement de ce siècle (René, Corinne, Adolphe); Le symbolisme dans la poésie ;

Épreuves orales. — II. *Partie grammaticale* :

1. Grammaire historique : lecture et traduction d'une vingtaine de vers tirés d'un poème du moyen âge (pris dans la *Chanson de Roland* ou dans les *Morceaux Choisis* de M. Clédat, Paris, Garnier frères) et interrogation sur les principaux changements phonétiques qui constituent la transformation du latin en français ainsi que sur les formes nominales et verbales de la vieille langue comparée à celles du latin et à celles du français moderne. (Manuel recommandé : la première et la deuxième partie de la *Grammaires historique* d'Arsène Darmesteter p. p. MM. Muret et Sudre, Paris, Delagrave). — 2. Grammaire moderne (morphologie et syntaxe ; voyez le programme du brevet A) ; la syntaxe moderne est mise en rapport avec la langue des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, dont des extraits sont présentés au candidat (Manuel recommandé : la quatrième partie de la *Grammaire historique* d'Arsène Darmesteter). — 3. Idiome : synonymes et locutions idiomatiques (voyez le programme du brevet A). — 4. Rhétorique et versification ; cette partie de l'examen porte sur les principales figures de rhétorique et sur les formes les plus usitées et la structure du vers français (Manuels recommandés : de Caussade *Traité de rhétorique*, Le Goffic et Thieulin, ou Aubertin, *Traité de versification*. — 5. Phonétique, (voyez le programme du brevet A). — 6. Méthodologie et pédagogie, (voyez le programme du brevet A).

II. *Partie littéraire* : 1. Lecture et explication d'une scène tirée d'une des pièces de Corneille, de Racine ou de Molière ; l'examinateur indique l'auteur, le candidat choisit la pièce, l'examinateur lui indique la scène. On demande au candidat d'analyser la scène en signalant les différentes phases de l'action, de caractériser les personnages, de rattacher la scène à la pièce et d'en faire ressortir l'importance pour la marche du drame. — 2. Histoire littéraire générale comprenant un aperçu de l'histoire de la littérature française en rapport avec l'histoire politique et la connaissance des événements littéraires les plus intéressants (Manuel recommandé : Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*). — 3. Sujet spécial ; le candidat peut indiquer au président du jury un sujet spécial (auteur, genre, école) sur lequel il désire être plus particulièrement examiné. Voici quelques-uns des sujets qui ont été choisis jusqu'ici : Rabelais, Pascal, Molière, Racine, Boileau, J-J. Rousseau, Les précurseurs du romantisme, Lamartine, Victor Hugo poète épique et satirique, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, le drame romantique, Balzac, Flaubert, George Sand. — 4. Lectures ; le candidat envoie, un mois environ avant l'examen, au président du jury une liste de ses lectures rangées par ordre des différents siècles et des différents genres. Cette liste, sans être trop chargée, doit contenir : quelques ouvrages et extraits d'ouvrages d'auteurs du moyen âge et du XVIe siècle, un assez grand nombre d'ouvrages des grands auteurs des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, y compris les ouvrages les plus remarqués d'auteurs contemporains. Elle peut contenir, en outre, tout ce que le candidat juge utile pour renseigner le jury sur l'étendue et la marche de ses études. L'examinateur contrôle cette liste en interrogeant le candidat sur quelques-uns des ouvrages qu'il a lus et essaye d'arriver à connaître, sur les plus intéressants d'entre eux, le jugement personnel du candidat. — 5. Une bonne prononciation, une diction soignée et une facilité suffisante d'élocution.

Le président du jury,
VAN HAMEL.

N.B. Pour être inscrit sur la liste des candidats, adresser une demande à S. E. le Ministre de l'Intérieur *avant le* 10 *Septembre*. Inutile d'envoyer d'autres pièces qu'un extrait de naissance.

LE PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I. — Le problème de l'enseignement secondaire devant les Conseils généraux (1).

.... Sur la nature de ce régime, les Conseils généraux se sont prononcés d'une façon très nette et significative : « il conviendrait, a dit celui de l'Allier, que l'Université s'engageât résolument et franchement dans une voie nouvelle, pour rendre service aux familles et assurer le recrutement des lycées et collèges, celle d'une décentralisation bien comprise (2). « Il faudrait, dit le Conseil de la Haute-Vienne, que l'assemblée départementale fût mêlée à la vie des établissements secondaires » (3). Cinquante ont tenu ce langage, ou manifesté au moins leur désir de s'intéresser au présent, à l'avenir des lycées et des collèges (4).

Un certain nombre se sont tus; bien rares ont été ceux, douze au plus, qui se sont refusés par principe, comme ceux de l'Aude (5), du Cantal, ou de l'Ariège (6) à fournir leur concours aux maisons de l'Etat ou des communes : « Elles sont nécessairement rattachées à l'Etat, dit-on à Carcassonne ». — « L'Etat doit en conserver la direction exclusive », ajoute-t-on à Aurillac (7) où l'on paraît absolument satis-

(1) Extrait d'un volume de notre collaborateur M. Emile Bourgeois, qui paraîtra le 20 mai dans la Bibliothèque internationale de l'Enseignement supérieur (*N. de la Réd.*).

(2) *Allier*, rapport de M. Pironneau ; 4e question, p. 221, col. II.

(3) *Haute-Vienne*, rapport de M. Pradel, p. 679, col. II.

(4) Notamment dans l'*Aisne*, l'*Allier*, (p. 221), les *Hautes* et les *Basses-Alpes*, (p. 233-236) : l'*Aube*, p. 250, col. I ; la *Charente*, p. 281 ; la *Corrèze*, p. 298 ; le *Lot-et-Garonne*, p. 437 ; la *Meuse*, p. 501-502 ; la *Nièvre*, p. 510 ; l'*Oise*, la *Seine-Inférieure*, le *Pas-de Calais*, p. 568 ; les *Deux-Sèvres*, la *Haute-Savoie*, p. 622, etc.

(5) Rapport de M. Poubelle, *Aude*, p. 256, col. II.

(6) Rap. de M. Delpech, *Ariège*, p. 246, col. II.

(7) Rap. de M. Hugon, *Cantal*, p. 276. « La décentralisation aurait de graves inconvénients ».

fait. D'autres conseillers enfin dans l'Ariège (1) l'Ille-et-Vilaine (2) le Loir-et-Cher ont manifesté la crainte que la politique n'intervînt avec leur propre influence ou avec des influences contraires dans les lycées et « qu'une nouvelle atteinte ne fut ainsi portée à l'unité nationale » (3).

Cette dernière objection, qui aurait sa valeur si l'on prenait des mesures trop radicales n'est peut-être pas d'ailleurs la vraie cause de l'accueil froid ou hostile de certains départements. Par les craintes légitimes qui se sont manifestées à peu près dans tous, on aperçoit le principal motif de leur hésitation, ou de leur opposition. Les Conseils généraux ne pouvaient ignorer que le budget de l'enseignement secondaire était cette année en déficit : ce budget a été jusqu'ici à la charge des Communes ou de l'Etat qui, tout d'un coup, s'adressant aux départements, avait l'air d'un solliciteur gêné. Dans une demande d'avis, les Conseils ont flairé autre chose, une demande de secours. Ils ont mis bien vite, la main non à la poche, mais sur leur bourse. « Il n'y a pas lieu, écrit le rapporteur de Bordeaux, d'accepter l'invite détournée qui vous est faite d'entrer en jouissance de nouvelles charges ; vous n'êtes pas les terre-neuves du budget de l'Etat » (4). On est très prudent, paraît-il, dans les pays de grands crûs; même langage à Dijon : « Les lycées n'équilibrent pas leurs budgets. Ce serait vraiment pousser trop loin l'abnégation que de prendre à notre charge leurs dépenses » (5). *In vino veritas* : les honorables conseillers de la Gironde ou de la Côte-d'Or ont eu le mérite de dire très haut avec franchise ce que leurs collègues, en maints endroits, se chuchotaient à l'oreille. L'appel de la Commission d'Enseignement, à Evreux, à Quimper, au Puy, à Auch, à Lyon, à Reims, à Saint-Lô et à Laon, à Blois et à La Rochelle, à Chambéry et à Nantes, à Angers et à Moulins, à Perpignan comme à Chartres ou à Versailles, dans les départements pauvres et dans les autres, a partout éveillé la crainte de nouvelles charges (6).

Heureusement, dans la majorité des Assemblées, cette crainte n'a pas été assez forte pour paralyser les bonnes volontés et les

(1) Rap. cité, p. 246.
(2) *Ille-et-Vilaine*, p. 394.
(3) « Ce serait un danger public », *Loir-et-Cher*, p. 410.
(4) Rapp. de M. Peyrouteau, *Gironde*, p. 382, col. I.
(5) Rapp. de M. Gaffarel, *Côte-d'Or*, p. 305, col. I.
(6) *Eure*, p. 338 ; *Finistère*, p. 355 ; *Haute-Loire*, p. 416 ; *Gers*, p. 369 ; *Gironde*, p. 382 ; *Rhône*, p. 598 ; *Marne*, p. 477 ; *Manche*, p. 464, *Aisne*, p. 216 ; *Loir-et-Cher*, p. 410 ; *Charente*, p. 281 ; *Loire-Inférieure*, p. 418 ; *Maine-et-Loire*, p. 455 ; *Savoie*, p. 619 ; *Allier*, p. 221 ; *Pyrenées-Orientales*, p. 593 ; *Seine-et-Oise*, p. 634 ; *Eure-et-Loire*, p. 350.

consciences. Ce qu'il peut y avoir d'essentiel aujourd'hui, de fécond pour l'avenir à rapprocher davantage les lycées et collèges de leurs régions naturelles, à leur procurer le concours des sympathies locales, à les disposer de façon qu'ils les puissent mériter, a été partout compris et en de certains lieux profondément senti. Quel moyen de soutenir les maisons de l'Etat contre la concurrence des autres, qui vivent et se développent surtout par les relations du clergé local avec les familles du pays, qui servent les goûts et les besoins de ces familles et attirent leur clientèle et parfois leurs subventions ? Il s'agit de créer entre les lycées, les villes, et la région une réciprocité de bons offices. Les Conseils généraux s'y montrent très disposés : les moins riches ou les plus économes, le Gers, la Gironde, le Nord, l'Oise, la Seine-et-Marne, l'Eure, la Charente, la Corrèze, se déclarent dès maintenant prêts à créer ou à entretenir des cours spéciaux, des chaires d'agriculture, de langues vivantes, de commerce, suivant leurs besoins, et pour attirer aux lycées la clientèle des populations qu'ils représentent (1).

D'autres, la Meuse, les Deux-Sèvres et la Haute-Garonne par exemple, proposent davantage : prendre à leurs charges tout un genre d'enseignement qui, à l'heure actuelle, ne leur semble pas représenté dans nos études secondaires (2). D'autres, comme les Bouches-du-Rhône, la Mayenne, offrent de s'intéresser à toute mesure qui aurait pour objet d'imprimer à ces études une direction conforme à leurs propres besoins (3). La Seine-Inférieure demande la création d'un Conseil de perfectionnement de l'enseignement moderne (4) ; la Haute-Loire (5), la nomination au Puy d'une Commission administrative comme pour les hôpitaux ; d'autres, une Commission d'Instruction Publique, qui pourrait établir des rapports et une harmonie utile entre les écoles primaires et secondaires. On trouverait enfin, dans la Dordogne, des Conseillers disposés à voter une contribution départementale qui permît aux lycées d'abaisser leurs tarifs (6).

Cet ensemble de demandes et d'offres provoquera, nous l'espérons, l'attention du Parlement. S'il les négligeait, il perdrait le bénéfice le plus considérable peut-être de l'enquête qu'il a prescrite. Il faut souhaiter que M. Poincaré lui fasse entendre le langage qu'il a

(1) *Gers*, p. 369 ; *Gironde*, p. 381 ; *Nord*, p. 529 ; *Oise*, p. 540 ; *Eure*, p. 338; *Charente*, p. 281 ; *Corrèze*, p. 297 ; *Alpes-Maritimes* et *Bouches-du-Rhône*.
(2) *Deux-Sèvres*, p. 636 ; *Meuse*, p. 500 ; *Haute-Garonne*, p. 366, col. II.
(3) *Mayenne*, p. 483 ; *Bouches-du-Rhône*, p. 264.
(4) Rapp. de M. Gênestal, *Seine-Inférieure*, p. 628.
(5) *Haute-Loire*, p. 416.
(6) *Dordogne*. p. 322, col. I.

fait approuver au Conseil général de la Meuse : « La sollicitude des Conseils généraux aura de fréquentes occasions de s'affirmer. Il pourra donner son appui moral et matériel à un établissement secondaire différent de tous les autres, et d'un intérêt général, ou subventionner dans une maison actuelle un enseignement dont il croirait devoir favoriser le développement ou adjoindre à l'un des collèges des sections spéciales ». Il faut maintenir à tout prix cette sollicitude, pour « qu'assoupli, diversifié suivant les habitudes, les besoins, les goûts des populations, l'enseignement secondaire soit vivifié et mis en état de défier toute concurrence (1) ».

M. Poincaré a bien vu, bien défini cette situation et les remèdes qu'elle comporte. Lorsque Duruy créa l'enseignement *spécial*, l'épithète avait été choisie à dessein. Mais l'enseigne n'a pas suffi à créer la clientèle, parce que l'Etat seul fut le fournisseur, parce que les départements n'avaient pas été intéressés dans l'affaire. La consultation de l'année dernière aura eu son prix, si elle ramène à l'application des vrais principes, aux seuls remèdes efficaces en matière d'enseignement secondaire. C'est un Conseil général, celui de la Corrèze qui a énoncé ce programme : « il faut des modifications profondes dans le régime des lycées (2) ». Et dix autres environ l'ont développé, invoquant à la fois le principe et l'utilité : les Basses et les Hautes-Alpes, l'Allier, l'Aube, la Vienne, la Meuse, le Lot-et-Garonne, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, la Haute-Savoie. « Sous une diversité apparente, a-t-on dit à Troyes, l'enseignement national conserverait son unité, grâce au contrôle de l'Etat ; la comparaison des programmes et des résultats obtenus dans les divers départements permettrait de procéder d'une année à l'autre à des modifications fructueuses. Et l'enseignement serait constamment mis dans chaque département d'accord avec les progrès de l'industrie et de l'agriculture (3) ».

Tous les Conseils généraux n'ont pas adopté cette façon de comprendre le progrès et les réformes : je l'ai dit. Tous, n'ont pas même formulé si nettement, si largement le programme de ces réformes. Mais beaucoup, la majorité, une grande majorité, ont blâmé le régime actuel, la coutume de laisser les lycées en dehors d'eux, et comme en l'air de la région où ils pourraient trouver une si solide assiette, et un appui contre la concurrence. Il n'y a eu que le Conseil d'Oran pour dire « qu'il était seulement une unité admi-

(1) *Meuse*, p. 500, col. I ; p. 485, col. II.
(2) *Corrèze*, Conclusions, p. 298, col. I.
(3) *Aube*, p. 250, col. I, rapport de M. Marion.

nistrative et pas une personne morale (1). Le département n'est pas une unité naturelle, c'est trop clair. Mais les hommes dont il fait choix pour siéger à ses assemblées sont des pères de famille, intimement associés à la vie des cantons, des maires de grandes villes, les représentants naturels des besoins communs, des intérêts économiques que l'enseignement secondaire peut servir ou léser. Ils ont eu conscience, l'an dernier, que leur silence nuirait à leurs mandataires, à eux-mêmes autant qu'aux lycées. Et ils ont eu raison de faire remarquer, quand on les invitait à parler qu'il serait plus sage peut-être de ne pas attendre à l'avenir, pour les associer à la vie complexe de nos maisons d'Etat, les époques de crise et d'incertitude Ce serait sans doute le moyen de les éviter.

La Commission d'Enseignement ne l'a pas pensé « L'enseignement secondaire, a dit son rapporteur, ne peut être décentralisé (2) ». La raison que M. Ribot a donnée, c'est que les ressources manquent aux départements et que l'Etat, payant, doit être le maître. La Commission me paraît avoir tenu compte des résistances seulement des Conseils généraux, et négligé des bonnes volontés et des vœux, qui méritaient mieux. N'a-t-elle pas prévu l'effet fâcheux que produrait la lecture de ses conclusions sur ces assemblées départementales ? Leur déception sera proportionnelle au plaisir qu'elles ont eu d'abord à se voir consulter. Qui sait si l'Université n'en ressentira pas le contre-coup ?

La Commission lui demande, pour son bien, de mettre tous ses soins à gagner la confiance des familles. Elle veut lui en procurer les moyens, en relevant la situation et l'autorité des proviseurs, en instituant des directeurs d'études qui suivent de près les enfants, en modifiant la condition des répétiteurs (3).

Sur ces différents points du moins, elle est prête à donner satisfaction aux Conseils généraux. L'Université aurait grand tort, à son tour, si elle n'écoutait pas les plaintes qui lui viennent de tous les pays de France, par ces interprètes autorisés.

Le vœu général est que nos lycées cessent d'être les internats qu'ils sont, et, restant des internats, deviennent de grandes familles, disciplinées et cependant intimes. Rien ne montre mieux comme les Assemblées départementales sont bien placées pour connaître les besoins et les habitudes des Français à l'heure présente. Beaucoup

(1) *Oran*, p. 701, col. II, rapport de M. Giraud.
(2) Ribot, la *Réforme de l'enseignement secondaire*, p. 15 et 16.
(3) Ribot, *Ibidem*, chap. II et III et *Conclusions de la Commission* : I. Régime des Lycées, p. 169.

ont noté que la crise actuelle est une crise « de l'internat d'Etat » (1). Ils ont indiqué les causes multiples : l'Etat a multiplié ses établissements, dont les externats dans des villes rapprochées comme St-Etienne et Roanne, Paris, Versailles et St-Germain font tort mutuellement à leurs internats. Les parents préfèrent garder leurs enfants. Il faudrait comme on l'a dit dans la Charente, la Gironde, la Sarthe et ailleurs, multiplier pour leur plaire les externats (2). Il y a des chances pour que les internats souffrent encore davantage ; pourtant ils ne disparaîtront pas, parce qu'on ne peut s'en passer, et que si l'Etat en abandonnait le principe, les places laissées vides seraient bien vite occupées par d'autres (3). « Nous ne pouvons songer à la suppression de l'internat ; on ne saurait introduire chez nous les mœurs d'Angleterre ou d'Allemagne ; mais nous désirons que les inconvénients de l'internat soient corrigés par la pénétration dans nos établissements d'Etat d'un esprit de solidarité familiale (4) ».

Ces paroles prononcées par un sénateur qui a fait partie de l'Université, M. Delpech, traduisent exactement et clairement le courant d'opinion très fort qui s'est manifesté dans les Conseils généraux (5). « Esprit de corps, autonomie, cordiale solidarité, souvenirs et images du foyer domestique » sur lesquels devraient se modeler la maison pour être une maison, sont des expressions que les rapporteurs des Assemblées ont souvent employées. Et lorsqu'ils ont dit plus souvent encore, presque partout, qu'il fallait faire dans les lycées une place plus grande à l'éducation, leur pensée n'était pas que l'Université eût failli à cette partie de sa tâche. Ils ont au contraire reconnu la valeur éducative de ses leçons, l'esprit de désintéressement et de tolérance, de justice surtout et la moralité de ses maîtres, les exemples qu'ils donnent, les consciences qu'ils forment (6). Le reproche qu'ils veulent faire a une autre portée : par *éducation*, ils ont indiqué, comme une lacune à remplir, le rapprochement plus intime, plus fréquent des maîtres de tout ordre depuis le proviseur jusqu'au répétiteur avec les élèves ; à côté des leçons proprement dites, de l'enseignement même, les leçons de choses pour ainsi dire : un proviseur moins absorbé par sa tâche administrative, des professeurs qui ne soient pas toujours en chaire, des répétiteurs associés

(1) *Aisne*, p. 211 ; *Charente*, p. 278, rapp. de M. Rambaud ; *Gironde*, p. 373, col. II.
(2) *Gironde*, p. 374 ; *Charente*, p. 278 ; *Sarthe*, p. 605 ; *Haute-Vienne*, p. 677.
(3) *Sarthe*, rapp. de M. Leporché, p. 606.
(4) *Ariège*, p. 245 ; *Pyrénées-Orientales*, p. 594, col. I.
(5) Voir par exemple, *Loiret*, p. 420 ; *Ariège*, p. 244.
(6) *Somme*, p. 641, col. I.

au travail, et au détail de la maison, bref un atelier, et moins une faculté qu'une famille où la discipline resterait plus forte qu'elle ne l'est, avec les mœurs actuelles, entre les mains des parents (1).

Voilà pourquoi les Conseils généraux voudraient retenir longtemps dans le département, à la tête des lycées, les proviseurs et les maîtres, les proviseurs surtout (2). Ils ont raison : il suffit de connaître l'autorité, dans une petite ville, d'un principal de collège, maître d'un pensionnat qu'il ne quitte point, continuant les relations avec ses anciens élèves, capable de leur être utile dans la vie, ouvrier indispensable et considéré de plus d'une entreprise dans la cité. Si l'on conçoit le lycée comme une grande maison familiale, il est naturel qu'on ne l'accepte pas sous la forme d'un organisme instable, toujours changeant, et sans cesse désagrégé dans ses parties essentielles. Une famille dont les chefs s'éloigneraient, et se remplaceraient pour s'éloigner et ne plus revenir, dont les membres seraient en perpétuel mouvement ferait une bien singulière famille. Il faut se mettre à la place de ces parents qui confient leurs enfans à des maîtres venus pour une année parfois dans leur ville par décret du ministre et rappelés de même, sans lien avec le pays, avec eux, consciencieux toujours, indifférents par force le plus souvent. C'est ainsi que la confiance ne s'établit pas, que le proviseur, l'âme de la maison, reste un étranger, malgré tous les mérites de cœur et d'esprit, qui autrement eussent fait de lui un ami. Et qui peut dire, si ces maîtres mêmes n'avaient pas une tâche plus haute à remplir, non seulement l'éducation de leurs élèves, mais encore celle de leurs parents, de la cité elle-même ? On s'est plaint parfois dans certains Conseils généraux, qu'ils se soient laissés séduire et attirer par la politique (3). Qui sait si ce n'est pas une conséquence presque fatale de leur situation qui les livre, faute de liens solides entre leur maison et la ville, à la sollicitation des partis ?

En tous cas, leur isolement dans leur tâche qu'on s'accorde à trouver bien remplie, quoique incomplète, est aussi pénible pour eux qu'elle est nuisible aux établissements d'Etat. Je ne crois pas d'ailleurs que le remède dépende des universitaires autant que les assemblées départementales et que la Commission l'ont pensé, ni surtout d'eux uniquement. Un fonctionnaire, qui débute dans un lycée, est

(1) *Bouches-du-Rhône*, p. 259-261 ; *Cantal*, p. 275 ; *Cher*, p. 291 « familial et éducatif » ; *Loiret*, p. 420, col. I, « une maison de famille » ; *Lot*, p. 423 ; *Nord*, p. 516, col. I ; *Pas-de-Calais*, 555 à 558 ; *Pyrenées-Orientales*, p. 594, col. II ; *Somme*, p. 641, col. II ; *Seine-et-Marne*, p. 630 col. I, etc.

(2) *Ain*, p. 203. col. I ; *Ariège*, p. 244-245 ; *Aude*, p. 253 ; *Bouches-du-Rhône*, p. 206, etc., etc.

(3) *Loir-et-Cher*, p. 409, notamment.

en contact immédiat avec ses élèves : il peut et il doit étendre et prolonger ce contact. C'est une des formes de sa tâche, de l'éducation dont il est chargé. C'est une toute autre affaire pour lui d'établir des relations avec les familles, dont le concours est indispensable. Le suffrage et l'affection de ses élèves n'y suffisent pas ; j'en contais plus d'un exemple. Auprès des familles, il lui faut d'autres intermédiaires que les enfants mêmes, des introducteurs pour ainsi dire et des garants. Pour rapprocher les distances, est-il sage de lui laisser faire tout le chemin, et sans guides ?

Ces remarques s'adressent plutôt aux conclusions de la Commission qu'aux vœux des Conseils généraux. Car ceux-ci, demandant davantage à l'Université, ont compris qu'ils devaient prendre leur part, et presque l'initiative de ces relations locales entre les maisons d'Etat, et les familles. Pour quel motif la commission n'a-t-elle pas inscrit, parmi ses vœux, ce principe de décentralisation ? (1) N'y a-t-il pas, dans les départements et sur place, entre l'Eglise et les maisons congréganistes, une association intime et constante, un concours d'efforts, des soins, une entente dont le succès est un exemple et une leçon ?

EMILE BOURGEOIS.

II. — Les réformes proposées par la commission d'enquête parlementaire (2).

.... La commission d'enquête parlementaire propose un ensemble de remèdes qui nous semblent de valeur et d'efficacité inégales. Tout d'abord, on est tombé d'accord, et avec grand raison, nous semble-t-il, sur la nécessité de renforcer l'autorité du proviseur et d'en faire vraiment le chef de la maison qu'il dirige, un chef ayant une large initiative et un réel pouvoir, auxquels correspondrait une effective responsabilité. Aujourd'hui tout est prévu et réglé d'avance : nulle innovation pédagogique, nulle modification budgétaire ne lui sont permises, c'est un agent d'exécution, dont le seul rôle consiste à observer et à faire observer un réglement, élaboré dans les bureaux du ministère et uniforme pour toute la France, et c'est un agent dont la situation morale et le prestige sont, en règle très générale, inférieurs à ceux des fonctionnaires placés immédiatement sous ses ordres, je veux dire des professeurs.

(1) Il faut noter du moins que M. Raiberti dans son excellent rapport sur le Régime des Lycées a proposé la constitution d'un comité de patronage auprès de l'Université dans le sens indiqué par les Conseils généraux. (Enquête, t. VI. 2e partie, p. 79).

(2) Nous laissons de côté, dans l'article de M. Marillier, des considérations excellentes sur la crise de l'enseignement secondaire, considérablement exagérée, qui ont déjà été présentées à plusieurs reprises à nos lecteurs (*N. de la Réd.*).

Relever les fonctions du proviseur par des avantages pécuniaires, par le choix pour les exercer d'hommes que leurs titres et leurs travaux mettent en évidence, par la restitution surtout à ce chef véritable de l'établissement des attributs essentiels de son autorité, c'est là le plus pressé. Il faut qu'il nomme lui-même à tous les emplois inférieurs, qu'il soit officiellement consulté sur la nomination des professeurs et de ses collaborateurs immédiats, censeur, économe, surveillants généraux, etc. On doit le maintenir le plus longtemps possible au même poste et provoquer entre lui et les maîtres qu'il a sous son autorité des relations plus intimes, plus fréquentes et moins administratives. Si l'on veut qu'une saine atmosphère morale se crée dans une maison, il faut lui commettre en grande partie le soin de la constituer en se faisant en des entretiens familiers avec les élèves, en dehors des heures d'études et de classe, le directeur même de leurs consciences balbutiantes encore d'enfants et de jeunes gens, et pour cela, il est indispensable qu'il n'existe pas de ces maisons trop grandes où s'entassent 1.500 ou 1.600 élèves ; il ne faudrait pas qu'il eût à s'occuper de plus de 300 ou 400, et c'est déjà beaucoup. Il y aurait mille avantages à ce que dans chaque lycée de grandes salles fussent ouvertes où les élèves se pourraient réunir, leur travail achevé, pour lire ou causer et que là ils se rencontrassent souvent et avec leurs maîtres et avec le proviseur même ; rien ne serait plus sûrement et efficacement éducatif que ce contact en des relations familièrement respectueuses et de libre et déférente allure. La Commission a insisté sur ce point et avec raison.

A cet accroissement de l'autorité du proviseur correspondrait une sorte d'autonomie accordée au lycée, autonomie à la fois financière et pédagogique ; dans les limites du budget qui lui serait assigné et qui comporterait certaines dépenses obligatoires (traitements des professeurs, etc.), on pourrait laisser au proviseur, assisté du bureau d'administration, une certaine liberté de se mouvoir à sa guise. Pour donner à ce budget plus de clarté, la Commission a estimé qu'il y avait sagesse à disjoindre des recettes et des dépenses de la maison d'enseignement proprement dite, celles du pensionnat. Le prix de la pension doit représenter aussi exactement que possible l'équivalent de ce que coûtent la nourriture, l'entretien et la surveillance des pensionnaires, il ne doit être fait sur ces dépenses ni pertes, ni bénéfices. Dès lors, au lieu de fixer arbitrairement ce prix et pour toute la France, il est beaucoup plus sage de remettre au proviseur et au bureau d'administration de chaque lycée le soin d'en fixer le montant, en tenant compte des exigences des familles, des habitudes de la région, de la cherté des vivres et de tout un ensemble de conditions locales, qui soit de leur nature même extrêmement variables et changeantes. Quant au budget de la maison d'enseignement, il consisterait en une subvention fixe de l'Etat à laquelle viendrait s'ajouter le montant des frais d'études et on laisserait au proviseur, assisté du Conseil des professeurs, l'initiative de proposer au ministre les créations, suppressions ou transformations de chaires et d'emplois qui seraient nécessaires pour tirer le meilleur emploi de ces ressources. L'excédent de recettes disponibles permettrait de créer des enseignements complémentaires que choisiraient le proviseur et les professeurs eux-mêmes sous le contrôle du recteur.

Dans le domaine proprement pédagogique, une autonomie plus large

encore pourrait être réalisée et l'on ne peut que louer la Commission d'avoir adopté la résolution suivante : « Les programmes ne traceront que des lignes générales. Les proviseurs, après avis des conseils de professeurs et sous l'autorité des recteurs, règleront les détails d'application des plans d'études, en tenant compte des besoins des élèves et des ressources de chaque établissement ». Il nous semble, comme à M. Berthelot, que tout programme est malfaisant dès qu'il entre dans le détail et se mêle de prescrire presque jour par jour au maître ce qu'il enseignera et comment, sans qu'il ait pu se préoccuper si peu que ce soit de ce que sont et de ce que savent ses élèves. Seul le conseil d'un établissement peut régler utilement chaque année le plan général des études, encore sera-t-il nécessaire qu'une très grande liberté d'interprétation soit laissée à chaque professeur et que l'on s'en remette pour assurer l'unité de l'enseignement aux échanges de vues et au fréquent contact des maîtres les uns avec les autres.

La grave question, c'est la question des répétiteurs ; elle est de sa nature inhabile à recevoir une solution parfaite, mais on peut tenter cependant de faire moins mauvaise la solution qui en sera donnée. La commission a cru y réussir en élaborant un projet qui diminuerait en une large proportion la profondeur de ce fossé qui sépare si malheureusement les uns des autres ces collaborateurs à une œuvre commune, les professeurs et les répétiteurs. Pour y parvenir, elle a dissocié les fonctions d'éducation et d'enseignement des répétiteurs de leurs fonctions de surveillance. Le répétitorat ne serait plus, comme il tend à le devenir, une carrière distincte et fermée, mais une des voies qui conduisent aux chaires des lycées et des collèges ; les répétiteurs recevraient le titre de professeurs stagiaires et ils prendraient à l'éducation intellectuelle et morale des élèves la part la plus active, sous l'autorité du proviseur, et en constante coopération avec les professeurs, avec ceux surtout qui, désignés du nom de directeurs d'études, prendraient charge d'un groupe d'élèves dont ils suivraient le développement et les progrès pendant tout le cours de leurs classes. Les fonctions de surveillance seraient exercées soit par des professeurs stagiaires ou par des maîtres élémentaires qui en feraient la demande, et moyennant une indemnité spéciale, soit par d'autres personnes (anciens sous-officiers, instituteurs détachés des services de l'enseignement primaire, etc.). Si cette réforme peut réussir à faire que les répétiteurs ne soient plus des mécontents et des aigris, il n'en sera pas de plus féconde parmi celles qui ont été élaborées par la commission. Les membres de la commission souhaiteraient d'ailleurs que les professeurs eux-mêmes fussent en contact presque constant avec leurs élèves, et il semble même qu'ils se soient à ce point de vue laissés entraîner à quelque exagération : il n'est bon ni pour l'enfant ni pour l'adolescent que constamment on s'occupe d'eux ; sauf peut-être pour le très jeune enfant, la plus large liberté est souvent la meilleure direction. D'autre part, il faut que les professeurs aient d'amples loisirs, qu'ils puissent travailler pour eux-mêmes et à d'autres besognes que leur besogne scolaire. Sans cela leur esprit se racornit et se rétrécit, ils ne se renouvellent plus, tombent en une sorte de routine et enseignent mal, parce qu'ils ont cessé d'apprendre, de chercher, de réfléchir, de vivre en un mot. Pour être un professeur excellent, il faut ne pas être sans cesse un professeur.

Il est un autre point où la Commission nous parait mériter une approbation sans réserve, c'est en son attitude à l'égard des collèges communaux : elle a merveilleusement compris tout le parti qu'on pouvait tirer pour mettre des réformes à l'essai, de ces organismes plus souples et plus variés, et il faut la louer de ne s'être pas laissé gagner par cette fâcheuse tendance à grouper les élèves en des établissements immenses et dispendieux où l'on ne saurait sérieusement appliquer des méthodes pédagogiques libérales et sincèrement respectueuses de la personnalité et de l'originalité de l'enfant. Elle s'est même montrée si favorable aux collèges qu'elle a adopté une résolution tendant à ce que dans le cas où une ville refuserait de créer un collège dont l'utilité aurait été reconnue, le ministre de l'instruction publique soit autorisé à passer un traité avec le département et à son défaut avec une société ou même un particulier. Il serait ouvert ainsi des établissements universitaires, où enseignerait le même personnel, mais qui seraient administrés en un autre esprit et où des procédés nouveaux pourraient être appliqués et des essais hardis être tentés sans courir risque de désorganiser tout ce vaste mécanisme compliqué qu'est un lycée, qu'est surtout l'ensemble des lycées de France.

La commission a eu ce mérite encore de comprendre, ce que d'ailleurs M. Lavisse s'était employé à lui rendre sensible, que nulle science ne vaut chez un maître, s'il ne sait pas enseigner, et que pour savoir, à défaut d'un tact divinatoire, d'un instinct dont tous, il s'en faut de beaucoup, ne sont pas doués, le meilleur moyen, c'est de l'avoir appris. Or, dans nos Universités on apprend tout aux futurs professeurs et même leur métier, mais peut-être ce métier ne le leur apprend-on pas suffisamment ou tout au moins n'appliquent-ils à cet apprentissage indispensable toute l'attention ni tout l'effort qu'il faudrait, distraits qu'ils sont par l'absorbante préparation du concours d'agrégation, qui a perdu son caractère d'épreuve professionnelle et revêtu celui d'une épreuve exclusivement scientifique ou littéraire.

Le remède imaginé par la Commission c'est le rétablissement du stage : les divers agrégés seront, assujettis, comme tous les aspirants au professorat, avant ou après le concours d'agrégation, à passer un certain temps comme professeurs stagiaires dans un lycée établi au chef-lieu d'une Université, le titre d'agrégé ne pourra leur être accordé que s'ils obtiennent à la suite du stage, un certificat d'aptitude professionnelle. Ce stage sera forcément de courte durée, et il semble bien que ce doit être surtout aux fonctions de répétiteurs que seront employés ces stagiaires, cela ne les préparera qu'assez indirectement à faire leur classe et à moins que le proviseur ne veuille bien prendre lui-même charge de leur éducation pédagogique, on est fondé à craindre qu'elle ne demeure fort imparfaite. Est-il d'ailleurs très chimérique de penser que l'on mettra quelque complaisance dans la délivrance des certificats d'aptitude professionnelle : on peut douter assez légitimement qu'un futur professeur, reçu le premier au concours d'agrégation de mathématiques, de philosophie ou d'histoire, se voit refuser ce titre d'agrégé parce qu'il n'aura montré qu'un zèle un peu tiède dans l'accomplissement de sa tâche de répétiteur.

Le projet présenté par M. Lavisse à la Commission me parait offrir pour l'éducation professionnelle des futurs maîtres de beaucoup plus sérieuses garanties ; il conviendrait que dans toutes les Universités s'orga-

nisât cet enseignement intensif de la pédagogie dont la commission a estimé qu'il convenait de marquer la place à l'Ecole Normale supérieure. A l'Ecole Normale seule, c'est vraiment trop peu ; elle fournit au recrutement du personnel de l'enseignement secondaire une si faible minorité que ce serait vraiment folie de n'apprendre leur métier qu'aux seuls professeurs, qui auraient eu l'heureuse chance de compter au nombre de ses élèves. Le projet de M. Lavisse consisterait à astreindre tous les agrégés, avant leur entrée en fonctions, à un séjour d'un an dans une grande Université où ils suivraient des cours sur la science de l'éducation, la psychologie de l'enfant, l'histoire de l'éducation et les systèmes d'éducation pratiqués aujourd'hui dans les divers pays ; ces cours seraient communs aux agrégés des divers ordres. Aux agrégés de chaque ordre, des conférences seraient faites sur les méthodes et les procédés d'enseignement qui s'appliquent aux diverses disciplines. En même temps, ils se mettraient sous la direction d'un professeur de lycée, recevraient de lui des conseils pratiques et plusieurs fois par semaine assisteraient à sa classe. Enfin, ils s'appliqueraient à fréquenter aussi assidûment qu'il se pourrait, une école primaire et à entrer en contact direct et personnel avec les enfants. Ce groupement de jeunes hommes qui se prépareraient en commun à leur tâche commune auraient les plus heureux effets.

Il serait fort à souhaiter d'ailleurs que cette obligation du stage, sous la forme surtout qu'a imaginée M. Lavisse, fût imposée aux professeurs de l'enseignement libre comme à ceux de l'enseignement public, et il est indispensable que dans l'Université les chargés de cours bénéficient comme les agrégés de cette éducation professionnelle. Exiger des maîtres qui enseigneraient dans les maisons ecclésiastiques, les mêmes grades, la même préparation solide et sérieuse, la même connaissance des méthodes de recherche et de critique, la même pratique de la pédagogie libérale que des professeurs de ses lycées et de ses collèges, ce serait pour l'Etat la meilleure garantie contre les dangers que peut présenter à certains égards l'accroissement indéfini de l'enseignement congréganiste, si surtout les établissements libres sont soumis à des inspections aussi complètes, aussi régulières, aussi exactes que les établissements universitaires eux-mêmes.

Parmi les projets de réformes de la Commission, les plus intéressants peut-être sont ceux qui portent sur l'enseignement même et ses programmes et aussi sur ses sanctions, sur les examens de fin d'études, sur le baccalauréat. Abréger la durée totale des études, substituer le groupement des élèves en cours où seraient réunis ceux qui seraient de même force en une même matière à l'ancien groupement en classes, abaisser les barrières entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne, permettre le passage plus aisé de l'enseignement primaire supérieur à l'enseignement secondaire, diviser l'enseignement secondaire sous sa double forme en deux cycles tels que le premier se suffise en une certaine mesure à lui-même, distinguer les matières d'enseignement en obligatoires et facultatives, affranchir enfin autant que possible les élèves du souci de l'examen final et les maîtres de sa tyrannie, telles semblent avoir été les préoccupations essentielles qui se sont imposées à elle et qui lui ont dicté son plan de réorganisation. Les réformes qu'elle propose nous paraissent timides et incomplètes, et parce qu'elles conservent en fait sous le nom de diplôme d'études secondaires supérieures un grade fort analogue au

baccalauréat actuel et que permettra d'obtenir un examen qui ne diffère que par des détails et qui ne sont pas de première importance, de l'examen d'aujourd'hui, et surtout parce qu'elles maintiennent la distinction, pour nous fâcheuse, de l'enseignement moderne et de l'enseignement classique. Ce n'est pas entre ces deux ordres d'enseignement que, d'après nous, se doit faire la coupure, mais entre un enseignement pratique qui se puisse en quelque mesure suffire à lui-même et un enseignement du culture qui soit une préparation à l'enseignement des Universités et à celui des grandes écoles techniques d'industrie, de commerce, d'agriculture ou d'art militaire. Cet enseignement pratique qui participerait de l'ancien enseignement spécial, de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement professionnel pourrait revêtir des formes extrêmement variées et devrait adapter ses programmes et ses méthodes aux exigences et aux besoins de sa clientèle, il devrait en chaque région avoir une physionomie distincte parce qu'il répondrait en chacune à des nécessités différentes (1). L'enseignement de culture tout au contraire nous paraît devoir présenter à la fois plus d'unité et plus de souplesse encore : la langue et la littérature françaises, le dessin, les éléments des mathématiques, l'histoire considérée en ses grandes périodes, l'histoire surtout de la civilisation, la géographie, des notions sommaires de physiologie, de psychologie et de logique, une langue vivante (l'anglais ou l'allemand), la morale enfin, en formeraient la partie commune ; la physique, la chimie, l'histoire naturelle, les langues et les littératures étrangères, la philosophie, les langues et les littératures grecques et latines constitueraient des matières à option entre lesquelles les élèves et leurs parents seraient appelés à choisir. Le diplôme délivré à la fin des études ferait mention des matières facultatives pour lesquelles l'élève aurait opté, et il serait tenu d'opter pour quelques-unes d'entre elles tout au moins.

Etant admis le principe de la division en deux cycles, un élève pourrait durant le premier cycle choisir tels enseignements facultatifs et durant le second tels autres ; il pourrait aussi au bout du premier cycle substituer à la langue vivante qu'il apprenait jusque-là une autre langue vivante, s'il faisait preuve d'une connaissance de la première qui lui permît de lire sans effort un auteur facile. Il lui serait enfin loisible d'étudier le grec sans étudier le latin et inversement. Simultanément avec l'enseignement des langues anciennes serait donné un enseignement succinct, mais suffisamment développé de l'histoire ancienne, dont figureraient seulement des notions sommaires au programme commun.

La Commission a adopté une résolution tendant à ce que le même professeur pût durant trois ans suivre ses élèves. Telle serait aussi notre conception en ce qui concerne les professeurs de l'enseignement commun. Pendant tout un cycle, ils garderaient les mêmes élèves. Les professeurs de latin ou de grec au contraire ne seraient pas professeurs de telle classe, mais professeurs de latin ou de grec à tant d'heures par semaine et de même pour les autres matières facultatives.

Si un tel plan avait quelque chance de prévaloir, il permettrait en cér-

(1) Cet enseignement pourrait être donné dans les collèges, auxquels seraient adjoints certains lycées à côté de l'enseignement de culture et dans les écoles primaires supérieures qui changeraient de nom et s'appelleraient : Ecole d'enseignement secondaire pratique. On pourrait y placer un personnel mixte provenant en partie de l'enseignement primaire et en partie de l'enseignement moderne.

tains cas de réaliser de sérieuses économies, mais surtout il ferait disparaître un antagonisme qui n'a pas de raison d'être entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne, il affranchirait parents et enfants d'opter dès le début des études pour tel ou tel type d'enseignement. Les langues et les littératures anciennes seraient étudiées en elles-mêmes et pour elles mêmes par les seuls enfants qui le souhaiteraient et qui s'adonneraient dès lors à cette étude avec le sérieux et l'application qui seuls la font utile et féconde.

Le grec et le latin désormais mis sur le même rang et également facultatifs, tomberait l'injuste défaveur où sont tenues depuis longtemps les études grecques, le plus merveilleux instrument de culture qui soit au monde. Comme l'a très justement dit M. Lavisse : « La grande éducatrice antique, ce n'est pas Rome, c'est la Grèce. La littérature latine « est presque tout entière une littérature d'imitation, elle est très « courte, la grande littérature originale et féconde, riche en penseurs, en « philosophes comme en artistes, c'est la littérature grecque, il faut que « l'hellénisme garde sa place dans le grand courant intellectuel national ».

De même ceux-là seuls feraient des études de physique et de chimie qui sentiraient pour ces sciences quelque aptitude et quelque goût ; ceux-là ce serait d'ailleurs la très grande majorité, mais les autres échapperaient à cette stérilisante tyrannie d'apprendre par cœur et de réciter machinalement ce qu'on n'a pas vraiment et profondément compris.

Les notions, au contraire de psychologie, de physiologie, de logique que nous faisons figurer au programme commun, sont nécessaires à tout homme qui veut faire son métier d'homme, au même titre que la morale, à tout homme surtout qui aura chance d'entrer en une carrière de direction et ce serait le cas pour tous ceux qui passeraient par cet enseignement de culture.

Il nous paraîtrait déplorable de consacrer des établissements distincts, comme ont paru le souhaiter plusieurs des personnes qui ont déposé devant la Commission, aux divers types d'enseignement secondaire (je laisse ici de côté l'enseignement secondaire pratique) et le mérite du plan que nous suggérons, serait précisément de rendre impossible la mise à exécution d'un pareil projet. Rien n'est plus à désirer que le contact intime, la constante fréquentation d'enfants et de jeunes gens qui reçoivent des enseignements variés ; ils se cultivent les uns les autres et font œuvre merveilleusement rapide d'éducation mutuelle. L'âme de beauté de la Grèce antique rayonnera dans le lycée tout entier et aussi la majesté latine parce que quelques-uns des élèves seront entrés avec elles en étroite communion et l'ardeur de certains pour les sciences expérimentales se communiquera aux autres et leur fera souhaiter de les étudier, quand ils auront quitté les bancs du collège.

Je ne sais si la Commission ne s'est pas fait quelque illusion en se figurant qu'on pouvait aisément faire l'apprentissage pratique d'une langue vivante sans ce continuel exercice de la parole et de l'oreille qui n'est pas possible, si l'on ne vit entouré de gens qui n'entendent pas votre propre langue. Rien ne suppléera à cet égard les séjours et les voyages à l'étranger, il ne faut se lasser de le répéter. Il est nécessaire que les jeunes Français prennent l'habitude d'aller voir eux-mêmes ce qui se passe de l'autre côté des frontières ; ils rapporteraient de leur voyage une âme renouvelée et agrandie et une pensée plus juste et plus claire, une pensée

moins aisément dupe des mots, précisément parce qu'elle aurait plus de moyens de s'exprimer et deviendrait par là moins dépendante de l'expression et des formules. Mais la langue écrite, on peut l'apprendre au lycée et l'apprendre de façon à s'en servir couramment comme de la sienne et il faut qu'on l'apprenne ainsi ; il est fâcheux qu'un si grand nombre d'entre nous éprouvent plus de peine à lire un journal allemand, anglais ou italien qu'un journal français. Rien n'est plus périlleux pour les bonnes relations internationales que cette ignorance les uns des autres où l'ignorance de leurs langues respectives tient les divers peuples de l'Europe, et les Français plus encore que leurs voisins.

On ne saurait trop louer en revanche l'insistance mise par la commission à demander pour l'enseignement du dessin la place qui lui revient légitimement et qu'on lui a jusqu'ici fort chichement mesurée : rien qui soit plus nécessaire que cette éducation méthodique de l'œil et de la main.

Mais pour que toutes ces réformes puissent porter les fruits que l'on en attend, il est nécessaire de délivrer les maîtres et les élèves de la hantise du baccalauréat. Il faut que des examens de passage rigoureux obligent à recommencer leur année d'études ou éliminent définitivement les élèves qui ne seraient pas capables de suivre avec fruit l'enseignement et les exercices du cours ou de la classe supérieure et que ces examens soient institués dans les établissements libres comme dans les établissements universitaires, sous la haute surveillance d'un délégué de l'Etat, qui en contrôlera le sérieux et la sincérité. Il faut aussi qu'obtiennent sans examen à la fin du premier et du second cycles d'études le certificat et le diplôme d'études secondaires les élèves dont les notes et les places garantiraient suffisamment la capacité et la valeur, le délégué de l'Etat ayant toujours le droit d'interroger les élèves pour contrôler la sincérité des notes données. Quant aux élèves auxquels la faiblesse de leurs notes ne permettraient pas de décerner le certificat ou le diplôme et aux élèves qui auraient reçu leur instruction de maîtres privés au domicile de leurs parents, ils passeraient devant un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire et présidé par un professeur de l'enseignement supérieur, un examen très simple portant sur les matières qu'ils auraient étudiées et sans qu'aucun programme détaillé soit officiellement publié ; pour les élèves de l'enseignement public l'examen se pourrait d'ailleurs restreindre aux matières pour lesquelles ils n'auraient pas obtenu au cours de leurs classes des notes satisfaisantes. Le diplôme ferait explicitement mention des diverses matières étudiées par l'élève. Les diverses Facultés régleraient elles-mêmes les conditions à remplir pour être admis à y prendre des inscriptions et il serait toujours loisible à un élève de passer un examen complémentaire sur les matières exigées dont la mention ne figurait pas à l'origine sur son diplôme. Il n'y aurait d'ailleurs nulle nécessité que ces conditions fussent les mêmes pour toutes les Facultés d'un même ordre et il semble que chaque Université doive avoir le droit de les déterminer. Pour les grandes écoles du gouvernement, il appartiendrait à l'Etat de spécifier la nature du diplôme dont devraient être munis les candidats.

Il nous semble qu'un tel plan de réformes, assez étroitement apparenté d'ailleurs à celui que l'on peut aisément dégager des dépositions faites devant la commission par M. Lavisse, donnerait satisfaction aux multiples intérêts en conflit.

L'essentiel, c'est qu'élèves et maîtres vivent plus près les uns des autres, que les maisons d'éducation conquièrent leur autonomie relative et leur vie propre, délivrés de la double tyrannie des programmes et des examens, que l'enseignement secondaire retrouve, avec une souplesse et une variété qu'il n'a jamais connues, son unité d'autrefois et qu'il demeure un enseignement de culture, une préparation efficace aux études supérieures.

L. MARILLIER

III. — Les études dans la démocratie (1).

Le présent livre fait suite à l'*Enseignement intégral*, il marque un pas de plus dans la campagne de réforme entreprise par l'auteur. Paru peu de temps après la publication de la volumineuse enquête Ribot, il s'en distingue profondément. La commission parlementaire a recueilli de nombreuses dépositions dont la variété imite à ravir l'incohérence ; la raison en est que personne n'a procédé à une critique méthodique, n'a tenté de faire dans notre édifice scolaire le départ de la raison et de l'expérience, bref ne s'est mis en quête des principes. C'est cette œuvre que M. Bertrand a essayée, et elle l'a amené à un projet de refonte complète, qu'il appelle lui-même un « copernicisme pédagogique ».

Tout naturellement son effort est double, de critique d'abord, de reconstruction ensuite. Tel qu'il fonctionne sous nos yeux notre enseignement secondaire souffre de quatre inconvénients principaux : en premier lieu, une pléthore de jeunes gens et de candidats en contraste avec la pénurie d'enfants et d'hommes, puis l'incertitude changeante des programmes et des examens, d'autre part le dilemme, ou mieux le « duel » du latin et du moderne, enfin le baccalauréat qui asservit et dénature toutes les études (1re part., ch. II, p. 49 et suiv.) Ces difficultés, ces « énigmes » ont des provenances diverses ; la première tient aux mœurs générales du pays, les autres dérivent en partie d'un préjugé qui a été une vérité, mais dont le temps a fait une erreur. On s'obstine en effet à voir dans la littérature le fondement des études secondaires, opinion légitime au XVIIe et au XVIIIe siècles, dans une société d'hommes de loisir et avant l'énorme développement des sciences ; opinion insoutenable dans une démocratie tournée vers la vie pratique et où les sciences ont bouleversé les conditions d'existence. Le principe étant faux, les conséquences sont mauvaises : c'est d'abord l'antinomie d'études soi-disant désintéressées et de buts poursuivis, étroitement intéressés (p. 59) ; c'est aussi la part des sciences imposée par la nécessité et mesurée par le hasasd ; telle la géologie placée successivement en cinquième, en seconde et en philosophie, bizarre disposition qui « assure une année pour apprendre, régulièrement suivie de deux années pour oublier » (p. 69). Ce n'est pas tout : le maintien de l'éducation gréco-latine n'a pas empêché l'abandon de certains exercices qui eurent leur

(1) Paris, Alcan. — Le précédent volume de M. Bertrand a été présenté par lui-même en ses conclusions, puis analysé dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (*N. de la Riv.*).

période d'éclat, vers latins, narrations latines, discours, etc.; par suite les classes ont successivement perdu leurs traits caractéristiques, elles se sont fondues en un type uniforme et incolore : la quatrième n'est plus que la cinquième prolongée, la seconde une troisième continuée; rien ne définit l'examen de passage; rien ne règle la durée des études, et c'est pourquoi avec des arguments égaux, les uns demandent à l'accroître, les autres à l'abréger. Enfin cette pédagogie invertébrée en même temps manque de souplesse ; un jeune homme de quatorze ans, sorti de l'école primaire, ne peut plus s'y engager; elle recrute sa clientèle dès l'enfance, c'est-à-dire au hasard, et elle la retient parfois jusqu'à l'âge d'homme. (*Ibid*, ch. II, p. 65, 82, etc.).

Puisque le principe est mauvais, il faut changer le principe ; il faut déplacer l'axe de l'éducation, transporter aux sciences le rôle jusqu'à présent attribué aux lettres et faire graviter celles-ci autour de celles-là. C'est ce renversement des points de vue qui constitue le copernicisme pédagogique. Trois idées décisives s'en dégagent et caractérisent « le Lycée de demain » :

1° La disposition des classes reproduit la hiérarchie des sciences. Celles-ci, dans la classification de Comte, composent quatre groupes de connaissances originales et connexes : il y aura donc quatre années d'études : 1° mathématiques; 2° physique et chimie ; 3° biologie ; 4° sociologie. Chacune aura ainsi son contenu propre, sa physionomie distincte, par là même restituera à l'examen de passage une raison d'être, par là encore rendra inutile le baccalauréat. Ce n'est pas à dire que chaque année sera tout entière consacrée à l'étude exclusive d'une seule science; les autres auront leur part, bien que réduite; toutes ensemble s'entr'aideront, révéleront leur « interdépendance », et ainsi composeront, au lieu d'un chapelet informe de classes, un système articulé (I III, 92, 102). Le Lycée de demain sera le Lycée de 4 ans; il prendra les jeunes gens plus tard, déjà pourvus d'une solide éducation primaire, il les livrera plus tôt à la vie sociale.

2° Cette éducation scientifique ne serait pas un enseignement primaire supérieur, elle resterait un enseignement secondaire, tout de réflexion et de théorie. Il y a en effet deux façons bien différentes de concevoir l'enseignement des sciences ; ou bien il se réduit à des chaînes de théorèmes, à un long défilé de faits indiqués, de lois énoncées; ou bien il s'attache à un petit nombre de questions essentielles, en recherche le développement, en fixe la portée, en dégage l'esprit. En d'autres termes, il y a un enseignement empirique ou matérialiste et il y a un enseignement philosophique ou idéaliste des sciences; c'est le second, bien entendu, que M. Bertrand recommande, et qui s'élèverait à la dignité d'humanités scientifiques (*Ibid*, III, p. 105 et suiv.).

3° La littérature reste le complément nécessaire de l'éducation. Si elle perd sa primauté, elle ne perd qu'une part très restreinte du temps qu'on lui consacrait. Pourtant des sacrifices s'imposeront : tout le grec, dont la connaissance au baccalauréat n'est déjà qu'une fiction, doit tomber. Quant à la question du latin, elle se résoudra dans le sens de la pleine liberté et d'une complète égalité des sanctions avec les langues vivantes (p. 114 et suiv.). Avec celles-ci comme avec celui-là, l'enseignement secondaire, appuyé à la science, conservera la même ossature, le même esprit, et le dilemme de l'ancien et du moderne s'évanouira.

En deux mots, un enseignement moins verbal, plus nourri, qui maintient l'esprit en contact incessant avec les choses et avec la vie, qui combat la contemplation dédaigneuse des hommes de lettres, et qui prépare, organise l'activité réfléchie et sociale, tel est, ramené à ses lignes essentielles, le plan de M. Bertrand.

Dans la deuxième partie, l'auteur s'attache à esquisser la « base » et le « faîte » de son Lycée, c'est-à-dire l'enseignement des mathématiques et l'enseignement de la morale. Nous signalons notamment le chapitre consacré à l'enseignement des mathématiques : il offre un vif intérêt avec ses emprunts expressément rapportés à M. Laisant, et ses récits pittoresques, tels que celui de Quinet et de ses deux professeurs de sciences.

Il y a aussi l'inévitable et irritante question de l'enseignement libre, pierre d'achoppement de toutes les réformes. M. Bertrand, dans une note qu'il serait intéressant de développer (p. 85), se prononce résolument, et, à notre avis, très justement pour le retour au monopole. Le prétendu droit d'enseigner est en réalité « le plus exorbitant et le plus « redoutable des privilèges, pernicieux en pratique, puisqu'il tend à créer « un empire dans un empire », on pourrait dire un empire contre un empire, deux Frances ennemies.

Le livre de M. Bertrand est de nature à soulever de vives discussions. La place nous manque pour nous y engager. Nous signalerons toutefois une difficulté. En principe, la thèse est juste : l'éducation *scientifique*, bien comprise, vaut l'éducation littéraire ; peut-être même vaut-elle mieux. Mais on oublie deux choses : d'abord le personnel enseignant devrait être composé de professeurs tous philosophes ou doués de l'esprit philosophique ; ensuite la loi du moindre effort, la paresse inhérente à la nature humaine incline celle-ci vers les procédés faciles et *courts* : au contraire, les humanités scientifiques exigeraient chez le maître un effort incessamment renouvelé de réflexion personnelle. Cet état de tension chaque jour renaissante se rencontre chez quelques-uns, chez les mieux doués, il reste cependant un état d'exception. L'éducation scientifique serait un idéalisme toujours prêt à retomber au *matérialisme*. — En revanche, la part d'indiscutable vérité est, dans le livre, capitale. La réorganisation de l'enseignement secondaire appelle, non des retouches partielles ou timides, mais une réforme fondamentale et totale. Celle que propose M. Bertrand peut être contestée ; ce qui n'est pas contestable, c'est son ampleur et sa cohérence interne. Elle est d'inspiration franchement démocratique, elle est nette et elle est crâne.

L. Gérard-Varet.

IV. — Conclusions adoptées par la Commission d'enquête parlementaire.

Régime des Lycées.

1. Le lycée proprement dit doit être distinct du pensionnat ; en conséquence, il y aura un budget de l'enseignement et un budget du pensionnat.

2. Le budget du pensionnat doit, en principe, se suffire à lui-même.

Il sera considéré comme autonome et administré par le proviseur et le bureau d'administration, sous le contrôle du recteur.

3. Le budget de l'enseignement sera alimenté par une subvention fixe de l'Etat, par les frais d'études, par les revenus de fondations, etc.

Le proviseur proposera au Ministre les créations ou suppressions de chaires et d'emplois et toutes les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre du budget et pour tirer le meilleur parti des ressources mises à sa disposition.

4. Les tarifs des frais d'études seront révisés et abaissés.

5. La situation et l'autorité des proviseurs seront relevées.

Ils ne seront déplacés que dans des cas exceptionnels.

Ils feront, sous l'autorité du recteur, les règlements intérieurs sur l'emploi du temps, la discipline, etc.

Ils nommeront les employés inférieurs

Il sera tenu le plus grand compte de leur avis pour l'avancement des professeurs et de tous les autres fonctionnaires du lycée.

6. Les fonctions actuelles des répétiteurs seront confiées, en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation, à des professeurs ou à des professeurs stagiaires.

Ceux-ci seront chargés effectivement d'une partie de l'enseignement.

Leur traitement sera inscrit au budget de l'enseignement et soumis à la retenue pour la retraite.

7. Les fonctions de surveillance du pensionnat seront confiées par le proviseur sous le contrôle du recteur, soit à des professeurs stagiaires ou à des maîtres élémentaires, de leur consentement, soit à d'autres personnes (instituteurs détachés, anciens sous officiers, etc.) et donneront lieu à une indemnité qui sera inscrite au budget du pensionnat et pourra être cumulée avec les traitements portés au budget de l'enseignement.

8. Il sera institué, à titre d'essai, dans certains lycées, des directeurs d'études, pris parmi les professeurs.

Ils continueront à enseigner et seront chargés, sous l'autorité du proviseur, de suivre les études et l'éducation d'un certain nombre d'élèves.

9. La durée totale des heures de classe et d'étude sera réduite à six heures pour les enfants de moins de douze ans et n'excèdera pas huit heures pour les élèves de moins de seize ans.

10. L'éducation physique sera organisée sérieusement et aura une sanction soit dans les examens de fin d'études, soit au point de vue du service militaire..

11. Dans tous les lycées, il sera établi des salles de récréation ou bibliothèques ouvertes, à certaines heures, aux élèves ainsi qu'aux professeurs et aux membres du bureau d'administration.

Collèges communaux.

12. La subvention de l'Etat accordée aux collèges communaux sera augmentée et fixée d'après certaines règles en tenant compte notamment des facultés contributives des communes.

13. Les subventions resteront fixes pendant la durée des traités, aussi bien pour les villes que pour l'Etat.

Les bonis provenant de l'externat seront mis en réserve pour couvrir les déficits éventuels des années suivantes ou employés soit à créer des cours spéciaux appropriés aux besoins des régions, soit à compléter le matériel d'enseignement.

14. En cas de refus par une ville de créer un collège dont l'utilité sera reconnue, le Ministre de l'Instruction publique sera autorisé à passer un traité avec le département et, à son défaut, avec une société ou même un particulier, étant entendu que les établissements ainsi créés auront les mêmes programmes que les collèges communaux et seront soumis aux mêmes inspections.

Les professeurs mis par l'Université à la disposition de ces établissements continueront à faire partie des cadres et conserveront leurs droits à l'avancement et à la retraite.

15. Les collèges les plus importants pourront être pourvus de professeurs agrégés ayant les mêmes traitements et les mêmes droits à l'avancement que ceux des lycées.

Dans ces mêmes établissements, un certain nombre de professeurs licenciés pourront être assimilés aux professeurs licenciés des lycées.

16. Seront appliquées aux collèges communaux les dispositions concernant le régime des lycées (principaux, professeurs stagiaires, durée des classes, etc.).

Conditions d'aptitude à exiger des professeurs.

17. Les futurs agrégés seront assujettis, comme tous les aspirants au professorat, avant ou après le concours d'agrégation, à un stage en qualité de professeurs stagiaires.

Ils accompliront leur stage dans un lycée établi au chef-lieu d'une Université.

Le titre d'agrégé ne pourra leur être accordé que s'ils obtiennent, à la suite du stage, un certificat d'aptitude professionnelle.

18. Il y aura un cadre des professeurs agrégés pour chaque ordre d'agrégation.

Le nombre des places mises au concours sera fixé de manière que le cadre ne soit pas dépassé.

19. L'agrégation de grammaire sera supprimée.

20. Les chargés de cours recevront le titre de professeur, à condition d'être pourvus du certificat d'aptitude professionnelle.

21. L'Ecole normale supérieure sera organisée et dirigée de manière à n'être pas seulement une école de hautes études, mais un véritable institut pédagogique.

22. Les professeurs des établissements libres seront soumis, en ce qui concerne les grades universitaires, aux mêmes obligations que ceux des collèges communaux.

Plans d'études — Programmes.

§ 1er. — Dispositions générales

23. Les programmes ne traceront que des lignes générales.

Les proviseurs, après avis des Conseils de professeurs et sous l'autorité des recteurs, règleront les détails d'application des plans d'études, en tenant compte des besoins des élèves et des ressources de chaque établissement.

24. Il y aura dans les programmes de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne des matières obligatoires et des matières à option.

25. Le système des cours gradués sera substitué, autant que possible, à celui des classes.

26. Les proviseurs auront la faculté d'organiser des cours communs aux élèves de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.

27. La durée de chaque cours sera, autant que possible, d'une heure seulement.

§ 2. — Enseignement classique

28. L'enseignement classique sera divisé en deux cycles de trois années chacun.

29. Le programme du premier cycle comprendra l'éducation morale et l'instruction civique, la langue française, le latin, une langue vivante, l'histoire, la géographie, les éléments des mathématiques et le dessin.

30. Le latin sera enseigné en trois cours gradués.

Un seul professeur suivra, autant que possible, les élèves pendant ces trois années.

31. Les éléments du grec seront enseignés dans la troisième année.

Pour les élèves qui se préparent aux écoles scientifiques ou commerciales, l'étude du grec pourra être remplacée par des conférences de sciences ou des exercices de langues vivantes.

32. Le deuxième cycle comprendra, à titre de matières obligatoires, la littérature française, la littérature latine, la langue et la littérature grecques, l'histoire considérée dans ses grandes périodes et au point de vue du développement de la civilisation, la géographie, la philosophie et, à titre de matières à option, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, les littératures étrangères, etc.

33. Il sera institué dans un certain nombre de lycées des cours préparatoires de latin et de grec pour permettre aux élèves sortant de l'enseignement moderne ou de l'enseignement primaire supérieur d'aborder le cycle supérieur de l'enseignement classique.

§ 3. — Enseignement moderne

34. L'enseignement moderne sera divisé, comme l'enseignement classique, en deux cycles de trois années.

35. Le programme du premier cycle comprendra obligatoirement l'éducation morale et l'instruction civique, la langue française, une langue vivante, l'histoire, la géographie, les éléments des sciences et le dessin.

Des cours complémentaires pourront être annexés au programme. Ils seront appropriés aux besoins des futurs commerçants, industriels, agriculteurs, suivant les exigences des diverses régions.

36. Le deuxième cycle comprendra les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la littérature française, les langues et les littératures étrangères, la philosophie, l'histoire considérée dans ses grandes périodes et au point de vue du développement de la civilisation, la géographie dans ses rapports avec l'économie politique, le dessin, etc.

Pour répondre aux divers besoins des élèves, il y aura des cours obligatoires et des cours à option.

§ 4. — ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ET DU DESSIN

37. L'enseignement des langues vivantes sera, dans le premier cycle, essentiellement pratique. On y consacrera le temps nécessaire pour que les élèves soient en état de lire, d'écrire et, autant que possible, de parler la langue usuelle.

Les élèves seront répartis en cours d'après leur force.

Il sera institué, avec le concours des villes et des Chambres de commerce, des bourses de séjour à l'étranger.

38. L'enseignement du dessin sera également donné dans des cours gradués. Il lui sera attribué un plus grand nombre d'heures et une sanction dans les examens.

Examens de fin d'études.

39. Il y aura à la fin du premier cycle, un examen à la suite duquel sera délivré un certificat d'études secondaires classiques ou modernes (1er degré).

Cet examen sera subi devant un jury composé de professeurs ou anciens professeurs de l'enseignement secondaire et présidé par un professeur de l'enseignement supérieur.

40. Les divers baccalauréats seront remplacés par un diplôme d'études secondaires supérieures qui sera délivré après le deuxième cycle des études secondaires classiques ou modernes.

41. L'examen portera sur un ensemble de matières communes à tous les candidats et sur des matières à option.

42. Des règlements détermineront parmi les matières à option celles qui sont obligatoires pour l'entrée dans les diverses Facultés.

43. Les langues anciennes continueront d'être exigées pour l'entrée à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine (1).

44. Le diplôme mentionnera les matières à option sur lesquelles le can-

(1) Résolution prise à la majorité d'une voix.

didat aura répondu d'une manière satisfaisante et les Facultés dont l'entrée lui est ouverte.

Les candidats à qui leur diplôme ne donne pas l'accès à telle ou telle Faculté pourront passer un examen complémentaire,

45. Les examens pour l'obtention du diplôme d'études secondaires supérieures seront passés devant un jury composé de professeurs des Facultés des lettres et des sciences, auxquels seront adjoints des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, à condition qu'ils ne forment pas la majorité et qu'ils n'examinent pas leurs propres élèves.

46. Les doyens ou professeurs des Facultés seront chargés par le ministre d'inspecter de temps en temps les établissements publics et libres pour s'assurer du niveau de l'enseignement et de la valeur des livrets scolaires.

Inspections

47. Le personnel de l'inspection (inspections générales et inspections régionales) sera renforcé de manière que tous les établissements puissent être visités chaque année.

48. Dans les établissenents publics, l'inspection portera non seulement sur la valeur des professeurs, mais encore sur l'établissement lui-même, considéré dans l'ensemble de ses services.

49. Les inspecteurs généraux seront attachés à une même région pendant plusieurs années.

50. Les établissements libres seront soumis à l'inspection. Un projet de loi sera déposé, à bref délai, pour régler cette matière.

Dispositions diverses

51. Les bourses nationales ne seront accordées que dans l'ordre de classement résultant d'un concours ouvert entre les candidats remplissant les conditions exigées par les règlements.

Un rapport annuel de l'inspecteur d'académie sur l'état de l'enseignement secondaire, dans chaque département, sera communiqué par le préfet au Conseil général et celui-ci sera appelé à présenter les observations qui lui sembleront utiles.

V. — L'Association régionale des professeurs de l'Académie de Paris (1).

La première assemblée générale fut convoquée le 7 juillet, au lycée Saint-Louis. Elle fixa la cotisation à une somme très modique, 1 fr. Elle désigna comme siège de l'Association, pour deux ans (octobre 1898 à octobre 1900), le collège Rollin. A son tour, l'Association amicale du col-

(1) Voir *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 mars, du 15 juin 1899 du 15 avril 1900.

lège Rollin (qui comptait alors 40 membres), agissant comme section de l'Association régionale, désigna les membres du bureau actellement en fonctions : MM. Bougier, président ; Picavet, vice-président ; Monin et Muller, secrétaires ; Aigre, trésorier.

Les séances du 14 février 1899 (mardi gras), du 24 mai 1899 (Pentecôte) ont été l'objet d'un compte rendu, sinon complet, du moins parfaitement exact et autorisé, publié par la *Revue internationale de l'Enseignement* dans ses numéros du 15 mars et du 15 juin 1899. L'examen et la discussion du questionnaire rédigé par la Commission de l'Enseignement qu'avait élue la Chambre des députés ont servi de base à la déposition orale que M. Bougier a faite par-devant cette Commission....

Trois commissions furent nommées avec mission d'examiner les propositions de la Commission :

I. — *Régime des lycées, — Colléges communaux, — Dispositions diverses.*

II. — *Conditions d'aptitudes à exiger des professeurs, — Inspections générales, — Inspections des doyens et professeurs de facultés.*

III. — *Plans d'études, — Programmes et examens de fin d'études.*

Dans la séance du 4 février le secrétaire a donné lecture, article par article, du procès-verbal de la première Commission.

L'assemblée décide qu'il n'y aura pas lieu d'insérer dans le rapport général les observations auxquelles ont donné lieu les articles 1 et 2 (1).

Sur l'article 3, elle est unanime à donner sa préférence, contrairement à la résolution de la Commission législative, au système budgetaire qu'appuyait l'inspection des finances et qui, après avoir été approuvé par la Commission législative elle-même, n'a été en dernier lieu rejeté que sur l'insistance de l'Administration universitaire (2). Ce système est ainsi formulé : « L'Etat prend à son compte la totalité des traitements des fonctionnaires de l'enseignement secondaire, ainsi qu'il le fait pour les deux autres ordres d'enseignement, supérieur et primaire. Comme contre-partie, il perçoit à son profit les frais d'études dont les recettes figurent aux produits du budget de l'Etat. »

Sous le bénéfice des objections faites à l'article 3, l'assemblée passe à l'ordre du jour relativement à l'article 4 (abaissement des frais d'études).

Sur le paragraphe 3 de l'article 5 : « Les proviseurs feront, sous l'autorité du recteur, les règlements intérieurs sur l'emploi du temps, la discipline, etc. », l'assemblée émet les observations suivantes ; 1° il y aurait lieu, dans l'esprit même du rapport législatif, de mentionner que ces règlements seront délibérés en Conseil des professeurs, sous la présidence du proviseur ; 2° au nombre des objets que sous-entend le mot « etc., » elle aurait voulu voir expressément indiqués les changements à introduire dans les constructions et aménagements scolaires et dans l'affectation des locaux existants ; objet dont l'intérêt pédagogique est manifeste.

Sur le paragraphe 4 du même article 5, il lui a semblé que le terme

(1) Voir les articles de ces conclusions dans les pages qui précèdent.
(2) Page 53 du rapport de M. Raiberti.

« employés inférieurs » pouvait prêter à quelque ambiguité. Elle eût préféré : « personnel du service intérieur. »

Sur le paragraphe 5 du même article 5, qui, en principe, ne constitue pas une inovation, M. Boudhors expose ceci : un chef d'établissement peut, dans l'intérêt même de sa maison, demander à garder un professeur qui, par ses talents ou son caractère ou ses relations, attire ou fixe des élèves.

Ce professeur peut, au contraire, faire valoir des titres à un déplacement avantageux pour sa carrière, ou pour l'obtention de grades qu'il n'a pas encore. Il ne serait guère légitime, mais il ne serait pas impossible qu'il fût maintenu malgré lui, et en raison même de son mérite, dans telle localité ou dans tel établissement, si l'autorité d'un chef l'emportait sur la justice distributive, et l'intérêt d'une maison sur l'intérêt supérieur de l'Université.

L'assemblée, sans méconnaître le bien fondé de ces observations, ne les croit toutefois pas susceptibles d'être formulées en amendement au paragraphe 5. — ce qu'au reste leur auteur ne demande pas.

Quant à l'article 6, l'assemblée adopte entièrement le texte des considérants et les conclusions de sa 1re Commission.

Extrait du rapport de la 1re Commission de l'Association régionale

« L'article 6 supprime implicitement le titre de répétiteur, et le remplace par celui de professeur stagiaire : les répétiteurs actuels seraient chargés d'une partie de l'enseignement, et, réciproquement, les professeurs actuels d'une partie de la surveillance. Les professeurs qui auront passé avec succès le concours de l'agrégation ne recevraient le titre d'agrégé qu'après un *stage* dont les conditions et la durée ne sont pas déterminées, et qui les assimile, en fait, aux répétiteurs actuels transformés en professeurs stagiaires. Il n'est nulle part spécifié que cette transformation soit subordonnée à l'obtention du grade de licencié au moins. La fusion ne va donc pas sans quelque confusion. Jusqu'ici, les titres étaient la conséquence des grades ou des concours. Le statut personnel des professeurs n'offrira évidemment plus les mêmes garanties : du moins eût-il fallu définir exactement le stage. Le stagiaire sera-t-il seulement appelé à des suppléances temporaires, sous la direction du professeur en titre? Aura-t-il un service distinct, indépendant? Le stage pourra-t-il se prolonger arbitrairement, indéfiniment même pour le professeur agrégé sans l'être, ou stagiaire sans être agrégé? D'autre part, les professeurs, stagiaires ou non, chargés de la surveillance des études en dehors de leurs classes ou cours, ne feront-ils que des apparitions dans le service, ou leurs fonctions y seront-elles continues? Autant de points obscurs. — La surveillance matérielle (dortoirs, réfectoires, mouvements, promenades, jeux) est détachée de la surveillance des études. Or il est à craindre que l'autorité très nécessaire de ce personnel inférioriser ne soit beaucoup plus faible que sous le régime actuel, ou qu'elle ne s'établisse que par une discipline formaliste, militaire, d'autant moins supportable qu'elle contrasterait davantage avec la discipline souple et libérale des classes et études, de laquelle il n'y a vraiment qu'à se louer. Ni les bons professeurs, ni les bons maîtres ne sauraient approuver cette mesure de réaction. Un pensionnaire aura toujours plus de respect pour une personne qui s'occupe de ses travaux, qui connaît son caractère et son esprit, que pour un

gardien qui, avec les meilleures intentions, commettra plus d'une maladresse, n'admettra pas de compensation entre une application soutenue (qu'il ignore) et une légèreté accidentelle (dont il est seul juge); enfin qui ne sera pas toujours un modèle de savoir vivre et de bonne éducation. Que des changements si profonds dans les attributions et dans les habitudes soient du moins mis à l'essai avant d'être généralisés : bien plus encore que pour la créaction de directeurs d'études, l'expérience partielle serait ici nécessaire.

« Les fonctions de surveillance imposées obligatoirement aux professeurs leur prendraient un temps qu'ils emploient à la correction des devoirs et compositions, et à leur propre perfectionnement intellectuel et pédagogique. Que l'on enseigne la physique, l'histoire, l'histoire naturelle, la géographie, les mathématiques, ou les langues, on ne peut être digne de sa place et conserver le goût de sa profession que si l'on demeure étudiant toute sa vie, si l'on se met régulièrement au courant des progrès et des œuvres, si même on ne s'efforce à l'occasion d'y contribuer. Ces loisirs laborieux font ou maintiennent la supériorité de l'Enseignement secondaire public.

« C'est dans sa classe que le professeur apprend aux élèves à travailler avec méthode. C'est par les interrogations qu'il s'assure qu'il est compris, c'est par les devoirs qu'il juge des résultats et qu'il apprécie l'initiative de chacun. On ne voit pas ce que sa présence dans une étude peut ajouter à de tels soins. De toute façon il y a toujours un moment où l'élève doit se trouver seul, face à face avec une difficulté à résoudre par lui-même. Le recours trop facile au professeur, en étude, perpétuerait les lisières. D'ailleurs tant qu'il y aura des externes et des internes, et des compositions où les uns et les autres concourent, il paraît indispensable que les soins du professeur soient et paraissent les mêmes pour les uns et pour les autres, et que les devoirs se fassent, à peu de chose près, comme les compositions.

« On ne conteste pas que le régime actuel soit susceptible d'améliorations de détail, et d'une certaine décentralisation dont chaque établissement demeurerait le juge principal. Mais le mélange confus des attributions et des fonctions, loin de contribuer à l'union et à la cohésion des organes universitaires, ne ferait que disséminer et diminuer les responsabilités de chaque service et multiplier les divergences de méthode : sans compter l'article des *directeurs d'études* que nous examinerons ensuite en lui-même, mais qui, rapproché de l'article 6, augmenterait encore les complications ».

Il lui paraît capital de maintenir la distinction existante entre le personnel qui fait les classes et celui qui fait les études ; de ne pas émietter la responsabilité, de ne pas confondre sous la dénomination de professeurs stagiaires, des fonctionnaires dont les grades, les aptitudes, les services diffèrent grandement. Elle ne voit pas que dans le régime actuellement en vigueur, l'enseignement soit le fait exclusif de la classe, et l'éducation, le fait exclusif de l'étude ; elle voit au contraire que l'éducation et l'enseignement forment en classe, comme en étude, un tout indissoluble (opinion de M. Malapert) ; elle entend qu'à l'avenir comme dans le présent, et plus encore que dans le présent, des rapports réguliers et permanents existent et se développent entre le personnel des classes et celui des études, unis par la communauté du but pédagogique, nécessairement distincts par les attributions (opinion de M. Chalamet). Au point de vue pratique et au point de vue de la justice, elle se demande si la transformation des répétiteurs actuels en professeurs stagiaires n'entraî-

nera pas, ou un mouvement énorme de déplacements de toute sorte, ou une sorte de privilège en faveur précisément des répétiteurs qui n'ont pas voulu accepter de postes dans les collèges, faute de grades suffisants ou pour des raisons pécuniaires fort légitimes d'ailleurs. Elle constate que la création d'un personnel inférieur de surveillants proprement dits, outre les inconvénients qu'elle aura au point de vue de la discipline morale et matérielle, aurait pour effet de rejeter dans ce personnel inférieur ou d'éliminer provisoirement près de 900 répétiteurs qui s'acquittent bien de leurs fonctions actuelles.

L'article 8 indique, à titre d'essai, la création de directeurs d'études. Si cette expérience a lieu, il est essentiel que ces directeurs n'interviennent en aucune façon dans l'enseignement de leurs collègues. Ils pourront, ou partager les charges actuellement confiées au censeur, ou exercer une sorte de tutelle morale et intellectuelle sur un groupe d'élèves appartenant à leur propre classe, et cela du consentement de leurs collègues et sans nomination spéciale (opinion de M. Monin). Quoi que l'on pense de cette dernière opinion, déjà discutée antérieurement, du Rapport législatif, par l'Assemblée régionale, il est entendu que le Rapport général devra seulement insister sur le danger qu'il y aurait à diminuer l'autorité et la responsabilité des professeurs, s'ils pouvaient être dans l'exercice de leurs fonctions surveillés, régentés et critiqués par des directeurs d'études.

L'article 9 est considéré à l'unanimité comme inapplicable. Il paraît supposer que la force de l'attention est inversement proportionnelle à l'âge des élèves. Il ne tient pas compte de ce fait que de longues études et de longues classes ne représentent pour la moyenne des écoliers qu'une somme de travail dont les heures écoulées ne sont aucunement la mesure. Hommes, enfants ou jeunes gens, le travail intensif n'est jamais que le fait d'une élite : c'est par la longueur du temps, par la répétition des mêmes efforts et des mêmes exercices, que la plupart atteignent les résultats suffisants, des connaissances moyennes, et acquièrent une facilité et une rapidité de conception et d'assimilation dont la nature est ordinairement avare. Il est d'ailleurs peu conforme à la nécessité reconnue de la décentralisation universitaire et de l'autonomie légitime des établissements, d'établir de haut un règlement aussi absolu et uniforme que celui des 6 et des 8 heures. Ne serait-ce pas ici le cas de tenir compte des localités, des climats, du nombre des élèves dans les classes ou cours, des aptitudes moyennes qui diffèrent suivant les régions et les milieux intellectuels, de la vivacité du Provençal et de la tenace lenteur du Franc-Comtois, de la légèreté spirituelle du Parisien et du solide bon sens de l'Auvergnat, etc. ; et par conséquent de laisser aux proviseurs et aux conseils de professeurs une grande latitude dans la distribution et l'emploi des heures de classes et d'études ? L'assemblée, en exprimant ce vœu, ne fait pas autre chose que se référer au paragraphe 3 de l'article 5, largement compris.

Sur l'article 10 l'assemblée, unanimement favorable au développement des exercices corporels, n'a pas d'observation à présenter, persuadée d'ailleurs que les sanctions accordées à l'éducation physique ne modifieront pas aux dépens des études la portée et le caractère de ces examens.

L'assemblée ne peut qu'applaudir à la pensée libérale, éducative

et sociale qui a inspiré l'article 10 et dernier du premier titre des résolutions.

Dans la séance du 7 février l'ordre du jour appelle la discussion des articles 12 à 16, concernant le régime des collèges. M. Bougier propose de réserver la discussion de ces articles jusqu'à une prochaine convocation, plus spécialement adressée aux professeurs de collèges. L'assemblée approuve cette méthode et passe aux articles 17 et suivants.

M. Rabaud donne lecture du procès-verbal de la deuxième Commission qui a passé en revue cette partie des Résolutions.

Sur l'article 17, les conclusions de ce procès-verbal sont approuvées à l'unanimité. Sur l'article 18, M. Clairin fait remarquer à quel point la question est pédagogique. Le rapport de M. Raiberti reconnait la compétence professionnelle et la supériorité du corps enseiguant. Mais d'où vient cette supériorité ? A quoi tient cette compétence ? La reponse se trouve dans le rapport de M. Barthélemy St-Hilaire, relatif à la loi du 27 février 1880. C'est aux *agrégations* que l'Enseignement secondaire public doit sa qualité. Que le titre d'agrégé soit de plus en plus recherché, et le progrès sera continu. A l'instruction générale que constatent les premiers grades, à l'expérience que donne une pratique plus ou moins longue, vient s'ajouter la spécialisation, qui permet au professeur de dominer la matière de son enseignement, de lui donner la vie, l'accent personnel, au lieu de réciter ou de dicter des cahiers, comme il arrive ailleurs. Ce ne sont pas seulement les agrégés qui relèvent l'enseignement, mais aussi tous ceux qui, même sans succès immédiat, préparent une agrégation. La suppression des agrégations spéciales a toujours été un des articles des régimes ou des périodes de réaction.

Sur la section 3 du titre IV, l'assemblée constate que la durée des études classiques serait diminuée d'une année (6 ans, au lieu de 7) ; qu'il n'est fait nulle part mention de la préparation antérieure à la première année du premier cycle ; qu'il n'est pas indiqué non plus si la suppression de la septième année aurait lieu aux dépens de la rhétorique ou de la philosophie, ou partiellement de l'une et de l'autre de ces deux classes. De là: diverses réflexions qui s'imposent.

Comme l'enseignement donné dans les classes primaires et élémentaires des lycées et collèges fait corps avec l'enseignement secondaire proprement dit et doit y préparer, il doit être maintenu avec les caractères et la méthode qui lui sont propres. Les élèves des écoles primaires qui aborderaient la classe de sixième ne seront jamais qu'une élite; il n'est pas difficile de les mettre au courant de ce qui peut leur manquer au moyen de leçons complémentaires officiellement organisées à cet effet.

Lorsque l'on connaît l'âge moyen auquel, en fait, les écoliers entrent dans la première année du premier cycle (sixième), que l'on songe à la maturité nécessaire pour les études philosophiques d'abord, les études supérieures ensuite, et à l'absolue nécessité, morale, civique et démocratique au premier chef, de maintenir dans son intégralité, l'enseignement philosophique, on ne saurait admettre une réduction de la durée actuelle de l'enseignement classique.

Il est possible et probable que l'on ait voulu, par l'égalité du laps de temps des études classiques et des études modernes, préparer l'égalité des

sanctions. L'assemblée n'a pas à se préoccuper de cette arrière-pensée. Au point de vue strictement pédagogique, elle estime que le pire moyen pour établir l'égalité des deux enseignements, serait de mutiler le plus ancien.

Sur l'article 29, il n'a pas semblé que l'enseignement de la morale et de l'instruction civique, sous forme de cours spéciaux et théoriques, soit en rapport avec l'âge des enfants qui appartiennent au premier cycle. D'ailleurs il n'est douteux pour aucune personne bien informée, que l'éducation morale et civique ne soit l'âme de toutes les études.

Sur l'article 31, ou il faut supprimer le grec ou, puisqu'il est maintenu, le commencer avant la troisième année du premier cycle, c'est-à-dire au moins dans la deuxième. Autrement les classes d'un caractère littéraire seront envahies par l'enseignement purement gramatical et élémentaire de cette langue, et la littérature grecque ne pourra plus être abordée, *a fortiori* avec la réduction des études classiques à six années.

Quant au deuxième cycle (article 36), les expressions « littératures française, latine, grecque, » ne sauraient être interprétées dans le sens d'histoire et critique littéraires. Il ne peut s'agir que d'exercices littéraires, traductions, explications, compositions.

La continuité de l'enseignement historique paraît préférable (avec adaptation à l'âge des élèves), à l'établissement de deux cycles qui se répéteraient (articles 29 et 32, rapprochés).

Au point de vue de la culture de l'esprit et de l'éveil des vocations qui s'ignorent elles-mêmes, ou peuvent être tardives, les *sciences* ne doivent pas constituer dans le deuxième cycle des matières à option. L'option pourrait s'établir par une bifurcation aboutissant à des sections, où les lettres d'une part, les sciences de l'autre, seraient représentées dans des proportions inversement différentes.

L'enseignement des langues vivantes ne saurait donner de fruit s'il n'est obligatoirement continué dans le deuxième cycle.

Sur l'enseignement moderne, on a reconnu l'utilité, l'urgence même d'un enseignement pratique, de courte durée, adapté aux besoins et aux habitudes de chaque région. A côté des cours fondamentaux seraient établis, en conséquence, des cours annexes présentant ces caractères. Mais les cours fondamentaux prennent tout le temps des élèves, surtout dans le premier cycle (6 heures de travail par jour), et les cours annexes auraient un budget spécial, dont les élèves inscrits feraient les frais. Or précisément les familles auxquelles s'adresse cette très utile mesure sont évidemment les moins fortunées, puisqu'elles sont les plus pressées d'établir leurs enfants. L'assemblée croit pouvoir recommander la solution suivante :

« Dans l'enseignement moderne, le chef d'établissement pourra, sur l'avis de l'assemblée de professeurs et avec l'approbation rectorale, substituer à une partie des cours fondamentaux (dits obligatoires), tels cours annexes adaptés aux besoins de la région et aux vœux des familles. »

Relativement aux deux ordres d'enseignement, l'assemblée demande d'une façon générale que les classes supérieures des sciences et les classes qui préparent aux Ecoles de l'Etat soient maintenues dans l'enseignement secondaire.

Sur le titre V (article 39), l'assemblée estime que les professeurs mêmes de l'établissement, constituant un jury sous la présidence du proviseur ou du principal (et non d'un professeur de faculté), sont qualifiés pour décerner le certificat d'études secondaires du premier degré.

Quant au diplôme d'études secondaires supérieures (article 40), qui constitue le deuxième degré, il est désirable de lui conserver le nom de baccalauréat qui évitera toute confusion, et de ne le délivrer comme aujourd'hui qu'après deux examens placés à un an de distance, le second portant spécialement sur la philosophie et les sciences.

Sur l'article 45, l'assemblée est persuadée que le fonctionnement du baccalauréat — quelque nom que prenne cet examen terminal, — ne pourra guère être amélioré, tant que le jury ne sera pas formé par des professeurs de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un professeur de faculté.

Relativement à l'article 46, l'assemblée fait observer que l'inspection, même éventuelle, de l'enseignement secondaire confiée à des professeurs de faculté est en contradiction avec les excellentes raisons que ces derniers ont fait valoir eux-mêmes, et qui ont été admises au moins en partie, pour renvoyer aux professeurs de l'enseignement secondaire le soin de constater et de sanctionner, par des certificats et diplômes, le travail et la valeur de leurs propres élèves. Les principes de la compétence et de la spécialité professionnelles seront mieux observés, si, comme l'assemblée le désire, le ministre choisit les inspecteurs soit généraux, soit régionaux, parmi les agrégés de l'enseignement secondaire, ayant exercé un certain nombre d'années avec succès dans l'ordre d'enseignement qu'ils seraient chargés d'inspecter.

L'article 49 paraît inutile. Pour la comparaison des titres, pour les déplacements, avancements et promotions qui n'ont pas lieu par régions, mais sur tout l'ensemble du territoire et du personnel, il semble préférable que les inspecteurs continuent à être généraux quant au ressort, et spéciaux quant à l'ordre d'enseignement.

UNIVERSITÉS POPULAIRES ET EXTENSION UNIVERSITAIRE

I. — Angoulême.

Nous sommes à même de juger les résultats de l'œuvre post-scolaire dans notre ville. Ils sont, de tous points, excellents. Pendant tout l'hiver, des membres de l'Université ont fait de nombreuses conférences sur les sujets les plus variés dans les écoles de la ville.

En vue de cette œuvre d'éducation nationale, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire ont cordialement fraternisé. MM. Thomas, Baillet, Yvon, Machu, Roubault, Delvaille professeurs au lycée, Gougère directeur de l'Ecole normale, Danton, Lemoy, Bouyer, Robert, Rouhet, Aubin, Pignon professeurs à l'école normale et à l'école professionnelle, M. Mourier, directeur d'école ont, tour à tour, parlé de littérature, histoire, voyages, morale, géographie à des auditoires populaires de cent-cinquante personnes environ.

En même temps que ces conférences hebdomadaires, nos infatigables instituteurs ont fait des cours d'adultes dans leurs écoles respectives. Ces cours n'ont pas eu de nombreux auditeurs ; car aujourd'hui nos ouvriers qui ont tous profité de l'école laïque possèdent les notions qui leur seraient données à l'école du soir. L'instruction qu'ils ont reçue réveille chez eux une curiosité et une ardeur que ne satisfont pas les éléments de la grammaire ou du calcul. Ce qui les attire et les charme c'est la conférence, la causerie sur des sujets d'actualité, ou encore les lectures commentées de nos grands classiques ou d'auteurs contemporains. A l'école normale d'instituteurs où un centre de conférences était établi, la lecture à plusieurs voix a parfaitement réussi. Les élèves-maitres ont même exécuté des morceaux de musique et de chants, à la grande satisfaction des assistants.

Pour être complets, nous devons mentionner les conférences organisées, comme tous les ans, par le *Cercle angoumoisin de la Ligue française de l'enseignement*. L'Université a, naturellement, apporté son concours à l'œuvre de la Ligue. D'abord, notre cercle a eu la bonne fortune d'offrir au public une triple conférence de MM. Cavé, Cleiftie, et Léon Robelin, membres du Conseil général de la Ligue, qui ont parlé des œuvres post-scolaires, de la Ligue elle-même, de son passé, et de son avenir.

A part cette conférence, voici, par ordre chronologique, les sujets qui ont été ou seront traités, dans un avenir prochain.

M. Delvaille, professeur de philosophie au Lycée, et membre du Comité du cercle Angoumoisin : *L'Education de la Démocratie.*

M. Thomas, professeur d'histoire au Lycée : *L'Angleterre et le Transvaal.*

M. Roubault. professeur de physique au Lycée : *Les Rayons X.*

M. Ardouin-Dumazet, publiciste à Paris, lauréat de l'Académie française : *A travers le Jura.*

M. le Dr Tissié, inspecteur des jeux scolaires de l'Académie de Bordeaux ; *Un voyage en Suède.*

35. Le programme du premier cycle comprendra obligatoirement l'éducation morale et l'instruction civique, la langue française, une langue vivante, l'histoire, la géographie, les éléments des sciences et le dessin.

Des cours complémentaires pourront être annexés au programme. Ils seront appropriés aux besoins des futurs commerçants, industriels, agriculteurs, suivant les exigences des diverses régions.

36. Le deuxième cycle comprendra les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la littérature française, les langues et les littératures étrangères, la philosophie, l'histoire considérée dans ses grandes périodes et au point de vue du développement de la civilisation, la géographie dans ses rapports avec l'économie politique, le dessin, etc.

Pour répondre aux divers besoins des élèves, il y aura des cours obligatoires et des cours à option.

§ 4. — ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ET DU DESSIN

37. L'enseignement des langues vivantes sera, dans le premier cycle, essentiellement pratique. On y consacrera le temps nécessaire pour que les élèves soient en état de lire, d'écrire et, autant que possible, de parler la langue usuelle.

Les élèves seront répartis en cours d'après leur force.

Il sera institué, avec le concours des villes et des Chambres de commerce, des bourses de séjour à l'étranger.

38. L'enseignement du dessin sera également donné dans des cours gradués. Il lui sera attribué un plus grand nombre d'heures et une sanction dans les examens.

Examens de fin d'études.

39. Il y aura à la fin du premier cycle, un examen à la suite duquel sera délivré un certificat d'études secondaires classiques ou modernes (1er degré).

Cet examen sera subi devant un jury composé de professeurs ou anciens professeurs de l'enseignement secondaire et présidé par un professeur de l'enseignement supérieur.

40. Les divers baccalauréats seront remplacés par un diplôme d'études secondaires supérieures qui sera délivré après le deuxième cycle des études secondaires classiques ou modernes.

41. L'examen portera sur un ensemble de matières communes à tous les candidats et sur des matières à option.

42. Des règlements détermineront parmi les matières à option celles qui sont obligatoires pour l'entrée dans les diverses Facultés.

43. Les langues anciennes continueront d'être exigées pour l'entrée à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine (1).

44. Le diplôme mentionnera les matières à option sur lesquelles le can-

(1) Résolution prise à la majorité d'une voix.

didat aura répondu d'une manière satisfaisante et les Facultés dont l'entrée lui est ouverte.

Les candidats à qui leur diplôme ne donne pas l'accès à telle ou telle Faculté pourront passer un examen complémentaire,

45. Les examens pour l'obtention du diplôme d'études secondaires supérieures seront passés devant un jury composé de professeurs des Facultés des lettres et des sciences, auxquels seront adjoints des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, à condition qu'ils ne forment pas la majorité et qu'ils n'examinent pas leurs propres élèves.

46. Les doyens ou professeurs des Facultés seront chargés par le ministre d'inspecter de temps en temps les établissements publics et libres pour s'assurer du niveau de l'enseignement et de la valeur des livrets scolaires.

Inspections

47. Le personnel de l'inspection (inspections générales et inspections régionales) sera renforcé de manière que tous les établissements puissent être visités chaque année.

48. Dans les établissenents publics, l'inspection portera non seulement sur la valeur des professeurs, mais encore sur l'établissement lui-même, considéré dans l'ensemble de ses services.

49. Les inspecteurs généraux seront attachés à une même région pendant plusieurs années.

50. Les établissements libres seront soumis à l'inspection. Un projet de loi sera déposé, à bref délai, pour régler cette matière.

Dispositions diverses

51. Les bourses nationales ne seront accordées que dans l'ordre de classement résultant d'un concours ouvert entre les candidats remplissant les conditions exigées par les règlements.

Un rapport annuel de l'inspecteur d'académie sur l'état de l'enseignement secondaire, dans chaque département, sera communiqué par le préfet au Conseil général et celui-ci sera appelé à présenter les observations qui lui sembleront utiles.

V. — L'Association régionale des professeurs de l'Académie de Paris (1).

La première assemblée générale fut convoquée le 7 juillet, au lycée Saint-Louis. Elle fixa la cotisation à une somme très modique, 1 fr. Elle désigna comme siège de l'Association, pour deux ans (octobre 1898 à octobre 1900), le collège Rollin. A son tour, l'Association amicale du col-

(1) Voir *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 mars, du 15 juin 1899 du 15 avril 1900.

rejetée, s'est substituée une organisation intime issue du sentiment, qui s'est chaque jour développé chez nous, de notre sympathie et de notre solidarité. Quand notre tentative n'aurait servi qu'à resserrer nos liens d'amitié en les appuyant sur des convictions et sur une action communes, elle ne serait pas, nous semble-t-il, demeurée infructueuse. D'ailleurs, à ce même point de vue que l'on pourrait qualifier d'égoïste, nous reconnaissons tous avoir gagné. Non seulement l'exercice de la parole publique nous est devenu plus familier, mais certaines idées, qui restaient chez nous vagues, se sont précisées. En commençant notre campagne nous n'étions pas encore bien assurés de la direction que nous allions prendre. Cette orientation, l'action nous l'a l'imposée : nous songions d'abord, à instruire le peuple, nous avons été amenés insensiblement à nous préoccuper surtout de son éducation morale et sociale.

Nous avions d'abord éprouvé quelque peine à attirer le public spécial auquel nous désirions plus particulièrement nous adresser. Les ouvriers se méfiaient de nous : ils ne nous connaissaient pas et suspectaient nos intentions. Nous avons été les trouver chez eux, à la Bourse du travail ; nous leur avons expliqué notre dessein ; ils nous écoutèrent. Peu à peu les défiances sont tombées. Quelques-uns d'entre eux ont reconnu, bien vite, l'intérêt et l'utilité de notre œuvre ; ils ont agi en notre faveur auprès de leurs camarades; ils nous ont amené des auditeurs et ces auditeurs ont été fidèles. Leur nombre n'a peut-être pas été aussi considérable que nous l'aurions souhaité, mais c'est une élite véritable que nous avons groupée, et, par elle, nous sommes assurés d'avoir agi sur la masse qui reconnaît leur supériorité. Parmi les membres de la Bourse du travail dont la sympathie active nous a soutenus, il en est deux MM. Raymond, relieur et Barabant, employé au chemin de fer, que nous considérons aujourd'hui comme nos collaborateurs et qui prennent part à nos délibérations.

Nous avons le plaisir de voir les bourgeois et les ouvriers s'asseoir côte à côte dans notre salle. L'un des deux éléments n'a pas, comme nous l'avions craint un instant, exclu l'autre. Ainsi s'est opéré un rapprochement matériel qui n'est peut-être pas sans importance.

Le nombre de nos auditeurs a varié de soixante à plus de cent.

Enfin notre action ne s'est pas bornée à notre auditoire. On a beaucoup parlé dans Dijon — nous le savons par les échos qui nous sont revenus de l'Université populaire. Quelques-uns, de bonne foi ou mal intentionnés y ont voulu voir une œuvre de discorde et de haine. D'autres, et leur nombre augmente chaque jour, l'ont au contraire prise pour ce qu'elle veut être, pour une œuvre de fraternité et d'apaisement. Il est quelques esprits qu'effrayait tout contact avec une classe sociale à laquelle ils n'appartiennent pas et qui se sont familiarisés à l'idée d'un rapprochement. Il est des ouvriers qui ont cessé de craindre le bourgeois et des bourgeois qui ont renoncé à regarder en ennemi l'ouvrier.

Ces résultats nous encouragent à continuer et à travailler au développement de notre œuvre. Le Conseil municipal qui nous avait prêté seulement la salle des mariages où nous avons parlé, sans qu'il nous fût possible d'en modifier l'aménagement, vient de mettre à notre complète disposition deux salles de la mairie. De l'une de ces salles nous ferons une salle de conférences où nous installerons un tableau noir, des cartes, un appareil de projection. L'autre va se transformer en bibliothèque.

ijon n'a pas, jusqu'à ce jour, de bibliothèque de prêt populaire et grait. Nous allons suppléer à cette lacune et rendre ainsi un service public ›ut en fortifiant singulièrement notre œuvre. Nous avons déjà reçu en on plus de cent cinquante volumes. Nous en achèterons d'autres avec le on que nous a fait la Ligue de l'Enseignement à laquelle nous nous somnes affiliés, avec les dons que nous solliciterons de la sympathie indiviluelle, avec la subvention que nous avons demandée à la mairie et qu'elle ıe peut refuser de nous accorder. D'ici quelques mois, quelques semaines, ›eut-être, notre bibliothèque pourra fonctionner. Elle empêchera nos :lients de nous oublier et les maintiendra en haleine pour la campagne prochaine.

Cette campagne sera plus ample et plus variée que la première. Nous pourrons la préparer à loisir, au lieu de nous lancer bravement à l'aventure comme nous l'avons fait cette année : tentative hasardeuse qu'a justifiée le succès. Nous essayerons de subordonner la série de nos conférences à un plan d'ensemble et de les coordonner toutes pour rendre plus forte l'impression qui pourra s'en dégager. Nous ferons des lectures, nous réunirons aussi des petits groupes d'auditeurs pour des études spéciales. Enfin nous comptons organiser des fêtes dont les programmes porteront aussi leur enseignement.

Nous nous retrouverons tous unis pour ce nouvel effort, mais nous sommes assurés dès à présent de concours nouveaux. Beaucoup de bonnes volontés hésitantes, ou d'abord sceptiques se sont déclarées et se déclareront encore pour nous. Parmi nos collègues du lycée, de l'Enseignement supérieur et de l'enseignement primaire comme en dehors de l'Université, nous avons, nous le savons, d'ardentes sympathies et ces sympathies se feront actives. Heureux si cette œuvre démocratique et laïque devenue puissante arrivait à constituer définitivement un rouage de la vie publique à Dijon et faisait, un jour, oublier par sa prospérité et son ampleur, nos modestes et faibles débuts.

LÉON ROSENTHAL.

Voici, pour faire suite au tableau publié dans le numéro du 15 décembre de la *Revue*, la liste des conférences données depuis le mois de février :

Février : CESTRE. Le peuple anglais. — LABOUESSE. Science morale et science sociale. — ROSENTHAL. Les Précurseurs de la Révolution. — LEMAITRE. Tisserand, sa vie et son œuvre. — GÉRAULT. Vagabondage et mendicité. — MALYE. Le peuple allemand. — ROY. Arago et l'introduction des chemins de fer en France.

Mars : LABOUESSE. Les conditions scientifiques de la société future. — NAVAT. La philosophie de la guerre. — TERRE. La prophylaxie de la tuberculose. — CESTRE. Le peuple anglais. — ROSENTHAL. La séance du Jeu de Paume. — MALYE. Le peuple allemand. — ROY. Arago et le télégraphe. — ROSENTHAL. L'éloquence parlementaire. — CESTRE. L'*Histoire d'un crime* (Lecture).

Avril : LEMAITRE : Les rues de Dijon. — ROSENTHAL. La déclaration des droits de l'homme.

Il faut joindre à cette liste, les conférences organisées par l'Université populaire au village de Plombières avec le concours de l'instituteur M. Bruley.

ROSENTHAL. L'ancien régime. — Les principes de 1789. — La justice et la fraternité selon la Révolution. — L'idéal laïque (4 conférences). — LEMAITRE Les superstitions astronomiques.

V. — L'association universitaire de Bordeaux.

On s'est plaint bien souvent, avec juste raison, de l'isolement dans lequel vivent les membres de l'Université ; non seulement dans le même ordre d'enseignement, mais dans le même groupe enseignant, dans la même Faculté par exemple, les individualités suivent leur voie parallèlement à celle des autres, sans relations personnelles qui pourraient faire naître les sympathies précieuses entre hommes ayant la même culture et poursuivant le même but, sans l'échange d'idées qui procurerait une éducation réciproque éminemment profitable pour des spécialistes dont chacun a presque toujours un grand avantage à retirer des connaissances et des manières de voir de ses collègues. Tout récemment, dans cette *Revue*, on se demandait : « Pourquoi les professeurs des différentes Facultés n'auraient-ils pas un centre de réunion de caractère professionnel, qui serait comme le prolongement de l'Université elle-même au point de vue des relations personnelles ? » (1) A Bordeaux, on a eu l'ambition un peu plus grande : on a pensé qu'il était bon de rapprocher les trois ordres d'enseignement, supérieur, secondaire et primaire, afin d'étendre à tous ceux qui participent à l'œuvre de l'éducation nationale le bénéfice des rapports personnels et d'instruction réciproque qui doit résulter de leur union. Préparée depuis plusieurs mois, l'Association universitaire de Bordeaux a été inaugurée le 25 mars dernier, dans son local du cours Victor Hugo, n° 166, local encore modeste et qui s'est trouvé déjà insuffisant pour contenir plus de deux cents adhérents le jour de l'inauguration. Toutes les Facultés, les lycées, grand nombre d'écoles primaires ou supérieures sont déjà représentés dans cette association et chaque jour apporte des adhésions nouvelles.

Le caractère de fraternelle égalité de l'Association universitaire se révèle par la composition de son bureau élu, par un Comité composé de membres des trois ordres d'enseignement : indépendamment du président honoraire, M. Stapfer, le distingué professeur et doyen honoraire de la Faculté des Lettres, il se compose d'un président, professeur à la Faculté de Droit, et de deux vice-présidents, l'un professeur au Lycée, l'autre directeur d'école primaire ; un autre directeur d'école est secrétaire général ; un maître primaire, archiviste ; un secrétaire d'Académie, trésorier. Quant au but poursuivi par l'Association, voici en quels termes l'a précisé M. Frantz Despagnet, son président, dans le discours qu'il a prononcé à la cérémonie d'inauguration :

« ..... De prime abord, il semble qu'il y a quelque prétention à solliciter les hauts patronages que nous avons obtenus pour une institution dont les apparences paraîtraient correspondre à un cercle amical de professeurs des différents ordres d'enseignement. Dans ce local, d'un aspect et d'un ameublement caractéristiques, devant ces tables de consommation et de jeu, parmi lesquelles s'en trouvent quelques-unes de lecture, on pourrait croire que nous nous réunissons uniquement pour avoir le plaisir de nous retrouver, de causer des choses qui présentent un intérêt commun pour nous, tout en jouant une partie coupée par l'absorption, à gorgées savamment espacées, d'un breuvage plus ou moins apéritif ou digestif. S'il en était ainsi, les personnes le mieux disposées

(1) V. cette Revue, *Des rapports à établir entre les Facultés des Lettres et les Facultés de Droit*, par M. R. Saleilles, 1900, p. 248.

pour nous pourraient se borner à qualifier notre entreprise d'innocente tentative de distraction, à faire des vœux pour que les consommations nous soient légères, et à espérer que nos bonnes relations résisteront à l'âpre lutte pour le gain d'une partie, comptant que, de nature ordinairement débonnaire, nous ne prendrons pas au pied de la lettre le vilain aphorisme de Chamfort « On ne joue pas aux échecs avec un bon cœur. »

Mais je ne vous ferai pas l'injure de vous démontrer que le but de notre Association dépasse la visée plus que modeste d'un centre de réunion qui pourrait prendre l'enseigne de : Café de l'Université. Quand on veut dépeindre l'union de la famille, on fait voir souvent les parents assis, entourés de leurs enfants, à la table où ils prennent leur repas : le tableau, si l'on ne tient compte que de l'acte qu'il représente, est vulgaire ; mais le sentiment qu'il exprime est noble et touchant. Eh ! bien, Messieurs, autour de ces tables de consommation ou de jeu, nous voulons figurer, mieux que cela, réaliser une idée grande et féconde, celle de la solidarité universitaire.

Qu'entendons-nous par là ?

L'Université a été conçue dans des sens bien différents. Elle a été, d'abord, l'ensemble des professeurs de tous ordres, relevant de l'Etat, fort étroitement enrégimentés au point de vue administratif, n'ayant guère de contact avec le pays que par l'accomplissement de leur fonction pédagogique, et sans aucun lien entre eux. Puis, sont venues les Universités régionales ; mais, vous le savez, il ne s'agissait que de créer des corps d'enseignement supérieur destinés à mieux correspondre aux besoins locaux et à réaliser la décentralisation scientifique. Il n'en est pas moins vrai que, aujourd'hui comme autrefois, il n'y a aucun lien, à plus forte raison aucune pénétration entre les trois ordres d'enseignement, que les lois, les règlements et les habitudes prises séparent les uns des autres comme par des cloisons étanches, faites (passez-moi cette métaphore risquée) de routines inexplicables et de préjugés absurdes. De là ce résultat choquant que le professeur de Faculté ignore quand il ne le dédaigne pas ce qui se passe dans les lycées où on lui prépare ses étudiants ; que le professeur de lycée est le plus souvent tout à fait étranger aux questions de l'enseignement primaire qui de plus en plus, forme la plupart des élèves et souvent les meilleurs qu'il reçoit plus tard ; tandis que les instituteurs, isolés des autres ordres d'enseignement, ne se sentent pas rattachés à l'Université dont ils sont cependant la base large et solide. Et pourtant, à qui donc mieux qu'à nous appartient-il d'affirmer et d'organiser cette chose noble et forte comme la justice sur laquelle elle repose, qui devient la loi fatale des sociétés modernes si elles ne veulent pas se dessécher dans l'égoïsme ou s'abîmer dans la lutte des appétits : la solidarité !

La solidarité, tout nous y convie et nous l'impose. A quelque degré de l'enseignement que nous appartenions, notre œuvre est commune : élever, instruire la jeune âme de la France, depuis le jour où elle épelle et apprend à aimer le mot de Patrie, jusqu'au jour où elle s'initie à la haute culture littéraire ou scientifique, afin d'apporter sa contribution à la mission humanitaire et civilisatrice de notre pays. Dans notre société démocratique et égalitaire, l'âme de la France que nous avons pour devoir de former et de cultiver est une : comment serions-nous, je ne dis pas divisés, mais seulement séparés ?

Parler d'union n'est pas encore assez pour nous : notre but est de provoquer une pénétration réciproque entre les trois ordres d'enseignement. Par ce rapprochement, simplement amical en apparence, dû à notre Association, il se fera une instruction mutuelle dont chacun de nous profitera, non seulement pour lui, mais surtout pour la mission dont il est chargé. Sans pédantisme et sans morgue, par l'échange même des idées au cours de nos conversations, bien des enseignements peuvent être donnés sans que même l'on s'en doute.....

Mais, et c'est ici peut être que l'idée de solidarité doit le plus s'affirmer, notre union est nécessitée par la situation même de l'Université à l'heure actuelle. L'Université, et c'est son honneur constant, a toujours eu pour adversaires ceux qu'inquiètent l'émancipation des intelligences et la recherche de la vérité sans influence de préjugés d'aucune sorte. N'ayant que le souci de la vérité scientifique et morale, elle est respectueuse de toutes les convictions sincères, même chez ses membres : aussi, n'étant pas sectaire, elle a pour ennemis tous ceux qui le sont. Le dépôt sacré de la pensée libre nous est donc confié, et, comme tout se tient dans l'œuvre de l'éducation nationale, il faut que nous nous groupions tous, professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, pour opposer à ceux qui voudraient y porter atteinte les rangs serrés des membres de l'Université. Peut-être même notre union compensera-t-elle et fera-t-elle oublier les défaillances de ceux qui se servent, pour diriger l'Université, de ce que celle-ci leur a donné et qui les a faits ce qu'ils sont...

Quant au détail de notre programme, il se précisera plus tard par notre activité même. A titre d'indication, je signalerai : les conférences populaires, les études collectives des questions intéressant l'enseignement à ses différents degrés, la mise en relation de l'Association avec les illustrations de la science ou des lettres, soit en les recevant à leur passage, soit en les invitant directement à venir parmi nous..... Tout nous sera possible, puisque nous serons groupés dans un même sentiment qui est notre raison d'être et qui fait notre force, celui de la solidarité, ou mieux de la fraternité universitaire dans l'Académie de Bordeaux, première étape d'une fraternité plus large qui doit embrasser l'Université de France tout entière. »

M. le Recteur Bizos, qui avait accepté la présidence d'honneur de la fête, a éloquemment exprimé les vœux qu'il faisait pour la prospérité de l'Association universitaire. Tous les amis de l'Université doivent souhaiter qu'ils se réalisent.

VI. — Université de Cambridge. Meeting d'été (1900) de l'Extension Universitaire.

Un meeting d'étudiants de l'Extension Universitaire et d'autres étudiants aura lieu à Cambridge du *2 au 27 août 1900*.

Il sera divisé en deux parts. La première partie durera du 2 au 15 août inclusivement, la seconde du 15 au 27 août.

Cette combinaison a été faite en vue des personnes qui seraient empêchées de rester pendant l'entière durée du meeting.

I. Développement national.

A. *Histoire politique et constitutionnelle*. 6 à 8 conférences. Parmi les conférenciers : Dr Emile Reich.

B. *L'Empire*. 7 conférences.

C. *Histoire sociale et industrielle*. Environ 9 conférences. Parmi les conférenciers : Carl Grey, qui parlera sur le *Mouvement corporatif*.

Meetings de section. — Pour cette première section, il y aura des meetings en vue de discuter les principaux points. A la fin d'avril sera publié un programme donnant le détail des questions, afin que les étudiants puissent se préparer par des lectures préliminaires.

II. Études littéraires.

Dans cette section plusieurs conférences par Professor Jebb M. P., Professor R. G. Moulton, etc... Toutes les conférences ne sont pas encore fixées ; parmi celles qui sont déjà organisées, il y a : *La Révolution française et initiation de la littérature du XIX siècle*.

L'esprit de révolte et l'esprit de réconciliation, d'après Shelley, Byron.

Conférences sur l'*Art*, la *Musique* et sur l'*Architecture du XIXe siècle*.

III. Progrès scientifique.

A. *Physique et chimie*. 10 conférences. Parmi les conférenciers : Prof. Sir Robert Ball F. R. S., Prof. Sir Georges Stokes, Bart., Prof. Thomson F. R. S., Prof. J. A. Ewring F. R. S.

B. *Biologie, Géologie, etc.* 12 conférences environ. Parmi les conférenciers : Prof. Allbutt, Prof. Sims Woodhead, Prof. Macalister, Prof. Davis, Harvard, Etats-Unis d'Amérique.

Meetings de section. Evolution, sous la direction de F.W. Keeble M. A.

Cours pratiques. Des cours pratiques spécialement pour professeurs seront organisés en *Chimie* et en *Géographie*, sous ses aspects physiques. Directeurs M. H. Yule Oldham, Prof. Davis, Harward.

IV. Théologie.

Environ 9 conférences.

V. Éducation.

Environ 12 conférences. Parmi les conférenciers : Sir Joshua Fitch M. A. LL. D., Sir Philip Magnus.

Dans cette section on arrange des discussions sur *L'enseignement des langues modernes, Les problèmes de l'éducation secondaire*.

VI. Études biographiques.

Quelques-uns des grands hommes du siècle : John Bright, Sir Walter Scott, John Ruskin, Darwin, etc.

Classes pour les Etudiants étrangers, spécialement organisées ainsi que quelques conférences sur *Chancer*, la *Langue anglaise*, etc.

Réceptions. — Le Vice-Chancelier de l'Université recevra les membres du meeting à Emmanuel College, le 4 août ; le maître de Trinity College recevra le 8 août. Des garden-parties seront également organisées,

Excursions. — On aura toutes facilités pour visiter les collèges et les monuments, il y aura des excursions à Bury-Saint-Edmunds, Ely, Peterborough, Saint-Albans et dans les environs de Cambridge, qui présentent de l'intérêt.

Prix des cartes :

I. Pour le meeting entier : 2 livres (50 fr.).

Réduction pour les étudiants de l'Extension univ. et les professeurs 1 liv. 10 sh. (37 fr. 50).

II. Pour une partie du meeting, du 2 au 15 août, ou du 15 au 27 : 1 liv. 5 sh. (30 fr. 25).

Réduction pour les étudiants : 1 liv, (25 fr.).

III. Supplément pour le Cours de chimie pratique : 15 sh. (18 fr. 75).

Les cartes sont personnelles, elles peuvent cependant dans certains cas être mises à d'autres homs après quelques formalités. Dans autres cas elles ne seront remboursées.

Billets de chemins de fer. — Les principales Compagnies ont gracieusement émis des billets d'aller et retour à prix réduits, valables du 1er au 28 août. Un imprimé donnant des informations à ce sujet sera envoyé avec chaque carte d'admission au Congrès.

Un programme du meeting, sous forme de brochure : 7 d. (0 fr. 7) franco, sera prêt fin d'avril. La brochure contiendra une excellente carte de Cambridge, une liste d'adresses de logements, nombre de chambres et leur prix. Ce programme sera d'une manière générale fort utile à toute personne qui assistera au meeting.

Les demandes de cartes peuvent être adressées au Secrétaire des Conférences (R. D. Roberts, M. A. Syndicate Buildings Cambridge.

Cours spécial de vacance pour professeurs

Le Syndicat se propose, si un nombre suffisant d'étudiants se présentent, d'organiser des conférences sur les *Principes et les méthodes d'éducation* (Trois dernières semaines de juillet).

Démonstrations pratiques d'enseignement. Ce cours spécial, joint aux conférences de la *Section d'éducation* (V) formera un cours total de 6 semaines. Prix : 6 livres et 6 shel. (157 fr. 50).

Cette carte donne droit en même temps à suivre toutes les conférences du meeting d'été. Les demandes de renseignements sur ce cours de juillet doivent être adressées avant juin à Dr. S. S. T. Fletcher, 16, Warkworth Street, Cambridge, pour les étudiants, et à Miss Punnett, Training College for Women, Wollaston Road, Cambridge, pour les étudiantes.

Teacher's college et Newnham, collège d'étudiantes, mettent un nombre limité de chambres à la disposition de quelques étudiantes au prix de 25 sh. (31 fr. 25) par semaine, chambre et nourriture.

Selwyn College (pour hommes), dispose également de quelques chambres dans les mêmes conditions.

VII. — Universités populaires et Extension Universitaire

Mon cher Collègue,

Vous me faites l'honneur de me demander si la création des Universités populaires peut et doit dispenser les Universités de travailler à la réalisation du programme qu'elles se sont proposé depuis longtemps et qui a donné d'excellents résultats à Clermont, à Dijon, à Grenoble, etc. Je ne le crois pas. Si vous voulez bien vous reporter aux discussions qui ont eu lieu dans le groupe parisien et qui ont été résumées dans le rapport de notre regretté Bonnerot, si vous voulez bien relire le rapport préparatoire qui a été rédigé par M. Larnaude pour le Congrès interna-

tional d'enseignement supérieur en 1900 et qui nous vaudra des communications intéressantes d'Angleterre, de Belgique, d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, vous vous rendrez fort aisément compte que les Universités populaires ne poursuivent pas un but identique. Elles font une œuvre d'éducation post scolaire que nous croyons utile de signaler et qui témoigne d'un grand dévouement chez ceux qui s'y livrent. Mais le rôle des Universités est autre. Elles doivent, en s'entourant d'auxiliaires de provenances fort diverses, étudiants, professeurs des lycées et des collèges, membres des Sociétés des Amis des Universités, travailler à répandre les connaissances de toute nature, plus spécialement toutefois celles qui sont d'un ordre pratique, dans les divers milieux, bourgeois ou ouvriers, de leur ressort. Ainsi des professeurs de sciences, de droit, de lettres pourraient organiser une série de conférences liées entre elles, qu'ils feraient successivement devant des vignerons, réunis et groupés par région, auxquels ils apprendraient, en tenant compte de ce qui se fait déjà, les meilleurs moyens de culture, de conservation et de placement pour leurs produits. Des conférences ou des cours pourraient être faits de même pour des agriculteurs, des éleveurs, des commerçants, des ouvriers.

Il serait bon aussi que les diverses facultés ou écoles et leurs nombreux auxiliaires exposent les œuvres, les travaux, la vie des hommes qui ont marqué dans l'histoire de la région comme de ceux qui appartiennent en commun à toute la France. On lirait, dans les réunions, des œuvres littéraires, on ferait connaître les grandes découvertes, on donnerait des notions d'hygiène ou de droit usuel, on montrerait comment, dans les diverses recherches d'ordre scientifique, on arrive à la certitude ou à la vraisemblance. Enfin et surtout on tiendrait compte des circonstances locales et temporelles pour diriger en tel ou tel sens, les cours et les conférences de chaque année. Sans doute ce programme aurait bien des points communs avec celui des Universités populaires. Mais ce qui l'en distinguerait profondément, c'est que l'œuvre serait essentiellement permanente. Conçue par l'Université ou, si vous l'aimez mieux en lui enlevant tout caractère officiel, par nos groupes de la Société d'enseignement supérieur qu'on pourrait, pour cette raison et pour beaucoup d'autres, reconstituer fortement et faire fonctionner d'une façon régulière, l'œuvre serait appropriée essentiellement aux besoins de toute une région, elle serait discutée et organisée par des hommes qui répartiraient leurs efforts et concentreraient leur action selon les temps et selon les liens, qui trouveraient et se formeraient des successseurs. On sait déjà dans la ville où elle est installée que toute Université, par ses diverses facultés et écoles, contribue à augmenter les connaissances acquises et forme des étudiants qui sont destinés à devenir eux-mêmes des maîtres ou des praticiens bien préparés aux fonctions libérales, au commerce, à l'industrie. On saurait, dans toute la région, qu'elle s'occupe aussi, d'une façon continue, de transmettre à tous et dans toutes les circonstances, les connaissances qu'elle estime devoir leur être utiles ou indispensables pour l'exercice de leur profession ou la direction de leur vie, individuelle et sociale. Et travaillant ainsi pour tous, l'Université pourrait, toujours et partout, compter sur le concours de tous.

Veuillez agréer, mon Cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

FRANÇOIS PICAVET.

CONGRÈS INTERNATIONAUX EN 1900

I. Congrès international d'enseignement supérieur

Nous avons envoyé à nos adhérents les *Rapports préparatoires* aux discussions. Nous prions ceux qui ne les auraient pas reçus de les réclamer. La circulaire et la carte d'adhésion qui y étaient jointes avaient pour objet, non de solliciter de leur part une nouvelle adhésion, mais de leur permettre de fournir, à ceux qui le désireraient et auxquels ils les communiqueraient, un moyen prompt et rapide d'être des nôtres. Nous rappelons aux membres de la Commission d'organisation et aux adhérents que nous tenons à leur disposition des circulaires pour le cas où ils voudraient adresser à des professeurs ou à des amis de l'enseignement supérieur des invitations personnelles.

Des communications nous sont déjà arrivées. D'autres sont annoncées. Nous rappelons : 1° qu'elles doivent, autant que possible, comprendre quatre à cinq pages d'impression, analogues à celles des *Rapports*, être suivies d'un résumé d'une dizaine de lignes environ contenant des propositions propres à être soumises au Congrès, 2° que le volume où seront réunis les *Rapports*, les principales communications et les discussions sera adressé à tous les adhérents, présents ou non, qui auront envoyé la cotisation de *dix francs*.

Les adhésions continuent à nous arriver de la France et de l'étranger. Nous publierons, dans notre prochain numéro une liste destinée à compléter les précédentes. Nous y joindrons l'indication des Communications qui nous seront déjà parvenues.

II. Congrès international d'enseignement secondaire

La Commission d'organisation a commencé à entendre la lecture des Rapports sur les questions posées. Dans une prochaine réunion, on discutera ceux qui restent à lire et qui sont tous préparés. Les adhésions doivent être adressées à M. Alfred Croiset, président de la Commission d'Organisation, à la Sorbonne.

III. Congrès international de bibliographie

La Commission d'organisation a pour *président*, le général Serret, pour *vice-président*, le prince Roland Bonaparte, pour *secrétaire* M. Moch, pour *secrétaire-adjoint* M. Capet, pour *trésorier*, M. Gauthier Villars. Les membres sont MM. Baudoin, Bourdel, Delalain, Dufey, Franklin, Funck-Brentano, Gariel, Jordell, La Fontaine, Langlois (Ch. V.), Limousin, Albert Marie, Mareuse, Otlet, Plaisant, Rebélliau, Renouard, Charles Richet, Ruelle, Sauvage, Henri Stein, Thil, Vallot.

Le Congrès s'occupera principalement de la question des Répertoires bibliographiques. Le prix de la cotisation est fixé à vingt francs. Les adhésions et les cotisations doivent être adressées à M. Gauthier Villars, 55, quai des Grands-Augustins, les communications à M. Capet, 8 place du Panthéon.

IV. Congrès International d'histoire comparée

Le Congrès se tiendra du 23 au 29 juillet 1900.

Le président de la Commission d'organisation est M. Gaston Boissier, le président du Comité exécutif, R. de Maulde, le trésorier, M. le comte de Tarade.

Les sections sont au nombre de huit :

1° Histoire général et diplomatique (président, M. Houssaye) ;

2° Histoire comparée des institutions et du droit (président M. Esmein) ;

3° Histoire comparée de l'économie sociale (président, M. le Comte de Mun) ;

4° Histoire comparée des affaires religieuses (président, M. A. Leroy-Beaulieu) ;

5° Histoire comparée des sciences (président, M. Paul Tannery) ;

6° Histoire comparée des littératures (président, M. Brunetière);

7° Histoire comparée des arts du dessin (président, M. Lafenestre) ;

8° Histoire comparée de la musique (président, M. Bourgault-Ducoudray) ;

Parmi les présidents d'honneur, nous relevons les noms de nos collaborateurs MM. Glasson, Levasseur, Berthelot, Gaston Paris, Eugène Guillaume.

Parmi les vice-présidents ou les membres des commissions d'organisation figurent MM. Dejob, Foncin, Flach, Gaillard, Gérardin, Larroumet, Lanson, Liard, Luchaire, Petit de Julleville, René Pinon, Revillout, Bonet-Maury, Bédier, Romain Rolland, etc.

Adhésions et cotisations doivent être adressées au Secrétariat général du Congrès, boulevard Raspail, 10, Paris.

V. Congrès international de la condition et du droit des femmes

Le Congrès se réunira les 5, 6, 7 et 8 septembre 1900, sous la présidence d'honneur de Mme Clémence-Royer et Feresse-Deraisme. La présidente est Mme Maria Pognon. Dans le bureau et le Comité figurent MM. René Viviani, André Weiss, Buisson, Henry Bérenger, Saleille, Berthélemy, Mlle Jeanne Chauvin, etc. La première section traitera des questions économiques, morales et sociales, la seconde, d'éducation, la troisième de législation et droit privé. La cotisation est fixée à 5 francs. Les adhésions doivent être adressées à Madame Marguerite Durand, secrétaire générale de la Commission d'organisation, aux bureaux du Journal la *Fronde*, rue Saint-Georges 14, Par s.

VI. Congrès de philosophie

Les membres du Comité d'organisation ont décidé qu'il convenait de publier intégralement les mémoires communiqués. Cette publication, qui portera le nom de bibliothèque du Congrès, comprendra 4 volumes correspondant aux 4 sections du Congrès : I. Philosophie générale et Métaphysique, II. Morale ; III. Logique et Histoire des sciences ; IV. Histoire de la philosophie.

Conditions de la souscription et de la vente

Souscription. — Les *quatre* volumes, 40 fr., (payables d'avance en un seul versement du 1er mai au 1er décembre 1900), ou bien par versement

en quatre termes : 1er mai 1900, 11 fr.; 1er octobre 1900, 11 fr.; 1er février 1901, 11 fr.; 4 juin 1901, 11 fr.

Prix des volumes à l'apparition. — Tome I, 12 fr. 50 ; Tome II, 12 fr. 50, Tome III, 25 fr.; Tome IV, 12 fr. 50.

Chaque demande de souscription devra être accompagnée d'un mandat-poste ou d'un chèque sur Paris, soldant, soit le montant total de la souscription soit le montant des termes échus à la date où cette souscription sera envoyée. Elle devra être adressée à M. Xavier LÉON, directeur de la *Revue de Métaphysique et de Morale* et secrétaire du *Congrès international de philosophie*, 5, rue de Mézières, Paris.

VII. Congrès International de la presse de l'enseignement

La Commission d'organisation a mis au programme les questions suivantes :

1° Rôle de la Presse de l'Enseignement dans tous les pays ; ses moyens d'action sur l'opinion et les pouvoirs publics ;

2° Organisation d'un Bureau international de renseignements sur les questions d'instruction et d'éducation ;

3° Action de la Presse de l'Enseignement sur l'éducation populaire ;

4° Rapports à établir, par son intermédiaire, entre les divers ordres d'Enseignement ;

5° Moyens à employer pour associer les familles à l'œuvre de l'Enseignement et de l'éducation.

Des rapports sommaires, devant servir de base aux discussions, seront envoyés à tous les adhérents pour provoquer leurs communications.

Le Congrès est ouvert à tous les publicistes ou membres du corps enseignant qui collaborent ou ont collaboré, pour les questions d'instruction et d'éducation, à un journal, une revue, un bulletin ou un périodique quelconque.

La cotisation est fixée à 6 francs. Les adhésions, communications ou demandes de renseignements peuvent être adressées à M. Paul Beurdeley, Maire du VIIIe arrondissement de Paris, Président de la Commission d'organisation, rue d'Anjou, 11, Paris.

Président d'honneur. — M. Buisson, *Manuel général.*

Président. — M. Beurdeley (Paul), *Revue pédagogique.*

Vice-Présidents. — M. Balz (André), XIXe *Siècle*, *Manuel général* ; M. Petit (Edouard), *Radical*, *Après l'École.* — M. Bruneau (Alfred), *Figaro.*

Secrétaire. — M. Dubucquoy (A), *France sociale*, *Bulletin de la Ligue.*

Trésorier. — M. Comte (F.), *Union pédagogique.*

Membres. — MM. Aveline (Jean d'), *Journal des Instituteurs* ; Berenger, *Dépêche de Toulouse*, *Revue bleue* ; Bernes, (Henri), *Revue d'enseignement secondaire* ; Billaz, *Correspondance universitaire* ; Bouchor, (Maurice), *Après l'Ecole* ; Brunot (F.), *Revue universitaire* ; Chauveloin, *Revue d'enseignement primaire supérieur* ; Chauvin (Mlle), *La Fronde*, *Revue universitaire* ; Cornély, *Après l'École* ; Legrand (Th.), *Avant-garde pédagogique* ; Livet (Albert), *Voltaire*, *Après l'École* ; Macon (Louis), président du Syndicat de la Presse étrangère ; Petit (Albert), *Journal des Débats* ; Picavet (F.), *Revue internationale de l'Enseignement* ; Rauber (Mme), *Journal des Instituteurs* ; Rotival, *Bulletin de l'Association philotechnique* ; Seignette, *Journal des Instituteurs* ; Troncet, *Après l'École* ; Von Lampérière (Mme), *Le Temps.*

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Assemblée annuelle de la Société d'enseignement supérieur a eu lieu le dimanche 25 mars, à 9 heures 1/2 du matin, 27, rue Saint-Guillaume.

Le dépouillement du vote pour le remplacement de six membres du Conseil de direction a donné comme élus :

MM. Georges Perrot, de l'Institut, Directeur de l'Ecole Normale supérieure,
Lyon-Caen, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit,
Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine,
Jacques Flach, professeur au Collège de France,
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des lettres.
Albert Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques.

Ont été réélus ensuite :

MM. Brouardel, Président,
Alfred Croiset, Darboux, Glasson, Lyon-Caen, Boutmy, Gabriel Monod, Vice-Présidents,
Larnaude, Secrétaire général,
A. Hauvette, Secrétaire général adjoint,
Caudel, Trésorier.

M. Larnaude, Secrétaire général, a fait un rapport oral sur la gestion financière de la Société. Tous frais payés, il reste, en raison de l'extension prise par la *Société* et par la *Revue internationale*, des bénéfices qui ne peuvent cependant encore, par suite du traité avec l'éditeur, être attribués à la *Société*. Il serait à désirer que le nombre des adhérents et des abonnés augmente encore pour que la Société puisse instituer à l'étranger des missions payées, destinées à nous renseigner sur les transformations des Universités et sur l'enseignement qui s'y donne, pour qu'elle puisse créer, dans nos Universités françaises, certains cours ou conférences qui leur paraîtraient utiles, mais pour lesquelles les ressources leur feraient défaut, pour qu'elle puisse enfin, par des subsides, collaborer à l'extension universitaire, à l'accroissement des Bibliothèques ou aux œuvres en faveur des étudiants. C'est pourquoi la *Société* espère que ses adhérents lui viendront en aide dans cette propagande qui a pour objet l'utilité commune.

Sur la proposition de M. le Président Brouardel, des remerciements sont adressés à M. Larnaude, Secrétaire général de la Société et à M. Picavet, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*. Puis on s'entretient du Congrès d'enseignement supérieur qui semble devoir donner les meilleurs résultats.

Des lettres de recommandation de la *Société* ont été remises à Mlle Florence Lewis, du collège de Bryn-Mawr, étudiante à la Faculté des lettres de Paris et de l'école des Hautes-Etudes, qui va continuer ses études en Suisse, à notre collaborateur, M. Brereton, chargé par le gouvernement anglais d'étudier l'organisation de l'instruction agricole dans un certain nombre de nos écoles primaires.

NÉCROLOGIE

I. — Joseph Bertrand.

M. Jules Lemaître a pris le premier la parole aux obsèques de M. Bertrand : « Il communiquait avec nous et il nous appartenait, a-t-il dit, par ses études sur Pascal, sur d'Alembert et par ses discours académiques. » M. Berthelot a cité certaines dates de la vie de son illustre ami : à 32 ans déjà célèbre par ses découvertes mathématiques, il est professeur au lycée Napoléon, puis il passe au Collège de France ; en 1856, il entre à l'Académie des Sciences, dont il devient l'un des secrétaires perpétuels en 1874. M. Maurice Lévy, président de l'Académie, a parlé de sa présence au bureau qui valait une encyclopédie et il a rappelé ses travaux sur les propriétés des intégrales, sur des problèmes de dynamique et la nouvelle méthode pour les aborder, sur le calcul des probabilités, ses traités de *Calcul différentiel et intégral*, de *Thermodynamique*, d'électricité, son édition de la mécanique analytique de Lagrange, ses ouvrages élémentaires, en particulier son *Arithmétique*, ses nombreux Mémoires sur les diverses branches des mathématiques pures ou appliquées à la mécanique et à la physique mathématique. M. Gaston Paris a parlé du professeur au Collège de France, M. Cornu, du professeur à l'école polytechnique, M. Perrot, du professeur à l'école normale supérieure (1858-1862). M. Darboux a exprimé la reconnaissance de la Société des Amis des sciences ; M. Duclaux, celle de l'Institut Pasteur.

II. — Milne-Edwards.

M. Milne-Edwards, directeur du Muséum d'histoire naturelle, était le fils d'un homme illustre, Henri Milne-Edwards. Il avait obtenu en 1873 le prix Bordin pour un Mémoire sur l'*Etude comparative des faunes et des flores des diverses parties du globe situées au sud du 25e parallèle austral*. En 1876, il était professeur de zoologie au Muséum ; il l'était depuis 1864 à l'Ecole supérieure de pharmacie et l'Académie des sciences l'avait élu en 1873 dans la section d'anatomie et de zoologie. Ses expéditions scientifiques de 1880 à 1883, sur le *Talisman* et le *Travailleur*, révélèrent l'existence d'une faune étrange et toute spéciale aux grandes profondeurs des mers. Directeur du *Muséum* depuis 1882, il augmenta le nombre des animaux et les collections ; il y montra un esprit d'ordre et de grandes qualités d'administrateur.

III. — Louis Benloew.

Ancien doyen et professeur de la Faculté des lettres de Dijon, né à Erfurth en 1818, en retraite depuis 1882.

IV. — M. Planchon.

Nous reviendrons sur la vie et l'œuvre du regretté directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris.

V. — Deloche.

Membre de l'Académie des Inscriptions, depuis 1871 après avoir obtenu en 1859 le grand prix Gobert et en 1864 le grand prix du concours des antiquités nationales. Ses recherches ont porté sur l'ancienne Gaule.

VI. — Le P. Didon.

Son volume sur les *Universités allemandes* a été l'occasion d'une belle étude de M. Lavisse. Son rôle comme éducateur a été souvent signalé dans cette *Revue*.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par M. Glasson, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, président du jury, sur les résultats du concours entre les élèves de troisième année des Facultés et Ecole de droit de l'Etat (1).

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport relatif au concours général ouvert le 17 juillet 1899 entre les étudiants de troisième année des Facultés de droit de l'Etat et de l'Ecole de droit d'Alger.

Les concurrents devaient étudier « les effets de l'indivision entre époux ou entre un époux et un tiers, soit sous le régime de communauté quant aux immeubles propres, soit sous les autres régimes ».

Ce sujet était certainement difficile, comme il convient pour un concours qui s'adresse, non pas à la masse des élèves, ni même à la moyenne, mais seulement à l'élite des étudiants de troisième année.

Il avait l'avantage de mettre les concurrents en état de faire valoir les qualités les plus diverses. La question est par elle-même suffisamment large pour embrasser un assez grand nombre de problèmes et de controverses juridiques. Elle suppose la connaisance d'un certain nombre de principes fondamentaux du Code civil. Pour traiter le sujet d'une manière complète et satisfaisante, il fallait bien connaître les différents régimes matrimoniaux, la nature et les effets du partage, la théorie de l'action en partage, rechercher comment les principes relatifs au partage s'appliquent sous le régime de communauté et sous le régime dotal. Il était indispensable de posséder à fond le théorie du retrait d'indivision. Enfin, on pouvait tirer très utilement parti des connaissances acquises au sujet de l'incapacité générale de la femme mariée, de la capacité de la femme séparée de corps et de biens, de l'hypothèque légale qui existe au profit de toute femme mariée sur les biens de son mari. Ces questions sont sans doutes traitées dans les livres et exposées dans les cours, mais à l'occasion de matières différentes. Il y avait donc lieu. de la part des concurrents, de les rapprocher pour construire le sujet, et ils avaient par là occasion d'utiliser leur esprit de méthode. Ils pouvaient

(1) Le jury était ainsi composé :

MM. Glasson, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président ;
Cotelle et Rau, conseillers à la Cour de Cassation ;
Léon Michel, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ;
Gauckler, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

aussi discuter une foule de controverses et donner des preuves de la valeur de leur dialectique.

La réunion de ces différentes qualités est chose rare. Aussi le classement des compositions a-t-il été relativement facile et le jury a pris toutes ses décisions à l'unanimité, sans être arrêté, comme il arrive souvent, par certaines incertitudes provenant de la valeur à peu près égale de deux ou plusieurs concurrents.

Sur trente-six compositions présentées au concours, le jury en a écarté trente et une et n'en a réservé que cinq auxquelles il décerne deux prix et trois mentions honorables.

Le premier prix a été attribué d'emblée et sans contestation possible à M. Rousseau (Henri), étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Poitiers. Sa composition est celle d'un étudiant tout particulièrement doué des aptitudes juridiques et qui sera un vrai jurisconsulte s'il persévère dans la voie où il est entré. De toutes les compositions, la sienne est la plus méthodique ; les matières sont bien divisées ; la construction générale est irréprochable; les discussions sont bien conduites, tout particulièrement celle de l'application de l'article 883 sous le régime dotal. L'auteur a des connaissances générales très solides sur l'ensemble du droit civil. Il n'avait certainement pas précédemment étudié cette matière spéciale de l'indivision entre époux, mais il possédait bien son code civil et a su s'en servir judicieusement. Sa composition est une œuvre personnelle et originale.

Bien différentes sont les qualités de M. Chapuis (Auguste), de la Faculté de droit de l'Université de Lyon, qui obtient le second prix. Sa composition est l'œuvre d'un concurrent doué d'une prodigieuse mémoire et qui en a profité pour creuser jusque dans les moindres détails certaines parties du droit civil. Il semble qu'au lieu de s'attacher à l'ensemble de ce droit il ait préféré de véritables études monographiques. C'est ainsi qu'il connaît à fond le retrait d'indivision et qu'il est à peu près étranger au régime dotal. Sur le premier point, rien n'est omis ; il a lu et cité tous les auteurs les plus importants, même ceux de notre ancien droit; il a retenu les arrêts avec leurs dates. Mais sur le second point, sur le régime dotal, on ne constate que des lacunes. Cette composition est l'œuvre d'un étudiant doué de plus de mémoire que d'originalité.

La composition de M. Gastambide, de la Faculté de droit de l'Université de Paris, obtient la première mention honorable. On y relève les mêmes qualités que dans la composition de M. Rousseau, mais à un degré sensiblement inférieur. Son auteur possède bien l'ensemble du droit civil et traite toutes les parties de son sujet ; il se permet même parfois d'en sortir un peu, mais sans qu'on ait le droit de le critiquer, car il ne s'égare jamais.

La seconde mention honorable est accordée à M. Rougier et la troisième à M. Bonniaud, tous deux de la Faculté de droit de l'Université de Lyon. La composition de M. Rougier ne sort pas des limites d'un travail élémentaire, mais elle est bien construite et suppose des connaissances juridiques très satisfaisantes. Il faut même ajouter qu'au point de vue du style c'est la mieux écrite parmi celles qui sont récompensées. Elle n'a pourtant pu obtenir qu'une seconde mention parce qu'on y a relevé plusieurs erreurs assez sérieuses.

Les erreurs sont moins nombreuses dans la composition de M. Bon-

niaud et on y découvre même quelques indications historiques qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Mais il règne dans l'ensemble du travail une certaine confusion qui n'a pas permis de lui attribuer un meilleur rang.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de présenter, en terminant, quelques observations qui se dégagent de la lecture de ces compositions. Aucun des concurrents n'a vraiment discuté d'une manière approfondie et avec un véritable esprit de dialectique tel ou tel des problèmes controversés du sujet. Tous s'attachent avant tout à poser des principes qu'ils tirent, non seulement de la loi elle-même, mais aussi de la doctrine et de la jurisprudence; c'est à peine s'ils daignent parfois, par deux mots jetés au hasard, justifier telle ou telle solution qu'ils considèrent comme une règle acquise bien qu'elle soit parfois cependant de nature à soulever encore plus d'une difficulté. Il y a là à la fois une qualité et un défaut : une qualité, car depuis la rédaction du code civil, bien des solutions au début incertaines, sont aujourd'hui acceptées comme principes et on perdrait son temps à rouvrir des controverses définitivement éteintes ; un défaut, car il y a encore aujourd'hui un grand nombre de questions qui restent ouvertes, et le vrai jurisconsulte doit les discuter au lieu de s'en tenir à l'indication d'une solution qui, en l'absence de toute discussion, peut passer pour incontestable, alors qu'elle est pourtant fort contestée.

Veuillez agréez, monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, président du jury,

GLASSON.

Décret autorisant les recteurs à nommer, par délégation du Ministre, les jurys des concours ouverts pour les fonctions de suppléant et de chef des travaux dans les Ecoles de médecine et de pharmacie (29 septembre).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 25 juillet 1885 ; vu les arrêtés du 22 juillet 1878 et du 31 juillet 1891, décrète :

ART. Ier. — Par délégation du Ministre, les Recteurs des Académies sièges d'une Faculté de médecine, d'une Faculté mixte de médecine et de pharmacie ou d'une Ecole supérieure de pharmacie, nomment, dans les conditions déterminées par les règlements, les jurys des concours ouverts devant cette Faculté ou Ecole pour les fonctions de suppléant des Ecoles de plein exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie.

ART. 2. — Par délégation du Ministre, les Recteurs nomment, dans les conditions déterminées par les règlements, les jurys des concours ouverts pour les fonctions de chef des travaux dans les Ecoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie de leur ressort académique.

ART. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Circulaire relative aux étudiants de nationalité étrangère aspirants à la licence ès sciences (14 novembre).

M. le Recteur, aux termes du décret du 24 juillet 1899, les licenciés ès sciences justifiant des quatre certificats d'études supérieures de physique, chimie, botanique et zoologie ou physiologie générale, peuvent s'inscrire en vue du doctorat en médecine.

Or, durant ces dernières années, de nombreux étudiants de nationalité étrangère ont été autorisés à postuler la licence ès sciences et ont obtenu dans ce but la dispense du diplôme français de bachelier exigé par l'article 8 du décret du 22 janvier 1896 pour pouvoir prendre la première inscription.

Il en résulte que certains de ces étudiants peuvent être aujourd'hui titulaires des quatre certificats d'études supérieures prévus par le décret du 24 juillet.

Conformément à l'avis émis par le Comité consultatif de l'enseignement public et par application des dispositions de la circulaire du 21 juillet 1896, j'ai décidé que ces étudiants ne seraient pas admis à commencer la scolarité en vue du diplôme d'État conférant le droit d'exercer la médecine en France. Il m'a paru, en effet, que les étudiants étrangers qui n'ont été autorisés à entreprendre les études scientifiques qu'à la faveur d'une dispense de baccalauréat ne pouvaient bénéficier des privilèges concédés aux titulaires de quatre certificats d'études supérieures qui ont dû justifier d'un diplôme français de bachelier en vue de la licence ès sciences.

Je vous serai obligé de donner avis de ces dispositions à M. le Doyen de la Faculté de médecine et à M. le Doyen de la Faculté des sciences.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy instituant un doctorat de cette Université, mention : « LETTRES » (28 novembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération en date du 10 juillet 1899 du Conseil de l'Université de Nancy ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Nancy instituant un doctorat de cette Université, mention : « *Lettres* » et en réglementant les conditions de scolarité.

GEORGES LEYGUES.

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 10 juillet 1899.

Le Conseil de l'Université de Nancy, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu : « En dehors des grades établis par l'État, les Universités peuvent instituer des titres d'ordre purement scientifique.

Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent en aucun cas être déclarés équivalents aux grades. Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement ». Vu la demande présentée par la Faculté des lettres, délibère :

Art. 1er. — Il est institué à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, un doctorat qui sera intitulé : Doctorat de l'Université de Nancy, mention : « *Lettres* ».

Art. 2. — L'examen pour l'obtention de ce doctorat comporte :

1° Une thèse française, imprimée, dont le sujet aura été agréé par la Faculté. Celle-ci pourra autoriser la présentation de thèses écrites en une autre langue que le français ;

2° Des propositions données par la Faculté dans l'ordre des études spéciales au candidat, au moins trois mois à l'avance. Le titre de ces propositions sera imprimé à la suite de la thèse.

Art. 3. — Les épreuves donneront lieu à une soutenance publique devant un jury de trois professeurs au moins.

Art. 4. — Tout aspirant devra produire un *curriculum vitæ* et des attestations d'études ou titres scientifiques dont la Faculté appréciera la valeur.

Art. 5. — Le candidat devra être immatriculé à la Faculté et y avoir passé au moins deux semestres, dont un d'hiver.

Art. 6. — La thèse portera le visa du doyen.

Art. 7. — Le diplôme, délivré par le président du Conseil de l'Université, sera revêtu de la signature du doyen et de celle des professeurs, membres du jury.

Art. 8. — Le présent règlement sera mis en vigueur à partir de l'année scolaire 1899-1900.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy instituant pour les étudiants étrangers un doctorat de cette Université, mention : « médecine » (28 novembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération, en date du 17 juillet 1899, du Conseil de l'Université de Nancy ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Nancy, instituant pour les étudiants de nationalité étrangère un diplôme de docteur de cette Université, mention : « *Médecine* ».

Georges LEYGUES.

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 17 juillet 1899.

Le Conseil de l'Université de Nancy, vu l'article 15 du décret du 21 juil-

let 1897, ainsi conçu : « En dehors des grades établis par l'État, les Universités peuvent instituer des titres d'ordre purement scientifique. Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements, et ne peuvent, en aucun cas, être declarés équivalents aux grades. Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement ». Vu la demande présentée par la Faculté de médecine, délibère :

Art. 1er. — Il est institué un doctorat de l'Université de Nancy, mention : « *Médecine* » à l'usage des étrangers.

Art. 2. — Le diplôme est délivré aux étrangers qui ont obtenu l'autorisation de faire leurs études à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, avec dispense du grade de bachelier, et y ont subi les examens prévus par le décret du 31 juillet 1893.

Art. 3. — Le diplôme est signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté. Il est délivré, sous le sceau et au nom de l'Université de Nancy, par le président du conseil de ladite Université.

Art. 4. — Le présent règlement sera mis en vigueur à partir de l'année scolaire 1899-1900.

Décrets autorisant les Recteurs des Académies à nommer à certains emplois, par délégation du Ministre de l'Instruction publique (23 novembre).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la loi du 10 juillet 1896, décrète :

Art. 1er. — En outre des nominations prévues à l'article 14 du décret du 21 juillet 1897, les Recteurs des Académies nomment, par délégation du Ministre, aux divers emplois rétribués sur les fonds des Universités.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, décrète :

Art. 1er. — Par délégation du Ministre de l'Instruction publique, les Recteurs des Académies nomment, sur la présentation des Conseils des Facultés, aux emplois de chargés de cours et de maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Facultés.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Émile LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Georges LEYGUES.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Paris instituant pour les étudiants de nationalité étrangère un certificat d'études françaises (1er décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération, en date du 26 juin 1899, du Conseil de l'Université de Paris ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Paris instituant pour les étudiants de nationalité étrangère un certificat d'études françaises et en réglementant les conditions de scolarité.

GEORGES LEYGUES.

Délibération du Conseil de l'Université de Paris.

Le Conseil de l'Université de Paris, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ainsi conçu : « En dehors des grades établis par l'État, les Universités peuvent instituer des titres d'ordre exclusivement scientifique. Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent, en aucun cas, être déclarés équivalents aux grades... » ; vu la délibération de l'assemblée de la Faculté des lettres, en date du 18 février 1899, délibère :

ART. 1er. Il est institué près la Faculté des lettres de l'Université de Paris un certificat d'études françaises.

ART. 2. — L'examen dudit certificat comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

§ 1er. — *Epreuves écrites.*

Les épreuves écrites comportent :

1° La mise en français d'un passage tiré d'un auteur étranger, allemand, anglais, russe,... suivant la nationalité du candidat.

Les langues admises sont celles qui sont enseignées officiellement à la Faculté ou dans les établissements publics d'enseignement supérieur de Paris. Le dictionnaire est autorisé.

Cette première épreuve est éliminatoire.

2° Le résumé par écrit d'une lecture d'un quart d'heure ou d'une leçon faite devant le candidat.

§ 2. — *Epreuves orales.*

Les épreuves orales comportent :

1° Des interrogations sur trois cours suivis à la Faculté, dont deux au moins devront être relatifs à l'histoire et à la géographie de la France et à la littérature ou à la philosophie française. Le troisième cours reste au choix du candidat.

La scolarité est exigée pour trois cours, mais les interrogations pourront ne porter que sur *un* ou *deux* des cours suivis par le candidat.

2° Une explication avec commentaire en français d'un des textes du programme de la licence ès-lettres.

Art. 3. — Nul ne sera admis à subir l'examen s'il n'est étranger et s'il n'a été régulièrement immatriculé à la Faculté pendant deux semestres.

Art. 4. — Le jury sera composé de trois membres.

Arrêté déterminant les matières dans lesquelles sera choisi aux prochains concours d'agrégation des Facultés de droit le sujet de la composition écrite (2 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; Vu le procès-verbal de la séance du 31 octobre 1899 du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section des sciences économiques), Arrête :

Ainsi qu'il suit, les matières dans lesquelles sera choisi au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section des sciences économiques) le sujet de la composition écrite :

a) La population ;

b) L'amortissement des dettes publiques.

Georges LEYGUES.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; Vu le procès-verbal de la séance du 11 novembre 1899 du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit public), Arrête :

Ainsi qu'il suit les matières dans lesquelles sera choisi au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit public) le sujet de la composition écrite :

a) Droit constitutionnel. — Le pouvoir exécutif dans les Etats républicains ;

b) Droit international public. — De la neutralité.

Georges LEYGUES.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; vu le procès-verbal de la séance du 11 novembre 1899 du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section d'histoire du droit), arrête :

Le sujet de la composition écrite au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section d'histoire du droit) sera choisi dans la matière suivante :

Les coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir.

Georges LEYGUES.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; Vu le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1899 du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel), Arrête :

Ainsi qu'il suit les parties du droit romain dans lesquelles sera choisi au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel) le sujet de la composition écrite :

a) Organisation des successions *ab intestat* ;
b) De la faute dans les contrats. — De la demeure. — Des risques ;
c) Des sûretés réelles et personnelles.

GEORGES LEYGUES.

Arrêtés déterminant la matière sur laquelle portera, aux prochains concours d'agrégation des Facultés de droit, la quatrième leçon orale (2 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit; Vu les résultats du tirage au sort opéré par le jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section des sciences économiques) dans sa séance du 31 octobre 1899, Arrête :

La quatrième leçon orale, au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section des sciences économiques), portera sur l'économie et la législation rurales.

GEORGES LEYGUES.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; vu les résultats du tirage au sort opéré par le jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel), dans sa séance du 21 novembre 1899, Arrête :

La quatrième leçon orale, au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel), portera sur le droit international privé.

GEORGES LEYGUES.

Rapport adressé au Président de la République par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (19 novembre).

Monsieur le Président,

Le projet de décret ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation, a pour but de conférer aux Recteurs des Académies le droit de statuer, par délégation du Ministre, dans un certain nombre d'affaires qui n'intéressent pas directement la responsabilité ministérielle et pour lesquelles, d'ailleurs, les décisions prises par l'autorité centrale sont toujours strictement conformes aux propositions des administrations locales.

L'application de la mesure projetée ne paraît donc pas susceptible de présenter des inconvénients ; au contraire, elle ne pourra que contribuer à fortifier l'autorité des Recteurs en étendant leurs pouvoirs ; elle aura, en outre, l'avantage de simplifier dans des proportions appréciables les écritures administratives.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
GEORGES LEYGUES.

Décret conférant de nouvelles attributions aux Recteurs (19 novembre).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu la loi du 14 juin 1854 ; Vu les décrets des 6 et 9 août 1895 ; Vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

Art. 1er. — Par délégation du Ministre de l'Instruction publique, les Recteurs des Académies statuent :

1° Sur les demandes de prolongation d'études, concernant les boursiers et les boursières de l'Etat, âgés de 19 ans accomplis et de moins de 20 ans ;

2° Sur les demandes de congés, pour raison de santé, en faveur des boursiers et des boursières, et des élèves bénéficiant de l'exemption universitaire ;

3° Sur les demandes des familles des boursiers de l'Etat, tendant à obtenir l'autorisation de fournir et d'entretenir elles-mêmes le trousseau ;

4° Sur les demandes en autorisation, pour les boursiers et les boursières de l'Etat, de doubler ou de franchir une classe ou de changer d'enseignement ;

5° Sur les demandes d'ouverture de sessions extraordinaires d'examen d'aptitude aux bourses, en vue de l'attribution de bourses départementales ou communales vacantes dans un lycée ou collège ;

6° Sur l'admission dans les lycées, en qualité d'exemptés universitaires, des fils, petits-fils ou pupilles légaux des fonctionnaires et professeurs des lycées de garçons et de jeunes filles en exercice ;

7° Sur les transfèrements dans les lycées du même ressort académique des élèves bénéficiant de l'exemption universitaire.

Art. 2. — La disposition contenue dans le paragraphe 1° de l'article précédent n'est pas applicable à l'Algérie.

Art. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Emile LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Georges LEYGUES.

Circulaire transmissive du décret du 19 novembre 1899 (1er décembre).

Monsieur le Recteur,

Vous trouverez ci-joint plusieurs exemplaires du décret du 19 novembre dernier, vous conférant de nouvelles attributions en matière d'enseignement secondaire.

Ainsi que l'expose le rapport dont il est accompagné, ce décret a eu pour but d'étendre vos pouvoirs et de simplifier en même temps les écritures administratives.

Je vous enverrai ultérieurement des instructions au sujet de l'application du paragraphe 1° de l'article 1er.

Le paragraphe 2° ne fait que confirmer, en l'étendant aux boursiers et

aux élèves bénéficiant de l'exemption universitaire, une disposition d'une ordonnance du 16 juillet 1847.

En ce qui concerne les autorisations visées au paragraphe 3°, vous aurez soin de ne les accorder qu'aux boursiers qui auraient peu de temps à passer au lycée ; il conviendra, en outre, d'exiger que les familles fournissent tous les effets réglementaires qui seraient jugés indispensables.

§ 4° Vous voudrez bien tenir la main à ce que les propositions qui vous seraient adressées, à l'appui des demandes en autorisation de doubler ou de franchir une classe, soient accompagnées de l'avis des professeurs. Je vous rappelle que, aux termes de l'article 6 du décret du 6 août 1895, « aucun candidat ne peut être admis comme boursier dans une classe supérieure à celle pour laquelle il a concouru ». Le décret du 9 août 1895 renferme une disposition identique. Il en résulte qu'un boursier, ayant concouru pour une classe déterminée, ne peut être autorisé, au cours de l'année scolaire qui suit sa nomination, à passer de cette classe dans une classe supérieure.

D'autre part, il doit être entendu que l'autorisation de doubler une classe ne saurait faire obstacle à l'application de la règle qui a fixé à 19 ans la limite d'âge pour la jouissance de la bourse.

§ 5°. Les candidats aux bourses départementales ou communales sont tenus réglementairement de subir l'examen d'aptitude dans la session normale d'avril ; c'est donc seulement lorsqu'il y a pénurie de candidats reçus en avril que des sessions extraordinaires peuvent être autorisées ; il y aura lieu de vous renseigner sur ce point, chaque fois que vous serez saisi d'une proposition. Je vous recommande, en outre, de faire savoir, le cas échéant, aux candidats que l'examen subi en session extraordinaire n'est pas valable pour l'obtention d'une bourse d'une autre catégorie que celles pour lesquelles le concours a été institué.

L'énumération contenue dans le paragraphe 6°, relatif aux exemptions universitaires au titre de l'Enseignement secondaire, est rigoureusement limitative; vous devrez, d'ailleurs, vous référer aux règlements sur la matière, notamment aux circulaires du 30 juin 1890 et du 10 janvier 1894. Je me réserve de statuer sur les propositions concernant les enfants des professeurs de lycées décédés, en retraite ou en congé pour raisons de santé, les enfants des professeurs de collèges et ceux des membres de l'enseignement primaire.

§ 7°. Comme le passage d'un lycée dans un autre, d'un exempté universitaire au titre de l'Enseignement primaire, doit presque toujours entraîner un supplément ou une diminution de dépense, il est indispensable que vous me teniez très exactement au courant des transfèrements que vous aurez prononcés. Il vous suffira de m'adresser pour chaque transfèrement un note sommaire donnant le nom de l'élève, la désignation des lycées et l'indication du montant de la dépense.

Vous vous bornerez également à m'envoyer une note sommaire pour les décisions que vous prendrez par application des paragraphes 3° (Trousseaux) et 6° (Exemptions au titre secondaire).

Vous pouvez vous dispenser de me notifier les décisions prises en vertu des paragraphes 2°, 4° et 5°.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée. *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

GEORGES LEYGUES.

Arrêté instituant des agrégés des Facultés de droit (2 décembre) (1).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 10 du décret du 22 août 1854 ; Vu le statut du 16 novembre 1874 ; Vu les arrêtés des 23 juillet 1896 et 22 février 1899 ; Vu l'arrêté du 7 février 1899, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 2 octobre 1899, un concours pour trois places d'agrégés des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel); Vu les procès-verbaux des séances du jury, et notamment le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1899, pendant laquelle a été dressée, par ordre de mérite, la liste des trois concurrents que le jury a jugés dignes du titre d'agrégé ; Après avoir constaté la régularité des opérations, Arrête :

Sont institués agrégés des Facultés de droit (Section de droit privé et de droit criminel) :

MM. Gaudemet (François-Eugène-Henri), né à Vosne-Romanée (Côte-d'Or), le 13 octobre 1872 (attaché à Aix-Marseille).
Degois (Jules-Clovis), né à Lerzy (Aisne), le 8 mars 1868 (attaché à Caen).
Lévy-Ullmann (Henri-Léon), né à Paris (Seine), le 16 décembre 1870 (attaché à Montpellier).

Les agrégés institués par le présent arrêté resteront en exercice pendant une période de dix ans, à dater du 2 décembre 1899.

Arrêté autorisant la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention « LANGUES VIVANTES » pour l'italien (8 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 17 du décret du 31 décembre 1894 ; Après avis de la Commission des lettres du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section), Arrête :

ART. 1er. — La Faculté des lettres de l'Université de Montpellier est autorisée à délivrer, pendant la session de juillet 1900, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention « *langues vivantes* » pour l'italien.

ART. 2. — M. le Recteur de l'Académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

GEORGES LEYGUES.

Arrêté déterminant la liste des auteurs italiens devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence ès lettres avec mention « LANGUES VIVANTES » à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier (8 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *vu le décret du* 31 décembre 1894 sur la licence ès lettres ; Vu l'arrêté du 8 décembre 1899,

(1) Voir *Revue internationale de l'Enseignement*, vol. 38, p. 527. A noter que le président du jury était M. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon, ce qui montre bien l'intention de faire une place de plus en plus grande à nos Universités provinciales (*N. de la Réd.*).

rendu après avis de la Commission des lettres du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section), qui autorise la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention « *langues vivantes* » (italien); Vu les propositions de cette Faculté des lettres; Après avis de la Commission des lettres du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section) ;

Arrête ainsi qu'il suit la liste des auteurs italiens devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence ès lettres, à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à partir de juillet 1900 :

Dante Alighieri, *Commedia* : *Inferno*, les dix premiers chants ; Pandolfini, *Il governo della Famiglia*; Ariosto, *Orlando furioso*, chant I ; Alfieri, *Congiura dei Pazzi* ; Manzoni, *I promessi Sposi* ; Ugo Foscolo, *I Sepolcri*; Pindemonte, *Epistole* ; Villari, *Macchiavelli ed i suoi tempi*, t. I.

GEORGES LEYGUES.

Circulaire relative au mode de perception des droits établis au profit des Universités par la loi du 30 mai 1899 (6 décembre).

Monsieur le Recteur,

L'application de l'article 23 de la loi de finances du 30 mai 1899, autorisant la perception au profit des Universités des droits d'études et d'examens à acquitter par les étudiants qui postuleront les titres scientifiques institués par elles, donne lieu aux observations suivantes, que je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de MM. les secrétaires des établissements d'enseignement supérieur de votre ressort académique.

Il n'est rien changé au mode de perception des droits d'immatriculation, d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et de laboratoires soldés en vue de ces titres ; ces droits seront, comme ils le sont depuis la mise en vigueur de la loi du 10 juillet 1896, encaissés au compte des Universités et continueront à figurer sur les états sommaires des droits acquis dont les modèles sont joints à la circulaire n° 22537 du 9 décembre 1897, dans les colonnes réservées à ces recettes.

Quant aux droits d'examens et de thèses, ils seront, comme toutes les rétributions de cette nature, perçus *à titre de consignation* ; ils figureront, le cas échéant, sur les mêmes états, aux « *Examens* » en un paragraphe spécial qui sera ajouté à la main, et seront portés dans la colonne « *Montant des droits acquis à l'Université* ».

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
GEORGES LEYGUES.

Arrêté relatif aux travaux historiques et scientifiques (1er décembre)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Arrête :

ART. 1er. Un tirage à part *à cinquante exemplaires*, avec titres et couvertures, est attribué gratuitement à chaque auteur et collaborateur des communications insérées dans les publications suivantes :

1° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

2° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques;

3° Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

4° Comptes rendus du Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements : section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

5° Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

6° Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires.

Art. 2. Le chiffre de ces tirages gratuits pourra être porté, par décision spéciale, *à cent* exemplaires.

Georges LEYGUES.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Clermont, instituant un brevet d'électricité industrielle de cette Université (16 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu les délibérations, en date des 22 mars et 8 décembre 1899, du Conseil de l'Université de Clermont ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Sont approuvées les délibérations susvisées du Conseil de l'Université de Clermont, instituant un brevet d'électricité industrielle et en réglementant les conditions de scolarité.

Georges LEYGUES.

Délibération du Conseil de l'Université de Clermont.

Le Conseil de l'Université de Clermont, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ainsi conçu : « En dehors des grades établis par l'État, les Universités peuvent instituer des titres d'ordre purement scientifique. Ces titre ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent, en aucun cas, être déclarés équivalents aux grades. Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le Président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptees pour les diplômes délivrés par le Gouvernement. » Vu la demande présentee par la Faculté des sciences, Délibère :

Art. 1er. Il est institué à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont un brevet d'électricité industrielle de l'Université de Clermont.

Art. 2. — L'enseignement préparatoire à ce brevet est théorique et pratique.

Art. 3. — Aucune condition d'âge ni de grades n'est exigée pour y être admis.

Art. 4. — Les candidats devront être immatriculés à la Faculté des sciences.

Art. 5. — L'examen pour l'obtention de ce brevet comporte : 1° Une composition écrite portant sur un sujet du cours ; 2° Une épreuve prati-

tique ; Quatre heures sont accordées pour l'une et l'autre de ces épreuves. 3° Une épreuve orale. Chacune de ces épreuves est éliminatoire.

ART. 6. — Le jury est formé du professeur d'électricité industrielle, du professeur de mécanique et du professeur du lycée chargé de conférences de physique à la Faculté.

ART. 7. — Nul ne peut être admis à l'examen s'il ne justifie d'une année au moins de préparation à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.

ART. 8. — Le diplôme est délivré par le Président du Conseil de l'Université et signé par les membres du jury et le doyen.

Circulaire relative aux dispenses de droit en vue des titres scientifiques institués par les Universités (26 décembre).

Monsieur le Recteur,

J'ai été consulté par un de vos collègues sur la question de savoir si les dispenses de droits établies en faveur de diverses catégories d'étudiants, par les lois, ordonnances, décrets ou arrêtés antérieurs à la loi de finances du 30 mai 1899, s'appliquaient seulement aux grades d'Etat ou devaient s'étendre aux titres scientifiques institués par les Universités, en vertu de l'article 15 du décret du 21 juillet 1897. J'ai cru devoir soumettre la question à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La section permanente a été d'avis que les dispenses établies par l'État, à des dates antérieures à l'institution des titres universitaires, ne pouvaient viser que des grades d'Etat et qu'il n'était pas possible de les étendre, par voie d'interprétation, aux titres scientifiques créés par les Universités. Mais il est au pouvoir des Conseils des Universités de dispenser de tout ou partie des droits afférents aux titres dont il s'agit telle ou telle catégorie d'étudiants (art. 9, § 8 du premier décret du 21 juillet 1897).

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai adopté cet avis.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
GEORGES LEYGUES.

Université de Paris. — Donation Bischoffsheim, (29 décembre). — Le vice-recteur de l'Académie de Paris, au nom de l'Université de cette ville, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié du 15 novembre 1899, la donation faite à ladite Université par M. Raphaël-Louis Bischoffsheim, député, membre de l'Institut, de la nue propriété :

1° De l'observatoire dit *Observatoire de Nice*, situé au Mont-Gros, communes de Nice et de la Trinité-Victor, arrondissement de Nice, (Alpes-Maritimes), comprenant divers bâtiments et terrains d'une contenance de trente-cinq hectares (35 hect.) environ ;

2° De deux annexes audit observatoire composées : la première, d'un bâtiment des pompes et machines et d'un terrain en dépendant, sis à Nice, quartier Saint-Aubert, d'une contenance d'environ un are quarante-huit centiares (1 a. 48 cent.) ; la deuxième, d'une parcelle de terrain de

cinq ares quarante centiares (5 a. 40 cent.) environ, située à Nice, lieu dit Mont-Gros, et comprenant l'installation de la canalisation d'eau ;

3° De deux succursales sises : l'une au Mont-Mounier, commune de Beuil, arrondissement de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), avec un terrain en dépendant, d'une contenance d'un hectare quarante ares (1 hect. 40 a.) environ ; l'autre au Mont-Macaron, commune de Châteauneuf-Ville-Vieille (Alpes-Maritimes), et consistant en un bâtiment élevé sur un terrain appartenant à l'Etat ;

4° De tous les objets, immeubles par destination, se trouvant tant dans l'observatoire que dans ses succursales ;

5° De tous les instruments, meubles et objets mobiliers existant dans ledit observatoire et ses succursales ;

6° De la bibliothèque de l'observatoire, composée d'environ six mille (6.000) volumes ;

Les constructions, terrains, matériel scientifique, objets mobiliers et bibliothèque énoncés dans les articles ci-dessus représentant, au 15 novembre 1899, une valeur estimative de deux millions sept cent soixante-dix mille huit cent quarante-trois francs (2,770,843 fr.) ;

7° D'une somme de deux millions cinq cent mille francs (2,500,000 fr.), dont les revenus serviront, après la mort du donateur, à subvenir aux dépenses de fonctionnement de l'observatoire et de ses succursales.

(*Décret*).

Loi portant modification à la loi du 28 janvier 1897 sur les récompenses nationales (27 décembre).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'article suivant est ajouté à la loi du 28 janvier 1897 sur les récompenses nationales :

« *Art. 6.* — Sur la réserve prévue à l'article 2, il est mis annuellement à la disposition du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts deux croix complémentaires d'officier et dix croix complémentaires de chevalier.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

MONIS.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille instituant un brevet d'études électro-techniques de cette Université (20 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu les délibérations en date des 26 avril et 9 décembre 1899 du Conseil de l'Université de Lille ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Sont approuvées les delibérations susvisées du Conseil de l'Université

de Lille, instituant un brevet d'études électro-techniques et en réglementant les conditions de scolarité.

Délibération du Conseil de l'Université de Lille.

Le Conseil de l'Université de Lille, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu : « En dehors des grades établis par l'Etat les Universités peuvent instituer des titres d'ordre exclusivement scientifique. Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent en aucun cas être déclarés équivalents aux grades. Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement. » Vu les propositions de la Faculté des sciences, Délibère :

Art. 1er. — Il est créé à l'Université de Lille un brevet d'études électro-techniques conférant le titre d'électricien de l'Université de Lille.

Art. 2. — Aucun titre n'est exigé des candidats, qui devront néanmoins faire preuve de connaissances suffisantes devant le professeur de physique industrielle.

Art. 3. — Les candidats au brevet d'études électro-techniques sont astreints à une année d'études au Laboratoire de physique industrielle.

Art. 4. — L'examen comprend :

1° Une composition écrite sur l'électricité, dont le sujet est pris dans le programme du certificat de physique générale et dans celui du certificat de physique industrielle. La durée de cette composition est de quatre heures. Les candidats possédant les deux certificats de physique générale et de physique industrielle en sont dispensés. Une première admissibilité est prononcée après cette composition ;

2° Une épreuve d'une durée de huit heures, et consistant en un projet relatif aux applications de l'électricité ;

3° Une épreuve pratique prise dans le programme du certificat de physique industrielle. Les candidats possédant le certificat de physique industrielle en sont dispensés. Une deuxième admissibilité est prononcée après les deux épreuves précédentes ;

4° L'examen oral comprend :

a) Des interrogations sur l'électricité générale, d'après le programme du certificat de physique générale. Les candidats munis de ce certificat en sont dispensés ;

b) Des interrogations sur l'électricité industrielle d'après le programme du certificat de physique industrielle. Les candidats munis de ce certificat en sont dispensés ;

c) La soutenance devant le jury d'examen d'un travail personnel sur une question relative à l'électricité.

Art. 5. — L'examen est fait par un jury de trois membres pris parmi les professeurs de l'Université, l'un d'eux pouvant être remplacé par un ingénieur électricien spécialement désigné par le président du conseil de l'Université, sur la proposition du Doyen de la Faculté des sciences.

Art. 6. — Le brevet conféré au candidat ayant subi avec succès les

épreuves précédentes porte l'indication des divers grades obtenus par le candidat et des travaux personnels publiés par lui.

Arrêté relatif à la nomination des prosecteurs à la Faculté de médecine de l'Université de Paris (22 décembre).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'arrêté du 14 mai 1889, portant règlement pour l'adjuvat et le prosectorat à la Faculté de médecine de Paris ; Vu les propositions de la Faculté de médecine et du vice-recteur de l'Académie de Paris, Arrête :

Art. Ier. — Les prosecteurs à la Faculté de médecine de l'Université de Paris sont nommés à la suite d'un concours qui a eu lieu, chaque année, au mois de mai.

Le concours comprend deux épreuves éliminatoires et quatre épreuves définitives.

Les épreuves éliminatoires sont :

1° Une épreuve écrite sur l'anatomie, l'histologie, la physiologie et la pathologie externe. Pour cette épreuve, trois heures sont accordées aux candidats ;

2° Une épreuve orale d'anatomie. Dix minutes de réflexion sont accordées aux candidats, dix minutes leur sont également accordées pour traiter la question tirée au sort.

Ces deux épreuves terminées, le jury procède à l'élimination. Il conserve six candidats pour une place et huit pour deux places de prosecteurs titulaires. Toutefois, dans le cas où il y aurait égalité de points entre deux ou plusieurs candidats placés sur la limite de la liste d'élimination, tous ces candidats seraient conservés.

Les épreuves définitives se composent :

1° D'une épreuve orale de physiologie. Dix minutes de réflexion et dix minutes pour traiter la question sont accordées à chaque candidat ;

2° D'une épreuve orale de chirurgie ; les candidats auront également dix minutes de réflexion et dix minutes pour traiter la question ;

3° D'une épreuve de médecine opératoire :

4° D'une épreuve pratique de dissection extemporanée, la même pour tous les candidats, dont la durée et la nature sont déterminées par le jury.

Art. 2. — L'article 14 de l'arrêté du 14 mai 1889 est abrogé.

Georges LEYGUES.

Circulaire relative aux budgets des collèges communaux de garçons et de jeunes filles et des internats municipaux annexés aux lycées de jeunes filles (16 décembre).

Monsieur le Recteur,

Je vous transmets ci-joints quelques exemplaires d'une circulaire que je viens d'adresser à MM. les Préfets au sujet des budgets des établissements publics d'enseignement secondaire communaux (collèges de garçons, collèges de jeunes filles et internats municipaux annexés aux lycées de jeunes filles) pour l'année 1900.

Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, renvoyer à MM. les Préfets trois exemplaires des budgets qu'ils vous ont fait parvenir ; quant au 4e exemplaire accompagné de deux pièces annexes, de l'avis du Préfet, du

procès-verbal de la délibération du Conseil académique et de votre rapport, vous voudrez bien, si vous ne l'avez pas déjà fait, me l'adresser.

C'est à l'aide de ces documents que les travaux de vérification et de contrôle seront effectués par mon administration.

Le chef de chaque établissement devra d'ailleurs, dans le courant de janvier, m'adresser par votre entremise une nouvelle copie du budget et des deux annexes et c'est cet exemplaire qui, après modification et approbation ministérielle, vous sera renvoyé et que vous aurez à transmettre à M. le Préfet du département.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma condidération très distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,
GEORGES LEYGUES

Circulaire relative aux budgets des collèges communaux de garçons et de jeunes filles et des internats municipaux annexés aux lycées et collèges de jeunes filles (16 décembre).

Monsieur le Préfet,

Aux termes de l'article 21 du Règlement du 4 mai dernier sur l'administration financière et la comptabilite des collèges communaux, le chiffre total des recettes et des dépenses des budgets de ces établissements ne peut être inscrit par l'autorité préfectorale dans les divisions correspondantes du budget communal que lorsque le budget du collège a été revêtu de l'approbation du Ministre de l'Instruction publique.

Votre attention a d'ailleurs été appelée sur ce point par M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, dans sa circulaire du 15 juin dernier : « l'administration préfectorale ne sera en mesure de régler « définitivement le budget communal qu'après l'approbation du budget « du collège par le Ministre de l'Instruction publique ».

Mais cette année, la plupart des budgets des collèges n'ont pas encore été soumis à mon approbation, soit que les budgets communaux n'aient été arrêtés que tardivement par les conseillers municipaux, soit que la nouvelle forme des budgets des collèges ait imposé un retard.

Il est hors de doute à l'heure actuelle que, même si les budgets des collèges de garçons et de jeunes filles et des internats municipaux de jeunes filles me parvenaient d'ici quelques jours, mon administration ne serait pas en état de vérifier ces documents, de relever les erreurs qu'ils contiennent et de vous mettre à même de règler définitivement les budgets communaux avant le 31 décembre courant.

Dans ces conditions, après avoir pris l'avis de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, je vous autorise, Monsieur le Préfet, à inscrire dans les budgets des villes de votre département les chiffres votés par les conseils municipaux pour leurs collèges de garçons et de jeunes filles et leurs internats municipaux. Mais la mesure n'aura qu'un caractère provisoire et les conseils municipaux seront appelés à délibérer sur les dépenses et les recettes de leurs collèges et internats après vérification de ces documents par mon administration *lors du réglement du budget additionnel.*

Vous voudrez bien toutefois, Monsieur le Préfet, vous assurer avant d'approuver les budgets communaux, que les trois crédits qui doivent, aux

termes de la circulaire du 15 juin précitée, figurer au budget communal de toutes les villes qui ont un collège ou un internat municipal, ont bien été inscrits, savoir :

1° Les bourses communales ;

2° Les remises ou réductions consenties par les villes aux familles sur les frais de pension, de demi-pension ou d'externat ;

3° Les subventions accordées par la commune pour les dépenses soit ordinaires, soit extraordinaires du collège (ou de l'internat).

Comme l'indique nettement la circulaire du Ministre de l'intérieur : Ce « sont là des dépenses réelles pour la commune; elles devront être portées « au budget municipal en dehors des crédits d'ordre qui rappellent les « dépenses générales du collège (ou de l'internat). ».

Pour faciliter à cet égard la vérification qui sera faite par votre administration, je vous transmets ci-joint, Monsieur le Préfet, un modèle de *rattachement au budget communal des résultats constatés au budget du collège de garçons ou de jeunes filles ou de l'internat municipal annexé à un collège ou un lycée de jeunes filles.*

Je viens de prier le Recteur de l'Académie dans le ressort de laquelle se trouvent compris les collèges communaux de votre département de vous renvoyer trois exemplaires des projets de budgets que vous pourriez lui avoir adressé, exemplaires qui sont destinés au maire, au principal et au comptable : c'est à l'aide du quatrième exemplaire que le travail de revision sera effectué par mon administration.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.
GEORGES LEYGUES.

Rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur et des cultes, suivi d'un décret relatif au traitement des receveurs municipaux chargés de la comptabilité des collèges communaux (23 décembre).

Monsieur le Président,

Jusqu'ici, la comptabilité des collèges communaux était confiée au principal, qui, dans les établissements importants, était aidé par un économe placé sous ses ordres. Dans la pratique ordinaire et sauf des cas assez rares, les receveurs municipaux se bornaient à constater dans leurs comptes le bénéfice ou la perte résultant de la gestion de l'établissement, les recettes provenant de la rétribution collégiale, les subventions de l'Etat destinées aux traitements du personnel enseignant et la dépense de ces traitements.

Cet état de choses va se trouver complètement modifié à partir du 1er janvier prochain, par suite de la mise à exécution du décret du 7 janvier 1899, aux termes duquel toutes les recettes et dépenses des collèges communaux de garçons et jeunes filles, ainsi que celles des internats municipaux annexés aux collèges ou aux lycées de jeunes filles, seront désormais effectuées par les receveurs municipaux et comprises dans leur comptabilité.

Le travail et la responsabilité de ces comptables seront ainsi notablement augmentés, et il est de toute équité qu'ils obtiennent une rémunération correspondante.

Or, en vertu des décrets des 27 juin 1876 et 1er août 1891, les receveurs municipaux ont un traitement fixe qui peut seulement être revisé à l'expiration d'une période de cinq ans, lorsque les revenus ordinaires de la commune ont présenté un accroissement d'un dixième au moins, comparativement aux recettes ordinaires de la période antérieure qui a servi au calcul du traitement actuel du comptable.

Ces règles suffisent dans les circonstances normales où les revenus ordinaires des communes augmentent progressivement. Mais leur application pure et simple dans l'espèce exposerait les comptables à attendre pendant plusieurs années la rémunération du service nouveau qui leur est imposé. Il importe donc d'y apporter une dérogation à l'égard des communes qui possèdent des collèges ou des internats municipaux, de façon que la revision du traitement du receveur puisse exceptionnellement s'effectuer sans attendre l'expiration du délai de cinq ans, et en tenant compte de la gestion supplémentaire dont ils seront chargés à partir de l'année 1900.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

Décret relatif au traitement des receveurs municipaux chargés de la comptabilité des collèges communaux (23 décembre).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Vu la loi du 5 avril 1884, article 136 ; les ordonnances des 17 avril et 23 mai 1839 ; les décrets des 27 juin 1876, 1er août 1891 et 7 janvier 1899, La lettre du Ministre des Finances en date du 16 décembre 1899, Décrète :

Article premier. Dans les communes où il existe un collège de garçons ou de jeunes filles. ou un internat municipal annexé, soit au collège, soit au lycée de jeunes filles, le receveur municipal peut demander la revision de son traitement sans attendre l'expiration du délai de cinq ans prévu par l'article 2 du décret du 1er août 1891.

Art. 2. Il est procédé à la revision en tenant compte, à la fois, pour les cinq dernières années, des recettes ordinaires de la commune et de celles du collège ou de l'internat, déduction faite des subventions allouées par la commune à ces établissements et des recettes déjà comprises aux comptes communaux.

L'augmentation de traitement se détermine par l'application du tarif doublé des ordonnances des 17 avril et 23 mai 1839, au chiffre formant la différence entre la moyenne des opérations constatées conformément au paragraphe précédent et la moyenne des revenus ordinaires de la commune qui ont servi au calcul de la rémunération actuelle du comptable.

Elle aura son effet à compter du 1er janvier 1900, si elle a été demandée dans les deux mois à partir de la publication du présent décret.

Art. 3. Les dispositions qui précèdent seront également appliquées dans les communes où des établissements de la nature de ceux mentionnés à l'article 1er seraient créés à l'avenir.

Art. 4. Le receveur qui aura obtenu la revision exceptionnelle autorisée par l'article 1er ne pourra demander une nouvelle revision de son traitement qu'après l'expiration de la période normale de cinq ans.

Art. 5. Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions des décrets des 27 juin 1876 et 1er août 1891.

Art. 6. Le Ministre de l'intérieur et des cultes et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

Titres universitaires institués en 1898 et 1899, en exécution de l'article 15 du décret du 21 juillet 1897.

Paris : Doctorat de l'Université de Paris : Lettres, Sciences, Pharmacie, Médecine, 1er avril 1898 ; Certificat d'études françaises à l'usage des étudiants de nationalité étrangère, 12 décembre 1899.

Bordeaux : Doctorat (mention : Médecine) pour les étudiants étrangers; Doctorat (mention : Pharmacie), 4 mai 1899.

Caen : Doctorat ès lois (pour les étudiants de nationalité étrangère), 25 octobre 1898.

Clermont : Brevet d'électricité industrielle, 16 décembre 1899.

Grenoble : Brevet d'études électro-techniques, 4 juillet 1898.

Lille : Titres de Licencié mécanicien, Licencié physicien, Licencié chimiste, Licencié géologue, 3 août 1898 ; Doctorat (mention : Pharmacie), 12 juillet 1899 ; Brevet d'études électro-techniques ; 20 décembre 1899.

Lyon : Diplôme d'études psycho-physiologiques, 28 juillet 1898 ; Doctorat de l'Université de Lyon : Lettres, Sciences, Médecine, Pharmacie, 20 octobre 1898 ; Diplômes universitaires pharmaceutiques pour les étrangers : 1° Diplôme d'études de pharmacien de 1re classe ; 2° Diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, 26 décembre 1898.

Montpellier : Doctorat de l'Université de Montpellier (mention : Pharmacie), 25 octobre 1898.

Nancy : Certificats d'études juridiques (pour les étudiants de nationalité française ou étrangère), licence en droit (pour les étudiants de nationalité étrangère), doctorat en droit (pour les étudiants de nationalité étrangère, Doctorat de l'Université de Nancy (mention : Sciences), 26 décembre 1898; Doctorat (mention : Pharmacie), 12 juillet 1899 ; doctorat (mention : Lettres) ; Doctorat (mention : Médecine), 28 novembre 1899.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

L'Université de Louvain. — *Coup d'œil sur son histoire et ses institutions* (1425-1900). — Bruxelles, Bulens, III-192 pages, gr. in-8 avec gravures et carte.

Bibliographie de l'Université de Louvain (1834-1900). — Louvain, Peeters, XII-386 pages gr. in-8.

Le nouveau recteur de l'Université de Louvain a eu l'heureuse idée, en entrant en charge, de provoquer la rédaction d'un travail d'ensemble sur cette école depuis longtemps fameuse (c'est la plus ancienne des Pays-Bas), qui a passé par tant de vicissitudes. Le premier des ouvrages que nous signalons ici se compose de deux parties, d'étendue d'ailleurs inégale. La première, la plus courte, est une étude historique sur l'ancienne Université ; ce n'est qu'un résumé, mais un résumé fort bien fait et illustré de gravures intéressantes. On y trouvera les détails principaux sur la fondation en 1424 par le duc de Brabant, Jean IV, de cette « nouvelle personne morale brabançonne, ayant le caractère de corps ecclésiastique et jouissant de tous les droits constitutionnels des corporations du duché », sur la formation des quatre pédagogies du Parc, du Faucon, du Château, du Lys, et des cinq collèges, tous richement dotés et dans plusieurs desquels les écoliers étaient hébergés et nourris gratuitement.

Les privilèges qui furent accordés à l'Université par les papes et les ducs étaient considérables. Ainsi les « suppots » de l'*alma mater* étaient exonérés des tonlieux et des impôts. Ils n'étaient astreints à aucune charge locale, même indirecte, ils ne reconnaissaient d'autre justice que la justice rectorale? Quant au recteur il avait le pas sur l'évêque et sur les Etats de Brabant. L'Université fut même déclarée lieu d'asile pour les jeunes gens venus de pays ennemis, qui se soumettaient à ses lois. Le recteur obtint en outre, d'accord avec les doyens des Facultés, le privilège de nommer, dans des circonstances déterminées, les gradués du corps académique à toutes les prélatures, prébendes, canonicats, bénéfices de collation ecclésiastique qui devenaient vacants dans les Pays-Bas. La splendeur de l'Université atteignit son apogée au XVIe siècle. Les papes l'enrichirent de nouveaux privilèges, les princes lui accordèrent de nouvelles faveurs, les fondations privées se multiplièrent, à tel point que peut-être « aucun autre pays du monde n'offre l'exemple d'une plus grande libéralité en faveur de l'enseignement académique ». Et Erasme écrivait en 1521, que « l'Université de Louvain ne le cédait à aucune, sauf celle de Paris ». Il y eut un moment plus de sept mille étudiants. Juste Lipse chantait sa gloire et ses succès :

Salvete Athenæ nostræ, Athenæ belgicæ
O fidæ sedes Artium et fructu bona
Lateque spargens lumen et nomen tuum.

Les troubles qui suivirent la mort de Charles Quint furent pour Louvain comme pour tout le pays, une époque de souffrances et de déchire-

ments. Le corps universitaire eut peine à défendre ses privilèges menacés. Les charges militaires tarirent la source de ses revenus. Une peste qui ravagea la ville aggrava la situation. Après un renouveau de quelques années, au temps des archiducs Albert et Isabelle, qui visitèrent l'Université en 1617, et provoquèrent de nouvelles fondations, nous voyons l'activité se ralentir peu à peu. La réaction qu'on voulut tenter contre l'*humanisme* ne lui fut pas avantageuse, et le XVIIIe siècle est en somme une période de décadence. Le livre que nous analysons montre que le régime autrichien (quoiqu'il y eut encore vers 1750 trois mille étudiants) fut particulièrement funeste à l'Université.

La plus grande partie de cet intéressant ouvrage est consacrée à l'Université moderne, reconstituée après une longue éclipse en 1834, et avec une physionomie propre : le but essentiel qui lui fut assigné fut en effet de montrer « la possibilité et la facilité de l'alliance entre la science et la foi ». En conservant avec fierté son empreinte religieuse, l'Université actuelle s'est attachée à « contribuer dans la plus large mesure aux recherches désintéressées de l'esprit humain ». Nous ne pouvons suivre dans le détail le tableau fort instructif qui nous est présenté de sa vie organique, de son activité scientifique, des courants d'idées qui se sont produits. Remarquons toutefois que c'est surtout la générosité des catholiques belges qui lui a permis de s'agrandir et d'organiser une série d'institutions qui forment un ensemble des plus remarquables.

C'est d'abord la bibliothèque universitaire qui compte plus de 150.000 volumes et beaucoup de manuscrits. Elle est complétée par les bibliothèques spéciales des séminaires, des instituts et des laboratoires. On ne reçoit pas à Louvain moins de 900 périodiques ! En dehors de Paris, aucune Université française ne pourrait en dire autant. Parmi les instituts scientifiques nous devons signaler le séminaire américain qui prépare spécialement les jeunes prêtres se destinant à évangéliser l'Amérique, l'école des langues orientales, le séminaire d'histoire, l'école des sciences politiques et sociales, l'école des sciences commerciales et consulaires, l'école de pratique notariale, la Rechtsgenootschap, la conférence d'Economie sociale, l'institut supérieur de philosophie ou école St-Thomas-d'Aquin, la société philologique, la conférence d'histoire grecque et latine, l'institut pédagogique, et dans un autre ordre d'études les instituts de cytologie et de biologie générale, de zoologie, d'anatomie, d'histologie, de bactériologie (ce dernier remarquablement installé), de chimie, de minéralogie, de physique, d'électricité, de botanique. Donnons encore une mention aux écoles spéciales des mines, des constructions civiles, des arts et manufactures et d'architecture, à l'institut agronomique et à l'école supérieure de brasserie.

Qu'il me soit permis, dans cet ensemble d'instituts complémentaires, de signaler l'école commerciale et consulaire qui a sa vie propre et sa physionomie à part. Elle se propose un triple but :

Préparer : 1° les chefs et les auxiliaires des maisons et des sociétés de *commerce* ; 2° les chefs et le haut personnel des entreprises *industrielles* ; 3° les jeunes gens qui se destinent à la carrière *consulaire*. Il se produit partout en ce moment une forte poussée vers l'enseignement technique et commercial. L'Université de Louvain tient à honneur de ne pas rester en arrière. La nouvelle école (qui ne date que d'octobre 1897) a déjà rencontré auprès du public une réelle faveur. Elle travaille avec un suc-

cès qui peut nous faire envie, à élever l'enseignement commercial à la hauteur d'un enseignement vraiment supérieur et s'efforce en même temps d'encourager l'initiative personnelle. Elle n'admet à recevoir ses leçons que des jeunes gens justifiant d'une éducation moyenne complète, et elle oblige à suivre en 1re année (les études durent 3 ans) un cours de philosophie morale et un cours d'histoire des littératures. Les méthodes sont essentiellement pratiques, on exige des élèves de 3e année des rapports commerciaux et on projette de compléter l'enseignement par l'organisation d'un *bureau commercial*. L'école fait, pour encourager l'initiative individuelle une large part aux cours facultatifs, et sollicite l'amour-propre des élèves par l'attrait du titre de docteur ès sciences commerciales. Elle porte actuellement une partie de ses efforts vers la préparation aux carrières consulaires, entrant ainsi dans le désir que témoignent beaucoup de Belges de développer les relations d'affaires avec l'étranger et de faire une Belgique plus grande, *greater Belgium*, comme on aime maintenant à le dire.

L'une des particularités de Louvain ce sont les « collèges et pédagogies », c'est-à-dire des établissements où les étudiants habitent et prennent leurs repas en commun, soumis à un règlement de vie sous la direction d'un président. Ils sont actuellement au nombre de trois, ayant chacun une centaine de places (qui sont fort recherchées). Il s'est formé d'autre part un certain nombre de sociétés d'étudiants (quelques-unes flamandes) et d'anciens étudiants, groupes qui se rattachent de près à la vie universitaire.

Le volume de bibliographie qui complète le précédent. donne une liste complète des publications collectives entreprises par l'Université et des travaux individuels de tous ses membres. De simples articles de journaux y sont même relevés. Ce volume ne se prête guère à une analyse. Il est très propre à donner une idée de la fécondité de cette école, actuellement très prospère, car elle ne compte pas moins de 1.900 étudiants.

Ces indications sommaires suffiront pour montrer l'intérêt que présente la lecture de ces deux ouvrages.

Les maîtres de l'Université de Louvain, comprennent à quel point il importe que dans le conflit humain où tous les peuples sont engagés, la jeunesse soit au préalable, équipée, exercée et endurcie. Et je puis dire, pour avoir été témoin de leurs efforts, qu'ils déploient un zèle admirable pour adapter la jeunesse de leur pays aux nécessités de la vie contemporaine.

GEORGES BLONDEL.

JEAN SCHOPFER. — **Voyage idéal en Italie.** *L'art ancien et l'art moderne.* — Un vol. in-16, Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1899.

M. J. Schopfer pense que le contraste, loin d'aviver les sensations, les émousse et les altère. En parcourant l'Italie, il lui a été pénible de passer sans transition de l'admiration d'une colonnade romaine à la contemplation d'une fresque florentine. Il a rêvé une Italie dont les trésors seraient disposés, ainsi qu'en un musée, suivant un ordre chronologique et rationnel : c'est cette Italie qu'il nous convie à parcourir avec lui en un voyage idéal. Qu'on ne s'y trompe point cependant : ce n'est pas un traité scien-

tifique, une histoire de l'art italien que M. J. Schopfer prétend nous offrir : son ambition est, comme il le dit lui-même, de nous soumettre « une collection ordonnée et classée aussi méthodiquement que possible, d'émotions personnelles » (p. 188).

Je ne chicanerai pas M. Schopfer sur sa théorie, encore que la variété de la vie me soit moins insupportable qu'elle ne le lui parait à lui-même ; je lui reprocherai bien plutôt de ne s'y être pas tout à fait tenu. Au lieu de citer à la fin de son volume, à titre de « villes isolées » Naples, Pérouse, Rimini, Bologne, Ferrare, Padoue, Venise, Vicence, Vérone, Mantoue, Modène, Parme, Crémone, Brescia, Bergame, Milan, (je reproduis l'énumération complète, à dessein) il fût peut-être arrivé, par un effort de synthèse plus considérable à les classer dans un développement d'ensemble. Ou bien son entreprise était irréalisable, mais alors pourquoi la tenter partiellement ? D'ailleurs le plan de M. Schopfer offre un autre danger: il l'a entraîné à des développements encyclopédiques et l'a obligé à chercher à être complet. De là des énumérations trop sèches, des lignes trop rapides consacrées à de très grands noms qu'il n'a pas cru pouvoir passer sous silence. Pourtant, il y a peut-être quelque péril à n'accorder à Raphaël ou à Michel Ange qu'une demi-page, celle-ci fût-elle juste, fine ou forte.

Les sensations de M. J. Schopfer sont délicates ; il les exprime dans une langue savoureuse et alerte et, bien qu'il sache admirablement ce que l'on pense aujourd'hui sur l'Italie, il est souvent original, d'une originalité un peu aggressive. Il a consacré à Pœstum des pages très personnelles (p. 12) et comprend bien l'antiquité, dont il exagère peut-être, un peu le caractère sensuel (p. 25 et 47). Ses impressions sur la peinture sont également pleines d'intérêt. Il me semble pourtant qu'il n'a pas pour les peintures antiques du musée de Naples la considération qu'elles méritent (p. 19). Je lui reprocherai aussi de ne pas avoir dégagé ce qu'il y a de nouveau dans l'art de Fra Angelico (p. 139-143) et d'avoir regardé d'un œil distrait la chapelle de Nicolas V où le vieux moine se fit le rival de Masaccio (p. 287). Il semble que M. Schopfer soit moins à son aise, quand il examine la sculpture ; il me parait du moins avoir mal caractérisé Ghiberti (p. 151), Donatello (p. 152) ou Sansovino (p. 163). Les développements qu'il consacre à l'architecture sont, par contre, la partie la plus originale et la meilleure de son livre. Il y exprime avec verve et sous une forme parfois paradoxale, des idées dont la justesse frappe souvent et qui forcent toujours à réfléchir.

Le *Voyage Idéal* sera lu avec plaisir par tous ceux qui aiment l'Italie ; ils y retrouveront une partie de leurs propres impressions et ils éprouveront quelque sympathie pour le jeune homme qui sut faire de ses loisirs un usage si intelligent et si distingué.

LÉON ROSENTHAL.

PAUL LAPIE, maître de conférences à l'Université de Rennes. — *La justice par l'Etat*, étude de morale sociale (1 vol. in-12 de la *Bibliothèque philosophique contemporaine*. — Félix Alcan, éditeur, 1899).

M. Lapie est un homme à systèmes, et ce mot sous ma plume a un sens élogieux. Je veux dire que cet auteur excelle à mettre en relief une idée fondamentale nouvelle et à en tirer des conséquences intéressantes et variées. Dans son livre sur les *Civilisations tunisiennes*, il avait expliqué la

plupart des contrastes entre la société musulmane et la société israélite en les rattachant à cette idée que l'Arabe a les yeux constamment fixés sur le passé, tandis que l'Israélite envisage uniquement l'avenir. Dans son nouvel ouvrage, il commence également par poser un principe directeur. Quel est l'idéal de l'Etat ? L'Etat, soutient la doctrine étatiste, est à lui-même son propre idéal. Son but est de se conserver et d'augmenter sa puissance. L'objectif de l'Etat, répond la théorie individualiste, c'est l'utilité et le perfectionnement de l'individu. Le but de l'Etat, prétend à son tour M. Lapie, c'est de faire régner la justice, car, de toutes les aspirations de notre nature, le désir de justice est le seul qui ne puisse recevoir satisfaction que par l'intermédiaire de l'Etat. Par conséquent l'idéal, non pas unique sans doute, mais principal et essentiel de l'Etat, c'est *la justice*.

Quelles conditions doit remplir le gouvernement pour atteindre ce résultat ? Il doit d'abord être *impartial*. De là l'idée d'un gouvernement arbitral destiné à résoudre les contestations entre les partis politiques comme l'arbitre tranche les différents entre particuliers. Il doit ensuite être *centralisé*, car seule la centralisation permet d'assurer des avantages égaux aux diverses fractions du territoire. Avec la décentralisation, il y a inévitablement des régions deshéritées, injustement sacrifiées.

M. Lapie passe ensuite en revue les diverses attributions de l'Etat qui toutes ont pour objet, à ses yeux, de combattre ou de prévenir une cause d'injustice. Il examine ainsi la magistrature, l'armée, l'assistance publique, l'instruction publique, et le rôle de l'Etat dans l'ordre économique. Dans ces pages, il fait une critique pénétrante de la manière dont sont actuellement compris et organisés dans notre pays ces divers services.

Il y aurait sans doute bien des réserves à faire en ce qui concerne les solutions préconisées par M. Lapie. Sous prétexte de faire régner plus de justice dans l'ordre économique, il semble disposé à exagérer singulièrement le rôle de l'Etat en cette matière. On sent trop chez lui le théoricien pur auquel échappent les difficultés d'ordre pratique. Est-ce bien sérieusement que l'on peut demander à l'Etat de « fonder un crédit agricole et industriel qui avancerait aux citoyens, moyennant un intérêt insignifiant ou même nul, les capitaux dont ils auraient besoin pour lancer leurs entreprises » ?

Mais ce sont là des critiques secondaires. De chaque page de ce livre se dégage une aspiration profonde vers un état social où il y aurait plus de justice que dans le notre. Ce sentiment qui inspire l'ouvrage entier en fait la belle unité morale. *La justice par l'Etat* est un volume à lire et à méditer.

A. Girault.

Louis Gobron. — *Législation et jurisprudence de l'enseignement public et de l'enseignement privé en France et en Algérie*. 2e édition. — Paris, Larose, 996 pages.

La première édition de cet ouvrage a été inscrite au catalogue des livres adoptés pour les bibliothèques publiques, scolaires, pédagogiques, pour les lycées, collèges et écoles normales primaires. La seconde édition revue, mise au courant et augmentée, contient l'exposé méthodique et complet de la législation, qui régit actuellement l'enseignement public et privé dans notre pays ; toutes les questions contentieuses qui s'y rattachent ont été traitées avec soin. Sur chacune l'auteur résume la doctrine, fait con-

naître la solution adoptée dans la pratique, donne s'il y a lieu son opinion personnelle, après avoir analysé et discuté les décisions des tribunaux administratifs et judiciaires. Il faut noter dans cette seconde édition, une étude approfondie des règlements relatif à l'organisation et au fonctionnement des Universités créées par la loi du 10 juillet 1896, de nouveaux développements sur la réglementation des titres de capacité, brevets, certificats, des bourses de l'enseignement supérieur, des établissements littéraires et scientifiques, des trois ordres d'enseignement en Algérie, etc.

Voici la division générale du volume : *Législation générale. — Enseignement supérieur. — Enseignement secondaire. — Enseignement primaire. — Tables de législation, Bibliographie de la législation et de la jurisprudence de l'enseignement.*

Il suffit de signaler à nos lecteurs cet ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent pour eux-mêmes ou pour les autres des questions d'enseignement. F. P.

A. de Beauchamp.— *Recueil des Lois et Règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis du Conseil de l'Instruction publique et du Conseil d'Etat.* Tome Ve, juin 1889, mai 1898, publié par Auguste Générès. — Paris, Delalain.

Le présent volume de cette précieuse collection débute par le discours qu'à prononcé M. Louis Liard, directeur de l'enseignement, aux obsèques de M. Arthur Marais de Beauchamp et qui fut publié le 15 mars 1895 dans la *Revue internationale de l'Enseignement.* M. Générès, apporte a la publication les mêmes soins qu'y donnait le regretté M. de Beauchamp. Le volume débute par la circulaire du 6 juin 1889 relative aux conférences des facultés de droit et il se termine par l'arrêté et la circulaire du 31 mai 1898 sur les créations et vacances d'emplois rétribués par les Universités. Peu de lectures sont plus propres à nous montrer combien il a été fait en cette période presque décennale, pour les progrès de l'enseignement supérieur. La *Société* et la *Revue* les ont préparés pour leur quote-part; M. Liard a eu le très grand mérite de les voir souvent par lui même, de les prendre à son compte quand elles lui étaient présentées et surtout de les faire accepter par les ministres successifs et triompher devant les Chambres (1).

Une table alphabétique et chronologique — allant d'*Académie de médecine* à *Voyageurs naturalistes* —, donne les titres des lois, décrets, règlements, arrêtés, etc, leur objet, leurs dates et les pages du volume où ils sont imprimés. On ne saurait rien souhaiter de plus propre à être consulté utilement et rapidement par l'historien, l'administrateur ou le publiciste.

F. P.

Dr. J. Hacks. — *Die volkswirtschaftliche Bedeutung der Abrüstung.* — Kattowitz, G. Siwinna éd. 1899. in-8°, 24 p.

Cette brochure contient une étude intéressante sur les conséquences économiques du désarmement; mais je doute qu'elle apprenne rien de nouveau à ceux qui sont capables de réfléchir sur ce genre de questions. L'auteur recherche d'abord ce que coûte réellement une armée. Il se donne pour disciple d'Otto Effertz, et il admet, contre Karl Marx, que la valeur corres-

1. La *Revue* reviendra à bref délai sur cette question. (*N. de la Réd.*)

pond non seulement au travail, mais à une certaine quantité de terres d'où nous tirons les matières premières ; il en conclut que ce qu'une armée coûte véritablement est représenté par le travail employé à fabriquer, non pas ce que le même nombre d'hommes rendus à la vie civile pourrait consommer, mais les armes et équippements dont des soldats seuls ont besoin, et, en outre, par le nombre d'hectares nécessaires pour la fourniture des matières premières correspondantes, et pour l'alimentation des chevaux de la cavalerie. Or si le désarmement, auquel la conférence de La Haye semblait devoir acheminer, était jamais résolu, il en résulterait les plus graves perturbations économiques. En Allemagne, notamment, 850.000 hommes, dans toute la force de l'âge, seraient tout à coup réduits à chercher du travail, et cela au moment même où un certain nombre d'industries perdraient leur raison d'être ; en même temps, 600000 hectares environ devraient, faute de débouchés, rester incultes. Ce serait, par l'avilissement des prix de main-d'œuvre et du prix des terres, la crise la plus redoutable peut-être qu'on ait jamais vue. Elle serait plus terrible que celle qui résulte de la nécessité, dans un pays industriel, d'improviser une armée, et on ne pourrait en atténuer les effets, s'il fallait absolument désarmer, qu'en procédant à ce désarmement par degrés et avec une extrême lenteur.

PENJON.

A.-P. LEMERCIER. — Platon, *Le Gorgias*, édition classique, texte grec, avec une introduction et des notes en français, Paris, Delagrave, 1899, 1 vol. in-12, XXXVI-176 pages.

L'auteur de cette édition a eu recours aux meilleurs textes de Platon, publiés en Allemagne et en Angleterre ; mais il n'a pas voulu faire œuvre de philologue, et son *Introduction*, comme ses notes, témoigne de préoccupations plutôt littéraires et philosophiques. Faire saisir et goûter les nuances subtiles de la pensée de Socrate, signaler au passage l'ironie, la fantaisie, qui se mêlent aux raisonnements les plus graves, découvrir la suite logique de la discussion, et déterminer le but propre du dialogue, tel est l'objet de presque toutes les notes, et elles tiennent une large place dans ce volume : M. Lemercier accompagne volontiers ses propres jugements de citations qu'il emprunte aux maîtres de la critique et de la philosophie ; volontiers aussi il cite des auteurs modernes, Pascal, Molière, V. Hugo ! Ce commentaire varié, bien fait pour intéresser des élèves de philosophie, se recommande en outre par un style vif et piquant : l'analyse du *Gorgias*, dans l'*Introduction*, n'a rien de la sécheresse ordinaire à ces sortes de résumés. Sur le fond, je partage les idées de M. Lemercier. Peut-être seulement inclinerais-je plus que lui à reconnaître l'unité du dialogue dans la critique de la fausse rhétorique : les théories que Platon développe sur la justice ne se rattachent-elles pas à la démonstration fondamentale du début ?

AM. HAUVETTE.

AUGUSTIN FILON. — *De Dumas à Rostand*. — 1 vol. in-12, chez Arm. Colin.

Je suis bien en retard pour dire ici tout le bien que je pense du livre de M. Augustin Filon, sur le mouvement dramatique contemporain. M. Filon, qui a vécu en Angleterre pendant longtemps, avait déjà offert

aux lecteurs de « *la Revue des Deux-Mondes* » ses études sur le théâtre anglais ; il ne pouvait pas moins faire que de donner, par réciprocité, à une Revue anglaise, ses appréciations sur le théâtre français, et ce sont ces derniers articles, parus déjà en Angleterre, qui viennent d'être réunis et publiés ici. M. Filon est donc partisan du libre-échange littéraire, et cette critique internationale ne manque pas de mérite, ni d'avantages. Elle est anglaise à Paris, et française à Londres. Il ne paraît pas d'ailleurs que le séjour de Londres ait trop anglicanisé M. Filon : il a conservé dans son style comme dans sa pensée une clarté et une saveur piquante, qui est bien du crû, et qui doit même être plus appréciée sur les bords de la Seine que sur les rives de la Tamise.

N'allez pas croire, du reste, que M. Filon parle de choses qu'il connaît mal, et qu'on ne peut bien juger des pièces de théâtre qu'après « les avoir vues aux chandelles ». Paris n'est pas si loin de Londres ; et puis, ce recul, cet éloignement, cet isolement prolongé ont peut-être plus servi que nui à M. Filon pour avoir une impression d'ensemble et se faire une opinion personnelle, plus indépendante et plus raisonnée...

Quoi qu'il en soit, ce livre est intéressant à lire ; c'est un des rares ouvrages encore publiés qui nous donne un tableau d'ensemble de l'évolution dramatique contemporaine. M. Filon analyse avec beaucoup de sagacité critique les différentes manifestations de notre génie dramatique depuis 1850. Le système légué par Scribe à Dumas et à Augier, les tentatives naturalistes de M. Becque, la comédie « rosse » et le Théâtre-Libre, puis la comédie nouvelle qui en est sortie avec Jules Lemaître, Brieux, Lavedan, Donnay ; la renaissance de l'idéalisme et de la poésie avec Rostand : voilà les « têtes de chapitres » pour ainsi dire, du livre de M. Filon.

La matière est abondante. Mais ce livre, après tout, est moins un ouvrage de pure critique dramatique, qu'une histoire des idées, des mœurs, des sentiments de la société française, telle que nous l'a fait connaître le théâtre contemporain. « Le théâtre ne m'intéresse, dit quelque part M. Filon, que dans ses rapports avec l'histoire des idées et des sentiments ». C'est un point de vue élevé, mais un peu spécial, qui explique et justifie bien les opinions de M. Filon.

Ce qui ne veut pas dire que le moraliste, ne sait pas être aussi un excellent critique quand il démonte, par exemple, pièce par pièce, le système d'architecture dramatique adopté par Scribe et légué à Dumas et à Augier ; ou quand il montre, avec beaucoup de raison, selon nous, la nécessité de l'intrigue dans une pièce, non seulement pour l'amusement du spectateur, mais encore pour le développement psychologique lui-même.

Il est de mode d'attaquer aujourd'hui « Mòssieu Scribe » M. Filon a résisté au plaisir facile d'un « éreintement » sans mesure ; il a assez bien caractérisé sa manière et celle de ses successeurs en disant : « Ce qui était l'accessoire chez Scribe devint pour eux le principal ; le moyen devint le but. Scribe avait peint des caractères (?) et des mœurs pour faire ses pièces ; Augier et Dumas firent leurs pièces pour peindre des caractères et des mœurs ». Et M. Filon n'a pas de peine à établir, après bien d'autres, que Dumas et Augier ont été de véritables professeurs de morale — mais d'une morale assez différente — et que tous deux furent souvent en avance sur leur temps.

Dumas, de plus, fut un initiateur du réalisme, mais un adversaire toujours irréductible du naturalisme au théâtre. Les naturalistes appliquaient résolument à l'analyse de la vie moderne les principes et les procédés de Taine, faisant ressortir dans le détail et l'ensemble la prédominance de l'hérédité, de l'instinct et du milieu sur l'individu. Rien de plus fataliste, mais rien de moins dramatique que cette conception de la vie, surtout si l'on ajoute que les naturalistes rejetaient de parti-pris toutes les conventions nécessaires, ne voulaient, ni explication, ni exposition qui prépare le développement logique des caractères et de l'intrigue, se contentant d'une « tranche de vie » découpée dans la réalité et servie toute saignante sur la scène, sans commencement, sans milieu, et sans terme final.

On sait quel mal eut ce pauvre Becque — qui avait tant de qualités dramatiques — pour faire accepter ses pièces d'un public désorienté. Il en est mort, d'ailleurs, prématurément. Ses disciples, comme il arrive souvent, furent plus heureux et le Théâtre-Libre fut le premier asile officiel de la « Comédie Rosse ». M. Filon n'est pas aveugle ni injuste ; il rend justice aux qualités et aux intentions d'Antoine, et reconnait les services réels qu'il a rendus à l'art dramatique. Il serait impossible de n'en pas tenir compte, dans une histoire de l'évolution dramatique, depuis une vingtaine d'années ; mais il faut dire aussi que ces tentatives curieuses n'ont pas eu tout l'effet qu'en attendaient peut être leurs partisans. Réunis là en petit comité d'invités, dans une salle fermée au grand public et par suite trop accessible à l'esprit de coterie, la plupart des adeptes du Théâtre-Libre se montrèrent insensibles aux intentions profondes et aux traits de nature de leurs auteurs favoris, ne guettant que les « rosseries » immondes et les gros mots pour les applaudir et les acclamer. Et comme le dit M. Filon, il n'y a pas d'art qui résiste à d'aussi stupides admirations...

Je ne puis ici suivre M. Filon dans tous ses développements sur le nouveau théâtre ; il examine avec beaucoup de complaisance les œuvres très diverses de Mrs Fr. de Curel, Brieux, Jules Lemaitre, Lavedan, Paul Hervieu, Donnay, distribuant à chacun d'eux plus d'éloges que de critiques, plus favorable cependant à la manière de Donnay, ce peintre voluptueux de la passion contemporaine, qu'aux abstractions quintessenciées et angoissantes d'un Hervieu et d'un de Curel...

Mais je m'avance peut-être beaucoup en essayant d'interpréter la pensée de M. Filon. On peut se demander, après avoir lu son livre, quelles sont ses préférences en matière de théâtre ; il les laisse deviner plutôt qu'il ne les exprime : il nous a dit ce qu'il croit être la vérité, *sa* vérité, *son* impression ; il salue comme avec plaisir l'aurore d'une ère nouvelle, la renaissance de l'idéalisme et de la foi ; il a confiance dans les talents nouveaux qui surgissent et s'affirment tous les jours et ne désespère pas de l'avenir et de la fécondité du génie dramatique français. Faisons comme lui et acceptons-en l'augure.

GEORGES FRANÇOIS.

GIOVANNI BERTOLA. — *Trattato di educazione per le scuole normali.* — Un vol. in-8 de 206 pages. Turin, Vincenzo Bona (2e édit.).

Une brève introduction assigne à l'homme, être physique et moral, sa place dans le monde. Le livre est divisé en trois parties, Ethique, Anthro-

pologie. Méthodique. A la base de l'éthique est placée la loi du travail, valable pour tous, comme l'a voulu Rousseau, dont l'auteur invoque le témoignage. Les solutions que donne M. B. des questions morales sont saines et il les rattache régulièrement à des notions simples et claires. Il condamne le suicide, assure le droit de propriété, établit la légitimité du capital, écarte les mirages du socialisme, du collectivisme, du communisme et contre l'anarchie fait valoir le rôle de l'Etat. En l'absence d'un arbitrage international, l'Etat doit pourvoir à la défense publique. L'éducation est dans ses attributions. M. B. estime que la monarchie représentative convient bien à l'Italie qui grâce à elle, jouit de la liberté de la presse et de la liberté d'association. L'éducation vient enseigner l'usage de ces libertés. Nous passons à l'anthropologie que l'auteur divise en physiologie et psychologie. Les limites du libre arbitre humain sont marquées, assez resserrées. L'éducation est ici définie par sa fin qui est de conduire l'homme à agir constamment selon la loi morale. L'auteur fait fonds de préférence sur le sentiment. Le moment de la puberté chez les enfants est pour lui l'occasion de donner aux mères des conseils assez délicats. Il signale la marche de l'esprit humain de l'expérience à la science et c'est sur cette loi que sera fondée la Méthode. Il convient, selon M. B. de faire appel à l'amour-propre de l'enfant. La récitation des leçons doit être abolie ; le maître doit corriger tous les devoirs. Et il faut lutter contre la criminalité qui a suivi un crescendo désolant parmi les mineurs, qui ont dû pourtant fréquenter l'école. L'auteur attend beaucoup de bien de jugements qui seraient rendus publiquement dans l'école par le maître dans le cas de fautes graves. Au surplus la méthode d'enseignement sera fondée sur l'idéologie ou association des idées qui donnera comme le tissu de la logique. Une œuvre utile et difficile est de lier l'art pratique de la composition à la leçon de choses. Pour la lecture, on fera prévaloir la méthode phonétique et en ce qui concerne le dessin on s'attachera au trait. Le but de l'éducation est enfin de faire paraître le « galantuomo » et M. B. compte pour cela sur ce qu'il appelle le « cormentalisme ». Il se pique d'être éclectique et de fortifier surtout le ressort du sentiment. J'ai laissé de côté, entre autres choses en une matière si riche, quelques détails politiques spéciaux à l'Italie et quelques descriptions physiologiques qui ne peuvent au contraire avoir rien de spécial. Les élèves des écoles normales d'Italie ne risquent pas de s'égarer avec un guide aussi mesuré que M. B.

G. Dumesnil.

Ch. Bartlett Dyke. — *The economic aspect of teachers'salaries* (dans les *Columbia University contributions to philosophy, psychology and education*). — New York, oct. 1899, in-8 de 84 p.

M. Bartlett Dyke, professeur d'éducation à Hampton Institute, s'est donné pour tâche de comparer le traitement des instituteurs primaires américains d'abord avec celui de leurs congénères d'Europe, ensuite avec celui des ouvriers manuels des deux mondes. Ces comparaisons sont illustrées par des tableaux, des diagrammes, et même des « images » dans le genre de celles de l'Almanach Hachette. Page 20, il nous montre un immense ouvrier brasseur, que suivent, en rang d'oignons, un horloger, un typographe, un armurier, un ouvrier en jouets, pour aboutir à une petite et vieille mistress, représentant « les ouvriers en éducation » :

elle n'a au-dessous d'elle que le cigarier. L'échelle des tailles est proportionnelle à l'échelle des salaires.

C'est donc une étude sur ce que nous appelons en France « le prolétariat intellectuel ». M. Dyke montre que les salaires de l'enseignement ne se modèlent jamais sur le « standard of living », c'est-à-dire sur la somme des besoins des maîtres, tels que les détermine l'opinion publique. « Bien qu'on lui demande de conserver un « standard of living » bien supérieur, l'instituteur moyen est moins payé aux Etats-Unis que l'ouvrier moyen dans les principales industries productives » (1) et ses salaires ont, depuis 30 ans, subi un accroissement moins considérable que ceux des ouvriers. Cette différence entre les salaires des ouvriers et ceux des instituteurs est moins forte en Europe qu'en Amérique ; à prendre les choses absolument. les uns et les autres sont moins élevés en Europe.

Il est à noter que les Etats-Unis ne connaissent ni la pension de retraite, ni la fixité des traitements et la régularité de l'avancement. Chaque ville a une série de prix, qui offre à l'instituteur une marge très étendue entre le prix minimum et le maximum. « La vitalité et l'excellence du système scolaire américain est stimulée par ce fait qu'il dépend de l'initiative locale..., par l'absence de cette centralisation à outrance dont souffre le système français ».

L'auteur termine par un exposé, trop compliqué pour être analysé ici, de l'orgnisation scolaire américaine.

H. Hauser.

La question des Etudes sociales et politiques et le projet de création d'un doctorat en Droit public devant les Conseils généraux des Facultés. — Paris, 1894.

Cette brochure un peu ancienne, présente actuellement un nouvel intérêt à cause du projet en cours d'études pour la création d'un nouveau doctorat économique, dans lequel on combinerait les études faites dans les Facultés de droit avec celles faites dans les Facultés des lettres.

L'auteur, anonyme, de la brochure que nous analysons, proteste contre le désir des Facultés de droit de réaliser seules l'enseignement des sciences politiques et économiques et de devenir des « Facultés de sciences sociales » (2). Il faudrait, d'après lui, pour obtenir le résultat cherché, faire largement appel à la coopération des Facultés des lettres, peut-être même le cas échéant, aux Facultés des Sciences et de médecine.

L'argument principal de l'auteur se résume en ceci : Les études sociales et politiques doivent porter non sur le mécanisme administratif et juridique des institutions, mais sur les traits généraux et le rôle social de ces dernières ; d'où la nécessité pour bien comprendre ces derniers points, d'un enseignement parallèle de philosophie et d'histoire.

Sans entrer dans l'étude complète de la question, nous croyons cependant que les Facultés de droit sont mieux préparées à enseigner le fonctionnement et la raison d'être des institutions sociales. Nous approuverions d'ailleurs entièrement l'idée exprimée dans l'intéressante brochure

(1) La dépression des salaires est due en grande partie à l'emploi de plus en plus fréquent de femmes (68 0/0 du nombre total des maîtres). Tandis que le salaire moyen des instituteurs est de 331.59 dollars, celui des institutrices tombe à 281,68.

(2) L'article de M. Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, *in Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 nov. 1889.

qui nous occupe : à savoir que le doctorat en droit public devrait être ouvert aux licenciés ès lettres et qu'il y aurait tout à gagner pour les Facultés de droit à trouver dans les Facultés des Lettres un appui analogue à celui que les Facultés de médecine trouvent dans l'organisation du P. C. N. par les Facultés des Sciences.

M. Moye.

Jules Breton. — *Nos peintres du siècle.* — Un vol. gr. in-18, Paris, Société d'édition artistique. S. d.

M. B. a eu la velléité de faire une véritable histoire de la Peinture de notre siècle, mais il n'est pas allé jusqu'au bout de ses intentions et s'est contenté de classer, sans grande rigueur, des impressions personnelles et des souvenirs. Par ce caractère hybride, son nouveau livre reste inférieur à ceux qui l'ont précédé : *La vie d'un artiste* ou *un Peintre paysan*, études plus spontanées, dont on retrouvera, d'ailleurs ici, quelques passages que M. B. ne s'est pas interdit de reproduire littéralement.

Les souvenirs de M. B. ont, il n'est pas besoin de le dire, un haut intérêt. Il a vécu à Paris depuis 1847 et a connu, d'une façon souvent intime, tous les artistes de notre temps. Il nous les présente d'une façon vivante et originale. Je doute que ses jugements soient accueillis sans protestations. Ceux qui applaudiront aux pages qu'il a consacrées à la gloire de Delacroix lui reprocheront l'estime qu'il a conservée pour Delaroche, pour Tassaert ou pour Hamon, en général pour la peinture d'*idées*. On le trouvera surtout, injuste envers Courbet, envers Manet, envers les Impressionnistes qu'il accable de véritables invectives et dont la colère n'arrêtera, sans doute, pas le légitime succès.

Léon Rosenthal.

Eugène Guillaume. — *Etudes sur l'histoire de l'art.* Un vol, in-16, Paris, Perrin, 1900.

Les études que M. G. a rassemblées dans ce nouveau livre, n'ont peut-être pas toutes l'intérêt de celles qui ont fait le succès de ses ouvrages précédents et ont mis si haut sa réputation d'esthéticien. Les articles extraits du Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts qui occupent la majeure partie du volume sont écrits pour les artistes avec une élégance et une clarté remarquables et leur rendront, sans doute, de grands services en leur évitant des recherches érudites auxquelles ils ne sont pas ordinairement préparés. Il reste douteux que ces pages puissent intéresser le grand public. L'étude sur le *Panthéon d'Agrippa*, où M. G. a exposé les travaux de M. Chedanne, et celle sur les *Ruines de Palmyre*, où il a raconté les découvertes de M. Bertone, offrent certes plus d'attraits. On y retrouvera l'agrément et la précision aisée avec lesquelles M. G. sait exposer et rendre faciles les idées les plus abstruses, ainsi que le style coloré qui rend vivantes ses descriptions. Enfin l'étude sur *Dante considéré comme artiste* attirera surtout l'attention. M. G. essaye de montrer que Dante fut un grand artiste, supérieur par ses conceptions plastiques aux peintres de son temps. Cette thèse rencontrera, il nous semble, plus d'un incrédule, mais on admirera la dialectique déliée et subtile avec laquelle M. B. l'a soutenue (1).

Léon Rosenthal.

(1) Faut-il remarquer que la correction typographique du volume laisse à

A. Mac Donald. — **Experimental Study of Children** (*Recherches expérimentales sur le développement de l'enfant : mesures anthropométriques et psycho-physiques.* — Washington, Bureau of Education, 1899, (p. 985-1390).

Cet ouvrage est un abondant recueil de documents ; il comprend :

1° Un travail personnel de l'auteur sur les enfants des écoles de Washington : M. Mac Donald a pris les mesures crâniennes, pour voir le développement du cerveau, exploré la sensibilité, calculé comment se développe le corps, etc.

2° La collection de la plupart des mesures analogues prises dans d'autres Etats américains, et la comparaison avec les précédentes mesures : de même pour l'Europe.

3° Une liste descriptive d'appareils de psycho-physiologie, et quelques indications sur la façon d'organiser un laboratoire de recherches pédagogiques.

4° Une bibliographie, très précieuse à consulter, et dont nous avons d'ailleurs déjà parlé ici.

La masse des documents accumulés par M. Mac Donald, soit en son nom, soit en puisant chez les autres, est considérable : des graphiques, des tableaux, des chiffres se pressent à la suite, accompagnés seulement de quelques lignes analysant les résultats, pour passer aussitôt à une autre série. Si bien qu'on sort de là l'esprit un peu étouffé sous cette accumulations de faits compacts. C'est d'ailleurs un parti pris de l'auteur, lequel avertit dès le début, qu'il n'a pas voulu faire œuvre de constructeur, mais seulement apporter des matériaux. « Je sais, dit il, qu'un tas de briques n'est pas une maison : n'empêche qu'il faut, avant de construire la maison, d'abord réunir les briques ». Et M. Mac Donald a consciencieusement réuni ce tas.

Il n'est pas possible, on le comprend, de résumer un tel livre : mais les spécialistes le consulteront avec grand profit pour voir ce qu'on a déjà tenté pour étudier le développement physique et moral de l'enfant. Sans doute ils regretteront que M. Mac Donald n'ait pas cru devoir passer au crible d'un minutieux examen tous les documents qu'il apporte : une telle critique est d'autant plus nécessaire que la science est plus jeune, et c'est le cas de la psychologie pédagogique. Mais le livre, tel quel, aura du moins l'avantage de dispenser de bien d'autres lectures.

Dr J. Philippe.

R. Università Romana. — Scuola d'applicazione per gl'ingegneri. Annuario per l'anno Scolastico 1899-1900. — Roma, 1890, 145 pages.

Cet annuaire nous apporte, sous son petit format, l'idée la plus avantageuse de l'activité qui règne à l'école d'application de Rome, que dirige avec tant de distinction M. L. Cremona. Aux programmes des cours pour la présente année scolaire, est annexé un compte-rendu des travaux de l'année précédente ; les élèves, divisés en trois années atteignaient le chiffre de 132. A signaler particulièrement le voyage d'instruc-

désirer? Un grand nombre de noms propres ont été défigurés (p. 62, *Duham* pour *Duban*; p. 158, *Maurz* pour *Maury* p.166, *Fladin*; pour *Flandin*, p. 183· *Bayrem* pour *Bayem* ; p. 273 *Van Dik*, etc.)

tion fait par les élèves à Paris, du 26 juillet au 5 août; ce furent onze journées bien employées, au cours desquelles ont été visités, non seulement les monuments remarquables, comme Notre-Dame et autres églises, le Louvre, l'Hôtel de Ville, l'Opéra, la Sorbonne, etc., mais encore les travaux de l'Exposition et du Métropolitain, les égouts, les réservoirs d'eau potable, et les champs d'épandage d'Achères ! Nul doute que de toutes ces visites les élèves de l'école d'ingénieurs n'aient rapporté en Italie les plus utiles enseignements, à défaut d'un plaisir très vif.

H. Hauvette.

H. Zivy. *Le treize vendémiaire an IV.* — Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8°, 132 p. ; Félix Alcan, éditeur, 1898.

Remettre sous son vrai jour le *13 vendémiaire* en étudiant la nature du conflit entre la Convention et les sections de Paris, fixer avec toute l'exactitude possible les épisodes de la journée, définir enfin le rôle de Bonaparte : tel est le dessein que s'est proposé M. Zivy. Son étude a mérité l'honneur d'être imprimée par la Bibliothèque de la Faculté des Lettres, Université de Paris. Fortement documentée et très minutieuse, elle est d'une trame peu serrée, et s'allonge trop au gré du lecteur français, amoureux toujours d'un langage sobre et plein. Par plus d'un côté, ce travail très méritant rappelle les thèses inaugurales des Universités d'outre Rhin et l'on se prend à regretter que le premier souci d'un savant à ses débuts ne soit pas de cultiver jalousement les qualités originales de la race.

Il se pourrait que M. Zivy s'illusionne quelque peu — illusion bien excusable — sur la nouveauté de toutes ses conclusions. Un ignorant désire-t-il être, en peu de mots, fidèlement renseigné sur le 13 vendémiaire ? Qu'il ouvre le tome VIII de l'*Histoire Générale*, de MM. Lavisse et Rambaud, paru deux ans au moins avant la présente étude, et qu'il lise le chapitre rédigé par M. Aulard. La légende popularisée par la gravure, qui montre Bonaparte mitraillant les royalistes sur les marches de l'Eglise St-Roch, y est rectifiée déjà comme il convient: Bonaparte n'était pas présent, et l'alignement de la rue de la Convention, aujourd'hui élargie de moitié et dénommée rue St-Roch, ne permettait de battre avec le canon que tout juste l'angle de l'Eglise.

Il est vrai que M. Aulard persiste dans la tradition, qui confère à Bonaparte le titre de commandant en second de l'armée à l'intérieur, or M. Zivy établit qu'il fut simplement, comme plusieurs autres de ses camarades sans emploi, réintégré dans l'armée, sans que sa situation fût nettement définie. L'arrêté porte que « le général Bonaparte sera employé dans l'armée intérieure sous les ordres du représentant du peuple Barras, général en chef de cette armée ». Mais comme M. Zivy finit par dire que Bonaparte remplit en fait les fonctions de commandant en second, bien que le titre ne lui ait été officiellement décerné qu'après le 13 vendémiaire en guise de récompense, le détail est d'importance minime ; notons-le, mais passons vite. C'est bien à Bonaparte, à son dispositif de combat que fut dû le succès de la Convention : au lieu d'attendre que les émeutiers vinssent, comme au 10 août, se masser sous les fenêtres et aux

portes des Tuileries, il barra avec du canon les rues qui y conduisaient, discernant avec le coup d'œil de l'homme du métier les meilleurs postes stratégiques. Détail connu, mais curieux : ces canons n'avaient été conservés à la Convention et amenés des Sablons aux Tuileries que grâce à la diligence d'un chef d'escadron de chasseurs ; envoyé par Bonaparte, il arriva à temps pour disperser une colonne insurrectionnelle de la section Le Peletier, prête à les enlever : ce commandant de cavalerie s'appelait Murat.

Le point le plus intéressant de cette étude consiste à définir la nature du conflit et l'opinion politique des insurgés. Il serait inexact de prétendre que la lutte fut circonscrite entre Conventionnels et Royalistes. Le 13 vendémiaire fut un soulèvement général de Paris contre l'Assemblée, une attaque des sections du centre, où dominait l'élément bourgeois, de la garde nationale, dévouée aux sections depuis qu'au 10 prairial ouvriers et artisans avaient été autorisés à n'en plus faire partie. Mais derrière les sections se cachaient les royalistes : ils jugeaient prématuré de démasquer déjà leurs desseins ; aussi exploitèrent-ils habilement le mécontentement provoqué par les décrets du 5 et du 13 fructidor, qui faisaient entrer de droit dans la future assemblée les deux tiers des conventionnels — le vote des assemblées primaires approuva les décrets, mais nombreuses furent les abstentions — ils exploitèrent l'horreur du régime terroriste, des « buveurs de sang », le besoin d'ordre, de repos, de bien-être, l'impopularité en un mot du personnel de l'assemblée. Et c'est en agitant le grand mot de souveraineté du peuple, souveraineté méconnue et violée, qu'ils organisèrent l'agitation. Les royalistes étaient les moins nombreux, mais ils composaient l'état-major des insurgés. Ceux-ci, qui étaient républicains, ne s'apercevaient pas que l'attaque dirigée contre l'Assemblée faisait le jeu de leurs pires ennemis. Pour vaincre, les comités firent appel aux patriotes » ; ils iraient se placer « dans les rangs des vainqueurs de Fleurus. »

Ce fut en définitive l'armée, qui réprima l'insurrection, une armée aguerrie, bien commandée et qui, consultée au préalable sur l'acte constitutionnel, avait protesté avec enthousiasme de son dévouement à la république, de sa fidélité à la Convention. L'armée ! on ne l'avait pas vue prendre part aux troubles civils depuis le 14 juillet ; car en prairial, elle n'arriva, sur l'appel des comités, qu'après l'insurrection, pour être renvoyée hors des murs.

Le 13 vendémiaire clôt ainsi l'histoire révolutionnaire de la garde nationale ; désarmée et réorganisée, celle-ci fut subordonnée au pouvoir central, autrement dit, elle disparaît pour longtemps. L'intervention de l'armée dans les querelles politiques avait mis en évidence le « petit officier corse ». L'habileté de la défense lui valut de succéder bientôt à Barras dans le généralat en chef de l'armée de l'intérieur, en attendant qu'il épousât Joséphine et obtînt le commandement de l'armée d'Italie.

M. Fallex.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

GASTON DESCHAMPS, *La Vie et les Livres, 5e série, Paris, Colin.*

CH. RENOUVIER, *Victor Hugo, le philosophe. Paris, Colin.*

A. GODEFROID KURTH, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, A L'OCCASION DU XXVe ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE SON COURS PRATIQUE D'HIST... *Liège, Poncelet.*

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Coup d'œil sur son histoire et ses institutions 1425-1900 Bruxelles, Bulens.*

G. TARDE, *Les transformations du pouvoir, Paris, Alcan.*

C. SAINT-SAENS, *Portraits et souvenirs, Paris, Société d'édition artistique.*

G. VALERIE, *Catholique et Positiviste, Paris, Perrin.*

L. TANON, *L'évolution du droit et la conscience sociale, Paris, Alcan.*

A. HALLAYS, *En Flânant, Paris, Société d'édition artistique.*

G. WEILL, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870. Paris, Alcan.*

J. MUNIER JOLAIN, *La plaidoirie dans la langue française, 3e série. Chevalier-Maresq et Cie.*

M. DUGARD, *De l'éducation moderne des jeunes filles, Paris, Colin.*

MARIUS VACHON, *Puvis de Chavannes, Paris Société d'éducation artistique.*

M. MONCALM, *L'origine de la pensée et de la parole, Paris, Alcan.*

CAYASSE, *Guide pratique du contribuable, Paris, Giard et Briere.*

G. BERTRIN, *La Sincérité religieuse de Chateaubriand. Paris, Lecoffre.*

FRANCK ALENGRY, *Essai historique et critique sur la sociologie chez Auguste Comte, Paris, Alcan.*

E. DE GIRARD, *Histoire de l'économie sociale jusqu'à la fin du XVIe siècle, Paris, Giard et Brière, Genève, Eggimann et Cie.*

G. L. DUPRAT, *Les causes sociales de la folie, Paris, Alcan.*

REV. J. GODRYCZ, *Essays on the foundation of Education, Lansing, Mich, Lawrence et Van Buren.*

H. DELACROIX, *Essai sur le mystiscime spéculatif en Allemagne, Paris, Alcan.*

Melles VAUDOUER ET LANTOINE, *Pages choisies de Platon, Paris, Picard et Kaan.*

Dr PAUL SOLLIER, *Le Problème de la Mémoire, Paris, Alcan.*

COLUMBIA UNIVERSITY, *Tenth Annual Report of Président, Low, New-York.*

LOUIS GOBRON, *Législation et jurisprudence de l'enseignement public et de l'enseignement privé en France et en Algérie, Paris, Larose.*

A. SAYOUS ET J. DOLENECZ, *Histoire générale des Hongrois, 2e édition, Paris, Alcan, Budapest, Athenæum.*

E. BOMRARD, *La marche de l'humanité et les grands hommes d'après la doctrine positive, Paris, Giard et Brière.*

A. AULARD, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, Tome II, III, IV, *Paris, Cerf, Noblet, Quantin.*

J. LOURDET, *Le problème des sexes, Paris, Giard et Brière.*

ER. BELZUNG, *Anatomie et physiologie végétales, Paris, Alcan.*

LUCY LANGDON WILLIAMS WILSON, *Nature Study in Elementary Schools, A Manual for Theachers, First Reader, Second Reader, New-Nork, Macmillan Company.*

W. J. ASHLEY, *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre, Le Moyen-Age, Paris, Giard et Brière.*

HERBERT B. ADAMS, *Public Educational Work, The Johns Hopkins Press, Baltimore.*

A. REBIÈRE, *Pages choisies des savants modernes, extraites de leurs œuvres, Paris, Nony.*

A. BERTRAND, *Les études dans la démocratie, Paris, Alcan.*

ENRICO BOGNOLI, *Geometria rettilinea e curvilinea, Trattato delle Corde nel circolo, Roma, Ermanno Lœscher et Cie.*

ALBERT LIET, *Traité de Prononciation française théorie et pratique, Paris. Boyveau et Cheville.*

LADISLAS ZALESKI *Le pouvoir et le droit, Paris, Schleicher.*

THOMAS FITZ HUGH, *Outlines of a system of Classical Pedagogie, Berlin, Mayer et Müller.*

L. LÉVY BRUHL, *La philosophie d'Auguste Comte, Paris, Alcan.*

F. DUGAST, *La Justice sociale, Paris, Giard et Brière.*

A. FOUILLÉE, *La France au point de vue moral, Paris, Alcan.*

K. WALISZEWSKI, *Littérature Russe, Paris, Colin.*

Dr J. GRASSET, *L'évolution médicale en France au XIXe siècle, Montpellier, Coulet.*

HENRY BERTON, *L'évolution constitutionnelle du second Empire, Paris, Alcan.*

THE INTERNATIONAL COMPETITION FOR THE PHOEBE HEARST ARCHITECTURAL PLAN FOR THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA, *San-Francisco.*

ERNEST BERTIN, *Journal intime de Cuvillier-Fleury, Paris, Plon-Nourrit et Cie.*

STUDIES IN STATE TAXATION WITH PARTICULIER REFERENCE TO THE SOUTHER STATES BY GRADUATES AND STUDENTS OF THE JOHNS HOPKINS UNIVERSITY, EDITED BY J. H. HOLLANDER. PH. D. ASSOCIATE PROFESSOR OF FINANCE, BALTIMORE.

CLAUDEL, *Lettre à M. F. Brunetière, sur l'éloquence judiciaire, Paris, Giard et Brière.*

COLUMBIA UNIVERSITY, *Catalogue 1899-1900.*

P. REYNAUD, *La civilisation païenne et la morale chrétienne, Paris, Perrin.*

LASPLASAS, *Etologia ô Filosophia de la Educacion, San Salvador, Tipographia « La Luz ».*

J. MARCHAND, *L'Université d'Avignon, Paris, Picard.*

THULIÉ, *Le dressage des jeunes dégénérés, Paris, Progrès médical et Alcan.*

FRANCES-MARY BUSS--SCHLOOS, *Jubile Magazine, London.*

A. RIBOT, *La Réforme de l'Enseignement secondaire, Paris, A. Colin et Cie.*

A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Leçons d'histoire grecque, Paris, Hachette et Cie.*

VICTOR BÉRARD, *L'Angleterre et l'Impérialisme, Paris, A. Colin et Cie.*

CH. WADDINGTON, *Tableau historique de la philosophie grecque avant Socrate, Paris, Picard.*

COLAJANNI, *Le socialisme Paris, Giard et Brière.*

CH. FÉRÉ, *Sensation et mouvement, Paris, Alcan.*

GEORGES LAFENESTRE, *Artistes et Amateurs, Paris, Société d'édition artistique.*

A. DESPAUX, *Genèse de la matière et de l'énergie, Formation et fin d'un monde, Paris, Alcan.*

HORVATH, A. KARDOS, A. ENDRODI, KONT, *Histoire de la littérature hongroise, Paris, Alcan, Budapest, Athenæum.*

LÉON BRUNSCHWIG, *Introduction à la vie de l'Esprit, Paris, Alcan.*

HENRI BERGSON, *Le Rire, Essai sur la signification du comique, Paris, Alcan.*

HARALD HÖFFDING, *Esquisse d'une Psychologie fondée sur l'expérience, Paris, Alcan.*

Rectification

Dans l'article relatif à la question du transfert des Facultés d'Aix à Marseille, paru dans le numéro du 15 février, nous avons, sur la foi de renseignements qui nous avaient été fournis, attribué à un ancien maire d'Aix un propos dont le sens a été inexactement rapporté.

« N'espérez rien de la ville, mais du Conseil général, c'est différent, je me charge de l'obtenir », lui avons-nous fait dire.

Il résulte des renseignements nouveaux qui nous sont parvenus qu'il aurait simplement été d'avis de saisir d'abord le Conseil général de la demande de crédit, parce qu'on était à la veille de la session d'août, et pour gagner du temps, le budget municipal n'étant voté qu'en novembre, sauf à demander cette somme à la ville d'Aix, qui l'aurait certainement accordée, si le Conseil général avait répondu par un refus.

F. LARNAUDE.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

EIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

doyen de la Faculté de Médecine, Président.
yen de la Faculté des Sciences, vice-président.
rof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
rof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
à l'Institut catholique et à l'École libre des olitiques.
ofesseur à la Faculté des lettres de Paris.
mbre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
f. libre à la Faculté des lettres de Paris.
de l'Institut, prof. au Collège de France.
, docteur ès lettres.
l'Institut, directeur de l'École des sciences
de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
OISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des
crétaire-général de la Société de législation
ofesseur à la Faculté des Sciences.
, avocat à la Cour d'appel.
s-BRISAC, membre du Conseil supérieur de ice publique.
REYFUS-BRISAC.
rgé de cours à la Faculté des Lettres.
rofesseur à la Faculté de droit.
FLACH, professeur au Collège de France.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GLASSON, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LARROUMET, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
LIPPMANN, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MOISSAN, de l'Institut, prof. à l'Ecole de pharmacie.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PERROT, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supér.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RICHET, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
A. SOREL, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.
WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

LFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
ERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
MANN, Privat-docent à la Faculté de philoso- *Berlin*.
BENTON, Professeur à l'Université de *Min-* (Etats-Unis).
Directeur de Realschule à *Berlin*.
SKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
professeur à l'Université de *Groningue*.
, professeur à King's College, à *Cambridge*.
LER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
R, Directeur du *musée de l'Art moderne* *ué d'industrie*, à *Vienne*.
ON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
r, Professeur à l'Université de *Munich*.
ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
SNACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
EMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Ita- *Rome*.
ARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
en ES, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction *La Haye*.
R, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
NIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
LAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
ENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
RSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
ann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art mo- à l'Université de *Berlin*.
HUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
E LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
(van), professeur à l'Université de *Groningue*
ARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
ARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
EN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
G, Professeur à l'Université de *Zurich*.
, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
ENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
OLLAND, Professeur de droit international à l'U- ité d'*Oxford*.
D, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
N, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
. Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspon dant du ministère de l'instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh STORM, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Eco e cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE DE L'ART
DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Par M. G. PERROT
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Un vol. in-18 . . . . . 3 fr.

L'UNIVERSITE DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut.

Une brochure in-8°. . . . . 2 fr.

Vient de paraître

LA PLAIDOIRIE
DANS LA
LANGUE FRANÇAISE
DE SÈZE, BELLART, BONNET, BERRYER, CHAIX-D'EST-ANGE, JULES FAVRE
La Prise de la Bastille et le baron de Bésenval
L'Adultère de Madame Boulonnois. — La Conspiration du Général Moreau
L'Évasion du comte de Lavalette
Le Mariage de Paul-Louis Courier. — Marie de Morell et l'hystérie en 1836
Blanche de Jeufosse. — Une Cour au cor de chasse. — Le Miracle de la Salette, etc.

COURS LIBRE
PROFESSÉ A LA SORBONNE
PAR
M. MUNIER JOLAIN
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
TROISIÈME ANNÉE
XIXe Siècle

Troisième et dernier volume in-8 . . . . . 6 fr.
L'ouvrage complet formant 3 volumes in-8 . . . . . 18 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

TIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIX. — N° 6. — 15 JUIN 1900.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 21 1900
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

1. **Victor Egger.** — L'orthographe devant la psychologie.
1. **René Worms.** — L'Economie rurale et ses principaux problèmes.
7. **A. Aulard.** — Une thèse française de doctorat a l'Université finlandaise d'Helsingfors.
0. **F. Picavet.** — Vacances et nominations dans les lycées et collèges.
3. **M. Procureur.** — Facultés de philosophie d'Universités étrangères.
3. **J. Guillaume.** — Le nouveau « Board of education » en Angleterre.
7. **Chambon.** — Les Correspondants de Victor Cousin.
3. **Congrès internationaux en 1900** : Enseignement supérieur, primaire ; Presse de l'enseignement ; secondaire.

50 CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

56 SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR

57 NÉCROLOGIE

I. Ravaisson. — II. Jarry.

58 ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Cart, *Voyage en Laponie de Regnard*; Aulard, Paris; Max Müller, *Mythologie*; Altamira, *Historia de España*; Rauh, *Psychologie des sentiments*; d'Avenel, *Paysans et ouvriers*; A. Lebon, *Cent ans d'histoire intérieure*; *Enquête parlementaire*; *Grande Encyclopédie*.

572 REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Suisse universitaire, Bulletin de Lyon, Quinzaine, Revue chrétienne, Revue pédagogique, Nouvelle Revue, Revue des Revues, Revue universitaire, L'Ecole Nouvelle, Réforme universitaire, Educational Review.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1900

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut. Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. ALFRED CROISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. SOUCHON, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE BLEUE ET REVUE ROSE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

A LA REVUE BLEUE	Six mois.	Un an.	AVEC LA REVUE SCIENTIFIQUE	Six mois.	Un an.
Paris et Seine-et-Oise.....	15 fr.	25 fr.	Paris et Seine-et-Oise.....	25 fr.	45 fr.
Départem. et Alsace-Lorraine.	18 fr.	30 fr.	Départem. et Alsace-Lorraine..	30 fr.	50 fr.
Union postale.....	20 fr.	35 fr.	Union postale.....	35 fr.	55 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris au bureau des deux Revues, 19, rue des Saints-Pères

Chez tous les Libraires et dans les bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Agent général pour les Etats-Unis : MM. B. WESTERMANN & Cº, 812, Broadway, New-York.

Les abonnements sont reçus à Saint-Pétersbourg, chez A. Zinserling.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . 200 francs

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 21 1900
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'ORTHOGRAPHE DEVANT LA PSYCHOLOGIE

La question de la réforme de l'orthographe française était à l'ordre du jour il y a sept ou huit ans; l'opinion était saisie; le bon sens et la pédagogie pratique donnaient l'assaut aux préjugés, et les préjugés se défendaient; M. Louis Havet s'était adressé avec confiance à l'Académie Française, laquelle avait étudié le problème avec sagesse et lenteur, et un rapport de M. Gréard à ses confrères avait donné l'espoir que les efforts courageux des réformateurs n'auraient pas été dépensés en pure perte. Puis le silence s'est fait. Mais la question n'est pas enterrée; les réformistes ne le permettent pas; elle est simplement *encommissionnée*, comme disent les Belges, puisqu'il existe au Ministère de l'Instruction publique une commission qui l'étudie et qui conclura un jour ou l'autre, et puisque l'Académie Française dans son ensemble doit être considérée comme une commission toujours saisie, qui ne conclut pas, qui n'est pas pressée de conclure, mais sans laquelle rien de définitif ne pourra se faire, car personne ne songe à la déposséder du droit traditionnel de fixer périodiquement par son Dictionnaire notre langue écrite. En attendant, la *Revue Internationale de l'Enseignement* maintient la question ouverte (1), et, ce faisant, elle rend un service signalé aux vrais amis de la langue française.

Dans ce débat la linguistique et la pédagogie ont seules jusqu'à présent pris la parole; mais pourquoi un psychologue ne dirait-il pas à son tour comment, du point de vue qui lui est propre, il entend le problème de l'orthographe?

I

Je rappelle d'abord la distinction, vulgarisée par Charcot et son école, des auditifs, des visuels et des moteurs. Qu'on ait souvent fait un usage abusif de cette distinction, c'est mon avis; mais

(1) Nos de juillet et de septembre 1899; articles de MM. Auguste Renard et Clédat.

l'abus peut être évité. Nous pouvons, sans abus, appeler aud[illegible] l'homme pour qui le langage dont il fait usage est surtout ou [illegible]quement une chose de l'oreille, visuel, au contraire, celui pour [illegible] le même langage est surtout une chose de la vue. Quant aux [illegible]teurs, ils n'ont rien à faire ici.

Je rappelle aussi que la réforme de l'orthographe française div[illegible] les savants et les littérateurs en trois partis : — les radicaux, [illegible] s'intitulent phonétistes, — les modérés ou les opportunistes, [illegible] s'intitulent néographes, — enfin les conservateurs. Le rôle [illegible] radicaux s'est borné, ici comme ailleurs, à formuler un idéal im[illegible]sible à réaliser et à stimuler le zèle des modérés ; ceux-ci trava[illegible]lent à élaborer des formules pratiques de la réforme et à conva[illegible] les hésitants ou les indifférents, pour arriver à former, dans les [illegible]missions compétentes et, avant tout, dans l'opinion, une majo[illegible] réformiste capable d'annuler l'opposition des conservateurs.

Les phonétistes sont des auditifs purs, puisque, à leur avis, l'[illegible]criture n'a pas de valeur propre pour l'esprit, puisqu'elle ne [illegible] servir qu'à remémorer le son du mot, puisqu'ils appliquent sans modération la sentence de Voltaire : « L'écriture est la peinture de la voix; plus elle est ressemblante, meilleure elle est » (1). Les néographes, étant des éclectiques, des politiques, des sages, sont plus difficiles à définir : ce sont des grammairiens habitués à écouter-[illegible] eux-mêmes le son des mots et à l'analyser ; eux aussi sont donc des auditifs ; mais ils font des concessions aux visuels, bien moins pour se montrer conciliants envers des adversaires que parce qu'ils ont reconnu en eux-mêmes une imagination visuelle des mots, créée, développée, fixée par l'éducation, dont il n'est pas possible aujourd'hui de faire table rase ; ils sont donc, de leur propre aveu, des auditifs-visuels, d'ailleurs plus auditifs que visuels. Ils accordent au mot écrit le droit d'avoir et de garder une physionomie propre ; mais cette physionomie doit toujours être en rapport avec le son du mot prononcé ; et si le mot écrit entraîne une prononciation vicieuse du mot parlé, comme il arrive, par exemple, pour *dompter*, le mot écrit est dans son tort et doit être corrigé ; l'écriture ne sera pas la copie servile de la parole ; mais les indépendances qu'on lui permet doivent être inoffensives ; elle doit suivre bon gré mal gré et plus ou moins vite l'évolution du langage parlé ; écrivons comme parlaient nos grands-parents, mais non pas comme parlaient les grands-parents de nos grands-parents, et surtout n'écrivons pas comme aucun de nos ancêtres, même au moyen âge, n'a jamais

(1) *Dictionn. philosophique*, art. Orthographe.

parlé ; supprimons les lettres étymologiques, et surtout les lettres faussement étymologiques ajoutées aux mots français par les pédants de la Renaissance ; supprimons aussi les lettres muettes qui n'altèrent pas encore la prononciation, mais qui risquent de l'altérer un jour ou l'autre, par exemple cet *u* parasite qui suit le *q*, comme un chien son maître, et ne se prononce presque jamais (1). Ainsi parlent les néographes; ils subordonnent l'écriture à la parole, l'orthographe ou l'orthographie à l'orthophonie. Enfin les conservateurs sont des visuels, non pas purs, — car le visuel pur, en Europe, est un mythe, s'il n'est pas un infirme ; — mais comme ce sont des auditifs-visuels chez lesquels l'imagination visuelle des mots tels qu'ils s'écrivent a pris une place prépondérante et excessive, comme ils sont très visuels, trop visuels, on peut les appeler, par comparaison et d'un seul mot, des visuels. Ils sont en effet plus soucieux de sauver la forme traditionnelle des mots écrits que de fixer par l'écriture la bonne prononciation des mots parlés ; ils séparent l'orthographie de l'orthophonie, et ils sacrifient l'orthophonie à ce qui est pour eux, par habitude ou pour toute autre cause, l'orthographie. En continuant dans le même style, on pourrait dire que l'orthologie ou bon langage est faite uniquement d'orthophonie selon les phonétistes, — composée, selon les néographes, d'orthophonie pour les trois quarts et d'orthographie pour le dernier quart, — composée de plus d'orthographie que d'orthophonie selon les conservateurs.

Pour être la moins nouvelle, la plus conforme à nos routines, la thèse des conservateurs n'en est pas moins la plus difficile à comprendre. Comment un Européen qui aime sa langue maternelle peut-il devenir visuel à l'égard de cette langue ? Ne l'a-t-il pas parlée tout aisément, sans étude, avant d'apprendre péniblement à l'écrire et à l'orthographier ? Quel que soit son âge, ne la parle-t-il pas encore bien plus qu'il ne l'écrit ? Nous ne sommes pas comme les Chinois : le Chinois instruit est un visuel, et plus il est instruit, plus il est visuel ; c'est bien un *lettré*, au sens précis et fort du mot ; car, sa langue parlée étant très pauvre, sa langue écrite est d'une richesse presque sans bornes; par l'étude il a pris possession de cette richesse; il a des milliers de lettres dans la mémoire; il les voit et il leur attache un sens, sans les traduire par aucun son. En Europe, les seuls lettrés ou visuels qu'on puisse comparer aux Chinois, ce ne sont pas même ces malheureux petits

(1) Ni M. Havet, ni M. Gréard, ni aucun réformiste, à ma connaissance, ne lui a fait son procès. Rien ne justifie cette indulgence.

écoliers auxquels on apprend l'aspect des mots par les méthodes abétissantes que dénonçait très justement ici même M. Auguste Renard ; ce sont les sourds-muets instruits par la méthode *intuitive*, aujourd'hui abandonnée, qui consistait à associer les idées d'abord à la vue des choses, ensuite à des représentations figurées, enfin directement aux mots écrits, sans le secours ni des gestes ni de la parole artificielle. Ajoutons qu'un Européen qui devient sourd sur le tard et qui s'habitue à causer avec son entourage au moyen d'un cahier ou d'un bloc-notes toujours à sa portée, deviendra lui aussi, plus ou moins visuel et finira sans doute par perdre le souvenir du son des mots, qu'il renonce peu à peu à prononcer, ne sachant plus conduire une voix qu'il n'entend pas. Signalons enfin, pour ne rien omettre, les visuels par profession, c'est-à-dire les calligraphes, les typographes, les experts en écriture et les graphologues. Sauf ces cas exceptionnels, l'Européen est auditif, puisque le rôle de l'écriture, dans notre civilisation, est d'éveiller la parole intérieure quand nous lisons, ou de la traduire quand nous écrivons. Nos littérateurs ne sont pas des *lettrés*, au sens chinois du mot ; ce sont des poètes et des orateurs ; et ce n'est pas sans raison que le mot *éloquence* est synonyme de prose littéraire sur les affiches de la Faculté des lettres de Paris ; comment distinguer autrement la prose qui est un art de celle qui se borne à exprimer avec exactitude la pensée du savant ou de l'homme pratique ? Sans doute l'éloquence parlée est antérieure à la prose savante ; mais l'art de l'éloquence et l'art de la prose, dans la civilisation dont nous sommes les héritiers, ont été inventés en même temps et par les mêmes hommes, qui sont les sophistes grecs, Gorgias et ses émules. Ce n'est pas sans raison non plus que l'Académie Française oblige chacun de ses nouveaux membres à faire tout d'abord acte d'orateur devant un public d'élite, pour justifier à mesure les choix qu'elle a faits. Ce jour-là, qui est, la tradition le veut, un grand jour, l'académicien, n'eût-il d'autre titre à la notoriété que d'avoir écrit de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes* ou de nombreux romans, l'académicien est une voix qui s'adresse à des oreilles, et la langue française est une suite de sons, comme au théâtre, comme à la Chambre des députés, comme au Sénat, comme au Palais de Justice ; qui s'inquiète alors de l'orthographe et de l'étymologie des mots ?

Je l'ai dit et je le répète, l'Académie Française, bon gré mal gré, est toujours saisie de l'importun problème, et aucune réforme de la langue écrite ne sera définitive sans son concours ou son adhésion. D'ailleurs, le nombre limité de ses membres permet d'essayer sur

elle une statistique intéressante. La plupart des quarante, je vais le montrer, sont, par le fait même de leur spécialité littéraire, beaucoup plus auditifs que visuels ; n'ont-ils pas dès lors, s'ils daignent se connaître, l'obligation morale de consentir de bonne grâce à la réforme de l'orthographe qui est la leur, et qui, en conséquence, est la nôtre ?

Auditifs sont les poètes, puisque la poésie, — faut-il donc le rappeler ? — doit charmer les oreilles en même temps qu'émouvoir le cœur, puisqu'elle accomplit sa mission par le rythme, la rime et, en général, par le jeu des sonorités vocales. Le vers français type a douze syllabes ; qu'importe le nombre des caractères d'imprimerie nécessaires pour représenter ces douze syllabes ? Un vers français fera sur la page une ligne très courte, un autre une ligne très longue, et ce seront pourtant deux vers égaux. Je range donc parmi les auditifs par devoir ou par profession les quatre poètes que compte en ce moment l'Académie Française. J'y mets également les orateurs, les conférenciers et les professeurs : ils sont seize ; enfin, les auteurs dramatiques : il y en a cinq ; serait-il poli, serait-il même juste de leur dire que leurs pièces sont faites pour être lues en silence, au coin du feu ? Voilà donc vingt-cinq auditifs professionnels, auxquels il faut ajouter M. Gréard, ancien professeur devenu l'administrateur et le conseiller des professeurs, grand moraliste et grand pédagogue, à tous ces titres réformateur, par amour des causes justes et de la jeunesse. Quels sont maintenant les académiciens chez lesquels l'habitude de ne penser qu'en écrivant a pu engendrer une prédilection involontaire pour le mot écrit, les académiciens devenus visuels par une sorte de réaction du métier sur l'intelligence, les purs écrivains, les hommes de lettres proprement dits, auxquels il n'est arrivé que par accident de parler leur pensée à haute voix devant un public ? L'Académie française n'en compte pas dix, car il convient de ranger plutôt dans une catégorie intermédiaire, celle des *indifférents*, comme dit l'école de Charcot, tel historien qui, à ses heures, est professeur, tel publiciste, ancien professeur, qui fait volontiers des conférences, tel romancier qui fut d'abord poète et l'est peut-être encore sans nous le dire. Ceux-là, dont l'impartialité est garantie ou doit l'être par la carrière littéraire, ceux-là devraient être les juges du débat, et comme la raison est du côté des néographes, ils devraient être aisément convaincus ; d'où il résulte que, si la logique des choses gouvernait les hommes et dirigeait leurs votes, une majorité des trois quarts devrait être acquise d'avance aux grandes lignes de la prudente réforme que M. Gréard proposait à ses confrères en 1893.

D'où vient donc que cette réforme a été si vivement combattue ? D'où vient qu'elle a été critiquée dans tous ses détails ? D'où vient qu'à l'Académie elle semble avoir été ajournée *sine die*, comme on dit au Palais ? Comment nos poètes et nos orateurs ont-ils pu se laisser envahir par des préjugés de visuels ? A cela je sais deux raisons.

La première, qui est aussi la principale, est très respectable ; c'est l'âge. Sauf de rares exceptions, les académiciens sont les sénateurs inamovibles de la littérature française. Or, plus on avance dans la vie, plus on a écrit, et plus on a écrit, plus le mot écrit se trouve intimement associé dans l'esprit au mot parlé. Poésies, leçons, discours, pièces de théâtre, tout s'écrit, tout s'imprime aujourd'hui. L'homme naît parleur, donc auditif ; lui apprendre à lire et à écrire, c'est le faire un peu visuel ; mais il reste auditif : le mot écrit n'est pour l'écolier qu'un pâle satellite du mot parlé. La plupart des professions laissent intact ce rapport de l'écriture et de la parole ; la profession d'écrivain le modifie ; elle grandit le rôle du mot écrit. Du jour où l'on a corrigé un certain nombre d'épreuves d'imprimerie, collaborant avec les typographes, luttant d'exactitude orthographique avec les correcteurs et les protes, on est visualisé ; bientôt les th, les ph, les y, les lettres doubles font corps avec le mot ; quand on pense aux pages publiées ou en projet, on n'entend pas en soi-même les éléments du mot si bien nommés lettres muettes ; mais les lettres qui nous parlent et celles qui sont muettes se font voir ensemble ; on revoit ou on prévoit par imagination le dessin du mot dont, simultanément, on entend au dedans de soi la sonorité spéciale. Jules Simon l'avouait en 1893 : « En même temps que j'entends les mots, je les vois, même en fermant les yeux, et je ne saurais les reconnaître sous une forme nouvelle. » Eût-il parlé ainsi en 1850, avant le coup d'État, qui a transformé en écrivain l'orateur politique encore à ses débuts, le jeune suppléant de Cousin, professeur éloquent et applaudi ?

La seconde cause, secondaire assurément, mais bien curieuse, et qu'on n'eût pu prévoir il y a cinquante ans, est une aberration singulière qui s'est développée depuis peu dans la conscience de nos poètes. C'est parmi eux, chose étrange, que se sont rencontrés les adversaires les plus implacables de la réforme. Le goût des sonorités exotiques a engendré chez eux une affection dépravée pour les voyelles rares et pour les consonnes parasites ; de l'oreille l'amour de l'étrange a passé aux yeux ; ils aiment l'y, l'ï, le z, le th, le phth ; la ligne du vers plait à leur regard quand elle est ainsi hérissée de lettres bizarres et inutiles ; les supprimer, a dit

l'un d'eux, ce serait enlever aux mots « leurs *lettres* de noblesse » ; le jeu de mots n'est pas involontaire sans doute, et il faut croire que, pour son auteur, la noblesse d'une lettre consiste à ne pas être prononcée ou bien à être d'une prononciation laborieuse. On l'a déjà dit, le mot le plus poétique de notre langue ainsi comprise, c'est *ichthyophage* ; les poètes pourraient trouver dans le jargon pseudo-grec de la médecine beaucoup de mots tout aussi beaux, et je m'étonne qu'ils n'aient pas encore songé à en faire leur profit. M. Bréal (1) leur a conseillé très spirituellement de faire de la néographie à rebours et d'écrire, selon l'étymologie, « des rhoses » et « des catarrhactes » ; ce dernier mot, ainsi écrit, n'est-il pas, en effet, beaucoup plus noble et plus descriptif ?

Le développement de la poésie pittoresque est sans doute l'origine première de ce phénomène anormal. On a fait servir la poésie à provoquer des images visuelles ; ensuite, le poète en est venu à prendre le mot pittoresque pour un dessin qui a sa valeur propre, indépendamment de la chose qu'il représente ; *ichthyophage* est, paraît-il, un joli dessin, alors même qu'on ne saurait pas le sens du mot et qu'il n'éveillerait pas l'agréable image d'un sauvage demi-nu dévorant un poisson cru. La poésie s'est visualisée ainsi jusqu'à la puérilité. On m'a raconté que Leconte de Lisle, parlant un jour de sa manière de travailler et de ses manuscrits, disait : « Mes vers sont pour moi de belles lignes ». Il est curieux, ce mot, il est même caractéristique, et pourtant je ne le comprends pas bien, et je défie qu'on lui donne jamais un sens satisfaisant ; il étonnera plus d'un lecteur du poète, pour qui ses vers sont de belles combinaisons de douze syllabes, superbes pour l'oreille, quelle que soit l'exécution typographique de l'exemplaire utilisé pour la lecture. Qu'on s'imagine Leconte de Lisle rencontrant Homère aux enfers et lui disant : « Vos vers sont de bien belles lignes ! » Homère, qui ne savait ni lire ni écrire, lui répondrait : « Quel barbare en a fait des lignes ? » Et la poésie dramatique, faut-il donc la lire désormais et déserter le théâtre ? Entendez-vous, Mounet-Sully ? les vers de Racine et d'Hugo sont de belles lignes ! qui s'en douterait, quand on vous écoute ? Voilà jusqu'à quelles niaiseries nous a conduit la littérature descriptive : nous lui devons un phénomène étrange et paradoxal, un hircocerf, le poète visuel, nouveauté qui aurait bien étonné, non seulement les anciens, mais encore Racine et Lamartine. Eh quoi ! le poète n'est plus le musicien de la parole humaine, un musicien qui pense et qui fait penser ? le poète ne chante plus ? Apollon n'a

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1889.

plus de lyre ? faut-il représenter désormais le Dieu de la poésie, un calame à la main, traçant de belles lignes sur une stèle comme le petit génie ailé qui figure sur nos pièces de vingt francs ?

Un tel changement n'est pas seulement absurde, il est dangereux. Assurément, si nos poètes sont devenus visuels, s'ils s'imaginent que leur poésie charme les yeux des lecteurs, s'ils croient écrire de belles lignes, il suffit de sourire ; c'est un accident passager de notre histoire littéraire. Mais s'ils veulent maximer leur égarement, le répandre dans les écoles primaires, contraindre les enfants du XXe siècle aux chinoiseries d'une orthographe de routine et de hasard, il faut crier : « Holà ! » Les poètes ont toujours dit qu'ils avaient une mission, ou plusieurs. Une de leurs missions a consisté de tout temps à rappeler aux hommes que la parole est belle et que l'écriture est faite uniquement pour répandre les plus belles d'entre les paroles, et pour les faire revivre, quand l'écho s'en est évanoui. On s'attendrait donc à voir au premier rang des phonétistes nos poètes français contemporains ; au lieu de cela, nous les trouvons constitués en bataillon sacré dans la vieille garde des conservateurs. N'hésitons pas à le dire : les poètes trahissent une de leurs missions, et non la moindre peut-être.

— Mais vous ne pouvez, nous dira-t-on, ramener la poésie de trente siècles en arrière. Regrettez-vous les poètes aveugles, qui confiaient les trouvailles de leur génie à la mémoire infidèle de rhapsodes aussi vaniteux qu'ignorants ? L'écriture, depuis l'invention de l'imprimerie, a pris une importance à laquelle il faut se résigner, et dont les conséquences, même les plus éloignées, doivent être acceptées, parce qu'elles étaient fatales.

— N'abusons pas des fatalités. Il y en a qui sont déraisonnables, et celles-là ne s'imposent pas, parce que le bon sens humain est là pour leur résister. Et si le développement de l'imprimerie a réellement visualisé l'art poétique, il faut dire aux poètes : au moins soyez logiques ; et tout d'abord, rimez pour les yeux ; déjà Victor Hugo, le grand sonore, a, sur la fin de sa vie, fait rimer *Brutus* avec *vertus* : entrez avec vaillance dans la voie qu'il vous ouvrait sans le vouloir un jour de distraction ; puis transformez à votre usage la typographie de nos imprimeurs ; que les vers soient désormais des inscriptions élégantes ou magnifiques, arabes ou romaines, selon le motif de l'inspiration ; soyez visuels, soyez Chinois ; mais soyez ainsi pour vos pareils et vos admirateurs, pour l'élite des âmes selon votre esthétique, et permettez à l'homme ordinaire de rester tel que Dieu l'a créé ; que les visuels par âge ou par manie ne nous imposent pas leurs habitudes ; qu'ils ne prétendent pas emprisonner dans une

routine absurde et gênante un peuple d'auditifs, dont la langue est une musique expressive et non pas un mauvais dessin.

Donc le conservateur de notre orthographe est tel à titre de visuel ; mais ce n'est pas un visuel-né ; il est visuel par accident, comme on disait au moyen-âge, par l'accident respectable de l'âge et de l'activité littéraire accomplie, ou par l'accident singulier qui a transformé plus ou moins sérieusement le poète français contemporain en un dessinateur de mots rares, lesquels, juxtaposés, forment des lignes magnifiques. En dépit de ces accidents, l'homme de lettres, prosateur ou poète, est toujours plus auditif que visuel; au fond, en principe, et toute sa vie, il est un auditif. Quand il se compare au sculpteur ou au peintre, il se trompe ou il s'amuse. C'est au musicien qu'il ressemble ; il est un compositeur qui remplace les notes par des mots et la mélodie par des propositions plus ou moins complexes, versifiées ou non, et qui, en conséquence, compose des suites d'idées en même temps que des suites de mots; c'est là de l'esthétique élémentaire. Par malheur, nos hommes de lettres s'ignorent en tant qu'auditifs. Quand on demande à l'élite d'entre eux, aux quarante, de nous aider à conserver ou à sauver notre langue, chose sonore, en contraignant l'écriture à la traduire moins infidèlement, ils répondent avec Jules Simon que notre langue est aussi une écriture et que la langue écrite a ses droits propres. Parler ainsi, c'est se méconnaître, car l'écrivain, celui qui écrit et qui est visuel, ce n'est qu'un masque, derrière lequel il y a l'homme même, orateur ou poète, qui pense et parle sa pensée, l'auditif.

II

Est-ce à dire que l'écriture, avec les ressources qui lui sont propres, ne saurait rendre aucun service à la langue parlée ? Doit-on lui refuser même le rôle modeste d'auxiliaire utile, qu'elle est si propre à bien remplir? Nous ne le pensons pas. Une écriture purement phonétique serait une écriture peu utile, car, trop fidèle à son nom, elle reproduirait fidèlement les erreurs même les plus individuelles de la prononciation. L'écriture parfaite serait, au contraire, celle qui traduirait avec une scrupuleuse exactitude la prononciation parfaite de la langue. Notre écriture, malgré tous ses défauts, a un mérite trop peu remarqué : elle sépare les mots, elle conserve leur individualité, ce que la parole ne saurait faire ; celle-ci doit obéir aux lois bien connues de la respiration, obéir aussi à d'obscures lois musicales qui guident son rythme à notre insu, et surtout suivre le mouvement de la pensée, qui, presque toujours, la devance, l'entraîne, la précipite ; ces trois causes réunies déterminent presque seules la séparation ou

le groupement des syllabes dans la parole improvisée, d'où l'obscurité de la conversation courante pour les étrangers et pour les enfants ; quand deux mots se suivent fréquemment, la parole exercée des adultes les soude l'un à l'autre ; elle en fait un seul mot, les prononçant par une seule émission de voix, d'un seul et même souffle ; quand ils étaient enfants, leur parole, lente et réfléchie, séparait, au contraire, et détachait avec soin tous les mots ; l'écriture fait de même ; elle nous oblige ainsi à analyser nos phrases ; elle nous rappelle très utilement quels en sont les véritables éléments.

Ce n'est pas tout. Si, par un heureux hasard, l'écriture se trouve distinguer des mots très usuels que la prononciation ne distingue pas, comme *des* et *dès*, *ou* et *où*, *la* et *là*, *a* et *à*, l'écriture rend un véritable service, dont on aurait peut-être tort de se priver. Le *Mariage de Figaro* nous a appris le danger qu'il y a parfois à confondre les deux *ou* de notre langue ; l'orthographe dissipe l'équivoque entre *ou je l'épouserai* et *où je l'épouserai* ; la leçon ne doit pas être perdue (1). De même il peut être utile de distinguer par la vue *les eaux* et *les os*, que la voix confond, ou encore *saint*, *ceint*, *seing*, *sain*, *sein*, et le nombre *cinq*, *cinq louis* et *Saint-Louis*.

Il est une autre particule qui doit à l'écriture sa physionomie spéciale ; on a dit avec raison aux adversaires de la lettre y : supprimez-la partout, puisqu'elle n'est qu'un *i* prétentieux, mais réservez-la pour le mot *y* ; ce petit mot serait vraiment trop amoindri dans la phrase écrite s'il ressemblait à une lettre *i* égarée entre deux grands mots ; sa figure visible est devenue comme inséparable du sens qu'il a pour nos intelligences. Ils répondent que dans *il y a* le verbe-voyelle *a* se passe fort bien du secours graphique apporté par la forme de l'*y* au mot-voyelle qui sonne *i* (2). Mais l'*a* est une lettre qui a du corps et qui suffit à figurer un mot ; l'*i* n'est qu'un trait surmonté d'un point ; sa maigreur lui interdit l'isolement.

Voilà, dira-t-on, des concessions aux visuels. Mais pourquoi ne leur accorderait-on pas ce qu'il y a de légitime dans leurs prétentions ? Nous voulons avant tout être pratiques et sensés, et nous savons que, chez un peuple dont l'immense majorité sait lire et écrire, la langue, tout en restant une chose essentiellement sonore, est plus ou moins visualisée dans la plupart des consciences qui en

(1) Je ne méconnais pourtant pas la valeur des observations que présente sur ce point M. Lebaigue, néographe très modéré, qui estime que rien ne motive l'accent grave dans ces petits mots et qui se fie au contexte pour assurer leur signification (*La réforme orthographique*, 2e édition, 1898, p. 94-95). Ma remarque est générale.

(2) Lebaigue, ouvr. cité, p. 55.

font usage. Il est juste de tenir compte de ce fait, et l'on en tiendra compte comme il convient, non pas en appelant le sophisme au secours de la routine, mais en respectant l'usage dans certains cas spéciaux où il rend d'incontestables services. L'association de l'image visuelle à l'image sonore est très souvent fâcheuse ; rarement elle est utile ; rarement elle sert à corriger un défaut de la langue parlée ; mais quand le cas se présente, il est sage d'en profiter.

Ceci nous conduit à une autre question. On a beau être auditif et catalogué comme tel par les élèves de Charcot, on peut avoir des prédilections ou des délicatesses de visuel. L'auteur de cet article est un auditif très conscient ; il est pourtant assez visuel pour trouver que les caractères d'imprimerie ordinaires sont fort laids. Il en est de cette laideur comme de celle du costume masculin des Européens ; l'habitude nous la dissimule ; nous y sommes faits ; elle ne nous choque pas. Il y a pourtant des imprimeurs qui se piquent d'être des artistes, comme il y a des tailleurs qui se piquent de bien habiller les gens élégants. Quoi d'étonnant ? Avec du goût, on rectifie ce qu'on ne peut changer ; on n'invente pas ; la mode le défend ; mais on retouche ; l'art ruse avec l'usage, et finit par s'y insinuer en le respectant. C'est ainsi qu'on est revenu de nos jours aux caractères elzéviriens, qui sont élégants, comparés aux lettres trop longues et trop minces adoptées au temps du premier Empire. Mais on a beau faire, dans le plus beau livre et le mieux imprimé, il n'y a pas une belle ligne, fût-elle un vers de parnassien. L'art de l'imprimeur se montre surtout dans la disposition des pages, où il est plus indépendant. Dans la composition des mots et des lignes, il obéit à un usage impérieux ; il est esclave ; il fera nécessairement laid et vulgaire, parce que nos lettres d'imprimerie sont laides et vulgaires ; artiste habile, il fera moins laid, moins vulgaire ; les chefs-d'œuvre de la typographie sont des chefs-d'œuvre en ce sens qu'à force de bon goût et d'adresse on est parvenu à donner bon air et parfois assez grand air à ce qui est essentiellement lourd et commun.

On a compris que je ne parle pas ici des majuscules avec lesquelles on imprime les titres des ouvrages ou des chapitres ; nos majuscules, copiées des inscriptions romaines, ont, au contraire, très grande allure et donnent pleine satisfaction, dans leur ensemble, à l'esthétique de la vue. Quant aux caractères ordinaires, qui servent à imprimer ces lignes, ce n'est pas le lieu de faire en détail leur procès. Disons seulement que le z et le k, trop anguleux, trop géométriques, sont déplaisants à l'œil ; on n'a, pour bien comprendre, qu'à les comparer à l'y, où le même défaut est évité. Parmi les lettres

à courbure, il faut signaler le g comme un chef-d'œuvre de difformité; lourd, épais, composé de deux parties mal attachées l'une à l'autre, il est, de plus, mal équilibré : le haut de la lettre doit supporter au-dessous de la ligne un poids trop lourd; ces défauts ont été corrigés dans le *g* italique, ce qui prouve qu'on les a sentis : il paraît d'ailleurs que Pierre Didot trouvait le g usuel déplaisant à l'œil et qu'il avait fait une tentative pour lui donner une forme meilleure (1). Le j prêterait aussi à bien des critiques, et l'œ, que Jules Simon dénonçait comme « inutile et difficile à écrire », et qui figure sans raison dans des mots très usuels (bœuf, œuf, sœur, cœur, œil), l'œ est remarquablement laid. Mais je veux insister sur l'f, parce que l'f est une lettre ambitieuse, qui prétend agrandir son domaine aux dépens d'autrui. Un ambitieux devrait avoir bonne mine : l'f est grêle, gauche, mal venu. Qu'on le compare à son rival, le ph : celui-ci a une bien autre allure, et une bien autre assiette sur la ligne.

Le phonétisme supprimerait l'œ ; mais il augmenterait le nombre des k, des z, des j, des f, lettres favorisées à juste titre dans ce système parce qu'elles correspondent sans équivoque à un son unique, toujours le même. On n'a qu'à regarder dans le *Dictionnaire* de Littré la transcription phonétique d'un grand nombre de mots usuels : presque toujours cette transcription choque l'œil ; elle le choque, non seulement parce qu'il n'y est pas habitué, mais aussi, je pense, parce que la proportion de ces lettres disgracieuses y est plus forte que dans l'orthographe usuelle. Une réforme dans le sens du phonétisme, fût-elle prudente et modérée, risquerait, on le voit, d'enlaidir la langue écrite, qui déjà n'est pas très plaisante aux yeux. Aux visuels de veiller; aux auditifs de ne pas dédaigner absolument l'esthétique des visuels.

Quant à moi, je le dis franchement, « filosofie » ne parvient pas à me séduire; je trouve que la science qui me fait vivre a plus grand air écrite « philosophie ». J'ai peur qu'on ne rapetisse bien des mots, et, avec eux, bien des choses, en écrivant, à la mode italienne, « métafisique, géografie, filantropie », etc. D'ailleurs, l'f est difficile et pénible à écrire, comme le z, comme le g, comme le k : l'écriture cursive de ces lettres ne vaut pas mieux que leur forme typographique. Demandez aux professeurs d'écriture et aux enfants leurs élèves si l'on n'écrit pas plus aisément ph que f.

Sont-ce là des raisons suffisantes pour conserver le ph, cette lourde traduction romaine du φ grec? Non, certes; si l'on se décide à simplifier l'orthographe, le ph est évidemment condamné, pour d'excellentes raisons, et l'argument visuel est de ceux dont il ne

(1) A. F. Didot, *Observations sur l'orthographe française*, 1867, p. 49.

faut pas abuser, sous peine de tomber dans des puérilités dont nos poètes décadents doivent garder le privilège; à trop écouter ceux-ci ou leurs émules, nous risquerions de revenir en arrière : ils nous accorderaient que la « fantaisie » est plus légère, plus ailée, que la « phantaisie » de nos aïeux; mais ils soutiendraient spécieusement qu'un « phantôme » est beaucoup plus effrayant qu'un « fantôme ». N'insistons pas. Entre l'f, grêle et sans aplomb, et le lourd ph, il y a un moyen-terme tout trouvé; c'est le φ des Grecs : dans la cursive, il se trace en un tour de plume; en typographie, il a toutes les qualités d'une belle et bonne lettre; il est solide, bien assis; il ne peut se confondre ni avec le p, ni avec le q. Une imprimerie à l'esprit novateur, néographe à sa manière, n'aurait aucune peine à lui donner, par de très légères retouches, la forme d'une lettre latine, c'est à-dire française, et, si on l'employait tout d'abord à remplacer le ph, si, ensuite, pour les mots que nous écrivons avec un f, on laissait le choix libre aux typographes entre l'f d'aujourd'hui et le φ latinisé, nul doute que le souci des belles lignes n'entraîne peu à peu la suppression du premier dans les éditions de luxe, qui serviraient ensuite de modèle aux impressions courantes.

— Mais la réforme de l'orthographe, me dira-t-on, rencontre déjà sur sa route assez de difficultés; n'est-ce pas la compromettre encore que d'associer à sa destinée celle d'une réforme de la typographie que, pour l'instant, personne ne réclame ?.

— Il est vrai, personne, jusqu'à-présent, n'a demandé à l'Imprimerie nationale de changer ses habitudes et les nôtres. Mais, à mon avis, si les néographes triomphent, si le Ministère de l'Instruction publique et l'Académie Française donnent raison aux auditifs, les visuels à leur tour auront pour se plaindre des motifs valables; pour le moment, ils ne défendent que la routine, et nous voulons délivrer la langue parlée de l'oppression qu'ils font peser sur elle; mais si nous avons gain de cause, ils pourront réclamer au nom de l'art; ils pourront soutenir que le plaisir délicat de la lecture est désormais empoisonné par un perpétuel malaise ; ils pourront annoncer que bientôt, pendant que les conférenciers feront salle comble, les livres ne se vendront plus. Prenons à l'avance nos garanties contre ce genre de critiques. J'avoue bien volontiers qu'en les prévoyant je complique un peu le problème de l'orthographe; mais si ce problème est, en réalité, moins simple ou moins isolé qu'il ne le semblait à première vue, ne doit-on pas se résigner à le voir tel qu'il est? ne serait-ce pas le fausser que de fermer les yeux sur les connexions qu'il présente?

VICTOR EGGER.

L'ÉCONOMIE RURALE ET SES PRINCIPAUX PROBLÈMES [1]

Messieurs

Appelé à professer devant vous, cette année, un cours d'économie politique approfondie en vue du doctorat ès sciences politiques, j'ai cru devoir choisir comme sujet : « les principaux problèmes de l'économie rurale ». Il peut être bon de justifier ce choix, et c'est ce que je voudrais faire en cette leçon.

Pour de multiples raisons, les questions rurales méritent d'appeler l'attention de l'économiste. D'abord, l'agriculture est l'une des sources les plus fécondes de nos richesses sociales. Le premier en date de tous nos besoins, le besoin d'alimentation, c'est elle qui le satisfait. Et, pour beaucoup de ceux qui se greffent sur lui — besoins de vêtement, de luxe, etc... — elle fournit, aux industries qui y répondent, leurs matières premières. Il semble donc qu'elle puisse revendiquer la primauté par rapport à toutes les autres formes de l'activité productive. — Ces questions de préséance sont partout malaisées à régler et, en théorie pure, elles peuvent donner matière à d'interminables et stériles débats. Mais, en pratique, elles se tranchent, dans chaque pays, suivant les conditions de la vie nationale. Or que voyons-nous chez nous ? C'est que la nation française est essentiellement agricole. En 1892, d'après la grande enquête décennale publiée par le Ministère de l'Agriculture, dix-sept millions et demi de Français vivaient des professions rurales. Celles-ci laissaient donc loin derrière elles, quant au chiffre des travailleurs employés, les professions industrielles, commerciales, administratives et libérales. Il résulte de là que la catégorie agricole, étant la plus nombreuse, a droit, en notre pays, à une place importante dans les préoccupations de l'homme politique et de l'économiste. Nous sera-t-il permis d'ajouter que cette considération, qui s'applique à la France prise dans son ensemble, est vraie tout particulièrement pour la région

(1) Résumé d'une leçon faite à la Faculté de droit de l'Université de Caen.

dans laquelle nous parlons, pour la Normandie et spécialement pour ce département du Calvados, où l'industrie manufacturière ne progresse que lentement, mais où, en revanche, la culture et surtout l'élevage donnent de si remarquables et si féconds résultats ? — Sa justesse d'ailleurs a été de tout temps reconnue par le législateur. Le souci du bien-être des populations rurales s'est imposé à tout ce que la France a compté, depuis des siècles, d'hommes d'Etat dignes de ce nom. Pour ne parler que de l'époque contemporaine, n'assistons-nous pas, depuis quelques années, à la formation de tout un ensemble de lois s'appliquant spécialement à l'agriculture et visant à favoriser le travailleur des champs : lois de douanes, lois sur le crédit agricole, loi sur les accidents survenus par le fait des machines agricoles, parties nouvelles du code rural, etc... ? Et, en dehors de l'œuvre du législateur proprement dit, ne voyons-nous pas les chefs des divers partis politiques — de l'un d'eux surtout — chercher à mettre la main sur le mouvement considérable qui pousse aujourd'hui les exploitants des campagnes, comme les ouvriers des villes, à s'associer en syndicats professionnels ? Ne les voyons-nous pas s'empresser à répandre partout l'enseignement agricole, en y subordonnant peut-être un peu trop, il est vrai, les données techniques à des préoccupations d'un autre ordre ? Ne constatons-nous pas, en somme, qu'il existe autour de nous, dans les sphères politiques les plus diverses, une propension toute particulière vers les questions rurales, qui y apparaissent, à bon droit, comme les questions les plus vitales pour notre pays ?

Cette propension, toutefois, semble être restée jusqu'ici assez étrangère aux sphères proprement économiques. Sur ce point, les hommes de science paraissent quelque peu en retard par rapport aux hommes d'Etat, auxquels ils devraient plutôt montrer la route. Sans doute, au XVIIIe siècle, nos économistes ont fait porter avec prédilection leurs études sur le domaine rural : les physiocrates ont édifié un système d'économie surtout agricole. Mais, depuis lors, d'autres influences se sont fait sentir. L'Angleterre, devenue une nation principalement industrielle et commerçante, orienta ses recherches économiques, avec Adam Smith et ses successeurs, de préférence vers le travail urbain. Son action s'est, à cet égard, exercée sur le continent, et, depuis près d'un siècle, nos économistes, à la suite de leurs confrères anglais, s'intéressent aux problèmes de l'industrie, du commerce, des transports et des finances plus, à ce qu'il semble, qu'aux problèmes agraires. D'importantes exceptions peuvent sans doute être citées. Le livre d'Hippolyte Passy sur *les systèmes de culture*, ceux de Léonce de Lavergne sur l'*économie rurale de la France*, etc..,

les recherches d'Henri Baudrillart sur les populations agricoles de notre pays, les divers travaux de M. Emile Levasseur, les ouvrages récemment publiés par les professeurs d'économie rurale de l'Institut agronomique et des écoles nationales d'agriculture (MM. Lecouteux, Daniel Zolla, F. Convert, F. Bernard), quelques écrits dûs à nos collègues des Facultés de droit, montrent un louable souci de ne pas oublier le monde agricole. Mais, nous devons le répéter, ce ne sont là que des faits isolés, et le grand courant de la science économique se porte ailleurs.

Nous le croyons regrettable à plus d'un point de vue. D'abord il est fâcheux que cette science se prive volontairement d'une des sources d'informations les plus abondantes, néglige des matériaux considérables, qui renouvelleraient ses cadres en s'y introduisant. Puis il est à noter que ce terrain négligé par les économistes de profession, d'autres l'ont envahi, dans des vues qui n'étaient pas toujours les plus désintéressées et les meilleures. Les hommes de science s'occupant trop peu de l'économie rurale, certains publicistes se sont dit qu'il y avait là une assez riche matière à exploiter, et ils en ont fait leur spécialité. Pour se donner du crédit auprès des populations agricoles, ils ne se sont pas appliqués seulement à étudier leurs besoins, à formuler leurs revendications, ce qui eût été absolument légitime, mais ils sont allés jusqu'à exagérer ces besoins et à grossir artificiellement ces revendications, afin d'accroître du même coup leur importance personnelle. Ils n'ont pas, sans doute, inventé les souffrances de l'agriculture, lesquelles sont, ont été surtout bien réelles ; mais ils les ont présentées comme plus cuisantes encore qu'elles ne sont. Ils n'ont pas eu tort de demander que le législateur fît quelque chose en faveur des exploitants des campagnes, mais ils ont été répréhensibles quand ils ont donné à entendre qu'il devait, aux intérêts de ceux-ci, immoler ceux des catégories sociales moins nombreuses. Grâce à leurs inspirations, il s'est formé en France, à l'imitation de ce qui existe en Allemagne, le noyau d'un parti agrarien qui, affectant de croire l'agriculture partout sacrifiée, demande qu'on ne songe plus qu'à elle et qu'on subordonne à son bien-être toute l'organisation politique et économique du pays. Heureusement, ces demandes trouvent assez peu d'écho dans notre patrie. La France, toujours équitable et toujours généreuse, veut tenir la balance égale entre tous ses enfants. Si celle-ci a été parfois quelque peu faussée au détriment de l'agriculture, elle ne demande qu'à la redresser. Mais ce ne serait pas vraiment le faire que de l'incliner avec excès dans le sens inverse. Il n'y a point à favoriser les agriculteurs au détriment des industriels, des commerçants, des ouvriers des villes ;

il n'y a qu'à se préoccuper, avec une égale sollicitude, des intérêts des uns et des autres. Nul peut-être plus que les économistes n'a les connaissances et l'impartialité nécessaires pour se faire l'interprète des besoins de ces divers groupes, pour les comparer et pour indiquer quel est, à chaque moment, celui d'entre eux dont la satisfaction présente le plus haut degré d'urgence. Voilà pourquoi il serait éminemment désirable que les économistes ne laissassent pas plus longtemps les questions rurales en dehors de leurs études et de leurs préoccupations habituelles.

C'est sous l'empire de cette idée que nous avons personnellement résolu de consacrer aux questions de cet ordre une notable fraction de l'enseignement économique dont nous avons l'honneur d'être chargé. Le décret de 1895 a introduit la législation et l'économie rurales parmi les matières à option qui peuvent faire l'objet d'une interrogation pour le doctorat ès sciences politiques. Un cours spécial sur cette matière n'a pas pu être, jusqu'ici, institué à l'Université de Caen. Mais nous avons pensé qu'il serait possible néanmoins de la faire pénétrer dans notre Faculté, en attribuant à l'étude de l'économie rurale une grande partie des leçons dont nous disposons pour le cours d'économie politique approfondie. Cette vue ayant rencontré les plus précieuses adhésions, nous l'avons, il y a près de trois ans déjà, mise à exécution. En 1897-98, en 1898-99, nous avons traité de : « la production agricole en France ». Dans la première de ces années, nous avons tracé les grandes lignes du sujet, indiquant les problèmes d'ensemble et donnant les éléments généraux de leur solution. Dans la seconde, nous l'avons repris par le détail, en montrant par des exemples particuliers comment, ici et là, ces problèmes se posent d'une façon concrète : nous avons été amené de la sorte à donner, en une dizaine de leçons, une monographie agricole du département du Calvados. Aujourd'hui nous revenons aux considérations générales : élargissant encore notre premier sujet, nous ne nous limitons plus à l'examen de la production et à l'étude de la France, nous voudrions tenter une synthèse générale et une théorie d'ensemble de l'économie rurale tout entière.

Mais d'abord, qu'est-ce au juste que l'économie rurale ? Quel est l'objet de cette discipline, quelle est sa méthode ? C'est un point sur lequel nous devons dès maintenant nous expliquer, aussi brièvement que possible.

L'économie rurale est, tout ensemble, une science et un art. Elle étudie les faits de la vie agricole, et elle essaie — avec prudence —

de dégager les lois de leur accomplissement naturel : voilà pour le côté « science ». Après quoi elle s'efforce de faire l'application des connaissances ainsi acquises, au perfectionnement de l'état de choses existant : voilà le côté « art ». A quoi sont relatifs ces faits qu'elle réunit ? A la mise en valeur de la nature par l'homme, mais non pas, croyons-nous, à cette mise en valeur tout entière. L'économie rurale n'envisage que les opérations de production immédiate des substances utilisables, leurs transformations ultérieures par l'industrie lui échappant. De plus, elle laisse même de côté, à notre avis, une partie des opérations de production immédiate : tout ce qui est connu sous le nom d'industrie extractive ne relève pas d'elle. Les substances naturelles que l'homme emploie sont tirées des trois règnes : minéral, végétal et animal. L'extraction des produits minéraux (métaux, charbon, pierre à bâtir, etc...), est un travail qui se rapproche beaucoup plutôt, par ses conditions techniques comme par ses conséquences économiques, de l'industrie manufacturière que de l'agriculture. L'économie rurale ne s'occupe donc que de l'utilisation des espèces végétales et animales, soit par les procédés primitifs de la cueillette, de la pêche et de la chasse, soit par les procédés perfectionnés de la culture et de l'élevage. Elle examine, au moyen des méthodes d'observation sociale et notamment au moyen de statistiques et de monographies, comment fonctionnent en fait ces procédés. Elle recherche ensuite comment, en théorie, ils devraient fonctionner, pour assurer aux populations rurales et à l'Etat lui-même la plus grande somme possible d'avantages. Elle est donc une partie intégrante de l'économie politique : elle est l'économie politique elle-même, avec ses principes et ses méthodes ordinaires, mais l'économie politique limitée à l'étude d'une seule catégorie de richesses.

Ce que nous venons de dire suffit à montrer qu'elle ne se confond pas avec l'agronomie. Sans doute leurs matières sont les mêmes, mais leurs buts et leurs procédés diffèrent. L'agronomie se borne à donner des conseils au cultivateur pour l'entretien de son champ; l'économie rurale s'intéresse évidemment à ces questions, mais elle ne s'y confine pas ; par delà l'individu, elle envisage la collectivité dont il est membre ; au-dessus des intérêts particuliers, elle place les intérêts généraux ; au local et au variable, elle préfère l'étendu et le durable. Entre elle et l'agronomie, il y a la même différence qu'entre la science et la simple expérience, qu'entre l'art véritable et la pure pratique (1). L'agronomie est la technique du travail aux

(1) Pour l'explication détaillée de ces termes, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage : *La Science et l'Art en économie politique*, 1896.

champs ; l'économie rurale en est, si l'on peut ainsi dire, la philosophie.

Faisant partie de l'économie politique, l'économie rurale se prête assez naturellement aux mêmes divisions que celle-ci. On y retrouve en effet les quatre phénomènes fondamentaux : la production, la circulation, la distribution et la consommation des richesses. Bien que cet ordre ne soit peut-être pas pratiquement le plus aisé à suivre, il est le plus scientifique et c'est pourquoi nous l'adopterons dans ce cours. Montrons rapidement de quelles matières nous serons ainsi conduit à parler.

L'étude de la production comptera trois chapitres. Dans le premier, nous ferons connaître les facteurs de la production rurale. Dans le second, nous les verrons à l'œuvre, agissant l'un sur l'autre. Dans le dernier nous envisagerons les conséquences de cette action, les résultats de la production. — Les facteurs productifs sont, ici comme partout, la nature, le travail et le capital. La nature comprend le sol et le sous-sol, l'eau et l'air, les forces physiques et les météores, les espèces minérales, végétales et animales. Nous aurons à faire connaître les diverses catégories de sols (calcaire, argile, sable, humus), l'action générale des eaux et celle du climat. Nous verrons que ces agents naturels sont susceptibles de se modifier sous l'action de l'homme, qui amende les terres par les divers engrais, change la répartition des eaux par le drainage et l'irrigation, asservit les forces physiques telles que celles du vent, de la vapeur et de l'électricité, agit sur le climat et crée même des météores nouveaux (nuages artificiels, pluie provoquée). Cela nous mènera à l'étude du second facteur de la production : le travail. Nous décrirons, à titre d'exemples, quelques types de travailleurs agricoles, de la France et de l'étranger. Nous comparerons le labeur rural au labeur industriel dans ses conditions d'exercice, de durée, d'intensité, de division. Nous rechercherons dans quelle mesure il est vrai que la main d'œuvre manque aux champs, et comment on pourrait l'y retenir ou l'y appeler. Restera encore à voir le dernier facteur : le capital. Une de ses branches, le capital foncier, ayant déjà été considérée lors de l'étude de la nature, nous n'aurons plus à examiner que le capital mobilier, que l'outillage du cultivateur : machines, outils, animaux de ferme, semences, engrais, sans oublier le numéraire. Comment s'y applique la division classique des capitaux fixes et des capitaux circulants, comment on peut distinguer le capital d'exploitation et le capital d'amélioration, c'est ce que nous nous efforcerons d'indiquer.

Les différents facteurs de la production étant alors connus, il deviendra possible d'envisager leurs rapports, c'est-à-dire la prise de possession de la nature par l'homme, l'action du travail et du capital sur le sol. Deux questions se posent ici successivement : celle de l'appropriation de la terre, celle de son exploitation. A qui appartient, à qui doit appartenir la propriété foncière ? Est-elle, gagne-t-elle à être collective ou individuelle ? Nous interrogerons à cet égard l'histoire et l'observation comparée des différents peuples ; nous verrons avec détail comment,dans notre pays, la statistique montre la propriété collective se limitant de plus en plus aux bois, aux landes et aux pâturages ; nous examinerons les efforts tentés, dans ces dernières années.pour la reconstituer ou tout au moins pour l'empêcher de se restreindre davantage. Puis, la propriété prend-elle, a-t-elle avantage à prendre la forme de grands domaines, ou celle de moyennes exploitations, ou celles de petits héritages ? Il nous faudra d'abord définir soigneusement ces trois termes, dont la notion même prête à tant de contestations. Ensuite nous aurons, cette fois encore, à étendre nos investigations dans le temps et dans l'espace, pour savoir laquelle de ces formes prédomine ici et là. Nous pourrons alors discuter les avantages économiques, politiques et sociaux que chacune d'elles présente. — Le problème de l'appropriation étant ainsi résolu, le moment viendra d'aborder celui de l'exploitation. Deux nouvelles questions seront à élucider : celle de l'exploitant et celle du mode d'exploitation. La propriété peut être mise en valeur par son propriétaire lui-même ou par un régisseur ; elle peut aussi être prise à bail par un fermier, ou confiée aux soins d'un colon partiaire,d'un métayer par exemple. La répartition de ces différents types de tenure, leurs résultats suivant les temps et les lieux, leur valeur comparative seront envisagés tour à tour. D'autre part, la propriété peut être mise en culture ou transformée en herbages ; on peut aussi hésiter pour elle entre différents semis ou différents pâturages ; on peut vouloir y faire de la culture intensive ou bien,si les circonstances s'y prêtent mieux, se borner à la culture extensive : sur tous ces points, nous aurons à donner des renseignements, relatifs à la productivité des divers modes d'exploitation et à l'adaptation de chacun d'eux aux conditions si variées du sol et du marché. Nous n'oublierons point, pas plus ici que nulle part, qu'il n'y a en ces matières aucune solution qui soit bonne d'une façon absolue, que ce qui réussit en un point peut échouer en un autre, que la diversité des circonstances cosmiques, biologiques et sociales, entraîne nécessairement avec elle la variation des procédés à employer dans l'œuvre de la production.

Cette œuvre, quels en sont, en définitive, les résultats généraux ? Il nous faut, pour le savoir, étudier les produits, soit végétaux (céréales, légumineuses, plantes industrielles, produits des herbages, des bois, des vignes, des jardins, etc...), soit animaux (animaux de ferme et de basse-cour, produits de la pisciculture, de l'apiculture, de la sériciculture, etc...). Cette étude, elle aussi, doit s'étendre largement dans le temps et l'espace. Elle doit noter, autant que faire se peut, la quantité des produits, leur qualité, leur prix de vente comparé à leur prix de revient. Les documents statistiques publiés par notre Ministère de l'Agriculture sont ici du plus précieux secours. Leur examen fait ressortir un double fait bien frappant. D'un côté, la quantité des produits agricoles s'accroît constamment et leur qualité s'améliore : c'est là une constatation très précieuse, puisqu'elle montre que l'humanité a à sa disposition une source d'aliments et de richesses grandissante, que le bien-être de toutes les classes sociales, et notamment de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, va par là sans cesse en s'accroissant, qu'enfin il est chimérique de craindre que la production ne puisse suffire aux besoins de la consommation. Mais d'un autre côté, les prix des denrées agricoles vont en baissant : de 1875 à 1895 notamment, ils ont passé par une période de dépression caractérisée ; la rémunération des propriétaires, des exploitants et des travailleurs agricoles s'en est ressentie, et c'est ce qu'on a appelé la crise rurale. Ce phénomène mérite qu'on y insiste : la théorie de la circulation va nous en montrer les causes, la théorie de la répartition nous en fera voir les conséquences, et nous serons alors préparés, peut-être, à en découvrir les remèdes.

L'expression de « circulation » peut s'entendre en deux sens différents, qui tous deux sont légitimes. Elle peut s'appliquer au mouvement des produits; elle peut s'appliquer au mouvement du numéraire; nous devons l'envisager dans l'une et l'autre acception. La circulation des produits est tout entière dominée par un phénomène saillant : l'élargissement du marché. Depuis l'époque féodale, en effet, les débouchés n'ont cessé de s'étendre. Les produits agricoles, d'abord consommés dans la famille, tout au plus échangés avec les voisins immédiats, ont peu à peu vu leur débit s'accroître, leur marché embrasser la châtellenie, puis la province, puis le royaume et aujourd'hui, les barrières nationales s'abaissant, rayonner presque sur toute la terre. A cette amplification ont contribué la facilité croissante des communications (sécurité plus grande, modes de transport par terre et par eau plus rapides, etc...), l'unification relative des mesures et des monnaies, la diffusion imi-

tative des besoins, le recul des préjugés. Sans doute, il y a bien eu des phénomènes contraires : l'établissement de douanes aux frontières nationales, la création d'octrois aux portes des villes sont des entraves permanentes mises à la circulation des produits. Mais, si gênantes qu'elles soient, elles ne peuvent empêcher le marché de s'ouvrir chaque jour et de tendre à « s'universaliser ».

La conséquence en est que les produits des pays neufs, Russie, Etats-Unis, Amérique et Afrique du Sud, Australie, viennent inonder l'occident européen. Placés dans des conditions qui leur permettent de produire à meilleur compte, ces pays neufs peuvent céder leurs denrées (blés ou viandes) à plus bas prix que nos provinces, même en faisant entrer dans leurs prix de vente les frais de transport et de douanes ; et c'est cette concurrence qui vient — au moins pour partie — abaisser d'une façon permanente le taux des denrées agricoles.

Une autre influence vient peut-être s'ajouter à celle-là, dans le même sens. Nous la trouverons en étudiant la circulation monétaire et fiduciaire. Le stock monétaire existant dans le monde s'accroît sans doute, mais beaucoup moins vite que le stock des produits. En un certain sens, on a même pu soutenir qu'il se restreint (c'est ce qu'on a appelé la contraction monétaire) en raison de ce qu'un nombre croissant de pays a enlevé à l'argent le pouvoir libératoire indéfini. Par conséquent, les moyens de paiement ne sont plus en proportion avec la quantité grandissante des denrées offertes : il est fatal, par suite, que le prix de celles-ci s'abaisse. En outre, il est certains Etats, ceux de l'Amérique du Sud par exemple, qui ont une circulation « avariée », par suite de la substitution de la monnaie de papier à la monnaie métallique. Cette situation, qui semblerait devoir leur être éminemment fâcheuse, se trouve, au contraire, leur rendre service sur un point très important : l'état défavorable de leur change restreint leurs importations, mais d'autre part constitue une prime pour leurs exportations et amène l'accroissement de celles-ci. C'est là un phénomène paradoxal, mais certain, que l'économie politique constate et explique. Sa conséquence est d'aggraver encore chez nous la crise, puisqu'il amène par contrecoup la réduction de nos exportations et l'augmentation de nos importations, donc l'abaissement des profits de nos cultivateurs.

Tous ces résultats des phénomènes de circulation apparaissent avec évidence, quand on passe à l'examen de la répartition des richesses dans le monde agricole. Trois catégories de copartageants se distribuent le prix des produits ruraux : ce sont les propriétaires,

sous forme de rentes ; les exploitants, sous forme de profits ; les ouvriers, sous forme de salaires. Nous aurons à examiner de près, à l'aide des statistiques et parfois des monographies, ces trois catégories de bénéfices. Nous en constaterons, pour la France, la réduction notable au cours des vingt-cinq dernières années. Nous verrons qu'elle est allée jusqu'à amener des suites d'une grande importance en certaines régions de notre pays : par exemple la vente de leurs domaines par beaucoup de petits propriétaires, la transformation de fermes, soit en métairies, soit en « faire-valoir », l'émigration des ouvriers ruraux vers les villes. Nous remarquerons que, néanmoins, ces phénomènes n'ont pas toute l'inquiétante gravité qu'on leur attribue quelquefois. En effet, cette période de dépression avait été précédée d'une longue période de progression ; le recul récent a été beaucoup moindre que l'ascension antérieure ; si bien que rentes, profits et salaires demeurent encore très supérieurs à ce qu'ils étaient au début de ce siècle. Il n'en est pas moins vrai que le mal existe : s'il ne faut pas l'exagérer, on ne doit pas non plus l'atténuer ; il convient au contraire de le mesurer exactement pour lutter contre lui avec la plus grande efficacité possible.

Cette lutte doit comprendre, nous dit-on, l'emploi de plusieurs procédés, qu'on préconise simultanément. Le premier, le plus vanté, c'est la protection douanière. Nous reconnaissons bien volontiers qu'elle peut être nécessaire à certains moments, et nous n'en sommes pas, systématiquement et de parti pris, l'adversaire. Mais nous devons dire qu'elle se montre souvent inefficace : si la production nationale est abondante, l'importation n'est pas nécessaire et le droit de douane ne joue pas ; si elle est, au contraire, complètement insuffisante, les pouvoirs publics, pour éviter la famine, se montrent favorables à l'importation et suspendent l'application du tarif douanier. — En second lieu, contre la contraction monétaire, on a proposé la reprise de la frappe libre de l'argent. Mais, de l'aveu de tous les gens sensés, c'est une mesure que la France ne peut pas prendre seule ; car elle aurait pour résultat inévitable de faire fuir tout son or à l'étranger. Elle ne peut donc résulter que d'une entente internationale et celle-ci, plus d'une fois tentée dans des congrès, ne paraît pas près d'aboutir. — D'autre part, on a proposé en faveur de l'agriculture divers encouragements venant de l'Etat : notamment une réduction d'impôts, on des primes à l'exportation et même à la production. Nous verrons, en parlant de la consommation, que la première de ces propositions ne saurait se réclamer, quoi qu'on en ait pu dire, du principe d'égalité fiscale. Quant à la seconde, appliquée aux sucres français, elle a produit des résultats contestables, et sa

généralisation ne rencontre plus grande faveur parmi les publicistes. Les seuls encouragements qu'on puisse légitimement réclamer de l'Etat pour l'agriculture, sont ceux qui résultent de l'organisation des concours et des expositions, de la création des musées, laboratoires et stations agronomiques, de la diffusion des connaissances agricoles par l'enseignement public à tous ses degrés, des distinctions honorifiques à accorder à ceux qui se sont particulièrement signalés dans l'exercice des professions rurales. — Les vrais remèdes, nous les trouverions plutôt dans le développement d'institutions libres, dues, non à l'initiative individuelle, qui risquerait ici d'être impuissante, mais à l'association des efforts des citoyens intéressés. C'est à celle-ci, par exemple, que nous demanderions la solution du problème si débattu du crédit agricole. Il faut aux cultivateurs du crédit ; ils peuvent le trouver de diverses manières : en empruntant sur leurs biens-fonds — c'est le crédit foncier — ; en empruntant sur leur capital d'exploitation ou leurs produits — c'est le crédit mobilier, récemment encouragé par la loi sur les warrants agricoles —; enfin en offrant au prêteur comme sécurité, outre leur honorabilité et leur labeur propres, ceux de voisins qui s'engagent à répondre pour eux — c'est le crédit personnel. Organisé en Allemagne grâce aux banques populaires de Schulze-Delitsch et aux caisses rurales de Raiffeisen, en Italie grâce aux créations, par exemple, de M. Luigi Luzzatti, il commence à s'implanter en France, où de nombreuses sociétés locales se sont constituées, où des caisses régionales se créent, où le législateur même vient de favoriser leur œuvre. — Ce n'est pas le seul point sur lequel l'association se soit révélée féconde dans nos campagnes. Depuis que la loi de 1884 a permis la constitution de syndicats professionnels, les agriculteurs en ont largement usé, et aujourd'hui près de 800.000 d'entre eux ont formé environ 2.500 de ces associations. Constitués d'abord surtout en vue de l'achat en commun des engrais, ces syndicats agricoles ont peu à peu étendu leur action à l'achat en commun des machines, des semences, des animaux reproducteurs, à la vente en commun des produits, voir même à leur transformation industrielle, aux assurances de diverses catégories, à l'assistance, à l'arbitrage, à l'enseignement agricole. Ils se sont groupés en douze unions régionales et il existe à Paris plusieurs associations qui, à différents points de vue, tâchent de centraliser leurs efforts. — On peut beaucoup attendre, croyons-nous, de ces organisations pour le bien de nos campagnes. Quand elles y auront fait pénétrer davantage encore le principe de solidarité, quand elles y auront su joindre à la coopération dans l'achat et la vente, la coopération dans le travail proprement

dit, elles auront donné à nos agriculteurs l'un des plus puissants instruments de leur progrès. Ce qu'il faut essentiellement à nos paysans, c'est arriver à compenser, par l'accroissement de la quantité et l'amélioration de la qualité de leurs produits, la baisse du prix de vente des unités livrées à la consommation. Ils n'atteindront ce résultat qu'en se mettant au courant des plus récentes méthodes agronomiques et en les appliquant courageusement. Mais le petit et le moyen cultivateur ne peuvent le faire par leurs seules forces. L'association est nécessaire pour leur donner et les lumières et les moyens indispensables. C'est de son développement — en y ajoutant bien entendu, l'action parallèle que doivent exercer et l'Etat et les individualités éminentes du monde rural – que nous augurons et que nous espérons l'atténuation des effets de la récente crise, l'amélioration de la condition économique et même l'avancement intellectuel et moral des travailleurs agricoles.

Il nous reste à dire un mot de la dernière grande section de l'économie rurale : la théorie de la consommation. Celle-ci doit envisager tour à tour la consommation privée et la consommation publique. Il est intéressant d'apprendre ce que les propriétaires font de leurs rentes, s'ils les dépensent sur place, les consacrant en partie tout au moins à des améliorations foncières ou à des œuvres d'intérêt local, ou si au contraire ils vont les dévorer au loin, les engouffrant dans le luxe des villes, pratiquant l' « absentéisme » ruineux pour les campagnes. Il n'est pas moins important de savoir comment vivent les exploitants et les travailleurs des champs, de connaître les sommes qu'ils consacrent à leurs divers besoins matériels et mentaux ; et, à cet égard, des monographies, malheureusement trop peu nombreuse encore, pourront nous renseigner. Tout d'ailleurs, dans la consommation du travailleur rural, n'est pas le résultat d'un achat : la plus forte fraction peut-être de ce qu'il utilise est directement due à son propre labeur ou à celui de sa famille. Tel est le cas, notamment, pour la majeure partie de sa nourriture ; et c'est pourquoi il importe fort, quand on envisage les résultats de la production, de ne pas s'en tenir au produit net, au prix de vente de la récolte, mais d'envisager le produit brut, où les denrées qui seront consommées sur place se trouvent à côté de celles qui seront portées au marché. — Voilà pour la consommation privée. Quant à la consommation publique, elle comprend la part du produit que l'Etat demande aux habitants des campagnes, sous forme d'impôts, pour satisfaire ses besoins généraux. Il a été de mode, pendant quelques années, de dire que le monde rural payait beaucoup plus d'impôts, en proportion de ses moyens, que les milieux urbains. Sur

le fondement de cette idée, on a obtenu pour lui du législateur des dégrèvements, par exemple celui du quart de l'impôt foncier. Mais une série d'études récentes, conduites avec science et impartialité, nous paraissent avoir établi que les citadins, ceux surtout qui possèdent des valeurs mobilières, sont depuis des années très lourdement chargés aussi, tout autant que les paysans. Ces derniers ne sauraient donc prétendre que l'égalité proportionnelle est encore violée dans leurs rapports avec leurs citoyens des villes. Ce qu'on peut seulement demander, en vue de l'égalité, c'est qu'il soit enfin établi une préréquation de l'impôt foncier, de manière qu'il frappe également les contribuables ruraux de toutes les communes. Mais cela ne peut se faire qu'en se décidant à le transformer, d'impôt de répartition qu'il est, en impôt de quotité — opération considérable et qui se heurte à bien des résistances. Ce qu'on peut encore réclamer, en faveur de tous les contribuables à la fois, c'est un arrêt dans la progression des dépenses publiques. Mais il faut bien le reconnaître : la plupart correspondent à des services nécessaires, que des individualités ou des associations privées devraient assurer si l'Etat renonçait à s'en charger, et celui-ci les exécute avec plus de garanties et aussi économiquement peut-être que celles-là pourraient le faire.

Telles sont, Messieurs, les principales questions que nous passerons en revue dans ce cours d'économie rurale. Vous le voyez, la tâche est ample, et ce n'est pas la matière qui nous fera défaut. Puissent seulement les forces ne pas nous manquer pour l'élaborer tout entière ! Nous comptons, pour nous soutenir dans cette étude neuve et difficile, sur votre bienveillante attention, qui ne nous a jamais abandonné jusqu'à présent. Nous réclamons votre indulgence pour les défectuosités que présentera une exposition qui n'a guère de précédents sur lesquels elle puisse se guider. Nous sommes assuré que vous voudrez vous associer, par votre zèle et par vos suggestions personnelles, à une tentative qui n'est pas, croyons-nous, sans intérêt scientifique ni peut-être sans utilité nationale.

René Worms

UNE THÈSE FRANÇAISE DE DOCTORAT A L'UNIVERSITÉ FINLANDAISE D'HELSINGFORS

Mlle Alma Söderhjelm, l'auteur de la thèse de doctorat que je voudrais signaler au public français, est une jeune Finlandaise, qui a suivi comme étudiante nos cours et nos conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Elle était venue en France avec l'intention de faire un travail sur l'histoire de la Révolution française. Parmi les sujets dont elle me parla, il en est un que d'abord je ne l'encourageai pas trop à traiter : c'est l'histoire de la presse. Il me semblait difficile qu'une étrangère, une débutante ne s'égarât dans les immenses et complexes recherches que nécessite un sujet qui touche à presque toutes les branches de l'histoire. Mais je la vis, au bout d'un quart d'heure de conversation, si au courant des règles de la méthode historique, si intelligente, si zélée à réfuter mes objections, si courageuse, que je ne pus pas ne pas acquiescer à son dessein — et, lui souhaitant bonne chance, je lui indiquai quelques sources. Mince service : elle les eût bien vite trouvées d'elle-même, ayant la curiosité perspicace. Puis elle me tint au courant de ses lectures et de ses recherches à la Bibliothèque et aux Archives: l'étendue m'en inquiéta ; j'eus peur qu'elle s'empêtrât dans tant de volumes et de cartons, et qu'il ne sortît d'une si laborieuse, si multiple enquête, menée presque fiévreusement en si peu de temps, qu'une compilation indigeste.

Me voici bien rassuré.

Son travail, imprimé en français, a paru sous ce titre : *Le régime de la presse pendant la Révolution française*, tome Ier, c'est-à-dire jusqu'au 9 thermidor an II, et c'est une remarquable monographie,vraiment historique (1).

Le volume commence par une courte introduction, sur le régime de la presse avant la Révolution : c'est un résumé de seconde main, mais dont les éléments sont empruntés aux meilleurs écrits français sur ce sujet.

A cette introduction succèdent deux « livres » : le premier est consacré à la période de liberté illimitée, c'est-à-dire de la réunion des États généraux jusqu'au 10 août 1792 ; le second est consacré à la période de liberté limitée, du 10 août 1792 au 9 thermidor an II. Voilà une excellente division, tirée de la nature même des choses, et qu'en France, avant Mlle Söderhjelm, on n'avait guère indiqué aussi nettement. Dans le premier livre, il est question : 1o des précurseurs ; 2° des débats sur la presse à l'Assemblée constituante : 3o de la municipalité de Paris et des journaux; 4° du club des Jacobins et de la liberté de la presse ; 5° du public et de la liberté de la presse. Le second a pour objet : 1° la lutte entre la Montagne et la Gironde et la liberté de la presse; 2° le club des Jacobins et la liberté de

(1) Helsingfors, imprimerie Hufvudstadsbladet, et Paris, H. Welter, 59, rue Bonaparte, 1900, in-8 de 286 pages.

la presse ; 3° la Terreur et les journalistes. Le plan est donc à la fois chronologique et logique, ou plutôt ce sont dans chaque période des séries chronologiques parallèles, qui permettent d'étudier à part les principaux aspects de la question. Ce morcellement, dans un sujet si complexe, était indispensable à la clarté.

Voilà donc un livre bien ordonné. La documentation est très complète et le choix des textes est rationnel. L'auteur a eu soin d'emprunter les lois, non pas aux journaux (comme on le fait trop souvent), mais à la collection Duvergier, où elles sont reproduites d'après leur forme authentique et officielle. Je lui reprocherai de s'être un peu trop servi des *Archives parlementaires* — ce mauvais recueil de textes publié aux frais de nos Chambres — et de n'avoir pas assez consulté les procès-verbaux des Assemblées. Mais je la louerai d'avoir si judicieusement choisi, parmi les journaux, ceux qui eurent de l'influence, d'avoir si bien réussi, en presque toute occasion, à mettre en lumière ce qui est essentiel, à éliminer ce qui est secondaire ou insignifiant. Dans le cadre des lois, elle a placé un tableau historique sobre, solide et neuf. On devait à Hatin une amusante histoire anecdotique ; M. Tourneux nous avait donné une bibliographie excellente de la presse politique parisienne. Mais nous n'avions pas de travail historique digne de ce nom sur l'évolution de la presse de la Révolution : voilà que nous l'avons, et qu'il nous vient de Finlande.

Ce volume, comme l'indique le sous-titre, est une « thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Helsingfors et soutenue publiquement dans la salle historico-philosophique, le 28 mars 1900, dès 10 heures du matin ».

Voici quelques détails sur cette soutenance. Il faut dire d'abord qu'à Helsingfors le doctorat est en quelque sorte la continuation, le complément de la licence. L'examen de la licence ès lettres comporte, à cette Université, cinq matières, choisies librement par le candidat, avec obligation de prendre une de ces matières dans l'enseignement de la Faculté des sciences. Il y a trois sortes de notes : 1° *laudatur* ; 2° *cum laude approbatur* ; 3° *approbatur*. Pour être licencié, on doit avoir obtenu au moins : 1 *laudatur*, 2 *cum laude*, 2 *approbatur*.

Mlle Söderhjelm, qui avait passé son baccalauréat en 1889, a passé sa licence en 1893, avec ce choix de matières et ces notes :

Histoire générale : *Laudatur*. — Philosophie : *Cum laude*. — Esthétique et littérature : *Cum laude*. — Suédois : *Approbatur*. — Chimie : *Approbatur*.

Pour le doctorat, on exige une thèse dans la matière où, à la licence, on a eu *laudatur*, et deux examens dans les matières où on a eu *cum laude*. Pour être reçue définitivement docteur ès lettres, Mlle Söderhjelm aura encore à passer un examen de philosophie, un examen d'esthétique et littérature. Mais ces deux examens sont réputés faciles.

Quant à la thèse, dès que le manuscrit est à peu près en état, le candidat annonce à la Faculté qu'il veut être admis à la soutenance. Alors la Faculté nomme un rapporteur, qu'elle appelle *ex officio opponens*, et qui reçoit et lit les feuilles du livre à mesure qu'elles s'impriment.

La soutenance de Mlle Söderhjelm a eu lieu devant un jury de deux membres seulement, composé du rapporteur, M. Crohus, *docent* d'histoire générale, et de M. Danielson, professeur d'histoire générale, qui remplissait les fonctions honorifiques de *custos*.

La candidate commença, selon l'usage, par faire pendant une heure (de 10 h. à 11 h.) un discours préliminaire (*lectio precursoria*) sur l'état et les conditions de la presse en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ensuite M. Crohus fit ses objections, en passant en revue chaque partie de la thèse. Il reprocha à l'auteur de ne pas avoir donné, dans l'introduction, une image assez complète et assez systématique des privilèges et de la censure sous l'ancien régime ; de n'avoir pas assez puisé dans les mémoires du temps ; d'avoir trop parlé des personnages, par exemple de Linguet et de Fréron. Et, généralisant, M. Crohus a trouvé que Mlle Söderhjelm, dans son livre, donne plus de place aux personnages, par exemple à Marat, qu'aux faits et aux suites. A propos des philosophes (p. 36), elle aurait dû citer Condorcet et ses *Fragments de la liberté de la presse*. Elle aurait dû aussi parler des rapports de M. de Vergennes avec la presse, et, d'une façon générale, mieux faire ressortir, pendant la Révolution, l'action du gouvernement sur les journaux. Pour le reste du livre, les principaux reproches furent de s'être moins servi des *Archives parlementaires* que des *Moniteurs*. (On voit que M. Crohus et l'auteur de cet article ne sont point d'accord sur la valeur desdites Archives !) — d'avoir cité (p. 133) un journal aussi partial que l'*Orateur du peuple* — de n'avoir pas recouru à assez de sources pour la période postérieure à octobre 1790, où finit le recueil de M. Sigismond Lacroix.

La discussion eut lieu en suédois (1) ; elle fut plus approfondie que vive. Il en est ainsi en Finlande. « Nous avons, m'écrivait un Finlandais, une grande difficulté à exprimer nos pensées, surtout en parlant, et, à cause de cela, nos examens oraux offrent beaucoup moins d'intérêt ».

A 1 h. 1/2, M. Crohus donna son jugement. Il déclara la thèse composée avec beaucoup de soin et d'exactitude, le sujet bien délimité, le travail préparatoire remarquable. Sans doute, il y avait des défauts graves, mais ces défauts étaient excusables chez un débutant. En somme, la thèse lui semblait suffisante. Puis l'autre professeur, M. Danielson, complimenta la candidate avec bonne grâce et sympathie. Il dit qu'il croyait et espérait que ce travail serait lu en France, et il voulut bien ajouter que ce serait un grand honneur. Il dit aussi qu'il comptait qu'une fois le second volume paru, Mlle Söderhjelm serait *Docent* de l'Université, et il fit remarquer qu'elle serait la première femme *Docent* du pays.

La thèse fut donc déclarée reçue, sans note spéciale : le doctorat de la Faculté des lettres d'Helsingfors ne comporte pas de note, comme celles que comporte la licence à la même Faculté.

J'ai pensé que ce compte rendu (par ouï dire) d'une soutenance de doctorat à l'Université finlandaise pouvait intéresser le public français. On voit avec quel sérieux se passe cet examen à Helsingfors, et avec quelle précision le *Docent* d'histoire générale sait critiquer une étude relative à un point si particulier et si difficile d'histoire étrangère. On voit quel est le mérite de la nouvelle *doctoresse* (c'est la troisième qui ait été admise par l'Université finlandaise). J'espère bien que le vœu de M. Danielson sera réalisé, et que beaucoup de Français liront le livre de Mlle Söderhjelm, qui est, sur un sujet important, le meilleur qui existe.

A. AULARD

(1) A Helsingfors, le candidat peut écrire et discuter sa thèse dans la langue qu'il préfère.

VACANCES ET NOMINATIONS

Dans les Lycées et Collèges

On sait combien il devient difficile de donner satisfaction aux boursiers, aux étudiants, aux répétiteurs, qui demandent à professer dans les lycées et collèges. Une statistique, publiée par le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*, nous fournit sur cette question des renseignements intéressants, bien qu'incomplets, en ce sens qu'ils ne nous font pas connaître la nature des chaires vacantes ou pourvues.

Du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1899, 170 emplois se sont trouvés vacants dans les lycées, 13 chaires ont été supprimées, ce qui laissait 157 postes à pourvoir. Dans les collèges 191 emplois furent vacants, 35 furent supprimés, d'où 156 postes à pourvoir.

Pour les emplois vacants dans les lycées, ils se décomposent de la façon suivante : 23 décès, 2 démissions, 31 retraites, 50 congés, 2 nominations dans l'administration des lycées et collèges, 20 dans l'enseignement supérieur ; 42 emplois nouveaux ont été créés, parmi lesquels 22 résultent de la transformation du collège de Beauvais en lycée. Voici comment ils ont été répartis : 18 agrégés et 1 chargé de cours, élèves de l'Ecole normale supérieure, 25 agrégés débutants dont 14 ex-boursiers d'agrégation, 21 professeurs en congé rappelés à l'exercice, dont 16 agrégés, 4 chargés de cours, 1 maître des classes élémentaires, 57 professeurs de collège, dont 13 admissibles à l'agrégation, comprenant 25 agrégés, 26 chargés de cours, 5 maîtres des classes élémentaires, 1 pour les classes primaires, 11 professeurs disponibles, par suite de chaires supprimées, de suppléances ou délégations ayant pris fin, parmi lesquels il y a quatre agrégés et 7 chargés de cours, 3 professeurs détachés, dont 1 agrégé, 2 chargés de cours remis à la disposition de l'Instruction publique, 12 répétiteurs et anciens répétiteurs, dont 6 admissibles à l'agrégation comprenant 3 agrégés, 8 chargés de cours, 1 maître des classes élémentaires, 9 maîtres venant de l'enseignement primaire, 2 agrégés, 1 chargé de cours, 3 maîtres des classes élémentaires, 3 des classes primaires.

Pour les collèges, les emplois vacants proviennent de 14 décès, 19 retraites, 40 congés, 8 nominations aux fonctions de principal, 54 nominations dans les lycées, 33 sorties définitives des cadres de l'enseignement secondaire, 23 emplois nouveaux, y compris 5 emplois de maîtres internes transformés en chaires classées. Les 156 chaires vacantes ont été attribuées ainsi qu'il suit : 6 élèves de l'Ecole normale supérieure, 19 professeurs en congé rentrant en activité, 19 professeurs disponibles par suite de chaires supprimées, de suppléances ou délégations ayant pris fin, 69 répétiteurs, 5 maîtres internes des collèges, 19 venant de l'enseignement primaire, 19 débutants dont 1 agrégé, 12 admissibles à l'agrégation, 1 licencié appelé à une chaire de 3e ordre, 3 ecclésiastiques au collège de Lesneven, 2 brevetés pourvus de chaires de 3e ordre.

Enfin 99 répétiteurs ont été, du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1899, appelés à d'autres fonctions : 12 ont été pourvus de chaires dans les lycées,

69 de chaires dans les collèges, 3 ont été nommés surveillants généraux, 6 commis aux écritures, 2 à des emplois dépendant de l'enseignement supérieur, 7 à des emplois dépendant de l'enseignement primaire.

La statistique du mouvement du personnel enseignant du 1er octobre 1899 au 15 octobre 1899 donne 104 chaires à pourvoir dans les lycées, 69 dans les collèges. Les vacances dans les lycées proviennent de 12 décès, 28 retraites, 29 congés, 1 suspension, 5 nominations dans l'administration des lycées et colléges, 2 nominations dans l'enseignement supérieur, 3 dans l'enseignement primaire, 9 aux chaires de collège, 25 emplois nouveaux. Dix chaires ont été supprimées. Les 104 chaires ont été attribuées à 15 élèves de l'Ecole normale dont 14 agrégés, 1 chargé de cours, 28 agrégés débutants, 12 professeurs en congé rappelés à l'activité, dont 10 agrégés, 1 chargé de cours, 1 maître des classes élémentaires, 26 professeurs de collège dont 6 admissibles à l'agrégation, comprenant 15 agrégés, 10 chargés de cours, 1 maître des classes élémentaires, 11 professeurs disponibles par suite de chaires supprimées, de suppléances ou délégations ayant pris fin, dont 9 agrégés, 2 chargés de cours, 2 agrégés répétiteurs ou anciens répétiteurs, 1 agrégé et chargé de cours venant de l'enseignement primaire, 1 chargé de cours venant de l'enseignement supérieur, 7 dont 1 maître des classes élémentaires, 6 des classes primaires, venant de l'enseignement primaire.

Les 69 emplois vacants dans les collèges provenaient de 11 décès, 9 retraites, 15 congés, 1 suspension, 3 nominations aux fonctions de principal, 24 dans les lycées, 4 sorties définitives des cadres de l'enseignement secondaire, 4 emplois nouveaux dont 2 de maîtres internes transformés en chaires classées. 4 emplois avaient été supprimés. Des 69 chaires, 2 furent attribuées à des élèves de l'Ecole normale supérieure, dont 1 admissible à l'agrégation, 1 à un ex-chargé de cours de lycée en congé, 11 à des professeurs en congé rentrant en activité, 18 à des professeurs disponibles par suite de chaires supprimées, de suppléances ou délégations ayant pris fin, 22 à des répétiteurs dont 6 admissibles à l'agrégation, 2 à des maîtres internes des collèges, 2 à des maîtres de l'enseignement primaire, qui occupent des classes primaires, chaires de 3e ordre, 11 à des débutants, 3 agrégés, 2 admissibles à l'agrégation, 1 sous-admissible à l'agrégation, 1 licencié appelé à une chaire de 2e ordre, 1 certifié des classes élémentaires (chaire de 3e ordre), 2 ecclésiastiques au collège de Lesneven, 1 breveté appelé à une chaire de 3e ordre.

Pendant la même période 32 répétiteurs ont été appelés à d'autres fonctions : 2 ont été pourvus de chaires dans les lycées, 22 dans les collèges, 4 ont été nommés surveillants généraux, 4 commis aux écritures.

Or une circulaire du 18 novembre annonce aux Recteurs qu'un arrêté du 9 a fixé ainsi qu'il suit le nombre maximum des candidats à recevoir en 1900 :

7 agrégés de philosophie, 16 des lettres, 14 de grammaire, 10 d'histoire et de géographie, 8 de mathématiques, 8 des sciences physiques, 3 des sciences naturelles, 6 d'allemand, 6 d'anglais, 2 d'italien, 2 d'espagnol, en tout 82 agrégés. Si l'on remarque que, du 1er octobre au 15 octobre 1899, il y a eu 104 chaires à pourvoir dans les lycées, qu'un certain nombre des nouveaux agrégés sont chargés de cours dans les lycées ou laissent libre une chaire de collège, que d'autres continuent leurs études pour l'enseignement supérieur, soit aux Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, soit

avec des bourses de voyages à l'étranger ou des bourses d'études auprès des Universités, si l'on considère enfin qu'il se produit de nouvelles vacances après le 15 octobre (170 emplois du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1899, contre 104 du 1er octobre au 15 octobre 1899), on sera convaincu que le nombre des agrégés reçus chaque année, n'est pas trop considérable, puisqu'il laisse encore, dans les lycées, une centaine de postes pour des admissibles à l'agrégation, élèves de l'École normale, boursiers, étudiants libres et répétiteurs, pour des professeurs de collège dont les services peuvent être utiles dans les lycées ou qui, pour des raisons diverses, méritent un avancement qu'on ne saurait plus leur donner sur place.

Mais comment se fait-il que des agrégés débutent encore dans des collèges ? Remarquons d'abord qu'il n'y a plus d'agrégé nommé dans les collèges du 1er octobre au 15 octobre 1899. En second lieu, il faudrait, pour se rendre un compte exact des faits, savoir ce qu'il y a de chaires vacantes, dans les 170 ou les 104, pour les divers ordres d'enseignement. Peut-être, avec cette statistique, serait-on amené à reconnaître que si le nombre total des agrégés n'est pas trop élevé, celui des agrégés de telle ou telle catégorie dépasse le nombre des vacances à pourvoir dans les lycées, au moment où se termine le concours d'agrégation. Et encore ne peut-on, sur ce point, que faire des conjectures.

Quant aux collèges, il est difficile d'apprécier dans quel rapport exact sont les demandes justifiées avec le nombre d'emplois vacants. Il faudrait savoir combien de répétiteurs débutent chaque année dans les collèges, combien trouvent en passant dans les lycées ou en obtenant une bourse les moyens de préparer une licence ou une agrégation, combien de boursiers ou d'étudiants libres auprès des Facultés, se destinent exclusivement à devenir professeurs des lycées ou des collèges. Tout ce que nous pouvons affirmer, après examen des rapports faits au nom des Conseils des Universités, c'est que, sans doute nos Facultés des lettres et des sciences continuent à préparer des agrégés comme l'Ecole normale supérieure, mais en même temps elles se préoccupent, par la création de nouvelles chaires et de nouveaux diplômes, par la transformation et la coordination autrement comprise de celles qui existent depuis longtemps, de donner satisfaction à une clientèle française qui se tournerait vers l'agriculture, le commerce ou l'industrie, qui serait disposée à rester en France, à se rendre aux colonies ou même à l'étranger où elle trouverait encore des postes de professeurs. Elles se préoccupent aussi de donner satisfaction à la clientèle, française et étrangère, qui leur demande ce qu'il faut savoir et comment il faut le savoir pour être un homme vraiment cultivé, ce qu'il faut savoir et comment il faut travailler pour devenir à son tour capable d'enrichir le domaine de la connaissance. Enfin, par la part de plus en plus grande qu'elles prennent, comme les Facultés de droit et de médecine, à l'extension universitaire sous toutes ses formes, elles s'attachent à remplir le rôle social et patriotique qui leur incombe, elles répandent, parmi les masses populaires, des idées justes et des notions exactes, elles leur apprennent à aimer la vérité, à la distinguer de l'erreur ou du mensonge, elles opèrent un rapprochement de classes dont l'influence heureuse ne tardera pas, nous l'espérons, à se faire sentir dans le pays tout entier.

F. Picavet.

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE D'UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

Programme des Cours pour le Semestre d'hiver 1899-1900

(Nous publions aujourd'hui ce travail qui pourra fournir des indications utiles pour l'examen de certaines questions posées au Congrès international d'enseignement supérieur).

Bonn : *Faculté de philosophie* — Anschütz : Conférences sur les travaux modernes du domaine de la chimie, 1 g. (1) ; Chimie expérimentale, IIe partie, 6, Travaux pratiques de chimie pour les débutants et les élèves plus avancés, ainsi que pour les élèves chimistes qui étudient les substances alimentaires (2), en commun avec MM. les professeurs Partheil et Rimbach, tous les jours. — Bender : Histoire des idées sur le monde (3), 2 ; Théorie de la connaissance, 2 ; Conférences sur la théorie de la connaissance, 1 g. — von Bezold : Révolution française, 4 ; Sources historiques des xe et xie siècles, 2 g. — Binz : Technologie chimique des fibres textiles, 1. — Dr Borgert : Histoire naturelle des molluscoïdes et des Tuniciers, 1. — Bücheler : Histoire de la littérature romaine, 4 ; Properce, 2 g. : Exercices philologiques, 1 g. — Clemen : Histoire de l'art allemand au xixe siècle, 1 g. — Deichmüller : Méthode pour le calcul des perturbations dans les orbites des planètes et des comètes, 2 ; Travaux pratiques d'astronomie, 2. — Dietzel : Economie nationale générale, 4 ; Séminaire des sciences politiques, 2 g. — Dr Drescher : Histoire de la littérature allemande de 1300 à 1600, 2 ; Introduction à l'étude de l'antiquité germanique.— Elter : Syntaxe grecque, 4 ; Philosophie et Histoire, 1 g. ; Séminaire philologique, II, 2 g. — Erdmann : Logique, 4 ; Histoire de la pédagogie et de l'enseignement public en Prusse, 3 ; Séminaire psychologique, 2 g. — Dr Firmenich-Richartz : Peinture italienne I, 2. — Dr Fischer : Développement du règne végétal, 1 g. — Foerster : Syntaxe française, 3 ; le Jeu d'Adam, 2 ; Séminaire des langues romanes, 2 g. — Franck : Séminaire des langues germaniques, 2 g. ; L'épopée des animaux et l'épopée de Renard, 2 ; Grammaire du vieux frison, 2 g. — Gaufinez : Explication de poètes français du xixe siècle, II, 1 ; Séminaire des langues romanes, 5. — Dr Geyser : Philosophie du Droit, 3 ; Exercices sur la philosophie du droit, 1 g. ; Perception sensible, 1 g. — Frh. (Baron) von Goltz : Politique agraire, 2 ; La question des ouvriers ruraux, 1 g. — Gothein : Economie nationale spéciale, 5 ; Question sociale, 1 g. ;

(1) Les chiffres indiquent le nombre d'heures. Le g (gratis) signifie que les cours sont gratuits.
(2) Nahrungsmittelchemiker.
(3) Weltanschauungen.

Séminaire de sciences politiques, 2 g. — Dr Hagenbach : Analyse spectrale, 2. — Dr Hampe : Diplomatique du moyen âge, 2 ; L'empereur Frédéric II, 1 g. — Heffter : Géométrie analytique, 4 ; Exercices sur la géométrie analytique, 1 g ; Algèbre, 4. — Dr Heusler : Métallurgie chimique, 2. — Jacobi : Grammaire du sanscrit, 3 ; Linguistique, 2 ; Rhaghuvamsa, 2 g ; Auteurs indiens, 2 g. — Justi : Histoire de la Gravure, 2 ; Exercices sur l'Histoire de l'Art, 1 g. — Dr Kaiser : Pétrographie et Géologie des roches volcaniques, 2 ; Exercices de minéralogie et de cristallographie, 2 g ; Travaux libres de minéralogie, tous les jours, 4. — Karsten : Pharmacognosie, 2 ; Exercices pratiques de pharmacognosie, 2 ; Géographie botanique, 1 g. — Kayser : Physique expérimentale, 1re partie, 5 ; Laboratoire pour les débutants, 8 ; Laboratoire pour les élèves avancés, tous les jours ; Conférences de physique, 2 g. — König : Introduction à l'ornithologie, 2 g. — Kortum : Intégrale simple et multiple, 4 ; Exercices au Séminaire de mathématiques, 2 g. — Dr Küntzel : Histoire économique, administrative et financière de la Prusse, 2 ; Exercices pour servir d'Introduction à l'histoire moderne, 2. — Kuppers : Dessin et Modelage, 2 ; Etude de la Figure, 1 g. — Küstner : Astronomie sphérique, 3 ; Les étoiles fixes, 1 g ; Exercices pratiques d'astronomie. — Laspeyres : Chimie minérale des métaux lourds (Minerais), (1) 2 ; Exercices de minéralogie et de cristallographie, 3 g ; Travaux libres de minéralogie, tous les jours. — Lipschitz : Géométrie infinitésimale, 4 ; Exercices au Séminaire de mathématiques, 2 g. — Litzmann : Histoire de la littérature allemande moderne, I, 3 ; Société d'histoire littéraire, 2 ; Séminaire des langues germaniques, 2 g. — Dr Löb : Chimie physique, 2 ; Stéréochimie, 1 g. — Loeschcke : Histoire de l'Art grec, 4 ; Exercices archéologiques pour les débutants, 1 g ; Exercices à la Collection des Vases, 1 g. — Lorberg : Théorie de la pile galvanique, 2 ; Electro-dynamique, 4. — Ludwig : Zoologie générale et anatomie comparée, 5 ; Exercices de Zootomie (Débutants), 4 ; Travaux libres (Etudiants plus avancés), tous les jours à l'exception du samedi ; Conférences, 1 g. — Dr Meister : Histoire des premiers siècles du moyen âge, 2. — Mönnichmeyer : Perturbations générales, 2 ; Calculs astronomiques, 2. — Neuhaeuser : Psychologie, 4 : La Pédagogie, ses principes et les principales périodes de son évolution, 2 g. — Nissen : Géographie et ethnologie anciennes, 4 ; Hérodote, les Guerres médiques, 2 g. — Dr Nix : Assyrien, 2 ; Ethiopien, 2 ; Arabe, 2. — Noll : Aliments végétaux, 1 g ; Examens microscopiques des aliments, 1. — Partheil : Chimie pharmaceutique, partie organique, 4 ; Recherche des poisons, 1 g ; Méthodes pour l'analyse des médicaments, 1 ; Chimie des aliments, 1. — Lecteur Perret : Séminaire de langue anglaise, 4 ; Poètes de l'ère de Victoria, 2. — Philippson : Géographie de l'Europe occidentale, 2. — Pohlig : Phénomènes de la période glaciaire, 1 g ; Géologie spéciale, 4 ; Paléontologie générale 4. — Prym : Continuation du syriaque, 2 g ; Historiens arabes, 3 ; Séminaire des langues orientales, 2 g. — Dr Radermacher : Virgile et les idées des anciens sur l'autre monde, 2 ; Exercices de style, 2 g. — Rauff : Géologie dynamique, I, 2 ; Conférences, 1 g. — Rein : Géographie de l'Allemagne, 4 ; Exercices géographiques, 1 g. — Rimbach : Chimie analytique, I, 2 ; Chimie inorganique spéciale, 2 ; Exercices sur l'analyse des gaz, 2 g. — Ritter : His-

(1) Schwermetalle (Erze).

toire de l'Europe, 1660-1789, 4 ; Diète électorale de 1630, 2 g. — SCHAARSCHMIDT : Origine de la religion et histoire de l'évolution religieuse, 1 g. — SCHLÜTER : Géologie, 3 ; Chapitres choisis de la paléontologie avec exercices, 3 ; Travaux paléontologiques libres, tous les jours. — Dr SCHROETER : Formation et décomposition (1) des carbures, 2 ; Hydrocarbures saturés aromatiques, 1 g. — SOLMSEN : Introduction à la linguistique, 2 ; Slavon liturgique, 2 ; Lyriques grecs, 1 g. — Dr STRACK : Epoque des guerres puniques, 2 ; Dion et Timoléon de Plutarque, 1 g. — STRASBURGER : Chapitres choisis, 1 g ; Botanique spéciale, 4 ; Travaux libres, tous les jours. — Dr STRUBELL : Histoire naturelle générale des reptiles et des amphibies, 2. — Dr SUDHAUS : Littérature alexandrine, 3 ; Exercices sur les Papyrus d'Herculanum, 1 g. — THAUTMANN : Histoire du théâtre en Angleterre, 3 ; Grammaire des dialectes de l'ancien anglais, 2 ; Séminaire : Byron, 2 g. — USENER : L'Iliade d'Homère, 4 ; Exercices sur l'Histoire des religions, 1 g ; Séminaire philologique : Euripide, 2 g. — VOIGT : Distribution géographique des animaux marins et des animaux d'eau douce, 1 g. — Dr WENTSCHER : Histoire de la philosophie, 5. — WIEDEMANN : L'ancien égyptien, 2 ; Textes égyptiens, 2 g ; L'Egypte et l'Ancien Testament, IIe partie, 1 g. — WILMANNS : Proséminaire des langues germaniques, 2 g ; Histoire de la langue allemande, 4. — WOLFF : Formes musicales, 1 g ; Jeu d'ensemble, 2 g ; Jeu d'orgue.

Fribourg-en-Brisgau : *Faculté de philosophie.* — A. *Section de Philologie et d'Histoire.* — BERNHARD SCHMIDT : Histoire de la littérature romaine, 4. Les Epitres d'Horace et Travaux au Séminaire de philologie classique, 2. — HENSE : Histoire de la poésie alexandrine et Interprétation de Hérondas, 4. Séminaire philologique : interprétation de Bacchylide et Examen des Dissertations remises, 2. — VON SIMSON : Histoire des Hohenstaufen, 3. La Germanie de Tacite, 1. Séminaire historique, 2. — DOVE : Histoire générale à l'époque de la Réforme et de l'Antiréforme, 1490-1660, 4. Séminaire historique, Section pour l'Histoire du moyen âge et des temps modernes, 2. — KLUGE : Le Nibelungenlied, 2. Etymologie allemande, 2. Le Faust de Gœthe, 1 Séminaire, 2. — THURNEYSEN : Grammaire grecque, 4. Grammaire irlandaise ou Interprétation de textes celtiques, 3. Exercices philologiques, 1. — BAIST : Phonétique française, 4. Marie de France, 2. Séminaire : Exercices de vieux français, 2. — FABRICIUS : Histoire d'Alexandre le Grand et des royaumes helléniques, 4. La Germanie romaine, 2. Séminaire historique : Section d'histoire ancienne : Exercices sur Jules César, 2. — PUCHSTEIN : Le théâtre antique, 3. Séminaire archéologique : Tableaux scéniques grecs, 2. — RICKERT : Logique et théorie de la connaissance (Théorie générale de la science), 2. Le Darwinisme considéré comme conception du monde (2), 1. Introduction à la psychologie expérimentale avec démonstrations, 2. Séminaire philosophique : Problèmes de philosophie naturelle se rattachant à la Critique du jugement (téléologique) de Kant, 1. — FINKE : Principes du moyen âge (Idées sur le monde, l'Eglise et l'Etat, l'Inquisition), 4. Aperçu des sources de l'Histoire d'Allemagne depuis les origines jusqu'à nos jours, 2. Exercices historiques au

(1) Auf-und Abbau.
(2) Als Weltanschauung.

Séminaire, 2. — STEUP : L'Etat des Athéniens du pseudo-Xénophon, 2. HOLTZMANN : Grammaire du Sanscrit, premier Cours, 2. *Idem*, deuxième cours, 2. Morceaux choisis de la Chrestomathie du Sanscrit, de Böhtlingk, 2. — SCHRÖER : Encyclopédie (ou Introduction à l'étude de la philologie anglaise), 1. Explication du Livre élémentaire de l'Anglais parlé de Sweet, 1. Grammaire de l'anglais moderne, 5. Exercices au Séminaire de philologie germanique, section anglaise : Exercices paléographiques et critiques sur des textes de l'ancien et du moyen anglais, en prenant pour base les douze Fac-similé de Manuscrits d'ancien anglais, de Skeat, 2. — LEVY : Interprétation d'un texte de vieux français, 2. Les poésies de Folquet de Romans, 1. — RECKENDORF : Langue arabe (Cours élémentaire), 3. Exercices d'hébreu pour les élèves plus avancés, 2 Targum ou araméen biblique, 2. Introduction à l'étude de la syntaxe, 1. — WEISSENFELS : Histoire de la littérature allemande, IV : Le Romantisme, 4. Interprétation de poésies de Gœthe, 1. Exercices d'histoire littéraire, 1. — GROSSE : Principes généraux de l'ethnologie, 2. La Théorie de l'évolution dans la science de la civilisation, 1. — MICHAEL : Histoire constitutionnelle de l'Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours, 2. Histoire de la puissance maritime et coloniale de l'Angleterre, 1. Histoire de mon temps. 2. — THUMB : Grammaire du slavon liturgique, 2. Interprétation d'Hymnes choisis du Rigveda, 1. — SUTTER : Histoire de la Civilisation et histoire de l'Art du haut Rhin (avec projections), 2. — KALBFLEISCH : Paléographie grecque. 2. Séminaire philologique : Exercices grecs de style, 1. Exercices latins de style, 1. Lecture courante (L'Orateur de Cicéron et œuvres analogues), 2. — COHN : Esthétique, 2. Introduction à la psychologie expérimentale (de concert avec M. le professeur Rickert), 2. Direction de travaux psychologiques. — PANZER : Wolfram d'Eschenbach, 2. Exercices d'anglo-saxon pour les débutants, 1. — ZÜRN : Science de l'enseignement en général, 2. Discussion de questions pédagogiques, 1. Exercices pratiques d'enseignement. — PAUFLER : Le roman français au XIXe siècle, 2. Exercices grammaticaux d'après Borel, exercices libres de traduction de l'allemand en français, Exercices d'interprétation sur les Fables de La Fontaine, 2. — HOPPE : Théorie de l'harmonie pour les débutants et les élèves plus avancés, 1. Contrepoint, Imitation pour les débutants et les élèves plus avancés. 1. Travail thématique pour les débutants, 1. Cours de piano. Cours de pédale d'orgue. Exercices d'ensemble pour violonistes avec ou sans piano ; également pour pianistes. — ZORN : Dessin et peinture. — B. *Section des Sciences mathématiques et des sciences naturelles.* — WEISSMANN : Théorie de la descendance, 4. Exercices pratiques de zoologie et de zootomie, 36. Séminaire zoologique, 2 g. — LÜROTH : Géométrie analytique à deux dimensions et Calcul différentiel, 5. Calcul des variations, 3. Séminaire des mathématiques. — CLAUS : Chimie expérimentale, 5. Exercices pratiques de chimie, tous les jours. — STEINMANN : Géologie générale, 3. Paléontologie avec excursions, 4. Exercices minéralogiques, 2-8. — Exercices géologiques, 2-8. Préparation à des travaux scientifiques libres, tous les jours. Conférences de géologie, 1. — HIMSTEDT : Physique expérimentale, 5. Chapitres choisis de la physique théorique, 1 g. Exercices pratiques de physique, 3. Préparation à des travaux libres, tous les jours. Conférences de physique, 2. — STICKELBERGER : Fonctions elliptiques, 4. Arithmétique politique, 2. — NEUMANN : Géographie générale, I, 4. Les Colonies européennes, 1. Géo-

graphie du grand-duché de Bade, 1. Séminaire géographique (Exercices cartographiques et cartométriques. 2 g. — WILLGERODT : Chimie inorganique expérimentale, 4. Chimie des aliments, 1. Exercices pratiques de chimie. — GRUBER : Les poissons d'eau douce de l'Allemagne et la pêche, 1. Séminaire de zoologie. — GRAFF : Minéralogie avec excursions, 4. Exercices de pétrographie, 1-6. Exercices pratiques de cristallographie. Exercices de minéralogie. Préparation aux travaux scientifiques, tous les jours. — OLTMANNS : Répétitions de botanique, 3. Les plantes aquatiques, 2. Exercices pratiques avec le microscope : *a*) Drogues et aliments, *b*) Botanique générale, 6 — G. MEYER : Electro-chimie, 1. Thermodynamique, 2. Exercices pratiques de physico-chimie, 3. Travaux libres pour les élèves avancés. — HACKER : Les parasites animaux de l'homme, 1. — Principes généraux de l'histoire comparative de l'évolution, 1. Exercices zoologiques et microscopiques, 2. — EDINGER : Chimie organique théorique, 2. — FROMM : De l'analyse quantitative, 1. Répétitions de chimie pour les étudiants en médecine, 2. — LOEWY : Analyse algébrique, 4. Éléments de géométrie, 2. — REBMANN : La géométrie élémentaire et son histoire, 3.

Giessen : *Faculté de philosophie.* — SIEBECK : Histoire de la Philosophie jusqu'à Kant, 4 ; Les idées de Gœthe sur le monde et sur la vie, 1 ; Exercices et expériences psychologiques (de concert avec M. le Dr Kinkel, 2 ; Kant, Critique de la raison pure. — KINKEL : Tendances philosophiques de l'époque actuelle en Allemagne, IIe partie, 2 g ; Logique et théorie de la connaissance, 2 ; Lecture et discussion d'un auteur philosophique, 1. — MESSER : Principales questions de la morale, 1 g ; Exercices de récapitulation, sur l'Histoire de la Philosophie jusqu'à Kant, 1 1/2. — PASCH : Fonctions de variables complexes. 4 ; Exercices du Séminaire de mathématiques, 2 g. — NAUMANN : Chimie organique expérimentale, 6 ; Exercices pratiques et analyses au laboratoire de chimie, tous les jours. — NAUMANN et EIDMANN : Analyses des aliments et des produits techniques, tous les jours. — SPENGEL : Zoologie et anatomie comparée, IIe partie, 5 ; l'Origine des espèces (Darwinisme), 1 g ; Exercices zoologiques et démonstrations pour les débutants, 4 ; Exercices pratiques de zoologie pour les élèves plus avancés et préparation à des travaux libres, tous les jours. — NETTO : Mécanique analytique, 4 ; Exercices du Séminaire de mathématiques, 2 g. — HANSEN : Botanique, IIe partie, botanique spéciale, 2, Pharmacognosie du règne végétal, 2; Exercices pratiques de pharmacognosie, 4 ; Travaux à l'Institut botanique, tous les jours. — ELBS : Exercices pratiques de chimie, tous les jours ; Exercices pratiques d'électro-chimie, tous les jours ; Exercices pratiques de chimie pour les étudiants en médecine (de concert avec M. le Dr A. Rohde, premier assistant) ; Electro-chimie, théorique et expérimentale, 2 ; Conférences de chimie, 2. — BRAUNS : Minéralogie, 5 ; Exercices de détermination des formes cristallines, 1 g ; Exercices pétrographiques à l'aide du microscope, 2. — WIEN : Physique expérimentale, 5 ; Exercices pratiques de physique pour les débutants, 9 ; Préparation à des travaux libres, tous les jours ; Conférences de physique. — FROMME : Electrodynamique théorique, 3 ; Exercices de physique théorique, 1 g. ; Géographie mathématique et Eléments d'astronomie, avec exercices pratiques, 1. — SIEVERS : Introduction à l'étude de la géographie, géographie générale,

1re partie, 5 ; Exercices géographiques, 2. — Von Wagner : Histoire naturelle des amphibies (Suite du Cours du semestre d'été) et des reptiles avec une étude particulière de la faune de l'Allemagne, 1. — Haussner : Calcul différentiel et intégral, 4 ; Perspective, 2 ; Calcul des probabilités, 1 ; Exercices sur les Eléments des mathématiques supérieures (Algèbre, Géométrie analytique, Calcul différentiel et intégral), 1. — Eidmann : Chimie analytique, IIe partie, 2 ; Préparations (ou produits) pharmacochimiques, IIe partie, de 1 1/2 à 2 ; De l'analyse des aliments solides et liquides à propos des empoisonnements et des falsifications, g. — Rohde : Répétitions de chimie inorganique et organique, 3. — Seitz : Répétitions de physique pour les étudiants en médecine et en pharmacie, 2. — Laspeyres : Science des finances ou Economie politique, 4. — Hess : Exploitation forestière avec démonstrations (d'après son Précis de 1876), 6 ; Entretiens sur la production forestière, 1 ; Cours pratique sur l'exploitation forestière et démonstration à l'aide des collections. — Thaer : Technologie des professions agricoles, 2 ; Démonstrations et Exercices, 2 — Wimmenauer : Mesurage des bois, 3 ; Evaluation des forêts et Statistique forestière, 3 ; Réglement du rendement des forêts dans le grand-duché de Hesse avec développement d'un exemple pratique, 2 ; Préparation au tracé des plans pour les élèves forestiers et les caméralistes, 3. — Oncken : Histoire et Littérature de l'Allemagne à l'époque de Frédéric le Grand, 2 ; la Vie, les Discours et les Ecrits du prince de Bismarck, IIe partie, 2 ; Séminaire historique : Exercices sur l'histoire militaire, 2. — Höhlbaum : Histoire de l'Angleterre, 3 ; Séminaire historique : Exercices sur le domaine de l'Histoire du moyen âge, 2. — J. Dieterich : Etude des sources du moyen âge allemand, 2 ; Exercices historiques, 2. — Kornemann : Histoire grecque jusqu'à la fin des guerres médiques, 2 ; Exercices épigraphiques, 1. — Sauer : Les Vases grecs, 2 ; Chefs-d'œuvre des arts plastiques de toutes les époques, 2 ; Exercices archéologiques et philologiques : la Description d'Athènes (la Citadelle et la Ville) de Pausanias, 2 ; Exercices archéologiques pour les debutants : Reproductions de Vases grecs, 1. Gundermann : Histoire de la littérature romaine sous l'Empire, 3 ; Syntaxe latine, 2 ; Séminaire : L'Enchiridion de Pomponius et Compte-rendu des devoirs, 2 g ; Proséminaire : les Lettres de Pline et exercices latins de style, 1 g. — Albr. Dieterich : Homère, 4 ; Séminaire : Théognis et Compte-rendu des devoirs, 2 ; Proséminaire : Andocide, Discours sur les mystères et exercices grecs de traduction, 1 g. — Behaghel : Histoire de la littérature allemande depuis le xve siècle, 3 ; Histoire de la langue allemande, 2 ; Explication de poèmes écrits, en dialecte hessois, 1 ; Exercices du séminaire des langues germaniques et romanes, 2 g. — Behrens : Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à l'époque de la Renaissance, 3 ; Lecture et explication de pièces choisies de Corneille, 2 ; Introduction à l'étude du vieux français, 1 ; Italien au Séminaire des langues germaniques et romanes, 4 g. — Wetz : Vue générale de la littérature anglo-saxonne avec lecture de morceaux choisis, 3 ; Textes anglo-saxons faciles, 2 ; Grammaire historique de la langue anglaise, 1re partie, 3 ; Séminaire : Lecture de Chapitres choisis de Carlyle avec devoirs des élèves sur les questions qui s'y rattachent, 1-2. — Pichler : Exercices de stylistique française et anglaise, 2 g ; Lecture française et interprétation, 2 g ; Lecture anglaise et interprétation, 2 g. — Collin : Histoire du théâtre allemand au xixe siècle 1re partie, 2. — Strack : La Chanson popu-

laire allemande, 2. — Helm : Mythologie allemande, 2 ; Interprétation de la Germanie de Tacite considérée comme introduction à l'antiquité allemande, 2. — Bartholomae : Grammaire du Sanscrit pour les débutants, 2 ; Exercices de Sanscrit pour les élèves plus avancés, 2 ; Exercices de la langue védique ou avestéenne ou pehlvie, 2 ; Introduction à la linguistique indogermanique, 1. — Trautmann, professeur de musique à l'Université : Principes élémentaires, Théorie et Harmonie, 1 ; Théorie des formes et lecture de partitions, 1 ; Exercices d'ensemble, piano, violon, chant. — Röse, maitre d'armes et maitre de danse à l'Université : Escrime et danse. — Creuzburt, maitre d'équitation à l'Université : Equitation.

Leipzig ; *Faculté de philosophie*. — Proff. DD. ord. Mayer ; Mécanique analytique supérieure. 4. Exercices de mécanique analytique supérieure, 1. g. — Neumann : Calcul différentiel et intégral, 4. Séminaire des mathématiques, 1 g. — Zirkel : Minéralogie avec répétitions, 6. Travaux minéralogiques et géologiques et Recherches à l'Institut, 5. — Fricker : Philosophie du droit, 2. Droit public saxon, 2. Séminaire des sciences politiques, g. — Heinze ; Psychologie, 3. Philosophie religieuse, 2. Séminaire philosophique, 2. — Wundt : Histoire de la philosophie moderne, 4. Psychologie des peuples, 2. Laboratoire psychologique de concert avec Dr Müller, assistant, 25 g. — Leskien : Grammaire de la langue lithuanienne, 3. Grammaire historique des langues serbe et croate, 3. Exercices pour la lecture de textes slaves (à l'Institut indogermanique), 2 g. — Lipsius : Histoire de la poésie lyrique grecque, 5. Société d'archéologie grecque, 2 g. — Windisch : Interprétation des textes dans le livre élémentaire de Sanscrit de Stenzler-Pischel, pour les débutants, 2. Dasakumâracarita, 1 g. Rigveda (suite), 1 g. Interprétation d'un texte pâli, 1 g. Grammaire irlandaise, 2. — Wülker : Histoire de la littérature anglaise depuis la mort de Shakespeare, 4. Lecture cursive du Lai de Beowulf, 1. Séminaire anglais : 1re Section, 2 g. IIe Section : Lector Lake, 6 g. — Bruns : Astronomie sphérique, 4. Séminaire pour les calculs scientifiques, 2 g. Exercices pratiques à l'Observatoire de concert avec Prof. D. ph. Peter. g. — Wislicenus : Chimie organique pour les étudiants en médecine, les élèves agriculteurs, etc.. 4. Chimie organique avec deux heures supplémentaires pour les élèves chimistes et les étudiants en pharmacie, 6. Chapitres choisis de la chimie des métaux, 1 1/2 g. Exercices pratiques de chimie (série complète), une journée entière. Exercices pratiques de chimie (série réduite), une demi-journée, — Wachsmuth ; Histoire grecque de Périclès à Alexandre, 5. Séminaire philologique, 2 g. Séminaire d'histoire ancienne, 2 g. — Ratzel : Géographie générale, première moitié, 4. France, Italie, Espagne et Portugal, 2. Séminaire de géographie : Exercices pour les élèves avancés, 1 g. En outre, par son délégué D. ph. Friedrich, assistant : Exercices de cartographie, 2 g. Exercices sur le globe terrestre, 1 g. — Brugmann : Introduction aux poèmes homériques avec explication de l'Iliade, 3. Eléments de linguistique, 2. Exercices de linguistique à l'Institut indogermanique, 2 g. — Pfeffer : Physiologie expérimentale des plantes, 3. Exercices avec le microscope pour les débutants, 4. Laboratoire de botanique pour les élèves avancés, tous les jours. — Ostwald : Chimie générale et chimie physique, 2. Exercices pratiques de chimie, une journée entière et une demi-journée. Exercices annexes Expériences scolaires pour les futurs professeurs, de concert avec Dr *Wa-*

gner, une journée entière. Exercices pratiques physico-chimiques, une journée entière. Compte rendu de travaux scientifiques. 1 g. — KIRCHNER : Agriculture générale, 4. Théorie générale de l'élevage et de la nourriture des animaux, 3. Laboratoire agronomique : Exercices pratiques. Démonstration sur le champ d'expériences (1), 1 g. — BIRCH-HIRSCHFELD : Histoire de la littérature française au XVIIIe et au XIXe siècles. 4. Explication de la Jérusalem délivrée de Torquato Tasso, 2. — Séminaire des langues romanes, Ire section. 1 1/2 g. IIe section sous la direction du lecteur *Duchesne* 2 1/2 g. — LAMPRECHT : Histoire de l'Allemagne et de l'Europe au XIXe siècle, 4. Histoire de la civilisation à l'époque de la Renaissance et de l'Humanisme particulièrement en Allemagne, 2. Séminaire historique, 2 g. — SIEVERS : Histoire de la Littérature allemande, 1re partie, 4. Introduction à l'étude de l'ancien haut allemand et explication de textes choisis d'ancien haut allemand (prose), 2. Séminaire allemand (Section de l'ancien haut allemand), 2 g. Proséminaire allemand (Section du moyen haut allemand), 2 g. — BÜCHER : Economie politique spéciale et politique d'économie nationale, 5. Science des finances, 4 Séminaire des sciences politiques : a) Cours préparatoire (pour les débutants), 2 g, b). Cours pour les élèves avancés, par son délégué *R. Lambert*, Calcul industriel, g. — SCHMARSOW : Les périodes de l'histoire de l'art au moyen âge et dans les temps modernes, 2. Histoire de l'art et de la civilisation à Rome à l'époque du baroque, 2 g. Séminaire pour l'histoire de l'art, de concert avec *Dr Kautzsch*, 2 g. — VOLKELT : Histoire de la pédagogie depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, 2. Esthétique du tragique et du comique, 2. Séminaire philosophique et pédagogique, 1 1/2 g. — MARCKS : Histoire générale à l'époque de l'absolutisme, 4. Histoire des idées et des théories politiques depuis la Renaissance jusqu'au XIXe siècle. 1. Séminaire historique, 2. — CREDNER : Géologie générale et géologie historique 4. Constitution géologique du royaume de Saxe. 1 g. Répétitions de géologie et de paléontologie et Exercices pratiques, 3 g. — SEELIGER. Histoire sociale et constitutionnelle du peuple allemand, 4. Diplomatique, 1. Séminaire historique, 1 1/2 g. — STUDNICZKA : Introduction à l'archéologie classique, 3. Les principaux endroits où sont groupés les monuments de l'antiquité classique, 1 g. Exercices pour l'explication des ouvrages de sculpture antique, 1 g. Séminaire archéologique, 2 g. — BECKMANN : Chimie inorganique en tenant particulièrement compte de ses applications, 5. Examen de préparations pharmaco-chimiques : Préparations organiques, 1 1/2 g. Exercices pratiques de chimie, une journée entière. Exercices pratiques de chimie pour les étudiants en médecine, 4. Exercices pratiques pharmaceutiques, une demi-journée. — STIEDA ; Economie politique générale, 5. Théorie et pratique de la statistique, 3. Séminaire des sciences politiques, 2 g. — CHUN : Anatomie comparée, 6. Exercices pratiques de zoologie, 12 ou 24. — KÖSTER : Interprétation de poésies choisies de Bürger, Gœthe, Schiller. 1. Séminaire allemand (Section de l'allemand moderne), 1 1/2 g. — HÖLDER : Introduction à la théorie des fonctions d'une variable complexe, 4. Chapitres choisis de la théorie des groupes de substitution (2) et des équations, 2. Séminaire des mathématiques, 1 g. — MARX : Histoire de la poésie romaine, 4. Sémi-

(1) In der Versuchswirthschaft.
(2) Théorie der Substitutionsgruppen.

naire philologique, 2 g. — WIENER : Physique expérimentale, (Lumière, Magnétisme, Electricité), 6, Travaux libres de physique pour les élèves avancés, avec prof. Dr *Drude*, un jour entier. Exercices pratiques de physique. Entretiens sur la physique 2 g. — Proff. DD. ord. hon. BIEDERMANN : Histoire de la pensée de l'unité allemande (1), 1 g. — RICHTER : Didactique de l'école supérieure (gymnase), 2 Séminaire de pédagogie pratique avec le concours de Prof. Dr *Lehmann* (pour les mathématiques et les sciences naturelles) et de Prof. Dr *Hartmann* (pour le français et l'anglais), 4 g. – VON OETTINGEN : Théorie de l'harmonie basée sur l'acoustique, 1. La perspective basée sur la géométrie synthétique, 1. — SCHMIDT : Anthropologie physiologique, 2. — ENGEL : Mécanique analytique, 4. Théorie des séries continues de transformations (2), 2. Séminaire de mathématiques, 1 g. — Proff. DD. extraord. GARDTHAUSEN : Antiquités nationales romaines, 2. Exercices historiques, 2 g. — WEDDIGE : Chimie des gaz en tenant particulièrement compte de l'analyse technique des gaz, 2. — SCHREIBER : Explication d'ouvrages choisis de sculpture au musée académique des plâtres, 2. Exercices archéologiques pour les étudiants en philologie, 1 g. Société archéologique, 1 1/4 g. — MARSHALL : Zoologie spéciale, première moitié, 4. Théorie de Darwin, 2. — VON BAHDER : Histoire et grammaire du haut allemand moderne, 3. Proséminaire allemand (Section de l'ancien haut-allemand), 1 1/2 g. — HOWARD : Comptabilité agricole, particulièrement la tenue des livres en partie double, 2. Exercices pratiques pour la tenue des livres agricoles en partie double, 12. — SETTEGAST : Explication de la Divine Comédie de Dante, 2. Explication de chapitres choisis dans les poèmes épiques du vieux français, 2. — HASSE : Introduction à l'étude de la statistique, 2 g. Politique coloniale allemande, 2 g. Séminaire de statistique, 2. — LINDNER : Grammaire de la langue avestéenne, 2. Lecture de morceaux choisis de l'Avesta, 2. — SCHOLVIN : Syntaxe russe, 2. Lecture russe, 2. — ZARNCKE : Histoire de la prose romaine, 3. — AMBRONN : Introduction à la théorie du microscope, 2. — A. FISCHER : Morphologie générale et physiologie de la cellule, 2. Bactéries, 1. Exercices pour l'analyse microscopique des aliments tirés du règne végétal, 2. — KRETZSCHMAR : Introduction à l'étude de l'histoire de la musique, 1. Histoire de la symphonie, 1. Exercices liturgiques, 2 g. — WOLLNER : Histoire de la littérature russe au XIXe siècle, 2. — FÉLIX : Paléontologie des Vertébrés, 2 Exercices paléontologiques, 3 g. — ELSTER : Histoire de la littérature allemande depuis Opitz jusqu'à Gottsched, 2. Technique du drame, 1 g. Proséminaire allemand (Section du haut-allemand moderne), 2g. — STEINDORFF : Histoire de l'art en Egypte et dans l'Asie antérieure, 2. Copte pour les débutants, 2. Egyptien, IIe cours, 2. Grammaire des dialectes coptes, 2. Séminaire égyptologique, g. — MOGK : Explication de la Germanie de Tacite, 2. Proséminaire allemand (Section du norrois), 1 1/2 g. Société d'ethnologie, 1 g. – DRUDE : Théorie de l'électricité et du magnétisme, 4 Travaux libres de physique pour les élèves avancés, avec M. le Prof. *Wiener*, une journée entière. — SIMROTH : De la reproduction des animaux, 2. — STRECKER : Géonomie agricole, 2. La technique de la culture, 2. Les machines agricoles, 2. Exercices sur des projets d'établissements agricoles, (3), 4 g. Excursions techniques, g. —

(1) Des deutschen Einheitsgedankens.
(2) Der kontinuirlichen Transformations gruppen.
(3) Im Entwerfen kulturtechn. Anlagen.

CICHORIUS : Histoire de l'empire romain depuis la mort d'Auguste, 3. Séminaire historique (Section d'histoire ancienne), 2 g. — IMMISCH ; La rhétorique des Grecs et des Romains, 4. Proséminaire philologique. 4 g. — BUCHHOLZ : Histoire de la Saxe au XVIIIe et au XIXe siècles, 1 g. Séminaire historique, 3 g. — WITKOWSKI : Histoire de la littérature allemande à l'époque de Gœthe et de Schiller, 3. Le drame moderne en Allemagne, 2. Exercices d'histoire littéraire, 2 g. Cercle d'histoire littéraire, 2 g. — HOLZ : Histoire de la littérature allemande au XIIIe siècle, 3. Grammaire gothique, 2. Exercices gothiques, 1 g. Formation de la nationalité allemande, 1 g. — M. FISCHER : Structure spéciale des plantes et leur culture, IIe partie, 3. Spermatologie, 1. L'élevage des animaux (étude spéciale), IIe partie, 3. Séminaire pour l'application des principes de l'élevage des animaux, 2 g. Excursions et démonstrations g. — SCHNEIDER : Art italique et gréco-romain, 2. Exercices archéologiques, 2 g. — HIRT : Grammaire de l'anglo-saxon, 3. Les peuples et les langues de la Péninsule des Balkans et de l'Asie mineure dans l'antiquité, 1. — WEIGAND : Grammaire espagnole avec exercices, 2. Introduction à l'étude de l'albanais, 2. Grammaire roumaine, IIe partie, 2 g. Séminaire roumain, 1 1/2 g. — CONRADY ; Grammaire chinoise, II, 3. Lecture de chinois, 2. Lecture de chinois, 1 g. Lecture de japonais, 1 g. Grammaire birmane ou siamoise, 1. — BARTH : Les principaux points de la didactique en prenant la psychologie pour base, 2. Séminaire philosophique, 1 1/2 g. — WIEDEBURG : Phénomènes de chaleur rayonnante (1), 2. Mesures électriques, 1. — EBER : Anatomie et physiologie des animaux domestiques, 3. L'art spécial de juger (2) le cheval, 2. Démonstrations à la clinique vétérinaire, 2. Les maladies des animaux importantes pour la pathologie de l'homme, avec démonstrations, 1. — BRANDENBURG : Histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réforme, 2. La conception matérialiste de l'histoire, 1. Exercices historiques, 1 1/2 g. — PETER ; Exercices pratiques à l'observatoire, avec M. le Prof. Dr *Bruns*, g. — STOBBE : Chimie organique, IIIe partie, 1. Les récentes découvertes de la chimie organique, 1. — SALOMON : Histoire constitutionnelle et administrative de la France, 2. Exercices sur l'histoire moderne, g. — PRÜFER : Histoire de l'oratorio, avec démonstrations sur le piano, 1. Wolfgang Amédée Mozart, 2 g. — STUMME : Ibn Hischam, 2 g. Langue turque, 2. Poètes arabes, 2. Ethiopien (ou syriaque), 2. — HAUSDORFF : Chapitres choisis de la géométrie supérieure, 4. — SOERENSEN : Histoire de l'Italie au commencement du moyen âge, 2. Grammaire hongroise, 2 g. — GOETZ : Les origines des peuples germano-romains, 2. Exercices historiques sur l'histoire du XIIIe siècle, g. — RIEMANN : Esthétique de la musique, 2. Théorie de la phrase musicale, 2, Exercices sur la science musicale. 1. Grammaire musicale, 2. — RASSOW : Répétitions de chimie inorganique, 2. — ZUR STRASSEN : Mécanique de développement (3), 2. — STÖRRING : La psychologie fondée sur l'expérimentation, 4. — KNOBLAUCH : Electro-chimie, 2. — SCHWARZ : Arabe, éléments 2. Beladsori Liber expugnationis regionum, 2. Commentaire du Coran de Beidhâwi, 2. Exercices d'hébreu, 2. — EULER : Chimie analytique, IIe partie, 2. — WEISSBACH : Histoire de la Babylonie, de l'Assyrie et de la Perse dans l'antiquité, 2. Assyrien, 1er cours, 2, Persan ancien avec explication des

(1) Strahlungserscheinungen.
(2) Specielle Beurtheilungslehre.
Entwicklungsmechanik.

inscriptions des Achéménides, 2. — RICHTER : Kant, 2. Lecture des ouvrages de philosophie morale de Schopenhauer, 1 1/2 g. — SCHMITT : Histoire de la Littérature grecque moderne, 2 g. — POHLE : Politique commerciale, 2. Politique sociale et question sociale, 2. — KAERST : Histoire de la décadence du monde antique, 2. Exercices sur l'histoire d'Alexandre le Grand, g. — MENTZ : Psychologie musicale, 2. Les mesures en psychologie (1). — WAGNER : Chimie inorganique spéciale, 3. Introduction à la chimie, 1 g. De l'exécution des expériences chimiques, et en particulier des expériences scolaires, 1 g. Exercices sur les expériences scolaires pour les futurs professeurs conjointement avec les exercices pratiques de chimie (avec M. le prof. Ostwald), une journée entière. — KAUTZSCH : Histoire de la peinture allemande pendant le XVIe siècle, 2. Introduction à l'histoire de l'art du moyen âge et des temps modernes (avec M. le Prof. Schmarsow), 2 g. — KOWALEWSKI : Théorie algébrique des invariants, 3. — EULENBURG ; Histoire du commerce (avec l'histoire coloniale) depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, 3. Théories du socialisme moderne, 1; — MARTINI : Précis de l'histoire de la littérature grecque, 2 g. Lecture courante des Elégies de Properce, 1 g. — HORSTMANN : Professeur de déclamation ; Exercices de déclamation allemande, 2. — DUCHESNE : Lecteur public : Lamartine et Alfred de Vigny, 2. Exercices pratiques, 2. — LAKE : Lecteur public : Tennyson, sa vie et ses œuvres, 2. George Eliot, Romola, 2. — L. C. ROUX : Maître d'armes de l'Université : Enseignement de l'escrime dans toutes les armes. — Direct. NIEPER ; Exercices sur la représentation géométrale ; Théorie des formes architectoniques et Perspective ; Dessin à main levée et peinture à l'aquarelle.

Innspruck : *Faculté de philosophie.* — UEBERHORST : Histoire de la philosophie grecque, 4. L'esprit, la raillerie, la satire, l'humour et la plaisanterie, 2 g. — HILLEBRAND : Psychologie, Ire partie, 4. Interprétation des « Recherches sur l'esprit humain » de David Hume, 1. — MÜLLER : Syntaxe latine, 4. Séminaire philologique, 2 g. Proséminaire philologique, 1 g. — A. ZINGERLE : Antiquités romaines privées (2), 3. Interprétation de Lachès et Euthyphron de Platon, 2. Séminaire philologique, 2 g. Proséminaire philologique pour les Italiens, 1 g. Exercices pratiques de langue allemande pour les Italiens, 3 g. — FRIEDRICH STOLZ : Explication de passages choisis de l'Iliade d'Homère, 4. Conjugaison des verbes grecs, 1. De l'origine et de l'extension des peuples de langue indogermanique, 1. Proséminaire pour les Allemands, 1 g. Proséminaire pour les Italiens, 1 g. — RADINGER : Explication de satires choisies d'Horace, 2. Parties choisies des antiquités nationales (3) de la Grèce, 1. — WALDE : Exercices ombriens (Tables eugubines), 2. — W. VON ZINGERLE : Publiera son programme plus tard. — FARINELLI : Publiera son programme plus tard. — GENELIN : Théorie des formes grammaticales du français moderne, 2. Exercices de syntaxe, 1. — WACKERNELL : Histoire du drame allemand ancien, 2. Schiller et la littérature allemande de son temps, 3. Séminaire germanique, 2 g. — SEEMÜLLER : Histoire de la littérature allemande ancienne, 3. La légende et l'épopée des Nibelungen, 2. Mythologie de l'Edda, 1 g. Séminaire germanique, 2 g. — SCHATZ : Phonétique, 2. — FIS-

(1) Die Masmethoden der Psychologie.
(2) Privatalterthümer.
(3) Staatsalterthümer.

CHER : Histoire de la littérature anglaise moderne, II, 3. Interprétations de moyen anglais, 2. Séminaire, 2 g. — CARTELLIERI : Grammaire de la langue sanscrite, 2. Lecture de textes sanscrits, 2. Légendes héroïques de l'Inde ancienne, 2. — SEMPER : L'architecture de la Renaissance en dehors de l'Italie, IIe partie : Le développement ultérieur, 2. Exposé sommaire de l'art plastique de l'Occident dans les premiers temps du Christianisme et au moyen âge jusqu'à la fin du XIVe siècle. 2. Conférences et exercices sur les différents genres d'imprimerie artistique, 1 g. Exercices d'architecture et d'art plastique, g. — PASTOR : Histoire politique du moyen âge depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à la mort de Maximilien Ier, (1273-1519), 3. Histoire de l'Europe au XIXe siècle. II : La Révolution de 1848 et l'ère de Napoléon III, 2. Séminaire historique, 1 g. — VON OTTENTHAL : Histoire de l'Europe, et en particulier de l'Allemagne, pendant la dernière période du moyen âge, 3. Introduction pratique à l'étude de l'histoire, 2. Séminaire historique. 1 g. — HIRN : Publiera son programme plus tard. — FRIEDRICH : Histoire ancienne de l'Orient, 2. Hébreu : Grammaire et exercices, 1. Assyrien : Syllabaires et textes historiques faciles d'Inscriptions cunéiformes, Ier Cours, 1. Egyptien ; grammaire et exercices d'après A. Erman. Ier Cours, 1. Lecture de textes hiéroglyphiques historiques, Chrestomathie Reinisch, 1. — VON SCALA : Histoire générale de l'antiquité, 4. Exercices épigraphiques (Inscriptions grecques et latines d'importance historique), 2. — KALTENBRUNNER : Diplomatique, 4. Les bibliothèques et les archives, 1 g. — VON WIESER : Hydrographie générale, 3. Le continent australien, 2. — OTTO STOLZ : Arithmétique générale, 1re partie, 4. Théorie des fonctions des variables complexes d'après Cauchy et Weierstrass (suite), 3. — WIRTINGER : Théorie des nombres, 3. Géométrie analytique à trois dimensions, 2. Séminaire des mathématiques, 2 g. — SCHOBER : Géométrie descriptive avec exercices de construction : Projection orthogonale, en particulier aussi pour les débutants. 2. — EXNER : Physique mathématique (Optique et théorie de la chaleur), 5. — Séminaire de physique mathématique, 1 g. — RADAKOVIC : Galvanométrie, 2. — KLEMENCIC : Physique expérimentale (mécanique, chaleur, magnétisme et électricité), 5. Étude approfondie de certaines parties de la physique expérimentale, avec exercices pratiques, 6. Préparation pratique à des recherches physiques, tous les jours, g. — TOLLINGER : Les propriétés physiques du lait et leur utilisation dans la pratique, 2. — CZERMAK : Analyse spectrale et son application aux astres, 2. Climatologie, 2. Exercices météorologiques, 1. — SENHOFER : Chimie générale et médicale (IIe section : Chimie inorganique), 5. Méthodes de la chimie analytique, 2 g. Exercices pratiques au laboratoire de chimie. Préparation pratique à des recherches de chimie analytique pour les étudiants en médecine, 6 g. — HOPFGARTNER : Chapitres choisis de la chimie théorique, 1. Principes généraux de l'électro-chimie, 1. — CATHREIN : Minéralogie (morphologie et physique des minéraux), 5. Démonstrations et exercices minéralogiques, 2. Exercices pratiques de minéralogie et de pétrographie. 18 g. — BLAAS : Géologie historique pour les élèves avancés, 3. Géologie, 2. Préparation à des travaux scientifiques, 12 g. — HEINRICHER : Botanique spéciale précédée d'une introduction à la théorie cellulaire et anatomie végétale, 5. Démonstrations sur la théorie cellulaire et l'anatomie végétale, 1. Exercices pratiques avec le microscope. Exercices pratiques de botanique pour les élèves avancés, tous les jours. Travaux

scientifiques libres, tous les jours. — Heider : Zoologie générale et systématique avec une étude particulière des formes importantes pour les étudiants en médecine, 5. Cours de microscopie appliquée à la zoologie pour les élèves avancés, tous les jours. Conférences de zoologie, g. Vue générale de l'histoire comparée de l'évolution des animaux, 2. — Von Dalla-Torre : Les animaux utiles et nuisibles de l'économie rurale et forestière, 2. Distribution géographique des animaux sur la terre, 3. — Freiherr (Baron) von Graff, professeur de gymnastique : Gymnastique, 3.

Vienne : *Faculté de philosophie.* — Mach : L'évolution de la mécanique, traitée au point de vue critique (1), 2. — Jodl : Philosophie pratique, 4. La Philosophie de Schopenhauer, g. — Müllner : Philosophie pratique, 4. Histoire de la Philosophie du moyen âge, 1. — Vogt : Philosophie pratique, 4. Pédagogie générale, 3. Séminaire pédagogique, 2. — Von Berger : Esthétique, 5. — Stöhr : Chapitres choisis de la philosophie (Causalité, psychologie de la volonté, libre arbitre, avec une étude particulière de la base psychologique de la sociologie), important pour les étudiants en droit, 4. La critique de la raison pure de Kant et les dates principales de la philosophie postkantienne dans la première moitié du XIXe siècle, 2. Les dernières unités vitales et le plasma proligère (2) (Philosophie de la matière vivante), en particulier les hypothèses ou théories de H. Spencer, H. de Vries, Weismann, Wiesner, Roux, etc., examinées et critiquées au point de vue philosophique, 2. — Reich : Le Tragique et la Tragédie, 2. Morale et évolutionnisme, 1. — Jérusalem : Introduction à la philosophie : Exposé des problèmes philosophiques les plus importants et des solutions proposées, 4. — Höfler : Psychologie générale, avec des expériences psychologiques simples (important pour les aspirants au professorat et les étudiants en droit), 4. — Kreibig : La psychologie selon la méthode inductive, 3. — Escherich : Eléments de calcul différentiel et intégral, I (pour les étudiants en histoire naturelle, en physique, en médecine et les actuaires (3), 5. Exercices sur ces conférences, 2. Proséminaire pour les mathématiques, 1. Séminaire pour les mathématiques, 2. — Gegenbauer : Algèbre, 4. Fonctions de la sphère et du cylindre, 1. Exercices au proséminaire de mathématiques, 1. Exercices au séminaire de mathématiques, 2. — Mertens : Les lois de réciprocité entre les restes et les non-restes des puissances, dont le degré est un nombre premier, 5. Exercices au séminaire de mathématiques, 2. Exercices au proséminaire de mathématiques, 1. — Kohn : Géométrie analytique, 4. Exercices de géométrie analytique, g. — Sersawy : Conférences sur les mathématiques appliquées aux assurances (Ire partie : Annuités, Assurances sur une seule tête (4), 3. Conférences sur les mathématiques, appliquées aux assurances (IIe partie : Assurances sur plusieurs têtes (5)-Assurances contre l'incapacité physique, 4. — Tauber : Les mathématiques appliquées aux assurances, 4. Exercices sur les mathématiques appliquées aux assurances, 2 g. — Zindler : Les équations différentielles, 2. — Blaschke : Introduction à la statistique mathématique, 3. — Weiss :

(1) Erkenntnis-kritisch erörtert.
(2) Letzte Lebenseinheiten und Keimplasma.
(3) Versicherungstechniker.
(4) Versicherung einzelner Leben.
(5) Verbundener Leben.

Astronomie théorique, 4. — SCHRAM : Histoire de l'Astronomie, 2. Systèmes chronologiques des différents peuples et Conversion des dates (en particulier pour les étudiants d'histoire), 1. — HILLEBRAND : Détermination des orbites des comètes et des planètes, 3. — HARTL : Chapitres choisis de la géodésie supérieure et exercices de calcul, 3. Préparation aux travaux géodésiques et cartographiques des voyages d'exploration, 2. — VON LANG : Physique expérimentale, 1re partie, 5. — BOLTZMANN : Théorie du magnétisme et de l'électricité, 5. — Séminaire inférieur, g. Séminaire supérieur, g. Travaux scientifiques des élèves avancés à l'Institut de physique, g. — EXNER : Physique expérimentale, 5. Exercices pratiques de physique pour les aspirants au professorat, 6. Exercices pratiques de physique pour les étudiants de chimie et d'histoire naturelle, 4. Exercices de physique pour les élèves avancés. Entretiens sur la physique, 9. — JAGER : Mécanique, 5. — MOSER : Physique expérimentale pour les étudiants de médecine et de philosophie (en particulier électricité et optique), 3. Introduction à la physique mathématique pour les étudiants de médecine et de philosophie, 2. Electricité pour les étudiants en médecine, 5 cours par semaine. — TUMA : Exercices pour les aspirants au professorat, concernant l'exécution des expériences de cours du domaine du magnétisme et de l'électricité, 4. — LAMPA : Répétitions de physique expérimentale, 1re partie, 2. Hydrodynamique (Mouvement giratoire). — PERNTER : Climatologie, 3. — TRABERT : Prédiction du temps, 1. — LIEBEN : Chimie générale, 1re partie (Chimie organique), 5. Exercices de Chimie pour les débutants. Exercices de chimie pour les étudiants en médecine. Travaux au laboratoire de chimie, pour les élèves avancés. — LIPPMANN : Chimie organique, I : Chimie des corps gras, pour les étudiants en médecine, en pharmacie et les élèves chimistes, 3. Exercices de chimie pour les débutants. Travaux au laboratoire de chimie pour les élèves avancés. — HERZIG : Les alcaloïdes, 1. Chimie analytique (partie qualitative), 2. Chimie analytique (partie quantitative). — 2. — FOSSEK : De l'analyse volumétrique, pour les étudiants en pharmacie, 1. — ZEISEL : Les différentes espèces de sucres, 2. — SCHACHERL : Chapitres choisis de la bromatologie, en particulier pour les candidats à l'expertise des aliments (1), 3. — BLAU : La terpine et le camphre, 1. Entretiens sur la littérature moderne, 1. — WEGSCHEIDER : Constitution chimique des molécules et rapports entre leurs propriétés et leur composition, 1. — NATTERER : Méthodes de l'analyse chimique, 1. — VORTMANN : Analyse chimique légale, 2. — POMERANZ : Chimie théorique, 2. Expériences pour les aspirants au professorat, 3. — TSCHERMAK : Minéralogie générale (pour les étudiants en médecine, considérée aussi comme introduction pour les aspirants au professorat), 5. Travaux minéralogiques et pétrographiques, 3. — BECKE : Minéralogie générale (pour les étudiants en médecine, considérée aussi comme introduction pour les aspirants au professorat), 5. Exercices de minéralogie pour les débutants, 2. Travaux à l'Institut minéralogique pour les élèves avancés, le nombre d'heures sera fixé après entente. — BERWERTH : Progrès de la minéralogie et de la pétrographie exposés sous forme de rapports, 1 g. Pétrographie des grandes masses rocheuses (2), avec démonstrations, 3. — SUESS : Structure géologique de

(1) Nahrungsmittel-Expertise.
(2) Der Massengesteine.

la surface terrestre, 1re partie, 5. — Fuchs, Diener, Wahner, Arthaber, Suess : Entretiens sur les progrès récents du domaine de la géologie et des sciences connexes, g. — Fuchs : La faune de la formation tertiaire comme introduction à l'étude des terrains (1), 2. — Wahner : Des roches sédimentaires, 1re partie, 3. Exercices sur l'analyse des roches sédimentaires, 2 g. Exercice de géologie stratigraphique et préparation à des travaux géologiques libres pour les élèves avancés, g. — Reyer : Géologie théorique avec expériences, 2. — Diener : Notions élémentaires sur la chorologie, l'étude du *facies* et la division en zones fondées sur la paléontologie, 1. — Suess : Les tremblements de terre, 2. — Waagen : Paléontologie générale, 1re partie : Animaux invertébrés, 3. Histoire de l'évolution des espèces animales (2), 2. Exercices paléontologiques. Travaux à l'Institut paléontologique pour les élèves avancés, g. — Arthaber : Evolution et histoire généalogique (3) des céphalopodes et des crustacés, 2. — Wiesner : Botanique générale, pour les étudiants en médecine, 3. Démonstrations anatomiques relatives à la botanique générale, 2. Travaux à l'Institut de physiologie végétale. — Von Wettstein : Botanique spéciale (Notions générales sur la systématologie, la morphologie et la théorie de l'évolution) pour les aspirants au professorat, les étudiants en médecine et en pharmacie, 5. Exercices pratiques de botanique pour les débutants. Travaux scientifiques pour les élèves avancés, g. — Fritsch : Classification (4) des ptéridophytes et des gymnospermes, 2. Exercices pratiques sur l'examen et la détermination des phanérogames exotiques, 4. — Krasser : Paléontologie végétale, 3. — Burgerstein : Initiation à l'emploi du microscope, 1 1/2. Chapitres choisis de la physiologie végétale, 1. — Grobben : Zoologie générale (pour les étudiants en médecine, considérée en même temps comme introduction pour les aspirants au professorat), 5. Exercices pratiques de zoologie pour les élèves avancés, g. — Hatschek ; Zoologie générale (pour les étudiants en médecine, considérée en même temps comme introduction pour les aspirants au professorat), 5. — Grobben : Rapports et discussions zoologiques. Problèmes biologiques, g. — Schneider : Exercices pratiques d'histologie animale (Cours élémentaire). — Brauer : Géographie zoologique et zoologie systématique, 3. — Pintner : Parasites de l'homme et des animaux domestiques, 2. — Schneider : Echinodermes, 1. — Werner : Morphologie et classification des reptiles, 2. — Tomaschek : Géographie générale de l'Europe orientale, 4. Ethnographie historique de l'ancien monde, 1. Exercices pour les candidats au professorat de géographie, 2. — Penck : Géographie de l'Europe centrale, 5. Séminaire géographique, 2. Exercices géographiques. — Sieger : Géographie du commerce international (en tenant particulièrement compte de l'Autriche-Hongrie), 2. — Paulitschke : Les peuplades de la monarchie austro-hongroise, 3. L'évolution et la forme de l'idée d'Etat chez les peuples à l'état de nature (5), 1. — Haberlandt : Ethnologie comparée, 2. — Hoernes : Les temps préhistoriques des pays de l'Autriche-Hongrie, 3. — Karabacek : Paléographie arabe (1. Partie théorique), 3. La vie de Mahomet par Ibn Hischâm, Traduction et inter-

(1) Formationslehre.
(2) Des Thierstammes.
(3) Stammesgeschichte.
(4) Systematik.
(5) Bei den Naturvölkern.

prétation d'extraits choisis (édition Wüstenfeld), 2. Lecture et explication de documents arabes sur papyrus des VIIe, VIIIe, IXe et Xe siècles, 2. Système des dynasties mahométanes, g. — MÜHLBACHER : Diplomatique, I : Les documents royaux allemands depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du moyen âge, 5. — REDLICH : Les premiers siècles du moyen âge. 3. Les sources de l'histoire de la civilisation du moyen âge et des temps modernes, 2. Séminaire historique, Exercices, 2. — KRALL : Histoire de l'antiquité jusqu'à Cyrus, 1re partie, la Civilisation des peuples de l'Asie antérieure, 3. — PRIBRAM : Histoire de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à nos jours, 2. Exercices sur les manuscrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, 2. — DOPSCH : Histoire constitutionnelle et administrative de l'Autriche, au moyen âge (avec exercices), 3. Les monnaies et les finances au moyen âge, 1. — UHLIRZ : La science du bibliothécaire et Introduction à la bibliographie, 2. — HARTMANN : Documents privés italiens, 1. Exercices sur l'histoire économique, 1. — STEINHERZ : Histoire de l'Autriche de 1790 à 1848, 2. Introduction à l'histoire numismatique du moyen âge, 1. — KRETSCHMAYR : Histoire de la Hanse, 2. — TURBA : Origines de la guerre de Trente ans, 1. — RIEGL : L'art allemand et français de 768 à 1400, 3. Exercices de description et de détermination des monuments artistiques du moyen âge, 2. — REISCH : Introduction à l'archéologie classique, 4. — DOLLMAYR : Lecture de chapitres choisis des ouvrages d'Ivan Lermolieff (G. Morellis), avec des exercices critiques de style, 1. — ADLER : L'école classique de Vienne, 2. Sémiographie musicale (notations anciennes), en commun avec les étudiants, 1. Exercices sur la science musicale : Explication et détermination de productions artistiques, g. — DIETZ : Histoire du grand opéra jusqu'aux temps modernes, 2. Recherches esthétiques sur les œuvres musicales classiques des différents styles et des différentes écoles, 1. — RIETSCH : Système de l'art musical au point de vue historique, 3. — WALLASCHEK : Psychologie de la musique, 2. — GOMPERZ : Poétique d'Aristote, 4. Le Protagoras de Platon, 1. — BORMANN : Droit public romain (Antiquités nationales), 5, Exercices au séminaire épigraphique, 2. — REISCH : Introduction à l'archéologie classique, 4. Explication de sculptures antiques pour les débutants, 1. Exercices archéologiques : Explication de monuments choisis, 2. — HAULER : Syntaxe historique de la langue latine, 3. Les Adelphes de Térence, 2. Au séminaire philologique : l'Art poétique d'Horace et compte rendu de travaux écrits, 2. Au proséminaire philologique : *a* (Exercices latins de style, 1. *b*) Explication de la 1re Philippique de Cicéron, 1. — GITLBAUER : Les Géorgiques de Virgile, 3. Paléographie grecque, 2. Proséminaire philologique : Lecture courante de l'Economique de Xénophon, 1. — SZANTO : Histoire grecque, 1re partie, 4. Explication d'inscriptions attiques, 1. — KUBITSCHEK : Histoire de l'empire romain (Répétitions formant un cours de numismatique), 2. La cartographie ancienne, 1. Lecture de Peregrinus Proteus de Lucien, 1. — MEKLER : Histoire de la comédie grecque, 3. — JURENKA : Les Suppliantes d'Eschyle, 3. — HEINZEL : Histoire de la littérature allemande au moyen âge, 4. Explication du chant de l'Edda (éd F. Thomson), 2. Séminaire de philologie allemande : la Complainte (éd. Lachmann, à la fin de l'édition de l'Epopée des Nibelungen), 2. — MINOR : Histoire de la littérature allemande depuis Gottsched jusqu'à Lessing, 4. Genèse du Faust de Gœthe, 1re partie, 1. Exercices sur le domaine de la littérature moderne au sémi-

naire allemand, section moderne, 2. — Weil Ritter von Weilen : Précis de la littérature allemande depuis Luther jusqu'à Lessing, 1re partie (pour les aspirants au professorat), 3. — Nagl : Chapitres pratiques de la grammaire allemande élémentaire, 2. — Jellinek : Abrégé de la grammaire allemande, pour les aspirants au professorat, 2. Exercices d'anglo-saxon, 2. — Much : Danois et norvégien, avec exercices. 2. Le gaulois et les Gaulois, 1. Exercices kymriques (Lecture de Nunangoliant Rhys Lewis de Daniel Owen), 2. — Kraus : Exercices sur le germanique primitif, 2. — Von Grienberger : Grammaire gothique avec exercices de lecture. — Jagic : Etude de l'antiquité slave, 4. Sur l'origine et la patrie du slavon liturgique, 2. Exercices au séminaire slave, 2. — Jirecek : Les Etats et les peuples de la péninsule des Balkans aux xiiie, xive et xve siècles, 4. Histoire de Raguse, 1. Au séminaire de philologie slave : Lecture de monuments littéraires du moyen âge, 2. — Vondrak : Histoire de la littérature moderne de la Bohême (à partir de la Renaissance), 2. Exercices de slavon liturgique (pour les débutants), g. — Von Resetar : Histoire de la littérature serbo-croate du xve au xviiie siècles, 2. Lecture de Judita de Marulic, g. — Murko : A. Mickiewicz et son temps, 2. — Mussafia : Syntaxe historique de la langue française, 3. Histoire de la littérature italienne au xiiie siècle, 2. Au séminaire de philologie romane : Interprétation de textes français du xvie siècle, 2. — Meyer-Lübke : Histoire du drame français, 3. Théorie de la formation des mots en français, 2. Au séminaire de philologie romane : Explication de textes choisis, 2. — Alton : Interprétation de passages choisis de la « Divine Comédie », 1. Friedwagner : Langue et littérature des Anglo-normands, 2. Exercices de français moderne (surtout pour les aspirants au professorat), 1. — Schipper : Grammaire historique de la langue anglaise, 1re partie, Introduction et phonétique, 3. Histoire de la littérature anglo-saxonne, 3. Au séminaire : Explication de textes anglo-saxons d'après les exercices d'ancien et de moyen anglais de J. Zupitza (5e édition, publiée par J. Schipper, Vienne, Wilh. Braumüller, 1896), Direction de travaux philologiques, 2. — Kellner : Shakespeare, sa vie et ses œuvres, 3. — Von Schroeder : Lecture du Rigveda, 3. Lecture de la Çakuntalâ, 2. Introduction à la mythologie comparée des peuples indogermaniques, 9. — Meringer : Grammaire comparée du grec (1re partie : Phonétique), 4. Exercices de linguistique, 1 g. — Sklenar : Grammaire comparée des langues indo-européennes, 1re partie : Théorie des sons, 2. Principes de phonétique, 1. — Reinisch : Grammaire hiéroglyphique et explication de textes choisis faciles, 3. Textes hiératiques (2e cours), 2. — Krall : Inscriptions mythologiques égyptiennes, 2. — Müller : Textes arabes faciles, 2. Poètes arabes anciens, 2. Inscriptions cunéiformes assyriennes et babyloniennes, g. — Bickell : Grammaire syriaque, 3. Versions syriaques, g. Exercices sur la grammaire hébraïque et sur la critique de textes hébreux (le Cantique des Cantiques), g. — Wahrmund : Le Burda d'Al-Busiri (arabe), 2. Mirchond, Extraits (persan), 2. Journaux arabes ; 2. Journaux persans et turcs, 2. — Bittner : Grammaire du persan moderne, 2. Poètes arabes, 2. Exercices turcs, 2. — Mencik : Eléments de langue bohémienne avec exercices, 3. Lecture et explication de prosateurs modernes, pour les élèves avancés, 2. — Bagster : Langue anglaise pour toutes les facultés. — Baildon : Langue anglaise (Proséminaire) ; Exercices adaptés à la grammaire élémentaire de Nader et Würzner ; Lecture du Primer of English Literature de Stop-

ford Brooke, 3. Poésie anglaise moderne, 1. Cours supérieur : Lecture d'œuvres de la littérature contemporaine, Discussions sur la forme et le fond. Reproduction ou transformation du passage lu. Le cours est fait en français, 3. — MATHIEU : Cours inférieur : Les mêmes exercices à l'aide de textes plus courts et plus faciles. Discussions grammaticales. Le cours est fait en français, 3. — MADDALENA : Cours supérieur : Traductions du français en italien, 2. Cours inférieur : Eléments de grammaire italienne avec lecture d'auteurs contemporains, 2. — BEER : *a*) Lecture de morceaux choisis de prosateurs espagnols des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, 2. *b*) Théorie des formes grammaticales espagnoles, 1. — ZOMARIDES : Premier cours : Pour les débutants : Grammaire du grec moderne avec exercices de traduction, 2. Deux. cours : Pour les élèves avancés : Lecture d'auteurs grecs modernes avec traductions de textes allemands en grec moderne, 2. — TOMECSEK : Langue hongroise : 1er Cours : pour les commençants, 3. IIe Cours : pour les élèves avancés, 1. — SCHREIBER : Sténographie : Ire Section : pour les débutants : La représentation et l'abréviation des mots (Système Gabelsberger), 2. IIe Section : Cours de perfectionnement, Abréviation facultative avec exercices pratiques, 2. IIIe Section : Orthographe phonétique, 2. — KRAMSALL : Cours préparatoire au professorat de sténographie (Système Gabelsberger) : Exercices gradués de vitesse, abréviation facultative, méthodologie, histoire et littérature de la sténographie, 2. Introduction au système de sténographie de Faulmann. — SCHIFF : Cours de sténographie pour les débutants (d'après le système Gabelsberger), et en particulier étude de la méthodologie (1) de ce système, 2. Cours complémentaire de sténographie (d'après le système Gabelsberger) pour les etudiants en droit. 1. — HINTERBERGER : La photographie et en particulier ses applications dans les sciences, 1re partie, Optique et chimie photographiques, 1. Exercices pratiques de photographie, les cours sont de 6 semaines et comprennent 12 leçons. Cours de microphotographie. — WEINWURM : Cours de chant pour les débutants qui n'ont que de faibles notions élémentaires, pour une préparation aux chœurs d'hommes, 2. — LUKAS : Cours normal de maîtres de gymnastique pour les aspirants au professorat des écoles moyennes (officiel), chacun 6 g. Gymnastique, tous les jours, 3. — PAWEL : Méthodologie (1) spéciale de la gymnastique de l'enfant. Histoire générale de la gymnastique, 2. Exercices théoriques. Développement systématique et méthodique d'exercices particuliers et de leurs formes. (exercice aux agrès), 2. — HANDMANN : Escrime. Cours d'escrime pour toutes les armes. Exercices généraux d'escrime (pour les tireurs déjà avancés), g. Cours de gymnastique militaire (Système suédois). Cours de tir au fusil et au pistolet (système Flaubert), élèves d'escrime, g. Cours normal de maîtres d'armes. (Pour l'instruction des maîtres on exige une fréquentation quodidienne d'une durée de six mois et une éducation gymnastique préparatoire).

Berne : *Faculté de philosophie.* — STEIN : Psychologie physiologique, 2 ; Histoire de la philosophie moderne depuis Kant jusqu'à nos jours, 3 ; les Origines de la Civilisation humaine, g, 1 ; Séminaire philosophique : Lecture et interprétation de la Critique de la raison pure de

(1) Methodik.

Kant, Expositions, 2. — Müller-Hess : Cours de Sanscrit (suite), 2; Hymnes choisis du Rigveda, 2 ; Histoire de la littérature anglaise du XIIIe au XVIe siècles, 2 ; Séminaire anglais : Exercices sur l'anglais ancien, 2 ; Exercices sur l'anglais moderne, 1. — Haag : Epigrammes choisies de Martial, 2; Les Méthodes de l'enseignement des langues anciennes, 2 ; Grammaire comparée des langues indogermaniques, 3 ; les Guêpes d'Aristophane, 2; Introduction à l'étude de la langue latine, IIe Cours, 4. — Prachter : La littérature grecque de la période romaine, 2 ; Phidias et son temps, g, 1 ; Platon, sa vie et sa doctrine, 2 ; Séminaire philologique : Petits ouvrages de Xénophon, 1 ; Expositions et travaux écrits, 1 ; Proséminaire philologique : Lecture courante d'auteurs grecs et d'auteurs latins, 1 heure alternativement. — Vetter : Histoire de la littérature allemande depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe siècle, 3 ; Gothique, 2 ; Exercices de lecture de haut allemand moyen, 2; Nicolas Manuel, sa vie et ses œuvres, g, 1 ; Séminaire allemand, Section de l'ancien allemand : la genèse de l'ancien saxon ; Travaux sur la Grammaire et l'Histoire de la littérature allemandes, 2. — Walzel : Histoire de la littérature allemande depuis Luther jusqu'à Klopstock, 3 ; Période orageuse et révolutionnaire (1) (Jeunesse de Gœthe et de Schiller), 3 ; Le Faust de Gœthe, 1 ; Exercices d'interprétation, 1 g : Séminaire allemand, Section moderne : Fragments dramatiques de Schiller, 1 1/2. — Freymond : Histoire de la littérature française au moyen âge, 2 ; Histoire de la littérature italienne, 2; Histoire de la chanson populaire française, 1 ; Lecture italienne, 1 ; Séminaire des langues romanes : Exercices de vieux français, 2 ; Exercices italiens, 1. — Michaud : Difficultés de la langue française : Prononciation, étymologie et synonymes, 2 ; Rhétorique et versification, Ire partie, 1 ; Explication d'auteurs français, 1 ; Histoire de la littérature française au XVIIIe et au XIXe siècles, 2 ; Séminaire français : Exercices et répétitions, 1. — Woker : Histoire générale de l'antiquité, 4 ; Histoire générale de l'époque contemporaine depuis 1815, 4 ; Séminaire historique : Section pour l'étude des sources et travaux d'après les sources, 1 1/2; Section de pédagogie pratique et Répétitions, 1 1/2. — Tobler : Histoire de la Suisse de 1515 à 1798 et de 1830 à 1874, 2 heures alternativement ; Séminaire historique : Exercices sur la critique des sources, 2 ; Alliances et traités, 1 ; Répétitions pour l'histoire de la Suisse, 1. — Oncken : Economie nationale théorique, 5 ; Science des finances, 3. — Kurz : Arabe, IIe cours, 2 ; Ethiopien, IIe cours, 2 ; Syriaque, 2 ; Voyages d'exploration en Arabie depuis Niebuhr, 1 g. — Singer : Traditions héroïques allemandes, 2 ; Exercices sur le haut allemand moyen, 2 ; Séminaire allemand : Section d'allemand ancien : Exercices sur la grammaire historique, 1. — von Mülinen : Histoire de la Suisse : Civilisation du XVIIIe siècle, 2 ; Diplomatique, 1. — Auer : Histoire et Esthétique des arts plastiques, 2. — Volmar : Histoire de la peinture allemande contemporaine, 2. — Tumarkin : Esthétique du drame au XIXe siècle, 1. — Künzler : Lecture et interprétation d'un drame de Shakespeare, 1 ; Précis de l'histoire de la littérature anglaise depuis Shakespeare, 2 ; Lecture et explication d'auteurs anglais modernes, 2 ; Grammaire de l'anglais moderne avec exercices, 1. — Thormann : Syntaxe historique de la langue française, 2 ; Introduction à l'étude du vieux proven-

(1) Sturm u. Drang.

çal, 2. — Niggli : Les formes grammaticales de la langue italienne, avec exercices, 2 ; Lecture de « La Vita militare » de de Amicis, 1 ; Chapitres choisis de la Syntaxe de la langue italienne, avec exercices, 1 ; Poètes italiens contemporains, 2. — Geiser : Economie politique et la politique dans le canton de Berne, 1 ; Exercices sur l'Interprétation positive des documents, 1. — Hess-Ruetschi : Théorie de l'harmonie, 4 ; Histoire de la Musique, 3 ; Contrepoint, 2. — Graf : Fonctions sphériques avec répétitions, 4 ; Fonctions de Bessel avec répétitions, 3 ; Équations différentielles, 2 ; Théorie du potentiel, 2 ; Calcul différentiel et intégral, 2 ; Séminaire des mathématiques, 2. — Forster : Physique expérimentale, IIe partie, 6 ; Optique théorique, 1 g ; Répétitions de physique, 2 ; Exercices pratiques de physique, 4. — Friedheim : Chimie inorganique expérimentale, 6 ; Conférences sur la chimie inorganique, 8 ; Chimie des matières colorantes inorganiques, 1 g ; Exercices pratiques de chimie inorganique, 8 ; Exercices pratiques de chimie analytique, pour les étudiants en médecine, 4 ; Exercices sur l'analyse technique des gaz, 3. — Kostanecki : Chimie des composés aromatiques, 4 ; Répétitions de chimie inorganique, 1 ; Exercices de chimie inorganique, 8.—Fischer : Botanique, Ire partie, 6 ; Répétitions de Botanique, 1 ; Chapitres choisis de l'étude des champignons, 1 ; Cours de microscopie pour les débutants, 2, et pour les élèves avancés, 3 ; Travaux à l'Institut botanique. — Studer : Zoologie, 6 ; Chapitres choisis de la zoologie et de l'anatomie comparée, 2 ; Exercices zoologiques, 2-4 ; Travaux zoologiques au Laboratoire, tous les jours. — Baltzer : Minéralogie et pétrographie, 4 ; Exercices géologiques et minéralogiques, 5 ; les Alpes et le Jura, 2. — Brückner : Géographie physique, 3 ; Géographie de la Suisse, 2 ; Le vent et le temps, 1 g ; Répétitions de géographie, 2 ; Conférences de géographie, 2 ; Préparation à des travaux libres, 3. — L. Fischer : Cours de microscopie pour les débutants (Botanique), 2 ; Démonstrations et excursions concernant l'étude des cryptogames, g. — Huber : Théorie des courbes planes supérieures, 2 ; Géométrie analytique à trois dimensions et théorie des surfaces du second degré, 2 ; Détermination de l'orbite des planètes et des comètes, 2 ; Séminaire des mathématiques, 1. — Ott : Calcul intégral, 2 ; Géométrie analytique, IIe partie, 2. — Benteli : Géométrie descriptive : Courbes, Plans, Figures symétriques (1), Polyèdres réguliers, 2 ; Surfaces de révolution, 1 ; Exercices et répétitions, 2 ; Perspective architecturale, 1 ; Géométrie pratique, Ire partie, 1. — Moser : Introduction à l'étude des assurances sur la vie, 1 ; Chapitres choisis des mathématiques appliquées aux sciences physiques et naturelles. — Gruner : Astrophysique, 1 ; Physique mathématique ; Applications du calcul différentiel en physique, 1. — Schaffer : Chimie des aliments, 2 ; Exercices pratiques au Laboratoire pour l'analyse des aliments. — Tambor : La Chimie des alcaloïdes, 1 ; Répétitions de la Chimie des corps gras, 2, Compte rendu des travaux de Chimie organique, 1 g. — Mai : Chimie analytique, IIe partie, 2 ; Exercices sur le calcul appliqué à la Chimie, 1 ; Histoire de la Chimie depuis Lavoisier, 1. — Kissling : Géologie de la Suisse, 2.

Marcel Procureur.

(1) Strahlenflächen (?).

LE NOUVEAU « BOARD OF EDUCATION »

EN ANGLETERRE

Un événement important s'est accompli en Angleterre le 1er avril dernier. Le *Board of Education* (Conseil d'éducation), créé par l'*Act* du Parlement du 9 août 1899, est entré en fonction : à ce moment ont disparu les organes administratifs qui dirigeaient certaines branches de l'éducation publique, pour faire place à un organisme nouveau, plus compréhensif, qui groupe ce qui était longtemps resté séparé, et qui en outre fait entrer dans le ressort de la surveillance gouvernementale une importante catégorie d'établissements, les écoles secondaires privées, laissées précédemment en dehors de l'action de l'Etat.

Pour mesurer la portée de cette réorganisation, il faut jeter un coup d'œil sur ce qui a existé jusqu'à présent.

***

C'est en 1833 que pour la première fois, sur une proposition faite par Lord Althorp à la Chambre des Communes, le Parlement anglais vota une subvention en faveur de l'éducation. Elle consista en une somme de 20.000 livres sterling, destinée à aider à l'érection d'écoles administrées par deux sociétés privées, la *National School Society* (fondée en 1811 par le Dr Bell, et patronnée par l'Eglise anglicane) et la *Bristish and Foreign School Society* (fondée en 1814 par Joseph Lancaster, et patronnée par des hommes politiques qui voulaient observer la neutralité religieuse). Cette subvention fut continuée sous cette forme pendant six ans.

En 1839, sous le ministère de Lord Melbourne, la subvention parlementaire fut accrue, et dut être répartie entre toutes les écoles primaires qui rempliraient certaines conditions. Pour surveiller cette répartition, le gouvernement créa, dans le sein du Conseil privé, un *Comité d'éducation* (*Committee on Education*), qui dut avoir pour président le Lord président du Conseil privé : celui-ci était alors le marquis de Lansdowne (le président du Conseil privé, qui a rang parmi les membres du cabinet, est toujours un pair). Dans une lettre célèbre au marquis de Lansdowne, Lord John Russell, ministre de l'intérieur, exposa les vues du gouvernement : pour les appliquer, on choisit un homme des plus distingués, qui allait être le premier organisateur des écoles primaires en Angleterre, le Dr James Phillips

Kay (devenu plus tard Sir J. P. Kay-Shuttleworth). Le Dr Kay fut nommé secrétaire permanent du *Département d'éducation* (*Education Department*), nom sous lequel on désigna l'ensemble des bureaux chargés, sous la surveillance, plus théorique que réelle, du Comité d'éducation du Conseil privé, de l'administration de la subvention parlementaire ; il fit paraître, la même année, une brochure où il expliquait le plan que le gouvernement se proposait de suivre.

En 1846 eut lieu la publication des *Minutes of the Committee of the Privy Council*, qui, selon l'expression d'un historien anglais, « posèrent le fondement du système anglais de l'école élémentaire publique ». C'était un recueil de dispositions réglementaires édictées par le Département d'éducation, recueil qui fut désigné aussi sous le nom de *Code* (*Educational Code*). Ces *Minutes* durent être publiées à nouveau chaque année, avec les modifications et additions que le Département d'éducation jugeait à propos d'y faire, et déposées sur le bureau de la Chambre des Communes.

Le Dr Kay conserva son poste de secrétaire jusqu'en 1849. Il fut alors remplacé par M. Lingen, qui exerça ses fonctions pendant vingt ans, jusqu'en 1869.

En 1856, on jugea utile de placer à côté et au-dessus du secrétaire un fonctionnaire qui eût entrée à la Chambre des Communes et pût y représenter le Département d'éducation : ce nouveau fonctionnaire reçut le titre de *vice-président du Comité d'éducation du Conseil privé*. Le président du Conseil privé se déchargea sur lui de la direction effective du Département d'éducation, et ne conserva guère qu'une autorité nominale en cette matière ; néanmoins, le vice-président du Comité, bien que chef du Département d'éducation, ne fut pas un ministre, et n'eut qu'exceptionnellement un siège dans le cabinet (1).

Le premier vice-président fut M. W. Francis Cowper. De 1856 à 1900, quinze hommes politiques se sont succédé dans ces fonctions. Le premier qui ait fait parler de lui est M. Robert Lowe (qui devint plus tard Lord Sherbrooke), auteur du *Revised Code* (1862), qui introduisit dans la répartition de la subvention parlementaire le désastreux principe du *paiement d'après les résultats* (*payment by results*). Il faut nommer, après M. Lowe, l'éminent W. E. Forster, libéral, sur l'initiative duquel fut voté le premier *Elementary Education Act* (1870), le statut qui a créé les *School Boards* locaux ; Lord Sandon, conservateur, auteur de l'*Education Act* de 1876, qui fut un recul sur celui de 1870 ; M. Mundella, libéral, auteur de l'*Act* établissant l'obligation (1880) ; Sir William Hart-Dyke, conservateur, auteur de l'*Act* établissant la gratuité facultative (1891) ; M. Acland, libéral, sous l'administration duquel fut réformé le système du *paiement d'après les résultats*, dont les instituteurs et les amis éclairés de l'éducation se plaignaient depuis longtemps ; et Sir John Gorst, conservateur, qui est entré en fonctions en 1895 et aura été le dernier des vice-présidents.

Les secrétaires du Département d'éducation ont été moins nombreux que les vice-présidents : il y en a eu cinq en tout. Après le Dr Kay et

(1) Les seuls vice-présidents qui aient eu un siège dans le cabinet ont été M. Forster (1868-1874), M. Stanhope (1885), et M. Acland (1892-1895).

M. Lingen, qui à eux deux représentent une période de trente ans, sont venus Sir Francis Sandford (1870-1884), M. Patrick Cumin (1884-1890), et Sir G. W. Kekewich, qui est encore en fonctions.

Quelques années après la création du Département d'éducation, le gouvernement anglais constitua, sous le nom de *Département des sciences et arts* (*Science and Art Department*), une administration annexe, placée sous l'autorité du président et du vice-président du Comité du Conseil privé, et qui fut chargée de la répartition d'une autre subvention parlementaire spécialement affectée à des cours scientifiques ou artistiques, et tout particulièrement à l'enseignement du dessin appliqué aux arts industriels. Le Département des sciences et arts a un secrétaire permanent, et un corps d'inspecteurs lui appartenant en propre.

Un conseil appelé *Board of Agriculture*, qui est une sorte de ministère de l'agriculture, distribue des subventions pour l'enseignement agricole, qui fait l'objet de divers cours techniques distincts de ceux que subventionne le Département des sciences et arts.

Enfin, il se trouve qu'un certain nombre d'établissements consacrés à l'instruction sont placés sous le contrôle des *Charity Commissionners* ou *Commissaires de la Charité*. Ces commissaires, au nombre de quatre, — un commissaire en chef et trois adjoints, — ont été institués par le *Charitable Trusts Act* de 1853 (Statut concernant les fondations charitables) : ils sont chargés de l'administration de tous les objets qui ont été placés sous leur autorité par la série des *Charitable Trusts Acts* et par celle des *Endowed Schools Acts* (Statuts concernant les écoles dotées), y compris l'*Act* de 1889 qui règle l'éducation « intermédiaire » dans le pays de Galles (*Welsh Intermediate Education Act*).

***

L'*Act* du 9 août dernier a ordonné qu'il serait établi, sous le nom de *Board of Education*, une autorité chargée de la surveillance d'objets relatifs à l'éducation en Angleterre et dans le Pays de Galles. Ce *Board*, organisé sur le modèle d'autres Conseils déjà existants, le *Board of Trade*, le *Local Government Board*, le *Board of Agriculture*, est composé de la manière suivante : un président ; le Lord président du Conseil privé (à moins que ce Lord n'ait été désigné comme président du *Board*) ; les secrétaires d'Etat ; le premier commissaire de la trésorerie ; le chancelier de l'Echiquier. Le vice-président actuel du Comité d'éducation du Conseil privé (Sir John Gorst) est aussi membre du *Board* ; mais à la prochaine vacance du poste de vice-président, ce poste sera supprimé. Le président du *Board* est nommé par la reine.

Le *Board of Education* doit prendre la place du Département d'éducation (y compris le Département des sciences et arts). La reine pourra, par une décision prise en Conseil, transférer au *Board* les pouvoirs exercés par les *Charity Commissioners* et par le *Board of Agriculture*, relatifs à des objets qui concernent l'éducation.

Le *Board of Education* aura sous sa surveillance non seulement l'enseignement primaire et l'enseignement technique, mais aussi l'enseignement secondaire : et c'est là une très importante innovation. Jusqu'ici,

nous l'avons dit, — si l'on excepte les sept établissements connus sous le nom de *Public Schools*, — les établissements d'enseignement secondaire étaient restés complètement en dehors de l'action gouvernementale ; les professeurs qui y enseignent, choisis par le principal (*headmaster*) de chaque école, et congédiés par lui selon son bon plaisir, n'avaient aucune garantie. L'*Act* dispose que le *Board of Education* pourra, par ses fonctionnaires, faire inspecter celles des écoles secondaires qui le demanderont ; et qu'un comité consultatif, composé, pour les deux tiers au moins, de personnes représentant l'enseignement, donnera son avis au *Board* sur toutes les questions qui lui seront renvoyées, et sera chargé de la tenue d'un registre pour l'inscription de toutes les personnes appartenant à l'enseignement, tant primaire que secondaire.

Le traitement du président du *Board* est fixé à deux mille livres sterling. Les fonctions de président et celles de secrétaire du *Board* ne seront pas incompatibles avec le mandat de membre de la Chambre des Communes.

***

Tel est le résumé de ce Statut qui va marquer dans l'histoire de l'enseignement public en Angleterre, le commencement d'un nouveau chapitre. L'*Act* n'entre pas dans les détails de l'organisation du *Board* ; toutefois il est probable, comme l'a indiqué un discours du Lord président du Conseil privé en août 1898, qu'il se divisera en trois sections ou Départements, affectés respectivement à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire, et l'enseignement technique.

Le quarante-sixième et dernier rapport annuel du Département d'éducation a paru à la fin de novembre 1899. Il récapitule ce qui a été fait durant le dernier exercice, et ajoute : « Il reste néanmoins beaucoup à faire encore pour porter l'éducation dans notre pays à son plus haut degré d'efficacité ». Ceux-là seuls, a fait observer à ce propos le journal *the Schoolmaster*, qui connaissent par la pratique le fonctionnement intérieur du système peuvent juger quelle portée il faut attribuer ici au mot *Beaucoup*. Mais, ainsi que l'écrivent les Lords du Comité du Conseil privé, « on est en droit de fonder de grandes espérances sur l'établissement du *Board of Education* ». Ce *Board* doit assurer la création, sur une base véritablement nationale, d'un système d'enseignement secondaire public relié organiquement à ce qui a déjà été réalisé par l'Etat sur le terrain de l'enseignement primaire. « L'établissement du *Board*, a dit en terminant l'organe de l'Union nationale des instituteurs, fera réellement époque dans l'histoire de l'éducation en Angleterre, et par conséquent dans l'histoire nationale. Puissent ses délibérations être marquées au coin de la sagesse et d'une saine politique. »

J. GUILLAUME.

LES CORRESPONDANTS DE VICTOR COUSIN

Un Normalien de 1812

En faisant des recherches dans les papiers de V. Cousin, pour une étude que nous préparons sur ses correspondants, nous avons trouvé quelques lettres, d'une assez mauvaise écriture, dont la signature particulièrement était presque illisible ; par le ton de cette correspondance, datée de Toulon, l'on voyait seulement que leur auteur était depuis longtemps en relations avec Cousin; ce sont en général des compliments et des invitations à venir passer quelques jours chez lui. Deux autres lettres inédites, celles-là, adressées à M. Barthélémy Saint-Hilaire, après la mort de Cousin en 1867, nous ont dévoilé la personnalité du correspondant : Thouron, élève de l'Ecole normale de la promotion de 1812, « devenu par des nécessités de famille, nous dit M. Barthélemy Saint-Hilaire (1), avoué à Toulon, mais toujours ardent aux études classiques », et président de la société académique du Var (2).

Les lettres adressées à Cousin ne sont pas, pour la plupart, très intéressantes ; par contre, celles que M. Thouron a adressées à B. Saint-Hilaire le sont beaucoup. Nous ne nous occuperons ici que de la première (3).

L'exécuteur testamentaire de l'illustre philosophe avait l'intention, aussitôt après la mort de son maître, de faire sa biographie; ce projet ne fut exécuté que 28 ans plus tard ; mais il avait demandé dès les premiers temps des renseignements à quelques personnes qui avaient pu connaître Cousin, et l'un des premiers auxquels il s'adressa fut M. Thouron, qui lui répondit par la très longue lettre que nous publions ci-après.

Certes, il y a des passages qui auraient pu ne pas y figurer, par exemple, les lettres de Patin et de Cousin, qui lui étaient parvenues à la suite de l'envoi d'une plaquette ; mais au milieu de ce bavardage (*senectus est natura loquacior*, comme il le fait lui-même remarquer avec bonhomie), on trouve des renseignements très curieux sur l'Ecole normale d'alors, sur la manière dont Cousin faisait ses conférences étant encore élève, sur la distribution des prix du Concours général en 1814, et même, *horresco referens*, une pièce de vers inédite — et inconnue — de Patin, sur la nourriture déplorable des normaliens. Cette lettre est en quelque sorte une page de l'histoire de l'Ecole normale de 1811 à 1814, et à ce titre il nous a paru qu'elle pouvait figurer dans la *Revue internationale*.

F. Chambon.

Toulon, faubourg Saint-Jean-du-Var, 12 septembre 1867.

Mon cher Monsieur et honorable Citoyen,

Je m'empresse de répondre à la bonne et trop indulgente lettre que vous m'avez adressée le 9 du courant. Je puis vous donner des détails sur la vie de M. Cousin pendant les années 1811, 1812, 1813, et sur mes rela-

(1) *Victor Cousin, sa vie et sa correspondance* (Paris, Hachette, 1895, in-8°), II, 506.

(2) On trouvera une notice biographique et bibliographique très étendue sur V. Q. Thouron par M. Octave Teissier, dans le « Bulletin de la Société académique du Var », nov.-déc. V (1872), p. XV-LVI. — Né à Besse, près Brignoles, le 17 mars 1794, Thouron mourut à Toulon le 17 mars 1872, laissant de nombreuses poésies provençales, et une traduction d'Homère en vers.

(3) M. Thouron avait joint à sa lettre une feuille de 4 pages in-8°, *Une pièce de vers inédite d'Augustin Thierry*, précédée d'une courte note de V. Cousin. — *De la typographie, d'E. Aurel*. Extrait du *Toulonnais* du 24 avril 1862.

tions avec lui depuis 1861, époque depuis laquelle il revenait passer l'hiver en Provence. Vous avez rencontré en moi un correspondant loquace. *Senectus est natura loquacior*, a dit Cicéron. Je n'ai ni cours à faire ni Aristote à traduire ou à commenter, ni rien autre à faire que de tailler mes arbres fruitiers, et je ne demande pas mieux que de prendre la plume et de la laisser couler sur le papier. J'espère que vous me pardonnerez tout ce que je me croirai autorisé à mêler de personnel à ce que je vais vous dire, et que vous voudrez bien ne pas trouver trop *haïssable* le *moi* dans la narration d'un vieillard parlant d'un passé qui remonte à plus d'un demi-siècle.

Je fus nommé élève de l'Ecole normale le 4 décembre 1811 par M. de Fontanes, sur le rapport de MM. Gueneau de Mussy et Ampère, qui m'avaient examiné à Marseille, et, par une exception bienveillante, je fus admis au sein de l'Ecole dès le 1er septembre 1812, deux mois avant les autres élèves de ma promotion, ce qui me procura l'avantage de faire la connaissance, avant leur sortie, de tous les élèves qui m'avaient précédé à l'Ecole depuis sa création.

Nous avions pour maître des conférences pour le latin et le grec M. Burnouf, et pour la littérature française M. Villemain. Les élèves Cousin, Pierrot et Frémion, bien que leur tour de sortie fût arrivé en 1812, y furent maintenus avec le titre d'élèves répétiteurs. Cousin fut spécialement chargé d'un cours familier au sein de l'Ecole. J'y fus admis avec d'autres élèves de son choix et de celui de M. Gueroult, chef de l'Ecole. Ce cours avait pour objet de nous former à l'art d'écrire en français et à nous donner des notions de haute littérature. Cousin s'acquitta de son emploi avec un zèle et un enthousiasme qui nous transportait, et nos esprits s'échauffaient au feu de son imagination ardente. Vous qui l'avez particulièrement connu au déclin de sa vie, figurez-vous ce qu'il pouvait être à l'âge de 19 ou 20 ans. En nous lisant et en nous faisant admirer les belles pages de Rousseau dans ses discours et dans sa profession de foi du vicaire Savoyard (1), de Buffon, etc., il nous initiait à tous les artifices de leur beau style. Il nous donnait ensuite des sujets de composition. Nous lui rapportions le lendemain notre travail, où nous avions essayé de mettre en pratique les préceptes qu'il nous avait développés la veille. Ce cours familier avait pour nous des charmes indicibles et les heures passaient comme des minutes à l'écouter dans ses divagations fréquentes hors du cadre qu'il s'était tracé d'abord et que son imagination lui faisait franchir comme malgré lui. Il donnait alors un libre cours à son imagination déchaînée, que nous écoutions avec une sorte de ravissement. A ce cours n'étaient pas admis les anciens élèves qui n'avaient plus qu'une année à rester à l'Ecole, tels que Guigniaut, Patin, Loyson, Viguier, etc., mais à côté de moi siégeaient Cayx, Poirson, Desmichels, Dubois du *Globe*, etc.

L'Ecole normale était alors logée dans le comble du Lycée Impérial, rue St-Jacques, où nous recevions un jour la visite de M. de Narbonne, que M. Villemain, dans ses *Souvenirs contemporains*, a rendu célèbre. Nous prenions nos récréations dans la cour du vieux collège de Plessis, au fond de laquelle était le bâtiment où les professeurs des facultés des sciences, lettres et théologie faisaient leur cours, que nous suivions assi-

(1) Plus tard, en 1848, Victor Cousin reprit ces études sur J. J. Rousseau dans son « Essai de philosophie populaire », qui quelques années après prit place dans ses « Fragments et souvenirs » (Paris, Didier, 1857, in-8°, 3e éd., p. 427-534).

dûment ; ces professeurs avaient nom : Haüy, Gay-Lussac, Thénard, Biot, Thurot, Boissonade, Laromiguière, Royer-Collard, etc.

C'est dans cette cour du Plessis que nous fut apporté le fameux bulletin de la grande armée qui annonçait nos désastres en Russie. Peu de temps après éclata la conjuration de Mallet. Ces événements agitaient nos jeunes imaginations, mais nous n'avions aucune prévoyance de la fin prochaine de l'Empire, qui nous semblait fondé sur le *granit*, suivant l'expression de M. de Persigny.

L'Ecole normale fut transférée, pendant l'hiver de 1813, à un nouveau local, rue des Postes, et nous n'y fumes plus nourris par les soins de M. de Sarment, proviseur du Lycée Impérial, qui recevait de l'Université 1.000 fr. pour chaque élève, et qui cependant nous faisait mourir de faim, suivant la piquante épigramme que voici, et dont je ne puis dire l'auteur :

Ci-gît l'Ecole Normale
Qui sous M. de Sarment,
Toujours famélique et pâle
Ne mangeait que rarement :
Cette disette effroyable
S'accrut tellement, enfin,
Qu'un jour au sortir de table,
La troupe mourut de faim.

Ce n'est pas tout, et à ce propos, puisque je suis en train de bavarder et que vous aimez les vers, je vais vous transcrire ceux que composa M. Patin, intitulés : *Transport poétique d'un élève de l'Ecole normale*, etc. Patin les a sans doute oubliés, et il a d'autres titres littéraires. Ces vers méritent cependant d'être conservés. Les voici :

Transport poétique d'un élève de l'Ecole normale en entrant au réfectoire.

Où suis-je, grands Dieux, quelle ivresse
Tout à coup a saisi mes sens !
Quelle vapeur enchanteresse !
Chandelle, est-ce toi que je sens ?
C'est toi, toi qui dans la friture,
Répands ta séduisante odeur,
Toi, sans qui notre nourriture
N'aurait ni parfum ni saveur.

Mais déjà la soupe engloutie
A fait place à des mets nouveaux ;
Bientôt sur l'assiette salie,
Va tomber le bœuf en morceaux.
Ciel ! quel spectacle lamentable !
Que d'affreux lambeaux de souliers !
Quel démon fait de notre table
La boutique d'un savetier ?

Allons, amis, pleins d'allégresse,
Ouvrons ces œufs appétissants :
Mais, ô prodige ! la main presse
Des individus palpitants !
Quel enchanteur de sa baguette,
Du destin trompant les décrets,
A fait d'une maigre omelette
Une friture de poulets ?

Vois-tu ces lentilles fumantes
Sortant des mains du cuisinier.
Agiter leur cosse tremblante
Dans cet informe saladier?
Dans leur sein un énorme insecte,
S'agite et glacé de terreur
Je vois de leur chair entr'ouverte
Sortir le puceron vainqueur.

Je te rends grâce, ô vinaigre,
Dont l'acide victorieux
Pour nous du dîner le plus maigre,
Fait un dîner délicieux!
Tu sais par ta présence heureuse,
Déguisant ces mets dégoûtants,
Vaincre l'odeur cadavéreuse
Du plus corrompu des merlans!

[PATIN.]

Ceci sort du sujet de ma lettre; je fais comme Cousin, je me laisse emporter. Après tout, de Cousin à Patin, il n'y a pas bien loin. C'étaient deux bons amis, et puisque j'en suis à Patin, je vous dirai que lui ayant adressé comme à vous mon *Toast à la langue provençale*, il m'a, comme vous, répondu une lettre charmante. Vous vous êtes accordés dans une trop indulgente appréciation de mes vers. Il me dit dans sa lettre :

« Mon cher ancien camarade, je prends occasion de votre dernier pré-
« sent pour vous remercier en même temps de tous ceux par lesquels
« vous vous êtes déjà rappelé à mon souvenir, d'une manière si aimable.
« Vous faites à vos anciens condisciples les honneurs de votre Provence.
« Quelques-uns, comme mes regrettables amis Augustin Thierry et Patin
« ont été vos hôtes; les autres sont de temps à autre vos lecteurs. Pour
« mon compte, j'ai lu avec grand plaisir l'analyse que vous avez donnée
« du nouveau poème de l'auteur de *Mireille*, et dans le compte-rendu du
« congrès de *Fontsegugne* (?), non seulement votre spirituel et élégant
« *toast* français à la *langue provençale*, mais malgré mon incompé-
« tence, votre imitation provençale du *Beatus ille* d'Horace. On pourrait
« vous dire avec Horace :

Docti sermones utriusque linguæ.

« Vous faites de l'une, en bon vers, le panégyriste de l'autre. Toutes
« deux sont vos obligées.
« Recevez, je vous prie, etc. »

Vous comprenez bien que de pareilles lettres sont comme la vôtre, pour moi, de véritables parchemins, des titres de noblesse, que je vais joindre aux lettres de Thierry, de Cousin, de Guigniaut, d'Egger, etc. Je les conserve comme des perles. J'ai cinq lettres de Thierry qui, hélas! ne les a pas écrites lui-même, il était aveugle; dix de Cousin, toutes pleines de bons sentiments pour moi, et qui finissent la plupart par la formule *vale et me ama*. Dans l'une d'elles, il me cite ce vers de Virgile :

O utinam! tecumque fuissem...

ce qui prouve que vers la fin de sa longue et glorieuse carrière, il avait le goût et le désir du repos.

Ceci me conduit à vous parler de Thierry et de Cousin à l'occasion des vers touchants que le premier des deux me dicta à Hières en 1830 et que, aidé de Cousin, j'ai sauvés de l'oubli. Je les confiai à Cousin lorsqu'il vint passer une journée au milieu de ma famille. Vous les trouverez sous ce pli avec un préambule de Cousin où il a bien voulu me qualifier d'*homme excellent*. Guigniaut, qui préparait sa notice biographique sur Thierry et ses œuvres, les vit dans les *Débats*, et il m'écrivit une lettre dans le genre de celle que vous avez bien voulu m'adresser, le 9 de ce mois, pour me demander, tant en son nom qu'au nom de M. Amédée Thierry, des détails sur mes relations avec Thierry pendant son séjour à Hières. Je les lui envoyai, et dans sa notice sur Thierry, il a transcrit dans l'*appendice* non seulement la cantate de Thierry, mais aussi une autre pièce de vers jusqu'alors inédite que je lui envoyai.

Guigniaut, à la page 26 de sa notice, rappelle le préambule que Cousin a mis en tête de la cantate : ce morceau qui est un modèle de style comme tout ce qu'a écrit Cousin, est peu connu et n'a pu être imprimé dans ses œuvres. Vous trouverez sans doute l'occasion d'en parler dans votre notice biographique, et j'en serais d'autant plus heureux que mon nom s'y trouve mêlé, et qu'ainsi accolé à ceux de mes illustres camarades, il pourra peut-être échapper à l'oubli, comme les vers de Thierry.

Lorsque Cousin publia ces vers dans les *Débats*, il me l'annonça dans une lettre du 20 avril 1862, dont voici la copie : ceci rentre dans mon cadre.

« Mon cher Thouron,

« J'ai été si fatigué de mes courses à Arles, à Nîmes, à Montpellier, qu'arrivé à Paris le 5 avril, je n'ai pu m'occuper que ces derniers jours de la pièce de vers de notre Thierry, que vous avez bien voulu me confier. Il était absolument impossible d'en faire un article de la *Revue des Deux-Mondes*, elle était trop courte (1). Je me suis bien gardé de l'étouffer dans des commentaires. Je l'ai donnée au *Journal des Débats*, avec quelques mots de préambule. Elle a paru aujourd'huy, jour de Pâques, dimanche 20 avril. J'espère avoir rempli vos intentions et ajouté une modeste fleur à la brillante couronne de notre cher et illustre camarade.

« Soyez assez bon pour me rappeler à toute votre excellente famille, dont je garde un souvenir reconnaissant. Je reprends ma vie solitaire et j'observe un austère silence pour obéir au médecin et tâcher d'être en état de prolonger mes travaux. Au mois d'octobre prochain je vous écrirai pour vous dire mes projets et recourir à votre obligeance. Croyez-moi bien, je vous prie, votre vieux camarade et sincère ami.

« 20 avril 1862. COUSIN. »

J'ai dit plus haut que l'Ecole normale quitta, dans l'hiver de 1813, le Lycée Impérial pour s'établir rue des Postes. Dans ce nouveau local nous fûmes mieux logés et mieux nourris, mais nous y éprouvâmes de bien plus graves et plus tristes émotions que celles du réfectoire de la rue St-Jacques dont, après tout, nous supportions en riant de bon cœur les vicissitudes culinaires. Nous étions en mars et avril 1814. Les armées de

(1) V. Cousin a peut-être fait cependant des tentatives auprès de la *Revue*, et c'est probablement à cette négociation — qui n'aboutit pas — que se rapportent deux billets inédits sans date de Sainte-Beuve.

l'Europe coalisée s'approchaient de Paris. Dans la prévision d'un siège prochain, M. de Fontanes fit transporter à l'Ecole des matelas, des victuailles, et manifestait ainsi l'intention de se mettre à l'abri, au milieu de nous, des horreurs d'un siège et des cruelles péripéties du sac d'une ville emportée d'assaut.

La veille de l'attaque de Paris, nous observions le soir de nos fenêtres, qui dominaient la montagne Sainte Geneviève, les feux et les bivouacs des cosaques campés autour de Paris. Le lendemain à la pointe du jour le canon grondait et une fusillade roulante ne cessa de se faire entendre jusqu'à trois heures de l'après-midi. Paris capitula. L'histoire a tout raconté, mais quoiqu'on en ait dit, ce fut une humiliation, mais ce fut aussi une délivrance. Passons et revenons à Cousin.

La distribution des prix du grand concours eut lieu comme à l'ordinaire au mois d'août. Le grand-maître Fontanes. qui avait [fait] de si beaux discours à l'Empereur et lui avait prodigué l'encens, avait à présider la distribution des prix et à prendre la parole pour la première fois en public depuis la chute de l'Empire. Je fus délégué avec Cousin et quelques autres élèves de l'Ecole pour représenter l'Ecole normale dans cette cérémonie. La circonstance était solennelle. Comment le courtisan de l'Empire s'en tirera-t-il ? Cousin trépignait de curiosité et d'impatience ; je lui rappelai cette circonstance lorsqu'il vint me voir à Toulon. M. de Fontanes avait été bon pour lui. Cousin admirait ses bonnes manières et les relations qu'il avait eues avec le gentilhomme grand'maître n'ont pas peu contribué, j'en suis sûr, à donner à Cousin ces allures de bonne compagnie et même de grand seigneur qu'il savait conserver dans l'occasion.

M. de Fontanes s'en tira comme tous les courtisans, et il commença à peu près ainsi :

« Jeunes Français,

« Depuis 25 ans, les Révolutions ont succédé aux Révolutions : on a voulu tout détruire, on a voulu tout renouveler : la force invincible des choses a tout ramené à l'Etat ancien. C'est toujours sur les ruines et les tombeaux que les imaginations déréglées s'occupent à régénérer le monde... Tandis que le génie de conquête, impatient de tout perdre et de se perdre lui-même organisait et lançait les armées, l'Université mettait entre les mains de ses élèves les œuvres de Bossuet et de Massillon, etc... Sans insulter à ce qui vient de disparaître, elle accueille avec enthousiasme ce qui nous est rendu... »

Voilà ce que mes souvenirs me rappellent encore de ce discours, que je n'ai jamais lu.

En ai-je assez dit ? Trop peut-être, mais je compte sur votre indulgence et sur votre sympathie.

J'espère bien que vous ne traverserez pas Toulon, en vous rendant à Cannes, sans m'honorer de votre présence. Je possède au faubourg St-Jean une villa confortable que j'habite.... Je veux vous avoir pour hôte (1).

Adieu, Monsieur et cher concitoyen, agréez l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

V. Thouron.

(1) Ce vœu fut exaucé ; M. B. Saint-Hilaire, en novembre de la même année, alla passer quelques jours à Toulon, *Cf.* O. Teissier, p. *op. cit.* LI.

CONGRÈS INTERNATIONAUX EN 1900

I. Congrès d'enseignement supérieur

Voici une première liste des communications qui nous ont été adressées :

Extension Universitaire. — MM. Aramburu, Buylla, Posada, Sela, Altamira ont envoyé pour cette première question posée dans le rapport de M. Larnaude, un mémoire sur l'*Extension universitaire* à l'Université d'Oviédo.

M. Leclère président de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles, délégué du gouvernement belge, envoie un Mémoire *sur l'Extension universitaire en Belgique*, et sur la manière dont il importe de la concevoir en tout pays.

M. le professur Roberts annonce l'envoi d'un rapport sur l'extension universitaire en Angleterre et nous adresse déjà : 1° *La position du Summer meeting dans le Système de l'extension universitaire*, par M. Marriot, professeur d'histoire moderne et d'économie politique, secrétaire général de l'Extension pour Oxford ; 2° *The incorporation of University Extension into a University System*, par M. Kimmins, Secretary to the London Society for the Extension of University Teaching.

Le second rapport, celui de M. Caudel, porte sur l'*introduction des matières coloniales, agricoles et industrielles, dans l'enseignement des Universités* et pose les questions suivantes :

1° *Les Universités doivent-elles s'occuper dans leur enseignement, des questions coloniales, agricoles et industrielles ?*

2° *Doit-on faire de cet enseignement un exercice complémentaire de haute culture intellectuelle ou une préparation plus ou moins spéciale, directe et pratique aux entreprises coloniales, agricoles et industrielles ?*

M. Maurice Courant, interprète au ministère des affaires étrangères, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, a envoyé un mémoire sur *l'Introduction des matières* **coloniales** *dans l'enseignement des Universités.*

Le groupe marseillais de la *Société d'enseignement supérieur* prépare un Mémoire. D'autres mémoires sont annoncés par MM. Girault, Froidevaux, René Worms, etc.

La troisième question, présentée par un rapport de M. Am. Hauvette, est la suivante : *Création d'œuvres en faveur des étudiants ; moyens d'éviter leur isolement ; institutions déjà existante, en France et à l'étranger.*

M. Charles Cestre, professeur agrégé d'anglais au lycée de Dijon, A. M. Harvard, a envoyé une communication où, après avoir fait connaître les œuvres, en faveur des étudiants, créées ou encouragées par l'Université Harvard, il indique ce qui pourrait être fait dans nos Universités françaises.

MM. Aramburu, Buylla, Posada, Sela, Altamira traitent des colonies universitaires organisées par l'Université d'Oviédo. La communication porte en même temps sur l'extension universitaire).

Miss Williams nous fait connaître l'organisation de l'Association franco-anglaise qui groupe à Paris des étudiantes de tous les pays.

La quatrième question, posée par un mémoire de M. Saleilles sur *les rapports à établir entre les Facultés des lettres et les Facultés de droit*, est traitée par M. Ducros, doyen de la Faculté des lettres d'Aix-Marseille.

La cinquième : *Des rapports entre les Universités des divers pays et les professeurs de ces diverses Universités, des institutions propres à les favoriser ; d'une union internationale des membres de l'enseignement supérieur*, a donné lieu à un mémoire de M. Henry Bréal : *Comment faire connaître les Universités françaises à l'étranger* ? Le rapporteur M. Georges Blondel en prépare un sur quelques-unes des questions soulevées par la discussion du groupe parisien de la Société d'enseignement supérieur.

Sur la sixième question : *Les programmes de l'enseignement supérieur doivent-ils être dressés suivant une méthode rationnelle et quelle doit être cette méthode* ? le rapporteur M. Georges Coulon, vice-président du Conseil d'Etat, nous a adressé un mémoire qui comporte des résolutions à discuter par le Congrès.

La septième question : *De la formation par les Universites des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire*, a déjà été traitée par M. M. Dorison, professeur à l'Université de Dijon : *La formation des maîtres de l'enseignement primaire par les Universités* ; — par M. le professeur Csengeri, délégué de l'Université de Kolozwar, *Formation théorique et pratique des professeurs, Université et Ecole normale supérieure.*

Section des Beaux-Arts. — Nous rappelons les questions posées, à la suite des réunions organisées à la Sorbonne, dans le rapport de M. Guillaume :

1° Quelle est l'organisation actuelle de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les Universités ?

2° Quelle est l'organisation actuelle de l'enseignement de l'esthétique dans les Universités ?

3° Quel est le développement qu'il convient de donner dans les Universités aux enseignements qui se rapportent à l'art et à son histoire ?

4° Est-il utile et possible d'établir des rapports entre les Universités où s'enseignerait l'histoire de l'art et les écoles des Beaux-Arts où s'enseigne la technique des arts ?

5° Quels sont les moyens d'introduire ou de développer l'enseignement de l'art et de l'histoire de l'art dans les établissements d'enseignement secondaire et autres écoles où il pourrait être admis ?

M. Romain Rolland, chargé de cours d'histoire de l'art à l'Ecole Normale supérieure (Paris), a envoyé la communication suivante : *De la place à faire à l'histoire de l'art et particulièrement à l'histoire de la musique dans l'enseignement de l'histoire générale.*

De M. Léon Rosenthal, professeur d'histoire au lycée de Dijon, nous avons reçu :

1° Caractère d'un enseignement de l'histoire de l'art dans les Uni-

versités. — 2° Réforme de l'enseignement du dessin dans les établissements secondaires.

Section de philosophie. — Le rapport de M. Boutroux posait les questions suivantes :

1° *Quelles sont les conditions essentielles de l'étude et de l'enseignement de la philosophie dans les Universités ?*

2° *En quoi doit consister l'enseignement de la philosophie dans les lycées ?*

3° *Quels doivent être les rapports de l'enseignement philosophique des Universités avec les écoles primaires de tout ordre ?*

M. Emile Boutroux, professeur à la faculté des lettres de Paris a envoyé une *Note* sur l'*Enseignement de la philosophie dans les Universités.*

M. Lauro Clariana-Ricart, professeur de mathématiques spéciales à l'Université de Barcelone nous a adressé un mémoire *sur la nécessité d'unir les mathématiques avec la philosophie dans l'enseignement des Universités.*

De M. Albert Leclère, professeur de philosophie au collège de Blois nous avons reçu un mémoire : *Faut-il maintenir la philosophie dans les programmes de l'enseignement secondaire ? Si oui, quelles réformes faut-il introduire dans l'enseignement de cette science et dans la préparation de tous ceux qui doivent contribuer à la donner ?* De M. Malapert, professeur au Lycée Louis-le-Grand (Paris), un mémoire sur *la philosophie dans l'enseignement secondaire ;* de M. Marcel Bernès une Note sur l'*Etude et l'enseignement de la philosophie.*

D'autres communications sont préparées par MM. Georges Lyon, Marcel Bernès, Cantoni, Darlu, Delbos, Evellin, etc.

Section d'histoire et de géographie. — Nous avons reçu les communications suivantes :

Sée, professeur à l'Université de Rennes, *l'enseignement de l'histoire à la faculté de Rennes.*

Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille, *L'organisation des conférences pratiques d'histoire du moyen âge à l'Université de Lille.*

Xénopol, professeur à l'Université de Jassy, *Nécessité de l'enseignement de la théorie de l'histoire dans les Universités.*

Lamprecht, professeur à l'Université de Leipzig, *Les exercices pratiques d'histoire de Leipzig* (traduits par M. Hauser).

MM. Gabriel Monod, Vidal de la Blache, Bougier, Toutain, Gallois, Hauser, etc., nous annoncent l'envoi de mémoires ou de notes.

Section des sciences sociales. — M. Thaller a fait le rapport pour la sous-section du droit en posant les questions suivantes :

1° *L'enseignement doit-il forcément embrasser chaque année toute l'étendue du programme.*

2° *La forme d'enseignement* **ex cathedra** *est-elle la seule admissible ?*

3° *N'y aurait-il pas lieu d'établir dans les Facultés des interrogations fréquentes, périodiques et sanctionnées ?*

4° *Du régime des travaux écrits qui peuvent être considérés comme sanctions. De celui de la thèse.*

5° *Du régime des examens.*

6° *Y a-t-il lieu de créer dans les établissements supérieurs, des enseignements préparant spécialement aux fonctions de l'Etat ?*

M. Villey, doyen de la faculté de droit de Caen, a envoyé un mémoire sur l'*Enseignement* du droit dans les Facultés de droit.

MM. Aramburu, Buylla, Posada, Sela, Altamira ont donné une note sur l'*Ecole pratique d'études juridiques et sociales* à Oviédo.

M. Larnaude prépare une note sur *l'Enseignement du droit dans les Universités.*

De nombreuses communications nous sont annoncées de France et de l'étranger.

M. H. Hauvette (Grenoble) a pour la section de philologie, envoyé une *Note sur l'enseignement de la langue et de la littérature italienne dans les Universités.*

Sur la demande d'un certain nombre de nos adhérents, une section de médecine a été instituée. La question posée est la suivante : *Formation et recrutement des professeurs de médecine*. Nous avons déjà, pour cette section, un mémoire de Beyrouth.

Nous rappelons que les communications doivent comporter 5 ou 6 pages d'impression, et se terminer par un résumé de propositions en 8 ou 10 lignes, propres à être discutées par le Congrès. Les envoyer à *M. Larnaude, secrétaire général du Congrès à la Sorbonne.*

Ces communications, les rapports et les discussions, seront imprimés en un volume qui sera distribué gratuitement à tous les adhérents du Congrès présents ou non, qui auront envoyé la cotisation minimum de dix francs.

Nous prions ceux que le Congrès intéresse de donner le plus tôt possible leur adhésion et les adhérents de nous adresser immédiatement leurs communications.

II. — Congrès international de l'enseignement primaire (2-5 août 1900).

Le comité d'organisation du Congrès international de l'enseignement primaire a l'honneur de rappeler à toutes les personnes qui, en France et à l'étranger, s'intéressent aux questions d'éducation que ce Congrès s'ouvrira à Paris, le jeudi 2 août, pour durer jusqu'au dimanche 5 inclusivement.

Il sera divisé en cinq sections, correspondant aux cinq questions mises à l'étude ;

I. — *L'éducation ménagère* ; sa définition, ses limites, son adaptation à chacun des degrés de l'enseignement primaire.

II. — *De la fréquentation scolaire.*

III. — *De l'éducation morale* : son objet, ses principes, ses méthodes et ses procédés.

IV. — *De l'enseignement primaire supérieur* : son objet, ses limites ; moyens de l'adapter aux intérêts régionaux et locaux.

V. — *Des institutions post-scolaires :* cours d'adultes et lectures publiques, etc.

Le comité se préoccupe d'assurer quelques commodités aux membres du congrès tant étrangers que Français. Pour le voyage, M. le Ministre vient de demander aux compagnies de chemins de fer de leur accorder une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire.

En ce qui concerne le séjour à Paris, le comité peut déjà les prévenir que la carte qui leur sera délivrée par ses soins, conformément à l'art. 5 du règlement (1), leur donnera droit à l'entrée gratuite à l'Exposition pendant toute la durée du congrès. Le règlement n'avait pu leur garantir cet avantage, qui n'a été accordé que par une mesure récente.

En outre, le comité fait des démarches en vue de leur préparer, soit dans des maisons particulières, soit dans des établissements d'instruction publics ou privés, une hospitalité économique ; il espère pouvoir aussi leur désigner des restaurateurs qui se seraient engagés à leur faire les conditions les plus avantageuses. Un avis ultérieur fera connaître les mesures qui auront été définitivement prises à ce sujet.

Enfin, le comité a constitué des commissions particulières pour la réception des adhérents, l'organisation des séances, des conférences, des fêtes, etc.

Il signale de nouveau à tous ceux qui doivent prendre part au congrès, inspecteurs d'académie et inspecteurs de l'enseignement primaire, directeurs et directrices d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures, instituteurs et institutrices, membres des comités des œuvres auxiliaires ou complémentaires de l'école, l'intérêt qu'ils auraient à se réunir pour étudier préalablement les questions mises à l'ordre du jour et à s'entendre pour désigner les personnes les mieux préparées à présenter, en des conclusions précises, le résultat des délibérations prises en commun.

Les auteurs des mémoires sont invités à faire suivre leurs conclusions de projets de résolutions.

Les mémoires devront tous être adressés, avant le 15 juin 1900, à M. Trautner, 20, rue Etienne-Marcel, Paris, secrétaire du comité d'organisation, qui les transmettra ensuite aux rapporteurs compétents.

Pour que cette transmission soit possible, il est nécessaire que chaque mémoire ne vise qu'une seule question.

Pour être mieux guidé dans quelques-unes de ses démarches, surtout dans celles qui concernent le logement, le comité serait heureux de connaître, avant le 10 juin, les noms des membres du congrès.

Les adhésions des collègues étrangers seront néanmoins reçues jusqu'au 1er août prochain.

Le Secrétaire général,
G. JOST,

Le Président du comité d'organisation,
GRÉARD,

Le Secrétaire,
L. TRAUTNER,

III. — Congrès international de la presse de l'enseignement.

DEUXIÈME QUESTION : *Organisation d'un bureau international de renseignements sur les questions d'instruction et d'éducation.*

Exposé.

Il a semblé bon à plusieurs des membres du bureau de profiter de la présence à Paris de nombreux confrères étrangers pour les interroger

(1) Les adhérents, étrangers et français, sont priés de vouloir bien envoyer au trésorier du comité, M. Marguery, président du syndicat de l'alimentation parisienne, 36, boulevard Bonne-Nouvelle : 1° un bulletin d'adhésion contenant les indications suivantes : Noms, prénoms, qualité, adresse ; 2° la somme de 3 francs, montant de la cotisation.

sur l'importance qu'aurait la création de bureaux de renseignements concernant les choses d'éducation.

Nous avouons n'avoir, sur ce point, rien à leur montrer ni rien à leur apprendre. Il existe en France plusieurs musées pédagogiques, dont celui de la ville de Paris, qui nous offre si gracieusement l'hospitalité : il n'existe aucune publication, parmi toutes celles qui sont consacrées aux matières qui nous occupent, qui nous fournisse l'ensemble des renseignements nécessaires sur le mouvement pédagogique dans le monde entier. Et ce n'est point que la rédaction de l'une ou l'autre de nos publications spéciales garde jalousement ce trésor, c'est que aucune ne le possède.

Peut-être, et c'est là la première question, ce travail de synthèse a-t-il été fait à l'étranger. En ce cas quels seraient les moyens de le rendre accessible à tous ?

Sil n'a pas été fait, ne serait-il pas temps de le faire ? Et comme personne, dans aucune nation, ne parait en état de le tenter seul, comment le travail pourrait-il être divisé ? Devrait-il l'être par matières, ou, ce qui parait plus naturel, par nations ?

Y a-t-il lieu, par conséquent, de provoquer et d'encourager la constitution dans chaque pays d'un groupe qui s'occuperait de réunir les indications bibliographiques principales sur les études qui ont été faites des matières d'enseignement ?

A quelle date le travail devrait-il remonter, car il ne peut être question de réunir, quelque tentant que soit le projet, les matériaux d'une bibliographie de l'histoire comparée de la pédagogie ?

N'y aurait il pas avantage, quelque variété que puissent présenter les questions chez les divers peuples, de s'entendre sur les grandes divisions du plan, de manière que le répertoire d'une nation puisse être facilement consulté dans une autre ?

Une fois le travail mis à jour, comment devra-t-on en assurer la continuation d'année en année ?

D'autre part y a-t-il des moyens pratiques d'organiser l'échange des tables, qui seraient ainsi dressées ?

Peuvent-elles être périodiquement publiées ?

Dans l'intervalle de la publication, comment se pourraient-elles consulter d'un pays à l'autre ?

Telles sont, Messieurs, les vastes questions qui nous paraissent devoir intéresser nos confrères des deux mondes. La possibilité de se renseigner vite et sûrement est une des nécessités du journaliste, plus encore que de l'homme d'études qui peut prendre son temps, et ne perd pas toujours sa peine à être renvoyé d'un livre à l'autre.

D'autre part, il est bien certain que l'ouverture de vues exactes sur ce qui se fait et se tente au dehors, plus que toute autre chose, est de nature à élargir l'esprit et à l'élever au-dessus des partis pris et des routines, c'est un prolongement de la pensée de l'homme, qui lui facilite les progrès.

Les rapporteurs, F. Brunot, L. Troncet.

Troisième question : *Action de la presse de l'enseignement sur l'éducation populaire.* — Quatrième question : *Rapports à etablir, par son intermédiaire, entre les trois ordres d'enseignements.*

Exposé.

Une des tâches les plus importantes de la presse de l'enseignement,

est sans contredit, de contribuer de tout son pouvoir au développement de l'éducation populaire.

1° Tout d'abord elle doit être l'initiatrice du mouvement.

Elle propage, par son action directe, dans les milieux éclairés, l'idée de l'action nécessaire ; elle en montre la nécessité, les avantages moraux et sociaux et l'utilité pratique.

D'autre part (et là son action est peut-être encore trop indirecte), elle s'adresse au peuple et le convie à s'instruire, à s'élever ; elle fait appel à sa dignité morale, elle lui assure une force plus grande, elle éveille en lui le goût de la vérité et de la beauté.

2° Après avoir suscité les éducateurs et aidé à assembler les auditoires, la presse de l'enseignement a pour mission de diriger, d'inspirer le mouvement, d'ordonner les efforts et d'harmoniser les bonnes volontés afin que l'œuvre produise la plus grande somme d'effets. Elle provoque les générosités, elle unit les personnes selon leurs facultés, elle leur propose les moyens les plus efficaces d'atteindre le but, s'intéresse aux progrès des initiatives les plus intéressantes et les signale à l'attention des éducateurs. Le contact doit être incessant entre les sociétés d'éducation et la presse pour une moindre dispersion d'efforts sur un même point, pour une entente sur les questions d'intérêt général, pour un échange de conseils et de résultats d'expériences.

3° La presse de l'enseignement concourt directement par des organes spéciaux, par des suppléments, par des rubriques propres, à l'éducation populaire. Elle offre des plans de conférences ou des sujets développés, des lectures choisies avec soin, des directions de travaux pratiques. Elle commente les événements importants, les livres, les découvertes scientifiques, afin de les mettre à la portée des éducateurs ou du peuple.

Elle devrait être, pour rendre son action plus effective et plus directe, aidée puissamment dans cette partie de sa tâche, par de bons journaux populaires hebdomadaires, par la publication de brochures à bon marché.

Premier point. — La presse de l'enseignement et l'éducation populaire. Action sur les milieux universitaires. Rapports entre les divers ordres d'enseignement pour une action commune. Action sur les milieux populaires. Des moyens d'y pénétrer et de s'y répandre.

Deuxième point. — Action de la presse de l'enseignement, pour la direction des œuvres d'éducation populaire. Moyens pratiques de coordonner les efforts en vue des meilleurs résultats.

Troisième point. — Participation directe de la presse de l'enseignement à l'éducation populaire. Organes spéciaux. Moyens propres à la création d'un organe de presse populaire consciencieux, exact et d'une réelle efficacité morale.

Les rapporteurs, Albert Livet, E. Rotival.

IV. Congrès international de l'enseignement secondaire.

Les *Rapports préparatoires* seront publiés par la la *Revue univertaire* du 15 juin et du 15 juillet.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Ile Maurice

Il y avait, en 1899, 176 écoles primaires, dont 78 du gouvernement, avec 9.777 élèves inscrits et 5.884 présents en moyenne, 98 écoles subventionnées avec 9.404 élèves inscrits et 6.061 présents en moyenne. De 1895 à 1899, le nombre des élèves a augmenté dans les écoles du gouvernement, de 358, dans les écoles assistées de 544; le nombre des élèves présents, dans les premières, de 90, dans les secondes, de 284. La lutte sur le terrain scolaire, comme sur le terrain politique, porte sur la question religieuse : les écoles officielles, protestantes, prennent l'anglais pour base de leur enseignement ; les écoles subventionnées sont catholiques et reçoivent les enfants d'origine française. (*Croix du dimanche* et *Annales de l'Union catholique* du 29 avril).

Suisse

Bâle. — L'Université compte 37 professeurs ordinaires, 28 professeurs extraordinaires, 37 privat-docents ; elle a été fréquentée, pendant le semestre d'hiver par 492 étudiants, 54 pour la théologie, 43 pour le droit, 139 pour la médecine, 256 pour la philosophie. 363 étaient de nationalité suisse, 129 étrangers.

Zurich. — Le projet relatif à la fondation d'une caisse de secours pour les veuves et orphelins des professeurs décédés a vivement intéressé les anciens élèves du Polytechnicum, l'industrie suisse des machines et l'industrie chimique : 160.000 francs (mai 1900) ont déjà été versés, dit la *Suisse universitaire*, comme contributions volontaires.

Grisons. — M. le professeur Emile Capeder, de Coire, doit établir un jardin à Ziteigl, pour y conserver la flore alpine, en particulier les espèces rares, pour réunir en un seul lieu les plantes, afin que la flore alpine puisse être étudiée dans son ensemble en une seule excursion, et en peu de temps, et d'une façon approfondie, pour y faire des recherches physiologiques.

Vaud. — M. Georges Renard quitte Lausanne pour professer l'histoire du travail au Conservatoire des arts et métiers de Paris.

M. Gréard a visité les établissements d'instruction, dont il a fait l'éloge.

Paris

Société des Amis de l'Université. — Le premier bulletin de la Société vient de paraître. Du rapport de M. Lyon-Caen, secrétaire général, il résulte

qu'au 15 février, il y avait 729 adhérents, dont 38 donateurs, 160 fondateurs, 531 membres titulaires. Le revenu disponible, pour 1900, en laissant de côté le fonds de réserve, capitalisé en 1899, est de 22.153 fr. 66 représentant les recettes des deux exercices. La Société prélève 2.100 francs pour les frais de correspondance, de conférences et d'impression; elle accorde une subvention de 1.000 francs à M. Henri Lemonnier, professeur d'histoire de l'art à la Sorbonne, pour se procurer des photographies des musées du Trocadéro et de Chantilly, des moulages d'art français et des estampes relatives à l'histoire de l'art au XIXe siècle ; 200 francs à M. Vidal de la Blache pour achat de grandes cartes géographiques et topographiques françaises et étrangères, de photographies et d'instruments divers ; 1.000 francs à M. Marcel Dubois, pour achat de cartes et de livres relatifs aux colonies ; 6.000 francs à des bourses de voyage accordées à des étudiants des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres. M. Aftalion étudiera sur les lieux les grands ports maritimes de l'Allemagne, en particulier, les ports francs, et visitera Hambourg, Brême, Kiel, Stettin et Berlin. M. Fardis ira à Londres pour étudier le contentieux administratif en Angleterre; M. Montet visitera Roubaix, Lille, Gand, Bruges, Ostende, Birmingham, etc., pour examiner les applications du système connu sous le nom de socialisme municipal. MM. Roux, Griffon, Victor Henri examineront, dans les Universités de l'Allemagne et de l'Autriche l'organisation et le fonctionnement des laboratoires. M. Humbert cherchera, dans les divers pays de dialecte souabe, quelles influences germaniques ont agi sur le vocabulaire, la grammaire et la phonétique du patois parlé dans l'ancien pays d'Elsgau (ancienne Alémanie). Sur les 22.153 francs 66 centimes dont elle dispose, la *Société* n'emploie donc que 12.100 francs.

Le Bulletin débute par un *Appel* où M. Lavisse signale les lacunes des Facultés, les besoins des laboratoires qui ne sont ni assez dotés, ni assez nombreux et montre que « c'est mettre un intérêt et de la dignité dans sa vie, que d'apporter son concours à la haute éducation intellectuelle ».

La Société des Universités populaires. — A la salle des Sociétés savantes, les Universités populaires ont tenu leur séance constitutive. La Société, a dit M. Séailles, doit laisser aux groupes divers leur autonomie, mais elle a pour objet de coordonner leurs efforts en leur fournissant des documents, des types de statuts, des conseils pratiques, un appui moral et même un appui financier. Le rapport de M. Guieysse, secrétaire général, énumère les institutions suivantes: 1° La *Coopération des idées* de Deherme au faubourg Saint-Antoine ; 2° le *Réveil* des 1er et 2e arrondissements ; la *Fraternelle* du 3e ; l'*Union Mouffetard*, l'*Idéal social* du 10e ; la *Solidarité* du 13e ; l'*Union* du 14e ; l'*Emancipation de Grenelle* ; l'*Aurore* du Point-du-Jour ; les *Soirées* de Passy ; le *Foyer du peuple* aux Ternes, la *Coopération des idées* des Epinettes ; l'*Université populaire* de Coulaincourt ; la *Conférence Michelet*, l'*Enseignement mutuel* de la Chapelle ; la *Solidarité ouvrière* du 19e ; la *Fondation universitaire* de Belleville.

Bordeaux

Association amicale universitaire (1). — Un dîner intime a réuni plus de cent convives. Il était présidé par M. Despagnet, le président de l'Association, assisté de MM. de la Ville de Mirmont, Stapfer, Brunel, Verdier, etc. Les Facultés étaient toutes représentées ; il y avait des professeurs de lycée, des inspecteurs primaires, des directeurs et des maîtres d'écoles primaires supérieures ou d'écoles primaires de la ville et du département. M. Despagnet a rappelé que l'Association — dont il a été l'organisateur et le fondateur — doit prêter son concours le plus large à l'extension universitaire. M. Stapfer a fait l'éloge de la solidarité universitaire et porté la santé de M. Despagnet. M. de la Ville de Mirmont a bu à l'Association et aux œuvres post-scolaires de l'extension universitaire. D'autres discours ont été prononcés par MM. Rochelle, Gossart, Brunel, Duverger, etc. L'Association compte plus de deux cents membres et on espère que le nombre en sera bientôt doublé.

Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement. — La distribution des prix aux élèves des classes de femmes fondées par le Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement, le 27 mai, sous la présidence de M. de la Ville de Mirmont, délégué comme adjoint à l'instruction publique, assisté de M. Raveaud, président du Cercle depuis plus de 25 ans, de M. Bordes, conseiller municipal, de M. Durand, inspecteur d'Académie, de M. Laparra, secrétaire général, de M. Mignè, inspecteur primaire, de Mme Cazaux, directrice des classes. M. de la Ville de Mirmont a fait l'éloge du président et fondateur du cercle, de Mme Cazaux, puis il a parlé à ses auditeurs de l'extension universitaire :

« Que M. Raveaud, à qui tout réussit, veuille bien intéresser nos jeunes camarades des conférences privées du mardi à une œuvre qui doit attirer l'attention de la Ligue et que je lui recommande aujourd'hui d'une manière toute spéciale l'extension universitaire dont toutes les œuvres, disait M. Rambaud, à la distributton des prix du Concours général en 1894, sont, pour emprunter l'énergique expression de Fouillée, une *assurance mutuelle contre le naufrage de nos libertés*.

Il appartient à la municipalité élue le 20 mai 1900 de veiller à la sauvegarde de nos libertés. Il est de son devoir d'organiser solidement ces œuvres post-scolaires dont Bordeaux ne s'est pas assez préoccupée ces dernières années. Je sais que nous pouvons compter sur de précieux concours : hier encore, notre collègue Despagnet me promettait la collaboration de cette jeune Association universitaire qu'il préside avec une si persuasive autorité.

Que mon titre de membre fondateur des conférences du mardi en 1874 me permette d'adresser un appel pressant à la bonne volonté de nos jeunes camarades. Je ne sais encore de quelle manière exactement nous utiliserons cette bonne volonté : M. Raveaud et le Comité y pourvoiront. Pour l'instant, tenez-vous prêts à aller prêcher un peu partout la bonne parole d'éducation et de moralisation. Nous avons depuis vingt-huit ans des classes de femmes adultes qui ont exercé une influence heureuse sur le développement intellectuel et moral de bien des familles. Les menaces du temps présent nous fixent un devoir nouveau : c'est des œuvres post-scolaires, des cours réguliers destinés aux adolescents et hommes adultes que naîtra peu à peu la féconde évolution sociale, victorieuse de toutes les tyrannies d'en haut ou d'en bas. Voilà la

(1) Voir le précédent numéro de la Revue.

carrière à parcourir qui s'ouvre devant nous : la Municipalité républicaine de Bordeaux compte sur le concours de la jeune Association universitaire comme sur celui du Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement ».

Clermont-Ferrand

La Faculté des Lettres de l'Université de Clermont considérant que la production du diplôme de bachelier ès lettres est exigée des candidats aux bourses de licence ;

Que, d'autre part, le concours pour l'obtention des bourses est fixé aux derniers jours du mois de juin et l'examen du baccalauréat seulement au milieu du mois de juillet ;

Qu'en conséquence, il est impossible aux élèves sortant de philosophie de se présenter audit concours avant un an ;

Que ce retard peut être préjudiciable à beaucoup d'entre eux ;

Émet le vœu :

Que le concours pour l'obtention des bourses de licence soit accessible à quiconque justifiera avoir subi avec succès les épreuves de la *première partie* du baccalauréat classique, étant bien spécifié que le candidat n'entrera en jouissance de la bourse qu'il pourrait obtenir que sur la production du diplôme complet de bachelier ;

Ou que le concours soit renvoyé à une date postérieure à la clôture des examens de philosophie du baccalauréat classique.

Grenoble

Société pour le développement de l'enseignement technique (1). — De nombreux industriels et agriculteurs de la région du Dauphiné, de la Savoie et du Vivarais, pénétrés de l'importance des efforts faits par l'Université de Grenoble dans le but de développer l'Enseignement technique, et répondant à un premier appel de M. le Recteur, président du Conseil de l'Université, se sont réunis le dimanche 1er avril au Palais de l'Université de Grenoble.

La réunion a décidé la création immédiate d'une Société qui prendra le nom de « Société pour le développement de l'Enseignement technique « près l'Université de Grenoble », et un Comité provisoire a été nommé.

Le bureau provisoire, comprend :

Présidents d'honneur, M. le Maire de Grenoble ; M. le Recteur de l'Académie. — Président, M. Henri de Renéville. — Vice-Présidents, MM. Augustin Blanchet ; Collet, professeur à l'Université ; Marius Viallet, ingénieur. — Secrétaire, M. Octave Michoud. — Trésorier, M. Georges Charpenay. — Membres, MM Bergès, le général Bonnet, Brenier, Gaston Giraud, Gueymard, Pionchon, professeur à l'Université.

Lyon

Nous recevons un volume fort bien imprimé où figurent tous les ren-

(1) Nous publierons, dans notre prochain numéro, les statuts et le discours de M. Boirac. — Les membres *fondateurs* doivent verser 500 francs au moins, les *souscripteurs*, 300 francs, les *titulaires* paient une cotisation annuelle de 20 francs, les *honoraires*, une de 10 francs. Les adhésions et demandes de renseignements doivent être adressées à M. de Renéville, rue Voltaire, 6, Grenoble.

seignements souhaitables sur le passé, le présent et l'avenir de l'Université. Nous y reviendrons.

Nevers : *Extension universitaire.*

Monsieur,

Vous terminez une lettre adressée à M. Bohême par ces mots : « Et vos cours populaires » ?

Connaissant tout l'intérêt que vous portez à notre jeune Société, je me permets de vous envoyer quelques renseignements.

Notre Société, composée exclusivement de professeurs du lycée qui veulent bien se faire inscrire, a débuté cette année dans des conditions particulièrement désavantageuses. Son installation était insuffisante, son matériel et son actif nuls.

Cependant les résultats, pour un début, ont été satisfaisants. Plus de la moitié des 169 auditeurs inscrits ont suivi les divers cours de notre enseignement.

Les bienveillants concours que nous avons rencontrés partout, les allocations de la Ligue française de l'enseignement, de la municipalité de Nevers et probablement du Conseil général de la Nièvre, nous engagent à persévérer dans notre œuvre, à l'agrandir, et l'expérience acquise nous la fera modifier en bien.

Il faudra maintenir les inscriptions des auditeurs pour les cours techniques, cours de langues vivantes, cours de sciences, cours de dessin et, pour le reste, procéder comme ailleurs, c'est-à-dire faire des conférences publiques ou, si l'on veut être plus modeste, des lectures expliquées qui s'adressent à tout le monde.

Ces conférences publiques se feraient dans la ville et le département.

Il y aurait ainsi à Nevers une société d'enseignement populaire qui rayonnerait dans le département, qui y ferait sentir son influence bienfaisante et qui, tout en servant la cause populaire, servirait également la cause de l'enseignement secondaire.

Veuillez agréer, Monsieur, en même temps que nos remerciements pour la publicité que vous avez bien voulu donner à notre œuvre, l'assurance de notre respectueuse sympathie.

Pour la Société,

A. Bouvet.

Assemblée générale de l'Association régionale des professeurs de l'enseignement secondaire public (Académie de Paris).

L'assemblée générale convoquée le mercredi 6 juin a décidé à l'unanimité de maintenir son siège au Collège Rollin pendant la période d'oct. 1900 à oct. 1902. La section du collège Rollin (40 membres) aura donc, au mois d'octobre prochain, à élire le bureau de l'Association, laquelle comprend actuellement trois-cent-dix membres.

Ont été formées quatre commissions pour l'étude préparatoire des quatre questions qui sont d'ores et déjà inscrites à l'ordre du jour du Congrès national de septembre. Deux d'entre elles à Paris, auront à déposer de

brèves conclusions — non un rapport développé — sur le perfectionnement des études scientifiques dans l'enseignement classique, et sur les méthodes d'enseignement géographique.

La section de Reims (27 membres) recherchera s'il y a un intérêt pédagogique à confier plusieurs années de suite les mêmes élèves au même professeur, dans les divers ordres ou les diverses matières d'enseignement. — La section de Compiègne (22 membres) doit s'occuper des fêtes scolaires.

Quelques autres questions ont été proposées en vue de compléter l'ordre du jour du congrès. Il sera temps d'en parler lorsqu'elles y auront été définitivement inscrites.

Le régime pédagogique des collèges a également été l'objet d'une discussion et de vœux relatifs au nombre *maximum* des élèves dans les classes, particulièrement de l'enseignement moderne, car dans l'enseignement classique, l'encombrement n'est pas à craindre ni à prévoir ; aux systèmes de collèges départementaux qui suppléeraient à l'insuffisance des fonds communaux, et des collèges de caractère privé et commercial, que l'Etat contrôlerait et approuverait en concurrence avec ses propres établissements. Les deux conceptions n'ont d'ailleurs été considérées que comme des expédients budgétaires, qui aboutiraient ou à la disparition d'un certain nombre de collèges existants, ou au développement, du seul enseignement libre qui soit capable de faire les sacrifices d'argent dont les départements ou les communes ne voudraient pas ou ne voudraient plus se charger.

La séance a duré près de deux heures. Le prochain bulletin trimestriel de l'Association (n° 2) en donnera le procès-verbal *in extenso*. Le premier bulletin a été distribué aux membres ; et 200 exemplaires ont été réservés pour la propagande.

Il est à souhaiter que le titre officiellement donné au quatrième congrès national (*Congrès des associations locales et régionales de l'enseignement secondaire public*) multiplie le nombre de ces associations dont les Congrès devraient, (suivant le mot du président M. Louis Bougier) n'avoir qu'à coordonner et à enregistrer, après discussion solide et rapide, les patientes délibérations. Les Congrès mal préparés sont trop sujets à des surprises : les idées pratiques, les résolutions mûries sont affaire de sélection.

H. Monin.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un groupe marseillais se reconstitue en ce moment. Nous en donnerons la composition dans notre prochain numéro.

M. Darboux, doyen de la Faculté des sciences de Paris, le distingué vice-président de notre Société, et le collaborateur éminent de la *Revue*, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Bertrand.

Notre confrère, M. Edmond Perrier, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a été choisi pour succéder comme administrateur à M. Milne Edwards.

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, a visité à la section d'éducation, l'exposition de la *Société* et de la *Revue*, qui lui a été présentée par notre secrétaire général M. Larnaude. Le Ministre a exprimé une vive satisfaction et a souhaité que la Société continuât son œuvre si utile pour l'enseignement supérieur et le pays tout entier.

La *Société d'enseignement supérieur* rappelle qu'elle donne des lettres de recommandation aux professeurs et aux étudiants, recommandés par leurs professeurs, qui désirent passer quelque temps à l'étranger. Il suffit d'adresser les demandes à *M. Picaret, 6, rue Sainte-Beuve, Paris*. Ceux qui voudraient être chargés d'une mission spéciale par la *Société* sont priés d'indiquer ce qu'ils se proposent d'étudier dans leur voyage.

Elections au Conseil supérieur de l'Instruction publique

Institut : Académie française, M. Lavisse, Académie des sciences, M. Faye; Académie des Inscriptions, M. Jules Girard; Académie des Sciences morales et politiques, M. Ravaisson remplacé par M. Lange Beaulieu; Académie des Beaux-Arts, M. Larroumet.

Collège de France : MM. Gaston Paris et Berthelot.

Muséum : M. Gaudry.

Facultés de Droit : MM. Glasson, doyen de la faculté de Paris, Vigie, doyen de la faculté de Caen. — *Médecine et pharmacie* : MM. Brouardel, doyen de la faculté de médecine de Paris, Abelous, Moissan. — *Sciences* : MM. Darboux, doyen de la faculté des sciences de Paris, Bichat, doyen de la faculté des sciences de Nancy. — *Lettres* : MM. Croiset, doyen de la faculté des lettres de Paris, Jullian, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. — *Théologie protestante* : M. Sabatier, doyen de la faculté de Paris. — *Ecole normale supérieure* : MM. Gaston Boissier, Violle. — *Ecole des langues orientales vivantes* : M. Barbier de Meynard. — *Ecole Polytechnique* : M. Mercadier. — *Ecole centrale* : M. Buquet. — *Ecole des Beaux-Arts* : M. Thomas. — *Conservatoire des arts et métiers* : M. Laussedat. — *Institut agronomique* : M. Risler.

Enseignement secondaire

Lycées : Grammaire, M. Clairin; *lettres*, M. H. Bernès; *histoire*, M. Chalamet; *philosophie*, M. Belot; *mathématiques*, Matthieu; *sciences physiques et naturelles* : M. Mangin; *langues vivantes*, M. Sigwart; *enseignement moderne*, M. Lhomme.

Collèges : *Lettres*, Arrousez; *sciences*, M. Barthélémy.

Enseignement primaire

MM. Jost, Devinat, Guénardel. Comte, Fénard, Cuir.

NÉCROLOGIE

I. M. Félix Ravaisson.

M. Félix Ravaisson-Mollien, né à Namur, le 23 octobre 1813, mort à Paris, le 18 mai, a été professeur à la Faculté de Rennes, inspecteur général des bibliothèques, inspecteur général de l'enseignement supérieur, président du jury d'agrégation pour la philosophie, conservateur du département des antiquités au Louvre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, depuis 1849, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, depuis 1880, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, membre correspondant des Académies de Caen, Bruxelles et Berlin.

Il s'était fait connaitre, en 1836, par un *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, couronné en même temps qu'un Mémoire de Michelet de Berlin, par l'Académie des sciences morales et politiques. Il fut docteur en 1840, avec deux thèses, *Speusippi placita qualia videantur ex Aristotele* et *De l'habitude*. La même année il donnait à la *Revue des Deux-Mondes* un article sur Hamilton, puis en 1851, il écrivait son *Rapport sur le Stoïcisme*. En 1867 à l'occasion de l'Exposition universelle, il publiait *la Philosophie en France au XIXe siècle*. Sa dernière œuvre philosophique a été, après *le Rapport sur le prix Victor Cousin* (1884), un article, intitulé *Morale et Métaphysique*, dans la *Revue* de ce nom.

Il s'était beaucoup occupé des Beaux Arts : il avait consacré un ouvrage et de nombreux articles à la Vénus de Milo, il avait écrit d'autres articles sur les Monuments de Myrrhine, sur l'enseignement du dessin. Il avait collaboré à la *Revue internationale de l'Enseignement ;* il avait été assidu aux réunions tenues, en vue de l'Exposition de 1900, par la section des Beaux-Arts du *Congrès international de l'Enseignement supérieur*. Il avait pris une part active aux discussions et nous avait promis une communication sur la place qu'il convient de faire à l'esthétique dans l'enseignement des Universités. Il s'était aussi intéressé à l'organisation de notre section de philosophie et il était décidé à prendre part aux discussions qui y seront soulevées. Son influence philosophique a été considérable dans notre Université, depuis 1870.

II. M. Jarry.

M. Jarry, recteur de l'Académie de Rennes, avait fait pour son doctorat une thèse sur les œuvres dramatiques de Rotrou. Inspecteur d'Académie à Lille, il avait puissamment contribué à donner à l'enseignement primaire une forte impulsion dans le département du Nord. Recteur à Rennes, il s'était occupé, avec le plus grand soin, de tout ce qui concerne l'Université, les lycées, les collèges, les écoles primaires de tout ordre. Il aurait fourni à notre *Congrès d'Enseignement supérieur* des renseignements très précieux. Nous souhaiterions qu'il eût laissé, pour être publiés, des *Mémoires* qui auraient un très grand intérêt pour tous nos maitres.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Théophile Cart. — *Le voyage en Laponie de Regnard.* — M. Cart, dans la *Revue des Cours et Conférences* du 3 mai, a écrit quelques pages curieuses et dont tous ceux qui s'occuperont de Regnard devront tenir compte, sur *le Voyage en Laponie*. On lui faisait mérite d'une certaine observation personnelle et lui-même s'était soigneusement appliqué à produire cette impression chez ceux auxquels il envoyait ses lettres. « Mais il lui arrive, dit M. Cart, une chose bien singulière, c'est que tous ses interlocuteurs lui récitent, l'un après l'autre, des chapitres presque entiers de l'ouvrage que Scheffer avait publié en latin à Francfort six ou sept ans auparavant (*J. Schefferi Lapponia id est religionis Lapponum et gentis nova et verissima descriptio*). Les uns disent les premiers chapitres, les autres, les suivants et les derniers reprennent ce qui a été omis ou font la complète énumération des quadrupèdes vivant en Laponie, puis des oiseaux et enfin des poissons. Qu'il s'agisse de la chasse à l'ours ou des travaux des femmes, des tambours magiques ou des mœurs des renneils, partout nous retrouvons non seulement les renseignements, mais les expressions mêmes dont Scheffer s'est servi ».

C'est que Regnard a eu en mains, pendant tout son voyage, le livre de Scheffer et qu'il l'a sans cesse consulté pour rédiger sa relation : « Jamais il ne cite sa vraie source et s'efforce même de donner le change, persuadé qu'à Paris on ne connaîtra jamais son guide. En le citant — une seule fois — il dit que c'est un professeur qui vit à Upsal et a écrit sur les Lapons ».

Le voyage est authentique, les étapes exactement marquées, mais les détails sur la Laponie, sauf deux ou trois, viennent de Scheffer, comme le montre M. Cart, par une amusante et instructive comparaison des deux textes sur les maladies et la mort chez les Lapons. Regnard fait même des contresens et dénature le texte quand il trouve l'occasion de lancer une plaisanterie un peu libre, comme lorsqu'il donne à l'hospitalité laponne un caractère qu'elle n'a jamais eu depuis le christianisme.

De retour à Paris, Regnard apprit l'existence d'une traduction française et laissa inédite la relation de son voyage. Un éditeur la fit paraître plus de 20 ans après sa mort, en 1731 et elle fut souvent réimprimée, sans que personne songeât à Scheffer ou à son traducteur. M. Cart a bien fait de rappeler le second et surtout le premier. Il serait à souhaiter qu'on en usât ainsi avec tous les auteurs, amusants, spirituels ou non, qui demarquent leurs prédécesseurs et ne renoncent, en aucun cas, à donner comme leur un ouvrage dont le fond appartient à d'autres.

F. P.

A. Aulard. — *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris*, Tome II, du 20 prairial an III au 30 pluviôse an IV (19 juin 1795-19 février 1796), Tome III, du 1er ventôse an IV au 20 ventôse an V (20 février 1796, 10 mars 1797), Tome IV, du 21 ventôse an V au 2 thermidor an VI (11 mars 1897, 20 juillet 1798). — Paris Léopold Cerf, Noblet, Quantin, 1899-1900.

Nous avons indiqué, au moment où paraissait le premier volume tout l'intérêt que présente la publication de M. Aulard. Les volumes que nous signalons aujourd'hui seront lus avec le même profit par les historiens et les hommes politiques. Peut-être la lecture en plairait-elle aux Parisiens d'aujourd'hui qui s'y reconnaitraient ou tout au moins y reconnaitraient quelques-uns de leurs voisins.

Le second volume débute le 9 juin 1795 et rapporte sur la mort « du fils de Louis XVI » ce qu'ont entendu les inspecteurs de police, ce que publiait la *Gazette française*. En même temps, on se préoccupe, en raison de la pénurie des subsistances, des boulangers, des bouchers, de l'approvisionnement des halles, des agioteurs et aussi des chouans qui paraissent vouloir diriger la guerre avec plus d'activité. D'après le rapport du 13 juin, chacun se dit : « Si nous connaissions au moins le terme de nos malheurs, il nous serait possible de les supporter avec résignation, mais le mal, au lieu de prendre fin, s'accroît d'heure en heure d'une manière si fâcheuse qu'à peine nous reste-t-il l'espoir, seule ressource des misérables. De là, ajoute le rapport, des plaintes nouvelles contre les agents des subsistances, les intrigants, les agioteurs, et aussi contre les gros laboureurs qui, seuls depuis quelque temps, font sans perte un bénéfice immense. Le *Courrier français* du 1er messidor s'étonne du « courage et de l'énergie que les six brigands condamnés hier ont montré dans leurs derniers moments ; car on sait que les grands scélérats sont ordinairement des lâches. Homme, Goujon et Duquesnoy ont expiré sous les coups de couteau dont ils se sont frappés... Les trois vivants (Soubrany, Bourbotte et Du Roy) ont été conduits à la place de la Révolution, aux acclamations d'un peuple immense, qui bénissait le ciel de ce que ces monstres avaient échoué dans la journée du 1er prairial. Leur supplice a été le sujet d'une joie universelle ».

La *Gazette française* du 3 messidor annonce que le département de Paris a désigné, *pour servir au libre exercice des cultes religieux*, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Sulpice, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Etienne-du-Mont, Notre-Dame, Saint-Médard, Saint-Roch, Saint-Eustache Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Merry, Saint-Nicolas des-Champs, Saint-Gervais, Saint-Philippe du Roule, Saint-Laurent et Sainte-Marguerite. Des inspecteurs disent que quelques citoyens trouvent qu'on donne trop d'extension au culte ; d'autres déclarent que le libre exercice du culte catholique vient de répandre la joie (4 messidor, 21 juin 1795). Le *Messager du soir* écrit : « Tous les temples étaient rempli de pieux fidèles, qui adressaient au ciel des prières pour la gloire et le bonheur de ceux qui leur ont rendu l'exercice de la religion de leurs pères ». Un inspecteur, Saint-Remy, déclare (30 juin 1795) « que les troupes de ligne n'aiment point le gouvernement républicain ». Un rédacteur anonyme du *Journal de Paris* « prétend qu'il est impossible aux propriétaires de journaux de couvrir leurs frais avec leurs recettes, et fait entendre que,

pour se soutenir, ils sont forcés de recevoir de l'argent de mains étrangères », (6 juillet 1795). Le Comité de sûreté générale déclare qu'il a pris des mesures vigoureuses pour comprimer les anarchistes de toute espèce, qu'il est temps que la loi règne seule et que tous ceux qui veulent la violer seront sévèrement punis ». La « *Correspondance politique* » du 25 messidor (13 juillet) traite les législateurs « de gens ineptes et corrompus, qui ont mis tous les vices et tous les abus d'autorité à l'ordre du jour, pour consacrer le vol, le brigandage et la banqueroute ». On se plaint toujours de la cherté des denrées de première nécessité : la chandelle vaut 42 fr. la livre ; un baril d'huile de 200 livres en vaut 3.400. On se bat pour savoir si l'on chantera la *Marseillaise* ou le *Réveil du peuple* dans le Palais-Royal ou aux théâtres. Malgré l'arrêté des Comités de gouvernement, le *Réveil du peuple* est chanté dans tous les théâtres et le parterre répète « Oui, nous le jurons contre les terroristes et les buveurs de sang » (16 juillet). Les « jeunes gens » le chantent et crient « A bas les Louvet et les louveteaux ». Le rapport du département de Paris pour le mois de messidor an III annonce que « sur les quinze églises désignées pour le libre exercice du culte par la loi du 30 prairial, onze sont remises aux citoyens... que le département veille à ce que la paix, la concorde et la décence règnent dans les édifices destinés au culte ». Au mois de thermidor, on livre aux citoyens Notre-Dame, Saint-Laurent « débarrassés des subsistances ». Le département, à la suite, d'une querelle à Colombes entre deux ministres du culte catholique, charge la municipalité de laisser les deux ministres prendre entre eux les arrangements qu'ils croiront convenables. Le mois suivant, le département, invité par le comité de sûreté générale à remettre les églises de préférence aux prêtres constitutionnels, se borne à exiger des prêtres qu'ils fassent acte de soumission aux lois de la République « la Constitution civile du clergé n'étant plus une loi de la République ». La misère est à son comble, dit le rapport du 18 septembre 1795, le brigandage des agioteurs ne connait plus de bornes, le prix des denrées et marchandises croit à vue d'œil.

Passons des pages intéressantes, qui portent sur les événements antérieurs et postérieurs au 13 vendémiaire. Nous voici en ventôse an IV. Le 29 février 1796, le bureau central, dans son rapport, déclare que « la malveillance et les royalistes se réjouissent de l'état de souffrance où se trouve le peuple... qu'ils aigrissent les esprits contre le gouvernement... que quelques personnes annoncent qu'un dictateur va prendre les rênes du gouvernement et rétablir la tranquillité... que dans quelques spectacles... les chants patriotiques ont excité des rires moqueurs et des allusions aristocratiques ». — On entend dire, par un grand nombre de personnes, dit un inspecteur (1er mars), que si la cherté des choses dure encore longtemps et que le gouvernement n'y porte pas de remède, les citoyens se pilleront les uns les autres pour se faire subsister. — On dit, rapporte un autre (2 mars), que les Français sont des imbéciles, des lâches de se laisser gouverner ainsi et que ces maux ne finiront que quand nous aurons un dictateur. — Dans les cafés (3 mars), on met en parallèle les douceurs de l'ancien régime, où l'on avait tout en abondance avec la détresse du régime actuel, où l'on éprouve beaucoup de privations et où tout est excessivement cher... Des femmes se permettent de tenir des propos contre le gouvernement... On fait voir des papiers sur lesquels sont écrits ces mots : *Vive la République de bonne foi* et par la manière

dont on ploie ces papiers, on lit : *Vive le roi* (4 mars). — Toutes les denrées et surtout les légumes augmentent chaque jour de prix. Des choux sont vendus 75 livres la pièce. Les pommes de terre sont à 300 et 320 livres le boisseau, il n'y en a qu'une très petite quantité. — C'est presque un bon ton parmi les gens dits *comme il faut* de décrier le gouvernement sans sujet et de n'oser rien faire ; mais depuis quelques jours le petit peuple, celui des faubourgs murmure plus que de coutume. C'est le malaise... C'est aussi la malveillance... on travaille les esprits et des prêtres y contribuent (7 mars). — C'est une croisade, une Saint-Barthélémy de tous les amis de la liberté que préparent ces prêtres incorrigibles... La misère parait à son comble. On voit par les rues un grand nombre de malheureux sans souliers, sans vêtements, ramassant dans les tas d'ordures de la terre et autres saloperies, afin de satisfaire la faim qu'ils éprouvent... Il règne un esprit d'indiscipline parmi les militaires... On attribue ce désordre à l'esprit de chouannerie qui anime différents chefs de la force armée (police secrète, 7 mars 1896). — Leroy, chef du bureau des contributions de la Seine, disait... que le jour où il verrait rétablir dans toute sa splendeur le trône en France, serait le plus beau de sa vie. Et cet homme a une fonction publique ! (police secrète, 9 mars). — Des bouchers ont dit qu'un bœuf de 500 livres a été vendu 80.000 francs ; le beurre en motte l'est 160 à 210 francs la livre, les œufs 10.000 francs le mille (23 mars). — On trouve au Palais-Egalité une inscription portant : *Vive Louis XVII* (24 mars). — Un garçon boucher, qui tenait les propos les plus injurieux contre le gouvernement, a été arrêté (29 mars). — Un agioteur a vendu un louis 5.600 livres en assignats (30 mars). — La Chronique de Paris rend compte de la première séance de l'Institut national et garantit d'après ce qui s'y est passé, que « le vandalisme et la Terreur ne dévasteront plus la France » (6 avril). Une affiche parait dans tous les coins de Paris, sous le titre d'*Analyse de la doctrine de Babeuf*, qui commence par ces mots : « La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens » et finissant par ceux-ci « Ceux qui ont porté la main à la constitution de 93 sont coupables de lèse-majesté populaire » (11 avril). — Le *Censeur des journaux* fait sentir la nécessité d'inspirer au peuple des idées religieuses et improuve la rigueur des mesures proposées contre les prêtres réfractaires (3 mai). On applaudit au théâtre le couplet dont le refrain est : *Chasser les voleurs, les brigands, C'est le règne de la justice* (24 mai). — Le pain se vend sur la place du Palais-Egalité jusqu'à 80 livres la livre (27 mai). — Le *Journal du Matin* dit qu'on vend depuis quelque temps une incroyable quantité de petits paroissiens, d'Heures latines et d'Imitations de Jésus. Il ajoute que c'est un fort bon article de librairie (31 mai). — Les vrais amis de la patrie fixent leurs regards sur les succès de l'armée d'Italie, sur les efforts du Directoire pour rendre l'intérieur aussi respectable et formidable aux ennemis que les armées de l'extérieur (1er juin). — Les journaux modérés et vraiment constitutionnels sont au nombre de 18 à 20 et tous se soutiennent par eux-mêmes, malgré la concurrence,... leurs souscripteurs réunis montent à plus de 150.000 citoyens (*Eclair* du 19 juin). — Pourquoi chercher à détruire la croyance d'un peuple, quand elle console ceux qui la professent ? (*Gazette française*, 17 novembre). — Au nombre des bruits les plus

vagues, il faut compter celui de la prochaine ordination du citoyen La Harpe (27 mars 1797). — Les églises ont été très fréquentées, mais beaucoup plus par les hommes que par les femmes ; on y voit assez de jeunesse (18 avril 1797). — Le jugement de la Haute-Cour de Vendôme est un sujet très vif d'entretiens publics ; il paraît que la majorité des citoyens... n'approuvent pas les bases ou la manière de poser les questions d'après lesquelles ils ont été jugés ;... d'autres justifient le jugement de la Haute-Cour, en trouvant les véritables caractères de la conspiration dans les écrits tendant à changer la forme du gouvernement (29 mai). — Un journal bien aristocrate propose un impôt sur les juifs comme si la Constitution connaissait plus des juifs que de chrétiens ; elle ne connaît que des citoyens (*Ami des lois*, 24 octobre 1897).

On ne saurait trop remercier M. Aulard de cette importante publication. Il y aura lieu sans doute d'examiner la valeur des témoignages apportés, mais aucun de ceux qui étudieront la Révolution et le Directoire ne pourra se dispenser de les consulter avec soin. En particulier, pour l'instruction publique, il y aura certaines choses à y relever, sur lesquelles nous espérons revenir.

Max Müller. — *Nouvelles études de mythologie*, traduites de l'anglais par Léon Job, 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Alcan.

L'éminent professeur d'Oxford s'est proposé, dans son existence si bien remplie, d'étudier les quatre domaines qui embrassent toute l'activité spéculative de l'homme depuis les temps les plus reculés, les sciences du langage, de la pensée, de la mythologie et de la religion. Pour lui, l'histoire de l'humanité commence avec le langage, le second stade est marqué par les mythes ou essais de traduction des phénomènes physiques en pensées ; le troisième est celui de la religion, qui suppose la croyance à des puissances morales, plus tard à une puissance unique, dissimulées derrière les phénomènes et supérieures à eux ; le quatrième est celui de la philosophie ou étude critique de la raison dans son action légitime sur les données de l'expérience.

On connaît ses principaux ouvrages, la *Science du Langage*, traduite en français par MM. Harris et Perrot, la *Science de la Religion*. (Introduction à la Science de la Religion, Origine et Développement de la religion, Religion Naturelle, Religion physique, Religion Anthropologique, Religion Psychologique), la Science de la Pensée et la Traduction de la Raison pure de Kant.

Le présent volume, consacré à la mythologie contient une étude rétrospective, un chapitre sur les problèmes et les méthodes de la mythographie, un autre sur l'école analogique, un quatrième sur l'école psychologique. Le cinquième porte sur des questions de phonétique, le sixième sur la mythologie védique. On sait que M. Max Müller est partisan de la méthode d'interprétation dite philologique, que pour lui les mythes indo-européens ne sont le plus souvent que des descriptions poétiques des grands spectacles de la nature, les dieux, les agents mystérieux des principaux phénomènes physiques, les noms des dieux, les épithètes qui désignaient ces phénomènes. Par conséquent il demande à l'analyse, à l'étymologie et à la comparaison des noms mythologiques l'explication des

légendes communes à différents rameaux de la famille aryenne ; il s'adresse aux Védas pour retrouver les croyances et le langage de cette famille sous l'aspect le plus ancien et le plus pur auquel il nous soit donné d'atteindre.

Il a pour adversaires les humanistes qui ne veulent aucun rapprochement entre les mythologies indienne et grecque, les philologues pour qui les noms propres sont assujettis à des lois aussi rigoureuses que les autres mots, les anthropologistes qui invoquent les sauvages, les fétiches et les totems.

C'est surtout contre ceux-ci qu'est dirigé le nouvel ouvrage de M. Max Muller. M. Andrew Lang avait soutenu que l'anthropologie démontre que les différents états, traversés par l'humanité dans son évolution intellectuelle, sont encore représentés dans plusieurs races qui existent actuellement: « ... Tout ce qui nous choque et nous arrête, dit-il, dans les mythologies des peuples civilisés, semble aux sauvages contemporains faire partie de l'ordre naturel des choses ; dans le passé, cela semblait également rationnel et naturel aux sauvages sur lesquels nous avons des renseignements historiques. Donc l'élément sauvage et absurde de la mythologie est, en majeure partie, un legs des ancêtres des races civilisées qui, à une certaine époque, ont traversé un état intellectuel qui n'était pas certainement plus élevé, mais qui était probablement plus bas que celui des Australiens, des Boschimans, des Peaux-Rouges, des races inférieures de l'Amérique du Sud et d'autres peuplades encore au-dessous du niveau de la barbarie. Le traducteur de M. Lang, M. Léon Marillier, écrivait dans son introduction « que l'école anthropologique est maintenant, en mythologie, maitresse du terrain, qu'elle a réussi, sinon à convaincre les partisans attardés du système de Max Müller, du moins à les réduire au silence ».

M. Victor Henry a le premier protesté : « En vérité, écrivait-il dans la *Revue critique*, je ne me croyais pas à ce point silencieux, ni M. Oldenberg, ni M. Bloomfield, ni notre maitre à tous... Il faut que les animistes, totémistes et fétichistes en prennent leur parti... A leur principe *a priori* et quelque peu mystique de l'unité de l'esprit humain, nous continuerons à opposer le nôtre, l'identité et la régularité des grands spectacles de la nature... Personne ne songe à nier l'importance des fétiches et des totems, encore qu'on ne nous révèle rien sur l'origine première de ces étranges institutions ; .. mais si nous avons affaire ici simplement à deux tendances d'esprit différentes et également justifiables, si l'on accorde que les phénomènes astronomiques et météorologiques ont dû au même titre que les autres manifestations de la nature, jouer un rôle considérable dans les conceptions de l'humanité primitive... alors il faut étudier les plus récents travaux d'exégèse du Rig-Véda et de l'Atharva-Véda, se demander si la méthode qui y préside n'offre pas à l'exégèse mythique une base au moins aussi solide que les histoires d'ours, de grenouilles, de castors et d'émeus rapportés de Sibérie, du Canada, du Cap et de l'Australie... La conciliation sera une question de plus ou de moins, chacun suivant sa voie, tirant un peu de son côté, mais prêt à toutes les concessions nécessaires ».

M. Max Müller a conservé la confiance en la mythologie comparée qu'il avait au temps où il suivait les leçons de Bopp, de Schelling ou d'Eugène Burnouf ! « J'ai toujours admiré, dit-il, en M. Herbert Spencer

le grand travailleur et le profond penseur ; j'admire en M. Andrew Lang un délicieux poète et un brillant écrivain. Mais que dire au premier lorsqu'il m'assurait que la première origine d'un mythe solaire était l'existence réelle d'individus humains nommés Orage et Soleil... En ce qui concerne M. Lang... chacun sait qu'il n'est guère de pays au monde où l'on ne rencontre quelque histoire de personnage changé en pierre, en arbre ou en fleur. Mais en quoi cette constatation contribuera-t-elle à nous expliquer le détail d'un conte tel que celui de Daphné, de Myrrha ou de Narcisse ? La question n'est pas de savoir pourquoi l'on a conté de pareilles légendes en Polynésie, mais pourquoi on les contait en Grèce et pourquoi sous les noms de Daphné, de Myrrha et de Narcisse ».

Et il combat avec une grande énergie et avec toutes les ressources de son immense érudition tous ses adversaires. Ceux qui se refuseront à prendre parti, qui laisseront le débat ouvert — et ils sont nombreux — parce qu'ils trouvent les faits encore trop peu condensés, trop peu scientifiquement et chronologiquement établis quand il s'agit des sauvages, parce qu'ils espèrent de nouveaux renseignements sur la période préhistorique, par des fouilles géologiques analogues à celles de M. Gaudry à Pikermi, reconnaîtront volontiers « que l'esprit de vérité a été le seul guide de M. Max Müller, que jamais soit en établissant les principes de la mythographie, soit en les éclairant d'exemples empruntés à la mythologie gréco-védique, il n'a oublié la lourde responsabilité qu'on assume en traitant de l'histoire de l'humanité ». Ils remercieront M. Victor Henry qui a eu l'idée de mettre l'ouvrage de M. Max Müller à la portée des lecteurs français. M. Léon Job, qui l'a traduit, qui y a joint une préface et un index alphabétique, fort avantageux à ceux qui veulent le consulter et non le lire.

En terminant, M. Max Müller a résumé les principes qui selon lui doivent guider les mythographes. Nous croyons utile de les reproduire pour donner une idée plus nette d'un ouvrage dont l'analyse est nécessairement incomplète : 1° Il n'y a rien que de raisonnable dans la mythologie, telle devrait être la devise de tous les mythologues jusque dans les cas désespérés où elle ne peut guère être qu'un vœu ; 2° Locke disait : « Nihil est in intellectu, quod non ante fuerit in sensu » : de même, pas un trait des anciens dieux aryens qui ne leur vienne de la nature : ce qui n'exclut nullement d'ailleurs les influences historiques postérieures et même les développements à contresens ; 3° Les concordances entre mythes de langues congénères sont fort intéressantes, parfois instructives ; mais pour qu'elles impliquent nécessairement une origine commune, il faut, dans ces mythes, des noms propres qui se prêtent à l'analyse d'abord, à la comparaison ensuite ; 4° « Si l'on veut comparer les coutumes et les mythes de races sans affinité linguistique, il est nécessaire de bien connaître les idiomes qu'elles parlent ou ont parlés ».

N'est-il pas important à noter, pour les psychologues et les métaphysiciens, que leurs débats sur l'innéité ou l'acquisition par l'expérience des principes rationnels, sont repris et continués, par les mythologues, les linguistes et les historiens des religions ?

F. Picavet.

D. Rafael Altamira y Crevea. — *Historia de España y de la civilizacion española*, tome I. — Barcelona, 1900, in-12, 128 fig.

M. Altamira, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Oviedo, a longtemps étudié les sources de l'histoire d'Espagne, connait à fond les archives et les bibliothèques de son pays et était mieux que personne à même d'écrire un manuel réellement scientifique de l'histoire d'Espagne et de la civilisation espagnole, manuel dont le besoin se faisait impérieusement sentir dans les écoles de la Péninsule.

En Espagne, l'histoire a été pendant trop longtemps considérée comme une sorte de morale en action, destinée à offrir aux jeunes gens la noble image des vertus des héros nationaux, et l'édifiant exemple des catastrophes qui punissent les déportements des grands coupables. M. Altamira a rompu complètement — et très courageusement — avec cette antique théorie, et s'est donné pour tâche de peindre l'Espagne telle qu'elle fut aux différentes périodes de son histoire, sans autre souci que celui de la vérité et d'une scrupuleuse exactitude dans tous les détails. Rien que par cette orientation nouvelle des études historiques, il a rendu à l'enseignement espagnol un immense service. — Il faut louer encore dans son travail la clarté extrême des divisions et de l'exposition et la simplicité parfaite du style ; son livre est, chose si rare en Espagne, réellement composé ; la lecture en est aisée, et laisse une impression très nette.

Nous nous bornerons ici à marquer les points principaux sur lesquels l'ouvrage de M. Altamira mérite d'attirer l'attention des professeurs français. Nous ne craignons pas d'avancer que l'histoire interne de l'Espagne est à peu près complètement ignorée chez nous, et que bien peu d'entre nous seraient en mesure d'écrire une page sur le *Forum judicum*, le *Setenario* ou même sur l'*Ordenamiento* d'Alcala. Nous connaissons à grands traits l'histoire politique de la Péninsule, quelques détails sur la civilisation arabe, nous connaissons très mal la vie intime de l'Espagne du moyen âge, ses mœurs, ses lois, son art, sa littérature ; nous aurons à tous ces points de vue presque autant de profit que les écoliers d'Espagne à lire le manuel de M. Altamira.

Les études préhistoriques sont encore trop récentes en Espagne, les gisements sont encore trop mal connus pour que cette partie du livre de M. Altamira présente un très grand intérêt. Il n'en est déjà plus de même du chapitre qu'il consacre aux populations primitives de l'Espagne historique ; c'est un résumé fort complet de ce que l'on peut connaître sur un sujet encore si obscur et sur lesquels les documents probants font si souvent défaut. Les périodes romaine et wisigothique ont été étudiées avec soin en France et en Allemagne, et l'Espagne n'est pas fort riche en travaux originaux sur ces premiers temps ; on doit citer cependant au point de vue juridique la très bonne étude de M. de Hinojosa sur le droit wisigoth dans le premier volume de son *Histoire du Droit espagnol*. M. Atamira n'a pu développer les points spéciaux ; le grand intérêt de son livre commence avec la conquête arabe et continue avec l'étude parallèle des sociétés musulmanes et chrétiennes jusqu'à la fin du xve siècle. Là nous avons presque tout à apprendre.

La civilisation musulmane a jeté en Espagne un incomparable éclat. La fureur dévastatrice des vainqueurs s'est rapidement calmée, et le joug des arabes a été, à tout prendre, plus tolérable que celui des Wisigoths ; ils ont été aussi des maitres beaucoup plus intelligents. En cette jeunesse

de l'Islam, l'Arabe chevaleresque et courtois, ami des sciences et des arts ne retenait souvent de la doctrine mahométane qu'une sorte de déisme assez philosophique, et montrait pour les infidèles une tolérance qu'on ne rencontrait nulle part chez les nations chrétiennes. Tandis que la foule gardait le fanatisme qui donne la victoire aux jours de bataille, l'aristocratie arabe fréquentait les écoles, lisait les auteurs grecs, pensionnait des poètes, bâtissait des palais, laissait aux Mozarabes la liberté de leur culte, la jouissance de leur droit et de leurs privilèges, et entretenait même avec la noblesse chrétienne des relations que les dévots devaient plus tard juger scandaleuses.

A côté du Khalifat, ou même des royaumes fondés sur ses ruines, les petits Etats chrétiens firent d'abord bien médiocre figure. Mais les hommes pauvres et rudes qui les habitaient croyaient à leur liberté, étaient, pour ainsi dire, fanatiques d'indépendance et d'autonomie et ne désespérèrent jamais de reconquérir l'Espagne jusqu'au détroit. Ils n'y auraient certainement pas mis sept siècles s'ils n'avaient ajouté à la croisade perpétuelle le péril de guerres civiles sans cesse renouvelées. Telles étaient la fougue, la débordante vitalité de ces petits peuples qu'entre deux guerres sarrasines, les chrétiens se battaient entre eux, et qu'au lieu d'une Espagne comme au temps des Goths, il y en eut cinq ou six, toutes plus vivantes, toutes plus folles les unes que les autres. Je ne sais pas, pour ma part, de coin plus attrayant de l'histoire du moyen-âge ; l'histoire et le roman marchent côte à côte et se mêlent ; c'est un spectacle d'une variété inouïe, d'un éclat sans pareil. M. Altamira nous fait pénétrer dans les monastères, dans les châteaux et dans les villes, nous montre les libres façons des Espagnols primitifs, étudie dans les monuments principaux, leur droit, leur art, leur littérature, en Galice, en Leon, en Castille, en Navarre, en Aragon, en Catalogne. Puis vient la période de la grande conquête qui suit la bataille de Las Navas ; nous assistons aux premières tentatives d'organisation des Etats chrétiens, au développement des institutions monarchiques, aux progrès de l'Eglise, qui cherche à réfréner les passions et à réformer les mœurs, mais qui commence aussi à se faire intolérante et persécutrice ; nous voyons la magnifique floraison de l'art ogival et de l'art mudéjar, la naissance des littératures nationales, le prodigieux mouvement industriel et commercial qui va donner la toute-puissance à l'Espagne de Charles-Quint. — Que M. Altamira se garde de se laisser éblouir par les fausses gloires du XVIe siècle, qu'il continue sa tâche scientifique et critique, il aura donné aux écoles de son pays une histoire vraiment nationale et vraiment instructive.

G. Desdevises du Dezert.

F. Raur. *De la méthode dans la Psychologie des sentiments*, 1 vol. in-8, (305 p.) de la Bibliothèque de Philosophie contemporaine. Paris, Alcan, 1899.

Ce n'est là ni un traité de méthodologie, ni une psychologie des sentiments. « Ce livre a pour objet de présenter quelques exemples à l'appui d'une certaine méthode — ou d'une certaine absence de méthode, diront ironiquement quelques-uns — que nous croyons nécessaire en psychologie ». Il s'agit, en un mot, de déterminer, à propos de la psychologie des sentiments, « en quoi consiste, dans les questions psychologiques, l'atti-

tude scientifique ». Il n'y a en effet ni science universelle, ni méthode universelle, mais seulement une *attitude scientifique* universelle. En quoi consiste-t-elle ? L'esprit scientifique se définit non par le *degré*, mais par la *nature* de la certitude, non par le *contenu* des concepts étudiés, mais par l'*usage* qu'on en fait. Une science se compose : 1° de *faits* et de *lois* ; 2° de *théories* ou de lois qui coordonnent les lois particulières. Et ce qui caractérise la science, c'est : 1° la distinction des faits et des lois d'une part, et des théories d'autre part ; 2° c'est surtout l'usage qu'elle fait des théories. Les théories scientifiques sont de diverses sortes (directement vérifiables, ou interprétatives, ou explicatives) ; mais toutes doivent être en relation directe et étroite avec les lois expérimentales, n'ayant d'autre but que la prévision ou la coordination des lois de prévision. L'esprit scientifique consiste donc à s'adapter à l'expérience immédiate ; son terme, c'est la certitude de fait ; l'attitude scientifique peut ainsi se définir d'un mot : *la soumission au fait*. Aussi est-ce faire preuve d'esprit scientifique que de renoncer, dans l'état actuel de nos connaissances, à des explications linéaires. Sans doute le psychologue doit tenter des explications des faits ; mais il doit se rappeler sans cesse qu'aucune théorie ne réussit universellement, qu'il convient d'en utiliser non pas une, mais plusieurs, de se servir librement, avec souplesse, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, car « non seulement les explications varient avec les différents groupes de faits, mais, selon le point de vue où l'on se place, des explications diverses s'appliquent au même fait ». Tandis donc que, dans les sciences exactes (physique par exemple), le savant est en présence d'une direction unique dont il doit seulement déterminer les sinuosités inconnues, en psychologie, le chercheur est obligé de choisir entre des voies diverses pour marquer la place de tel ou tel fait particulier. Et ainsi, dans la science psychologique, la notation pure et simple des faits vaut par elle-même, l'observation et particulièrement l'analyse intérieure ont par elles-mêmes leur prix.

Ce sont ces idées générales que M. Rauh se propose d'appliquer à l'étude des sentiments. L'ouvrage comportera donc, je ne puis dire deux parties, mais deux sortes de recherches : d'abord l'analyse des sentiments en eux-mêmes, la description des faits envisagés dans leur individualité, dans leurs circonstances propres, dans leurs ressemblances et leurs différences les plus générales, (c'est particulièrement l'objet des chapitres II, III, IV, V, X) ; puis, l'examen des diverses théories possibles, détermination de leur valeur, de leur portée, de leurs limites, (chapitres VI à XI). Dans tout le cours de ces études, M. Rauh fait preuve d'une critique tout ensemble très informée et très judicieuse, d'une finesse d'analyse dont l'ingéniosité subtile intéresse toujours et parfois aussi déroute ou inquiète un peu, et surtout d'un sentiment très vif du réel et de sa déconcertante complexité.

On devine sans peine combien de discussions de détail peut susciter un tel ouvrage, soit en ce qui concerne la psychologie des sentiments, soit en ce qui concerne la méthode préconisée et la conception de la psychologie qui s'en dégage. C'est sur ce second point seulement que je voudrais présenter quelques très brèves observations. « La psychologie, dit M. Rauh, ne peut et ne doit présenter qu'un aspect chaotique ». Il serait trop facile — et trop injuste aussi — d'observer qu'à ce compte le livre a bien l'aspect d'une psychologie positive. Il serait plus intéressant de se demander si la pensée directrice qui fait l'unité de toutes ces études est

bien vraiment scientifique, ou si elle n'est pas plutôt d'allure et d'inspiration métaphysique, si la méthode employée le plus volontiers (l'analyse subjective) n'est pas bien souvent une sorte de reconstitution métaphysique de la vie consciente. La lecture des chapitres IV, V, X, en particulier, m'a parfois donné cette impression. Je me demande surtout dans quelle mesure on a bien déterminé une méthode convenant à la psychologie, en passant en revue et en critiquant les diverses théories proposées au sujet des sentiments, de leurs causes, de leurs lois, de leur mode d'action, de leur évolution. La méthode d'une science n'est pas la même chose que les théories auxquelles aboutit cette science. La théorie des émissions et la théorie des ondulations ne sont pas des méthodes différentes. De même traiter les sentiments comme des quantités, ce n'est pas employer une méthode, c'est admettre une théorie. Les rapporter comme à leur cause à des faits organiques, ce n'est pas user d'une méthode, c'est partir d'une théorie, ou c'est y arriver. Sans doute, de la théorie admise (et une hypothèse préalable est le principe directeur de toute recherche) dépendra l'ordre et la nature des investigations ; mais il en est ainsi en quelque science que ce soit. D'autre part, la différence entre les lois et les théories est-elle si rigoureuse, si tranchée que M. Rauh semble parfois l'admettre ? « La distinction scientifique par excellence, écrit-il, est celle des *faits* et des lois *immédiates* d'une part ; des *théories* d'autre part ». Et ailleurs il cite, comme exemple de théorie, les lois de l'acoustique. Enfin il eût peut-être fallu distinguer plus fortement entre la *méthode* d'une science et sa *technique*, ce qui n'est pas la même chose. Ces remarques, que je me borne à indiquer et qui demanderaient de longs développements, n'intéressent en rien d'ailleurs les conclusions dernières de M. Rauh, auxquelles je me rallierai volontiers pour ma part, c'est à savoir que rien n'est moins scientifique que de vouloir plier de force les faits à des explications universelles et trop simplistes dont l'inspiration est empruntée à d'autres sciences ; que pour longtemps encore, la psychologie devra se défier des théoriciens qui construisent au lieu d'observer, qui s'entêtent à la poursuite d'une unité chimérique, à chaque instant démentie par la réalité ; et qu'enfin pour longtemps encore la psychologie devra se borner à être descriptive et littéraire, en l'avouant de bonne grâce et en s'en rendant compte.

P. Malapert.

Vicomte G. d'Avenel. — *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans.* — A. Colin, in-18, 391 pages.

« *Paysans et ouvriers* » fait suite à la *Fortune privée à travers sept siècles : l'argent et la terre* ; la série s'achèvera par une étude sur la *condition des classes bourgeoises et riches*. Et les trois volumes sont ou seront un abrégé des quatre tomes publiés chez E. Leroux sur la propriété, les salaires, les denrées et tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800.

Le vicomte G. d'Avenel prend soin de donner dans une préface un rapide aperçu de ses conclusions. Peut-être se défie-t-il de son lecteur, peut-être craint-il que celui-ci par légèreté ne suive pas jusqu'au bout la série rebutante des chiffres. Chacun d'eux pourtant « recouvre mille émotions secrètes de nos pères ; ces hausses ou ces baisses de quelques centimes sur la journée du manœuvre cachent cent plaisirs et cent peines ignorés qui

n'ont pas trouvé place dans les chroniques ». Et puis la « question sociale » n'est elle pas à dire vrai une question scientifique? La science de M. d'Avenel établit certaines vérités qu'il importe de dresser en face des affirmations des sectaires ; celle-ci entre autres que « le prix du travail n'a eu aucune corrélation ni avec le coût de la vie ni avec le progrès agricole », que « la prétendue loi d'airain est une erreur grossière : les salaires se sont proportionnés, jusqu'à notre siècle, au mouvement de la population et à l'étendue de la terre disponible ». Jamais la contrainte légale, les édits du maximum, jamais l'entente privée, les statuts des corporations, monopoles et privilèges n'ont réussi à régler la rémunération du travail.

C'est à cette conclusion que le lecteur est conduit par les chapitres où il est traité du salaire des paysans et des domestiques, du salaire des ouvriers de métier. Puis pour apprécier avec plus de précision le degré d'aisance, le bien-être ou la misère du paysan et de l'ouvrier, M. d'Avenel fait la revue, à travers sept siècles, du prix du blé et du pain — ils tenaient une place prédominante parmi les préoccupations de nos aïeux — du prix de la viande, des boissons et autres denrées, du prix enfin de l'habillement, du loyer, de l'éclairage et du chauffage. Chemin faisant, l'aridité des chiffres est relevée, égayée même par des remarques tantôt profondes et tantôt piquantes: n'allez pas croire et répéter que la moindre durée du travail des journaliers d'il y a cent ans était pour eux un avantage, et dans un moment d'humeur domestique, ne vous écriez pas que les serviteurs de maison étaient autrefois bien meilleurs et plus dévoués qu'aujourd'hui.

Les derniers chapitres examinent les rapports du travail avec l'Etat et l'influence de la population sur les salaires. Nous y trouvons la preuve que l'Etat était jadis plus favorable aux employeurs qu'aux employés : il ne s'est occupé des salaires que pour les réduire. Quant à la richesse nationale, elle était indépendante du bien-être des travailleurs ; le gouvernement se souciait de la prospérité de l'Etat, mais non de celle des individus. A la fin du XIVe siècle et au XVe, la baisse de la population eut pour résultat une hausse des salaires ; au XVIe, les salaires fléchissent, c'est que le nombre de bras augmente ; la baisse s'accentue encore au XVIIe siècle, s'arrête à la fin du règne de Louis XIV, mais à partir de 1750 jusqu'en 1790 elle continue, toujours en proportion de l'accroissement des naissances.

Dans notre siècle, l'entrée en scène d'une force nouvelle dérange le jeu et l'équilibre des forces naturelles, et ce facteur s'appelle la science. La population entre 1790 et 1899 monte de 25 à 39 millions ; pourtant les salaires réels augmentent, de moitié ou des trois quarts. C'est que la production de l'homme, celle de la terre ont été multipliées. D'où vient donc que les protestations contre la dureté de la vie s'exhalent plus énergiques à mesure que la vie devient moins dure, à mesure que le progrès apporte à ceux qui la vivent des jouissances ignorées jadis ? L'explication de M. d'Avenel est d'un psychologue : « la conscience de ce qu'il possède engendre chez le civilisé du XIXe siècle le sentiment de la privation. Il se connaît tout à coup misérable ; il l'est par conséquent, comme dit Pascal, puisque c'est être misérable que de se croire tel ». M. FALLEX.

ANDRÉ LEBON. *Cent ans d'histoire intérieure 1789-1895*. 1 vol. in-18 jésus. A. Colin, 1898.

C'est aux lecteurs d'une revue anglaise que fut d'abord présenté ce

tableau de notre histoire intérieure ; M. Lebon n'avait à être ni érudit ni doctrinal ; il a écrit un résumé suffisamment exact et juste, d'une claire ordonnance, d'une facile lecture. Mais il ne tient pas la promesse d'un titre trop compréhensif. L'histoire de la France est faite sans doute de son évolution politique, pourtant les faits d'ordre économique ou religieux sont au moins au même degré la substance de la vie nationale. M. Lebon ne les a pas écartés et il mentionne, à leur place, le concordat ou les ateliers nationaux. Mais l'Eglise, le socialisme ont à travers tous les régimes un développement interne et continu dont il n'est pas rendu compte. L'auteur reconnait implicitement cette lacune lorsqu'il déclare s'être donné pour tâche de retracer les transformations politiques de notre pays ; et en effet, les constitutions avec les lois électorales, l'organisation et les conditions de vie des gouvernements, les fautes dont ils sont morts, l'établissement progressif du droit populaire, tel est l'essentiel contenu du livre. Mais alors c'est trop d'en consacrer un tiers à la Révolution et à l Empire qui précisément ont laissé ces problèmes « en suspens » ; en particulier les desseins ambitieux de Napoléon, les coalitions et les guerres tiennent au chapitre V une place que l'intelligence du régime impérial n'exigeait pas.

Le danger dans un vaste sujet, du raccourci et de la simplification, c'est d'omettre et parfois de déformer. Ecrire que les nouvelles taxes établies par la Constituante « n'étaient pas suffisantes pour lui permettre de liquider l'énorme passif accumulé par la Monarchie », ne donne pas une juste idée du plan financier de l'Assemblée. Il y a erreur à croire que le traité de Campo-Formio étendit la France jusqu'au Rhin. Que furent précisément le gouvernement de la Terreur, le parti libéral sous la Restauration, ou cette « démagogie » qui vainquit, en 1830 au profit de Louis-Philippe ? Que voulurent et proclamèrent les « Révolutionnaires » qui ont mené la Commune ? — La brièveté n'est plus un mérite si le vague en résulte et si disparait non seulement le pittoresque des faits, mais encore leur exacte signification

M. Lebon se réclame d'une méthode. Si j'entends bien la phrase obscure où il la formule, il s'attache à ne pas juger, mais il vise à faire comprendre. La chute d'un régime par exemple aura son explication dans le bilan de ses fautes apparentes. La valeur de son principe, le mérite de ses hommes ne sont pas à considérer ; ils nuisent pour comprendre l'événement. M. Lebon ne se hasarde pas à « préciser des enseignements »; il admet toutefois que les faits parlent, donnent des leçons ; peut-être, si l'on veut bien les embrasser tous, si l'on n'élimine pas arbitrairement l'accidentel et même l'illogique. Mais des faits que l'auteur retient seuls comme explicatifs, quelle leçon ressortira, sinon qu'un gouvernement désireux de vivre n'a pas à chercher dans des qualités intrinsèques les conditions de sa durée? Justement la France actuelle, revenue des enthousiasmes et des idées, « s'accoutume à ne chercher dans la vie publique que l'art de gérer ses intérêts sous le couvert de la liberté ». « Elle n'a pas une idée bien précise de ce qu'elle attend de ses gouvernants ». M. Lebon, qui l'affirme, parait s'en consoler. Pourtant ce sera miracle si, dans cet abandon, notre pays garde le discernement de ses intérêts, si la liberté ne cesse pas bientôt de lui sembler le « couvert » indispensable d'une activité tout utilitaire, s'il ne trouve pas très vite des gouvernants à sa mesure. M. Lebon se résignerait-il au triomphe des politiciens?

EDMOND RIGOUT.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Suisse Universitaire, (*mai*) : E. Luthi, *Surmenage, l'École est-elle coupable?* — M. Lüthi, directeur de l'exposition scolaire permanente suisse soutient que le surmenage tient aux parents dont l'omnipotence ruine la santé des élèves et tue l'initiative chez les enfants : « La Société des droguistes, dit-il, demande une école avec un examen d'entrée parce qu'il y a trop de concurrence dans ce métier... Les ingénieurs ont commencé en exigeant l'enseignement classique, c'est-à-dire le latin, et en chargeant l'examen de maturité le plus possible. Les médecins, les avocats, les notaires, les pharmaciens, les dentistes, les vétérinaires les ont suivis; à présent arrivent les droguistes et çà continuera jusqu'à ce que les cordonniers, les tailleurs, même les balayeurs des rues soient forcés de lire les œuvres de Jules César pour éviter la concurrence ».

Bulletin de la Société nationale d'éducation de Lyon (*mai*) : *Une école coloniale lyonnaise.* — Marseille a un Institut colonial avec cours, bibliothèque, salles d'exposition, serres pour la culture des plantes coloniales industrielles. Nantes a inauguré l'an dernier un Institut colonial qui a reçu un don de 2 millions ; Bordeaux a organisé un Institut des pays d'outre-mer. Les cours coloniaux patronnés par la Chambre de commerce à Lyon, ne sont qu'une pierre d'attente ; il faudrait procéder à l'organisation d'une Ecole coloniale. L'auteur préconise le projet de M. Pic qui pose en principe l'autonomie de l'Ecole et il voudrait en outre que l'Université ne fût pas officiellement ou exclusivement chargée de l'enseignement, pour cette raison que l'Université est habituée à former des fonctionnaires pour la métropole, comme si nos Universités ne formaient pas, même les plus petites, des commerçants, des industriels, des agriculteurs et comme si les écoles spéciales avaient formé autre chose que des fonctionnaires !

La Quinzaine (*1er juin*) : Léon Ollé-Laprune, *Reliquiæ.*— Article à lire pour qui voudra connaître comment un croyant « se distinguant des raisonneurs, des philosophes, de tous les libres penseurs qui prétendent n'admettre vrai que ce qu'ils ont eux-même découvert, ou, du moins reconnu, grâce à un examen préalable », entend aujourd'hui user de la raison.

Revue chrétienne (*1er juin*) : Félix Kuhn, *Le chritianisme de Luther.* — Luther a fait dans le domaine de la vie une révolution plus grande peut-être encore que dans celui du dogme : il a déplacé le centre de la sainteté, montré qu'elle réside dans l'accomplissement des plus humbles devoirs, qu'on ne peut rien mettre au-dessus des institutions nécessaires à l'existence et au développement de l'humanité, famille, société, patrie, gouvernement des peuples, relations des hommes entre eux. La vie sociale vaut mieux que la solitude, le mariage mieux que le célibat, l'expansion de nos facultés mieux que le repli sur nous-même.

ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par la Chambre des Députés, Imprimerie de la Chambre

Cette enquête, sur laquelle portent plusieurs des articles publiés dans le présent numéro de la *Revue*, comprend :

1° 3 volumes de dépositions faites devant la Commission ;

2° 1 volume de statistique, des rapports des recteurs et inspecteurs d'Académie ;

3° 1 volume de réponses au questionnaire (Extraits et analyses) provenant des académies d'Aix, d'Alger et de Besançon, de Bordeaux, de Caen, de Chambéry, de Clermont, de Dijon, de Grenoble, de Lille, de Lyon, de Montpellier, de Nancy, de Paris, de Poitiers, de Rennes, de Toulouse, transmises par les Recteurs ; des bureaux d'administration des lycées et collèges, des Sociétés d'anciens élèves ; de la Société d'Enseignement supérieur (dont bon nombre d'adhérents ont fait des dépositions individuelles) de la Société d'enseignement secondaire, de M. Pillet sur l'enseignement du dessin ;

4° 2 volumes (V. 1re et 2e parties) contenant les avis des Chambres de Commerce et des Conseils généraux ;

5° Un volume (VI) en deux parties pour le Rapport général fait par MM. Raiberti (Régime des lycées). Ermant (Collèges communaux), Guéneau (Préparation des professeurs). Les rapports de MM. Gervais, Emile Dubois, Couyba, Isambert, Perreau et Massé, ne nous sont pas encore parvenus. L'introduction générale de M. Ribot a paru en outre en un volume à la librairie Armand Colin.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

Livraisons *665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682.*

Art. *Prison* (Paulian) ; *Prisonnier de guerre* (Lehr) ; *Privilèges et hypothèques* (Platon, Champeaux, Massigli) ; *Prix* (Simian) ; *Proclus* (R. Berthelot) ; *Production* (Simian) ; *Profit* (Vigouroux) ; *Progrès* (Parodi) ; *Prophètes* (Maurice Vernes) ; *Propriété* (Landry, Platon, May, Champeaux, Albert Wahl, Dufourmantel, L. Sagnet) ; *Prostate* et *Prostatites* (Hahn) ; *Prostitution* (R. Samuel) ; *Proudhon* (Bourgin) ; *Littérature provençale* (Jeanroy, Paul Mariéton) ; *Provence* (J. Marchand) ; *Province* (Gaston May, Grant, Vollet) ; *Prusse* (A. Berthelot) ; *Psaumes* (M. Vernes) ; *Psautier* (Pawlowski) ; *Pseudonyme* (V. Mortet) ; *Psychologie* (Boirac) ; *Publicite* (Léon Sagnet) ; *Pudeur* (Mélinand) ; *Puerpérale*, infection et folie (Dr Potel) ; *Puissance maritale* (Platon, Champeaux, Leduc) ; *Puissance paternelle* (Platon, P. F. Girard, Champeaux, Wahl) ; *Puits naturels* (E. A. Martel) ; *Purgatoire* (Vollet) ; *Puy de Dôme* (Grant, Glangeaud) ; *Pyrénées* (Ch. Vélain, Russel, Trouessart) ; *Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales* (O. Reclus, Grant, Glangeaud) ; *Quakers* (Weiss) ; *Quaternaire* (Haug, Zaborowski) ; *Quaternion* (Laisant) ; *Quatuor* (Quittard) ; *Québec* (O. Reclus) ; *Quesnel et Quesnelisme* (Vollet) ; *Questeur* (Toutain, R. Samuel) ; *Question* (Dramard, L. Levasseur) ; *Quiétisme* (Beaulavon) ; *Quinault* (Lanson) ; *Quinet* (Buisson) ; *Quinquina* (Dr A. Cab, V. Héry) ; *Quintana* (Altamira) ; *Quintilien* (Toutain) ; *Rabbin* (Debré) ; *Rabelais* (R. Samuel) ; *Races humaines* (Deniker) ; *Races d'animaux domestiques* (Troude) ; *Rachis* (Dr Potel) ; *Raison* (Th. Ruyssen, Nachbaur) ; *Rakocky* (Kont) ; *Râle* (Dr Potel) ; *Râma* (Foucher) ; *Rameau* (Quittard) ; *Ramsay* (R. Samuel) ; *Ranke* (Bailly) ; *Raphael* (Bricon) ; *Rapière* (Maindron) ; *Raspail* (R. Samuel) ; *Rat* (Trouessard) ; *Rattazi* (Henneguy) ; *Ravenne* (P. Berthelot) ; *Rayons X, Réaumur, Recrutement* (L. Sagnet) ; *Réalisme* (Luquet) ; *Reboisement* (Boyer) ; *Mme de Récamier* (Monin) ; *Récompenses et punitions scolaires* (Blum) ; *Rectum* (Hahn et Morer) ; *Récusation, référer* (Nachbaur) ; *Referendum* (Samuel, Lehr) ; *Réflexe, Régénération* (Prof. Langlois) ; *Réflexion* (Mélinand) ; *Rédemption, Réformation, Refuge* (Vollet) ; *Réfraction* (Joannis, Sagnet) ; *Régamey* (J. Mazé) ; *Régence* (Grand) ; *Regnault, Regnault de S. Jean d'Angely, Reichenberg, Reid, Relativité* (G. Lyon) ; *Régulateur* (Lave) ; *Regret* (Mélinand) ; *Reims* (Chantriot) ; *Rein* (Pinel, Maisonneuve, Hahn) ; *Rélégation* (Le Sueur) ; *etc, etc.*

— *La correspondance de Quesnel.* — La *Revue chrétienne* publie quelques lettres tirées de deux volumes de la *Correspondance du P. Quesnel*, qui vont paraître chez Perrin. Dans une lettre au P. du Breuil du 9 juillet 1692, Quesnel écrit « l'abbé de la Trappe, qui aspire à une plus grande pauvreté spirituelle que les moines à l'égard de leur pauvreté matérielle ne veut avoir ni la propriété, ni le domaine, ni l'usage même de la science ; et il a fait un grand livre contre le P. Mabillon, qui est l'avocat de l'adverse partie, pour prouver que les moines, non seulement n'en doivent point faire, mais ne doivent pas être en état d'en faire, étant obligés de s'interdire l'étude et la science, hors celle de l'écriture. Le P. Mabillon, à ce qu'on dit, va faire paraître une réfutation du livre de l'abbé de la Trappe, qui, lui-même a réfuté celui de ce père, *Des études monastiques*. Et cet abbé, déjà auteur de cinq grands volumes in-4°, outre les petits, fera tant par ses livres que, dans le monde, on aura peine à se persuader qu'il soit si ennemi de la science qu'il semble le vouloir être. Après cela, vous ne vous étonnerez pas qu'il y ait des disputes entre les jansénistes et les molinistes sur la grâce, entre les antiquaires et les médaillistes sur les médailles et les inscriptions anciennes, entre les historiens et les critiques sur les livres et leurs auteurs. »

Revue pédagogique (*15 avril 1900*) : Chauvelon, *Les affiches d'art à l'Ecole, Puvis de Chavannes éducateur.* — Il serait facile et charmant d'extraire de son œuvre une anthologie de l'enfance et de l'adolescence... La famille est représentée avec le même charme et la même vérité, un peu partout... Le travail a sa large part... La vie de sainte Geneviève est en réalité un chapitre de notre primitive histoire nationale et non pas religieuse... Rien ne peut mieux représenter la charité, la solidarité que le groupe de l'Hiver, que ces bûcherons qui partagent leur pain avec la mendiante à l'enfant... Donc il est tout à fait désirable, pour le succès d'un essai que nous croyons excellent, qu'on commence par lui. — E. Haguenin, *L'instruction obligatoire en Italie.* — La question se ramène présentement à une question de finances — Pauline Kergomard, *Les écoles maternelles.* — H. Ferrier, *L'enseignement primaire dans l'Inde.* — Il s'agit de l'Inde française. Il y a actuellement (1899) 50 écoles avec 9.268 élèves, 90 instituteurs ou institutrices brevetés, 146 sans titres. Les dépenses montent à 198.360 francs. L'éducation d'un enfant coûte deux fois moins cher qu'il y a quinze ans. — Michelsen, article intéressant sur la nouvelle loi scolaire en Danemarck, sur le Congrès des instituteurs scandinaves en 1899.

Nouvelle Revue (*1er mai 1900*) : F. Pascal, *La propriété intellectuelle.* — Il faut ramener la propriété intellectuelle au droit commun, il faut, en lui concédant le droit syndical, par le maintien d'une taxe sur le produit du fond inaliénable des œuvres de l'esprit, doter les écrivains et les artistes d'un puissant moyen de préservation, contre les avanies extrêmes de la vie. Les ouvriers de la pensée ne sont pas moins dignes d'être prémunis contre les nécessités essentielles, que les ouvriers de la glèbe, de la mine, de l'usine et de l'atelier.

Revue des Revues (*1er juin 1900*) : Anatole Leroy-Beaulieu, *Les Etats-Unis d'Europe.* — Il est permis de croire qu'entre les peuples et les Etats de l'Europe, il pourra se nouer, peu à peu, des liens politiques

et économiques que la succession des temps, la pression des besoins et le progrès des idées finiront par convertir en fédération européenne... L'homme d'Etat le plus sceptique ne saurait assurer que l'Europe est condamnée à rester à jamais une expression géographique ; que tous les efforts pour la constituer en fédération vivante et solidaire demeureront toujours vains — Mok Bède, *La langue française en Arménie.* — Dans les écoles primaires, le français était autrefois enseigné ; aujourd'hui on étudie l'anglais, l'allemand, le russe. La raison, dit l'auteur, c'est que la France a laissé massacrer, sans aucune protestation, trois cent mille Arméniens. Mauvaise raison, ce semble, car nous ne sachions pas que l'Angleterre, la Russie, l'Amérique ou l'Allemagne aient intervenu auprès du Sultan.

Revue universitaire (*15 janvier 1900*) : *Enquête sur l'enseignement des langues vivantes* — Le Revue avait posé, dans son n° du 15 novembre 1899, les questions suivantes : 1° Dans l'enseignement secondaire, l'étude des langues vivantes doit-elle revêtir un caractère pratique ou littéraire ? 2° Ce but doit-il être différent, selon qu'il s'agit de l'enseignement classique ou de l'enseignement moderne ? 3° Est-il possible de concilier l'étude pratique des langues vivantes avec la culture littéraire ? — Des réponses analysées, il résulte que les professeurs de langues vivantes sont loin d'être d'accord sur ces points.

15 avril 1900 : Petit de Julleville, *Les classiques français.* — Dans ces pages extraites de la conclusion de *l'Histoire de la Langue et de la Littérature française*, notre éminent collaborateur exprime l'espoir et le souhait que nos classiques français du XVIIe siècle « resteront l'école de la jeunesse française, école traditionnelle et libérale où pendant des siècles encore elle devra se former à bien dire et à bien penser ». — C. Jullian, *De l'influence de l'Egypte sur le monde antique* — Léon Mention, *Faut-il nationaliser les collèges communaux ?* — Examen de la proposition de M. Vacher et des critiques qu'en a faites M. Ermant. — P. Crouzet, *L'aléa du baccalauréat.* — Il serait diminué si l'examen était dirigé par une commission mixte de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur. — Candiani, *L'Académie Iougoslave d'Agram.* — Elle a publié une vingtaine de volumes dans la série des *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium.*

15 mai 1900 : Brunot, *Rapport sur le concours de l'agrégation de grammaire de 1899.* — Le nombre des candidats diminue sans que le nombre des bons candidats se soit réellement restreint. Tout en se rendant compte des nécessités qui portent l'administration à fixer irrévocablement le nombre des places, le jury croit qu'on n'est pas certain d'avoir les meilleurs professeurs, mais seulement assuré d'avoir les meilleurs de cette année là. La composition française est satisfaisante pour les premières copies, mais plus de 50 notes sont très faibles ou tout à fait mauvaises. Le progrès est marqué pour la composition de grammaire et de métrique anciennes, celle de grammaire et de métrique françaises reste sensiblement plus faible. Aucune copie, pour la version latine, n'a été jugée vraiment bonne; une vingtaine sont indignes du concours. 72 candidats ont remis, pour le thème latin, des copies ou bonnes ou suffisantes. En général les barbarismes et les solécismes ont paru moins nombreux pour le thème grec. Dans les épreuves orales, les explications

improvisées, grecques surtout, ont paru un peu inférieures à celles de l'année précédente; les explications préparées indiquent que beaucoup de candidats ont entendu bien expliquer, que peu montrent qu'ils aient appris à faire de même; l'explication française est toujours l'épreuve la plus médiocre; les candidats savent réunir en 5 heures les matériaux nécessaires à la leçon d'histoire, il leur manque la conception nette du sujet, la division logique d'un plan méthodiquement développé. M. Brunot estime que le concours devrait être profondément transformé dans le même sens que l'agrégation d'histoire, que toute une partie, la partie scientifique, devrait être transférée dans un examen subi devant les Facultés, que le concours proprement dit pourrait devenir une épreuve professionnelle où les aptitudes pédagogiques seraient mieux appréciées. — Bondois, *L'éducation anglaise jugée par les Anglais*. D'après l'*Educational Review*, M. Bondois montre les imperfections de l'éducation anglaise: « Il semble nécessaire de se demander, dit-il, si les résultats de cette éducation sont toujours désirables, s'ils conviennent à l'esprit de la France et s'ils ne changeraient pas ses destinées dans un sens défavorable ».

J. Corcelle, *La classe de géographie*. — Notre collaborateur réclame, pour les lycées et collèges, une classe de géographie, avec un cabinet où il y aurait des vues-types, des cartes murales, une mappemonde, une bibliothèque, un musée où figureraient des échantillons des principaux terrains et des fossiles caractéristiques, des empreintes de monnaies, de sceaux, de statuettes, des gravures et des photographies, etc. — H. de la Ville de Mirmont, *Ovide à l'école*. — Notre collaborateur réunit, à propos d'Ovide dont il rapproche ses contemporains et ses prédécesseurs, des renseignements intéressants, sur ce qu'il appelle l'instruction primaire et secondaire à Rome, spécialement sur l'école de grammaire et la discipline où la férule tenait une si grande place.

L'Ecole Nouvelle (*10 mars*). — Notre collaborateur M. Chabot, professeur à l'Université de Lyon ouvre une enquête sur les moyens d'assurer une part plus grande à l'éducation physique dans l'école primaire.

Réforme universitaire (*5 mai 1900*). — M. Desforges appelle avec raison l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à assurer aux docteurs qui ne sont pas agrégés, une indemnité de 300 francs lorsqu'ils appartiennent, comme professeurs ou répétiteurs, à l'enseignement secondaire.

Educational Review London

July-December 1899

Les adresses, projets de discussions, de Congrès relativement à la réorganisation de l enseignement secondaire, tiennent une grande place dans les N° de juillet, août, septembre : ce dernier donne le texte complet de l'Acte de 1899 du Bureau d'Education. Cet Acte abroge celui de 1856 ; il ne s'appliquera pas en Ecosse ni en Irlande.

L'Université d'Oxford a décidé, après discussion, de participer aux expositions pédagogiques de Londres et de Paris, en 1900. — Le différent qui s'était élevé entre le vice chancelier et le tribunal civil, sur une question de juridiction, a reçu une solution (449).

L'Association de l'Un. de Cambridge vient de publier, en une brochure de 138 p., l'exposé de ses besoins financiers : 3.000 L, pour la bibliothè-

que, etc. — L'Univ. de Cambridge vient de pourvoir la place récemment créée de secrétaire à la bibliothèque : malgré les charges et la modicité du traitement (5.000 fr.) il y avait 900 candidats : officiers en retraite, clergymen, libraires, etc. (522).

Un éloquent article de Mary Dendy sur le sort actuel des enfants faibles d'esprit, conclut qu'il faut organiser leur éducation en Angleterre : une société s'est formée dans ce but et a déjà recueilli quelque argent (580).

Une étude de Bailey, dans *Kindergarten Review*, classe ainsi les théories aujourd'hui en faveur chez ceux qui étudient l'enfant : 1° théorie angélique : l'enfant est un être parfait descendu du ciel et qui se corrompt au contact de notre civilisation ; 2° théorie neuro-musculaire : l'enfant n'est qu'un paquet de reflexes trop simples et dont il faut augmenter la complexité; 3° théorie de la réminiscence : l'enfant refait en raccourci tout le chemin parcouru par la race depuis ses origines. L'orientation pédagogique de chaque éducateur dépend de la théorie qu'il a adoptée (630).

A l'occasion de la réorganisation de l'Univ. de Londres, *Ed. Rev.* demande la création d'une chaire de *Science de l'Education*, ou de pédagogie, selon l'expression désharmonique en usage. L'Université où n'existe pas cet enseignement, qui doit tout diriger est comme « un corps sans âme » (681).

La *Gazette de Westminster* signale la décroissance du nombre des candidats aux fonctions d'instituteur, et cite un poste auquel il n'a pu être pourvu, faute de candidat. Il est vrai que les appointements étaient minimes. Mais il faut en conclure aussi qu'il se fera en Angleterre la même évolution qu'en Amérique où les femmes occupent presque tout l'enseignement primaire, le 1/3 de l'enseignement secondaire et quelques chaires de l'enseignement supérieur. A juste titre, d'ailleurs, déclare *Ed. Rev.*, car la femme est bien supérieure à l'homme, comme éducatrice, même pour les garçons et sans doute le XX° siècle ne mettra pas longtemps à le comprendre (687).

Un article de Ch. Turner donne des renseignements assez complets sur l'organisation des trois degrés d'enseignement en Amérique : l'auteur termine en montrant les avantages, pour le corps enseignant, de rester en dehors des fluctuations de la politique.

L'Univ. de Cambridge a inscrit à la rentrée, 888 étudiants, dont 410 étud. en médecine. L'Université de Londres s'occupe activement de sa réorganisation. La Société londonienne pour l'extension universitaire a félicité ses adhérents, à la réunion annuelle de novembre pour les résultats obtenus.

Un correspondant se plaint de la mauvaise prononciation du français qu'on apprend aux jeunes anglais : il en sera ainsi, dit-il, tant que son enseignement, dans les petites classes sera confié à des maîtresses qui n'ont pas été formées à distinguer les divers sons du français.

D. J. P.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME I DE LA VINGTIÈME ANNÉE

(XXXIX DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

E. Lelong. *Les sciences auxiliaires de l'histoire du droit*..... 5
Z. W. *La chaire d'histoire des religions au Collège de France*.. 17
Rafael Altamira. *L'Enseignement en Espagne*..... 24
X... *L'enseignement de l'électricité industrielle à l'Université de Grenoble*..... 28
A.-E. Sayons. *The London School of Economics and political Science*..... 33
Professeur Mossé. *Le régime de l'agrégation dans les facultés de médecine*..... 35
A. Croiset. *Les prix de l'Académie des Inscriptions*..... 44
R. Beudant. *E. Garsonnet*..... 97
Petit de Julleville. *Note sur la chaire de littérature française à la faculté des lettres de Paris*..... 109
R. Moniez. *Le Budget de l'Instruction publique, rapport de M. Maurice-Faure*..... 113
H. Froidevaux. *Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniales*..... 119
Bruyant. *La station limnologique de la faculté des sciences de Clermont*..... 128
F. Larnaude. *La question du transfert à l'Université Aix-Marseille*..... 132
Maurice Prou. *Leçon d'ouverture du cours de diplomatique à l'École des Chartes*..... 193
A. Deschamps. *L'enseignement des doctrines économiques à la faculté de droit de Paris*..... 220
G. Rayet. *L'Observatoire de Bordeaux*..... 289
Dr Elophe Bénech. *L'Enseignement de la chimie dans les Universités de province*..... 296

Sarthou, Drouin, Hervé, Ruthon. *Les humanités nouvelles*..... 303
Boulogne. *Histoire d'un Collège, le Collège de Semur*..... 309
Parmentier. *Bibliothèque de la pédagogie chrétienne*..... 328
F. Picavet. *Réorganisation de l'enseignement de la géographie en Belgique*..... 337
Ch. Seignobos. *La réforme de l'enseignement secondaire de l'histoire aux Etats-Unis*..... 385
Van Hamel. *L'enseignement supérieur du français en Hollande.* 389
E. Bourgeois. *Le problème de l'enseignement secondaire devant les Conseils généraux*..... 395
Léon Marillier. *Les réformes proposées par la Commission d'enquête parlementaire*..... 402
Victor Egger. *L'orthographe devant la psychologie*..... 480
René Worms. *L'économie rurale et ses principaux problèmes*... 494
Aulard. *Une thèse française de doctorat à l'Université d'Helsingfors*..... 507
F. Picavet. *Vacances et Nominations dans les lycées et collèges.* 511
M. Procureur. *Facultés de philosophie d'Universités étrangères.* 513
J. Guillaume. *Le nouveau « Board of Education » en Angleterre*..... 533
Chambon. *Les Correspondants de Victor Cousin*..... 537

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Lyon. *Institut de Chimie*..... 156
Grenoble. *Séance solennelle de rentrée*..... 161
Clermont-Ferrand. *Séance solennelle de rentrée*..... 164
Régence de Tunis..... 166
Berlin..... 167
Genève. *Distribution des prix universitaires*..... 269
Grenoble. *Cours de vacances pour 1900*..... 270
Universités françaises. *Boursiers des facultés*..... 272
Ile Maurice. *Ecoles primaires*..... 550
Suisse. *Bâle, Zurich, Grisons, Vaud*..... 551
Paris. *Société des Amis de l'Université*..... 551
Bordeaux. *Association amicale universitaire, Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement*..... 552
Clermont-Ferrand. *Vœu*..... 553
Grenoble. *Société pour le développement de l'enseignement technique*..... 553
Lyon. *Université*..... 553
Nevers. *Extension universitaire*..... 554

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réunion pour préparation de communications..... 56
Groupe bourguignon (*Rapport de* M. Rosenthal, *note de* M. Desserteaux)..... 261

Groupe parisien..... 267
Elections pour le conseil de direction..... 288
Elections et Assemblée annuelle, lettres de recommandation... 438
Groupe marseillais, lettres de recommandation..... 556

CONGRÈS INTERNATIONAUX EN 1900

Congrès international d'enseignement supérieur, *adhérents, 4e liste.* 55
Rapport de M. Larnaude *sur l'extension universitaire*..... 142
Rapport de M. Caudel *sur l'introduction des matières coloniales, agricoles et industrielles dans l'Enseignement des Universités*..... 144
Rapport de M. Thaller *sur la sous-section de droit (section des sciences sociales)*..... 145
Rapport de M. Christian Schefer *sur la sous-section des sciences politiques et économiques*..... 149
Rapport de M. A. Hauvette *sur les créations d'œuvres en faveur des étudiants, les moyens d'éviter leur isolement, les institutions déjà existantes en France et à l'étranger*..... 237
Rapport de M. R. Saleilles. *Des rapports à établir entre les facultés des lettres et les facultés de droit*..... 241
G. Blondel. *Des rapports entre les Universités des divers pays et les professeurs de ces diverses Universités, des institutions propres à les favoriser, d'une union internationale des membres de l'enseignement supérieur*..... 250
Georges Coulon. *Les programmes de l'enseignement supérieur doivent-ils être dressés suivant une méthode rationnelle et quelle doit être cette méthode ?*..... 252
F. Picavet. *De la formation par les Universités des maîtres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire*..... 253
Eugène Guillaume. *Section des Beaux-Arts*..... 255
F. Brunot. *Section de philologie*..... 257
Adhérents (*5e liste*)..... 259
Réunions pour le Congrès : *Groupe bourguignon de la Société d'enseignement supérieur (Rosenthal)*..... 261
Desserteaux. *Note sur l'extension universitaire à Dijon*..... 261
Sections d'histoire et de géographie (A. Malet)..... 262
Section des Beaux-Arts..... 264
Section de philosophie..... 266
Sections de droit et des sciences sociales..... 267
Commission d'organisation du Congrès international et groupe parisien de la Société d'enseignement supérieur (Réunions du 19, du 26 janvier, du 9, du 23 février)..... 267
Lettre d'invitation adressée par les Présidents d'honneur du Congrès..... 343
Lettre jointe aux rapports préparatoires..... 342
Adherents, délégués..... 343
Congrès de sociologie coloniale (*Rapport de* M. Leseur)..... 343
Congrès d'Histoire des Religions..... 349
Congrès de l'éducation physique..... 354

Congrès de Psychologie 358
Congrès de Philosophie 358, 437
Congrès international d'enseignement supérieur 436
Congrès d'enseignement secondaire 436, 549
Congrès internationale de bibliographie 436
Congrès international d'histoire comparée 437
Congrès de la condition et du droit de femmes 437
Congrès international de la presse de l'enseignement 438, 547
Congrès international de l'enseignement primaire 546

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Grenoble. *Cours public d'anatomie artistique, conférences publiques d'hygiène* 50
Nevers. *Société d'enseignement populaire* 51, 554
Un projet d'enseignement populaire sous l'Empire (Georges Weill) 154
Dijon (Desserteaux) 261
Cambridge. *Summer Meeting* 433
Universités populaires et Extension universitaire (François Picavet) 434

UNIVERSITÉS POPULAIRES

Nancy 151
Montauban 154
Savoie (J. Corcelle) 323
Paris, *XIIIe arrondissement* (Hauser) 327
Angoulême (Delvaille) 425
Fondation universitaire de Belleville (Bioche) 426
Cercle laïque d'Education morale de **Beauvais** 426
Dijon (Rosenthal) 427
Association universitaire de **Bordeaux** (Despagnet) 430

LE PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sarthou, Drouin, Hervé, Ruthon. *Les humanités nouvelles* 303
E. Bourgeois. *Le problème devant les Conseils généraux* 395
Marillier. *Les réformes proposées par la Commission d'enquête parlementaire* 402
Bertrand. *Les études dans la démocratie* (Girard-Varet) 410
Conclusions adoptées par la Commission d'enquête 412
L'Association régionale des professeurs de l'Académie de Paris 417, 554

CORRESPONDANCE

Lettre de Nevers (*Bouvet*) 554

NÉCROLOGIE

Charles Lévêque (*Himly, Gaston Paris, J. Girard*)..... 176
Charpentier.....178, 275
Joseph Bertrand..... 440
Milne-Edwards..... 440
Louis Benlœw..... 440
Planchon..... 440
Deloche..... 440
P. Didon..... 440
Ravaisson..... 557
Jarry..... 557

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Compte rendu de la session de juillet 1899 du Conseil supérieur de l'Instruction publique..... 57
Discours prononcé par M. Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le samedi 8 avril 1899, à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, à Toulouse..... 64
Nominations (*mai à juillet 1899*).....169, 360
Concours (*Angers, Limoges, Besançon, Amiens, Dijon*)..... 371
Congrès des sociétés savantes 371
Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par M. Glasson sur les résultats du concours entre les élèves de troisième année des facultés et Ecole de droit de l'Etat... 341
Décret autorisant les recteurs à nommer par délégation du Ministre, les jurys des concours ouverts pour les fonctions de suppléant et de chef des travaux dans les Ecoles de médecine et de pharmacie (*29 septembre*)..... 443
Circulaire relative aux étudiants de nationalité étrangère aspirants à la licence ès-sciences (*14 novembre*)..... 444
Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy instituant un doctorat de cette Université, mention **Lettres** (*28 novembre*) 444
Délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 10 juillet 1899..... 444
Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université instituant pour des étudiants étrangers un doctorat de cette Université, mention **Médecine** (*28 novembre*)..... 445
Délibération du Conseil de l'Université de Nancy en date du 17 juillet 1899..... 445
Décrets autorisant les Recteurs des Académies à nommer à certains emplois, par délégation du Ministre de l'Instruction publique (*23 novembre*)..... 446
Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université

de Paris instituant pour les étudiants de nationalité étrangère un certificat d'études françaises (1er décembre).. 447
Délibération du Conseil de l'Université de Paris..... 447
Arrêté déterminant les matières dans lesquelles sera choisi aux prochains concours d'agrégation des Facultés de droit le sujet de la composition écrite (2 décembre)..... 448
Arrêtés déterminant la matière sur laquelle portera, aux prochains concours d'agrégation des Facultés de droit, la quatrième leçon orale (2 décembre)..... 449
Rapport adressé au Président de la République par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (19 novembre)..... 449
Décret conférant de nouvelles attributions aux Recteurs (19 novembre)..... 450
Circulaire transmissive du décret du 19 novembre (1er décembre)..... 450
Arrêté instituant des agrégés des facultés de droit (2 décembre)..... 452
Arrêté autorisant la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès-lettre avec mention **Langues vivantes** *pour l'italien (8 décembre)*..... 452
Arrêté déterminant la liste des auteurs italiens devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence ès-lettres avec mention **Langues vivantes**, *à la faculté des lettres de l'Université de Montpellier (8 décembre)*..... 452
Arrêté déterminant la liste des auteurs italiens devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence ès-lettres avec mention **Langues vivantes**, *à la faculté des lettres de l'Université de Montpellier (8 décembre)*..... 452
Circulaire relative au mode de perception des droits établis au profit des Universités par la loi du 30 mai 1899 (6 décembre)..... 453
Arrêté relatif aux travaux historiques et scientifiques (1er décembre)..... 453
Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Clermont, instituant un brevet d'électricité industrielle de cette Université (16 décembre)..... 454
Délibération du Conseil de l'Université de Clermont..... 454
Circulaire relative aux dispenses de droits établies en vue des titres scientifiques institués par les Universités (26 décembre)..... 455
Université de Paris, Donation Bischoffsheim (29 décembre)... 455
Loi portant modification à la loi du 28 janvier 1897 sur les récompenses nationales (27 décembre)..... 456
Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille instituant un brevet d'études électro-technique de cette Université (20 décembre)..... 456
Délibération du Conseil de l'Université de Lille..... 457
Arrêté relatif à la nomination des prosecteurs à la faculté de médecine de l'Université de Paris (22 décembre)..... 458

Circulaire relative aux budgets des collèges communaux de garçons et de jeunes filles et des internats municipaux annexés aux collèges de jeunes filles (16 décembre)..... 458
Circulaire relative aux budgets des collèges communaux de garçons et de jeunes filles, des internats municipaux annexés aux lycées et collèges de jeunes filles (16 décembre)..... 459
Rapport adressé au Président de la République par le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, et des cultes, suivi d'un décret relatif au traitement des receveurs municipaux chargés de la comptabilité des collèges communaux (23 décembre)..... 460
Décret relatif au traitement des receveurs municipaux chargés de la comptabilité des collèges municipaux (23 décembre). 461
Titres universitaires institués en 1898 et 1899, en exécution de l'article 11 du décret du 21 juillet 1897..... 462

NOTES ET DOCUMENTS

La Société de biologie et Claude Bernard..... 69
Université Hall..... 70
Pour la simplification de la grammaire française.. 71
Lannes, *Les études françaises en Russie*..... 72
J. Kont, *Notes sur le mouvement pédagogique en Hongrie*..... 77
L'Association franco-anglaise ; *diplôme d'études anglaises*..... 372
Université Hall, *Ecole de français*..... 372
Hommage à Lamartine..... 373
Le dîner des Universités américaines..... 374
Imagerie artistique populaire..... 374

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Cambridge : *Summer meeting de 1900*..... 375
Muséum : *Enseignement pour les voyageurs naturalistes*..... 375
Association régionale des professeurs de l'Académie de Paris.....375 554
Troisième Congrès des Professeurs (Rapport)..... 375
Elections au Conseil supérieur.....376 556

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

ALFRED ESPINAS, *La philosophie sociale du* XVIIIe *siècle et la Révolution*..... 82
PILLON, *L'Année philosophique, 1898, 1899*..... 82
EMILE BOIRAC, *Recueil de morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains pour la classe de philosophie*..... 83

RAYOT, *Les auteurs philosophiques grecs, études analytiques et critiques*..... 83
J. VAUDOUER ET L. LANTOINE, *La philosophie morale au XVIIIe siècle*..... 84
H. JOLY, *Montesquieu, Esprit des lois I, Rousseau, Contrat social, I et II*..... 84
B. JACOB, *Pour l'Ecole laïque, conférences populaires*..... 84
MAURICE GRIVEAU, *Les Feux et les Eaux*..... 85
J. KONT, *La littérature hongroise et le protestantisme de langue française aux XVIe et XVIIe siècles*..... 85
MAURICE SOURIAU, *La versification de Lamartine*..... 85
HENRY BÉRENGER, *La France intellectuelle*..... 86
PAUL REGNAUD, *Eléments de grammaire comparée des principaux idiomes germaniques*..... 86
GUSTAVE LANSON, *Sainte-Beuve, Causeries du lundi, Portraits littéraires et portraits de femmes, Extraits publiés avec une introduction*..... 87
EDOUARD ROD, *Morceaux choisis des littératures étrangères*..... 87
ALFRED ET MAURICE CROISET, *Histoire de la littérature grecque* t. V, (Paul Monceaux)..... 179
A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *L'astrologie grecque* (A. Puech)..... 184
MARGUERON, *Campagne de Russie, 1er partie* (M. Fallex)..... 187
P. FRIEDRICQ, *L'enseignement supérieur de l'histoire, La création des exercices pratiques d'histoire dans les Universités belges*, (Ch. Seignobos)..... 189
Dr ANTON MENGER, *Le droit au produit intégral du travail* (P. Cuche)..... 191
G. BRIÈRE ET P. CARON, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898* (Hauser)..... 192
F. CORRÉARD, *La France sous le Consulat*, (M. Fallex)..... 276
GEORGES PERROT, *L'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire* (F. P)..... 277
H. F. KLEFFLER, *Science et conscience, ou théorie de la force progressive* (Malapert)..... 278
C. BOHÈME, *Le mariage de Pierrot*..... 279
M. DOUHÉRET, *Idéologie, Discours sur la philosophie première*. 280
G. DAUMET, *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle* (A. Luchaire)..... 281
J. M. DA CUNHA SEIXAS, *Principios geraes de philosophia* (A. Pagès)..... 281
E. JOURDAN ET G. DUMONT, *Les écoles de commerce en Allemagne et en France, en Autriche-Hongrie* (Maurice Wolff)..... 282
CH. GUERLIN DE GUER, *Essai de dialectologie normande* (G. Dottin) 380
EUGÈNE DE FAYE, *Clément d'Alexandrie* (A. Lamy)..... 380
ERNEST NAVILLE, *Les philosophies négatives* (A. Lamy)..... 381
G. BLONDEL, *L'essor industriel et commercial du peuple allemand*..... 382
H. LAGRÉSILLE, *Vues contemporaines de sociologie et de morale sociale* (Bouglé)..... 382

POMPILIU ELIADE, *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie* (Vaschide) 382
BERTRAND, *Les études dans la démocratie* (Gérard-Varet) 410
L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, *Coup d'œil sur son histoire et ses institutions. Bibliographie de l'Université de Louvain* (Georges Blondel) 463
JEAN SCHOPFER, *Voyage idéal en Italie* (Rosenthal) 465
PAUL LAPIE, *La justice par l'Etat* (Girault) 466
LOUIS GOBRON, *Législation et jurisprudence de l'enseignement public et de l'enseignement privé en France et en Algérie* .. 467
A. DE BEAUCHAMP ET GENÉRÈS, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis du Conseil de l'instruction publique et du Conseil d'Etat* 468
Dr J. HACKS, *Die volkswirtschaftliche Bedeutung der Abrüstung* (Penjon) 468
A. P. LEMERCIER, *Platon, le Gorgias* (A. Hauville) 469
A. FILON, *De Dumas à Rostand* (G. François) 469
GIOVANNI BERTOLA, *Trattato di educazione per le scuole normali* (G. Dumesnil) 471
CH. BARTLETT DYKE, *The economic aspect of teachers salaries* (Hauser) 472
La question des études sociales et politiques et le projet de création d'un doctorat en droit public devant les Conseils généraux des facultés (Moye) 473
JULES BRETON, *Nos peintres du siècle* (Rosenthal) 474
EUGÈNE GUILLAUME, *Etudes sur l'histoire de l'art* (Rosenthal) 474
MAC DONALD, *Expérimental Study of Children* (Dr Jean Philippe) 475
R. UNIVERSITA ROMANA, *Scuola d'applicazione per gl'ingegneri, Annuario per l'anno scolastico 1899 à 1900* (H. Hauvette) 475
ZIVY, *Le treize vendémiaire an IV* (M. Fallex) 476
CART, *Le voyage en Laponie de Regnard* 558
AULARD, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* 559
MAX MÜLLER, *Nouvelles études de mythologie* 562
R. ALTAMIRA, *Historia de España* (Desdevises du Dézert) 565
RAUH, *De la méthode dans la psychologie des sentiments* (Malapert) 566
D'AVENEL, *Paysans et Ouvriers depuis 700 ans* (Fallex) 568
A. LEBON, *Cent ans d'histoire intérieure* (Rigout) 569

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

Livraisons 638, 655 94
Livraisons 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664 260
Livraisons 665, 666, 667, 668 ..... 681, 682, 571

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Educational Review (*New-York*) 88
La Grande Revue de l'Exposition 93
L'Enseignement philosophique 94
Educational Review (*London*) 286, 575
Union universitaire 375
Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi 377
Photo-Revue 377
Revue internationale d'électrothérapie et de radiothérapie 377
Revue d'histoire ecclésiastique 378
Revue de l'Université de Bruxelles 378
Bulletin de la Société nationale d'éducation de Lyon 378, 572
Annales de l'Université de Grenoble 379
Suisse universitaire 572
La Quinzaine 572
Revue chrétienne 572
Revue pédagogique 573
Nouvelle Revue 573
Revue des Revues 573
Revue universitaire 574
L'Ecole Nouvelle 575
Réforme universitaire 675

PRINCIPAUX ARTICLES

Quelques théories socialistes et anarchistes de l'éducation 88
Snyder, *L'art de la construction scolaire à New-York* 88
Thwing, *Une profession nouvelle* 88
Andrew S. Draper, *Du rôle de l'État en ce qui concerne l'éducation* 89
Stuart H. Rowe, *La vie d'étudiant à Iéna* 89
Miss Lucy E. Salmon, *L'enseignement de l'histoire dans les gymnases allemands* 89
N. M. Butler, *L'incorporation du Collège pédagogique de New-York à l'Université Columbia* 90
H. T. Sukens, *L'étude de la fatigue des écoliers en Allemagne* ... 90
Oscar Chrisman, *La pédologie ou science de l'enfant* 90
L'enseignement historique 90
Earl Barnes, Scheldon Barnes, *Collections de sources et documents originaux pouvant servir à l'enseignement de l'histoire* .. 90
La question des cours d'études individuels et facultatifs dans les écoles secondaires 90
J. Dewey, *Des fondements psychologiques de l'éducation* 91
N. M. Butler, *L'avenir et le rôle de l'enseignement secondaire* .. 91
Oscar Chrisman, *Les crises religieuses de l'enfance et de l'adolescence* 92

W. L. Hewey, *La science et l'éducation dans les Universités allemandes* 92
Annie E. P. Searing, *Pourquoi nos gradués ignorent l'anglais*... 92
A. E. Brown, *L'éducation est un art* 93
W. Payne, *Gabriel Compayré* 93
La condition matérielle d'un professeur américain 93
A. W. Edson, *L'instruction publique dans le Massachussets, sa force et sa faiblesse* 93
Une école en Australie 287
René Sand, *Les laboratoires maritimes de zoologie* 378
Michoud, *La création des personnes morales* 379
Lüthi, *Surmenage, l'Ecole est-elle coupable?* 572
Une école coloniale Lyonnaise 572
Léon Ollé-Laprune, *Reliquise* 572
Félix Kuhn, *Le christianisme de Lüther* 572
La correspondance de Quesnel 573
Chauvelon, *Puvis de Chavannes éducateur* 573
F. Pascal, *La propriété intellectuelle* 573
A. Leroy-Beaulieu, *Les Etats-Unis d'Europe* 573
Brunot, *L'agrégation de grammaire en 1900* 574
J. Corcelle, *La classe de géographie* 574

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie

IL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

doyen de la Faculté de Médecine, Président.
yen de la Faculté des Sciences, vice-président.
rof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
rof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des
litiques.
fesseur à la Faculté des lettres de Paris.
nbre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
f. libre à la Faculté des lettres de Paris.
de l'Institut, prof. au Collège de France.
, docteur ès lettres.
l'Institut, directeur de l'École des sciences
.
le l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
OISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des

crétaire-général de la Société de législation
.
ofesseur à la Faculté des Sciences.
z, avocat à la Cour d'appel.
S-BRISAC, membre du Conseil supérieur de
ice publique.
REYFUS-BRISAC.
argé de cours à la Faculté des Lettres.
rofesseur à la Faculté de droit.

FLACH, professeur au Collège de France.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GLASSON, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LARROUMET, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
LIPPMANN, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MOISSAN, de l'Institut, prof. à l'Ecole de pharmacie.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PERROT, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supér.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RICHET, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
A. SOREL, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.
WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
IERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
RMANN, Privat-docent à la Faculté de philoso- *Berlin*.
. BENTON, Professeur à l'Université de *Min-* (Etats-Unis).
Directeur de Realschule à *Berlin*.
SKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
, professeur à l'Université de *Groningue*.
IG, professeur à King's College, à *Cambridge*.
KLER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
ER, Directeur du *musée de l'Art moderne* *gué à l'industrie*, à *Vienne*.
SON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
ST, Professeur à l'Université de *Munich*.
S ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
ZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
REMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Ita- *Rome*.
LARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secon- à *La Haye*.
HER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
RNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
DLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
DENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
DERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
rmann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art mo- ie à l'Université de *Berlin*.
ÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
A DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
L (VAN), professeur à l'Université de *Groningue*
. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
KZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
TZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
UG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
OLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
. HOLLAND, Professeur de droit international à l'U- ersité d'*Oxford*.
UNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
OHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
RAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
CK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.

The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspon dant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh STORM, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URICHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

VIENT DE PARAITRE

HISTOIRE DE L'ART
DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par M. G. PERROT
Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris,
Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Un vol. in-18 . . . . . 3 fr.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE

Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut.

Une brochure in-8°. . . . . 2 fr.

Vient de paraître

LA PLAIDOIRIE
DANS LA
LANGUE FRANÇAISE

DE SÈZE, BELLART, BONNET, BERRYER, CHAIX-D'EST-ANGE, JULES FAVRE

La Prise de la Bastille et le baron de Bésenval
L'Adultère de Madame Boulonnois. — La Conspiration du Général Moreau
L'Évasion du comte de Lavalette
Le Mariage de Paul-Louis Courier. — Marie de Morell et l'hystérie en 1836
Blanche de Jeufosse. — Une Cour au cor de chasse. — Le Miracle de la Salette, etc.

COURS LIBRE
PROFESSÉ A LA SORBONNE
PAR
M. MUNIER JOLAIN
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
TROISIÈME ANNÉE
XIXe Siècle

Troisième et dernier volume in-8 . . . . . 6 fr.
L'ouvrage complet formant 3 volumes in-8 . . . . . 18 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

Fordham Univ.
8/7/46

Widener Library
3 2044 092 938 224